MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1966, Tome II, 1er juin-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1966, Tome II, 1er juin-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2006.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1966

TOME II

(1er JUIN – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1966

TOME II

(1er JUIN – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2006

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2006

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2006
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 13 : 978-90-5201-321-3
ISBN 10 : 90-5201-321-7
D/2006/5678/39

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

M. DOUSTE-BLAZY, ministre des Affaires étrangères.

Vice-présidents

Mme CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

M. ROBIN, ambassadeur de France.

Mme MUSSO, directrice des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Membres

M. LEQUERTIER, inspecteur général des Affaires étrangères.

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères.

M. ÉTIENNE, directeur général de la Coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères.

Mme BELLIARD, directrice des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères.

Mme CONSTANT, adjointe à la directrice des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme DE BOISDEFFRE, directrice des Archives de France.

M. JEANNENEY, président de la Bibliothèque nationale de France.

M. BODIN, directeur de la Mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense.

M. AMIGUES, ministre plénipotentiaire.

M. D'AUMALE, ambassadeur de France.

M. BAECHLER, professeur à l'Université de Strasbourg.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Bariéty, professeur émérite.

M. Bély, professeur à l'Université de Paris IV.

M. de Charette, sénateur.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Dejean de la Bâtie, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, professeur à l'Université de Paris I.

M. Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris I.

M. Lewin, ministre plénipotentiaire.

M. Maillard, ambassadeur de France.

Mme Metzger, professeure à l'Université de Nancy.

M. Möller, directeur de l'Institut pour l'histoire contemporaine de Munich.

M. Montant, professeur à l'Université d'Arras.

M. Morizet, ambassadeur de France.

Mme de Nomazy, conservatrice générale du patrimoine.

Mme Pequin, conservatrice en chef honoraire du patrimoine.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

M. Raimond, ambassadeur de France.

M. Renouard, ministre plénipotentiaire.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, conseiller d'État.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris IV.

M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, ancien sénateur des Français établis hors de France.

M. Viot, ambassadeur de France.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Victor CASSÉ, diplômé d'études approfondies.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Le deuxième semestre de l'année 1966 (commençant en l'occurrence au 1er juin en raison de la surabondance de documents pour le premier semestre) est placé sous le signe des voyages présidentiels : le voyage en Union soviétique (du 20 juin au 1er juillet) et le déplacement en Afrique (Côte française des Somalis, Éthiopie), en Asie (Cambodge), en Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelles Hébrides, Polynésie) et retour par les Antilles (Guadeloupe), du 25 août au 12 septembre. Une grande part de la diplomatie française tourne autour de ces voyages, en raison à la fois des rencontres du chef de l'État et de ses déclarations.

Le général de Gaulle se rend donc en URSS du 20 juin au 1er juillet pour une visite à la fois longue par sa durée et éclectique par le programme, puisqu'il associe l'hommage au passé glorieux et douloureux – à Volgograd (ex-Stalingrad) – à la reconnaissance des performances technologiques soviétiques. Les principaux entretiens, qui font l'objet de la présente publication, ont lieu au cours des premiers jours et lors du retour à Volgograd et portent essentiellement sur l'Europe (*D.D.F.*, 1966-II, nos 54, 55 et 70). Aux attaques en règle de Brejnev contre l'Allemagne fédérale, qualifiée de revancharde et inquiétante, à laquelle on doit empêcher l'accès aux armes nucléaires, de Gaulle répond que l'Allemagne doit accepter les limites territoriales fixées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et renoncer aux armements nucléaires ; mais il souhaite que les Soviétiques adoptent une attitude plus ouverte vis-à-vis de Bonn, et il estime que la RDA est un État artificiel. Bref, à chacun sa bonne Allemagne !

Si les entretiens aboutissent à une impasse (que seule une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe permettrait de lever – selon Moscou – sur le problème allemand), les relations bilatérales connaissent en revanche un essor spectaculaire avec des accords de coopération scientifique, technique et économique, et l'établissement d'une ligne directe entre Paris et Moscou, permettant une communication plus aisée. Dans la mise en œuvre de cette coopération, l'adoption d'un procédé commun de télévision en couleurs par la France et l'URSS figure en bonne place (document n° 166). Et la coopération spatiale prend d'autant plus d'essor entre Paris et Moscou (document n° 273) que sur le plan européen, elle marque le pas du fait de l'attitude britannique. Londres décide en effet d'arrêter de contribuer au financement du programme ELDO (document n° 12). Même si le voyage de De Gaulle en URSS est mal perçu par les alliés de la France et ressenti comme une tendance de Paris à renouer avec l'alliée de revers de toujours, la Russie, le déplacement du premier chef d'État occidental en Union soviétique depuis 1945 a vraiment valeur d'exemple : la détente devient respectable. Et dans les mois qui suivent le voyage en URSS, le ministre français des Affaires étrangères se rend en visite à Budapest et Belgrade (documents nos 180, 248 et 254) ; et le Premier ministre Kossyguine vient en visite officielle à Paris du 1er au 9 décembre. Les documents y afférents

n'ont pas été publiés par manque de place mais l'essentiel a porté sur le développement de la coopération et de la concertation entre les deux pays, en particulier la création d'une commission mixte permanente, instituée au niveau ministériel et appelée Grande commission.

À propos du Vietnam, Français et Soviétiques ont constaté une large communauté de vues. Le deuxième grand voyage de De Gaulle tourne autour de ce problème essentiel des années 1960, puisque son étape-clé est celle du Cambodge avec le fameux discours de Phnom Penh : l'année avait commencé par un échange de messages entre Hô Chi Minh et de Gaulle (*D.D.F.*, 1966-I, n°s 82 et 105) et s'était poursuivie par une mission effectuée dans l'Asie du Sud-Est par l'ancien délégué général de la France au Nord-Vietnam, Jean Sainteny (documents n°s 109, 114, et 123). Celui-ci en revient convaincu que, faute d'un retrait américain, la guerre se poursuivra. Le 13 juillet, lors de la visite du prince Souvanna Phouma, qui réaffirme la volonté du Laos « d'être un pays désengagé », de Gaulle le conforte dans sa politique de neutralité (*D.D.F.*, 1966-II, n° 124). Les bombardements américains se succèdent pendant l'été 1966 (documents n°s 86 et 409), sans réussir à briser la résistance du Nord-Vietnam. Jusque-là, dans ses discours comme dans ses conférences de presse, de Gaulle s'était exprimé en termes généraux en critiquant de manière voilée la politique américaine. C'est pourquoi le discours de Phnom Penh va éclater comme un coup de tonnerre dans le contexte particulier de l'année du retrait de l'OTAN et du voyage à Moscou.

En privé, de Gaulle confie son pessimisme à Norodom Sihanouk. Et la déclaration commune franco-cambodgienne du 2 septembre reprend pour l'essentiel les propositions du général de Gaulle. Du coup, les entretiens des 3 et 4 octobre 1966 entre Maurice Couve de Murville et Dean Rusk et le président Johnson (document n° 280) sont vifs et tournent à la polémique en raison de la lettre adressée par Dean Rusk à Maurice Couve de Murville, dont Paris ne tient pas compte (documents n°s 203 et 204). Et le 14 décembre, de Gaulle fait la leçon à Dean Rusk : « Si vous étiez au Vietnam, il n'y aurait pas de guerre », ce qui est pour le moins sujet à discussion. D'un autre côté, la politique gaullienne fait l'objet d'une large approbation dans le Tiers Monde. Le maréchal Ayub Khan, président du Pakistan, vient dire à de Gaulle qu'il salue son courage : « vous êtes le seul à avoir pu et su dire des choses justes » (*D.D.F.*, 1966-II, n° 373).

À l'évidence, le voyage autour du monde du président de la République réveille les revendications au sujet de Djibouti et de la Côte française des Somalis : celles de Mogadiscio comme celles d'Addis-Abeba ; lors de son étape dans cette capitale, de Gaulle en parle à Haïlié Sélassié (document n° 209). Le sujet est même évoqué par le Comité de décolonisation de l'ONU où la France refuse de siéger, de même qu'elle s'abstient de faire partie de la Commission *apartheid*, alors que ses relations avec l'organisme de New York sont redevenues fort bonnes.

Mais les voyages présidentiels n'épuisent pas l'actualité diplomatique du second semestre 1966. En Europe, ce sont essentiellement les questions

communautaires qui occupent l'actualité diplomatique, mais la crise politique allemande a aussi des répercussions en politique étrangère. Au sein de la CEE, trois sujets retiennent l'attention : les demandes d'association de l'Espagne, de l'Autriche et d'Israël ; les questions agricoles et le problème posé par les concessions à faire dans le cadre du GATT, enfin de nouveau la candidature britannique. Quand le *Foreign Office* fait clairement savoir son intention de sonder les membres de la CEE sur l'intégration de la Grande-Bretagne au Marché commun, le service de coopération économique du Quai d'Orsay conteste le bien fondé de sa demande – en raison de la crise financière britannique – et y voit surtout la volonté de faire porter au gouvernement français la responsabilité d'un nouvel échec (documents n°s 262 et 404)). En Allemagne, la chute du gouvernement Erhard le 8 novembre et la constitution d'un nouveau gouvernement sous le signe de la grande coalition présidée par le démocrate-chrétien Kiesinger et dont le ministre des Affaires étrangères est le social-démocrate Willy Brandt, laisse présager une modification des rapports franco-allemands. Ceux-ci n'avaient pas cessé de se détériorer depuis le départ du chancelier Adenauer en 1963, et pendant toute la durée du cabinet Erhard. Le nouveau gouvernement allemand est décidé à renouer avec Paris des relations étroites et cordiales : c'est ce que vient dire le 13 décembre Willy Brandt à de Gaulle qui le connaissait déjà et l'appréciait comme Bourgmestre de Berlin-Ouest (*D.D.F.*, 1966-II, n° 406). De Gaulle rassure Willy Brandt : « Nous sommes vos amis, mais seulement pour autant que vous ne soyez pas impérialistes ». Ce renouveau inespéré des relations franco-allemandes permet de mettre un terme à de laborieuses négociations concernant le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne (qui se voient retirer les armes atomiques tactiques mises à leur disposition par les Américains). Suite à la décision française de retrait de l'OTAN, il s'agissait de trouver une solution à ce problème épineux, envenimé par des tensions entre Paris et Bonn : le problème est réglé le 21 décembre 1966. Par ailleurs, tout le semestre est occupé à mettre au point la participation de la France aux budgets et aux infrastructures de même qu'aux différents comités et travaux de l'OTAN ; occasion de nombreuses tensions dans les relations entre la France et les États-Unis (document n° 361 par exemple), aggravées par les prises de position françaises à propos du Vietnam (cf. en particulier les documents n°s 241 et 242).

L'Afrique sub-saharienne connaît des troubles importants : en particulier au Burundi, Congo-Brazzaville, Nigeria, République centrafricaine, Tchad, et au Togo. Les problèmes sont tels qu'ils se terminent généralement par des coups d'État militaires. Le plus grave d'entre eux va mener à la guerre du Biafra.

Maurice Vaïsse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
1966				
17 juin	New York à Paris	Situation des pays de l'OCAM à l'ONU.	T.	39
23 déc.	New York à Paris	Analyse de la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	422
30	*Idem*	Analyse des positions de la France lors de la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	427
		B. DÉSARMEMENT		
1966				
21 juillet	Rawalpindi à Paris	De l'éventuel essai atomique indien.	D.	154
26 août	Paris	Instructions pour la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies à propos du désarmement.	N.	205
19 sept.	*Idem*	État des problèmes de désarmement à la veille de l'Assemblée générale des Nations unies.	N.	255
24 oct.	*Idem*	Débat sur la non-prolifération nucléaire devant la commission politique des Nations unies.	N.	315

[1] Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
8 nov.	*Idem*	La non-prolifération des armes nucléaires devant la commission politique des Nations unies.	N.	337
22	*Idem*	De la non-dissémination des armes nucléaires.	N.	356
		C. QUESTIONS ATOMIQUES		
1966				
18 juillet	Paris	Attitude des États-Unis vis-à-vis de la France dans le domaine nucléaire.	N.	137
26	*Idem*	Des négociations portant sur la vente par la France de centrales nucléaires à l'étranger.	N.	171
9 sept.	*Idem*	Au sujet de la construction par la France d'une centrale atomique en Égypte.	N.	239
10 nov.	New Delhi à Paris	L'Inde et l'armement atomique.	D.	340
14	Paris	L'état d'avancement du programme nucléaire israélien.	N.	345
19 déc.	*Idem*	Signature de l'accord sur la construction, à Grenoble, d'un réacteur à haut flux franco-allemand.	N.	411
		D. AFFAIRES SPATIALES		
1966				
3 juin	Paris	Au sujet de la note du 3 juin relative à la décision du gouvernement de mettre fin au premier programme ELDO.	N.	7
4	*Idem*	Conséquences de l'attitude britannique vis-à-vis du CECLES.	N.	12
8	*Idem*	Projet d'instructions au chef de la délégation française à la deuxième session de la Conférence des ministres du CECLES (ELDO).	N.	20
8	*Idem*	De l'évolution de la coopération spatiale franco-soviétique.	N.	21
29	*Idem*	Les possibilités de coopération internationale dans le domaine des affaires spatiales.	N.	76
31 août	Paris à New York	Instructions pour la délégation française au sujet de la prochaine Conférence scientifique sur l'Espace.	D.	216
20 sept.	Paris	État des négociations au sujet d'un traité sur l'espace extra-atmosphérique.	N.	257

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
27 sept.	Paris	De la coopération spatiale franco-soviétique.	N.	273
20 oct.	Buenos Aires à Paris	De l'expérience scientifique du 12 novembre 1966 à l'occasion de l'éclipse de soleil.	D.	310
15 déc.	Paris	Compte rendu de la Conférence spatiale européenne.	N.	405
E. AFFAIRES AÉRONAUTIQUES				
1966				
23 juin	Paris	Point sur l'opération *Concorde* au 1er juillet 1966.	N.	59
F. OTAN				
1966				
3 juin	Paris	Compte rendu du Conseil restreint de l'Élysée portant notamment sur le stationnement des troupes françaises en RFA et l'action des troupes françaises en temps de guerre.	N.	9
8	*Idem*	Recherche d'une solution pour la gestion de l'oléoduc américain et des oléoducs OTAN en France.	N.	19
14	*Idem*	Étude sur le maintien des forces françaises en Allemagne.	N.	28
15	Repan à Paris	Décisions du Conseil de l'OTAN du 15 juin : suppression du groupe permanent, réorganisation de l'État-major et des commandements, missions des forces françaises, la défense aérienne.	T.	29
16	Paris à Bonn	Retrait d'Allemagne de quinze avions du 1er CATAC et des unités de défense anti-aérienne *Hawk* et *Nike*.	T.	32
18	Paris à Londres, Washington, Moscou, Bonn, Repan, La Haye, Bruxelles, Rome	Compte rendu des conversations franco-allemandes, sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne.	C.R.	45
20	Paris	Instructions sur la déclaration de M. de Leusse au Conseil de l'OTAN le 21 juin.	N.	48

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966 20 juin	Paris à Repan, Washington, Londres, Bonn, Rome, Bruxelles, la Haye, Lisbonne, Luxembourg, Copenhague, Oslo, Athènes	Texte de la déclaration de M. de Leusse au Conseil de l'Atlantique Nord le 21 juin 1966.	T.	49
22	*Idem*	Le service juridique réfute les déclarations faites au Conseil de l'OTAN par Harlan Cleveland le 21 juin à propos du « vide juridique ».	N.	56
23	Bonn à Paris, Moscou	Compte rendu d'entretien entre M. Carstens et M. Seydoux de Clausonne à propos de la période de transition commençant le 1er juillet et de la mission des troupes françaises en Allemagne.	T.	57
24	Paris	La commission Brébisson procède à un premier examen des questions posées le 21 juin au Conseil de l'OTAN sur les missions des forces françaises en Allemagne.	N.	62
28	Repan à Paris, tous postes OTAN, Moscou, SGDN, Armées, EMA	Réponse de M. de Leusse le 28 juin devant le Conseil de l'OTAN sur la mission des forces françaises en Allemagne.	T.	66
28	Repan à Paris	Situation de la France au Conseil de l'OTAN suite à son retrait.	N.	68
29	Paris	Réactions de la Grande-Bretagne aux décisions de la France à l'égard de sa participation aux organismes militaires de l'OTAN.	N.	75
30	Paris	Négociations avec les Quatorze sur la question des missions des forces françaises en Allemagne.	N.	79
5 juillet	*Idem*	Étude des problèmes liés au désengagement de la France dans l'OTAN.	N.	93
12	Repan à Paris	Les partenaires de la France au Conseil de l'Atlantique Nord s'interrogent sur son attitude.	T.	117
12	Paris	Résumé des propositions de la Commission Brébisson.	N.	120
18	Paris à Repan	Redéfinition de la position de la France après sa mauvaise interprétation au Conseil permanent de l'OTAN.	T.	135
18	Paris	Entretien entre M. Couve de Murville et M. Bohlen.	C.R.	143

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
22 juillet	*Idem*	Au sujet de la modification des structures militaires de l'OTAN, la position du Département rejoint celle de l'État-Major des Armées	N.	162
8 août	*Idem*	De la nécessité de la participation française au Comité spécial McNamara.	N.	188
5 sept.	Paris à Repan	Instructions relatives à la participation française aux budgets militaires et à l'infrastructure de l'OTAN.	T.	225
13	Paris	Évolution des négociations au Conseil de l'OTAN relatives à la participation française aux budgets militaires et à l'infrastructure de l'OTAN.	N.	246
14	Repan à Paris	La présence française au Comité des Chefs d'États-majors et au Comité militaire sera assurée par une mission de liaison.	T.	249
12 oct.	Paris à Ottawa	Des forces aériennes canadiennes au sein de l'OTAN.	T.	297
14	Paris	De la participation de la France aux travaux du Conseil de l'Atlantique Nord.	N.	302
17	Repan à Paris	Les quartiers généraux quitteront la France le 1er avril 1967. Quels statuts auront les éléments liquidateurs ?	T.	306
24	Bonn à Paris	Les négociations franco-allemandes au sujet du stationnement des troupes françaises en Allemagne.	T.	314
2 nov.	Repan	La délégation française annonce la fin de sa participation au Comité des Plans de Défense.	N.	329
15	Paris	Les mandats du Comité Spécial, anciennement Comité McNamara, et la position de la France à son égard.	N.	347
28	Repan	De la venue devant le Conseil permanent de l'OTAN du rapport du Comité Spécial.	N.	371
3 déc	Paris à Washington	Des facilités militaires pouvant être mises à la disposition du gouvernement américain sur le sol français.	T.	381
21 déc.	Bonn à Paris	Réactions après la signature le 21 décembre 1966, de l'échange de lettres franco-allemand sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne.	T.	414
21	Repan	La France aurait intérêt à rester informée de l'élaboration des plans militaires de ses alliés et à participer à un système complémentaire de télécommunications.	N.	417
22	Paris	Des méthodes de consultation à l'OTAN.	N.	420

II. – L'EUROPE

A. L'EUROPE DE L'OUEST

1) Les Communautés européennes

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
24 juin	Paris à Londres	Proposition de la Grande-Bretagne d'examiner la question de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.	T.	60
6 juillet	Bruxelles-Delfra à Paris	De la présentation des lettres de créance des ambassadeurs accrédités auprès de la CEE.	T.	97
6	Paris	Entretien de MM. Pompidou et Couve de Murville avec MM. Wilson et Stewart à Londres qui porte sur les rapports Est-Ouest et sur l'OTAN.	C.R.	101
7	*Idem*	Entretien de MM. Pompidou et Couve de Murville avec MM. Wilson et Stewart à Londres portant sur la Grande-Bretagne et la CEE.	C.R.	107
7	*Idem*	Entretien de MM. Pompidou et Couve de Murville au *Foreign Office* portant essentiellement sur la situation dans le Sud-Est asiatique.	C.R.	108
8	*Idem*	Troisième entretien franco-britannique portant sur les projets industriels et techniques.	C.R.	112
11	Londres à Paris	Commentaires de la presse britannique sur la visite à Londres de MM. Pompidou et Couve de Murville.	T.	115
15	Paris	Opposition de la France à la candidature de M. Hallstein à la présidence de la Commission unique des Communautés européennes.	N.	129
23	Bruxelles-Delfra à Paris	Le souhait de l'Espagne de conclure avec la CEE un arrangement ayant le même contenu que l'accord d'association avec la Grèce.	T.	165
25	Paris à Bruxelles-Delfra	Instructions du Département au sujet des offres agricoles que la CEE doit présenter dans le cadre des négociations du GATT.	T.	167
26	Bruxelles-Delfra à Paris	Le contenu de l'accord sur les prix agricoles européens conclu le 24 juillet 1966.	T.	169
27	*Idem*	Accord sur les offres agricoles de la CEE pour la négociation Kennedy du GATT.	T.	172

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
27 juillet	*Idem*	Contenu de l'accord intervenu le 27 juillet sur les crédits accordés par les membres de la CEE aux États communistes.	T.	173
27	*Idem*	Impressions du représentant permanent de la France sur l'accord négocié au niveau européen le 24 juillet 1966.	T.	174
9 sept.	Londres à Paris	Compte rendu de l'entretien entre le nouveau secrétaire d'État britannique, M. George Brown, et l'ambassadeur de France à Londres.	T.	236
21 sept	Bruxelles-Delfra à Paris	De la thèse néerlandaise selon laquelle la CEE privilégierait trop ses relations avec les pays méditerranéens aux dépens des pays nordiques.	T.	258
21	Paris	Le point sur les négociations du GATT.	T.	259
22	*Idem*	Les problèmes intérieurs de la Grande-Bretagne lui interdisent une éventuelle adhésion au Marché commun.	N.	262
22	*Idem*	Des rapports franco-belges.	N.	263
10 oct.	*Idem*	Des obligations du Traité de Rome en matière monétaire.	N.	290
10	*Idem*	De l'avancement des négociations du GATT.	N.	291
10	*Idem*	Les données de la politique agricole commune de la CEE.	N.	292
14	*Idem*	Attitude française au sein de la CEE.	N.	301
20	Paris à Bruxelles-Delfra	De l'association d'Israël à la CEE.	T.	309
28	*Idem*	Les partenaires de la France ne l'ont pas suivie en ce qui concerne la limitation des effectifs et des crédits de la Commission de la CEE.	T.	323
13 nov.	Paris	L'Autriche et le Marché commun.	N.	344
17	Paris à Bruxelles-Delfra	De la création d'un conseil pour les Affaires sociales.	T.	350
25	Bruxelles-Delfra à Paris	Réunion du Conseil d'association CEE-Turquie.	T.	363
25	Paris	Entretien entre M. Pompidou et M. Lopez Rodo, ministre espagnol du Plan, qui souhaite encourager les investissements français en Espagne et pose la question du rapprochement avec la CEE.	C.R.	364
25	*Idem*	Entretien entre MM. Pompidou et Couve de Murville et MM. Vanden Boeynants et Harmel. Les sujets abordés concernent l'OTAN, les relations Est-Ouest et les rapports bilatéraux.	C.R.	365

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
30 nov.	Bruxelles-Delfra à Paris	La Commission marque sa préférence pour une formule d'accord entre la CEE et l'Espagne.	T.	374
9 déc.	*Idem*	Les intentions de la Commission au sujet des négociations du GATT.	T.	387
9	*Idem*	Le représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, s'oppose à ce que la Commission puisse consulter les partenaires sociaux sans l'accord préalable des États membres de la CEE.	T.	388
12	Paris à Vienne	De l'association de l'Autriche au Marché commun	T.	392
14	Paris	De l'évolution récente de l'AELE.	N.	402
15	*Idem*	L'état de l'avancement des négociations du GATT	N.	403
15	*Idem*	De l'intention du Royaume-Uni d'adhérer au Marché commun.	N.	404
16	Paris	Entretien du général de Gaulle et du secrétaire d'État britannique, M. George Brown, à propos de l'éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE.	C.R.	407
17	*Idem*	Entretien entre le président de Gaulle et le ministre italien des Affaires étrangères, M. Fanfani, au sujet du dixième anniversaire du Traité de Rome.	C.R.	408
22	Bruxelles-Delfra à Paris	Le Conseil des ministres de la CEE est divisé quant à l'ouverture rapide des négociations avec l'Espagne.	T.	418
22	*Idem*	De l'opposition de M. Couve de Murville à ce que la CEE fasse de nouvelles concessions dans les négociations du GATT.	T.	419
		2) La République fédérale d'Allemagne		
1966				
2 juin	Bonn à Paris	Politique de la RFA à l'égard de l'Est.	T.	3
3	Paris à Bonn	Le gouvernement français accepte d'ouvrir au plus tôt les conversations avec le gouvernement fédéral sur le statut des troupes françaises stationnées sur le territoire de la RFA.	T.	6
12	Bonn à Paris	Entretien entre le chancelier Erhard et l'ambassadeur de France à Bonn. Réaffirmation du souhait du maintien des forces françaises en Allemagne, du parallélisme entre la négociation bilatérale et la négociation multilatérale. Allusion à la visite du secrétaire d'État américain et son influence sur l'attitude d'Erhard.	T.	26

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966 16 juin	Paris à Bonn	Texte de la lettre de De Gaulle au chancelier Erhard. Il y parle de son voyage en URSS et des perspectives pour les relations Est-Ouest, et revient sur le stationnement des troupes françaises en Allemagne.	T.	33
17	Bonn à Paris	Le voyage en URSS du Président français et ses conséquences, vu de Bonn.	T.	41
30	Bonn à Paris	Remarques faites par l'ambassadeur de France à Bonn au sujet de l'aide-mémoire allemand qui lui est remis le 30 juin.	T.	78
1er juillet	Bonn à Paris	Déclaration du gouvernement allemand au sujet du maintien des forces françaises en Allemagne après le 1er juillet 1966.	T.	81
4	Paris à Bonn	Note du gouvernement français répondant à l'aide mémoire allemand du 30 juin relatif à la situation des forces françaises en RFA	T.	87
4	Bonn à Paris	Réactions de la République fédérale à l'issue du voyage officiel du général de Gaulle en URSS.	T.	88
4	Paris	Note du général de Gaulle sur le stationnement des troupes françaises en Allemagne.	N.	89
6	Paris à Bonn	Rappel par l'ambassadeur de la RFA des bases juridiques qui régissent le stationnement des troupes françaises sur son territoire.	T.	98
15	Paris	Du stationnement des forces françaises en RFA.	N.	130
16	Bonn à Paris	De la prochaine visite du président de Gaulle en RFA.	T.	132
21	Bonn	Compte rendu de l'entretien du 21 juillet 1966 entre le général de Gaulle et le président Lübke.	C.R.	156
21	Bonn	Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Erhard.	C.R.	157
21	Bonn	Compte rendu du 2e entretien entre le président de Gaulle et le chancelier Erhard.	C.R.	158
21	Bonn	Compte rendu du 3e entretien entre le président de Gaulle et le chancelier Erhard.	C.R.	159
26	Paris	Résumé des entretiens franco-allemands du 21 juillet.	N.	170
6 août	Paris	Des conversations franco-allemandes qui ont eu lieu à Bonn le 3 août sur le stationnement et le statut des forces françaises en RFA.	T.C.	186
7	Bonn à Paris	Les difficultés intérieures et extérieures de la RFA.	T.	197

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
29 août	*Idem*	Exposé de M. Krone, président du comité de Défense de la RFA, sur l'avenir de l'Alliance et le rôle stratégique de la RFA.	T.	212
8 sept.	*Idem*	Visite d'arrivée de l'ambassadeur d'URSS à Bonn, M. Tsarapkine.	T.	234
15	*Idem*	La politique extérieure de la France vue par la RFA.	T.	250
21	Paris	Des relations de la RFA avec les pays d'Europe orientale.	N.	260
30	Bonn à Paris	Résumé des conversations germano-américaines tenues à Washington les 26-28 septembre 1966.	T.	276
21 oct.	Paris	De la situation en Allemagne et des rapports franco-allemands.	N.	312
31	Bonn à Paris	Retentissement en RFA de la conférence de presse du général de Gaulle du 28 octobre 1966, au cours de laquelle le président français critique l'attitude de la RFA.	T.	327
10 nov.	*Idem*	Déclaration du ministère fédéral de la Défense sur le retrait de certaines forces françaises du territoire de la RFA.	T.	341
26	*Idem*	Fin de la crise intérieure en RFA.	T.	366
1er déc.	Paris	Négociations franco-allemandes sur le stationnement des troupes françaises en Allemagne à la veille de l'achèvement des pourparlers.	N.	378
8	Bonn à Paris	Audience accordée par M. Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement fédéral formé le 1er décembre 1966, aux chefs de missions diplomatiques accrédités à Bonn, dont l'ambassadeur de France.	T.	386
13	Paris	Compte rendu de l'entretien entre MM. Pompidou et Willy Brandt.	C.R.	398
13	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu à Paris le 13 décembre 1966 entre les ministres des Affaires étrangères de France et de la République fédérale d'Allemagne.	C.R.	399
16	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu à Paris le 16 décembre 1966 entre le général de Gaulle et M. Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale.	C.R.	406
21	Bonn à Paris	Signature de l'échange de lettres franco-allemandes constatant l'accord intervenu sur le stationnement des troupes françaises en Allemagne.	T.	415

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3) L'Autriche		
1966 15 nov.	Paris	Les relations franco-autrichiennes.	N.	346
		4) Chypre		
1966 11 juin	New York à Paris, Londres, Washington	Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'opération de l'Unficyp à Chypre pour la période du 11 mars au 10 juin 1966.	T.	24
16	New York à Paris, Athènes, Ankara, Nicosie, Londres, Moscou	Texte de l'intervention du Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité.	T.	35
13 juillet	Athènes à Paris	De quelques indications concernant le dialogue gréco-turc relatif à l'affaire de Chypre.	T.	122
22 sept.	Ankara à Paris	Le point sur l'affaire de Chypre avant la rencontre à New York des ministres des Affaires étrangères de Turquie et de Grèce.	D.	261
23	Athènes à Paris	Le point de vue grec sur l'affaire de Chypre.	D.	266
		5) La Grèce		
1966 6 juin	Paris	Des relations franco-grecques.	N.	16
		6) L'Italie		
1966 10 juin	Rome à Paris	Entretien entre le président italien, M. Saragat, et l'ambassadeur de France à Rome à propos de l'affaire du *Corriere della Sera*.	T.	23
		7) Le Saint-Siège		
1966 24 déc.	Rome Saint-Siège à Paris	Entretien entre le Pape Paul VI et l'ambassadeur de France.	D.	424

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		8) La Turquie		
1966 19 déc.	Paris à différents représentants diplomatiques	Résumé de l'entretien tenu le 12 décembre 1966 entre M. Couve de Murville et le ministre turc des Affaires étrangères, M. Caglayangil.	T.C.	410
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1) L'URSS		
1966 13 juin	Moscou à Paris	Synthèse sur la situation de l'URSS à une semaine du début de la visite du Président de la République dans ce pays.	T.	27
22	Moscou à Paris, Washington, Londres, Bonn	Compte rendu du premier entretien entre de Gaulle et Brejnev portant essentiellement sur la question allemande.	T.	54
22	*Idem*	Compte rendu du deuxième entretien entre de Gaulle et Brejnev. Les deux chefs d'État traitent des relations franco-soviétiques et du Vietnam.	T.	55
29	*Idem*	Compte rendu du troisième entretien de Gaulle-Brejnev au Kremlin. La discussion porte sur la procédure des consultations envisagées entre l'URSS et la France, mais aussi sur l'ONU, la détente en Europe et les rapports avec les États-Unis.	T.	70
6 juillet	*Idem*	Commentaires dans la presse soviétique du voyage effectué au mois de juin par le Président de la République française en URSS.	T.	96
9	*Idem*	Des risques pour la paix mondiale face à l'annonce soviétique de l'envoi possible de volontaires pour aider le Vietnam.	T.	113
21	*Idem*	De la visite du Premier ministre britannique en URSS.	T.	152
25	Paris à Moscou	Projet de communiqué franco-soviétique à propos de l'adoption du procédé SECAM III par la France et l'URSS.	T.	166
28	Paris	Indications sur la conférence des pays du Pacte de Varsovie tenue en juillet à Bucarest.	C.R.	177
4 août	Moscou à Paris	Commentaire de M. Kossyguine sur les relations franco-soviétiques.	T.	182

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
23 août	*Idem*	Rapport de fin de mission de l'ambassadeur de France, M. Baudet.	T.	201
23 sept.	*Idem*	Fin des négociations concernant la ligne de communication directe entre Paris et Moscou.	T.	264
24	Paris à Moscou	Entretien entre le Secrétaire général du Quai d'Orsay et l'ambassadeur d'URSS en France sur les relations franco-soviétiques.	T.	268
4 oct.	Moscou à Paris	Conclusions tirées par M. Peyrefitte de son voyage en URSS au sujet de la mise en œuvre de la coopération scientifique et technique franco-soviétique.	T.	279
8	*Idem*	Durcissement des relations sino-soviétiques.	T.	286
10	*Idem*	De la mise en œuvre de la coopération scientifique et technique franco-soviétique.	T.	289
11	*Idem*	Commentaires de M. Peyrefitte sur son voyage dans la partie asiatique de l'URSS.	T.	293
26	Paris	L'ambassadeur d'URSS informe le Président de la République de l'acceptation par les dirigeants soviétiques de son invitation à se rendre en France.	C.R.	320
29	Paris	M. Zorine informe M. Couve de Murville des conversations soviéto-américaines sur le Vietnam, la non-dissémination et les relations bilatérales.	C.R.	326
12 nov.	Moscou à Paris	De l'intense activité diplomatique de l'URSS.	T.	343
15	Paris	L'ambassadeur d'URSS à Paris informe le Département du contenu des conversations lors de la visite du Roi du Maroc en URSS et de la réaction de M. Kossyguine au sujet du programme de sa visite en France.	C.R.	348
21	Moscou à Paris	De la visite de M. Debré, ministre de l'Économie et des Finances en URSS.	T.	354
23	*Idem*	Des difficultés soviétiques pour finaliser le plan quinquennal 1965-1970.	T.	358
24	*Idem*	De la position de l'URSS à l'égard de l'Indonésie.	T.	360
27	*Idem*	Analyse d'un long article critiquant l'attitude chinoise.	T.	368
9 déc.	Paris à New York	Évocation par M. Couve de Murville et M. Gromyko des contributions volontaires au budget de l'ONU.	T.	389

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
24 déc.	Moscou à Paris	De l'échange systématique de visites entre les principaux fonctionnaires du MID et du Quai d'Orsay.	T.	423
26	*Idem*	L'opinion de M. Wormser sur la façon d'aborder avec les Soviétiques les problèmes monétaires internationaux.	T.	425
		2) La Bulgarie		
1966				
4 oct.	Paris	Développement des relations culturelles, scientifiques et techniques.	N.	281
14	Paris	Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Jivkov, président du Conseil bulgare.	C.R.	304
		3) La Hongrie		
1966				
18 juillet	Paris	Les relations culturelles franco-hongroises à la veille de la visite officielle de M. Couve de Murville du 28 au 30 juillet.	N.	142
30	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Kadar, premier secrétaire du Comité central du parti socialiste ouvrier hongrois.	C.R.	180
		4) La Tchécoslovaquie		
1966				
18 juillet	Paris	Les relations politiques franco-tchécoslovaques (1963-1966).	N.	139
18	Paris	Les rapports économiques entre la France et la Tchécoslovaquie.	N.	140
18	Paris	Les relations culturelles entre la France et la Tchécoslovaquie.	N.	141
		5) La Yougoslavie		
1966				
26 août	Paris	Les relations culturelles franco-yougoslaves et leur fondement.	N.	206
13 sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre le maréchal Tito et M. Couve de Murville.	C.R.	248
19	Paris à différents postes diplomatiques	Résumé des entretiens que M. Couve de Murville a eus lors de son voyage officiel en Yougoslavie du 12 au 14 septembre 1966.	C.R.	254

III. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1966				
2 juin	Paris	Politique de l'Union soviétique en Afrique sub-saharienne.	N.	5
5 juillet	*Idem*	Compte rendu de la conférence des chefs d'États des pays de l'OCAM réunis à Tananarive du 25 au 28 juin 1966 pour la signature officielle de la Charte de l'Organisation.	C.R.	92
21 oct.	Paris	L'action des pays communistes au sein des États francophones d'Afrique noire (mars-octobre 1966).	N.	311
		B. LE MAGHREB		
		1) L'Algérie		
1966				
19 juin	Alger à Paris	Célébration du coup d'État du 19 juin 1965. Discours du colonel Boumediene.	T.	47
28	*Idem*	Point de vue d'Alger sur les relations inter-maghrébines.	T.	65
6 juillet	*Idem*	La fête nationale algérienne et le retour des cendres de l'émir Abd El-Kader.	T.	96
7	*Idem*	Réticences d'Alger devant le projet de Francophonie.	T.	102
20	*Idem*	Mission de M. Wormser, directeur des Affaires économiques : reprise des conversations sur le contentieux financier franco-algérien.	T.	149
21 juillet	*Idem*	Poursuite des conversations financières.	T.	151
27 août	*Idem*	Réunion du 26 août sur le contentieux financier franco-algérien.	T.	208
2 sept.	*Idem*	De l'arabisation de l'enseignement.	T.	218
2	*Idem*	Autorisation d'ouverture accordée pour le Centre culturel français.	T.	219
3	*Idem*	Les réactions d'Alger au discours de Phnom Penh du général de Gaulle.	T.	220
26	*Idem*	Appel à la France pour la formation des cadres de l'Armée nationale populaire algérienne.	T.	272
28	*Idem*	Du problème des harkis.	T.	275
17 oct.	Paris	De la coopération militaire avec l'Algérie.	N.	307

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
3 nov.	Alger à Paris	Fourniture de blé soviétique à l'Algérie.	T.	331
20	*Idem*	Reprise des conversations franco-algériennes en vue d'arriver à un accord sur le contentieux financier.	T.	352
22	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères.	T.	355
10 déc.	Paris	Analyse de l'accord sur le contentieux public franco-algérien.	N.	391
12	*Idem*	Situation de l'Algérie dix-huit mois après le coup d'État du colonel Boumediene.	N.	395
13	Paris	Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Bouteflika, tenu à Paris le 13 décembre 1966.	C.R.	400
		2) Le Maroc		
1966				
20 juillet	Paris	L'aide militaire à l'Algérie et au Maroc.	N.	150
4 août	Rabat à Paris	Entretien de M. de La Chevalerie avec M. Cherkaoui, ministre marocain des Affaires étrangères.	C.R.	184
20	Paris	De l'éventuelle rupture entre la France et le Maroc.	C.R.	200
26	Rabat	Attitude de la presse marocaine.	L.	207
23 sept.	Rabat à Paris	État d'esprit des Français et des Marocains au sujet du procès Ben Barka.	D.	265
11 oct.	Paris à Rabat	Le ministre français des Affaires étrangères répond à la lettre marocaine du 28 septembre 1966 relative à l'application de la Convention judiciaire franco-marocaine.	T.	294
25	Rabat à Paris	Réactions de l'opinion française marocaine au départ pour la France du colonel Dlimi qui vient se constituer prisonnier.	T.	316
		3) La Tunisie		
1966				
4 août	Paris	Entretien entre le directeur d'Afrique du Nord et M. Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris.	N.	183
6 oct.	Paris	Des relations franco-tunisiennes.	L.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
1) L'Afrique du Sud				
1966				
15 juin	Paris	Sur le Sud-Ouest africain sous mandat de l'Afrique du Sud.	N.	31
2 nov.	Paris à New York	La France refuse de faire partie du Comité des Quatorze sur le Sud-Ouest africain prévu par l'ONU.	T.	328
2 déc.	New York à Paris	Délibérations de la Commission politique spéciale sur l'*apartheid*. Accusation de la France.	T.	380
2) L'Angola				
1966				
9 août	Luanda à Paris	La rébellion en Angola.	D.	189
20 déc.	*Idem*	De la situation en Angola à la fin de cette cinquième année de rébellion.	D.	412
3) Le Burundi				
1966				
26 oct.	Paris	De la fragilité de la situation au Burundi après la prise de pouvoir par le prince Charles le 8 juillet 1966.	N.	319
1er déc.	Bujumbura à Paris	Après le renversement du roi Ntare V, proclamation de la République par le capitaine Micombero.	T.	376
2	*Idem*	Explications sur le coup d'État du capitaine Micombero.	T.	379
12	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur du Burundi à Paris, de retour dans son pays, et le premier secrétaire près l'ambassade de France à Bujumbura.	T.	394
4) Le Congo (Brazzaville)				
1966				
1er juillet	Paris	Évolution de la situation à Brazzaville.	N.	82
19	Brazzaville à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et le ministre congolais des Affaires étrangères sur le refroidissement des relations franco-congolaises.	T.	145

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
27 juillet	*Idem*	Point de vue de l'ambassadeur de France au sujet de l'invitation du gouvernement du Congo-Brazzaville à la France à l'occasion des fêtes anniversaire de la Révolution.	L.	175
12 août	*Idem*	L'implantation et les luttes d'influence des communistes au sein des organes du gouvernement congolais.	D.	193
24 nov.	Paris à Brazzaville	Instructions données au chargé d'Affaires de France à Brazzaville par le directeur des Affaires africaines et malgaches suite aux incidents survenus à l'encontre de la mission diplomatique française.	T.	362
29	Paris à différents représentants diplomatiques.	Le Département informe les postes diplomatiques français en Afrique et à Pékin des actions contre la mission diplomatique française à Brazzaville et des conséquences de ces actes.	T.C.	372
23 déc.	Brazzaville à Paris	La crise dans les relations franco-congolaises.	T.	421
		5) Côte française des Somalis		
1966				
6 oct.	Paris à New York	La France ne siègera pas à la Commission de l'Assemblée générale de l'ONU chargée d'examiner la situation dans le territoire de la Côte française des Somalis.	T.	283
		6) La République démocratique du Congo (Kinshasa)		
1966				
16 juin	Paris	Situation en République démocratique du Congo après six mois de régime Mobutu.	N.	38
17	*Idem*	De l'action culturelle et technique française en République démocratique du Congo (Congo-Léopoldville).	N.	43
1er juillet	*Idem*	De la célébration du 6e anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo.	T.	84
21	Paris	Les relations entre la France et la République démocratique du Congo sept mois après la prise de pouvoir par le général Mobutu.	N.	155
10 août	*Idem*	Les événements de Kisangani (ex-Stanleyville)	N.	190
7 oct.	Kinshasa à Paris	Entretien entre le général Mobutu et l'ambassadeur de France.	T.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
19 nov.	Paris	De la politique intérieure et extérieure du régime Mobutu.	N.	351
		7) Le Dahomey		
1966				
30 août	Cotonou à Paris	Le Dahomey après huit mois de gouvernement militaire.	T.	214
8 sept.	*Idem*	De l'annonce du général Soglo au sujet des mesures d'austérité appliquées à partir d'octobre 1966 et d'une charte fixant les grands principes et les objectifs de son gouvernement.	T.	235
31 déc.	*Idem*	Conséquences du remaniement ministériel.	T.	429
		8) L'Éthiopie		
1966				
5 juin	Mogadiscio à Paris	Le Comité de décolonisation de l'ONU, ou Comité des Vingt-Quatre, se rend à Mogadiscio où la question de Djibouti et de la Côte française des Somalis est examinée.	T.	13
16	Paris	Les revendications de Mogadiscio sur la Côte française des Somalis.	N.	37
16 juillet	*Idem*	Des relations entre la France et l'Éthiopie.	N.	134
19	*Idem*	De la position éthiopienne à l'égard de la Côte française des Somalis.	N.	147
27-28 août	*Idem*	Entretien entre le président de Gaulle et l'empereur d'Éthiopie.	C.R.	209
14 oct.	*Idem*	Du chemin de fer du Sidamo.	N.	303
		9) L'Île Maurice		
1966				
11 oct.	Paris	Entretien entre M. Pompidou et Sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'Île Maurice.	C.R.	296
		10) Le Ghana		
1966				
9 oct.	Paris à Accra	Des problèmes économiques du Ghana.	T.	288
9 nov.	Paris	Des relations franco-ghanéennes.	N.	339

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		11) Le Kénya		
1966 16 juillet	Nairobi à Paris	Sur la situation au Kenya.	T.	131
		12) Le Mali		
1966 1er juin	Bamako à Paris	Lettre du président malien, M. Modibo Keita, au général de Gaulle à propos des relations monétaires et financières.	L.	2
9	*Idem*	La situation du Mali en juin 1966.	N.	22
1er déc.	Paris à Bamako	La question du Mali et sa rentrée dans l'Union monétaire de l'Ouest africain.	T.	377
5	*Idem*	De l'intérêt d'un accord monétaire entre la France et le Mali.	N.	384
		13) Le Nigéria		
1966 19 juillet	Cotonou à Paris	De la situation au Nigeria et de l'accord d'association signé le 16 juillet avec la CEE.	T.	144
29	Lagos à Paris	La mutinerie du 29 juillet et la disparition du général Ironsi.	T.	178
9 août	Paris	De la situation au Nigeria après le putsch du 29 juillet 1966.	N.	190
30	Lagos à Paris	De la situation au Nigeria après la prise de pouvoir par le général Gowon.	T.	213
		14) La République Centrafricaine		
1966 3 juin	Paris	Le diamant en République centrafricaine.	N.	8
29	*Idem*	La situation en République centrafricaine six mois après le coup d'État qui a renversé le président Dacko.	N.	73
29	*Idem*	Portrait du colonel Bokassa.	N.	74
13 oct.	Bangui à Paris	Demandes d'aide du colonel Bokassa derrière lesquelles se dévoile la stratégie de son entourage.	T.	298
28	*Idem*	Analyse de l'attitude de Bokassa par l'ambassadeur de France.	T.	

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		15) La Rhodésie		
1966				
6 déc.	Paris	De la crise rhodésienne.	N.	385
		16) La République du Sénégal		
1966				
5 juillet	Dakar à Paris	Entretien entre le président Senghor et l'ambassadeur de France au cours duquel le président sénégalais fait savoir qu'il se rend à Bamako pour discuter du retour du Mali dans l'union monétaire ouest-africaine.	T.	91
5	*Idem*	Le gouvernement sénégalais annonce sa décision de cesser toute coopération bilatérale avec la Guinée.	T.	110
14 oct.	*Idem*	Des impressions retirées par le président Senghor à l'issue de son voyage aux États-Unis et au Canada	T.	299
12 déc.	*Idem*	Réflexions du président Senghor à la suite du voyage au Sénégal du président malien Modibo Keita.	T.	393
		17) La Somalie		
1966				
5 oct.	Paris	Visite à Paris du Premier ministre somalien.	N.	282
28	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Pompidou et M. Abdirizak, Premier ministre de la République de Somalie.	C.R.	325
		18) La République du Tchad		
1966				
2 juillet	Fort-Lamy à Paris	Les mouvements extérieurs d'opposition au gouvernement tchadien.	T.	85
7 sept.	*Idem*	Revue de la situation politique et sociale au Tchad.	T.	231
		19) Le Togo		
1966				
23 nov.	Lomé à Paris	Le coup d'État du 21 novembre 1966.	D.	359

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		20) Les Colonies portugaises (Mozambique)		
1966				
18 juin	Paris	Situation de la rébellion au Mozambique	N.	46
28 nov.	Lisbonne à Paris	Voyage de l'attaché militaire près l'ambassade de France à Lisbonne au Mozambique.	D.	370
		21) La Zambie		
1966				
22 nov.	Paris	Des relations franco-zambiennes depuis la rébellion de Ian Smith.	N.	357

IV. – LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) L'Irak		
1966				
12 juillet	Paris à Bagdad	Entretien entre M. Couve de Murville et le ministre irakien des Affaires étrangères.	T.	119
12	Paris	Audience accordée par le Président de la République au ministre irakien des Affaires étrangères.	C.R.	121
		2) Israël		
1966				
10 nov.	Paris	Du renouvellement de l'accord commercial franco-israélien.	N.	342
		3) Le Royaume Hachémite de Jordanie		
1966				
24 août	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le Roi de Jordanie au sujet de l'affaire Ben Barka.	C.R.	202

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966 20 nov.	Ammane à Paris	De la reconnaissance de la Jordanie envers la France pour son attitude au Conseil de sécurité.	T.	353
		4) Le Liban		
1966 28 juillet	Beyrouth à Paris	Visite de l'ambassadeur de France à Beyrouth à l'émir du Koweït en séjour au Liban.	T.	176
		5) La Libye		
1966 27 nov.	Tripoli à Paris	Des relations économiques franco-libyennes.	T.	369
		6) La République arabe unie (RAU)		
1966 11 oct.	New York à Paris	Entretien entre le représentant permanent de la France à l'ONU et le ministre égyptien des Affaires étrangères au sujet du discours de Phnom Penh, de la situation au Vietnam et d'Aden.	T.	295
18	Le Caire à Paris	Des relations franco-égyptiennes dans le domaine culturel, économique et politique.	T.	308
		7) La République arabe syrienne		
1966 12 déc.	Paris	Des relations politiques franco-syriennes depuis le coup d'État du 23 février 1966.	N.	396
20	Paris	Entretien entre le Président de la République française et M. Makhos.	C.R.	413

V. – L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'ASIE OCCIDENTALE		
		1) L'Inde		
1966 5 déc.	Paris	Entretien entre l'ambassadeur de l'Inde à Paris et le directeur d'Asie-Océanie portant sur les relations culturelles et économiques et sur la récente visite en France du président pakistanais Ayub Khan.	N.	383
		2) L'Iran		
1966 7 nov.	Paris à Londres	Le gouvernement français, qui a des intérêts dans le consortium pétrolier en Iran, s'efforce d'apaiser le différend entre l'Iran et le consortium	T.	335
		3) Le Népal		
1966 25 oct.	Paris	Échanges de vues entre le Roi du Népal en visite à Paris et le Président de la République.	C.R.	324
		4) Le Pakistan		
1966 29 nov.	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le président pakistanais, Ayub Khan, au sujet du conflit indo-pakistanais et des relations économiques franco-pakistanaises.	C.R.	373
29	Paris à Rawalpindi	Entretien entre M. Couve de Murville et le ministre pakistanais des Affaires étrangères	T.	375
		B. L'ASIE DU SUD-EST		
		1) Le Cambodge		
1966 11 juin	Phnom Penh à Paris	Alors que le prince Sihanouk se désintéresse des affaires de l'État et déconcerte son entourage par ses initiatives diplomatiques incohérentes, les militaires s'agitent.	L.	25

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
17 juin	Paris à Phnom Penh	Le directeur d'Asie au Département s'inquiète des signes de malaise que provoque le comportement du prince Sihanouk.	L.	42
18	*Idem*	Le général de Gaulle souhaite se rendre en visite officielle au Cambodge début septembre 1966.	T.	44
22	Phnom Penh à Paris	Les premières réactions du prince Sihanouk après l'annonce de la prochaine visite au Cambodge du général de Gaulle.	T.	52
18 juillet	Paris	De l'objectif de la politique de neutralité du prince Sihanouk.	N.	138
19	Paris	De la nature du régime instauré au Cambodge par le prince Sihanouk.	N.	148
2 août	Phnom Penh à Paris	De l'éventuel accord avec le FNL sud-vietnamien sur la reconnaissance des frontières du Cambodge.	T.	181
30	*Idem*	De la popularité de la France et du Président de la République au Cambodge.	T.	215
1er sept.	*Idem*	Du soutien de la politique de neutralité cambodgienne et ébauche d'une coopération économique, culturelle et militaire.	C.R.	217
7	*Idem*	Du voyage du général de Gaulle au Cambodge.	D.	232
20	Paris	Les réactions suscitées à travers le monde par le discours de Phnom Penh.	N.	256
4 nov.	Phnom Penh à Paris	De la période de confusion politique au Cambodge.	T.	333
8	Paris	De la situation au Cambodge après les élections législatives du 11 septembre.	N.	338
29 déc.	Phnom Penh à Paris	De la pression chinoise sur le Cambodge pour qu'il livre du riz et des vivres au FNL sud-vietnamien.		426

2) Le Laos

1966				
25 juin	Paris	Point sur l'aide militaire française au Laos.	N.	63
13 juillet	*Idem*	Compte rendu d'entretiens à l'Élysée entre dirigeants français et laotiens à propos de la neutralité du Laos.	C.R.	124
29 août	Vientiane à Paris	La révolution culturelle expliquée par l'ambassadeur de Chine populaire à Vientiane.	T.	211
19 sept.	*Idem*	Les premières réactions du Pathet Lao et du gouvernement laotien au discours de Phnom Penh du président de Gaulle.	T.	253

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
25 oct.	Paris	Analyse par le Département du coup de force du général Ma et de ses conséquences.	N.	317
27-28	Vientiane à Paris	Hypothèse de travail de l'ambassadeur de France à Vientiane au sujet du coup de force du général Ma.	T.	321
26 nov.	*Idem*	De l'opinion du Roi du Laos sur la situation intérieure de son pays et sur l'évolution de la guerre du Vietnam.	T.	367
		3) Généralités sur le conlfit vietnamien		
1966				
5 août	Paris	De la situation politique et militaire au Vietnam.	N.	185
13	Paris	De l'attitude de la Chine dans le conflit vietnamien.	N.	195
24	Washington à Paris	Dean Rusk expose à Maurice Couve de Murville la politique étrangère américaine dans le Sud-Est asiatique.	T.	203
25	Paris	Commentaire du Département sur la lettre adressée le 24 août par Dean Rusk.	N.	204
13 sept.	Paris	Les relations entre la France et la RDVN depuis 1945.	N.	247
26 oct.	Paris	De la conférence de Manille.	N.	318
21 déc.	Paris	Position française au sujet du problème vietnamien.	N.	416
30	New York à Paris	Des contacts des Américains avec les Nord-Vietnamiens au sujet de l'ouverture de négociations de paix.	T.	428
		4) Le Nord-Vietnam		
1966				
2 juin	Paris	Les dirigeants nord-vietnamiens posent toujours comme préalable à l'ouverture des négociations avec les Américains l'acceptation par ces derniers de leur « programme en quatre points ».	N.	4
24	Hanoï à Paris	Les possibilités pour les dirigeants nord-vietnamiens d'examiner les propositions de négociations américaines, tout en maintenant leurs conditions à l'ouverture de véritables pourparlers.	T.	61
28	*Idem*	Impressions sur la population nord-vietnamienne de l'inspecteur des postes diplomatiques et consulaires.	N.	69

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
3 juillet	*Idem*	Réactions des dirigeants nord-vietnamiens aux bombardements des 29 et 30 juin 1966.	T	86
7	*Idem*	De l'influence modératrice de la France dans la recherche d'une solution dans le conflit vietnamien.	T.	105
7	*Idem*	Réponse du président Hô Chi Minh à la lettre du général de Gaulle transmise par M. Sainteny	L.	109
9	*Idem*	M. Sainteny exprime sa réprobation à l'exhibition dans les rues d'Hanoï de prisonniers américains.	T.	114
13	*Idem*	Compte rendu des entretiens des 5 et 7 juillet entre MM. Sainteny, Hô Chi Minh et le ministre de la Culture nord-vietnamien.	T.	123
21	*Idem*	Du point de vue de Hanoï sur les prisonniers américains.	T.	153
23	*Idem*	De la réaffirmation des relations entre la France et la RDVN.	T.	164
29	*Idem*	Des divers aspects du conflit vietnamien par l'ambassadeur d'URSS à Hanoï.	T.	179
6 août	*Idem*	De la crainte d'Hanoï d'une nouvelle escalade dans le conflit.	T.	187
3 sept.	Hanoï à Paris	Les réactions officieuses des milieux politiques et intellectuels d'Hanoï au discours de De Gaulle à Phnom Penh.	T.	222
3	Phnom Penh	Entretien entre le général de Gaulle et le représentant de la RDVN.	N.	224
2-6	Hanoï à Paris	Des premières réactions nord-vietnamiennes au discours de Phnom Penh.	L.	229
23	Paris	Le point sur les conditions d'une paix au Vietnam selon les Américains et les Nord-Vietnamiens.	N.	267
19 déc.	Hanoï à paris	Des bombardements américains.	T.	409
		5) Le Sud-Vietnam		
1966				
6 juin	Alger	Compte rendu d'un entretien entre le directeur d'Asie et le représentant du FNL sud-vietnamien à Alger.	N.	15
7	*Idem*	Compte rendu d'un entretien entre le directeur d'Asie et le représentant du FNL sud-vietnamien à Alger.	N.	18
16	Danang à Paris	Hostilité de la population de la ville de Danang à l'encontre des Américains suite à leur comportement et aux exactions des militaires sud-vietnamiens.	D.	36

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966 5 juillet	Paris	De la préparation des élections à l'Assemblée Constituante par le général Ky.	N.	94
28 août	Phnom Penh	Compte rendu d'un entretien entre le directeur d'Asie et l'ambassadeur de France à Phnom Penh avec le représentant du FNL sud-vietnamien.	N.	210
3 sept.	Saigon à Paris	Lancement d'une campagne de presse à l'encontre du Président de la République.	T.	223
10	Paris	Compte rendu de l'entretien du 8 septembre à Phnom Penh entre le Directeur d'Asie et le délégué général de la RDVN au Cambodge.	N.	243
2 oct.	Saigon à Paris	Des conséquences de la prochaine ouverture à Paris d'un bureau de presse du FNL sud-vietnamien.	T.	278
17	*Idem*	Le gouvernement de Saigon semble décidé à repenser l'action de la mission culturelle française au Sud-Vietnam	T.	305
3 déc.	*Idem*	Du climat social au Sud-Vietnam.	D.	382
9	Paris à Djakarta	Instructions à l'ambassadeur de France au sujet des relations à entretenir avec le représentant du FNL sud-vietnamien en Indonésie.	L.	390
14	Saigon à Paris	De l'augmentation de l'agressivité du Viet-cong vis-à-vis des troupes sud-vietnamiennes.	T.	401

C. L'EXTRÊME-ORIENT

1) Le Japon

1966 5 nov.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Pompidou et M. Shiina, ministre des Affaires étrangères.	C.R.	334

2) La République populaire de Chine

1966 29 juin	Pékin à Paris	Indications recueillies par l'ambassade de France sur les difficultés économiques de la RPC.	T.	72
5 juillet	*Idem*	Commentaires de la presse chinoise au sujet du voyage du général de Gaulle en URSS.	T.	90
7	Paris	Analyse des divergences qui se manifestent au sein du mouvement communiste en Asie.	N.	106

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
12 août	Paris	Analyse du voyage du Premier ministre chinois, M. Chou En Laï, en Europe de l'Est et au Pakistan.	N.	194
17	Paris	Entretien entre l'ambassadeur de l'Inde à Paris et le directeur d'Asie-Océanie.	N.	199
6 sept.	Pékin à Paris	Nouvelle démarche de l'ambassade de France auprès des autorités chinoises à propos des tombes françaises de Pékin.	T.	228
8	*Idem*	Tout en protestant contre l'attitude indonésienne, la Chine ne souhaite pas de rupture avec Djakarta.	T.	233
28	*Idem*	Troisième démarche de l'ambassade de France à Pékin au sujet des tombes françaises.	T.	274
24 oct.	*Idem*	De l'aggravation de la polémique sino-soviétique à la suite du renvoi des étudiants chinois de Moscou et des étudiants soviétiques de Pékin.	T.	313
8 nov.	Moscou à Paris	De la détérioration des relations entre la Chine et l'URSS.	T.	336
16	Pékin à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France en Chine et le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Chen Yi au sujet de la Révolution culturelle et du conflit vietnamien.	T.	349
13 déc.	*Idem*	Des réactions chinoises au voyage de M. Kossyguine en France.	T.	397

VI. – L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'AMÉRIQUE DU NORD				
1) Les États-Unis				
1966				
4 juin	Paris à Washington	Paris répond à l'intention de Washington de discuter des problèmes relatifs aux accords bilatéraux de 1951, 1952, et 1958.	T.	10
4	Washington à Paris	Les Américains paraissent renoncer à l'unilatéralisme et acceptent de discuter avec les Français des questions soulevées au sujet de l'OTAN.	T.	11

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
6 juin	Washington à Paris	M. Ball est informé par M. Lucet des réponses françaises aux questions posées par M. Rusk au sujet de l'OTAN, le 27 mai 1966.	T.	14
7	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Walt Rostow, successeur de McGeorge Bundy à la Maison Blanche.	T.	17
15	*Idem*	Départ de France de forces américaines qui s'y trouvaient dans le cadre de l'OTAN.	T.	30
16	*Idem*	Déclarations hostiles à la France du Président de la Commission des forces armées de la Chambre des Représentants.	T.	34
17	*Idem*	Déclarations des dirigeants américains au sujet de la politique française vis-à-vis de l'OTAN.	T.	40
20	*Idem*	Déposition de McGeorge Bundy au sujet des problèmes de l'OTAN devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain.	T.	50
21	*Idem*	Auditions au sujet de l'OTAN de la sous-commission pour la sécurité nationale et les opérations internationales.		51
22	Paris à Washington	Accord entre Paris et Washington relatif aux satellites habités et aux navires habités à proximité de la zone d'essais nucléaires française.	T.	53
23	Washington à Paris	Déposition du général Norstad devant la Commission Fulbright au sujet de la crise de l'OTAN.	T.	58
27	*Idem*	Publication du texte de la réponse du président Johnson du 22 mars 1966 à la lettre du général de Gaulle du 7 mars.	T.	64
28	*Idem*	Déposition de M. Kissinger devant la commission Fulbright au sujet de la crise de l'OTAN.	T.	67
29	*Idem*	Commentaires américains sur la visite du Président de la République française en URSS.	T.	71
30	Paris à Washington, Bonn, Londres	Remise par les autorités américaines d'un aide-mémoire relatif au retrait des stocks d'armes atomiques tactiques mis en temps de guerre à la disposition des forces françaises en Allemagne.	T.	77
1er juillet	Washington à Paris	Les conséquences du voyage de De Gaulle en URSS sur l'opinion américaine.	T.	83
1er	Paris à Washington	Entretien entre le secrétaire général du Quai d'Orsay et l'ambassadeur des États-Unis sur le Vietnam et les bombardements.	T.	80

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
6 juillet	*Idem*	De la présence américaine sur la zone des essais nucléaires français.	T.	99
6	*Idem*	Du nouvel accord atomique franco-américain selon le *New York Times*.	T.	100
7	Washington à Paris	Du raidissement américain à propos du Vietnam.	T.	103
7	*Idem*	Montée de la tension interraciale aux États-Unis.	T.	104
11	*Idem*	Sondage d'opinion aux États-Unis sur la France. Le nombre d'opinions négatives l'emporte.	T.	116
12	*Idem*	Du discours du président Johnson du 12 juillet 1966 dans lequel il entend faire comprendre sa politique en Extrême Orient.	T.	118
14	*Idem*	Des rapports franco-américains.	T.	125
14	*Idem*	De l'intérêt suscité à Washington par diverses manifestations de l'activité diplomatique française en Asie.	T.	126
15	Paris à Washington	Texte de l'aide-mémoire remis le 13 juillet 1966 au secrétaire général du Département par l'ambassadeur des États-Unis.	T.	127
15	*Idem*	Washington déclare la crise de l'OTAN close mais reste défavorable à Paris malgré des défenseurs dans la presse américaine.	T.	128
18	Washington à Paris	Inquiétudes concernant le sort des prisonniers américains au Vietnam.	T.	136
19	*Idem*	Entretien sur le Vietnam entre MM. Lucet et Fulbright.	T.	146
22	*Idem*	Entretien entre le secrétaire d'État américain et l'ambassadeur de France.	T.	160
22	*Idem*	Violent réquisitoire du sénateur Fulbright contre la politique asiatique du président Johnson.	T.	161
23	Paris à Washington	De la déception américaine que la France accorde certains crédits à Cuba.	T.	163
25	Paris	Entretien entre le président de Gaulle et M. Lucet, ambassadeur de France à Washington.	C.R.	168
11 août	Paris à Washington	Réponse française à l'aide-mémoire américain relatif au retrait des engins *Nike-Hercules*.	T.	192
15	Washington à Paris	Publication dans la presse d'extraits de la lettre adressée le 20 octobre 1958 par le président Eisenhower au général de Gaulle.	T.	195

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
17 août	*Idem*	Des préoccupations américaines devant le projet Sartre/Russell d'organiser à Paris le procès *in absentia* du président Johnson.	T.	198
3 sept.	*Idem*	Réflexions du secrétaire d'État américain à la suite du discours de Phnom Penh et du communiqué franco-khmer.	T.	221
5	*Idem*	Réactions américaines au voyage du général de Gaulle en Asie du Sud-Est et en Océanie.	T.	226
6	*Idem*	Demande de précisions de l'ambassadeur de France à Washington avant une entrevue avec le secrétaire d'État américain sur le Vietnam.	T.	227
7	Paris à Washington	Précisions à l'attention éventuelle des interlocuteurs de l'ambassade de France au sujet des entretiens de Phnom Penh entre de Gaulle et le représentant local du Nord-Vietnam.	T.	230
9	Washington à Paris	Entretien entre M. Lucet et M. Ball au sujet de l'Asie du Sud-Est.	T.	237
9	*Idem*	Du sentiment d'irritation américaine après le discours de Phnom Penh.	T.	238
10	Paris à Washington	Entretien entre M. Couve de Murville et M. Bohlen sur les facilités à accorder aux forces américaines en France.	T.	240
10	Washington à Paris	Entretien entre M.Lucet et M. McNamara au sujet du discours de De Gaulle prononcé à Phnom Penh.	T.	241
10	Washington à Paris	Réaction du Congrès après la révélation par James Reston de l'envoi fin août par M. Rusk d'une lettre concernant le Vietnam à M. Couve de Murville	T.	242
12	*Idem*	De la coopération atomique entre la France et les États-Unis.	T.	244
12	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Harriman portant sur l'aspect cambodgien du voyage du Président de la République française en Asie du Sud Est.	T.	245
16	*Idem*	Suggestion et conséquence du retrait des troupes américaines du sol français.	T.	251
17	*Idem*	Point de vue du gouvernement américain, selon M. Rusk, sur le discours de Phnom Penh.	T.	252
26	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Debré et M. Fowler, secrétaire au Trésor.	T.	271
30	*Idem*	Entretien entre M. Debré et le secrétaire d'État.	T.	277
4 oct.	*Idem*	Entretien Rusk – Couve de Murville au sujet de l'OTAN et du Sud-Est asiatique.	T.	280

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1966				
8 oct.	*Idem*	Commentaire par l'ambassadeur de France du discours du 7 octobre du président Johnson à propos de l'Europe.	T.	287
14	*Idem*	L'état des relations soviéto-américaines vu par l'ambassade d'URSS à Washington.	T.	300
3 nov.	Paris	De la crise vietnamienne.	C.R.	332
24	Paris à Washington	Position du gouvernement des États-Unis sur les différents points discutés pour la mise en œuvre de la décision française de se retirer de l'OTAN.	T.	361
		2) Le Canada		
1966				
24 sept.	Paris à Québec	Réponse du général de Gaulle à une invitation du général Vanier à se rendre au Canada.	L.	269
24	*Idem*	Réponse du général de Gaulle au Premier ministre du Québec au sujet de la coopération franco-québécoise et à une invitation à se rendre au Québec.	L.	270
		B. L'AMÉRIQUE LATINE		
		1) La Bolivie		
1966				
1er juin	Paris	La Bolivie et les relations franco-boliviennes peu avant l'élection du nouveau Président de la République fixée au 3 juillet 1966	N.	1
		2) Cuba		
1966				
16 juillet	La Havane à Paris	Fidel Castro à la réception du 14 juillet.	D.	133
2 nov.	Paris	Cuba, sa situation intérieure, sa politique étrangère, et ses relations avec la France.	N.	330
		3) La République dominicaine		
1966				
8 juillet	Saint-Domingue à Paris	Investiture, portrait et programme du président Balaguer, élu le 1er juin 1966.	D.	111

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1966

TOME II

(1er JUIN – 31 DÉCEMBRE)

1

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE

La Bolivie et les relations franco-boliviennes

N.[1] *Paris, 1er juin 1966.*

Peuplée de 4 millions d'habitants, en majorité indienne et parlant quechua ou aymara plus qu'espagnol, la Bolivie présente sur son territoire de 1 100 000 km² tous les caractères d'un pays sous-développé, à l'exception du taux d'accroissement démographique qui reste relativement bas (1,5 %) en comparaison de celui des autres pays latino-américains.

Le pays a connu une histoire agitée. De 1825 à 1834 il fut amputé de la moitié de son territoire, dans des guerres qui l'opposèrent au Pérou, au Chili et au Paraguay, et lui firent perdre tout accès à la mer. En outre, il a vécu 115 coups d'État depuis son indépendance.

Le dernier en date, le 4 novembre 1964, a substitué à M. Paz Estenssoro une « junte militaire de gouvernement » présidée d'abord par le général René Barrientos puis à partir de janvier 1966 par le général Ovando Candia, commandant en chef. Le général Barrientos ayant démissionné de ses fonctions a fait acte de candidature à la présidence de la République.

Depuis son accession au pouvoir la junte s'est trouvée confrontée avec deux problèmes structurels : celui des institutions et celui de l'économie.

La Bolivie vit en théorie, sous un régime présidentiel défini par la constitution de 1945. La nouvelle constitution que souhaite faire adopter la

[1] Cette note est rédigée par M. André Bernard, conseiller des Affaires étrangères en fonction au service Amérique latine de la direction d'Amérique au Département.

junte, devra tenir compte des réformes acquises en 1952 par le *Mouvement National Révolutionnaire*[1]. Sa rédaction est confiée à une commission de juristes, et ni ses modalités ni son contenu ne sont encore connus.

Par contre les élections à la présidence de la République sont fixées au 3 juillet prochain. Le général Barrientos dispose du soutien des *campesinos* et de l'appui de la junte. Il paraît avoir de bonnes chances d'être élu.

Les partis politiques[2] ne se sentent pas suffisamment forts pour affronter seuls la campagne électorale. Ils s'efforcent de se regrouper, sans pour autant réussir à s'entendre sur un programme commun.

Le *Front de la Révolution Bolivienne* rassemble les partis centristes et de la gauche non révolutionnaire (*Mouvement Populaire Chrétien*, *Parti Révolutionnaire Authentique*, *Parti Social Démocratique*), partisans de la candidature du général Barrientos.

Le *Front Démocratique Populaire* rassemble l'opposition d'extrême droite (*Phalange Socialiste*) et d'extrême gauche (PRIN[3], *Parti communiste*, *Parti ouvrier révolutionnaire*). Il soutiendrait volontiers M. Siles Suazo, ancien vice-président du MNR.

La confusion est cependant telle que tout laisse à penser qu'en définitive ce sont les masses des *campesinos* qui feront l'élection. Le général Barrientos joue habilement de la sympathie qu'elles lui témoignent, au risque de se trouver leur prisonnier après l'élection.

La junte ne rencontre pas moins de difficultés dans le domaine économique[4]. Depuis 1963 l'augmentation de la production et du cours mondial des matières premières, notamment de l'étain, a accru les rentrées de devises. L'aide américaine reste importante et permet un effort appréciable de développement de l'infrastructure (énergie, routes). Comme il devient classique depuis l'expérience brésilienne, la politique financière tend au libéralisme et une loi du 20 octobre 1965 favorise l'accès des capitaux étrangers.

Mais l'économie bolivienne reste dominée par la corporation minière (COMIBOL), dont la junte a entrepris la remise en ordre. Un code minier a été établi. L'aide extérieure provient d'une « opération triangulaire » (RFA, USAID et BID)[5], dont le versement des dernières tranches est

[1] Les principaux acquis des années 1952-1953 sont les suivants : la nationalisation des mines d'étain, la distribution des terres aux Indiens, le suffrage universel, la libération partielle des Indiens du statut du servage.

[2] Un tableau des partis politiques boliviens est donné par la dépêche de La Paz n° 278/AM du 8 juillet 1965, non publiée.

[3] PRIN : Parti révolutionnaire de l'*Izquierda Nationale*, dont le *leader* est Juan Lechin.

[4] Pour une vue générale de la situation économique et financière de la Bolivie à la fin de l'année 1965, voir le rapport émanant du conseiller financier pour l'Amérique latine n° 16 du 14 janvier 1966, assorti d'annexes chiffrées, non reproduit, ainsi que le rapport annuel d'activité du poste d'expansion économique de La Paz, transmis par le bordereau n° 300/AM du 17 juin 1966, non repris.

[5] RFA : République fédérale d'Allemagne ; USAID : *United States Agency for International Development* ou Agence américaine pour le développement international ; BID : Banque interaméricaine de Développement.

subordonné à la mise en œuvre de la réorganisation des mines. Celle-ci se heurte, il va sans dire, aux réticences, souvent accompagnées d'explosions violentes, des syndicats et de leurs membres. Entre la démagogie, qui rétablirait l'ordre mais empêcherait l'aide extérieure, et les mesures d'ordre qui amènent des troubles politiques, la junte a jusqu'ici manœuvré avec autorité et habileté et réussi à appliquer son programme en évitant d'aller jusqu'à une répression trop brutale.

Politique extérieure

La Bolivie a cessé d'être membre du Conseil de sécurité le 1er janvier 1966. Sa position à l'égard des différents problèmes a toujours été proche de celle des USA, tout en adhérant au moins en théorie aux idéaux et aux principes du Tiers Monde.

En matière de désarmement la Bolivie est favorable à la suspension des essais atomiques et à la convocation d'une conférence mondiale ainsi qu'à la dénucléarisation de l'Amérique latine. Elle ne s'est pas jointe aux protestations des pays riverains du Pacifique à l'égard de nos expériences.

Dans la question dominicaine elle a marqué ses distances vis-à-vis des USA en votant notre projet de résolution pour que la trêve se transforme en un cessez-le-feu permanent[1].

Avec ses voisins elle n'a de problèmes contentieux qu'avec le Chili en raison du détournement des eaux du Rio Lauca et du problème de l'accès à la mer (Arica). Les bons offices du gouvernement brésilien ont été sollicités pour la recherche d'un règlement à l'amiable.

Relations franco-boliviennes

La très grande cordialité des rapports franco-boliviens s'est traduite récemment par les cérémonies organisées à Paris et à Versailles pour le retour en Bolivie des cendres du maréchal Santa-Cruz, par la visite privée du général Barrientos et par le séjour officiel du colonel Zanteño-Anaya, ministre des Relations extérieures en février 1966[2].

Les conversations qui ont eu lieu avec ce dernier ont abouti à l'ouverture à la Bolivie d'un crédit de 100 millions de francs, assorti de conditions très avantageuses, destiné à favoriser la réalisation de travaux (adduction d'eau à Sucre) et l'achat de matériel aéronautique (*Caravelle*). Cette aide a été particulièrement appréciée du gouvernement bolivien qui s'efforce de desserrer l'étreinte américaine. Les contrats relatifs à ces affaires sont sur le point d'être signés.

La coopération culturelle et technique joue surtout dans le domaine médical (*Institut de biologie d'altitude* de La Paz) sur la formation professionnelle (Centre de La Paz, ouverture d'un centre à Cochabamba) et sur

[1] Résolution du 22 mai 1965.

[2] Les conversations franco-boliviennes se sont tenues à Paris, au ministère des Affaires étrangères, le 23 février 1966.

l'enseignement scientifique et technique dans les Facultés. Nous sommes sollicités également pour des experts en planification.

La Bolivie était représentée à Paris, jusqu'à présent, par un chargé d'Affaires, M. German Borda.

Notre ambassadeur à La Paz est M. Dominique Ponchardier.

(Amérique, Bolivie, 1966)

2

LE CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI,

AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L.[1] *Bamako, 1er juin 1966.*

Monsieur le Président,

Je me félicite de constater que l'évolution des rapports entre la France et le Mali, au cours de ces dernières années, a permis de révéler une identité de vues sur les grands problèmes de l'heure, de l'indépendance nationale et de la coopération avec le Tiers Monde en général et plus particulièrement avec les États africains d'expression française.

Je me réjouis également de reconnaître que la suspension, le mois de juin dernier[2], des négociations engagées en février 1965 en vue de définir sur des bases rénovées la coopération monétaire entre nos deux pays, n'a pas affecté pour autant les relations franco-maliennes qui continuent de se maintenir et même de se développer dans un climat de très grande cordialité.

Et rien ne saurait d'ailleurs mieux le traduire, que les termes que vous avez bien voulu choisir pour répondre à notre ambassadeur à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance[3], notamment lorsque vous avez tenu à réaffirmer que la France était toujours disposée à apporter son aide au Mali si son gouvernement en manifestait la volonté.

Si l'occasion m'est donc agréable de vous en exprimer autant notre profonde satisfaction que nos vifs remerciements, c'est aussi le lieu de vous assurer, à mon tour, M. le Président, de la volonté du Mali de parvenir

[1] Cette lettre n'est remise par l'ambassadeur du Mali à Paris, Amadou D. Ba, que le 10 août 1966.

[2] Les conversations franco-maliennes, qui se sont tenues à Paris de février à juin 1965, ont été suspendues à la suite du refus opposé par le gouvernement de Bamako au principe même d'une adhésion du Mali à l'Union monétaire ouest-africaine « sans réserves ni restrictions », dans le respect du traité du 12 mai 1962. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, nos 69, 133, 195, 256, 272.

[3] M. Amadou Diadié Ba arrivé à Paris le 17 mars, présente ses lettres de créance le 26 mars 1966. Sur la personnalité de M. Ba, se reporter à la lettre personnelle de M. Pelen, ambassadeur de France à Bamako, à M. J.M. Soutou, directeur des Affaires africaines et malgaches au Département, datée du 18 janvier 1966.

dans les délais rapprochés à la normalisation complète de ses relations monétaires et financières avec la France qui permettrait d'établir une coopération nécessaire et durable dans ces domaines.

Le moment me paraît donc favorable à une reprise éventuelle des négociations, interrompues en juin dernier, en vue d'explorer patiemment et à nouveau les voies et les moyens permettant d'aboutir à un accord définitif. À cet égard, il me paraît indispensable de dissiper tout d'abord quelques malentendus qui auraient pu naître de la suspension des négociations, et par la même occasion de vous exposer les raisons profondes qui ont conduit mon gouvernement à ne pas accepter les propositions du gouvernement français contenues dans son mémorandum du 8 mai 1965[1].

En premier lieu, je puis vous donner l'assurance que l'inacceptation par le Mali des termes de ce mémorandum n'a pu être dictée – et ne saurait être interprétée comme telle – par l'intention inavouée de ne pas se soumettre aux disciplines librement délibérées et mises en œuvre par l'Union monétaire ouest-africaine.

Au contraire, à plusieurs reprises au cours des négociations, la délégation malienne a exprimé avec force la volonté de son gouvernement de respecter les disciplines monétaires et financières en vigueur au sein de l'Union, et elle l'a notamment confirmée dans sa lettre du 26 mars 1965[2] qui précisait sans ambiguïté la position du gouvernement malien.

En deuxième lieu, M. le Président, les raisons profondes et je crois légitimes qui ont empêché mon gouvernement de souscrire entièrement aux conditions exposées par le gouvernement français dans son mémorandum du 8 mai 1965, viennent surtout des appréhensions réelles que nous avons tant en ce qui concerne la sauvegarde de nos réalisations dans le domaine économique et social que la possibilité de poursuivre notre développement économique conformément à nos options fondamentales.

Mais je veux garder l'espoir, M. le Président, que pourraient être réunies les bases concrètes d'un accord possible dès lors que la République du Mali, en réaffirmant solennellement sa volonté de consentir à la République française des pouvoirs de contrôle sur son émission monétaire et de se soumettre aux disciplines monétaires et financières conformes à celles de l'Union monétaire ouest-africaine[3], obtiendrait, en contrepartie, de la

[1] Le texte du mémorandum français du 8 mai 1965, précisant les bases de l'accord à envisager, figure dans le dossier : *Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1965-1966*. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 256.

[2] Par lettre en date du 26 mars 1965, adressée au secrétaire d'État chargé de la Coopération, M. Charbonnel, le chef de la délégation malienne, M. Ousmane Ba, a pris pour son pays le double engagement d'entrer dans l'Union monétaire ouest-africaine et d'en accepter les principes essentiels. M. Ba assortit ce double engagement des réserves et des modalités d'application suivantes : le franc malien continuerait de circuler sous la forme de vignettes particulières ; la Banque de la République du Mali continuerait d'exercer ses attributions et ses fonctions monétaires ; la période transitoire serait de deux ans. Concernant les problèmes techniques posés par cette adhésion et la nécessité de mettre en œuvre un plan de redressement économique et financier, se référer à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches n° 133 du 1er avril 1965, non reproduite.

[3] Application du traité du 12 mai 1962.

République française des assurances formelles quant à la poursuite effective de son développement économique selon les objectifs qu'elle s'est assignés et dont dépend sa stabilité politique et sociale.

Car mon gouvernement demeure convaincu que la stabilité politique et sociale qui règne au Mali depuis son accession à l'indépendance, qui ne peut manquer de frapper tout observateur impartial et qui pourrait se renforcer grâce à une politique hardie de coopération monétaire et économique avec la France, constitue un facteur non négligeable du maintien de l'équilibre politique dans l'Afrique de l'Ouest, nouvellement promue à une ère d'instabilité inquiétante que vous n'avez pas hésité à dénoncer, en son temps, avec tout le poids de votre haute autorité de chef d'État d'une grande nation résolue à préserver son indépendance nationale qu'elle considère, à juste raison, comme un élément important de la coexistence pacifique.

Si mes propositions devaient donc recueillir votre accord[1], je souhaiterais la reprise des négociations que, pour ma part, je voudrais situer dans une première étape, pour des raisons d'efficacité et d'opportunité, sur un plan officieux.

Une telle procédure permettrait de dégager plus facilement et dans les délais raisonnables les grandes lignes d'un accord éventuel qui sauvegarderait les intérêts légitimes de la France et du Mali. Et c'est alors que pourraient s'engager dans une deuxième étape les négociations officielles.

J'ai confié à Son Excellence M. Amadou Diadié Ba, ambassadeur du Mali auprès de Votre Excellence, l'agréable mission de vous remettre ce message qui se veut être aussi un message d'amitié.

Je vous prie de bien vouloir agréer, M. le Président, les assurances renouvelées de ma très haute considération et de ma très haute estime.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1966)

3

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3357 à 3376[2]. *Bonn, 2 juin 1966.*
Diffusion réservée.

C'est avec des sentiments mêlés que les dirigeants de la République fédérale assistent à l'évolution actuelle de la politique mondiale, tandis que les problèmes qui les intéressent directement restent sans solution. Conscients d'une force économique recouvrée, ils supportent de plus en

[1] La réponse du général de Gaulle, favorable à la reprise des conversations avec le gouvernement du Mali, est datée du 24 août 1966.

[2] Ce télégramme est sous-titré : *Politique de la République fédérale à l'égard de l'Est.*

plus difficilement l'immobilisme auquel ils sont, somme toute, contraints à l'égard des pays de l'Est, où par tradition et du fait de la géographie, ils se considèrent toujours appelés à jouer le rôle principal.

Malgré le temps écoulé et en dépit de l'établissement de relations diplomatiques avec l'URSS[1] peu de progrès ont été accomplis. Les propos de M. Smirnov[2] sur le revanchisme allemand au repas d'adieu offert par M. Schröder sont significatifs[3].

Le ministre fédéral des Affaires étrangères s'était promis une politique de mouvement dans les discours-programmes prononcés devant le cercle évangélique de la CDU[4]. L'effort tenté n'a pas été vain. Des missions commerciales ont pu être installées dans un certain nombre de capitales orientales[5] et des accords commerciaux importants ont été conclus. Mais profitant des difficultés que constitue l'inclusion de Berlin-Ouest dans ces arrangements, Pankow a réussi à freiner les choses. Il n'est pas d'ailleurs sans saveur de constater que, de tous les satellites, celui dont Bonn se félicite le plus, est justement la Roumanie[6] parce qu'elle se comporte avec une indépendance que Bonn conteste lorsqu'il s'agit des membres du camp occidental.

Quant à la RDA, que l'on avait voulu isoler, elle a plutôt renforcé sa position, du moins à l'intérieur. Économiquement, le pays semble sorti de la stagnation des années 1960.

Vis-à-vis de l'Union soviétique, les atouts que Bonn entendait jouer ont perdu de leur valeur. Pendant longtemps, les responsables fédéraux ont prétendu bénéficier de l'unité occidentale, face aux menaces d'agression communiste, pour discuter avec Moscou les problèmes allemands à partir d'une position de force. La guerre froide les avait encouragés dans

[1] L'établissement de relations diplomatiques entre Moscou et Bonn remonte au séjour du chancelier Adenauer à Moscou du 8 au 15 septembre 1955. Voir *D.D.F.*, 1955-II, n°s 182, 201, 203, 211, 214, 217.

[2] M. Andreï Smirnov, ambassadeur d'URSS à Bonn depuis le 26 octobre 1956. Il a succédé à M. Valerian Zorine, premier ambassadeur soviétique en RFA, qui avait présenté ses lettres de créance le 10 janvier 1956.

[3] Concernant le départ de l'ambassadeur Smirnov et les discours d'adieu prononcés à cette occasion, jugés particulièrement rudes et désagréables, se référer au télégramme de Bonn n°s 3312 à 3316 du 28 mai 1966, non repris.

[4] Le congrès des protestants de l'Union chrétienne-démocrate, dont M. Schröder est le président, s'est tenu à Bochum les 20 et 21 mai 1966.

[5] Des missions commerciales ouest-allemandes, dirigées par des agents diplomatiques, ont été ouvertes en Pologne (7 mars 1963), Roumanie (17 octobre 1963), Hongrie (9 novembre 1963), Bulgarie (6 mars 1964). Il n'y en a pas en Tchécoslovaquie, ce pays ayant refusé l'inclusion dans l'accord à conclure de toute « clause berlinoise ». Se référer à la note de la sous-direction d'Europe centrale, établie par M. Jean Vidal, secrétaire des Affaires étrangères, datée du 17 mars 1966, non reproduite, traitant *Des relations de la République fédérale d'Allemagne avec les pays d'Europe orientale*, en reprenant le développement depuis 1961.

[6] Le ministre roumain du Commerce extérieur, M. Cioara, est arrivé à Bonn le 19 mai. Reçu par le ministre fédéral des Affaires étrangères, M. Cioara a évoqué la question de l'établissement éventuel de relations diplomatiques entre les deux pays. Le ministre roumain doit visiter la Ruhr, Hambourg et Munich. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 3079 à 3087, 3300 à 3306 des 19 et 27 mai 1966, non publiés.

cette conviction. Sous l'effet de la détente, les puissances occidentales ont adopté avec l'URSS et les pays de l'Est une politique de crédits qui a privé l'Allemagne de l'Ouest de moyens de pression économique dont elle attendait merveille. De même, dans le domaine politique[1], l'attitude adoptée tour à tour par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France a ruiné l'espoir que l'on avait d'utiliser le poids de l'Occident. L'agacement provoqué chez le chef de la diplomatie allemande par le retrait français de l'OTAN, par le voyage du général de Gaulle à Moscou et par notre refus de satisfaire les aspirations nucléaires de Bonn s'explique autant par ces préoccupations que par le souci d'acquérir l'égalité des droits.

Ses ambitions orientales justifient également sa fidélité à l'égard des États-Unis : ayant une notion exclusivement quantitative des forces, le ministre fédéral considère que seul l'appui du plus puissant est important pour l'aider dans le débat qui oppose la République fédérale à l'Union soviétique. Une organisation atlantique, qui recevrait la tâche d'explorer les possibilités d'une discussion avec l'Est, serait loin de la gêner dans la mesure où il estime pouvoir l'orienter conformément à ses objectifs, car elle lui garantit le soutien dont il a besoin. Certes, le maître de la *Koblenzerstrasse*[2] n'ignore pas les obstacles qui contrarient la réalisation de son grand dessein : difficultés des problèmes, incompréhension de fractions importantes de la population, ambitions de rivaux politiques, etc. Prudent et calculateur, il s'est même garanti, en prenant le devant, contre les déceptions dont ces derniers ne manqueraient pas de le rendre responsable, n'a-t-il pas annoncé, ici, en premier, que les États-Unis pourraient rappeler une partie de leurs troupes ?

À vrai dire, au moment où M. Erhard proclamait que le peuple allemand avait suffisamment payé les erreurs du IIIe *Reich* et qu'à l'injustice de la division il ne fallait pas ajouter celle de la discrimination, commençait, dans l'opinion et dans les milieux religieux et intellectuels les plus respectables, un intense effort de réflexion sur la réunification et sur les rapports avec l'Est.

Par la publication de son étude sur les frontières, l'Église évangélique[3] a eu le courage de s'attaquer à des tabous qui interdisaient jusque-là toute dis-

[1] La politique allemande de l'URSS se durcit après la chute de Khrouchtchev en octobre 1964. Cependant le principe de l'ouverture de négociations commerciales est désormais acquis. Des échanges de vues ont déjà eu lieu entre l'*Auswärtiges Amt* et l'ambassade d'URSS à Bonn au sujet de la date des premières conversations.

[2] M. Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères, dont le ministère, l'*Auswärtiges Amt*, est situé *Koblenzerstrasse*.

[3] Le 15 octobre 1965, l'Église évangélique d'Allemagne rend public un document sur *la situation des réfugiés et les rapports du peuple allemand avec son voisin de l'Est*. Le Synode de l'Église évangélique d'Allemagne s'est réuni du 13 au 18 mars 1966 à Potsdam pour les représentants Est-Allemands et à Berlin-Ouest pour les autres. L'assemblée a orienté ses travaux sur l'étude du rapprochement avec les catholiques et les ressortissants des pays de l'Est, confirmant la nécessité d'une réconciliation avec les voisins de l'Est. Voir le télégramme de Berlin n°s 454 à 458 du 18 mars 1966, non publié. Se référer également à la dépêche n° 54 du Consulat de France à Fribourg-en-Brisgau, datée du 25 mars 1966, non reprise, intitulée : *Du mémoire des Églises évangéliques d'Allemagne sur la situation des réfugiés et les rapports entre l'Allemagne et ses voisins de l'Est*.

cussion publique sur les sujets fondamentaux et sur les sacrifices inévitables. L'Église catholique a suivi cet exemple par le biais de l'échange de lettres entre évêques polonais et allemands[1]. Dans des déclarations contradictoires et volontiers ambiguës, M. Gradl[2], ministre des Réfugiés, a évoqué, à son tour, la nécessité de concessions. M. Strauss[3], faisant allusion à l'avenir de la zone, est allé jusqu'à parler de l'éventualité d'un troisième État allemand, de type autrichien. S'il le pouvait, M. Schröder irait aussi loin et reconnaîtrait la DDR pour regagner une marge de manœuvre sans laquelle il ne saurait jouer véritablement avec l'Est.

De nombreux hommes d'affaires, dégoûtés de leur expérience avec les pays sous-développés, regardent également vers l'Europe orientale et les immenses possibilités qu'elle leur offrirait. S'il ne dépendait que d'eux, ils auraient reconnu Pankow depuis longtemps : comme le remarquait il y a quelque temps le fondé de pouvoir de *Krupp*[4], « l'essentiel pour l'Allemagne est de conquérir économiquement et d'organiser ces vastes espaces, la réunification viendra de surcroît et n'aura plus qu'une importance secondaire ». Quant aux jeunes, élevés dans les idéaux démocratiques et aisément oublieux du passé, ils ne comprennent pas que les droits, reconnus au plus petit territoire d'Afrique, soient refusés à un peuple de 70 millions d'hommes et ils n'imaginent pas que l'autodétermination ne puisse déboucher automatiquement sur la réunification.

C'est dans ces conditions qu'est intervenue, sur le plan international, l'initiative fédérale du 25 mars[5], pendant que la SPD acceptait le dialogue avec la SED sur le plan interallemand[6]. De la « note de paix » rien de

[1] Le 18 novembre 1965, les Évêques de Pologne adressent une lettre à leurs collègues allemands. Les prélats allemands répondent le 6 décembre 1965. Se reporter à deux notes du 12 janvier 1966, l'une de la sous-direction d'Europe orientale au Département traitant du *Conflit entre le gouvernement et l'Église polonaise à la suite de l'échange de lettres entre évêques polonais et allemands*, l'autre émanant de la sous-direction d'Europe centrale et abordant le sujet *De la ligne Oder-Neisse et des Églises d'Allemagne*.

[2] Le Dr Johann Baptist Gradl, député CDU de Berlin, ministre des Réfugiés, Expulsés et Victimes de guerre (1965-1966), dans son interview parue dans le *Spiegel* du 17 janvier 1966, expose un programme de concessions qui, à son avis, pourraient constituer le prix de la réunification ou du moins en constituer un élément. « L'Allemagne réunifiée devrait renoncer à des portions de territoire allemand, à certains types d'armes et accepter de fournir une aide économique importante à tel ou tel de ses voisins de l'Est ». Pour des commentaires sur ces paroles du ministre fédéral, se reporter au télégramme de Bonn du 17 janvier 1966, nos 316 à 323, non publié.

[3] Le sujet est abordé dans la dépêche de Bad Godesberg n° 931 du 31 mai 1966, non reprise, intitulée : *Idées politiques de M. Strauss*.

[4] M. Berthold Beitz. Un portrait de M. Beitz, homme de l'Est et patriote allemand, ainsi que ses idées politiques sont présentés dans les télégrammes de Bonn nos 1569 à 1574, 3768 à 3773 des 17 mars et 22 juin 1966, non retenus.

[5] Allusion à la note envoyée ce jour par le chancelier Erhard à tous les pays du monde, à l'exception de la République populaire de Chine, de la Corée du Nord, du Nord-Vietnam, de la Mongolie extérieure, de Formose, de Cuba et de l'Albanie, sur la paix mondiale. Cette note est publiée en intégralité dans *1966, l'Année politique en Europe* (UEO), Commission des Affaires générales, Paris, mars 1967.

[6] SPD : parti social-démocrate de la République fédérale. SED : parti socialiste unifié (communiste) de la RDA. Trois lettres ouvertes ont été adressées par le parti Est-Allemand SED aux

concret n'est sorti jusqu'ici, les réponses de l'Est sont en fin de compte négatives. L'*Auswärtiges Amt* y trouve, pourtant, des points de départ intéressants, notamment en matière de non-agression, et entend poursuivre la discussion. Le soin avec lequel on relève le moindre signe venant de Moscou, l'attention avec laquelle on cherche à promouvoir les relations économiques et culturelles, l'effort de présentation que traduit la note allemande montrent combien on souffre de ne pas être dans le jeu, à travers les thèmes les plus ressassés que contient ce document apparaissent, en effet, quelques lueurs sur les frontières, sur la notion de détente, sur la non-agression et le désarmement.

Des préoccupations de propagande sont évidemment à l'origine de telles suggestions, mais il y a plus. En outre, les circonstances pourraient entraîner ceux qui les ont conçues au-delà de ce qu'ils prévoyaient. Il en est de même de l'échange d'orateurs entre SPD et SED, bien qu'il n'y ait pas lieu d'attendre des résultats spectaculaires dans l'immédiat. L'intérêt manifesté par la population pour l'initiative sociale-démocrate ainsi que le choix du thème de la réunification par l'actuel congrès de la SPD à Dortmund[1] sont assez significatifs de l'état d'esprit qui règne en République fédérale.

Bloqués dans leurs tentatives d'action vers l'Est, simples spectateurs dans les changements qui s'amorcent, ébranlés dans les fondements sur lesquels ils ont édifié leur politique, et fondé leur doctrine, les dirigeants de Bonn en sont réduits à spéculer sur l'issue de la politique de leurs alliés avec Moscou ou vis-à-vis de Moscou : initiatives françaises, manœuvres américaines, velléités britanniques. En dépit des apaisements donnés les 7 et 8 février à Paris[2], le voyage du Président de la République à Moscou inquiète par suite d'une certaine image que l'on se fait ici de la politique française. Ce doute n'épargne pas ceux qui défendent la nécessité d'une étroite coopération franco-allemande et la constitution d'une Europe européenne. L'idée d'une lettre de M. Erhard au général de Gaulle, viendrait des groupes francophiles. M. Schröder et ses partisans affectent l'indifférence, tant ils sont persuadés que la visite en URSS ne saurait rien changer à l'état de choses

sociaux-démocrates d'Allemagne de l'Ouest : la première, datée du 11 février 1966, propose la constitution d'une commission groupant les représentants de tous les partis, syndicats et associations de la RDA ayant des homologues en Allemagne de l'Ouest ; la deuxième, datée du 26 mars, présente les propositions concrètes du comité central du SED en vue d'engager le dialogue entre les deux partis, la troisième, datée du 29 mai 1966, est une lettre adressée personnellement par M. Walter Ulbricht à M. Willy Brandt. Se référer aux dépêches de Berlin n°s 48/EU, 118/EU 243/EU des 16 février, 6 avril et 21 juin 1966, non reproduites. Voir également la dépêche de Berlin n° 173/EU du 12 mai 1966, non reprise, analysant le pourquoi et les conséquences sur la politique des deux Allemagnes du *Dialogue SED/SPD* : la recherche par Pankow de la reconnaissance du statut international de la RDA, le lancement de l'idée de *Confédération*, étape intermédiaire en vue de la réunification. Du côté SPD, début de l'*Ost Politik*, lancement du thème *Le changement par le rapprochement*.

[1] Le Congrès du SPD se tient à Dortmund du 1er au 5 juin. Les principaux thèmes du discours de M. Brandt, maire de Berlin-Ouest et président du parti, et les conclusions à tirer de ce Congrès sont présentés dans les télégrammes de Bonn n°s 3381 à 3386, 3435 à 3447 des 2 et 5 juin 1966, non publiés.

[2] Les comptes rendus de ces entretiens sont reproduits ci-dessus.

actuel. Lorsque Moscou et Paris auront éprouvé leurs déceptions réciproques, Bonn pourra, avec l'aide de Washington, entrer en lice et prendra en main ses intérêts. C'est de cet appui et de celui de l'ensemble de l'Occident – la France ayant été, autant que faire se peut, mise hors d'état d'agir seule – qu'il convient d'abord de s'assurer, d'une façon ou d'une autre.

Sur la manière de procéder, les avis se heurtent, les rivalités politiques s'en saisissent, le gouvernement fédéral paraît hésiter. M. Schröder est, cependant, très sûr de lui et le Chancelier ne l'a jamais lâché.

Malgré les réticences, voire le refus, de nombreux Allemands qui, par conservatisme ou attachement à l'Occident, ont abjuré les anciens démons et craignent leur renaissance, la tentation existe au sein de la FDP[1], et de la SPD comme parmi les partisans du ministre fédéral des Affaires étrangères de se laisser gagner par les fortes émotions d'une politique orientale aussi lourde de dangers que riche en perspectives.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

4

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
SERVICE CAMBODGE, LAOS, VIETNAM

La RDVN et le règlement du conflit vietnamien

N. n° 264[2]. *Paris, 2 juin 1966.*

Jusqu'aux événements d'août 1964[3] et surtout de février 1965[4], le gouvernement d'Hanoï était favorable à l'ouverture de négociations internationales afin de rechercher un règlement pacifique du problème vietnamien sur la base des accords de Genève de 1954.

Au cours de 1965, l'entrée du territoire nord-vietnamien dans la guerre et l'engagement massif des forces américaines dans le conflit ont modifié sensiblement cette position. S'il se réclame toujours des accords de Genève, le gouvernement de Hanoï affecte de ne plus croire à la possibilité de

[1] FDP : parti libéral de la RFA, dont le président est M. Mende, vice-chancelier fédéral. Ce parti se réunit en congrès à Nuremberg les 6 et 7 juin 1966. Les relations avec les pays communistes et le dialogue entre les deux Allemagnes ont dominé les discussions. Les libéraux ont été les premiers à recommander une ouverture à l'Est. Une réunion entre représentants du FDP et du LDP (parti libéral-démocrate d'Allemagne de l'Est), a eu lieu le 1er avril à Bad Hombourg, près de Francfort. Une autre doit être organisée en automne. Voir le télégramme de Bonn nos 3485 à 3492 du 8 juin 1966, non repris.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la direction d'Asie-Océanie du Département.

[3] Sur l'« incident du Golfe du Tonkin », voir *D.D.F.*, 1964-II, nos 51, 52, 54, 55, 56, 57, et 58.

[4] Le 7 février 1965, les Américains lancent une campagne de bombardements continus sur le Nord-Vietnam.

négociations internationales tant que le Vietnam, du Nord au Sud, est soumis à l'agression américaine. L'objectif essentiel et suffisant est donc désormais, à ses yeux, l'arrêt de l'agression et le retrait des forces américaines qui, seuls, peuvent permettre d'assurer au peuple vietnamien la jouissance de ses droits fondamentaux dans le respect des accords de Genève.

Dans un discours prononcé le 8 avril 1965 à Hanoï, le Premier ministre de la RDVN[1] a défini officiellement en quatre points[2] (dont le détail est donné en annexe)[3] les conditions qui, à ses yeux, doivent permettre le règlement du problème.

Les deux premiers traitent essentiellement de son aspect international et rappellent la nécessité de respecter les clauses politiques et militaires des accords de Genève y compris, essentiellement, le retrait des forces des États-Unis et la fin de l'agression américaine. Les points 3 et 4 se réfèrent plus spécialement à la part que doit prendre le peuple vietnamien dans le règlement de ses propres affaires et soulignent la nécessité d'appliquer le programme politique du FNL.

Depuis cette date, le gouvernement nord-vietnamien a maintenu rigoureusement la ligne politique du « programme en quatre points ». S'il a été amené, à plusieurs reprises, à le commenter, il n'en a point modifié la substance et s'est contenté d'en souligner ou d'en renforcer les traits.

La principale de ces mises au point a été faite par le président de la RDVN, à l'occasion de « l'offensive diplomatique américaine » et pour répondre au programme de paix en quatorze points défini alors par Washington.

Dans la lettre qu'il adressa à cette fin, le 24 janvier 1966, aux principaux chefs d'État[4], M. Hô Chi Minh soulignait l'insuffisance des propositions américaines et déclarait que, si les États-Unis voulaient réellement la paix, ils devaient « reconnaître les quatre points » du programme nord-vietnamien et « cesser définitivement et inconditionnellement les bombardements et tous les autres actes de guerre ». En outre, Washington devait reconnaître le FNL comme « le seul représentant authentique de la population sud-vietnamienne et engager des négociations avec lui ».

Dans un discours prononcé le 2 mai devant l'Assemblée nationale, M. Pham Van Dong a mis en relief d'une manière précise le point principal sur lequel s'opposent, d'une manière pratiquement inconciliable, la position de son pays et celle des États-Unis. Les propositions en quatre

[1] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien, depuis 1955.

[2] Sur ce sujet, voir la note n° 149/AS du 14 mai 1966 publiée dans le *D.D.F.*, 1966-I.

[3] Non reproduite.

[4] Le texte de cette lettre est reproduit dans le télégramme d'Hanoï nos 73 à 81 du 29 janvier 1966 publié dans le *D.D.F.*, 1966-I. Un résumé du programme de paix américain en 14 points se trouve en note dans ce document.

points de la RDVN et celles du FNL, a-t-il dit, forment un tout et le refus des Américains d'accepter le point 3 du programme de Hanoï (c'est-à-dire la nécessité d'appliquer le programme du FNL) correspond à un refus de prendre en considération l'ensemble de la position vietnamienne.

Dans sa rigidité quasi absolue, la doctrine de paix nord-vietnamienne comporte un aspect qui se présente d'une manière apparemment plus souple que dans le programme chinois, par ailleurs rigoureusement identique au sien. Alors que les porte-parole de Pékin ont formellement proclamé que le retrait total des forces américaines constituait un préalable à toute négociation, le gouvernement de Hanoï, sans démentir expressément l'interprétation chinoise, s'est contenté de déclarer que le programme en quatre points constituait « la base du règlement » et que la reconnaissance de ces principes permettrait d'envisager une négociation internationale.

Pour significative qu'elle soit, cette différence de présentation n'a cependant pas, jusqu'à présent, contribué à rapprocher d'une manière appréciable les positions des deux belligérants qui demeurent profondément opposés sur les points essentiels évoqués ci-dessus.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

5

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Politique de l'Union soviétique en Afrique au Sud du Sahara

N. *Paris, 2 juin 1966.*

1. Au moment de l'accession à la souveraineté internationale des États africains, l'URSS bénéficiait auprès d'une fraction importante des futurs dirigeants de ces pays du capital de prestige et de reconnaissance que lui avait valu le soutien idéologique et parfois matériel qu'elle avait apporté aux mouvements nationalistes pendant la phase de la lutte pour l'indépendance[1].

2. Une insuffisante ou inexacte analyse de la situation politique et des données spécifiques des sociétés africaines, des maladresses dans l'exécution ou un empressement excessif valurent, en fait, aux Soviétiques

[1] La conférence mondiale des partis communistes estimait, en 1960, que les pays d'Afrique noire ne suivraient pas la voie capitaliste du développement et étaient prêts à subir une offensive anti-impérialiste de grande envergure. L'URSS pensait qu'elle allait pouvoir à la fois substituer son influence à celle des anciennes puissances coloniales et gagner une grande partie des masses africaines au marxisme-léninisme. Il ne faut pas oublier le rôle joué par les partis communistes nationaux, ainsi les liens que le parti communiste français avaient noués avec des membres du *Rassemblement démocratique Africain*, il en était de même pour le parti communiste belge avec des marxistes de l'ex-Congo belge.

une série de sérieux déboires (Guinée[1], Mali, Congo-Léopoldville)[2] ou simplement la méfiance des gouvernements.

Très vite, cependant, le gouvernement de Moscou sut tirer la leçon de l'expérience et mettre au point une ligne de conduite plus prudente et modérée, fondée essentiellement sur une politique de présence et de collaboration avec les régimes en place et, d'autre part, à moyen terme, sur la formation dans les universités et instituts soviétiques de la « seconde génération » des cadres africains[3]. Cette nouvelle politique impliquait évidemment que l'Union soviétique se garde d'intervenir, du moins à visage découvert, dans les affaires intérieures des États et dans les relations interafricaines.

En dépit de la surenchère à laquelle les oblige parfois l'action de Pékin, les Soviétiques ne se sont pas, depuis quelques années, départis de cette ligne de conduite.

3. Cette tactique a donné des résultats non négligeables. L'URSS entretient actuellement des relations diplomatiques avec 22 pays d'Afrique noire sur 30, sa présence étant, comme il est normal, plus importante dans les pays qui se réclament d'une idéologie « révolutionnaire » : Guinée, Mali, Congo-Brazzaville[4], Tanzanie. Les tensions dans la Corne de l'Afrique ont,

[1] La Guinée ayant répondu « non » au référendum du 28 septembre 1958, la République guinéenne est proclamée le 2 octobre 1958 et reconnue par l'URSS, le 4 octobre et par la République populaire de Chine, le 8 octobre. Dès décembre 1958, le gouvernement de Moscou envoie une mission de bonne volonté conduite par M. Paul Guerassimov, chargé d'Affaires au Caire, qui devient le premier ambassadeur de l'URSS à Conakry le 9 mars 1959. M. Seydou Conte est nommé ambassadeur de Guinée à Moscou où il arrive le 16 novembre 1959. Mais, le 16 décembre 1961, l'ambassadeur soviétique Daniel Solod, accusé de menées subversives et d'ingérence dans les affaires intérieures guinéennes, est expulsé. La Guinée se tourne vers les puissances occidentales. En janvier 1962, M. Mikoyan, vice-président du Conseil de l'URSS, se rend en Guinée pour consolider l'entente entre les deux pays. M. Dimitri Danilovitch Degtiar est nommé ambassadeur soviétique à Conakry le 10 janvier 1962. Il attendra quarante-neuf jours avant de pouvoir présenter ses lettres de créance.

[2] L'action de l'URSS en faveur de Lumumba, la rapidité de l'intervention soviétique ont inquiété de nombreux États africains. Le 16 septembre 1960, le colonel Mobutu, ayant formé le collège des Commissaires généraux, expulse les diplomates et les techniciens de l'URSS et de la Tchécoslovaquie. Ce départ précipité revêt un caractère humiliant pour le bloc soviétique. L'URSS soutient le gouvernement rebelle de Gizenga installé à Stanleyville de novembre 1960 à août 1961. Les relations diplomatiques sont renouées le 2 décembre 1961, mais en novembre 1963, M. Adoula, Premier ministre, exige le rappel de tout le personnel de l'ambassade soviétique à Léopoldville. L'ambassade ne rouvrira qu'en 1968.

[3] Le 5 février 1960 est créée, à Moscou, l'université de l'Amitié des peuples, qui reçoit en 1961, après l'assassinat du Premier ministre du Congo-Léopoldville, le nom de Patrice Lumumba. Cette université forme essentiellement des spécialistes (Industrie, Agriculture, Santé publique) pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Durant l'année scolaire 1964-1965, 8 700 étudiants africains ont été formés dans les Universités et les écoles techniques soviétiques, dont 704 à l'université Lumumba.

[4] À la suite du changement de régime survenu au Congo-Brazzaville à l'issue des journées révolutionnaires d'août 1963, des relations diplomatiques sont établies avec l'URSS en mars 1964, suivies de l'ouverture de l'ambassade soviétique en juin 1964. Le Congo-Brazzaville est le pays où la pénétration communiste en Afrique centrale paraît la plus importante. Tous les pays communistes et socialistes y sont représentés, y compris la Corée du Nord et le Nord-Vietnam.

d'autre part, facilité son action en Somalie[1]. En revanche, la plupart des dirigeants des pays de l'OCAM se sont montrés réticents. Sur les huit États qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec Moscou, cinq sont d'anciens territoires français (Côte d'Ivoire[2], Niger, Haute-Volta, Gabon et Madagascar) ; les autres sont le Congo-Léopoldville (qui a rompu pour la deuxième fois avec l'URSS en 1963), le Liberia et le Malawi.

Les événements récents montrent d'ailleurs que les progrès de la pénétration soviétique en Afrique ne sont pas à l'abri de certains aléas. La chute du Dr N'Krumah[3], en particulier, a entraîné un net recul de la présence communiste au Ghana dont l'URSS comme la Chine a été victime.

4. L'Union soviétique met en œuvre des moyens d'action très diversifiés ; depuis 1958, elle a offert à douze pays d'Afrique noire une aide économique estimée à 500 millions de dollars ; 5 000 boursiers africains poursuivent leurs études en URSS ; le nombre des experts soviétiques en Afrique noire est évalué à 2 500, concentrés dans une dizaine de pays[4] ; les lignes aériennes soviétiques desservent un pays d'Afrique noire sur trois.

Enfin, les Soviétiques accordent une assistance dans le domaine militaire à la Guinée, au Mali, au Congo-Brazzaville et surtout à la Somalie.

L'efficacité réelle de l'aide offerte par l'URSS aux pays africains ne doit pas être surestimée. Actuellement encore, certains projets sont jugés mal adaptés, trop coûteux ou de réalisation trop lente par les États bénéficiaires.

[1] L'offensive principale est menée en direction de l'Afrique orientale. L'URSS cherche à prolonger son implantation en Égypte, obtenue grâce à la crise du Moyen-Orient, pour s'installer le long de la Mer rouge et de l'Océan indien où il lui importe de se ménager des facilités d'escale et de ravitaillement. Son point d'appui principal est la Somalie, premier pays d'Afrique de l'Est à avoir reçu de l'URSS une aide économique et militaire et dont l'armée est pratiquement sous son contrôle. Son influence s'étendra, en 1969, au Soudan. Plus, au Sud, en Tanzanie, l'influence soviétique se manifeste principalement dans l'île de Zanzibar dirigée par un sultan acquis au marxisme. Dans le reste du pays, l'URSS est confrontée à une forte pénétration chinoise qui se consolide à mesure que s'ébauche le projet d'aménagement par Pékin, de la liaison ferroviaire Dar es-Salaam-Lusaka.

[2] En août 1966, la Côte d'Ivoire accepte officiellement d'établir des relations diplomatiques avec l'URSS, relations qui seront rompues en 1968.

[3] Le 24 février 1966, le président N'Krumah est renversé par un coup d'état militaire, alors qu'il se trouvait en République populaire de Chine. Le même jour, un Conseil national de Libération est constitué, dont le président est le lieutenant général Ankrah, commandant en chef des forces armées. Du 27 février au 17 mars 1966, diplomates et techniciens chinois ainsi que des assistants techniques soviétiques sont expulsés. Le 17 mars, le gouvernement soviétique fait savoir par l'intermédiaire de son ambassadeur à Accra, qu'il souhaite entretenir des relations normales avec le nouveau régime ghanéen. Le Ghana fait appel à l'aide étrangère, en particulier aux pays occidentaux et aux organisations internationales. La suppression des camps de formation de guérilleros camerounais, ivoiriens, nigériens et l'extradition de leurs membres permet au nouveau gouvernement de renouer des relations cordiales avec l'Afrique modérée, au prix d'une rupture avec le Mali et d'un conflit ouvert avec la Guinée où s'est réfugié le Dr N'Krumah. Se reporter à la dépêche de Moscou n° 750/EU du 27 avril 1966, non reproduite, intitulée *Attitude de Moscou devant les bouleversements politiques de l'Afrique*, soulignant que Moscou ne soutient que les luttes armées contre la métropole ou les mouvements d'indépendance dirigés contre la minorité blanche comme en Rhodésie et en Afrique du Sud. Selon Moscou on assiste à un regroupement des forces de classes : la bourgeoisie se détournant du socialisme et de la révolution, alors que se cristallisent les forces révolutionnaires des paysans, ouvriers et intellectuels.

[4] Principalement au Mali, en Guinée, au Congo-Brazzaville et en Somalie.

D'autre part, les conditions de vie des étudiants en URSS ont provoqué des incidents, certains ont demandé leur transfert en Europe occidentale, beaucoup rentrent déçus de leur séjour au-delà du rideau de fer. Dans l'ensemble, néanmoins, le concours de l'URSS demeure apprécié par les Africains.

Dans le domaine de l'information et de la propagande, les Soviétiques agissent, comme ailleurs, par le canal des mouvements internationaux d'obédience communiste, ou au moyen de brochures et de puissantes émissions radiophoniques. Encore qu'ils soient difficiles à évaluer, les résultats obtenus ne semblent pas à la mesure des moyens mis en œuvre dans ce domaine.

5. En raison même des échecs qu'elle a rencontrés, la politique soviétique se caractérise donc aujourd'hui par la modération ; elle ne cherche pas apparemment à contrarier les efforts des puissances européennes dans leurs anciens territoires. En Afrique ex-française en tout cas, les activités soviétiques sont restées limitées et n'ont pas, jusqu'à présent, porté sérieusement préjudice à nos intérêts. En de récentes circonstances des diplomates soviétiques se sont d'ailleurs attachés à souligner devant leurs interlocuteurs français ce qu'ils considèrent comme une convergence de fait entre les politiques de la France et de l'URSS en Afrique.

L'important effort entrepris par l'URSS, notamment dans le domaine de la formation des élites, peut cependant favoriser, dans l'avenir, un accroissement sensible de son audience sur le continent. Il est également à présumer que l'URSS s'efforcera, pour les besoins de sa cause, de tirer le meilleur parti du climat passionnel qu'entretiennent en Afrique les problèmes posés par la rébellion rhodésienne, la politique d'*Apartheid* de l'Afrique du Sud et le « colonialisme » du gouvernement portugais.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Communisme, URSS, 1966)

6

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE
à BONN.

T. nos 936 et 937[1]
Diffusion réservée.

Paris, 3 juin 1966, 15 h. 46.

Je me réfère à mon télégramme no 926[2].

Le Secrétaire général a reçu le 3 juin l'ambassadeur d'Allemagne pour lui dire que le gouvernement français acceptait d'ouvrir le plus tôt possible avec le gouvernement fédéral une conversation sur le statut des troupes françaises en Allemagne. M. de Beaumarchais[3] était prêt à se rendre à cet effet à Bonn le 13 juin.

M. Klaiber a demandé si le gouvernement français donnerait suite à la proposition de procédure des « Quatorze »[4] pour discuter de la mission des troupes françaises. M. Alphand a répondu que telle n'était pas notre intention. La proposition en question ne correspondait pas à ce qu'il était raisonnable de faire. Il s'agissait de discuter de problèmes essentiellement militaires : c'est pourquoi nous avions proposé dans notre aide-mémoire[5] que les interlocuteurs fussent le commandement français et le commandement allié. Ceci dit, si l'un des gouvernements de l'Alliance souhaitait avoir un échange de vues sur l'aspect politique de ces problèmes, le Conseil de l'OTAN nous paraissait être un cadre approprié. Nous ne voyions pas pourquoi les « Quatorze » devraient désigner un sous-groupe de cinq représentants permanents et nous étions surpris de la publicité donnée à cette procédure.

[1] Ce télégramme, signé par M. Hervé Alphand, secrétaire général du Département, a été communiqué à Washington (nos 1290-1291), Londres (nos 1238-1239), Rome (nos 628-629), Bruxelles (nos 336-337), La Haye (nos 401-402), Repan (no 25).

[2] Par le télégramme de Paris à Bonn no 926 du 2 juin 1966, non reproduit, le secrétaire général du Ministère, M. Hervé Alphand, informe l'ambassadeur de France à Bonn qu'il a reçu l'ambassadeur de la RFA à Paris, le Dr Manfred Klaiber, venu transmettre le souhait de la RFA d'ouvrir le plus tôt possible avec le gouvernement français les discussions au sujet du statut et du stationnement des forces françaises en Allemagne.

[3] M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département.

[4] Réunis à Paris les 1er-2 juin 1966, les quatorze partenaires de la France à l'OTAN conviennent d'établir, sous la direction du secrétaire général de l'OTAN, un comité de cinq membres (États-Unis, Royaume-Uni, RFA, Italie, Pays-Bas) chargé d'engager avec le gouvernement français des négociations sur le rôle et la mission future des forces françaises en Allemagne. Se reporter aux deux télégrammes de Repan, du 1er juin 1966, nos 239 et 240, non reproduits.

[5] Allusion à l'aide-mémoire du 18 mai, remis à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. Klaiber, dont le texte est reproduit dans le télégramme de Paris à quatorze postes diplomatiques, en date du 18 mai 1966, publié dans le *D.D.F.*, 1966-I.

L'ambassadeur d'Allemagne a pris note de ces observations, ajoutant que la question serait inévitablement soulevée la semaine prochaine à Bruxelles[1].

(PA, Pactes, PAN 2, Retrait de la France de l'Organisation militaire, juin 1966)

7

NOTE

N. nº 130/QS. *Paris, 3 juin 1966.*

L'ambassadeur de Grande-Bretagne remettra cet après-midi, à 17 h. 30, au Secrétaire général une note[2] précisant la position du gouvernement britannique à l'égard du programme ELDO A[3].

Cette note a été montrée, à titre strictement personnel, à M. de Boisgelin[4]. Elle est très brève et se limite à affirmer que le gouvernement britannique n'ayant pas été convaincu par les arguments, même les plus récents, mis en avant pour défendre ou améliorer le programme initial a décidé qu'il convenait d'y mettre fin.

La note ne contient aucune référence aux articles de la convention et du protocole financier[5] par lesquels le gouvernement britannique s'estimerait autorisé à prendre une telle initiative. Une phrase mentionne seulement que le gouvernement britannique n'a pas l'intention d'aller au-delà de ses présents engagements.

Il conviendrait, semble-t-il, d'attirer l'attention de Sir Patrick Reilly[6] sur le fait que les engagements de la convention portent sur l'ensemble du programme initial, que les signataires se doivent d'achever à moins d'une décision unanime, ce qui ne paraît pas devoir être le cas. Dans le cas de dépassement du devis initial de 70 millions de livres, les gouvernements doivent se consulter, ce qu'ils font depuis plus d'un an.

Selon les procès-verbaux des délibérations de *Lancaster House*, il a été bien entendu que ces consultations ne pourraient porter que sur les modalités financières et techniques du programme mais non sur son

[1] Le Conseil des ministres de l'OTAN doit se réunir à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966.

[2] Mémorandum du 3 juin 1966. Voir dans le *D.D.F.*, 1966-I, la note du 19 février 1966 du Service des Pactes et les instructions du 21 avril 1966.

[3] ELDO A : premier programme de lanceur de l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction d'engins spatiaux CECLES/ELDO.

[4] M. Gilles de Boisgelin, conseiller des Affaires étrangères en fonction au service des Pactes et des Affaires spatiales depuis septembre 1962.

[5] Protocole financier annexé à la convention portant création d'une organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux signé avec la convention le 9 mai 1962. Publié dans le *recueil des traités et accords de la France*, 1965, tome II, n° 93.

[6] Sir Patrick Reilly, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris depuis 1965.

existence même. Dans ces conditions, la position britannique comporte non seulement des conséquences politiques et techniques regrettables mais également des aspects juridiques qu'il importerait de clarifier.

(Questions spatiales, Grande-Bretagne)

8

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Le diamant en République centrafricaine

N nº 322/DAM1. *Paris, 3 juin 1966.*

Deux régions géographiques nettement séparées : la Haute-Sangha à l'ouest, la Haute-Kotto à l'est du pays, constituent le siège de l'activité diamantifère de la République centrafricaine.

La courbe de la production, qui avait tendance à décroître rapidement depuis 1956, a repris, en 1961, une progression spectaculaire, grâce à l'activité d'exploitants individuels de plus en plus nombreux.

Mais cette ruée vers le diamant ne va pas sans poser aux autorités de la jeune République de nombreux et graves problèmes.

Avec 70 000 carats en 1960, 111 500 carats en 1961, 260 000 carats en 1962, 402 000 carats en 1963, 442 000 carats en 1964, 508 900 carats en 1965, l'exploitation du diamant s'adjuge, en RCA, une position d'une importance exceptionnelle.

Cette progression explosive de la production place, de loin, le diamant au premier rang des exportations centrafricaines. En 1964, avec un chiffre d'affaires dépassant 3 milliards de francs CFA sur un total exporté de 7 milliards, le diamant a représenté 45 % en valeur des exportations de la République.

Si les chiffres de production sont relativement faibles par rapport aux millions de carats « transitant » par Brazzaville, la valeur unitaire des diamants centrafricains est élevée par rapport aux « *boarts* » congolais[1], qui sont généralement des pierres à usage industriel. En RCA, près de 50 % de la production peut être classée « de joaillerie » ou « à tailler ».

Les « artisans », avec plus de 380 000 carats, ont fourni en 1964, plus de 87 % des exportations centrafricaines, laissant aux sociétés minières 60 000 carats seulement, à peine 13 % de la valeur de la production.

[1] Le *boart* ou *crushing boart* désigne le diamant de cristallisation confuse et sale (souvent cubique) ou en débris, de mauvaise qualité. Dans l'échelle des qualités, au nombre de trois, il est classé dans la troisième, soit la moins bonne, venant après les catégories « joaillerie » et « industrielle ». Le *boart* est formé d'un enchevêtrement de cristaux, en fragments informes ou arrondis et très dur. La valeur de ces différentes qualités varie de 10 à 16 F le carat (valeur 1964) pour le *boart* à 150 à 260 F le carat pour la qualité « joaillerie ».

Nous considérerons rapidement l'activité des sociétés, celle des chercheurs individuels, enfin les circuits de commercialisation.

I. *L'activité des sociétés.*

La production des sociétés s'établit, bon an mal an, entre 50 et 70 000 carats. Alors qu'elle fournissait encore en 1961 53 % de la production totale, ce pourcentage s'est abaissé à 13 % en 1964.

Trois sociétés sont installées, soit dans l'est : la Société minière de l'Est Oubangui (SMEO), soit à la fois dans l'est et dans l'ouest :

– le groupe *Diamond Distributors*, représenté à l'ouest par la *Centramines* et à l'est par la Compagnie Diamantifère du Dar Challa.

– le groupe *Gutwirth*, exploitant à l'ouest les permis de la Société Minière de Carnot (SOMICA), et à l'est ceux de la Société Africaine des Mines (SAM) ;

– la Société minière de l'Est Oubangui (SMEO) ;

– quatrième société, la Société Africaine de Recherches Minières Centrafricaine (SAREMCA) a cessé toute activité en 1964.

A) Le Groupe *Diamond Distributors*.

Ce sont les filiales du groupe *Diamond Distributors* qui se taillent la part du lion, cependant que la production du groupe *Gutwirth* et de la SMEO est faible et déclinante.

La *Diamond Distributors* à capitaux américains est constituée par un groupe où les diamantaires comptent plus que les exploitants miniers. Elle aurait en effet une position non négligeable sur le marché mondial du diamant. En apportant d'importants concours financiers à *Centramines*[1], la *Diamond Distributors* s'est assurée la maîtrise complète de cette société dès 1960.

Appuyant sa filiale, la direction de la *Diamond Distributors* avait abouti, début 1964, à la conclusion d'un important accord avec le gouvernement centrafricain. Cet accord créait un syndicat de recherches dit « des Grands Collecteurs » qui devait avoir le monopole du financement de recherches, la participation de l'État centrafricain étant de 40 % du capital du syndicat. Le groupe *Diamond* mettant en avant son projet d'effectuer de grands travaux d'exploitation et de recherche, sur les terrasses alluviales, sur la Lobaye et sur d'autres cours d'eau importants, obtenait la création d'un comptoir national du diamant, société d'économie mixte (50 % à l'État centrafricain, 50 % à la *Diamond*) chargée d'établir et de gérer une industrie nationale du diamant, avec droit de regard sur l'octroi

[1] La *Centramines* résulte de la fusion de deux sociétés : la société minière de l'Oubangui oriental et la compagnie diamantaire et aurifère de la Haute-Sangha. La société américaine *Diamond Distributors*, dont le siège social est à New York, par sa prise de participations importantes dans *Centramines*, s'est assurée le contrôle de cette société.

des licences d'ouverture des bureaux d'achat de diamant artisanal. La *Diamond Distributors* avait ainsi la possibilité de contrôler l'organisation du considérable marché artisanal.

Une taillerie placée sous le contrôle de ce comptoir était inaugurée à Bangui en octobre 1964[1].

L'essentiel des dispositions ainsi envisagées ne paraît pas encore appliqué : en effet l'aggravation de la fiscalité, l'insécurité et l'anarchie provoquées par le développement de l'exploitation artisanale, ont conduit le groupe américain à différer le démarrage des grands travaux de recherche et d'exploitation qui devaient assurer sa prépondérance dans l'économie du diamant.

Toutefois un récent Conseil des ministres, à l'instigation probable des Américains, a remis en chantier le projet de réorganisation de la commercialisation du diamant dans le cadre d'un office national[2].

Il semble bien que la *Diamond Distributors* persévère dans son désir de reprendre à son compte le « grand dessein » de la société israélienne[3] qui, en 1962, avait obtenu le monopole du commerce du diamant, que le président Dacko[4] devait lui enlever par la suite. Sans doute les Américains tentent-ils aussi de faire part à deux avec les Israéliens qui continuent malgré tout à exporter 45 % du diamant centrafricain.

Quoi qu'il en soit, il est évident que les préoccupations du groupe *Diamond Distributors* et de sa filiale *Centramines*, sont, pour le moment, d'ordre essentiellement commercial.

B) Le Groupe *Gutwirth*.

Les principaux actionnaires en sont M. Gutwirth, de nationalité belge, et la Société Diamantaire de France. Le groupe fait porter tous ses efforts sur ses permis miniers du Nord-Est, mis en valeur par la Société Africaine des Mines. Perdue dans les solitudes de la Haute-Kotto, la SAM, onéreusement équipée, emploie 400 manœuvres encadrés par 12 Européens. Ses frais généraux paraissent importants, tandis que sa production a baissé de 9 000 carats en 1961 à 3 800 en 1964. La direction du groupe *Gutwirth*

[1] Le 19 octobre 1964, le président Dacko inaugure la première taillerie de diamants installée en RCA. La gestion de la taillerie est confiée au Comptoir national du Diamant, société d'économie mixte, financée par moitié par le gouvernement centrafricain et pour le reste par la *Diamond Distributors*. Le 16 octobre 1964, dans le discours prononcé par le président centrafricain lors de l'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée nationale, la création d'une bourse du Diamant est annoncée.

[2] L'Office national du Diamant est créé le 20 juin 1966 sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, responsable de l'organisation et de la collecte des diamants artisanaux et de leur vente à l'étranger. Cet organisme, administré par un conseil de quatre membres, est dirigé par le directeur des Mines et de la Géologie.

[3] L'ICAD : Société israélo-centrafricaine de Diamants, créée le 16 mars 1962. Se reporter à la dépêche de Bangui n° 163 du 5 mai 1962, non publiée, traitant de la *Commercialisation du diamant*.

[4] Sur ce sujet, se référer aux télégrammes de Bangui n°s 579 à 584, 585, 586, 590 des 15, 16 et 18 avril 1966, non repris.

croit pouvoir affirmer que de nombreux vols sont perpétrés sur ses chantiers à l'instigation des rabatteurs des groupes concurrents.

C) La Société Minière de l'Est Oubangui.

Sa production qui fut de plus de 14 000 carats en 1960 est tombée à 8 500 en 1963, puis à 7 000 en 1964. 600 manœuvres encadrés par 4 Européens, travaillent sans laverie mécanique, avec des brouettes et des tamis.

D) La Société Africaine de Recherches Minières Centrafricaines (SAREMCA), filiale de la SAREMCA ivoirienne, offrait l'invraisemblable spectacle d'investissements proches du milliard et de résultats d'exploitation de 100 à 150 millions. Des travaux de prospection méticuleux, entrepris à partir de 1953 sur des dizaines de milliers de kilomètres carrés, n'ont donné aucun résultat. La SAREMCA a mis un terme à ses activités à la fin de 1964.

II. *L'exploitation individuelle.*

En 1964, 87 % des diamants exportés de RCA étaient d'origine artisanale. Périodiquement les sociétés minières prédisent la fin prochaine de ce système d'exploitation par l'épuisement des gisements. Pourtant cette production se développe et son secteur géographique s'agrandit régulièrement. Avec 2,7 milliards de francs CFA en 1964, elle représente en valeur le double de la production cotonnière et une fois et demi celle du café.

A) Zone occidentale (Haute-Sangha).

La production artisanale de diamant est la grande affaire de l'ouest. Elle domine toutes les autres activités, à moins qu'elle ne les détruise. Le nombre des exploitants artisanaux y oscille entre 30 et 40 000, dont un tiers environ sont étrangers à la région.

Les intermédiaires étrangers non patentés y pullulaient jusqu'en 1964. Les mesures prises à cette époque ont entraîné le départ des puissants trafiquants d'origine mauritanienne, malienne ou sénégalaise, habitués du palace de la capitale, qui détenaient les patentes des bureaux d'achat officiels et jouaient le rôle de bailleurs de fonds. Mais des réseaux de petits collecteurs islamisés semblent être restés en place, avec l'appui de leurs coreligionnaires M'Bororo, Peulhs et Haoussas. Quelques collecteurs centrafricains, qui jouissent des faveurs du pouvoir, s'essayent au commerce des pierres à partir des « prêts politiques », parfois consentis par la Banque de Développement. Ils ravitaillent le bureau d'achat de la *Diamond Distributors*, voire, moins légalement, les chefs de chantier des sociétés minières. Mais ils manquent le plus souvent des moyens financiers nécessaires, et en bordure de la frontière camerounaise les réseaux islamisés paraissent inexpugnables.

B) Zone orientale (Haute-Kotto).

On y dénombre 5 à 6 000 exploitants individuels parmi lesquels des originaires d'autres régions et de plus en plus, semble-t-il, de M'Bayas quittant

la zone occidentale où les conditions d'exploitation se font plus sévères. La production artisanale à l'est s'est installée d'emblée sur les anciens chantiers miniers abandonnés par les sociétés et il n'est pas un ancien permis exploité où l'artisan ne trouve du diamant.

Cette situation ne laisse pas d'être déconcertante et on peut s'interroger sur le sérieux des prospections des bénéficiaires des permis miniers. Ces sociétés, tantôt reprochent aux artisans d'écrémer les gisements par l'utilisation de procédés primitifs et de les rendre ainsi inexploitables industriellement – laissant sous-entendre l'existence de riches filons –, tantôt estiment que les faibles teneurs des gîtes n'auraient pas permis une exploitation rentable pour elles, étant donnée l'importance de leurs frais généraux.

Dans l'une et l'autre zone de production l'utilisation qui est faite par l'exploitant artisanal du pouvoir d'achat que lui apporte le diamant est l'objet de plaisanteries faciles. Mais la réalité se présente sous un jour plus sérieux.

C'est ainsi qu'un convoi fluvial destiné au petit port de Salo, sur la Sangha, a pu contenir jusqu'à 237 tonnes de boissons « hygiéniques » sur un chargement total de 381 tonnes. Les maisons de commerce de Berberati, chef-lieu de la Haute-Sangha, avouaient, en 1963, que le poste « boissons hygiéniques » représentait chaque mois 65 à 75 % de leur chiffre d'affaires.

Au danger que représente l'alcool s'ajoute, non moins grave, celui du dépeuplement des terres cultivables. Obnubilés par l'espoir de trouver une pierre, les hommes abandonnent les villages. Dans certains cantons de la région de Carnot (Haute-Sangha), les cases tombent en ruines et la farine de manioc autrefois abondante atteint des prix fantastiques. Le paysan délaisse son travail dans les concessions européennes et aussi dans ses propres plantations de café.

À l'autre bout du pays, dans les étendues désolées de la Haute-Kotto, l'absence de chefs traditionnels et l'abus des boissons fortes font que, souvent, les comptes se règlent par des rixes. Chaque secteur a ses notabilités, qui font la pluie et le beau temps, amassent des fortunes et mènent la grande vie. Les prix des produits agricoles atteignent des niveaux inouïs.

Dès octobre 1963, le président Dacko faisait allusion à la nécessité d'orienter vers des investissements productifs les revenus perçus par les exploitants du diamant. Mais en 1966, on en est toujours à essayer d'imaginer une législation susceptible de rééquilibrer la situation économique et sociale – voire politique de la République centrafricaine.

III. *Les circuits de commercialisation*.

Dès ses débuts, la commercialisation du diamant d'origine artisanale s'est caractérisée par une prolifération peu commune d'intermédiaires non patentés. La vente directe de la pierre précieuse au bureau d'achat était l'exception. Le diamant passait généralement entre les mains d'une série de commissionnaires, pour la plupart islamisés, lesquels, à tous les échelons, percevaient un bénéfice. La force de ces intermédiaires, installés dans les

villages importants de la zone diamantifère, résidait dans la possibilité de payer comptant sa pierre à l'homme de la brousse.

Le gouvernement, dès 1961, avait pris à l'encontre des étrangers suspects des mesures autoritaires, assorties de patentes et de droits de sortie élevés. Mais ces mesures n'avaient eu d'autre effet que de chasser le diamant vers des lieux où son commerce ne connaissait pas ces entraves. Les facilités offertes par le Congo-Brazzaville n'avaient pas manqué de susciter l'installation de nombreux bureaux d'achat et d'attirer vers le sud le diamant centrafricain.

C'est, semble-t-il, à cause de ces déboires, que le gouvernement de Bangui décida alors de confier à Israël le monopole de la commercialisation du diamant. Une loi du 8 mai 1962 faisait obligation à tous les bureaux d'achat de vendre leurs marchandises destinées à l'exportation à la Société Israélo-Centrafricaine du Diamant (ICAD), fondée à l'instigation du très entreprenant ambassadeur israélien à Bangui, M. Ben Haïm. Il était notamment convenu que l'ICAD exporterait en détaxe et librement, c'est-à-dire en Israël, les diamants collectés par ses agents et ceux payés au prix convenu aux autres bureaux d'achat. Par contre, dans le cas où les bureaux d'achat souhaiteraient faire vendre leurs lots sur telle place où les conditions de prix seraient plus avantageuses, ils pourraient y contraindre l'ICAD, mais l'exportation serait alors assujettie aux taxations normales et la rémunération des bureaux d'achat serait amputée de l'ensemble des frais.

La clause de préférence à Israël jouait ainsi au maximum créant une discrimination de fait entre le marché israélien et le marché mondial.

Mais en décembre 1963, l'Assemblée centrafricaine adoptait une loi annulant le monopole à l'exportation consenti à l'ICAD. L'instauration d'une concurrence totale entre les divers bureaux d'achat, la création à Bangui d'une bourse du diamant et la mise en adjudication de tous les lots soumis à l'exportation mettaient un terme à un régime injustifiable, non aux véritables difficultés. À l'heure actuelle, tandis que les sociétés minières s'occupent généralement elles-mêmes, de la commercialisation de leur production, tous les circuits de commercialisation du diamant artisanal se trouvent encore entre les mains d'étrangers ou de minorités musulmanes qui n'ont de centrafricain que le nom.

Ces dernières, dont la position financière est encore renforcée par des monopoles de fait, alliées aux quelques Centrafricains « initiés » n'hésitent pas au besoin à miner et à corrompre toute hiérarchie administrative et politique.

Au sommet, les quatre principaux bureaux d'achat et leurs sept succursales de brousse sont entre les mains des occidentaux :

– SOPICAD : Société israélienne, succursale en Haute-Sangha et en Haute-Kotto : 180 000 carats commercialisés en 1964.

– *Diamond Distributors* : capitaux américains, 2 succursales en Haute-Sangha et 1 succursale en Haute-Kotto : 120 000 carats commercialisés en 1964.

– SACOD : prédominance de participations hollandaises, 1 succursale en Haute-Sangha : 54 000 carats en 1964.

– OCCMP : prédominance des participations françaises du Club des Diamantaires de France. 1 succursale en Haute-Sangha : 30 000 carats en 1964.

À noter que deux autres bureaux d'achat ; la Diamantaire de France (groupe *Gutwirth*) et la CIEDOCA, filiale de l'*International Diamond* d'Anvers, se sont vus retirer leur autorisation de fonctionner en avril 1966, alors que la CADIAM, dont le principal actionnaire est la société « *Tempelsman and son* », de New York, voyait, au même moment, confirmer son autorisation d'ouverture.

Enfin, le Comptoir National du Diamant, qui se destinait à l'origine à la taille du diamant, a été conduit, pour des motifs de rentabilité, à s'intéresser de plus en plus à la commercialisation. Ses statuts lui accordent un droit de préemption sur 25 % de la valeur des diamants exportés par les autres vendeurs. On se souvient (cf. plus haut), que le groupe américain *Diamond Distributors* détient la moitié des actions du Comptoir National du Diamant.

Malgré l'abrogation des accords de monopole de 1963, la position israélienne reste forte sur le marché du diamant artisanal. En 1964, avec 180 000 carats, les Israéliens ont commercialisé pour 1 340 millions de francs CFA, soit la moitié de la production artisanale totale, n'en laissant que 30 % (800 millions) au groupe américain de la *Diamond Distributors*. Mais les Américains, qui disposent de deux nouveaux bureaux d'achat, se sont engagés depuis le début de 1966 dans une politique de dumping systématique ; iront-ils jusqu'à essayer de reprendre à leur compte un monopole du genre de celui que les Israéliens avaient obtenu en 1962 ? Nous avons vu plus haut que le Conseil des ministres venait de décider de reprendre, une fois de plus, l'étude de ce problème, à laquelle s'intéressent, naturellement les ministres de l'ethnie M'Baya.

Les diamants « artisanaux » mis en vente à la bourse du diamant à Bangui arrivent aux bureaux précités par l'intermédiaire de 124 collecteurs patentés, presque tous centrafricains.

En fait, ces collecteurs sont demeurés « en cheville » avec les puissants trafiquants maliens et mauritaniens, qui ont perdu en 1964 la maîtrise officielle des réseaux de collecte. Ils ne sont généralement que leurs prête-noms.

Au bas de l'échelle, juste avant le simple exploitant, un millier de rabatteurs islamisés pour la plupart, sillonnent la brousse et ravitaillent les collecteurs agréés sans payer aucune taxe.

En résumé, sur une valeur totale approximative de 2 400 millions de francs CFA de diamant artisanal exporté en 1964, on estime qu'un peu plus de 1 milliard seulement est parvenu à l'exploitant lui-même. La différence, soit près de 1 400 millions, aurait ainsi été absorbée par les intermédiaires et les taxes à l'exportation. Théoriquement, chacun des 40 000 exploitants artisanaux aurait perçu, en 1964, 32 000 francs CFA environ.

Dû à la ruée des exploitants individuels, le développement spectaculaire de la production du diamant en République centrafricaine ne doit pas faire illusion : les exploitants, qui ne recueillent que très partiellement la valeur de leurs pierres, dissipent rapidement leurs gains en biens de consommation divers (alcool, transistors, etc.) ; en RCA la pierre précieuse passe pour maléfique, et l'argent qu'elle procure aussi ; en délaissant les plantations de café, les chercheurs de diamant contribuent dangereusement à la détérioration de l'économie ; leurs importantes migrations mettent en cause l'ordre public ; et pour finir, le diamant demeure étroitement contrôlé par des intérêts américains et israéliens.

La ruée vers le diamant menace le fragile équilibre économique et social de la jeune République. En dépit des efforts qu'il déploie depuis 1961, le gouvernement de Bangui n'a pas encore, semble-t-il, trouvé de remède à une situation qui demeure préoccupante à plus d'un titre.

(Direction des Affaires africaines et malgaches,
République centrafricaine, 1966)

9

NOTE DU SERVICE DES PACTES

N.[1] *Paris, 3 juin 1966.*

Conseil restreint à l'Élysée le 2 juin 1966
(D'après les notes de M. Alphand)

Le général de Gaulle a dit qu'il faut dès maintenant fixer les intentions françaises et désigner les négociateurs[2]. Il y a quatre négociations distinctes.

1) Avec les Allemands, de caractère politique.

Nous sommes en Allemagne en vertu de la victoire mais dans une situation modifiée en 1954 par des accords fixant les conditions des forces en Allemagne[3]. Nous n'y sommes plus comme vainqueurs mais nous y restons présents. La fin de l'intégration ne change rien à nos droits. Les forces françaises resteront suivant le régime actuel avec des modifications menues

[1] Cette note importante est rédigée d'après les notes de M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

[2] Une note, datée du 20 juin 1966, non reproduite, adressée par M. Pompidou, Premier ministre, à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, indique en quatre points les négociations qui vont s'engager ainsi que les noms des négociateurs. Ceci en conformité avec les décisions prises lors du Conseil des ministres du 2 juin.

[3] Accords du 23 octobre 1954. Voir *D.D.F.*, 1966-I, Télégramme de Repan n° 91 du 8 mars 1966, télégramme de Paris à douze postes diplomatiques du 15 mars 1966, et la note du service juridique n° 342 du 31 mai 1966.

comme le drapeau allemand, la communication au gouvernement fédéral du stationnement des troupes, etc.

Il s'agit d'une négociation politique à mener par un diplomate, cela sera M. de Beaumarchais[1] accompagné du général Multrier[2]. Il ne faut pas attendre, mais commencer immédiatement. (Ce sera sans doute à Bonn le 13 juin).

M. Couve de Murville (parlant après le général de Gaulle sur l'ensemble, déclare qu'il n'a pas d'observations, mais quelques précisions à apporter) : l'accord de 1954 demeure, mais il faut changer si possible celui de 1959[3]. L'accord de 1954 pose cependant un problème : il ne comporte pas de terme et nous l'exerçons en accord avec le gouvernement fédéral. Nous pourrions l'indiquer dans une déclaration unilatérale si cela peut aider la négociation.

Le général de Gaulle répète « Nous n'entendions pas rester, mais nous pouvons rester ».

2) Négociation pour définir quelle sera l'action militaire de nos forces en temps de guerre où dans la mesure où le gouvernement décidera de faire jouer l'Article V[4] je prévois que dans le début, peut-être quelques heures seulement, nous devrons garder une attitude de réserve afin de voir comment les choses tourneront et nous décider ensuite (cela n'est pas à dire à nos Alliés). Si nous marchons, nos troupes d'Allemagne participeraient aux opérations en Allemagne avec nos Alliés.

On peut donc à l'avance considérer avec les Alliés :

a) les liaisons à établir entre l'État-major français et l'État-major OTAN si l'Article V s'applique ;

b) une promesse d'informations réciproques de ce que nous faisons et avons l'intention de faire (question du Service : s'agit-il de l'état de nos forces avec communication des plans d'opérations ?).

c) imaginer ensemble les différentes hypothèses (question : s'agit-il des hypothèses d'attaque ennemie ?).

Tout ceci sera mené du côté français par le général Ailleret[5] ayant comme adjoint La Grandville[6]. La conversation sera engagée avec le général Lemnitzer[7] pour aboutir à un accord d'État-major à soumettre au gouvernement (question du Service : accord écrit ?).

[1] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques depuis décembre 1965.

[2] Général Michel Multrier, sous-chef d'État-major à l'État-major des armées.

[3] Accord du 3 août 1959 complémentaire à la convention sur le statut des forces de l'OTAN signé à Paris le 28 août 1952. Cette convention est publiée au *J.O.* du 4 janvier 1964.

[4] Article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Voir le télégramme de Paris n° 469 du 8 mars 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I.

[5] Général Charles Ailleret, chef d'État-major des armées depuis 1962.

[6] Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales.

[7] Général Lyman L. Lemnitzer, commandant suprême américain des forces alliées en Europe (SACEUR) depuis 1963.

M. Couve de Murville précise que nous rejetons la formule de négociation avec un groupe restreint des Quatorze. Le gouvernement approuve la position prise à ce sujet par M. de Leusse[1]. Il ajoute à ce qu'a dit le général de Gaulle qu'il faut aussi envisager l'organisation d'un commandement commun en temps de guerre. Du côté français le projet d'accord d'État-major sera soumis au gouvernement, du côté allié il faut qu'il soit soumis au Conseil de l'OTAN.

3) Négociations pour les décisions immédiates à prendre avec les États-Unis.

Le général de Gaulle pense qu'elles seront conduites par M. de Beaumarchais, assisté par l'amiral Vedel[2] et un ingénieur militaire.

Il s'agit de régler les conditions de départ des Américains des bases avant le 1er avril 1967 avec peut-être une prolongation pour Châteauroux[3]. Le pipe-line[4] est un cas spécial qui sera envisagé plus loin.

M. Couve de Murville précise les instructions qui seront données à M. Lucet[5] pour la réponse à faire à M. Rusk[6]. Il s'agit d'une question politique : la terminaison des accords bilatéraux. Ceux-ci ne sont pas dénoncés mais déclarés inapplicables. La proposition qui nous a été faite d'une régularisation par un délai de deux ans n'est qu'une manœuvre dilatoire. Mais nous avons intérêt à régulariser, c'est-à-dire à donner d'un commun accord un terme juridique à ces textes. Pour cela on commence à discuter des conditions pratiques du départ et après cela on fait un échange de lettres qui met fin à la date prévue aux accords.

(Interprétation du général de Brébisson[7] : il ne doit plus y avoir d'Américains dans le délai prévu ni de matériel américain, mais pour le matériel on peut invoquer des délais.

[1] À l'issue du Conseil de l'OTAN du 1er juin, M. de Staercke, secrétaire général, lit une proposition tendant à établir sous la direction des Quatorze, un comité restreint composé de représentants de cinq pays membres pour négocier avec la France du rôle et de la mission future des forces françaises en Allemagne. M. de Leusse, le représentant français, s'y oppose, une négociation entre SHAPE et l'État-major français ayant été proposée aux Allemands le 26 mai. En outre, M. de Leusse s'étonne que les Quatorze établissent un comité restreint pour discuter des questions militaires.

[2] Amiral Charles Vedel, sous-chef d'État-major à l'État-major des armées, ainsi que le général Multrier.

[3] Des unités sont stationnées à Châteauroux depuis 1951. En 1966 on y trouve : le quartier général de *322nd Air Division* (transport) unité équipée de C-130 « Hercules » et rattachée au *Military Air transport Service* ou MATS, le NATO SUPPLY CENTER ou centre OTAN d'approvisionnement des unités moins importantes telles que le *7322nd Air Base Center*, le *199th communication squadron*, *l'Air procurement squadron* (pour l'approvisionnement de USAF). Soit au total 1509 militaires américains sans compter les employés civils et les familles.

[4] Le pipe-line ou oléoduc traverse la France de Donges à Metz pour alimenter en carburant les unités de l'OTAN stationnées en Allemagne. Voir plus loin la note du service des Pactes du 8 juin 1966.

[5] Charles Lucet, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965.

[6] Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[7] Général Michel de Brébisson, commandant en chef des forces françaises en Allemagne depuis novembre 1963 puis secrétaire général de la Défense nationale.

4) Le général de Gaulle : négociations entre le gouvernement français et les gouvernements alliés, notamment américain et allemand pour les facilités en temps de paix et en temps de guerre :

a) en temps de paix

Il s'agit des survols et des communications y compris les radars.

Il faut faire des accords de durée limitée et renouvelables.

b) en temps de guerre

Il s'agit de facilités réciproques : utiliser les bases en France et en contre-partie recevoir en temps de guerre des armes atomiques tactiques jusqu'à ce que nous ayons à notre disposition des armes atomiques tactiques françaises.

Il s'agit d'une négociation politique qui sera menée par La Grandville avec comme adjoint militaire l'amiral Vedel.

M. Couve de Murville : ce quatrième accord commencera dans le temps un peu plus tard que le troisième :

a) pour le temps de paix

Les accords de survol sont bilatéraux, ceux pour le radar et l'alerte multilatéraux.

b) pour le temps de guerre se pose la question du stockage (« dépôts morts » sur le sol). Le général de Gaulle : nous n'accepterons aucun dépôt en France, ce serait attirer la foudre. Ceci nous interdit notamment de conserver quoi que ce soit à Châteauroux.

M. Couve de Murville : l'oléoduc pose un cas spécial. Il est pour 5/6e civil, il n'y a donc pas de raison de l'interrompre. De plus il n'est pas intégré et nous avons en fait la possibilité de le couper quand nous voulons. Il conviendra de joindre dans l'accord le pipe-line américain et les autres pipe-lines OTAN[1].

(PA, pactes, PAN 2, retrait de la France de l'organisation militaire, juin 1966)

[1] Après les mots « *pipe-lines OTAN* » une note du rédacteur indique que « *le Ministre demande au Service une note sur les oléoducs précisant notamment s'il y a actuellement des Américains pour le fonctionnement* ». Voir la note du 8 juin 1966, publiée ci-après.

10

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1303 à 1309. *Paris, 4 juin 1966, 12 h. 19.*
Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à vos télégrammes nos 3141 à 3147-3148 à 3154[1].

Nous prenons note de l'intention du gouvernement des États-Unis de mettre un terme à l'échange d'aide-mémoire et de commencer à parler sans nouveau délai des problèmes concernant les accords franco-américains de 1951, 1952 et 1958.

Parmi les questions qui vous ont été posées par le secrétaire d'État, l'une a un caractère politique : elle est de savoir si nous considérons que les dits accords sont dénoncés par nous unilatéralement ou si nous sommes prêts à y mettre fin par consentement mutuel.

Il ne s'agit pas d'un problème de dénonciation des accords. Ceux-ci sont devenus inapplicables pour l'essentiel, compte tenu des dispositions que le gouvernement a été amené à prendre au sujet de l'OTAN. Ceci devrait avoir pour conséquence que la France et les États-Unis recherchent les conséquences à tirer sur le plan juridique d'une telle situation. Autrement dit, la question est de conclure des arrangements qui feront apparaître finalement qu'un terme a été mis aux accords par consentement mutuel.

Les États-Unis avaient proposé une solution consistant à convenir d'étendre à tous les accords la clause figurant dans celui de 1958 et qui prévoit une possibilité de dénonciation avec un an de préavis, après des discussions se prolongeant auparavant pendant une première année. Cette procédure insolite ne paraît pas adéquate. D'abord elle a pour effet d'étendre à deux années la durée de l'évacuation des bases, ce qui est inacceptable, même si, pour des cas particuliers, nous avons nous-mêmes prévu la possibilité de prolonger les opérations au-delà du 1er avril 1967. En second lieu les textes eux-mêmes prévoient formellement la possibilité de mettre fin aux accords par consentement mutuel ; et c'est une clause normale dont il n'y a pas lieu de ne pas faire application.

Le processus à suivre est à notre avis le suivant. Il faut discuter entre les deux gouvernements les arrangements pratiques à prévoir en tant que de besoin pour organiser l'évacuation des bases, qui devra avoir lieu dans la limite de temps que nous avons indiquée. Certains arrangements, encore une fois, pourront prévoir des délais supplémentaires.

[1] Voir *D.D.F.*, 1966-I, les télégrammes du 27 mai 1966 nos 3141 à 3147 et 3155 à 3163 en provenance de Washington.

Ceci fait, il suffirait que les deux gouvernements conviennent qu'une fois les opérations terminées dans les délais prévus, les accords auront épuisé leurs effets.

En pratique, trois des accords franco-américains ne paraissent pas poser de problèmes particuliers ; l'accord du 17 juin 1953 relatif au quartier général américain, l'accord du 4 octobre 1952 sur les bases aériennes et l'accord du 8 décembre 1958 sur la ligne de communication. Il suffirait sans doute de prévoir que les installations correspondantes seront évacuées d'ici le 1er avril 1967.

L'accord du 27 février 1951 sur la base de Châteauroux est plus complexe. Nous sommes prêts à discuter des délais supplémentaires qui pourraient être nécessaires de l'avis du gouvernement des États-Unis.

Quant à l'accord du 30 juin 1953 sur l'oléoduc, il s'agit de définir les conditions nouvelles dans lesquelles il pourrait continuer à fonctionner, une fois le personnel américain évacué d'ici le terme du 1er avril 1967.

De tous ces problèmes, nous sommes prêts à discuter sans délai. En particulier, puisque la question vous a été posée par le secrétaire d'État, nous pouvons commencer immédiatement les conversations sur les bases aériennes et sur la base de Châteauroux.

En dernier lieu, M. Rusk vous a demandé des précisions sur ce que nous entendions, dans notre aide-mémoire du 29 mars, par « des facilités que les deux gouvernements pourraient mutuellement s'accorder dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique ».

Il s'agit clairement, pour ce qui concerne les États-Unis, des facilités logistiques dont ils auraient besoin en France dans l'hypothèse envisagée. Elles sont de la nature de celles dont ils disposaient en vertu des accords visés ci-dessus et qui vont disparaître pour le temps de paix, facilités portuaires, transports, stockages, bases aériennes. De nouveaux accords, valables pour le temps de guerre, seraient établis à cet effet. En contrepartie, pour ce qui concerne la France, pourrait être examinée notamment la question de mettre à la disposition de nos forces en temps de guerre des armes nucléaires tactiques, dans les conditions qui existaient aussi jusqu'à maintenant.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

11

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3278 à 3288.
Diffusion réservée.

Washington, 4 juin 1966.

(*Reçu* : le 5, 00 h. 10).

Il est possible que certains signes de détente deviennent perceptibles dans le lourd climat actuel des relations franco-américaines. De bons observateurs l'affirment, bien que j'en aie eu moi-même peu d'échos.

Le seul élément concret me paraît être pour le moment le fait que les Américains, renonçant à agir de façon unilatérale, acceptent de discuter maintenant avec nous des problèmes soulevés dans nos aide-mémoire de mars. Il s'agit d'ailleurs, pour le moment, davantage de liquider le passé que de construire sur des bases nouvelles. En principe l'on affecte de nous considérer comme un pays en marge de l'Alliance avec lequel l'on est tenu à n'entretenir que des relations de fait. Tout ce que le Président demande d'ailleurs à l'heure actuelle est que ces conversations se passent à l'amiable et sans tapage verbal. Peut-être les conversations de Bruxelles permettront-elles de repartir sur des bases plus solides. Certains s'y emploient sous la pression d'éléments du Congrès, de la presse et de nouvelles recrues du Département d'État, mais ce n'est point encore la tendance dominante.

À l'heure actuelle, la grande crainte et le souci primordial est le voyage du Président de la République à Moscou.

Pour certains, le général de Gaulle entretient un dessein encore obscur dont les États-Unis auront la pénible révélation lors de son retour. Pour d'autres, et c'est la majorité, le voyage n'apportera rien de spectaculaire, mais il n'aurait pas dû être entrepris sans consultation. La France, comme d'habitude, agit seule. Ses sondages ne sont point concertés avec ceux que ses alliés ne demanderaient pas mieux, eux aussi, que d'entreprendre pour atténuer la tension entre l'Est et l'Ouest et bien entendu l'on oublie les répercussions de la guerre du Vietnam.

Le dépit de s'être laissé devancer a poussé, ces jours-ci l'administration, à prendre dans le domaine des relations Est-Ouest des mesures d'ailleurs toutes de principe, mais qui voudraient rappeler aux Russes qu'en ce domaine le seul interlocuteur valable demeure les États-Unis d'Amérique.

Ces mesures, je les ai déjà soulignées au jour le jour. La première fut la demande faite par le Président au Congrès d'assouplir les règles du commerce entre l'Est et l'Ouest, demande que les commissions compétentes se sont employées sans tarder à mettre sous le boisseau. Puis M. Dean Acheson, le penseur officiel de l'administration, a proposé que l'OTAN, se charge d'une négociation avec les Russes qui conduirait à la détente. Ce sera là, paraît-il, l'objet des prochaines discussions et c'est ce que l'on voudrait voir figurer dans le communiqué de Bruxelles. On ne précise point d'ailleurs qui négocierait et quel sujet l'on traiterait, mais l'initiative

de toute façon doit être retirée aux Français. Enfin, l'administration américaine a toléré l'initiative prise par les Danois de tenir une conférence de sécurité européenne, proposition, s'est borné à me dire M. Rusk, que des raisons de politique intérieure danoise rendaient inévitable. On se montre parfois moins conciliant.

L'ambassadeur de l'URSS M. Dobrynine vient de revenir de Moscou. Il m'a dit avoir été frappé de l'amabilité de M. Rusk au cours de l'entretien qu'il venait d'avoir avec lui. De lui-même, le secrétaire d'État lui a dit qu'il n'était plus question de force multilatérale[1], ni d'un accès même indirect de l'Allemagne aux réalités nucléaires. Les commissions McNamara[2] suffisaient bien et elles n'étaient que de la frime. L'ambassadeur de l'URSS discernait aisément, m'a-t-il dit, les raisons de cette soudaine complaisance.

Il existe pourtant, ai-je dit, des voix nouvelles au Département d'État. J'ai rencontré à New York le 3 juin le professeur Brzezinski[3] qui, dans quelques jours, remplacera en fait M. Rostow passé à la Maison Blanche, à la tête du bureau d'études du Département d'État. M. Brzezinski a tenu à me dire, et son œuvre d'ailleurs en fait foi, qu'aucune des positions qu'il défendrait au cours de son séjour à Washington « ne serait incompatible avec les idées du général de Gaulle ».

Malgré tout, M. Brzezinski s'inquiète lui aussi du voyage à Moscou. Il exprime ainsi ses appréhensions :

1) Le général de Gaulle sera à Moscou le 20 juin. Les officiers et troupes françaises seront retirés des commandements intégrés de l'OTAN le 1er juillet. Les deux dates sont proches. Est-ce là pure coïncidence ou latitude que l'on veut se donner pour parvenir à un dessein secret ? J'ai répondu au professeur que l'annonce inévitable d'une modification au régime de l'OTAN survenant après un voyage en URSS aurait soulevé des interprétations plus malveillantes encore. Il en a convenu.

2) L'effet de ce voyage aurait des répercussions dans la politique intérieure allemande et conduirait à la création d'un gouvernement de coalition Barzel-Helmut Schmidt qui tendrait vers la neutralité. J'ai dit que c'était supposition gratuite même de la part d'un expert.

En bref l'administration est nerveuse et affecte l'inquiétude. En vérité, elle envie nos mains libres à un moment où le Président, je le dis par ailleurs, mieux soutenu par le pays dans la crise du Vietnam, voudrait jouer à nouveau un rôle dans d'autres parties du monde et en particulier dans les relations entre l'Allemagne et l'URSS. Le dépit est grand ici de penser que nous puissions occuper le vide qui s'est créé.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Au sujet de la Force Multilatérale se reporter à *D.D.F.*, 1966-I, au compte rendu d'entretien Couve de Murville-Zorine du 27/1/1966.

[2] Sur ce point, voir également ci-dessus le compte rendu d'entretien Couve de Murville-Zorine du 27/1/1966.

[3] Zbigniew Brzezinski, universitaire américain d'origine polonaise, professeur aux universités de Harvard et Columbia, spécialiste des questions communistes et soviétiques, nommé en 1966 au « bureau d'études » du Département d'État.

12

NOTE

Conséquences de l'attitude britannique vis-à-vis du CECLES

N. n° 133/QS[1]. *Paris, 4 juin 1966.*

Le nouvel aide-mémoire du gouvernement britannique, remis le 3 juin à ses six partenaires du CECLES[2], appelle les observations suivantes :

1) *Du point de vue juridique* :

L'aide-mémoire ne contient aucune argumentation juridique, et se limite à indiquer que le gouvernement britannique « a décidé qu'il ne pouvait continuer à contribuer au financement du programme initial ELDO au-delà de la limite à laquelle il est déjà engagé ».

Cela peut vouloir dire que les Britanniques souhaitent arrêter leurs dépenses à la fin de cette année ; ils ont en effet accepté le budget de 1966. Ce budget impliquait déjà un dépassement de la limite de 70 millions de livres au-delà de laquelle il était entendu (protocole financier, article 4, paragraphe 5)[3] que « les États membres se consulteront sur les décisions à prendre ».

En droit, les Britanniques sont cependant tenus par la convention de terminer le programme initial. En outre les travaux préparatoires de celle-ci (conférence de *Lancaster House*)[4] établissent très clairement que les consultations prévues n'ont été acceptées par certains États – et notamment par le Royaume-Uni – que s'il était bien entendu que le dépassement, déjà admis comme vraisemblable, du devis « ne serait pas une raison de remettre en cause le programme initial ».

Cette position devrait être fermement tenue par les partenaires de la Grande-Bretagne, y compris jusqu'au recours à l'arbitrage (article 22[5] de la convention).

[1] Cette note a été vue par M. Gilles Curien, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères et par M. Hervé Alphand, secrétaire général du Département.

[2] CECLES (organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux) ou ELDO (*European Space Launcher Development Organisation*).

[3] L'article 4, paragraphe 5 du protocole financier annexé à la convention portant création du CECLES et signé le 29 mars 1962 est ainsi rédigé : « Les engagements consentis par les États membres sont calculés sur la base d'un devis estimatif de 70 millions de livres sterling. Ce devis comprend des marges de sécurité importantes. S'il apparaît, néanmoins, que ce devis risque d'être dépassé, les États membres se consulteront sur les décisions à prendre ».

[4] La Conférence pour la création d'une organisation européenne en vue de la réalisation de lanceurs d'engins spatiaux se tient à *Lancaster House* à Londres du 30 octobre au 17 novembre 1961. La deuxième session se tient à Paris le 15 janvier 1962.

[5] L'article 22 de la convention créant le CECLES est intitulé « différends » et stipule au paragraphe 1 « Dans le cas où un différend entre deux ou plusieurs États membres … n'aura pas été réglé par les bons offices du conseil, et à moins que les parties au différend ne se mettent d'accord sur un autre mode de règlement pacifique, un tribunal d'arbitrage sera institué à la requête de l'une des parties ». Publié par le *Recueil des traités et accords de la France*, 1965-II, n° 93.

Les Britanniques ont le droit de remettre en question la clef de répartition ou de demander des amendements au programme ; ils n'ont pas le droit de remettre en cause le programme initial lui-même.

2) *Du point de vue financier* :

Les conséquences financières, pour la France, de l'attitude britannique peuvent être estimées, sur les trois années 1967, 1968 et 1969 (c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement théorique du programme) et en considérant que les Allemands et les Français seraient prêts à assumer chacun la moitié de ce qui aurait dû être financé par les Britanniques, de la manière suivante :

a) achèvement de ELDO A selon la clef actuelle avec la Grande-Bretagne : 160 millions de francs pour la France (crédits inscrits au Ve plan) ;

b) achèvement de ELDO A avec la Grande-Bretagne en y ajoutant le système périgée/apogée, financé selon le revenu national de tous les membres actuels : 312,5 millions de francs ;

c) le Royaume-Uni participe à l'achèvement de ELDO A, la France et l'Allemagne prennent à leur charge chacune la moitié de la part britannique pour achever ELDO A ainsi que la moitié du financement du système périgée/apogée : 625 millions de francs.

Ces chiffres doivent être comparés à ceux des crédits nécessaires pour construire des lanceurs nationaux capables de mettre une charge utile en orbite stationnaire :

a) Hyper-Diamant : de l'ordre de 800 millions de francs pour 45 kilos en 1970 ;

b) Diogène : 1 800 millions de francs pour 150 kilos en 1973.

ELDO A plus APS devrait pouvoir placer en orbite stationnaire 200 kilos en 1969.

3) *Du point de vue politique* :

Par son aide-mémoire le gouvernement britannique assume la responsabilité de sa position négative, mais au cours de la conférence du 9 juin prochain[1] il essaiera d'entraîner l'assentiment de ses partenaires à une liquidation de l'entreprise (article 25 de la convention)[2].

Il ne paraît pas de notre intérêt de le suivre dans cette voie. Ce n'est qu'après un examen de toutes les hypothèses possibles et après avoir contraint les Britanniques à préciser et, si possible, à reconnaître leurs engagements, tels qu'ils découlent de la convention, que l'on devra prendre une décision qui tienne compte de nos intérêts.

[1] La conférence des ministres des pays membres du CECLES se réunit à Paris les 9 et 10 juin 1966.

[2] L'article 25 de la convention créant le CECLES, signée le 9 mars 1962, traite de la dissolution : « l'Organisation peut être dissoute à tout moment par un accord entre les États membres ».

Avant de proposer une solution, il paraît utile de signaler que le représentant de la NASA en Europe a téléphoné au général Aubinière[1] pour lui dire, de la part de M. Rutkin[2], directeur des Relations extérieures de la NASA, ce qui suit : « À titre personnel, j'estime que si la France (ou tout autre pays européen) souhaitait mettre en orbite un satellite de télécommunications, il est très vraisemblable que la NASA serait disposée à en assurer le lancement, à deux conditions :

a) que le satellite soit purement expérimental (« non-profit ») ;

b) qu'il ne soit pas destiné à faire concurrence à INTELSAT[3].

Cette déclaration paraît destinée à nous décourager après l'échec éventuel du CECLES de construire un lanceur national. Si nous suivions cette voie, nos industriels pourraient faire de grands progrès dans la technique des télécommunications spatiales, mais nous hypothéquerions notre avenir politique dans ce domaine et nous ne pourrions obtenir des Américains un lanceur pour nos satellites d'application d'intérêt national.

On pourrait envisager aussi de demander aux Soviétiques de nous lancer un satellite de télécommunications. Jusqu'à présent les Soviétiques n'ont pas placé de satellite en orbite stationnaire, mais peut-être pourrions-nous nous satisfaire de deux satellites sur orbite très excentrique comme les MOLNYA[4]. Mais dans cette hypothèse nous nous séparerions complètement de nos partenaires européens à INTELSAT. Il paraît en outre exclu que les Soviétiques acceptent, plus que les Américains, de nous lancer des satellites d'application d'intérêt national.

Dans ces conditions, la solution paraît au service des Pactes et des Affaires spatiales devoir être recherchée dans la direction suivante :

a) contraindre les Britanniques, au besoin en recourant à la procédure d'arbitrage, à terminer le programme initial ;

b) construire avec nos autres partenaires, et en particulier les Allemands, le système périgée/apogée et préparer le pas de tir équatorial de Guyane ;

Cette solution exige l'appoint de 252,2 millions de francs pour trois ans (1967-1968-1969) en plus des crédits du Ve plan, mais à la fin de cette période nous posséderions un lanceur, dont nous pourrions obliger les Britanniques à nous fournir au prix coûtant le premier étage (article 9 de la convention)[5]. Ce lanceur serait capable de mettre en orbite stationnaire

[1] Général Robert Aubinière, directeur général du CNES.

[2] Arnold Rutkin, chargé des Affaires internationales à la NASA (*National Aeronautics and Space Administration*).

[3] *Intelsat* : *International communications satellite organisation* dont le siège est à Washington.

[4] MOLNYA : satellite soviétique de télévision et de communication à longue distance. MOLNYA I est lancé le 25 avril 1966. Un autre appelé aussi MOLNYA I est lancé le 20 octobre 1966

[5] L'article 9 de la convention portant création du CECLES est intitulé « Acquisition et production par un État membre d'équipements mis au point en commun » ; il stipule : « Chaque État membre ayant participé au financement d'un programme de l'Organisation a le droit de se

un satellite de télécommunications. Nous pourrions en outre l'utiliser pour nos satellites d'application d'intérêt national.

Si nous ne parvenons pas à cette solution, mais dans ce cas seulement, il conviendrait de dissoudre le CECLES et de reporter nos efforts sur un lanceur national.

(Affaires spatiales, Grande-Bretagne)

13

M. PERNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOGADISCIO,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 163 à 164. *Mogadiscio, 5 juin 1966.*

(*Reçu* : le 5 à 21 h. 50).

Les membres du Comité des 24[1] ont quitté Mogadiscio pour Addis-Abeba le 5 juin.

Durant leur séjour ici, ils se sont bornés à « entendre les représentants du *Mouvement de libération de la Côte française des Somalis*[2]. Ces derniers et notamment M. Ardeye[3] se sont montrés violents, mais ont déçu par le caractère excessif et stéréotypé de leurs accusations. Leurs réponses aux questions des délégués se sont, de leur côté, révélées imprécises et faibles, elles n'ont généralement pas été jugées très convaincantes.

Le délégué malgache aurait toutefois le sentiment qu'un grand nombre de ses collègues serait d'ores et déjà en possession d'instructions assez précises pour que leur liberté d'appréciation personnelle fût réduite.

En tout cas, le Président s'est attaché, avec succès, à reporter à une date ultérieure les véritables débats qui auront probablement lieu à Alger, ou peut-être même à New York (mon télégramme n° 158)[4].

À ma connaissance, aucune délégation n'a pris publiquement la France à partie et, dans l'ensemble, les interventions ont été modérées. Seuls les Éthiopiens et les Somalis ont parfois été aux prises de façon assez remarquable.

(Afrique-Levant, Djibouti, relations extérieures, rapports avec l'ONU)

procurer pour son usage pacifique, l'ensemble ou une partie du lanceur et de son équipement mis au point en commun en exécution de ce programme ».

[1] Comité des 24 ou Comité de décolonisation dépendant de l'ONU.

[2] Mouvement de libération de la Côte française des Somalis appelé Front de libération de la côte française des Somalis, FLCS, voir le télégramme d'Addis-Abeba n° 51 du 8 février 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I.

[3] Hadji Abdullah Ardeye, secrétaire général du Front de libération de la Côte française des Somalis. Voir aussi ci-dessus le télégramme n° 51 d'Addis-Abeba du 8 février 1966.

[4] Télégramme de Mogadiscio n° 158, non publié, du 3 juin 1966 relate les débuts des travaux du Comité de Libération qui ont commencé le 2 juin. Le discours inaugural du Premier ministre

14

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3301 à 3306.
Diffusion immédiate strictement réservée.

Washington, 6 juin 1966.

(*Reçu* : le 7, 00 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme nº 1303 à 1309[1].

J'ai vu dans l'après-midi du 6 juin le sous-secrétaire d'État M. George Ball auquel j'ai fait connaître nos réponses aux questions que m'avait posées M. Dean Rusk le 27 mai.

Sur la question de l'aspect juridique des accords bilatéraux franco-américains, j'ai indiqué suivant vos instructions que le problème se posait ainsi : nous avions pris un certain nombre de décisions et il fallait en tirer les conséquences. Nous étions donc prêts à ouvrir dès maintenant des conversations franco-américaines visant les problèmes concrets. Si, comme on pouvait l'espérer, nous nous entendions dans les délais fixés, il pourrait être dit que les accords en question sont terminés par consentement mutuel. Par contre nous ne pouvions accepter la proposition américaine contenue dans l'aide-mémoire du 12 avril dernier et selon laquelle ce consentement mutuel ne pourrait être obtenu qu'au terme d'une période de deux ans.

M. George Ball m'a répondu qu'il regrettait naturellement que nous n'acceptions pas la proposition avancée en avril du côté américain. Mais l'on ne voulait point adopter une position doctrinaire. L'essentiel était que nous ne nous croyions pas autorisés à dénoncer des accords unilatéralement. Si nos intentions étaient de rechercher, selon la forme que j'avais indiquée, un consentement des deux parties, il était très probable que la réponse serait affirmative, bien qu'il ne soit pas en position de me le confirmer immédiatement.

J'ai indiqué ensuite comment se posaient les questions pour les trois accords relatifs au quartier général américain, aux bases aériennes et aux lignes de communication. Tout devrait pouvoir être terminé à l'amiable avant le 1er avril 1967.

M. Ball, là encore, m'a répondu qu'il fallait étudier notre proposition mais que ceci devrait être possible.

Pour la base de Châteauroux, j'ai indiqué que nous étions prêts à discuter, s'il était nécessaire, des délais supplémentaires. De même, en ce qui concerne l'oléoduc nous étions prêts à discuter dès que possible la manière

somalien a été modéré. De son côté, le représentant éthiopien a protesté contre les manifestations qui se sont déroulées à l'arrivée du Comité à l'aéroport en ville et qui ont été marquées par une hostilité contre le Kenya, l'Éthiopie la France et les États-Unis. Le Comité devrait se borner à écouter ; les conclusions ne seraient prises qu'à Alger en fin de périple.

[1] Voir ci-dessus le télégramme nos 1303 à 1309 du 4 juin 1966 en provenance de Paris.

dont il continuerait à fonctionner sans présence d'éléments américains après le 1er avril 1967.

Le sous-secrétaire d'État en a pris note et paraît d'accord.

J'ai fourni enfin à M. George Ball les explications que m'avait demandées M. Rusk concernant les facilités logistiques que nous pourrions laisser aux troupes américaines en France en cas de guerre à laquelle nous participerions. Je lui ai indiqué qu'en contrepartie nous désirions étudier la manière dont pourrait être mises à la disposition de nos forces en temps de guerre des armes nucléaires tactiques.

À cette dernière remarque M. Ball m'a répondu que ceci impliquait d'abord un accord sur le statut des forces françaises en Allemagne. Puisque, à l'heure actuelle, seules ces forces étaient dotées d'un armement atomique américain.

Je serais reconnaissant à cette occasion au Département de bien vouloir me préciser si telle est bien l'éventualité envisagée.

De façon générale, le sous-secrétaire d'État m'a dit que cette conversation marquait un très net progrès, que nos réponses devraient naturellement être examinées de près mais que d'une façon générale il lui paraissait possible de poursuivre maintenant ces échanges de vues de façon utile.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

15

Note de la Direction d'Asie-Océanie

Entretien entre M. Van Tam et M. Manac'h

N. *Alger, 6 juin 1966.*

Secret.

Le premier entretien que M. Manac'h a eu à Alger avec M. Huynh Van Tam[1], le lundi 6 juin, a été très bref. Le chef de la mission permanente du FNL à Alger devait en effet se rendre à une cérémonie d'adieu organisée en son honneur par les autorités algériennes[2]. Il ne disposait que d'une demi-heure. Il a été entendu qu'une conversation plus longue pourrait se tenir le lendemain ou le surlendemain. M. Tam se mettra en contact à cet effet avec M. Sanviti[3], à l'ambassade de France.

L'entretien s'est tenu en présence du représentant-adjoint du Front, M. Vo Cong Trung lequel, a précisé M. Tam, va remplir à partir du 9 juin les

[1] Sur le second entretien, voir ci-dessous la note d'Alger du 7 juin 1966.

[2] M. Huynh Van Tam quitte Alger le 17 juin 1966. Il est remplacé par M. Tra Hoai Nam, membre, comme son prédécesseur, du comité central du FNL sud-vietnamien.

[3] Noël Sanviti, deuxième conseiller à l'ambassade de France à Alger, depuis octobre 1963.

fonctions de « chargé d'Affaires » en attendant la mise en place du nouveau délégué. Répondant à une question de M. Manac'h, M. Tam a laissé entendre que cette période d'intérim ne durerait qu'un mois et que son remplaçant, dont il s'est abstenu de donner le nom, serait comme lui-même un membre du comité central du FNL. Un nom était actuellement soumis aux autorités algériennes dont on attendait l'agrément.

M. Van Tam a fait bon accueil à M. Manac'h. Il s'est déclaré d'autant plus sensible à la visite du directeur d'Asie-Océanie que ce dernier n'a pas caché qu'il était envoyé spécialement vers lui par M. Couve de Murville.

Après les amabilités d'usage, M. Manac'h a rappelé que nous tenions à maintenir les contacts dans le cadre de discrétion où ils avaient été jusqu'ici menés[1]. Nous estimons qu'Alger était la voie la meilleure pour nos communications mutuelles.

Quant au fond, nous ne pouvions que donner notre approbation aux objectifs fondamentaux du FNL dans la mesure où cette organisation a proclamé son attachement à certains principes comme la paix, l'indépendance, la démocratie, la neutralité, etc. ; certes, nous reconnaissons le Front comme une importante réalité et dont la manifestation se fait sentir avec évidence dans les combats au Vietnam. Il nous semble donc qu'aucune solution négociée ne peut intervenir si l'on ne tient pas compte de ce fait. Telle est la raison pour laquelle nous sommes heureux d'avoir établi des relations avec le représentant à Alger de l'Organisation ; telle aussi la raison pour laquelle nous entendons, pour autant qu'il dépend de nous, renforcer ces contacts. Nous croyons savoir que, de son côté, le comité central du Front porte un jugement favorable sur l'action que mène la France pour une solution pacifique de l'affaire vietnamienne. M. Nguyen Huu Tho, président de l'organisation, a bien voulu, dans une déclaration qu'il a faite en juillet 1965 à Hanoï, reconnaître que notre pays avait « une approche réaliste » des problèmes du Sud-Vietnam et du Sud-Est asiatique ; il exprimait en même temps le souhait que nous puissions développer notre rôle en vue de contribuer à un règlement.

Telle étant notre position générale, il convenait d'admettre que la solution de certaines questions ne dépendait pas de notre seule bonne volonté. M. Manac'h en est venu alors à l'examen des deux requêtes que M. Van Tam avait récemment présentées à M. Gorse[2].

1) Il nous est difficile pour le moment de permettre l'installation à Paris d'une *mission permanente* du Front dont le statut serait « semi-diplomatique ». Il y a à cela des objections d'ordre juridique et pratique. Nous tenons en effet le FNL pour un « mouvement » politique. Certes, nous savons qu'il aspire à se présenter comme une sorte de Front « national », mais il appartient d'abord aux Vietnamiens, librement consultés, de le reconnaître

[1] Sur les premiers contacts à Alger entre diplomates français et représentants du FNL, voir *D.D.F.*, 1965-II, n°s 75 et 113.

[2] Georges Gorse, ambassadeur de France et haut représentant à Alger, depuis janvier 1963.

et c'est d'une libre consultation populaire que peut sortir une légitimation de ce mouvement. Force nous est donc actuellement de nous borner à considérer le Front comme une des réalités du Vietnam-Sud, même si cette réalité est fort importante, ce dont nous ne doutons point.

Ceci dit, nous ne verrions pas d'objection à ce que nos relations *de facto* soient renforcées. On pourrait songer par exemple à la venue en France, pour de courts séjours, de tel ou tel membre du comité central du Front. Nous serions disposés à accorder les visas. Sans doute, même, certains contacts discrets pourraient-ils être organisés sur place entre le visiteur et des représentants importants de l'administration française.

M. Van Tam ne semblait nullement s'attendre à mieux. Il a pris acte, avec un sourire facilement résigné, de l'impossibilité d'ouvrir dans notre capitale une mission permanente, et, avec le plus grand intérêt, de la suggestion relative à de brèves visites. Il va rentrer dans quelques jours au Vietnam-Sud et fera rapport au comité central de notre conversation.

2) Quant à l'ouverture à Paris d'un bureau de l'Agence de libération[1], M. Manac'h a laissé comprendre à son interlocuteur que l'affaire était négociable. Nous sommes tout disposés à mettre la question à l'examen. Encore faut-il que nous recevions quelques renseignements : songeait-on à une réalisation rapide de ce projet ? Combien de personnes ? De quelle sorte de passeports les représentants de cette agence seraient-ils pourvus ? De passeports de la RDVN ?

M. Van Tam a paru fort satisfait de nos dispositions sur ce point. Il a saisi l'occasion de souligner qu'il existait aussi des passeports du Front de libération… En tout état de cause, il ne manquera pas d'exposer notre position aux membres du comité central et sans doute recevrons-nous très prochainement, par la voie d'Alger, réponse à notre demande de renseignements.

Le représentant du Front a exprimé, en conclusion, le souhait que les relations entre nous se poursuivent et se renforcent par l'entremise du prochain représentant du Front à Alger.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1965-1976)

[1] L'« Agence de presse de la libération » est l'agence de presse du FNL sud-vietnamien.

16

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Les relations franco-grecques

N. *Paris, 6 juin 1966.*

Traditionnellement bonnes, les relations franco-grecques se sont encore améliorées lorsque le gouvernement français a appuyé la demande grecque d'association au Marché commun[1].

Ces sentiments se sont exprimés lors de la visite qu'a faite en juin 1963 le général de Gaulle[2].

Ils ne se sont pas démentis, en dépit des changements de gouvernement qu'a connus la Grèce, lors des séjours qu'ont effectués ultérieurement des membres du gouvernement français.

En septembre 1964[3], à l'occasion du mariage du Roi Constantin, M. Louis Joxe s'est rendu à Athènes où il a représenté le gouvernement français.

M. Couve de Murville a, par deux fois, fait escale dans la capitale hellène, en février 1965[4], au retour de son voyage aux Indes, et récemment le 26 mai dernier[5], en revenant d'Iran. Le ministre grec des Affaires étrangères M. Toumbas, l'a rencontré, la seconde fois[6].

[1] Le 8 juin 1959, la Grèce demande son association à la CEE. Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de la Communauté examine cette demande et l'accueille favorablement le 25 juillet. Les négociations exploratoires s'ouvrent le 10 septembre 1959. Les négociations officielles entre le gouvernement grec et la Commission débutent les 21-25 mars 1960. Le protocole d'accord entre la Commission et la délégation grecque est signé le 30 mars 1961 suivi le 9 juillet 1961 par la signature à Athènes de l'accord d'association entre la Grèce et la CEE, approuvé par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de la Communauté le 25 septembre 1961. Voir *D.D.F.*, 1961-I, nos 166, 319 ; 1961-II, n° 19.

[2] Le général de Gaulle se rend en visite officielle à Athènes du 16 au 19 mai 1963. Sur les conclusions de ces conversations, se reporter au télégramme d'Athènes nos 700 à 713 du 23 mai 1963, non repris, ainsi qu'à *D.D.F.*, 1963-I, n° 170.

[3] M. Louis Joxe, ministre d'État chargé de la réforme administrative depuis le 6 décembre 1962, représente le gouvernement français aux cérémonies de célébration du mariage du roi Constantin de Grèce avec la princesse Anne-Marie de Danemark, à Athènes, le 18 septembre 1964. Voir la dépêche d'Athènes n° 788/EU du 22 septembre 1964, intitulée *Noces*, non publiée.

[4] M. Couve de Murville accompagne le Premier ministre Pompidou en Inde du 8 au 11 ou 12 février 1965.

[5] M. Couve de Murville s'est rendu en Iran du 25 au 27 mai 1966. À cette occasion, l'Impératrice Farah inaugure, le 26 mai 1966, le nouveau bâtiment du lycée franco-iranien de la Mission laïque à Téhéran, fondé en 1928.

[6] Amiral Ioannis Toumbas, ministre grec des Affaires étrangères depuis le 11 mai 1966, à l'occasion du remaniement ministériel du même jour. Au cours de cette brève escale à Athènes du ministre français des Affaires étrangères, les questions évoquées ont porté sur le problème chypriote, les rapports entre Athènes et Ankara et la politique des pays de l'Est. Voir le télégramme d'Athènes n° 509 du 26 mai 1966, non publié.

En mai 1965, M. Messmer a fait un court séjour sur l'invitation du ministre grec de la Défense[1].

Il n'existe aucun contentieux politique entre la France et la Grèce. Toutefois la position de neutralité et d'observation que nous avons prise dans l'affaire de Chypre[2] n'a pas été considérée à Athènes comme favorable à la thèse hellène. Le gouvernement grec semble avoir compris nos préoccupations et ne paraît pas nous en tenir rigueur.

(EU, Europe, Grèce, Relations politiques franco-grecques, 1966)

17

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3326 à 3337.
Diffusion réservée

Washington, 7 juin 1966.

(*Reçu* : le 8, 01 h. 20).

J'ai vu M. Rostow[3] à la Maison Blanche le 7 juin. Celui-ci occupe le bureau qui était celui de M. McGeorge Bundy[4]. M. Rostow a d'ailleurs tenu à me dire d'emblée que non seulement il assumait toutes les fonctions de son prédécesseur mais qu'il ne se contenterait pas comme lui d'être un simple agent de transmission entre le Président et le Département d'État. Il était chargé de définir une politique à long terme et de donner forme à des idées nouvelles. À ce titre les bureaux d'études du Département d'État continuaient à relever de lui.

M. Rostow m'a alors donné les grandes lignes de son programme. Il faut, dit-il, dans le monde actuel tenir compte du désir qu'ont les peuples de s'occuper de plus près de leurs propres affaires mais ceci ne doit pas se faire dans un cadre nationaliste. Il importe au contraire de développer et d'encourager le régionalisme et ce qu'il appelle le sous-régionalisme. Il entend par là l'organisation de groupes restreints à l'intérieur de grands continents.

Pour M. Rostow cet effort d'organisation à l'échelle mondiale ne peut être entrepris que sous l'impulsion des États-Unis. Ils en ont seuls les

[1] M. Petros Garoufalias, ministre grec de la Défense du 19 février 1964 au 16 juillet 1965.

[2] Le gouvernement français a toujours refusé de se prononcer sur la validité actuelle des accords de Londres et de Zurich des 15 et 19 février 1959, constitutifs de l'État chypriote. Paris refuse de participer à l'envoi de troupes des puissances de l'OTAN à Chypre. Concernant l'affaire de Chypre, se reporter à *D.D.F.*, 1959-I, n° 117, puis 1963-II, 1964-I, 1964-II, 1965-I, rubrique *Chypre* dans la Table méthodique.

[3] Walt Whitman Rostow professeur d'économie au MIT de Boston et haut fonctionnaire, président du Conseil de planification politique (1961-1966) et assistant spécial du Président des États-Unis pour les questions de sécurité depuis 1966.

[4] McGeorge Bundy, universitaire, professeur à Harvard, assistant spécial des présidents Kennedy et Johnson pour les questions de sécurité (1961-1966).

moyens techniques et financiers, ils peuvent seuls faire face à la menace des 700 fusées soviétiques braquées sur l'Europe et endiguer les plans d'expansion de la Chine en Asie du Sud-Est. Cette politique, a cru devoir me dire M. Rostow, n'était teintée d'aucun esprit isolationniste. Je lui ai répondu qu'en effet il me paraissait plutôt s'agir d'un principe d'intervention généralisée.

Continuant son exposé, le nouveau conseiller du président Johnson m'a indiqué comment d'après lui et les experts qui cherchent inspiration auprès de lui, devrait être articulé ce régionalisme sous contrôle américain.

En Amérique du Sud la tâche était à peu près accomplie grâce à l'existence du comité interaméricain de l'Alliance pour le Progrès[1] dont il reste personnellement membre. Ce comité a accompli d'après lui une tâche excellente et le revenu national brut de tous les pays d'Amérique Latine augmente régulièrement de cinq pour cent depuis trois années.

Le sous-régionalisme se manifeste déjà par l'existence du Marché commun centre-américain qui est une excellente expérience et qui peut s'appliquer à d'autres pays d'Amérique Latine.

En Asie, d'après lui, l'élément moteur doit être la banque asiatique de développement[2], banque qui groupe à la fois des capitaux américains, japonais et européens. L'organisation pour l'aménagement de la vallée du Mékong sert aux mêmes fins.

D'après M. Rostow, les progrès économiques accomplis par la Thaïlande, la Malaisie, Formose, dans une certaine mesure les Philippines, sont considérables et avec l'aide des États-Unis ces pays s'orientent vers un développement important de leurs ressources naturelles.

Parlant de l'Asie, M. Rostow passe presque sous silence la guerre au Vietnam. C'est comme je l'ai déjà dit un sujet dont on n'aime plus beaucoup parler. En tout cas, m'a-t-il précisé, la vision globale qu'a le Président de ce que doit être une diplomatie américaine ne sera pas obscurcie du fait d'une querelle somme toute locale. Le Président a d'ailleurs dit à ce sujet

[1] L'Alliance pour le Progrès créée le 13 mars 1961 et lancée en août à Punta del Este (Uruguay) a pour objet d'organiser la coopération en matière de développement entre les différents États américains. Initiative brésilienne à l'origine, elle a été reprise au lendemain de la révolution cubaine par le président Kennedy. Un plan de financement d'un milliard de dollars dont la moitié venant des États-Unis était prévu dans le cadre de la Banque inter-américaine de développement. Mais en dépit de l'adoption d'une charte et d'une déclaration des peuples d'Amérique, l'entreprise a peiné à réaliser des réformes faute d'obtenir les moyens financiers annoncés et plus encore quand le président Johnson a renoncé à lier l'aide économique de son pays à la démocratisation des États bénéficiaires. Aussi, au début de 1966, le secrétaire américain reconnaît-il l'impuissance de l'Alliance à répondre vraiment aux problèmes de l'Amérique latine.

[2] La Banque asiatique de développement dont le siège est à Manille a été créée sous les auspices de la Commission économique des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique en décembre 1965, à la suite de recommandations de la Conférence ministérielle sur la Coopération économique asiatique. Son conseil des Gouverneurs se réunit annuellement et ses objectifs fondamentaux sont la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du statut des femmes, le développement des ressources humaines et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les pays d'Asie et du Pacifique.

tout ce qu'il avait à dire dans son discours du *Memorial Day* du 30 mai[1], qui visiblement a été rédigé par mon interlocuteur.

Continuant son tour d'horizon, M. Rostow m'a indiqué que les préoccupations américaines se portaient aussi sur l'Afrique.

Parlant aux ambassadeurs africains, M. Johnson avait souligné les vertus d'une organisation régionale africaine. Il fallait là aussi penser au sous-régionalisme et l'on étudiait actuellement à Washington la possibilité de marchés communs Ouest-africain et Est-africain.

J'ai fait remarquer qu'en ce qui concernait l'Afrique occidentale ces pays étaient déjà en rapport et en association avec le Marché commun européen et que je ne voyais guère l'utilité d'une entreprise nouvelle sinon pour des motifs politiques et non économiques.

Pour l'Europe M. Rostow s'est félicité des progrès du Marché commun mais souhaite que celui-ci soit coiffé par la communauté atlantique, idée qui, dit-il, va reprendre une forme nouvelle. Quant aux rapports avec les pays de l'Est, le Président a tout dit dans son discours sur le millénaire de la Pologne[2].

À la fin de cet exposé M. Rostow a soulevé la question des relations franco-américaines. Le Président m'a-t-il dit souhaite que des arrangements interviennent et que le débat soit conduit sans passion, mais il existe pourtant une crise de confiance. Comment, m'a-t-il dit, pourrait-on songer à de nouveaux accords bilatéraux franco-américains, entre l'Alliance et la France alors que nous avons dénoncé unilatéralement les accords anciens.

J'ai demandé à mon interlocuteur de bien vouloir se reporter au compte rendu de la conversation que j'avais eue la veille à ce sujet avec M. George Ball[3], conversation au cours de laquelle j'avais, tout au moins pouvais-je l'espérer, montré que les choses se présentaient tout autrement. La seule méthode pratique me paraissait de plus être l'étude des questions concrètes qui se posent les unes après les autres et l'on pourrait juger alors de la sincérité de nos sentiments.

J'avais noté dans mon télégramme n° 3278[4] le désir du Président de donner pour des raisons variées une impulsion nouvelle à la politique étrangère des États-Unis. Un des inspirateurs de cette diplomatie qui se voudrait transformée est certainement M. Rostow. Il reste néanmoins à

[1] Jour de célébration du souvenir des morts dans les conflits auxquels les Américains ont participé.

[2] En 966, Mieszko 1er, premier souverain de la dynastie des Piast, s'est fait baptiser, entrant dans l'Église latine avec son peuple et l'orientant ainsi vers l'Occident.

[3] Se reporter ci-dessus au télégramme de Washington nos 3031 à 3036 du 6 juin 1966.

[4] Dans ce télégramme non reproduit, daté du 4 juin 1966, reçu le 5, l'ambassadeur de France analyse l'état difficile des relations franco-américaines. Il indique que Washington se préoccupe des intentions du général de Gaulle lors de son prochain voyage à Moscou. Aussi, les Américains qui souhaitent reprendre l'initiative vis-à-vis de Paris font-ils quelques ouvertures en direction de l'URSS.

voir dans quelle mesure l'ancien professeur au MIT de Boston qui joue depuis des années avec les idées générales sans avoir débouché jusqu'à présent sur des réalités concrètes s'affirmera auprès du Président et se fera écouter de lui dans la pratique journalière. C'est pourquoi j'ai cru devoir rapporter cette conversation. Je n'en tire pas la conséquence que la politique étrangère des États-Unis suivra dans les années à venir un schéma aussi rigide. L'expérience peut atténuer ce qu'a d'excessif la doctrine.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

18

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Second entretien entre M. Van Tam et M. Manac'h

N. *Alger, 7 juin 1966.*

Secret.

Un second et dernier entretien a eu lieu entre M. Huynh Van Tam et M. Manac'h le mardi 7 juin à 9 heures[1]. La conversation, très détendue, a duré une heure ¼, toujours en présence de l'adjoint, M. Vo Cong Trung.

Les points suivants méritent d'être retenus de cet entretien.

Problèmes internationaux.

a) M. Van Tam est revenu, dès le début de la conversation, sur le problème de l'attitude de la France à l'égard du FNL. Il a enregistré ce que M. Manac'h lui a dit hier à ce sujet et il y a réfléchi. Si nous ne pouvons « reconnaître » autrement que *de facto* un mouvement politique, notre position serait-elle modifiée au cas où le FNL se transformerait en un exécutif provisoire ou en « gouvernement ». Aussi bien, la France est disponible dans la mesure où elle n'a plus de relations diplomatiques avec le gouvernement « fantoche » du Sud-Vietnam[2]…

M. Manac'h a réitéré les réserves qu'il avait exprimées hier. Cependant, si la novation dont parlait M. Van Tam venait à se produire, les autorités françaises ne manqueraient sans doute pas de procéder à un examen de la question. Il n'appartenait pas au directeur d'Asie, dans le moment actuel, de dire quel en pouvait être le résultat… En tout état de cause, nous avons tendance à examiner ce problème sur un plan moins juridique que pratique. Si une solution de compromis doit intervenir un jour au Vietnam, il nous paraît certain que la « représentativité » du Front soulèvera bien des difficultés. Ni Washington ni Londres ne seront disposés à considérer

[1] Le compte rendu du premier entretien figure ci-dessus dans la note d'Alger du 6 juin 1966.

[2] Sur la rupture par le gouvernement sud-vietnamien de ses relations diplomatiques avec la France, intervenue le 24 juin 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 317.

le Front comme le représentant légitime des populations vietnamiennes ; ils ne reconnaîtront cette qualité représentative qu'au gouvernement de Saigon, surtout si des élections permettent au cours de cet été d'en élargir quelque peu les bases. En sens inverse, ni Moscou ni Pékin n'accepteront de reconnaître la légitimité de Saigon et ils tiendront pour le Front. Une telle contradiction provoquerait l'impasse dans d'éventuelles négociations. Pour notre part, nous avons une conception pragmatique des choses et nous penchons, en attendant la formation d'un véritable gouvernement de coalition, pour une solution « à la laotienne » (M. Manac'h a exposé à M. Tam comment on avait pu, au cours de la longue conférence de 1961-62, passer de la juxtaposition des trois groupes laotiens à l'unité et, ainsi, à la création d'une entité gouvernementale)[1]. M. Van Tam a paru intéressé par cet exposé et a posé à son interlocuteur plusieurs questions assez précises.

Revenant sur le problème de nos relations, le représentant du FNL a insisté sur le prix que l'organisation attachait à l'élargissement de sa représentation internationale. « Nous sommes, a-t-il dit, pleinement reconnus « par les pays socialistes. Ici, en Algérie, et en d'autres pays non socialistes, nous bénéficions d'un statut "semi-diplomatique". Il est naturel que nous songions aussi à l'élargissement de nos contacts avec votre pays en raison des positions réalistes qu'il a su prendre : ce que nous voulons, c'est qu'on comprenne que nous sommes, au Sud-Vietnam, le véritable interlocuteur valable ».

b) Comment M. Van Tam voit-il le déroulement de la présente guerre ?

La réponse est immédiate. M. Tam estime que les Américains seront battus quoi qu'il advienne et quelles que soient les forces supplémentaires qu'ils se proposent de mettre sur place. Déjà, la situation est à ce point mauvaise pour eux qu'elle engendre, non seulement des divergences graves entre Américains et Vietnamiens, mais aussi entre les Vietnamiens eux-mêmes et enfin entre les Américains eux-mêmes. C'est ainsi que M. Cabot Lodge[2] et le président Johnson n'ont pas des vues semblables.

M. Manac'h, interrogé par M. Tam, a répondu que les Américains avaient certainement les moyens de tenir dans une guerre longue. L'Amérique peut accepter de ne pas gagner, elle n'acceptera pas de perdre, ni en particulier de perdre la face. Il semble donc qu'un compromis est nécessaire, étant bien entendu que ceci pose beaucoup plus une question de méthode qu'une question de substance. Il va sans dire en effet que l'objectif à réaliser est la libre disposition des Vietnamiens et l'arrêt de toute ingérence militaire et politique de l'étranger... Ceci dit, comment M. Tam concilie-t-il son assurance quant à une victoire finale et totale

[1] Allusion à la conférence de Genève sur le Laos du 20 mai 1961 au 23 juillet 1962, qui aboutit à la neutralisation du Laos et à la formation d'un gouvernement d'union nationale, regroupant la droite, les neutralistes et le Pathet Lao.

[2] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau depuis juillet 1965.

sur les Américains avec certaines déclarations plus souples faites par des représentants du Nord-Vietnam et même par des représentants du Front, et même par son président, M. Nguyen Hun Tho ?

c) M. Van Tam a alors battu en retraite et, interrogé de manière précise sur le calendrier d'un éventuel retrait des troupes américaines, il a exposé de manière très claire que la réclamation de ce retrait n'était qu'un objectif de principe qui devait être solennellement affirmé à l'avance, à la suite de quoi sa réalisation serait une affaire de temps et liée à la négociation internationale. « Malheureusement, a souligné M. Tam, les Américains définissent des principes mais leurs gestes concrets ne s'accordent pas avec leurs paroles. Comment pourrions-nous avoir confiance ? ».

d) Comment M. Van Tam envisage-t-il la neutralité du Vietnam ? Doit-elle s'étendre au Nord-Vietnam ?

M. Tam estime que cette question est liée à celle de la réunification. Il ne peut parler pour sa part que pour le Sud, et le Sud, selon le programme du FNL, fait de la neutralité l'un de ses objectifs essentiels. Quant au Nord-Vietnam, on sait bien que, si ce pays fait partie politiquement du « camp socialiste » et est donc engagé dans un système solidaire, il est désengagé de toute alliance militaire[1].

e) Comment se fera la réunification du Vietnam ? M. Tam a déjà plusieurs fois exposé ses vues à ce sujet et il semble inutile d'y revenir. Il a nettement souligné que les deux parties du Vietnam ne sont pas « à niveau », qu'elles ont une structure politique et sociale différente et qu'il faudra du temps pour les réunir. Il convient d'abord que le Sud-Vietnam devienne égal en poids au Nord. De toute façon, il va sans dire que la réunification devra intervenir comme le résultat d'un dialogue entre les deux partenaires et non par l'absorption de l'un par l'autre.

f) M. Van Tam a désiré savoir comment nous analysions la position des principaux pays intéressés à la question vietnamienne. M. Manac'h a dit quelques mots de la position américaine. Il était inutile de parler de celle de l'Angleterre ; il n'y en avait pas. Est-il utile de parler de celle de l'URSS et de la Chine ? M. Tam devait les connaître fort bien… Le représentant du Front a insisté cependant pour connaître notre jugement sur l'attitude de Moscou et de Pékin et le directeur d'Asie a cru devoir déférer à ce désir. M. Van Tam et son adjoint ont écouté ce qui leur était dit à ce sujet avec une extrême attention. M. Manac'h a eu l'impression que son interlocuteur entendait pour la première fois un exposé qui n'était pas le simple enchaînement de formules de propagande.

[1] *Note manuscrite dans le document* : Le FNL affirme au surplus que la zone de la future neutralité devrait couvrir l'ensemble de la péninsule indochinoise, c'est-à-dire Vietnam, Laos, Cambodge (à l'exclusion de la Birmanie).

Problèmes intérieurs au Vietnam.

a) Que pense M. Van Tam du mouvement bouddhiste actuel ?

Le représentant du FNL fait une nette distinction entre le courant bouddhiste et ses guides. Si le peuple réagit à sa manière contre les Américains et leurs auxiliaires vietnamiens, les chefs du bouddhisme composent avec l'ambassade des États-Unis et se laissent manipuler. De tels compromis sont une démission condamnable.

b) Quelle est la position du FNL sur le projet d'élections au Sud-Vietnam ? Entend-il y participer ou s'y opposer ?

M. Van Tam a été net. Le Front ne croit pas à la possibilité d'élections sérieuses au Sud-Vietnam. Celles-ci seront une duperie. Elles ne pourront se faire que dans les villes et les districts contrôlés par les forces américano-vietnamiennes et elles seront donc faussées par principe. Le Front n'y participera évidemment pas et fera appel à l'abstention des populations. Au reste, le FNL va faire incessamment une déclaration à ce sujet (M. Van Tam s'est tourné vers son adjoint pour lui demander si ladite déclaration n'était pas encore parvenue).

À la fin de la conversation, M. Van Tam a tenu de son côté à poser une question à M. Manac'h. M. Hô Chi Minh dans sa lettre au général de Gaulle[1], le président Nguyen Huu Tho également dans ses déclarations, se sont inquiétés de savoir ce que la France entendait faire pour favoriser une juste solution du problème vietnamien. Avions-nous quelque chose à dire à cet égard ?

M. Manac'h a, une fois de plus, exposé les principaux objectifs de nos efforts.

Au moment de prendre congé, M. Manac'h a demandé à M. Van Tam s'il allait immédiatement occuper ses fonctions de représentant du Front à Phnom Penh. Il y avait confusion. M. Tam ne ferait que passer par Phnom Penh en se rendant au Vietnam. Il n'a pas précisé quelles seraient ses nouvelles fonctions. Il a indiqué cependant que le FNL se proposait de mettre en place dans la capitale cambodgienne une représentation permanente, mais il n'était pas question qu'il en fût le titulaire[2].

M. Van Tam s'est dit très satisfait du contact qui s'était établi avec M. Manac'h. Il espère que les relations se poursuivront avec son successeur. Il ne manquera pas de faire rapport au comité central du FNL de nos entretiens et de solliciter des réponses à certaines des questions que nous avons posées.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976)

[1] Reproduite dans le télégramme d'Hanoï nos 73 à 81 du 29 janvier 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-I.

[2] Le 22 juin 1967, le gouvernement cambodgien autorise le FNL sud-vietnamien à ouvrir à Phnom Penh une représentation politique avec statut diplomatique, elle est assurée par M. Nguyen Van Hieu. En octobre 1966, le FNL avait déjà ouvert à Phnom Penh un bureau de son agence de presse.

19

NOTE

Sur l'oléoduc américain et le système d'oléoducs OTAN

N.[1] *Paris, 8 juin 1966.*

L'oléoduc américain Donges-Metz, objet de l'accord bilatéral du 30 juin 1953[2], et le système d'oléoducs OTAN en France sont complémentaires. Ils ne peuvent utilement fonctionner l'un sans l'autre.

Les deux systèmes comprennent : les canalisations servant au transport et les dépôts. Ici encore on ne peut dissocier le transport de l'entrepôt.

Il convient donc de rechercher une adaptation du régime actuel conforme aux mesures décidées par le gouvernement français tant en ce qui concerne le transport que les entrepôts aussi bien sur le plan bilatéral franco-américain que multilatéral : France-OTAN.

I. *Oléoduc américain.*

1) l'entretien et le fonctionnement de la canalisation proprement dite avec ses stations de pompage sont assurés sous la responsabilité du gouvernement français par la société française d'économie mixte TRAPIL. Il n'y a donc pas à modifier ce régime.

2) les dépôts d'hydrocarbures, annexés au pipe-line sont situés à l'intérieur de zones mises à la disposition de l'armée américaine en exécution de l'accord du 6 novembre 1950 relatif à la ligne de communication américaine[3]. Ils sont donc actuellement sous contrôle américain. Il conviendra de leur faire application des mesures prises par le gouvernement français en ce qui concerne l'ensemble des installations américaines ressortissant de l'accord du 6 novembre 1950. Pour remplacer le personnel américain il devra être fait appel soit au service des essences des Armées soit à la Société TRAPIL.

3) l'article IX de l'accord du 30 juin 1953 relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un pipe-line américain stipule :

« En temps de crise ou de guerre l'exploitation et les conditions d'emploi du pipe-line demeureront inchangées jusqu'à ce que celui-ci soit soumis au

[1] Note rédigée par Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères au service des Pactes et des Affaires spatiales.

[2] Accord entre la France et les États-Unis signé à Paris le 30 juin 1953, relatif à la construction d'un pipe-line reliant Donges (Loire inférieure), la région de la Ferté-Alais (Seine-et-Oise) et Metz. La construction, l'exploitation et l'entretien seront assurés pour le compte de l'armée américaine par la société française d'économie mixte TRAPIL.

[3] Accord franco-américain signé à Paris le 6 novembre 1950 au sujet de l'établissement et du fonctionnement d'une ligne de communication à travers la France au profit des troupes américaines stationnées en Allemagne. Il s'agit de la ligne de communication Lapallisse-Bordeaux jusqu'à la frontière avec l'Allemagne, le trafic principal étant effectué par voie ferrée.

contrôle supérieur du Commandant Suprême des forces alliées en Europe. Aucun des deux gouvernements ne pourra faire obstacle à une demande du Commandant Suprême des forces alliées en Europe dans ce but ».

Cet article devra être soit supprimé, soit modifié.

II. *Système d'oléoducs OTAN-Centre Europe.*

Une note ci-jointe de notre délégation à l'OTAN[1] détaille le régime administratif du système. Il en ressort que les organismes de gestion sont multilatéraux (huit pays utilisateurs). Les décisions sont prises à l'unanimité.

Par contre la marche même des oléoducs, canalisations et dépôts de carburants, est mesurée par les services nationaux groupés dans le « Service national des Oléoducs interalliés », dépendant du ministère de l'Industrie. La coordination est effectuée par une agence Centre Europe d'exploitation des pipe-lines OTAN.

Il est certain qu'une coordination doit être assurée entre le service des oléoducs se trouvant en France et leurs débouchés se trouvant en Allemagne et en Belgique.

Il serait possible que le service national des oléoducs interalliés passât des accords directement avec les services correspondants en Allemagne et en Belgique.

Ou bien, compte tenu du fait que les organismes de gestion sont multilatéraux et que les décisions sont prises à l'unanimité, le principe du système actuel pourrait être maintenu et de nouveaux accords passés entre le service national français et les organismes OTAN.

III. *Procédure.*

Il importe d'arriver d'abord à un accord bilatéral avec les Américains en ce qui concerne l'oléoduc Donges-Metz ; puis de s'entendre avec eux sur les grandes lignes du nouveau régime des oléoducs OTAN en France, accord de principe qui devra être mis en forme par des négociations avec les six autres utilisateurs.

Pour que le service national français des oléoducs interalliés ait la possibilité d'assurer la gestion et l'entretien des oléoducs (américains et éventuellement OTAN) en France, il importe d'obtenir des Américains,

[1] La note en question ne figure pas au dossier. Il ressort toutefois du dossier qu'une agence Centre-Europe de l'oléoduc créée en juillet 1957 assure le fonctionnement du réseau. C'est une agence civile sous l'autorité d'un directeur général responsable devant deux organismes centraux européens : le bureau Centre-Europe des pipe-lines (bureau militaire) et le comité de gestion Centre-Europe des pipe-lines (comité civil). Ils sont composés de représentants nationaux des pays utilisateurs, ils prennent leurs décisions à l'unanimité, les canalisations et entrepôts situés en France sont gérés par le « service national des oléoducs interalliés » dépendant du ministère français de l'Industrie. Ce sont donc des services et du personnel français qui, selon les besoins de l'agence OTAN, coordonnent l'ensemble du réseau, font fonctionner les canalisations et entrepôts situés en France.

principaux utilisateurs, la garantie d'un trafic minimum sans lequel le système ne serait pas économiquement viable.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France)

20

NOTE

Projet d'instruction au Chef de la délégation française à la deuxième session de la Conférence des Ministres du CECLES (ELDO)

N. *Paris, 8 juin 1966.*

À la seconde session de la conférence des ministres des pays membres du CECLES qui doit se tenir à Paris les 9 et 10 juin, vous devrez prendre les dispositions suivantes :

1) Si le représentant de la Grande-Bretagne devait confirmer que son gouvernement n'a pas l'intention de continuer le programme initial du CECLES[1], ou *a fortiori*, qu'il a décidé de quitter l'Organisation, vous montrerez que cette attitude est contraire à la lettre et à l'esprit de la convention de Londres ratifiée par la Grande-Bretagne en mars 1963.

Cette convention stipule, entre autres dispositions, dans son article 23[2], qu'un État membre ne peut se retirer avant l'exécution d'un programme en cours.

2) Si le représentant du Royaume-Uni accepte au nom de son pays de participer à l'achèvement du programme en cours, tout en refusant le maintien de sa contribution actuelle, vous vous efforcerez d'obtenir le principe d'une autre réunion ministérielle dans un délai rapproché. Cette nouvelle réunion, qui devrait fonder ses travaux sur des calculs effectués par le Secrétariat général, et soumis au préalable à l'appréciation des gouvernements, pourrait jeter les bases d'une nouvelle clé de répartition.

(Questions spatiales, ELDO, Conférence des pays membres du CECLES (9-10 juin 1966))

[1] Voir dans *D.D.F.*, 1966-I la note du service des Affaires spatiales du 19 février 1966, et ci-dessus la note n° 130/QS du 3 juin 1966 et la note n° 133/QS du 4 juin 1966.

[2] L'article 23 de la convention portant création d'une organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux porte en titre : *retrait* et au paragraphe 2 : « *un État membre ne peut se retirer de l'Organisation avant l'exécution complète de tout programme auquel il a donné sa participation* ».

21

NOTE

Coopération spatiale franco-soviétique

N. *Paris, 8 juin 1966.*

1. La possibilité d'une coopération franco-soviétique en matière spatiale a été évoquée pour la première fois par M. Gromyko[1], lors des conversations qu'il a eues à Paris avec M. Pompidou[2] le 28 avril 1965[3]. À la demande du Premier ministre, le ministre soviétique des Affaires étrangères devait préciser que cette coopération n'excluait pas les utilisations commerciales de l'espace, notamment les télécommunications par satellites.

2. Le 1er juillet suivant, M. Gromyko a remis à notre ambassadeur à Moscou un aide-mémoire dans lequel, prenant note de l'accord de principe intervenu entre lui-même et M. Pompidou, il proposait que les experts français et soviétiques se réunissent à brève échéance pour examiner les domaines dans lesquels une coopération franco-soviétique pourrait utilement s'instaurer. Sans attendre cependant, les Soviétiques nous offraient une coopération très large tant dans les domaines scientifiques que dans celui des télécommunications ; en outre, ils proposaient le lancement de satellites français par des fusées soviétiques.

3. Il était répondu, le 28 juillet, au mémorandum soviétique que nous étions disposés à une prochaine rencontre entre experts des deux pays.

Cette réunion s'est tenue à Paris du 11 au 19 octobre 1965. La délégation soviétique était présidée par l'académicien Leonid Sedov[4], la délégation française par le professeur Coulomb[5] président du Centre National d'Études Spatiales. Ces conversations devaient confirmer aux scientifiques français le désir qu'avaient les Soviétiques d'aboutir à des réalisations concrètes. Les experts des deux pays se mirent d'accord sur un certain nombre d'expériences dont la réalisation en commun leur semblait intéressante, notamment dans les domaines de la recherche spatiale proprement dite (lancement d'un satellite français à orbite excentrique), la météorologie et des télécommunications (télévision et liaisons téléphoniques par l'intermédiaire de satellites). Dans ce dernier domaine, les activités d'exploitation étaient exclues.

4. À la suite de l'examen par le gouvernement soviétique des conclusions de la réunion du mois d'octobre, M. Gromyko remettait, le 18 mars 1966,

[1] Andreï Andreïevitch Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957.

[2] Georges Pompidou, Premier ministre depuis le 14 avril 1962.

[3] Le compte rendu de ces conversations est publié dans *D.D.F.*, 1965-I, n° 190.

[4] Leonid Ivanovich Sedov, membre de l'Académie des Sciences de l'URSS.

[5] Professeur Jean Coulomb, membre de l'Institut, directeur du Centre national d'études spatiales.

à notre ambassadeur à Moscou un projet d'accord et un projet de protocole, qui reprenaient et développaient les conclusions auxquelles étaient parvenus les experts.

Le projet d'accord, note de nature politique, se présente comme un cadre où sont énumérés les domaines qui pourraient faire l'objet d'une coopération franco-soviétique. Il propose notamment « la création d'un système global européen de liaisons cosmiques par l'intermédiaire de satellites artificiels de la terre ».

Le projet de protocole propose une coopération organique sur tous les points énumérés par le procès-verbal de la réunion du mois d'octobre. Non seulement les Soviétiques acceptent toutes les demandes françaises mais ils proposent le lancement d'un deuxième satellite français, circumlunaire, par une fusée russe.

5. L'analyse des documents remis par le gouvernement soviétique devait révéler certaines obscurités. Il était en outre nécessaire de s'assurer si les Soviétiques étaient en mesure d'appliquer des procédures de travail assez ouvertes pour permettre une coopération véritable dans toutes les phases d'une opération.

Le professeur Coulomb se rendit du 19 au 24 avril, à Moscou à la tête d'une petite délégation[1]. Il obtint toutes les clarifications et précisions nécessaires :

a) les Soviétiques s'en tiendraient, pour les télécommunications, au stade des expériences aussi longtemps que nous voudrions en rester là ; tout en n'appréciant que peu le système de l'INTELSAT[2], ils ne cherchaient pas, pour le moment, à nous entraîner dans un système rival.

b) Les conditions techniques de la coopération scientifique furent précisées ; elles étaient satisfaisantes, à la seule exception de la présence de nos scientifiques sur les champs de tir de nos satellites, présence qui serait refusée aux savants soviétiques eux-mêmes.

Les Soviétiques souhaitaient visiblement conclure avant la visite du Président de la République en URSS à la fin de juin.

6. À la suite d'un conseil ministériel pour préparer le voyage du Président de la République en URSS[3], le 31 mai, il a été décidé de remettre à l'ambassade de l'URSS à Paris le projet d'accord, ci-joint[4]. Ce projet s'inspire du texte remis le 16 mars 1966 par M. Gromyko à M. Baudet. Il s'en distingue par une simplification du préambule d'où a été enlevée une phrase qui ne paraissait pas à sa place sur « la normalisation des relations entre les gouvernements de l'Est et de l'Ouest du continent européen »,

[1] Voir le télégramme du 26 avril 1966, publié dans *D.D.F.*, 1966-I.

[2] *INTELSAT* : *International Telecommunications Satellite Organisation* dont le siège est à Washington. Il est créé par les accords signés à Washington le 20 août 1964.

[3] Visite officielle du général de Gaulle en URSS du 20 juin au 1er juillet 1966.

[4] Le projet d'accord n'est pas joint, la présente note étant assez explicite.

par la suppression d'un article prévoyant la création « d'un système global européen de télécommunications spatiales », dont le sens n'était pas clair.

Le projet d'accord se présente ainsi comme un accord-cadre qui n'engage pas les finances de la France au-delà des prévisions du Ve Plan[1], à l'exception du premier alinéa de l'article II prévoyant le lancement d'un satellite français circumterrestre ou circumlunaire que le gouvernement français ne pourrait maintenir dans son projet qu'après décision d'inscrire au budget un crédit supplémentaire de 100 millions sur trois ans.

La réponse du gouvernement soviétique n'est pas encore parvenue.

(Affaires spatiales, URSS, coopération franco-soviétique)

22

NOTE

Situation au Mali : juin 1966

N.[2] *Bamako, 9 juin 1966.*

Sur le plan intérieur, la situation au Mali se caractérise essentiellement à l'heure présente par l'immobilisme. Aucune mesure n'est prise pour redresser la situation économique et financière[3]. Le gouvernement s'obstine à ne pas choisir de peur d'avoir à mettre en cause les options. De même, on attend toujours le remaniement ministériel dont il a été question si souvent[4] ; mais, la composition actuelle du Bureau politique et du gouvernement repose sur un équilibre tenant compte de toutes les tendances au Mali. Aussi bien tout le monde est-il d'accord pour penser qu'il n'y faut pas toucher de peur que tout s'effondre. C'est dire que, en dehors des institutions en place, il n'existe pas d'opposition véritable et organisée.

Parallèlement, le gouvernement relâche considérablement les contrôles et n'inquiète nullement ceux qui tiennent des propos peu orthodoxes ou qui se livrent à un trafic illégal. Ce retour relatif au libéralisme a pour conséquence de désamorcer les mécontentements dans une certaine mesure.

Autrement dit, la situation actuelle pourrait, sauf accident, se prolonger longtemps encore.

[1] Le Ve plan français est établi pour les années 1966-1970.

[2] Cette note, portant la mention « personnelle », émane de l'ambassade de France à Bamako.

[3] Concernant la situation économique et monétaire du Mali, se reporter à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches n° 235/DAM1, du 31 mars 1966, non publiée, analysant l'évolution de cette situation depuis 1962, soulignant le double déséquilibre financier dont souffre le Mali sur le plan interne et dans ses relations avec l'extérieur. Le gouvernement malien est contraint de rechercher sans cesse une aide étrangère pour assurer l'équilibre de sa balance des paiements.

[4] Le remaniement ministériel aura lieu le 16 septembre 1966.

Sur le plan intérieur, d'autre part, nous sommes également en période d'attente. Les dirigeants maliens multiplient les missions à l'étranger pour obtenir le report des dettes maliennes, le rajustement des accords passés avec les différents pays dans le sens d'un accroissement des livraisons de produits d'utilisation courante et le paiement du transport de ces livraisons, non plus jusqu'à Dakar, mais jusqu'à la frontière malienne.

Il est caractéristique, ainsi qu'il apparaîtra dans une dépêche consacrée à ce sujet, que la majorité des pays hésitent à l'heure actuelle à s'engager complètement dans un programme d'aide au Mali. C'est vrai des États-Unis[1] et de l'Allemagne fédérale[2]. C'est également vrai pour l'Union soviétique[3] et les pays communistes de l'Europe de l'Est. Les représentants de tous ces pays, en effet, sont alarmés par l'absence de mesures de redressement et, de plus, ils sont indisposés par ce qu'ils considèrent comme le comportement « équivoque » du Mali, les pays communistes le jugeant trop pro-occidental et les pays de l'Occident lui reprochant d'être trop orienté vers l'Est. Dans les rapports du Mali avec tous ces pays, c'est donc également l'immobilisme.

En revanche, les Chinois[4] continuent à multiplier leurs efforts ici et sont d'une activité extraordinaire, peu voyants mais efficaces, en ce sens qu'ils réalisent leurs programmes d'investissements en des temps records et que, de l'avis unanime, c'est d'eux que proviennent les ballons d'oxygène que reçoit le Mali de temps à autre.

Ce sont les représentants des pays de l'Est européen qui observent avec le plus d'acuité et le plus d'inquiétude les activités chinoises au Mali. Selon eux, la Chine, qui a perdu récemment un certain nombre de positions en Afrique

[1] Concernant les relations États-Unis/Mali, se reporter à la dépêche de Bamako n° 1192 du 6 novembre 1965, non reproduite, intitulée : *De l'aide américaine à la République du Mali*, faisant remarquer que le gouvernement américain s'emploie beaucoup moins à promouvoir des réformes dans la structure économique du pays, ce qu'il considère comme hors de sa portée, qu'à former certaines élites et à s'attacher certaines couches de la population.

[2] Les dettes du Mali envers la République fédérale d'Allemagne s'élèvent, d'une part, à 14 millions de DM représentant des créances commerciales *Krupp* et, d'autre part, à 9,2 millions de DM, représentant un prêt gouvernemental. À la suite de la visite du président Lübke au Mali, en mars 1966, la RFA accorde une aide d'un montant de 13 millions de DM, la moitié à long terme, la moitié sous forme de don du ministère fédéral de la Coopération. Le 29 avril 1966, une délégation malienne, conduite par M. Hamaciré N'Doure, ministre d'État chargé de la Coopération économique et de l'Assistance technique, se rend à Bonn afin d'engager des négociations sur le report du remboursement des dettes maliennes ainsi que sur la mise au point de divers projets d'assistance.

[3] La note de la Direction des Affaires africaines et malgaches, n° 309/DAM1 du 24 mai 1966, non publiée, présente un tableau des relations de l'URSS et du Mali, tant au point de vue politique que sous l'angle de la coopération économique et technique.

[4] Concernant les relations de la République populaire de Chine et du Mali se reporter à la dépêche de Bamako n° 68, du 8 juillet 1966, non reproduite, intitulée : *La Chine populaire au Mali*, présentant les domaines de l'assistance chinoise et les modalités de cette aide. Cette dépêche est à compléter par la fiche établie par la Direction des Affaires africaines et malgaches du 15 juillet 1966, non reprise, résumant l'état des relations entre la République populaire de Chine et le Mali sous les différents aspects suivants : diplomatique, politique, les accords, l'aide, les manifestations et les contacts divers. M. Madeira Keita, ministre malien de la Justice, accompagné de plusieurs experts des questions économiques et notamment du directeur de la SOMIEX (société malienne d'import-export), M. Oumar Ly, s'est rendu en République populaire de Chine du 1er au 22 juin 1966. Le 9 juin, un accord portant sur l'octroi par Pékin d'un crédit de trois millions de dollars au Mali est signé.

et notamment au Dahomey[1], en République centrafricaine[2] et au Ghana[3], concentre maintenant ses efforts sur ces pays-ci. L'objectif poursuivi par Pékin, nous disent-ils, n'est pas de redresser la situation au Mali, puisque aussi bien la plupart des investissements réalisés ici ne sont pas rentables, mais de maintenir le régime actuel, qui leur permet d'être présents, car ils ont parfaitement conscience que tout changement provoquerait leur départ à plus ou moins longue échéance. Or, les Chinois veulent rester au Mali en raison de toutes les possibilités que leur offre leur présence ici. Dans l'immédiat, elle empêche le Mali de se retourner sans hésitation vers les pays occidentaux et en premier lieu vers la France. À terme, elle permettrait éventuellement d'agir dans les pays voisins et elle représente, en tout cas, une inconnue dans les calculs des Russes et des Américains. Telles sont les explications que me donnent mes collègues de l'Est européen.

En résumé, l'intérêt réel que porte la Chine au Mali compense présentement la réserve que marquent la plupart des pays à l'égard de ce pays. Il y a là un élément qui joue dans le sens de la prolongation de la situation actuelle.

Cela étant, et ainsi que je l'avais annoncé par un télégramme du 8 mai[4], le président Modibo Keita a écrit une nouvelle lettre au général de Gaulle dont la substance me paraît être sensiblement analogue à celle du télégramme que j'avais adressé au Département le 17 mars[5], après avoir été reçu, sur sa demande, par le président Modibo Keita.

À l'occasion de cette nouvelle démarche, il y a peut-être intérêt à formuler, à toutes fins utiles, un certain nombre d'observations sur la situation vue d'ici :

1) À la différence de ce qui s'est passé l'an dernier, les éléments « durs »[6] sont maintenant en faveur d'une reprise des négociations avec la France

[1] Le 3 janvier 1966, l'ambassadeur de la République populaire de Chine (RPC) au Dahomey doit quitter le pays dans un délai de 72 heures. Le 6 janvier, les membres de l'ambassade de la RPC quittent Cotonou.

[2] Le 6 janvier 1966, la République centrafricaine rompt ses relations diplomatiques avec Pékin et expulse tous les ressortissants chinois.

[3] À la suite de la destitution du président N'Krumah à Accra le 24 février 1966 et des manifestations anti-chinoises et anti-russes qui ont eu lieu le 27 février, Accra demande au gouvernement de Pékin de rapatrier immédiatement tous les techniciens chinois présents au Ghana et de ramener les effectifs de l'ambassade de la RPC à Accra à 18 personnes. 70 techniciens soviétiques quittent le Ghana le 1er mars. À la date du 17 mars, 483 ressortissants soviétiques se trouvant au Ghana aux termes d'un accord d'assistance technique ont quitté le pays.

[4] Il semble qu'il y ait ici une erreur de date, l'ambassadeur de France rapporte, dans le télégramme de Bamako n° 485 du 9 mai, une conversation qu'il a eue, le 7 mai, avec M. Nègre, gouverneur de la Banque de la République du Mali, au cours de laquelle ce dernier lui a fait part de l'intention du président Keita d'adresser une lettre au président de Gaulle et qu'il était chargé d'en préparer un projet.

[5] Le télégramme n° 294 du 17 mars 1966, non reproduit, rapporte la conversation tenue entre le président Modibo Keita et l'ambassadeur de France à Bamako, au cours de laquelle le président malien expose la gravité de la situation économique du Mali.

[6] Le clan des « durs » compte les personnalités suivantes : MM. Madeira Keita, ministre de la Justice, de tendance soviétique plutôt que chinoise, le plus xénophobe des dirigeants maliens,

et de concessions substantielles, car ils ont conscience de l'échec de leur expérience et cherchent à la faire cautionner par nous. On peut se demander cependant jusqu'à quel point ils sont disposés à aller et si, comme l'an dernier, ils ne préparent pas des manœuvres destinées à modifier la structure de l'union monétaire.

2) En tout cas, le retour à l'union « sans réserve ni restrictions » nécessiterait un bouleversement complet des structures que s'est donné le Mali. Le président devrait se dédire sur toute la ligne. Rien ne semble indiquer qu'il soit prêt à le faire.

3) En dépit des avances qui nous sont faites constamment et qui pour une bonne part ne me semblent être qu'un jeu, ce que l'on peut appeler « l'extrémisme » au Mali existe toujours. Certains hommes sont toujours au pouvoir, tels que Madeira Keita, Gologo, Seydou Badian Kouyate, Ousmane Ba, et quelques autres de moindre importance, tous passionnés, dépourvus de réalisme, plus ou moins xénophobes et ayant eu avec nous des difficultés à un moment ou à un autre. Quant à l'entourage du Président, il est composé, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer, de jeunes marxistes convaincus et virulents. De même, les programmes dans les deux établissements d'enseignement supérieur du Mali, l'École d'administration et l'École Normale Supérieure sont encore orientés de façon très précise vers l'enseignement du marxisme-léninisme. Il est vrai que le ministre de l'Éducation nationale, M. Singare[1], s'efforce avec succès, d'atténuer progressivement les effets de cette orientation, mais il n'en demeure pas moins qu'elle existe encore.

4) Depuis quelque temps, il est apparu que le régime était devenu fragile. On a eu ce sentiment notamment lors de la pénurie d'essence[2] et au moment de la tension avec la Côte d'Ivoire[3].

souhaite l'effacement de l'influence occidentale en Afrique ; Seydou Badian Kouyate, ministre du Développement, médecin personnel de Modibo Keita, doctrinaire, grand admirateur de la Chine, considère qu'il n'existe que deux possibilités de coopération : avec la RPC et avec la France ; Ousmane Ba, ministre des Affaires étrangères, un des beaux-frères de Modibo Keita, marxiste, anti-américain ; Mamadou Gologo, ministre de l'Information, plus socialiste en paroles qu'en actes, Idrissa Diarra, secrétaire politique national, idéologue convaincu mais partisan d'un « socialisme à l'africaine », opposé à toute ingérence étrangère, joue un rôle modérateur, très attaché à la France. Se reporter à la dépêche de Bamako n° 70, du 28 avril 1965, brossant un tableau des personnalités maliennes, non publiée.

[1] M. Abdoulaye Singare, ministre de l'Éducation, se classe dans le clan des « modérés » qui, dans l'ensemble, préconisent une politique plus dirigiste que socialiste, une évolution progressive, se tournent plus volontiers vers les aides occidentales, notamment celles de la France et de la CEE, ne sont pas foncièrement anti-américains.

[2] La pénurie d'essence a été provoquée à partir du 11 avril 1966 par la décision du ministre des Finances du Sénégal de retarder la délivrance des licences d'exportation, le gouvernement malien n'ayant pas réglé sa dette à l'égard des pétroliers et du Sénégal. Celle-ci s'élève au 15 juin à 1,6 milliards de francs CFA.

[3] L'ambiguïté de la position malienne vis-à-vis du coup d'État survenu à Accra, la visite ultérieure du président guinéen, Sekou Touré, et du président déchu, N'Krumah, produisent une fâcheuse impression sur les voisins du Mali et en particulier sur les États de l'Entente. Le 17 mars 1966, la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta imposent un contrôle strict à leur frontière avec le Mali. Cette mesure a une incidence sur l'économie malienne, sur l'opinion publique, aggravée encore par la destitution de M. Hampaté Ba de son poste d'ambassadeur du Mali en Côte d'Ivoire. Le

Les Maliens ont été surpris et irrités lorsqu'ils ont constaté qu'il n'existait aucun stock de carburants au Mali et cela d'autant plus que, dans son affolement, la présidence a d'abord pensé à ses propres approvisionnements et a raflé des quantités considérables, ce qui s'est évidemment su. De l'avis unanime c'est là le genre d'incident qui est de nature à tout faire basculer. Il a été frappant de constater à quel point la pénurie d'essence pouvait cristalliser les mécontentements.

Il en a été de même lors de la tension avec la Côte d'Ivoire. Le président Houphouët est très populaire au Mali, dans la population, mais surtout parmi la majorité des membres du Bureau politique et du gouvernement. Ceux-ci ont été unanimes à condamner les hésitations de M. Modibo Keita, toutes les fois qu'il lui était demandé de faire les gestes nécessaires pour normaliser ses rapports avec le président Houphouët. On me rapporte maintenant que, si le voyage à Abidjan a été un succès pour le président Mahamane Alassane Haidara et M. Jean-Marie Kone, que le chef de l'État ivoirien veut ménager, il n'a été qu'un demi-succès pour le président Modibo Keita lui-même qui devra sans doute attendre longtemps avant d'être invité en Côte d'Ivoire. On n'a pas été sans remarquer, d'autre part, que si les émissaires maliens avaient été conduits en grande pompe à l'aéroport au moment de leur départ pour Abidjan par les membres du gouvernement et du Bureau politique et le chef de l'État lui-même, ils n'ont été salués que par un seul ministre à leur retour à Bamako. Je sais de source sûre que le président Mahamane en a pris ombrage. Il est parti le lendemain pour Tombouctou où il se trouve encore.

En d'autres termes, les rapports avec la Côte d'Ivoire semblent être un sujet sur lequel un grand nombre de membres du gouvernement et du Bureau politique sont décidés à ne pas ménager leurs critiques à l'égard du Président. Le maintien d'une certaine froideur de la part du président Houphouët à l'égard du président Modibo Keita ne manquerait pas de porter atteinte au prestige et à l'autorité de celui-ci.

5) Enfin, si, par le relâchement des contrôles à l'intérieur et la multiplication des contacts à l'extérieur, le président Modibo Keita cherche à se placer dans une position aussi bonne que possible au moment où il tente de rétablir le contact avec nous, il y a lieu de souligner qu'il se trouvera à la fin du mois de juin en présence d'échéances très précises. Il s'est engagé, en effet, à payer à ce moment environ 800 millions de francs CFA pour l'utilisation du chemin de fer, environ 750 millions aux pétroliers

12 mai, une mission malienne de bonne volonté conduite par MM. Mahamane Alassane Haidara, président de l'Assemblée nationale, et Jean-Marie Koné, ministre d'État, se rend à Abidjan afin de renouer les relations d'amitié entre les deux pays. Le 19 mai un communiqué conjoint est publié et le 20 mai, le Mali et la Côte d'Ivoire rouvrent leur frontière. Sur ces incidents, se reporter aux télégrammes de Bamako n° 497 du 12 mai, d'Abidjan n°s 652 à 656, 666 et 667, 669 à 675, des 18, 19 et 21 mai 1966, non publiés, ainsi qu'à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches n° 381/DAM1 du 7 juillet 1966, non reproduite, retraçant les relations, pas toujours sereines, entre le Mali et la Côte d'Ivoire.

et 250 millions à la SOCOPAO[1]. On ne voit guère où le gouvernement malien pourra puiser pour faire face à ces engagements.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1966)

23

M. BERARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1021 à 1036[2]. *Rome, 10 juin 1966.*
Réservé. Confidentiel.
(*Reçu* : 20 h. 48).

À la réception du 31 mai au Quirinal[3], le président Saragat[4] m'avait exprimé le désir de me recevoir dans les prochains jours. L'audience a eu lieu ce matin, 10 juin.

« Je tenais, m'a déclaré en propres termes le Président, à vous redire dans ce bureau combien j'avais été scandalisé par l'ignoble article du *Corriere della Sera*[5]. J'ai vécu de longues années en France comme émigré[6], mes enfants parlent le français au moins aussi bien que l'italien. Non, ce n'est pas cela la France. Il est impossible de la reconnaître dans de pareilles lignes. Ce sont des propos d'ancien fasciste, des relents de l'ancien régime. Nous ne les acceptons pas.

Évidemment je ne pouvais pas prendre officiellement position contre un tel article, me prononcer autrement que je ne l'ai fait, mais je serais heureux que vous me signaliez si quelque cérémonie devait avoir lieu dans les prochaines semaines ou les prochains mois en Italie à la mémoire des combattants français, comme ce fut le cas récemment pour les Britanniques à

[1] SOCOPAO : société commerciale des ports d'Afrique de l'Ouest (agence maritime de transit, de consignation et de transports internationaux en Afrique de l'Ouest).

[2] Ce télégramme est signé par M. Armand Bérard, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Rome (Quirinal) depuis juin 1962.

[3] Réception donnée à l'occasion de la fête nationale italienne qui marque l'anniversaire de l'instauration de la République italienne le 2 juin 1946.

[4] Giuseppe Saragat, Président de la République italienne depuis 1964.

[5] Dans son numéro du 26 mai 1966, le *Corriere della Sera* publie un supplément de 12 pages sur la France. Celui-ci est introduit par un article de Virgilio Lilli qui affirme que la France est aujourd'hui une nation de second ordre, que « l'illusion d'avoir gagné la Deuxième Guerre mondiale conduit à vivre en dehors de la réalité. » Les Français, selon M. Lilli, ont beau se considérer comme le peuple le plus intelligent de la Terre, ils ne peuvent empêcher que leur pays ne constitue plus aujourd'hui un exemple pour personne. « Quelle nation, écrit-il, pourrait prendre pour modèle de liberté politique et de démocratie la France de De Gaulle ? Elle est encore plus arriérée sur ce plan que celle de Napoléon III. » Ce supplément contient également un « portrait » du général de Gaulle, un article sur la constitution de la Ve République, et une étude sur le développement de la région parisienne, tous d'un contenu très défavorable. Sur ce sujet voir les télégrammes de Rome nos 897 à 902 du 26 mai 1966 et nos 916 à 922 du 30 mai 1966, non reproduits.

[6] Le président Saragat est réfugié politique en France de 1935 à 1943.

Anzio où le gouvernement italien était représenté par un sous-secrétaire d'État. Cette fois, c'est moi qui y assisterais en personne.

De telles attaques de la presse n'ont pas de sens. Elles se manifestent également contre le centre gauche, contre la République italienne. Celle-ci vient d'avoir vingt ans. En vingt ans a grandi une génération nouvelle, qui ne connaît pas le passé et qui en ressent parfois une vague nostalgie. Mais les fascistes, tel le journaliste du *Corriere*, oublient l'état dans lequel ils ont laissé le pays, et l'essor que nous lui avons donné. Nous avons triplé l'industrie, qui est maintenant la cinquième en Europe, augmenté considérablement le commerce, qui représente aujourd'hui 7 % de l'ensemble des échanges mondiaux. Nous avons créé un bien-être qui n'existait pas. Le niveau de vie de nos ouvriers du Nord est comparable à celui de leurs camarades français, allemands ou anglais. Le midi est encore sous-développé, mais déjà un grand progrès y a été réalisé. L'éditorialiste du *Monde* l'a bien expliqué dans son article sur cet anniversaire. Nous lui en sommes reconnaissants. Je le dirai au correspondant de Rome. La presse anglaise n'a rien écrit de comparable.

Sans doute connaissons-nous encore des difficultés : les luttes de partis, le manque d'autorité, les remous que provoque la réunification socialiste, qui est en soi une chose excellente et qui se révélera un élément extrêmement positif[1]. Peut-être les communistes vont-ils enregistrer encore quelques gains aux prochaines élections, s'assurer à Rome une majorité relative, mais tout cela se réglera. Les communistes n'ont pas encore pris le Capitole[2].

Après avoir été abusivement anti-anglaise, la presse italienne se montre maintenant anglophile et critique la France. C'est stupide. Les Anglais ne nous ont jamais voulu beaucoup de bien. Churchill faisait bombarder Milan quand il savait la ville déjà ralliée aux Anglais. Mais l'Angleterre préférait détruire des usines qui auraient pu lui faire concurrence après la guerre. Aujourd'hui elle est en mauvaise posture sur le plan financier, commercial, industriel. Sa production n'est pas en mesure de rivaliser par ses prix, même avec la nôtre. Sa population ne veut pas travailler, c'est là le grand mal, tandis que la nôtre et la vôtre ont gardé dans ce domaine toutes leurs qualités. L'Angleterre n'est pas capable d'adhérer à l'Europe, parce qu'elle n'est pas compétitive et son gouvernement ne veut pas, au fond, y adhérer, quelles que soient ses attitudes.

Pour l'Amérique, ce n'est pas la même chose. Elle nous a rendu de grands services, elle nous a beaucoup aidés.

[1] En septembre 1965, le Parti socialiste italien et le Parti social-démocrate, séparé en 1947 du PSI qu'il juge trop inféodé au Parti communiste italien, entament un processus de réunification qui aboutit le 30 octobre 1966. Craignant qu'à cette occasion leur parti ne perde sa prééminence dans la majorité de centre gauche, certains courants de la Démocratie chrétienne menacent de ne plus soutenir le gouvernement Aldo Moro, formé en décembre 1963.

[2] Lors des élections municipales des 12 et 13 juin 1966, le PCI passe de 22,8 % à 25,3 % des voix à Rome, mais il ne parvient pas à y devancer la DC.

La position qu'a prise Fanfani à Bruxelles[1] n'est pas seulement la sienne, c'est la position du gouvernement italien, de Moro, de Nenni[2], du Président de la République. Nous n'admettons pas que l'on prétende infliger un blâme à la France. La France est un État souverain. Elle a le droit de faire la politique qui lui plaît et cette politique recueille des sympathies très étendues dans les milieux de gauche italiens. L'Angleterre voudrait bien attirer l'OTAN sur son territoire, mais nous autres italiens ne l'acceptons pas. Nous souhaitons que le Conseil reste à Paris, du moins si la France s'y montre favorable.

Le voyage à Moscou va d'ailleurs bien illustrer la politique du général de Gaulle[3]. S'il parvient à ébranler les positions soviétiques sur l'Allemagne, il aura rendu à l'Europe et à l'Occident un service immense. Je doute d'ailleurs qu'il y parvienne si je me rappelle ma dernière conversation avec Gromyko. Celui-ci m'a soutenu qu'aucune des conditions pour le règlement du problème allemand n'était réalisée. Et pourtant la paix et l'avenir de l'Europe dépendent de ce règlement, de la réunification de l'Allemagne. Évidemment de l'Allemagne dans ses frontières actuelles. Il n'est pas question de toucher à la ligne Oder-Neisse. Vouloir remédier aujourd'hui à une erreur d'il y a vingt ans serait en commettre une plus grande encore. Ce serait rouvrir tout le dossier des minorités, ce qui aurait des conséquences même pour le Haut-Adige : nous ne pouvons pas le souhaiter. Du reste, les Polonais sont établis dans ces régions, l'Allemagne les a perdues par sa faute. Elle paie la politique qu'elle a faite.

Qu'il réussisse ou non, le général de Gaulle est le seul qui ait le droit de parler à Moscou du problème allemand et de le faire au nom de l'Europe. Gronchi l'avait tenté lors de sa visite dans la capitale soviétique[4], mais de quel droit ? L'Italie avait été la complice de l'Allemagne. Je ne me permettrais pas pour ma part d'aborder avec les Russes pareil sujet. C'est à la France, c'est au général de Gaulle de le faire. Nous lui souhaitons du fond du cœur bonne chance. Le service que l'Italie peut rendre à l'Europe, est d'enrayer chez elle le communisme : tel est son devoir, telle est sa tâche. Les Américains ne peuvent pas, non plus, amener Moscou à prendre à l'égard de l'Allemagne une attitude plus raisonnable. Le général de Gaulle, au contraire, jouit actuellement en Russie d'un énorme prestige.

[1] À l'issue du Conseil de l'Alliance Atlantique, tenu à du 6 au 8 juin 1966 à Bruxelles et consacré au retrait de la France de l'OTAN, Amintore Fanfani, ministre des Affaires étrangères italien depuis 1965, déclare que : « Les Quinze sont parvenus à se mettre d'accord sur une assez bonne procédure pour les prochaines négociations. Ils ont eu la preuve que, malgré les difficultés créées par le retrait français de l'OTAN, il leur est possible d'assurer la poursuite de l'Alliance. »

[2] Pietro Nenni, vice-président du Conseil italien depuis décembre 1963 et président du PSI.

[3] Le général de Gaulle visite l'URSS du 20 juin au 1er juillet 1966. Sur ce sujet, voir ci-dessous les télégrammes de Moscou nos 3058 à 3075 et 3076 à 3087 du 22 juin 1966 et nos 3158 à 3169 du 29 juin 1966.

[4] Giovanni Gronchi, Président de la République italienne de 1955 à 1962. Lors de sa visite en URSS, du 6 au 11 février 1960, il évoque le droit à l'autodétermination des Allemands, ce qui provoque une violente réaction de Khrouchtchev.

Les Américains devraient réviser leur politique à l'égard de la Chine et accepter qu'elle soit admise aux Nations unies. Ils ont tort de penser qu'ils pourront, sans parler avec Pékin, régler le problème du Vietnam avec l'appui moral et politique des Russes, alors que Moscou accorde à Hanoï une aide non négligeable.

Mais revenons à notre sujet. Je voulais vous dire clairement ma réaction sur ce stupide article et vous demander de bien vouloir transmettre au général de Gaulle mes plus fidèles sentiments ».

Le président m'a traité avec une cordialité et des égards particuliers. Il a exprimé le souhait que je vienne déjeuner avec lui et sa famille dans sa résidence de Castel Porziano près d'Ostie et il a pris la peine de me reconduire lui-même à travers ses appartements jusqu'en haut de son escalier.

(EU, Europe, Italie, relations politiques franco-italiennes, 1966)

24

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et Chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1282 à 1291. *New York, 11 juin 1966.*
(*Reçu* : 21 h. 20).

Le Secrétariat vient de faire distribuer aux délégations des pays membres du Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations unies à Chypre pour la période du 11 mars au 10 juin 1966, en précisant que le texte est sous embargo jusqu'à lundi 10 h. (heure de New York)[1].

Dans ces conclusions, M. Thant fait remarquer que les opérations de maintien de la paix doivent être considérées « comme un moyen et non une fin », et « comme un premier pas vers un règlement pacifique ». La situation à Chypre, ajoute-t-il, n'a pas dépassé ce stade : « Il devient apparent que, pour la faire évoluer vers une solution d'une manière efficace, il pourrait être nécessaire d'entreprendre des efforts au niveau le plus élevé ». Le Secrétaire général note que, s'il s'est produit quelques améliorations depuis la publication de son dernier rapport, un certain nombre d'événements sont intervenus au cours des trois derniers mois qui « ne peuvent être considérés que comme des symptômes d'une détérioration inquiétante des relations de base entre le gouvernement et les dirigeants chypriotes-turcs ». Parmi ces indices d'une aggravation de la situation, le rapport cite l'augmentation des violations du cessez-le-feu, l'apparition de

[1] L'ambassadeur de France à Nicosie commente largement ce rapport (S 7350 du 10 juin 1966) dans la dépêche n° 530/EU datée du 17 juin 1966, non publiée.

nouvelles zones d'affrontement et l'établissement de nouvelles fortifications. De plus, sur le plan civil, la force des Nations unies se trouve mise en échec par la tendance qu'ont les parties à demeurer sur leurs positions et à poser des conditions de plus en plus nombreuses, empêchant un retour à une situation normale. Ces exigences donnent à penser « que les habitants de Chypre, grecs et turcs, sont les otages des positions intransigeantes prises en leur nom. Ils sont victimes de l'absence d'une volonté résolue de trouver un rapprochement mutuel des vues et des positions qui est essentiel à un règlement pacifique ».

En raison des incidences que le développement du terrorisme peut avoir sur l'évolution de la situation, le Secrétaire général adresse « l'appel le plus pressant aux dirigeants responsables des deux communautés[1] pour qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour empêcher les actes de terrorisme irréfléchis et surtout pour empêcher, lorsque de tels actes se produisent, qu'ils provoquent un recul, dans le processus de réconciliation ou servent de prétexte pour défaire ce qui a déjà été fait, en collaboration avec la force, vers le rétablissement d'une situation normale ».

M. Thant fait également mention du refus récent des juges chypriotes-turcs de siéger dans les tribunaux[2] et fait appel au gouvernement et aux dirigeants chypriotes turcs pour que la justice continue à être administrée normalement. « Avec un minimum de bonne volonté », fait-il remarquer, « on doit pouvoir y arriver facilement ».

À propos de l'action de son représentant spécial[3] et des conversations gréco-turques en cours, le Secrétaire général s'exprime ainsi : « Je crois devoir une fois de plus renouveler mon appel aux dirigeants responsables de Chypre pour qu'ils fassent un effort résolu afin de répondre positivement aux aspirations de l'ensemble des habitants de Chypre qui souhaitent impatiemment le rétablissement intégral d'une situation normale. Dans les passages du présent rapport qui traitent des consultations et des bons offices de mon représentant spécial, j'ai souligné les efforts qu'il déploie pour régler certaines questions qui pourraient recevoir une solution concertée qui serait bénéfique pour la population de Chypre tout entière. J'espère que, malgré la réticence que le gouvernement manifeste actuellement en ces matières, il sera bientôt possible d'organiser des entretiens, sous une forme ou sous une autre, en présence de la Force, entre des représentants du gouvernement et des chypriotes turcs, au sujet de certaines

[1] Mgr Makarios, président chypriote-grec de la République de Chypre, le Dr Kutchuk, chypriote-turc, vice-Président de la République.

[2] Le 3 juin 1966, deux des quatre juges chypriotes-turcs, qui continuaient à se rendre en zone grecque pour y siéger tant à la Cour Suprême qu'au tribunal provincial se sont vu refuser l'accès à leur lieu de travail. Aussi les dirigeants turcs ont-ils interdit aux juges de se rendre à nouveau de l'autre côté de Nicosie. Le 15 juin, Mgr Makarios exprimait le souhait de voir les juges chypriotes-turcs reprendre leurs tâches tant à la Cour Suprême qu'au tribunal provincial de Nicosie.

[3] M. Carlos Bernardes, diplomate brésilien, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU.

questions dont mon représentant spécial a dit qu'elles seraient mûres pour un règlement.

Je prends note avec un grand intérêt des conversations qui ont lieu actuellement entre le gouvernement grec et le gouvernement turc et j'exprime l'espoir qu'elles aideront à avancer dans la voie d'une solution du problème de Chypre ».

Passant aux méthodes de financement de la Force[1], le Secrétaire général déclare que les contributions volontaires ne sont, « dans le meilleur des cas, qu'un moyen inadéquat, non équitable, et incertain de financement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies. Compte tenu de l'expérience acquise à Chypre, la méthode des contributions volontaires ne doit pas être considérée comme un moyen de financement possible d'une nouvelle opération de maintien de la paix des Nations unies, s'il fallait en entreprendre une un jour. Étant donné notamment que la question de la Force des Nations unies à Chypre a fait l'objet au Conseil de sécurité de nombreux votes favorables, tous pris à l'unanimité, on aurait pu espérer que le nombre des États qui verseraient une contribution volontaire pour soutenir l'opération serait beaucoup plus élevé qu'il n'a été ».

En conclusion, le Secrétaire général déclare que le maintien de la Force est indispensable et que, dans la situation actuelle, il n'est pas possible d'envisager une réduction de ses effectifs supérieure à celle de 350 hommes prévue pour les mois à venir. Il recommande donc le maintien de la Force pour une nouvelle période de six mois[2] » ce qui, dans les circonstances actuelles, est une prévision raisonnable et permettra une organisation rationnelle et plus économique qu'une prévision de plus courte durée. Si, au cours de cette période de six mois la situation évoluait de manière si favorable qu'elle permette un retrait ou une réduction importante de la Force, les mesures nécessaires pourraient être prises et le Conseil serait, bien entendu, pleinement informé ».

(Nations unies, Grande-Bretagne, ex-possessions britanniques, S 23, Chypre, 1964-1969)

[1] Pour la période du 27 mars au 26 juin 1966, les dépenses, y compris celles entraînées par le rapatriement de certains contingents sont estimées à près de six millions de dollars. Les contributions promises n'atteignent jusqu'ici qu'un million de dollars.

[2] La résolution 222 (1966) du 16 juin 1966, prolonge jusqu'à la fin de l'année le mandat confié à la Force de pacification à Chypre.

25

M. MALO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PHNOM PENH,
À M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DÉPARTEMENT.

L.[1] *Phnom Penh, 11 juin 1966.*

Je vous remercie d'avoir accepté de me reprendre dans votre équipe[2], j'en suis très heureux. Comme me l'a demandé Brèthes[3], je rejoindrai donc le CLV le 12 septembre et, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je prendrai la seconde partie de mon congé à partir de la fin octobre.

Il y a ici un malaise qui, se dessine. Je pense qu'il vaut mieux que vous en soyez personnellement informé bien qu'il soit encore tôt à mon avis pour tirer la sonnette d'alarme.

Le comportement actuel du Prince plonge ses fidèles dans la perplexité et l'inquiétude. Depuis plus d'un mois il se désintéresse des affaires et passe son temps à faire du cinéma[4]. Il n'étudie plus les dossiers, ses réactions sont jugées parfois incohérentes. Voici quelques exemples :

– Vous savez qu'à la suite des avances faites à Londres par Son Sann[5] puis par Son Voeunsaï[6], sur instruction du Prince bien entendu, les Anglais ont soumis à l'agrément du gouvernement royal le nom d'un ambassadeur désigné. Comme on relançait le Prince au sujet de la réponse à donner au *Foreign Office*, il vient de déclarer que, réflexion faite, il ne voulait pas d'ambassadeur britannique à Phnom Penh et qu'il convenait donc de rejeter la demande d'agrément. Son Sann l'ayant interrogé sur les raisons de ce revirement, il s'est fâché et a répondu que le chef de l'État n'avait pas d'explication à fournir à ses collaborateurs. Bien embarrassé, Kantol[7] n'a pas osé répondre aux Anglais qui attendent donc toujours sans savoir ce qui s'est passé, Son Sann pour sa part est paraît-il furieux[8]…

[1] Voir ci-dessous la réponse d'Étienne Manac'h dans sa lettre du 17 juin 1966.

[2] En mai 1966, Charles Malo, conseiller des Affaires étrangères (Orient) en poste à Phnom Penh depuis juin 1964, est nommé responsable des questions vietnamiennes à la section politique du service CLV du Département.

[3] M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la direction d'Asie-Océanie du Département.

[4] D'après la dépêche de Phnom Penh n° 1068/DGTA du 4 juin 1966, non reproduite, le prince Sihanouk vient de réaliser un film sur le Cambodge intitulé « Aspara ». « Il s'est donc fait pour l'occasion à la fois scénariste, dialoguiste, metteur en scène et compositeur de musique. Ces divers travaux, a-t-il avoué, l'ont accaparé pendant soixante-dix heures prises sur les moments de liberté que lui laissent ses charges officielles. » Par ailleurs il travaillerait à la réalisation de deux autres longs métrages.

[5] Son Sann, vice-Premier ministre cambodgien chargé de l'Économie, des Finances et du Plan depuis 1965.

[6] Sonn Voeunsaï, ambassadeur du Cambodge à Paris, depuis décembre 1964.

[7] Prince Norodom Kantol, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Cambodge, depuis le 6 octobre 1962.

[8] En septembre 1966, les gouvernements cambodgien et britannique nomment des ambassadeurs pour succéder aux chargés d'Affaires qui les représentaient jusque-là à Londres et Phnom Penh.

– De même, le Prince vient de donner instruction de rompre avec la Corée du Nord ; sans autre explication. Là encore l'exécution n'a pas suivi car Kantol ne sait quel prétexte invoquer. Et puis il espère qu'avec un peu de temps, il pourra peut-être arranger les choses…

– Il y a quelques semaines, Penn Nouth[1] lui ayant suggéré de demander à U Thant l'envoi d'une nouvelle mission Gussing[2] à la frontière khmèro-thaïlandaise, le Prince s'est fâché disant qu'il n'avait pas d'argent à gaspiller. Cependant, après avoir pris connaissance de l'initiative de Thanat Khoman[3], il vient de changer d'avis et il a demandé qu'on étudie les conditions dans lesquelles un arrangement pourrait intervenir…

Ce comportement de plus en plus difficile fait que même la vieille garde est maintenant découragée. Certains, je le sais de source sûre, ont déclaré récemment que cela ne pourrait pas durer beaucoup plus longtemps, qu'il faudrait avant peu et bien qu'à contrecœur, envisager une solution de remplacement.

Je sais que des propos de ce genre ne doivent pas être pris très au sérieux. Mais il y a d'autres signes plus inquiétants. Il se passe semble-t-il quelque chose dans l'armée. Il y a des va-et-vient suspects d'émissaires entre Phnom Penh et les troupes qui sont à la frontière thaïlandaise. Par ailleurs, dans certaines unités, les soldes n'ont pas été payées depuis deux ou trois mois et le mécontentement se manifeste ouvertement. Le Prince a semble-t-il flairé quelque chose. On dit qu'il ne serait plus très pressé de voir rentrer Lon Nol[4] ; qu'il envisagerait même de lui confier une ambassade. Il souhaiterait aussi éloigner Sirik Matak[5] qui est dans les meilleurs termes avec Lon Nol.

En fait, les Khmers, tout au moins ceux des villes, supportent de plus en plus difficilement les mesures d'austérité. On en a conscience dans

[1] Ancien Premier ministre cambodgien, ancien ambassadeur du Cambodge à Paris (1963-1964).

[2] Commission créée par une résolution du 4 juin 1964 du Conseil de sécurité de l'ONU pour enquêter sur les incidents à la frontière khmèro-vietnamienne. Elle est présidée par le diplomate suédois Nils-Göran Gussing. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 44.

[3] D'après le télégramme de Bangkok n°s 346 à 348 du 3 juin 1966, non reproduit, le ministre thaïlandais des Affaires étrangères aurait déclaré : « Qu'il était prêt à régler la querelle qui séparait le Cambodge de la Thaïlande et que les seuls obstacles qui s'opposaient à ce règlement, ne venaient que de l'autre partie "Nous n'avons, a t-il précisé, aucune prétention territoriale sur le Cambodge et nous avons déclaré que nous respectons rigoureusement la frontière présente, telle qu'elle a été fixée par le traité signé avec la France au moment où le Cambodge était sous protectorat." Quant à la neutralité du Cambodge, elle n'est compromise et menacée que par l'attitude de Sihanouk, qui ne cesse de harceler la Thaïlande sur ses frontières et qui permet aux troupes du Vietnam et du Vietcong d'utiliser le territoire de son pays pour lutter contre Saigon et ses alliés. »

[4] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963. Le 19 mai 1966, il entame un voyage de trois mois à l'étranger, qu'il doit notamment consacrer à une cure à Dax. Sur ce sujet, voir le télégramme de Phnom Penh n°s 551 à 553 du 20 mai 1966, non reproduit.

[5] Prince Sisowath Sirik Matak, cousin du prince Sihanouk, ministre d'État chargé de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts (1964-1966) puis ambassadeur au Japon.

l'entourage du Prince où, d'autre part, les événements du Ghana[1] puis d'Indonésie[2] avaient déjà fait pas mal travailler les esprits et où maintenant, le comportement du chef de l'État apparaît soudain inadmissible. L'affaire Chhean Vam[3], dont j'ai entretenu le Département, est à ce sujet très significative ; comme est significative aussi la réponse que font depuis peu les familiers du Prince quand on les interroge sur telle ou telle affaire : haussant les épaules, ils vous disent : « Silence on tourne ». Cette attitude irrespectueuse marque chez eux une évolution considérable.

Il convient enfin de noter que l'armée, si elle passait à l'action, ne trouverait rien devant elle. Il y a deux ans la gauche avait à sa tête quelques éléments jeunes, dynamiques et honnêtes. Le Prince en leur confiant des postes « intéressants » : son propre cabinet, les portefeuilles du Commerce, des Finances, du Plan, etc. a ouvert devant eux toutes les tentations. Ils n'y ont pas résisté et se sont complètement discrédités aux yeux de ceux qui les suivaient et qui, aujourd'hui, se retrouvent seuls.

Je vous ai livré là un tableau peut-être alarmant. En réalité, nous sommes actuellement dans une période de confusion comme le Royaume en a déjà beaucoup traversées sans conséquences trop fâcheuses. Le seul point vraiment noir et préoccupant est la situation financière et économique qui continue de se détériorer et qui entraîne toutes ces mesures d'austérité et d'assainissement vraiment impopulaires. Pour le reste, le Prince peut encore tout rétablir par quelque pirouette habile. Ce ne serait pas la première fois. Il ne faut pas oublier que la plupart des hauts personnages qui gravitent autour de lui ne sont que des velléitaires. Cependant, restent les jeunes colonels et les jeunes capitaines que nous connaissons mal. L'un de ces derniers a dit récemment à un de nos militaires, alors que la conversation portait sur la popularité du Prince dans les campagnes : « Le peuple applaudit toujours ; il suffit de savoir le prendre en main ». Et il s'est étendu ensuite sur la fin des régimes d'U Nu[4], de N'Krumah et de Sukarno…

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

[1] Le 24 février 1966, un coup d'État militaire chasse du pouvoir Kwame N'Krumah, Président de la République du Ghana depuis 1960.

[2] Le 11 mars 1966 le général Suharto contraint Sukarno, Président indonésien depuis 1949, à abandonner de fait le pouvoir.

[3] Chhean Vam, ancien président du Conseil des ministres du Cambodge (20 février-14 août 1948) puis président de la société nationale d'exportation et d'importation (SONEXIM). Selon la dépêche de Phnom Penh n° 1089/AS.CLV du 3 juin 1966, non reproduite : « Le prince Sihanouk l'ayant critiqué publiquement en des termes désobligeants, il tint à son tour des propos sévères pour le Prince, l'accusant notamment de prendre plaisir à abaisser ses collaborateurs, et il décida de donner sa démission. (…) S'adressant à la nation peu de temps après cet incident, le Prince nia avoir tenu des propos injurieux pour M. Chhean Vam et déclara que ceux qui voulaient s'en aller pouvaient le faire, qu'il n'insisterait pas pour les garder à ses côtés. Il ajouta qu'il souhaitait d'ailleurs lui aussi se reposer et qu'il demandait au Gouvernement et à l'Assemblée nationale de choisir un Roi pour le remplacer. Ce message ne resta pas sans écho. Après en avoir pris connaissance, les deux Chambres se réunirent et adoptèrent à l'unanimité une motion suppliant le Prince "de demeurer comme toujours chef de l'État pour présider aux destinées du peuple khmer vers de nouvelles victoires" et exprimant la fidélité absolue des parlementaires ainsi que leur détermination "à suivre jusqu'au sacrifice suprême la politique clairvoyante du chef de l'État". »

[4] Ancien Premier ministre birman, renversé par un coup d'État militaire en mars 1962.

26

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3548 à 3553.
Réservé. Diffusion strictement réservée.

Bonn, 12 juin 1966.

(*Reçu* : 21 h. 00).

M. Erhard m'a demandé de venir le voir, aujourd'hui, dimanche, en fin de matinée. Bien qu'il m'ait reçu dans le pavillon privé qu'il s'est fait construire à côté de la Chancellerie et qu'il ait tenu à donner à son accueil un caractère personnel, il avait auprès de lui M. Westrick[1] et M. Osterheld[2].

Le chancelier désirait me lire la lettre qu'il a adressée au général de Gaulle et que M. Klaiber a remise à M. Burin des Roziers le 10 juin[3]. Il en était visiblement content. M. Westrick ne paraissait pas moins satisfait. Le Chancelier avait voulu que le Président de la République l'eût entre les mains avant la conférence de presse dans laquelle, le même jour, il a exposé ses vues sur les problèmes de l'heure[4].

Au cours des journées de vendredi et de samedi, il avait pris la parole huit fois, devant des auditoires considérables, dans le *land* rhéno-westphalien, où chrétiens-démocrates et socialistes se livrent une importante bataille. En chaque occasion, les applaudissements avaient salué les passages qu'il consacrait au rapprochement franco-allemand et à l'Europe qui naîtrait de l'entente des deux pays. Il savait qu'en se prononçant, comme il l'avait fait, le 25 mai, au *Bundestag*[5], pour le maintien des forces françaises en Allemagne, il interprétait le vœu de la population allemande et était très conscient de la volonté politique qu'il avait marquée, ce jour-là, et répétée depuis lors dans de multiples affirmations. Il a rappelé la phrase de son discours qui précisait que le gouvernement fédéral ne songeait pas à faire rentrer les troupes françaises par la porte de derrière dans le système de l'intégration.

[1] M. Ludger Westrick, chef des services de la Chancellerie de la RFA depuis 1963 et ministre des Missions spéciales depuis 1964.

[2] Dr Horst Osterheld, secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris (1953-1957), à l'OTAN puis à Washington (1958-1960), affecté au service diplomatique de la Chancellerie fédérale depuis 1960.

[3] M. Étienne Burin des Roziers, ambassadeur, secrétaire général de la Présidence de la République depuis février 1962. Cette lettre personnelle du chancelier Erhard au président de Gaulle concerne le prochain voyage du Président français en URSS.

[4] Les principaux sujets auxquels le chancelier Erhard a fait allusion dans sa conférence de presse du 10 juin sont les suivants : rapports franco-allemands, la crise de l'OTAN, les relations avec l'Est, les problèmes nucléaires, la visite de M. Rusk à Bonn. Se référer au télégramme de Bonn nos 3513 à 3522 du 10 juin 1966, non publié.

[5] Dans sa déclaration de politique générale au *Bundestag*, le 25 mai, le chancelier Erhard demande le maintien des troupes françaises en République fédérale. Les principaux passages de ce discours sont repris dans le télégramme de Bonn n° 3217 du 25 mai, non reproduit.

Cela étant dit, le Chancelier s'est exprimé, à la veille de l'ouverture des conversations de Bonn[1], avec une indéniable fermeté sur le parallélisme qui devrait être maintenu entre la négociation bilatérale et la négociation multilatérale et aussi sur l'aspect politique, à son avis primordial, de celle-ci. L'accord sur le stationnement, a-t-il ajouté, serait d'autant plus aisé que les conditions dans lesquelles la France se montrerait disposée à assister ses alliés laisseraient moins de doutes quant à sa détermination. Il n'a pas négligé de déclarer que, dans les arrangements à conclure, on aurait à tenir compte du sentiment national allemand et de la notion de souveraineté.

Certains de ses propos révélaient-ils l'impression que le langage de M. Rusk avait pu faire sur lui ? Le Chancelier a été trop discret sur la visite du secrétaire d'État des États-Unis[2] pour que l'on puisse tirer une conclusion. M. Rusk avait témoigné d'un certain optimisme au sujet du déroulement futur des pourparlers franco-américains et de quelque scepticisme sur la tournure que prendraient les négociations multilatérales. Il avait assuré qu'en principe les soldats américains demeureraient en Allemagne occidentale, ce qui signifiait, a admis de lui-même M. Erhard, qu'il fallait prévoir des aménagements.

À la fin de l'entretien, M. Westrick a cru devoir me prévenir que M. Alain Poher, M. Lecanuet et d'autres hommes politiques français viendraient prochainement à Bonn[3]. Ils n'étaient pas les invités du gouvernement fédéral, mais de M. Gerstenmaier, le président du *Bundestag*.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

[1] Le 13 juin, se tiennent à Bonn les entretiens entre MM. Meyer-Lindenberg et de Beaumarchais, directeurs des Affaires politiques des ministères allemand et français des Affaires étrangères sur le statut des forces françaises stationnées en RFA. Le compte rendu de ces conversations figure dans le dossier d'archives *EU, Europe, RFA, 1961-1970, Forces françaises en Allemagne, n° 1764*. Des résumés sont repris dans la note de la sous-direction d'Europe centrale du 14 juin 1966, intitulée : *Conversation franco-allemande sur le stationnement et le statut des Forces françaises en Allemagne,* ainsi que dans le télégramme-circulaire de Paris n° 177, du 18 juin 1966. Ces documents ne sont pas publiés.

[2] Le 9 juin 1966. Les discussions auraient porté sur la réunion du Conseil des ministres de l'OTAN à Bruxelles (7-8 juin), les rapports Est-Ouest, la Chine, le Vietnam, le Moyen-Orient et certaines questions économiques. Voir le télégramme de Bonn n°s 3524-3527 du 10 juin, non repris.

[3] M. Jean Lecanuet, sénateur de Seine-Maritime, président du Centre démocratique, accompagné de M. Alain Poher, sénateur de Seine-et-Oise, président de l'Assemblée européenne, se sont rendus à Bonn les 13 et 14 juin, sur l'invitation du groupe des députés allemands membres de l'Union interparlementaire européenne. M. Lecanuet s'est entretenu avec le chancelier Erhard puis avec M. Schröder. Sur ce séjour se référer au télégramme de Bonn n°s 3624 à 3626 du 16 juin 1966, non reproduit.

27

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2790 à 2811. *Moscou, 13 juin 1966.*

(*Reçu* : 20 h. 15).

À une semaine de la visite de M. le Président de la République, il me semble utile de faire le point, fut-ce très synthétiquement, de la politique soviétique, intérieure comme extérieure, dans la présente conjoncture.

L'URSS, géante par son étendue eurasienne comme par une puissance militaire qui est sensiblement équivalente à celle des États-Unis, présente pourtant des faiblesses graves qui sont de deux sortes : des faiblesses en quelque sorte congénitales ou héritées de l'empire des tsars, c'est-à-dire un climat hostile, des populations allogènes, un noyau majoritaire slave dont les qualités d'intelligence, de sensibilité et de patriotisme sont souvent gâtées par l'indolence, la résignation et l'alcoolisme, enfin un vide sibérien jouxtant le trop plein chinois, japonais et indien. Des faiblesses propres au régime issu de la Révolution d'octobre aussi car s'il est vrai que la dictature du prolétariat a réussi, grâce à la volonté de fer du Parti communiste, à tirer les masses de leur analphabétisme, à créer un vaste potentiel d'énergie et d'industrie lourde, à jeter les bases d'un spectaculaire développement économique, social et scientifique – le tout malgré ce qu'on a appelé assez justement l'encerclement capitaliste –, il n'est pas moins vrai que ce système totalitaire, parce qu'il ne peut se perpétuer qu'en imposant constamment la mise au pas des esprits comme des corps, porte en lui-même un germe d'abaissement des capacités humaines dont les effets apparaissent de plus en plus nettement à mesure que tend à s'élever le niveau économique et intellectuel du pays. Les méthodes ont pu varier de Lénine à Staline, de Staline à Khrouchtchev et de Khrouchtchev au présent *triumvirat*, le but déclaré reste identique : promouvoir, en deçà des frontières comme au-delà, le marxisme-léninisme. De là, le détestable rendement de l'industrie et le déficit agricole chronique, de là l'inflation monétaire perlée et la pénurie de devises, de là la médiocrité de la production artistique, de là enfin l'inaptitude à faire franchir aux neuf dixièmes de la population ce seuil de l'aisance minimum que bien peu de pays européens, même de l'Est, n'ont pas encore atteint.

En bref, le prix qu'est obligé de payer l'État soviétique pour rester le deuxième pôle de puissance et de prestige du monde est écrasant eu égard au handicap inhérent à son système idéologique et politique.

De ce handicap, une importante fraction des dirigeants soviétiques ont pourtant pris conscience. Cette fraction cherche à y remédier, Kossyguine en tête. Les récentes réformes qui ont été décidées en vue d'améliorer l'organisation de la production en sont un indice sûr. Pareilles réformes s'inspirent en effet – fort prudemment encore, il est vrai – de méthodes qui ont fait leurs preuves dans les pays évolués non communistes. Elles tiennent

meilleur compte du facteur humain, visent à développer les responsabilités à l'échelon des directions d'entreprises, à introduire des stimulants matériels qui n'ont rien à voir avec l'idéal communiste, à rémunérer l'effort créateur et à pénaliser la négligence.

Mais le frémissement de libéralisme qui, dans certains secteurs de l'« *Intelligentsia* » et parmi la jeunesse a répondu à l'annonce des réformes n'a pas laissé d'inquiéter les *apparatchiks* bon teint du genre Brejnev qui doivent encore être en majorité au Comité central du Parti. Ceux-là, bien que percevant la nécessité vitale d'une amélioration du rendement de l'énorme machine économique, ont réussi à faire présenter les récents emprunts faits aux méthodes occidentales comme une nouvelle avance dans la voie du socialisme triomphant. L'antagonisme irrémédiable entre communisme doctrinal et capitalisme libéral collant à la peau du Parti comme une tunique de Nessus, le Comité central a décidé de nier l'évidence – ce qui a amené le XXIIIe Congrès à tenter, par souci d'équilibre, à resserrer de nouveau l'emprise idéologique sur l'ensemble des populations.

De ce fait, le PCUS se trouve en porte-à-faux quant à sa politique intérieure.

Un phénomène analogue est observable en matière de politique extérieure.

Le collège des dirigeants soviétiques, qui a succédé à Khrouchtchev, est composé de personnalités assez diverses, mais qui ont une caractéristique commune : la prudence, face au monde occidental et singulièrement à l'« impérialisme » américain et au « revanchisme » allemand, ils ont compris la leçon de Berlin 1960 et de Cuba 1962. Pour ce qui est des relations avec les États socialistes – « les pays frères » – ils ont également tiré les conséquences de la rébellion chinoise, laquelle, pour des raisons géopolitiques, devait se produire tôt ou tard, mais qui a été sans doute prématurément déterminée par les imprudences de Khrouchtchev.

Des deux côtés, le pouvoir soviétique louvoie, en fait, avec une égale prudence.

Malgré son affrontement idéologique de base avec l'Occident, les dirigeants de ce pays savent en effet qu'ils n'ont pas à craindre une agression germano-américaine tant que l'Allemagne restera divisée et ils conservent l'espoir d'arriver un jour, une fois le conflit vietnamien réglé, à un *modus vivendi* avec des pays – principalement les États-Unis – dont ils admirent secrètement le haut niveau économique et culturel. Au contraire, ils redoutent que ne se poursuive la désintégration du mouvement communiste international qui était leur instrument d'influence mondiale (notamment auprès du Tiers Monde) et dont le PCUS était le chef incontesté avant la crise sino-soviétique. Enfin on ne peut douter qu'à leurs yeux, le plus dangereux ennemi, à terme, c'est la Chine.

Mais le Kremlin se refuse, comme en matière de politique intérieure, à reconnaître qu'il s'est engagé dans une impasse, aussi persiste-t-il à déverser à torrent continu des condamnations insultantes sur les États-Unis

quant à leur « agression » au Vietnam et ailleurs, à adresser publiquement des avertissements sévères au gouvernement de Bonn quant à ses visées « revanchistes », à exalter de plus en plus haut l'unité des pays socialistes et des partis frères et apparentés dans leur lutte commune pour le développement de l'internationalisme prolétarien et pour la paix, dans leur soutien commun et indéfectible du mouvement de libération nationale des peuples, dans leur combat victorieux contre l'impérialisme et le néocolonialisme.

En d'autres termes, le pouvoir soviétique, en politique intérieure comme en politique extérieure est en plein faux-semblant et on saisit bien, dans ce contexte, la raison des avances faites à la France, dont la politique indépendante et pacifique se conjuguerait admirablement, pense-t-on ici, avec les tendances réelles de la politique soviétique, en lui donnant un peu du mouvement dont elle manque.

Cela dit, si l'on fait abstraction de l'absurde enveloppe dans laquelle le Kremlin a présenté son jeu et si l'on tente de ne juger de ce jeu que par les faits, on peut le trouver avisé et même sage.

Voilà en effet le plus grand pays du monde, doué des plus importantes réserves de ressources naturelles. Le système est évidemment moins efficace, du point de vue développement économique, technique, scientifique – et même, peut-être, social – que les systèmes de la plupart des pays occidentaux évolués. Mais si l'URSS chemine lentement, elle a le temps. À la condition essentielle qu'il ne se produise d'ébranlement vraiment menaçant ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, les facteurs dimensionnel et démographique, déterminants à notre époque, finiront bien par peser en faveur de l'Union et à en faire le premier pays du monde. Or, pour écarter toute menace de l'extérieur, il faut et il suffit de maintenir, à n'importe quel prix, la puissance de l'appareil militaire et pour éviter les troubles intérieurs, le plus sûr moyen n'est-il pas de persister dans la voie d'un totalitarisme du Parti unique, quel qu'en soit le prétexte, et de se servir sans faiblir d'un instrument bien rodé qui permet, grâce à un volume d'« agitation » convenable et grâce à un appareil policier omniprésent de maintenir les populations résignées toujours dans la ligne ?

L'évolution vers le polycentrisme du mouvement communiste international est certainement une raison de plus, pour les dirigeants soviétiques, de revenir doucement au nationalisme sans le dire. Quand Pékin accuse Moscou de révisionnisme, ce n'est pas à tort.

En politique extérieure, l'URSS pourrait bien s'acheminer vers des compromis avec l'Occident dans le cadre de ce qu'on appelle ici le principe tant claironné de la coexistence pacifique. Bien entendu, il ne pourrait s'agir ni de compromis territorial, ni, formellement au moins, de compromis idéologique, mais seulement de compromis politique dont on voit déjà l'amorce dans l'attitude, somme toute passive, de Moscou vis-à-vis de Washington comme de Pékin dans le conflit vietnamien.

En politique intérieure, par contre, il serait hasardeux de prévoir l'issue de la lutte d'influence, en quelque sorte à fleurets mouchetés, qui s'engage lentement entre le pouvoir totalitaire et ce que l'on pourrait appeler des

prodromes plus ou moins latents et en tout cas dispersés d'opposition. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que le PCUS est nanti. Ses éléments dirigeants (sinon tous les militants de base), autour desquels gravite la plus grande partie de l'« *Intelligentsia* » – peut-être un ou deux millions d'individus sur 235 millions – forment une catégorie de privilégiés, et presque une classe, dont les participants mènent une vie très large et, je crois, très heureuse. Il est bien naturel que cette catégorie supérieure ait identifié son destin à celui du pays. C'est pourquoi le régime soviétique, redoutant la guerre et les développements révolutionnaires, tend à devenir l'un des plus conservateurs du monde.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

28

Note du service des Pactes

N.[1] *Paris, 14 juin 1966.*

Pour le maintien du stationnement en Allemagne de forces françaises sous commandement national, la question se pose de savoir comment la France se mettra en règle avec la résolution du Conseil atlantique en date du 22 octobre 1954 pour la mise en application de la Section IV de l'Acte final de la conférence de Londres[2].

Les Allemands ont toujours établi un lien entre cette résolution et les accords de Paris et d'ailleurs l'exposé des motifs du projet de loi français autorisant la ratification portait en *nota bene* la liste de tous les textes, dont la résolution du Conseil atlantique, qui « constituait un tout avec les textes conventionnels soumis à ratification ».

On peut envisager soit une nouvelle résolution du Conseil atlantique, soit un accord sous une autre forme au sein du Conseil sur la décision française.

Dans le cas du retrait d'affectation des forces navales françaises en 1959[3] et 1964[4] c'est un accord tacite du Conseil, assorti de réserves, qui était

[1] Cette note est rédigée par M. Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales depuis décembre 1961.

[2] Note du rédacteur : « Décide que toutes les forces des États membres stationnées dans la zone du commandement allié en Europe seront placées sous l'autorité du Commandement Suprême des Forces Alliées en Europe ou d'un autre commandement OTAN approprié et sous la direction générale des autorités militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, à l'exception des forces qui sont destinées à la défense des territoires d'outre-mer et des autres forces que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a reconnues ou reconnaîtra comme devant rester sous commandement national. »

[3] Retrait des forces navales françaises de la Manche, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 125, 1959-II, n° 66.

[4] Retrait des forces navales françaises de la Méditerranée, voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 209, 217, 218, 1963-II, n° 38, et 1964-I, n°s 10 et 147.

intervenu. L'affaire est aujourd'hui plus difficile puisqu'elle est liée au maintien du stationnement des forces françaises en territoire étranger.

Un premier point semble déjà acquis. La notification officielle a été faite au Conseil atlantique des décisions françaises de retrait d'affectation de nos forces. Le 31 mars, M. de Leusse a remis au Secrétaire général et à chacun des représentants permanents copie de l'aide-mémoire qui avait été adressé le 30 mars aux ambassadeurs à Paris des Quatorze gouvernements[1]. Le texte destiné au Secrétaire général a été accompagné d'une lettre d'envoi qui énumérait les décisions prises par la France.

Il ne semble pas qu'il y ait donc lieu de ne procéder à aucune autre notification au Conseil. Il conviendra en revanche de décider :

a) s'il y a lieu de se mettre en règle et sous quelle forme, c'est-à-dire par une nouvelle résolution ou par une décision du Conseil prenant acte de la notification faite par la France le 31 mars ;

b) à quelle date nous devrons rechercher cette mise en règle. Il est presque certain que les Allemands n'y consentiront que lorsque l'accord se sera fait à Bonn sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France)

29

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'OTAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 250[2]. *Paris, 15 juin 1966.*

(*Reçu* : 18 h. 29).

Suite à donner aux décisions prises à Bruxelles, tel était l'objet du Conseil convoqué à la hâte pour ce 15 juin.

En ce qui concerne les problèmes de transfert et de réorganisation militaires, le Conseil a adopté sans débat le projet de résolution que connaît le Département, ce texte :

a) Décide que le Groupe permanent[3] cessera ses fonctions le 1er juillet ; à cette date, ses fonctions seront transférées au comité militaire[4], à qui

[1] Aide-mémoire du 29 mars est publié dans *D.D.F.*, 1966-I. Voir le télégramme n° 587 du 29 mars. Il est remis le 30 aux ambassadeurs.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bonn 980/2, Washington 1352/4, Londres 1293/5, et autres postes de l'OTAN.

[3] Groupe permanent ou *Standing group*, organisme exécutif du Comité militaire, voir le télégramme n° 423 de Paris du 11 mars 1966.

[4] Comité militaire, voir l'annexe à la note 443 du 27 mai 1966 publiée dans *D.D.F.*, 1966-I.

seront provisoirement subordonnées les agences et autorités qui relevaient du Groupe permanent.

b) Invite le comité militaire à soumettre au Conseil avant le 1er juillet des propositions portant sur :

– l'organisation d'un nouvel État-major intégré ;

– la réorganisation du commandement Centre-Europe ;

– la simplification du SHAPE.

Un nouveau commandant en chef du Centre-Europe[1] doit être nommé et prendra ses fonctions à cette date.

c) Invite le Secrétaire général à veiller à l'application des décisions du Conseil relatives aux questions de « transfert géographique ».

en donnant mon accord à cette résolution, j'ai précisé que j'avais l'intention d'annoncer que les officiers français appartenant à l'État-major du Groupe permanent cesseraient leurs fonctions le 1er juillet, de même que le représentant français au Groupe permanent.

En guise d'oraison funèbre, M. de Staercke[2], puis M. Brosio[3], ont ensuite brièvement rendu hommage à l'œuvre du Groupe permanent.

Le Conseil a ensuite abordé la question des missions des forces françaises. Le Secrétaire général est entré dans le vif du sujet en demandant sur quelles forces devait porter la discussion. Toutes celles qui étaient précédemment affectées ? Ou simplement celles qui resteraient en Allemagne ? Quelles étaient à cet égard nos intentions ?

J'ai alors donné au Conseil (mon télégramme nº 252)[4] les indications correspondant aux instructions que je possédais.

Sir Evelyn Shuckburgh[5] a demandé des éclaircissements sur nos intentions en matière de défense aérienne. Plus précis, et plus discret, M. Cleveland[6] a fait allusion à une lettre du général Lemnitzer[7] du 13 juin adressée à M. Brosio, et qui ne nous avait pas été communiquée. J'ai compris qu'il s'agissait des propositions du SACEUR pour la réorganisation de la défense aérienne dans la zone de la 4e ATAF[8]. Mon collègue américain a souligné deux points :

[1] Le commandement Centre-Europe est installé à Fontainebleau. Le commandant en chef est un général français.

[2] M. André de Staercke, représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1950.

[3] M. Manlio Brosio, diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN.

[4] Ce télégramme est publié ci-après.

[5] Sir Evelyn Schuckburg est le représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil de l'Atlantique Nord de 1962 à 1966.

[6] Harlan Cleveland, représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1963.

[7] Le général Lemnitzer est le SACEUR depuis 1963.

[8] La zone de la 4e ATAF (*Allied Tactical Air Force*) est le Centre-Europe.

– ce sont les Alliés, et vraisemblablement l'aviation américaine, qui devront assurer la défense aérienne des unités terrestres françaises ;

– à propos du retrait des *Nike*, M. Cleveland a fait observer que ces engins avaient été livrés au titre de l'aide militaire pour servir à la défense commune.

M. Grewe[1] a exprimé le souhait que les discussions sur les missions des forces s'ouvrent le plus tôt possible. Les conversations sur le statut s'étaient ouvertes à Bonn mais ne pouvaient se poursuivre tant que l'on restait ici dans l'indétermination.

Répondant à une question qu'avait posée Sir Evelyn, mon collègue allemand a indiqué qu'à son avis la discussion devait porter concurremment sur les missions des forces terrestres et des forces aériennes.

Après un bref échange de vues, il a été décidé de poursuivre le débat mardi 21 juin ; à cet effet, le Secrétaire général constituera un dossier et recherchera, notamment avec nous, des précisions complémentaires.

J'adresse, d'autre part, au Département, la lettre du général Lemnitzer, dont je n'ai pas encore reçu officiellement communication.

Voici la substance de mon intervention au Conseil atlantique le 15 juin.

« Le premier corps aérien tactique[2], affecté au SACEUR[3] jusqu'au 1er juillet, stationne partie en France, partie en Allemagne. Le départ d'Allemagne de quinze chasseurs-bombardiers F-100 et leur remplacement par des appareils de construction française était prévu de longue date. C'est ceux-là qui viennent de partir ; ils ne seront pas remplacés.

D'une façon générale, ainsi que M. Couve de Murville l'a indiqué à Bruxelles, la France décline toute forme d'intégration, ou tout ce qui emporte une intervention automatique dans un conflit.

C'est pour cette raison qu'il ne nous paraît pas possible de maintenir en place la barrière des *Nike*[4], et les *Hawk*[5] ; nous l'avons indiqué au général Lemnitzer, pour ne pas gêner nos alliés, nous n'avons pas fixé de date rigoureuse ; le terme du 1er octobre 1966 devrait, nous semble-t-il, permettre au SACEUR de prendre les mesures de remplacement nécessaires.

[1] Wilhelm Grewe, représentant permanent de l'Allemagne au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1962.

[2] Appelé aussi 1er CATAC (Commandement aérien tactique), il est déployé en partie en Allemagne et intégré à l'OTAN dans la 4e ATAF.

[3] SACEUR : commandant suprême des forces alliées en Europe. *Supreme Allied Commander in Europe*.

[4] *Nike*. Ce sont des missiles sol-air. Les premiers sont livrés au 1er CATAC à partir d'avril 1960. On distingue les *Nike-Ajax* et les *Nike-Hercules*, ces derniers à capacité nucléaire. À terme ils constituent deux brigades.

[5] *Hawk* : missile anti-aérien sol-air. En 1958, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas acceptent l'offre américaine de produire en Europe un système de missiles sol-air : le *Hawk*. Cinq sociétés européennes participent à la production de ce missile sous l'autorité d'un comité des directeurs de la gestion *Otan-Hawk*. Le programme sera achevé en 1967. Les forces aériennes françaises en Allemagne sont équipées de ce missile.

Quant au reste des forces aériennes françaises en Allemagne, c'est-à-dire une soixantaine de chasseurs-bombardiers, ils cesseront d'être affectés au SACEUR le 1er juillet. Le gouvernement français n'a pris encore aucune décision quant au lieu de leur stationnement.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'Otan, retrait de la France).

30

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3538 à 3543. *Washington, 15 juin 1966.*

(*Reçu* : le 16, 02 h. 30).

Au cours d'une conférence de presse, qu'il a tenue au Pentagone cet après-midi, M. McNamara a annoncé qu'il avait donné l'ordre d'évacuer de France huit escadrilles américaines actuellement basées dans ce pays[1] :

– deux escadrilles de transport, soit 32 avions C-130, seront transférées en Grande-Bretagne avant le premier septembre, ainsi que le quartier général de la 332e division aérienne,

– six escadrilles de reconnaissance, soit 90 appareils, seront dispersées vers d'autres bases européennes. M. McNamara n'a pas précisé lesquelles : il s'est contenté de dire que, si ces six escadrilles ne pouvaient pas trouver de bases en Europe, une partie d'entre elles pourrait être rattachée à un quartier général, situé aux États-Unis.

Le ministre de la Défense a également donné l'ordre de suspendre, à partir du premier août, les déplacements des familles des militaires américains en France, dans le sens Amérique-France. Cette mesure s'appliquera également aux familles des fonctionnaires civils dépendant du Pentagone.

Les stocks de matériel militaire situés en France seront transférés dans d'autres pays de l'OTAN, en particulier en Allemagne : les stocks de surplus militaires accumulés en Allemagne seront transportés dans d'autres pays et principalement en Italie, où ils seront entreposés, avant d'être utilisés dans le cadre de l'assistance militaire à la Grèce, à la Turquie et à divers États du Moyen-Orient.

[1] Plus qu'en soi, l'annonce par le secrétaire à la Défense de ces premiers retraits, encore limités, de forces américaines stationnées en France, a d'abord une portée politique. Elle indique que les États-Unis prennent en compte sans tarder l'intention du gouvernement français de se retirer de l'OTAN et n'ont pas de difficulté majeure pour redéployer leurs forces. Cependant les précisions ajoutées par M. McNamara, quant à l'importance de la présence américaine en France dans le cadre de l'Alliance Atlantique, soulignent aussi la portée militaire et économique de leur retrait, désormais engagé.

Enfin, M. McNamara a donné quelques précisions sur les effectifs militaires américains en France :

– il y a trente mille militaires et assimilés,

– leurs familles représentent 37 000 personnes,

– les bases emploient 17 300 personnes,

– le coût des installations américaines en France est d'environ 700 millions de dollars,

– 300 millions de dollars ont été investis par les Etats-Unis dans l'infrastructure militaire en France,

– chaque année, les États-Unis dépensent 206 millions de dollars en France pour l'entretien de leurs installations.

Répondant à une question, le ministre a déclaré qu'il n'était pas possible de prévoir combien de militaires américains resteraient éventuellement en France, dans les bases dont le statut futur ferait l'objet de négociations avec le gouvernement français.

Il a précisé que la suppression des communications électroniques utilisées en France par les États-Unis ne sera pas un handicap pour leurs forces en Europe : celles-ci sont, en effet, dotées d'autres moyens de communication qui doublent le système actuel. Quant au pipe-line, si le gouvernement français voulait obtenir son retrait, il lui serait substitué une canalisation située sur le territoire des pays du Benelux et de la République fédérale.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

31

NOTE

Sur le Sud-Ouest africain

N. *Paris, 15 juin 1966.*

I. Se référant à l'article 7 du mandat sur le Sud-Ouest africain[1], lequel prévoit que tout différend avec l'Afrique du Sud relatif à son application pourra être tranché par la Cour internationale de justice, l'Éthiopie et le Liberia ont introduit, le 4 novembre 1960, un recours contre le gouvernement de Pretoria.

[1] L'article 7 du mandat attribué par la SDN sur le Sud-Ouest africain, le 17 décembre 1920 stipule : « L'autorisation du Conseil de la Société des Nations est nécessaire pour modifier les dispositions du présent mandat. Le mandataire accepte que tout différend, quel qu'il soit, qui viendrait à s'élever entre lui et un autre membre de la Société des Nations relatif à l'interprétation ou à l'application des dispositions du mandat, et qui ne soit pas susceptible d'être réglé par des négociations, soit soumis à la Cour permanente de Justice internationale, prévue par l'article 14 du pacte de la Société des Nations.

Aux termes de la requête introductive d'instance, il est demandé à la Cour de « dire et juger » que :

– le Sud-Ouest africain est un territoire sous mandat et l'Afrique du Sud demeure soumise aux obligations internationales énumérées à l'article 22 du pacte de la SDN[1] et dans le texte du mandat approuvé le 17 décembre 1920 à Genève. L'Assemblée générale des Nations unies est juridiquement qualifiée pour exercer les fonctions de contrôle précédemment attribuées à la Société des Nations en ce qui concerne l'administration du territoire. L'Union sud-africaine, par conséquent, demeure soumise à l'obligation de transmettre aux Nations unies les pétitions des habitants du territoire et d'adresser un rapport annuel satisfaisant les Nations unies conformément à l'article 6[2] du mandat (et aux avis précédents de la Cour)[3].

– l'Union sud-africaine a trahi ses obligations de puissance mandataire en apportant aux termes du mandat des modifications de fond, sans le consentement des Nations unies et en instaurant l'*apartheid* (discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou tribale) lorsqu'elle a fixé les droits et devoirs des habitants. L'Union sud-africaine a l'obligation de cesser sur-le-champ de pratiquer ce système dans le territoire en question.

II. La Cour s'étant déclarée compétente (à une voix de majorité) le gouvernement de Pretoria, afin de ne pas s'exposer à un jugement par défaut, a décidé de participer à la procédure. Il est vraisemblable que la Cour internationale de justice rendra son arrêt dans cette affaire au cours des mois qui viennent (en principe juin).

Si, comme le lui demandent le Liberia et l'Éthiopie, elle enjoint à l'Afrique du Sud de renoncer à pratiquer la politique d'*Apartheid* dans le territoire du Sud-Ouest africain, il est vraisemblable que le gouvernement de Pretoria refusera de s'incliner. La Charte des Nations unies ne confère pas à celles-ci le pouvoir de révoquer unilatéralement un mandat de la SDN. Mais l'article 94 paragraphe 2 de la Charte prévoit que « si une partie à un litige ne satisfait pas aux obligations qui lui incombent en vertu d'un arrêt rendu par la Cour, l'autre partie peut recourir au Conseil de sécurité et celui-ci, s'il le juge nécessaire, peut faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour faire exécuter l'arrêt ».

[1] L'article 22 du pacte de la Société des Nations comprend neuf alinéas ; ils s'appliquent aux « colonies et territoires, qui à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne ».

[2] L'article 6 du mandat précise que « le mandataire devra envoyer au Conseil de la Société des Nations un rapport annuel satisfaisant le Conseil et contenant toute information intéressant le Territoire et indiquant les mesures prises pour assurer les engagements pris suivant les articles 2, 3, 4, 5 ».

[3] Note du rédacteur : « avis consultatifs des 11 juillet 1950, 7 juin 1955, 1er juin 1956 ».

III. Dans ces conditions, il est possible que le Conseil de sécurité se réunisse dans le courant de cette année pour examiner la question du Sud-Ouest africain. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les Nations unies auront à connaître de cette affaire : bien que depuis le dépôt de la requête de l'Éthiopie et du Liberia auprès de la Cour internationale de justice[1], l'affaire fût *sub judice*, l'Assemblée générale des Nations unies n'a pas estimé qu'elle était dessaisie de la question et a adopté, sur ce problème, à chacune de ses sessions annuelles, des résolutions de plus en plus violentes. La dernière en date, votée le 17 décembre 1965, et adoptée par 85 voix contre 2 (Afrique du Sud et Portugal) et 15 abstentions (dont la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis) note avec une profonde inquiétude la « grave menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationale dans cette partie de l'Afrique ». Par ailleurs, aux termes de cette résolution, l'Assemblée fait siennes les conclusions et recommandations des rapports du Comité de décolonisation sur les activités des sociétés étrangères au Sud-Ouest africain[2] ; condamne la politique de ces sociétés ; s'élève contre toute tentative qui viserait à partager le territoire où à annexer une partie ou la totalité de celui-ci ; demande la suppression immédiate de toutes les bases et installations militaires situées au Sud-Ouest africain ; prie enfin tous les États de s'abstenir de toute fourniture d'armes, d'équipements militaires et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

IV. L'abstention de la France, lorsque ce texte a été mis aux voix, s'explique de la manière suivante :

Nous nous inclinons devant l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 11 juillet 1950 selon lequel le Sud-Ouest africain doit toujours être considéré comme un territoire soumis au régime du mandat institué le 17 décembre 1920. Nous estimons, conformément à l'avis de la Cour, que l'Assemblée générale des Nations unies est fondée en droit à exercer les fonctions de surveillance antérieurement dévolues à la SDN, en ce qui concerne l'administration du territoire. L'Afrique du Sud devrait par conséquent, selon nous, soumettre à l'Assemblée des rapports annuels sur son administration du Sud-Ouest africain et lui transmettre les pétitions émanant du territoire.

[1] La requête de l'Éthiopie et du Liberia est déposée auprès de la Cour internationale de justice le 4 novembre 1960.

[2] À la suite de la résolution 1514 (XV), dite déclaration sur l'octroi d'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le 14 décembre 1960, l'Assemblée générale des Nations unies crée un Comité spécial dit aussi Comité de décolonisation, de dix-sept membres, porté à vingt-quatre membres en 1962, pour en suivre l'application. La France n'approuve pas la création de ce Comité et refuse d'en faire partie. Le sous-comité I de ce Comité spécial rédige un rapport sur « les incidences des activités de l'industrie minière et des autres sociétés internationales possédant des intérêts au Sud-Ouest africain. Le rapport est présenté à la quatrième commission de l'Assemblée générale qui en discute du 22 au 29 novembre 1965 ; il reconnaît que le peuple est privé de ses droits fondamentaux et se trouve soumis à des conditions de vie déplorables (travail forcé, salaires de famine, sévices). L'Assemblée générale, par la résolution 2074 (XX) du 17 décembre 1965, proclame le droit inaliénable de la population du Sud-Ouest africain à la liberté et à l'indépendance ».

Par ailleurs, la façon dont le gouvernement de Pretoria administre le Sud-Ouest africain nous apparaît critiquable dans la mesure où nous réprouvons toute politique fondée sur la discrimination raciale. Toutefois étant donné que cette politique ne constitue pas, dans les circonstances actuelles, une menace pour la paix et la sécurité internationale, les Nations unies n'ont pas le droit de prendre de sanctions contre le gouvernement sud-africain en vue de le contraindre à renoncer à l'*Apartheid* dans le territoire en cause. Au demeurant, il convient d'observer que seul le Conseil de sécurité – et non l'Assemblée – serait habilité le cas échéant, dans le cadre du chapitre VII de la Charte, à prendre de telles sanctions contre Pretoria.

V. Si, comme tout paraît l'indiquer, le verdict est, pour l'essentiel, défavorable aux thèses sud-africaines et si Pretoria refuse de s'incliner – ce que l'on peut également craindre – après avoir recouru à des mesures dilatoires, tout indique que le groupe africain de l'ONU appuyé par les pays de l'Est et notamment l'URSS (M. Fedorenko[1] a été clair à cet égard) portera l'affaire devant le Conseil de sécurité.

Certaines puissances occidentales pourraient certes, en principe, user de leur veto. Elles n'en seraient pas moins placées dans cette éventualité, dans une position difficile, ce qui permet de penser qu'elles préfèreront sans doute s'abstenir. Ceci explique le souci des États-Unis, du Canada et de la Grande-Bretagne, de se concerter entre Occidentaux et avec les Africains sur ce problème, ainsi qu'il ressort de la correspondance de nos ambassades à Washington (dépêche n° 249/AL/1965)[2] et Ottawa (télégramme n° 514)[3]. Notre représentant permanent aux Nations unies soulignait l'utilité de telles consultations dans une note du 1er mars 1966[4].

[1] Nicolaï Trofimovitch Fedorenko, orientaliste soviétique, participe aux négociations soviéto-japonaises sur la normalisation des relations avec le Japon en 1956 et 1957. Depuis 1962, il est le représentant permanent de l'Union soviétique au Conseil de sécurité.

[2] La dépêche de Washington n° 249/AL du 25 février 1965 analyse un article de M. Philip Quigg, directeur général de la revue trimestrielle *Foreign Affairs*, publié dans *Africa Report,* sur ses impressions sur l'Afrique du Sud et la politique des États-Unis à l'égard de ce pays. M. Quigg s'efforce de faire prendre conscience de la gravité du sujet et estime que tôt ou tard Blancs et Noirs s'affronteront ; il prône donc la décolonisation des masses noires. Au sujet du verdict de la Cour de justice de la Haye, il ne met pas en doute que le jugement sera défavorable à l'Afrique du Sud et il souhaite que l'Afrique du Sud négocie avec les Nations unies. Au Département d'État, on souhaite que, dès le jugement rendu, M. Verwoerd (Premier ministre de l'Afrique du Sud) accepte une mission sur place des Nations unies.

[3] Le télégramme nos 514 à 519, du 19 mai 1966, en provenance d'Ottawa, résume les entretiens de M. Arthur J. Goldberg, ambassadeur des États-Unis à l'ONU depuis 1965. Après un examen de la question des forces de maintien de la paix à Chypre, de l'admission de la Chine à l'ONU, de la Rhodésie, M. Goldberg aborde avec ses interlocuteurs canadiens le sujet du Sud-Ouest africain ; il se préoccupe des répercussions du jugement qui sera rendu en juillet par la Cour internationale de La Haye après la plainte de l'Éthiopie et du Liberia, et parle d'une action à mener auprès des différents États africains en fonction de la sentence.

[4] La note du 1er mars 1966 envisage le cas où la Cour de Justice donnerait une satisfaction au moins partielle au recours de l'Éthiopie et du Liberia. Il est fort probable que l'Afrique du Sud refuserait d'exécuter l'arrêt, auquel cas le groupe sud-africain de l'ONU, appuyé par l'URSS, porterait l'affaire devant le Conseil de sécurité. C'est pourquoi il n'est pas trop tôt pour réfléchir à ce que pourrait être une attitude concertée des puissances, soit pour éviter ou retarder l'action du Conseil de sécurité, soit pour orienter ses décisions.

Le gouvernement de Pretoria, quant à lui, espère qu'à défaut de vote, un nombre suffisant de membres du Conseil de sécurité s'abstiendraient le moment venu pour éviter l'adoption de sanctions effectives.

(Afrique-Levant, Afrique, Afrique du Sud, politique étrangère (ONU))

32

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN.

T. nos 1005 et 1006[1]. *Paris, 16 juin 1966.*

(*Reçu* : 12 h. 41).

Je me réfère à votre télégramme nos 3564/68[2].

Comme vous l'avez indiqué à M. Carstens[3], et ainsi que M. de Beaumarchais l'a expliqué à M. Meyer-Lindenberg[4] le 13 juin dernier[5], le retour en territoire français de quinze avions du 1er CATAC[6] a été notifié sur le plan technique au SHAPE le 10 juin. Le maintien sur place de ces éléments, soumis dès le temps de paix dans certains cas aux ordres directs du commandement OTAN, serait incompatible avec la politique suivie par le gouvernement français, selon laquelle l'intervention des forces françaises ne doit se faire que sur sa seule décision.

Pour les mêmes raisons, l'État-major des Armées a fait savoir au général Lemnitzer[7] que les unités de *Hawk* et de *Nike*[8] basées sur le sol allemand seront également repliées lorsque le commandement OTAN aura pris les

[1] Ce télégramme est signé par M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

[2] Le télégramme réservé de Bonn nos 3564 à 3568 en date du 14 juin 1966, non publié, relate l'entretien entre M. Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Bonn et le Dr Karl Carstens, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* ; le gouvernement allemand tient à marquer par la voie diplomatique normale l'importance qu'il attache à être renseigné sur les intentions françaises de retrait de ses avions et de ses unités de défense aérienne. M. Cartens ajoute que les nouvelles relatives au départ des forces aériennes françaises avaient fait un « coup » aux députés du Bundestag.

[3] Dr Karl Carstens, diplomate, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1960.

[4] Dr Hermann Meyer-Lindenberg, directeur politique au ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[5] Au sujet de cet entretien, voir le télégramme-circulaire n° 117 du 18 juin 1966 publié ci-après.

[6] 1er CATAC : 1er commandement aérien tactique, créé en 1958, ce commandement, stationné en France et en Allemagne, contrôlait, entre autres, les bases *Nike* stationnées outre-Rhin.

[7] Général Lyman L. Lemnitzer, commandant suprême allié en Europe (SACEUR) depuis 1963.

[8] Les unités *Hawk* et *Nike* sont pourvues de fusées de défense aérienne sol-air.

mesures de remplacement nécessaires. Ce retrait pourrait, semble-t-il, s'effectuer au 1er octobre prochain.

Quant au reste des forces françaises en Allemagne – une soixantaine d'avions en tout – ils cesseront le 1er juillet d'être affectés au commandement OTAN. Aucune décision n'a encore été prise à l'égard du maintien de ces unités sur le territoire fédéral ou de leur retour en France.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France).

33

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 998 à 1003[1]. *Paris, 16 juin 1966, 16 h. 28.*

Je vous communique, ci-après le texte de la lettre que le général de Gaulle adresse au chancelier Erhard. Je vous serais obligé de le faire tenir aussitôt que possible à son haut destinataire. Le texte original vous parviendra par la valise.

Citation

« Paris le 16 juin 1966,

Cher Monsieur le Chancelier, j'ai été sensible à la lettre[2] que vous avez voulu m'adresser à la veille de mon départ pour l'Union soviétique, et en particulier à ce que vous écrivez au sujet de ce que j'ai dit des rapports franco-allemands aux récentes cérémonies de Verdun[3].

Comme je vous l'ai exposé lors de notre dernière rencontre[4], mon voyage à Moscou se rattache à l'ensemble des efforts entrepris par la France pour ouvrir de nouvelles perspectives aux relations entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. Il est clair que l'Allemagne n'a rien à en redouter, bien au contraire. Suivant nous, c'est seulement à la faveur d'un rapprochement entre les deux fractions de notre continent, ouvrant la voie à une coopération étendue à l'Europe tout entière, qu'il est permis d'envisager avec un

[1] Ce télégramme est signé par M. Curien, directeur-adjoint du Cabinet du Ministre depuis août 1965.

[2] Lettre du 10 juin 1966 dans laquelle le chancelier Erhard traite du prochain voyage du président de Gaulle à Moscou et lui rappelle les positions allemandes fondamentales au sujet de la réunification.

[3] Allocution du général de Gaulle prononcée le 29 mai au fort de Douaumont, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la bataille de Verdun. Le général déclarait : « Ces deux grands pays voisins, faits pour se compléter l'un l'autre, voient maintenant s'ouvrir devant eux la carrière de l'action commune ».

[4] Lors des entretiens franco-allemands les 7 et 8 février à Paris.

espoir raisonnable, une évolution et, finalement une solution du problème allemand.

Ce problème, qui pèse d'un grand poids sur l'avenir de l'Europe, sera certainement au centre des entretiens que j'aurai avec les dirigeants de l'Union soviétique. C'est dans l'esprit que je vous ai indiqué, et tenant compte des épreuves que la situation actuelle impose au peuple allemand, que j'aborderai ces conversations. Je ne manquerai assurément pas de vous tenir informé de ce qui aura été dit de part et d'autre sur ce problème capital.

Je vous remercie des indications que vous avez bien voulu me donner sur les préoccupations du gouvernement fédéral au moment où s'engagent des conversations[1] sur le stationnement des troupes françaises en Allemagne. Je vous ai exposé les raisons qui ont déterminé le gouvernement français, tout en confirmant son appartenance à l'Alliance Atlantique, à mettre fin à l'affectation de ses forces au commandement allié en Europe. Toutefois, le gouvernement français s'est déclaré et se déclare disposé, dans cette situation nouvelle, à maintenir des forces sur le territoire allemand, puisque le gouvernement fédéral en a exprimé le désir. Des conversations vont s'engager pour préciser d'une part le statut de ces forces et d'autre part pour déterminer les conditions de leur coopération éventuelle avec les forces alliées : sans doute l'aboutissement positif de ces entretiens contribuerait-il à resserrer les rapports franco-allemands, ce qui demeure, pour le gouvernement français, un objectif de premier ordre.

En me félicitant de vous rencontrer le mois prochain à Bonn[2], dans le cadre de nos consultations périodiques, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur le Chancelier, l'assurance de ma très haute et cordiale considération. C. de Gaulle ».

Fin de citation.

(PA, Pactes, PAN 2, Retrait de la France de l'Organisation militaire, juin 1966)

[1] Le 13 juin 1966 à Bonn. Les forces aériennes françaises allaient quitter l'Allemagne. La France retirerait ses unités de fusées antiaériennes, les 520e et 521e bataillons et le 402e régiment d'artillerie antiaérienne. Ce retrait ne commencerait qu'en octobre 1966. Par ailleurs, ce même 13 juin, la France signe, à Paris, avec la RFA, un accord reconduisant celui de 1960 sur l'utilisation par les forces armées allemandes d'installations militaires situées en France.

[2] Le 21 juillet 1966.

34

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3567 à 3570. *Washington, 16 juin 1966.*

(*Reçu*, le 17, 02 h. 20).

La commission des forces armées de la Chambre des députés s'est réunie le 15 juin. Son président, M. Mendel Rivers (démocrate Caroline du Sud)[1], a demandé à ses membres d'effectuer une mission en France le 1er et le 11 juillet prochain.

M. Rivers, qui ne pourra pas participer à ce voyage, souhaiterait que ses collègues puissent vérifier sur place l'état des stocks militaires américains en France et qu'ils s'assurent que le déplacement de ces stocks ait lieu de façon convenable. Pour cela, les parlementaires devront visiter un certain nombre d'installations, parler avec des militaires responsables et voir le général Lemnitzer[2] lui-même.

M. Rivers voudrait également s'assurer qu'aucun « cadeau n'est fait à la France ». « Le général de Gaulle est le patron en France et, a-t-il dit, s'il veut nous voir partir, nous n'y pouvons rien. Mais je ne veux pas lui donner quoi que ce soit s'il nous fait partir, c'est aussi simple que cela ».

« D'ailleurs, il se trouve que de Gaulle nous doit quelque chose, a-t-il ajouté pour terminer, et je sais de quoi je parle : quand nous quitterons la France, cela lui coûtera très cher parce que nous possédons certaines choses dont il ne peut se passer ».

Dans la conférence de presse qu'il a faite le même jour, M. McNamara a fait allusion à cette phrase mystérieuse (mon télégramme no 3538-43)[3]. Il a dit qu'à son avis, il s'agissait probablement du système d'alerte aérienne de l'OTAN. Répondant à une question, il a précisé qu'il ne pouvait y avoir là un élément de marchandage car la France avait affirmé vouloir rester dans l'Alliance et il ne pouvait pas être question de prendre des mesures qui affaibliraient un allié.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] L. Mendel Rivers, juriste de formation, après une carrière politique dans son État d'origine, devient membre de la Chambre des Représentants en 1940, puis Président de la commission des forces armées de cette assemblée.

[2] Lyman L. Lemnitzer général, notamment chef d'État-major adjoint du général Eisenhower puis du maréchal Alexander durant la Seconde Guerre mondiale, commandant en chef des forces américaines en Extrême-Orient et des forces des Nations unies en Corée (1960-1962) et commandant suprême des forces de l'Alliance Atlantique en Europe depuis 1963.

[3] Voir ci-dessus ce télégramme en provenance de Washington en date du 15 juin 1966.

35

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et Chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1344. *New York, 16 juin 1966.*

(*Reçu* : le 17, 9 h. 50).

Texte de l'intervention que j'ai prononcée aujourd'hui devant le Conseil de sécurité.

Citation.

Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction du vote unanime qui vient d'intervenir. Le texte de la résolution[1] qui nous a été soumis par les représentants de l'Argentine, du Japon, de la Jordanie, du Mali, du Nigeria, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda et des Pays-Bas, tient compte, selon nous, des préoccupations essentielles du Conseil.

En ce qui concerne la décision prise de prolonger le mandat de la force des Nations unies à Chypre pour une période de six mois, ma délégation voudrait indiquer, qu'en règle générale, nous estimons préférable que le Conseil s'en tienne à une période de trois mois, ce qui peut constituer en effet un meilleur moyen de persuasion sur les parties pour les mener à négocier.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de la crise, telle qu'elle est décrite dans le rapport très complet du Secrétaire général[2], une prorogation de six mois nous paraît en la circonstance d'autant plus acceptable que la résolution qui vient d'être adoptée associe cette prorogation au « ferme espoir », et je cite, « qu'à la fin de cette période des progrès sensibles dans la voie d'une solution auront été accomplis ce qui permettrait de retirer la force ou d'en déduire fortement l'effectif ».

Cette formule, ainsi que le savent les membres du Conseil, correspond à des préoccupations de plus en plus répandues qui ont été exprimées à plusieurs reprises devant le comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment par le représentant du Canada, et qui ont été rappelées maintes fois par le Secrétaire général, récemment encore, dans son dernier rapport sur l'opération des Nations unies à Chypre (au paragraphe 172).

[1] La résolution 222 (1966) adoptée 16 juin 1966 prolonge jusqu'à la fin de l'année le mandat confié à la Force de pacification des Nations unies à Chypre (Unficyp).

[2] Le rapport Thant (S/7350 du 10 juin 1966) est très largement commenté dans la dépêche de Nicosie n° 530/EU du 17 juin 1966, non publiée. Le Secrétaire général de l'ONU constate que rien n'est vraiment réglé, qu'il y a eu une recrudescence de la tension dans la capitale chypriote et sa conclusion est pessimiste.

Une opération de maintien de la paix, dont l'efficacité n'est pas discutée, peut en effet contribuer à retarder la solution du problème politique dans la mesure où elle dispense les parties intéressées d'entreprendre les efforts nécessaires. C'est pourquoi ma délégation se félicite de la rédaction du dernier paragraphe de la résolution.

Dans le même esprit, ma délégation se doit de dire l'intérêt tout particulier qu'elle attache aux conversations qui vont s'engager entre les gouvernements de la Grèce et de la Turquie. Comme le secrétaire général, elle exprime l'espoir qu'elles aideront à avancer dans la voie d'une solution du problème de Chypre. Encore faudrait-il pour que les chances d'un accord ne soient pas compromises qu'aucune action inconsidérée ne soit entreprise sur place qui viendrait compliquer la tâche des uns et des autres.

Aussi est-ce sans la moindre réserve que nous nous associons à l'appel lancé par le secrétaire général aux dirigeants de Chypre pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir aussi bien pour empêcher les actes de terrorisme que pour travailler sincèrement au rétablissement d'une situation normale dans l'île, répondant ainsi aux aspirations de l'ensemble de ses habitants.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de la question du financement telle qu'elle est traitée au paragraphe 180 du rapport du secrétaire général. Certains des aspects qui y sont évoqués semblent dépasser en effet le problème de Chypre lui-même.

Tout d'abord pour ce qui est de la référence qui est faite au caractère unanime des votes, je voudrais simplement rappeler ceux que nous avons émis le 4 mars[1] et en particulier notre abstention sur le paragraphe 4 de la résolution qui fut alors adoptée. Ce vote et l'intervention que j'ai prononcée le même jour marquaient sans aucune équivoque nos réserves de principe. Celles-ci sont à l'origine de l'attitude à laquelle mon gouvernement s'est, depuis lors, tenu en la matière.

En second lieu, nous avons quelques doutes sur l'intérêt qu'il y a à inclure des considérations d'ordre général concernant tel ou tel mode de financement des opérations de maintien de la paix dans un rapport présenté à l'occasion d'une opération particulière. Ma délégation considère, comme nous l'avons rappelé dans un cadre mieux approprié, qu'il est essentiel que le Conseil demeure libre de choisir selon les cas le mode de financement le mieux adapté et on ne peut, me semble-t-il, en exclure aucun *a priori*, l'histoire ayant montré qu'en cette matière aucune méthode ne peut prétendre à la perfection.

[1] L'explication de vote de la part de la France est communiquée par le télégramme de New York n° 594 du 4 mars 1964. Cette explication marque la réserve qu'inspire à la France le principe d'une intervention des Nations unies sous une forme militaire, notamment si celle-ci devait conduire à des opérations de force. Cette réserve est encore accentuée du fait que le Conseil de sécurité donne au secrétaire général de l'ONU une très large délégation de pouvoirs, se déchargeant ainsi des responsabilités qui sont les siennes. Enfin, le représentant français souligne qu'un règlement de fond ne pourra survenir qu'au terme d'un long processus, précédé d'une entente entre la Grèce et la Turquie.

Ayant fait ces quelques remarques, je tiens à rendre hommage aux efforts accomplis par le secrétaire général et ses collaborateurs pour nous soumettre des éléments d'appréciation particulièrement précieux.

Enfin, je tiens à dire à nouveau que nous nous réjouissons très sincèrement du vote unanime qui vient d'intervenir, d'autant plus que la décision de prorogation de la force s'accompagne d'un vœu explicite pour que des progrès réels dans la voie d'une solution pacifique permettent de réduire l'effectif de la force et peut-être même de la retirer.

Fin de citation.

(Nations unies, Grande-Bretagne, ex-possessions britanniques, S 23, Chypre, 1964-1969)

36

M. Lebocq, Consul de France à Danang,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 491/AS[1]. *Danang, 16 juin 1966.*

Depuis l'occupation de la ville par les forces gouvernementales[2], l'agitation a cessé à Danang. Toutefois ce calme reste superficiel et les rebelles refusent d'accepter leur défaite.

Si les patrouilles de parachutistes parviennent à maintenir un ordre apparent, l'agitation et le désir de la revanche n'en existent pas moins. Sous ce calme trompeur, les relations entre les pagodes et l'extérieur sont encore pratiquement interrompues par des réseaux de barbelés et des postes militaires. À l'exception de cette coupure, la vie de tous les jours a retrouvé son rythme habituel, les marchés sont approvisionnés et les travailleurs se rendent à leurs chantiers. Malgré les directives émanant de la radio clandestine des rebelles, les autels bouddhiques n'ont fait ici qu'une brève apparition dans les rues et tout semble indiquer que l'insurrection a eu les reins brisés.

Il suffit cependant d'interroger discrètement les uns et les autres pour constater que rien n'est terminé et que les rebelles, qui groupent, ici du moins, la majeure partie de la population attendent le signal qui les opposera une fois encore au gouvernement dont ils souhaitent la chute. Cet état d'esprit est, d'ailleurs constamment entretenu par les quémandages et les exactions de l'élément militaire. Toutes les maisons vietnamiennes

[1] *Note manuscrite de M. Manac'h à l'intention de M. Cadol* : Il aurait été bon de communiquer à nos postes la première partie de cette dépêche, à l'exclusion sans doute de la partie Huê qui se trouve dépassée, voyez.

[2] Sur cette occupation, intervenue le 15 mai 1966, voir dans *D.D.F.*, 1966-I le télégramme de Saigon n° 994 du 15 mai 1966, la lettre de Danang du 17 mai 1966 et la dépêche de Danang n° 421/AS du 24 mai 1966.

reçoivent en effet, à tour de rôle, la visite de militaires armés qui, sans équivoque, réclament le complément indispensable d'une solde insuffisante, soit en espèces, soit en nature. Deux de nos compatriotes ont reçu eux aussi, de telles visites, au cours desquelles ils ont été contraints à la pointe des couteaux de coopérer au bien-être des parachutistes ou des fusiliers marins du Premier ministre[1]. J'ai signalé au colonel Cuong, maire de la ville, ces deux actes de banditisme caractérisé. Il m'a assuré qu'il ne pouvait être question de « civils » déguisés en militaires et a toutefois fait ouvrir une enquête par la prévôté. Il n'en reste pas moins, malgré les dénégations officielles, qu'il s'agit bel et bien de militaires, et que cette politique aussi brutale qu'indiscrète ne peut qu'irriter davantage encore une population gagnée déjà à la rébellion. Sans vouloir prédire l'avenir, on peut être assuré que les choses n'en resteront pas là.

Sur le plan des relations entre Vietnamiens et Américains, les choses ne cessent d'empirer. J'ai pu constater moi-même que, lorsque les entretiens ont lieu sans témoin gênant, ils revêtent presque toujours un tour inamical, sinon proprement hostile à la politique et au comportement des Américains. D'ailleurs cet antagonisme est tellement visible, que les Américains ont fini par le percevoir eux-mêmes, et que, dorénavant, militaires et civils d'outre-pacifique ont reçu ordre de quitter la ville pour s'établir à l'écart de la population vietnamienne sur la rive droite de la rivière de Danang où des constructions sont activement poussées. En vue d'inciter les civils à quitter leurs logements en ville, leurs indemnités ont été supprimées depuis quelque temps déjà. Les rues de Danang sont donc redevenues telles que les rues du vieux Tourane, uniquement fréquentées par les Vietnamiens.

D'après ce que j'ai pu apprendre lors du passage à Danang, de compatriotes résidant à Huê, la situation dans l'ancienne capitale paraît être plus confuse. Il semble que les autels bouddhiques, disséminés au milieu de toutes les artères, rendaient toute circulation impossible. Les éléments rebelles, concentrés dans les pagodes sont peu à peu encerclés par les unités régulières et les policiers de Saigon progressent peu à peu en « tâche d'huile ». Comment l'affaire se terminera-t-elle ? Il est encore trop tôt pour le prévoir.

Après avoir été le principal artisan de la rébellion à Danang comme à Huê, le général Thi[2] semble avoir, depuis son entrevue avec le Premier ministre, quelque peu modifié sa position. C'est sur sa suggestion, paraît-il, que les parachutistes gouvernementaux ont été envoyés à Huê pour tenter d'y rétablir l'autorité gouvernementale. Cependant, il est de notoriété publique que certains des principaux héros de la rébellion de Danang, le docteur Tam entre autres, ont trouvé refuge dans la villa du général…

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965.

[2] Général Nguyen Chan Thi, commandant de la 1re région tactique sud-vietnamienne et délégué du gouvernement au Centre-Vietnam, de 1963 à sa destitution le 10 mars 1966.

Pour ce qu'est le général Dinh[1], on ignore où il se trouve. Le général Lam[2] reste le commandant de la 1re région, le commandement de la 1re division de Huê, demeurant entre les mains du général Nhuan[3], qui se refuse à intervenir dans les questions politiques et limite toute son activité à la lutte contre le Vietcong. Le chef de la province de Thua Thien, maire de Huê, le lieutenant-colonel Thoa doit avoir fort affaire pour rétablir l'ordre dans l'ancienne capitale.

Il semble que malgré cette crise et les difficultés de ravitaillement qui en résultent, la ville ne soit pas près de manquer de vivres. Le gasoil, et partant l'électricité n'ont encore jamais fait défaut. Seuls les hôpitaux manquent de médicaments. On assure que les pagodes sont généreusement approvisionnées. Le Vénérable Tri Quang[4] n'en aurait que plus de mérite à poursuivre une grève de la faim d'une durée indéterminée.

J'ai appris, par un compatriote récemment arrivé de Quinhon, que la situation, là aussi, reste fort tendue. Un incident mineur, dû à la nervosité d'un militaire américain, a eu de sérieuses répercussions qui ont fini par faire décréter l'état de siège dans la ville.

Des autels bouddhiques ayant été élevés dans les rues, le militaire dont il s'agit en renversa un, par mégarde, en circulant en jeep. Perdant la tête, il prit la fuite en détruisant successivement tous les autels dressés sur son passage. Inutile d'ajouter que cette maladresse fut consciencieusement exploitée par les *leaders* de l'opposition au régime.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976)

37

NOTE

Revendications de Mogadiscio sur la Côte française des Somalis

N.[5] *Paris, 16 juin 1966.*

1. Bien qu'il se soit gardé jusqu'à présent de revendiquer ouvertement le rattachement de Djibouti au territoire somalien, le gouvernement de Mogadiscio n'a pas manqué de soulever la question de la Côté française des Somalis à l'OUA et à l'ONU.

[1] Sur le général Ton That Dinh, voir dans *D.D.F.*, 1966-I la note n° 179/CLV du 12 avril 1966.

[2] Général Hoan Xuan Lam, commandant du 1er corps d'Armée sud-vietnamien et de la 1re région tactique depuis 1966.

[3] Général Phan Xuan Nhuan.

[4] Tri Quang (Tich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.

[5] Cette note est rédigée par M. Jean Ribo, conseiller des Affaires étrangères, en fonction à la sous-direction d'Afrique du Département.

En mai 1965, il a précisé sa position dans un mémorandum[1] remis au Comité de décolonisation de l'ONU (Comité des 24). Ce document demande que la France se retire de Djibouti. La CFS serait alors placée pendant deux ans, sous le contrôle des Nations unies. Au terme de cette période, un plébiscite déciderait de l'avenir de ce territoire.

Les autorités somaliennes affirment, naturellement, qu'elles ne s'opposeraient pas à une indépendance de la CFS si tel était le résultat du plébiscite. Il est évident, en réalité, qu'elles attendent de cette consultation le rattachement de Djibouti à la République somalie. Dans ce but, elles profiteraient de la période transitoire pour introduire en CFS sous le couvert d'un retour « d'expulsés » ou « d'exilés » de nombreux Somalis qui participeraient au référendum.

La position de Mogadiscio a été rappelée, en décembre 1965[2], devant l'Assemblée générale, par le représentant permanent de la Somalie aux Nations unies.

Elle n'a pas sensiblement varié depuis lors ainsi qu'en témoigne le communiqué de la mission permanente de la Somalie à l'ONU, diffusé le 26 mai, quelques jours avant le passage à Mogadiscio du Comité de décolonisation des Nations unies (Comité des 24)[3].

2. Pour le gouvernement français les prétentions somaliennes sont tout à fait inacceptables. Par la Constitution de 1958[4], la France a donné, en effet, à la CFS, comme à toutes ses anciennes colonies d'Afrique noire, le libre choix de son avenir. L'option offerte par le texte constitutionnel a été exercée à Djibouti dans les mêmes conditions d'objectivité et de liberté que dans les autres possessions françaises.

– La population de la CFS, votant au suffrage universel, s'est prononcée, tout d'abord, à une écrasante majorité (75 % des suffrages exprimés) en faveur de la Constitution elle-même (référendum du 28 septembre 1958).

– L'Assemblée territoriale siégeant à Djibouti a, ensuite, décidé, le 11 décembre 1958, en application de l'article 76 (1) de la nouvelle constitution que la CFS conserverait le statut de territoire d'Outre-Mer de la République. Elle rejetait ainsi la possibilité de transformer la CFS, soit en Département d'Outre-Mer, soit en État membre de la Communauté[5].

[1] Le « *memorandum on French Somaliland submitted by the government of the Somali Republic to the United Nations Special Committee on the situation with regard on the implementation of the Declaration on the Granting of Independence to colonial Territories and Peoples* » du 25 mai 1965 est présenté le 7 juin 1965 à Dar Es-Salaam au comité de décolonisation de l'ONU par l'observateur de la République de Somalie.

[2] M. Adan, représentant de la Somalie à la vingtième Assemblée générale des Nations unies, intervient au cours de la séance de 15 heures du 20 décembre 1965.

[3] Le comité de décolonisation des Nations unies séjourne à Mogadiscio du 31 mai au 3 juin 1966.

[4] La Constitution du 3 juin 1958 est promulguée le 4 octobre 1958.

[5] Titre XI, *Les collectivités territoriales*, article 76 « les territoires d'Outre-Mer peuvent garder leur statut au sein de la République s'ils en manifestent la volonté par délibération de leur assemblée territoriale prise dans le délai prévu au premier alinéa de l'article 91 (4 mois après la

– Cette décision a été confirmée ultérieurement par de nombreuses prises de positions des *leaders* politiques de la Côte française des Somalis.

Le 20 décembre 1963, notamment, les dirigeants de l'« Union Démocratique Afar »[1], parmi lesquels M. Ali Aref, vice-président du Conseil du gouvernement, les chefs du « Parti du mouvement populaire »[2], les membres du Conseil du gouvernement, les représentants coutumiers et les cadres politiques des groupes ethniques Afar et Issa (Dankali et Somali) ont souscrit à la déclaration dite de l'Arta[3] par laquelle ils ont solennellement affirmé que « la Côte française des Somalis est et doit demeurer une collectivité territoriale de la République française ».

(Afrique, Somalie, relations avec la France, SO-6-3, C. 1602)

38

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

La situation en République démocratique du Congo

N. *Paris, 16 juin 1966.*

Le durcissement des positions du régime institué par le général Mobutu[4] est, au Congo, le fait essentiel des six derniers mois. Il est, à la fois d'ordre politique et économique.

A. Le caractère personnel et autoritaire du régime s'est accentué[5]. Le contrôle de l'État sur les provinces a été renforcé[6]. Les bénéficiaires

promulgation). Ils deviennent soit départements d'Outre-Mer, soit, groupés ou non entre eux, États membres de la Communauté.

[1] Parti politique favorable pour la Côte française des Somalis au statut de territoire d'Outre-Mer de la République française. M. Ali Aref Bourhan, Afar, élu vice-président du Conseil du gouvernement le 9 juin 1960 (il démissionne le 17 octobre 1966) est membre éminent de ce parti.

[2] Le parti du Mouvement populaire est composé en majorité d'Issas ; comme l'union démocratique Afar, c'est une organisation politique du territoire.

[3] La déclaration de l'Arta est une déclaration solennelle d'union de toutes les ethnies locales proclamant que la Côte française des Somalis « est et doit demeurer une collectivité territoriale de la République française ».

[4] Allusion au coup d'État réalisé par l'Armée nationale congolaise le 24 novembre 1965. Le président Kasavubu est destitué, le lieutenant-général Mobutu assume les prérogatives de Président de la République.

[5] Le 30 novembre 1965 est signée l'ordonnance-loi n° 7 accordant des pouvoirs spéciaux au Président de la République. Dans le domaine judiciaire, l'ordonnance-loi n° 24 du 12 décembre 1965 étend le champ d'application des articles 145 à 150 du Code pénal, s'appliquant normalement aux fonctionnaires, à tous les membres des pouvoirs exécutif et législatif, tant à l'échelon central que provincial, ainsi qu'au personnel des organismes de droit public. Le Chef de l'État assume personnellement le pouvoir exécutif dans tous les secteurs-clés. Le général Mobutu se réserve la Défense nationale et contrôle en fait la Sûreté, la Police et l'Information. Le 23 mars, aux termes d'une ordonnance-loi, le pouvoir législatif est désormais exercé par le Président de la République seulement. Les lois ainsi prises seront transmises pour information à la Chambre des Députés et au Sénat.

[6] Du 6 au 14 janvier 1966, réunion de la conférence des gouverneurs de provinces.

de l'ordre aboli ont été écartés de la vie politique ou brutalement éliminés[1].

1. Après avoir paru s'attacher à une certaine légalité institutionnelle, le général Mobutu n'a pas tardé à restreindre la portée ou à suspendre l'exécution des articles de la Constitution susceptibles de limiter ses pouvoirs. Simultanément les deux Assemblées se sont vu retirer la plus grande partie de leurs privilèges[2]. Le chef de l'État gouverne par ordonnances ayant force de loi, garde la haute main sur l'armée, contrôle en fait la Sûreté, la Police et l'Information.

2. D'autres mesures, dictées par le souci d'asseoir l'autorité du régime en dehors de la capitale et de décourager des tentatives de sécession ont été prises. L'une des principales a porté sur le remembrement des provinces[3], le gouvernement espérant de cette manière venir plus aisément à bout des féodalités de caractère ethnique tout en consolidant ses assises régionales. La province orientale où la rébellion conserve des positions, est demeurée morcelée tandis que l'Équateur, dont sont originaires le général Mobutu et M. Bomboko[4], a repris son ancienne importance.

Quant au Katanga, dont les relations particulières avec la Belgique et les autorités portugaises de l'Angola ne laissent pas d'inquiéter le pouvoir central, des dispositions récentes tendent à renforcer sa dépendance vis-à-vis du pouvoir central ; les avions en provenance ou à destination de l'étranger ne peuvent plus se poser à Élisabethville ; les minerais katangais doivent dorénavant être évacués vers la mer par la seule voie dite « nationale » (Élisabethville – Port Francqui – Matadi), ce qui exclut la voie ferrée et le port angolais de Lobito[5] ; enfin le trafic international public des télécommunications doit transiter obligatoirement par Léopoldville[6].

[1] Le 2 février, M. Adoula, ancien Premier ministre est nommé ambassadeur de la République démocratique du Congo à Bruxelles et M. Damien Kandolo, ancien chef de Cabinet de M. Adoula, est arrêté le 3 février.

[2] La session extraordinaire du gouvernement congolais est annulée le 4 février. Le Parlement, réuni en session ordinaire le 7 mars 1966, s'est entendu signifier par le Chef de l'État la suspension de ses prérogatives législatives. Son rôle devient strictement consultatif.

[3] Dont le nombre a été ramené de 21 à 12 sur décision prise par le général Mobutu le 6 avril. Léopoldville est placée sous contrôle militaire direct.

[4] M. Justin Bomboko a été ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Lumumba (juin 1960), les premier et second gouvernements Iléo (septembre 1960 et février 1961), le gouvernement Adoula (août 1961) puis dans le gouvernement du colonel Léonard Mulamba (28 novembre 1965).

[5] À dater du 30 juin 1966 à minuit, tout trafic en provenance du Katanga doit cesser sur la ligne Lubumbashi-Dilolo-Lobito. Le minerai, qui emprunte une voie ferrée située pour sa majeure partie en territoire angolais sera désormais entièrement transporté par la « voie nationale » qui devra s'équiper et se développer. Le Congo fera ainsi l'économie de redevances qu'il verse à une compagnie anglo-belgo-portugaise. Se reporter au télégramme de Kinshasa n°s 1167 à 1169 du 23 mai 1966, non publié.

[6] Hormis la capitale, seule Élisabethville possédait une ligne téléphonique directe avec Bruxelles. Le 26 mai, les télécommunications entre Élisabethville/ Lubumbashi et le monde extérieur sont coupées. Elles devront passer désormais par Kinshasa.

3. Dans le même temps, les principaux *leaders* politiques, qui à des titres divers (prestige auprès des masses, influence dans leur province d'origine, appuis étrangers) pouvaient constituer une menace pour le régime, ont été éloignés de Léopoldville ou empêchés d'assurer leur mandat électoral. Le président Kasavubu, qui avait tenté de faire sa rentrée politique en qualité de gouverneur du Congo-Central, a été prié de se retirer dans une localité de l'intérieur. M. Adoula a été nommé ambassadeur à Bruxelles. Quant à M. Tshombé, un vote de l'Assemblée nationale l'a privé de son mandat de député[1]. Menacé de poursuites judiciaires, le *leader* katangais risque de perdre à la fois ses droits civiques et sa nationalité. Son compagnon d'armes pendant la sécession, M. Munongo, actuellement gouverneur de la nouvelle province du Sud-Katanga (Katanga oriental et Lualaba réunis), vient d'être invité à faire place dans le gouvernement provincial aux représentants de Lualaba, hostiles pour la plupart à l'ancien Président katangais.

4. Plus spectaculairement encore, le 30 mai, le dernier chef du gouvernement du régime aboli, M. Kimba, et trois anciens ministres, MM. Anany, Mahamba et Bamba, accusés d'avoir ourdi un complot visant à assassiner le général Mobutu et à instaurer un nouveau régime, ont été arrêtés et aussitôt traduits devant un tribunal militaire d'exception. Après un simulacre de procès et en dépit de l'intervention de plusieurs missions diplomatiques et des autorités religieuses, ils ont été pendus publiquement, le 2 juin, en présence d'une foule considérable.

Cette exécution ne semble d'ailleurs pas avoir mis un point final à « l'affaire du complot de la Pentecôte ». Un nouveau procès pourrait s'ouvrir prochainement dans lequel une dizaine de personnalités politiques, dont M. Kamitatu[2], ancien ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Kimba, seraient impliquées.

B. Sur le plan économique, le général Mobutu s'est attaché à la défense des intérêts du Congo vis-à-vis de l'ancienne métropole et au renforcement du contrôle sur les entreprises étrangères établies dans le pays[3].

[1] Le 18 mai 1966, à la Chambre des Représentants, Moïse Tshombé est déchu de son mandat de député par 96 voix contre 3 et 9 abstentions.

[2] M. Cléophas Kamitatu est arrêté le 1er juin et condamné le 18 juin à cinq ans de travaux forcés.

[3] Le 6 mai, par décision du Conseil des ministres : 10 % des matières stratégiques extraites du sous-sol congolais reviennent à l'État congolais, à l'exception de l'or qui fera l'objet d'une décision particulière (ordonnance-loi n° 66-326 du 21 mai 1966) ; le droit de sortie sur le cuivre est porté de 17 à 30 % ; transfert obligatoire au Congo, le 1er janvier 1967, du siège social et administratif de toutes les sociétés de droit congolais se trouvant actuellement à l'étranger (ordonnance-loi n° 66-341 du 8 juin). Le 21 mai, les sociétés aériennes étrangères (y compris la Sabena) ne pourront plus assurer de liaisons intérieures, trafic uniquement réservé à la compagnie Air-Congo. Les statuts de la Banque nationale, de l'Otraco et d'Air-Congo seront modifiés afin de les dégager de toute influence étrangère. Par l'ordonnance-loi du 7 juin 1966, connue sous le nom de Loi Bakajika, le Congo reprend les concessions foncières, minières et forestières concédées ou cédées avant le 30 juin 1960.

1. À sa demande expresse, des négociations ont eu lieu du 12 au 26 mai à Bruxelles[1] en vue d'apurer les éléments du contentieux belgo-congolais qui n'avaient pas été réglés par les accords Spaak-Tshombé de février 1965[2]. Elles ont porté sur le problème de la remise des titres de plusieurs sociétés dans lesquelles le Congo avait acquis une part de capital, sur le transfert à Léopoldville des actions de la Sabena appartenant au gouvernement congolais, sur la question des comptes réciproques, celle de la propriété des biens abandonnés, celle enfin du patrimoine immobilier congolais en Belgique.

Les pourparlers, qui se sont déroulés dans une atmosphère très tendue, ont été l'occasion d'une violente campagne de presse anti-belge et ont été marqués par des incidents auxquels il a été donné, du côté congolais, une large publicité[3].

L'accord paraphé le 26 mai règle le transfert au Congo des titres de trois sociétés *Georwanda*, *Platarundi* et *Forces*. En ce qui concerne cette dernière, dont la gestion intéresse également le Rwanda et le Burundi, le Congo s'est engagé à poursuivre les négociations avec ces deux pays. Le cas des entreprises *Unatra*, la *Forminière*, les *Mines du Kasaï*, *Luebo*, *Lueta* et *Kilomoto* doit faire l'objet de négociations directes entre elles et les autorités de Léopoldville[4].

Les problèmes demeurés sans solution feront en principe l'objet de nouvelles négociations, dans la capitale du Congo cette fois, d'ici au 30 juin.

2. Parallèlement s'est développée une action de reprise en main de l'appareil économique du pays. Il semble que l'occasion en ait été fournie au chef de l'État congolais par une décision récente et unilatérale de l'Union minière du Haut Katanga qui s'est traduite par l'élévation du prix de vente du cuivre pour en aligner les cours sur ceux pratiqués au Chili et en Zambie.

[1] L'accord sur le contentieux belgo-congolais, paraphé le 26 mai à Bruxelles, laisse en suspens un certain nombre de points litigieux qui feront l'objet de nouvelles conversations prévues pour le mois de juin à Léopoldville. Concernant cette question, se référer au télégramme de Bruxelles nos 459-464 du 31 mai, non repris.

[2] Accords Spaak-Tshombé du 6 février 1965 portant sur la dette publique et les titres constituant le portefeuille du Congo belge. (décret-loi congolais du 30-3-1965 portant approbation de la convention du 6 février 1965, publié dans le *Moniteur congolais*, numéro spécial, 5 octobre 1965).

[3] *Note du document* : « Irrité de n'avoir pas été salué, à son arrivée à Bruxelles, par son homologue belge, le Premier ministre congolais jugea bon de s'abstenir de présider sa délégation pendant la plupart des séances de travail avec les Belges. Au même moment, un hebdomadaire belge ayant prêté au chef de Cabinet du ministre belge des Affaires étrangères des propos déplacés sur le compte du général Mobutu, des excuses ont été exigées par la délégation congolaise. Estimant ne pas avoir reçu satisfaction, sur ce point, le général Mobutu est resté évasif quant à la demande d'agrément du nouvel ambassadeur de Belgique, M. Bihin ». Le chef de Cabinet du ministre belge des Affaires étrangères est le vicomte Étienne Davignon, quant à l'hebdomadaire belge, il s'agit de *Special*. M. Paul Bihin, nouvel ambassadeur de Belgique arrive au Congo-Kinshasa le 21 juin 1966. Il présente ses lettres de créance le 28 juin.

[4] Le 16 juillet la société des mines d'or de *Kilomoto* et la *Forminière*, qui possède des exploitations diamantifères, sont dissoutes et viennent d'être transformées en « offices » congolais, mesure qui s'apparente à une nationalisation. Le 20 juillet, les sociétés privées des Mines du Kasaï, Luebo et Lueta sont également dissoutes et seront gérées par un office congolais.

Le général Mobutu a immédiatement réagi à la décision de l'Union minière en prescrivant un relèvement des droits de sortie sur ce minerai.

Toute une série d'autres mesures ont alors suivi :

– attribution à l'État congolais d'un droit de préemption sur 10 % des matières stratégiques extraites dans le pays,

– obligation pour les sociétés minières d'emprunter la voie nationale (Élisabethville-Port Francqui – Matadi) pour évacuer leur production, au lieu de la voie ferrée directe aboutissant à Lobito en Angola (pour mémoire),

– obligation imposée le 7 juin à toutes les firmes « dont le principal siège d'exploitation est au Congo » d'y transférer leur siège social et administratif à partir du 1er janvier 1967,

– interdiction faite aux compagnies aériennes étrangères, Sabena et UTA, de faire escale ailleurs qu'à Léopoldville (pour mémoire),

– la publication d'une loi rendant à l'État « la libre disposition de tous ses droits fonciers, forestiers et miniers, concédés ou cédés, avant le 30 juin 1960 » ainsi que la pleine souveraineté sur la répartition des droits d'exploitation ou de gestion du patrimoine national.

Enfin, le gouvernement congolais vient d'annoncer qu'il participera, à raison de 51 %, à l'exploitation du pétrole congolais, conjointement avec la firme italienne *Eni*[1] qui a construit une raffinerie dans la partie sud-ouest du pays et dont la participation au capital de la société mixte a été ramenée de 51 % à 49 %, ce qui élimine aussi bien *Petrofina* (belge) que *Shell, Mobiloil* et *Texaco*.

Ces mesures sont de nature à atteindre, au premier chef, les intérêts industriels belges, encore qu'elles ne semblent pas être spécifiquement dirigées contre eux. Elles risquent, s'il y est effectivement donné suite, de bouleverser les structures de l'économie congolaise.

En résumé, le nouveau régime congolais, qui contrairement à celui de ses prédécesseurs et spécialement de celui de M. Tshombé, a réussi à se faire admettre et reconnaître par les États membres de l'OUA, s'est résolument engagé sur la voie de la contrainte politique et économique.

On discerne mal les raisons qui l'ont poussé à supprimer toute forme d'opposition au risque d'apparaître finalement comme une véritable dictature. Un tel phénomène pourrait s'expliquer par le souci de prévenir une conjonction des divers mécontentements que suscitent les mesures généralement impopulaires auxquelles il doit avoir recours pour tenter de régler les problèmes économiques et administratifs que posent la pacification et le relèvement du Congo. Il est difficile d'apprécier, dans ces conditions, les conséquences que peuvent avoir à plus ou moins long terme

[1] Le 10 juin, le gouvernement de la République démocratique du Congo et la société italienne *Eni* constituent une compagnie mixte pour l'exploitation et la distribution du pétrole au Congo.

les récents événements de Léopoldville. L'exécution des « conjurés de la Pentecôte »[1] pourrait bien valoir à l'équipe au pouvoir un certain répit. Des troubles n'en sont pas moins à redouter chez les Baluba, dont M. Kimba présidait le « Comité de coordination »[2], et parmi les adeptes de l'« Église » kimbanguiste dont M. Bamba était l'un des animateurs[3].

Les efforts du général Mobutu pour amener l'ancienne puissance de tutelle et les grandes sociétés étrangères à établir avec le Congo de nouveaux rapports ne sont pas sans présenter non plus de sérieux risques dans la mesure où ils sont susceptibles de compromettre le soutien d'un pays dont l'assistance économique, financière, technique et militaire est généralement considérée par les observateurs comme indispensable au Congo aujourd'hui encore. Les intérêts privés qui commençaient seulement à reprendre confiance et à envisager de prêter leur concours hésiteront sans doute à s'engager.

Une étape importante a été toutefois franchie, au moins sur le plan théorique, sur la voie qui mène à une décolonisation ardemment souhaitée par la jeune élite congolaise.

(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Léopoldville), 1966)

39

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et Chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1357 à 1361[4]. *New York, 17 juin 1966.*

(*Reçu* : le 18, 01 h. 00).

Les développements les plus récents de la politique africaine font ressortir, en ce qui concerne les pays de l'OCAM[5], le contraste entre leur volonté de renforcer leur coopération en Afrique et la détérioration relative, mais continue, de leur situation aux Nations unies.

[1] Le 2 juin 1966.

[2] Le 13 décembre 1964, M. Évariste Kimba est élu président du comité central d'Entente Muluba et au mois de février 1965, il occupe le poste de secrétaire général de l'Entente Balubakat (Association des Baluba du Katanga). En mars 1965, il pose sa candidature pour les élections nationales et figure en tête de la liste Balubakat. Il est élu député national Balubakat en avril 1965.

[3] *Note du document* : « Par crainte sans doute de sérieux incidents, la secte dirigée par Bamba a été interdite le 15 juin 1966 ».

[4] Ce télégramme, intitulé *OCAM*, est communiqué *via* le Département à Londres (n° 259) et à Washington (n° 286).

[5] L'OCAM : L'Organisation commune africaine et malgache, est créée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965. Elle regroupe quatorze États africains, tous d'ex-

À l'époque de l'UAM[1], les pays qui en étaient membres avaient réussi, en particulier grâce à des réunions fréquentes de leurs délégués et aux services du secrétariat permanent qu'ils avaient institués à New York, à concerter dans une large mesure leur action au sein de l'organisation. Leur cohésion dans les interventions et dans les votes en était facilitée, leur influence accrue, leur soutien recherché.

Mais la disparition de l'UAM, immédiatement suivie de celle du groupe de New York, devait avoir les conséquences qu'on pouvait redouter : souvent insuffisamment dotées en personnel et en moyens de travail, parfois privées, pendant de longs intervalles de leur chef, accrédité dans d'autres capitales, les délégations africaines se sont très vite retrouvées en état d'infériorité par rapport à d'autres missions du Tiers Monde plus nombreuses et plus expérimentées et, en particulier, aux délégués dits extrémistes qui trouvent souvent dans le « dynamisme révolutionnaire » et aussi dans des ambitions personnelles les raisons d'une attitude plus zélée et plus efficace.

Le rôle joué par le représentant de la Côte d'Ivoire[2] a, toutefois, permis de pallier quelque temps ces difficultés. Les qualités personnelles de M. Usher et le crédit dont bénéficie son pays lui ont permis, en effet, de tirer parti de la situation privilégiée que lui donnait sa participation au Conseil de sécurité pour se placer, à certains égards, dans la position de chef de file des pays africains de langue française. Mais la Côte d'Ivoire n'est plus membre du Conseil où l'Afrique est actuellement représentée par le Mali[3] et par deux pays du *Commonwealth*, le Nigeria[4] et l'Ouganda[5] ; peut-on,

pression française : Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo. La Mauritanie, membre fondateur, s'en est retirée le 7 juillet 1965. L'objectif de l'OCAM est d'élargir au domaine politique la coopération et la solidarité instituées au sein de l'UAMCE (Union africaine et malgache de Coopération économique) mais qui se limitait à l'économique, au social, au culturel et au technique. La charte de l'OCAM est signée lors de la réunion au sommet de Tananarive (25-28 juin 1966). L'Organisation se déclare ouverte à tous les États africains. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 305.

[1] UAM : Union africaine et malgache. Le groupe des douze États dits de Brazzaville (Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) constitue l'Union africaine et malgache dont la charte est officiellement signée le 11 septembre 1961, lors de la conférence de Tananarive (6-12 septembre 1961). Voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 180, 1961-II, n° 117. Après la conférence au sommet d'Addis-Abeba (22-26 mai 1963), les chefs d'État de l'UAM décident de transformer leur organisation en un groupement de nature purement technique, dépourvu de toute compétence politique, l'UAMCE, dont la charte est adoptée et paraphée à Nouakchott le 29 avril 1964. La Côte d'Ivoire, le Niger, le Dahomey refusent d'y adhérer.

[2] M. Arsène Usher Assouan, nommé délégué permanent de la Côte d'Ivoire (30 décembre 1960), membre du Conseil de sécurité des Nations unies (1er janvier 1964-31 décembre 1965), puis ministre des Affaires étrangères depuis le 21 janvier 1966. Concernant la personnalité du représentant ivoirien et le rôle qu'il a joué lorsqu'il était membre du Conseil de sécurité, se reporter à la dépêche de New York n° 54/NU du 25 janvier 1966, non publiée. M. Siméon Ake lui succède comme représentant permanent auprès de l'ONU à dater du 3 septembre 1966.

[3] M. Sori Coulibaly, représentant permanent du Mali auprès des Nations unies depuis 1962. Le Mali est élu pour deux ans membre du Conseil de sécurité de l'ONU.

[4] Chef Siméon Olansebikan Adebo. Le Nigeria, tout comme le Mali, est élu pour deux ans membre du Conseil de sécurité de l'ONU.

[5] M. Apollo Kironde. L'Ouganda n'est élu que pour un an membre du Conseil de sécurité de l'ONU.

d'ailleurs, être assuré que, dans un conseil élargi, le ou les membres de l'OCAM qui y seront élus, seront en mesure de remplir la place qu'a, dans l'ensemble, si heureusement tenue M. Usher ?

Or, l'évolution des affaires africaines incite certains de nos collègues de l'OCAM à nous confier maintenant avec plus d'insistance leur espoir d'un rétablissement de leur groupe aux Nations unies. Ils notent que les membres africains et asiatiques du *Commonwealth* continuent, en dépit des différends qui les opposent à la Grande-Bretagne, à se réunir régulièrement. Ils soulignent surtout de plus en plus volontiers, en privé mais aussi en public, les liens qui les unissent, en laissant entendre qu'il n'y a plus aujourd'hui de raison pour que l'OCAM paraisse se fondre totalement au sein d'une OUA dont la dégradation est évidente[1].

Cependant, faute d'autorisation ou d'encouragement venu de leur capitale, nul d'entre eux n'a jusqu'ici pris d'initiative dans cette affaire, et les opinions dont ils nous font part restent à l'état de vœux.

Je crois devoir, quelques jours avant la conférence de Tananarive[2], appeler l'attention du Département. Il estimera peut-être qu'il y aurait avantage à ce que tel ou tel des participants à ces entretiens soulève ce problème. Seules en effet, des instructions conjointes, faisant suite à une décision précise de l'OCAM, seraient, à mon sens, susceptibles de permettre la reconstitution à New York, dans l'intérêt de ces pays et dans le nôtre, du groupement qui a existé jusqu'à la fin de 1963 et à lui fournir les moyens d'action nécessaires, notamment les éléments d'un petit secrétariat. Il va sans dire que le rôle d'un groupe de l'OCAM au sein des Nations unies n'aura d'utilité réelle que s'il est animé par des représentants ou des suppléants actifs résidant en permanence à New York.

(Nations unies, S 22.2, 1966)

[1] C'est l'impression d'ensemble qui a marqué la 6e session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA à Addis-Abeba qui s'est tenue du 28 février au 6 mars 1966. Cette session s'est déroulée dans une ambiance de crise due aux événements d'Accra (destitution du président N'Krumah), survenus quatre jours avant la séance inaugurale et à la discussion du problème rhodésien qui ont été l'occasion de vifs affrontements.

[2] 25-26 juin 1966.

40

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3601 à 3609.
Réservé.

Washington, 17 juin 1966.

(*Reçu* : le 18, 04 h. 00).

Les déclarations faites par le secrétaire d'État et le secrétaire à la Défense concernant les relations entre l'OTAN et la France se sont multipliées au cours des dernières 48 heures. L'un et l'autre ont tenu surtout à souligner la cohésion qui s'est, d'après eux, affirmée à Bruxelles entre les Quatorze. Le même langage a d'ailleurs été tenu par le Président qui a cru devoir ajouter « qu'il regrettait profondément la position prise par la France ». Il a répété sa phrase habituelle « la tristesse l'emporte sur la colère ».

D'après M. Rusk (déclaration du 16), « la question France-OTAN n'est pas réglée, le temps seul pourra dire si les négociations qui ont lieu au sein du Conseil permanent sur les rapports entre la France et l'OTAN auront des résultats positifs. Il nous reste encore à comprendre ce que la France veut dire quand elle affirme qu'elle est toujours membre de l'Alliance Atlantique ».

Le 14 juin à Denver le secrétaire d'État avait exprimé quelques doutes à cet égard lorsqu'il avait affirmé, sans d'ailleurs nous nommer, « qu'il n'y avait pas de possibilités de résoudre les problèmes qui divisent l'Europe si l'Europe occidentale se brise à nouveau en un grand nombre d'États indépendants marchant à une allure différente et cherchant chacun à obtenir des avantages aux dépens de ses voisins ». Il a repris de plus en public une remarque que j'ai déjà entendue si souvent « nous comprenons ce que les Français veulent mais nous ne comprenons pas pourquoi ils le veulent ».

Le secrétaire d'État admet malgré tout que la France est peut-être encore une alliée. Dans ce même discours il déclare en effet « bien que les États membres de l'OTAN ne soient pas heureux de la décision française, nous avons tous décidé de ne pas nous laisser aller à des récriminations mais de continuer à considérer la France comme une alliée, – puisqu'elle dit qu'elle l'est –, afin d'arriver à une coordination entre les structures militaires de l'OTAN et les forces militaires françaises et dans l'espoir que le moment venu la France décidera d'elle-même de redevenir un membre à part entière du système de défense de l'OTAN ».

Dans le même esprit, M. McNamara a répondu dans les termes suivants à un journaliste qui lui demandait s'il ne conviendrait pas de retirer à la France les avantages du système d'alerte avancée[1]. « Je n'aimerais pas

[1] Système d'alerte radar avancé dit aussi de détection lointaine, organisé dans le cadre de l'OTAN en 1956. Entré progressivement en service entre 1961 et 1966, il comprend dix-neuf radars répartis entre la Norvège, le Danemark, la RFA et la Grande-Bretagne au nord et l'Italie, la Grèce et la Turquie au sud.

prendre cette position car la France a dit clairement qu'elle entend demeurer un membre de l'Alliance et nous ne voulons pas prendre des décisions qui affaibliraient un allié ».

D'autre part, sur un autre plan, le secrétaire à la Défense et le secrétaire d'État ont fait état de négociations qui se déroulent ou se dérouleront entre le gouvernement français et le gouvernement américain concernant les unités américaines stationnées en France.

Après avoir annoncé le départ de France d'un certain nombre d'escadrilles d'aviation, M. McNamara a dit concernant les effectifs qui y demeurent encore « il est très difficile de dire à l'heure actuelle le nombre exact du personnel qui demeurera… Par le Département d'État nous sommes en négociations avec le gouvernement français sur l'utilisation qui sera réservée à l'avenir à certains dépôts et à d'autres installations et c'est d'après les facilités qui nous seront accordées que nous déterminerons le nombre d'hommes qui seront nécessaires… Ce que deviendront ces installations est l'objet de négociations avec le gouvernement français… Le problème financier est aussi un des sujets qui est actuellement négocié et je ne peux préjuger de la manière dont ces négociations seront conclues ».

À la question d'un journaliste qui lui demandait : « l'ensemble de nos forces militaires sera-t-il retiré de France ? » M. McNamara a répondu : « les avions vont partir ainsi que les stocks. Il nous reste des dépôts et des aérodromes et certaines unités militaires qui ont comme tâche à présent de faire fonctionner la ligne de communication. Ce que deviendront en fin de compte ces aérodromes et ces dépôts, c'est là l'un des sujets qui est négocié avec la France. Selon les résultats de ces conversations nous verrons s'il est possible ou non de donner aux unités et au personnel qui s'en occupent actuellement une autre affectation ».

Il m'est difficile étant donné les informations dont je dispose et devant le silence du Département d'État de savoir où et quand ces négociations ont été ou seront engagées. Il ne ressort pas non plus clairement des déclarations de M. McNamara si le gouvernement des États-Unis désire ou non, une fois les premiers retraits effectués, maintenir sur notre territoire et pour combien de temps des unités militaires qui assuraient la garde de certains dépôts ou aérodromes. Au Département d'État on me dit d'ailleurs que M. McNamara a été surpris par ces questions inattendues et a répondu sans préparation suffisante. Je signale ces différentes remarques à toutes fins utiles.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

41

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3662 à 3675[1]. *Bonn, 17 juin 1966.*

(*Expédié* : le 18).

Depuis des semaines et même des mois, la presse allemande a examiné sous tous ses aspects la signification, les conséquences possibles et la portée du voyage du général de Gaulle à Moscou. Tout ce qui a été écrit de raisonnable ou de hasardeux sur ce sujet traduit le double sentiment que l'on éprouve vis-à-vis de cet événement, malaise, irritation ou crainte d'une part, envie de l'autre. Les différentes interprétations données de l'initiative du Président de la République peuvent se résumer ainsi :

1. Les milieux chrétiens-démocrates et conservateurs craignent et condamnent ce geste spectaculaire et le rapprochement franco-soviétique qui en résultera. Ils estiment, comme M. Adenauer l'avait dit devant le *Bundesrat*, lors de la ratification du traité franco-allemand[2], que tout rapprochement entre Paris et Moscou ne peut se faire qu'au détriment de l'Allemagne. Pour les tenants de cette tendance, l'Union soviétique n'a pas changé et ne changera pas dans un avenir prévisible sa politique allemande : elle veut faire reconnaître le *statu quo*, l'existence de deux Etats allemands, le fait accompli de la ligne Oder-Neisse. Elle ne transigera sur aucun de ces points. Elle redoute la République fédérale et l'étroite union de celle-ci avec les puissances occidentales. Elle tirera profit du voyage du général de Gaulle pour faire croire que la solidarité de l'occident s'effrite, pour tenter d'isoler la République fédérale, pour faire passer le gouvernement de Bonn comme un attardé de la guerre froide et ses revendications légitimes sur la réunification et les territoires de l'Est, comme autant de provocations contre l'Union soviétique et les démocraties populaires.

Dans cette analyse sommaire, le voyage du général de Gaulle ne peut être interprété que comme un geste peu amical à l'égard de la République fédérale et dangereux pour l'occident. Si l'on n'ose plus aujourd'hui le dire aussi nettement, il ne fait aucun doute qu'on le pense souvent.

2. À l'opposé, que ce soit à la SPD, à la FDP[3] et dans de nombreux cercles politiques indépendants, les idées du général de Gaulle sur l'avenir de

[1] Ce télégramme est sous-titré : *Voyage du général de Gaulle en URSS*.

[2] Le 1er mars 1963.

[3] SPD : parti social-démocrate allemand ; FDP : parti libéral allemand. Se reporter à la conférence de M. Mende (FDP), vice-chancelier, au *Rhein-Ruhr Club* de Düsseldorf le 1er avril, au Congrès FDP de Nuremberg (6-7 juin 1966) ainsi qu'à la Résolution SPD sur la politique allemande publiée à l'issue du Congrès du SPD à Dortmund (1er au 5 juin 1966). Voir le télégramme de Bonn nos 2052 à 2059 du 2 avril et la dépêche de Bad Godesberg n° 984 du 8 juin, non reproduits.

l'Europe, sur l'évolution des rapports Est-Ouest et sur les perspectives d'une réunification allemande dans une situation internationale préalablement transformée, ont fait incontestablement de grands progrès depuis la conférence de presse du 4 février 1965[1]. À tour de rôle, de nombreux hommes politiques allemands, et jusqu'à M. Adenauer, ont admis, au moins pour quelques instants, que la politique française, malgré les longs délais qu'elle suppose et les risques qu'elle comporte, avait le mérite de partir d'une étude exacte des rapports de forces dans le monde et les (*sic*) chances raisonnables d'évolution. M. Erhard et M. Schröder ont dit encore récemment qu'ils n'étaient pas opposés en principe aux conceptions françaises, mais ils ont ajouté aussitôt qu'elles ne pouvaient satisfaire les Allemands dans l'immédiat, pas plus que ceux-ci ne devaient renoncer à défendre inlassablement les positions juridiques sur lesquelles se fondent leurs revendications.

3. Pour la très grande majorité des esprits qui se situent entre ces deux extrêmes, le voyage du général de Gaulle comporte moins de risques pour la République fédérale, mais aussi moins d'avantages qu'on ne le croit. Dans la mesure où le Président de la République cherche à reprendre patiemment son indépendance politique vis-à-vis des blocs qui s'affrontent, il n'aliénera pas à l'Est la liberté qu'il aura difficilement reprise à l'Ouest. Pas plus qu'il ne quittera l'Alliance Atlantique, tout en répudiant l'intégration, il ne s'engagera avec les Russes, malgré toutes les sollicitations dont il sera l'objet, au-delà du point où les récents voyages de M. Couve de Murville à l'Est ont montré que la France voulait aller. Le voyage ne sera pas agréable pour les Allemands par suite de toutes les cérémonies où seront évoqués quelques-uns des plus grands épisodes de la dernière guerre. Une certaine méfiance commune à l'égard de l'Allemagne rapprochera peut-être pendant quelques instants au moins, les Français et les Russes. Mais le général de Gaulle attache trop d'importance à son grand dessein de réunir l'Europe entière dans un nouvel équilibre pour ne pas souhaiter un règlement du problème allemand qui est à la charnière de tout l'édifice. Ce règlement, même s'il est envisagé dans une perspective lointaine, rejette le *statu quo* et postule la réunification de l'Allemagne.

4. Ramené à de telles proportions que l'on considère comme plus justes, le voyage du général de Gaulle n'en est pas moins un événement irritant, parce qu'il rappelle l'ancienne solidarité entre la Russie et le monde occidental contre l'Allemagne[2] et parce qu'il sera considéré, un peu partout dans le monde, comme un geste d'indépendance de la France à l'égard de ses alliés, en particulier de la République fédérale. Ces effets psychologiques seront

[1] La conférence de presse du général de Gaulle, Président de la République, tenue le 4 février 1965, est reproduite dans *L'Année politique 1965*, pp. 424 à 430.

[2] Allusion au traité d'alliance anglo-soviétique du 26 mai 1942, aux conférences de Moscou (19 octobre 1943), de Téhéran (27 novembre 1943), de Yalta (4 au 11 février 1945), de Potsdam (17 juillet 1945), de Moscou (10 mars 1947), sans oublier la signature du pacte franco-soviétique le 10 décembre 1944.

plus réels que ses conséquences pratiques. La tâche du gouvernement fédéral, qui se prévaut constamment de la solidarité de ses alliés et de l'adoption par ceux-ci de ses propres thèses, n'en sera pas facilitée. Enfin et surtout ce voyage s'inscrira dans ce vaste mouvement en faveur de la détente entre l'Est et l'Ouest qui se manifeste de la Scandinavie aux États-Unis en passant par la Grande-Bretagne. Or, la détente sans la réunification est pour Bonn un leurre et un danger. Les opinions publiques occidentales n'ont déjà que trop tendance à se désintéresser de la solution du problème allemand et à souhaiter cette coexistence pacifique que les Russes n'envisagent, pour leur part, que sur la base du *statu quo*.

Pour le moment, les milieux officiels, ceux de la majorité comme de l'opposition, cherchent à faire contre mauvaise fortune bon cœur en affectant la confiance et l'espoir. M. Erhard a dit qu'il savait qu'il n'avait rien à redouter.

5. Mais aujourd'hui, la grande question qui se pose est de savoir si l'Allemagne ne devrait pas agir à son tour à Moscou où se trouve la clé de la réunification. Il y a longtemps déjà que M. Schröder, soucieux de s'adapter aux efforts anglo-saxons pour établir un *modus vivendi* avec l'Union soviétique, avait imaginé cette « politique de mouvement » qui devait permettre à la République fédérale, soutenue par ses alliés, de se présenter à Moscou comme un interlocuteur particulièrement intéressant. Les milieux d'affaires, la grande industrie allemande[1], le parti libéral, n'ont cessé de prêcher en faveur des contacts avec l'Est dont ils attendent toujours monts et merveilles, à condition que l'Allemagne ne soit pas concurrencée par ses partenaires occidentaux. De pareilles idées sont aujourd'hui largement répandues, que l'on y croie sincèrement ou que l'on s'en serve comme d'une menace vis-à-vis des autres pays occidentaux trop empressés à faire des ouvertures à l'Union soviétique et à ses satellites. On suppose ici que la République fédérale est sur le plan économique un interlocuteur assez intéressant aux yeux des Russes pour que ceux-ci accordent quelques concessions politiques à l'Allemagne. Dans ces milieux, on affecte de se féliciter de la politique française, mais elle présente pour eux le grand défaut d'être faite sans l'accord de tout l'occident et à d'autres conditions que celles que pourrait y mettre la République fédérale, si elle pouvait elle-même mener le jeu.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

[1] Voir en particulier le tableau brossé par l'ambassadeur de France à Bonn concernant M. Berthold Beitz, fondé de pouvoir de la firme *Krupp*, chef de file de ceux qui, notamment dans l'industrie lourde, voudraient voir la RFA se rapprocher de l'Est. Se reporter aux télégrammes de Bonn, n°s 1569 à 1574 et 3768 à 3773 des 17 mars et 20 juin 1966, non publiés.

42

M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DÉPARTEMENT,
À M. MALO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PHNOM PENH.

L. *Paris, 17 juin 1966.*

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre lettre du 11 juin[1]. Vous avez eu raison de noter les signes du malaise que provoque le comportement du prince Sihanouk et de la baisse de son autorité.

J'ai fait lire cette lettre confidentielle à la hiérarchie du Département, notamment à M. Alphand[2] et au Ministre[3], ainsi qu'à M. Argod[4].

Je reçois votre lettre du 15 juin et vous remercie des précisions qu'elle comporte[5].

J'estime pour ma part que le Prince aurait tort de ne pas demeurer sur ses gardes. Les États-Unis semblent vouloir donner à leur effort au Vietnam une allure de croisière, comme s'ils avaient désormais du temps devant eux. Sans doute espèrent-ils tirer parti de l'affaiblissement qui résulterait de la naissance de difficultés internes et de forces centrifuges en Chine[6]. En même temps, ils poursuivent fiévreusement leur installation en Thaïlande. Il est douteux, si l'évolution des choses tourne en leur faveur, que le Prince trouve grâce auprès d'eux.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

[1] Reproduite ci-dessus n° 25.

[2] Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[4] Hubert Argod, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh, depuis janvier 1964.

[5] Dans cette lettre, non reproduite, M. Charles Malo indique : « En relisant ma lettre du 11 juin, je m'aperçois que les trois dernières phrases sont susceptibles de vous laisser une fausse impression. » Il précise que le risque d'un coup d'État militaire contre le prince Sihanouk semble encore faible. Bien que mécontent de leur traitement et de la corruption de leurs supérieurs, les jeunes officiers restent loyaux envers le Prince. Quant aux chefs de l'Armée, ce sont des velléitaires.

[6] Allusion à la « révolution culturelle » chinoise.

43

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

Action culturelle et technique au Congo

N.[1] *Paris, 17 juin 1966.*

L'action de coopération culturelle et technique entreprise par la France en République démocratique du Congo s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération culturelle et technique signé le 17 juillet 1963 à Léopoldville[2]. La commission mixte qui s'est réunie à Léopoldville du 23 au 26 février 1965, a défini les modalités de cette action. C'est en fonction des conclusions de cette commission qu'ont été entreprises ou poursuivies les opérations menées au Congo par le gouvernement français.

I. *Enseignement*

Deux centres culturels ont été inaugurés en 1965 : l'un à Léopoldville et l'autre à Élisabethville[3]. Les sections de l'Alliance française au Congo, au nombre de 15, sont actives.

123 professeurs sont actuellement détachés au Congo dont 36 militaires du contingent. Ces professeurs, qui étaient au nombre de 10 en 1965, exercent notamment dans l'enseignement supérieur (Université Lovanium, Institut Pédagogique national, Centres nationaux de perfectionnement, École supérieure pédagogique, sections normales d'Athénées), ainsi que dans les établissements « normaux » et les établissements d'enseignement technique.

Pour répondre au vœu du gouvernement congolais formulé par M. N'Djadi, ministre de l'Éducation, lors de son séjour à Paris[4], la direction

[1] Cette note, rédigée par Mme Balous, secrétaire-adjointe des Affaires étrangères à la direction des Affaires culturelles et techniques au Département, doit être complétée par la dépêche de Kinshasa n° 738/AL du 6 juin 1966, intitulée *De l'enseignement au Congo*, non reproduite, long rapport de 73 pages plus annexes, reprenant l'historique et le développement de cet enseignement, depuis 1880.

[2] Le *Moniteur congolais* n° 22 du 1er décembre 1965 publie l'ordonnance-loi n° 82 du 3 avril 1964 portant approbation de l'accord de Coopération culturelle et technique entre le Congo et la France ainsi que de l'échange de lettres en date du 17 juillet 1963, pp. 1057-1062.

[3] Le centre culturel français d'Élisabethville a été inauguré le 30 janvier 1965.

[4] M. Athanase Ndjadi, ministre de l'Éducation nationale et des Affaires culturelles de la République démocratique du Congo se rend à Paris le 25 avril 1966 afin de participer à la conférence des ministres de l'Éducation des pays africains francophones. Sur ce séjour à Paris du ministre congolais, se reporter à la note de M. Raymond Poussard, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires culturelles et techniques au Département, du 25 mai 1966, non publiée. Après Paris, M. Ndjadi se rend à Bruxelles le 8 mai, puis à Berne le 15 et à Barcelone pour recruter des professeurs. À son retour, l'abbé Ndjadi déclare qu'il a conclu, lors de son séjour en Europe, des accords avec le gouvernement français portant sur la fourniture de dix mille livres classiques, la création d'un Institut de secrétariat pour jeunes filles et sur l'admission d'étudiants congolais à l'*Institut des Hautes Études d'Outre-Mer*, ainsi que des assistants médicaux dans des facultés de médecine en France.

générale des Affaires culturelles et techniques a décidé la création de 30 nouveaux postes, ce qui portera l'effectif global de nos enseignants au Congo à 153.

Or, il vient d'être porté à l'attention du Département qu'une mission de recrutement, déléguée par M. N'Djadi est arrivée en Europe pour le recrutement de 400 professeurs[1]. La direction générale des Affaires culturelles et techniques a formulé toutes réserves à notre ambassade à Léopoldville sur l'opportunité de cette mission. Soucieuse de maintenir la qualité des professeurs français détachés au Congo, elle ne peut, en effet, s'associer à une opération de recrutement massif. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés qu'elle parviendra à pourvoir les 30 postes à créer en 1967.

II. *Bourses*

Un programme important de bourses est prévu pour le Congo-Léopoldville. 415 bourses de coopération technique en 1965-1966 (enseignement technique 124 ; administration publique : 55 ; médecine et santé publique : 137 ; sciences et recherche : 51 ; agriculture : 17 ; architecture : 5 ; questions sociales : 26).

III. *Coopération technique*

Notre action dans ce domaine s'exerce dans les secteurs suivants : formation des cadres, aide aux administrations congolaises, économie et finances, agriculture, information et santé publique.

a) Formation des cadres

– *École nationale de Droit et d'Administration*. Depuis près de quatre ans, la direction des Études de l'ENDA est confiée à un expert français, actuellement M. Fourré[2], maître des Requêtes au Conseil d'État. Neuf professeurs sont placés auprès de lui.

Cette action de formation sur place est complétée par l'accueil de boursiers congolais à l'Institut des Hautes Études d'Outre-Mer. En outre, tous les ans, un certain nombre d'étudiants de l'ENDA viennent accomplir leur stage de fin d'études auprès de l'Institut. Trente-quatre élèves de l'ENDA ont suivi ce stage en 1966.

Il convient de noter à ce propos que l'équivalence des diplômes délivrés par l'IHEOM et par l'ENDA n'est toujours pas reconnue par les autorités congolaises en dépit des demandes répétées de notre ambassade.

[1] La mission de recrutement du ministère congolais de l'Éducation nationale est partie pour l'Europe le mardi 31 mai 1966. Elle séjournera successivement en France, en Belgique, en Espagne et en Suisse.

[2] M. Jean Fourré, ancien élève de l'École nationale d'Administration, auditeur au Conseil d'État (1958), Maître des Requêtes (octobre 1964), directeur des études à l'école de Droit et d'Administration de Léopoldville (ENDA) (octobre 1964), réintégré au Conseil d'État en octobre 1966.

– Enseignement supérieur scientifique

Université d'Élisabethville. À la demande du gouvernement congolais, un effort particulier a été consenti en faveur de cette Université où jusqu'en 1965, n'enseignait aucun professeur français. Lors de la dernière rentrée universitaire, cinq professeurs ont été détachés à la Faculté des Sciences, dont un agrégé, à la Faculté de Médecine et un à la Faculté de Droit. À la prochaine rentrée universitaire, deux autres professeurs seront envoyés à la Faculté de Médecine et deux probablement à la Faculté des Sciences.

Université de Lovanium. Deux professeurs ont été détachés à cette Université ; l'un à la Faculté des Sciences, l'autre à la Faculté de Droit.

– Enseignement technique

Institut du Bâtiment et des Travaux publics. Les autorités congolaises ont demandé au gouvernement français de les aider à étoffer le corps enseignant de cet établissement dont le Directeur des Études est un Français, relevant de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture[1]. Le Département a détaché cinq professeurs auprès de cette école en octobre 1965. Deux autres ingénieurs les rejoindront à la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, le ministère français des Travaux publics organisera un stage de fin d'études de six mois pour vingt-et-un élèves de l'Institut qui bénéficieront de bourses de coopération technique.

École des Télécommunications. Trois agents du ministère des Postes et Télécommunications ont été détachés en qualité de professeurs à l'*École des Télécommunications* de Léopoldville qui est dirigée par un expert français[2] relevant de l'*Union Internationale des Télécommunications*.

École des Postes. Trois professeurs ont été mis à la disposition de l'École des Postes de Léopoldville.

Institut National des Mines de Bukavu. Deux ingénieurs enseignent dans cet établissement. Trois autres professeurs les rejoindront à la prochaine année scolaire. Un stage pratique sera organisé cette année en France à l'intention d'une quinzaine d'élèves de l'Institut.

– Recherche scientifique. Deux experts français ont été mis à la disposition de la station de Bukavu de l'*Institut de Recherche scientifique* en Afrique Centrale.

Le Département est disposé à envoyer à cet Institut trois autres chercheurs et se propose d'aider à la création et au fonctionnement du *Centre*

[1] La liste des experts français servant au titre des programmes de l'Assistance technique des Nations unies au Congo-Kinshasa, portant les dates de leurs contrats, établie au 24 février 1965, figure dans le dossier DGREST (Délégation générale à la Recherche scientifique et technique), Congo-Kinshasa, 1960-1966.

[2] M. Grincourt, expert, MM. Dumont (exploitation postale) et Minguy (législation et exploitation financière).

de Recherches industrielles en Afrique Centrale par l'envoi de plusieurs ingénieurs et techniciens.

b) Aide aux administrations congolaises

Mission administrative. À la demande du Premier ministre du Congo, une mission de quatre experts dirigée par le gouverneur Lami, a été envoyée à Léopoldville au début de 1965 pour créer un secrétariat général du gouvernement. Sur la base des travaux de ces experts, le gouvernement congolais a effectivement créé ce secrétariat général en juin 1965. Cet organisme n'est cependant pas entré en fonction[1].

À la suite des événements politiques intervenus au Congo pendant le deuxième semestre de 1965, l'action de cette mission a été réorientée vers l'élaboration des statuts de la ville de Léopoldville et des chefs-lieux des provinces congolaises. M. Lami est, en outre, associé aux travaux portant sur la réorganisation des administrations provinciales.

Ministère de la Fonction publique. Depuis près de trois ans, trois experts ont été mis à la disposition de ce ministère. L'un d'entre eux a suivi l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Munongo, actuellement gouverneur du Katanga. Le Département a accepté de prévoir la prise en charge de deux autres spécialistes des questions administratives.

Ministère des Affaires étrangères. Depuis plus d'un an, un jurisconsulte[2] a été mis à la disposition de ce ministère. Il a été rejoint par un jeune assistant en février 1966.

À la demande des autorités congolaises, un conseiller diplomatique, M. Bouyssonie, conseiller des Affaires étrangères, a été affecté auprès du ministère congolais des Affaires étrangères à compter du 1er septembre 1965.

c) Économie et finances

Mission économique et financière. Un inspecteur des Finances, M. Burgard, a été envoyé en juillet 1965 à Léopoldville, afin d'assister le gouvernement dans la conception et l'élaboration de la politique économique et financière. Quatre spécialistes français lui ont été adjoints[3].

Compte tenu des événements politiques de novembre 1965, les autorités locales n'ont pas confié à cette mission des attributions aussi importantes que prévu. Peu avant le départ de M. Burgard, appelé au mois de février à de hautes fonctions en France, elles lui ont toutefois demandé d'effectuer

[1] Concernant la mission administrative dirigée par M. Pierre Lami, assisté de MM. Bertholle (questions juridiques) et Renard (questions administratives), se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 400/ACT du 31 mars 1966, non reproduite, transmettant le rapport d'activité de cette mission pour la période du 20 mars 1965 au 31 mars 1966.

[2] M. Adam, jurisconsulte.

[3] Se référer au rapport d'activité de la mission économique et financière à Léopoldville pour la période du 1er janvier au 10 avril 1966, transmis par la dépêche de Léopoldville n° 485/DGACT du 21 avril 1966, non reprise.

une étude sur le portefeuille congolais. Ce travail se poursuit actuellement dans des conditions satisfaisantes.

Planification. Une mission exploratoire de l'*Institut des Sciences économiques appliquées* sous la direction du professeur Perroux, s'est rendue à Léopoldville en mai 1964[1] à la suite d'une demande du gouvernement congolais, qui sollicitait la participation française à l'étude du plan de ce pays. Les changements politiques intervenus en juillet 1964[2] ont conduit le professeur Perroux à différer la deuxième mission qu'il avait envisagée. En 1965, l'ISEA a remis au Département un pré-rapport sur l'économie du Congo.

Le ministère de la Coopération avait chargé M. Poumailloux d'étudier les conditions d'implantation dans les différents ministères congolais d'une équipe de spécialistes de la planification sectorielle. À la suite de cette mission, qui a eu lieu d'octobre à décembre 1964, trois experts en planification ont été affectés à Léopoldville au sein de différents départements ministériels. Deux autres candidatures sont en instance d'agrément.

M. Nguvulu, Haut commissaire à la Reconstruction nationale, chargé de l'élaboration du plan congolais depuis mars 1966, a récemment fait appel au Département pour obtenir une aide en personnel. Ses demandes sont actuellement à l'étude. D'ores et déjà, la mission d'aide et de coopération[3] a mis un assistant technique à sa disposition.

d) Agriculture

Ministère de l'Agriculture. À la demande du gouvernement congolais, il a été décidé lors de la réunion de la commission mixte[4], d'envoyer trois experts français auprès de ce ministère. Un ingénieur agronome spécialiste de la formation et un ingénieur du Génie rural sont partis pour Léopoldville en novembre.

Stage de formation des cadres. Comme il le fait tous les ans depuis 1961, le Département a organisé d'août à décembre 1965, en liaison avec le *Bureau pour le Développement de la Production agricole* et avec l'*Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture*, un stage de formation pour les

[1] La lettre de Léopoldville, en date du 27 juillet 1963, signée par M. Cléophas Kamitatu, ministre du Plan et du Développement industriel et par le Premier ministre, Cyrille Adoula, est adressée au gouvernement français, demandant qu'une mission soit confiée à M. Perroux, en précisant les objectifs de cette mission. Ce document n'est pas publié. Le pré-rapport de M. Perroux ne figure pas dans les dossiers.

[2] Le 30 juin 1964, le Premier ministre du Congo-Léopoldville, M. Cyrille Adoula, remet sa démission, M. Moïse Tshombé est appelé à former un gouvernement de transition ; il sera révoqué le 13 octobre 1965.

[3] M. Bernard Follin, administrateur en chef des Affaires d'outre-mer (1950-1961), chargé de mission au secrétariat général du Gouvernement (1961-1965), est chef de la mission permanente d'aide et de coopération auprès de la République démocratique du Congo (Léopoldville) depuis 1965.

[4] La commission mixte franco-congolaise s'est réunie du 23 au 26 février 1965. Il n'y a pas de réunion en 1966, la suivante se tiendra en mai 1967.

cadres supérieurs du ministère de l'Agriculture. Une session analogue doit avoir lieu à partir d'août 1966.

Institut d'Études agronomiques du Congo (INEAC). Une convention définissant les conditions de l'assistance française à l'INEAC en matière de recherches a été signée à la fin de juin 1965.

Une mission préliminaire chargée d'étudier les possibilités de coopération dans le domaine de la zootechnie a été envoyée au Congo à la fin de l'année 1965. À la suite de son rapport, une participation française à la relance d'un centre de recherches est à l'étude.

e) Équipement

Réseau de faisceaux hertziens. À la suite de plusieurs missions dirigées par M. Doyon[1], ingénieur des Télécommunications, un rapport a indiqué les modalités selon lesquelles il pourrait être répondu aux demandes d'assistance technique du gouvernement congolais en vue de la mise en place d'un réseau de télécommunications par faisceaux hertziens.

Cette étude, qui concluait notamment à la nécessité d'entreprendre dans un premier temps l'étude de la liaison Léopoldville-Matadi-Boma, a été approuvée par les autorités congolaises. Une équipe chargée de la mener à bien est actuellement sur place. Sa tâche doit en principe s'achever en septembre 1966.

Les modalités de financement de l'équipement proprement dit de cette liaison sont à l'étude.

Travaux publics. Le Bureau central pour les équipements d'Outre-Mer a été chargé de mettre en place une mission permanente devant réaliser les études suivantes :

– étude du réseau d'adduction d'eau à Léopoldville,

– étude de travaux routiers divers,

– études des travaux portuaires sur le fleuve Congo.

La première de ces études a été entreprise par deux experts qui ont été affectés à Léopoldville en 1965. Un spécialiste des questions portuaires les a rejoints au mois d'avril dernier.

Transports. En 1964, le gouvernement congolais a demandé une assistance française pour la réorganisation de l'*Office des Transports congolais* (OTRACO).

[1] M. Gérald Doyon, ingénieur des Télécommunications, administrateur de 1re classe au ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Lignes à grande distance, a effectué deux missions à Léopoldville, la première en octobre 1964, la seconde en septembre-octobre 1965. Se reporter à la lettre n° 1879/CT3 du 13 septembre 1965, adressée par le ministre des Affaires étrangères au ministre des PTT, concernant la *Mission au Congo-Léopoldville de M. Doyon* et au télégramme de Léopoldville n° 2050 à 2052 du 1er octobre 1965, faisant part de la remise par M. Doyon à M. Mulumba, secrétaire général des Postes et Télécommunications du Congo-Léopoldville, du rapport technique établi à la suite de la seconde mission française dans le domaine des PTT.

L'aide sollicitée portait sur la direction comptable et les ateliers de réparation du matériel fluvial.

Une douzaine d'experts ont été affectés à la direction comptable ; une dizaine aux chantiers navals.

Ces équipes sont complétées par un ingénieur de haute qualification, placé depuis mai 1964 auprès du directeur de l'OTRACO, qui bénéficie également des conseils d'un expert financier[1].

En mai 1965, une convention a été signée entre l'OTRACO et l'*Office des chemins de fer d'Outre-Mer*. Cette convention, qui n'engage pas directement les deux gouvernements, a pour objet la création en France d'un bureau d'achats de l'OTRACO et la mise à la disposition de cet organisme de techniciens français, qui servent dans les chemins de fer congolais et au port de Matadi. Des moteurs marins ont été offerts à l'OTRACO.

Mines et énergie. En 1964, le gouvernement congolais avait sollicité une assistance technique pour la remise en ordre du secteur minier et la définition d'une politique de développement minier et énergétique. Une équipe de dix-huit experts est en place. Certains d'entre eux ont été envoyés à Bukavu et à Élisabethville. Ils sont chargés d'étudier les réformes de structure à apporter à l'administration minière et d'établir une carte des permis de recherche et des indices miniers.

Urbanisme. À la suite d'une mission exploratoire du secrétariat pour les Missions d'urbanisme et d'habitat, une mission d'experts chargée d'établir le plan d'urbanisme de Léopoldville s'est rendue au Congo[2].

À la demande du gouvernement congolais, un expert a été envoyé à Léopoldville pour étudier les conditions d'approvisionnement du marché de cette ville en produits maraîchers. Une mission de pêche et pisciculture doit se rendre prochainement dans la capitale congolaise.

f) Information

Radiodiffusion. Une convention radiophonique entre les deux gouvernements a été signée le 29 novembre 1964. Une mission de quatre experts de l'OCORA[3] spécialistes des programmes, se trouve actuellement à Léopoldville. Par ailleurs, du matériel technique, ainsi qu'un émetteur sur ondes moyennes d'1 kw, a été offert à Radio Léopoldville.

L'OCORA étudie en outre les modalités selon lesquelles pourrait être installé à Léopoldville un Centre de perfectionnement pour les techniciens de la radio.

Télévision. À la demande du gouvernement congolais, l'OCORA a procédé à une étude de l'installation d'un réseau de télévision à Léopoldville.

[1] MM. Mercier (problèmes techniques) et Bouque (questions financières).

[2] Le premier expert français dans ce domaine est arrivé à Léopoldville le 10 novembre 1965.

[3] OCORA : Office de coopération radiophonique. M. Celarie, chef de la mission OCORA.

La réalisation du projet, assortie d'un crédit fournisseur, est actuellement suspendue, les autorités locales ayant estimé que la situation budgétaire ne leur permettrait pas d'engager de telles dépenses.

g) Santé publique.

À la suite d'une mission exploratrice du docteur Aujoulat[1], qui avait été chargé d'étudier la réorganisation des services de santé congolais, un conseiller pour la Santé publique, un spécialiste de l'éducation sanitaire[2] et un spécialiste des problèmes pharmaceutiques[3] ont été envoyés à Léopoldville.

D'autre part, un protocole d'assistance dans le domaine sanitaire prévoyant l'envoi d'unités médicales mobiles sera signé incessamment. La première de ces unités, composée de deux spécialistes, a rejoint Léopoldville et a entrepris une campagne de vaccination ; une seconde doit la rejoindre prochainement.

Coopération multilatérale. Une centaine d'experts français servent au Congo au titre des Nations unies et des Institutions spécialisées. Le gouvernement français a repris au titre de la coopération bilatérale certains experts français précédemment rémunérés par les Nations unies.

(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Léopoldville), 1966)

44

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Malo, chargé d'Affaires de France *a.i.* à Phnom Penh.

T. n°s 272 et 273. *Paris, 18 juin 1966, 20 h. 53.*
Sans diffusion. Très secret.

Pour le chargé d'Affaires seul.

Le général de Gaulle souhaite pouvoir se rendre au Cambodge au cours de l'été prochain, c'est-à-dire dans les tout premiers jours de septembre et répondre ainsi à l'invitation que le prince Sihanouk lui a faite à plusieurs reprises.

Vous voudrez bien approcher le chef de l'État cambodgien pour lui faire part du projet du Président de la République. Vous vous assurerez que la

[1] Dr Louis-Paul Aujoulat, médecin, ancien ministre, ancien député. Chef du service de la coopération technique au ministère de la Santé publique depuis 1962, directeur du Centre national d'éducation sanitaire et sociale (1962).

[2] Dr Basset, spécialiste d'éducation sanitaire.

[3] Le pharmacien général Pluchon.

période proposée lui conviendrait. Dans l'affirmative, le général de Gaulle pourrait consacrer à cette visite d'État deux ou trois jours.

Il n'y a pas lieu de dissimuler au prince Sihanouk que le général de Gaulle compte passer ensuite par la Polynésie[1]. Vous voudrez bien cependant lui préciser que cette information lui est communiquée à titre personnel et que nous lui saurions gré d'observer la discrétion à ce sujet.

Dès votre réponse[2], je pense pouvoir être en mesure de vous préciser les dates probables de ce voyage.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1966)

45

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.-circulaire n° 177[1] *Paris, 18 juin 1966.*
Réservé.

Les conversations franco-allemandes sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne ont commencé le 13 juin à Bonn entre M. de Beaumarchais et M. Meyer-Lindenberg, directeur politique à l'*Auswärtiges Amt*[2].

Dès l'abord, ce dernier a souligné que, dans l'esprit du gouvernement de Bonn, un parallélisme étroit devrait être maintenu entre ces entretiens et ceux qui vont s'engager à Paris sur le rôle et les missions des forces françaises[3]. La conclusion des négociations sur le stationnement était subordonnée au résultat des conversations menées entre la France et les Quatorze.

Il a été convenu, d'autre part, que les entretiens de Bonn garderaient un caractère confidentiel.

La discussion a porté essentiellement sur les points suivants :

[1] Du 25 août au 12 septembre 1966, le général de Gaulle se rend en voyage officiel en Côte française des Somalis, au Cambodge (où il prononce un discours à Phnom Penh le 31 août), en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides, en Polynésie française et à la Guadeloupe.

[2] Le compte rendu de la démarche de M. Charles Malo auprès du prince Sihanouk figure ci-dessous dans le télégramme de Phnom Penh nos 691 à 695 du 22 juin 1966.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres, Washington, Moscou, Bonn, Repan, La Haye, Bruxelles, Rome

[2] Au sujet de ces entretiens, voir le télégramme de Paris nos 1005 et 1006 du 16 juin 1966, publié ci-dessus n° 32.

[3] Ces entretiens ont lieu à Paris, voir la note du service des Pactes du 24 juin 1966, publiée ci-après.

1. *Droit de stationnement*

La délégation allemande a confirmé la position exposée par l'aide-mémoire du gouvernement fédéral du 3 mai dernier[1]. D'après Bonn, les accords de Paris de 1954 formant un tout juridique et politique, la décision mettant fin à l'affectation des troupes françaises au commandement de l'OTAN priverait la France, à partir du 1er juillet 1966, du droit de stationnement qu'elle détient en vertu de la convention du 23 octobre 1954[2] « sur la présence des troupes étrangères sur le territoire de la République fédérale ». Un nouvel instrument juridique devrait être négocié pour servir de base au stationnement. Dans cette perspective, M. Meyer-Lindenberg a esquissé les grandes lignes d'une convention prévoyant notamment, d'une part, que l'implantation des forces françaises en Allemagne ferait désormais l'objet d'un accord entre les deux gouvernements, d'autre part, qu'une faculté de dénonciation serait ouverte à chacune des parties contractantes.

Cette position juridique a été naturellement contestée par la délégation française. Celle-ci a rappelé que les accords de Paris avaient maintenu à la France un droit « réservé » de stationnement, qui n'avait aucun lien avec l'intégration ou la non-intégration de nos forces. La convention « sur la présence » d'octobre 1954 demeurait donc une base juridique valable pour leur stationnement. M. de Beaumarchais a pourtant précisé que le gouvernement français n'avait pas l'intention d'exercer son droit sans l'accord du gouvernement fédéral et qu'il était prêt à lui donner, à cet égard, les assurances nécessaires. Dans ce sens, un projet de déclaration a été remis à la délégation allemande. Celle-ci a indiqué qu'elle le transmettrait à son gouvernement.

2. *Statut des forces*

Du côté allemand, on estime nécessaire la conclusion d'un nouvel accord sur le statut juridique des forces, qui se substituerait partiellement aux accords en vigueur (accord de 1952[3] sur les forces OTAN et accords complémentaires de 1959[4]). D'après les indications données par la délégation allemande, le nouvel accord impliquerait une révision très étendue du régime existant.

La délégation française a fait savoir que l'on était disposé, à Paris, à envisager certains aménagements aux conditions d'application du statut actuel, et qu'une conversation pourrait s'engager sur ce point.

[1] Voir le télégramme de Bonn n° 2647 du 3 mai, *D.D.F.*, 1966-I, n° 287.

[2] Les accords de Paris du 23 octobre 1954 sont publiés par la Documentation française, *notes et études documentaires* n° 1943.

[3] Convention signée le 28 août 1952 à Paris sur le statut des forces de l'OTAN.

[4] La convention complémentaire du 3 août 1959 à la Convention sur le statut des forces de l'OTAN du 28 août 1952 est publiée au *Journal Officiel* du 4 janvier 1964.

3. *Période transitoire*

Se référant aux déclarations faites par le chancelier Erhard dans sa conférence de presse du 10 juin, la délégation française a proposé que les gouvernements français et allemand décident par un échange de lettres que, dans l'attente de la conclusion des négociations en cours, le statut des troupes françaises demeure régi par les accords en vigueur.

Après avoir indiqué qu'elle transmettrait notre proposition à son gouvernement, la délégation allemande a exposé que celui-ci avait envisagé de faire une déclaration selon laquelle la France ne pourra plus, après le 1er juillet 1966, exercer ses droits de stationnement au titre de la convention du 23 octobre 1954, mais qu'en attendant la conclusion d'un accord, elle pourra néanmoins maintenir ses troupes sur le territoire allemand en vertu d'une autorisation de stationnement « provisoire et révocable ». En outre, certaines mesures seraient prises par le gouvernement fédéral après le 1er juillet pour affirmer la souveraineté allemande vis-à-vis du commandement des forces françaises en Allemagne. La délégation française a fait toutes réserves sur un tel projet.

Cette première réunion a donc été principalement consacrée à l'exposé des thèses respectives des deux gouvernements. Étant donné les instructions très strictes que le directeur politique allemand avait reçues de son ministre, aucun dialogue n'a pu s'engager. Il est toutefois à noter que l'on a soigneusement évité, du côté allemand, la remise de toute proposition écrite.

À la demande de la délégation allemande, les conversations se poursuivront à Bonn. La prochaine rencontre aura lieu, selon le vœu du gouvernement fédéral, après que la négociation multilatérale aura débuté à Paris. Elle portera essentiellement sur le statut des troupes.

À l'occasion de ce premier entretien, M. de Beaumarchais a été interrogé par son interlocuteur allemand sur les informations rapportées le matin même par la presse de Bonn et selon laquelle la France aurait l'intention de retirer ses forces aériennes de la République fédérale. Il a indiqué que le gouvernement français n'envisageait, pour le moment, que le retrait des formations chargées de missions de défense aériennes et dont l'engagement serait « automatique ». Il a ajouté que des consultations s'engageraient prochainement entre État-major français et État-major allié au sujet du retrait d'Allemagne de nos unités de *Nike* et de *Hawk*[1].

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France)

[1] Unités de défense anti-aérienne équipées de fusées sol-air *Nike* et *Hawk*.

46

NOTE DE LA DIRECTION AFRIQUE-LEVANT

Rébellion au Mozambique

N.[1] *Paris, 18 juin 1966.*

Depuis le déclenchement d'opérations systématiques de guérilla en octobre 1964[2], la rébellion mozambiquaise, bénéficiant d'un soutien logistique de plus en plus substantiel de la part des pays de l'Est et de la Tanzanie[3], s'est progressivement infiltrée vers le sud. Agissant, comme en Angola et en Guinée, par des opérations éclair (embuscades, sabotages, pose de mines), bénéficiant de l'appui de certaines tribus tels les Maconde, elle a désormais pourri – sans toutefois occuper le terrain – au moins trois régions : les districts de Nyacen et de Cabo Delgado, limitrophe du Malawi et de la Tanzanie, et, plus au sud, celui de la Zambezi dans la région de Tété, où les rebelles bénéficient de la proximité de la Zambie.

Bien que les deux mouvements qui animent la rébellion – le FRELIMO du Dr Mondlane basé à Dar Es-Salaam et le COREMO de M. Gwambe[4], plus gauchisant, basé à Lusaka – demeurent désunis et rivaux, les rébellions, depuis le début de l'année, sont mieux armées (armes soviétiques et chinoises essentiellement), plus agressifs et mieux encadrées.

D'autre part, les pays africains voisins qui, tels la Zambie et le Malawi, ont des raisons de ménager les Portugais et s'employaient jusqu'à présent à contrôler les rebelles basés ou transitant sur leur territoire, se montrent, depuis quelque temps, plus tolérants à leur égard. Cette évolution peut semble-t-il s'expliquer par la prolongation de la crise rhodésienne et l'appui discret donné par Lisbonne à M. Ian Smith[5].

[1] Cette note est rédigée par M. Marcel Rey, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction Afrique, direction Afrique-Levant au Département.

[2] Eduardo Mondlane, président du FRELIMO (Front de libération du Mozambique), fondé en 1962, proclame « l'insurrection nationale » au Mozambique en octobre 1964.

[3] Le FRELIMO, fondé lors du congrès de l'Unité, tenu à Dar Es-Salaam du 23 au 28 septembre 1962, a fixé son siège dans la capitale de la Tanzanie, une des plus actives bases du communisme international et d'abord chinois. Le FRELIMO dispose de plusieurs camps d'entraînement en Tanzanie : Mtwara, Bagamoyo, Kongwa (dirigé par des instructeurs cubains et algériens), Mbeya (où sont stockés armes, munitions, vivres d'origine soviétique), Songea, Nashingwea (école de cadres dirigée par quatorze instructeurs chinois), Mkokotoni (dirigé par les Cubains et les Chinois), Moshi (Chinois). Les combattants du FRELIMO font, par ailleurs, des stages à l'étranger : URSS, République populaire de Chine, Tchécoslovaquie, Cuba et Israël. Le Frelimo est le seul mouvement nationaliste des colonies portugaises à avoir des rapports avec l'Internationale socialiste, et à bénéficier d'un soutien officiel ou officieux dans les pays scandinaves. À compléter par la dépêche de Lourenço Marques n° 161 du 21 novembre 1966, intitulée : *du FRELIMO et du Dr Mondlane,* non reproduite.

[4] COREMO : Comité révolutionnaire du Mozambique, regroupant divers groupuscules nationalistes, est fondé à Lusaka (Zambie) le 22 juin 1965. Adelino Gwambe, passe pour bénéficier de certains appuis ghanéens et du *Bureau of African Affairs* d'Accra. Les mouvements nationalistes mozambiquais progressistes ont choisi Lusaka pour se regrouper.

[5] *Note du document* : « La même évolution est constatée en Angola où les rebelles du MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola), basés en Zambie, ont pu ouvrir, le mois dernier,

Pour toutes ces raisons, le Portugal se prépare à une lutte de longue haleine. Ayant renforcé considérablement son dispositif militaire[1] et regroupé les populations au sud du Nuvuma, il s'apprête à transférer son commandement militaire vers le nord, à Nanpula, au contact même des poches rebelles et multiplie les opérations, d'où le nombre relativement élevé des pertes de part et d'autre depuis quelques mois.

Parallèlement, et comme elles le font en Angola, les autorités portugaises élaborent un programme de développement économique et social intensif, tendant à rallier les populations et à décourager les critiques des détracteurs de la politique coloniale portugaise. Elles sont handicapées dans cet effort par l'immensité du pays et la faible implantation portugaise[2].

(Direction Afrique-Levant, Mozambique 1966)

47

M. Gorse, Ambassadeur, Haut Représentant
de la République française à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2688 à 2695. *Alger, 19 juin 1966.*

(*Reçu* : 22 h. 20).

En l'absence de toute réjouissance populaire, l'anniversaire du coup d'État du 19 juin 1965[3] a été célébré par une séance de travail au Club des Pins, groupant les hauts dignitaires du Parti, de la fonction publique, de l'armée, auxquels s'est jointe une délégation de l'amicale des Algériens en Europe.

Le discours du colonel Boumediene, télévisé, prononcé en arabe et, pour la première fois, traduit simultanément en français, a duré environ trois heures sans pour autant apporter de précisions nouvelles sur son programme de gouvernement. Près des deux tiers de cette harangue ont

un nouveau front ». Au mois de mai 1966, est ouvert le front dit du Sud-Est à la frontière de la Zambie à l'Est et du Congo-Kinshasa au Nord. Cette région devient rapidement la 3e région militaire du MPLA.

[1] *Note du document* « Il entretient actuellement une armée de 40 000 hommes au Mozambique ».

[2] Le Mozambique a une superficie représentant huit fois celle du Portugal, une population estimée à près de 8 millions d'habitants dont plus de 100 000 Portugais. Le 6 janvier 1966, un prêt de 2 500 000 livres sterling a été accordé au Mozambique par la Banque nationale d'Outre-Mer de Lisbonne, destiné à financer un plan de développement qui vise à attirer des capitaux étrangers.

[3] Dans la nuit du 18 au 19 juin 1965, l'Armée nationale populaire prend le contrôle de la ville d'Alger et investit la résidence de Ben Bella. Ce dernier est contraint à la démission et le colonel Houari Boumediene prend le pouvoir. Voir *D.D.F.*, 1965-I, nos 286, 287. Pour plus de détails sur la célébration de cet anniversaire, se reporter à la dépêche d'Alger n° 23/AP du 23 juin 1966, non publiée, intitulée *Du premier anniversaire du 19 juin*. Environ 1 600 personnes, dont une délégation de 80 membres de l'Amicale des Algériens d'Europe, assistaient à cette manifestation.

été consacrés à l'histoire de l'Algérie de novembre 1954[1] au 19 juin 1965, un tiers seulement étant réservé à la gestion du régime actuel.

Le règne de Ben Bella est ainsi décrit : « La situation avant le 19 juin a été caractérisée par l'instabilité et la soif du pouvoir qui, pour certains, était une fin en soi. Les vrais militants au lieu d'être organisés se sont trouvés groupés autour d'individus ». Cette situation est illustrée par des propos ironiques concernant, sans les nommer, Khider[2], Aït Ahmed[3], Ben Bella[4] et Raptis[5].

Cette critique débouche sur l'éloge de l'armée, celle de la collégialité, en même temps que sur un vigoureux appel à l'« unicité » du Parti : « Malgré les tentatives de division, l'armée n'a pas plié ». « La révolution s'est faite sur la base de l'effort collectif, base de tout travail productif et fructueux ». « Nous ne pouvons faire aucune concession lorsque se manifeste la division[6], la présence de non socialistes dans le Parti entrave

[1] Le 1er novembre 1954 (Toussaint Rouge), une série d'attentats marque les débuts de l'insurrection armée. Le Front de Libération nationale (FLN) publie une déclaration-programme demandant l'indépendance.

[2] Mohammed Khider, se rend au Caire le 5 juin 1951 ; partisan de l'action armée, il rejoint le FLN après le 1er novembre 1954, est élu membre du Conseil national de la Révolution algérienne le 20 août 1956. Arrêté le 22 octobre 1956 dans le détournement de l'avion d'Air-Maroc, emprisonné, libéré après le cessez-le-feu de mars 1962, il soutient Ben Bella et devient secrétaire général et trésorier du FLN de 1962 au 5 juillet 1964 date à laquelle il annonce officiellement à Genève son opposition au chef de l'État algérien. Réfugié en Espagne, condamné à mort par contumace lors du procès des 7-10 avril 1965. Il déclare également son opposition au régime de Boumediene en 1965, il est assassiné à Madrid en 1967.

[3] Dr Hocine Aït Ahmed gagne Le Caire en 1951, se prononce pour l'action armée et défend à partir de novembre 1954 les thèses du FLN. Membre du Conseil national de la Révolution algérienne depuis le congrès de la Soummam du 20 août 1956, il est arrêté dans l'avion arraisonné en plein ciel par l'armée française ainsi que Ben Bella, Boudiaf, Khider et Lacheraf, le 22 octobre 1956. Lors de la crise du FLN, il s'oppose au groupe animé par Ben Bella, Abbas et l'État-major de l'ALN et refuse de faire partie du bureau politique du FLN. Il est libéré après le cessez-le-feu en 1962, élu député à la première Assemblée nationale. Il rejoint la Kabylie et, en compagnie du colonel Mohand Ou El Hadj, y anime une vive opposition à Ben Bella qui tourne à l'insurrection en 1963. Il crée un parti d'opposition le *Front des Forces socialistes* (FFS), est arrêté, emprisonné, condamné à mort, il se réconcilie avec Ben Bella à la veille du coup d'État du 19 juin 1965. Maintenu en prison par le régime du colonel Boumediene, il s'évade en mai 1966 et vit en exil en Europe.

[4] Ahmed Ben Bella, ancien premier Président de la République algérienne (1962-1965), destitué le 19 juin 1965 par le Conseil de la Révolution présidé par Houari Boumediene, emprisonné puis assigné à résidence.

[5] Michel Raptis, *alias* Martin, *alias* Pablo, né en 1910 à Alexandrie, Grec d'origine, ingénieur urbaniste, ancien secrétaire général de la IVe Internationale (trotskyste), emprisonné aux Pays-Bas pour fabrication de faux billets au profit du FLN, libéré en 1961, se rend alors au Maroc. En avril 1962, il publie, à la demande du Gouvernement provisoire de la République algérienne, une *étude pour une politique agraire en Algérie*. En décembre 1962, il est à Alger, employé au Bureau national algérien pour la protection et la gestion des Biens vacants. En juin 1964, Michel Raptis est toujours l'un des conseillers écoutés de Ben Bella.

[6] Concernant le regain d'activité qui affecte les mouvements dits d'opposition au régime Boumediene, se référer à la dépêche d'Alger n° 21/AP, du 16 mai 1966, non publiée, traitant du *Colonel Boumediene et les oppositions en Algérie*, passant en revue les milieux de la Casbah d'Alger qui subissent encore l'emprise des hommes qui y avaient animé la rébellion, les Aurès où le désordre règne à l'état endémique, et en Kabylie où quelques petits maquis sont réapparus, pour finir par une analyse des relations très complexes entre la centrale syndicale UGTA (union

le développement de son action, ils devront quitter les rangs du FLN, il n'y a pas de compromis dans ce domaine ».

Le chef de l'État a été extrêmement laconique en ce qui concerne les problèmes de politique intérieure. Après avoir affirmé que « l'autogestion serait bientôt dotée de nouveaux statuts », il a déclaré : « Nous devons réorganiser le Parti et l'État pour permettre la réalisation des objectifs économiques ». Ces propos ne sont cependant suivis que de deux allusions fort succinctes l'une à la nécessaire « planification » l'autre aux élections communales. Rappelant que le gouvernement a consulté les experts de la BIRD et du GOSPLAN[1]. Le président du Conseil de la révolution a annoncé pour le mois prochain l'ouverture d'un large débat sur le plan « quinquennal ou septennal ». Quant aux renouvellements des délégations spéciales ; il a répété une fois de plus qu'il s'agit là d'une opération importante qui sera « d'ici quelques semaines soumise aux militants pour étude ».

S'abstenant de toute allusion aux relations de l'Algérie avec le bloc soviétique ou avec les États-Unis, le chef de l'État a limité le passage de son discours consacré à la politique étrangère à quatre paragraphes d'inégale importance.

Il a été particulièrement bref dans ses propos relatifs à l'Afrique : L'Algérie a aidé et aidera toujours « les mouvements révolutionnaires, car elle ne peut trahir « sa mission ».

Évoquant les problèmes de la Ligue arabe, le colonel Boumediene a confirmé la thèse que l'on avait vu s'esquisser lors de la récente visite du ministre des Affaires étrangères syrien (mon télégramme n° 2443/46)[2] : « Si l'unification du monde arabe reste un objectif à atteindre à longue échéance, du moins devons-nous, dans l'immédiat, concourir au rapprochement des différents pays qui le 'composent' ».

Quant au Maghreb, l'accent a été mis sur la conciliation : « Nous avons choisi l'avenir et la coopération car les conditions objectives imposent ce choix. Les barrières et les frontières sont des entraves provisoires qui sont appelées à disparaître ».

générale des travailleurs algériens) et le pouvoir. Voir également la note du Service des Affaires générales n° 1792, Affaires algériennes, au Département, du 29 juin 1966, non reprise, présentant une étude de l'opposition algérienne en France et en Europe, insistant en particulier sur l'OCRA (organisation clandestine de la résistance algérienne), l'ORP (organisation de la résistance populaire), le FFS (front des forces socialistes).

[1] La mission du *Gosplan*, comptant quinze experts, conduite par M. Mikhaïl I. Misnik est arrivée le 20 février 1966 à Alger, celle de la BIRD, forte de vingt-cinq personnes, dirigée par M. Avramovic, est arrivée le 2 mars.

[2] L'Algérie, soucieuse de contribuer au rapprochement de la Syrie et de l'Égypte reçoit le Dr Ibrahim Makhos, vice-président du Conseil des ministres et ministre syrien des Affaires étrangères, du 25 au 29 mai 1966. Le télégramme d'Alger nos 2443-2446 du 3 juin, non reproduit, souligne que la Syrie ambitionne de resserrer les liens avec une Algérie jugée à l'avant-garde des pays progressistes dans le monde arabe car elle se sent menacée à l'extérieur par les tenants du Pacte islamique (proposition du roi Fayçal d'Arabie). Pour plus de détails sur ce séjour, dont l'essentiel se résume à un élargissement des échanges entre les partis Baas et le FLN et le transfert de Damas à Alger des cendres de l'émir Abdelkader, ainsi que le texte du communiqué publié à l'issue de cette visite, se référer à la dépêche de Damas n° 608/AL du 2 juin 1966, non reproduite.

Ce sont les relations avec la France qui ont incité le colonel Boumediene à développer sa pensée : « La coopération entre l'Algérie et la France ne doit pas rester liée à certaines séquelles du passé. Elle exige que nous nous débarrassions de celles-ci non seulement sur le plan des mentalités mais aussi sur le plan matériel. La coopération ne doit pas être secouée lorsque l'Algérie use d'un droit naturel tel celui de nationaliser ses mines. C'est dans cet esprit que le Conseil de la révolution et le gouvernement ont décidé l'ouverture de négociations avec la France pour la liquidation de ces séquelles ». Le chef de l'État a ponctué ses propos, de l'évocation de « sa foi inébranlable dans la coopération avec la France dont le fondement repose sur l'absence de haine et la réconciliation », et d'une allusion à l'importance qu'il attache aux accords pétroliers de juillet 1965.

La longue profession de foi socialiste du chef de l'État n'a provoqué aucune réaction des auditeurs qui n'ont applaudi qu'à deux reprises, la première au rappel de la nationalisation des mines, la deuxième à l'évocation de la réconciliation avec la France.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

48

Note du Service des Pactes

Instructions reçues le lundi 20 juin[1]

N.[2] *Paris, 20 juin 1966.*

1. Le projet de déclaration revu à l'Élysée, qui sera lu par M. de Leusse au Conseil le 21 juin, se borne à réitérer la position générale exposée par le Ministre à Bruxelles[3]. Notre représentant à l'OTAN ne devra pas participer à la discussion cas par cas de la coopération des forces françaises et se bornera à répondre sur les différents points qui sont de la compétence des autorités militaires. L'idée est que nous ne sommes pas demandeur et que nous devons laisser nos Alliés devant les instances militaires proposer des solutions pour la coopération des forces françaises. Participer à la discussion au Conseil risquerait de reconnaître la compétence du Conseil permanent, or celui-ci n'est pas l'instance compétente et en outre les décisions de notre représentant au Conseil engagent le gouvernement alors que le général Ailleret[4] dans sa discussion avec le général Lemnitzer[5] ne parlera qu'*ad referendum*.

[1] Il s'agit d'instructions du Ministre des Affaires étrangères au Service des Pactes.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chargé du Service des Pactes.

[3] Lors de la réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN, tenue à Bruxelles les 7 et 8 mai 1966.

[4] Général Charles Ailleret, chef d'État-major des armées depuis 1962.

[5] Général Lyman L. Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées de l'OTAN (SACEUR) depuis janvier 1963.

2. Limites de la consultation avec nos alliés pour la coopération des forces françaises.

Il n'est pas question d'étendre ces consultations au-delà de celles qui « demeureraient en Allemagne ».

La question se pose, et nous n'avons pas d'instructions à ce sujet, pour les forces aériennes qui seront toutes ultérieurement rapatriées en France en ce qui concerne les missions de soutien des forces terrestres françaises. M. Couve de Murville en reparlera peut-être à l'Élysée. Le service des Pactes préparera une note montrant qu'il n'y a pas actuellement de distinction juridique, pour les forces sous commandement national entre celles qui se trouvent sur le territoire national et les autres.

3. Notifications.

a) Le retrait des *Nike* et des *Hawks*[1] a été notifié à nos alliés. L'avis du ministre est que, puisque les *Nike* sont du matériel PAM[2], nous devrons les laisser sur place en Allemagne pour les rendre aux Américains. Mais cette position n'a pas encore été approuvée. M. Alphand[3] en parlera à M. Messmer[4].

b) Pour le reste de nos forces aériennes il n'a pas été prévu de notification officielle. Mais le général de Gaulle a annoncé personnellement le retrait de l'ensemble à M. Bohlen[5] et le service des Pactes est autorisé, si on lui pose la question, à dire que vraisemblablement toutes ces forces aériennes seront rapatriées, mais que l'affaire est encore à l'étude.

c) Pour les forces terrestres le général de Gaulle estime que « nous ne devons pas nous interdire de rappeler d'Allemagne certaines d'entre elles », mais nous n'avons pas à en parler pour le moment.

4. Les questions : agences militaires du Groupe permanent[6] ; NADGE[7] ; infrastructure ; budgets militaires ; oléoducs ; dépenses des quartiers

[1] *Nike* et *Hawk* : fusées de défense anti-aérienne sol-air.

[2] Matériel PAM (programme d'assistance mutuelle) : matériel d'armement et d'équipement fourni à la France conformément à l'accord relatif à l'aide pour la défense mutuelle signé à Washington le 27 janvier 1950. Cet accord est publié dans le recueil de Roger Pinto et Henri Rollet : Recueil général des traités de la France. Accords bilatéraux 1950-1953 – cinquième volume, p. 31, édité par la Documentation française en 1979.

[3] M. Hervé Alphand, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères depuis 7 octobre 1965.

[4] M. Pierre Messmer, ministre des Armées depuis 1960.

[5] M. Charles E. Bohlen, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 27 octobre 1962.

[6] Le groupe permanent ou *standing group*, est le bureau exécutif du comité militaire de l'OTAN : seuls la France, le Royaume-Uni et les États-Unis nomment des représentants permanents auprès de ce groupe. Les principales agences du groupe permanent sont :

– AGARD : groupe consultatif pour la recherche et les réalisations aérospatiales créé en 1952.

– BMS : bureau militaire de standardisation crée en 1952 ; c'est la principale agence militaire de l'OTAN.

– SGMG : groupe météorologique du groupe permanent créé en 1950. *Standing Group Meteorology Group*.

[7] NADGE : *Nato Air Defense Ground Environment*. Il s'agit de l'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN.

généraux ; indemnités de départ des personnels seront décidées au mois de juillet en fonction des études qui seront faites d'ici là.

5. *Live Oak*[1]

Pour le moment les choses restent en l'état, c'est-à-dire que notre représentant à l'État-major *Live Oak* reste où il est et peut dire, s'il est interrogé, que rien n'est changé.

Néanmoins le Département est conscient du lien qui existe entre la présence de nos forces en Allemagne et les opérations d'intervention *Live Oak* qui sont faites par des éléments de ces forces. L'affaire sera reprise après les discussions franco-allemandes.

6. Aucune instruction nouvelle pour les discussions franco-américaines, sinon confirmation qu'il ne devra y avoir en France aucun stock, pas même le matériel hospitalier. Le Département estime, en ce qui concerne le matériel hospitalier, que ce n'est pas à indiquer d'emblée aux Américains.

7. Le Ministre a lu la note sur le matériel PAM et *off shore* et il est conscient du problème, mais il n'y a pas encore d'instructions.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, réorganisation de l'OTAN, retrait de la France de l'OTAN)

49

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'OTAN.

T. n° 26[2]. *Paris, 20 juin 1966.*

Très urgent.

Je vous adresse ci-après le texte de la déclaration que vous devrez faire au Conseil permanent de l'OTAN lors de la séance du 21 juin consacrée, aux termes de la décision de Bruxelles[3], à une première discussion des questions à régler conjointement entre les Alliés.

[1] Sur le groupe *Live Oak*, groupe tripartite qui étudie à Paris la situation à Berlin, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 102.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington n°s 1393 à 1398, Londres n°s 1335 à 1340, Bonn n°s 1017 à 1022, Rome n°s 688 à 693, Bruxelles n°s 369 à 374, La Haye n°s 446 à 451, Lisbonne n° 252, Luxembourg n° 88, Copenhague n° 189, Oslo n° 156, Athènes n° 301, Ankara n° 329, Ottawa n° 491.

[3] Il s'agit de la réunion ministérielle de l'OTAN tenue à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966. Les décisions prises à Bruxelles portent sur les points suivants :

– transfert des quartiers généraux hors de France.

– adresser aux pays du Benelux une invitation à fournir un emplacement pour le quartier général du SACEUR.

– simplifier la structure du commandement en réunissant en un seul quartier général, les quartiers généraux du SACEUR et de Centre-Europe.

Citation.

« Examinant lors de leur réunion à Bruxelles les problèmes soulevés dans les mémorandums français du mois de mars dernier, les ministres ont, en ce qui concerne la procédure de négociation, convenu notamment ce qui suit :

a) les questions à régler conjointement entre les alliés à la suite des communications de la France feront l'objet en premier lieu, de discussions au sein du Conseil permanent ;

b) les principales de ces questions concernent le rôle et les missions des forces françaises stationnées en Allemagne, y compris leur coopération avec les forces de l'OTAN et les dispositions relatives au commandement.

En acceptant cette procédure, la délégation française a souligné, qu'à son point de vue, la question du maintien ou du retrait des forces françaises en Allemagne revêtait d'abord un aspect politique. Le gouvernement français a fait savoir qu'il n'avait pas d'objection, puisque le gouvernement allemand en avait lui-même le désir, à maintenir des forces en Allemagne et, en conséquence, à examiner avec celui-ci les questions politiques et juridiques posées. Cet examen a commencé le 13 juin.

De l'avis du gouvernement français, les autres problèmes relatifs aux forces françaises qui demeureraient en Allemagne ont un caractère essentiellement militaire. Il s'agit de faire, pour le cas où le gouvernement français mettrait en application l'article V du Pacte atlantique[1], des prévisions en ce qui concerne la coopération des forces françaises et des forces alliées. Ceci relève de la planification militaire, c'est-à-dire des États-majors.

En prenant les mesures que vous connaissez à l'égard de l'Organisation, le gouvernement français a voulu cesser, en ce qui le concerne, de participer à une structure qui, par l'intégration des commandements, l'imbrication de certains services et systèmes, avait en particulier, pour conséquence de conduire en certaines circonstances, à l'automatisme dans l'engagement de ses forces.

Par les accords de coopération qui pourraient être conclus à la suite des consultations à entreprendre par les États-majors, nous entendons être en mesure de participer effectivement, si le gouvernement français le décidait, à des opérations communes avec nos alliés. Nous sommes prêts par conséquent à étudier les différentes hypothèses qui pourraient se présenter en cas de conflit et les rôles qui pourraient être joués tant par nos forces que par

– installer le collège de Défense en Italie.

– supprimer le groupe permanent (*standing group*) et le remplacer par un État-major international intégré.

– les questions nécessitant un accord à prendre conjointement entre les alliés seront d'abord discutées au Conseil des représentants permanents (notamment la mission des forces françaises en Allemagne).

[1] Pour l'article 5 du Pacte Atlantique Nord, voir le télégramme de Paris n° 469 du 8 mars 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 154.

celles de nos alliés. Nous sommes également prêts à étudier les conditions dans lesquelles ces forces sous commandement français pourraient être placées dans le dispositif de commandement interallié pour mener les actions ainsi déterminées.

Il est clair que ces différents problèmes sont de la compétence des autorités militaires ».

Fin de citation.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France de l'OTAN)

50

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3721 à 3737[1]. *Washington, 20 juin 1966.*

(*Reçu,* le 21, 01 h. 30).

La commission des Affaires étrangères du Sénat a commencé ce matin la série de *Hearings* consacrée à l'OTAN par l'audition de M. McGeorge Bundy[2].

Le sénateur Fulbright, qui présidait, a ouvert les débats en déclarant que le but de ces auditions était d'éclairer l'opinion américaine et les dirigeants de Washington sur la complexité des problèmes que les États-Unis devaient affronter en Europe en raison des modifications profondes qui affectaient ce continent. « L'Europe d'aujourd'hui n'est plus celle que nous avons connue dans la passé, ni l'Europe que nous avons souhaitée. C'est l'Europe d'après-guerre ». Le sénateur de l'Arkansas estime que les États-Unis doivent envisager leur rôle en faisant abstraction de « tout parti pris ou de tout préjugé ». « Rendre le général de Gaulle responsable du désarroi que connaît l'OTAN est sans doute une explication commode. Mais les questions compliquées sont rarement résolues par des réponses simples ». La situation actuelle, a poursuivi M. Fulbright, n'est pas le résultat de la politique d'un seul homme. Elle soulève toute une série de questions auxquelles nous devons nous efforcer de trouver les réponses. Dans quelle direction se dirige l'Europe ? Comment devons-nous nous adapter et adapter l'Alliance, à une Europe en pleine évolution ? Les États-Unis doivent-ils unilatéralement assumer la défense de la liberté dans toutes les parties du Monde ? Est-ce une responsabilité qu'ils doivent partager ?

[1] Communiqué à New York (n° 217), Ottawa (n°s 388 à 404), Londres (n°s 562 à 578), Bonn (n°s 125 à 141).

[2] McGeorge Bundy, universitaire, professeur à Harvard, assistant spécial du Président des États-Unis pour les questions de sécurité nationale à partir de 1961.

Le Président de la commission des Affaires étrangères rappelle alors que M. Pearson[1], dans son récent discours de Springfield (ma dépêche n° 1015 du 17 juin)[2] s'est posé lui aussi ces questions et que, lui aussi, a déclaré : « Nous ne devons pas, à propos des récents développements de l'OTAN essayer de rejeter tout le blâme sur la France et le général de Gaulle. Avant de condamner, nous devons nous efforcer de comprendre les motifs qui ont inspiré les initiatives de la France. La France n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais satisfaite d'une organisation atlantique dominée par les États-Unis. La France, et elle n'est pas seule, estime que l'Europe continentale est maintenant suffisamment forte pour assumer sa juste part de responsabilité dans le contrôle de la politique de l'Alliance ».

Le sénateur Fulbright passa ensuite la parole à M. Bundy. L'ancien conseiller de la Maison Blanche lut alors une assez longue déclaration de neuf pages, dont je retiens les passages suivants :

1) l'OTAN est « une grande alliance politique et militaire. Ce n'est pas le seul instrument de la coopération occidentale et ce n'est pas le seul mécanisme de la diplomatie de la paix. L'OTAN est un moyen, non une fin ». La compréhension de l'Europe actuelle, selon M. Bundy, ne commence pas par la lecture des articles du Traité, mais par l'analyse des positions de chacun des pays qui la composent.

2) la Grande-Bretagne « a été pendant un quart de siècle la meilleure alliée en Europe, particulièrement pour la France ». Le nom de Churchill résume à lui seul le rôle vital joué par le Royaume-Uni. Son rôle, depuis Suez, pourrait paraître avoir perdu de l'importance. Il n'en est rien. Londres n'a cessé, depuis une décennie, de jouer son rôle avec fermeté et sagesse. « Certes, aucun gouvernement n'est parfait. La Grande-Bretagne n'a pas rejoint l'Europe à une époque où elle aurait pu jouer les premiers rôles ». Sa méfiance « émotionnelle » à l'égard de l'Allemagne a pesé sur ses relations avec Bonn. Seule de toutes les grandes nations atlantiques, elle n'a pas su adapter ses efforts à ses ambitions économiques. Mais le jour paraît proche où, sous l'impulsion d'un gouvernement fort, elle pourra opérer son redressement à l'intérieur ou au dehors du Marché commun. Les qualités britanniques sont essentielles à la nouvelle Europe.

3) « La politique actuelle de la France est décevante quant à ses manières, coûteuse dans son orgueil, prodigue en occasions perdues, déplacée dans beaucoup de ses coups de théâtre et supportable dans ses principes ». M. Bundy, après avoir analysé chacune de ces propositions, n'en conclut pas moins : « En dépit de tout, les principes de la politique étrangère française sont admissibles. La France n'a pas déchaîné de nouveaux courants de nationalisme, à part le sien. Elle n'a déserté l'Alliance en aucune crise. Elle n'a pas empêché le développement du Marché commun. L'aspect

[1] Lester B. Pearson est Premier ministre du Canada.

[2] Cette dépêche, non reproduite, fait l'analyse du discours du chef de gouvernement d'Ottawa.

le plus pénible de sa politique concerne sans doute sa position à l'égard du Vietnam. Celle-ci s'explique par son passé et nous ne devons pas être surpris de ces divergences. L'attitude de la France n'est guère coopérative, mais elle est compréhensible et marginale. Nous avons de nombreuses divergences avec la France, mais aucune qui soit irréparable. Elle reste notre alliée. Peu de Français sont anti-américains et, moitié par sagesse moitié par sentiment, aucun Américain ne devrait être anti-français ».

4) l'Allemagne, comme la Grande-Bretagne, reçoit de l'ancien doyen d'Harvard un *satisfecit* de bonne conduite. « L'Allemagne est bel et bien, et c'est sagesse et ce sera pour toujours – en dehors de toute entreprise nationale nucléaire ». Elle n'en est pas moins la deuxième puissance de l'Alliance.

5) après avoir salué les autres alliés, M. Bundy aborde le rôle des États-Unis dans l'Alliance. C'est, évidemment, le premier parce qu'ils ont la puissance et qu'ils en ont accepté la responsabilité. Mais c'est une tâche ingrate. « Dans nos relations avec l'Alliance, nous avons fait des centaines d'erreurs et nous en ferons encore beaucoup d'autres ». Tout compte fait, estime-t-il, ce rôle aura cependant été essentiel. La tâche à venir doit pourtant s'appuyer sur de vieilles bases, comme l'article 5[1], le rôle de SACEUR[2] et la présence des troupes américaines en Europe. L'objectif final de la politique de l'Alliance n'est cependant pas la force, mais le règlement du problème européen. Là aussi, Washington a pu faire des erreurs, admet M. Bundy, mais aucun Président américain n'a renié l'objectif final de l'Alliance. Ce règlement reste encore lointain, mais les dangers d'une guerre n'apparaissent pas menaçants. Le moment paraît propice pour se préparer à une évolution de la situation européenne. Pour l'instant, il faut préserver l'Alliance, « c'est la tâche que nous a imposée de Gaulle ». Il est essentiel, notamment, de conserver le commandement suprême en Europe, « instrument principal du contrôle des crises en Europe ». Pour M. Bundy, la politique américaine doit continuer à s'inspirer d'une grande fermeté dans la poursuite de l'unité et du renforcement de l'Ouest et faire preuve, en même temps d'une compréhension à l'égard des préoccupations légitimes de l'Est. Il faut notamment encourager Bonn à poursuivre son dialogue avec l'Est. Au passage, il recommande que Bonn reconnaisse sans plus tarder les frontières de l'Oder-Neisse.

6) l'ancien conseiller de la Maison Blanche a également parlé de la question de la non-prolifération. C'est, selon lui, une question d'une importance vitale. Il n'exclut pas la possibilité qu'un jour, assez lointain encore, les forces nucléaires britannique et française seront réunies sous une entité européenne. Au passage, il enterre la FML dont, dit-il, personne ne veut en Europe. Dans ces conditions, estime-t-il, les perspectives d'un accord à Genève, si les Russes y consentent, paraissent bonnes.

[1] Il s'agit de l'article du Traité de l'Atlantique Nord définissant la garantie mutuelle d'intervention que s'assurent les parties en cas d'agression de la part d'une tierce puissance.

[2] Commandant suprême allié en Europe

Selon l'usage, la déposition de M. Bundy a été suivie de questions. Celles-ci ont témoigné que l'ensemble des membres de la commission, à l'exception des sénateurs Hickenlooper[1] et Lausche[2], faisaient preuve de compréhension à l'égard de notre position. Le sénateur Church[3], notamment, a fait état des indications qu'il a recueillies au cours de son récent voyage en Europe. Il a souligné en particulier que l'avenir de ce continent concernait avant tout les Européens, et que Washington devait faire preuve à ce sujet de discrétion.

Répondant à une question, M. Bundy a été amené à déclarer que le voyage du général de Gaulle à Moscou était « parfaitement normal ». Les craintes qu'il avait fait naître chez certains relevaient « de la fantaisie ».

La commission entendra demain M. Dillon[4].

J'envoie par la prochaine valise le texte intégral des déclarations de M. Bundy.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

51

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. n°s 3746 à 3755.
Diffusion réservée.

Washington, le 21 juin 1966.

(*Reçu* : le 22, 02 h. 20).

En même temps que la Commission des Affaires étrangères, la sous-commission pour la Sécurité nationale et les opérations internationales, présidée par M. Jackson[5] (démocrate – État de Washington), continue ses auditions sur les affaires atlantiques. Dans cette enceinte, qui bénéficie manifestement d'une préférence de la part du gouvernement, l'atmosphère est moins sereine et moins favorable à la France que chez le sénateur Fulbright (mon télégramme 3721)[6].

[1] Bourke Blakemore Hickenlooper, gouverneur en 1943 puis sénateur de l'Iowa depuis 1945.

[2] Franck John Lausche, membre du Parti démocrate, gouverneur de l'Ohio de 1945 à 1946 puis de 1949 à 1956 et sénateur depuis 1956.

[3] Voir à son sujet *D.D.F.*, 1966-I, n° 293 le compte rendu d'audience du général de Gaulle du 4 mai 1966.

[4] Clarence Douglas Dillon, ambassadeur des États-Unis en France (1953-57), sous-secrétaire d'État pour les Affaires économiques (1958-59), puis sous-secrétaire d'État (1959-1960), et sous-secrétaire au Trésor (1960-65).

[5] Henry Martin Jackson avocat, d'abord membre de la Chambre des Représentants (1940-1952), sénateur de l'État de Washington depuis 1953, président de la Commission de l'Intérieur et membre de la Commission conjointe du Congrès pour l'énergie atomique.

[6] Se reporter ci-dessus n° 50, au télégramme de Washington du 20 juin 1966 n°s 3721 à 3737.

La sous-commission a entendu ce matin M. McNamara. Voici le résumé de sa déposition :

1. Ce qui compte avant la forme des traités, c'est l'interdépendance qui existe entre l'Europe et les États-Unis et leur commune volonté de défense. Mais les textes et l'organisation ont leur importance, car ils sont la manifestation des intentions des alliés, et celles-ci ne doivent pas être mal interprétées par un adversaire éventuel.

2. Attitude de la France : l'une des questions qu'elle pose est de savoir si ce pays participerait à la défense en cas de conflit et si les alliés pourraient utiliser son territoire. Les négociations permettront de connaître la réponse. Mais, de toute façon, le gouvernement américain s'en tient au principe de la défense avancée, et l'hypothèse où l'on en arriverait effectivement à avoir besoin de se défendre sur le sol français paraît assez lointaine. Des conversations sont en cours pour rechercher les bases d'une coopération en temps de guerre. À propos des mesures immédiates à prendre par les États-Unis, M. McNamara a rappelé les mesures annoncées le 15 juin (mon télégramme 3538).

Il a rappelé à ce sujet que les études en cours sur la réinstallation du personnel militaire « n'excluent pas la possibilité d'arrangements ultérieurs avec la France sur le stockage et l'accès à certaines facilités en temps de guerre ».

Il a ajouté que les transferts n'affecteraient pas la capacité défensive de l'Alliance, prise dans son ensemble. Le coût ne pouvait pas encore en être évalué.

Se plaçant sur le plan purement politique, il a déclaré : « nous aurions, bien sûr, préféré une autre attitude de la part de la France. Mais, il n'y a pas d'avantage pour nous ni pour nos alliés à discuter de la position du gouvernement français et à critiquer l'usage qu'il fait de sa souveraineté. Il y a beaucoup de choses positives à faire dans l'Alliance, et c'est à cette œuvre constructive que je veux me consacrer d'abord ».

3. Problèmes positifs de l'Alliance. En termes extrêmement alambiqués, le ministre a fait allusion à la mauvaise répartition des charges entre les alliés et a souhaité que, derrière l'action des commandements intégrés, il y ait une participation plus active des gouvernements nationaux à l'organisation et aux plans. Il s'est félicité de ce que, au cours des deux dernières années, les alliés aient commencé à établir des plans à plus longue échéance et à les coordonner.

Pour le problème nucléaire, il a rappelé la création des trois comités dont il a souligné le caractère positif. Si les Européens, a-t-il dit, veulent un jour créer une force nucléaire propre, les États-Unis sont prêts à y participer. Mais une telle force doit être acceptable, bien sûr, par les Européens les plus directement concernés.

4. Problème allemand : les troupes américaines qui sont en Allemagne ont de bonnes raisons d'y être. Elles y resteront quels que soient les besoins au Vietnam et quelles que soient les pressions, légitimes d'ailleurs, qui s'exercent dans le sens de leur réduction (balance des paiements, possibilité

de pont aérien très rapide, etc.). Les quelques ajustements qui ont lieu périodiquement n'y changent rien.

L'Allemagne est au cœur du problème de sécurité de l'Alliance : celle-ci a garanti l'intégrité de ce pays et lui a permis de retrouver une place parmi les nations. Mais l'Europe change et l'on ne peut plus s'en tenir au *statu quo*. Comme ses alliés européens, l'Amérique pense que l'Alliance « ne doit pas freiner la réconciliation de l'Europe tout entière ». « Que les institutions intégrées ajoutent à la force de l'Alliance, mais qu'elles ne sont pas immuables et qu'elles ne doivent pas empêcher de fructueux contacts entre des pays seuls ou groupés et leurs voisins d'Europe orientale ou l'URSS ». Elle pense aussi, enfin, que tout ce qui peut, pacifiquement amener à la réunification de l'Allemagne doit être tenté, selon les possibilités du moment.

En conclusion, M. McNamara a proclamé que l'OTAN devait jouer un rôle déterminant dans l'évolution qui se dessine en Europe. Qu'elle pouvait devenir, et était en train de devenir, un forum pour discuter du rapprochement avec l'Est, du contrôle des armements, de la sécurité européenne, de la non-prolifération nucléaire.

Répondant ensuite à des questions, il a précisé :

a) que des réductions des effectifs américains en Allemagne pourraient intervenir si les Soviétiques allégeaient leurs troupes en Allemagne de l'Est ;

b) que les Allemands devaient remplir intégralement leur engagement d'acheter des armes aux États-Unis : ils en avaient besoin pour leur propre défense et ne pouvaient songer à les remplacer par des achats de matériel scientifique.

J'enverrai le texte de cette déposition au Département par la prochaine valise.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

52

M. MALO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PHNOM PENH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 691 à 695. *Phnom Penh, 22 juin 1966, 10 h. 00.*
Très secret. Sans diffusion. (*Reçu* : 18 h. 00).

Je me réfère à votre télégramme n°s 272-273[1].

J'ai fait part au prince Norodom Sihanouk, hier soir, du projet du Président de la République.

Le Prince m'a dit que la nouvelle lui procurait une immense joie. « C'est, a-t-il ajouté, un très grand honneur pour le Cambodge, la plus belle et la

[1] Voir ci-dessus n° 44 le télégramme de Paris à Phnom Penh du 18 juin 1966.

plus spectaculaire récompense de tout ce que nous avons fait jusqu'ici pour développer notre fraternelle amitié avec la France. Veuillez exprimer au général de Gaulle notre gratitude émue et dites-lui bien que l'accueil qu'il recevra ici sera à l'image de l'extraordinaire prestige dont il jouit auprès du peuple cambodgien et de notre immense attachement à la France. Nous y mettrons tout notre cœur, a poursuivi le Prince, qui m'a dit alors qu'il prenait note de l'intention du Président de la République de passer en Polynésie après sa visite d'État ainsi que du caractère confidentiel de cette information. « C'est très bien », a-t-il déclaré.

Le chef de l'État a ensuite abordé quelques-uns des problèmes qui se sont immédiatement posés à son esprit au sujet de l'organisation de la visite présidentielle.

Tout d'abord, m'a-t-il recommandé, faites savoir au général de Gaulle que « la date qu'il choisira sera la mienne », cependant, ne lui cachez pas que le mois de septembre est le mois le plus pluvieux de l'année au Cambodge. « Je m'occuperai personnellement du programme de la visite, poursuivit le chef de l'État, et je ferai en sorte que celle-ci soit complète sans pour autant être exténuante. J'aimerai savoir dès que possible, si, comme nous l'espérons tous ici, Madame de Gaulle accompagnera le Président ; car, dans ce cas, la Reine se déplacera pour aller l'accueillir. Je souhaiterais aussi que les services de la présidence veuillent bien détacher dès que possible à Phnom Penh, et tout au moins quinze jours avant l'arrivée du Général, quelques-uns de ses meilleurs officiers de sécurité qui pourront faire bénéficier leurs collègues khmers de leur expérience et collaborer avec eux. Pendant leur séjour au Cambodge, a conclu le Prince, ils seront les hôtes du gouvernement royal.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1966)

53

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 1427 à 1430. *Paris, 22 juin 1966, 18 h. 56.*
Diffusion réservée. Secret.

La question de nos prochaines expériences en Polynésie et de leurs éventuelles incidences sur les vols de satellites artificiels américains a été évoquée avec un représentant de l'ambassade des États-Unis à Paris le 22 juin.

Il lui a été indiqué que seuls les satellites sur orbite basse, et plus particulièrement les satellites habités, pourraient être concernés par nos tirs. Le risque en l'occurrence tenant essentiellement à l'éblouissement de l'équipage du satellite par le flash lumineux au moment de l'explosion. En effet, l'irradiation du personnel ne pourrait être que très légère ; quant aux

équipements ils ne courraient que des risques négligeables de détérioration par le rayonnement nucléaire initial.

Néanmoins, il avait été décidé que le passage d'un satellite habité au-dessus de Mururoa au moment du déclenchement d'une explosion entraînerait la suspension momentanée de celle-ci aussi longtemps que cela serait nécessaire. Le passage ultérieur du satellite au-dessus ou aux environs de la zone de l'explosion après que celle-ci ait eu lieu, ne présenterait par contre plus aucun risque.

Il a donc été demandé au représentant de l'ambassade de bien vouloir nous communiquer les dates retenues par la NASA pour les prochains vols de satellites habités ainsi que les orbites prévues et réelles de ces satellites, afin de permettre aux responsables du champ de tir de Polynésie de tenir compte de ces données pour l'exécution de nos expériences.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

54

M. Baudet, Ambassadeur de France à moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3058 à 3075. *Moscou, 22 juin 1966.*
Diffusion réservée.
(*Reçu* : le 23 à 01 h. 20).

Un premier entretien[1] entre le général de Gaulle et les dirigeants soviétiques a eu lieu au Kremlin le 21 juin dans la matinée. Il a porté sur les problèmes européens, essentiellement sur la question allemande.

Le général de Gaulle a ouvert la conversation en demandant à ses interlocuteurs s'ils estimaient que ce avait été fait il y a vingt-deux ans à Yalta[2] puis à Postdam[3] en ce qui concerne l'Allemagne avait un caractère définitif ou si des changements leur paraissaient possibles.

[1] Voir le compte rendu détaillé de cet entretien dans les documents du Cabinet du Ministre, 1966.

[2] La conférence de Yalta (4-11 février 1945) se tient entre le président Roosevelt, le Premier ministre Churchill et le maréchal Staline pour décider de la politique à suivre en Europe après la défaite de l'Allemagne et de ses alliés. L'accord se fait entre les participants sur la future organisation des Nations unies, la division de l'Allemagne en quatre zones d'occupation, l'intervention de l'URSS contre le Japon trois mois après la capitulation du *Reich* et l'adoption de la ligne Curzon comme frontière occidentale de l'Union soviétique. En revanche, aucun accord n'est possible sur les réparations ou les frontières de la Pologne à l'Ouest. Un compromis atteint à propos de la composition du gouvernement de la Pologne reconstituée n'est pas respecté par Moscou, désireux d'établir son influence exclusive sur l'Europe centrale et orientale et sur les Balkans.

[3] Au lendemain de la reddition allemande, cette conférence réunit à Potsdam, du 17 juillet au 2 août 1945, le président Truman, le maréchal Staline et successivement les Premiers ministres Churchill et Attlee. Elle fixe la procédure pour la négociation des traités de paix avec les cinq alliés européens du *Reich*, permet à l'URSS d'annexer une partie de la Prusse orientale et décide de donner à la Pologne l'administration des territoires situés à l'est de la ligne Oder-Neisse. Elle échoue en revanche, dans ses efforts pour organiser un véritable gouvernement quadripartite de l'Allemagne et pour régler les problèmes méditerranéens.

M. Brejnev a développé en réponse les vues soviétiques. Le problème essentiel est celui de la sécurité. La création de deux États en Allemagne est un changement fondamental dont il faut tenir compte. La République fédérale poursuit une politique de revanche. Sa dernière « note de paix »[1] contient une menace de révision des frontières. L'Allemagne va-t-elle revenir au nazisme ? Les réunions d'anciens combattants, de nazis et d'irrédentistes sont d'autant plus inquiétantes que les États-Unis favorisent cette évolution. Si l'on y ajoute les aspirations nucléaires de Bonn, on ne peut que craindre l'approche d'une troisième guerre mondiale plus catastrophique encore. La France et l'Union soviétique doivent conjuguer leurs efforts pour que l'Allemagne devienne un État pacifique. Quant à la réunification, l'URSS estime qu'elle n'offre aucune perspective dans un avenir prévisible.

Le général de Gaulle a répondu que pour la France aussi, qui avait tant souffert des guerres, la première question était celle de la sécurité en Europe. Le Président de la République se déclare d'accord pour penser que les frontières de l'Allemagne ont été fixées définitivement au lendemain de la guerre. En ce qui concerne la réunification, il est peu probable qu'elle ait lieu dans l'immédiat. Il faut comprendre cependant qu'il n'y aura pas d'évolution pacifique sans que les Allemands reçoivent une espérance de réunification.

Mais il y a un autre élément dont il faut tenir compte et qui est l'existence de deux grandes puissances rivales en Europe et dans le monde. La question allemande a été introduite dans cette rivalité entre l'Union soviétique et les États-Unis. Il est important de sortir le problème allemand de cette contestation et d'en faire un problème de bonne foi entre Européens, y compris les Allemands eux-mêmes.

Interrogé par M. Brejnev sur ce qu'il entendait en parlant de rivalité américano-soviétique, le général de Gaulle a répondu qu'elle résultait du seul fait que les États-Unis et la Russie étaient très puissants. Les Allemands espéraient qu'un jour, de cette opposition, surgirait la possibilité pour eux de redevenir ce qu'ils étaient autrefois.

Il faut ramener le problème allemand dans un cadre européen. La France souhaite que l'URSS facilite sur le plan humain les rapports entre Allemands de l'Est et de l'Ouest. La France pour sa part fait son possible pour faire évoluer la conjoncture dans un sens européen. C'est pour cela qu'elle se retire d'une organisation militaire automatique.

M. Brejnev a répondu qu'on appréciait du côté soviétique l'initiative française de sortir de l'OTAN[2]. On pense également que le problème allemand doit être réglé en Europe. Mais pour mettre fin à la rivalité dont a parlé le

[1] À propos de ce document allemand daté du 25 mars 1966 et publié en français dans les *Articles et Documents* du 22 avril 1966, voir également les télégrammes n°s 1504 à 1507 du 16 mars et le télégramme circulaire n° 78 du 17 mars 1966, publiés dans *D.D.F.*, 1966-I, n°s 181 et 185.

[2] Se reporter en particulier aux télégrammes de Paris pour Washington n°s 459 à 464 du 7 mars 1966, publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 148.

général de Gaulle, il faut que la bonne volonté soit réciproque. Or, les États-Unis sont solidement implantés en Allemagne et en Europe et ne veulent pas en partir. Quant à l'Allemagne elle ne fait aucun effort dans ce sens. Il faudrait pouvoir neutraliser les forces qui travaillent pour l'Amérique. Alors s'ouvrirait le chemin vers un rapprochement des deux États allemands, qui pourrait passer par la réunion d'une conférence européenne sur la sécurité entre tous les États du continent et sans les États-Unis.

La rivalité russo-américaine n'a pas que des aspects négatifs. Elle fait écho à l'hégémonie des États-Unis en Europe et a réussi à faire échouer le projet de force multilatérale. Le Secrétaire général a demandé alors au général de Gaulle si la reconnaissance de la RDA par tous les États d'Europe ne serait pas un facteur positif.

Le général de Gaulle a répondu aux trois points soulevés par M. Brejnev. Une conférence européenne devrait être un aboutissement, le résultat d'une détente à laquelle l'URSS devrait se prêter comme nous. Si nous la proposions demain elle ne se réunirait pas, car il faut que chacun soit prêt à s'y rendre, y compris les Allemands. D'autre part, la rivalité russo-américaine ne nous contrarie pas car sans elle nous courrions le risque soit d'une hégémonie américaine, soit d'une hégémonie soviétique. Enfin, nous ne reconnaissons pas la RDA comme un État. C'est une institution artificielle dont la reconnaissance ferait échouer les perspectives pacifiques en Allemagne. Ce qui ne veut pas dire qu'à l'avenir nous soyons prêts à reconstituer un *Reich*. Il nous paraîtrait même souhaitable d'aboutir à une sorte de confédération allemande. Le général a ajouté qu'il ne fallait pas méconnaître la situation acquise par les Américains qui ont des droits en ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble. Les États-Unis ne sont pas si interventionnistes qu'on le dit. Il n'est pas certain qu'ils ne s'accommoderaient pas d'une entente européenne qui leur permettrait de se dégager.

M. Brejnev a repris ensuite longuement la parole pour développer les mêmes thèmes qu'au début de l'entretien sur l'agressivité américaine et le revanchisme allemand. Il a cependant convenu qu'une conférence européenne devrait être considérée comme un objectif et qu'il fallait soigneusement la préparer.

M. Kossyguine est alors intervenu pour demander si on ne pourrait pas rechercher une coopération plus étroite entre Européens, là où les intérêts des États-Unis ne sont ni décisifs ni prépondérants. Il a suggéré l'institution de consultations systématiques sanctionnées par des accords ayant une grande publicité. M. Brejnev a proposé de convoquer une conférence sur les questions économiques. Le général de Gaulle s'est déclaré d'accord pour l'organisation d'une concertation et d'une consultation organisées et étendues. Il serait bon que d'autres pays acceptent les mêmes consultations, y compris l'Allemagne (M. Brejnev avait mentionné l'Italie, la Suède et le Danemark).

M. Brejnev revient sur la question allemande pour demander au général de Gaulle s'il a des propositions à soumettre en ce qui concerne le problème de l'armement nucléaire de l'Allemagne. Le Général a répondu que les

Allemands connaissaient très bien notre opposition à leurs ambitions nucléaires. Nous leur avons dit, que leurs rapports avec nous en dépendaient. Au demeurant, personne ne souhaite vraiment que l'Allemagne obtienne des armes atomiques, ni les Américains, qui font quelques politesses et offrent de parler dans des comités, ni non plus les Anglais. Il n'y a donc pas là de danger immédiat.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1966)

55

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3076 à 3087.
Diffusion réservée.

Moscou, 22 juin 1966.

(*Reçu* : le 23 à 01 h. 20).

Suite à mon télégramme précédent.

Le 2e entretien[1] du général de Gaulle avec les dirigeants soviétiques a porté sur les relations bilatérales, la crise vietnamienne et les autres problèmes de la politique internationale.

M. Brejnev a longuement développé les idées soviétiques sur l'intérêt de la coopération et des consultations avec la France. Il a proposé l'établissement d'un fil direct entre Moscou et Paris et s'est félicité de la conclusion des accords sur la coopération scientifique, technique et économique, sur l'espace et sur la télévision en couleur.

Le général de Gaulle lui a fait écho et a invité le gouvernement soviétique à se rendre en France en visite officielle, invitation qui a été aussitôt acceptée par M. Brejnev au nom du gouvernement et du Soviet suprême.

M. Couve de Murville a exposé l'état des rapports économiques entre les deux pays, lesquels ne correspondent pas au développement des rapports franco-soviétiques en général. Il faut appliquer l'accord de cinq ans[2] et si possible le dépasser.

M. Kossyguine s'est déclaré d'accord avec le Ministre sur la nécessité d'exécuter l'accord et même d'aller au-delà. L'URSS pourrait constituer

[1] Se reporter également au compte rendu détaillé de cet entretien dans les documents du Cabinet du Ministre, 1966.

[2] Il s'agit de l'accord entre la France et l'URSS relatif aux livraisons réciproques de produits pour la période 1er janvier 1965-31 décembre 1969, signé le 30 octobre 1964 entre MM. Giscard d'Estaing et Patolichev, il a fait l'objet d'un protocole additionnel le 11 mai 1966 pour l'année en cours. La mise en œuvre de cet accord s'avère difficile en dépit des facilités de crédit consenties par la France pour l'achat de biens d'équipement. La crise de l'agriculture soviétique oblige en effet Moscou à d'importants achats de blé à l'étranger au détriment de ses projets d'importations de produits industriels lourds.

un marché stable pour le blé français. Elle peut d'autre part acheter à la France des usines pour la production de biens de consommation et se fournir en France de biens de consommation populaire dans le domaine de la confection et de la chaussure. Nous pourrions de part et d'autre éviter des doubles emplois dans la recherche scientifique et technique. Il serait souhaitable de mieux contrôler les rapports par la création d'une commission spéciale franco-soviétique comportant à un niveau élevé, des représentants du commerce et de la planification, assistés d'experts. Cette commission se réunirait tous les trois mois et aurait pour tâche de contrôler, de stimuler et de rechercher des voies nouvelles. Enfin, le Président du Conseil a proposé de créer un *clearing* multilatéral avec la Tchécoslovaquie, la Pologne, la RDA, la Bulgarie et la Hongrie.

Le général de Gaulle a accepté le principe de la commission spéciale. Les autres propositions soviétiques seront étudiées. Il faut dépasser les habitudes acquises et faire entrer dans les mœurs, de part et d'autre, les échanges et les rapports économiques et techniques. Il faut aussi que l'on se comprenne et que l'usage du français se répande en Russie et réciproquement.

Les entretiens ont porté ensuite sur le problème vietnamien. Les positions connues sur la neutralité et le retour à Genève[1] ont été développées de part et d'autre et ont permis de constater une large identité des vues. Le Général a terminé cet échange en déclarant que c'était là un sujet sur lequel le gouvernement français se concerterait volontiers avec le gouvernement soviétique le jour où une conférence serait possible.

M. Brejnev a ensuite fait un long exposé des rapports bilatéraux de l'URSS avec les différents pays du monde, s'arrêtant plus volontiers sur certains, comme la RAU, la Syrie, la Turquie. Il a marqué le désir de ne pas briser les liens avec l'Indonésie. Le Japon a fait des offres de collaboration économique fort importantes pour la mise en valeur de l'Est soviétique, qui sont à l'étude.

Mention spéciale a été faite de l'Italie (on en avait déjà parlé la veille) qui semble intéresser les dirigeants soviétiques. Après l'accord *Fiat*, un projet de gazoduc est à l'étude pour amener le gaz russe en Italie.

Les pays socialistes ont été évoqués à propos de la réunion du Comité consultatif du Pacte de Varsovie qui se tiendra à Bucarest (c'est le tour de cette capitale après Varsovie et avant Sofia). On y discutera les problèmes intérieurs du camp ainsi que certains aspects de la sécurité européenne.

Avec les Etats-Unis, les rapports peuvent être considérés comme « gelés ». M. Brejnev est revenu à ce sujet sur la vigilance à observer quant à leur politique allemande. Le projet américain de comité de planification nucléaire est un test de la volonté et de la décision soviétiques.

Le général de Gaulle a terminé l'entretien par un exposé de la politique française dans les différentes parties du monde. Notre rôle en Afrique – la

[1] Référence aux accords conclus à Genève le 21 juillet 1954 mettant fin à la première phase de la guerre du Vietnam et à la présence française dans ce pays.

stabilité nécessaire en Orient où le *statu quo* comporte la présence d'Israël – les problèmes que pose l'Amérique latine à l'aide européenne. La France était heureuse dans ces différents domaines de constater que l'Union soviétique était une grande puissance pacifique.

M. Brejnev s'est déclaré très sensible à cette appréciation. Il a regretté que le temps ne permette point de prolonger l'entretien et a suggéré qu'une nouvelle conversation ait lieu avant le départ du Président de la République.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1966)

56

NOTE POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Droit de stationnement des forces françaises en Allemagne

N. n° 425 [1]. *Paris, 22 juin 1966.*

Le service juridique a noté qu'au cours de la réunion du 21 juin du Comité des représentants permanents au Conseil de l'OTAN, M. Cleveland[2] a déclaré, en ce qui concerne le stationnement des forces françaises en Allemagne, qu'on serait, après le 1er juillet, devant « un vide politique, militaire et juridique ». Cette position a été appuyée par M. Grewe[3] qui a parlé pour sa part de « vacuum juridique ».

Le service juridique croit devoir rappeler brièvement ci-dessous en quoi cette thèse est en droit difficilement défendable.

S'il est vrai que les problèmes de tous ordres afférents à l'Allemagne ont fait l'objet d'un arrangement politique général qu'expose l'acte final de la conférence de Londres en date du 3 octobre 1954[4], il n'en demeure pas moins que ce document diplomatique est rédigé sous forme de déclaration d'intention, les gouvernements participants ayant précisé qu'« il est dans leur intention de conclure et de mettre en vigueur, aussitôt que les procédures parlementaires requises auront été terminées, les accords nécessaires à cette fin ».

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Jacques de Bresson, directeur du service juridique à l'attention de M. Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques.

[2] Harlan Cleveland, représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'OTAN depuis 1965.

[3] Wilhelm Grewe, représentant permanent de la RFA au Conseil de l'OTAN depuis 1962.

[4] La conférence de Londres 28 septembre-3 octobre 1954. Les comptes rendus sont reproduits dans la publication du MAE intitulée : Conférence de Londres (28 sept.-3 oct. 1954) et réunions de Paris 28 sept.-3 oct. 1954. Imprimerie nationale 1956, pp. 15-351 (voir *D.D.F.*, 1954-II, n° 241). Cette conférence a été suivie de réunions à Paris (28 sept.-3 oct.) à l'issue desquelles ont été signés plusieurs accords et conventions publiés dans RTAF, 1960-I, n° 6.

Il est donc tout à fait clair que l'acte final n'est pas par lui-même créateur de droits, ceux-ci se trouvant consacrés dans les conventions traitant respectivement des divers problèmes abordés au cours de la Conférence.

Or, il ne peut être discuté :

– que la présence des forces françaises en Allemagne a fait l'objet de la « Convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale d'Allemagne » et de la « Convention sur la présence des forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne » en date, toutes deux, du 23 octobre 1954,

– qu'aucune disposition de chacun de ces deux accords ne contient la moindre référence à la notion d'intégration,

– que s'il est fait référence, dans les clauses finales de la Convention sur la présence des forces étrangères, à des modifications que justifierait l'intervention d'événements extérieurs de telles modifications impliquent l'accord de tous les signataires, ce qui exclut que la RFA puisse se déclarer déliée unilatéralement des obligations contractées par elle dans ce cadre.

Le même raisonnement vaut d'ailleurs, *mutatis mutandis*, en ce qui concerne le statut des forces françaises, le bénéfice de la Convention du 3 août 1959[1] étant lié pour les États contractants à leur appartenance à l'Alliance Atlantique mais nullement à leur participation aux structures militaires de l'OTAN.

Rien ne permet donc de soutenir que l'initiative française au regard de l'OTAN ait, sur le plan juridique, affecté le droit de stationnement ou le statut de nos forces en Allemagne.

Mais, même à supposer qu'une valeur juridique puisse être attribuée à la notion d'interdépendance entre les différents arrangements intervenus en octobre 1954 au sujet de l'Allemagne, encore faudrait-il, pour rendre sa thèse crédible que la RFA établît que l'intégration des forces françaises d'Allemagne constituait la pierre angulaire de l'édifice et que la modification intervenue sur ce point rend inapplicables l'ensemble desdits arrangements. Si l'on considère dans toute leur diversité les problèmes abordés et les solutions intervenues, une telle démonstration serait fort difficile à faire.

Au surplus, le seul aboutissement de ce raisonnement serait, au regard des principes généraux du droit international public, non pas d'admettre la caducité *de plano* des conventions intéressant la présence des forces françaises en Allemagne, mais d'ouvrir une négociation tendant soit à constater cette caducité soit à rechercher les modifications à apporter aux accords en fonction de l'évolution de la conjoncture.

[1] Convention du 3 août 1959, complémentaire à la convention sur le statut des forces de l'OTAN signée à Paris le 28 août 1952, publiée au *JORF* du 4 janvier 1964. La convention du 28 août 1952 est publiée au *JORF* du 18 février 1955, p. 1919.

En conséquence, dans l'immédiat, même si la thèse allemande était retenue, elle n'aurait pas pour corollaire ce « vide juridique » dont font état les représentants allemands et américains.

Quant au « vide militaire » il serait plus exact de dire que le retrait de la France des structures militaires de l'Organisation oblige à définir non pas les missions des forces françaises d'Allemagne, qui continuent de découler de notre participation à l'Alliance Atlantique, mais leurs conditions d'exercice qui se trouvent modifiées par le passage d'un système de commandement intégré à celui de rapport entre un commandement intégré et un commandement non intégré.

Le service juridique ajoutera, pour mémoire, que, quelles que soient les discussions relatives à la présence outre-Rhin des forces françaises au titre de la « défense commune », nul ne peut contester leur droit de stationnement fondé sur la capitulation sans conditions du IIIe *Reich*.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France).

57

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3788 à 3798. *Bonn, 23 juin 1966.*

(*Reçu* : 19 h. 25).

M. Carstens[1] m'a demandé de venir le voir ce matin, 23 juin, pour m'indiquer que son gouvernement se préoccupait de l'approche de la date du 1er juillet[2] et de la nécessité de définir un règlement pour la période transitoire.

Le gouvernement fédéral nous remettrait donc, le 30 juin ou le 1er juillet, une déclaration unilatérale qui s'inspirerait des considérations suivantes :

1. Le gouvernement fédéral constatera avec satisfaction que les négociations bilatérales et multilatérales ont commencé.

2. Il exprimera l'espoir qu'elles aboutissent à un résultat favorable dans un délai approprié.

3. Dans cette attente, le gouvernement fédéral est d'accord pour que les troupes françaises restent entre-temps (*einstweilig*) sur le territoire allemand.

[1] Dr Gerhard Carstens, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1960.

[2] Le 1er juillet 1966 est la date choisie par la France pour retirer ses forces intégrées, voir l'aide-mémoire du 29 mars 1966 et notamment le télégramme de Paris à Bonn n°s 587 à 594 du 29 mars 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 216.

4. Il se fonde sur l'idée que, durant la période transitoire, les troupes françaises rempliront les missions dont elles s'acquittent jusqu'à présent.

5. Le gouvernement allemand nommera auprès du commandement en chef des forces françaises en Allemagne un représentant, du grade de général, qui veillera au respect de la souveraineté territoriale allemande.

Sa tâche sera :

a) de sauvegarder les droits que le gouvernement allemand détient sur la base des accords existants (accords OTAN de 1951[1] et de 1959[2]) ;

b) de coordonner les relations du commandement en chef français avec les autorités allemandes ;

c) de préserver les intérêts de la défense territoriale allemande. Ce dernier point sera mentionné à la demande du ministère fédéral de la Défense.

M. Carstens a précisé que sa démarche avait un double objectif :

– d'une part, dégager, pour la période transitoire, un règlement qui n'affecte pas la position juridique respective des deux gouvernements,

– d'autre part, préparer, grâce à la désignation d'un général allemand, une solution qui pourrait être acceptable par la suite.

Le secrétaire d'État a beaucoup insisté sur l'aspect pragmatique de la formule proposée et précisé que, si nous avions des remarques à présenter, il serait prêt à les écouter. Il n'a pas été en mesure de nous faire connaître le texte exact de la déclaration envisagée.

Il a également laissé entendre que la personnalité qui serait désignée après du général Massu[3] et qui remplacerait l'officier supérieur assurant actuellement la liaison, aurait en quelque sorte une tâche continue de négociateur : à partir du moment où nous ne serions plus intégrés, les questions qui se réglaient par l'intermédiaire de l'OTAN, devraient l'être directement sur un plan bilatéral.

Il a enfin affirmé que durant la période transitoire, les droits matériels des forces françaises en Allemagne ne seraient pas mis en question.

J'ai, bien entendu, réservé la position de mon gouvernement en indiquant que mon souci était essentiellement d'éviter que la solution qui nous était proposée n'ait pour conséquence, quelles que fussent les assurances qui nous étaient fournies, d'influer sur le règlement définitif dans un sens qui pourrait ne pas nous convenir. Le secrétaire d'État m'a dit qu'il ne s'étonnait nullement de mon observation.

[1] Accords OTAN du 19 juin 1951. Convention entre les membres du Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs troupes. Publié au *JORF* du 21 octobre 1952, p. 9951.

[2] Accords OTAN du 3 août 1959. Accord complétant la convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Publié au *JORF* du 4 janvier 1964, p. 115, signé le 3 août 1959.

[3] Général Jacques Massu, commandant en chef des forces françaises en Allemagne depuis mars 1966.

La proposition dont nous sommes saisis, serait le résultat d'une longue délibération qui a eu lieu hier sous la présidence de M. Erhard[1], à laquelle M. Schröder[2] avait naturellement participé.

De part et d'autre, le problème des avions n'a pas été évoqué (votre télégramme n° 1005/06)[3].

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France)

58

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3816 à 3822. *Washington, 23 juin 1966.*

(*Reçu*, le 23, 21 h. 00).

C'était aujourd'hui le tour du général Norstad[4] de témoigner devant le comité Fulbright. L'ancien commandant suprême des Forces alliées en Europe a fait une déposition claire et nuancée qui reprend les thèmes qu'il a déjà eu l'occasion de développer à maintes reprises (mon télégramme n° 2648), et dont j'envoie par la valise le texte au Département. J'en résume brièvement les grandes lignes.

Le général Norstad est d'accord avec le professeur Schelling[5] (ma dépêche n° 916/PA du 3 juin)[6] pour considérer que la crise actuelle atteint

[1] Ludwig Erhard, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis 1963.

[2] Dr Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1961.

[3] Le télégramme n° 1005-1006 de Paris en date du 16 juin 1966 est publié ci-dessus.

[4] Lauris Norstad, général de l'armée de l'Air des États-Unis, chef d'État-major adjoint (opérations) de l'*U.S. Air Force* (1950), commandant en chef des forces aériennes alliées en Europe (1951), adjoint du commandant suprême allié en Europe, commandant suprême allié en Europe (1956-1963).

[5] Thomas Crombie Schelling, économiste, professeur à l'Université de Harvard, membre de la *Rand Corporation* (1958-1959), et président du Conseil scientifique consultatif de l'*U.S. Air Force* (1960-1964).

[6] Dans cette dépêche non reproduite, l'ambassade analyse l'exposé fait le 19 mai 1966 par le Pr Schelling devant le sous-comité du Sénat pour la Sécurité nationale et les Affaires internationales présidé par le Sénateur Jackson. Pour l'intéressé, l'Alliance Atlantique, plus qu'un pacte est l'expression d'une volonté de défense commune et c'est ce que la France remet en cause, même si elle affirme sa fidélité à l'Alliance. En fait, la communauté atlantique est morte. D'autres raisons existent d'ailleurs à cette situation. Avec la construction de l'Europe, des pays comme la France ou l'Allemagne ont retrouvé de la puissance. En outre, à l'ère atomique, il ne peut plus y avoir solidarité absolue entre les nations. Néanmoins, estime M. Schelling, la présence des forces américaines doit être maintenue en Europe pour assurer une riposte graduée à tout péril éventuel. En effet, la menace de l'Est demeure, même si une certaine stabilisation s'est faite en Europe au point que le moment est sans doute venu de chercher une solution au problème allemand. Mais celle-ci ne peut être trouvée que dans un compromis prenant en compte l'existence des deux États allemands et exigeant l'implication des États-Unis qui peut seule constituer une garantie aux yeux des Soviétiques.

l'Organisation, mais n'affecte pas l'Alliance elle-même. Le problème auquel celle-ci doit faire face est un problème d'ajustement entre l'intérêt national légitime de ses membres et la nécessité de centraliser les pouvoirs de l'OTAN. La décision française a eu pour conséquence de faire endosser au général de Gaulle la responsabilité d'une crise dont les origines ne lui appartiennent pas exclusivement. Il n'en demeure pas moins que sa politique peut prêter à des équivoques. On peut se demander par exemple si elle obéit au seul souci de préserver « l'identité » des forces françaises ou si elle ne vise pas plutôt à donner à la France un rôle dominant en Europe au détriment des États-Unis. Quoi qu'il en soit, il serait « indigne, déplacé et vain de se disputer avec la France et de se laisser aller à polémiquer en public avec un grand pays qui est notre allié ». La France, a poursuivi le général Norstad, continue à collaborer dans les autres secteurs de l'Alliance : il faut utiliser plutôt que contrarier ces dispositions.

Pour l'ancien commandant en chef en Europe, l'OTAN n'est pas le seul lien qui unisse les pays atlantiques, mais il est le plus important et ses objectifs débordent le cadre militaire. Il est essentiel de les adapter aux conditions changeantes en procédant, à intervalles rapprochés, à des révisions nécessaires.

Abordant le chapitre atomique, le général Norstad déclare que les armes nucléaires sont devenues un symbole de puissance, donc de souveraineté, et qu'elles revêtent une importance politique qui dépasse même leur aspect purement militaire. Ce problème complexe constitue le cœur même de la question des relations entre alliés. Le général Norstad ne manque pas l'occasion d'exposer à nouveau en détail la solution qu'il préconise depuis plusieurs années en faveur d'un accroissement de la part des responsabilités de l'OTAN dans l'usage de l'arme nucléaire. Il préconise également que la recherche d'une solution au problème du désarmement soit entreprise suivant les lignes d'un projet qu'il avait remis au secrétaire général de l'OTAN en 1957.

Répondant aux questions qui lui étaient posées, le général Norstad s'est vivement élevé contre la suggestion formulée hier par M. McNamara de procéder à une réduction simultanée du niveau des forces américaines et soviétiques en Europe. « Ce serait faire le jeu de l'adversaire car, une fois parties, les troupes américaines ne reviendront plus ». L'intégration, telle qu'elle est pratiquée dans l'OTAN, c'est-à-dire au sommet, lui paraît également indispensable. Elle n'a d'ailleurs jamais été contestée par les autres alliés. Il serait, selon lui, vain de vouloir « européaniser l'Alliance ». Les États-Unis, en raison de leur puissance, sont voués à assumer la plus grande part des responsabilités de l'Alliance et à jouer un rôle déterminant dans le maintien de la paix mondiale.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

59

NOTE

Le point de l'opération Concorde au 1er juillet 1966

N.[1] *Paris, 23 juin 1966.*

1. La situation et les perspectives de l'opération *Concorde* viennent de faire l'objet d'un rapport commun franco-britannique aux deux gouvernements[2]. Ce rapport a été remis au gouvernement français dès la fin du mois de mai avec une note complémentaire nationale[3]. Du côté britannique, les délais de transmission ont été plus longs et la note britannique n'a pas encore atteint, au 21 juin, sa forme définitive.

Dans tous ces documents, il est proposé aux gouvernements français et britannique de poursuivre l'opération *Concorde* et souhaité qu'une décision gouvernementale puisse intervenir au début de juillet 1966 afin que le calendrier de l'opération ne soit pas retardé.

2. Il y a lieu de rappeler brièvement les principales données relatives à l'opération *Concorde* :

– l'introduction du transport aérien supersonique au-dessus de l'Atlantique Nord paraît toujours possible pour le deuxième semestre de 1971. Le niveau espéré des performances conduit toutefois à un prix de revient au siège-km nettement supérieur à celui obtenu dans le transport subsonique et le programme de mise au point reste très tendu ;

– des limitations d'emploi pourront, de plus, venir de limitations imposées, soit au bruit sur les aérodromes, soit au bang sonique tout le long de la trajectoire ;

– compte tenu des clients qui se sont actuellement manifestés, la mise en service du *Concorde* est subordonnée à l'obtention du certificat de navigabilité américain. Des difficultés peuvent être rencontrées sur ce point avec les autorités américaines vu les nombreux problèmes nouveaux posés par le transport supersonique et le décalage de plusieurs années entre *Concorde* et le projet américain[4] ;

– le coût total de l'opération *Concorde* ne doit pas dépasser, pour la part financée par les gouvernements, un montant de 7 milliards de francs aux conditions économiques du début de 1966. La part française correspondante atteindrait 4,5 milliards de francs dans les mêmes conditions ;

[1] Cette note, destinée au Premier ministre, émane du ministère de l'Équipement, secrétariat d'État aux Transports.

[2] Rapport franco-britannique du comité permanent des Fonctionnaires (document *Concorde* 161 du 13 mai 1966) non reproduit.

[3] Point de l'opération *Concorde* au 15 mai 1966 (document 6/DTA/C du 31 mai 1966) non reproduit.

[4] Il est prévu que l'avion de transport commercial supersonique américain, dont le projet est officiellement lancé depuis 1963, entre en service en 1974.

– les dépenses relatives au programme *Concorde* atteignent aujourd'hui le sixième du coût total estimé, mais leur rythme mensuel est déjà d'environ 40 MF. Tout changement dans le calendrier de l'opération *Concorde* aurait donc des conséquences immédiates importantes ;

– dans le calendrier actuellement prévu, le financement des fabrications de série pose un grave problème puisqu'il faut trouver les moyens de financer un découvert pouvant atteindre 1,5 milliard de francs dans chacun des deux pays.

3. L'aviation civile va être réorganisée en Grande-Bretagne ; le *Board of Trade* sera chargé du transport et le nouveau *Ministry of Technology* de la construction aéronautique. Les principaux changements ne devraient pas intervenir avant l'automne.

4. Il est suggéré à M. le Premier ministre[1] de bien vouloir obtenir de son collègue britannique[2] les assurances suivantes :

– la Grande-Bretagne reste décidée à poursuivre l'opération *Concorde*,

– le gouvernement britannique donne son accord de principe au financement du découvert des fabrications de série,

– les réorganisations envisagées pour le *Ministry of Aviation* n'auront aucune conséquence fâcheuse pour la conduite du programme *Concorde*.

(Aviation civile, 1946-1986)

60

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1383 à 1387[3]. *Paris, 24 juin 1966, 17 h. 10.*
Réservé.

L'ambassade de Grande-Bretagne a fait oralement ce matin, une démarche auprès du Département pour proposer, de la part de Sir Con O'Neill[4], que le comité économique franco-britannique se réunisse à Londres en septembre ou en octobre.

Le directeur des Affaires économiques a donné un accord de principe à cette proposition. Il a également fait observer que le comité n'avait pu, depuis deux ans, être convoqué, faute de pouvoir établir un ordre du jour suffisamment nourri.

[1] Georges Pompidou, Premier ministre depuis le 14 avril 1962.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique depuis le 17 octobre 1964.

[3] Ce télégramme est signé par M. Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département.

[4] Sir Con (Douglas Walter) O'Neill, sous-secrétaire d'État adjoint chargé des Affaires économiques au *Foreign Office*, depuis 1965.

M. Everson[1] a répliqué que la question de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun pourrait être inscrite à l'ordre du jour. Le gouvernement britannique proposait d'engager un processus de sondages et de consultations avec les Six pour savoir s'il existait chez les Six un désir de voir entrer le Royaume-Uni dans la CEE et si les conditions mises à l'adhésion seraient acceptables pour Londres. Comme M. George Brown l'avait indiqué à Stockholm[2], il existait maintenant une volonté d'entrer, pourvu qu'on se mette d'accord sur les conditions. D'autre part, la négociation tarifaire de Genève[3] constituait un bon sujet de discussion.

Le directeur des Affaires économiques, se référant à la récente conversation du Ministre avec Sir Patrick Reilly, a fait observer qu'en dépit des déclarations de M. Brown, on ne considérait pas à Paris que la décision politique d'entrer dans la CEE ait déjà été prise à Londres[4] : dans ces conditions, il n'était pas autorisé à accepter d'emblée le point de l'ordre du jour relatif au Marché commun, car il ne savait pas, à l'heure actuelle, si le gouvernement français serait d'accord sur cette procédure de sondages et de consultations, au cas où elle serait engagée avant que soit prise à Londres la décision politique. Au demeurant, il ne s'agissait pas de savoir si le désir de voir l'Angleterre entrer dans la CEE existait. Réponse avait déjà été donnée à cette question. Il s'agissait avant tout, dans une affaire où le Royaume-Uni était demandeur, de voir s'il était en mesure d'accepter les règles du Traité de Rome.

Comme M. Everson réaffirmait que M. Brown avait défini la position anglaise à Stockholm, il lui a été demandé si, à Genève, dans le cadre de la négociation tarifaire, la délégation anglaise se conduisait comme un futur membre du Marché commun ou toujours comme un pays tiers. M. Everson a dû convenir que les instructions et l'attitude de la délégation anglaise à Genève étaient demeurées inchangées malgré la prise de position de M. Brown.

[1] Frederick Charles Everson, ministre plénipotentiaire chargé des questions économiques à l'ambassade du Royaume-Uni à Paris, depuis 1963.

[2] D'après le télégramme de Stockholm n° 99 du 6 mai 1966, non reproduit, George Brown, vice-Premier ministre britannique et ministre des Affaires économiques depuis octobre 1964, s'exprimant devant le dixième congrès de l'Internationale socialiste à Stockholm le 6 mai 1966, déclare : « que la Grande-Bretagne était prête à adhérer au Marché commun pourvu que ses intérêts essentiels soient sauvegardés. (…) Il affirme que le Royaume-Uni ne demandera ni un traitement de faveur ni la faculté d'éviter les engagements concernant les règles fondamentales de l'appartenance à la CEE. »

[3] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*.

[4] Allusion à une conversation du 11 juin 1966 entre Maurice Couve de Murville et Sir Patrick Reilly, ambassadeur britannique à Paris depuis 1965. D'après la note du 14 juin 1966 *a. s. conversation du Ministre avec Sir Patrick Reilly*, non reproduite : « L'Ambassadeur, après avoir attiré l'attention du Ministre sur le discours de M. George Brown à Stockholm, a ajouté qu'il ne serait pas réaliste de penser cette affaire dans la perspective d'une entrée immédiate de la Grande-Bretagne, à moins que les Six ne le désirent. Il estimait également qu'il faudrait beaucoup de consultations préalables pour avoir la preuve que des conditions mutuellement acceptables pourraient être réalisées. Les études actuellement en cours prendraient du temps, et Sir Patrick Reilly ne pensait pas que les conversations de Londres en juillet donneraient lieu à des discussions sur les détails, mais sur les grandes questions soulevées par ces problèmes. »

M. Everson a déclaré enfin que la question de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun serait soulevée par MM. Wilson[1] et Stewart[2] lors des entretiens franco-britanniques des 6-8 juillet[3].

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

61

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 420 à 423. *Hanoï, 24 juin 1966.*

(*Reçu* : 18 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme no 411[4].

Le correspondant de l'AFP a obtenu sur l'objet de la visite de M. Ronning des précisions intéressantes par le canal d'une ambassade d'Europe orientale.

Il semble que ces indiscrétions lui aient été faites avec le consentement sinon à la demande des Vietnamiens.

La mission de l'envoyé canadien aurait dépassé le stade exploratoire et il aurait été chargé de formuler au nom de Washington des propositions pour arrêter l'escalade actuelle et amorcer un mouvement en sens contraire.

Les Américains se seraient déclarés prêts, par sa bouche, à arrêter les bombardements dans le Nord, en échange d'un ralentissement progressif de l'activité militaire du FNL dans le Sud.

Présentée sous cette condition, cette proposition n'avait aucune chance d'être accueillie. La République démocratique nord-vietnamienne a toujours affirmé que les raids aériens sur son territoire constituaient une agression caractérisée que rien ne justifiait, l'état de guerre n'existant pas entre le Vietnam et les États-Unis. L'arrêt des bombardements, a-t-il été répondu, doit être définitif et inconditionnel. Il ne peut constituer pour les Américains une monnaie d'échange.

[1] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

[2] Michaël Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office*, depuis 1964.

[3] Selon le télégramme de Londres n° 2907 du 8 juillet 1966, lors d'un entretien du 7 juillet entre Georges Pompidou, Premier ministre français depuis 1962, et son homologue britannique : « M. Harold Wilson a réaffirmé que la Grande-Bretagne était prête à adhérer à la Communauté économique européenne à condition que ses intérêts essentiels soient sauvegardés. M. Pompidou a rappelé que rien ne s'opposait à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun dès lors qu'elle accepterait le Traité de Rome et les dispositions prises ultérieurement. Il a été convenu que les deux gouvernements demeureraient en contact entre eux comme avec les gouvernements des États membres de la Communauté économique européenne autres que la France pour des discussions ultérieures sur ces questions. »

[4] Télégramme nos 410 et 411 du 21 juin 1966, non publié. Il rapporte que M. Chester Alvin Ronning, ambassadeur itinérant du Canada, s'est trouvé du 15 au 18 juin à Hanoï où il a été reçu par le ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères.

M. Ronning avait également pour mission de parler des pilotes prisonniers. Il a été répliqué qu'il s'agissait de pirates, de criminels de guerre qui ne pouvaient se réclamer des conventions de Genève et que toute intervention en leur faveur était inopportune.

En laissant filtrer l'essentiel des entretiens avec l'ambassadeur canadien, Hanoï a voulu sans doute montrer qu'il ne refusait pas systématiquement d'examiner les propositions de négociations qui lui étaient soumises et répondre ainsi aux critiques parfois faites à son intransigeance. Mais en même temps, il a fait voir qu'il maintenait l'essentiel des positions contenues dans la lettre du président Hô Chi Minh[1]. Le principe même de la négociation n'est donc pas écarté, mais il reste soumis à certaines conditions. Hanoï estime également que le moment n'est pas encore arrivé d'établir les contacts qui aboutiraient à une solution politique. Mais il n'entend pas rompre les liens qui y conduiraient.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

62

NOTE

Sur un échange de vues au Conseil de l'OTAN

N.[2] *Paris, 24 juin 1966.*

La Commission réunie par le général de Brébisson[3] a procédé le 24 juin à un premier examen des questions posées par nos partenaires lors de la réunion spéciale du Conseil permanent de l'OTAN, le 21 juin (télégramme de Repan n°s 257-258)[4]. Elle a fixé les limites aux réponses qui, compte tenu

[1] Le texte de cette lettre du 24 janvier 1966 est reproduit dans le télégramme d'Hanoï n°s 73 à 81 du 29 janvier 1966, publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 69.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales depuis décembre 1964.

[3] Le 20 juin 1966 le Premier ministre informe par lettre le ministre des Affaires étrangères que des négociations vont s'engager au sujet des modalités du retrait de la France de l'organisation militaire du Traité de l'Atlantique Nord :

1) négociations avec la République fédérale d'Allemagne, dirigées par M. de Beaumarchais assisté du général Multrier.

2) négociations avec le Conseil atlantique dirigées par M. Pierre de Leusse assisté d'un adjoint militaire

3) négociations avec les autorités américaines, dirigées par M. de Beaumarchais assisté de l'amiral Vedel.

En vue de ces négociations, le général de Brébisson est chargé de créer une commission pour coordonner l'action des divers services (Affaires étrangères, Armées, État-major de la Présidence de la République) et présenter ses conclusions au gouvernement.

[4] Le télégramme du Repan n°s 257-258 du 21 juin 1966, non publié, énumère les questions posées à M. Pierre de Leusse représentant permanent de la France, lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord le 21 juin.

des instructions déjà reçues, pourront être données par notre représentant permanent à la prochaine séance du Conseil le 28 juin.

1. Les forces en question sont celles qui demeureraient en Allemagne. On ne peut encore préciser leur importance, pas plus pour les forces terrestres que pour l'aviation, car la France devra d'abord se mettre d'accord avec ses partenaires sur les plans d'opérations et sur les missions qui découleront de ces plans.

2. Questions posées spécialement par le délégué allemand.

Missions et tâches des forces françaises.

La réponse de caractère général a été donnée au point 1 ci-dessus. En outre, il peut être précisé :

a) oui, les forces françaises au cas où jouerait pour nous l'article V[1], rempliraient des missions clairement définitives ;

b) la doctrine de la « défense vers l'avant » sera examinée au cours des entretiens militaires ; ce n'est d'ailleurs pas la même chose que des missions en avant du dispositif, dont il peut déjà être précisé que nous ne les accepterons pas, en raison du caractère de riposte automatique que certaines peuvent comporter ;

c) leur responsabilité pour la défense d'une zone déterminée sera précisée dans les plans d'opérations ;

d) l'application des « plans de défense d'urgence » actuellement établis, sera au centre des discussions que mènera le général Ailleret (l'État-major doit vérifier si nous pouvons donner à nos alliés les indications qui se trouvent au § 4 de la note du 10 juin du général Ailleret[2], approuvée par le général de Gaulle : « Après le 1er juillet et jusqu'à nouvel ordre, les plans d'opération actuels seraient mis en œuvre au cas où le gouvernement français déciderait l'emploi de la force armée en application de l'art. V du Traité »).

– De quelles forces aériennes ou terrestres la France accepte-t-elle de parler au Conseil de l'OTAN ? Ne va-t-elle pas retirer unilatéralement d'autres forces ?
– Quelles seront les missions et la portée pratique de la fidélité de la France à l'article 5 du traité ?
– La question du commandement.
– Le rôle des troupes françaises cantonnées hors d'Allemagne.
– Le temps de crise.
– Le plan *Nadge* (infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN) – les infrastructures – les facilités.
– Le système d'alerte aérienne.
– Le survol du territoire français.
– Les conversations franco-allemandes (déclaration de M. Grewe).
Ces points sont repris dans la présente note du 24 juin.

[1] Voir le télégramme de Paris n° 469 du 8 mars 1966, publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 154.

[2] Général Charles Ailleret, chef d'État-major des armées depuis 1962.

3. Autres questions posées par le délégué allemand – commandement des forces.

a) oui, on peut dire que « sous la direction du commandant interallié » veut bien dire sous le commandement opérationnel ;

b) le commandant allié donnera ses ordres aux forces françaises qui, tout en restant sous le commandement de chefs français, pourraient être placées, pour le temps des opérations approuvées, « dans un ensemble de forces alliées » (Conseil de défense du 7 mai).

4. Le rôle des forces françaises hors d'Allemagne n'a pas à être discuté (voir point 1 ci-dessus).

5. Temps de crise.

a) on ne change rien au plan *Live Oak*[1]. Les discussions d'État-major permettront de préciser les conditions d'exécution, ainsi que l'infrastructure de nos forces à Berlin, dans le cas où les forces françaises ne demeureraient pas en Allemagne ;

b) c'est le Conseil atlantique qui prend les décisions d'alerte. La France y garde la même liberté que tous ses partenaires.

6. Travail en commun en temps de paix.

Les conditions de ces travaux d'État-major dépendent d'une façon générale du résultat des négociations sur les plans d'opérations. De toute manière cependant, ce travail ne sera plus effectué dans les conditions actuelles, mais sous forme de liaisons entre l'État-major français et les États-majors alliés.

7 et 8. Il s'agit de facilités pour le temps de paix et le temps de guerre, question qui fera l'objet de négociations particulières avec ceux de nos alliés qui sont directement intéressés.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France)

[1] Le groupe tripartite militaire de Paris, baptisé *Live Oak*, est instauré conformément au document signé à Washington le 4 avril 1959 par la France, les États-Unis et le Royaume-Uni chargé sous la supervision du général Norstad, SACEUR, de préparer des mesures militaires en fonction des menaces ou des entraves soviétiques concernant l'accès des Occidentaux à Berlin. La note de la direction des Affaires politiques du 8 mars 1960, publiée dans *D.D.F.*, 1960-I, n° 102, énumère les mesures prises par le groupe.

63

NOTE

Aide militaire française au Laos
(À l'attention du lieutenant-colonel Laparra[1])

N. *Paris, 25 juin 1966.*

L'aide militaire française au Laos se manifeste sous trois formes :

– instruction et aide technique dispensées sur place par les experts de la mission militaire française d'instruction près le gouvernement royal lao[2] ;

– admission de stagiaires laotiens dans écoles et formations militaires françaises ;

– aide matérielle directe aux forces armées royales laotiennes et aux forces armées neutralistes du général Kong Le.

Notre mission miliaire à Vientiane, commandée par le général Lefort[3], est placée sous l'autorité de l'ambassadeur de France[4].

Au 1er juin 1966, ses effectifs se répartissaient ainsi :

	Terre	Air	Mer	Total
Officiers	43	5	2	50
Sous-officiers	75	15	5	95
Total	118	20	7	145

Ces effectifs, en nette diminution par rapport au chiffre de 180 atteint en 1965, sont estimés par le chef de notre mission militaire comme ne pouvant être à nouveau réduits sans que soit remise en question l'existence même de la mission ; cela s'explique surtout par le fait que la mission militaire française vit en circuit fermé, sans aucune aide logistique laotienne, et supporte de multiples charges matérielles.

L'emploi de nos experts par les forces armées laotiennes est sujet à des hauts et des bas, en fonction de l'évolution de la situation politique. Depuis

[1] Cette note, qui émane de la section militaire de la Direction d'Asie-Océanie, est destinée au lieutenant-colonel Fernand Laparra, de l'infanterie de Marine, membre de l'État-major particulier du Président de la République.

[2] L'existence de cette mission est autorisée par l'article 6 des accords sur la cessation des hostilités au Laos signés à Genève le 20 juillet 1954 : « Dès la proclamation du cessez-le-feu, il est interdit de faire entrer de l'extérieur au Laos tout renfort de troupes et personnels militaires. Toutefois, le haut commandement français peut laisser un nombre déterminé de personnels militaires français nécessaires à l'entraînement de l'armée nationale du Laos sur le territoire du Laos, l'effectif de ces personnels ne devant pas dépasser 1 500 officiers et sous-officiers. »

[3] Général Jacques Lefort, chef de la mission militaire française d'instruction au Laos, depuis septembre 1964.

[4] M. Claude Arnaud, ambassadeur de France à Vientiane, depuis le 12 janvier 1966.

l'an dernier, les facteurs favorables l'emportent de plus en plus nettement et le gouvernement laotien sollicite chaque jour davantage notre aide, qui s'exerce dans tous les domaines de l'instruction et à ses différents stades, de l'école des Cadets à l'école d'État-major.

Notre action reste cependant nulle sur l'aviation militaire laotienne, dont le chef, le général Thao Ma, manifeste un pro-américanisme si outrancier que sa disgrâce semble proche[1] ; il semble de ce fait possible d'espérer un regain de notre influence sur l'Armée de l'Air.

Un nombre important de cadres militaires laotiens, tant officiers que sous-officiers, viennent en France pour suivre des cours spécialisés dans l'armée de terre et la marine ; seuls quelques aviateurs neutralistes participent parfois à nos stages dans l'aviation, les autres étant instruits par l'*U.S. Air Force*. En 1966, le nombre des Laotiens à recevoir par la France devrait s'élever à 165.

Au 1er juin 1966, 74 officiers et sous-officiers laotiens suivaient des stages en France, selon la répartition suivante :

	Terre	Air	Mer	Santé	Total
Officiers	36	–	2	25	63
Sous-officiers	7	–	3	1	11
Total	43	–	5	26	74

Les résultats sont moyens dans l'ensemble, l'écueil principal restant celui de la langue française pour des jeunes instruits à l'école en laotien. Aussi de sérieux efforts, qui commencent à porter leurs fruits, ont-ils été entrepris pour la préparation des futurs stagiaires.

L'envoi en France de militaires laotiens paraît toutefois sérieusement compromis pour l'avenir, pour des raisons exclusivement financières. En effet, comme chacun sait, le gouvernement laotien se trouve aux prises avec de sérieuses difficultés d'ordre économique et n'équilibre son budget que grâce à des aides extérieures considérables. Or, les stagiaires que nous recevons sont transportés et instruits à nos frais, bénéficient d'une bourse d'appoint proportionnelle au grade (250 francs par mois pour un sergent, 600 francs pour un commandant) mais sont soldés par leur gouvernement ; en raison des difficultés évoquées plus haut, les retards dans les virements atteignent fréquemment trois mois. Aussi le gouvernement laotien a-t-il récemment demandé le retour à l'application d'un accord antérieur, dénoncé par un de ses prédécesseurs en 1961, de par lequel la France prenait à son compte, à charge de remboursement ultérieur, le paiement des soldes de tous les stagiaires ; cette requête a reçu une réponse négative

[1] Accusé d'indiscipline, le général Thao Ma, commandant en chef de l'Aviation laotienne depuis 1959, a dû renoncer à cette fonction en mai 1966 pour n'être plus que chef opérationnel. Sur ce sujet, voir le télégramme de Vientiane nos 452 à 458 du 12 mai 1966, non reproduit.

motivée par la modicité des crédits « stagiaires » dont dispose le budget du Département pour le Laos (2,1 millions en 1966) et par le souci de ne pas créer de précédent. Il apparaît cependant qu'une solution transactionnelle doive être recherchée sans laquelle le courant de stagiaires laotiens risque de se tarir totalement à bref délai.

Notre aide matérielle directe au Laos, essentiellement consacrée à l'instruction, reste relativement réduite. Alors que nous disposions en 1965 de 3 millions 5, ces crédits ont été réduits à 1 million 6 en 1966 et ne permettent de fournir que quelques secours sans commune mesure avec le soutien pratiquement illimité apporté par les États-Unis aux forces armées laotiennes, au mépris des accords de Genève ; la répartition de ces crédits est la suivante :

– commande en France de matériels d'instructions	0,2 M.
– aide au service de santé	0,3 M.
– aide au fonctionnement des écoles et centres d'instruction	1,1 M.
Total	1,6 M.

Pour équilibrer notre effort entre les forces de la droite, qui disposent de tous les moyens d'instruction, et les neutralistes qui sont démunis de tout et isolés, il faudrait pouvoir disposer de 2 millions 6 en 1967, dont un serait plus particulièrement consacré à une aide aux forces du général Kong Le :

	FARL	Neutralistes	
Aide santé	0,30	0,30	0,60
Matériels d'instruction	x	x	0,20
Équipement et habillement		0,20	0,20
Véhicules		0,25	0,25
Matériels radio		0,15	0,15
Matériaux du génie		0,10	0,10
Fonctionnement des écoles		1,10	1,10
Total			2,6

Cette inscription budgétaire, demandée en début d'année, a été approuvée lors des réunions interministérielles au niveau du SGDN[1] ; elle doit encore être soumise aux différents arbitrages gouvernementaux.

L'aide militaire française au Laos, dont l'ampleur s'est singulièrement accrue depuis que le général Lefort est à la tête de notre mission

[1] Secrétariat général de la Défense nationale.

d'instruction, est en définitive limitée par la modicité des crédits qui lui sont consacrés.

Aussi semble-t-il tout à fait souhaitable que, d'une part, une solution soit trouvée au problème des soldes des stagiaires venant en France, d'autre part, les crédits demandés pour 1967 au titre de l'aide militaire directe soient effectivement attribués. Ce dernier point est capital, car l'accroissement des possibilités locales d'instruction, permettant l'ouverture de centres plus nombreux et mieux équipés pour la formation des spécialistes, entraînerait *ipso facto* la réduction du nombre des stagiaires envoyés en France et contribuerait efficacement à la résolution du problème des soldes.

(Asie, CLV, Laos, 1965-1978)

64

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3899 à 3901. *Washington, 27 juin 1966.*

(*Reçu* : le 28, 01 h. 15).

Le texte de la réponse adressée le 22 mars par le président Johnson à la lettre du général de Gaulle du 7 mars a été rendu public le 26 juin par un sous-comité de la commission des Affaires étrangères de la Chambre présidé par Mrs Kelly. La plupart des journaux américains d'aujourd'hui en publient le texte intégral ou les principaux passages – sans les assortir de commentaires.

La presse reproduit également une partie des déclarations faites par M. Rusk, le 13 juin, devant la même sous-commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants sur l'OTAN. Elle relève que le secrétaire d'État avait déclaré que la diminution de la tension en Europe permettrait éventuellement d'aboutir à une réduction des forces américaines en Europe. « Cependant, avait ajouté M. Rusk, nous devrions agir avec prudence dans ce domaine », afin de ne pas donner aux communistes la tentation de revenir à une politique d'agression.

La sous-commission a également publié les déclarations faites par M. Leddy. Au cours de son audition, le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes avait recommandé l'admission de l'Espagne à l'OTAN, mais il avait ajouté que la Grande-Bretagne et les États scandinaves s'y opposaient.

Par contre, aucune des déclarations faites par le sous-secrétaire d'État, George Ball, n'ont été rendues publiques « pour des raisons de sécurité nationale ». Il semble plutôt que ce soit en raison de l'hostilité dont elles étaient empreintes à l'égard des décisions françaises que l'on ait jugé préférable de ne pas les rendre publiques.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

65

M. REBEYROL, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2848 à 2857. *Alger, 28 juin 1966.*

(*Reçu* : 15 h. 00).

M. Cheriet, directeur pour les pays arabes au ministère algérien des Affaires étrangères, vient de s'entretenir avec l'un de mes collaborateurs des relations inter-maghrébines. Si ses propos étaient empreints de dureté et même de mépris à l'égard du chef de l'État tunisien[1], ils révélaient une certaine inquiétude de la détérioration des relations avec le Maroc.

Après avoir affirmé, citant le discours prononcé par le colonel Boumediene le 19 juin, que le « maintien de l'intégralité du territoire » était l'un des fondements essentiels de la politique algérienne, M. Cheriet a assuré que celle-ci « ne portait ombrage à personne et ne portait aucune visée expansionniste ».

L'ambassadeur du Maroc à Alger[2], qui ne cache guère ses nombreux motifs de doléances[3] à l'égard du gouvernement algérien, convient cependant qu'il ne croit pas actuellement à des intentions offensives de la part de l'armée algérienne. Mais il faut bien constater la disparition de toute confiance dans les relations entre les deux États. Dans ce climat, tout est sujet à crainte et à suspicion. Selon le directeur algérien des pays arabes, « les Marocains s'alarment des livraisons de matériel militaire à l'ANP[4],

[1] Habib ibn'Ali Bourguiba, Président de la République tunisienne depuis 1957.

[2] Thami Ouazzani, ambassadeur du Maroc à Alger. Le 1er juin 1966, M. Ouazzani est reçu par le ministre algérien des Affaires étrangères avec lequel il a un entretien qui porte sur *le développement des relations amicales et de la coopération entre les deux pays*. M. Ouazzani aura un nouvel entretien le 24 juin.

[3] La nationalisation de la mine de *Gara-Djebilet* (ordonnance du 6 mai 1966, rendue publique le 8 mai 1966), située dans la région contestée de Tindouf, provoque un litige algéro-marocain. Celui-ci s'est trouvé envenimé par l'occupation momentanée de *Merkala*, poste situé dans la zone démilitarisée, par un détachement de l'ANP algérienne ; concernant cette affaire, se reporter au télégramme d'Alger nos 2649 à 2651 du 17 juin, non repris. Le 11 mai, M. Taïbi Benhima, directeur du Cabinet royal marocain, est venu à Alger pour protester contre cette nationalisation et demander qu'un arrangement intervienne permettant de continuer l'exploitation des mines *d'Aïn Arko* et *d'El Abed*, appartenant au groupe *Zellidja*, dont l'État marocain possède 35 % des parts.

[4] L'Armée nationale populaire (ANP) se renforce en matériel, surtout soviétique, et se transforme ainsi progressivement en une armée moderne. L'armée marocaine, moins bien fournie en matériels, a un niveau d'entraînement et d'organisation supérieur. Le télégramme d'Alger n° 2158 du 18 mai 1966, non reproduit, indique que sont acheminés vers Colomb Bechar des matériels soviétiques livrés à Oran par le cargo *Kreml*, soit trente-deux tonnes de munitions, quatre camions-ateliers et six camions lance-fusées *Katioucha*. Des T-34 (char moyen soviétique de 32 T armé d'un canon de 85 mm et entré en service en 1940) ont été précédemment expédiés, les BTR-40 (transport de troupes blindé à roues) font mouvement en direction du Sud.

mais il faut qu'ils comprennent que c'est le coup de force de 1963[1] qui a donné conscience aux Algériens de la faiblesse de leurs armes ». Lorsqu'il évoquait les « provocations marocaines », ce n'était pas tant pour en rendre responsable le roi Hassan II que pour déplorer que celui-ci n'ait pas la possibilité de se dégager des conseils du général Oufkir[2] et surtout de M. Allal El Fassi[3]. On se refuse, en effet, à considérer ici que l'*Istiqlal* soit un véritable parti d'opposition. Les récents voyages du *Zaim*[4] en Espagne et en Tunisie le font apparaître comme une sorte de chargé de mission. Or, à Alger, l'opinion est nette à son sujet : sa « personnalité aussi néfaste que dépassée » est un sérieux obstacle au retour à la sérénité dans les relations algéro-marocaines.

Avec quelque naïveté, notre interlocuteur s'étonnait que le gouvernement de Rabat n'attribue pas plus de crédit à la volonté, exprimée dans les derniers discours de M. Bouteflika et du colonel Boumediene, de recréer la confiance. Comme mon collaborateur lui suggérait que les Algériens semblaient négliger d'appuyer cette politique des gestes concrets que les Marocains attendaient, aussi bien dans le cadre du comité inter-maghrébin qu'à la suite des nationalisations des mines, M. Cheriet a marqué un peu d'embarras et d'agacement. En effet, les lenteurs et les imprécisions de la planification socialiste, a-t-il lui-même avoué, empêchent son gouvernement d'exprimer des choix et de faire des propositions précises. Par ailleurs, l'on ressent ici quelque irritation de se voir considéré par les partenaires maghrébins comme la nation « riche » qui doit « toujours » faire les concessions.

Quant à la Tunisie, le directeur des pays arabes a déclaré : « Nous avions espéré qu'à la suite de la visite de M. Mongi Slim[5], une détente

[1] En octobre 1963, les relations se tendent entre le Maroc et l'Algérie au sujet des problèmes frontaliers et de l'utilisation du territoire algérien par les opposants marocains. Du 1er octobre au 30 octobre 1963, des accrochages ont lieu entre des militaires de l'Armée nationale populaire (algérienne) et des éléments des unités des forces armées royales marocaines. Le 15 octobre, Ben Bella lance un appel à la mobilisation générale. Les 29-30 octobre, l'arrêt des combats est décidé, il doit intervenir le 2 novembre à 0 heure.

[2] Le général Mohamed Oufkir, ancien officier dans l'armée française, organise avec le prince Hassan, futur Hassan II et Ahmed Reda Guedira les FAR (Forces armées royales marocaines). Il est nommé directeur de la Sûreté nationale le 13 juillet 1960, puis ministre marocain de l'Intérieur le 20 août 1964.

[3] Mohammed Allal El Fassi, *leader* historique du parti politique l'*Istiqlal* depuis 1956, ministre des Affaires musulmanes en 1961, recteur de l'Université Mohammed V.

[4] *Zaim*, mot arabe signifiant l'« Unique ». Allal El Fassi est à Madrid le 26 mai 1966, où il accueille l'opposant algérien Hocine Aït Ahmed, fondateur du FFS (Front des Forces socialistes), évadé de prison dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1966. On le retrouve à Tunis, le 2 juin 1966, concurremment à la délégation marocaine conduite par le prince Moulay Abdallah, porteur d'un message du roi Hassan II, accompagné de M. Abdelhafid Boutaleb et du colonel Habibi, chef du service des Études à l'État-major des FAR. Allal El Fassi se déclare favorable au projet de rassemblement islamique et lance un appel en faveur de la réunion d'une table ronde sur les litiges frontaliers. Se reporter aux télégrammes de Tunis nos 957-959 et 1055 des 6 et 18 juin, non publiés.

[5] Mongi Slim, diplomate tunisien, trésorier du parti *Destour*, représentant personnel du président Bourguiba (1964-1966) puis, à partir de 1966, secrétaire d'État à la Justice. Le 28 avril 1966, M. Mongi Slim vient à Alger, s'entretient avec le président Boumediene auquel il remet un

interviendrait, mais il n'en a rien été. La presse destourienne a repris presque aussitôt ses attaques. Mais nous pensons que c'est sans importance ». À son avis, toutes les difficultés « ne tiennent qu'à un seul homme : que M. Bourguiba s'inquiète ou enrage de ne pouvoir réaliser de son vivant ses rêves, y compris celui de la borne 233[1], cela tient de la psychanalyse ». Il concluait que, face à cette situation, l'Algérie était résolue à avoir la patience nécessaire et à s'abstenir de toute provocation.

De son côté, M. Ahmed Mestiri, ambassadeur de Tunisie à Alger, qui vient d'être nommé secrétaire d'État à la Défense dans son pays[2], a donné à l'APS une déclaration qui est un appel à l'unité maghrébine (mon télégramme nº 2839)[3]. Il a pu mesurer pendant son séjour à Alger la fermeté de la résolution algérienne sur le problème des frontières et il ne se fait pas d'illusion sur la puissance de l'armée tunisienne dont il a désormais la responsabilité. Aussi a-t-il évité dans sa déclaration toute espèce d'allusion à la borne 233, et place-t-il tous ses espoirs dans une construction économique du Maghreb, qui ne pourra se faire qu'avec la « contribution décisive » de la France. « La véritable révolution est celle qui fera sortir notre fellah de son gourbi ».

Mais M. Mestiri n'ignore pas que les pas faits dans cette voie sont encore fort « timides ». Et je suis convaincu qu'au fond de lui-même il sait que la politique tunisienne a une part de responsabilité dans cet état de choses. Ainsi exprimait-il récemment des réserves sur l'opportunité de la visite à Tunis de M. Allal El Fassi. Son opinion personnelle sur le *leader* de l'*Istiqlal* est en définitive assez proche de celle de M. Cheriet.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

message personnel du chef de l'État tunisien. À la suite de cette entrevue, M. Mongi Slim met l'accent sur « l'atmosphère de confiance et de coopération sincère » qui a présidé à l'entretien. Le problème de la borne 233 a été évoqué parmi d'autres.

[1] La borne 233 est située à Garet el-Hamel, aux confins sahariens de la Tunisie, de l'Algérie et de la Tripolitaine, et fait partie des revendications frontalières tunisiennes. Évoquant ce problème, l'ambassade d'Algérie à Tunis a publié le 13 avril 1966 la mise au point suivante : « L'Algérie est une et indivisible du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, et ses frontières sont celles qu'elle a héritées de la puissance coloniale au moment de la proclamation de son indépendance ». Un fort détachement de l'Armée nationale populaire algérienne est envoyé sur la frontière tunisienne, borne 233.

[2] Le 28 juin 1966, M. Ahmed Mestiri rompt son établissement à Alger et est reçu par le président Boumediene avec qui il s'entretient pendant quarante-cinq minutes. Sur la question de la borne 233, M. Mestiri a souligné qu'il n'était pas dans les intentions de Tunis de déclencher une action hostile, le problème est considéré comme un test de la bonne volonté algérienne.

[3] Le télégramme d'Alger nos 2839 à 2843 du 27 juin 1966, non repris, commente la déclaration de M. Mestiri faite à l'agence de presse algérienne, APS, et insiste sur certains passages non publiés par le *Moudjahid*, comme le rappel que la « Révolution ne s'exporte pas » et la dénonciation de l'« l'esprit de clan ». L'essentiel des propos de l'ambassadeur de Tunisie tient dans un appel à la France, considérée comme seule capable de promouvoir l'unité du Maghreb.

66

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'OTAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 269.
Réservé.

Paris, 28 juin 1966.

(*Reçu* : 20 h. 26).

Je me réfère au télégramme du Ministre adressé de Moscou au Département sous le n° 3130[1].

1. J'ai répété en substance, devant le Conseil du 28 juin, l'essentiel de ce que j'avais déjà dit le 21 juin (mon télégramme n° 257)[2]. Reprenant plusieurs questions qui m'avaient été posées, j'ai essayé de montrer à mes collègues qu'elles se ramenaient pour la plupart au problème de la définition des missions de nos forces d'Allemagne, définition qui devrait être élaborée par des conversations entre militaires. Ainsi l'importance des forces qui resteraient en République fédérale dépendrait de leurs missions, de même que leur rôle dans la défense commune. À la question qu'avait soulevée M. Grewe, de savoir si ces missions seraient clairement définies pour le cas de guerre, j'ai répondu que c'était l'objet même des conversations à venir. Participerions-nous à la défense « avancée » ? J'ai dit que nous restions favorables à ce principe sur le plan stratégique, ajoutant néanmoins que cela n'entraînait aucune conséquence précise quant au lieu de stationnement de nos forces.

M. Grewe[3] nous avait aussi demandé si les forces françaises appliqueraient le plan d'urgence actuellement en vigueur « *emergency defense plan* »). J'ai dit que ce document m'était inconnu, comme probablement à mes collègues, civils aussi, et qu'il devrait sans doute être déposé sur la table des négociateurs militaires.

2. La question du commandement a tenu une place assez importante dans le débat. D'une part, plusieurs représentants permanents ont observé que, selon les règles actuelles de l'OTAN, il n'y a pas, en temps de paix,

[1] Le télégramme n° 3130 du 27 juin 1966, non publié, est adressé de Moscou par M. Couve de Murville qui accompagne le général de Gaulle pendant son voyage en URSS du 20 juin au 1er juillet 1966. Le ministre précise qu'au cours de la discussion prévue au Conseil de l'OTAN le 28 juin, M. Pierre de Leusse peut indiquer que la position française a déjà été définie pour l'essentiel. Si des commentaires supplémentaires s'avéraient nécessaires, il conviendrait d'attendre le retour du ministre. La deuxième partie du télégramme est relative à un projet de note pour Bonn : ayant appris par M. Manlio Brosio que l'Allemagne avait déposé une déclaration pour le Conseil de l'OTAN du 29 juin, M. Couve de Murville demande que M. de Leusse déclare que le gouvernement français se réserve, si nécessaire, de faire une déclaration publique en réponse à la déclaration allemande, ce qui ne favorisera pas les pourparlers.

[2] Le télégramme de Repan n° 257 du 21 juin n'est pas publié. Voir la note du service des Pactes du 24 juin 1966 publiée ci-dessus.

[3] M. Wilhelm Grewe, représentant permanent de l'Allemagne au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1962.

de commandement allié opérationnel et que chacun dispose de ses forces : pourquoi donc la France avait-elle jugé utile de porter atteinte à ce système ?

On m'a demandé d'autre part (MM. Grewe, Boon[1], Ignatieff[2]) dans quelle mesure il y aurait, en cas de guerre, un commandement interallié efficace et quelle serait, par rapport à lui, la situation du commandement français. J'ai répondu que c'était là également une question à éclaircir par des discussions entre militaires, et j'ai évoqué l'exemple de la campagne d'Italie en 1943[3] pour montrer que l'efficacité n'impliquait pas nécessairement l'intégration.

M. Cleveland[4] a alors jugé à propos de comparer cet exemple à celui de la campagne de France. Il faisait ainsi allusion à notre refus d'obéir, en 1945[5], aux ordres du général Eisenhower[6] portant sur l'évacuation de l'Alsace. J'ai répondu que dans des circonstances de ce genre, nous agirions certainement de la même façon. Mon collègue reprenait ainsi sous une forme à peine voilée des propos tenus au cours d'un entretien que nous avions eu à la fin de la semaine dernière.

3. À propos du temps de crise, comme je rappelais que les représentants permanents sont normalement compétents pour constater ensemble, sur instructions de leurs gouvernements, s'il y a crise ou non, et pour donner les

[1] Henri N. Boon, représentant des Pays-Bas au Conseil de l'OTAN depuis 1961.

[2] George Ignatieff, diplomate canadien, représentant permanent au Conseil de l'OTAN depuis 1965.

[3] En décembre 1943, au moment où les troupes françaises commencent à opérer en Italie, le commandement allié demande l'envoi sur le front d'une quatrième unité destinée à renforcer les trois autres déjà sur place. Le général Eisenhower récuse le choix de la 1re Division « française libre » fait par le Comité de la Défense nationale pour désigner à sa place la 9e Division coloniale. Le général de Gaulle maintient la décision française et propose à MM. Edwin Wilson et Harold Macmillan de « régler entre les trois gouvernements les conditions dans lesquelles les forces françaises pourraient être employées par le commandement allié ». Une réunion a lieu le 27 décembre 1943 avec MM. Wilson et Macmillan, le général américain Bedell Smith, tandis que M. René Massigli et le général Giraud assistent le général de Gaulle. Celui-ci obtient satisfaction : « Le gouvernement français ne placera ses forces sous le commandement allié que dans les conditions qu'il fixera lui-même et sous réserve de les reprendre, en tout ou en partie, quand l'intérêt national lui paraîtra l'exiger. » d'après Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Plon, 1989.

[4] Harlan Cleveland, représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'OTAN depuis 1963.

[5] En décembre 1944, la libération de l'Alsace n'est pas terminée. L'offensive lancée par Rundstedt le 16 décembre met en péril le dispositif allié. Le haut-commandement allié, qui craint une attaque combinée sur l'Alsace, donne l'ordre d'évacuer toute l'Alsace pour se rétablir sur la crête des Vosges. Du point de vue français, cette décision est sacrilège, le général de Gaulle s'y oppose formellement et donne l'ordre au général de Lattre, qui commande les troupes françaises, d'occuper Strasbourg et de défendre la ville avec les seules forces françaises si nécessaire. Il alerte le général Eisenhower et en appelle aux chefs de gouvernements alliés. Une rencontre orageuse a lieu le 3 janvier 1945 entre de Gaulle, Churchill et Eisenhower ; la décision d'ajourner la mise en œuvre de la retraite et de défendre Strasbourg est prise (d'après l'ouvrage de Jean Doise et Maurice Vaïsse intitulé *Diplomatie et outil militaire, politique étrangère de la France 1871-1969*, Paris, Imprimerie nationale, 1987, p. 376).

[6] Général Dwight David Eisenhower, commandant suprême allié du corps expéditionnaire en Europe de l'Ouest 1944-1945.

directives correspondantes aux grands commandements, M. Cleveland a demandé ce qui se passerait au cas où, les Quatorze estimant qu'il y a crise, nous ne serions pas de leur avis : pouvait-on admettre que l'opinion de notre pays pèse du même poids que celle des autres alors que la France se dégage de certaines obligations ? M. Dean Rusk[1] avait formulé à Bruxelles une remarque analogue.

4. Le représentant de la Grèce a demandé où en étaient les conversations de Bonn. J'ai laissé à M. Grewe le soin de répondre. Il a rappelé qu'il s'agissait de négociations bilatérales qui reprendraient dès que possible, compte tenu des progrès accomplis au Conseil permanent.

5. Enfin, plusieurs de mes collègues (Belge, Canadien, Italien) ont souligné que si des entretiens s'engageaient entre les militaires, le résultat devrait être soumis au Conseil. Tous les autres partageaient cet avis. M. Brosio[2] a conclu que le Conseil devrait siéger de nouveau le mardi 5 juillet ; d'ici là mes collègues auraient pu recevoir des instructions complémentaires qui permettraient peut-être de définir la procédure pour la suite des négociations.

67

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. n°s 3930 à 3939. *Washington, le 28 juin 1966.*
(*Reçu*, le 29, 02 h. 30).

Le professeur Kissinger[3] a déposé le 27 juin devant la commission Fulbright.

L'ancien conseiller du président Kennedy, dont on connaît les idées favorables aux thèses françaises, a lu un long exposé dont j'adresse le texte au Département par la prochaine valise. J'en relève les points suivants :

1. La crise de l'OTAN a été déclenchée par la France, mais elle était inévitable. L'organisation de l'Alliance n'était en effet plus adaptée aux conditions actuelles.

2. Cette crise est « une affaire de famille ». Il est par conséquent inutile de l'étaler aux yeux du monde.

3. Elle marque le terme d'une phase des relations entre les États-Unis et l'Europe, phase au cours de laquelle l'Alliance a rempli les objectifs qui

[1] M. Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961

[2] M. Manlio Brosio, diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964.

[3] Henry Alfred Kissinger, professeur à l'Université de Harvard, spécialiste des questions stratégiques et internationales, consultant du groupe d'évaluation des systèmes d'armes depuis 1956, consultant du Conseil National de Sécurité (1961-1962) et de l'agence des États-Unis pour le contrôle des armes et le désarmement, conseiller du président Kennedy (1961-1963).

lui avaient été assignés. L'occasion est maintenant offerte de l'adapter aux circonstances.

4. L'Europe reste malgré tout fragile. Elle doit notamment éviter les deux dangers qui la menacent : le nationalisme et le neutralisme.

Après avoir rappelé les objectifs du « grand dessein », qui devait substituer le *partnership* au *leadership* et édifier une véritable communauté atlantique, le professeur Kissinger dénonce les erreurs commises par Washington qui furent à l'origine de l'échec du projet du président Kennedy.

5. C'est l'occasion pour le professeur de Harvard de brosser une fresque de la politique française depuis la fin de la Deuxième guerre et de rendre un éclatant hommage à la politique du général de Gaulle. S'il en critique l'aspect abrupt et impérieux, il n'en convient pas moins que le général de Gaulle est le seul homme d'État possédant une vision claire de l'avenir européen.

6. L'Allemagne est la principale victime de la crise de l'Alliance. Tiraillée entre Paris et Washington, la politique allemande est dominée par un sentiment d'insécurité et hantée par la crainte de l'isolement. Son précaire équilibre reste sans cesse menacé. La politique américaine doit donc faire preuve de circonspection et éviter surtout de favoriser la création d'un axe Washington-Bonn, qui serait fatale pour les deux pays et pour l'Alliance elle-même.

7. Le problème nucléaire a été au centre des débats de l'OTAN. Washington a eu tort de vouloir imposer le projet de FML et le président Johnson a été avisé de l'écarter. Le contrôle nucléaire par l'Alliance est avant tout un problème politique. L'Allemagne n'éprouve aucun besoin d'être associée au contrôle d'une quelconque « quincaillerie nucléaire ». Il faut donc s'orienter vers une solution du type du comité spécial, qui met l'accent sur la consultation politique entre alliés.

8. Les États-Unis ne sont, ni physiquement, ni moralement, en état de jouer simultanément un rôle dans toutes les parties du monde. Il n'est pas de leur intérêt de voir l'Europe devenir « la Grèce de leur Rome ». Un contre-poids est peut-être même utile pour tempérer leur impétuosité. Il est donc nécessaire d'encourager, chez les Européens, le sens des responsabilités. « Les pays qui seraient heureux de se décharger sur nous de leurs responsabilités feraient de piètres alliés en temps de crise ».

Le professeur Kissinger ne prêche pas la réduction des forces américaines en Europe, mais l'atténuation de l'aspect de domination que serait la politique de Washington. L'idée d'une troisième force européenne recueille son adhésion.

9. Chercher à « isoler » de Gaulle, sous prétexte qu'il barre le chemin de l'unité européenne serait absurde. La politique du général tire en partie ses forces de notre opposition. La coalition, au sein de l'OTAN, des Quatorze contre un, peut à la rigueur être justifiée pour régler certains problèmes techniques. Stratégiquement et politiquement, cette coalition n'a aucune chance de succès. La seule victime en serait l'Allemagne. La politique

des États-Unis doit donc viser à rechercher avant tout l'amélioration des rapports entre Bonn, Paris et Londres.

10. Les pays européens considèrent dorénavant les intérêts extra-européens des États-Unis de la même façon que ceux-ci considéraient, jusqu'en 1941, les querelles européennes. Les exhortations de Washington n'y changeront rien. Une intégration excessive n'est peut-être pas souhaitable. S'il est vrai que la Première Guerre mondiale a été causée par l'absence d'un système de sécurité collective, elle n'en a pas moins témoigné des dangers que comporte un système d'Alliance trop rigide qui transforme en conflit mondial un incident mineur. Les États-Unis doivent donc chercher, dans le domaine politique, la coopération et non l'intégration avec leurs alliés européens.

Sur le plan militaire, les Européens n'ont pas tort d'accuser Washington de dominer la planification de l'Alliance. Ils se trompent, par contre, lorsqu'ils prêtent à Washington des arrière-pensées impérialistes. La solution consiste à donner aux Européens une plus grande part de responsabilités. La part dévolue au Commandant suprême doit notamment être réduite au profit du comité militaire et du comité spécial. En bref, les États-Unis doivent s'efforcer de donner aux Européens la même part de responsabilités qu'ils leur ont laissée dans le domaine économique avec le plan Marshall.

Enfin, l'ancien conseiller du président Kennedy a préconisé l'ouverture d'un dialogue au sommet entre les présidents français et américain.

Les déclarations du professeur Kissinger ont été écoutées par les membres de la Commission avec attention et intérêt. Les questions qui lui ont été posées ensuite témoignent que la quasi-majorité des sénateurs de la Commission n'étaient pas loin de partager ses vues.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

68

NOTE POUR LE SERVICE DES PACTES

Situation de la France au Conseil de l'OTAN

N. n° 314[1]. *Paris, 28 juin 1966.*
Confidentielle

La question de savoir si M. Messmer participerait, en juillet, à la réunion des ministres de la Défense, avait donné lieu le 11 mai à un débat au cours duquel nos partenaires avaient posé le problème de la participation future de notre pays aux débats du Conseil sur les affaires militaires de l'Alliance (ma note n° 44/S du 27 mai)[2].

[1] Note confidentielle paraphée par M. Pierre de Leusse, représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN depuis février 1965.

[2] La note de la délégation française au Conseil de l'Atlantique Nord n° 44/5 du 27 mai au sujet de la participation de la France au Comité militaire est publiée dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 361.

Cette discussion n'a pas repris au Conseil, puisque j'ai pu annoncer, le 18 mai, que le ministre des Armées participerait à la réunion prévue, mais le problème préoccupe les autres délégations, comme le Secrétaire général, qui fait procéder à une étude à ce sujet. Il s'agit de savoir, non seulement si nous aurons le droit de nous faire entendre dans des instances telles que le comité militaire, mais aussi et surtout si notre rôle au Conseil lui-même devait être, ou non, limité, et selon quels critères ?

D'une part, dit-on, la France a le droit, et même le devoir, de participer aux travaux du Conseil (voir article 9 du traité)[1]. Cependant, peut-on admettre qu'elle puisse y disposer d'un droit de veto en toutes matières, même lorsqu'il s'agirait de sujets dont elle s'est plus ou moins directement désintéressée ?

Deux idées circulent à ce propos : ou bien le Conseil des Quinze créerait un Conseil à Quatorze auquel la France ne participerait pas et qui aurait seul compétence pour certaines questions. Ou bien, sans créer de Conseil à Quatorze, on limiterait le rôle de la France au sein du Conseil à Quinze.

Ceci poserait la question des critères à utiliser pour définir cette limitation. Bien entendu, on pense aux questions militaires en général.

1. Mais s'il n'est pas toujours aisé de distinguer les questions militaires des questions politiques. C'est ainsi que le concept stratégique défini dans le document MC/14/2[2] révisé, a été élaboré sur la base d'une « directive politique » donnée par le Conseil aux militaires (document CM/65/138)[3]. Autre exemple : nos alliés nous posent actuellement de nombreuses questions concernant les forces françaises en Allemagne et voudraient que nous y répondions au Conseil ; ils déclarent, en effet, qu'il s'agit là d'affaires politiques à trancher avant que le travail puisse être confié aux militaires comme nous le demandons.

2. Comment qualifier ce qui relève de l'infrastructure, du projet NADGE[4], des différents budgets ?

3. Le cas de Berlin pose des problèmes particuliers puisque l'organisation *Live Oak*[5] a un rapport avec les plans OTAN.

[1] Article 9 du Traité de l'Atlantique Nord : « Les parties établissent par la présente disposition un Conseil auquel chacune d'elles sera représentée pour examiner les questions relatives à l'application du Traité. Le Conseil sera organisé de façon à pouvoir se réunir rapidement et à tout moment. Il constituera les organismes subsidiaires qui pourraient être nécessaires ; en particulier, il établira immédiatement un comité de défense qui recommandera les mesures à prendre pour l'application des articles 3 et 5 ».

[2] Le document MC/14/2 révisé du 23 mai 1957 a été établi par le comité militaire. Il définit le concept stratégique d'ensemble pour la défense des pays membres de l'OTAN.

[3] Le document CM/65/130 du 8 décembre 1965 émane du Conseil. Il traite des plans de défense de l'OTAN, des objectifs des forces jusqu'en 1970.

[4] NADGE : *Nato Air Defense Ground Environment*. Il s'agit d'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN.

[5] *Live Oak* : groupe militaire tripartite chargé de préparer des mesures militaires, en fonction des menaces ou des entraves soviétiques concernant l'accès des Occidentaux à Berlin. Voir plus haut la note du service des Pactes du 24 juin 1966 et *D.D.F.*, 1960-I, n° 102.

4. Si des accords sont conclus entre la France et ses partenaires sur les liaisons et la coopération militaires, cela impliquerait, bien entendu, que la France garde un rôle militaire dans l'Alliance. Comment alors préciser les choses avant de savoir si de tels accords seront conclus ?

5. De toute façon, on risquerait fort de se trouver au Conseil devant des problèmes entrant dans une « zone grise », et qu'il serait difficile de qualifier de militaires aussi bien que de civils ou politiques.

6. À supposer que soient définis les domaines dans lesquels nos droits devraient être limités, il faudrait encore définir de quels droits il s'agirait : droit à l'information (distribution des documents, etc.), droit de participer à la discussion ; droit de faire des propositions ; droit de participer à la décision, etc.

Il est évident que toutes ces questions ne se poseront pas de la même façon, selon que nos partenaires pencheront finalement vers l'idée d'un conseil à Quatorze, à supposer que nous l'acceptions, ou plutôt vers l'idée d'une limitation du rôle de la France au Conseil des Quinze. Il est évident aussi que l'évolution des conversations à venir et notre attitude auront une grande influence sur l'opinion de partenaires dont les positions sont loin d'être arrêtées. S'il est par conséquent difficile de tirer de ce qui précède des conclusions pour ce qui nous concerne au sujet des questions que posent nos alliés à propos de la place qui pourrait être la nôtre à l'avenir, il m'a paru opportun de signaler au Département qu'ils se les posaient.

(Pactes, pacte de l'Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France).

69

NOTE

Impressions de M. Balthazar[1]
Hanoï 24-28 juin 1966

N.

Pour l'étranger, l'aspect général d'Hanoï est celui de l'état de guerre. Les points stratégiques de la ville et les toits des immeubles administratifs servent de places fortes pour les mitrailleuses et les batteries anti-aériennes. Le pont Paul Doumer[2] est fortement gardé et les accès à la cité contrôlés militairement. De cet aspect de guerre, il se dégage la certitude d'une

[1] M. Lucien Balthazar, conseiller des Affaires étrangères de 1re classe, inspecteur des postes diplomatiques et consulaires depuis 1956.

[2] Construit de 1898 à 1903, ce pont métallique ferroviaire de 1682 m. de long, conçu par Gustave Eiffel, traverse le Fleuve Rouge. Il porte le nom de Paul Doumer (1857-1932) gouverneur de l'Indochine de 1898 à 1903. Après 1954, il est rebaptisé pont Long-Bien par les Nord-Vietnamiens

population fatiguée par des années d'efforts dans un épuisant combat. Lors de mon dernier passage à Hanoï, j'avais été frappé par les difficultés de vie que rencontrait le peuple vietnamien. Celles-ci ont encore augmenté six ans après.

La ville d'Hanoï n'a pas vu de réparations à ses immeubles et encore moins de constructions nouvelles depuis le départ des Français. Les bâtiments, mousson après mousson, sont devenus sales, noirs et lézardeux. L'ensemble reflète une très grande tristesse. L'activité de la rue a beaucoup diminué. Si la voie publique est remplie le dimanche alors que les habitants cherchent à se détendre, les jours de semaine, aux heures où chacun se rend à son travail, elle est pratiquement vide le reste du temps car l'on ne trouve plus de raison pour sortir puisque les distractions ont disparu et que les boutiques sont pratiquement vides.

Il est évident pour celui qui regarde la rue d'Hanoï, et ceci est confirmé dans les conversations qu'on peut avoir avec les membres de la CIC[1] ou le personnel des missions diplomatiques des républiques démocratiques populaires, que la population est lasse. La volonté de vaincre est très grande, mais pourra-t-elle compenser cette lassitude devant la réalité de la disproportion des forces en présence ? Il faut la ténacité et peut-être la résignation du peuple vietnamien pour maintenir un effort constant et épuisant sous la forte direction d'une autorité qui s'efforce de ne laisser flancher personne.

Le gouvernement se rend compte de la fatigue générale de la nation. La propagande essaie de renforcer l'ardeur et la détermination des combattants et des populations en fournissant des raisons d'espérer que la victoire, pour éloignée qu'elle paraisse, est encore possible.

Le gouvernement vietnamien ne cache pas au peuple certaines vérités. Dans un article de la revue *Études*, M. Le Duc Tho[2], membre du bureau politique, a fait une critique assez sévère de l'organisation du parti, en déclarant l'appareil administratif lourd et pléthorique, avec une organisation centrale sans proportions avec les échelons régionaux qu'il estime devoir être renforcés alors que les chefs des services centraux se refusent à réduire leurs effectifs. Cet homme politique souligne dans le même article l'urgence d'appliquer rapidement une réforme en raison du rôle important qu'allait être appelée à jouer de plus en plus la province dans la production et la lutte armée, alors que les communications deviennent chaque jour plus difficiles.

Il ne cache pas non plus que la répartition, le recrutement et l'éducation des cadres laissent à désirer. Il préconise d'éviter – comme cela est pratiqué actuellement – des mutations constantes qui désorientent la population.

[1] Commission internationale de contrôle de l'armistice, établie par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

[2] De son vrai nom Pham Dinh Khai, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955.

Enfin, et cela est plus grave, il ne cache pas la médiocrité d'un grand nombre de membres du parti, la nécessité d'en recruter de nouveaux car les combats éloignent les éléments les plus dynamiques. Il devient pour lui impératif de former des cadres dans le domaine militaire, où les connaissances des dirigeants restent faibles et ne répondent plus aux exigences de l'heure.

Il dégage l'idée générale d'introduire un style de travail éliminant le caporalisme et l'absolutisme pour faire appel à l'initiative de chacun.

Les dirigeants d'Hanoï se rendent compte que tout ne va pas pour le mieux actuellement. Les bombardements, le dur combat mené à la frontière, l'envoi des meilleurs éléments dans le Sud affaiblissent les forces vitales du pays et commencent à porter des doutes dans l'esprit du peuple. Ils espèrent cependant que la théorie de la guerre populaire élaborée par Mao Tsé-toung et sa mise en pratique avec succès dans le passé, ainsi que l'expérience acquise dans les neuf années de combat contre les Français permettront de résister à la puissance américaine qui ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable.

Il est évident que la guerre exige de durs sacrifices, mais l'on pense que le moral de l'ennemi est plus friable que celui des Vietnamiens et cédera avant ce dernier dans une guerre de plus en plus impopulaire aux États-Unis.

Mais croit-on encore à cela alors que l'on examine les possibilités de paix ? Le président Hô Chi Minh a lui-même déclaré au début de l'année qu'il cherchait une solution pacifique au conflit, mais c'est seulement en juin qu'apparut aux yeux des étrangers à Hanoï la conscience du gouvernement et du parti de la lassitude du peuple, d'où la nécessité de le préparer à un changement politique. La presse écrit que l'objectif des forces armées vietnamiennes n'est pas la destruction de l'adversaire mais la libération du Vietnam et qu'elles sont prêtes à lui faciliter une retraite honorable. Quelques jours plus tard, le 15 juin, des articles de journaux déclaraient que les Vietnamiens ne seraient plus hostiles à accepter une solution qui permettrait aux Américains de sauver la face.

Sur le plan diplomatique, l'action des Vietnamiens est identique. La mission Ronning[1], bien que n'ayant pas eu de succès, n'a pas été un échec total et les Vietnamiens ont dit à cette personnalité canadienne qu'elle serait toujours la bienvenue à Hanoï où elle pourrait revenir chaque fois qu'elle le désirerait. Nos collègues russes, conscients des difficultés rencontrées par le peuple vietnamien, déclarent que l'URSS devrait exercer un certain contrôle sur l'orientation future du conflit et renforcer son influence à Hanoï, pour éviter l'extension de la guerre et faciliter une négociation sur la base des accords de Genève quand les circonstances le permettront.

Les déclarations de l'ambassadeur de l'URSS[2] ont toujours eu pour but d'appuyer sur l'aide matérielle que l'URSS apportait au gouvernement

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 420 à 423 du 24 juin 1966.

[2] I. S. Tcherbakok, ambassadeur soviétique à Hanoï.

d'Hanoï et ceci, ajoute-t-il, quoi qu'en disent les Chinois. D'après lui, la Russie ne peut laisser le champ libre à la Chine sans risquer de se laisser entraîner dans un développement dangereux et, ajoute-t-il, le Vietnam a besoin d'un contrepoids à la pression chinoise. Il est évident que ce manque d'unité dans le camp socialiste n'est pas fait pour aider les Vietnamiens à un moment difficile.

Les Vietnamiens essaient de ménager les deux pays frères. S'ils ont refusé les techniciens et les volontaires russes pour le matériel de défense anti-aérien, ils ont participé aux travaux du 23e Congrès, ce qui a été très mal accepté par Pékin.

La lassitude vietnamienne est donc évidente, tandis que le niveau de vie est extrêmement bas. Les manifestations de propagande laissent de plus en plus le côté politique pour insister sur les impératifs militaires. La priorité absolue est donnée à ces derniers. Le gouvernement d'Hanoï sait que des heures difficiles arrivent. Il suffirait que les digues du Fleuve Rouge soient bombardées efficacement par l'armée de l'air américaine pour que le delta soit entièrement inondé, les récoltes perdues et la famine présente ; il suffirait que le pont Paul Doumer – seul passage vers le Sud – saute pour que les communications soient fortement perturbées, la traversée du fleuve ne pouvant à ce moment être effectuée que sur des bacs rudimentaires qui sont déjà installés.

Le matériel de transport a fortement vieilli et a subi une dégradation résultant de son emploi intensif. J'ai remarqué le long des entrepôts des chemins de fer des quantités de wagons en réparation à la suite des tirs ou des bombardements dont on voit nettement les marques. Les camions montrent une grave usure, à peine masquée par un camouflage qui est obligatoire pour tous les véhicules qui sortent d'Hanoï.

Il semblerait maintenant que les préoccupations du gouvernement se résument au ravitaillement du Sud en hommes, en matériel et en vivres, au maintien en état des voies de communication en dépit des bombardements aériens et aux préparatifs pour résister aux attaques aériennes multipliées. L'on abandonne la construction socialiste pour affermir la résistance du peuple chez qui se fait jour, dans la lassitude, le souhait de voir se terminer le conflit actuel.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

70

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3158 à 3169[1].
Diffusion restreinte.

Moscou, 29 juin 1966.

(Reçu : le 29 à 23 h. 40).

Un troisième entretien a eu lieu au Kremlin le 29 juin à 17 h. 30 entre le général de Gaulle et MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny.

La conversation a porté en premier lieu sur la procédure des consultations dont le principe avait été convenu[2]. Sur la proposition de M. Brejnev il a été entendu que les conditions dans lesquelles elles se tiendraient ainsi que le calendrier seraient fixés par la voie diplomatique. M. Brejnev a confirmé d'autre part que les dirigeants soviétiques acceptaient l'invitation du général de Gaulle et conviendraient par le même canal du moment choisi et de qui se rendrait en France.

La question des Nations unies a ensuite été abordée. M. Brejnev s'est félicité de la communauté des vues existant à ce sujet entre la France et l'Union soviétique. L'Organisation ne devrait pas être utilisée au profit exclusif d'un groupe d'États. Le Secrétariat ne devrait pas être un outil dans la main des Américains. Il fallait respecter la charte. Le Président de la République a précisé la position française : les organisations internationales pouvaient jouer un rôle utile comme lieu de rencontre. Les Nations unies devraient être un forum, mais en aucun cas un instrument d'action politique. En revanche, l'Organisation pourrait faire davantage sur le plan humain, économique et scientifique. Le Secrétariat devrait avoir une composition équilibrée, ce qui n'était pas le cas. Il fallait enfin poursuivre nos efforts pour limiter les dépenses.

Le général de Gaulle a fait allusion dans un sens favorable à l'élection de U Thant, personnalité impartiale et prudente qui ne ferait pas jouer à l'ONU un rôle excessif, il a constaté après la réponse de M. Brejnev, que l'URSS s'apprêtait à soutenir la candidature de l'actuel Secrétaire général sur le rôle duquel M. Brejnev a porté un jugement identique au sien.

M. Brejnev a fait ensuite une déclaration à propos des rapports entre l'URSS d'une part, les États-Unis et la France d'autre part. Il avait noté que la presse occidentale parlait d'un possible manque de confiance du côté français dans la continuité de la politique de son pays à l'égard de la

[1] Voir également le compte rendu détaillé de cet entretien dans les documents du Cabinet du Ministre, 1966. Le texte de la déclaration franco-soviétique signée à l'issue de ces entretiens figure dans le télégramme nos 3171 à 3195 en provenance de Moscou daté du 30 juin 1966 et est publié également dans la Documentation française *Articles et Documents*, 8 juillet 1966.

[2] Sur ces consultations périodiques entre dirigeants français et soviétiques, se reporter en particulier à *D.D.F.*, 1965-I, n° 5.

France. On disait que les États-Unis demeuraient le véritable et principal partenaire de l'Union soviétique, qui n'attendait qu'une amélioration du climat pour régler directement avec eux les problèmes mondiaux et notamment le problème européen, en sacrifiant ainsi leurs rapports avec la France. En même temps on insinuait que la politique française vis-à-vis de l'URSS ne serait que conjoncturelle. Il tenait à faire justice de ces allégations pour son pays : la politique soviétique vis-à-vis de la France correspond à une orientation stable, à un intérêt d'État. Il n'est pas question de la faire dépendre des relations avec les États-Unis. Celles-ci n'offrent pour l'instant aucune perspective d'amélioration, du fait de la politique « aventuriste » du président Johnson, si les circonstances permettaient un jour de les améliorer, cela ne signifierait pas que la « destinée des peuples serait réglée sur leur dos par les deux super-puissances ».

Le général de Gaulle a pris acte avec satisfaction de cette déclaration. La rivalité russo-américaine était un fait dû à la force des choses. Il ne serait pas mauvais que Moscou et Washington en viennent un jour à des *modus vivendi*, comportant des accords dans certains cas précis, par exemple en matière de limitation des armements. Mais il n'était pas bon que la situation du monde dépende de la rivalité des deux très grandes puissances. Il fallait faire réapparaître l'Europe et c'est pourquoi il était à Moscou.

Quant à la politique française, il tenait à rassurer ses hôtes : elle ne changerait pas. C'était la politique d'indépendance de la France tout entière, que rien n'entravait sur le plan international et qui reposait à l'intérieur sur la décision du peuple français lequel l'avait prise dans l'élection présidentielle et qui ne serait pas démentie dans l'avenir.

M. Brejnev s'en est félicité et a développé en retour l'idée que le rétablissement d'une Europe indépendante dépendait de la cessation des interventions extérieures. L'absence de forces étrangères sur le continent faciliterait la solution de ses problèmes : « si l'Europe tout entière gérait elle-même ses affaires dans un esprit de bon voisinage, elle pourrait renaître et le problème allemand, avec le temps et grâce à ces rapports nouveaux pourrait trouver sa solution par les efforts des Allemands eux-mêmes ».

Le Général a répondu à M. Brejnev qu'il avait raison de penser, comme les Français, que la détente, avant tout, permettrait d'aboutir à l'Union de l'Europe, laquelle ne se ferait pas sans les Allemands [omission][1] l'aient adoptée entre eux. Nous sommes pressés de voir s'accomplir la détente, mais il est évident que les solutions juridiques ne sont pas pour demain. En attendant, deux points d'accord pouvaient être relevés entre nous, les frontières – il n'y avait pas à revenir sur leur tracé – et la nécessaire acceptation par les Allemands et par tous les pays intéressés du désarmement

[1] La phrase semble pouvoir être lue comme suit : « … laquelle ne se ferait pas sans que les Allemands l'aient adoptée entre eux… ».

nucléaire de l'Allemagne. Ceci était un élément indispensable pour que puisse se tenir un jour une réunion européenne.

Le général de Gaulle a terminé l'entretien en déclarant que les raisons de notre rapprochement et de notre coopération étaient évidentes. Nous croyons que l'Union soviétique est pacifique et qu'elle a intérêt à l'être. C'est pourquoi nous n'avons aucun embarras à nous concerter avec elle et à coopérer dans tous les domaines. Si nous prenons cette voie ensemble nous pourrons déterminer en Europe, notamment chez les Allemands, un état d'esprit nouveau qui nous aidera à en finir avec la guerre froide.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1966)

71

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3968 à 3973[1]. *Washington, 29 juin 1966.*

(*Reçu* : le 30, 01 h. 00).

Au moment où le Président de la République revient à Moscou pour la dernière phase de ses entretiens, une certaine évolution paraît se produire dans l'opinion américaine quant au sens et à la portée de sa visite.

Sans doute celle-ci a-t-elle d'abord ravivé, chez les éléments qui nous sont hostiles, la mauvaise humeur suscitée par la politique française. Sans doute l'Américain moyen reste-t-il souvent tenté de nous trouver « ingrats » à l'égard de son pays et « aveugles » sur la gravité du péril communiste. Mais, pour la plupart des observateurs qualifiés, les craintes que faisaient sourdre la semaine dernière les rumeurs fantaisistes circulant sur les intentions du chef de l'État ont diminué au fur et à mesure qu'étaient connues les déclarations de celui-ci.

À quelques exceptions près, la conclusion d'accords de coopération technique entre la France et l'Union soviétique ne suscite donc pas d'appréhensions sérieuses. On souligne, au contraire, la franchise avec laquelle le général de Gaulle a affirmé l'appartenance de notre pays à l'Occident, ainsi que la rigueur de ses propos concernant l'équilibre nécessaire entre les influences russe et américaine, ou la question allemande. En bref, bien que la place réservée par la presse et la télévision aux nouvelles du voyage ait diminué avec les jours, l'intérêt demeure aussi soutenu et l'on attend avec impatience les documents qui seront publiés à l'issue des dernières conversations. Les observateurs paraissent considérer d'ores et déjà qu'il serait non

[1] Communiqué à Moscou (télégramme n°s 3968 à 3973).

seulement inexact, mais vain, de minimiser les effets psychologiques, et par là même politiques, du voyage du général de Gaulle. Si cette visite n'aboutit pas dans l'immédiat à des changements en Europe, elle n'en a pas moins modifié, à leur avis, le climat international et provoqué des espoirs dont il faudra désormais tenir compte.

Aussi, comme cette ambassade a eu l'occasion de le signaler, les observateurs regrettent-ils tous l'inaction et la rigidité de la diplomatie américaine qui n'a su ni prévoir, ni orienter l'évolution de l'Europe. Ils déplorent, pour reprendre les termes de certains d'entre eux, « la situation obscure dans laquelle se sont enfoncés les États-Unis » depuis la guerre du Vietnam, situation qui a exposé ce pays à être remplacé, dans l'établissement de ponts en direction de l'Est, par la France dont les ressources sont pourtant plus limitées et « par un homme dont l'imagination et le patriotisme ne seraient pas inutiles de ce côté-ci de l'Atlantique ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

72

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, ministre des affaires étangères.

T. nos 1819 à 1821. *Pékin, 29 juin 1966.*
Diffusion réservée.
(*Reçu* : le 30 juin à 12 h.).

Communiqué à la DREE.

L'ambassadeur d'URSS, à l'issue d'un déjeuner à notre ambassade, hier 28 juin, m'a parlé des difficultés économiques chinoises. Il estime que la récolte de cette année risque d'être inférieure à celle de l'année passée et il constate que les Chinois manquant vraisemblablement de devises, cherchent à vendre des produits agricoles en échange des biens d'équipement qu'ils achètent.

Il m'avait déjà précédemment signalé que les autorités chinoises avaient proposé à l'URSS des envois de produits alimentaires et j'avais entendu parler d'un projet chinois de vente de 200 000 tonnes de porc à l'Union soviétique, qui avait décliné l'offre. Mais il semble que les Chinois veulent reprendre l'affaire car l'ambassadeur m'a confié hier que les organismes chinois cherchaient actuellement à vendre aux Soviétiques 75 000 tonnes de porc. Il remarque aussi, sur un plan plus général, qu'ils envisagent actuellement de développer leurs achats à crédit, encore très limités.

Je note pour ma part, que la corporation chinoise d'importation de machines demande avec insistance à la délégation de la firme Berliet actuellement à Pékin, d'acheter plusieurs milliers de tonnes de viande de porc en échange d'une importante commande de camions. Les négociateurs français ayant accueilli cette demande avec beaucoup de réserve,

leurs interlocuteurs chinois leur ont déclaré que l'Italie avait accepté des opérations de troc portant sur les mêmes produits, et qu'elle écoulait en France même une partie du porc qu'elle avait reçu. J'ai appris également que la Chine envisageait, par le même moyen, l'acquisition de camions espagnols.

Si ces faits sont exacts, on peut craindre que de telles exigences soient, dans certains cas, présentées à d'autres industriels français. Une telle hypothèse ne saurait toutefois être actuellement retenue sur un plan général en raison des besoins de la Chine en biens d'équipement et en considération, également, de la préférence qu'elle semble vouloir donner à la France pour ses achats.

(Collections des télégrammes, Chine, 1966)

73

NOTE

Situation politique en République centrafricaine

N° 365/DAM2. *Paris, 29 juin 1966.*
Très secret.

Les différentes races qui constituent la population de la République centrafricaine, ancien Oubangui-Chari, venues de divers horizons du monde noir, sont arrivées par vagues successives depuis le début du XIXe siècle, fuyant devant l'oppression religieuse (Islam du Nord) ou les razzias des trafiquants d'esclaves. Il s'agit d'une population généralement peu évoluée. Pour l'ensemble du territoire (plus vaste que la France) elle ne s'élève qu'à 1 500 000 habitants environ.

En dépit d'une augmentation assez spectaculaire de la production de diamant (qui ne va d'ailleurs pas sans susciter des problèmes sociaux) le pays est pauvre ; sa production agricole exportable se limite au coton, café, et bois ; encore celle-ci doit-elle parcourir plus de mille kilomètres pour atteindre le port le plus proche. Toutefois, les prospections actuellement menées par le Commissariat à l'Énergie atomique dans le sud du pays concernant les gisements uranifères ont suscité des ambitions parmi les dirigeants centrafricains. Le budget pour 1966 est de huit milliards et demi de francs CFA.

Proclamée à Bangui le 1er décembre 1958, la République centrafricaine a accédé à la pleine indépendance internationale le 13 août 1960. Au cours des huit années qui se sont écoulées depuis sa fondation, trois hommes ont successivement occupé la scène politique du nouvel État.

Le premier, le président Barthélémy Boganda, fondateur en 1951 du « Mouvement d'évolution sociale de l'Afrique noire » (MESAN), avait su donner à son parti, demeuré à l'écart des grandes formations politiques de

l'Afrique française (RDA[1] et PRA[2]), une physionomie originale. Si l'influence de M. Boganda est demeurée profonde, son passage au pouvoir ne fut que de courte durée (8 décembre 1958-mars 1959) ; il devait disparaître tragiquement dans un accident d'avion.

Avec le second, le président David Dacko – qui a dirigé les affaires de son pays du 30 avril 1959 au 31 décembre 1965 – le parti du MESAN, déjà très largement majoritaire, est devenu le seul parti légal, les autres formations politiques, qui avaient pratiquement cessé d'exister, ayant été dissoutes en novembre 1963. A la même époque, l'Assemblée nationale a adopté un projet de réforme constitutionnelle consacrant le MESAN comme parti unique. Dans ce contexte le président Dacko, chef du MESAN, a exercé pendant plusieurs années une autorité d'autant plus incontestée qu'il n'existait ni parti d'opposition, ni personnalités ayant une popularité suffisante pour le supplanter.

Toutefois certaines difficultés sont apparues au cours du deuxième semestre 1965 ; en particulier, des escarmouches oratoires ont opposé à plusieurs reprises le président Dacko et M. Adama Tamboux, président de l'Assemblée nationale[3], sur les pouvoirs respectifs de l'exécutif et du législatif. À la tribune de l'Assemblée, le chef de l'État déclarait, d'autre part, que l'« économie du pays était au bord de l'asphyxie » et dénonçait violemment la corruption « de la plupart des fonctionnaires centrafricains ». Il devait faire adopter en fin d'année un budget d'austérité reconduisant le budget de 1965, mais comportant un abattement de 13 % sur les dépenses des départements ministériels ; en outre, les fonctionnaires étaient tenus de participer à l'Emprunt national dans la proportion de 10 % de leur traitement ; leur avancement était assuré sur le plan administratif, mais sans augmentation de traitement. En décembre, une grève de 48 heures s'était produite dans le personnel des PTT[4].

[1] RDA : Rassemblement démocratique africain. Ce parti a été fondé le 18 octobre 1946 lors de la réunion à Bamako (Soudan français) d'un certain nombre d'élus africains dont MM. Houphouët-Boigny, d'Arbousier, Apithy, Fili Dabo Sissoko ; il est apparenté au parti communiste français jusqu'au 19 octobre 1950. En 1952, il décide de s'apparenter à l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance) de René Pleven et de François Mitterrand. Voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 79.

[2] PRA : Parti du Regroupement africain. Le PRA est constitué le 26 mars 1958. Son congrès se tient à Cotonou du 25 au 27 juillet 1958. Au terme de la IVe République, tout ce qui n'est pas RDA, parti puissant, va être PRA qui se présente comme un parti négatif, faible. Au Sénégal, le PRA est dominant et quasi exclusif.

[3] Déjà, début mai 1965, le président Dacko visitant, en compagnie du président Adama Tamboux le nouveau Palais de l'Assemblée nationale en cours de finition, prend ombrage de l'importance de ce bâtiment et critique en privé les dépenses somptuaires entraînées par sa construction. Le 22 septembre 1965, le chef de l'État ordonne à M. Mounoubai, directeur de la Brigade de Sécurité intérieure de l'État, de procéder à une enquête sur les prévarications et les abus de confiance de tous les Ministres et de tout le haut personnel de la République. Le 26 novembre 1965, le président Adama Tamboux s'inquiète de constater qu'une enquête de plus en plus précise est menée contre lui au sujet de sa vie privée et publique.

[4] Le 17 décembre 1965, le personnel des PTT cesse subitement le travail. Le prétexte en serait le refus par le ministre des Travaux Publics de payer aux agents de ce service la prime de rendement qui leur est habituellement versée en fin d'année. Cette grève, lancée à titre d'avertissement, pourrait être suivie d'une grève générale de la fonction publique début janvier 1966.

Simultanément, les dissensions qui s'étaient manifestées depuis plus d'un an entre les principaux dirigeants de l'armée prenaient un cours de plus en plus aigu[1]. C'est dans une telle conjoncture que s'est produit le coup d'État du colonel Bokassa, chef d'État-major de la Défense nationale, qui, dans la nuit du 31 décembre 1965 au 1er janvier 1966, a fait investir par ses troupes le palais du président Dacko. Ce dernier lui a aussitôt remis sa démission. Un nouveau gouvernement a été formé comportant trois ministres du Cabinet précédent[2] et six nouveaux titulaires dont trois officiers[3].

Le Conseil des ministres ainsi constitué[4] a décidé la dissolution de l'Assemblée nationale et du Conseil économique et social ; il a pris un certain nombre de décisions urgentes.

Le 6 janvier, le nouveau gouvernement décidait de rompre les relations diplomatiques établies au cours de l'été 1964 avec la Chine populaire.

Dès le lendemain du coup d'État, le calme le plus complet régnait à Bangui ; exposant les raisons qui l'avaient conduit à s'emparer du pouvoir, le colonel Bokassa a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il avait voulu « débarrasser » le président Dacko d'un entourage « malfaisant ».

En fait, l'ex-président, en résidence surveillée à Bangui, s'est vu, depuis sa chute, attribuer par l'opinion publique la responsabilité des mesures impopulaires et de la dégradation de la situation économique et financière et accusé par ses opposants d'avoir engagé la RCA ans la voie d'un rapprochement avec les puissances communistes. Le 8 avril, dans un discours tenu par le colonel Bokassa à la colonie centrafricaine de Fort-Archambault (Tchad)[5], discours qui a été radiodiffusé en RCA, le nouveau chef de l'État a accusé, pour la première fois nettement, le président Dacko d'avoir voulu le faire assassiner.

[1] Le commandant Izamo, chef de la Gendarmerie, le commandant Bangui, chef de l'État-major particulier du président Dacko, M. Mounoubai, directeur de la Brigade de Sécurité intérieure de l'État auraient comploté contre le colonel Bokassa.

[2] Ce sont : MM. Jean Arthur Bandio, ministre de l'Intérieur ; Antoine Guimali, ministre des Affaires étrangères ; Dominique Gueret, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

[3] Le colonel Jean Bedel Bokassa, Président de la République, président du Gouvernement et ministre de la Défense nationale, Garde des Sceaux ; le capitaine Alexandre Banza, ministre d'État chargé des Finances et des Anciens Combattants, nommé au grade de lieutenant-colonel à titre exceptionnel à compter du 1er janvier ; le lieutenant André Magale, ministre de la Santé publique.

[4] Le 4 janvier 1966, le Conseil des ministres, désormais qualifié de Conseil révolutionnaire, a tenu sa première séance. Concernant les séances suivantes et mesures adoptées, se reporter à la dépêche de Bangui n° 31/DAM du 13 janvier 1966, intitulée : *Semaines du 31 décembre 1965 au 13 janvier 1966*, non reproduite.

[5] Le colonel Bokassa séjourne au Tchad du 2 au 6 avril 1966. Le communiqué commun publié à l'issue de ces conversations constate « la parfaite identité de vue des deux chefs d'État dans les domaines nationaux et internationaux ». Les présidents Bokassa et Tombalbaye s'étaient rencontrés auparavant en territoire tchadien le 11 mars. Le 15 mars, le Tchad reconnaît officiellement le nouveau gouvernement de la RCA.

Six mois après le coup d'État et en dépit des succès enregistrés par le colonel Bokassa, notamment sur le plan extérieur (normalisation des relations avec la France envers laquelle les déclarations de fidélité ont été multipliées, amitié nouée avec le président Tombalbaye, reconnaissance de l'Entente[1], resserrement des liens traditionnels avec le Cameroun[2], participation de plain-pied à la conférence de l'OCAM)[3], les rivalités de personnes ne semblent pas avoir disparu. Aujourd'hui, comme sous le précédent régime, elles trouvent essentiellement leur origine dans les oppositions tribales. À travers les présidents Boganda, Dacko et Bokassa, l'ethnie N'Baka s'est maintenue à la tête de l'État depuis l'origine de la République, bien qu'elle ne représente que 6,6 % de la population du pays. Or les observateurs n'ignorent pas les ambitions des membres influents du groupe M'Baya (28,9 % de la population) représenté notamment au sein du gouvernement par le ministre d'État chargé des Finances, le lieutenant-colonel Banza, considéré comme l'homme fort du régime et par le ministre de l'Intérieur, M. Bandio. Ces rivalités[4] entretiennent l'instabilité politique du pays et peuvent même favoriser les intrigues de certaines représentations étrangères à Bangui.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1966)

74

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Colonel Bokassa, Président de la République centrafricaine

N° 366/DAM/2 *Paris, 29 juin 1966.*
Très secret.

Le colonel Bokassa a accédé à la présidence de la République centrafricaine par le coup d'État dit de la Saint-Sylvestre, survenu dans la nuit du 31 décembre 1965 au 1er janvier 1966. Il était auparavant chef d'État-major de l'armée nationale.

Le nouveau président de la RCA est né vers 1921 dans le département de la Lobaye, situé au sud de Bangui. Comme le président David Dacko, qu'il a évincé et dont il est le cousin, il appartient à l'ethnie N'Baka. Cette tribu dont l'habitat se situe dans les régions boisées du sud-ouest a été l'une

[1] Le 15 avril, les pays membres du Conseil de l'Entente, auxquels s'associe le Togo, reconnaissent *de jure* le nouveau gouvernement centrafricain.

[2] Le 5 mai, le président Ahidjo adresse un message au colonel Bokassa, l'invitant à coopérer étroitement avec le Cameroun dans l'intérêt des deux pays.

[3] Le colonel Bokassa se rend à Tananarive du 24 juin au 1er juillet pour assister à la conférence de l'OCAM.

[4] Concernant les problèmes ethniques, se reporter à la dépêche de Bangui n° 253/DAM du 25 avril 1966, non publiée.

des premières à être christianisée et, par voie de conséquence, éduquée et instruite (le prédécesseur du président Dacko, M. Barthélémy Boganda, décédé au cours d'un accident aérien en mars 1959, était lui-même un N'Baka).

Le colonel Bokassa[1], qui serait issu d'une famille de guerriers, s'est engagé dans l'armée française en 1939. Il a appartenu au 2e Bataillon de marche de la France libre et servi sous notre uniforme jusqu'au 1er janvier 1962[2], date à laquelle il a été transféré à l'armée nationale centrafricaine. Il venait alors d'accéder au grade de capitaine après avoir gravi les échelons de la hiérarchie militaire. Dans l'armée de son pays, il fut ensuite promu commandant en 1962 et colonel en 1964.

Certains renseignements de source militaire recueillis avant le coup d'État de la Saint-Sylvestre brossaient du colonel Bokassa le portrait suivant :

« Généreux, cordial, plein de vitalité et exubérant, velléitaire et irritable, inconséquent et impulsif, agit avec fougue et passion selon le détail qui le frappe momentanément ».

Selon notre ambassadeur à Bangui, le comportement du chef de l'État centrafricain, depuis sa prise de pouvoir, n'a pas démenti, dans leurs grandes lignes, les jugements antérieurement portés sur sa personnalité mais, en même temps, d'autres éléments se sont révélés dans l'exercice de la magistrature suprême.

C'est ainsi que le colonel Bokassa qui apparaît « pénétré de sa mission et animé, au sens noble du terme, par les hautes fonctions qu'il assume » s'est révélé un « politique primitif certes, mais pourvu d'un véritable flair ». « Aussi méfiant que son prédécesseur, aussi soumis que lui aux craintes obscures des sorciers et des fétiches », le nouveau Président de la République vit dans une atmosphère de suspicion. « Une recherche fondamentale de sécurité et de protection est le ressort essentiel du comportement du colonel Bokassa. »

Depuis sa prise de pouvoir, le colonel Bokassa a multiplié les déclarations favorables à notre pays ; le 8 mai[3] dernier, lors des cérémonies

[1] En 1927, Bokassa est admis à l'école de la mission catholique de M'Baïki, l'année suivante il est transféré à l'école missionnaire de Bangui et termine ses études à Brazzaville.

[2] En 1939, Bokassa s'engage dans l'Armée française. Soldat de l'Infanterie coloniale, il se bat sous les ordres du général Delange dans le 2e bataillon de marche de la France libre. Il participe au débarquement de Provence (août 1944). Il part le 7 août 1950 pour l'Indochine dans le bataillon colonial de Saigon-Cholon. Il y reste trente et un mois. Le 1er décembre 1956, il est nommé sous-lieutenant, deux ans plus tard, lieutenant et capitaine le 1er juillet 1961. Le capitaine Bokassa est placé dans le Cabinet militaire de la Présidence de la République tout juste créé. Il est à la tête de l'Armée nationale en 1961 et chef d'État-major de la Défense nationale en 1964.

[3] La remise du DC3 offert par la France à la RCA a revêtu, dans l'esprit du colonel Bokassa, la forme d'une reconnaissance officielle de son gouvernement. Le discours prononcé par Bokassa lors de la commémoration du 8 mai est retranscrit dans la dépêche de Bangui n° 248/DAM du 12 mai 1966, non publiée, présentant les événements de la semaine du 4 au 11 mai 1966.

qui ont marqué l'anniversaire de l'armistice, il a réaffirmé dans un discours vibrant « l'attachement profond et fraternel entre la France et la République centrafricaine ».

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1966).

75

NOTE

La Grande-Bretagne et la crise atlantique

N.[1] *Paris, 29 juin 1966.*

Le gouvernement britannique a réagi aux décisions prises par la France à l'égard de sa participation aux organismes militaires de l'Alliance en fonction de sa méfiance croissante vis-à-vis de la politique d'indépendance nationale suivie par le gouvernement français et de sa dépendance de plus en plus complète sur le plan stratégique de la puissance nucléaire américaine. Le fait que les décisions françaises soient intervenues en période de campagne électorale n'a pu qu'accroître la vivacité hostile des réactions britanniques, que la présente note examinera sur deux plans : celui des rapports du Royaume-Uni avec la France, et celui de l'activité du gouvernement britannique au sein de l'Alliance.

I. *Rapports avec la France.*

Sur le plan officiel, trois textes définissent la position du gouvernement de Londres à l'égard des décisions et des conceptions françaises : son communiqué en date du 18 mars 1966[2], publié le même jour que la « déclaration des Quatorze[3] » ; sa réponse du 25 mars[4] à l'aide-mémoire français du

[1] Cette note émane du service des Pactes.

[2] Les principaux passages du texte du communiqué de Londres publié le 18 mars à la suite de la déclaration des Quatorze puissances en faveur du maintien de l'intégration atlantique sont : « nous sommes heureux que le général de Gaulle ait fait clairement connaître son intention de demeurer l'allié de ses alliés [...] En même temps, ceux d'entre nous qui croient en la nécessité d'une organisation de défense intégrée [...] sont résolus à maintenir ce système. De plus, l'OTAN n'est pas simplement une alliance militaire. Elle incarne les visées communes plus vastes que nous avons tous faites nôtres dans la déclaration publiée aujourd'hui » (cf. télégramme de Londres n°s 1097-1098 du 19 mars 1966 non retenu).

[3] La déclaration commune des Quatorze, du 18 mars, précise notamment que le Traité de l'Atlantique Nord est essentiel pour la sécurité des pays membres de l'OTAN. L'Alliance Atlantique a fait ses preuves en tant qu'organisation militaire intégrée et cette organisation doit poursuivre sa tâche ; aucun système bilatéral ne peut lui être substitué. Le traité et l'organisation ne sont pas seulement des instruments de défense, ils ont un rôle politique pour montrer la détermination des pays membres à se consulter pour sauver la paix, le progrès et la prospérité internationale.

[4] La réponse britannique du 25 mars déclare que le gouvernement dans sa majorité aurait été prêt à discuter, avec les autres gouvernements des propositions de la France en matière de réorganisation de l'OTAN. Il considère que le maintien de l'organisation intégrée est une nécessité

10 mars[1] ; enfin le discours de M. Stewart[2], prononcé le 3 juin devant l'association de la presse étrangère en Grande-Bretagne.

1) La réponse du 25 mars et le discours du 3 juin font état du regret éprouvé par la Grande-Bretagne de voir la France recourir à des décisions « unilatérales », « soudaines » et « brutales ». Le gouvernement britannique, précisent ces textes, aurait été prêt à examiner toute proposition que le gouvernement français aurait souhaité présenter en vue de réorganiser l'OTAN. La « surprise » éprouvée par les autorités anglaises, le ressentiment qu'elles en auraient conçu contre les méthodes du gouvernement français, ont fourni les principaux thèmes des éditorialistes d'outre-manche dans les semaines qui ont suivi l'annonce des décisions françaises et donné aux fonctionnaires du *Foreign Office* prétexte à une attitude extrêmement agressive tant à Londres qu'à Paris, et en particulier au sein du Conseil atlantique. Enfin, l'irritation de l'opinion britannique s'est reflétée dans les déclarations outrancières de certaines personnalités de l'opposition (M. Duncan Sandys)[3] ou du gouvernement (M. Denis Healey)[4].

2) Certes, le gouvernement britannique a pu faire montre d'un certain réalisme en se déclarant heureux, dans son communiqué du 18 mars, que le général de Gaulle « ait clairement indiqué qu'il entendait rester l'allié de ses alliés ». M. Stewart devait reprendre cette formule dans son discours du 3 juin. Mais pendant longtemps les autorités britanniques se sont abstenues de prendre acte de la volonté formellement confirmée par le gouvernement français de respecter ses engagements aux termes du Traité de l'Atlantique Nord. Ce n'est qu'au lendemain de la dernière session ministérielle du Conseil atlantique[5] que M. Stewart déclarait à la Chambre des Communes « qu'il restait à voir comment l'intention annoncée par le gouvernement français de rester dans l'Alliance pouvait se traduire par une contribution effective à la défense commune ».

La presse britannique a retiré de cette attitude l'impression qu'en réalité le *Foreign Office* s'attendait à voir la France quitter non seulement l'Organisation mais également l'Alliance elle-même. De là l'insistance des parlementaires britanniques, lors de la dernière session de l'Assemblée de l'UEO[6] à réclamer de la France l'assurance officielle qu'elle respecterait l'engagement d'assistance automatique que comporte le Traité de Bruxelles.

permanente pour la défense de l'Occident. Il y aura lieu d'engager des discussions approfondies entre les autres États signataires du traité et dans la suite avec la France.

[1] Aide-mémoire du 10 mars 1966, voir le télégramme-circulaire n°s 69-70 du 12 mars 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 173.

[2] Michaël Stewart, secrétaire d'État britannique au *Foreign Office* depuis octobre 1964.

[3] Rt. Hon. Duncan Sandys, homme politique britannique, membre du Parlement, député de Streatham, division de Wandsworth.

[4] Rt. Hon. Denis Healey, secrétaire d'État britannique à la Défense puis le 16 octobre 1964.

[5] La session ministérielle se tient à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966.

[6] Session de l'Assemblée de l'UEO, Paris 13-17 juin 1966.

3) Les conceptions françaises sur les possibilités d'un dialogue avec l'Est qu'offre désormais sa politique d'indépendance vis-à-vis de l'OTAN n'ont pas non plus trouvé grâce aux yeux du gouvernement britannique. Le communiqué du 18 mars, comme le discours de M. Stewart du 3 juin, soulignent que l'OTAN ne doit pas se limiter à une alliance militaire, mais doit également jouer en tant que telle un rôle politique dans l'évolution des rapports « entre les deux blocs ».

Dans son discours, le secrétaire d'État a déclaré que l'OTAN devait être « l'instrument politique d'une négociation nécessaire entre l'Est et l'Ouest de l'Europe en vue de mettre un terme à la division du vieux continent ». À cet effet, la réunion de Bruxelles devait être mise à profit pour préciser les objectifs politiques de l'Alliance et définir les conditions dans lesquelles pourrait être établi un dialogue avec l'Est.

M. Stewart n'en a pas moins reconnu à Bruxelles que le développement des relations individuelles avec les pays de l'Est pouvait favoriser « l'éclosion d'occasions propices ».

II. *Activités britanniques au sein de l'Alliance.*

La renonciation complète du Royaume-Uni depuis 1962 à toute stratégie nucléaire indépendante en Europe, ainsi que son appréhension de voir la République fédérale profiter du retrait français de l'organisation militaire de l'Alliance ont mené les autorités britanniques à soutenir avec force, et dès l'annonce des décisions françaises, la thèse de la défense occidentale fondée sur une étroite intégration militaire. Cette conception est rappelée dans les trois textes mentionnés plus haut. M. de Courcel[1] en a eu également le rappel dans des conversations avec M. Michael Stewart et Sir Paul Gore-Booth[2]. Ceux-ci ont justifié la position anglaise par les exigences de la guerre moderne ; publiquement, les dirigeants britanniques laissaient entendre que l'OTAN serait préservée et renforcée, au besoin sans tenir compte de la France, et en tout cas en priorité par rapport au rapprochement avec l'Europe des Six[3].

Au cours des trois mois qui ont suivi la remise des premiers aide-mémoire français et précédé la réunion de Bruxelles, l'activité britannique en faveur de cette thèse s'est manifestée sur trois niveaux : celui de l'unité des Quatorze face à la France, celui de la réorganisation des structures de l'Alliance, enfin celui de la coopération à établir entre les forces françaises et le commandement OTAN.

1) Au sein des « Quatorze », la Grande-Bretagne s'est immédiatement chargée de coordonner la rédaction de la déclaration commune du 18 mars, dont deux paragraphes reprennent les thèses chères à Londres :

[1] M. Geoffroy Chodron de Courcel, ambassadeur de France à Londres depuis mars 1962.

[2] Sir Paul Gore-Booth, diplomate britannique, sous-secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis 1965.

[3] Europe des six pays membres de la Communauté économique européenne : France, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Italie.

le maintien d'une organisation militaire intégrée et l'action commune des membres de l'Alliance sur le plan politique. Par la suite, M. Thomson[1], Chancelier du Duché de Lancaster, a visité plusieurs capitales européennes, a reçu M. Fanfani[2] et s'est rendu à Washington pour tenter de renforcer davantage la solidarité des Quatorze en prévision de la réunion de Bruxelles. C'est à cette époque que la presse de Londres a évoqué le projet, attribué à M. Thomson, de deux organisations parallèles, l'une à Quatorze, l'autre à Quinze.

2) Fort de sa nouvelle majorité parlementaire, résolu à jouer un rôle « atlantique », le nouveau gouvernement de M. Wilson[3] s'est chargé, au sein des Quatorze, des études portant sur la réorganisation des commandements OTAN. M. Stewart déclarait le 3 juin que les décisions de la France devraient fournir aux Quatorze l'occasion de réviser sérieusement, dans le sens de l'efficacité et de l'économie, le dispositif actuel.

Les autorités anglaises ont à ce propos plusieurs fois annoncé le principe de la « co-location », de l'installation dans un même endroit – qui pourrait être Londres – de toutes les principales institutions de l'Alliance. Malgré la décision prise à Bruxelles, d'implanter le grand quartier général de l'OTAN dans un pays du Benelux, la Grande-Bretagne n'a semble-t-il pas renoncé à voir le siège politique de l'Alliance se fixer à Londres au cas où les Quatorze décideraient de quitter Paris.

3) Enfin le gouvernement britannique est intervenu dans le problème de la détermination de la mission des forces françaises en Allemagne. Il a participé aux conversations tripartites de Bonn qui ont précédé les entretiens de MM. Couve de Murville et Schröder, le 18 avril[4], et l'envoi de la note allemande du 3 mai[5] soulevant un certain nombre de points précis se rapportant à la coopération des forces françaises avec le commandement OTAN. Le 8 juin, M. Stewart reprenait ces mêmes points devant la session ministérielle du Conseil atlantique, en soulignant qu'ils devaient être réglés dans un cadre politique – ce qui devait être l'essentiel de la thèse des Quatorze sur la conduite des discussions avec la France.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France)

[1] M. George Thomson, chancelier du duché de Lancastre, ministre d'État chargé des Affaires européennes dans le gouvernement formé par M. Harold Wilson le 5 avril 1966.

[2] Prof. Amintore Fanfani, homme politique italien, Président du Conseil des ministres de 1960 à 1963, ministre des Affaires étrangères depuis 1965.

[3] Gouvernement Wilson, Rt. Hon Harold Wilson, Premier ministre britannique depuis octobre 1964. Chef du parti *Labour* (travailliste).

[4] Entretiens Couve de Murville-Schröder. Voir le télégramme-circulaire de Paris n° 108 du 21 avril 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 259.

[5] Note allemande du 3 mai 1966, télégrammes de Bonn n°s 2647 à 2663 du 3 mai 1966, non publiés. Aide-mémoire remis par M. Carstens, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA à M. Seydoux, ambassadeur de France, le 3 mai en réponse à l'aide-mémoire français du 29 mars 1966 (télégramme n° 587 du 29 mars ainsi que la note du service juridique n° 296 du 14 mai 1966, publiés dans *D.D.F.*, 1966-I, n°s 216 et 328).

76

NOTE

Sur les possibilités de coopération internationale dans le domaine spatial.

N. *Paris, 29 juin 1966.*

I. Les crédits inscrits au Ve Plan permettent au Centre National d'Études Spatiales de réaliser un certain nombre d'opérations dans le cadre d'institutions européennes ou en collaboration avec certains États.

1) La France participe régulièrement aux activités de l'Organisation européenne de recherches spatiales[1] et le CNES dispose d'une enveloppe de 220 millions de francs représentant la part française sur le programme de 1 500 millions de francs que le CERS doit réaliser en huit ans (1964-1971). La convention créant l'Organisation avait prévu que cette dernière somme serait réévaluée en fonction de la hausse moyenne des prix en Europe, ce qui aurait pour conséquence une augmentation d'environ 14 % de la part française. La plupart de nos partenaires considère cette réévaluation comme obligatoire, mais le ministère des Finances conteste cette interprétation, soutenant que la réévaluation ne porte que sur un plafond que l'Organisation a l'obligation de ne pas dépasser, non celle d'atteindre. Il y a là un problème qui devra être résolu à brève échéance.

2) L'achèvement du programme ELDO-A[2] par le CECLES devait, estimait-on à l'origine, exiger de la France une contribution de 230 millions de francs. Cette somme, qui a été inscrite au Ve Plan, se révèle insuffisante à la lumière des récents développements qui ont affecté cette Organisation.

3) Un échange de lettres entre notre ambassadeur à Washington et le Département d'État vient de permettre la réalisation par le CNES, en collaboration avec la NASA, du projet EOLE[3]. Il s'agit d'une expérience au cours de laquelle un satellite FR-2, construit par le CNES et lancé par

[1] Centre européen de recherches spatiales, CERS ou ESRO (*European Space Research Organisation*) créé par la Convention signée à Paris le 14 juin 1962 et entrée en vigueur le 20 mars 1964. Son siège est à Paris.

[2] Le programme ELDO-A est le premier programme de lanceur du CECLES ou ELDO. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1965-II, n° 223.

[3] Le projet EOLE est un programme de satellite expérimental d'études météorologiques. Un échange de lettres sur la coopération en matière d'essais de télécommunications par satellite est signé entre la France et les États-Unis le 31 mars 1961. Le 27 mai 1966, le CNES et la NASA (*National Aeronautics and Space Administration)* signent un protocole établissant un second projet commun FR-2 (ou projet EOLE) pour développer les techniques de satellites et de ballons nécessaires à l'étude des phénomènes météorologiques à l'échelle du globe. Le protocole est complété par l'échange de lettres les 11 et 27 mai 1966 entre les deux organismes. Enfin, l'échange de lettres entre la France et les États-Unis relatif à la coopération spatiale entre les deux pays porte confirmation des engagements du CNES et de la NASA et est signé à Washington les 16 et 17 juin 1966. Le projet FR-2 est celui du 2e satellite français lancé par une fusée américaine. Il vient après le satellite FR-1 lancé de Californie en décembre 1965.

la NASA, interrogera des ballons météorologiques à niveau constant lancés au-dessus de l'hémisphère sud. Un crédit de 120 millions de francs a été prévu au Ve Plan pour la réalisation de ce projet.

4) Le CNES[1] poursuit une coopération bilatérale avec un certain nombre de pays, en particulier l'Argentine, l'Union soviétique et la Grèce. Ces programmes n'exigent pas de crédits d'une importance appréciable.

II. D'autre part, de nouveaux projets sont actuellement en discussion pour lesquels des crédits supplémentaires seront nécessaires.

1) L'achèvement du lanceur ELDO-A se révèle plus coûteux qu'il n'avait été prévu. L'adjonction d'un système de moteurs d'apogée et de périgée et le nouveau barème de répartition des dépenses exigent de nouveaux crédits, dont le montant est encore en discussion mais que l'on peut déjà chiffrer à environ 80 millions de francs.

2) L'argument principal mis en avant pour terminer le lanceur ELDO-A et le compléter par le système ASP est la possibilité de mettre ainsi sur orbite un satellite de télécommunications. Il semble donc nécessaire de prévoir la construction d'un tel satellite. À cet égard, il existe plusieurs projets.

a) Le projet SAFRAN consisterait à construire et à mettre sur orbite un satellite de radiodiffusion et de téléphonie, qui assurerait les liaisons entre la France et l'Afrique noire. Le coût du projet, dont la réalisation technique ne paraît pas soulever de grandes difficultés, serait de 160 millions de francs.

b) La France pourrait collaborer avec d'autres pays membres de la Conférence européenne des télécommunications spatiales[2] à la construction d'un satellite de télécommunications, dont le comité technique de la CETS a estimé le coût à 360 millions de francs. La part de la France, 20 %, pourrait être de 75 millions de francs.

c) Le CNES, en collaboration avec le CNET[3], a mis au point un nouveau projet, appelé projet SAROS, de construction et de mise en orbite d'un satellite de distribution et de télédiffusion. Ce satellite, dont la réalisation serait plus complexe que celle du satellite SAFRAN, serait destiné à retransmettre des émissions de télévision, par distribution ; il pourrait *a fortiori* remplir toutes les missions qui étaient prévues pour le satellite SAFRAN. Des savants indiens ont fait savoir au professeur Coulomb[4] que ce satellite intéresserait leur gouvernement qui aimerait disposer d'un tel instrument d'éducation des masses, sans avoir recours aux États-Unis. Le

[1] CNES : Centre national d'études spatiales, dépend du Premier ministre. Son siège est rue de l'Université à Paris.

[2] Conférence européenne des télécommunications spatiales (CETS) créée en 1964. Voir la note du 15 décembre 1966 publiée plus loin.

[3] CNET : Centre national d'études des télécommunications, dépend du ministre des Postes et des Télécommunications. Son siège est à Issy-les-Moulineaux.

[4] Professeur Jean Coulomb, membre de l'Institut, président du CNES.

coût de cette opération est estimé actuellement à 274 millions de francs, dont 152 pour la construction du satellite, 72 pour l'équipement en matériel de télécommunications et 50 pour le lancement. Certains pays européens, dont notamment l'Allemagne, paraissent intéressés à la réalisation de ce projet, dont le coût pourrait être alors partagé.

3) En vue de compléter son réseau de satellites de contrôle et de télémesure de satellites, le CNES désirerait transporter sa station du Liban[1] au voisinage de Saint-Jean de Terre-Neuve ; une autre station pourrait ultérieurement être installée en collaboration avec les Canadiens près de Winnipeg. La première opération ne coûterait que 3 millions de francs. Des négociations ont été engagées avec le Canada à ce sujet, mais elles sont actuellement au point mort, le CNES ne disposant pas des crédits nécessaires et se heurtant aux réticences du ministère d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer qui préférerait que la première station soit installée à Saint-Pierre et Miquelon.

4) L'accord de coopération spatiale franco-soviétique[2] prévoit, en principe, le lancement d'un satellite scientifique français par une fusée russe. L'opération, qui se déroulerait sur plusieurs années, pourrait coûter au total 110 millions de francs.

5) D'autres projets de coopération sont actuellement envisagés avec certains pays, notamment avec le Mexique, mais leur faible ampleur ne devrait pas exiger de crédits importants. Israël souhaiterait vivement coopérer avec le CNES mais, pour des raisons politiques, le Département est très réticent.

En conclusion, le service des Pactes et des Affaires spatiales estime qu'il est du plus grand intérêt de terminer le programme ELDO-A et son complément ASP, ce qui permettra à l'Europe de disposer d'une capacité de lancement appréciable. Cette politique implique la réalisation d'un satellite de télécommunications : soit le projet SAFRAN, soit le projet plus ambitieux SAROS. La réalisation d'une telle opération, dont le coût est assez élevé, pourrait être faite en collaboration avec l'Allemagne, collaboration qui pourrait ensuite être ouverte aux autres pays membres de la CETS.

L'implantation d'une station de télémesure à Terre-Neuve est intéressante, surtout si le Canada accepte d'en construire une seconde, en collaboration avec la France, à Winnipeg.

Le satellite scientifique à lancer par une fusée soviétique pourrait n'être entrepris qu'en fin du Ve Plan.

[1] La station du Liban est une station mobile de contrôle de satellites installée à titre provisoire dans le voisinage de Beyrouth. Le protocole franco-libanais est signé à Beyrouth le 10 juin 1964. Cette station doit être démontée en juin 1966.

[2] L'accord de coopération spatiale franco-soviétique relatif au lancement d'un satellite français par une fusée russe est signé à Moscou le 30 juin 1966.

Coût des opérations en cours ou à l'étude

I. Prévues dans le Ve Plan.

1) Programme du CERS	220 millions de francs.
2) Programme du CECLES	230 millions de francs.
3) Projet EOLE	120 millions de francs.

II. Programmes en discussion.

1) Achèvement d'ELDO-A plus ELDO-ASP	80 millions de francs.
2) Satellites de télécommunications :	
– SAFRAN	160 millions de francs.
– Projet de la CETS	75 millions de francs.
– SAROS	274 millions de francs.
3) Station de télémesure de Terre-Neuve	3 millions de francs.
4) Satellite scientifique lancé par fusée soviétique	110 millions de francs.

(Affaires spatiales, dossier de notes classées par ordre chronologique)

77

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE
À WASHINGTON, LONDRES ET BONN

T.[1] *Paris, 30 juin 1966, 17 h. 48.*

Diffusion réservée.

L'ambassadeur des États-Unis a remis le 30 juin au Secrétaire général du Département un aide-mémoire, dont je vous adresse la traduction sous le numéro suivant, au sujet du retrait des stocks d'armes atomiques tactiques mis en temps de guerre à la disposition des forces françaises en Allemagne.

La communication qui nous était faite, a indiqué M. Bohlen[2], se référait à la décision dont le gouvernement américain nous avait fait part dans son aide-mémoire du 12 avril 1966[3] revenant à plusieurs reprises sur ce point.

[1] Ce télégramme est communiqué à Washington (nos 1503 et 1504), Bonn (nos 1104 et 1105), et Londres (nos 1440 et 1441). Le texte de l'aide-mémoire remis au secrétaire général du Département par l'ambassadeur des États-Unis à Paris est communiqué à Washington (nos 1505 à 1508), à Londres (nos 1442 à 1445) et à Bonn (nos 1106 à 1109).

[2] Ambassadeur des États-Unis à Paris.

[3] L'aide-mémoire remis à Paris par l'ambassadeur des États-Unis le 12 avril 1966 accuse réception de l'aide-mémoire français du 29 mars 1966 (télégramme de Paris nos 730 à 738) lui-même précisant les mesures annoncées dans l'aide-mémoire du 11 mars relatif au retrait de la France de l'OTAN. Dans ce document, le gouvernement américain prend acte des décisions françaises mais indique que la date du 1er avril 1967 fixée par la France pour la fin des opérations de transfert lui paraît trop rapprochée.

Il a ajouté que son gouvernement pourrait être amené à reconsidérer sa décision, compte tenu des accords qui pourraient être conclus sur le rôle et les missions des forces françaises. À cet égard, il a paru attacher un intérêt particulier aux dispositions qui seraient arrêtées en ce qui concerne le commandement.

M. Alphand a pris acte de la communication qui lui était faite et rappelé qu'en contrepartie des facilités qui pourraient être accordées aux États-Unis, la France souhaitait que fût notamment examinée la mise à la disposition des forces françaises, en temps de guerre, d'armes nucléaires tactiques, dans les conditions qui existaient jusqu'à maintenant.

Il n'était pas dans les intentions de son gouvernement, a déclaré M. Bohlen, de rendre public le texte de l'aide-mémoire qu'il venait de remettre.

Traduction de l'aide-mémoire remis par l'ambassadeur des États-Unis à M. Alphand le 30 juin 1966.

Citation.

« Le gouvernement français a déclaré qu'il avait l'intention de retirer les forces françaises en République fédérale d'Allemagne du commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à dater du 1er juillet 1966. Ainsi que le gouvernement des États-Unis l'a indiqué dans son aide-mémoire du 12 avril 1966 si ces forces sont ainsi retirées, l'accord entre la France et les États-Unis du 6 septembre 1960[1] relatif aux stocks d'armes atomiques cessera, conformément à ses propres termes de s'appliquer.

Le gouvernement français n'ignore pas également que, dans ce cas, certaines dispositions de l'accord franco-américain pour la coopération dans la mise en œuvre des systèmes d'armes atomiques, du 27 juillet 1961[2], cesseront également, conformément à leurs propres termes, de s'appliquer, à partir du 1er juillet.

C'est pourquoi, présumant qu'aucun arrangement nouveau ou intérimaire ne sera conclu à cette date, qui permettrait de maintenir le soutien atomique américain pour ces forces, les mesures pratiques qui doivent être nécessairement prises sont les suivantes :

a) Les armes nucléaires des États-Unis actuellement mises à la disposition des forces françaises en République fédérale d'Allemagne pour utilisation éventuelle en temps de guerre ne seront plus disponibles pour ces forces et seront retirées.

[1] Cet accord, non publié, est relatif aux stocks d'armes nucléaires de l'OTAN entreposées en RFA pour le soutien des forces françaises affectées à l'OTAN et destinées à être utilisées par celles-ci le cas échéant.

[2] Il s'agit de l'accord signé à Paris pour la coopération de la France et des États-Unis dans la mise en œuvre de systèmes d'armes atomiques à des fins de défense mutuelle. Cet accord est publié dans le *Recueil des Traités de l'ONU*, vol. 433, p. 31.

b) La communication de renseignements américains atomiques, en application de l'accord franco-américain du 27 juillet 1961, effectuée jusqu'à présent compte tenu de l'affectation à l'OTAN de forces françaises à capacité nucléaire, sera suspendue. Ces mesures résultent des dispositions des accords mentionnés ci-dessus qui envisagent l'affectation à l'OTAN des forces françaises à capacité nucléaire. En conséquence elles n'impliquent aucune intention de la part du gouvernement des États-Unis de mettre fin à ces accords.

La question d'un soutien américain possible dans l'avenir aux forces françaises en République fédérale d'Allemagne dépendra du rôle et de la mission de ces forces et de leurs relations avec l'OTAN.

Se référant encore à l'accord du 27 juillet 1961, le gouvernement des États-Unis, en vue de poursuivre l'application des engagements respectifs des deux gouvernements aux termes de cet accord, souhaite organiser sous peu une visite d'un groupe d'experts américains de la sécurité pour examiner les procédures appliquées par les services responsables de la protection des documents et renseignements fournis en vertu de cet accord.

Afin de faciliter cet examen, le gouvernement des États-Unis demande au gouvernement français de lui fournir selon la procédure habituelle un rapport énumérant tous les services détenteurs d'informations atomiques américaines à la date du 30 juin 1966 ».

Fin de citation.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

78

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3977 à 3983. *Bonn, 30 juin 1966.*
Immédiat. Réservé.

M. Carstens vient de me remettre « l'aide-mémoire » dont je communique le texte au Département par télégramme séparé[1].

J'ai indiqué au secrétaire d'État qu'il appartenait à mon gouvernement d'apprécier dans quelle mesure ce document était acceptable pour nous.

À titre personnel, j'ai fait les remarques suivantes :

[1] L'aide-mémoire adressé par le gouvernement allemand au gouvernement français, le 30 juin 1966, est transmis par le télégramme de Bonn n°s 3973 à 3976 du 30 juin, non reproduit. Le texte est publié *in extenso* dans le dossier préparé par M. Radoux, Rapporteur (UEO), Commission des Questions de Défense et des Armements, *La France et l'OTAN*, Paris, juin 1967, pp. 86-87.

Il n'était pas heureux, à mon avis, que, dès le début, on se heurtât à l'aide-mémoire du 3 mai[1].

Était-il opportun de mentionner, à côté du statut, le droit de stationnement, dont nous considérions, quant à nous, qu'il n'était pas en discussion ?

À partir du moment où le gouvernement fédéral jugeait bon de réserver sa position juridique, il paraissait bien difficile pour le gouvernement français de ne pas en faire autant.

Le désir que l'on avait ici de voir les troupes françaises rester me paraissait très faiblement exprimé. Il y avait eu à cet égard des affirmations officielles autrement nettes.

La formule relative à la mission desdites troupes était moins éloignée de la nôtre que la précédente. Cependant, d'une manière plus ou moins implicite, on persistait à considérer que « les missions de défense » seraient celles du passé.

Mais c'était toujours la question du représentant qui me semblait constituer la plus grande difficulté : non seulement on le mentionnait expressément, mais on lui attribuait des droits et des pouvoirs qui donnaient à penser que l'on se trouvait en présence d'un nouveau « statut » et de dispositions de nature, quoi qu'on en écrivît, à préjuger l'avenir.

Le secrétaire d'État a essayé de contester la portée des premières remarques que j'avais soulevées. Il a admis, toutefois, que le mot *Weiterhin* n'avait pas été introduit au hasard. À propos du dernier point, il m'a dit qu'effectivement notre formule n'avait pas été retenue, les arguments qu'il a employés sont déjà bien connus. Ils se résument en ceci : puisque l'intégration prend fin, il faut lui substituer autre chose.

J'ai pris note de cette constatation, en rappelant que le gouvernement français avait fait savoir que s'il ne s'estimait pas satisfait, il publierait, de son côté, une déclaration[2].

À la fin de l'entretien, M. Carstens m'a dit que l'on proposerait bientôt à M. de Beaumarchais une date pour une nouvelle rencontre avec M. Meyer-Lindenberg.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

[1] Voir dans D.D.F., 1966-I, le télégramme de Bonn n°s 2647 à 2661, du 3 mai 1966, transmettant la traduction de l'aide-mémoire allemand du même jour, qui est la réponse du gouvernement allemand à l'aide-mémoire français du 29 mars 1966. Ce document est publié dans le document de l'UEO, Commission des Affaires générales, *1966, L'Année politique en Europe, Rétrospective*, Paris, mars 1967, pp. 136-138.

[2] La réponse du gouvernement français à l'aide-mémoire allemand du 30 juin est publiée le 4 juillet 1966. Voir le dossier préparé par M. Radoux, Rapporteur (UEO), Commission des Questions de Défense et des Armements, *La France et l'OTAN*, Paris, juin 1967, p. 87.

79

NOTE

Les négociations avec les Quatorze

N. nº 321[1]. *Paris, 30 juin 1966.*

Il semble que nos alliés sont maintenant prêts à renvoyer aux militaires la question des missions de nos forces en Allemagne. Ils pensent que l'on pourrait ensuite examiner d'autres questions, peut-être dans des comités restreints.

Dans leur esprit toutes ces négociations forment un tout et l'on ne pourra considérer les différents éléments comme réglés que lorsque l'ensemble aura été approuvé. Comme me l'a dit M. de Staercke[2], un livre est écrit chapitre par chapitre, mais il n'est édité et publié que lorsque tous les chapitres ont été écrits.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN, retrait de la France)

80

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1509 à 1512. *Paris, 1er juillet 1966, 15 h. 24.*
Diffusion réservée.

Au cours de la visite qu'il a faite au secrétaire général le 30 juin, l'Ambassadeur des États-Unis a donné, de la part de son gouvernement, les précisions suivantes relatives aux récents bombardements des dépôts de carburants à proximité de Hanoï[3].

L'opération, demandée depuis longtemps par le Pentagone, est de caractère uniquement militaire, des instructions strictes ont été données afin que soient épargnées les villes et la population civile.

Depuis la pause de 37 jours que se sont imposés les États-Unis au mois de décembre dernier[4], aucun désir de négocier n'a été constaté de la part

[1] Cette note émane du service des Pactes et est destinée au ministre des Affaires étrangères.

[2] M. André de Staercke, représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'OTAN depuis 1952.

[3] Cette décision du président Johnson, prise fin juin, a été motivée estime-t-on à Washington par l'impatience et la déception des autorités américaines devant l'absence de réponse d'Hanoï depuis des mois à toute ouverture en faveur de négociations.

[4] Se reporter notamment à ce sujet à *D.D.F.*, 1965-II, nº 364. Entretien entre le général de Gaulle et M. Arthur Goldberg, ambassadeur des États-Unis à l'ONU.

des dirigeants de Hanoï. On estime maintenant que douze régiments nord-vietnamiens sont stationnés dans le Sud-Vietnam. Par rapport à l'an dernier, l'usage des camions a été multiplié par deux. Les tonnages transportés ont augmenté de 150 %, l'infiltration nord-vietnamienne s'est accrue de 120 %. Pendant la même période les importations de pétrole au Nord-Vietnam ont augmenté de 50 à 60 %. 85 % de ces importations se font par Haïphong. 60 % des installations pétrolières se trouvent situées aux environs immédiats de Haïphong et de Hanoï.

Ces considérations et ces chiffres expliquent, d'après M. Bohlen, la nécessité militaire de détruire des stocks de combustibles indispensables aux forces ennemies, en même temps, le gouvernement américain réaffirme son désir de négocier sans condition avec Hanoï.

L'Ambassadeur des États-Unis a ajouté que, d'après les renseignements qu'il avait recueillis récemment, des signes de lassitude apparaîtraient aussi bien au Nord-Vietnam que chez les combattants du front. Il admet, toutefois, que ces indices ne permettent pas de prévoir à quel moment les autorités d'Hanoï seraient prêtes à accepter l'ouverture de négociations de paix.

M. Alphand n'a pu que rappeler à M. Bohlen la position bien connue de la France en ce domaine : nous regrettons et désapprouvons profondément tout ce qui peut retarder un règlement pacifique et par conséquent la nouvelle « escalade » qui résulte de la dernière initiative américaine.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

81

M. d'Aumale, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3997. *Bonn, 1er juillet 1966.*

(*Reçu* : 19 h. 48).

Voici le texte de la déclaration au sujet du maintien des forces françaises en Allemagne, rédigé par le ministère fédéral des Affaires étrangères et lu aujourd'hui devant la presse par le porte-parole du gouvernement[1] :

« Conformément à ce qu'a annoncé le gouvernement français[2], les forces françaises stationnées en Allemagne seront retirées de l'organisation du commandement de l'OTAN à dater du 1er juillet 1966.

[1] M. Karl-Günther von Hase, secrétaire d'État ouest-allemand, chargé de la Presse et de l'Information depuis 1962.

[2] Aide-mémoire français adressé aux quatorze gouvernements des pays membres de l'OTAN en date du 29 mars 1966, publié dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967. Se référer au télégramme de Paris à Bonn du 29 mars 1966, nos 587 à 594, publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 216.

Le gouvernement fédéral constate avec satisfaction que des négociations ont commencé[1], tant au sein du Conseil de l'OTAN que sur le plan bilatéral, en vue de la conclusion de nouveaux arrangements pour le maintien des forces françaises. Ces négociations n'ayant pas encore abouti, un règlement provisoire (*Übergangsregelung*) est nécessaire. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral a fait savoir, le 30 juin 1966[2], au gouvernement français qu'il accepte qu'entre-temps (*einstweilen*) les forces françaises continuent de stationner sur le territoire fédéral après le 1er juillet 1966. Ce faisant, il part de l'idée que les négociations en cours aboutiront dans un délai, approprié et que, dans l'attente de la conclusion de ces négociations, le gouvernement français est également disposé à continuer à remplir ses missions de défense dans le cadre de l'alliance et à maintenir, dans ce but, ses forces sur le territoire fédéral.

Sans préjuger pour autant du futur arrangement à intervenir, le gouvernement fédéral nommera un délégué[3] qui veillera au respect de la souveraineté, et des droits du gouvernement fédéral découlant du statut sur les troupes de l'OTAN et des accords complémentaires et qui représentera les intérêts de la défense territoriale allemande. Cette décision se justifie par la considération que les liaisons existantes avec les forces françaises par l'intermédiaire de l'OTAN se trouveront supprimées à partir du 1er juillet 1966. »

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

[1] Le 1er juin 1966, à la réunion du Conseil permanent de l'Atlantique Nord, les quatorze alliés de la France décident de former un comité composé de cinq membres (RFA, États-Unis, Grande-Bretagne, Italie et Benelux), chargé d'engager des négociations avec la France sur le rôle et la mission qui pourraient être impartis aux troupes françaises stationnées en Allemagne après leur retrait des commandements atlantiques. Voir également le communiqué publié le 8 juin à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'OTAN. Le 13 juin, se tiennent à Bonn les entretiens entre MM. Meyer-Lindenberg et de Beaumarchais, directeurs des Affaires politiques des ministères allemand et français des Affaires étrangères sur le statut des forces françaises stationnées en RFA. Le compte rendu de ces conversations figure dans le dossier d'archives *EU, Europe, RFA, 1961-1970, Forces françaises en Allemagne, n° 1764*.

[2] La traduction française du texte de l'aide-mémoire adressé par le gouvernement allemand au gouvernement français le 30 juin 1966 est transmis par le télégramme de Bonn du même jour, nos 3968 à 3972, non reproduit. Ce document est publié dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967.

[3] Le général Köhler est désigné, le 6 juillet, pour remplir les fonctions de délégué auprès des forces françaises stationnées en République fédérale.

82

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Évolution de la situation à Brazzaville

N. *Paris, 1er juillet 1966.*

Très secret.

Le 24 juin à la veille de se rendre à la conférence de l'OCAM à Tananarive[1], le président Massemba-Debat avait signé un décret destituant le capitaine N'Gouabi qui, écarté de la capitale, refusait de rejoindre son poste à Pointe-Noire.

On apprenait, le 27 juin, que cette mesure avait provoqué une certaine effervescence au bataillon de paracommandos stationnés à Maya-Maya et qu'un neveu du capitaine N'Gouabi aurait tenté d'assassiner le lieutenant Kikadidi, nouveau commandant de l'Unité. Se rendant sur les lieux, le chef d'État-major, le commandant Mountsaka, était mis en état d'arrestation par les parachutistes.

Le capitaine N'Gouabi appartient à l'ethnie M'Bochi (qui vit au nord du Congo) alors que son remplaçant était de Boko comme M. Massemba-Debat et le commandant Mountsaka.

Le même jour à 17 heures, la permanence du bureau politique était mise à sac par une centaine de civils appartenant à la même ethnie que le capitaine N'Gouabi. La garde constituée par des miliciens du Comité National de Défense (sorte de milice populaire) était rapidement débordée. Les parachutistes remettaient à leur tête le capitaine N'Gouabi ne rencontrant aucune opposition dans l'armée et dans la gendarmerie. De leur côté les hommes du CND, encadrés de Cubains, gardaient le palais présidentiel et la maison d'arrêt. La journée du 28 juin devait se dérouler sans que les forces en présence en viennent aux mains. Tout s'est passé comme si les responsables, de part et d'autre, espéraient ou préparaient un compromis :

– Dans un premier appel[2] M. Noumazalaye, Premier ministre, faisait une concession aux militaires en désignant le capitaine Ebadep comme Commandant en chef à la place du commandant Mountsaka.

– Dans un deuxième message, diffusé à 19 heures, M. Noumazalaye donnait l'ordre à toutes les forces, y compris celles de la Défense civile de s'abstenir de toute activité de patrouille pendant la nuit.

En fait, l'armée a continué de contrôler la ville à l'exception de la radio congolaise mise en état de défense par un détachement cubain.

[1] La conférence de l'OCAM se tient à Tananarive du 25 au 28 juin 1966.

[2] L'appel du Premier ministre est communiqué par le télégramme de Brazzaville nos 480-481 du 28 juin. Le point de la situation à la fin de cette journée du 28 juin est transmis par le télégramme de Brazzaville nos 486-488 du 28. Ces télégrammes ne sont pas reproduits.

Le 29 juin, la situation n'avait guère évolué. Les Cubains, avec les miliciens qu'ils encadrent, étaient toujours maîtres de la radio ; ils assuraient la protection du Premier ministre et du Bureau politique, installés, disait-on, au stade de la Révolution.

Par ailleurs, on circulait librement dans Brazzaville et les Européens n'étaient pas inquiétés. On apprenait que les événements de la capitale n'avaient eu aucune répercussion à Pointe-Noire.

En fin de journée, la nouvelle circulait que les militaires exigeaient le départ des Cubains, la dissolution des forces paramilitaires et leur intégration dans les forces régulières ainsi que la réintégration du capitaine N'Gouabi.

Suivant un arrangement provisoire, les Cubains resteraient à leur camp au stade de la Révolution, le CND serait chargé de la radio et la gendarmerie assurerait la protection de la Présidence. Cet arrangement n'aurait été que partiellement respecté. D'autre part, à l'aérodrome, la police militaire se substituait aux fonctionnaires. L'armée aurait continué à désarmer les membres des Jeunesses du Mouvement national de la Révolution et du comité national de Défense qui n'ont pas rejoint le camp des Cubains.

Le 30 juin, le calme le plus complet régnait à Brazzaville. La *Voix de la Révolution* diffusait des messages sur le thème « La contre-révolution essaie d'exploiter un incident d'origine tribale ». Un certain parti pris d'optimisme officiel aurait contribué à une certaine détente[1].

À en croire les messages du Premier ministre, la crise serait achevée et l'on s'apprêterait à accueillir triomphalement le président Massemba-Debat. Celui-ci arrivait ce même jour à Paris, revenant de Tananarive. Il aurait, dit-on, l'intention de rester quelques jours dans la capitale française. Aux dernières nouvelles, un certain *statu quo* paraissait se maintenir à Brazzaville.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1966)

[1] Au 1er juillet, la crise n'est pas dénouée pour autant puisque ses causes subsistent. Cette affaire ravive tous les anciens griefs de l'armée : hostilité contre les forces paramilitaires et les mercenaires cubains. Les militaires demandent le départ des Cubains et la dissolution du CND et des JMNR (Jeunesses du Mouvement national révolutionnaire).

83

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4052 à 4057.
Diffusion réservée.

Washington, 1er juillet 1966.

(*Reçu* : le 2, à 00. h. 30).

Comme l'ont relaté au jour le jour les télégrammes de cette ambassade, le voyage du Président de la République en URSS[1] a fortement frappé l'opinion. Journaux et magazines ont été presque unanimes à considérer ce déplacement comme un exploit et à reconnaître que rien ne s'y était passé qui put porter préjudice aux intérêts réels des États-Unis.

L'impression qui paraît rester est qu'après ce voyage les choses ne seront plus comme avant et que de nouvelles possibilités s'ouvrent dans le domaine des relations entre États européens.

Bien entendu cette constatation n'est point particulièrement agréable aux services du Département d'État qui, en contraste avec la grande majorité de l'opinion publique a suivi le voyage, si j'en juge par mes récentes conversations, avec une apparente indifférence teintée d'agacement et de scepticisme.

Pratiquement on ne trouve rien à redire à la déclaration franco-soviétique et la seule réserve que j'ai entendue exprimer concerne la coopération spatiale franco-soviétique[2]. Allons-nous communiquer aux Russes certaines connaissances acquises aux États-Unis ? Nous proposons nous de lancer avec l'aide de l'URSS un satellite de télécommunication qui mettrait un terme au monopole de la COMSAT ?

Ce sentiment de défiance n'est d'ailleurs pas partagé par tous les membres de l'administration et M. Averell Harriman en particulier, se fondant sur ses souvenirs de 1944, alors qu'il était ambassadeur à Moscou, est le seul à dire ouvertement que ce voyage était une chose excellente et que le Président de la République s'est comporté en face de ses interlocuteurs avec la même fermeté qu'au temps de Staline. Il vient d'ailleurs de me l'écrire dans une lettre personnelle.

Il me paraît certain que ce voyage aura beaucoup contribué à rehausser le prestige de la France auprès de l'opinion publique américaine. Mais dans les circonstances d'aujourd'hui, les Américains restent néanmoins en raison de la guerre du Vietnam inquiets et soupçonneux.

[1] Se reporter, entre autres, ci-dessus au télégramme nos 3968 à 3973 de Washington du 29 juin 1966.

[2] Au cours de la visite officielle du général de Gaulle en Union soviétique, plusieurs accords ont été conclus dont un accord de coopération, signé entre M. Couve de Murville et M. Gromyko « pour l'étude et l'exploitation de l'espace à des fins pacifiques ». Il a été publié par la Documentation française, *Articles et Documents*, n° 01811 du 5 août 1966.

Le voyage en URSS est à peine terminé que l'on se demande quelle va être notre politique en Extrême-Orient et toutes les inquiétudes apparentes ou réelles que l'on entretenait avant le voyage à Moscou se reportent maintenant sur le voyage au Cambodge[1]. Le général de Gaulle, après avoir donné une impulsion nouvelle aux événements européens, s'apprête-t-il à une nouvelle initiative sur la scène asiatique ? Les plus raisonnables le souhaitent et savent que la France est la mieux à même de proposer, le moment venu, une solution. Mais comme je le dis dans un télégramme séparé, la tendance à l'heure actuelle de l'opinion et celle du Président est à la violence.

Dans ces conditions, la préparation du voyage à Phnom-Penh devient le souci de l'été.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

84

M. Kosciusko-Morizet, Ambassadeur de France à Kinshasa,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1478 à 1493. *Kinshasa, 1er et 2 juillet 1966.*

(*Reçu* : 20 h. 10 et le 2, 12 h. 50).

Les cérémonies fastueuses qui ont marqué le 6e anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo[2] ont été dans l'ensemble un succès pour le général Mobutu[3] et semblent avoir consolidé son régime. La venue des présidents Nyerere[4] et Kaunda[5], du vice-Président de l'Ouganda[6], du ministre des Finances de Brazzaville, M. Babackas[7], lui ont apporté une consécration africaine. Le défilé militaire et civil, en tout d'environ 40 000 personnes, devant près de 200 000 spectateurs a

[1] Au cours du voyage autour du monde qu'il doit entreprendre du 25 août au 2 septembre 1966, le Président de la République française séjournera au Cambodge du 30 août au 2 septembre. Voir ci-après.

[2] L'indépendance du Congo ex-belge a été proclamée le 30 juin 1960. Se reporter à *D.D.F.*, 1960-II, n° 17.

[3] Le général Mobutu a pris le pouvoir dans la nuit du 24 au 25 novembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 287.

[4] Le Dr Julius K. Nyerere est réélu président de la République unie de Tanzanie, le 30 septembre 1965, pour un mandat de cinq ans.

[5] David Kenneth Kaunda, ancien Premier ministre de la Rhodésie du Nord, est président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[6] John K. Babiiha est nommé vice-président, ministre de l'Élevage et de la Pêche de l'Ouganda à l'issue du remaniement ministériel du 30 avril 1966, décidé par le président de la République ougandaise, le Dr Milton Obote.

[7] Édouard Ebouka-Babackas a été ministre des Finances, de l'Économie nationale et des Postes et Communications de décembre 1963 à octobre 1964 ; depuis le 31 décembre 1965, il est ministre des Finances, du Budget et des Mines de la République du Congo-Brazzaville.

marqué, à défaut d'un réel enthousiasme, un commencement de sympathie populaire, bien que le général Mulamba, Premier ministre[1], et le major Bumba, commandant du 1er bataillon des paracommandos aient été de loin les plus acclamés. La journée avait commencé par la décoration devant la tribune officielle, des chefs d'État, des ministres, hauts fonctionnaires et directeurs européens des sociétés installées au Congo du Nouvel ordre du Léopard[2]. Les troupes défilèrent ensuite en tenue de campagne avec du matériel flambant neuf, puis, interminablement, pendant cinq heures, mais en très bon ordre, les universités, les ministères, les enfants des écoles, les scouts, les kimbanguistes[3], les syndicats, les sociétés de la place, et, pour clore la manifestation, les pionniers, le corps des volontaires de la République[4], la main droite sur la tête, en chemise de *wax*[5] à l'effigie du général Mobutu, donnant pour la première fois l'impression d'une force massive et disciplinée. Cette apparition de quatre mille volontaires du régime, avec des pancartes anti-belges et anti-tshombistes, la présence nombreuse des femmes et des jeunes, la participation des firmes européennes cherchant à protéger leurs intérêts en coopérant avec le régime, étaient les éléments les plus caractéristiques du cortège. Entre le défilé militaire et celui de la police, une reconstitution historique, non prévue au programme, représentait, derrière un drapeau belge, un administrateur, porté en *tipoy*[6] faisant frapper à coups de chicote les travailleurs noirs. Les spectateurs congolais manifestèrent bruyamment leur hilarité de ce « bon tour » joué à l'ancien colonisateur. Le nouvel Ambassadeur de Belgique[7] n'ayant pas bronché, les officiers belges de l'assistance technique, ainsi que leurs compatriotes qui venaient d'être nommés dignitaires du Léopard, demeurèrent impassibles et blêmes dans la tribune. Cette journée devait être, d'ailleurs, pour les Belges sous le signe du bâton et de la carotte.

Après les sept heures de stationnement place Braconnier pour le défilé militaire et populaire, officiels et foule se précipitèrent, sans désemparer, devant le palais de Justice sur la nouvelle place de l'Indépendance,

[1] Le colonel Léonard Mulamba, nommé Premier ministre de la République démocratique du Congo le 24 novembre 1965, est promu général de brigade le 16 janvier 1966.

[2] L'ordre du Léopard est créé le 24 mai 1966.

[3] Kimbanguistes : adeptes de *l'Église de Jésus Christ sur la Terre par le prophète Simon Kimbangu*, mouvement religieux syncrétique christiano-africain, fondé en 1921 par Simon Kimbangu, ancien baptiste du Bas-Congo, qui s'étend au Congo-Brazzaville et à l'Angola. Le 12 mars, à Coquilhatville, des Kimbanguistes, non armés, ont attaqué trois missions catholiques.

[4] Le Corps des Volontaires de la République est créé le 9 janvier 1966, sous l'égide du général Mobutu. Ce mouvement d'action civique, qui a déjà établi des permanences dans tous les quartiers de la capitale, prend de plus en plus les allures d'une milice. L'organisation en a été confiée au lieutenant-colonel Singa, chef de la Sûreté nationale, originaire de la province de Stanleyville comme le colonel Malila, chef d'État-major de l'Armée. Le secrétaire général en est Paul Kabaidi. Se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 150/AL du 1er février 1966, non publiée.

[5] *Wax* : coton ciré enduit.

[6] *Tipoy* : mot africain (Rwanda, Zaïre) désignant une chaise à porteurs qui était utilisée, à l'époque coloniale, pour le transport des notables.

[7] M. Paul Bihin, nouvel ambassadeur de Belgique à Kinshasa, arrive le 21 juin et présente ses lettres de créance le 28.

abondamment pavoisée et où déjà, dans une atmosphère de kermesse, des groupes folkloriques chantaient et dansaient la libération du Congo de l'asservissement des étrangers.

Après avoir solennellement scellé la première pierre du monument de l'Indépendance, le Chef de l'État prononça en français, puis résuma en *lingala*, le discours dont, depuis plusieurs jours, la radio et la presse annonçaient l'importance exceptionnelle. D'emblée, il souligna que le nouveau régime entendait faire de cet anniversaire un nouveau départ pour le Congo, que l'objectif était maintenant l'indépendance économique, et au milieu d'applaudissements frénétiques, il proclama le combattant suprême de l'indépendance, Patrice Émery Lumumba, héros national[1]. Le nom de Lumumba serait désormais donné au boulevard Léopold III. Suivirent une âpre critique de la gestion des politiciens depuis 1960, une longue apologie des mesures prises par le gouvernement depuis la prise de pouvoir par le Haut-commandement militaire[2] et la réaffirmation que 1966 serait une année de travail, de sacrifices et d'austérité.

En 1970 auraient lieu des élections législatives et présidentielles au suffrage universel. Les femmes congolaises accéderont à l'électorat et à l'éligibilité. Le général Mobutu s'en prit alors aux monopoles et aux groupes d'affaires qui exploitent le pays, qui ont tenté de le faire assassiner, comme Patrice Lumumba, et qui sont les vrais responsables des exécutions de la Pentecôte[3].

Sans transition, il s'efforce ensuite de rassurer les étrangers établis au Congo, dénonça la xénophobie, le tribalisme et le racisme et demanda au peuple congolais de pratiquer les règles de l'hospitalité africaine et de protéger la vie et les biens de tous ceux qui travaillent dans le respect des lois congolaises.

S'adressant en particulier aux Belges, il leur exprima sa sincère amitié « en dépit des agissements de ceux qui, à intervalles réguliers, empoisonnent constamment les bonnes relations qui devraient exister entre les deux pays ».

[1] Patrice-Emery Lumumba (1925-1961), fondateur du MNC (mouvement national congolais) en octobre 1958, Premier ministre du Congo-Léopoldville (juin-5 novembre 1960), assassiné le 13 février 1961.

[2] Allusion au coup d'État du haut commandement de l'Armée nationale congolaise réalisé dans la nuit du 24 au 25 novembre 1965. Réuni, le 25, en congrès national, le parlement a légalisé le coup d'État. Un nouveau gouvernement, présidé par le colonel Mulamba, Premier ministre désigné par le général Mobutu, a reçu l'investiture, le 28 novembre 1965.

[3] Le 2 juin 1966, les quatre condamnés à mort du « complot de la Pentecôte », accusés d'avoir ourdi un complot visant à assassiner le général Mobutu et à instaurer un nouveau régime, MM. Jérôme Anany, ancien ministre, Emmanuel Bamba, dignitaire d'une fraction dissidente de la secte kimbanguiste, Évariste Kimba, désigné en octobre 1965 comme successeur de Moïse Tshombé, et Alexandre Mahamba, ministre de 1960 à 1964, sont pendus publiquement devant une foule évaluée à deux cent mille personnes.

Il fit alors un historique du contentieux belgo-congolais, traita de « compromission » le prétendu « compromis » de février 1965[1] qu'il qualifia même « d'acte de haute trahison ». Il accusa les anciens colonisateurs d'avoir encore cherché à tergiverser et déclara qu'à minuit le contentieux serait définitivement clos. Le gouvernement congolais prendrait les mesures appropriées.

Le reste du discours fut consacré au redressement économique et financier, à l'amitié interafricaine et notamment à une éventuelle communauté économique et douanière avec le Ruanda et le Burundi. Un hommage inattendu fut rendu au Parlement. La péroraison appela tous les Congolais et les non-Congolais au travail pour la reconstruction nationale dans l'indépendance politique et économique.

La liesse était générale à la fin de la réunion de la place de l'Indépendance. La distribution à profusion de milliers de casiers de bière inclinait fortement à l'optimisme. Les réjouissances devaient se prolonger toute la nuit, tandis que le général Mobutu recevait dans ses jardins près de cinq milles invités qu'il avait conviés à un bal et à un feu d'artifice sur les hauteurs du Mont Stanley. Pour la première fois depuis les exécutions de la Pentecôte, le Chef de l'État était souriant, détendu, visiblement heureux d'une journée qui s'était déroulée dans le calme et dans l'ordre, malgré tous les bruits alarmistes, et au cours de laquelle il avait dit à tous ce qu'il avait à dire, fixant nettement l'orientation du régime[2]. Les réactions au défilé et au discours ont été naturellement assez diverses, mais tout le monde s'accorde à estimer que le Chef de l'État, sans susciter l'enthousiasme, a conquis une certaine audience populaire qu'il n'avait jamais jusqu'à présent obtenue.

Il s'est rappelé qu'il avait été, selon ses propres termes, un des premiers « disciples » de Lumumba, qu'il lui devait d'ailleurs sa nomination de commandant en chef de l'armée nationale congolaise, que le peuple congolais avait été frustré par l'assassinat de son héros et, ainsi que je l'ai maintes fois rapporté au Département que le mythe était toujours vivant. Il s'est donc placé sous l'égide du seul Congolais dont la pensée politique et la passion nationale aient été à la dimension de ce pays. D'aucuns n'ont pas manqué de faire observer que ceux-là même, et notamment les ministres

[1] Les accords belgo-congolais du 6 février 1965 concernent la dette publique et le portefeuille titres. La dette du Congo belge, exprimée en francs congolais, reste intégralement à la charge de l'État congolais (23 milliards de francs congolais) ; la dette du Congo belge, exprimée en devises et garantie par la Belgique, reste conventionnellement à la charge de la Belgique (11 milliards de francs belges). La propriété des titres constituant le portefeuille du Congo belge appartient au Congo. Ces accords Spaak-Tshombé n'ayant pas tout réglé, des négociations ont repris du 12 au 26 mai 1966 à Bruxelles. Elles ont porté sur le problème de la remise des titres de plusieurs sociétés dans lesquelles le Congo avait acquis une part de capital, sur le transfert à Léopoldville des actions de la *Sabena* appartenant au gouvernement congolais, sur la propriété des biens abandonnés, sur celles du patrimoine immobilier congolais en Belgique. L'accord est paraphé le 26 mai.

[2] Le texte intégral du message adressé au peuple congolais le 30 juin 1966 par le général Mobutu, Président de la République démocratique du Congo, à l'occasion du 6e anniversaire de l'Indépendance, est transmis par la dépêche de Kinshasa n° 853/AL du 1er juillet 1966, non publiée.

du groupe de Binza[1] qui avaient fait ou laissé éliminer le chef du MNC, le proclamaient aujourd'hui héros national. Mais la logique n'a rien à voir avec la politique bantoue.

Cette référence à Lumumba devait pourtant inquiéter certains notables congolais, tels Mgr Malula, archevêque de Kinshasa et Mgr Bakole, vice-recteur de Lovanium, qui gardent la mémoire des excès des premiers temps de l'indépendance et qui craignent que le Chef de l'État ait déchaîné des forces qu'il ne pourra contrôler.

Par contre les intellectuels congolais, jeunes universitaires, qui entourent le général Mobutu et ont influencé son discours, ne dissimulent pas qu'il faut rester « vigilants » et que les actes doivent suivre ce retour aux sources si l'on veut éviter qu'une fois de plus le nationalisme congolais soit déçu dans ses espérances. On a beaucoup dépensé pendant ces journées fériées et demain il faudra vivre. À quel prix seront les *wax*, le sucre, le lait, le manioc, le riz, la farine ? Quelques pancartes des syndicats et du CVR[2] réclamaient la revalorisation de la monnaie et la parité du franc congolais avec le franc belge. C'était ainsi que l'on s'imaginait le règlement du contentieux belgo-congolais. Or sur ce point, personne ne sait encore ce que signifie concrètement la décision du Chef de l'État et que seront les « mesures appropriées » et unilatérales du gouvernement congolais.

Les Belges ont sans doute été ulcérés par l'évocation de leur domination coloniale, par l'accusation de haute trahison, à propos de l'accord de février 1965, lancée contre M. Tshombé, mais qui rejaillissait sur son partenaire, M. Spaak. Mais les abondantes promotions dans l'ordre du Léopard, les passages amènes du discours présidentiel sur l'amitié belgo-congolaise ont pansé beaucoup de blessures d'amour-propre. Et les intérêts belges sont si importants au Congo qu'il faut bien s'accommoder et par conséquent causer. Le nouvel ambassadeur, M. Bihin, est bien décidé à le faire. Il m'a dit qu'il était prêt à « avaler encore beaucoup d'autres couleuvres », mais que patiemment il s'efforcerait de maintenir le dialogue. Malgré quelques fausses notes, le Chef de l'État avait tenu un langage modéré. Il avait affermi le régime. Quel autre interlocuteur pouvait-on pour le moment espérer ?

C'est bien ce que s'accordent à penser tous les observateurs, tandis qu'à tour de rôle Premier ministre[3], présidents des Chambres[4], gouverneurs[5] de la ville donnent réceptions et bals et que jusqu'à mardi la fête continuera.

(Collection des télégrammes, Kinshasa, 1966)

[1] Damien Kandolo, tête pensante du groupe de Binza (du nom d'un quartier de Kinshasa/Léopoldville), ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Justin Bomboko, ancien ministre de la Justice, et Victor Nendaka, ancien ministre de l'Intérieur, tous opposants à Moïse Tshombé.

[2] CVR : Corps des Volontaires de la République.

[3] Le Premier ministre est le général Léonard Mulamba.

[4] M. Yvon Kimpiobi est le président de la Chambre des Représentants, et M. Sylvestre Mudingayi est président du Sénat.

[5] Le colonel Alphonse Bangala, du haut commandement de l'Armée nationale congolaise, est gouverneur de la capitale Kinshasa.

85

M. COMMINES DE MARSILLY, AMBASSADEUR DE FRANCE À FORT-LAMY,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 418 et 419[1].
Réservé.

Fort-Lamy, 2 juillet 1966.

(*Reçu* : le 7, 12 h. 17).

D'après certaines informations, les deux mouvements extérieurs d'opposition au gouvernement tchadien, l'Union des fils du Tchad (UFT)[2], d'une part, l'Union nationale tchadienne (UNT)[3], d'autre part, auraient mené récemment au Soudan des négociations en vue de la formation d'un front commun[4]. Ces négociations auraient échoué et des informateurs de la région d'El Geneina affirme que les dirigeants de l'*Union des fils du Tchad*, pour prendre de vitesse l'Union nationale tchadienne, à laquelle ils reprochent d'être inféodée au Caire, lanceraient dans la deuxième quinzaine d'août une action offensive d'envergure visant à faire occuper par leurs troupes la fraction du territoire tchadien comprise dans le triangle Adre Am Dam-Goz Beida et à y installer un « gouvernement provisoire ».

À supposer que ces plans existent, le rôle du gouvernement soudanais est obscur. On peut se demander s'il pousse réellement à la constitution de ce soi-disant gouvernement pour dispenser ensuite une aide plus substantielle aux rebelles ou s'il s'agit pour lui d'un moyen de se débarrasser, avec de vagues promesses, d'hôtes encombrants dont le contrôle, compte tenu des complaisances qu'ils trouvent auprès des autorités du Darfour, lui échappe et qui risquent de compliquer ses relations avec Fort-Lamy.

[1] Il est indiqué sur ce télégramme : « prière communiquer à Khartoum *via* le Département, nos 92 à 96 ».

[2] L'Union générale des fils du Tchad (UFT), dont le siège est à Khartoum (Soudan), a été créée en 1964. Ce mouvement s'est développé parmi l'importante colonie tchadienne du Soudan, originaire en grande partie du Ouaddaï et des autres provinces orientales du Tchad. Il est dirigé par Hassan Ahmat Moussa et El Baghalani, assistés d'un comité directeur, dont le siège est à Omdurman, et qui coordonne l'action de bureaux annexes, installés à Khartoum et dans plusieurs villes du Soudan. Les officiers sont des Tchadiens ayant appartenu à l'armée britannique ou à l'armée soudanaise. L'objectif de l'UFT est d'instaurer, avec l'appui des membres de la Ligue arabe un gouvernement musulman à Fort-Lamy.

[3] L'Union nationale tchadienne (UNT), ancien parti politique tchadien, interdit depuis l'instauration en 1962 du régime du parti unique et que quelques-uns de ses dirigeants émigrés ont reconstitué à Accra. Son comité directeur, où dominent les personnalités de MM. Ibrahim Abatcha et Abakar Djallabou, n'a d'action réelle que sur un petit groupe d'exilés. L'UNT a bénéficié du soutien du gouvernement ghanéen, jusqu'à la chute de N'Krumah, mais s'est, depuis lors, réfugiée au Caire. L'UNT, à l'origine considérée comme un parti musulman de caractère progressiste, a évolué au contact des révolutionnaires africains d'Accra, puisqu'elle vise maintenant à l'instauration d'un régime réformiste au Tchad et évite de se donner un caractère trop confessionnel. Se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 87/DAM du 14 mars 1966, analysant la *situation dans les provinces de l'est tchadien et l'action de l'opposition extérieure*, non publiée.

[4] Une réunion ayant eu lieu au mois de mai 1966 à Omdurman, en vue de réaliser l'unité d'action UFT/UNT, a abouti à un échec. La cause profonde du désaccord réside dans la rivalité entre les deux mouvements, l'UFT étant soutenue par le Soudan et l'Arabie Saoudite alors que l'UNT trouve son inspiration au Caire.

Quoi qu'il en soit, la possibilité d'une action prochaine n'est pas à exclure si l'on se fie aux renseignements provenant d'autres sources, notamment de l'officier français qui sert en qualité de conseiller militaire à Abeche[1]. L'existence au Soudan de quatre centres principaux de regroupement, dont je faisais état dans mon télégramme n° 68[2] est confirmée. Leurs occupants sont équipés d'uniformes et paraissent dotés à 30 % environ d'armes à feu individuelles. Ils reçoivent une instruction militaire et effectuent des exercices de tir. Leurs déplacements se font à bord de camions soudanais appartenant à des particuliers. On a repéré, circulant en territoire tchadien, sept bandes distinctes dont les effectifs atteindraient, pour certaines, deux cents hommes.

Sur le plan tchadien, la mise en place à l'est du nouveau dispositif de sécurité[3] se poursuit. Mais les quelques opérations qui ont été menées jusqu'à présent, se sont révélées peu efficaces et ont malheureusement surtout fait ressortir le manque de combativité et la médiocrité de l'encadrement. Un exemple récent a été fourni lorsque, près de Am Dam, un peloton de gendarmerie est tombé dans une embuscade et s'est dispersé sans réagir, laissant un mort. Cette insuffisance du commandement tchadien, apparue en de trop nombreuses occasions, n'est pas l'aspect le moins préoccupant de la situation.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1966)

86

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 474 à 480. *Hanoï, 3 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 6, 17 h. 10).

Le gouvernement vietnamien s'efforce d'exploiter au mieux les bombardements des 29 et 30 juin[4] pour sa propagande et de masquer la sévérité du coup qui a été porté par l'aviation américaine.

[1] Le commandant Lechevoir, de l'assistance technique militaire française, est le conseiller militaire du préfet d'Abeche, Mahamat Martin.

[2] Les quatre campements de bandes rebelles, qui ont été localisés, se répartissent sur une bande nord-sud longue de 250 km. Ce sont : dans le canton de Koulbous, à 40 km à l'est de Guereda, préfecture de Biltine ; dans le massif montagneux de l'Hadjer Dabon, situé au nord-est d'El Genaina, menaçant directement Adre ; au voisinage du village d'Ararat, à 90 km au sud d'Adre. Cette bande aurait attaqué le Hilliket le 21 mai. Enfin, au voisinage de Foro Burunga, à 150 km au sud d'Adre, en face de la localité tchadienne de Mongororo. L'existence d'un camp d'instruction à Nyala est également signalée. Pour plus de détails sur ces bandes, leur armement, leurs soutiens, se référer au télégramme de Fort-Lamy nos 363 à 368 du 16 juin 1966, non reproduit.

[3] La réorganisation des services de renseignement et le renforcement du dispositif militaire découlent de la mission effectuée dans le Ouaddaï, au mois de juin 1966, par le commandant Malloum, chef d'État-major adjoint.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 332/CLV du 5 juillet 1966.

Sur le plan intérieur, il présente comme une grande victoire de la défense aérienne et de l'aviation populaire, ces deux journées. Les chiffres des avions abattus officiellement sont répétés à satiété par la presse. Les articles sur les combats aériens, l'héroïsme et le calme de la population, la capture de pilotes remplissent les colonnes des journaux.

L'embuscade tendue sur la route n° 13 le 13 juin par le Front national de Libération[1] à un convoi de blindés américains est qualifié de « puissante riposte aux bombardements d'Hanoï et de Haïphong ».

Pour rassurer les habitants de la capitale, celle-ci est survolée depuis 48 heures, dans la journée, par des *Mig 17*[2]. Il est expliqué à la population que la présence dans le ciel de l'aviation populaire suffit à mettre en fuite les avions américains. Par une heureuse coïncidence, il n'y a eu, depuis deux jours, qu'une seule alerte de courte durée. Les réactions défavorables de divers gouvernements étrangers, les manifestations de solidarité des pays socialistes, des mouvements pacifistes et progressistes sont, au fur et à mesure qu'elles parviennent à Hanoï, portées à la connaissance de la population.

Mais en même temps, les autorités locales se préparent activement à faire face à de nouveaux périls. Le président du comité administratif de la ville a adressé une proclamation enflammée à ses administrés pour les féliciter de leur conduite héroïque et les inviter à redoubler de vigilance et d'ardeur patriotique. Mais il leur demande également d'observer les consignes de défense passive, d'activer la construction des abris et surtout de procéder à la dispersion des familles, cet euphémisme signifiant l'évacuation de la capitale de toutes les personnes qui ne sont pas strictement indispensables à la défense ou à la production. Un avis de la municipalité, publié dans la presse du 2 juillet, déclare que les catégories suivantes de personnes doivent quitter Hanoï sans délai : les vieillards, les enfants, les élèves des écoles des premier, deuxième et troisième cycles, les artisans, les petits commerçants, les travailleurs de petits métiers de vente et de service ainsi que leurs familles. Quant aux entreprises industrielles et aux services administratifs, ils doivent également se replier sur les localités qui leur ont été désignées.

Vis-à-vis de l'étranger, le gouvernement vietnamien, dans une déclaration du 1er juillet, dénonce « le nouveau pas de l'escalade, la violation impudente des accords de Genève et de toutes les normes du droit international, l'insolente provocation contre le camp socialiste et des pays épris de paix », il avertit une nouvelle fois les Américains que « tout nouveau pas dans l'escalade » sera brisé et que toute action criminelle recevra un châtiment mérité, ce texte se termine par un appel à tous les peuples du monde, y compris le peuple américain, pour qu'ils exigent des impérialistes Américains qu'ils cessent leur criminelle guerre d'agression au Vietnam, retirent leurs troupes, respectent les droits du peuple vietnamien.

[1] Le Front national de Libération sud-vietnamien

[2] Le *Mikoyan Gurevich MIG 17* est un intercepteur soviétique diurne, subsonique, monomoteur et monoplace, produit à partir de 1952.

Des communications dans le même sens ont été faites d'autre part aux divers chefs des missions diplomatiques. Les termes ont été adaptés à la nature des relations que leurs pays entretiennent avec la République démocratique vietnamienne. J'ai, par mon télégramme 454-57, porté à la connaissance du Département celle que j'ai reçue le 30 juin[1]. Il apparaît, pour le moment, qu'après un instant de désarroi, sous l'effet de surprise, les dirigeants vietnamiens se sont raidis dans leur orgueil et ont proclamé une nouvelle fois leur intransigeance. Les attaques aériennes des 29 et 30 juin, aux yeux de la plupart des observateurs, ont renforcé dans l'immédiat la position des partisans de la lutte à outrance au détriment de ceux qui pouvaient incliner vers la recherche d'une solution négociée.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

87

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN.

T. nos 1122 à 1125[2]. *Paris, 4 juillet 1966, 17 h. 43.*
Diffusion réservée.

Je vous adresse ci-après, en réponse à l'aide-mémoire en date du 30 juin du gouvernement fédéral[3], une note en date du 4 juillet que je vous serais obligé de remettre à M. Carstens.

Début de citation

Le gouvernement français a pris connaissance de l'aide-mémoire du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne en date du 30 juin et relatif à la situation des forces françaises en Allemagne après le 1er juillet 1966, date à laquelle a cessé leur affectation au commandement allié en Europe.

[1] Ce télégramme du 1er juillet 1966, non reproduit, rapporte que le ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères, en raison des dangers que font courir à la ville d'Hanoï, pendant la période des hautes eaux, les attaques américaines contre les digues, souhaite que les missions diplomatiques étrangères réduisent leur personnel et ne conservent que les collaborateurs indispensables.

[2] Ce télégramme, signé de M. Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques au Département, est communiqué à Londres (nos 1465 à 1468) et à Washington (nos 1523 à 1526).

[3] La traduction française du texte de l'aide-mémoire, adressé par le gouvernement allemand au gouvernement français le 30 juin 1966, est transmise par le télégramme de Bonn du même jour, nos 3968 à 3972, non reproduit. Ce document est publié dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967.

Le gouvernement français, se référant à son aide-mémoire du 18 mai[1], rappelle que c'est compte tenu, notamment du désir exprimé par le gouvernement allemand, en particulier par le Chancelier fédéral dans sa déclaration devant le *Bundestag*, le 25 mai dernier[2] qu'il a été amené à envisager le maintien des forces françaises sur le territoire allemand. À son avis, la convention du 23 octobre 1954 « sur la présence des forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne », constitue toujours la base juridique adéquate du stationnement de ces forces. Les conversations, qui ont commencé le 13 juin[3] dernier à Bonn entre les deux gouvernements, ont à ses yeux pour objet d'examiner les questions pratiques du stationnement, et en particulier les aménagements qu'il pourrait être utile d'apporter aux conditions d'application du statut, tel qu'il résulte de la convention de Londres de 1951[4] et de l'accord complémentaire de 1959[5].

En attendant que ces conversations aient abouti éventuellement à la modification de certaines mesures pratiques, le gouvernement français considère qu'il y a lieu de s'en tenir, pour ce qui concerne le statut des forces françaises qui demeureraient en Allemagne, aux dispositions des accords précités. Il comprend que tel est au demeurant, le point de vue du gouvernement fédéral aux termes de sa communication du 30 juin[6], et que l'idée du gouvernement fédéral de nommer un délégué représentant « la souveraineté allemande » auprès des forces françaises en Allemagne

[1] L'aide-mémoire français du 18 mai 1966 répond à l'aide-mémoire du gouvernement ouest-allemand du 3 mai. Il demande à Bonn de préciser s'il souhaite le maintien des troupes françaises sur son territoire. Dans la négative, la France est prête à rapatrier ses Forces dans le délai d'un an. Se référer au télégramme de Paris à Bonn n°s 842 à 848 du 18 mai 1966, publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 338. Il figure également dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967.

[2] Dans sa déclaration du 25 mai 1966, le chancelier Erhard a répondu par un « oui sans équivoque » au gouvernement français. Se référer au télégramme de Bonn n°s 3233 à 3236 du 25 mai, non reproduit.

[3] Le 13 juin 1966, se sont tenus à Bonn les entretiens entre MM. Meyer-Lindenberg et de Beaumarchais, directeurs des Affaires politiques des ministères allemand et français des Affaires étrangères, sur le statut des forces françaises stationnées en RFA. Le compte rendu de ces conversations figure dans le dossier d'archives *EU, Europe, RFA, 1961-1970, Forces françaises en Allemagne, n° 1764*. Des résumés sont repris dans la note de la sous-direction d'Europe centrale du 14 juin 1966, intitulée : *Conversation franco-allemande sur le stationnement et le statut des Forces françaises en Allemagne,* ainsi que dans le télégramme-circulaire de Paris n° 177 du 18 juin 1966.

[4] Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces en date du 19 juin 1951, publiée dans *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 1948-1953*, La Documentation française, *Recueils et Monographies*, n° 25.

[5] Accord complémentaire à la convention de 1951 sur le statut des forces étrangères stationnées sur le territoire de la RFA du 3 août 1959.

[6] La traduction française du texte de l'aide-mémoire du gouvernement fédéral allemand remis le 30 juin est transmise par le télégramme de Bonn du même jour, n°s 3968 à 3972, non reproduit. Ce document est également publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387 du 29 avril 1967.

n'implique aucune intention de porter atteinte aux dispositions des accords existants. Le gouvernement français comprend qu'il s'agit essentiellement d'assurer, dans les conditions nouvelles, les liaisons nécessaires entre le commandement français et les autorités allemandes.

Fin de citation.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

88

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4005 à 4012.
Réservé. Diffusion réservée.

Bonn, 4 juillet 1966.
(*Reçu* : 12 h. 00).

Les conditions dans lesquelles le voyage du général de Gaulle[1] s'est accompli ont impressionné les Allemands. L'aisance souveraine avec laquelle le Président de la République a dédaigné toutes les difficultés, le contact immédiat qu'il a réussi à établir avec le peuple russe, la vigueur dont il a témoigné dans ses conversations avec les dirigeants soviétiques ne pouvaient que susciter l'admiration. L'autorité de la France s'en trouve ici grandie. On doit rendre hommage, aux correspondants de la presse allemande qui, soigneusement informés, ont été à la fois objectifs et sympathiques.

Les sentiments qui dominent sont le soulagement et la satisfaction. En dépit de tout ce que nous avions pu dire, on ne voulait pas admettre que la République fédérale ne ferait pas les frais des entretiens du Kremlin. Au contraire, aujourd'hui, pour l'opinion, le Général a, non seulement, repoussé la RDA, qu'il a traité de « création artificielle »[2] et s'est, en outre, prononcé en faveur de la réunification. On commence aussi à saluer en lui l'homme qui entend mettre notre continent à l'abri des conflagrations et proposer comme but aux jeunes générations européennes la construction de la paix. L'ensemble de ses conceptions apparaît, nous affirme-t-on

[1] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, s'est rendu en URSS, en visite officielle, du 20 au 30 juin 1966. Le président français s'est entretenu avec MM. Podgorny, Kossyguine et Brejnev, respectivement chef de l'État, chef du gouvernement et secrétaire général du parti. Le 25 juin, le général de Gaulle assiste, à la base de Baïkonour, au lancement de fusées et du satellite Cosmos 122 ; le 30, il fait une déclaration à la télévision soviétique. Une déclaration commune franco-soviétique, un accord de coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques et un accord de coopération scientifique, technique et économique sont signés. Les différentes allocutions et déclarations sont publiées dans *La politique étrangère de la France, Textes et documents, 1966*, La Documentation française, *Notes et études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967.

[2] Cette phrase a été prononcée par le général de Gaulle lors de son premier entretien, au Kremlin, avec les dirigeants soviétiques. Se reporter au télégramme de Moscou nos 3058 à 3075 du 22 juin 1966.

volontiers, plus clairement. Les personnes que nous rencontrons nous font part, quelquefois avec émotion, de leur gratitude. Le Chancelier a été le premier à donner le ton. Dans les cercles politiques, qui ne nous sont pas résolument hostiles, chacun est enclin à trouver dans le voyage de quoi confirmer ses propres vues sur la politique à mener vis-à-vis de l'Est et, en conséquence, à se déclarer content.

Le désir que l'on a de se rassurer, après une période d'appréhension, est assez vif pour que l'on évite de soulever publiquement des questions délicates, comme celle de la confédération. Il y a là, depuis la dépêche de l'agence *Reuter*[1], un certain mystère qui plane. Mais n'est-il pas trop tôt pour s'inquiéter, puisque, finalement, l'intransigeance soviétique laisse les choses en l'état ?

En bref, les Allemands, dans leur majorité, estiment que la France vient de s'affirmer, à Moscou, comme une grande puissance et qu'il importe de compter avec elle plus encore qu'ils ne le pensaient jusqu'à présent. Au moment où les États-Unis et l'Angleterre subissent, sur le plan politique et moral, déboires et humiliations, le spectacle que nous venons d'offrir au monde, prend toute son ampleur. Le jeu allemand n'en sera pas facilité. Il le sera d'autant moins que des accusations contre nous deviendront plus malaisées à formuler. Pour beaucoup le moment serait donc venu de tenter vis-à-vis de la France un effort de rapprochement.

On souhaiterait que les milieux les plus responsables de la diplomatie aboutissent à des conclusions de ce genre. Leur langage permet d'en douter. Ils prétendent que le général de Gaulle n'a rien obtenu, et que, dans ces conditions, rien n'est changé. Si, d'ailleurs, il en était autrement, le succès à inscrire à son actif contribuerait à une détente qui ne ferait que contrarier les intérêts de l'Allemagne. On m'assure de bonne source que M. von Hase[2] se serait indigné de l'usage que la France faisait de son crédit : elle favorisait la rentrée de l'URSS dans le concert européen. Sans doute faut-il voir dans de pareils propos l'amertume qu'éprouvent leurs auteurs en constatant que la route de la capitale soviétique, objet suprême de leurs aspirations, leur est toujours fermée.

Quelles que soient les réactions des uns ou des autres, même ceux qui ne l'avouent pas sont conscients des dimensions nouvelles que l'événement apporte à la politique européenne. La prochaine visite du général de Gaulle[3] n'en est attendue ici qu'avec le plus d'intérêt et de curiosité.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

[1] La dépêche de l'agence *Reuter* parle d'un plan français sur la réunification de l'Allemagne et, ainsi, jette l'alarme. Voir le télégramme de Bonn n°s 3872 à 3880 du 27 juin 1966, non publié.

[2] M. Karl-Günther von Hase, secrétaire d'État ouest-allemand, chargé de la Presse et de l'Information depuis 1962.

[3] La visite à Bonn du général de Gaulle, dans le cadre du traité franco-allemand de 1963, est prévue pour le 21 juillet 1966.

89

NOTE MANUSCRITE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

N. *Paris, 4 juillet 1966.*

En ce qui concerne le stationnement de nos troupes en Allemagne, je crois que nous devons adopter l'attitude suivante :

1. Pour nous, rien n'est changé à leur statut. Nous sommes en Allemagne en vertu des faits (la guerre), des accords (ceux de 1954)[1], enfin de notre part à la responsabilité quadripartite concernant le sort du pays, et, au surplus, celui de Berlin.

2. En cas de guerre résultant d'une agression non provoquée dont seraient victimes un ou plusieurs États parties au traité de Washington (1949)[2], nos forces, qu'elles soient, ou non, stationnées en Allemagne, combattraient avec la coalition, conformément à l'article 5[3]. Elles le feraient suivant les ordres du gouvernement français et de lui seul. Le gouvernement français accepte, pour sa part, que des études soient entreprises entre le commandement français et les commandements alliés intéressés, pour envisager, d'une part les hypothèses opérationnelles à prévoir, d'autre part les dispositions qui pourraient être prises suivant ces hypothèses pour les actions à mener en commun, le gouvernement français se réservant de donner, ou non, le cas échéant, les ordres d'exécution.

3. Si le gouvernement allemand souhaitait que nos forces quittent l'Allemagne, le gouvernement français estimerait alors préférable de les en retirer. Dans ce cas, les conditions éventuelles de sa participation à la défense de l'Allemagne comme à la responsabilité relative à son sort en seraient évidemment changées.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

[1] Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands, signés à Paris le 23 octobre 1954, dont la Convention sur la présence de Forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Ces textes sont publiés par La Documentation française, 1955.

[2] Pacte de l'Atlantique Nord, signé à Washington en date du 4 avril 1949, voir le *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 1948-1953*, publié par La Documentation française, *Recueils et Monographies*, n° 25, 1953.

[3] L'article 5 est la disposition la plus importante du Pacte. Il contient la disposition essentielle et de grande portée qui doit le plus contribuer au maintien de la paix : la déclaration que toute attaque armée contre une des parties ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties.

90

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1924 à 1929. *Pékin, 5 juillet 1966.*

(*Reçu* : 12. h. 05).

La presse chinoise d'aujourd'hui, 5 juillet, évoque pour la première fois le voyage que le général de Gaulle a effectué en Union soviétique du 20 juin au 1er juillet.

Un article du *Quotidien du peuple* rend compte du voyage du chef de l'État français sous le titre suivant : « Au cours des entretiens franco-soviétiques auxquels a donné lieu la visite officielle du président de Gaulle, les dirigeants soviétiques ont travaillé pour les États-Unis en appuyant la supercherie des pourparlers de paix et, pour répondre aux exigences de l'escalade de guerre poursuivie par l'impérialisme américain, ont fait de gros efforts en vue d'une détente en Europe ».

L'ensemble de l'article, qui se fonde sur des affirmations de dépêches d'agences ou sur le texte même de la déclaration conjointe franco-soviétique signée le 30 juin à Moscou, accuse essentiellement les hôtes du général de Gaulle d'avoir constamment parlé de paix au Vietnam, de détente en Europe, et de coopération entre l'Est et l'Ouest.

1. Le souci de coopération avec la France « dans toutes les régions du monde et notamment dans celles où se poursuit la guerre » dont M. Podgorny aurait fait montre à plusieurs reprises est qualifié d'exemple de la « réclame que l'Union soviétique fait au profit de la supercherie américaine des pourparlers de paix ». L'article indique que selon UPI « les Soviétiques veulent s'entendre avec de Gaulle pour susciter une conférence au sujet du Vietnam ». Il rapporte que, selon la même agence, le général de Gaulle a demandé à ses interlocuteurs, au cours de l'entretien qu'il a eu avec eux le 22 juin, « que l'Union soviétique se joigne à lui pour soutenir toute initiative éventuelle qu'il pourrait prendre pour convoquer au moment où il le jugera propice une conférence de paix à propos du Vietnam ». Il cite enfin une dépêche de l'AFP assurant qu'au cours de l'interview qu'il a accordé le 24 juin à des journalistes de la RTF et de la TV française, M. Couve de Murville avait affirmé que « la France et l'URSS sont arrivées à une communauté de vue sur la nécessité de mettre fin à la guerre du Vietnam ».

2. Le *Quotidien du peuple* accuse ensuite les dirigeants soviétiques d'avoir, encore une fois, proposé la convocation d'une « soi-disant conférence » sur la sécurité européenne « pour permettre une détente en Europe et faciliter l'extension de la guerre d'agression américaine dans le sud-est asiatique ». Le journal cite une dépêche UPI du 30 juin selon laquelle « des personnalités françaises à Moscou ont fait savoir que pour créer un climat propice en Europe les dirigeants soviétiques ont donné l'assurance de ne

plus créer de nouvelles crises, y compris à Berlin. Ils veulent au contraire absolument résoudre les problèmes, car créer des crises n'est pas conforme aux intérêts de l'Union soviétique ».

Toutefois, est-il précisé, « la France, du fait de ses propres préoccupations, n'est pas arrivée à une parfaite entente avec les dirigeants soviétiques à propos de l'Allemagne et de la sécurité européenne ».

3. Sans formuler ouvertement de critique contre la politique de coopération européenne préconisée par le communiqué ni contre l'intention qui y est exprimée de développer le commerce et la coopération bilatérale franco-soviétique, le *Quotidien du peuple* n'en présente pas moins ces orientations comme une nouvelle illustration de la politique de normalisation pratiquée actuellement par Moscou.

C'est dans cet esprit que sont évoquées la signature des deux accords de coopération franco-soviétiques, l'installation d'une ligne téléphonique directe entre le Kremlin et l'Élysée « pour intensifier les contacts réciproques au sommet », et l'acceptation par MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny de l'invitation que le général de Gaulle leur a faite de se rendre en France en visite officielle.

(Collection des télégrammes, Chine, 1966)

91

M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 684 à 690. *Dakar, 5 juillet 1966.*
Urgent.

(*Reçu* : le 6, 02 h. 10).

Au cours d'un long et amical entretien, le président Senghor m'a confirmé la date de son départ à Bamako, le 12 juillet prochain et m'en a rappelé les buts[1]. Il m'a fait lire, ce matin, la lettre de M. Modibo Keita, acceptant avec chaleur de recevoir les délégués de l'OCAM[2], M. Léopold Senghor et M. Hamani Diori, en réponse à un message que lui avait porté M. Pascal

[1] Au cours d'un bref entretien tenu le 3 juillet, lors d'une manifestation sportive, le président Senghor informe l'ambassadeur de France qu'il se rendra le 12 juillet à Bamako, où il doit retrouver le président nigérien, Hamani Diori. Les deux présidents sont chargés, par leurs collègues de l'OCAM, de proposer au président Modibo Keita le retour du Mali dans l'Union monétaire ouest-africaine.

[2] L'OCAM : Organisation commune africaine et malgache, instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 305 ; 1965-II, n° 277. La conférence des chefs d'État s'est réunie à Tananarive du 25 au 28 juin 1966. La charte, qui y fut adoptée, prévoit trois institutions : des conférences annuelles des chefs d'État signataires ; des conférences annuelles du conseil des ministres des Affaires étrangères ; un secrétariat général siégeant à Yaoundé. M. Hamani Diori est élu premier président en exercice de l'OCAM. La conférence a adopté, par ailleurs, divers projets économiques et s'est penchée sur celui de la « francophonie » lancé par MM. Bourguiba et Senghor dans les derniers mois de 1965.

Sane[1], commissaire sénégalais chargé des liaisons avec le Parlement. Mon interlocuteur, comme j'évoquais les mesures sévères que le Mali aurait à prendre[2] s'il voulait se joindre à l'union monétaire, m'a déclaré qu'il n'en dissimulerait pas les difficultés au chef d'État malien mais qu'il lui montrerait que la catastrophe économique et financière était l'aboutissement certain de la politique inflationniste et à la « petite semaine » que suivait le Mali à l'heure actuelle. Il soulignerait, également, que les aides qu'il recevait tantôt de la Chine[3], de l'Union soviétique[4] ou de la Yougoslavie[5], tantôt de l'Allemagne[6] ou des États-Unis[7], ne lui permettaient qu'une survie

[1] Des échanges de messagers et de messages entre Dakar et Bamako ont lieu fin juin et début juillet 1966, avec pour objectif de convaincre le président Modibo Keita de la nécessité du retour du Mali dans l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Abdoulaye Singare, ministre malien de l'Éducation nationale, revient de Dakar où il a séjourné une semaine, porteur d'un message du président Senghor pour le président Keita ; Pascal Sane, commissaire sénégalais chargé des relations avec le Parlement, se rend à Bamako les 2 et 3 juillet, également porteur d'un message pour le président malien. Se reporter aux télégrammes de Bamako n°s 608-609 et 629 des 25 juin et 4 juillet 1966, non publiés. Les relations entre le Sénégal et le Mali sont analysées dans la dépêche de Dakar n° 747/DAM2 du 28 septembre 1966, non reproduite.

[2] Parmi les réformes à mettre en œuvre, les plus sévères concernent la réorientation du plan de développement, la réorganisation des sociétés d'État, les ajustements monétaires et le problème des dettes du Mali.

[3] Dès 1961, la République populaire de Chine a ouvert un crédit à très long terme au Mali, portant sur un total évalué à 4,8 milliards de francs maliens. Le total cumulé des crédits à long terme, ainsi octroyés par la RPC, est estimé à 10,5 milliards de francs maliens et les prêts en devises à 3,5 milliards. Ces prêts sont remboursables en trente ans, sans intérêts, avec différé d'amortissement de dix ans après achèvement des travaux. Se référer à la dépêche de Bamako n° 678 du 8 juillet 1966, non publiée, intitulée : *la Chine populaire au Mali*, donnant des détails sur l'orientation de l'action des Chinois : agriculture et industries de transformation, petite industrie, artisanat, action culturelle.

[4] Le 18 mars 1961, est signé à Moscou le premier accord de coopération entre l'URSS et le Mali, qui demeure le texte de base. À cette date, le gouvernement soviétique accorde au Mali un prêt de quarante millions de roubles soit près de vingt-deux milliards de francs CFA, à 2,5 % d'intérêt. Le 15 août 1963, l'URSS octroie un crédit complémentaire de cinq millions de roubles, portant ainsi le total à plus de vingt-quatre milliards de francs CFA. Entre-temps, pour le démarrage du plan quinquennal malien, l'Union soviétique ajoute dix millions de roubles, soit plus de cinq milliards de francs maliens. La coopération économique, technique et militaire entre les deux pays est analysée dans la note n° 309/DAM1 du 24 mai 1966 : *L'URSS et le Mali*, non publiée.

[5] Le ministre des Finances du Mali, Attaher Maiga, a séjourné à Belgrade fin juin 1966. À la suite des conversations que le Ministre a eues avec le gouvernement yougoslave, il a obtenu le moratoire sur les dettes maliennes jusqu'à la fin de 1968 ; le renouvellement de la partie non utilisée du crédit d'investissement de dix millions de dollars, ouvert en 1961 ; l'octroi d'un nouveau crédit de caractère commercial d'un montant d'un million cinq cent mille dollars ; la prise en charge, jusqu'à 75 %, par le gouvernement de Belgrade de la rémunération des assistants techniques yougoslaves au Mali et le paiement par la Yougoslavie, jusqu'à la frontière malienne, du transport des biens d'équipement et des produits de consommation envoyés au Mali. Se reporter au télégramme de Bamako n°s 601 à 607 du 25 juin 1966, non repris.

[6] Lors de son séjour à Bonn, les 4 et 5 mai 1966, le ministre malien de la Coopération, Hamacire N'Doure, a obtenu un report de la dette malienne. Les échéances de 1964 et 1966 sont reportées à 1970. Par ailleurs, un accord a été conclu pour le forage de vingt-quatre puits dans la région de Gourma. Voir la dépêche de Bamako n° 56 du 8 juin, non publiée.

[7] Les Américains ont fait au Mali un effort d'assistance technique et économique proportionnellement plus important que dans la plupart des autres pays africains d'expression française, c'est ce qui ressort de la longue note établie par la mission permanente française d'Aide et de Coopération au Mali, en date du 6 novembre 1965, non reproduite, intitulée *de l'aide américaine à la République du Mali*. Se reporter également au télégramme de Washington n°s 4230 à 4234,

temporaire. Seules des réformes qui, de l'avis de M. Senghor, ne pourraient être réalisées que par étapes, donneraient au Mali une sécurité financière et économique indispensable. Je dirai, a continué M. Senghor, à mon ami Modibo Keita, que la démarche que nous faisons, Hamani Diori et moi, constitue sa dernière chance et que, s'il attendait encore, la situation de son pays deviendrait telle qu'aucun remède ne pourrait lui être apporté.

Le Département connaît bien les raisons pour lesquelles M. Senghor, qui est l'inspirateur de la démarche des pays de l'OCAM, a de souhaiter le retour du Mali dans le sein de l'Afrique francophone. Je les lui ai exposées souvent. D'ailleurs, le Chef de l'État sénégalais s'en est fait, lui-même, l'avocat auprès de Monsieur le Premier ministre. Je citerai, toutefois, l'impression d'isolement que le Sénégal ressent du fait de ses voisins dans lesquels il n'a aucune confiance[1]. M. Senghor m'a refait le procès de M. Moktar Ould Daddah[2] : « un obstiné qui pousse lentement et sûrement son pays à se raccrocher aux États du Maghreb et, à plus longue échéance, à joindre la ligue arabe, sans se rendre compte qu'un jour ou l'autre ses concitoyens maures l'abandonneront pour le Maroc tandis que les Toucouleurs et les Sarakollés demanderont à être inclus dans la nation sénégalaise[3]. Toutefois, M. Senghor m'a prié d'assurer le gouvernement français qu'il ne ferait rien pour hâter ce processus qu'il juge inévitable. Il a, au contraire, ces jours-ci, interdit, une manifestation organisée par l'Association des originaires des rives du Sénégal qui voulaient ensuite défiler dans les rues de Dakar. Selon le Président, le dernier discours de M. Moktar Ould Daddah serait une confirmation de son orientation pro-arabe et de sa volonté d'éliminer peu à peu les Mauritaniens de race noire. J'ai insisté sur l'importance des problèmes économiques existant entre les deux pays. Le Président m'a répondu, à nouveau, que leurs détériorations étaient le fait des Mauritaniens qui « fondaient une société d'import-export et organisaient l'exploitation de leur *wharf*[4] au détriment du port de Dakar ».

(Collection des télégrammes, Dakar, 1966)

du 8 juillet 1966, non publié, rappelant les procédures selon lesquelles est assuré le financement des opérations d'aide au Mali : le fonds de contrepartie et les dons en devises.

[1] Il s'agit de la Mauritanie, du Mali, de la Guinée.

[2] Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie depuis le 20 août 1961.

[3] La Mauritanie compte environ 880 000 habitants, qui se rattachent à deux ethnies ; les Maures (81,5 %) et les Noirs (18,5 %), pour la plupart agriculteurs, installés de long du fleuve Sénégal, grandes tribus indépendantes, Toucouleurs, Sarakollés, Ouolofs et Bambaras. Le problème ethnique s'est trouvé posé un an environ après la proclamation de l'indépendance, lors du premier congrès du parti du peuple (décembre 1961). Les Maures ont demandé que l'arabe devienne la langue officielle à la place du français. Les Noirs protestèrent, parlèrent de former une fédération du fleuve et sollicitèrent la révision de la constitution. Sur les rapports entre Maures et Noirs, se reporter aux dépêches de Nouakchott n°s 16 et 17 des 4 et 7 février 1966, non publiées, ainsi qu'à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, n° 45/DAM2 du 8 juin 1966, non reproduite.

[4] *Wharf* : mot anglais désignant le quai réservé à l'embarquement et au débarquement des marchandises. Ce *wharf* a été inauguré le 30 avril 1966.

92

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Conférence de l'OCAM
(juin 1966)

N. n° 63/DAM1. *Paris, 5 juillet 1966.*

Les Chefs d'État des pays de l'OCAM se sont réunis à Tananarive du 25 au 28 juin[1]. Cette conférence, préparée avec soin durant cinq jours au niveau des ministres des Affaires étrangères, s'est déroulée dans un climat de particulière bonne entente. Après les débuts troublés de l'Organisation[2], la participation de douze Présidents africains[3] illustre, à elle seule, la réussite de cette rencontre.

Cette cohésion raffermie a trouvé sa consécration dans la signature solennelle de la Charte. Plusieurs décisions importantes ont été, en outre, arrêtées, notamment la création d'un marché africain et malgache du sucre. Preuve a été ainsi fournie qu'une nouvelle approche des problèmes de coopération interafricaine était possible et fructueuse.

L'OCAM, dont la position au sein de l'OUA a été précisée par plusieurs de ses *leaders*, plus pragmatique et moins politique que celle-ci, entend donner la priorité aux réalisations économiques, sociales et culturelles. Désormais mieux structurée et soucieuse d'efficacité, elle pourrait voir son attraction grandir tant en Afrique qu'aux Nations unies. Le projet de communauté francophone, présenté par le président Senghor à ses partenaires, qui en ont adopté le principe, se situe dans la même perspective de solidarité et d'ouverture.

1. La création de l'OCAM à la Conférence de Nouakchott, en février 1965, avait été le résultat d'un compromis. À vrai dire, l'Organisation était née dans l'ambiguïté : son rôle politique, à propos duquel s'affrontaient deux conceptions – l'une plus réservée, soutenue par des États comme

[1] Cette réunion au sommet a été précédée de la conférence des ministres des Affaires étrangères et des experts de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) tenue du 20 au 24 juin 1966. Le compte rendu de cette réunion, les résumés des points essentiels traités et les résultats atteints sont repris dans la dépêche de Tananarive n° 512/DAM du 5 juillet 1966, non reproduite.

[2] Allusion à la difficile naissance de l'OCAM, issue des transformations de l'UAM, créée en 1961, aux coups d'état successifs de la fin de l'année 1965 et du début de l'année 1966, au retrait de la Mauritanie de l'Organisation, peu après son institution, en juillet 1965. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 305 (et notes), rappelant les différentes phases qui ont permis d'aboutir à l'OCAM.

[3] Les présidents Ahidjo (Cameroun), Massemba-Debat (Congo-Brazzaville), Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), général Soglo (Dahomey), M'Ba (Gabon), lieutenant-colonel Lamizana (Haute-Volta), Tsiranana (Madagascar), Diori (Niger), colonel Bokassa (République centrafricaine), Senghor (Sénégal), Tombalbaye (Tchad), Grunitzky (Togo). À leurs côtés se trouvaient également MM. Ileka, ambassadeur à Dakar de la République démocratique du Congo (Kinshasa), représentant le général Mobutu et Rusingizandekwe, ministre des PTT du Rwanda, représentant le président Kayibanda.

le Sénégal, le Cameroun, Madagascar et la Mauritanie, l'autre, plus marquée, défendue en particulier par la Côte d'Ivoire –, n'avait pas été réellement définie.

Sans charte, marqué par l'échec des précédentes tentatives d'union, ébranlé par le départ de la Mauritanie et par les changements de régime en République centrafricaine et en Haute Volta, divisé, jusqu'à la chute de M. Tshombé, par le problème congolais, le groupement francophone ne semblait pas parvenir à trouver une véritable assise.

En janvier dernier[1], la réunion des ministres des Affaires étrangères à Tananarive allait démontrer le vif désir des différents partenaires de redonner vie à leur Organisation. La rédaction d'une charte, paraphée par tous les ministres, à l'exception de celui du Congo-Brazzaville[2], témoignait de cette volonté d'union. La Conférence avait, en outre, abordé l'étude de plusieurs problèmes techniques, telle que la création d'un marché africain et malgache du sucre.

Ce sont les propositions, alors élaborées et depuis améliorées par les ministres des Affaires étrangères, qui figuraient avec une trentaine de nouveaux dossiers, à l'ordre du jour de la récente Conférence.

2. La quasi totalité des Chefs d'État des pays membres étaient présents à Tananarive. Seuls, le Rwanda et la République démocratique du Congo étaient représentés respectivement par M. Rusingizanderwe, ministre des P & T, et par M. Ileka, ambassadeur à Dakar. La venue de M. Lengema, ex-secrétaire des Affaires étrangères, un moment envisagée, n'a pas été retenue par le gouvernement du Congo-Kinshasa. Certains de ses membres, en particulier, M. Bomboko, semblent en effet manifester quelques réticences à voir leur pays s'engager activement dans une organisation qui leur paraît peut-être encore entachée de « tshombisme ».

La participation de M. Massemba-Debat reste longtemps incertaine. En effet, le Congo-Brazzaville faisait preuve de réserve, depuis janvier dernier, à l'égard de la vocation politique de l'Organisation. Le départ pour Tananarive du Chef de l'État a donc marqué une inflexion heureuse de la position congolaise à l'égard de l'OCAM.

Deux États, le Kenya et le Burundi, devaient envoyer des observateurs. En fait, le Burundi n'a délégué aucun représentant. Pour sa part, M. Murumbi[3], vice-Président du Kenya a déclaré, à son arrivée, ne s'être rendu à Tananarive que pour assister aux fêtes de l'indépendance malgache. Ces défections semblent dues autant à des raisons de circonstances

[1] La réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OCAM s'est tenue à Tananarive du 12 au 18 janvier 1966. Le compte rendu abrégé est transmis par le télégramme-circulaire de Paris n° 25 du 25 janvier 1966, publié ci-dessus.

[2] M. Ganao, ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis le 28 octobre 1964.

[3] Au sujet de la venue à Tananarive d'un observateur kényan et la décision prise en dernière minute d'y renoncer, se référer au télégramme de Tananarive n°s 491-493 du 21 juin 1966, ainsi qu'à la dépêche de Tananarive n° 482/DAM du 23 juin, non reproduits.

qu'à des motifs politiques. Elles n'en ont pas moins suscité des réactions assez vives qui ont provoqué une mise au point du ministre des Affaires étrangères malgache devant le Conseil des ministres de l'Organisation.

3. Dans son discours inaugural[1], M. Tsiranana, président en exercice de l'Organisation, devait rappeler l'objet essentiel de la Conférence : l'adoption de la charte. « Le texte, a-t-il précisé, est délibérément simple et souple pour permettre une action à la fois dynamique et conforme aux conjonctures ».

La charte, qui a été signée « à l'unanimité et sans réticence » par les quatorze États membres, définit les objectifs et règle les institutions de l'Organisation.

L'OCAM a pour mission, « dans l'esprit de l'OUA », de renforcer la coopération entre les États africains et malgache afin d'accélérer leur développement économique, social, technique et culturel. Dans ces quatre domaines, elle s'efforce de coordonner les programmes de développement de chaque pays.

En revanche, le texte de la charte confère à l'Organisation, en matière de politique extérieure, un rôle plus limité : l'OCAM s'efforce de faciliter des consultations entre ses membres, dans le respect de la souveraineté et des options fondamentales de chaque État. La rédaction initiale, qui prévoyait également une harmonisation en ce domaine, avait été amendée en janvier dernier pour tenir compte des réserves exprimées par le Congo-Brazzaville. Le gouvernement de M. Massemba-Debat s'est, en définitive, rallié à cette formule de compromis.

Trois organes sont prévus au sein de l'OCAM qui, sur ce point, s'inspire largement de l'ancienne UAM : la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres – instances qui se réunissent en session ordinaire une fois par an –, et le secrétariat général administratif, que dirige, sous l'autorité du Président de la Conférence, un secrétaire général nommé pour deux ans. Le siège de l'Organisation reste fixé à Yaoundé.

C'est M. Hamani Diori, chef d'État du Niger, qui a été élu, pour un an, président de l'OCAM en remplacement de M. Tsiranana. M. Diakha Dieng[2], pour sa part, a été reconduit dans les fonctions de secrétaire général. Toutefois le problème de la composition du secrétariat général semble avoir fait l'objet de tractations. Le contrôleur financier de l'Organisation, M. Amadou Dieng, de nationalité sénégalaise lui aussi, a été remis à la disposition de son gouvernement.

4. Donnant sa première application à l'objectif de coopération prévu par la Charte, les chefs d'État ont signé un accord créant le marché africain et malgache du sucre. La nouvelle organisation, dont le siège est fixé à

[1] Le discours d'ouverture prononcé par le président Tsiranana, le 25 juin, est communiqué par la dépêche de Tananarive n° 492/DAM du 27 juin 1966, non publiée.

[2] M. Diakha Dieng, Sénégalais, secrétaire général de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) de 1964 au 7 mai 1968.

Fort-Lamy, permettra à la République malgache et au Congo-Brazzaville d'écouler leur production excédentaire.

Sur un plan plus général, les chefs d'État ont décidé d'entreprendre des démarches en vue de faciliter l'écoulement des matières premières tropicales. Ils ont en outre adopté les nombreuses résolutions du rapport économique et financier préparé par le Conseil des ministres[1].

Dans le domaine culturel et social, la Conférence a « reconnu le succès » du premier festival mondial des Arts nègres[2] et voté diverses résolutions afin d'en concrétiser les résultats.

En revanche le problème du Pacte de défense[3] a été renvoyé à une autre session. L'accord, conclu dans le cadre de l'UAM et depuis lors resté lettre morte, continuera cependant à lier ses anciens signataires. Ce renvoi permettra aux nouveaux États concernés, le Congo-Kinshasa et le Rwanda, d'étudier le dossier et d'émettre leurs propres suggestions. Le Rwanda a fait savoir qu'il souhaitait qu'une clause relative à la lutte contre la subversion soit incluse dans le Pacte.

5. Les résultats de la Conférence constituent donc un bilan nettement encourageant. Aussi n'est-il pas étonnant de voir l'OCAM prendre, en tant qu'organisation, des initiatives qui devraient renforcer son autorité et son pouvoir d'attraction.

C'est ainsi que la représentation des États de l'OCAM au sein des organisations internationales a retenu l'attention de la Conférence qui a préconisé des moyens de consultation et d'action adéquats.

Toutefois, l'accueil réservé à la proposition faite par M. Senghor, de créer une Communauté francophone apparaîtra plus significatif encore d'un nouvel état d'esprit.

La Francophonie, telle que l'a présentée le président sénégalais devant la Conférence[4], trouve son fondement dans une similitude de langue et de culture. Elle serait donc ouverte non seulement aux États d'Afrique noire et de Madagascar, mais également à ceux du Maghreb, au Canada et à certains pays asiatiques. Son contenu serait essentiellement culturel et économique. Sa réalisation se ferait par étapes. Quant aux structures envisagées, elles restent, en l'état actuel du projet, à peine esquissées : réunions communes des ministres, union interparlementaire, zone franc élargie.

[1] Le texte de ce rapport figure dans le dossier *Direction des Affaires africaines et malgaches, 52-01, Conférences OCAM, 1966-1967.*

[2] Le Festival international des Arts nègres s'est tenu à Dakar du 1er au 24 avril 1966. Trente-sept pays (dont trente pays africains) y ont participé ; plus de dix mille touristes ont visité le Sénégal à cette occasion.

[3] Le Pacte de défense de l'UAM a été signé à Tananarive le 9 décembre 1961. Les articles 11, 12 et 13 définissent l'organisation et le fonctionnement du Pacte. Se reporter à la note du 2 décembre 1963, non reproduite, analysant le texte de ce pacte.

[4] Le texte de la note du président Senghor sur la Francophonie est transmis par le télégramme de Tananarive nos 592-601 du 28 juin, non repris.

La proposition apparaîtra donc, sous bien des aspects, imprécise. L'idée n'en a pas moins reçu l'assentiment chaleureux des autres chefs d'État. M. Hamani Diori et M. Senghor ont été chargés par la Conférence de prendre tous contacts utiles en vue de sa réalisation.

Les chefs d'État se retrouveront, pour leur prochaine conférence, à Niamey en novembre 1967. Avant de se séparer ils ont entendu le discours de clôture de M. Hamani Diori. Le Chef de l'État nigérien a lancé un appel à la Mauritanie pour qu'elle reprenne sa place dans l'OCAM. Le nouveau président, qui fut l'un des plus fermes défenseurs de l'UAM, cherchera sans aucun doute, durant son mandat, à resserrer la cohésion de l'OCAM et s'efforcera, dans cet esprit, de favoriser le retour de la Mauritanie au sein de l'Organisation.

*
* *

Dans le passé, la solidarité des pays francophones d'Afrique a été sévèrement éprouvée, à plusieurs reprises, par les rivalités qui opposaient certains chefs d'État et par l'influence prépondérante qu'exerçaient, au sein de l'OUA, les *leaders* africains révolutionnaires. Désormais ces hypothèses semblent levées. Les oppositions de personnes se sont estompées ; l'Afrique révolutionnaire a connu troubles et difficultés. En outre, ces États, maintenant indépendants depuis six ans, conservent avec la France des liens d'amitié d'autant moins récusables que notre pays est unanimement respecté par les Nations du Tiers Monde. Dans ces conditions on peut raisonnablement espérer que l'OCAM, désormais libérée de tout complexe, se consolide et mène, avec plus de vigueur, une action concertée.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, OCAM, 1966)

93

NOTE POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

À l'attention de M. de Beaumarchais[1] *sur les problèmes de l'OTAN*

N. n° 458/SJ/JJB[2]. *Paris, 5 juillet 1966.*

Le service juridique a relevé que lors de sa récente réunion de Bruxelles[3], le Conseil de l'OTAN avait convenu que les principales questions posées par le retrait de la France des structures de cette Organisation

[1] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

[2] Cette note est rédigée et paraphée par Jean-Jacques de Bresson, directeur du service juridique du ministère des Affaires étrangères.

[3] La réunion ministérielle a lieu à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966.

concernaient « le rôle et les missions des forces stationnées en Allemagne y compris leur coopération avec les forces de l'OTAN et les dispositions relatives au commandement ».

Le service juridique se demande si cette approche du problème est, en droit, la plus conforme aux récentes décisions françaises[1].

Il y a lieu de noter, en effet, que, jusqu'à présent, les liens de la France avec l'OTAN se concrétisaient :

– d'une part, par sa participation au commandement allié qui exerçait une juridiction plus ou moins lâche sur l'ensemble de l'armée française ;

– d'autre part, par la mise sous le commandement OTAN, en vertu d'une résolution du Conseil de cette Organisation en date du 22 octobre 1954, d'une partie de nos forces qui se trouvaient être en fait, mais non nécessairement en droit, celles stationnées en Allemagne.

En mettant fin à cette participation et à cette intégration, la France a entendu sortir du système qui, dans la pratique, lui retirait, au regard de la mise en œuvre de l'Alliance, la liberté d'action que celle-ci reconnaît cependant en théorie à ses membres.

La situation ainsi créée a pour conséquence de supprimer la différence qui existait entre les forces françaises intégrées et les forces françaises non intégrées. Le problème qui se pose à nous aujourd'hui, après la réaffirmation de notre fidélité à l'Alliance, est de savoir si nous voulons ou nous ne voulons pas indiquer ou débattre à l'avance quel appui militaire la France apporterait à ses partenaires du Traité de l'Atlantique Nord au cas où elle estimerait que l'article V[2] du pacte doit jouer, et quelles mesures elle est prête à concerter avec eux en ce sens dès le temps de paix ou pour le cas de crise.

Il s'agit donc d'un problème global qui intéresse, tant au niveau politique que militaire, les rapports au sein d'une même alliance, entre une puissance dont les forces ne sont pas intégrées et les autres puissances dont les forces sont intégrées, et non pas d'une question concernant les rapports entre tel ou tel élément des forces non intégrées et des forces intégrées.

Cette manière de voir aurait, semble-t-il trois conséquences :

– elle situerait dans sa perspective exacte la négociation franco-allemande qui devrait se limiter à redéfinir le statut des forces que la France accepte de maintenir en permanence outre-Rhin dans l'intérêt de l'Alliance et exclure, par conséquent, toute discussion bilatérale sur le droit de stationnement ou la mission desdites forces ;

– elle devrait permettre de mieux dégager le sens de la négociation à mener tant au Conseil de l'OTAN qu'entre le commandement français et

[1] Voir *D.D.F.*, 1966-I, table méthodique, rubrique OTAN et notamment les n°s 148 et 173.

[2] Article V, voir plus haut la note du général de Gaulle du 4 juillet 1966.

SACEUR[1], en évitant notamment que soit recréée sous une autre forme l'intégration de nos forces d'Allemagne ;

– elle devrait enfin nous conduire à définir notre participation à tous les organes non intégrés de l'Alliance dans lesquels devraient être débattus, outre les questions politiques, les problèmes que pose la coordination des rapports entre les forces intégrées et les forces non intégrées.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, structure, retrait de la France, PAN-2)

94

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Situation au Vietnam

N. n° 332/CLV[2]. *Paris, 5 juillet 1966.*

La fin de l'agitation des bouddhistes au Sud et le nouveau pas franchi par les Américains dans « l'escalade » au Nord sont les deux événements principaux qui ont marqué les dernières semaines du Vietnam.

Le ralliement de l'armée dans les provinces de Quang Tri et de Huê a permis au général Nguyen Cao Ky[3] de mettre fin à l'opposition bouddhiste qui, depuis la chute de Danang[4], accusait d'ailleurs un net fléchissement. L'arrestation à Huê du bonze Tri Quang[5], chef de la tendance la plus « dure » du clergé bouddhique et son transfert dans un hôpital à Saigon, où il poursuit une grève de la faim, ont apporté pour le moment un terme à l'agitation qui durait depuis trois mois. L'ordre rétabli, le gouvernement Ky, appuyé par Washington, s'occupe maintenant à préparer les élections. Celles-ci, prévues pour le 11 septembre, n'auront pour objet que de créer une Assemblée constituante. Le général Ky n'envisage de quitter le pouvoir qu'en 1967, après l'adoption de la Constitution et l'élection d'une Assemblée législative. Le gouvernement de Washington paraît attacher une grande importance à la tenue d'élections au Sud-Vietnam en septembre ; en dépit du caractère artificiel de la consultation, celle-ci facilitera, semble-t-il, la tâche du président Johnson dans ses relations avec le Congrès.

[1] SACEUR : *Supreme Allied Commander in Europe*, commandant suprême des forces alliées en Europe. En l'occurrence, le général américain Lyman Lorris Lemnitzer.

[2] Cette note est rédigée par M. Michel Cadol, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département de 1964 à décembre 1966.

[3] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965.

[4] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.*, 1966-I, les n°s 330, 337 et 340, ainsi que ci-dessus la dépêche de Danang n° 491/AS du 16 juin 1966.

[5] Tri Quang (Tich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.

Alors qu'à la reprise des bombardements, après la « pause » du début de l'année[1], le gouvernement américain annonçait que les objectifs resteraient les mêmes qu'en 1965, le président Johnson a soudain décidé de faire franchi au Nord un nouveau pas à « l'escalade ». le 29 juin, des dépôts d'essence ont été atteints à proximité immédiate d'Hanoï (à 5 km du centre de la ville) et d'Haïphong (à 3 km du centre)[2].

Ces bombardements, et ceux qui ont suivi, ont permis de détruire, d'après les sources américaines, environ 60 % des stocks de carburants de la RDVN. Washington a justifié cette décision par le fait que les infiltrations du Nord vers le Sud augmentaient dans une importante proportion ; en outre, les autorités d'Hanoï étaient en train de disséminer et de camoufler les dépôts d'essence à l'intérieur du pays ; il fallait donc agir rapidement pour paralyser les transports dont les forces nord-vietnamiennes et du Front[3] au Sud-Vietnam sont tributaires. Il y a lieu de noter que cette fois les destructions ont été effectuées avec une plus grande précision que de coutume et que les pertes civiles ont été, semble-t-il, minimes.

Les raisons qui ont amené l'administration américaine à prendre cette décision ne sont pas très claires. Il semble que des préoccupations de politique intérieure aient pu être primordiales. La popularité du président Johnson, d'après les derniers résultats des sondages d'opinion, diminue régulièrement. La principale critique formulée contre sa politique serait de laisser durer la guerre au Vietnam et de ne pas la mener avec assez de vigueur. Cette constatation aurait pu entraîner le Président à prendre une décision que le Pentagone réclamait depuis longtemps.

L'intensification des bombardements au Nord-Vietnam a provoqué des protestations quasi-unanimes dans le monde. Seul des principaux alliés des États-Unis, le gouvernement australien a approuvé complètement la mesure prise. U Thant a exprimé avec amertume sa désapprobation. Le Canada s'est montré réservé. Mais le fait le plus remarquable est la condamnation du Premier ministre britannique qui s'est immédiatement désolidarisé de l'action américaine[4]. C'est la première fois, depuis le début de l'affaire vietnamienne, que Londres s'oppose ouvertement à Washington. Du côté socialiste, la condamnation a été naturellement totale et a entraîné le renouvellement des promesses antérieures d'aide au Vietnam. La réaction de Pékin a été plus lente, mais s'est traduite le 3 juillet par la publication d'une violente déclaration gouvernementale qui

[1] Les raids américains sur le Nord-Vietnam sont interrompus du 24 décembre 1965 au 31 janvier 1966. Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.*, 1966-I, les nos 25, 35, 81, et 82.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 474 à 480 du 3 juillet 1966.

[3] Le Front national de Libération sud-vietnamien

[4] S'exprimant le 29 juin devant la Chambre des Communes, le Premier ministre britannique admet que le bombardement des dépôts pétroliers puisse être considéré comme « militairement nécessaire » par le gouvernement américain, mais il juge inacceptable les « souffrances supplémentaires » qui risquent d'être imposées aux populations civiles. Il estime en outre que ce nouveau degré franchi dans l'escalade comporte de grands dangers et affecte les espoirs d'une solution politique du conflit.

exprime l'indignation du peuple chinois et mentionne que l'aggravation de la guerre d'agression américaine « a libéré (la Chine) de toutes les limites et toutes les restrictions dans l'octroi du soutien et de l'aide qu'elle apporte au Vietnam ». « Conformément aux intérêts et aux demandes du peuple vietnamien », précise ensuite la déclaration, « la Chine entreprendra au moment opportun les actions qu'elle jugera nécessaires ». Malgré la violence du ton, cette nouvelle prise de position semble rester sur le fond assez prudente. Elle contient en outre quelques flèches dirigées à mots couverts contre l'Union soviétique.

M. Sainteny est arrivé le 2 juillet à Hanoï où il doit avoir ces jours-ci des entretiens avec les dirigeants du Nord-Vietnam[1]. Dans la capitale de la RDVN, des mesures spéciales de défense anti-aériennes ont été prises et, dans la crainte de voir les digues qui protègent la ville atteintes par les raids américains, l'évacuation d'une partie importante de la population a été décidée.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976)

95

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,

À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2947 à 2952. *Alger, 6 juillet 1966.*

(*Reçu* : 12 h. 15).

La fête anniversaire de l'indépendance a été consacrée cette année au souvenir de l'émir Abd El-Kader et aux cérémonies qui ont accompagné le retour de ses cendres en terre algérienne[2]. Le discours du colonel Boumediene n'était qu'une oraison funèbre : les circonstances ont ainsi dispensé le chef de l'État de revenir sur les problèmes de politique intérieure qu'il avait dû aborder lors du 19 juin.

On pouvait attendre qu'une ferveur populaire entourât la commémoration des combats de 1830-1840 et le souvenir de celui qui en a été le héros. La figure de l'émir est noble et prête à des mouvements d'unanimité

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous les télégrammes d'Hanoï n° 501 du 7 juillet et nos 511 à 515 du 13 juillet 1966.

[2] Abd el-Kader, né en 1807 près de Mascara (Algérie), décédé le 26 mai 1883 à Damas. Chef de guerre algérien, descendant des califes fatimides. Proclamé émir des Tribus de Mascara en 1832, il étend son autorité sur une grande partie de l'Oranais. Son nom est lié à la conquête de l'Algérie par Bugeaud. Vaincu en 1843, il se réfugie au Maroc. Il se soumet en 1847, interné en France jusqu'en 1852 puis libéré, il se retire en Turquie puis à Damas. Son intervention en faveur des chrétiens lors des massacres de Syrie en 1860 lui vaut d'être fait grand-croix de la Légion d'honneur par Napoléon III. Ses cendres reposent au cimetière algérien d'El-Alia. Une brève analyse du discours prononcé à cette occasion par le colonel Boumediene est présentée dans le télégramme d'Alger nos 2963 à 2967 du 6 juillet 1966, non repris.

nationale, dans un pays qui souffre assez profondément de l'indigence de son passé. Mais les cérémonies se sont déroulées dans une relative indifférence de la population et ne semblent pas avoir fait sortir la masse de son apathie.

Toutes les manifestations officielles ont eu lieu, il est vrai, hors des quartiers centraux. Avant-hier lundi, le Conseil de la révolution[1], le gouvernement, le corps diplomatique, les hauts-fonctionnaires attendaient à l'aérodrome de Maison-Blanche la dépouille mortelle de l'Émir, ramenée de Syrie par M. Bouteflika[2]. Le cercueil a été porté par le colonel Boumediene lui-même et par cinq autres membres du Conseil de la révolution.

Hier, le cortège officiel a suivi à pied le char funèbre de Maison-Blanche au cimetière d'El-Alia : cette « longue marche » de plus de sept kilomètres par un temps de sirocco était épuisante. La solennité du cortège s'en ressentit, plus d'un dignitaire portait mouchoir sur la tête ou chapeau de papier. Il fallut emporter en ambulance mon collègue américain[3]. J'avais pu heureusement épargner cette épreuve au général Cochet[4].

Sa présence au cimetière et sa participation aux autres manifestations a été commentée avec une particulière satisfaction par les Algériens. On savait que sa mission lui avait été confiée par le général de Gaulle. M. Bouteflika m'en a remercié de façon chaleureuse et m'a prié de vous en exprimer sa gratitude. Le colonel Boumediene, qui avait fait accueillir le général Cochet par ses plus proches collaborateurs, notamment par le commandant Chabou[5], a veillé à ce qu'il fit l'objet d'une attention constante et reçu comme l'hôte du gouvernement algérien. Au cimetière, le représentant du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur occupait la meilleure place, à la droite du gouvernement, aux côtés du Mufti récitant les prières.

La venue du général Cochet, qui a fort heureusement associé la France à cette manifestation de la piété nationale algérienne, a été d'autant plus remarquée qu'il était le seul représentant des pays d'Occident. Tous les États arabes avaient délégué des ministres, les pays de l'Est, le Nord-Vietnam, le Pakistan, Cuba avaient envoyé des représentants distincts de leurs ambassadeurs. Le Président de la République du Niger[6] était présent, ainsi que le ministre des Affaires étrangères de Mauritanie[7]. Mme Pandit,

[1] Le Conseil de la révolution est un organisme constitué fin juin 1965, après la destitution du président Ben Bella. Il est composé de vingt-six membres, dont la liste a été rendue publique le 5 juillet 1966. Le président en est le colonel Boumediene.

[2] M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963.

[3] M. John D. Jernegan, ambassadeur des États-Unis à Alger depuis le 22 juillet 1965.

[4] Général de corps aérien Gabriel Cochet (C.R.) (1944), membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur de 1945 à 1967, il est également vice-président du Conseil de l'ordre du Mérite maritime à partir de 1946.

[5] Commandant Moulay Abdelkader Chabou est le directeur de Cabinet du colonel Boumediene depuis octobre 1963.

[6] El Hadj Hamani Diori, président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960.

[7] Maloum Ould Braham, ministre des Affaires étrangères de Mauritanie (21 février-8 octobre 1966).

sœur de Nehru, était venue de l'Inde. Plusieurs de mes collègues, notamment l'ambassadeur de Turquie[1], regrettaient de n'avoir pu transmettre aucune invitation à leurs gouvernements et se demandaient s'il fallait y voir une intention ou une simple négligence du protocole.

Au cours de la réception donnée hier soir au Palais du Peuple, le colonel Boumediene tint à prendre à part le général Cochet. M. Bouteflika en profita, de son côté, pour lui redire son désir de reprendre très prochainement avec le gouvernement français la conversation interrompue et pour développer, pendant près d'une heure, ses thèmes familiers.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

96

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3282 à 3285. *Moscou, 6 juillet 1966.*

(*Reçu* : 16 h. 30).

La presse soviétique continue à se faire l'écho des commentaires auxquels a donné lieu à l'étranger la visite du général de Gaulle en URSS.

Zykov, dans *Izvestia*, se réjouit de constater que le public français a soutenu et approuvé ce voyage et que les idées consignées dans la déclaration commune se frayent un chemin dans d'autres pays d'Europe. Quant aux détracteurs, avoués ou déguisés, milieux « pro-atlantiques » européens, commentateurs américains, anglais et allemands de l'Ouest, Zykov leur reproche notamment de chercher à prouver que les discussions franco-soviétiques ont abouti à une impasse, sous prétexte qu'elles n'ont pas atteint des résultats qui n'avaient jamais été envisagés du côté français ou soviétique : « entente derrière le dos de l'Allemagne de l'Ouest et à ses dépens », « alliance militaire », etc. Les sceptiques, conclut Zykov, oublient une chose : c'est que la déclaration a posé les fondations d'une coopération « à long terme » et qu'elle ne représente qu'un premier pas sur une longue route.

Dans le journal du ministère de la Défense, *Krasnaia Zviezda*, Soubbotin souligne le fait que la visite a été préparée par de nombreuses mesures prises par des gouvernements, tous deux soucieux de parvenir à une détente internationale et au renforcement de la sécurité en Europe : « elle n'a donc pas été engendrée par une conjoncture politique quelconque » et « rien, ni personne, ne saurait amoindrir la portée considérable de cet événement politique ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] M. Ismaïl Soysal.

97

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 649 à 651. *Bruxelles-Delfra, 6 juillet 1966.*

(*Reçu* : 19 h. 50).

M. Spierenburg[1] nous a informés aujourd'hui de la conversation que M. Luns[2] et lui-même ont eue, avant hier, avec M. Hallstein[3] au sujet de la présentation des lettres de créance des ambassadeurs accrédités auprès de la Communauté économique européenne[4].

Il a confirmé que la formule proposée par le ministre des Affaires étrangères néerlandais, et acceptée par M. Hallstein, était la suivante :

Les lettres de créance des ambassadeurs seraient rédigées en deux exemplaires, l'un à l'intention du Président du Conseil, l'autre à celle du Président de la Commission. Les lettres seraient remises, le même jour, aux deux Présidents, sans aucun cérémonial. Il s'agirait d'un règlement provisoire qui se substituerait à l'arrangement intervenu par écrit en 1959[5] entre M. Pella[6] et M. Hallstein. M. Luns adresserait, à cet effet, une lettre au président de la Commission, lettre à laquelle M. Hallstein répondrait en donnant son accord.

Cette proposition a été acceptée, pratiquement sans débats, par notre comité.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

[1] Dirk Spierenburg : représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962.

[2] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[3] Walter Hallstein, président de la commission de la Communauté économique européenne, depuis 1958.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, les nos 56 et 90.

[5] Qui prévoit que les lettres de créance des ambassadeurs accrédités auprès de la CEE sont présentées au président de la Commission selon un cérémonial imité de celui en usage dans les États.

[6] Dr Giuseppe Pella, ministre italien des Affaires étrangères du 15 février 1959 au 24 février 1960. Président du Conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE durant le second semestre 1959.

98

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN.

T. n°s 1133 à 1135. *Paris, 6 juillet 1966, 19 h. 52.*
Diffusion réservée.

L'Ambassadeur d'Allemagne[1] a rendu visite au secrétaire général[2] le 6 juillet.

Il était chargé, de la part de son gouvernement, de faire oralement la communication suivante :

Début de citation.

Le gouvernement fédéral, se référant à l'aide-mémoire français en date du 4 juillet[3] 1966, tient à souligner les points suivants :

1. Le gouvernement fédéral prend bonne note de la position juridique française. Il rappelle, de son côté, la position juridique allemande résultant de l'aide mémoire du 3 mai[4] : suivant la conception allemande, depuis le 1er juillet 1966, le gouvernement français ne peut plus exercer son droit de stationnement en Allemagne sur la base des accords de 1954. Le gouvernement allemand estime que, depuis le 1er juillet, l'autorisation provisoire accordée par l'aide mémoire du 30 juin[5] constitue la base juridique du stationnement des troupes françaises en Allemagne.

2. Le gouvernement fédéral a, à plusieurs reprises, fait reconnaître que jusqu'à la signature de nouveaux accords avec le gouvernement français,

[1] Dr Manfred Klaiber, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis 1963.

[2] M. Hervé Alphand, secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[3] Cet aide-mémoire est la réponse du gouvernement français à l'aide-mémoire ouest-allemand du 30 juin sur le stationnement des troupes françaises en RFA. Il insiste sur le fait que la présence des forces françaises repose toujours sur la Convention de 1954. Ce document est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966*, La Documentation française, Notes et Études documentaires n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967.

[4] L'aide-mémoire ouest-allemand du 3 mai 1966 répond à l'aide-mémoire français du 29 mars 1966. Le gouvernement ouest-allemand se déclare prêt à rechercher avec Paris une nouvelle base juridique au maintien des forces françaises en Allemagne, mais conteste que la Convention de 1954 puisse continuer à être appliquée. Ce document est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966*, la Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967.

[5] L'aide-mémoire, adressé par le gouvernement allemand au gouvernement français le 30 juin 1966, est transmis par le télégramme de Bonn du même jour, n°s 3968 à 3972, non repris. Ce document est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967.

il exercera, à l'égard des troupes françaises, les droits qui résultent de la convention de Londres de 1951[1] et de l'accord complémentaire de 1959[2].

3. Les tâches du délégué allemand sont nettement définies par l'aide-mémoire allemand du 30 juin. Ce délégué représentera, à l'égard des forces armées françaises, la souveraineté allemande, exercera les droits revenant au gouvernement fédéral conformément aux dispositions des accords existants et représentera les intérêts de la défense territoriale allemande.

4. Le gouvernement allemand vient de nommer le général Köhler comme délégué du gouvernement allemand ; le gouvernement allemand se permet de notifier cette nomination au gouvernement français.

Fin de citation.

M. Alphand n'a pu que répéter à M. Klaiber que la position du gouvernement français restait conforme à celle qui avait été rappelée dans l'aide-mémoire remis à Bonn le 4 juillet dernier. En particulier, la convention du 23 octobre 1954[3] demeure la base juridique du stationnement de nos forces et ne saurait être soumise à négociation.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

99

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1544 et 1545. *Paris, 6 juillet 1966, 20 h. 06.*
Secret. Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 3967[4].

Si le « Belmont » et le « Richfield » ont effectivement quitté la zone dangereuse avant le début de nos expériences, en revanche, la présence d'avions et de sous-marins américains, à l'intérieur de la zone des essais, a été constatée pendant tout le déroulement du tir.

[1] Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs Forces en date du 19 juin 1951, publiée dans *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 1948-1953*, La Documentation française, *Recueils et Monographies*, no 25.

[2] Accord complémentaire à la Convention sur le statut des forces étrangères stationnées sur le territoire de la RFA du 3 août 1959.

[3] La convention sur la présence de Forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne du 23 octobre 1954 est publiée dans *Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands signés à Paris le 23 octobre 1954*, La Documentation française, 1955.

[4] Dans ce télégramme, non reproduit, en date du 29 juin 1966 l'ambassade de France qui avait été saisie par Paris de la présence de bâtiments américains dans la zone dangereuse répond que, d'après ses informations, les instructions nécessaires ont été données par Washington pour que ceux-ci s'éloignent.

Aussi une nouvelle démarche a-t-elle été effectuée le 6 juillet auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris[1] pour attirer son attention sur les dangers auxquels s'exposeraient plus particulièrement les sous-marins s'ils demeuraient à l'intérieur des limites définies par l'avurnav du 16 mai. En effet, les essais n'auront pas nécessairement lieu à Mururoa ou à Fangataufa mais pourront aussi être exécutés à une certaine distance de ces atolls. Il y aurait donc un risque certain pour tout avion ou sous-marin qui ne tiendrait pas compte des avertissements d'usage diffusés en temps utile et n'observant pas les précautions qu'ils impliquent.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

100

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4116 à 4119. *Washington, 6 juillet 1966.*

(*Reçu*, le 7, 01 h. 28).

Dans le *New York Times* du 6 juillet, John Finney consacre un article à l'accord atomique franco-américain.

Les États-Unis, écrit ce journaliste, cherchent à « européaniser » l'utilisation de l'atome. Dans ce but, ils ont décidé de mettre fin à l'accord bilatéral[2] qui les lie à la France. Les Français devront désormais agir par l'intermédiaire d'Euratom pour obtenir des matières fissiles de la Commission de l'énergie atomique américaine.

Après un an de négociation, la France a accepté de renoncer à « ses relations spéciales » avec les États-Unis dans le domaine nucléaire. L'accord qui a maintenant dix ans, arrivera à expiration en novembre. Pour répondre aux désirs de Paris, un arrangement formel a été prévu pour poursuivre les échanges d'information. En grande partie pour des raisons de prestige, la France a tenu à maintenir une similitude assez symbolique avec la Grande-Bretagne. En fait, poursuit M. Finney, du point de vue politique, Paris qui a toujours considéré avec jalousie les relations spéciales américano-britanniques a subi un échec assez sévère.

La décision américaine n'est pas liée aux divergences entre les deux pays sur les problèmes de l'OTAN. A Washington, l'administration souhaite

[1] Cette démarche suivait l'avertissement déjà adressé, dès le 8 juin 1966 à toutes les missions diplomatiques mais n'ayant pas entraîné non plus le retrait complet des avions et des sous-marins américains de la zone des essais. Elle sera encore renouvelée par une note verbale, non reproduite, adressée le 13 juillet à l'ambassade des États-Unis à Paris.

[2] Il s'agit de l'accord de coopération relatif aux usages civils de l'énergie atomique entré en vigueur pour dix ans le 20 novembre 1956 et publié au *Journal Officiel* le 26 octobre 1956, page 10272. Il ne sera effectivement pas renouvelé à son terme en novembre 1966.

passer du stade du contrôle bilatéral à celui du contrôle international, que ce soit celui de l'agence de Vienne ou celui d'Euratom. Cette pratique, elle l'a suivie en procédant au renouvellement des quarante accords actuellement existants. Elle veut aussi lier la France plus complètement à l'Euratom, et donner à cette organisation un moyen de pression sur Paris.

Cet article est le premier qui, à ma connaissance, ait été publié sur cette négociation.

Je note qu'en affirmant que la France a renoncé dès maintenant à l'existence d'un accord bilatéral et est prête à se contenter d'un simple arrangement sur les échanges d'information, M. Finney reprend à son compte une opinion qui a été exprimée récemment en public par des membres de la Commission de l'énergie atomique devant certains de mes collaborateurs.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

101

COMPTE RENDU

Premier entretien franco-britannique,
Londres, le 6 juillet 1966

C.R.
Très secret.

Le premier entretien de MM. Pompidou et Couve de Murville avec MM. Wilson et Stewart[1] s'est déroulé à *Downing Street*, le mercredi 6 juillet, de 18 h. 15 à 19 h. 15[2]. Les conversations ont porté sur les rapports Est-Ouest et sur l'OTAN.

M. Wilson : Permettez-moi de vous dire à nouveau, après l'entretien privé que nous venons d'avoir, le grand plaisir que j'éprouve à vous accueillir ici, un peu plus d'un an après les conversations fructueuses que j'ai eues à Paris[3]. Des élections générales se sont déroulées depuis[4] et nous sommes toujours là. C'est avec sympathie que nous vous recevons. Nous aurons un vaste éventail de sujets à aborder, sur le plan tant international que bilatéral. Je tiens à m'excuser pour les changements qui ont dû être apportés au programme, notamment en ce qui concerne le dîner de demain soir. Je serai dans l'obligation de participer à un débat très important sur le sujet

[1] Michaël Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* de 1964 au 10 août 1966, puis ministre de l'Économie.

[2] Voir ci-dessous les comptes rendus des entretiens franco-britanniques des 7 et 8 juillet.

[3] Sur la visite à Paris du Premier ministre britannique les 2 et 3 avril 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 159.

[4] Le 31 mars 1966, qui voit une nouvelle victoire travailliste.

du Vietnam. Vous n'en êtes pas moins les bienvenus ; je suggère que nous passions à l'ordre du jour.

M. Pompidou : Je suis très heureux de me trouver ici et vous renouvelle mes compliments pour votre victoire électorale. Nous aurons à traiter de nombreux sujets. Aussi suis-je prêt à passer au premier d'entre eux : les relations Est-Ouest.

M. Wilson : Nous avons admiré la résistance dont a fait preuve le Président de la République et l'effort méritoire accompli par M. Couve de Murville. Peut-être pourriez-vous donc nous donner vos impressions sur le voyage de Moscou[1] et nous dire l'incidence qu'il peut avoir sur les rapports Est-Ouest et sur l'Europe.

M. Couve de Murville : Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à M. Stewart, le régime soviétique est conservateur. Les Russes tiennent à ce qu'ils ont acquis, aussi bien qu'à leurs idées. Ils ne veulent pas de difficultés provenant de l'extérieur. On les comprend, car ils éprouvent de graves difficultés économiques, notamment dans le domaine de l'agriculture. Il s'agit pour eux de chercher à faire coïncider la doctrine communiste et l'efficacité. Ils tâchent donc d'éviter les difficultés à l'extérieur et reprochent aux autres – je songe ici particulièrement à la question du Vietnam – de leur créer des difficultés.

Pour les Soviétiques, le problème majeur est celui de la Chine. Le monde communiste a en effet connu de vastes transformations. Il n'y a plus de bloc communiste à proprement parler : cela entraîne d'importantes conséquences dans les rapports tant avec la Chine qu'avec les pays de l'Europe de l'Est. L'état d'esprit des Russes coïncide avec celui qui marque notre politique et qui est de rechercher la détente, le développement des relations entre tous les pays, une ouverture, qui pourra peut-être mener à la disparition de la guerre froide. Il s'agit d'aboutir à une normalisation des rapports entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Pour tâcher de résoudre ce que les Russes appellent le problème de la sécurité européenne et que nous appelons le problème de l'Allemagne, il est d'ailleurs nécessaire d'améliorer le climat à l'intérieur de l'Europe et d'établir des relations normales. C'est ainsi que l'on arrivera, finalement, à un accord.

De telles idées ont été exprimées dans la déclaration commune franco-soviétique. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de différences importantes, et même fondamentales, entre les Soviétiques et nous, Occidentaux, sur les moyens d'aboutir à un règlement européen. Les Russes pensent qu'il faut reconnaître l'Allemagne de l'Est et laisser les deux Allemagnes discuter entre elles, afin de parvenir éventuellement à leur réunification. Pour notre part, nous n'avons pas l'intention de reconnaître l'Allemagne orientale. Nous voulons aboutir à un règlement véritable, c'est-à-dire

[1] Sur le voyage du général de Gaulle en URSS, voir les télégrammes de Moscou n°s 3058 à 3075 et n°s 3076 à 3087 du 22 juin, n°s 3158 à 3169 du 29 juin et n°s 3282 à 3285 du 6 juillet 1966.

impliquant la réunification de l'Allemagne. Sur le plan de la sécurité, les Russes ne veulent pas que l'Allemagne accède à l'arme atomique. Nous sommes d'accord sur ce point. Ils pensent également que la question des frontières doit être réglée par l'acceptation de ligne Oder-Neisse. Nous ne les avons pas contredits. Mais même si de tels problèmes étaient résolus, il y en aurait d'autres : il faudrait légaliser cette situation nouvelle et effectuer la réunification dans des conditions acceptables.

Telles sont nos conclusions. Il n'y a là rien de nouveau pour personne. Ce que nous avons trouvé de plus intéressant à Moscou, c'est un état d'esprit qui correspond à notre propre état d'esprit : à savoir, le désir de créer un climat de paix, d'éviter les incidents en Europe – essentiellement à propos de l'Allemagne – et d'arriver à ce but par la détente. Celle-ci permettra des conversations utiles et peut-être d'aboutir à des solutions.

M. Wilson : Je vous suis très reconnaissant de vos impressions. Elles ne font que confirmer celles que j'ai pu recueillir lors de mes propres visites en URSS. C'est un régime conservateur – non pas capitaliste – mais désireux de conserver ce qu'il a acquis. Le processus de la détente sera très lent. Il faudra de la patience. Ce n'est pas par des moyens spectaculaires, mais pas des séries de contacts, non seulement bilatéraux, entre vous et eux, mais aussi avec toutes les autres capitales de l'Europe de l'Est que l'on pourra modifier le climat. Il faudra surmonter deux obstacles : le Vietnam, qui empêche toute vraie détente et entrave notamment le désarmement, aussi la question allemande.

Nos vues à ce sujet ne sont au fond pas dissemblables. La détente ne pourra progresser que lentement et par des moyens pratiques. À cet effet, nous suggérons l'élaboration d'une déclaration de principes, sur des buts communs, sur la coopération en Europe à laquelle les divers pays d'Europe pourraient adhérer individuellement. Il ne s'agirait pas d'une action collective de l'OTAN, ni d'une confrontation entre pactes, mais simplement d'une déclaration de principes, qui serait mise au point au sein du Conseil de l'OTAN. Nous y adhérerions alors et l'appliquerions dans nos contacts avec les pays de l'Est. Ce serait une ligne de conduite pratique pour l'établissement de bonnes relations, au moins sur le plan bilatéral.

M. Pompidou : Je crois, comme vous, que tous les moyens qui tendent à favoriser la détente sont bons. Tout ce qui s'éloigne de l'affrontement des blocs contribue à effacer le climat de guerre froide va dans le sens de la détente. Les déclarations et les contacts gagnent à être individuels. Mais on peut envisager des échanges d'idées, ou même une action que nous pourrions mener ensemble.

M. Wilson : nous aurons encore l'occasion de nous rencontrer et d'échanger d'autres idées à ce sujet. Voulez-vous maintenant que nous passions à la question suivante, à savoir l'OTAN.

J'espère que vous n'êtes pas influencés par la presse et que vous ne pensez pas que notre politique soit dictée par une quelconque hostilité à l'égard de la France. Nous avons, bien sûr des divergences et, comme nous l'avons déjà reconnu, il faudrait beaucoup de temps pour que vous parveniez à nous

convertir ou réciproquement. Mais vous connaissez notre but. Le mieux serait que le ministre des Affaires étrangères traite de cette question.

M. Stewart : Nous ne sommes pas mus par aucune animosité à l'égard de votre pays. Je voudrais commencer par insister sur tous les intérêts et toutes les valeurs que nous avons en commun. Nous avons une foi commune dans la liberté.

Nous différons malgré tout sur plusieurs points. Nous pensons notamment que la défense de l'Ouest doit être appuyée sur une organisation intégrée. Tandis que, si j'interprète correctement votre position, vous voulez bien qu'une forme de coopération soit instituée entre la France et le système atlantique, mais vous refusez l'intégration. Nous pensons au contraire qu'avec les méthodes de la guerre moderne, une alliance ne saurait être efficace sans intégration : telle est la racine de notre désaccord. Nous regrettons que le point de vue français n'ait pas été exposé plus clairement et qu'il n'y ait pas eu davantage de consultations entre nous au sein de l'OTAN. Mais puisque nous avons des intérêts communs, voyons ce que nous pouvons faire ensemble pour remédier à la situation.

Les membres de l'Alliance sont en train, pour l'instant, d'étudier la question. Nous voudrions être certains que les représentants français au Conseil Atlantique soient munis d'instructions permettant de mettre en œuvre la coopération. Il faut régler certaines questions, telles que la conduite qu'adopteraient les troupes françaises en certaines circonstances ou les modifications à intervenir dans l'infrastructure de l'OTAN depuis la décision française[1]. En ce qui concerne l'infrastructure, il faut trouver le moyen de couvrir le coût des transformations. Espérons que les représentants français, civils et militaires, auront rapidement des instructions nettes et claires. Nous désirons, ainsi que nos partenaires, que l'Alliance soit efficace. Il y a par exemple le problème de la localisation du Conseil de l'Atlantique Nord. M. Couve de Murville a dit qu'il n'avait pas d'objection à ce que le Conseil demeure à Paris mais que, sinon, il nous souhaitait bonne chance. Or si un changement devait intervenir, ce serait pour des raisons de pure efficacité, afin d'établir un contact plus étroit entre l'élément civil et militaire. Tel est notre état d'esprit. Nous saluons la déclaration selon laquelle la France demeure l'alliée de ses alliés. Nous regrettons nos divergences, mais espérons que la France et ses alliés parviendront à une solution compatible avec une défense efficace.

M. Pompidou : Pour un homme de ma génération, il serait impensable de croire à une hostilité entre la France et la Grande-Bretagne. Si nous demeurons dans l'Alliance, c'est avec une totale sincérité et en pesant tous les facteurs en cause. Nous ne chercherons pas à nous convaincre mutuellement sur nos sujets de désaccord. Nous ne croyons pas, pour notre part, à l'utilité de l'intégration, mais plutôt à ses méfaits. Ce qu'il faut, c'est

[1] Sur le retrait de la France de l'organisation intégrée de l'Alliance Atlantique, rendu public le 7 mars 1966, voir dans *D.D.F.*, 1966-I, n°s 150 et 165.

chercher la meilleure façon de donner une réalité à notre alliance. Je passe la parole à M. Couve de Murville.

M. Couve de Murville : J'ai peu de choses à ajouter. La situation présente nous oblige à régler un certain nombre de problèmes. La discussion de certains d'entre eux a commencé depuis la réunion de Bruxelles[1]. Ces problèmes sont nombreux et difficiles. Il y a le problème du stationnement des troupes françaises en Allemagne, qui est d'ordre politique et militaire et concerne les relations franco-allemandes. Il y a aussi la question du transfert des commandements et, notamment, du Conseil permanent de l'Alliance. Certains problèmes relèvent de domaines annexes, qu'il s'agisse de l'infrastructure, du système d'alerte, de ce qu'on appelle curieusement le NADGE[2]. Il y a enfin les problèmes pratiques de coopération quotidienne.

Sur tous ces points, les discussions ont ou vont bientôt commencer. Cela durera un certain nombre de mois. Les représentants français – ainsi d'ailleurs que leurs collègues étrangers – s'attacheront à examiner les conditions qui permettront d'aboutir à un accord général, ne comportant pas trop d'inconvénients ni pour les uns ni pour les autres.

M. Stewart : Quel calendrier proposez-vous pour le règlement de ces problèmes ?

M. Couve de Murville : Il n'est pas possible de fixer un calendrier. Les choses ne dépendent pas seulement de moi, car nous sommes quinze. Je ne suis pas prophète. Je n'ai pu que mentionner un certain nombre de problèmes à régler. Cela prendra du temps. J'ai dit des mois.

M. Wilson : Y a-t-il autre chose à dire au sujet de l'OTAN ?

M. Pompidou : Il est un peu tard pour parler du troisième point.

M. Wilson : Je suggère donc que nous repoussions à demain matin l'examen des rapports entre la Grande-Bretagne et le Marché commun[3].

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] Réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN tenue à Bruxelles du 6 au 8 juin 1966.

[2] NADGE : *Nato Air Defence Ground Environment.*

[3] Voir ci-dessous le compte rendu de cet entretien entre les Premiers ministres français et britannique du 7 juillet 1966.

102

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2982 à 2984.
Diffusion réservée.

Alger, 7 juillet 1966.

(*Reçu* : 22 h. 30).

Le déjeuner offert par le ministre des Affaires étrangères aux délégations venues participer à la fête nationale de l'Algérie m'a donné l'occasion d'une longue conversation avec M. Bouteflika[1], auprès duquel j'étais placé.

Le ministre m'a spontanément entretenu de la brève visite de M. Diori Hamani[2]. Ses propos m'ont confirmé dans l'impression que je vous rapportais par mon télégramme n° 2953/55[3].

Tout en jugeant « assez dangereuse » l'initiative de l'OCAM[4], le ministre s'est montré soucieux que l'attitude algérienne ne soit pas mal interprétée à Paris. La place éminente de la langue et de la culture françaises en Algérie n'est nullement en cause. Le développement de la scolarisation en français leur assure une extension dans l'ensemble du pays qu'elle n'a en fait jamais connue même du temps de la présence française. Ce n'est point, aux yeux de M. Bouteflika, une situation provisoire ou précaire : lui-même a voulu, malgré certaines réticences algériennes, que la convention de coopération[5] fut conclue « pour une durée de 20 ans ». Mais, ainsi qu'il l'a expliqué au président Diori Hamani, s'il est prêt dans ce domaine aux plus larges accords bilatéraux avec la France, il lui est politiquement difficile de donner à la francophonie de l'Algérie un caractère institutionnel et de s'engager dans une organisation multilatérale dont ni la forme ni les buts ne se dessinent encore très clairement. Au reste, le problème se pose peut-être en termes différents dans les pays pour lesquels le français est la langue

[1] M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963.

[2] El Hadj Hamani Diori, président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960.

[3] Le télégramme d'Alger nos 2953-2955 du 5 juillet, non repris, fait part de l'entretien entre le président du Niger et le colonel Boumediene au cours duquel la question d'une communauté des États francophones a été brièvement évoquée. M. Hamani Diori s'est heurté au refus du colonel Boumediene, avançant que la politique d'arabisation poursuivie en Algérie ainsi que son appartenance à la Ligue arabe ne permettaient pas de s'engager dans cette voie sans mieux connaître la nature et la portée des projets envisagés lors de la réunion de l'OCAM à Tananarive (25-28 juin 1966).

[4] OCAM : Organisation commune africaine et malgache, instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 305.

[5] La coopération franco-algérienne a d'abord été organisée par des protocoles ou des accords particuliers, signés dans les mois qui ont suivi l'indépendance. Il s'agissait d'accords de circonstance à caractère essentiellement provisoire. Il était convenu que ces textes seraient remplacés par un accord général et permanent qui constituerait la charte des rapports franco-algériens en matière d'assistance technique et culturelle. Tel est l'objet de l'accord conclu le 8 avril 1966. Cet accord se présente sous forme d'une convention et de lettres annexes, publié au *JORF*, n° 66-150, octobre 1966.

officielle et pour ceux où il n'est que le véhicule d'usage, parallèlement à la langue nationale.

M. Bouteflika a enfin souligné qu'une des données essentielles lui ferait défaut, tant qu'il ignorerait la position du gouvernement français.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

103

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4193 à 4201.
Diffusion réservée.

Washington, 7 juillet 1966.

(*Reçu* : le 8, 16 h. 34).

Il apparaît après quelques jours de recul que la décision prise par le Président à la fin de juin de bombarder les réserves de pétrole[1], à l'intérieur des agglomérations de Hanoï et de Haïphong a marqué un tournant décisif de la politique américaine en Asie du Sud-Est. Ceci est confirmé par les deux discours que le président des États-Unis a prononcés récemment à Omaha et à Des Moines et par sa conférence de presse du 5 juillet au Texas.

Ceux qui ont accompagné le président Johnson dans ses déplacements ont été frappés de l'assurance nouvelle qui est la sienne lorsqu'il s'agit de la poursuite de la guerre et de l'écrasement de l'adversaire.

Il semble qu'après une longue période d'incertitude le Président, cédant à la fois à la pression des militaires et à l'enseignement des sondages d'opinion, en soit venu à la conclusion que la guerre du Vietnam ne pouvait plus être terminée, quoi qu'il arrive, que par une décision d'ordre militaire. Il parle maintenant comme M. Truman au début de la guerre de Corée[2].

Dans son discours de Des Moines, qui a été largement improvisé, le Président a déclaré en termes non équivoques qu'élu par le pays qui lui faisait confiance, il lui appartenait à lui et à lui seul de prendre les décisions « même si la victoire complète ne pouvait être obtenue qu'au prix de 200 000 morts américains ». Cette phrase dite sous le coup de l'émotion, n'a paru dans aucun journal américain mais elle a été prononcée. Il est vrai que le président Johnson a le goût des hyperboles et que, comme l'écrit M. James Reston, ses paroles prennent un tour particulièrement violent

[1] Voir ci-dessus le télégramme n° 1509 de Paris à Washington en date du 1er juillet 1966.

[2] Le conflit qui a opposé la Corée du Nord aux troupes des Nations unies, à la suite de l'invasion par ce pays de la Corée du Sud, a duré de 1950 à 1953. L'armée des États-Unis qui a constitué l'essentiel du Corps expéditionnaire a dû faire face, en particulier, à une intervention de nombreux « volontaires » chinois. Dès le début des hostilités, le président Truman avait marqué sans ambiguïté la volonté de son pays de mettre un terme à l'agression de Pyong-Yang contre Séoul.

lorsqu'il franchit la chaîne des Appalaches. Revenu à Washington, un jugement plus serein reprend le dessus.

Il n'en reste pas moins, comme je l'ai déjà indiqué, que le Président est persuadé que l'opinion l'appuie lorsqu'il parle de mesures extrêmes et que la courbe de sa popularité va de ce fait remonter aux prochains sondages. Il compte fermement sur l'appui des gouverneurs réunis actuellement à Los Angeles pour approuver cette politique et a d'ailleurs envoyé en Californie trois émissaires personnels dont MM. Harriman et Rostow pour les en persuader.

En prenant cette attitude aussi déterminée, le Président estime peut-être qu'il ne court plus de grands risques. Il a dit lui-même au Texas qu'il discernait des signes d'épuisement du côté nord-vietnamien et M. George Ball, dans sa conférence de presse du 6 juillet, a été plus précis encore. Des rapports diplomatiques d'origine non précisée mais émanant d'Hanoï indiqueraient que les Nord-Vietnamiens ne sont plus en état d'espérer la victoire et de soutenir la guerre au-delà d'une année.

D'autre part, on affirme ici et l'on se dit persuadé que les Chinois, pris dans leurs dissensions intérieures, n'agiront pas et se contenteront de déclarations violentes mais sans effet. Il n'en reste pas moins que si les bombardements devaient être intensifiés, le port de Haïphong bloqué, et la guerre navale étendue sans restriction au golfe du Tonkin, un incident sino-américain est devenu chose possible. D'autre part, l'on sait bien ici qu'il existe déjà une importante présence chinoise au Nord-Vietnam.

Mais le Président, apparemment, a décidé de ne plus tenir compte de l'existence de tels périls. De plus, si comme je l'ai déjà dit, M. Johnson n'admet plus à l'heure actuelle aucune critique d'ordre intérieur concernant sa politique vietnamienne, il ne l'admet pas non plus lorsqu'elle vient de l'étranger. Dans sa conférence de presse au Texas, il a parlé d'une certaine puissance qui blâme les bombardements après avoir demandé autrefois l'appui américain dans des circonstances semblables et lorsque des intérêts nationaux paraissaient en jeu. Cette remarque elliptique peut viser à la fois la France et la Grande-Bretagne. Les commentateurs sont divisés sur ce point.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

104

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4167 à 4170. *Washington, 7 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 7, à 18 h. 20).

En dehors de la guerre du Vietnam, le grand souci des Américains, en ce début d'été est l'évolution du problème racial aux États-Unis.

Aucun incident majeur ne s'est encore produit mais chacun sait que la situation est fort tendue moins peut-être dans le sud que dans les quartiers noirs des grandes villes. Des incidents fort graves ont manqué de se produire il y a quelques jours à Omaha et chacun sait que dans les quartiers de Watts à Los Angeles, de Harlem à New York, de Chicago, de Boston et de Washington des risques d'émeute peuvent à tout moment apparaître.

La situation est devenue d'autant plus dangereuse qu'après avoir longtemps cherché leur voie les dirigeants actuels des Noirs américains renient la recherche patiente de l'égalité des races suivant les formules des présidents Kennedy et Johnson. Le prestige du pasteur Luther King[1] et de nouveaux *leaders* apparaissent qui tels que M. Carmichael[2] et de l'écrivain Leroi Jones[3] parlent ouvertement de la « puissance noire » (*Black Power*)[4], ce qui ne signifie en fait que l'appel à la violence et à la haine des Noirs contre les Blancs.

L'association des étudiants non violents présidés par M. Carmichael et le comité pour l'égalité des droits (*core*) adoptent maintenant ce programme et l'association des musulmans noirs reprend une nouvelle vie.

Dans leurs déclarations récentes, le Président des États-Unis le 6 juillet encore et le vice-président Humphrey ont condamné cette nouvelle forme de racisme mais les Noirs ne semblent pas pour le moment les écouter.

[1] Martin Luther King, pasteur baptiste noir, militant pour l'intégration des Noirs dans la société américaine par des moyens non-violents. Prix Nobel de la paix en 1964. Il est assassiné à Memphis (Tennessee) le 4 avril 1968 par un extrémiste blanc.

[2] Stokely Carmichael. Activiste noir soutenant des thèses extrémistes qui lui valent des difficultés croissantes avec les autorités. Il finira par quitter les États-Unis pour s'établir en Guinée avec son épouse, la chanteuse sud-africaine Miriam Makeba, elle-même très engagée.

[3] Everett Leroi Jones, écrivain de talent et militant noir américain. Il est l'auteur de plusieurs pièces à succès critiquant violemment la société blanche et a créé à Harlem la *Black Arts Repertory Theater*. En 1968, il fondera « l'Organisation de défense et de développement de la communauté noire », un groupe se réclamant de l'Islam et revendiquant un pouvoir politique pour les Noirs. Il prendra le nom d'imam Amiri Baraka et finira en 1970 par adhérer au marxisme-léninisme.

[4] Aux dirigeants noirs militants du *Black Power* cités dans ce télégramme, on peut ajouter Malcom X, ancien chef du mouvement *Nation of Islam* dont les adeptes se présentaient comme des *Black Muslims*. Prônant des thèses assez radicales, il a été assassiné le 21 février 1965.

Une grande tension règne donc actuellement aux États-Unis dans le domaine des relations raciales et les prochaines semaines de ce lourd été risquent de voir se produire de bien déplaisantes surprises.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

105

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 501. *Hanoï, 7 juillet 1966.*
Réservé. Secret.

M. Sainteny[1] a été reçu lundi 4 juillet dans la matinée par le ministre des Affaires étrangères[2] en présence du directeur d'Europe[3] et de moi-même. L'entretien qui a duré environ une demi-heure a conservé le ton protocolaire. Au cours de la conversation il a été parlé d'une manière générale des rapports franco-vietnamiens. Le ministre a exprimé ses remerciements pour la position prise par la France à la suite des bombardements d'Hanoï (mon télégramme n° 488)[4].

Les problèmes posés par l'installation de la nécropole française de Bach Ninh ont été évoqués[5]. M. Sainteny a indiqué qu'il pourrait être intéressant comme cela avait été fait en Algérie que le terrain du cimetière bénéficie d'un statut d'exterritorialité. M. Trinh n'a pas relevé le propos.

À 18 heures, M. Pham Van Dong[6] a reçu M. Sainteny que j'accompagnais. Le Premier ministre de son côté était assisté de M. Nguyen Ko Thach, vice-ministre des Affaires étrangères et de M. Ha, directeur d'Europe. Un secrétaire assistait également à l'entretien.

[1] Jean Sainteny, délégué général de France au Nord-Vietnam depuis 1954, en poste jusqu'en 1957, et ministre des Anciens combattants et victimes de guerre du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966, se rend au Nord-Vietnam du 2 au 8 juillet 1966.

[2] Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1965.

[3] Ha, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères.

[4] À l'issue du Conseil des ministres du 2 juillet 1966, Yvon Bourges, secrétaire d'État chargé de l'Information, donne lecture du communiqué suivant : « En ce qui concerne le récents bombardements de Hanoï et de Haïphong, le gouvernement français a déjà fait connaître à maintes reprises sa désapprobation au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler "l'escalade" telle que les États-Unis y sont entraînés au Vietnam. À plus forte raison, condamne-t-il les récents bombardements de Hanoï et de Haïphong qui ne peuvent que rendre plus difficile encore toute solution du problème. » Le télégramme d'Hanoï n° 488 du 6 juillet 1966, non reproduit, rapporte que le journal *Nhan Dan* du 4 juillet fait état dans son titre en première page de ce communiqué et le reproduit intégralement.

[5] Le gouvernement nord-vietnamien souhaite que toutes les sépultures françaises restant sur son territoire soient rassemblées dans un cimetière unique, celui de Ba Huyên, situé près de la ville de Bach Ninh à environ 30 km au nord-est d'Hanoï.

[6] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien, depuis 1954.

Celui-ci a débuté sur un ton particulièrement cordial. Après quelques échanges de souvenirs M. Pham Van Dong s'est félicité de la venue de M. Sainteny à Hanoï dans laquelle il voyait le signe d'une reprise de rapports fructueux entre les deux pays. Il a à son tour exprimé ses remerciements sur la position prise par le général de Gaulle et le gouvernement français dans le conflit vietnamien. Il a qualifié de « net et catégorique » le texte du communiqué du dernier Conseil des ministres.

M. Pham Van Dong ayant demandé alors à son interlocuteur « que voulez-vous que je vous dise ? », M. Sainteny lui répond : « Dîtes-moi comme d'habitude ce que vous avez au fond du cœur ». Le Premier ministre vietnamien ne s'est pas dérobé à cet appel et il a fait immédiatement un exposé de la position du Vietnam dans le conflit actuel. Pour le chef du gouvernement de Hanoï il n'existe pas actuellement d'autre possibilité que de continuer le combat. Les États-Unis sont enfermés dans la logique de la guerre et chaque fois qu'ils subissent un échec ils sont obligés pour le masquer de franchir un nouveau pas dans l'escalade. Il n'apparaît pas non plus que l'administration américaine soit disposée à modifier l'orientation de sa politique. Le Vietnam est résolu à faire face à toutes nouvelles attaques ; il sait que l'issue du conflit se trouve sur les champs de bataille et que c'est là qu'il ira la chercher. Il est d'ailleurs sûr de la victoire. Si en 1965 il a eu de très graves inquiétudes pour le Front national en raison des débarquements massifs de troupes américaines il n'en est plus de même maintenant. Le fait que l'organisation sudiste ait pu résister à l'armada américaine sans plier constitue en soi une victoire. Au Nord, les menaces sont graves mais même si les Américains détruisent Hanoï ils n'affaibliront pas la volonté de résistance du peuple vietnamien. Quant aux désirs de paix du gouvernement américain M. Pham Van Dong n'y attache aucune créance. Il considère que les Américains n'accepteront de négocier que dans une position de force, c'est-à-dire sur la base de leurs propres conditions, que le Vietnam ne peut accepter. Le Premier ministre a également parlé du risque d'extension du conflit et a fait allusion à une possibilité d'intervention de la Chine.

M. Sainteny a répondu à cet exposé en objectant que cette guerre engendrait trop de sacrifices pour que les gouvernements directement intéressés ne cherchent pas par tous les moyens à y mettre fin. Il comprenait parfaitement que le Vietnam refuse de s'incliner devant certaines exigences américaines mais il pensait qu'il ne devait pas non plus, tout en continuant à faire la guerre de toute son énergie cesser de rechercher la paix. Il a contesté sur certains points l'exposé de M. Pham Van Dong. Il a souligné que les États-Unis n'avaient fait au Vietnam encore qu'un emploi très limité de leur puissance et que s'ils utilisaient plus largement celle-ci les dommages qui en résulteraient pour le peuple vietnamien seraient incalculables. L'opinion publique américaine était susceptible d'évoluer. Elle était déjà divisée. Lorsqu'elle serait mieux éclairée sur les réalités de la guerre au Vietnam elle pourrait se rallier à une solution négociée. Les offres de paix américaine, à son avis, n'étaient pas de simples manœuvres même si Washington n'était pas encore disposé à faire des concessions. L'on

ne pouvait porter un jugement sur la politique et les intentions américaines au Vietnam en fonction simplement de l'action militaire, qui ne reflétait qu'un des aspects de celle-ci.

M. Pham Van Dong a maintenu son point de vue d'ensemble et discuté certaines des opinions énoncées par M. Sainteny mais avec moins de conviction que lors de son exposé liminaire. M. Sainteny souligna alors très nettement et sans ambiguïté que la France n'avait pas l'intention de se poser en médiatrice dans le conflit et qu'elle n'était pas par conséquent demanderesse, mais qu'elle pourrait aider le Vietnam si celui-ci le désirait et lui faisait connaître la forme sous laquelle il considérait qu'elle pourrait faciliter une cessation des hostilités. M. Sainteny rappela à ce propos toutes les raisons qui appelaient les deux pays à renouer les liens d'amitié anciens. Il fit ressortir la sympathie que tous les milieux français éprouvaient pour le Vietnam. Il évoqua la situation exceptionnelle de la France dans le monde, qui n'a pas d'ennemis et entretient des relations amicales avec toutes les grandes puissances mondiales. Il souligna la position exceptionnelle du général de Gaulle, reconnu comme la plus haute autorité politique dans l'univers à l'heure actuelle.

M. Pham Van Dong s'est montré immédiatement sensible à cette possibilité d'aide désintéressée. Il a rappelé qu'à Genève[1] les États-Unis n'avaient pu faire échouer les négociations malgré leur hostilité parce qu'ils étaient isolés. Il importait donc à l'heure actuelle pour les amener à accepter la paix de les placer dans la même situation. Ce que le Vietnam demandait à la France c'était donc qu'elle agisse à Londres pour que l'Angleterre cesse de soutenir les Américains. Bien que M. Pham Van Dong ait employé le terme de « méprisable » pour qualifier M. Wilson[2], il n'a pas paru écarter l'éventualité que l'Angleterre puisse modifier son attitude. Il a mis en parallèle l'attitude de la Grande-Bretagne et celle du Canada qu'il a qualifié de « nation de bonne volonté ». C'est la raison pour laquelle il avait reçu M. Ronning[3]. Le Premier ministre a également fait appel à l'influence de la France auprès des États-Unis pour les amener à une meilleure compréhension de la situation. M. Sainteny a assuré à M. Pham Van Dong que l'action diplomatique de la France s'exerçait déjà dans ce sens et qu'elle continuerait.

À ce moment, l'entretien a été interrompu par l'arrivée du président Hô Chi Minh[4], qui d'ailleurs était prévue.

Le chef d'État, le teint frais et souriant, a très chaleureusement salué M. Sainteny et s'est entretenu pendant un long moment avec lui. Il fut

[1] Il s'agit de la conférence de Genève qui aboutit aux accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n°s 420 à 423 du 24 juin 1966.

[4] Hô Chi Minh, président de la République démocratique du Nord-Vietnam depuis 1954.

convenu que celui-ci le reverrait le lendemain pour lui remettre une lettre du général de Gaulle[1].

Après le départ du Président de la République l'entretien a porté sur la situation dans le sud et la position du Front national. M. Sainteny a indiqué à M. Pham Van Dong qu'à son avis personnel une des clés du problème se trouvait entre les mains du Front national. Si celui-ci arrivait à rallier à lui la quasi-totalité des couches de la population, sa représentativité ne pourrait plus être niée par les Américains. Ceux-ci perdraient de ce fait toute justification à leur présence au Vietnam et l'opinion publique américaine éclairée par cette modification pourrait exiger la cessation de l'intervention militaire. Il était donc nécessaire que le Front ne se montrât pas intraitable et pratiquât une politique de large union nationale.

M. Pham Van Dong n'a pas contesté l'argumentation de M. Sainteny mis a souligné l'intransigeance du Front national, il combattait dans le maquis depuis des années et n'était pas disposé à renoncer au bénéfice de ses combats et de ses souffrances. Le Premier ministre a d'ailleurs à plusieurs reprises répété qu'Hanoï était intervenu auprès des dirigeants du Front pour les insister à la modération. L'on percevait à travers ses propos que des divergences de vues s'étaient manifestées entre Hanoï et le Front et que les conseils du premier n'avaient pas toujours été bien reçus. Le Premier ministre a pris soin de souligner à plusieurs reprises que les affaires du sud ne relevaient que de la compétence du Front national et qu'Hanoï ne voulait pas s'y immiscer. M. Pham Van Dong a rappelé accessoirement que le Front n'était pas anti-français et restait très ouvert à une collaboration avec nos intérêts. M. Sainteny lui a fait remarquer à ce propos qu'il serait souhaitable que les entreprises françaises du sud ne soient pas victimes d'impositions répétées de la part du Front national. Elles pourraient à la longue douter de la sincérité de celui-ci et renoncer à continuer leur activité dans le sud. M. Pham Van Dong a suggéré à M. Sainteny de revoir le représentant du Front qu'il avait déjà rencontré une première fois au Cambodge.

M. Pham Van Dong a également parlé de la situation dans l'ensemble de la péninsule indochinoise. Il n'a pas ménagé ses éloges au prince Sihanouk et s'est félicité de la prochaine visite du général de Gaulle à Phnom Penh. Il a exprimé de très vives inquiétudes sur les attaques américaines qui pourraient être lancées de la Thaïlande contre le Sud du Laos. Sur le gouvernement de ce pays, il a été évidemment plus réservé. Il a approuvé le voyage du Roi du Laos et de M. Souvanna Phouma à Paris[2]. Mais il a remarqué que ce dernier ne restait à la tête du gouvernement qu'avec le consentement des Américains et que ceux-ci cherchaient vraisemblablement à le remplacer. « Du moins, a-t-il ajouté, il recevra de bons conseils à Paris ».

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme d'Hanoï n°s 511 à 515 du 13 juillet 1966.

[2] Savang Vatthana, roi du Laos et Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien, se rendent en visite officielle en France du 12 au 14 juillet 1966.

L'entretien s'est prolongé pendant plus de deux heures. Du ton diplomatique, il est passé rapidement à la conversation plus directe et sans plan pré-établi. M. Pham Van Dong n'avait semble-t-il pas à l'origine l'intention de poursuivre aussi longtemps cet échange de vues, mais devant la tournure qu'il prenait il a décidé à la dernière minute de présider le dîner intime prévu pour 20 h et qui fut retardé de près de 25 minutes pour permettre de continuer à s'entretenir avec M. Sainteny. Pendant le repas par plusieurs apartés, il précisa certains des points précédemment abordés. M. Pham Van Dong manifestement très satisfait de ce premier contact de caractère amical et franc, de l'assurance qu'il recevait que la France était disposée à aider le Vietnam à sortir de l'affrontement actuel, dans la mesure où celui-ci le souhaiterait, a fait connaître à M. Sainteny qu'il le reverrait et assisterait au dîner offert le lendemain à la Délégation générale de France.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

106

NOTE

Divergences au sein du mouvement communiste en Asie

N. *Paris, 7 juillet 1966.*

1. Jusqu'en 1965, la dispute sino-soviétique paraissait imposer au camp socialiste une véritable scission géographique : si les partis communistes européens, hormis le régime albanais, évitaient toute rupture avec Moscou, les principaux mouvements communistes d'Asie, sauf les PC mongol et indien, faisaient largement écho aux thèses de Pékin. La tendance prochinoise paraissait l'emporter à Hanoï ; le « révisionnisme moderne » était condamné par la presse communiste nord-coréenne, indonésienne et japonaise dans des termes qui paraissaient empruntés au *Quotidien du Peuple*. L'adhésion souple des partis occidentaux aux thèses de Moscou formait alors un net contraste avec le monolithisme des mouvements communistes d'Extrême-Orient. En Europe, les dirigeants yougoslaves et roumains, le parti communiste italien s'attachaient à développer l'autonomie de chaque parti national et n'hésitaient pas à soutenir des positions originales. En revanche, la volte-face soviétique lors de la crise cubaine en août 1962[1], les accords de Moscou sur la suspension des essais nucléaires[2] et la passivité de Khrouchtchev en face du problème du Vietnam incitaient les partis asiatiques à dénoncer en chœur le sacrifice des buts de la révolution mondiale à des intérêts de grande puissance.

[1] Se reporter à ce sujet à *D.D.F.*, 1963-II, notamment aux n°s 139 et 146.

[2] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1963-II, n° 43.

Cet alignement sur les thèses de Pékin devait entraîner une détérioration des rapports entre le Kremlin et les partis nord-coréen, japonais et indonésien. Pyong-Yang repoussait en 1963 les propositions soviétiques visant à associer la Corée du Nord au COMECOM et refusait en août 1964 de participer à une nouvelle conférence internationale organisée par Moscou. En septembre 1964, la radio nord-coréenne accusait brusquement l'armée soviétique de s'être emparée de biens importants lors de l'occupation de la Corée du Nord et évoquait « l'impérialisme soviétique en Asie ». Le parti communiste japonais dénonçait la « collaboration soviéto-américaine » et expulsait les minoritaires prosoviétiques. En juin 1964, le présidium du Parti japonais condamnait violemment le révisionnisme et s'opposait à toute conférence internationale sans accord préalable de Moscou et Pékin. Un mois plus tard, le Kremlin publiait un échange de lettres qui consacrait la rupture entre les deux partis. Enfin, le Parti communiste indonésien, qui avait adopté une attitude hésitante au début de la querelle sino-soviétique, manifestait une franche hostilité aux thèses du Kremlin après la tournée des capitales communistes par Aïdit[1] en juillet 1963. Les communistes indonésiens reprochaient au PCUS d'émousser la lutte des peuples opprimés en traitant avec les impérialistes ou en préconisant une compétition pacifique sur le plan économique. En incitant par ailleurs le PC indien à suivre une voie « pacifique ou parlementaire vers le socialisme », les Soviétiques et « la clique de Dange »[2] facilitaient, selon le PKI, « la persécution des vrais marxistes ».

Il convient de noter qu'aucun des partis réputés « prochinois » n'avait pris l'initiative d'une rupture avec l'Union soviétique ; toutefois, la cohésion du « clan de Pékin » paraissait sans faille jusqu'à l'éviction de Khrouchtchev. Les premières divergences furent perceptibles au lendemain du voyage de M. Kossyguine à Hanoï et Pyong-Yang en février 1965. Tandis que la presse chinoise, après la brève pause qui suivit le voyage de M. Chou En-laï à Moscou, reprenait ses attaques contre l'attitude révisionniste des dirigeants soviétiques, les partis coréen et vietnamien adoptaient une attitude plus nuancée. Le président Kim Il Sung[3] prononçait le 14 avril 1965 à l'Académie des Sciences sociales de Djakarta une conférence qui ne comportait aucune critique des nouveaux dirigeants soviétiques et qui dénonçait le révisionnisme en termes vagues et imprécis.

« Nous luttons résolument contre le révisionnisme », déclarait-il notamment, « mais nous menons ce combat selon notre propre jugement et en tenant compte des conditions réelles de notre situation ».

[1] Aïdit, Premier secrétaire du Parti communiste indonésien (PKI)

[2] Dange, Premier secrétaire du Parti communiste indien.

[3] Maréchal Kim Il Sung, homme politique nord-coréen. Après avoir lutté contre les Japonais, il organise le Parti communiste dans son pays en 1945, devient membre du Comité Central en 1949 et secrétaire général en 1966. Commandant en chef de l'armée et Premier ministre de la République démocratique de Corée depuis 1948, il est aussi Président de la Commission de la Défense nationale.

Kim Il Sung devait ironiser par ailleurs sur ceux qui veulent imiter « mécaniquement » les réalisations des autres pays communistes. Ainsi le dirigeant nord-coréen développait publiquement – et, peut-être, à l'intention du PKI[1] – la thèse de l'autonomie de chaque parti, qui doit déterminer son action selon les conditions spécifiques de son propre pays. Ce rejet de toute ingérence étrangère, de tout « conseil » venu de l'extérieur, ne visait sans doute pas la seule Union soviétique ; en tout cas, la conférence de Kim Il Sung fut passée sous silence par la presse chinoise. Deux mois plus tard, le maire de Pékin, M. Peng Chen, prononçait à la même université un discours qui contenait des critiques directes à l'endroit de l'URSS et qui fut reproduit sous une forme édulcorée par les journaux communistes indonésiens. Cette différence de ton entre Pékin et les « partis frères » devait apparaître plus nettement encore lors du congrès de Bucarest, en juillet 1965 : les délégués nord-vietnamiens et nord-coréens ne firent pas écho aux attaques des Chinois et des Albanais contre le révisionnisme moderne et se bornèrent à mettre l'accent sur la nécessaire unité du camp socialiste.

Dans la mesure où les nouveaux dirigeants soviétiques composaient avec la volonté d'indépendance des « pays frères » et notamment de la Roumanie, se gardaient d'attiser la querelle sino-soviétique et développaient leur assistance au Nord-Vietnam, l'influence de Pékin sur les autres partis asiatiques diminuait. Mais ce furent, semble-t-il, les événements d'Indonésie qui accentuèrent les divergences entre Pékin et les mouvements naguère réputés « prochinois ». Le coup d'État manqué du colonel Untung, la réaction de l'armée et des masses musulmanes, la brutale liquidation du Parti communiste indonésien suscitèrent une vive émotion au sein des partis nord-coréen et japonais. Lors d'une réunion du Comité central du parti japonais, tenue en janvier 1966, le secrétaire général Miyamoto déclara que l'écrasement des communistes dans les îles de la Sonde était dû à une « action extrémiste erronée ». Le même parti repoussa les suggestions de Pékin préconisant un durcissement de l'opposition au cabinet Sato et le développement d'une action clandestine.

Les invitations adressées par Moscou aux « partis frères », à l'occasion du XXIIIe Congrès du PCUS, allaient accentuer les divergences au sein du mouvement communiste en Asie. Tandis que la presse chinoise poursuivait ses attaques contre les dirigeants soviétiques, *Akahata*, organe du PC japonais, publiait le 4 février 1966 un long éditorial insistant sur la nécessité d'une action conjointe sino-soviétique contre « l'agression impérialiste américaine au Vietnam ». Miyamoto entreprenait un long périple sur le continent, qui le conduisit successivement à Hanoï, Pékin et

[1] Note du rédacteur : Le PKI a d'ailleurs soutenu à plusieurs reprises des thèses comparables : chaque parti doit être souverain et déterminer sa propre ligne politique sur la base des conditions concrètes qu'il rencontre dans un pays et tenant compte des intérêts de l'ensemble du mouvement communiste international (cf. « Communisme à l'indonésienne », note de la Direction d'Asie en date du 28/12/1964 pages 31 et suivantes). Ceci explique peut être que Kim Il Sung ait choisi Djakarta pour exposer publiquement les principes de sa conduite politique.

Pyong-Yang. Le secrétaire général du Parti communiste japonais entendait insister auprès de Pékin sur la nécessité d'un « front uni » au Vietnam. Il ne parvient pas, semble-t-il, à modifier la position chinoise et seuls les partis nord-coréen et nord-vietnamien décidèrent d'être représentés au XXIIIe Congrès. Si le Parti communiste japonais jugea inopportun de suivre cet exemple[1], il resserra de manière significative ses liens avec Hanoï et Pyong-Yang. À l'occasion du voyage de Miyamoto, les trois partis ont manifesté une complète identité de vues sur les trois problèmes majeurs qui divisent actuellement le camp socialiste : le conflit vietnamien, la dispute sino-soviétique et l'indépendance de chaque parti.

2. Ainsi s'est constituée, au sein du mouvement communiste en Asie une « tierce tendance », formée de partis naguère réputés « prochinois », mais qui entendent préserver leur autonomie et adapter leurs principes d'actions à la situation qui prévaut actuellement en Extrême-Orient. Empirique, sinon opportuniste, la doctrine de cette tendance est formulée avec netteté dans les éditoriaux d'*Akahata* des 4 février et 11 mai 1966 et dans les communiqués conjoints des partis japonais, coréen et nord-vietnamien. Elle peut être résumée en deux points : 1) l'ampleur de l'« agression » américaine au Vietnam tient de la politique révisionniste de coexistence pacifique, mais aussi à la persistance de la querelle sino-soviétique qui affaiblit la riposte du camp socialiste ; 2) la recherche d'une unité idéologique du mouvement communiste est prématurée et inopportune ; il suffit d'affirmer, nonobstant les divergences théoriques, la solidarité et l'indépendance des partis communistes.

Examinons ces deux points :

A. Il faut accorder une importance primordiale à la résistance contre « l'agression impérialiste américaine au Vietnam ». Les tenants de cette « tierce tendance » observent en effet que les États-Unis peuvent à loisir accroître leur pression sur Hanoï sans rencontrer une résistance appropriée du camp socialiste :

« Tirant parti de certaines difficultés créées au sein du mouvement communiste international, l'impérialisme américain projette de développer l'escalade au Vietnam, d'étrangler le mouvement de libération nationale, d'envahir et de détruire les nations une par une. »[2]

L'inadaptation de la réplique des puissances socialistes à la politique de l'escalade est donc affirmée sans ambages, ce qui tranche avec l'optimisme militant de Pékin. Cette inadaptation tient à deux facteurs : le révisionnisme, qui « présente sous des traits lénifiants l'impérialisme américain »[3] et la persistance nocive de la polémique sino-soviétique.

[1] Note du rédacteur : Le présidium du PC est attaqué depuis quelques mois par une fraction « prochinoise » » qui l'accuse de révisionnisme.

[2] Note du rédacteur : communiqué conjoint des partis Lao-Dong (Nord-Vietnam et japonais (1er mars 1966).

[3] Note du rédacteur : communiqué conjoint des partis japonais et nord-coréen (22 mars 1966)

Les tenants de la « tierce tendance » déclarent que tout accord, même limité, d'une puissance socialiste avec les États-Unis facilite l'action américaine dans le Sud-Est asiatique et procède par là du révisionnisme. En affirmant leur fidélité à la politique de coexistence, les nouveaux dirigeants soviétiques n'ont pas récusé le « révisionnisme khrouchtchévien » et contribuent, même involontairement, à la poursuite de l'escalade.

« Le PCUS[1] », écrit *Akahata*, « a transgressé les principes du marxisme-léninisme et sur un plan théorique, les communistes japonais se sont rangés du côté de Pékin ». Cette réserve est significative : les méfaits du révisionnisme sont dénoncés de manière vague et imprécise. Seuls les dirigeants yougoslaves sont accusés de sacrifier sans vergogne le salut du peuple vietnamien à leurs accords avec les États-Unis[2].

Si les dirigeants soviétiques ne sont pas lavés du soupçon de révisionnisme, on reconnaît cependant qu'ils ont durci leur attitude envers « l'impérialisme américain » et fournissent à Hanoï une assistance militaire beaucoup plus substantielle qu'à l'époque de Khrouchtchev. Dès lors, Nord-Vietnamiens, Japonais et Nord-Coréens apprécient le rôle des actuels dirigeants soviétiques de manière différente de Pékin. Selon les Chinois, le regain d'intérêt de l'Union soviétique pour le Vietnam n'est qu'une apparence destinée à masquer la collusion soviéto-américaine visant à encercler leur pays. Le journal chinois *Drapeau Rouge* a publié, le 11 février 1966, une « confession écrite d'un nouveau dirigeant du PCUS favorable à la coopération américano-soviétique », accompagnée du commentaire suivant : « Il ne peut y avoir d'action commune avec le Parti communiste d'Union soviétique, qui s'est fait l'agent de l'impérialisme américain ». Depuis février 1966, ce thème a été repris fréquemment par le *Quotidien du Peuple*.

La poursuite de la polémique sino-soviétique ne gênerait donc pas, selon Pékin, la nécessaire solidarité envers le Nord-Vietnam, puisque l'assistance fournie par Moscou à ce pays ne fait que masquer sa collaboration avec Washington. Ceci est précisément contesté par la troisième tendance, qui juge possible et nécessaire une action concertée sino-soviétique et, partant, une pause de la dispute idéologique.

« Pékin et Moscou doivent laisser de côté leurs différends idéologiques », écrit *Akahata* le 4 février 1966, « et effectuer une action unie contre l'agression impérialiste américaine au Vietnam… L'agression américaine oblige à renforcer la solidarité de tous ceux qui peuvent coopérer afin d'assurer l'échec de l'impérialisme. » L'éditorial, après avoir rappelé la coopération avec les forces nationalistes acceptée par les communistes chinois durant leur lutte contre les Japonais, reprend : « Le problème le plus urgent, à l'heure actuelle, consiste à assurer le renforcement du front uni contre l'impérialisme américain. La création de ce front uni a été retardée par le double jeu du groupe des révisionnistes modernes, mais les chefs mêmes

[1] Note du rédacteur : *Akahata*, éditorial du 4 février 1966.

[2] Note du rédacteur : cf. notamment « le vil dessein de Tito » (Nhan Dhan, 10 juin 1966 et l'éditorial d'*Akahata* du 11 mai 1966

du PCUS ont déjà donné la preuve qu'ils sont amenés à apporter leur contribution à la cause du front commun ».

Cette nécessaire unité du camp socialiste est réaffirmée sur un ton presque angoissé dans le communiqué publié à Hanoï à l'issue de la visite de Miyamoto :

« Les deux partis estiment unanimement qu'à présent la création et l'extension du front unifié des peuples du monde contre l'impérialisme est une nécessité extrêmement importante et urgente ».

Enfin, *Akahata*[1] devait rappeler, non sans ironie, qu'aux termes de la déclaration de 1960, « l'unité du camp socialiste assure la protection de chaque nation socialiste contre toute agression impérialiste ».

B. Cette primauté de l'assistance au Nord-Vietnam entraîne une nette différence de vue entre les Chinois et la « tierce tendance » sur la nature même de la solidarité du camp socialiste. Tandis que Pékin insiste sur la nécessité d'un retour à un marxisme-léninisme « orthodoxe », la tierce tendance paraît estimer que cette solidarité doit se fonder sur des considérations plus pragmatiques. L'éditorial précité d'*Akahata* établit une nette distinction entre unité théorique et unité d'action. Au cours de ses deux séjours à Pékin, en mars 1966, Miyamoto condamnera parallèlement « révisionnisme » et « dogmatisme » : il suffit, en matière de doctrine, de s'en tenir aux déclarations de 1957 et de 1960[2]. L'unité du camp socialiste doit être manifestée moins par un alignement idéologique que par une solidarité unanime de ses membres en faveur du Nord-Vietnam.

Ce souci de pragmatisme vise d'abord à démontrer la nocivité de la querelle sino-soviétique : si Pékin ne croit pas nécessaire de suspendre sa polémique avec Moscou et de favoriser un front socialiste, qui reprochera aux capitales du Tiers Monde leur mollesse et leur attitude incertaine ? Aux yeux de la « tierce tendance », l'étalage des dissensions au sein du mouvement communiste ne peut qu'encourager la hardiesse du Pentagone et la passivité des neutres[3]. Mais cette répugnance envers toute « ligne » idéologique rigide a également pour objet de souligner la nécessaire indépendance des partis communistes. Dès 1964, le parti nord-coréen affirmait que « tous les partis communistes sont égaux et indépendants ; aucune contrainte ne peut être exercée sur eux et la règle de la majorité ne doit pas s'appliquer à leurs rapports… Il peut y avoir un grand et un petit parti ; mais il ne saurait exister un parti dirigeant et un parti dirigé. Aucun parti ne peut prétendre diriger et contrôler d'autres partis à partir d'une position centrale »[4].

[1] Note du rédacteur : Éditorial du 11 mai 1966

[2] Il s'agit des déclarations publiées à l'issue des deux conférences internationales des Partis communistes de 1957 et 1960.

[3] Note du traducteur : on se souvient des réserves formulées il y a deux ans par Castro et Ben Bella : la querelle sino-soviétique aboutissait pratiquement à rompre la solidarité du monde socialiste en faveur du Vietnam

[4] Note du traducteur : *Nodong Shinmun* Éditorial du 31 août 1964.

Ce thème est repris de manière plus explicite dans le communiqué du 22 mars signé à l'issue du séjour de M. Miyamoto à Pyong-Yang : tous les partis sont égaux, même s'ils exercent leurs activités dans une nation non socialiste ; aucune position privilégiée, aucune pression extérieure n'est admissible ; chaque parti doit agir selon les circonstances et les conditions spécifiques de son pays. Ce texte ne vise pas la seule prétention du parti soviétique à la prééminence ; il convient une allusion à peine voilée aux « conseils » prodigués par la Chine aux dirigeants nord-vietnamiens et au Parti communiste indonésien. Favoriser de l'extérieur une politique « volontariste » qui ne vient pas compte des conditions spécifiques d'une société donnée encourage les « actions extrémistes erronées » dénoncées par Miyamoto lors de la liquidation du PKI.

Chaque parti doit donc décider pour lui-même de sa propre ligne de conduite et éviter toute discrimination dans ses rapports avec les autres partis du mouvement communiste international. Ce thème, repris aujourd'hui avec insistance par les tenants de la « tierce tendance », s'apparente manifestement aux positions affirmées depuis 1962 par les dirigeants de Bucarest. Il est d'ailleurs révélateur que les mouvements asiatiques relevant de cette tendance aient multiplié depuis deux ans leurs rapports avec les Roumains. En janvier 1964, M. Maurer[1] s'est rendu en Corée du Nord et une mission dirigée par le vice-Premier ministre roumain, M. Apostol[2], a été reçue en octobre 1965 à Pyong-Yang avec beaucoup de chaleur et d'éclat. En avril 1966, le Comité central du Parti japonais décide d'envoyer une délégation à Bucarest : à l'issue de cette visite, un communiqué conjoint publié le 16 juin déclare que « tous les partis frères doivent prendre leur décision conformément à leurs propres lignes politiques et leur propre stratégie et tactique ». Enfin, la mission de M. Bodnaras[3] à Hanoï, en mai 1966, témoigne des liens nouveaux établis entre la Roumanie et le Nord-Vietnam et de l'intérêt que manifeste Bucarest pour les problèmes du sud-est asiatique.

3. Ce développement des rapports entre les « petits partis » accentue les divergences au sein d'un mouvement naguère monolithique et hier encore bipolaire. Si les partis de la « tierce tendance » paraissent prendre leurs distances envers Pékin, ils prennent soin d'éviter toute allégeance envers le parti soviétique encore suspecté de révisionnisme. Les thèmes de réflexion proposés aux militants japonais sont révélateurs de ce souci de maintenir un juste équilibre entre les thèses des deux métropoles. Si

[1] Ion Gheorghe Maurer, membre du PC roumain depuis 1930, du Comité Central du Parti depuis 1945 et du Présidium du Comité Central depuis 1965. En plus Président du Présidium de la Grande Assemblée nationale de 1958 à 1961, il est devenu Président du Conseil des ministres de la République populaire de Roumanie à partir de 1961.

[2] Gheorghe Apostol, membre du bureau politique du PC roumain, vice-président du Conseil des ministres.

[3] Emil Bodnaras, membre du PC roumain depuis 1940 et du Comité Central et du Bureau Politique du Parti depuis 1945. Il devient ministre des Forces Armées en 1947, vice-Premier ministre de 1955 à 1957 et premier vice-président du Conseil des ministres en 1965.

les scissionnistes pro-soviétiques sont à nouveau sévèrement condamnés, *Akahata*[1] dénonce parallèlement un mouvement dissident composé de « doctrinaires et d'aventuristes de gauche, qui n'hésitent pas à taxer de « révisionniste » la position du parti communiste japonais ». Au lieu de s'en tenir aux consignes du parti, les extrémistes ne rêvent que soumission à des consignes extérieures et imitation « mécanique » de l'étranger.

« Les révisionnistes[2] et les doctrinaires ont en commun leur déviationnisme – de droite ou de gauche – et leur adhésion aveugle aux positions et opinions des partis étrangers, ainsi que leur désir d'appliquer méthodiquement ces positions à notre pays… L'introduction, depuis l'ère Meiji, de techniques, d'idées et de culture étrangères a marqué la classe ouvrière japonaise ; il en résulte une tendance, chez certains éléments de notre parti, à se soumettre de diverses manières à l'étranger… à révérer notamment les dirigeants des partis étrangers et à attacher plus d'importance aux publications des partis frères qu'aux ouvrages fondamentaux du marxisme-léninisme ».

Le souci d'autonomie, vigoureusement affirmé dans le texte précité, indique clairement les limites de tout « rapprochement » entre Moscou et les partis vietnamien, coréen et japonais. Ces derniers, plus soucieux d'autonomie que de rigueur idéologique, ont jugé opportun de tenir compte de l'éviction de Khrouchtchev et du regain d'intérêt de ses successeurs pour la situation au sud-est asiatique. Depuis le XXIIIe Congrès, M. Brejnev a dénoncé violemment « l'impérialisme américain en Asie », mais a critique avec plus de ménagements l'action de Washington dans le reste du monde. Aux yeux de la « tierce tendance », ceci permet de mesurer le semi-abandon des positions « révisionnistes » de Khrouchtchev par ses successeurs. Cette position pragmatiste, sinon opportuniste, tranche avec la raideur chinoise qui se refuse à admettre toute modification significative de la politique soviétique depuis février 1965. À l'heure où la presse albanaise, reproduite par l'agence Chine nouvelle, affirme que « désormais, la Chine populaire a pris la direction du mouvement communiste international », Hanoï, Pyong-Yang et le PCJ n'hésitent pas à indiquer discrètement, mais sans équivoque, leurs points de désaccord.

Si le parti chinois a évité de critiquer nommément les mouvements communistes qui relèvent de la « tierce tendance », il a cependant stigmatisé sans équivoque toute attitude « neutraliste » au sein du camp socialiste. Au cours du meeting organisé le 5 mai 1966 à Shanghai en l'honneur de M. Chehu[3], M. Deng Hsiao-Ping[4] déclarait que s'il était nécessaire de

[1] Éditorial du 11 mai 1966 d'*Akahata*

[2] Éditorial du 11 mai 1966 d'*Akahata*

[3] Mehmet Chehu, président du Conseil des ministres de la République populaire d'Albanie depuis 1954 et membre du bureau politique du Parti albanais du Travail.

[4] Deng Hsiao Ping, militant dès l'origine du PC chinois dans les années 1920, chef d'État-major de l'Armée Rouge en 1930, il prend part à la Longue marche de 1934 à 1936. Commissaire politique pendant la guerre sino-japonaise, il est secrétaire général du PCC de 1953 à 1956 et vice-président du Conseil de la Défense nationale de 1954 à 1957. Vice-président du Conseil d'État

former le front uni, le plus large possible contre l'impérialisme américain, il ne pouvait être question d'y inclure le groupe dirigeant du PCUS. « Être révolutionnaire, ajoutait-il, c'est adopter par principe une attitude de fermeté et de courage indomptable. Ce n'est absolument pas adopter une attitude opportuniste. Il ne peut y avoir de position médiane dans le conflit entre le marxisme-léninisme et le révisionnisme ».

On peut également noter que le discours prononcé par le chef du gouvernement albanais, M. Chehu, le 26 juin, paraît constituer une réplique aux thèses de la troisième tendance : « Le parti du Travail d'Albanie n'a pas été trompé et ne se laissera jamais tromper par les flatteries de ces politiciens acrobates qui, avec leur révisionnisme affublé du masque de la neutralité, s'évertuent de nous convaincre de cesser la polémique ouverte, d'entreprendre des « actions communes » contre l'impérialisme, de laisser de côté ce qui nous sépare et de nous cramponner à ce qui nous unit et d'adopter bien d'autres attitudes machiavéliques ». Cette diatribe, prononcée au lendemain de la visite de M. Chou En-laï à Bucarest et en présence de ce dernier, ne vise pas la seule Roumanie, mais également la volonté d'indépendance de la « tierce tendance ».

(Collection des télégrammes, Chine, 1966, n° 566)

107

COMPTE RENDU

Entretien franco-britannique,
Londres, le 7 juillet 1966

C.R.

M. Wilson : Nous avions décidé hier[1] d'examiner la question du Marché commun, plus spécialement des relations de la Grande-Bretagne avec la Communauté économique européenne. Nous vous serions reconnaissants, M. le Premier ministre, si vous vouliez bien indiquer le point de vue du gouvernement français.

M. Pompidou : Il s'agit là d'une question très importante en elle-même, qui a beaucoup fait parler d'elle. Si vous le permettez, M. le Premier ministre, je souhaiterais vous faire une sorte d'historique, afin de vous permettre de comprendre ce que le Marché commun représente pour la France.

Lors de la signature du Traité de Rome[2], peu de gens croyaient, même parmi les signataires du Traité, à la réalisation du Marché commun. Cela

depuis 1954, il est également membre du Bureau politique et secrétaire du Comité Central du PCC respectivement depuis 1955 et 1956.

[1] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien franco-britannique du 6 juillet.

[2] Le 25 mars 1957.

supposait, en effet, tant de choses difficiles que l'on avait du mal à croire que l'on pourrait aller jusqu'au bout. Certains avaient tendance à y voir plutôt un geste de bonne volonté qui pourrait conduire à l'établissement de certains liens économiques. Enfin, en ce qui concernait spécialement la France, certains redoutaient que nous ne soyons pas en mesure financièrement de supporter le risque que comportait la Communauté économique européenne.

Quand le général de Gaulle revint au pouvoir en 1958, il s'est posé la question du Marché commun. Je me souviens d'un entretien que j'ai eu avec lui au cours duquel il m'a dit les risques et les difficultés qu'il prévoyait avec les pays qui ne feraient pas partie de la Communauté économique et notamment la Grande-Bretagne. Le gouvernement français décida cependant de persévérer pour deux raisons :

1) la mise en œuvre du Marché commun serait un pas important permettant d'aller vers un renouveau de l'Europe ;

2) du point de vue économique, l'entrée de la France dans le Marché commun demandait de notre part un effort de redressement qui ne pouvait être que fort utile.

À partir de ce moment, on peut dire que la politique économique et financière de la France a été dominée par le Marché commun.

Dans un premier temps, le gouvernement français a dû mettre en œuvre un plan de redressement économique et financier très sévère, pour lui permettre de faire face aux échéances du Traité de Rome. C'est ainsi qu'en décembre 1958 nous avons décidé une dévaluation et une politique de blocage des salaires. Nous avons connu alors une période difficile de stagnation de notre économie. C'est seulement à compter de 1960 que notre économie a repris et que notre niveau de vie s'est relevé ; mais pendant dix-huit mois l'ensemble des mesures que nous avons été amenés à prendre ont été durement ressenties en France.

Cela ayant été réussi, il a fallu encore, à la fin de 1963, prendre de nouvelles mesures d'ensemble pour lutter contre l'inflation intérieure. Nous avons adopté un plan de stabilisation pour mettre notre économie en mesure de supporter la concurrence du Marché commun. Cela nous a valu, sur le plan intérieur, des problèmes, puisque nous devions freiner le revenu des classes laborieuses et accorder en même temps aux sociétés certains avantages pour leurs investissements. Cela n'était peut-être pas très heureux socialement, mais nécessaire du point de vue de notre adaptation au Marché commun.

En ce qui concerne nos rapports avec nos cinq partenaires de la Communauté économique européenne, le problème du Marché commun agricole s'est enfin posé. Le Traité de Rome, en ce qui concernait l'agriculture, n'était pas très précis. Il se limitait à définir certaines perspectives d'ensemble. Or le problème de l'agriculture est déterminant pour la France : d'une part, la France a une capacité de production agricole supérieure à ses besoins et dont le rendement devrait s'accroître avec l'utilisation des méthodes modernes ; d'autre part le niveau des prix mondiaux

constitue dans une certaine mesure un obstacle à nos exportations de produits agricoles. Enfin sur le plan industriel, devant la capacité considérable de production de l'industrie allemande, nous avions besoin, pour supporter les conséquences économiques du système, de pouvoir faire acheter nos excédents agricoles par nos partenaires.

En bref, il fallait que nous puissions compter sur une réaction communautaire pour nous aider à partager les charges de nos excédents agricoles. Certes nous ne donnions pas la priorité absolue à cet aspect financier des choses. On ne peut demander à d'autres pays de supporter indéfiniment de lourdes charges à ce titre. Nous ne souhaitons pas non plus encourager les surplus agricoles ; nous souhaitions avoir des prix intérieurs modérés pour éviter une production excédentaire.

Dans cette affaire, la France aurait sans doute eu intérêt à aller vers la liberté complète comme en matière industrielle, car, étant donné les conditions naturelles de notre pays, son climat, sa main-d'œuvre agricole, nous étions placés, en ce qui concerne l'agriculture, dans des conditions avantageuses. Mais nous avions en même temps conscience qu'une telle liberté aurait été fâcheuse pour l'agriculture de nos partenaires, comme l'Allemagne ou l'Italie.

Aussi nous sommes-nous engagés dans une série de règlements très complexes, dont la mise au point a été fort laborieuse et a même donné lieu à une crise grave. Ce fut le cas notamment pour la fixation du prix des céréales, qui a représenté un véritable tournant dans l'élaboration de la politique agricole commune. L'Allemagne et l'Italie désiraient la fixation de prix élevés, alors que la France souhaitait au contraire que les prix ne le soient pas trop, de façon à freiner la surproduction. En effet, des prix élevés élèvent considérablement les charges d'exportation. Pour aboutir, nous avons, à la fin de 1964, accepté des prix que nous trouvons du reste trop élevés[1].

Si j'ai dit tout cela, c'est pour bien souligner que nous nous sommes mis dans une machine lourde et difficile. Mais plus on avance, plus on se rend compte que cette évolution et ce système sont irréversibles. Le Marché commun n'est pas pour nous une partie de plaisir, il comporte pour la France des contraintes et des risques. On a parfois l'impression, de l'extérieur, que la France a arraché à ses partenaires d'importantes concessions. Mais il faut reconnaître qu'en contrepartie des règlements agricoles, nous avons dû admettre que l'abolition des frontières douanières interviendrait avec deux ans d'avance sur les prévisions[2]. Les règles que nous avons acceptées contraignent la France plus qu'on ne le croit généralement. La perspective de libre circulation des capitaux et des produits nécessite une réadaptation complète de notre vie économique et n'est pas sans entraîner de grands risques économiques.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 225.

[2] Au sujet de l'accord de Bruxelles du 11 mai 1966 sur la réalisation de l'union douanière le 1er juillet 1968 et le règlement financier de la politique agricole commune, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 319, 324 et 333.

Si je me suis un peu étendu, c'est que cette affaire dure pour nous depuis plus de 4 ans et je peux vous dire que, pour moi-même et le ministre des Affaires étrangères, le Marché commun a été durant cette période un sujet constant de préoccupations.

Nous n'étions pas des capitalistes cherchant à protéger leurs magots, mais plutôt semblables à des Sisyphes poussant leur rocher et essayant d'éviter qu'il ne roule sur eux et ne les écrase dans sa chute. Il y a encore devant nous beaucoup à faire, et pour la France beaucoup d'efforts à accomplir.

Nous sommes bien convaincus de l'importance de nos relations avec la Grande-Bretagne. Le problème pour la Grande-Bretagne est de savoir si elle est décidée à suivre la même voie que la France a suivie et à assumer toutes les responsabilités et toutes les charges qu'impliquerait son adhésion au Marché commun. Si telle devait être la position de votre gouvernement, je peux vous assurer que vous ne vous heurteriez pas de notre part à un manque de bonne volonté.

M. Wilson : Je vous remercie de votre exposé très complet et je vous suis reconnaissant de m'avoir dit tout ce que le Marché commun représente pour la France.

En ce qui nous concerne, nous avons fait clairement connaître notre position et exprimé notre désir d'entrer dans le Marché commun, à condition que nos intérêts soient pris en considération. Mes collègues et moi-même avons eu l'occasion d'exposer nos intentions ; M. Stewart l'a fait à Bruxelles[1], d'autres ministres britanniques l'ont fait au Conseil des ministres de l'UEO[2] et M. Brown à Stockholm[3].

Lors de la réunion de Stockholm, M. George Brown a indiqué que nous désirions adhérer à la Communauté économique européenne, mais nous reconnaissons qu'avant de prendre une décision aussi fondamentale, il est nécessaire de faire une étude attentive et détaillée des problèmes que poserait notre adhésion. Nous sommes déjà en train d'examiner ces différents problèmes sous tous leurs aspects et notamment sous l'angle des ajustements économiques auxquels nous devrions procéder en Grande-Bretagne.

[1] En fait, c'est à Strasbourg le 2 mai 1966, lors de la réunion du Conseil de l'Europe que Michaël Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis 1964, déclare que « La Grande-Bretagne souhaite sincèrement devenir membre du Marché commun. Elle ne cherchera pas à créer des difficultés, mais s'attachera à les résoudre. Il faut cependant que ses intérêts soient sauvegardés et que son entrée dans la CEE n'affecte pas ses engagements vis-à-vis du *Commonwealth* et de ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange. »

[2] Le 14 juin 1966, devant l'Assemblée de l'UEO réunie à Paris, George Thomson, ministre d'État au *Foreign Office* chargé des Affaires européennes, exprime le vœu de voir se créer demain une communauté européenne élargie à laquelle son pays pourrait participer.

[3] D'après le télégramme de Stockholm n° 99 du 6 mai 1966, non reproduit, George Brown, vice-Premier ministre britannique et ministre des Affaires économiques depuis octobre 1964, s'exprimant devant le dixième congrès de l'Internationale socialiste à Stockholm le 6 mai 1966, déclare : « que la Grande-Bretagne était prête à adhérer au Marché commun pourvu que ses intérêts essentiels soient sauvegardés. […] Il affirme que le Royaume-Uni ne demandera ni un traitement de faveur ni la faculté d'éviter les engagements concernant les règles fondamentales de l'appartenance à la CEE. »

Nous souhaiterions savoir quel pourrait être le prochain pas en vue de notre éventuelle entrée dans la Communauté économique européenne. Nous ne voulons pas en effet retrouver les difficultés des années 1961-1963[1]. Certains membres de la Communauté économique européenne ont suggéré des conversations bilatérales. Si tel est également le sentiment du gouvernement français nous pourrions examiner la façon d'organiser ces entretiens en pratique.

M. Couve de Murville : Nous avons bien compris, et pris note des déclarations du gouvernement britannique. Cela se résume à dire que la Grande-Bretagne pourrait entrer dans la Communauté économique européenne dès lors que seraient trouvées des dispositions ménageant ses intérêts essentiels.

Pour nous cela implique trois sortes de questions :

1. L'adoption de mesures de transition et d'adaptation, ce qui ne constitue pas en soi un problème très difficile.

2. Si vous me permettez de parler très franchement, il y a un problème de circonstance, qui tient à la position monétaire de la Grande-Bretagne[2]. Si l'on veut être réaliste, il faut reconnaître que l'ouverture des frontières de la Grande-Bretagne au Marché commun suppose que ce problème soit au moins en voie de solution.

3. Il y a enfin l'agriculture. M. Pompidou vous a expliqué les difficultés et les problèmes que cela a posés pour la France comme pour ses partenaires. Nous nous rendons compte que c'est également très difficile pour la Grande-Bretagne, que le régime institué dans le Marché commun soulève des objections de votre part sur deux points : les prix qui sont élevés et la charge financière, également élevée, qui résulte de ces prix.

Telle étant la situation, j'ai eu l'occasion de dire à votre ambassadeur à Paris[3], qu'on pouvait envisager trois perspectives :

a) la Grande-Bretagne accepte le système tel quel ; alors il n'y a pas de problème ;

b) la Grande-Bretagne par voie de négociations amène les Six à modifier le système du Marché commun agricole. Cela du reste ne serait pas facile ;

c) la Grande-Bretagne déciderait de ne pas participer à la politique agricole commune, ce qui conduirait à une association au Marché commun plutôt qu'à une complète participation.

Je vous ai parlé ouvertement, M. le Premier ministre. Voilà les problèmes qui se posent à propos de cette grande affaire. Ils ne sont pas faciles, mais nous sommes prêts à en parler.

[1] Ouvertes le 8 novembre 1961, les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE sont suspendues le 18 janvier 1963.

[2] Sur la crise de la Livre, voir ci-dessous la note n° 167/CE du 22 septembre 1966.

[3] Sir Patrick Reilly, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis 1965.

M. Wilson : Je remercie M. Couve de Murville de son exposé. J'estime comme lui que nous devons en effet parler très franchement entre nous du début jusqu'à la fin. Il ne faut pas que l'on essaie de camoufler les difficultés, ce qui ne pourrait que conduire à des malentendus et peut-être à des résultats désastreux.

En ce qui concerne les remarques de M. Couve de Murville, je voudrais formuler quelques observations. Lors de mes précédents entretiens avec le général de Gaulle et M. Pompidou, j'ai eu l'occasion de parler de la situation économique et financière de la Grande-Bretagne. Il est bien connu de nos collègues français que nous avons un grave problème, qui est celui d'équilibrer notre balance des paiements, laquelle est soumise à une forte pression aussi bien du fait de la structure même de notre commerce extérieur que de nos dépenses militaires et des emprunts à court terme et à long terme que nous avons dû contracter. J'ai indiqué que nous étions déterminés à adopter à l'égard de ces problèmes une position très ferme.

Si vous avez pris en France des mesures extrêmement strictes sur le plan économique et financier, nous avons également pris ici des mesures très sévères dont les effets ne manqueront pas d'apparaître ultérieurement. En ce concerne les dépenses gouvernementales, nos deux derniers budgets tendent à des réductions considérables et à dégager par ailleurs de nouvelles ressources. Pour le budget en cours nous espérons que les nouvelles taxes produiront 315 millions de livres environ. Nous avons mis au point un nouveau système de taxation sur la main-d'œuvre et les services dont les résultats devraient apparaître dans le courant de l'automne. Ce système est conçu pour ne pas freiner la production et vous pouvez être convaincu qu'il se révélera fructueux.

D'autre part, sur le plan militaire, nous envisageons des économies massives. Vous savez que M. Healey[1] se trouve précisément en ce moment-ci à Singapour afin d'étudier la réduction de nos effectifs en Asie du Sud-Est et le retour de certaines unités en Grande-Bretagne. Vous savez enfin que nous avons également pris certaines mesures pour freiner l'exportation de capitaux. Tout cela est aussi comparable à ce que vous avez fait vous-mêmes en France.

Nous avons enfin mis au point une politique des prix et des revenus. Nous avons tenu ferme devant les revendications des syndicats, aussi bien ceux des chemins de fer que ceux des gens de mer. Dans ce dernier cas, nous avons résisté à toute solution de facilité qui aurait encouragé l'inflation. Nous sommes un peu surpris, je vous l'avoue, que la grève des gens de mer ait été interprétée à l'étranger et notamment au sein de la communauté financière internationale comme un signe de faiblesse. J'ai moi-même dénoncé, pour mettre fin à la grève, l'intervention des communistes dans ce conflit social[2]. Nous aimerions que l'on reconnaisse notre

[1] Denis Winston Healey, secrétaire d'État britannique à la Défense depuis 1964.

[2] La grève de la Marine marchande britannique, motivée par des revendications sur la réduction du temps de travail, débute le 16 mai 1966. Le 20 juin, le Premier ministre britannique

détermination au sujet de la mise en application de cette politique des prix et des revenus. Vous savez que cette politique a précisément été la cause de la démission d'un membre éminent du Cabinet[1]. Je comprends néanmoins que M. Couve de Murville ait insisté sur ce point et qu'il ait souligné la nécessité de préparer, comme vous l'avez fait vous-mêmes en France, les bases économiques indispensables pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

En ce qui concerne l'agriculture, nous ne nous dissimulons pas que c'est là un problème majeur. Notre propre communauté agricole est inquiète du fait de la structure des prix dans le Marché commun qui, si elle était appliquée à la Grande-Bretagne, se traduirait par de graves distorsions économiques. C'est ainsi que le système agricole commun inciterait nos agriculteurs à produire davantage de céréales, ce qui ne paraît guère souhaitable d'un point de vue purement économique. Peut-être, au demeurant, nos agriculteurs trouveraient-ils certains avantages à la politique agricole commune et en tireraient-ils une meilleure rémunération.

Nous reconnaissons volontiers le rôle central que joue l'agriculture dans le Marché commun. Je note à ce sujet que la population agricole en Grande-Bretagne ne représente qu'un pourcentage de 4 % contre 20 % en France.

M. Couve de Murville : 18 %.

M. Wilson : Si l'on veut considérer les différents aspects de cette affaire, il convient de reconnaître que notre problème est plutôt un problème d'ordre commercial (en raison de nos importations en provenance du *Commonwealth*) qu'un problème de production agricole. Le plus grave problème pour nous est celui des prélèvements. C'est ainsi qu'à titre d'exemple il faudrait prélever un droit de près de 65 % pour chaque tonne de céréales importée du *Commonwealth*. À cet égard, il serait important pour nous de connaître les conclusions que l'on tire du côté français en ce qui concerne le commerce avec le *Commonwealth*. Après cette utile discussion, je voudrais, M. le Premier ministre, que vous compreniez bien que nous avons la volonté politique et que nous serions prêts à nous joindre au Marché commun sous réserve de la sauvegarde de nos intérêts essentiels.

Il existe un point plus délicat que j'ai eu l'occasion de traiter au Parlement, c'est la façon dont nous concevons notre approche à l'égard du Marché commun. Nous comprenons que le Marché commun comporte des implications politiques à terme de 15 ou 20 ans telles que la réalisation d'une fédération européenne ou l'adoption de la supranationalité. Dans certains pays européens et même dans ce pays-ci, certains considèrent ces objectifs politiques comme primordiaux. En ce qui nous concerne, nous considérons que le Marché commun est très important, surtout d'un

déclare aux Communes que la prolongation du conflit s'explique par la mainmise des communistes sur le syndicat des gens de mers. La grève prend fin sur un compromis le 29 juin.

[1] Le 3 juillet 1966, Frank Cousins, secrétaire général du syndicat des transports, ministre de la technologie depuis octobre 1964, démissionne de son poste ministériel pour marquer son désaccord avec la loi sur la politique des prix et des revenus qui doit être déposée le lendemain.

point de vue économique, et nous faisons nôtres toutes les aspirations des Six dans ce domaine. Mais nous sommes pragmatiques, ce sont surtout les grandes réalisations économiques qui nous intéressent. Peut-être, à ce stade, pourrions-nous envisager plus en détail comment poursuivre les conversations.

M. Pompidou : Je crois que cet échange de vues a été très utile en ce qu'il a montré le fond de nos pensées et comment on peut progresser et résoudre les problèmes.

Il est clair, comme vous l'avez dit, que certains voient dans le Marché commun une entreprise politique. C'était du reste à l'origine de la pensée des auteurs du Traité de Rome de faire quelque chose qui serait plus politique qu'économique. Dans la réalité, il faut bien convenir que les problèmes politiques, les projets de fédération ont tendance à s'estomper, cependant que la progression économique continue. Nous sommes donc, avant tout, placés sur le terrain économique. Néanmoins, si la Communauté se développe par l'adoption d'une politique fiscale, sociale, des transports, de l'énergie, etc., il serait étonnant que ce processus ne débouche pas sur une forme de communauté politique. Nous n'en sommes pas là et il faut voir les choses d'une façon pratique. Nos services, comme vous le savez, sont en contact. Je ne vois que des avantages à continuer ces conversations et, par des méthodes pragmatiques, à débroussailler les problèmes.

M. Wilson : La question est de savoir si nous pouvons envisager des entretiens plus détaillés avec vous et vos partenaires de la Communauté.

M. Couve de Murville : Nous sommes à votre disposition, M. le Premier ministre, dans la mesure où vous le souhaiterez pour poursuivre les contacts déjà établis.

Naturellement nous comprenons que vous avez aussi des contacts analogues avec les Cinq, avec lesquels nous parlons aussi.

M. Wilson : Nous devons peut-être laisser là, pour le moment, la question du Marché commun et passer à l'examen des questions bilatérales.

M. Pompidou : Nous nous reverrons demain matin.

M. Wilson : Je crois en effet que plus nous consacrerons de temps à ces conversations, plus elles seront fructueuses. J'ai suggéré hier soir que nous tenions une nouvelle réunion demain matin à 10 h. 30 et nous pourrions même poursuivre nos entretiens après le déjeuner.

M. Pompidou : L'heure de mon départ de Londres n'est pas fixée d'une façon rigide. J'ai une conférence de presse demain à midi, mais selon votre désir nous pourrions poursuivre les entretiens après le déjeuner.

M. Wilson : Puis-je suggérer d'avancer l'heure de la réunion de demain matin à 10 h au lieu de 10 h. 30 ?

M. Pompidou : C'est entendu[1].

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] Voir ci-dessous le compte rendu de cet entretien franco-britannique du 8 juillet 1966 à 10 h.

108

COMPTE RENDU

Entretien entre les ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne au Foreign Office, le 7 juillet 1966 à 17 h. 30

C.R.

Assistent à l'entretien :

Du côté français	*Du côté britannique*
M Couve de Murville	M. Michaël Stewart
M. de Courcel	M. George Thomson
M. de Beaumarchais	Sir Patrick Reilly
M. Puaux	Lord Hood
M. de Leusse	M. Allen Campbell
M. Vaurs	

M. Stewart : Si vous le désirez, je pourrais dire quelques mots de mon récent voyage dans le Sud-Est asiatique. J'ai fait un séjour très court en Indonésie où j'ai rencontré le Dr Malik[1]. Au cours de l'entretien, il m'a déclaré qu'il donnait la priorité à la restauration économique du pays. Il n'est pas devenu pour autant pro-britannique, mais je crois qu'il est conscient du fait que si l'économie n'est pas remise en ordre, il risque une réaction de Soekarno[2] ou des communistes. Malgré ces préoccupations économiques, je crois qu'il songe encore à récupérer une partie de Bornéo. Je lui ai demandé ce qu'il pensait d'une association avec d'autres pays asiatiques. Il m'a répondu que leur intérêt allait plutôt à un large groupement à but économique qui serait en réalité dirigé non contre une nation mais contre la menace d'une nation. Nous savons de qui il voulait parler. Tous ces pays, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande partagent la même crainte de la subversion. C'est une chose qu'on ne peut réaliser qu'en allant sur place, et qui est devenue parfaitement claire au cours de la conférence de l'OTASE[3].

Nous avons exposé nos vues à l'OTASE à savoir qu'il faut rechercher dans le Sud-Est asiatique ce qui peut être fait de raisonnable. Or, il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'essayer de traiter la subversion en Thaïlande

[1] Michaël Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* de 1964 au 10 août 1966, puis ministre de l'Économie, rencontre le Dr Adam Malik, ministre indonésien des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966, les 2 et 3 juillet 1966. Sur ce sujet, voir le télégramme de Londres nos 2855 à 2859 du 5 juillet 1966, non reproduit.

[2] Dr Ahmed Soekarno, président de la République d'Indonésie depuis 1945.

[3] Cette conférence de l'OTASE se tient à Canberra des 27 au 30 juin 1966.

avec des troupes occidentales. Il est très important que les pays règlent par leurs propres moyens le problème de la subversion. Je ne connais pas la Thaïlande ; on me dit que c'est un pays assez prospère, mais, comme tous les autres pays de cette région il faut qu'il ait un gouvernement qui réponde aux besoins du peuple, sinon le pays sera exposé à la subversion et risque à la longue de tomber dans de graves difficultés. Étant donné la menace chinoise, il faut être prêt à tout moment à affronter la situation à l'intérieur comme à l'extérieur. Il faut que ces pays forment des associations avec nous et avec nos amis, étant entendu que les Occidentaux resteraient en deuxième ligne et ne seraient pas présents sur le continent.

M. Couve de Murville : Je vous remercie de vos impressions qui m'ont intéressé. Puis-je vous poser quelques questions ? Quelle est la situation du présent régime en Indonésie ? Est-il, à votre avis, solidement établi et la situation est-elle stabilisée ?

M. Stewart : Le régime demeure menacé par un danger potentiel. Soekarno a encore un soutien dans le pays. Si le présent gouvernement ne réussit pas rapidement à rétablir la situation, il risque de voir revenir soit Soekarno, soit les communistes qui se borneront à exploiter les désillusions de la masse populaire[1].

M. Couve de Murville : Pensez-vous qu'il s'agisse d'une défaite de Soekarno et des Chinois ? Les Russes, pour leur part, quand nous les avons vus, ne savaient pas exactement ce qui se passait en Indonésie, mais ils m'ont donné l'impression de n'être pas mécontents. J'en ai déduit qu'il s'agissait d'une défaite pour les Chinois.

M. Stewart : Malik lui-même a été longtemps antichinois et les dirigeants de l'armée le sont aussi. Il est clair que la Chine a subi là un grave revers.

M. Couve de Murville : Que va-t-il se passer maintenant entre l'Indonésie et la Malaisie ? Vont-ils trouver une formule qui sauve la face ?

M. Stewart : Nous ne connaissons pas exactement les termes de l'accord de Bangkok[2], mais il semble qu'il ouvre certaines possibilités. Je ne crois pas qu'ils organisent un plébiscite spécial ; lors des prochaines élections, ils réaffirmeront leur vœu de rester dans la Fédération de Malaisie. Ceci ne veut pas dire que les Indonésiens ne seront pas tentés d'intervenir pendant ou après les élections et que, s'ils ne sont pas vainqueurs, ils ne chercheront pas à s'emparer par la force de ce territoire. En tout cas, les deux parties insisteront pour obtenir le retrait des forces britanniques de Malaisie. Je sais que Malik et ses collègues le demanderont. Quant à la Malaisie, elle paraît déterminée à jouer la confiance dans l'Indonésie, mais toute cette

[1] Sur le coup d'État anticommuniste d'octobre 1965 en Indonésie, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 325.

[2] Du 30 mai au 1er juin 1966, les ministres des Affaires étrangères malais et indonésien se rencontrent à Bangkok pour mettre fin à la « confrontation », guerre non déclarée qui oppose leurs pays depuis 1963. À l'issue de cette réunion ils publient un communiqué commun qui déclare que certaines propositions pour normaliser leurs relations ont été acceptées par les deux parties. Cependant Djakarta ne renonce pas formellement à réclamer l'autodétermination des populations de Sarawak et de Sabah.

affaire est très compliquée du fait des difficultés existant à l'intérieur même de la Malaisie.

M. Couve de Murville : Votre impression est qu'ils veulent en finir avec la guerre. Cela coûte très cher d'entretenir des troupes et peut mener à des développements inattendus. Au Vietnam, à l'origine, les États-Unis n'avaient pas l'intention d'en venir où ils en sont aujourd'hui.

M. Stewart : On ne peut écarter l'idée qu'à long terme, ce soit l'intention de la Chine de transformer tous ces pays en satellites. L'Occident doit être vigilant et prêt.

M. Couve de Murville : La question est aussi de savoir si une intervention occidentale n'est pas le meilleur moyen d'attirer l'intervention chinoise. Je me rappelle toujours ce que m'a dit U Thant[1] au sujet de la situation en Birmanie en 1947. Le parti communiste birman était alors puissant et le gouvernement avait de grandes difficultés à le combattre. Les États-Unis ont offert aux Birmans leur soutien, de l'argent et des armes. Le gouvernement, dont faisait partie U Thant, a refusé et s'en est tiré comme il a pu pour rétablir l'ordre. U Thant a conclu : « Si nous avions accepté l'aide américaine, nous serions aujourd'hui un pays communiste ou un pays divisé ». C'est un fait aujourd'hui que la Thaïlande est occupée par des forces américaines. C'est peut-être une coïncidence, mais c'est un fait aussi que la subversion s'y est développée récemment.

M. Stewart : Je crois que si la subversion s'est développée en Thaïlande[2], c'est par la faute et la négligence du gouvernement central du Royaume. Les deux attaques de l'Inde par la Chine[3] n'y sont pas non plus étrangères. Il y a un danger chinois qui est indépendant de l'aide occidentale.

M. Couve de Murville : Le problème de tous les voisins de la Chine, c'est évidemment le problème chinois. Quel est le meilleur moyen pour eux pour conserver leur indépendance ? L'intervention occidentale, à nos yeux, ne peut qu'attirer le communisme. Le meilleur moyen de l'éviter est de maintenir l'équilibre. C'est cela que nous avons en tête lorsque nous parlons d'un règlement au Vietnam. Pour nous, il s'agit de l'équilibre entre les États-Unis et la Chine. Appelez-le comme vous voudrez – le mot neutralisation est peut-être péjoratif –, mais il faut que ces pays ne soient soumis ni à l'influence chinoise, ni à celle des Américains.

[1] Sithu U Thant, directeur du service de Presse du gouvernement birman (1947-1948), secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962.

[2] Dans sa dépêche n° 357/AS du 8 juillet 1966, non reproduite, qui traite de la subversion en Thaïlande au mois de juin, l'ambassadeur de France à Bangkok relève l'inquiétude de l'opinion thaïe. « Celle-ci sait bien que malgré quelques opérations spectaculaires, malgré une certaine pénétration des mots d'ordre subversifs dans les provinces du Nord-Est, du Sud, et maintenant de l'Ouest, le Front patriotique [dont la création est annoncée le 5 février 1965 par la presse chinoise et qui se propose « de combattre pour l'indépendance nationale et chasser du pays les forces impérialistes »] est encore assez faible ; mais frappée de l'extrême lenteur de la riposte gouvernementale elle commence à douter des aptitudes de ceux qui en ont la charge. »

[3] Sur le conflit sino-indien d'octobre 1962, voir *D.D.F.*, 1962-II, table méthodique : L'Inde, Le conflit sino-indien. Sur le conflit de septembre 1965, voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 145 et 148.

M. Thomson : Toute notre expérience en Malaisie et en Indonésie, nous a amenés à penser qu'il y avait une menace chinoise. Si nous n'avions pas résisté en Malaisie, le pays serait aujourd'hui un pays satellite de la Chine.

M. Couve de Murville : Je faisais allusion à des événements antérieurs. L'affaire de la Malaisie a été en effet un succès pour vous, mais elle ne comportait pas d'intervention américaine.

Lord Hood : C'est pourtant celle que craignent le plus les Chinois.

M. Couve de Murville : Vous avez parlé de l'Inde tout à l'heure. Personne ne connaît la véritable histoire des événements qui se sont passés entre la Chine et l'Inde. Chacun des deux pays dit qu'il a été attaqué. De toute façon, la situation était différente. Il n'y a pas eu un véritable essai d'invasion de l'Inde par la Chine. Ils se sont arrêtés spontanément.

M. Stewart : Ils cherchaient partiellement à discréditer l'Inde parce qu'elle est une démocratie. Ils ne pouvaient pas supporter en Asie le spectacle d'un pays démocrate indépendant et non communiste. C'était déjà l'histoire de la Corée. C'est lorsqu'il y a eu un gouvernement constitutionnel dans le sud qu'ils ont attaqué.

M. Couve de Murville : Croyez-vous ? De toute façon, ce ne sont pas des démocraties comparables aux nôtres. C'est un système de parti unique. Je ne le critique d'ailleurs pas, je le crois adapté à ces pays.

M. Thomson : C'est une chance pour l'Inde d'avoir un grand parti qui lui donne la stabilité politique.

M. Couve de Murville : Oui, il est assez fort pour s'offrir le luxe de tolérer d'autres petits partis.

M. Stewart : En janvier dernier, nous avons proposé aux Russes, en tant que co-présidents, d'élargir la mission de la CIC au Cambodge[1]. Pendant plusieurs mois, nous n'avons pas eu de réponse. Puis celle-ci est venue récemment, complètement négative. Au même moment, une lettre du prince Sihanouk nous a proposé la réunion d'une conférence pour le Cambodge.

M. Couve de Murville : Je connaissais la question de l'extension des pouvoirs de la Commission de contrôle en ce qui concerne les frontières, mais je n'étais pas au courant de la reprise du projet de conférence.

(*M. Stewart fait venir M. Murray*)[2]

M. Murray : Il y a eu effectivement une communication du gouvernement cambodgien aux deux co-présidents en date du 25 juin, signée

[1] Les Soviétiques sont, avec les Britanniques, les vice-présidents de la Conférence de Genève de 1954, qui met fin à la première guerre d'Indochine et institue la Commission internationale de contrôle au Cambodge. Sur les démarches britanniques pour relancer la Conférence de Genève, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 94.

[2] Donald Frederick Murray, diplomate britannique, en poste au département d'Asie du Sud-Est du *Foreign Office* depuis 1964.

par le prince Kantol[1]. Cette lettre a renouvelé aux deux co-présidents le désir du prince Sihanouk de voir étendre les pouvoirs de la Commission internationale de contrôle à la surveillance des frontières. Cette lettre a été remise à notre chargé d'Affaires[2] le 27 juin. Les Russes l'ont reçue le même jour. À la même date, le gouvernement soviétique à Moscou nous a informés oralement que l'extension des pouvoirs de la CIC ne serait pas conforme à l'accord de Genève. Cette communication orale était faite en réponse aux propositions britanniques du 5 janvier concernant l'extension des pouvoirs de la CIC. Nous sommes sûrs que, lorsqu'ils l'ont faite, les Russes n'avaient pas connaissance de la demande du prince Kantol.

M. Couve de Murville : C'est une coïncidence. Il est exact que cette demande n'est pas conforme à l'accord de Genève, mais il est vrai également que les signataires peuvent toujours décider de modifier cet accord sur un point ou sur un autre. Si Moscou a refusé, c'est probablement à cause des Chinois.

M. Murray : Nous pensons que cette demande est conforme aux articles 13 et 14 de l'accord sur le Cambodge[3].

M. Couve de Murville : Vous pensez donc qu'on peut discuter ce point avec les Soviétiques ?

M. Murray : C'est ce que nous proposons aux Russes en nous référant d'une part à la nouvelle démarche du prince Kantol, d'autre part à un échange de lettres intervenu au mois de mars entre le prince Sihanouk et le président Kossyguine, et publié en mai. Dans cet échange de lettres, le prince Sihanouk déclarait qu'il désirait toujours une conférence sur la neutralité, avec l'accord et la garantie des puissances intéressées de

[1] Prince Norodom Kantol, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Cambodge, depuis le 6 octobre 1962.

[2] Leslie Fielding, chargé d'Affaires britannique à Phnom Penh depuis 1964.

[3] L'accord sur la cessation des hostilités au Cambodge, annexe des accords de Genève du 20 juillet 1954, dispose dans son article 13 que :

« La commission internationale est chargée de surveiller l'exécution par les parties des dispositions de l'accord. À cet effet, elle remplit les missions de contrôle, d'observations, d'inspection et d'enquête liées à l'application des dispositions de l'accord sur la cessation des hostilités et elle doit notamment : (...)

Surveiller, dans les ports et aérodromes ainsi que sur toutes les frontières du Cambodge, l'application de la déclaration cambodgienne relative à l'entrée au Cambodge à titre d'aide étrangère de personnel militaire et de matériel de guerre. »

Et dans son article 14 que :

« Une commission mixte est créée pour faciliter l'exécution des clauses relatives au retrait des forces étrangères.

La commission mixte a la possibilité de former des groupes mixtes dont le nombre est arrêté d'un commun accord par les parties.

La commission mixte facilite l'exécution des clauses de l'accord sur la cessation des hostilités relatives au cessez-le-feu simultané et général au Cambodge pour toutes les forces armées régulières et irrégulières des deux parties.

Elle aide les parties dans l'exécution desdites clauses, elle assure la liaison entre elles afin d'élaborer et de mettre en œuvre les plans relatifs à l'application desdites clauses ; elle s'efforce de régler les différends qui peuvent surgir entre les parties dans l'application de ses clauses. La commission mixte a la possibilité d'envoyer des groupes mixtes pour suivre ces troupes dans leur transfert et ceux-ci sont dissous dès l'achèvement de l'exécution des plans de retrait. »

l'Est et de l'Ouest, et que ce projet justifierait une rencontre des deux co-présidents.

M. Couve de Murville : Si cette affaire comporte une suite, je vous signale que le général de Gaulle et moi-même devons nous rendre au Cambodge dans les premiers jours de septembre et que vous pourriez utilement nous en faire part.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

109

M. Hô Chi Minh, Président de la République démocratique du Vietnam,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. *Hanoï, 7 juillet 1966.*

Monsieur le Président,

J'ai reçu votre lettre remise par M. Sainteny[1].

Je vous en remercie sincèrement. M. Sainteny est et sera toujours le bienvenu chez nous comme un vieil ami[2].

Nous avons causé avec M. Sainteny de la question qui nous préoccupe le plus. Nous lui avons dit que, face à l'agression américaine, notre peuple est décidé à lutter, malgré tous les sacrifices, jusqu'à la victoire finale.

Nous nous félicitons que la France, signataire des accords de Genève de 1954 sur le Vietnam[3], tâche d'apporter sa contribution active au rétablissement de la paix dans cette région sur la base de l'exécution correcte de ces accords.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

[1] *Texte de cette lettre* :
Monsieur le Président,
M. Sainteny qui se rend en Extrême-Orient se propose, si l'occasion s'en présente, de vous rendre visite. Je me permets de le recommander à votre bon accueil.
Vous connaissez M. Sainteny de longue date. Je tiens à vous dire qu'il a toute mon estime et ma confiance et que je ne doute pas qu'il me rendra fidèlement compte de ce que vous voudriez bien lui confier.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

[2] Jean Sainteny, est commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord-Annam d'octobre 1945 à décembre 1947, puis délégué général de France au Nord-Vietnam à partir de 1954, il reste en poste jusqu'en 1957.

[3] Il s'agit de la conférence de Genève qui aboutit aux accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

110

M. VYAU DE LAGARDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 716 à 718.
Immédiat. Secret.

Dakar, 8 juillet 1966.

(*Reçu* : 17 h. 07).

L'ambassadeur de Guinée à Dakar[1] a été reçu, hier, par le président de la République, à qui il aurait remis une lettre de M. Sékou Touré. M. Diakhaby était rentré de Conakry le mercredi 5 et avait atterri à l'aérodrome de Dakar à 14 h. 35, c'est-à-dire deux heures après que le gouvernement sénégalais eut annoncé sa décision de cesser toute coopération bilatérale avec la Guinée. (Je me réfère à mon télégramme n° 710)[2].

L'entrevue de l'ambassadeur avec le président de la République s'est déroulée sans témoin. M. Diakhaby paraissait, d'après les déclarations de ceux qui l'ont vu sortir du bureau présidentiel, fort mécontent : il a quitté Dakar, le soir même, à 19 h. 30 par avion.

Le Sénégal avait, comme je l'ai indiqué dans mon télégramme précité, d'excellentes raisons de manifester son ressentiment. Il semble, en outre, d'après des renseignements de source sérieuse, que les conversations que le président Senghor a eues à Tananarive[3] avec d'autres chefs d'État et surtout avec le président Houphouët-Boigny, ont également contribué à la décision du 5 juillet.

Le Président ivoirien aurait fait savoir la nécessité qu'il y avait à donner à l'opinion africaine le sentiment que sa propre hostilité à M. Sékou Touré n'était nullement d'ordre personnel et qu'elle était justifiée par les actes du Président guinéen et partagée par le gouvernement sénégalais.

Ce serait, d'ailleurs, si j'en crois mes informateurs, le rappel des injures personnelles qui lui avaient été adressées en maintes occasions qui aurait, finalement, le plus frappé le président Senghor.

(Collection des télégrammes, Dakar, 1966)

[1] M'Bemba Diakhaby (El Hadj) a présenté ses lettres de créance au président Senghor le 17 juin 1966. Se référer au télégramme de Dakar nos 639 à 641 du 18 juin 1966, non repris.

[2] Le télégramme de Dakar nos 703 à 710 du 6 juillet 1966, non publié, rend compte de la conférence de presse hebdomadaire du ministre sénégalais de l'Information, Abdoulaye Fofana, au cours de laquelle le Ministre annonce que le Sénégal a décidé de mettre fin à sa coopération bilatérale avec la Guinée. Les raisons de cette rupture résideraient dans le fait que le président Sekou Touré avait boudé le festival des Arts nègres de Dakar, mais surtout dans les accusations portées par le président guinéen contre le Sénégal qui, selon lui, mène une politique de double jeu et prépare une action subversive en Guinée visant à renverser le régime. Se reporter à la dépêche de Dakar n° 536/DAM/C2 du 27 juillet 1966, non reproduite, brossant le tableau des *relations sénégalo-guinéennes*.

[3] Allusion à la conférence des chefs d'État des pays de l'OCAM, qui s'est tenue à Tananarive du 25 au 28 juin 1966, où fut adoptée la charte de l'Organisation.

111

M. FOUCHET, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-DOMINGUE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 197/AM[1]. *Saint-Domingue, 8 juillet 1966.*

Après une sanglante révolution et neuf mois de gouvernement provisoire[2], la République dominicaine a enfin un Président constitutionnel[3].

Le 1er juin, le Dr Joaquin Balaguer était, à 58 ans, et pour la seconde fois dans sa vie[4], président de la République par les deux tiers des votants, l'emportant de loin sur son principal concurrent, le professeur Juan Bosch[5], que l'opinion publique donnait gagnant à deux contre un.

Le 1er juillet, le nouveau Président, solennellement investi pour quatre ans, prêtait le serment d'usage devant les Chambres, les hautes personnalités et le Corps diplomatique, et recevait des mains de Monsieur Hector Garcia Godoy, président provisoire sortant[6], le pouvoir suprême sur un pays fatigué, mais non réconcilié, avec une caisse vide et « l'ardoise » des problèmes jamais résolus depuis l'assassinat du dictateur qui fut pendant 31 ans le maître absolu[7].

La veille, le président Godoy avait reçu les Corps constitués et les missions spéciales de trente-deux pays.

Les Etats-Unis et le Costa Rica avaient envoyé leurs vice-Présidents, M. Hubert Humphrey et M. Calvo Sanchez, et la plupart des nations latino-américaines ainsi que le Japon, des ministres en exercice ou des parlementaires, tandis que les pays d'Europe avaient accrédité à cet effet leurs missions diplomatiques permanentes. On remarquait l'absence de l'Argentine, avec laquelle Godoy avait rompu la veille, à la suite du coup

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Investiture et programme du président Balaguer.*

[2] Sur ces événements, consulter *D.D.F.*, 1965-I et II, voir sous la rubrique de la Table méthodique *La République dominicaine.*

[3] Conformément aux dispositions prises par le gouvernement provisoire le 3 septembre 1965, les élections présidentielles ont eu lieu le 1er juin 1966, la campagne électorale s'étant ouverte le 1er mars

[4] Le Dr Joaquin Balaguer, qui se présentait sous l'étiquette du Parti réformiste, avait assumé la présidence de la République pendant et après la chute du régime Trujillo (1960-1962).

[5] Juan Bosch, ancien président, renversé par l'armée en 1963, revenu à Saint-Domingue en septembre 1965, se présentait sous l'étiquette du Parti révolutionnaire dominicain (PRD).

[6] Garcia Godoy, président provisoire depuis le 3 septembre 1965.

[7] Le général Rafael Leonidas Trujillo y Molina, président de la République dominicaine de 1930 à 1951, cède la présidence à son frère Hector mais garde la réalité du pouvoir jusqu'à son assassinat en mai 1961.

d'État du général Ongania[1], et la présence d'un vice-ministre haïtien[2], premier représentant officiel du pays voisin depuis 1962.

Un incident, signalé dans ma communication du 2 juillet[3], fit craindre un moment le retour aux fusillades des mois passés ; mais il n'en fut rien et toutes les cérémonies de la journée et du lendemain se déroulèrent dans le calme et même dans l'indifférence populaire.

La capitale a boudé son nouveau Président.

Parmi les diverses cérémonies qui marquèrent la prise de pouvoir, la représentation du Cabinet et le discours d'investiture, dont j'ai déjà rendu compte par télégrammes séparés, furent les plus attendues.

M. Balaguer est un personnage énigmatique : d'apparence frêle, il devient dur, brutal même dès qu'il prend la parole en public. Petit de taille, lent de gestes et un peu larmoyant, c'est un tout autre homme à la tribune. Son discours surprit autant par le ton sévère et parfois hargneux que par le contenu que n'aurait pas désavoué l'opposition, en partie tout au moins.

Le nouveau Président développa pendant plus d'une heure les principaux thèmes : ordre dans l'État et dans ses entreprises, finances, justice sociale, obéissance aux lois, indépendance nationale, relations internationales, etc. mais il a omis : l'Armée et l'Université, les deux pôles d'agitation du pays. Omission inquiétante quand on la rapproche de la composition du Cabinet, dont certains membres passent pour les plus farouches soutiens de cette armée pléthorique et indisciplinée, qui est à l'origine du chaos dans lequel vit le pays depuis cinq ans.

Irait-on jusqu'à dire que l'espoir que fit naître, malgré ses lacunes, le discours d'investiture fut obscurci par ce que laisse présager la composition du Cabinet ?[4] D'aucuns ont ce sentiment, tandis que d'autres estiment que la présence de certains ministres s'explique par la dette que Balaguer a contractée envers ceux qui l'ont fait élire et qu'il saura s'en débarrasser le moment choisi.

Le président Balaguer, « champion de la paix », a voulu former un cabinet d'union nationale de l'extrême droite au Parti Révolutionnaire

[1] Le général Juan Carlos Ongania a pris le pouvoir à Buenos Aires le 28 juin 1966. Ce coup d'État est la résultante de l'affrontement très vif entre les forces armées et le gouvernement argentin à la suite de l'allocution prononcée le 29 mai 1966 par le général Pistarini, commandant en chef de l'armée de Terre, qui constituait une mise en garde au gouvernement. Le 26 juin, les chefs militaires argentins proclament « l'Acte de la Révolution argentine », décident la destitution du président Illia, du vice-président Perette et des gouverneurs de province.

[2] M. André Raymond, sous-secrétaire d'État haïtien aux Affaires étrangères.

[3] Le 30 juin, des coups de feu ont éclaté à Saint-Domingue. Selon la police, des étudiants, rassemblés aux portes du siège local du parti réformiste, auraient provoqué des désordres et la police aurait dû intervenir pour les disperser. Le 1er juillet, deux soldats américains auraient été attaqués par un groupe de jeunes gens alors qu'ils se trouvaient sur une artère de la capitale. Un des soldats aurait été blessé à la tête et au visage.

[4] La composition du gouvernement dominicain est présentée dans le document du Conseil de sécurité des Nations unies (S/7338/Add. 5), du 2 juillet 1966, intitulé ; *Rapport du secrétaire général sur la situation dans la République dominicaine*, non publié.

Dominicain (PRD) ; mais ce que l'on connaît de certains ministres montre que la balance n'est pas égale : aux trois membres du PRD (Martinez Francisco, aux Finances, Brea Peña, à l'Industrie et au Commerce, et Casasnovas Garrido, sans portefeuille, tous trois de la fraction modérée du PRD) correspondent trois extrémistes de droite, un militaire et cinq réformistes. Un des réformistes, M. Victor Hidalgo Justo, à l'Éducation nationale, est connu pour ses opinions réactionnaires. Il est un des fondateurs de la nouvelle université dissidente, « Pedro Henriquez Urena », créée il y a deux mois pour faire pièce à l'Université Autonome de Saint-Domingue, accusée d'être tombée aux mains de l'extrême-gauche[1].

Le ministre des Forces Armées est un militaire : le général Pérez y Pérez, seul survivant de l'équipe du Président sortant. L'armée, sous son autorité, paraît être revenue à la légalité ; mais le général Pérez, pourra-t-il aller plus loin ? Jusqu'à l'indispensable épuration qui n'a jamais été sérieusement entreprise depuis la mort de Trujillo ?

Quant au ministère de l'Intérieur et à la Police, il a à sa tête un homme connu pour ses opinions d'extrême droite : M. Ramon Castillo, ancien transfuge du PRD, au sobriquet de « *Mon el Loco* » (Ramon le fou). C'est un homme au passé agité, fermé à toute largeur de vues et ennemi juré de son ancien parti.

Un des ministres sans portefeuille, M. Tomas Alcibiades Espinosa, n'est autre que l'auteur du rocambolesque coup d'État manqué de novembre 1965, au cours duquel fut proclamé, à Santiago, un gouvernement insurrectionnel d'extrême-droite ; qui dura trois heures et fur réduit sans coup de feu par la police.

Enfin M. Tavaré Alvarez Pereyra, à la Santé publique, est l'ancien candidat à la vice-Présidence, qui fit campagne avec Bonnelly[2], candidat sans espoir de l'extrême-droite, et le lâcha quelques jours avant les élections.

Ces ministres auront-ils la force de caractère de ne pas abuser de leur victoire ? Comment suivront-ils Balaguer dans son programme social ?

Leur comportement passé, leur tempérament, leurs attaches, pour ne pas dire leurs compromissions, laissent très sceptiques.

Quand Balaguer annonce qu'il va faire rendre gorge à ceux qui se sont emparés des terres de Trujillo, comment l'exécutif accomplira-t-il la mesure quand on sait que la plupart de ces terres sont passées entre les mains des militaires et de leurs amis ?

Quand on annonce que tous les traitements publics seront réduits pendant six mois afin de dégager trois millions de pesos, comment réagira l'armée, touchée elle aussi par la mesure ?

[1] Concernant l'université autonome de Saint-Domingue, se reporter à la dépêche n° 396/ACT du 23 novembre 1965, non publiée.

[2] Rafael Bonnelly et Tavare Alvarez Pereyra étaient les candidats du mouvement d'intégration nationale (MIN), regroupant l'union civique, l'action révolutionnaire, l'avant-garde révolutionnaire dominicaine, le parti libéral évolutionniste et le parti nationaliste révolutionnaire démocratique.

En revanche, Balaguer déclara qu'il ne tolérera pas que l'on tente d'introduire la discorde au sein de l'armée. Ce fut sa seule déclaration sur cette institution et encore était-elle ambiguë. Mais, sans doute, fut-elle nécessaire, car le dernier acte du gouvernement Godoy, le 29 juin, fut justement de prononcer par une loi l'intégration de ce qui restait d'anciens militaires constitutionalistes ; un demi-millier environ : mesure qui ne vise que les militaires en activité de service le 24 avril 1965. Cette épineuse question de la réintégration n'avait pu être résolue que pour la police nationale, au début du régime du président Godoy. Quant aux membres des trois armes, ils étaient depuis neuf mois internés dans le camp du « 27 Février », dans les faubourgs de la capitale. De 1200 au début, ils restèrent moins de 600, les civils s'en étant retournés chez eux, la plupart des chefs (une trentaine) et des jeunes officiers (une soixantaine) ayant été envoyés à l'étranger, dans des postes diplomatiques ou dans des écoles militaires.

En ce qui concerne la situation économique et financière le Président brossa un tableau dramatique, mais exact : il n'y a plus d'argent et la dette extérieure s'accroît démesurément, alors que les agents de l'État et des entreprises industrielles et commerciales étatiques (l'État dominicain est le plus grand propriétaire foncier et le plus gros industriel du pays) non seulement ne travaillent pas, mais encore mettent au pillage les deniers publics. Gabegie, paresse, manque de conscience professionnelle : pendant une heure Balaguer fustigea fonctionnaires, employés et ouvriers. Il annonça qu'il appliquerait dans toute sa rigueur la loi de novembre 1965 (loi du gouvernement Godoy) sur l'interdiction qui est faite aux agents des services publics de se mettre en grève, promettant de licencier ceux qui passeraient outre, ainsi que la loi de 1961 (du temps de son premier mandat) qui fait obligation aux fonctionnaires d'un certain rang de déclarer par devant notaire, en prenant leur fonction, la consistance exacte de leur fortune. Enfin, le Président annonça qu'il allait renforcer les pouvoirs de la Cour des Comptes et promit que désormais aucun centime ne serait plus dépensé dans des « aventures administratives ».

Mais la mesure financière immédiate qui causa le plus de sensation fut l'annonce d'une réduction considérable de tous les traitements publics pendant les six prochains mois : Balaguer fixa son propre traitement à 750 pesos mensuels et déclara que tous les émoluments, soldes ou salaires des fonctionnaires, employés ou ouvriers des administrations, des collectivités et des entreprises de l'État, ainsi que les pensions dépassant 200 pesos seraient considérablement réduits et qu'en aucun cas les cumuls de traitements, de bonifications ou de pensions ne devraient dépasser le plafond de 1 000 pesos par mois. Il rappela qu'à l'heure actuelle les charges de l'État au seul titre de pensions – exclusion faite des pensions militaires – lesquelles soit dit en passant sont les plus fortes, atteignent la somme de 4 millions de pesos par an.

S'attaquant ensuite aux entreprises publiques, il critiqua particulièrement la « *Corporacion Azucarera Dominicana* » (CAD), dénonçant la gabegie de cette société nationale « pourrie par la politique » et annonçant

qu'il allait personnellement en assurer le contrôle et l'épuration[1]. On se souvient que pendant sa campagne électorale il avait dénoncé « l'Azucarera » comme un bastion du PRD.

Abordant ensuite l'aide étrangère, Balaguer déclara que le pays ne pouvait continuer « à vivre d'aumônes tout en protestant contre les bottes étrangères » et qu'il importait d'employer les fonds reçus à développer certaines productions agricoles complémentaires de Porto Rico et des États-Unis. Préconisant avec l'île voisine la création d'un marché commun et demandant aux seconds de donner à la République dominicaine la place laissée libre par Cuba, il tendit la perche à Washington en suggérant de porter le quota sucrier annuel à un volume fixe de 700 000 tonnes. Le vice-président Humphrey[2], qui était à la tribune d'honneur, parut acquiescer ; mais il fut plus hésitant le lendemain dans une conférence de presse.

La question du quota fixe annuel est d'une importance capitale pour l'État, qui par la CAD produit les deux tiers du sucre du pays avec 70 000 ouvriers, 100 000 hectares de cannes et douze usines. Mais la CAD est un perpétuel déficit. Son passif atteint les 70 millions de pesos et seul le cours du marché intérieur américain qu'ouvre l'octroi du quota lui permettrait de ne pas vendre à perte.

Le président Balaguer aborda ensuite le problème de la paysannerie, « laquelle associée depuis le premier jour à la cause du Parti Réformiste, comme l'ensemble des femmes dominicaines, affirma dans les urnes ses qualités civiques contre l'analphabétisme moral et politique dont firent preuve les agitateurs de la ville ». Il annonça la mise en œuvre prochaine d'une réforme agraire par la distribution immédiate aux paysans pauvres des terres de l'État qui sont actuellement entre les mains de quelques privilégiés (il s'agit principalement des terres confisquées à la famille Trujillo) et par la distribution, à plus longue échéance, de lots créés sur les excédents de terres que les « latifundistes » sont dès maintenant invités à remettre à cet effet à l'État, soit, volontairement, en échangeant ceux-ci contre des actions des entreprises commerciales ou industrielles de l'État, soit, à la suite d'une procédure « d'expropriation graduée ». Cette réforme sera complétée par un remembrement des zones de « *minifundia* ».

C'est ainsi que le pays apprit que le gouvernement dominicain était disposé à céder au capital privé tout ou partie des entreprises commerciales, agricoles ou industrielles de l'État : sucre, ciment, peinture, meunerie, etc. dont les 9/10 viennent de Trujillo.

Le Président, abordant ensuite la politique internationale, déclara qu'il se prononçait « ouvertement pour le maintien des relations diplomatiques avec tous les pays d'Amérique, nonobstant le caractère des institutions sous lesquelles vit chacun d'eux ». Tout le monde comprit que Saint-Domingue renouait avec Haïti et Cuba ; mais le lendemain Balaguer, interrogé à ce

[1] La CAD ou Compagnie sucrière dominicaine est dissoute le 19 août 1966.

[2] Hubert Humphrey, vice-président des États-Unis depuis novembre 1965.

sujet par les journalistes déclarait que « Cuba, du point de vue des idées et de la politique, ne faisait pas partie de l'Amérique, mais d'au-delà du « rideau de fer ».

Certains avaient pu voir que M. Humphrey avait, le jour du discours, fait très grise mine en écoutant l'interprète, qui lui faisait la traduction.

Quant aux pays socialistes, Balaguer déclara qu'il nouerait avec eux des relations commerciales et ne se rétracta pas le lendemain.

Malgré les questions qu'il laisse sans réponse, le programme du Président a été généralement bien accueilli : au cours des visites de congé[1] que j'ai rendues à Bosch et à Bonnelly, l'un et l'autre m'ont déclaré l'approuver. Le chef du PRD a souligné que les idées qui y étaient exprimées étaient très voisines des siennes. Par contre ces deux personnalités se sont déclarées en désaccord avec la composition du Cabinet et s'interrogent sur les motifs qui ont poussé le nouveau Président à s'entourer d'hommes dont certains sont aussi discutés.

Bonnelly comme Bosch ont souligné avec vigueur qu'ils considèrent que le succès de l'expérience Balaguer est vital pour le pays et se déclarent prêts à l'appuyer autant que possible.

Son principal rival a été jusqu'à me dire qu'un jour, peut-être, les militants du PRD devront-ils descendre dans la rue pour défendre le gouvernement contre ses partisans actuels.

(Direction d'Amérique, République dominicaine, 1966)

[1] Paul Fouchet, ministre plénipotentiaire, quitte Saint-Domingue où il était en poste depuis juin 1964, pour Tripoli d'Afrique (Libye).

112

COMPTE RENDU

3e entretien[1] des Premiers ministres de France et de Grande-Bretagne à Downing Street à Londres le 8 juillet 1966 à 10 h.

C.R.
Très secret.

Assistent à l'entretien :

Du côté français	*Du côté britannique*
M. Pompidou	M. Harold Wilson
M. Couve de Murville	M. Michaël Stewart
M. de Courcel	Mrs Barbara Castle
M. Jobert	Lord Shackleton
M. de Beaumarchais	M. George Thomson
M. Puaux	M. Wedgwood-Ben
M. de Leusse	Sir Burke Trend
M. Vaurs	Sir Paul Gorre-Booth
M. Gaucher	Sir Patrick Reilly
	Sir Eric Roll
	Lord Hood
	Sir Con O'Neill
	M. Allen Campbell

M. Wilson : Nous allons aborder l'important sujet du tunnel sous la Manche[2]. Je voudrais répéter que le rapport géologique a été très encourageant et que nous voulons progresser dans cette entreprise commune qui représente une grande valeur économique pour nos deux pays. Les représentants de nos deux gouvernements, qui ont examiné le problème, ont fait du bon travail. En ce qui concerne la construction et la gestion du tunnel, vous connaissez notre position. Nous aurions préféré faire appel à des fonds publics, tandis que vous souhaitez que la construction soit assumée par

[1] Voir ci-dessus les comptes rendus des entretiens des 6 et 7 juillet.

[2] Le 6 février 1964, les ministères des Transports britannique et français publient un communiqué commun annonçant la décision des deux gouvernements d'entreprendre la construction d'un tunnel ferroviaire sous la Manche. Le communiqué précise que « les deux gouvernements n'avaient pas encore pris de décision quant au principe d'une participation d'intérêts privés au capital social de l'entreprise et, le cas échéant, quant aux modalités de cette participation. » Mais il précisait « qu'en tout état de cause les gouvernements devront avoir le contrôle de la future société d'exploitation. » Les gouvernements britannique et français font, le 8 juillet 1964, une déclaration commune donnant leur approbation pour la construction d'un tunnel ferroviaire foré composé de deux galeries principales encadrant une galerie de service.

l'entreprise privée et la gestion par nos gouvernements. Nous comprenons la position du gouvernement français et sommes prêts à coopérer. Peut-être, M. le Premier ministre, pourriez-vous nous fournir quelques précisions.

M. Pompidou : Il est important que cet ouvrage soit réalisé, car il bénéficiera à nos deux pays, ainsi qu'à l'Europe. Nous avons vu le rapport des experts, mais tenons à obtenir encore certaines précisions. Les prévisions financières ne sont pas encore solides et risquent d'être dépassées par suite d'événements futurs. La question est claire sur le plan technique : ce serait un tunnel foré et non point un tube immergé. On peut extrapoler un coût probable, mais celui-ci pourrait doubler par suite d'incidents variés, comme le montrent de récentes expériences à Paris. Certainement, c'est cependant une entreprise assurément rentable sur le plan politique et, sans doute, aussi sur le plan économique. Les experts ont au début, sous-estimé l'importance du trafic ; les estimations contenues dans le présent rapport sont bien supérieures.

Pour ce qui est des modalités de financement, nous ne sommes pas nécessairement en faveur d'un financement privé. Mais le gouvernement et le plan n'ont pas prévu un ouvrage de cette importance. Nous sommes donc obligés de recourir à des moyens extra-budgétaires et de nous procurer à l'extérieur les capitaux que nous ne pourrons pas trouver sur le marché financier français. Cet appel pose des questions auxquelles nous devons être très attentifs. On nous demandera des garanties de rentabilité. En ce qui concerne la gestion, nous sommes tous deux d'accord pour qu'elle soit publique.

C'est la question de la rémunération des capitaux qui cause la plus grande difficulté. Des groupes financiers proposent de créer une ou deux sociétés privées qui construiraient le tunnel, mais ne s'engageraient pas sur le coût final de l'opération et demanderaient aux deux gouvernements une rémunération et une garantie de leurs dépenses. Elles n'auraient donc pas d'intérêt à limiter les coûts et se borneraient à recourir aux gouvernements. Il s'agit donc d'examiner cette question avec prudence, car les capitaux sont chers, compte tenu du taux de l'argent aux États-Unis. En dépit de cet aspect financier, nous sommes favorables au projet et continuerons à l'étudier dans un esprit positif.

M. Wilson : Ce que vous avez dit correspond à notre préoccupation majeure. La garantie est trop chère et les sociétés n'accepteraient pas de s'en tenir à un coût fixe. Il faudra bien faire appel à des capitaux étrangers. Peut-être serait-il possible d'en obtenir dans les pays qui profiteraient de ce tunnel : je pense notamment à la Suisse et à vos partenaires de la CEE. Il faut tout faire pour réduire au minimum le coût de la construction. Je passe la parole au ministre des Transports.

Mrs Castle[1] : Je suis d'accord sur le projet, mais l'appel aux capitaux privés présente de vastes difficultés, qu'il s'agit d'étudier en détail et avec

[1] Barbara Castle, ministre britannique des Transports depuis janvier 1966.

prudence. Nous avons maintenant passé le stade de l'accord de principe. Il faut donner l'impression que nous avons progressé depuis février 1964, sans donner en même temps l'impression que tous les problèmes sont réglés, car ils ne le sont pas. Il est très important que les deux gouvernements mettent au point tous les détails avant d'entreprendre quoi que ce soit et de faire appel à des capitaux privés. Mon département estime que le tunnel présentera de grands avantages économiques aussi bien que politiques, mais qu'il faut examiner avec des précautions particulières tous les aspects du problème, notamment les coûts, avant de recourir aux intérêts privés.

M. Wilson : Nous devons considérer ce que nous allons dire dans le communiqué. Il faut être positif. Bien que la question soit encore à l'étude, nous pouvons donner le feu vert. La construction du tunnel n'aura pas lieu demain, mais nous pouvons nous montrer optimistes, car nous avons passé le stade du doute. Cela doit apparaître dans le communiqué, qui devrait être plus encourageant. Nous voulons aller de l'avant. Vous aussi. Or, nous ne l'avons encore jamais dit. Nous discuterons encore des aspects économiques et financiers, mais le moment de la décision politique est venu.

M. Pompidou : J'en conviens. On pourrait mettre dans le communiqué que les deux gouvernements ont décidé de rechercher une solution pour faire construire le tunnel.

M. Wilson : Rendons le communiqué plus positif sur ce point et passons maintenant aux problèmes difficiles que soulèvent nos projets communs, particulièrement le *Concorde*.

Nous avons décidé l'année dernière de poursuivre la réalisation de ce projet[1]. Mais nous sommes de plus en plus inquiets du développement des coûts. Il y a 18 mois, les dépenses s'élevaient à 140 millions de livres pour chaque pays. Nous en sommes maintenant à 185 millions de livres. Si on y ajoute les dépenses prévues jusqu'à l'autorisation de vol, nous arrivons à un total de 250 millions de livres, alors que nous n'en avons encore dépensé que 40 millions. C'est grave et l'on peut se demander si les bénéfices justifieront des dépenses aussi considérables. Pensez-vous qu'il vaille la peine de continuer ? Ces sommes pourraient être utilisées à d'autres projets communs. Nous avons bien eu un rapport technique favorable, mais rien qui fasse autorité sur le plan commercial. L'une des questions qui se posent c'est celle de l'autorisation de survol du territoire de nombreux pays, à cause du « bang » supersonique. Cet argument sera utilisé par des pays peu favorables à l'entreprise. La vente et l'utilisation de l'appareil en seront affectées.

M. Pompidou : Il est certain que le projet est extrêmement coûteux et à plusieurs reprises, nous nous sommes déjà demandé, comme vous l'avez fait, s'il convenait ou non de continuer. Mais les raisons principales qui nous ont conduits à entreprendre ce projet n'ont pas disparu. C'est d'abord un projet d'avant-garde, qui nous permettra de coopérer afin de maintenir nos

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 32.

industries aéronautiques à un haut niveau d'emploi et de qualité technique. Le terrain est favorable, car les États-Unis, notre plus puissant compétiteur, sont en retard dans ce domaine. Le projet stimulera enfin les recherches technologiques. Ces raisons sont toujours valables.

Les études techniques sont favorables, mais il faut envisager deux problèmes importants. Il y a d'abord celui de la rentabilité commerciale. Elle n'a guère de chance d'être brillante, comme c'est généralement le cas dans l'aviation civile. On peut demander aux techniciens d'améliorer la capacité de l'appareil en passagers et en fret, mais on risque, ce faisant, d'alourdir les frais, donc la rentabilité elle-même. Il serait plus sage de se contenter d'une rentabilité médiocre et admettre que les gouvernements soient appelés à couvrir des coûts qui ne seront pas tous récupérables. Telle est la loi de cette industrie pour les projets avancés.

Quant au problème du « bang », il se ramène à ceci : les États-Unis fourniront-ils à l'appareil un certificat de navigabilité ? S'ils l'accordent, peu de pays refuseront de suivre leur exemple. Les études techniques montrent d'ailleurs que le « bang » dans le sens de la marche est tolérable et n'excède pas les normes. Mais il existe des incertitudes – et même des inquiétudes – pour le « bang latéral ». Les experts prétendent qu'il sera possible de surmonter la difficulté. Les États-Unis pourraient-ils alors nous faire le mauvais tour de refuser le certificat de navigabilité ? Cette œuvre, que nous poursuivons à grands frais, demeure très utile pour nos industries et pour la coopération entre nos deux pays. Nous lui demeurons attachés, tout en mesurant les difficultés.

M. Wilson : Le projet est indubitablement d'avant-garde. C'est une œuvre de coopération qui constitue un encouragement et une prouesse technique pour nos industries. Tous les problèmes techniques sont solubles à la longue, à condition que l'on veuille bien payer. Si au lieu de 250 millions de livres on y met 1 ou 2 milliards on arrivera à un moment où les problèmes techniques seront peut être résolus mais pas les problèmes financiers. C'est pourquoi je veux tirer la sonnette d'alarme. Car la question des coûts est un facteur que nos deux pays doivent prendre en considération. Il serait donc maintenant utile de procéder à une étude, non plus seulement technique, mais économique, portant sur les coûts, la rentabilité et les perspectives commerciales. Elle serait sans doute négative mais nous devons l'envisager et y procéder ensemble.

M. Pompidou : Naturellement une étude de la rentabilité est un élément fondamental. Je pense néanmoins que, comme l'a montré une récente réunion d'experts à Toulouse, nous en sommes au stade qui précède immédiatement la construction en série. Nous sommes d'ores et déjà extrêmement engagés.

M. Wilson : Certainement. Mais moi, comme économiste, et vous comme banquier, il nous faut un avis d'experts, sur l'aspect économique du problème pour savoir dans quelle direction nous nous engageons. Nous pourrions ce faisant poursuivre l'étude technique de l'affaire. Il n'est pas nécessaire d'en parler dans le communiqué afin de ne pas semer le doute.

M. Pompidou : Nous sommes quand même obligés de faire une allusion au projet. L'absence d'une telle mention serait en effet significative.

M. Wilson : Je ne me suis pas bien fait comprendre. Je ne parlais pas du Comité d'économistes et ne veux pas omettre de mentionner le *Concorde* et les autres projets.

M. Pompidou : Je suis d'accord.

M. Wilson : Il y a une autre question, c'est celle de l'*Airbus*[1]. La France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont d'accord sur les définitions du projet. La BEA a besoin d'un type d'avion intérimaire. Mais le projet nous intéresse et nous maintenons la date de 1972. Il n'est pas question de renvoyer l'affaire à plus tard. Je tenais à écarter ce malentendu.

En ce qui concerne les moteurs, étant donné que l'idée actuelle est de développer l'industrie européenne des moteurs, pourquoi les industriels français sont-ils si désireux de mettre sur l'*Airbus* des moteurs américains ? Cette politique « transatlantique » ne correspond pas avec vos idées dans ce domaine. Si les moteurs américains étaient meilleurs on le comprendrait, mais les Américains eux-mêmes envisagent d'acheter des moteurs *Rolls-Royce*. La question est pour nous d'une importance capitale.

M. Pompidou : L'*Airbus* en est à un stade moins avancé que le *Concorde*. Pour l'instant, les études des experts s'effectuent en ordre dispersé en dehors du gouvernement. Les sociétés françaises comme *Sud-Aviation* ou *SNECMA* poursuivent leurs études sans orientation unique ni direction politique. Il faudra bien parvenir, à un moment donné, à des conclusions.

Je voudrais esquisser très rapidement les perspectives les plus probables. Du point de vue financier, mieux vaudrait réaliser les projets successivement et non pas simultanément, car le *Concorde* entraînera des charges considérables jusqu'en 1969. Il conviendrait donc de ne pas cumuler ces charges et que l'*Airbus* ne vienne qu'ensuite. En outre, quel que soit notre désir de maintenir une industrie aéronautique européenne, il faut bien reconnaître que celle-ci n'est pas en période d'expansion, mais plutôt de récession progressive. Si les deux projets étaient menés de front, cela entraînerait une expansion de l'emploi qui serait suivie d'une chute profonde et de difficultés sociales. L'autre point essentiel c'est le problème des moteurs. Nous connaissons la position britannique et la nécessité de maintenir une grande industrie européenne des moteurs. D'ailleurs il y a déjà un accord entre *Turbomeca*, firme privée, et *Rolls-Royce*. Avant même qu'on ne parle de coopération franco-britannique, la *SNECMA* avait un accord

[1] Le 28 octobre 1965, une conférence réunit à Londres les représentants de 12 compagnies aériennes européennes et ceux de plusieurs constructeurs aéronautiques qui définissent un premier projet d'« Airbus » : avion de grosse capacité pour les courtes et moyennes distances. Cet appareil biréacteur doit pouvoir transporter 200 passagers sur 1 800 km et être mis en service en 1972. Les études sont menées de concert entre *Sud-Aviation, Hawker Siddeley* et *Deutsche Airbus* dans le but de réaliser un avion propulsé par des réacteurs *Rolls-Royce*, et appelé *A300*. Mais le motoriste britannique semble plus soucieux de développer le moteur *RB211* pour le *Tristar* de *Lockheed* que de travailler sur le *RB207*, plus puissant mais destiné à un avion européen à l'avenir incertain. D'où la nécessité de se rabattre sur des moteurs américains existants.

avec *Pratt et Whitney*. Cela explique les différences d'approche des firmes. En définitive, il y a deux questions importantes : il faut d'abord que le projet d'*Airbus* ne coïncide ni industriellement ni financièrement avec le *Concorde*, il faut ensuite, puisque les questions techniques ne présentent pas de difficultés, que le projet soit rentable et puisse faire face, sur les marchés extérieurs, à la compétition américaine.

M. Wilson : Il serait utile d'examiner quelques instants les projets de coopération militaire. Il y a d'abord le *Martel*[1] mais aussi l'avion d'entraînement *Jaguar*[2] et surtout l'avion à géométrie variable. Nous en avons eu l'idée, mais les États-Unis nous ont pris de vitesse. Dans notre revue de la Défense nationale, nous avons dit que l'avion à géométrie variable était, du point de vue militaire et industriel, le noyau de notre politique aéronautique à long terme. Nous aurons besoin d'acheter des avions intérimaires aux États-Unis. Mais, à long terme, nous nous en remettrons à notre projet commun. Notre ministre de l'Armée de l'Air[3] rencontrera M. Messmer[4] en octobre. Nous espérons que les projets pourront être poursuivis dans ce domaine vital.

M. Pompidou : Nous nous félicitons des progrès de notre coopération à propos du *Martel* et *Jaguar*. Cette coopération a l'immense avantage de nous permettre de conjuguer nos possibilités. Mais c'est un désavantage, en ce sens que ce sont les projets du plus ambitieux qui sont réalisés, donc les plus coûteux. La coopération fonctionne bien malgré tout et se traduira par des réalisations pratiques.

En ce qui concerne l'avion à géométrie variable, l'aspect que je viens de mentionner apparaît très clairement. La RAF est plus ambitieuse que notre Armée de l'Air. Nous pensions à un avion d'interception alors que vous songez à un avion qui aurait une valeur militaire plus grande mais dont le coût global serait très élevé. On en est encore au stade des études préliminaires et il n'y a pas encore d'estimation des coûts. Mais la question des dépenses nous fait réfléchir. En tout cas, s'il y a un avenir lointain pour l'aviation militaire et même civile, c'est du côté de l'avion à géométrie variable qu'il faut le chercher.

M. Wilson : Les ministres de la Défense examineront tout cela. Passons, si vous le voulez bien, à la coopération industrielle et technique. Je voudrais vous présenter notre nouveau ministre de la Technologie, M. Wedgwood-Ben[5].

[1] Développé par *Matra, Dassault* et *British Aerospace*, le missile *AS37 Martel* est un engin air-sol antiradar se guidant sur le rayonnement des stations radars cibles.

[2] Le 17 mai 1965 est signé un accord gouvernemental franco-britannique définissant le programme d'un avion d'école, de combat et d'appui tactique : le *Jaguar*, réalisé conjointement par *Breguet-Aviation* et *British Aerospace*. La fabrication des prototypes est lancée en octobre 1966, le premier vol a lieu le 8 septembre 1968.

[3] Lord Edward Shackleton, ministre d'État britannique pour l'Air depuis 1964.

[4] Pierre Messmer, ministre des Armées depuis 1960.

[5] Ministre des Postes britannique de 1964 au 3 juillet 1966, puis ministre de la Technologie.

Dans mes conversations avec le général de Gaulle, l'année dernière[1], j'ai suggéré qu'il ne fallait pas nous cantonner au domaine de l'aviation mais étendre notre coopération à d'autres projets intéressants, entraînant des coûts élevés, mais également des bénéfices importants. Vous connaissez nos efforts pour garantir notre industrie des ordinateurs contre la menace américaine. Nous n'avons pu nous mettre d'accord sur le projet ambitieux d'ordinateur géant. Mais les discussions se poursuivront néanmoins et notre ministre de la Technologie se rendra en France prochainement. Nous vous avons d'ailleurs adressé un aide-mémoire sur la question des ordinateurs. Il y a aussi d'autres projets, comme celui du Hovercraft[2], de l'Aérotrain[3] et d'un nouveau système de batteries (*fuel-cells*)[4].

M. Pompidou : Je suis favorable au développement de la coopération dans tous ces domaines et suis préoccupé par la question des ordinateurs. La France se trouve dans une situation particulière : IBM a installé chez nous ses usines pour l'ensemble du continent, tandis que son concurrent *General Electric*, a pris une participation chez *Bull*. Cela nous a contrariés mais était impossible à éviter pour des raisons financières. Si on veut tenir tête à IBM, il faudrait engager des dépenses énormes. C'est ainsi que le compte d'exploitation de cette firme pour 1964 révèle des bénéfices de 1,5 milliards de dollars.

En France, l'industrie des calculatrices électroniques est trop morcelée. Il existe plusieurs firmes dont aucune ne possède les caractéristiques globales requises : elles ont soit des techniciens, soit de l'argent, mais n'ont pas les deux. A la suite d'une étude effectuée par le Commissariat général au plan, nous sommes en train d'essayer de provoquer un regroupement des sociétés. Il s'agit de créer un groupe possédant une valeur technique et financière et doté d'un programme qui, au début, sera forcément limité. Cela devrait être fait dans quelques mois. Un contact utile pourrait être ménagé entre ce groupement et les industries anglaises. S'il est possible d'aller de l'avant, nous pourrions prendre contact également avec d'autres pays d'Europe.

M. Wilson : Cela est très intéressant. Peut-être pourrions-nous aborder la question de l'ELDO[5] au cours du déjeuner. Le ministre des Affaires étrangères a maintenant une déclaration à faire.

[1] Sur ces entretiens d'avril 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n°s 152, 154, et 155.

[2] Depuis 1954, le Britannique Christopher Cockerell mène des recherches sur les véhicules à coussin d'air. À partir du 6 avril 1966, la société *Hoverlloyd* exploite une liaison par aéroglisseur entre Ramsgate et Calais.

[3] En avril 1965, l'ingénieur français Jean Bertin a fondé « la société d'étude de l'Aérotrain ». Depuis décembre 1965 elle mène des essais de train sur coussin d'air sur une ligne expérimentale de 6,7 km établie sur un tronçon d'une ancienne ligne de chemin de fer Paris-Chartres.

[4] Les piles à combustibles (*fuel-cells*) permettent de convertir directement de l'énergie chimique en énergie électrique, le plus souvent par catalyse de l'oxygène et de l'hydrogène.

[5] ELDO : *European Space Vehicles Launcher Development Organisation*, ou CECLES : Centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux, créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962, entrée en vigueur le 29 février 1964. Son siège est à Paris.

M. Stewart : Nous regrettons l'expérience nucléaire que la France vient de faire dans le Pacifique[1]. Dans ce pays, l'opinion publique est fortement opposée aux expériences atmosphériques et nous sommes signataires du Traité de Moscou[2]. Nous savons les précautions qui ont été prises par le gouvernement français. Mais si quelque dommage devait survenir à un ressortissant britannique dans le Pacifique, le gouvernement français en serait tenu pour responsable. Espérons qu'après la fin de cette série d'expériences, la France acceptera de reprendre sa place à la conférence du désarmement à Genève et d'adhérer au Traité de Moscou.

M. Couve de Murville : Nous avons déjà échangé des notes au sujet de nos positions respectives en ce qui concerne l'Île Pitcairn[3]. Il n'y a rien à y ajouter. Pour ce qui est du fond du problème, chacun se déclare prêt à mettre fin à ses expériences quand il a mené à bien son programme.

M. Stewart : C'est pour cette raison que j'ai exprimé l'espoir que la France, une fois cette série d'expériences terminée, réviserait son attitude.

M. Pompidou : Je me rends maintenant à ma conférence de presse et tâcherai de parler aussi peu que possible des sujets dont nous avons discuté. Que dois-je dire cependant si l'on me demande ce que nous avons dit à propos du Vietnam.

M. Wilson : J'espère que votre conférence de presse se déroulera aussi agréablement que la mienne en France. En ce qui concerne votre question, il suffira peut-être de dire qu'à l'ouverture de nos conversations, M. Couve de Murville nous a parlé de l'attitude soviétique et que nous avons abordé les grandes questions mondiales y compris le Vietnam. Nous pourrons évoquer d'autres problèmes au cours du déjeuner.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] Le 2 juillet 1966, la France procède à son premier essai nucléaire en Polynésie. D'autres tirs ont lieu les 19 juillet, 11 et 24 septembre, ainsi que le 4 octobre.

[2] Au sujet du traité de Moscou du 25 juillet 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, voir *D.D.F.*, 1963-II, table méthodique : I-Questions multilatérales, D. Questions atomiques.

[3] Située dans le Pacifique-Sud, à mi-distance entre l'Amérique du Sud et l'Australie à 2 200 km de Tahiti, l'Île de Pitcairn est une colonie britannique de 4,6 km^2. En 1966 elle compte 96 habitants.

113

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3345 à 3347.
Diffusion réservée.

Moscou, 9 juillet 1966.

(*Reçu* : 12 h. 00).

Mon collègue britannique[1] m'a dit hier soir qu'au cours de la réception qu'il avait donnée dans la journée à l'occasion de l'inauguration de l'exposition des industries britanniques, réception à laquelle assistaient presque tous les membres disponibles du bureau politique du PCUS, M. Chelepine[2] l'avait pris à part pour appeler son attention particulière sur la déclaration publiée avant hier à Bucarest sur le Vietnam[3]. Cette déclaration, a dit le haut représentant soviétique, est d'une importance capitale et les États-Unis feraient bien de méditer le paragraphe qui y est consacré à l'éventualité d'envoi de volontaires des pays socialistes européens. S'ils n'en tiennent pas compte, ils pourraient faire une erreur de calcul extrêmement dangereuse pour la paix.

Sir Geoffrey Harrison était visiblement impressionné par cette déclaration – et passablement alarmé. Il y voyait un élément nouveau du problème et pensait que M. Wilson serait amené à en discuter au cours de son prochain séjour ici[4].

Pour ma part – et je l'ai dit à l'ambassadeur de Grande-Bretagne – j'évite de me prononcer sur la portée de la remarque de M. Chelepine. La seule chose certaine est que, du côté soviétique, on cherche à faire croire aux Britanniques, sans nul doute pour qu'ils le répètent aux Américains, que l'escalade au Vietnam, si elle se poursuivait, pourrait déboucher sur une guerre mondiale.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] Sir Geoffrey Harrison est l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou depuis 1965.

[2] Alexandr Nicolaievitch Chelepine, membre du PCUS depuis 1940 et du Comité Central depuis 1952 est président de la Commission de Contrôle du Parti et de l'État depuis 1962. Secrétaire du PCUS depuis 1961, il est membre du Présidium du Comité Central du Parti depuis 1964.

[3] Au sujet de cette conférence qui a réuni à Bucarest les représentants des pays du Pacte de Varsovie au début du mois de juillet 1966, se reporter ci-après au compte rendu de l'audience accordée par M. Joxe au chargé d'Affaires *a.i.* de l'URSS le 28 juillet 1966.

[4] M. Wilson, chef du gouvernement britannique, se rend à Moscou du 16 au 19 juillet 1966. Se reporter ci-dessous au télégramme de Moscou nos 3466 à 3478 du 19 juillet 1966.

114

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 509 et 510.
Réservé.

Hanoï, 9 juillet 1966, 8 h. 45.

(*Reçu* : le 10, 19 h. 00).

Dans la soirée du 6, le gouvernement vietnamien a fait défiler à pied dans les rues d'Hanoï une cinquantaine de prisonniers américains[1] enchaînés deux par deux. Une foule très nombreuse encadrée et excitée par des membres du parti les accablait tout au long du parcours d'insultes, de cris de haine et de mort. Cette manifestation avait été organisée avec la plus grande discrétion. Elle n'avait pas été annoncée à la radio et était ignorée des missions diplomatiques. La population a été mobilisée sur des mots d'ordre circulant de bouche à oreille dès 6 heures du soir.

Aux dires de témoins impartiaux, le spectacle des aviateurs américains en tenue de bagnards, entourés par les troupes de l'Armée populaire, au milieu d'une plèbe nord-vietnamienne, avait un caractère barbare et révoltant. Des diplomates d'Europe orientale n'ont pas caché en privé leur réprobation.

M. J. Sainteny[2] a exprimé à titre personnel très franchement sa désapprobation au ministre de la Culture[3] et à un haut fonctionnaire des Affaires étrangères. Il leur a souligné à quel point de telles manifestations nuisaient à la cause du Vietnam.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

[1] Sur le statut juridique des prisonniers américains d'après le gouvernement de la RDVN, voir ci-dessous le télégramme d'Hanoï nos 576 à 580 du 21 juillet.

[2] Jean Sainteny, délégué général de France au Nord-Vietnam depuis 1954, en poste jusqu'en 1957, et ministre des Anciens combattants et victimes de guerre du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966, se rend au Nord-Vietnam du 2 au 8 juillet 1966.

[3] Hoang Minh Giam, ministre de la Culture nord-vietnamien.

115

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

T. n°s 2955 à 2957. *Londres, 11 juillet 1966.*

(*Reçu* : 20 h. 40).

a. s. Commentaires britanniques sur la visite de M. Pompidou.

Je me réfère à mon télégramme n°s 2950 à 2954[1].

Dans les réflexions qu'elle a consacrées ces deux derniers jours aux résultats de la visite à Londres de M. Pompidou, c'est encore aux problèmes du Marché commun que la presse britannique accorde la première place. Pour l'*Observer*, bien que les échanges de vues de la semaine dernière aient été décevants pour les espoirs de la Grande-Bretagne d'entrer dans le Marché commun, M. Wilson se propose de continuer sa lente progression en direction des Six en entreprenant l'étude de certains problèmes spécifiques que soulèverait l'adhésion britannique, notamment l'incidence de celle-ci sur le niveau des prix, sur la balance des paiements et sur le commerce avec les pays du *Commonwealth*.

Pour le *Financial Times* cependant, il n'y a pas d'illusions à se faire : l'adhésion britannique restera « un problème académique » tant que l'économie britannique n'aura pas été considérablement renforcée.

Les commentateurs ont semble-t-il été très frappés par les déclarations du Premier ministre français, dont ils font état à diverses reprises, sur les efforts que la France a accomplis et sur les sacrifices qu'elle a consentis afin de mettre son économie en mesure d'affronter la dure compétition de la Communauté.

La question essentielle est de savoir si M. Wilson est décidé à employer les vrais remèdes que la situation requiert. C'est là, reconnaissent les commentateurs, le problème fondamental, car, comme le constate le *Financial Times*, « la Grande-Bretagne ne pourra adhérer à la CEE, que si ses membres actuels sont convaincus que la livre est une monnaie à laquelle on peut faire confiance ».

(Europe, EU, Grande-Bretagne, 1966)

[1] Le télégramme du 9 juillet, non reproduit, rapporte que ce qui retient particulièrement l'attention des commentateurs des journaux britanniques au sujet des entretiens franco-britanniques de Londres du 6 au 8 juillet, c'est le problème des relations de la Grande-Bretagne avec la CEE. Pour la presse britannique, sans doute inspirée par le *Foreign Office*, la France maintient de fait son « veto » à une adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.

116

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4250 et 4251. *Washington, 11 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 12, 02 h. 30).

Le *Washington Post* du 9 juillet a publié les résultats d'un sondage d'opinion fait par le bureau *Gallup* sur l'opinion américaine et la France.

La question posée était la même qu'en 1963 : « Pensez-vous que la France soit une alliée des États-Unis digne de confiance » ? Seize pour cent des personnes interrogées ont répondu affirmativement en 1966 alors qu'elles étaient 32 pour cent en 1963 – 56 se sont prononcées par la négative, contre 35 pour cent en 1963 – 28 pour cent se sont déclarées sans opinion (33 pour cent en 1963).

Selon le *Washington Post*, ces changements d'opinion seraient dus au refus de la France d'accepter les compromis avancés par les autres pays du Marché commun, à la reconnaissance de la Chine rouge, aux relations maintenues et développées avec le Nord-Vietnam, enfin à la décision de Paris de se retirer de l'Organisation Atlantique.

Les critiques les plus souvent formulées à l'égard du général de Gaulle seraient celles « d'égocentrisme », de « volonté de puissance », de « nationalisme ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

117

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AU CONSEIL DE L'OTAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. n° 286. *Repan, 12 juillet 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 16 h. 00).

Les Français en veulent-ils à l'Organisation ou à l'Alliance ? S'agit-il seulement pour eux, comme ils l'ont indiqué, de se soustraire à l'intégration, c'est-à-dire à la subordination dès le temps de paix, et de préserver la liberté d'appréciation que prévoit l'article V du Traité[1] ? La France désire-t-elle vraiment rester « l'alliée de ses alliés » en coopérant avec eux, ou songe-t-elle à aller plus loin qu'elle ne l'a affirmé ? Telle est la principale question que se posent nos partenaires.

[1] Article V. Voir la note du général de Gaulle du 4 juillet publiée ci-dessus.

Certes, après la conférence ministérielle de Bruxelles[1] qui les avait quelque peu soulagés, le voyage du général de Gaulle en Union soviétique[2] les a rassurés bien davantage parce que le chef de l'État s'est présenté et n'a cessé d'agir là-bas comme un homme de l'Occident. Mais parmi nos alliés, à en juger du moins par ce qui est sensible à la Porte Dauphine[3], l'incompréhension et le scepticisme, l'inquiétude ou la méfiance à notre endroit, l'emportent souvent encore, il faut bien le constater, sur la confiance.

On nous observe donc avec soin, et c'est à nos actes que l'on jugera du point de savoir si nos véritables intentions correspondent ou non à ce que nous avons dit ou écrit. Dans une large mesure, c'est notre attitude, au cours des conversations et des mois à venir, qui orientera nos partenaires vers telle ou telle interprétation, vers telle ou telle réaction. C'est elle qui, en donnant l'avantage parmi eux aux tenants de la confiance ou de la méfiance, orientera dans l'un ou l'autre sens un groupe de quatorze alliés[4] qui parfois hésite encore avant de prendre une décision.

Il y a d'abord la question des forces françaises d'Allemagne. Selon la manière dont nous conduirons la négociation, autant que sur son résultat, on conclura ou non que nous voulions dès le départ le retrait de nos forces, c'est-à-dire l'échec.

Il y a d'autre part l'ensemble des autres problèmes de l'OTAN dont on va sans doute nous parler bientôt (infrastructure, NADGE[5], facilités, etc.). À cet égard, on a pris bonne note de la distinction faite par nous entre l'Organisation et l'Alliance et de ce que nous n'acceptons plus : intégration, subordination, automatisme, bases étrangères en France en temps de paix. Encore qu'on se réfère parfois à l'article 5 du traité de Bruxelles[6], dont la

[1] La conférence ministérielle de Bruxelles se tient les 7 et 8 juin 1966. Elle fait paraître un très long communiqué final. L'Alliance Atlantique préconise l'accroissement d'une résistance individuelle et collective contre une attaque armée, décide le transfert des quartiers généraux hors de France, supprime le groupe permanent, décide que des arrangements militaires seront discutés et élaborés par le haut commandement français et le SACEUR.

[2] Le voyage du général de Gaulle en URSS se déroule du 20 juin au 1er juillet 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 428-429 et 447.

[3] Porte Dauphine, emplacement à Paris où est construit le bâtiment qui abrite le siège de l'OTAN (Conseil, Secrétariat général).

[4] Le Groupe des quatorze alliés est formé par les représentants permanents des pays membres sous la présidence d'André de Staercke, représentant permanent de la Belgique et doyen du Conseil, sans la France, à la suite de la décision française de retrait de l'organisation militaire de l'OTAN. Il est chargé de définir une base commune de négociation avec la France.

[5] NADGE : *Nato Air Defense ground Environment*. Il s'agit de l'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN.

[6] L'article IV et non l'article V du traité entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, réglant leur collaboration en matière économique, sociale et culturelle et leur légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, entré en vigueur le 25 août 1948 stipule : « Au cas où l'une des hautes Parties contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaire et autres ». L'article V, en son premier paragraphe, précise : « Toutes les mesures prises en application de l'article

rédaction est plus stricte, on a compris que, pour ce qui concerne l'OTAN, nous ne voulions pas aller au-delà de l'article 5 du Pacte Atlantique. Tout cela, on le regrette, en maugréant encore, mais on est en train de s'y résigner – comment faire autrement ? Et ce qui paraîtra être la conséquence de ces principes sera, semble-t-il, admis finalement.

Nos partenaires auraient par contre peine à comprendre, et plus encore à admettre, tout ce qui ne leur paraîtrait pas concorder avec les positions de principe que nous avons affirmées ; ils y verraient la volonté de porter atteinte à l'Alliance, ou d'écarter une coopération qui ait quelque substance, ce qui pour eux revient au même. De nouvelles initiatives unilatérales seraient sans doute interprétées dans ce sens alors que les négociations ont en fait commencé. De même, certaines ruptures d'engagements antérieurs, ou des prises de position dès maintenant négatives sur des points à propos desquels il serait malaisé d'évoquer l'intégration ou l'automatisme. De même, enfin, une répugnance trop marquée à faciliter la solution des problèmes de transition qui résultent de nos décisions (transfert des quartiers généraux).

En toute hypothèse, me semble-t-il, les négociations avec nos alliés seront difficiles. Il s'agit pour eux de finances aussi bien que de politique, et certains ne nous cachent pas qu'il leur sera difficile d'accepter que nous restions utilisateurs sur certains chapitres (informations aériennes) en cessant de verser notre contribution pour les autres. Les Quatorze se préparent donc ; ils commencent à désigner des groupes de travail et des rapporteurs ; mais sur l'essentiel – alliance, coopération – ils se posent encore bien des questions. Qu'il s'agisse de fond ou de simple tactique, nous aurons donc une grande influence sur l'état d'esprit de nos interlocuteurs et sur ses conséquences. Dans la meilleure hypothèse, les plus modérés d'entre eux chercheraient sans doute à rendre possibles des solutions acceptées par tous. Dans d'autres cas, les partisans de la méfiance l'emporteraient, entraînant derrière eux un bloc de quatorze pays, plus uni qu'il ne l'est aujourd'hui.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, structure, retrait de la France, PAN-2)

précédent devront être immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. Elles sont levées aussitôt que le Conseil de sécurité aura pris les mesures nécessaires pour maintenir ou rétablir la paix ou la sécurité internationale ». (*Recueil des Traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au Secrétariat de l'organisation des Nations unies*, vol. 19, p. 51 à 63).

118

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4279 à 4283. *Washington, 12 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 13, 02 h. 30).

Le Président prononcera, le 12 juillet à 20 h. 30, un discours auquel il a manifestement voulu donner une certaine publicité. En effet, les chaînes de télévision ayant été prévenues trop tard pour en assurer la retransmission à partir de White Sulphur Springs, où le chef de l'exécutif devait s'adresser à un congrès réunissant quelque mille professeurs d'université, la Maison Blanche a fait savoir que M. Johnson, empêché de se rendre en Virginie « par le mauvais temps », parlerait devant les écrans de télévision à Washington.

Dans ce discours, le Président s'efforce d'établir l'équilibre entre l'expression de sa fermeté à l'égard du conflit vietnamien et la définition d'une politique plus souple à l'égard de la Chine. Les États-Unis se battront jusqu'à ce que les dirigeants de Hanoï décident eux-mêmes de mettre fin au combat ou d'accepter un règlement pacifique, dit-il, mais ils n'en recherchent pas moins en Asie « une paix de compromis entre les pays communistes et leurs voisins non communistes, entre les nations riches et pauvres, entre les petits et les grands pays, entre les hommes dont la peau est brune, noire, jaune et blanche, entre les hindous, les musulmans, les bouddhistes et les chrétiens ». Cette paix, a poursuivi le Président, ne peut-être maintenue que grâce à des liens pacifiques durables, par le commerce international, par le libre échange des hommes et des idées, par une participation pleine et entière et dans la loi de tous les pays à la communauté internationale et enfin par une coopération aux grandes tâches du progrès humain et du développement économique. Citant les efforts vainement déployés jusqu'ici par Washington pour obtenir un échange de personnalités scientifiques ou de journalistes avec la Chine communiste, le Président exprime son intention de persister dans ses efforts parce que l'avenir est à la coopération et non à la guerre.

Cette allocution visait, sans doute, à donner aux intellectuels auxquels le Président devait s'adresser une image plus rassurante de la politique américaine au lendemain des nouvelles mesures prises contre le Vietnam du Nord. Elle semble également s'adresser aux dirigeants de Pékin que les États-Unis veulent, une fois de plus, rassurer sur leurs intentions, compte tenu des discours et des déclarations équivoques venus ces jours derniers de la capitale chinoise. Enfin, il est probable que l'administration a voulu fournir de nouveaux arguments à ceux qui, en Chine, seraient favorables à une politique plus modérée.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

119

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DUMARÇAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD.

T. nos 115 à 120. *Paris, 12 juillet 1966.*

(*Expédié* : le 13, 07 h. 46).

Le ministre des Affaires étrangères d'Irak[1] a été, sur sa demande, reçu pendant trois quarts d'heure par M. Couve de Murville le 11 juillet.

1. Il a manifesté le vif désir de voir développer les relations franco-irakiennes dans les domaines culturel, technique, économique et des commandes d'armements. (Il a mentionné, sur ce dernier point, le fait qu'un représentant de l'État-major l'avait accompagné à Paris).

M. Couve de Murville a répondu qu'il convenait en effet de rattraper le retard, que les habitudes et l'Histoire avaient apporté, en ce qui concerne un Irak désormais pleinement indépendant, à des développements qui étaient déjà en bonne voie vis-à-vis du Liban, de la Syrie ou de l'Égypte ; il fallait commencer par les relations économiques, que favoriserait la conclusion d'un accord de coopération culturelle et technique déjà en cours de négociation[2] ; il veillerait à ce que contact fût pris entre le ministère des Armées et l'officier dont avait parlé M. Pachachi. Quant au domaine politique, il était à tous moments à la disposition de son interlocuteur, qu'il espérait revoir à New York en septembre[3].

2. À propos du Yémen, M. Pachachi a clairement, mais sans éclat, marqué qu'à son sens c'était le roi Fayçal qui était le principal responsable de l'échec de l'accord de Djeddah[4] ; Nasser n'avait en somme demandé que l'éloignement de la famille régnante, sans exiger que la République fût formellement reconnue. M. Couve de Murville ayant regretté que les Yéménites n'eussent pas, dès l'origine, été laissés sans interventions extérieures et demandé ce qui se passerait aujourd'hui en cas de retrait des Égyptiens. M. Pachachi répondit que ce serait à coup sûr le partage du pays entre un nord royaliste et un sud républicain.

[1] Adnan Pachachi est ministre des Affaires étrangères de la République irakienne depuis décembre 1965.

[2] Un accord de coopération culturelle et technique est demandé par Mohammed Nasser, ministre irakien de la Culture et de l'Orientation, lors de sa venue à Paris en janvier 1966 pour inaugurer au Louvre l'exposition d'art irakien des origines à l'Islam. Cette demande est acceptée et les négociations commencent rapidement (voir le télégramme de Paris à Bagdad nos 23 à 25 du 23 janvier 1966, non publié).

[3] Le 20 septembre 1966, la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre à New York.

[4] Au sujet de l'accord de Djeddah, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 211.

3. Le problème kurde ayant été mentionné, le ministre irakien, après avoir dit sa conviction que le règlement était en vue grâce au projet de loi de décentralisation[1], fit allusion aux interventions (armes et propagande) de l'URSS, ainsi qu'à la passivité américaine vis-à-vis des ingérences iraniennes. Il nota toutefois l'amélioration récente des relations russo-irakiennes, que M. Couve de Murville (qui était à Moscou[2] lors de la tentative avortée du général Razzak[3]) pût confirmer par les propos qu'il avait recueillis de ses interlocuteurs soviétiques. M. Pachachi attache une grande importance au voyage que M. Bazzaz[4] et lui-même feront à Moscou le 27 de ce mois.

Le ministre irakien a été reçu le 12 juillet par le général de Gaulle.

(Afrique-Levant, Irak)

[1] Le 29 juin 1966, le Dr Abdel Rahman El-Bazzaz, Premier ministre de la République irakienne, fait connaître par une proclamation le programme de son gouvernement pour rétablir la paix avec les Kurdes : création d'un ministère des Affaires kurdes, modification des limites actuelles des unités administratives, recrutement de fonctionnaires kurdes, enseignement de la langue kurde à l'université. Il ajoute qu'il se déclare disposé à tenir compte du particularisme kurde dans la réforme administrative régionale sur la base de la décentralisation, à accorder aux Kurdes le bénéfice de la représentation proportionnelle à leur nombre dans les cadres de la fonction publique et de la future Assemblée nationale. Le chef kurde Mullah Moustapha Barzani donne son accord. Voir la dépêche de Bagdad n° 439/AL du 6 juillet 1966 non publiée.

[2] Le voyage de M. Couve de Murville à Moscou se déroule du 28 octobre au 2 novembre 1965 (voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 225).

[3] Au sujet de la tentative du général Razzak voir ci-dessous l'entretien avec le général de Gaulle du 12 juillet 1966. Le coup d'État manqué du général Razzak a lieu le 15 septembre 1965. Il est maté en quelques jours. D'autre part le télégramme de Bagdad n° 595 du 4 novembre 1965 rapporte que le journal irakien *Al Balal* publie une information selon laquelle une tentative de coup d'État militaire vient d'avoir lieu contre le général Araf. Le télégramme ajoute que le gouvernement irakien n'a ni démenti, ni confirmé cette annonce.

[4] Abdel Rahman El-Bazzaz, Premier ministre irakien depuis le 21 septembre 1965 effectue un voyage à Moscou du 27 juillet au 3 août 1966.

120

NOTE

Résumé des propositions élaborées par la Commission interministérielle présidée par le Général de Brebisson[1]

N.[2] *Paris, 12 juillet 1966.*

Budget militaire de l'OTAN

Principes

1) Maintien de la participation financière de la France selon un choix sélectif d'activités intéressant ses autorités militaires.

2) Maintien de représentants français au Comité du budget militaire. Il n'interviendra que pour les chapitres intéressant la France mais aura une connaissance d'ensemble.

Application de ces principes aux divers chapitres du budget :

A) Cessation de la participation française :

a) au budget des quartiers généraux.

b) à environ 50 % des télécommunications de ces quartiers généraux.

B) Maintien de la participation financière française :

a) à certaines télécommunications des quartiers généraux.

b) au réseau de prodiffusion et de détection lointaine.

c) aux agences militaires et aux centres de recherche.

Budget de l'infrastructure

1) La France ne participe plus aux futurs programmes d'infrastructure OTAN.

2) La France maintiendra sa participation aux travaux inscrits dans les programmes déjà approuvés (17e tranche incluse) qui en outre ont déjà fait l'objet d'autorisations de crédits.

3) Une négociation sera entamée en ce qui concerne les travaux des tranches déjà approuvées mais n'ayant pas fait l'objet d'autorisations de crédits, notre participation partielle étant subordonnée à la renonciation par nos partenaires à tout contentieux en ce qui concerne le transfert des quartiers généraux.

[1] « La Commission interministérielle sur les négociations à mener avec les alliés en suite du retrait de la France » est chargée de définir les positions françaises et les mesures d'application du retrait de la France de l'organisation militaire de l'OTAN. Créée par décision du Conseil de Défense du 7 mai 1966, elle est présidée par le général d'armée Michel de Brébisson, secrétaire général de la Défense nationale. La première réunion a lieu le 26 mai 1966.

[2] Cette note est rédigée par Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères en fonction au service des Pactes et des Affaires spatiales.

NADGE[1]

Le maintien de notre participation au plan NADGE est subordonné à la conclusion d'un accord satisfaisant sur la défense aérienne et plus spécialement à l'accord des alliés sur l'échange de renseignements de l'alerte avancée.

Oléoducs

Un service français prendra en charge le réseau d'oléoducs OTAN[2] et l'oléoduc américain[3]. Un accord sera conclu avec nos alliés en ce sens. Cette solution implique que sous acceptions que les oléoducs et les entrepôts en dépendant fonctionnent dès le temps de paix.

Facilités

Le gouvernement a admis que les facilités pourront être accordées à nos alliés sur la base de la réciprocité et qu'une certaine coopération pourrait être maintenue en ce qui concerne diverses installations logistiques. Il a en vue plus spécialement l'utilisation de certaines bases françaises en temps de guerre et les survols.

L'utilisation par les alliés de bases françaises en temps de guerre implique :

a) l'entretien de ces bases en temps de paix et leur gardiennage par les forces françaises aux frais des alliés ;

b) le maintien des équipements et notamment de dépôts de carburants.

L'entretien de ces facilités par la France aux frais des alliés implique la reconnaissance aux utilisateurs d'un droit de regard sur l'état de ces

[1] NADGE : *Nato Air Defense Ground Environment*. Il s'agit du système d'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN.

[2] Les oléoducs OTAN, dont les premiers travaux d'installation commencent en 1953, constituent un réseau maillé de canalisations et de dépôts de carburant dont la majeure partie se trouve dans le secteur Centre-Europe soit 5500 km dont 2500 km en France. Ce réseau s'étend sur la France, la Belgique, le Luxembourg, la RFA et les Pays-Bas ; il est également utilisé par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada ; il est construit et exploité avec la participation financière des pays membres. L'organisation du système d'oléoducs dans la région Centre Europe, CEPS (*Center Europe Petroleum System*) est créée par le Conseil de l'OTAN le 10 juillet 1957 et placée sous son autorité. Il comprend trois organismes de direction : le Comité des Oléoducs (exploitation, entretien), le Comité de gestion Centre Europe des oléoducs (politique générale, financière, économique) et le bureau des oléoducs Centre Europe (contrôle opérationnel et technique, entretien des installations). L'agence Centre-Europe d'exploitation, créée aussi en 1957 assure le fonctionnement des oléoducs sous la responsabilité du Comité de gestion Centre Europe des oléoducs et du bureau des oléoducs Centre Europe. En France, le fonctionnement des oléoducs (canalisations et dépôts) est assuré par le service national des oléoducs interalliés dépendant du ministère de l'Industrie.

[3] L'oléoduc américain, construit et exploité aux frais des États-Unis comporte une unique canalisation entre le port de Donges sur l'Atlantique et la région de Metz avec des parcs de stockage des carburants. Il emprunte à partir de Metz le réseau OTAN pour amener le carburant aux forces américaines en Allemagne. Il est régi par l'accord (secret) franco-américain signé à Paris le 30 juin 1953, relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien du pipe-line. L'exploitation et l'entretien sont réalisés par la société TRAPIL sous la responsabilité du gouvernement français. L'oléoduc Donges-Metz et le système des oléoducs OTAN en France sont complémentaires.

facilités. Il faudra substituer aux inspections du SACEUR[1] des visites des attachés militaires des ambassades des pays utilisateurs.

En ce qui concerne les survols le système actuel d'autorisations sera maintenu mais les catégories et le nombre de survols accordés dépendront de l'évolution des négociations.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, structure, retrait de la France, PAN-2)

121

Audience de Monsieur Pachachi, ministre irakien des Affaires étrangères

le mardi 12 juillet 1966 à 15 h. 30

C.R.

Le général de Gaulle : Je suis heureux de recevoir le ministre des Affaires étrangères de la République irakienne[2]. Que souhaite-t-il me dire ?

M. Pachachi : Je désire d'abord vous remercier de m'avoir accordé cette audience. Je suis heureux d'être en France car nous avons le désir sincère de renforcer nos relations et d'élargir la coopération entre nos deux pays. Je désire vous transmettre les bons vœux du président de la République irakienne[3]. J'ai eu des conversations très utiles avec M. Couve de Murville et nous avons décidé de poursuivre nos consultations afin d'élargir notre coopération dans les domaines économique, technique et culturel. La France, pays de grande civilisation européenne, peut aider utilement les pays en voie de développement. Je tiens à vous exprimer, monsieur le Président, notre admiration pour votre œuvre en faveur de la paix en Europe et pour la détente entre les pays européens. Cette détente peut en effet aider à la stabilité dans le Proche-Orient.

Le général de Gaulle : Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt. La France et l'Irak n'ont pas eu, jusqu'à présent, beaucoup de rapports pour un certain nombre de raisons. Nous en avions beaucoup plus avec l'Égypte et nous venons de les renouer[4]. Nous en avons eu beaucoup avec le Liban et la Syrie. Avec l'Irak, nous en avons eu moins, c'est un fait, mais il n'y a pas de raison pour que nous n'en ayons pas. Nous savons que vous avez traversé

[1] SACEUR : *Supreme allied Commander in Europe*, commandant suprême des forces alliées en Europe.

[2] Adnan Pachachi est diplomate de carrière et ministre des Affaires étrangères de la République irakienne depuis décembre 1965.

[3] Le général Abdul Rahman Mohamed Aref succède le 16 avril 1966 à son frère, le maréchal Abdul Salam Aref, président de la République d'Irak après la mort accidentelle de celui-ci. En 1965, il joue un rôle décisif dans la répression du coup d'État du général Abdul Razzak.

[4] Au sujet de l'amélioration des relations franco-égyptiennes, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 209 (visite du maréchal Amer à Paris).

des périodes difficiles. C'est inévitable étant donné votre situation et vos voisins, mais vous avez surmonté la dernière crise[1], ce qui prouve que l'État a montré sa force et nous nous en réjouissons. Nous souhaitons également avoir des rapports avec vous dans les domaines économique, technique et culturel dans la mesure de nos possibilités qui ne sont pas immenses. Nous souhaitons beaucoup qu'il s'établisse une sorte de compréhension entre votre élite intellectuelle et notre pays. Tout cela est à faire. Je n'ai pas oublié que, lorsque je suis allé en Iran[2], le maréchal Aref m'avait invité à m'arrêter en Irak. Cela n'a pas été possible car mon emploi du temps ne me le permettait pas.

M. Pachachi : Le Président m'a chargé de vous renouveler cette invitation.

Le général de Gaulle : Je le remercie et vous prie de lui transmettre le témoignage de ma très haute considération. Mais je ne sais pas quand il me sera possible de me rendre en Orient.

M. Pachachi : Nous croyons que la France peut aider grandement l'Irak à cause de son expérience mais aussi à cause de sa position bien connue de non alignement. La France, d'autre part, aide beaucoup plus les pays en voie de développement que les autres pays développés et cela nous touche beaucoup.

Le général de Gaulle : Oui, nous aidons surtout les pays africains et l'Algérie, qui représentent pour nous une grosse charge.

M. Pachachi : Nous souhaiterions accroître le nombre des techniciens français en Irak et celui des étudiants irakiens en France. Nous venons de signer un accord avec une compagnie française pour l'extraction du gaz.

Le général de Gaulle : Monsieur le ministre, je vous remercie et je retiens tout ce que vous venez de me dire. Où en sont vos conversations avec le gouvernement français ?

M. Pachachi : Nous allons signer un accord de coopération culturelle[3] et nous désirons signer un accord de coopération technique et un accord commercial.

Le général de Gaulle : Vous avez beaucoup de ressources naturelles et vous êtes avantagés par rapport à l'Égypte, mais il faut exploiter tout cela.

(Afrique-Levant, Irak, relations politiques avec la France)

[1] Il s'agit de la tentative de coup d'État du 16 septembre 1965 dirigée par le Premier ministre Aref Abdul Razzak contre le président de la République, le maréchal Aref parti assister à la Conférence au sommet arabe de Casablanca. Le général Aref réprime le soulèvement et Aref Razzak se réfugie au Caire.

[2] Le voyage en Iran du général de Gaulle se déroule du 16 au 20 octobre 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 145.

[3] L'accord de coopération culturelle franco-irakien est signé à Bagdad le 24 avril 1969. L'accord de coopération technique est signé peu après à Bagdad le 19 juin 1969.

122

M. BAEYENS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 665 à 668. *Athènes, 13 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 14, 17 h. 45).

Le chef du service de Chypre au ministère des Affaires étrangères[1] vient de regagner Athènes, venant de Genève, où son ministre[2] avait réuni les ambassadeurs grecs en Europe. Il a donné ce matin à l'un de mes collaborateurs quelques indications concernant le dialogue gréco-turc.

1. Le lieu des rencontres et l'identité des ambassadeurs qui dirigent les deux délégations sont tenus secrets. Si ouvert que soit habituellement M. Theodoropoulos ; il n'a pas voulu enfreindre la consigne, qui tend à éviter les « spéculations des journalistes et des diplomates ».

2. Aucun ordre du jour n'a été fixé à l'avance. Il s'agit avant tout de tenter de créer un « climat ». Lorsqu'on y sera parvenu, alors seulement quelques formules pourront, peut-être, être prudemment avancées.

3. De sérieux obstacles gênent toujours l'éventuelle négociation, et notamment :

– La pression maintenue par Ankara sur les grecs de Turquie et le patriarcat[3] ;

– L'agressivité dont font preuve depuis quelques jours les Turcs chypriotes, dans l'évident dessein de montrer qu'ils sont loin d'être à bout de souffle et qu'il faut donc compter avec eux. (À ce propos, M. Bunche[4], de passage à Athènes, aurait déclaré à ses interlocuteurs grecs que les Turcs

[1] M. Theodoropoulos, ministre plénipotentiaire, chargé de la direction Chypre-Turquie au ministère des Affaires étrangères de Grèce.

[2] Le vice-amiral Ioannis Toumbas, précédemment ministre de l'Industrie, est nommé ministre des Affaires étrangères lors du remaniement ministériel du 12 mai 1966. Il annonce, le 10 juin, la prochaine ouverture de conversations gréco-turques. Ces entretiens ont commencé à Vienne le 25 juin. Mais, en fait, une première rencontre Caglayangil/Toumbas a eu lieu à Bruxelles le 3 juin.

[3] Le 10 juin, I. Toumbas, ministre grec des Affaires étrangères, déclare avoir reçu des assurances de son homologue turc au sujet du patriarcat et des Grecs des îles d'Imbros et de Tenedos qui se plaignent de prétendues mesures discriminatoires. Par ailleurs, la politique suivie par les autorités turques tend à amener progressivement tous les ressortissants hellènes à quitter la Turquie en leur refusant le renouvellement de leurs permis de séjour au fur et à mesure de l'expiration de ceux-ci. En contrepartie, des ressortissants turcs sont expulsés de Grèce. Se reporter à la dépêche d'Istanbul n° 987/EU du 8 août 1966, non publiée.

[4] Venant de Beyrouth, le Dr Ralph Bunche, Américain, secrétaire-adjoint des Nations unies pour les affaires politiques spéciales, séjourne à Chypre du 8 au 11 juillet 1966. Il s'entretient avec M. Carlos Bernardes, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et le général Martola, commandant en chef de la force de pacification à Chypre depuis le 6 mai 1966. Il est reçu en audience par Mgr Makarios et M. Kyprianou, ministre chypriote des Affaires étrangères. Se référer à la dépêche de Nicosie n° 608/EU du 13 juillet 1966, non reprise, intitulée : *Visite de M. Ralph Bunche*.

avaient bien établi des positions nouvelles à Tripymeni, et qu'ils devraient les évacuer[1]).

– La méfiance de Mgr Makarios à l'égard de contacts auxquels il a « donné sa bénédiction », mais dont il n'est pas admis, plus que quiconque, à connaître le secret.

– Le risque, toujours encouru, de voir l'opposition au faible gouvernement d'Athènes ameuter l'opinion en criant à la trahison.

Ainsi, le chef du service de Chypre, s'il se « refuse à être pessimiste », n'en est pas pour autant optimiste : il s'en faut.

Les dispositions d'Ankara ne sont pas non plus faites pour faciliter les choses. Si l'on pouvait, dit M. Theodoropoulos, circonscrire les conversations à des sujets précis, dont les plus importants sont les « garanties à donner à la minorité de l'île » et les « garanties stratégiques » à la Turquie, on parviendrait certainement à trouver des formules. Mais il est évident qu'Ankara n'acceptera pas de s'en tenir à une solution de ces problèmes pratiques. Il reste en effet pour les Turcs « une question de prestige, et le prestige ne se mesure ni ne se négocie facilement ». D'autre part, un propos tenu il y a deux mois à un diplomate grec à Ankara par M. Türkmen[2] avait laissé une mauvaise impression à son homologue, M. Theodoropoulos : « la négociation sera un vaste *Bazarlik* ».

Nous savons bien en fait que, dans l'état actuel des choses, la Grèce n'a guère de marge de manœuvre pour une véritable négociation, qu'elle soi appelée « *Bazarlik* » ou de tout autre nom. Aussi peut-on être confirmé dans l'idée que l'on est toujours éloigné d'une véritable solution.

(Europe, EU, Chypre, Communautés chypriote-grecque et turque, 1966)

[1] La situation était très tendue dans la région de Trypimeni où les Chypriotes-turcs n'acceptaient de démanteler qu'une partie des fortifications édifiées par eux, à proximité de ce village grec, à la suite de la construction d'une route reliant Trypimeni à Lefkonico. Ces fortifications sont évacuées par les Chypriotes-turcs le 13 juillet.

[2] Ilter Türkmen, directeur des Affaires de Chypre au ministère turc des Affaires étrangères.

123

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 511 à 515.
Réservé. Secret.

Hanoï, 13 juillet 1966, 18 h. 35.

(*Reçu* : le 14, 18 h. 13).

M. Jean Sainteny, ainsi qu'il avait été convenu la veille avec le président Hô Chi Minh[1], a été reçu en tête-à-tête au palais présidentiel le 5 juillet à 17 heures par le chef de l'État vietnamien. Il lui a remis le message du général de Gaulle[2].

D'après les indications qui m'ont été fournies par M. Sainteny après cet entretien, celui-ci s'est poursuivi pendant près d'une heure, puis M. Pham Van Dong[3] flanqué de M. Ko Thach, vice-ministre des Affaires étrangères est venu se joindre à eux.

Bien que le président de la République ait paru en bonne santé, M. Sainteny a noté dans son regard lorsqu'il a pris congé une sorte d'appel pathétique qui pourrait indiquer que Hô Chi Minh savait que le nombre de ses jours était désormais limité. Il a retiré de cet entretien l'impression que le président Hô Chi Minh n'avait plus le contrôle politique du pays et que celui-ci était désormais passé entre les mains de Pham Van Dong. M. Hô Chi Minh a paru déçu par la teneur du message du général de Gaulle.

L'essentiel de la discussion politique a eu lieu en présence de M. Pham Van Dong. M. Sainteny a repris et développé les arguments qu'il avait avancés la veille. Il a mis en garde le Premier ministre contre les conséquences d'une lutte à outrance qui ruinerait définitivement son pays. Il a cherché à dessiller les yeux de ses interlocuteurs sur la puissance américaine.

Il a souligné à nouveau la nécessité pour le Front national dans le Sud de pratiquer une véritable politique d'union nationale pour que sa représentativité ne puisse être contestée.

M. Pham Van Dong pour sa part, a maintenu l'ensemble des points de vue déjà exposés. Il a réitéré à son interlocuteur qu'il n'y avait pas d'autre possibilité pour le Vietnam que de faire la guerre. Il a toutefois admis que, au cas où les Américains offriraient à nouveau une cessation des bombardements sur le Nord-Vietnam celui-ci devrait donner une compensation. Il semble donc que sur ce point, la pensée de M. Pham Van Dong ait évolué

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n° 501 du 7 juillet 1966.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la lettre du président Hô Chi Minh au général de Gaulle du 7 juillet 1966.

[3] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien, depuis 1954.

depuis sa rencontre avec M. Ronning[1]. Dans la journée du 7, M. Sainteny a demandé à M. Hoang Minh Giam, ministre de la Culture, de le recevoir sans témoin au nom d'une longue amitié[2]. M. Sainteny a, m'a-t-il dit, avec beaucoup de franchise et de netteté mis celui-ci en garde contre les dangers de la position adoptée par le Vietnam. Il lui a montré qu'il risquait, s'il refusait à prendre en considération les concessions qui pourraient être faites par Washington, soit de se voir anéanti par ces derniers, soit de devenir un satellite de la Chine. Il lui a rappelé les tyrannies constantes de Pékin sur le Tonkin, et l'occupation en 1945 par les troupes chinoises du Delta ; M. Giam qui n'était évidemment pas mandaté pour discuter cette question s'est contenté de réaffirmer la volonté de son Gouvernement de lutter jusqu'à la victoire finale et de minimiser le péril chinois.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

124

COMPTE RENDU

Des entretiens franco-laotiens
du mercredi 13 juillet 1966 à l'Élysée

C.R.[3]

Assistent à l'entretien :

Du côté français	*Du côté laotien*
Le général de Gaulle	S. M. Sri Savang Vatthana
M. Georges Pompidou	S. A. le prince Souvanna Phouma
M. Couve de Murville	M. Outhong Souvannavong[4]
M. Hervé Alphand[5]	M. Oudom Souvannavong[6]
M. Burin des Roziers[7]	M. Ngon Sananikone[8]

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 420 à 423 du 24 juin 1966.

[2] Commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord-Annam d'octobre 1945 à décembre 1947, Jean Sainteny s'est alors entretenu avec Hoan Minh Giam, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam de 1946 à 1954.

[3] Ce compte rendu est rédigé par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960. Savang Vatthana, roi du Laos depuis octobre 1959 et Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien depuis juillet 1962, se rendent en visite officielle en France du 12 au 14 juillet 1966.

[4] Outhong Souvannavong, président du Conseil du Roi du Laos depuis 1954.

[5] Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[6] Oudom Souvannavong, président de l'Assemblée nationale laotienne.

[7] Étienne Burin des Roziers, ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la présidence de la République depuis février 1962.

[8] Ngon Sananikone, ministre laotien des Travaux Publics et des Transports depuis 1962.

M. Étienne Manac'h — M. Sisouk Na Champassak[1]
M. Claude Arnaud[2] — S A. R. Tiao Khammao[3]
M. de Saint-Légier[4] — S. E. M. Nouphat Chounramany[5]

Le général de Gaulle fait allusion aux entretiens qu'il a eus la veille et ce jour même avec le roi du Laos. Il a été surtout question du grand sujet, à savoir de cette sorte de tempête au milieu de laquelle le Laos se trouve placé. Le Général tient à souligner que grâce au Roi, et par ses conversations avec lui, nous avons bien compris quelle est la position de Sa Majesté et du gouvernement laotien dans ce drame. Nous avons compris mieux qu'avant que, dans cette tourmente, malgré les conséquences inévitables, les difficultés, les dissidences entraînées par la guerre, le Laos garde, par le moyen de la personne du Roi, et grâce à lui, son unité profonde. Cela est essentiel. Il y a là une garantie que vous survivrez. Quant à nous, et à ce que nous pensons de vous, il suffit de dire que nous vous faisons confiance. Cela est beaucoup et il faut le dire. Cela ne nous empêche pas de mesurer les immenses difficultés dans lesquelles vous êtes et de vous dire que vous avez raison de vous en tenir à la neutralité, à savoir ne pas prendre parti. Vous ne le devez pas en raison des accords de 1954 précisés en 1962[6], lesquels fixent que le Laos, ainsi du reste que d'autres pays, doit s'en tenir à la neutralité. Vous vous y tenez et nous rendons hommage à votre sagesse. Nous souhaitons, étant vos amis, que cela continue.

Le Roi : Les conseils que vous nous donnez sont précieux. Evidemment, nous avons pris cette position de manière intentionnelle car nous avons des voisins qui seront toujours nos voisins dans les siècles et qui sont puissants et nombreux. Il est bon pour un petit peuple comme le nôtre qu'il ait des relations, sinon bonnes, du moins courtoises, avec eux sur la base de la géographie humaine. Nous avons donc défini notre attitude en raison de la vie que nous devons mener côte à côte avec tous ces grands pays. Il n'est pas possible pour nous de déclarer la guerre ou notre hostilité à la Chine. Cela ne s'oublierait jamais même si des amis nous appuient momentanément. La Chine reviendrait dans 30 ou 40 ans. Notre attitude est donc le résultat d'une réflexion.

Le général de Gaulle : En ce qui nous concerne, je me permets de répéter ceci. Nous avons été longtemps en Indochine au point de vue politique, administratif, et même militaire. Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale qui nous avait affaiblis, puis une certaine incertitude en ce qui

[1] Sisouk Na Champassak, ministre laotien des Finances depuis le 11 mars 1965.

[2] Claude Arnaud, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Vientiane depuis janvier 1966.

[3] Tiao Khammao, secrétaire général du palais royal laotien

[4] René de Saint-Légier de la Sausaye, conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République depuis avril 1964.

[5] Nouphat Chounramany, ambassadeur du Laos à Paris depuis 1963.

[6] Il s'agit des accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine, et de ceux du 23 juillet 1962 qui établissent la neutralité du Laos.

concerne l'Indochine dans la période suivante, ont fait qu'une sorte de guerre s'est produite, en particulier au Vietnam. Je crois que la raison chez nous a pris ses droits, non sans qu'il y ait eu des difficultés à reconnaître les réalités nouvelles. Mais enfin, nous avons tiré des leçons du passé. Bref, très sincèrement et très franchement, nous avons accepté pour toujours l'indépendance des États et la libre disposition d'eux-mêmes. Vous en êtes vous-même témoin. Il n'est pas question que nous revenions là-dessus. Nous n'oublions pas les sentiments qui étaient entre nous et qui restent, et nous souhaitons que cela dure.

Le drame s'est renouvelé, et à cause des Américains, il faut bien le dire. Ils ont voulu prendre notre place. Ils se livrent à une action militaire. Nous considérons qu'ils ont tort de vouloir dominer, pour dire le mot, là où ils sont. Nous le leur disons diplomatiquement, et même tout haut. Nous convenons qu'ils ont eu des raisons de se conduire ainsi, avant tout des raisons de nature idéologique, mais cela ne nous paraît pas suffisant. Nous désapprouvons donc leur intervention et nous désirons qu'elle cesse et que la paix s'établisse. Nous croyons qu'il n'est pas de paix possible sans la cessation de l'intervention étrangère. Nous souhaitons ardemment que l'on aboutisse à la cessation des hostilités et à un arrangement international comparable à celui de 1954 mais que, cette fois-ci, l'on respecte. Nous souhaitons que s'ouvre la possibilité d'un contact, sinon d'une entente, entre les grandes puissances, et en particulier entre les États-Unis et la Chine. Il paraît malheureusement peu probable que cette guerre cesse pour le moment.

Le Roi : La guerre peut cesser si l'on enlève aux Américains les raisons de leur intervention.

Le général de Gaulle : Si cela devient possible, nous serons pour que cette guerre cesse et aussi en faveur d'un arrangement international.

Le Roi : Les Américains fondent toujours leur action sur l'idée de la défense des peuples qui ne veulent pas être communisés. Je pense que les raisons idéologiques invoquées sont déjà périmées. Entre les peuples, et sous la façade idéologique, il y a les relations de nation à nation, de race à race. Vouloir continuer la guerre pour des raisons idéologiques, c'est une base bien fragile.

Le général de Gaulle : Nous pensons comme vous.

Le général de Gaulle en vient au problème des relations pratiques qui se posent entre le Laos et la France et suggère qu'on aborde la discussion précise des questions assez nombreuses qui figurent dans ce chapitre.

Sa Majesté le roi du Laos donne la parole au prince Souvanna Phouma.

Le prince Souvanna Phouma tient à dire quelques mots des accords entre la France et le Laos. Une question de principe se pose à cet égard. Le Laos a signé avec la France, notamment en 1953[1], un certain nombre d'accords.

[1] Il s'agit du traité franco-laotien du 22 octobre 1953, qui accorde au Laos une pleine indépendance au sein de l'Union française.

Il importe de les mettre en harmonie avec les circonstances présentes. Le traité d'amitié entre les deux pays n'a jamais été ratifié dans le passé. Nous avions à cette époque certaines difficultés à obtenir notre pleine liberté sur le plan international et sur le plan militaire, domaines où la France se réservait l'initiative. Telle est sans doute la raison pour laquelle aucun gouvernement français de l'époque n'a pris sur lui de présenter le traité à la ratification.

Cependant, certains projets communs n'en ont pas moins été réalisés, notamment dans le domaine culturel. Notre enseignement est à base de langue française. Le diplôme de notre baccalauréat est délivré par l'Académie de Paris. Note école de Médecine dépend de la Faculté de Paris ; il en est de même de notre école de Droit. Mais notre jeunesse désire participer plus largement encore à la culture et nous devons avouer que nous sommes un peu à l'étroit. Nous souhaiterions que la France poursuive ses efforts et accepte d'ouvrir encore certains établissements au Laos.

Un lycée est en construction à Luang Prabang et nous en avons déjà à Vientiane. Deux lycées pour l'ensemble du Laos, c'est trop peu. Il nous en faudrait un autre dans le Sud, à Pakse, afin de permettre aux jeunes Laotiens de poursuivre leurs études dans la région. Les Laotiens, en effet, ne sont pas assez riches pour envoyer leurs enfants hors de la famille.

Nous avons échangé d'autre part nos idées avec l'ambassadeur de France sur les problèmes de la mission culturelle française au Laos. Il y a un domaine où l'effort devrait être porté : c'est celui de la création d'une école d'Agriculture, chargée également des Eaux et Forêts et de la formation de vétérinaires. Le Laos est avant tout un pays agricole et manque de cadres. Nous souhaitons que la France accepte de créer une école pratique d'Agriculture qui donnerait des conseils à nos agriculteurs.

Une autre question nous préoccupe encore. Au moment de la dislocation de l'ancienne Indochine, il avait été entendu, lors des conversations de Pau[1], que l'institut Pasteur de Nhatrang serait commun aux pays de l'Indochine. Nous ne pouvons plus aujourd'hui dépendre de l'institut de Nhatrang. Si la France pouvait prendre à charge la création d'un tel institut pour le Laos, ce serait une œuvre très utile. Nous manquons de vaccins et, de ce fait, nous avons perdu beaucoup de bétail.

Il reste encore le problème des barrages. C'est un domaine dans lequel, après une période d'études préparatoires, nous sommes à la veille de passer à la phase de la réalisation. Le barrage le plus important, auquel nous attachons le plus grand intérêt, est celui de la Nam Ngum. Un crédit de 24 millions de dollars a été obtenu par diverses participations internationales. Ce chiffre, semble-t-il, sera insuffisant en raison de l'augmentation du coût des matériaux et des transports. Dans ce dernier domaine, la

[1] La conférence de Pau, réunie au second semestre 1950 pour organiser le quadripartisme (c'est-à-dire les services communs à la France et aux États associés), aboutit aux accords franco-laotiens du 27 novembre 1950.

Thaïlande nous impose des prix exagérés. Nous serions heureux que la France puisse participer avec les autres pays à la réalisation de cet ouvrage qui doit fournir l'énergie aux industries et à l'artisanat laotiens et assurer une large irrigation des terres.

Nous sommes également préoccupés par une question qui intéresse nos finances. Il s'agit du fonds de stabilisation auquel la France participe. Nous n'avons malheureusement pas pu utiliser jusqu'ici les fonds de contrepartie, ce qui eût été souhaitable pour réaliser certains projets prévus par les programmes français.

Le prince Souvanna Phouma fait mention aussi de l'école de Médecine. Elle fonctionne bien. Cette année, on a eu l'heureuse surprise de voir deux jeunes filles laotiennes promues parmi les quatre premiers lauréats. L'école n'a malheureusement pas suffisamment de moyens. Il nous manque en particulier des moniteurs capables de diriger les étudiants dans leurs travaux pratiques. Ne serait-il pas possible de bénéficier du concours de 3 ou 4 moniteurs, externes ou internes des hôpitaux, au titre de service militaire ? Les Français qui servent à ce titre au Laos nous donnent entièrement satisfaction et nous leur fournissons des logements assez convenables.

Nos écoles manquent aussi de matériel d'enseignement, en particulier de matériel scientifique. Dans les établissements secondaires, nous avons besoin d'instruments de laboratoire pour l'enseignement des sciences et de l'histoire naturelle. Nous espérons que la direction générale des Affaires culturelles, qui est au courant de ces besoins, pourra faire quelque chose pour nous aider.

Enfin, une dernière question concerne le projet d'accord relatif à la coopération économique entre la France et le Laos. Nous avons pris connaissance de ce projet et nous enregistrons avec satisfaction que le crédit prévu a été augmenté de 10 jusqu'à 15 millions de francs. Nous sommes tout disposés à signer cet accord au cours de notre séjour à Paris.

Le général de Gaulle résume les idées présentées par le prince Souvanna Phouma. Il s'agit avant tout de la création d'un troisième lycée dans le sud du Laos, d'une école d'Agriculture, de l'institut Pasteur et du barrage de la Nam Ngum. Le Général retient que les Laotiens souhaitent la participation française à ce barrage et qu'ils y attribuent une grande importance.

Le Roi estime pour sa part que les crédits réunis pour la Nam Ngum sont suffisants. Certains pays, ayant pris l'initiative de participer à l'affaire, ne manqueront pas, une fois le travail commencé, d'augmenter leur quote-part à la mesure des nécessités. Nous pensons que l'entreprise est d'une grande importance, en particulier pour la production de l'énergie électrique qui sera utilisée au-delà des frontières laotiennes, en Thaïlande. Il serait dommage que, lorsqu'il s'agit d'une initiative aussi considérable et qui revêt presque un caractère international, la France soit absente du groupe des participants. Nous estimons que la coopération de la France est nécessaire pour que son nom soit mis en exergue.

Le général de Gaulle comprend l'importance de l'affaire. Il revient sur les principaux chapitres évoqués par le prince Souvanna Phouma et donne

la parole successivement au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères.

M. Pompidou estime que, pour ce qui est de l'aide culturelle et technique, de l'école de Médecine et des autres objets mentionnés, nous pouvons faire un effort. Pour ce qui est de fournir des enseignants supplémentaires, cela pose des problèmes et il serait naturellement souhaitable qu'on pût former des maîtres laotiens. Quant au barrage, nous comprenons l'intérêt qu'y attache le gouvernement laotien du point de vue de son agriculture et de la production d'électricité. C'est, d'autre part, un ouvrage qui présentera une valeur symbolique en raison de la collaboration internationale dont il sera le résultat. Le gouvernement laotien souhaite que nous ne soyons pas absents dans ce domaine…

Le Roi souligne que, par amitié pour la France, le Laos désirerait que notre pays y participe, ne serait-ce que pour une somme symbolique.

M. Pompidou pense que nous sommes en mesure d'assurer notre participation… Il y a d'autre part l'accord économique : il s'agit d'un prêt au Laos, d'un montant de 15 millions, pour la réalisation d'un certain nombre d'entreprises. Si le ministre des Affaires étrangères est d'accord, l'accord pourrait être paraphé ou signé… Reste la question du fonds de stabilisation. Si nous ne nous trompons pas, le fonds est surtout employé au paiement de certaines dépenses de fonctionnement des services français au Laos. S'il reste quelque chose en surplus, ce n'est sans doute pas considérable.

M. Couve de Murville donne quelques précisions.

Sur le plan culturel, il existe déjà un lycée à Vientiane. Celui de Luang Prabang sera prêt à la rentrée. Nous sommes en principe d'accord pour la construction d'un troisième lycée à Pakse. Les plans en seront étudiés dès cette année.

Pour ce qui est de l'édification d'une école d'Agriculture dans la région de Vientiane, nous sommes également d'accord. Nous disposons d'ores et déjà des crédits. Si nous sommes bien renseignés, on envisage la formation d'une quarantaine d'élèves par promotion.

L'institut Pasteur : ce que nous envisageons actuellement, ce n'est pas de créer un institut Pasteur complet à Vientiane, mais d'installer des laboratoires pour la fabrication de vaccins.

D'autres questions, comme celle des moniteurs dans le domaine médical, sont à voir de plus près mais il ne semble pas qu'elles présentent de réelles difficultés.

Enfin, le barrage de la Nam Ngum : nous envisageons d'y participer par une contribution de 3 millions [*sic*]. Cette participation demeure symbolique. Si les devis doivent être dépassés, il conviendra peut-être de reconsidérer les choses.

Le général de Gaulle s'enquiert de savoir pourquoi la participation française n'a pas été assurée dès le début de l'opération.

M. Couve de Murville précise que le financement de celle-ci avait toujours été étudié dans le passé sur la base de crédits et nous étions disposés à

concourir. Mais en dernier lieu, la Banque Internationale a demandé que l'affaire soit réalisée par des dons. Nous n'avions pas de crédits budgétaires disponibles pour une opération de cette nature. Notre participation de 300 millions garde un caractère symbolique.

Le prince Souvanna Phouma souligne qu'on en est actuellement au stade préparatoire des dossiers d'adjudication. Le Laos est très sensible au geste que vient d'annoncer le gouvernement français.

Le Roi estime que ce geste n'est pas seulement symbolique. La somme annoncée est en effet importante.

Le prince Souvanna Phouma, sur une indication du Roi, précise qu'il a omis de parler de la question de l'aide militaire. Le Laos souhaiterait créer une académie militaire. Actuellement, faute de place, l'ensemble des officiers se trouvent éparpillés.

Le général de Gaulle entend qu'il s'agit d'une école pour la formation d'officiers. Mais la mission militaire française[1] est-elle de quelque utilité pour le Laos ?

Le prince Souvanna Phouma répond très affirmativement. La mission est très utile notamment pour le soutien logistique.

Le général de Gaulle prend acte du souhait du gouvernement laotien de voir la mission militaire française demeurer au Laos et se rendre utile dans l'académie militaire.

M. Couve de Murville estime qu'il conviendra d'étudier le projet.

Le Roi souligne que le Laos doit devenir un pays désengagé. À partir de cette donnée de base, et puisque la France a toujours prôné la neutralité des États d'Indochine, la présence de militaires français au Laos donnerait à cette conception de neutralité une très nette signification. Nous formons des soldats uniquement pour la défense de cette neutralité. S'il s'agissait de militaires d'autres pays, on pourrait reprocher au Laos de demeurer engagé. Quand il s'agit de la France, c'est une bonne disposition.

Le général de Gaulle approuve le point de vue du Roi.

À l'issue des entretiens, le général de Gaulle demande au Roi s'il ne convient pas de marquer la visite par la publication d'un communiqué. Il estime pour sa part que ce serait une bonne chose.

Le Roi est d'accord.

Le général de Gaulle exprime la satisfaction qu'il retire de la visite du Souverain. Il est heureux également d'avoir fait la connaissance de ses ministres. Au total, nous avons ensemble un point de vue commun sur le plan intérieur et sur le plan international. Nous avons une bonne impression de nos rapports et nous sommes heureux qu'ils aient été ravivés par cette visite. Nous souhaitons ardemment, étant des amis, que ces rapports se maintiennent et se développent. Nous avons pris bonne note de ce que

[1] Sur la mission militaire française au Laos, voir la note du 25 juin 1966 : *Aide militaire française au Laos.*

vous dites et nous en tenons compte. Nous pensons que vous êtes dans la bonne voie et cela nous réjouit.

Le Roi exprime ses remerciements au Général pour son accueil. Il n'escomptait pas tant de satisfaction de sa visite en France. Il a reçu un utile et précieux encouragement et cette heureuse impression, il va la rapporter au Laos.

(Asie, CLV, Laos, 1965-1978)

125

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4348 à 4355. *Washington, 14 juillet 1966.*
Réservé. Très secret. Sans distribution.
(Reçu ; 17 h. 05).

Je me suis entretenu avec le président Johnson le 13 juillet au soir au cours de la réception qu'il donnait pour les ambassadeurs européens à bord de son yacht.

Le Président m'a d'abord interrogé sur le sens et la portée du voyage du général de Gaulle à Moscou. Je lui ai indiqué que cela avait été un plein succès, que des idées nouvelles avaient été exposées aux Russes et feraient petit à petit leur chemin, que bien entendu rien de ce qui avait été dit ne pouvait porter ombrage aux États-Unis. Le Président sur ce point ne s'est livré à aucun commentaire.

Il m'a alors demandé si j'avais lu son discours du 12 juillet[1]. Il m'a dit qu'il y attachait une grande importance et qu'il espérait bien que les phrases qu'il avait adressées à la Chine ne demeureraient pas sans écho. Quant au Vietnam, a-t-il ajouté, il faisait tout son possible pour retenir les humeurs belliqueuses de la plupart des Américains mais si par malheur le gouvernement de Hanoï faisait passer en jugement les aviateurs prisonniers et les condamnait il serait alors sans pouvoir pour retenir le pays qui demanderait des décisions extrêmes.

Le Président a ensuite abordé la question des relations franco-américaines. Il tenait à ce que dans les rapports avec la France, aucun mot désagréable ne soit prononcé, spécialement vis-à-vis du président de la République. Il avait été déjà obligé de sévir plusieurs fois devant des incartades de langage de ses collaborateurs et leur avait donné comme instruction permanente « souvenez-vous de La Fayette ».

Quant aux délais d'évacuation des troupes et des états-majors américains du sol français, il tenait à tout ce que cela soit terminé aux dates indiquées

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Washington n° 4279 du 12 juillet 1966.

du côté français[1]. M. McNamara lui avait dit que la chose était possible et il tenait à ce qu'il en fût ainsi.

Je lui ai dit que j'en prenais note avec satisfaction mais qu'il fallait aussi songer à la partie constructive et aux futures liaisons de l'armée française avec ses alliés. Il serait souhaitable que des instructions précises fussent données prochainement aux négociateurs américains. M. Johnson m'a dit qu'il était de cet avis sans s'étendre d'ailleurs sur ce point.

Le Président m'a dit enfin que s'il n'existait pas cette affaire du Vietnam, dont il voudrait se débarrasser le plus tôt possible, il aimerait certes avoir un entretien avec le général de Gaulle. Il n'avait jamais eu l'occasion de lui parler vraiment et il existait tant de problèmes qui demandaient des échanges de vues confiants. Répondant à une de mes questions, il m'a précisé que les idées de son prédécesseur sur une communauté atlantique ou un « *Atlantic Partnership* »[2] avaient pour lui peu d'intérêt. Il voyait les choses de façon plus réaliste. « Malheureusement, a poursuivi le Président, il s'est créé entre le général de Gaulle et moi un malentendu en novembre 1963[3]. J'avais compris qu'il viendrait me voir à Washington en mars 1964 et j'ai été très surpris d'apprendre 48 heures après son départ que les choses n'étaient point ainsi. Comme je suis sûr de ce que j'ai entendu, j'en suis venu à la conclusion qu'un des membres de l'administration Kennedy avait dû rapporter au général de Gaulle quelque chose de désobligeant sur moi qui a entraîné ce changement. Je n'ai d'ailleurs point réussi à trouver le coupable ».

À la fin de la conversation le Président des États-Unis m'a redit combien il tenait pour sa part à une amélioration des rapports franco-américains car l'état de froideur actuel n'était pas normal.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Se reporter ci-dessous au télégramme n° 401 du 17 octobre 1966 de Repan à Paris, annoté par le général de Gaulle qui fixe au 31 mars 1967 la date de départ de France de tous les militaires étrangers.

[2] Ce thème d'un partenariat atlantique entre les États-Unis et l'Europe, sur un pied d'égalité a été développé par le Président Kennedy.

[3] Époque de l'assassinat du président John F. Kennedy et de l'accession à la Maison Blanche du vice-président Lyndon B. Johnson. Les obsèques du Président défunt ont été l'occasion d'une rencontre à Washington entre le général de Gaulle et le nouveau chef de l'État américain.

126

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4367 à 4371. *Washington, 14 juillet 1966.*

(*Reçu ; 23 h. 28*).

Le voyage de M. Sainteny[1] en Extrême-Orient, la visite du Roi du Laos à Paris et celle, au mois de septembre, du général de Gaulle au Cambodge sont considérées, à Washington, comme autant d'événements qui démontrent l'activité politique de la France en Asie.

Les commentateurs hésitent cependant sur le sens de la mission de l'ancien délégué général à Hanoï : était-il mandaté par le général de Gaulle, ou s'agissait-il d'une initiative de M. Sainteny ? Quoi qu'il en soit, la presse estime que l'ancien ministre a échoué, n'ayant pas réussi à infléchir l'attitude de ses interlocuteurs, d'après le *Washington Post*, si M. Sainteny estimait avoir des chances d'y parvenir en entreprenant son voyage, les bombardements du 29 juin[2], en durcissant la position de Hanoï, les auraient réduites à néant. Ce même journal croit savoir que l'ancien délégué général était chargé d'arranger une rencontre entre Hô Chi Minh et le général de Gaulle, lors de son prochain séjour à Phnom Penh : le chef de l'État français, tenterait alors de convaincre le président de la RDVN d'accepter son plan de neutralisation. Selon le *New York Times*, l'objet du voyage serait avant tout de maintenir ouvertes les lignes de communication avec les divers pays intéressés au problème vietnamien, en même temps que de gagner la confiance des dirigeants nationalistes indochinois pour pouvoir, éventuellement, les conseiller dans leur politique.

C'est dans cette perspective que, selon le *New York Times*, se situe également la visite du Roi du Laos à Paris[3]. En dehors d'un accroissement modeste de l'aide française, cette visite, estime-t-il, aura peu de résultats pratiques, le général de Gaulle ayant surtout l'intention de mettre en garde le souverain laotien contre les ingérences étrangères et de lui expliquer que les problèmes de son pays ne peuvent se résoudre que par une neutralisation de toute la région.

Le discours, prononcé le 13 juillet par le général de Gaulle à cette occasion, semble avoir frappé le *Washington Post* par son « anti-américanisme ». Non seulement le président de la République française condamne la guerre, remarque-t-il, mais il préconise, avant toute négociation, l'évacuation des

[1] Jean Sainteny, délégué général de la France au Nord-Vietnam en 1954 puis ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre de décembre 1962 à janvier 1966. il se rend au Nord-Vietnam du 4 au 8 juillet 1966. Il a les 4 et 5 juillet à Hanoï deux entretiens avec Hô Chi Minh auquel il remet une lettre du général de Gaulle. Il s'arrête à Pékin sur le trajet.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Washington n° 4193 du 7 juillet 1966.

[3] Le roi du Laos est Savang Vatthana depuis 1959.

forces américaines ou, tout au moins, un engagement à cet effet. Ce journal s'étonne que le général de Gaulle ait tant insisté sur le Vietnam alors qu'on estime généralement à Paris qu'il n'existe actuellement aucune chance de négociation, et il se demande si, dans ces conditions, le général n'est pas simplement inspiré par l'inquiétude qu'il ressent dans l'escalade.

Quant au voyage à Phnom Penh[1], il traduit également, selon la presse américaine, le souci de la France de maintenir des relations actives avec les anciens pays d'Indochine dans un but politique. Au Cambodge que gouverne un prince « gaulliste », plus qu'ailleurs, remarque le *New York Times*, le général de Gaulle pourra remplir la tâche qu'il s'est assigné et qui consiste à soutenir moralement et concrètement les forces locales qui tentent d'échapper à la domination des « blocs ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

127

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1641 à 1643. *Paris, 15 juillet 1966, 13 h. 20.*
Diffusion réservée.

Vous trouverez ci-après le texte d'un aide-mémoire remis au secrétaire général le 13 juillet dernier par l'ambassadeur des États-Unis.

Début de citation

Étant donné la décision du gouvernement français de retirer ses forces de défense aérienne en Allemagne du commandement opérationnel et du contrôle de SACEUR, et compte tenu de l'intention du gouvernement français de retirer du territoire de la République fédérale d'Allemagne à dater du 1er octobre 1966 ses unités *Nike-Hercules* actuellement stationnées dans ce pays, le gouvernement des États-Unis souhaite se référer à l'accord d'assistance mutuelle pour la défense conclu entre la France et les États-Unis à Washington le 27 janvier 1950[2].

Aux termes de l'article I de cet accord, les systèmes d'armes *Nike-Hercules* étaient fournis en soutien de l'effort commun de défense aérienne de l'OTAN en vue de promouvoir une défense intégrée de la zone de l'Atlantique Nord en application des plans approuvés de défense OTAN. Les décisions françaises relatives à ses unités de défense aérienne *Nike-Hercules*[3] ne sont pas, de l'avis du gouvernement des États-Unis, conformes

[1] Les 30 et 31 août 1966.

[2] Cet accord « relatif à l'aide pour la défense mutuelle » a été publié au *Journal Officiel* du 4 avril 1950 p. 3842-3844.

[3] Voir également ci-dessous sur ce point le télégramme de Bonn n° 6278 du 10 novembre 1966.

à la destination dont il est fait état ci-dessus. En outre, le gouvernement des États-Unis note que, à la suite du retrait par la France de ses forces en République fédérale d'Allemagne de leur engagement dans l'OTAN, l'accord entre les États-Unis et la France du 6 septembre 1960[1] a cessé, selon ses propres termes, de s'appliquer. En conséquence, il a été nécessaire de retirer les armes atomiques américaines stockées en soutien des systèmes d'armes *Nike-Hercules*. L'efficacité au combat de ces systèmes d'armes a été de ce fait sérieusement affectée.

Dans ces circonstances, le gouvernement des États-Unis demande que conformément à l'article I (3) de l'accord du 27 janvier 1950, les rampes de lancement *Nike-Hercules* actuellement basées en République fédérale d'Allemagne et tout le matériel auxiliaire fourni à la France aux termes de cet accord, soient laissés sur place et remis à la garde des États-Unis lorsque les unités françaises actuellement en possession de ces armes quitteront leurs bases en Allemagne.

L'ambassade des États-Unis à Paris est autorisée à régler à cette fin les arrangements administratifs avec les autorités françaises appropriées.

Fin de citation

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

128

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4377 à 4385. *Washington, 15 juillet 1966.*
Diffusion réservé.

(*Reçu* : 20 h. 00).

Le sous-secrétaire d'État M. George Ball et l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'OTAN, M. Harlan Cleveland, ont déclaré récemment que la crise de l'OTAN provoquée par les décisions françaises du mois de mars[2] étaient maintenant chose révolue. Il faut entendre par là bien entendu que les 14 estiment voir affirmé leur solidarité pour le renforcement d'une alliance sur ses bases traditionnelles, en laissant la France provisoirement de côté, en quelque sorte en état d'observation.

En ce qui nous concerne, l'on attend avec suspicion le développement des négociations en cours soit au Conseil atlantique, soit sur les plans bilatéraux franco-allemand et franco-américain. De la façon concrète dont seront

[1] L'accord franco-américain en question signé à Paris concerne les stocks d'armes atomiques en RFA pour le soutien des forces françaises affectées à l'OTAN. Il n'a pas été publié.

[2] Voir notamment à ce propos le télégramme de Washington n° 4393 du même jour, non reproduit. Se reporter aussi à *D.D.F.*, 1966-I, en particulier aux nos 148, 150, 173, 176, 196 et 197.

résolus les problèmes qui se posent, principalement pour l'avenir, l'on en déduira si nous sommes encore ou non des alliés. Mais le sentiment, du moins vu de Washington, est à l'extrême méfiance. L'on ne veut certes aucun conflit et aucun mot aigre-doux entre la France et les États-Unis et les fonctionnaires du Département d'État sont tenus à respecter sur ce point les instructions du Président.

La tendance générale dans les milieux officiels est dans toute la mesure du possible de nous ignorer et de minimiser nos initiatives.

Le voyage du général de Gaulle en URSS[1] n'a rien changé et n'a eu qu'une valeur spectaculaire. M. Rostow[2] l'a dit en termes non équivoques à la télévision, nos expériences dans le Pacifique sont, elles aussi, sans importance réelle. Il n'y a même pas lieu de s'en indigner. Le voyage de M. Sainteny[3] en Chine et au Nord-Vietnam a été un échec et la France n'est pas en mesure, qu'elle le veuille ou non, de jouer un rôle dans l'évolution de la crise dans l'Asie du sud-est.

Bien que chacun tienne à rester extrêmement courtois, telle est la tendance actuelle de l'administration, cet état d'esprit apparaît d'ailleurs dans les éditoriaux des grands journaux qui suivent docilement l'inspiration du Département d'État. Ceci est le cas en particulier pour le *Washington Post* et le *New York Times*.

De plus, comme l'a montré le dernier sondage d'opinion de la firme *Gallup*, l'Américain considère généralement que la France n'est plus un pays sur lequel on peut compter et 56 % des personnes interrogées estiment même qu'elle est systématiquement hostile aux États-Unis. Ce mécontentement diffus est dû en grande partie aux consignes incessantes et renouvelées que les fonctionnaires du Département d'État donnent aux rédacteurs en chef des journaux et des organes de télévision lors de leurs fréquentes convocations à Washington. Pour l'Américain moyen, ce sentiment de défiance vis-à-vis de la France ne s'applique d'ailleurs pas à des faits très précis. Tantôt il s'agit de l'OTAN, tantôt du Vietnam, tantôt des problèmes monétaires ou encore des questions que l'on aurait pu croire oubliées, tel que le paiement des dettes de la Première Guerre mondiale.

Mais si telle est actuellement l'opinion de l'administration et de l'Américain de la rue, il n'en reste pas moins qu'au Congrès et dans les milieux de presse avertis des questions internationales beaucoup commencent à penser autrement. Les débats en cours devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat ont montré que sous l'influence du sénateur Fulbright[4],

[1] Se reporter ci-dessus aux n°s 54, 55 et 71 en ce qui concerne la visite officielle du général de Gaulle en URSS.

[2] Walt Whitman Rostow, assistant spécial adjoint du président Johnson pour les affaires de sécurité nationale en 1961, puis la même année, président du Conseil de planification politique au Département d'État.

[3] Jean Sainteny. Voir ci-dessus le télégramme de Washington n° 4367 du 14 juillet 1966.

[4] James William Fulbright, homme politique américain, juriste de formation, membre du parti démocrate, élu à la Chambre des Représentants en 1943, sénateur de l'Arkansas depuis 1945, membre de la Commission des finances, président de la Commission des Affaires étrangères de la haute assemblée du Congrès.

dont la volte-face est complète, beaucoup de ses collègues et parmi les plus influents ont une vue toute différente des choses. J'ai pu faire la même constatation auprès d'un grand nombre de journalistes bien que leurs convictions n'apparaissent pas toujours dans leurs écrits. Enfin, et là encore les sondages d'opinion le prouvent, les élèves des grandes universités de l'est sont parmi les différentes couches de la population ceux chez lesquels les idées venues de France trouvent l'accueil le plus favorable.

Ce fond de tableau est donc complexe. Malheureusement ce n'est pas dans ce pays, du moins à échéance immédiate, que l'influence des milieux intellectuels et universitaires peut s'exercer sur le gouvernement.

Il y a malgré tout et malgré ces nuances un manque de confiance dans nos relations que seul pourrait dissiper soit le bon aboutissement des négociations en cours, soit la recherche sur des terrains nouveaux de prises de position communes franco-américaines. Il suffit toujours un peu aux États-Unis pour modifier complètement et en peu de temps le caractère toujours sentimental de nos relations.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

129

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE)

Candidature de M. Walter Hallstein à la présidence de la Commission unique des Communautés européennes

N. *Paris, 15 juillet 1966.*

Le Traité du 8 avril 1965 institue un Conseil et une Commission unique des Communautés européennes[1]. Les articles 11 et 14 du Traité disposent notamment que le président et les vice-présidents de la Commission sont désignés d'un commun accord par les gouvernements des États membres parmi les membres de celle-ci et que leur mandat de deux ans est renouvelable.

Depuis le mois de février dernier, plusieurs échanges de vues ont eu lieu entre les représentants des six États de la Communauté sur la présidence de la future Commission.

Les ministres sont parvenus, le 5 avril 1966, à un accord sur le principe de la rotation[2]. Il a été entendu que le président de la Commission unique serait désigné pour deux ans ; ses fonctions pourront éventuellement être prolongées pour la durée d'un autre mandat ; la rotation s'effectuera par nationalité sans que l'on prévoie nécessairement un ordre rigide. Les vice-présidents ne pourront avoir la nationalité du président.

[1] Sur le contenu de ce traité, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 6.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 226.

Mais le désaccord subsiste sur le choix du futur président de la Commission unique.

Le gouvernement allemand soutint en effet, dès l'origine, la candidature de M. Walter Hallstein[1]. Il estimait que la mise en place de la Commission unique soulèverait des problèmes délicats dont la solution demanderait une profonde connaissance des affaires et qu'une continuité était nécessaire en la personne du président. Il pensait d'autre part qu'un changement de présidence constituerait un désaveu infligé à l'actuelle Commission. Le chancelier Erhard[2] eut l'occasion de l'affirmer très clairement au cours d'une conférence de presse le 25 février dernier.

Le gouvernement français, pour sa part, sans mettre en doute la valeur des hommes en place et la qualité des services qu'ils avaient rendus, contestait la nécessité d'une continuité dans la présidence et souhaitait que l'on fît application, dès la désignation du premier président de la Commission unique, du principe de rotation. Nos interlocuteurs pourraient être tentés de nous rappeler que les ministres ont admis dès le 1er mars que les six États membres désigneraient, chacun, de façon souveraine, leur candidat à la Commission unique. Leur commun accord, conformément aux articles 11 et 14 du Traité n'en reste pas moins nécessaire pour le choix du président.

Devant l'opposition des thèses allemande et française, MM. Harmel[3] et Fanfani[4] ont proposé, le 6 mai, une formule de compromis : le renouvellement du mandat de M. Walter Hallstein à la tête de la future Commission unique serait limité à une période de un an au plus. M. Schröder opposa une fin de non recevoir à cette proposition[5].

Le 15 juin, le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale[6] proposa, pour la première période de deux ans, la candidature de M. Hallstein. M. Luns[7] appuya cette proposition. Devant le maintien de la thèse française, MM. Fanfani et Harmel soutenus par M. Werner[8], rappelèrent leur proposition de compromis qui fut à nouveau repoussée par M. Schröder.

Les ministres ont alors décidé de reprendre l'examen du problème à l'occasion de leur réunion des 22 et 23 juillet prochain[9].

[1] Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne depuis 1958 et partisan déterminé de la supranationalité.

[2] Dr Ludwig Erhard, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis 1963.

[3] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[4] Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères, depuis le 24 février 1966.

[5] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 296.

[6] Dr Gerhard Schröder, ministre ouest-allemand des Affaires étrangères depuis 1961.

[7] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[8] Pierre Werner, Premier ministre et ministre d'État luxembourgeois depuis le 2 mars 1959, il détient de plus les portefeuilles des Affaires étrangères, de la Justice et du Trésor depuis le 15 juillet 1964.

[9] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 566-567 du 15 juin 1966, non reproduit.

Il faut noter que :

1. Le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale soutient avec énergie la candidature de M. Hallstein. Il aurait déclaré, à son retour de Bruxelles le 15 juin, devant le groupe parlementaire chrétien-démocrate, qu'il y allait de la réputation internationale de la République fédérale et qu'il valait mieux reporter à plus tard la fusion des Institutions plutôt que de céder.

2. Cette prise de position prolonge un désaccord qui pose un problème institutionnel. M. Couve de Murville a fait remarquer, le 5 mai, que les Commissions du Marché commun et de l'Euratom n'avaient pas été nommées en janvier dernier et qu'elles exerçaient en quelque sorte des attributions de fait.

3. Cette situation provoque une inquiétude dans certaines capitales. M. Fanfani s'en est fait l'écho devant M. Michel Debré le 22 juin à Rome[1]. Son sentiment est sans doute partagé par les gouvernements belge et luxembourgeois qui s'étaient associés au gouvernement italien dans la recherche d'un compromis qui a été refusé par le représentant de la République fédérale.

(Questions internationales européennes, 1966-1970)

130

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Du stationnement des Forces françaises en République fédérale

N.[2] *Paris, 15 juillet 1966.*

Par ses aide-mémoire des 8[3] et 29 mars 1966[4], le gouvernement français a manifesté son intention de mettre fin, à compter du 1er juillet, à l'affectation au Commandement allié en Europe de ses forces stationnées en Allemagne, tout en se montrant disposé à maintenir celles-ci, sous

[1] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966, se rend à Rome du 20 au 22 juin 1966 pour assister à la réunion des ministres de l'Économie de la CEE.

[2] Cette note est rédigée par M. Jacques Jessel, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale au Département.

[3] M. Couve de Murville remet, le 9 mars 1966, aux ambassadeurs de Grande-Bretagne, de la RFA et d'Italie un message du général de Gaulle pour leurs gouvernements. Dans son message au chancelier Erhard, le général de Gaulle suggère l'ouverture de conversations bilatérales franco-allemandes, dans le cadre du traité de 1963.

[4] Un aide-mémoire sur les mesures que la France compte mettre en œuvre pour réaliser son « désengagement » est remis, le 29 mars 1966, aux quatorze partenaires de la France à l'OTAN. Le texte diffère légèrement dans les aide-mémoire destinés aux États-Unis, au Canada et à la RFA. Le gouvernement français annonce le retrait des troupes françaises de l'OTAN avant le 1er juillet 1966, demande l'évacuation du SHAPE et du quartier général « Centre-Europe » de Fontainebleau. Le texte est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967.

certaines conditions, sur le territoire fédéral. Cette décision a donné lieu, entre la France et ses alliés, et notamment la République fédérale, à une série d'échanges de notes et de déclarations, par lesquelles les gouvernements ont exprimé leur position à l'égard des divers problèmes posés par ce maintien, et sur les négociations à mener en vue d'aboutir à celui-ci.

Ces problèmes sont de divers ordres. Ils concernent d'une part, la détermination de la mission à assigner aux forces françaises, et les modalités de leur coopération avec l'OTAN. Ils portent d'autre part sur la définition du fondement juridique de la présence des troupes françaises en Allemagne et sur les adaptations à apporter à leur statut. Enfin, se posait la question, en grande partie résolue, du régime à adopter durant la période intérimaire.

I. *La mission des troupes françaises en Allemagne et leur coopération avec l'OTAN*

Dans ses aide-mémoire des 8 et 29 mars, le gouvernement français a indiqué qu'il était prêt à discuter de la participation des FFA à des actions militaires communes, « tant en ce qui concerne le commandement que les opérations proprement dites ».

Le gouvernement fédéral ayant, dans sa communication du 3 mai[1], marqué que les discussions bilatérales sur la présence et sur le statut des forces françaises en Allemagne ne sauraient être menées à bien avant qu'aient été définies de façon précise leur mission « en temps de guerre comme en temps de paix », et les conditions de leur coopération avec l'OTAN, le gouvernement français a, dans son aide-mémoire du 18 mai[2], proposé que le commandement interallié et le commandement français élaborent un accord de coopération qui serait approuvé par les pays membres de l'Alliance. Lors de la réunion ministérielle, tenue à Bruxelles le 7 juin[3], il était convenu que ces questions feraient en premier lieu l'objet de discussions au sein du Conseil permanent. Après divers échanges de vues à ce niveau, les Quatorze viennent de proposer – le 13 juillet[4] – que l'affaire soit examinée, comme le souhaitait la France, par les deux états-majors intéressés, les conclusions auxquelles ceux-ci aboutiraient devant être ultérieurement soumises au Conseil.

[1] Le gouvernement allemand répond, le 3 mai 1966, à l'aide-mémoire français du 29 mars. Il se déclare prêt à rechercher avec Paris une nouvelle base juridique au maintien des troupes françaises sur le territoire de la RFA, mais conteste que la convention de 1954 puisse continuer à être appliquée.

[2] Le gouvernement français répond, le 18 mai, à l'aide-mémoire ouest-allemand du 3 mai. Il demande à Bonn de préciser s'il souhaite le maintien des troupes françaises sur son territoire. Dans la négative, la France est prête à rapatrier ses Forces dans le délai d'un an.

[3] Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Bruxelles du 6 au 8 juin 1966. Le communiqué, publié à l'issue de cette session, figure dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967.

[4] Le 13 juillet, le Conseil de l'Atlantique Nord charge le général Lemnitzer de prendre contact avec le général Ailleret en vue d'examiner les rapports futurs entre la France et l'OTAN.

En ce domaine, la position de Bonn est que des arrangements entre États-majors sont nécessaires, mais qu'une entente entre les Quinze est également indispensable, car les problèmes qui se posent sont, dans leur essence, de caractère politique. Cependant le chancelier Erhard a précisé qu'il ne s'agissait nullement de ramener nos forces « par la porte de derrière » dans un système intégré.

II. *Fondement juridique de la présence et statut des troupes françaises en Allemagne*

Pour répondre à la question posée par l'aide-mémoire français du 18 mai, le chancelier Erhard a fait connaître, dans sa déclaration du 25 mai devant le *Bundestag*[1], le désir « clair et non équivoque » de son gouvernement de voir les troupes françaises « y compris l'aviation et les forces anti-aériennes » demeurer en Allemagne après le 1er juillet.

Mais ce souhait est assorti de diverses conditions concernant d'une part, comme il est dit plus haut, la mission de nos forces et leur coopération avec l'OTAN, et de l'autre, la définition du fondement juridique de leur présence, ainsi que la mise au point de leur statut.

Dans son aide-mémoire du 3 mai, le gouvernement fédéral a développé une argumentation selon laquelle les Accords d'octobre 1954 formaient un tout qui se trouvait affecté dans ses éléments essentiels par la décision française. Dans ces conditions – et contrairement à la position exprimée, notamment dans nos communications des 19 mars et 18 mai – l'on considère à Bonn que la France ne peut se prévaloir de la Convention du 23 octobre 1954 sur la présence des forces étrangères et qu'il convient de créer, par un arrangement bilatéral, une nouvelle base juridique pour leur stationnement. Lors de la réunion des Directeurs politiques du 13 juin[2], le représentant de l'*Auswärtiges Amt*[3] a soumis les grandes lignes d'un tel arrangement qui stipulerait que la localisation des unités et des installations se ferait à l'avenir par décisions conjointes des deux gouvernements et surtout, comporterait une clause permettant la dénonciation de l'accord à chacune des parties contractantes. Il semble qu'à Bonn l'on attache une grande importance à une telle formule de dénonciation ; du côté français, l'on a proposé de résoudre ce problème en ayant recours à une déclaration unilatérale par laquelle le gouvernement français, rappelant les termes de l'article IV de la « Convention sur les relations » du 23 octobre 1954[4],

[1] Le chancelier Erhard donne une réponse de principe favorable au maintien des troupes françaises en Allemagne et énumère les conditions d'un accord à ce sujet.

[2] La première rencontre, à Bonn, entre le directeur des Affaires politiques du ministère français des Affaires étrangères et son homologue allemand, MM. Delarüe Caron de Beaumarchais et Meyer-Lindenberg, se tient le 13 juin, dans le cadre des négociations relatives au maintien des troupes françaises en Allemagne. M. Meyer-Lindenberg rappelle la position de son gouvernement qui lie la négociation sur le statut des forces françaises à celle que le Conseil de l'OTAN doit mener sur leurs missions.

[3] M. Meyer-Lindenberg est directeur des Affaires politiques à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1965.

[4] La Convention sur les relations entre les trois Puissances et la République fédérale d'Allemagne est publiée dans *Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la*

réaffirmerait que l'exercice de son droit de stationnement « dépendra de l'accord du gouvernement fédéral ».

En ce qui concerne le statut de nos forces, fondé jusqu'ici sur la Convention de Londres de 1951[1], et sur les accords complémentaires de 1959[2], le représentant allemand a, lors de la même réunion, exposé le schéma d'un nouvel arrangement qui couvrirait en fait un très vaste domaine et impliquerait un très large réexamen des textes en vigueur. Il a cependant précisé que ceux-ci devraient être maintenus dans toute la mesure du possible.

De son côté, le gouvernement français s'est déclaré prêt, dans son aide-mémoire du 18 mai, à discuter bilatéralement un arrangement « visant les questions pratiques du stationnement », et a admis l'utilité d'apporter « quelques aménagements aux conditions du statut des forces ». La réunion des Directeurs politiques qui se tient à Bonn le 15 juillet[3] est consacrée spécialement à cette question.

III. *Définition du régime de la période intérimaire*

Les deux séries de négociations mentionnées plus haut n'ayant pu aboutir avant le 1er juillet, les autorités fédérales étaient très soucieuses de définir le régime applicable à la période intérimaire. Contrairement à la proposition française, de procéder par un échange de lettres aux termes duquel le statut des FFA resterait régi, pendant cette période, par les accords en vigueur, elles ont publié une déclaration unilatérale[4] par laquelle, dans l'attente d'un aboutissement des pourparlers « dans un délai approprié » elles donnaient provisoirement leur accord à la présence des forces françaises après le 1er juillet, tout en réservant leur position juridique ; en même temps, elles annonçaient la nomination auprès de celles-ci d'un délégué qui représente auprès d'elles « la souveraineté territoriale allemande », tout en laissant entendre que la question de ses compétences serait réglée d'un commun accord.

À cette déclaration, le gouvernement français a répondu le 4 juillet[5] en rappelant son point de vue quant à la validité de l'accord du 23 octobre

République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands signés à Paris le 23 octobre 1954, La Documentation française, 1955.

[1] Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs Forces en date du 19 juin 1951, publiée dans *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 1948-1953*, La Documentation française, *Recueils et Monographies*, n° 25.

[2] Accord complémentaire à la convention de 1951 sur le statut des forces étrangères stationnées sur le territoire de la RFA du 3 août 1959, conséquence de l'entrée de la République fédérale à l'OTAN en mai 1955.

[3] Sur cette réunion du 15 juillet 1966, qui s'est tenue à Bonn, se reporter à la note du 16 juillet, non reproduite, intitulée : *Des entretiens franco-allemands du 15 juillet sur le stationnement des Forces françaises en Allemagne*. La discussion a porté sur la question du droit de stationnement et sur celle du statut des forces.

[4] Se référer au télégramme de Bonn, n° 3997, du 1er juillet 1966, reproduit ci-dessus n° 81.

[5] Se reporter au télégramme de Paris à Bonn, nos 1122 à 1125 du 4 juillet 1966, publié ci-dessus n° 87.

1954 sur la présence des Forces étrangères, et en indiquant que, pour cette période intérimaire, il y avait lieu de s'en tenir, en ce qui concerne le statut, aux accords de 1951 et de 1959.

Depuis lors, le délégué a été effectivement désigné. Il s'agit du général Köhler[1], dont il est prévu qu'il dépendra exclusivement du ministère de la Défense.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

131

M. DE BEAUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À NAIROBI,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 285 à 292. *Nairobi, 16 juillet 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 11 h. 53).

M. Murumbi[2], vice-président de la République, m'a reçu ce matin et m'a entretenu très longuement de la situation du Kenya telle qu'il la voit. Il m'a paru profondément découragé et a été jusqu'à me confier que son pays lui paraissait aujourd'hui complètement isolé et en passe de perdre la réputation justifiée dont il jouissait jusqu'à ce jour en Afrique. Nous ne sommes plus un pays non-aligné, est-il allé jusqu'à me dire, me laissant clairement entendre que c'est la raison pour laquelle il avait été écarté des Affaires étrangères en avril dernier[3]. Nous sommes maintenant un pays aligné sur les Anglo-Saxons. Les Américains font pression sur nous et sont disposés à tout nous donner pour que nous combattions le communisme, *pour que nous criions avec eux au loup* m'a-t-il dit textuellement. L'allusion était claire aux pressions de l'ambassade des États-Unis pour faire écarter M. Odinga[4] du gouvernement en avril dernier. Les Anglais n'ont qu'un but, a précisé le vice-président : désunir les États d'Afrique de l'Est et les opposer les uns aux autres Kenya-Ouganda-Tanzanie-Zambie, pour les empêcher de faire front commun contre elle à propos de la Rhodésie[5].

.

[1] La mission, dont serait chargé le général Köhler, délégué de la RFA auprès du commandant en chef des forces françaises d'Allemagne, est précisée dans le télégramme de Bonn, n°s 4231 à 4234 du 14 juillet, non repris.

[2] Joseph Murumbi est vice-président de la République du Kenya depuis le remaniement du 3 mai 1966 et jusqu'à sa démission le 20 septembre 1966.

[3] Par le remaniement du 3 mai 1966, le ministère des Affaires étrangères, occupé par Joseph Murumbi, est dissous ; ses activités sont reprises par la Présidence de la République. Joseph Murumbi est alors vice-président sans portefeuille.

[4] Oginga Odinga est vice-président de la République du Kenya, lorsqu'en mars 1966 il entre en conflit avec certains membres du cabinet. Il conteste les décisions prises à la conférence de réorganisation de la KANU (*Kenya's African National Union*) parti unique. Le 14 avril 1966, il donne sa démission de vice-président de la République.

[5] Au sujet de la question de la Rhodésie, voir la note du 6 décembre 1966 publiée ci-après, n° 385.

Encouragé par cette confidence, je lui ai demandé à brûle-pourpoint si les Anglo-Saxons étaient pour quelque chose dans la volte-face du Kenya à propos de la conférence de l'OCAM[1].

Il l'a catégoriquement nié sans pouvoir d'ailleurs me fournir une explication valable de ce qui s'était passé, se contentant de me dire qu'au dernier moment le Président lui avait *interdit* d'être observateur sans lui fournir la moindre raison de ce changement d'attitude. M. Murumbi m'a paru visiblement gêné d'ailleurs dès que j'ai abordé le sujet. Il a déploré comme moi le mauvais effet produit par ce geste qui a encore été aggravé par l'affront involontairement fait au président Houphouët-Boigny et à ses homologues (mon télégramme n° 262)[2] lors de leur passage à Nairobi le 30 juin dernier. Très affecté par cette incorrection, il m'a aussitôt prié de lui donner les noms des huit présidents francophones pour leur envoyer à chacun une lettre personnelle.

En ce qui concerne plus particulièrement les rapports avec la France, il m'a dit avoir beaucoup insisté hier lors de la réunion du Conseil des Affaires étrangères qu'il préside sur l'importance pour le Kenya de resserrer ses liens avec notre pays et de faire que ces rapports ne soient plus à « sens unique ». Il en a profité pour me faire longuement l'éloge du général de Gaulle et de la population française : « nous comprenons, m'a-t-il dit, votre désir de mener une politique indépendante et n'être lié à aucun bloc : et c'est à ce propos qu'il a ajouté, amer, que ce n'était hélas, plus le cas pour le Kenya.

Plus encore peut-être que l'orientation générale de la politique de son pays qui s'est, à l'en croire, infléchie depuis quelques mois, il déplore la maladresse et la lourdeur avec laquelle cette politique est appliquée. La manière dont sont ici traités les diplomates et dont j'ai eu maintes fois l'occasion de me plaindre à lui est particulièrement désagréable. Il m'a cité entre autres cas, celui de l'ambassade de Yougoslavie qui vient d'inaugurer une chancellerie construite sur un terrain mis à sa disposition par le gouvernement du Kenya et à qui un ministre a intimé l'ordre d'avoir à *déguerpir* dans les délais les plus brefs, sous prétexte qu'elle est trop proche de la demeure du Président (*sic*). Sans doute le responsable ignore-t-il, m'a précisé M. Murumbi avec une ironie empreinte de tristesse, que les rapports sont particulièrement cordiaux avec le maréchal Tito[3], qui

[1] La conférence de l'OCAM, Organisation Commune Africaine et Malgache, se tient à Tananarive les 25 et 26 juin 1966. Sur l'OCAM, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 305, 1965-II, n° 277. En arrivant à Tananarive, M. Murumbi a déclaré qu'il venait uniquement pour les fêtes de l'indépendance et qu'il n'avait pas l'intention d'assister à la conférence de l'OCAM, ce qui a fortement déplu au président Houphouët-Boigny.

[2] Le télégramme en provenance de Nairobi n° 262 en date du 30 juin 1966 relate l'escale à Nairobi du président Houphouët-Boigny rentrant de Tananarive et ramenant dans son avion spécial les présidents de plusieurs Républiques africaines francophones, avant de repartir pour Paris. À sa grande surprise, en l'absence du gouvernement kenyan, aucun fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères ne s'est dérangé pour l'accueillir. Le président de la Côte d'Ivoire n'a pas caché son mécontentement.

[3] Le maréchal Joseph Broz, dit Tito, est président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953.

correspond directement avec M. Kenyatta[1]. L'on semble avoir plaisir ici à se faire des ennemis, a-t-il ajouté, et m'a laissé comprendre que la recrudescence des attaques de Somalie, dont l'armée est équipée par Moscou, pourrait n'être pas sans rapport avec la façon dont est traitée ici l'Union soviétique. Les propos de M. Murumbi confirment l'impression que je ressentais confusément depuis quelques mois et dont j'avais fait part au Département à diverses reprises que la Grande-Bretagne s'efforce de reprendre en mains le Kenya, dont l'importance stratégique est plus vitale que jamais pour elle et qu'elle a trouvé au sein du gouvernement les appuis voulus.

(Afrique, Levant, Kenya, relations politiques avec la France, KE-6-3)

132

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4275 à 4285. *Bonn, 16 juillet 1966.*
Réservé. Diffusion strictement réservée.

(*Reçu* : 20 h. 00).

Rarement visite aura été attendue avec autant d'impatience par l'interlocuteur allemand que celle du général de Gaulle, le 21 juillet. Lorsque l'on se souvient de l'irritation qu'avait produite, ici, il y a quatre mois, notre initiative concernant l'OTAN[2], on mesure le chemin parcouru. Toute indication, pouvant lui donner à penser qu'à Paris les dispositions sont plus réservées et que nous n'attacherions pas à la prochaine rencontre une pareille importance, inquiète M. Erhard. Il a appris avec émotion que le séjour du Président de la République serait limité à une seule journée. Il voudrait que les entretiens en tête-à-tête soient aussi prolongés que possible et que l'on procède, pour y parvenir, à un tour d'horizon complet. Le comte Welczeck[3] vient encore de me demander si le déjeuner ne pourrait pas être reculé jusqu'à 2 heures. On attribue tout à coup à la carte française une signification que l'on n'aurait pas soupçonnée récemment encore.

Le voyage en Russie soviétique[4] avait déjà marqué un tournant. L'éclat avec lequel le général de Gaulle était accueilli, la fermeté de ses positions,

[1] Le président de la République du Kenya est Mzee Jomo Kenyatta ; il est le premier président de la République du Kenya proclamée le 12 décembre 1964.

[2] Le 11 mars 1966, M. Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, reçoit les ambassadeurs à Paris des quatorze pays membres de l'OTAN et leur remet un aide-mémoire annonçant la décision du gouvernement français de ne plus affecter à l'OTAN les forces françaises d'Allemagne et demandant en outre le retrait de France des commandements atlantiques.

[3] Johannes von Welczeck, diplomate allemand, conseiller, chef du Protocole à l'*Auwärtiges Amt*.

[4] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, se rend en visite officielle en URSS du 20 au 30 juin 1966.

lui valaient de nouveau, dans l'opinion et dans différents cercles politiques, un prestige incontestable. Beaucoup s'interrogeaient sur l'opportunité de persévérer dans une attitude de mauvaise humeur et de dénigrement, dont le seul résultat était d'éloigner progressivement la République fédérale de la France. Il aurait fallu, pour qu'il en fût différemment et que l'on se permît de continuer à nous faire grise mine, que, de Moscou, apparût quelque signe encourageant – ce qui n'est toujours pas le cas – et qu'aucun nuage n'obscurcît les relations avec Londres et Washington. Or, on s'apprête, sans joie, à recevoir, à quelques jours d'intervalle, M. Callaghan[1] et M. McNamara[2], qui viendront parler de l'embarrassant problème des devises et, en dépit des déclarations des plus catégoriques que vient encore de faire M. McGhee[3], on n'est pas totalement rassuré sur les répercussions que risque de comporter pour l'Europe l'engagement de plus en plus accentué des États-Unis dans le Sud-Est asiatique. Il n'est guère de jour où telle ou telle publication n'annonce une réduction des troupes américaines sur notre continent.

Cependant, l'événement déterminant a été le scrutin du 10 juillet en Rhénanie-Wesphalie[4]. Nul ne sait, aujourd'hui, quel y sera le gouvernement de demain et les socialistes eux-mêmes sont aussi hésitants que leurs adversaires sur la conduite à observer. Mais un fait est certain : le Chancelier, dont la situation était discutée de longue date, sort des élections singulièrement diminué. On lui reproche maintenant de s'être trop engagé dans une lutte, qui ne le touchait pas directement. On l'eut également critiqué s'il s'était abstenu. Il est seul, de l'avis unanime, à porter le poids d'une défaite que l'on explique par des considérations régionales, principalement d'ordre économique, mais qui est aussi la conséquence, affirme-t-on, de l'incapacité du gouvernement fédéral, notamment de son chef, à gouverner.

[1] Rt. Hon. Leonard James Callaghan, chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni depuis octobre 1964, se rend à Bonn le 21 juillet. Les conversations anglo-allemandes, portant sur le montant des frais de stationnement de l'armée britannique sur le territoire de la RFA, se soldent par un échec. L'objectif du gouvernement britannique est d'obtenir que Bonn achète en Grande-Bretagne du matériel militaire pour un montant couvrant totalement les dépenses en sterling de l'armée britannique du Rhin. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 4373 à 4376 et de Londres n°s 3162 à 3164 du 22 juillet, non repris, ainsi qu'à la dépêche de Bonn du 27 juillet, non publiée portant sur l'*Aide allemande en devises à la Grande-Bretagne*.

[2] M. Robert McNamara, secrétaire d'État américain à la Défense, se rend à Bonn le 23 juillet. Le seul résultat de cette visite est l'établissement d'une commission mixte anglo-germano-américaine qui doit se réunir le 20 octobre 1966 à Bonn. Voir le télégramme de Bonn n°s 4186 à 4191 du 12 juillet, non reproduit.

[3] M. McGhee, ambassadeur des États-Unis à Bonn, vient de répondre à la campagne menée par la presse allemande contre les exigences de Washington en matière d'aide en devises. Il l'a fait en termes vigoureux en prononçant une conférence qui avait pour titre : *La responsabilité des États-Unis à l'égard de l'Europe et de l'Allemagne*, dans laquelle M. McGhee a dressé un tableau d'ensemble de la politique américaine. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 4244 et 4314 à 4317, respectivement des 15 et 18 juillet 1966, non publiés.

[4] Lors des élections pour le *Landtag* de Rhénanie du Nord-Westphalie, la CDU *(Christlich-Demokratische Union)* subit un cuisant échec, n'obtenant que 42,8 % des voix contre 46,2 % en 1962, tandis que le SPD *(Socialdemokratische Partei Deutschlands)* passe de 43,3 % à 49,5 %.

La politique extérieure n'aurait joué, dans la campagne électorale, qu'un rôle des plus limités. Une exception, pourtant. Si l'on y introduit le chapitre des contacts entre les deux parties de l'Allemagne, la SPD a incontestablement inscrit à son actif, bien qu'il n'ait pas abouti, l'effort qu'elle a tenté pour amorcer le dialogue avec la SED[1]. Aucun candidat n'a jugé bon, à ma connaissance, de se faire le champion ou le détracteur d'une politique de rapprochement avec la France.

Et pourtant, sans que l'on puisse discerner un rapport bien net de cause à effet, l'échec subi par la CDU à Düsseldorf paraît inciter bon nombre des siens à estimer, pour le moment, qu'elle gagnerait dorénavant à regarder de notre côté avec plus de prudence et de considération. Il ne faut pas accroître les complications. Il importe d'atténuer les dissentiments à l'intérieur même du parti. Après tout, la ligne tracée par M. Adenauer[2] qui n'est pas le dernier à accuser son successeur[3] d'impéritie – ne s'était pas révélée si défavorable. Des personnalités aussi influentes que M. Barzel[4] et M. Gerstenmaier[5], et beaucoup d'autres, ont saisi, ces jours-ci, les occasions qui s'offraient pour manifester leurs sentiments.

Le Chancelier n'est pas insensible à ce mouvement, on doit, d'ailleurs, reconnaître, qu'en plusieurs circonstances, il nous a donné, pendant ces derniers mois, des témoignages de sa bonne volonté. Il sera probablement tenté de continuer et même d'aller plus loin, dans la conviction que l'amitié de la France, la coopération franco-allemande sont des atouts que la République fédérale n'a pas le droit de négliger.

Mais nul n'ignore, ici, qu'il reste une limite que M. Erhard n'aura sans doute pas la résolution de franchir, et que cette limite lui est imposée par M. Schröder. Celui-ci ne paraît nullement prêt à se départir d'une intransigeance qui lui a acquis une indéniable autorité. Les confidences que vient de me faire M. Meyer-Lindenberg, au lendemain de ses discussions avec M. de Beaumarchais[6], n'ont pu que me convaincre de l'aspect ingrat de sa tâche. Le ministre fédéral des Affaires étrangères demeure fidèle à sa tactique de grouper contre nous les quatorze autres membres de l'Alliance. Son récent voyage en Turquie[7] s'est sûrement placé sous ce signe. L'ambassadeur du Portugal[8] m'a dit, à l'instant, qu'il s'étonnait des

[1] SED : *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*, parti socialiste unifié, dénomination du parti communiste en RDA (République démocratique allemande).

[2] Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1963.

[3] Ludwig Erhard, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis 1963.

[4] Rainer Barzel, président du groupe CDU/CSU (démocratie chrétienne) au *Bundestag* depuis 1964.

[5] Eugen Gerstenmaier, président du *Bundestag* depuis 1954.

[6] Le 15 juillet 1966 à Bonn. Au cours de cette rencontre entre directeurs politiques français et allemand, la discussion a porté sur le droit de stationnement et sur le statut des Forces.

[7] M. Schröder s'est rendu en visite officielle en Turquie du 11 au 13 juillet 1966. Voir la dépêche d'Ankara n° 929/EU du 20 juillet 1966, intitulée *Visites à Ankara de M. Schröder et de M. Fanfani*, non reproduite.

[8] M. Manuel da Cunha Pimentel Homem de Melo, ambassadeur du Portugal à Bonn depuis mars 1964.

prévenances exceptionnelles que l'on avait pour lui à l'*Auswärtiges Amt*. Il ne m'a pas été difficile de l'éclairer.

C'est donc en face d'un Chancelier avide de ne pas déplaire, mais tiraillé et indécis que – sauf erreur de ma part – se trouvera dans peu de jours le général de Gaulle.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

133

M. Négrier, Ambassadeur de France à la Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 294/AM[1]. *La Havane, 16 juillet 1966.*

La réception donnée à l'occasion de notre fête nationale[2], à laquelle ont assisté, comme à l'accoutumée, de nombreuses personnalités cubaines, les membres du corps diplomatique ainsi que la colonie française, ne donnerait lieu de ma part à aucun commentaire spécial si Fidel Castro n'y avait pas lui-même assisté.

Le fait est assez rare pour être noté puisque cette année le Premier ministre ne s'est rendu à aucune manifestation de ce genre, qu'elle ait eu lieu dans une ambassade des pays de l'Est ou à la résidence d'un des chefs de missions diplomatiques des pays occidentaux.

Arrivé vers 21 h, Fidel Castro ne s'est retiré qu'à une heure du matin. Il m'a donc été donné d'apprécier sa forme physique en même temps que la liberté et l'humour de ses jugements. Mes observations confirment entièrement les renseignements que je possédais : l'homme est dans une condition éclatante, débordant de vitalité, mange comme un loup, boit sans broncher les alcools les plus variés et la promptitude comme l'originalité de ses réparties ne laissent jamais l'auditoire indifférent.

Bien qu'il y ait peu à rapporter des propos qui visaient beaucoup plus à égayer qu'à instruire, j'ai cru devoir donner au Département ces quelques détails afin de dissiper, s'il en était besoin, les doutes qu'auraient pu faire naître les nouvelles fantaisistes qui ont couru ces temps derniers sur l'état de santé du Premier ministre cubain.

(Direction d'Amérique, Cuba, 1966)

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Le Premier ministre à la réception du 14 juillet*. Fidel Castro est Premier ministre depuis le 16 février 1959, le président de la République étant M. Oswaldo Dorticos Torrado, depuis le 26 juillet 1959.

[2] Des détails sur la réception du 14 juillet, en particulier, les manifestations de sympathie qui ont été prodiguées à l'ambassade à cette occasion, sont rapportés dans la dépêche de La Havane n° 293/AM du 16 juillet, non publiée.

134

NOTE

Relations entre la France et l'Éthiopie

N.[1] *Paris, 16 juillet 1966.*

1. Les rapports politiques entre la France et l'Éthiopie sont traditionnellement cordiaux. Il en est ainsi depuis le traité passé avec le Roi du Choa en 1843, et plus encore depuis la fin du siècle dernier, époque où s'instaura entre le gouvernement français et l'empereur Ménélik une coopération active que matérialisa notamment la construction du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba (1909-1917). Quelque peu assombris par notre passivité lors de la conquête italienne[2], ces bons rapports ont été progressivement restaurés après la fin du second conflit mondial[3], bien que notre effacement momentané nous ait fait perdre certaines de nos positions anciennes, notamment sur le plan linguistique.

Au cours de ces dernières années, l'amitié franco-éthiopienne a été confirmée et illustrée par deux voyages officiels en France (octobre 1954[4] – juillet 1959[5]) et un voyage privé (octobre 1963[6]) de S.M. Haïlé Sélassié[7]. La dernière de ces visites a donné l'occasion à l'Empereur d'exalter les sentiments qu'il porte à notre pays et au général de Gaulle en particulier et de solliciter une large assistance de la France tant pour le développement économique de l'Éthiopie que dans les domaines de la coopération culturelle, technique et militaire.

Tout récemment, le gouvernement éthiopien s'est abstenu de commenter la dernière expérience atomique française[8], bien qu'il soit signataire de l'accord de Moscou[9] sur les expériences nucléaires.

[1] Cette note est rédigée dans le cadre de la préparation du voyage du général de Gaulle en Éthiopie en août 1966.

[2] Face à l'invasion et à la conquête de l'Éthiopie par les forces italiennes, l'affaire est portée devant la SDN. À la différence du gouvernement britannique, le gouvernement Laval ne met pas beaucoup d'enthousiasme pour voter des sanctions contre l'Italie et pour les appliquer.

[3] En 1941 les troupes franco-anglaises libèrent le sol éthiopien et rétablissent l'empereur sur le trône.

[4] Le voyage officiel à Paris de Haïlé Selassié, empereur d'Éthiopie se déroule du 28 au 31 octobre 1954.

[5] L'Empereur d'Éthiopie séjourne en France du 20 au 24 juillet 1959. Il a des entretiens à Rambouillet avec le général de Gaulle le 21 juillet. Voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 31.

[6] L'Empereur d'Éthiopie se rend à Paris du 21 au 23 octobre 1963 en visite privée au retour d'un voyage officiel aux États-Unis. Le 22 octobre le général de Gaulle le reçoit à déjeuner. L'entretien porte notamment sur Djibouti et Haïlé Selassié affirme son désir de voir la France rester à Djibouti.

[7] Tafari Makonnen Haïlé Selassié Ier est empereur d'Éthiopie de 1930 à 1974.

[8] Il s'agit de l'expérience atomique française qui a lieu le samedi 2 juillet 1966 sur l'atoll de Mururoa dans le Pacifique. C'est la première explosion dans ce nouveau centre d'expérimentation.

[9] L'accord sur l'arrêt des expériences nucléaires est signé à Moscou le 5 août 1963, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 43, 47, 48.

2. Ces excellentes dispositions à notre égard ne sont pas affectées par le problème de Djibouti, bien que le gouvernement éthiopien tienne à ne pas laisser à la Somalie le monopole des revendications sur notre territoire de la Mer Rouge[1]. En fait, le gouvernement d'Addis-Abeba a toujours été favorable au maintien de notre souveraineté sur la Côte française des Somalis, notre présence lui paraissant le plus sûr moyen de défendre, contre les revendications de Mogadiscio, le principal débouché de l'Éthiopie vers la mer.

3. Les échanges commerciaux entre la France et l'Éthiopie ne sont pas très importants : nous ne figurons que pour 3,2 % dans les exportations éthiopiennes (19 millions de francs) et 3,4 % dans les importations (26 millions de francs). Nos ventes à l'Éthiopie ont marqué cependant une nette progression en 1965.

À l'exception de notre participation au chemin de fer franco-éthiopien, l'implantation de sociétés françaises en Éthiopie est assez limitée.

4. Notre coopération culturelle et technique avec l'Éthiopie a connu d'intéressants développements depuis la dernière visite de l'Empereur à Paris.

A. Sur le plan culturel, l'effort repris depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale s'est nettement élargi. Plus de cinquante professeurs enseignent actuellement au lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba ainsi que dans les divers établissements de l'Alliance française tandis qu'une centaine de bourses est offerte chaque année aux étudiants éthiopiens. D'autre part, pour répondre au vœu de l'Empereur qui souhaite faire à la langue française une place à peu près égale à celle qu'occupe actuellement l'anglais dans les programmes d'enseignement, d'autres professeurs ont été détachés, en nombre croissant, dans les écoles éthiopiennes (14 en 1964, 20 en 1965, 35 en 1966). Cette action est appelée à se développer dans le cadre d'une « Convention culturelle » définissant les modalités générales de la coopération entre les deux pays et d'un « Accord de coopération culturelle et technique » précisant le statut et les conditions d'emploi des enseignants et experts français. Convention et accords sont en cours de négociation[2].

B. La coopération technique entre la France et l'Éthiopie a pris forme en 1963. Elle s'est essentiellement développée dans les secteurs :

– de l'information, quatre experts assurant la rédaction du journal en français *Addis-Soir* ;

– de l'agriculture, cinq vétérinaires mènent une remarquable campagne contre les maladies du bétail et poursuivent des tâches de formation. Trois

[1] Au sujet de Djibouti, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 99.

[2] La convention culturelle, l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique et un échange de lettres entre la France et l'Éthiopie sont signés le 27 août 1966 et publiés au *Journal Officiel* du 31 mars 1967 p. 3135.

spécialistes participent à des opérations d'aménagement rural dans la vallée de l'Awash et la zone d'Awassa[1]. C'est à une mission française qu'a été confiée l'étude préliminaire de l'aménagement de la vallée du Wabi Shebelli, non loin de la frontière somalienne[2] ;

– des travaux publics (quatre experts sont à la disposition du ministère des Travaux publics et de la municipalité d'Addis-Abeba. Une mission permanente élabore le plan d'urbanisme de la capitale éthiopienne).

C. Sur le plan de la coopération militaire notre action s'est manifestée par l'envoi de cinq officiers en Ethiopie (deux ingénieurs militaires, deux officiers de marine dont l'un assume le commandement du navire-école éthiopien, un officier de l'air), ainsi que par l'admission d'officiers éthiopiens dans les écoles françaises. Le récent passage du général Ailleret[3] à Addis-Abeba (janvier 1966) a permis aux autorités éthiopiennes de marquer leur intérêt pour cette forme de coopération (voir P.S. ci-après).

5. Sur le plan des grands travaux, deux actions importantes méritent d'être relevées.

Une société française dépendant du groupe Schneider, la CITRA, construit deux barrages dans la vallée de l'Awash.

Un accord a été conclu, d'autre part, entre la France et l'Éthiopie, pour la construction de la voie ferrée de la vallée du Sidamo[4] qui doit se raccorder à l'actuel chemin de fer franco-éthiopien. Cet accord prévoit notamment un prêt gouvernemental à moyen terme de 15 millions de francs et des crédits-fournisseurs à long terme de 40 millions de francs. Paraphé en 1964, signé en 1965, il n'a pas encore été mis en application faute d'avoir été ratifié par le Parlement éthiopien.

P.S. – 19 juillet 1966

Le chef de l'État-major éthiopien vient de saisir notre ambassade à Addis-Abeba d'une demande de fourniture, à titre onéreux, de munitions d'infanterie, d'artillerie et de chars. Le commandant de l'aviation éthiopienne a en outre fait part à l'agent local de l'Office français d'exportation de matériel aéronautique (OFEMA) d'un projet d'achat d'avions bombardiers de type Mirage III ou Vautour.

[1] L'Awash est une rivière qui coule dans le Nord-Est de l'Éthiopie dans la vallée entre Addis-Abeba et Diré Daoua. Une société française la SOGREAH, qui est en fait le bureau d'études du groupe Neyrpic est chargée en 1961 d'effectuer des études en vue de répartir les eaux de l'Awash entre l'irrigation des régions désertiques et l'alimentation des futures stations hydroélectriques par l'établissement de barrages.

[2] Le Wabi Shebelli prend sa source dans le Harrar, traverse le sud-est de l'Éthiopie avant de pénétrer en Somalie ; de Mogadiscio à Kismaayo son embouchure, il suit une direction parallèle à la côte. Il s'agit de la mise en valeur de la haute vallée de ce fleuve pour laquelle le gouvernement français est approché en 1965. l'Éthiopie a la ferme intention de voir ce projet entrer dans la voie des réalisations. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 132.

[3] Le général Ailleret est chef d'État-major des armées.

[4] Au sujet du chemin de fer du Sidamo et de l'accord signé pour sa construction voir plus loin la note, non datée, et vue par le ministre le 15 octobre 1966.

Cette double sollicitation, qui sera sans doute évoquée lors de la visite du Président de la République, intervient à la suite, semble-t-il, d'un refus américain de satisfaire une importante demande de livraison de matériel et de munitions. Le refus des États-Unis serait justifié par leur souci de contrôler plus aisément l'emploi des forces militaires éthiopiennes au moment où les relations entre Addis-Abeba, Nairobi d'une part, et Mogadiscio d'autre part connaissent une tension accrue.

La requête éthiopienne devrait sans doute être étudiée par nous dans la perspective d'un éventuel conflit armé opposant le Kenya et la Somalie, conflit auquel pourrait être mêlé l'Éthiopie du fait de l'accord de défense qui la lie au Kenya.

(Afrique-Levant, Afrique, Éthiopie, Relations politiques avec la France)

135

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
À M. de Leusse, représentant permanent de la France
au Conseil de l'OTAN.

T. n° 34. *Paris, 18 juillet 1966, 13 h. 18.*
Diffusion réservée:

Je me réfère à vos télégrammes n°s 288, 289 et 290[1].

La déclaration qui vous a été lue au nom de vos collègues du Conseil permanent constitue une exégèse de la position de la France telle qu'elle résulterait, selon eux, des déclarations faites par le ministre à la réunion ministérielle de Bruxelles[2] et par vous-même[3] au Conseil. Cette exégèse constitue une interprétation plus ou moins déformée, ou plus ou moins

[1] Le télégramme de Repan n° 288 en date du 12 juillet 1966 donne le texte de la déclaration lue par M. André de Staercke, représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'Atlantique Nord et doyen dudit Conseil, parlant, au nom du groupe des Quatorze qu'il préside. Cette déclaration exprime la position de la France telle que les Alliés croient la comprendre : ainsi la France continue à être liée par les clauses du Traité de l'Atlantique Nord. En cas d'application de l'article V, « la France est prête à accepter que ses forces opèrent sous commandement allié … La France est prête à ce que ses forces assument des rôles et des missions militaires déterminées d'un commun accord entre la France et l'OTAN… La France est prête à continuer ses activités dans le cadre des plans communs d'urgence ». Le télégramme n° 289 de Repan du 12 juillet indique qu'en donnant lecture de la déclaration, M. de Staercke précise que le texte anglais, qui fait l'objet du télégramme de Repan n° 290, fait seul foi.

[2] Au cours de la réunion ministérielle à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966, M. Couve de Murville souhaite qu'il n'y ait pas d'équivoque sur la façon dont la France voit le problème : celui de la continuation ou non du stationnement de ses forces en Allemagne. Le gouvernement fédéral ayant pris position, continue-t-il, rien ne s'oppose à ce que s'engagent des discussions entre les gouvernements français et allemand. Il conviendrait aussi que s'engagent des discussions militaires plus techniques entre les États-majors concernés. Voir le télégramme de Bruxelles n°s 555 à 557 du 8 juin 1966, non publié.

[3] Il s'agit de Pierre de Leusse, ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN.

tendancieuse, de déclarations qui ne sont par ailleurs pas citées. Il est évident que nous ne pouvons entrer dans la discussion d'un tel document.

Au surplus, ce dont il s'agit à l'heure actuelle est simplement la continuation ou la cessation du stationnement des forces françaises en Allemagne. Il ne s'agit pas de faire faire à la France amende honorable, en la ramenant dans un système où la seule différence par rapport au régime antérieur serait qu'elle ne participerait plus aux décisions.

Au sujet des forces françaises en Allemagne, les questions qui se posent ont été définies de la manière suivante à la réunion de Bruxelles de juin : « le rôle et les missions des forces françaises stationnées en Allemagne, y compris leur coopération avec les forces de l'OTAN et les dispositions relatives au commandement ». Il va de soi qu'il s'agit d'étudier ces questions dans l'hypothèse où le gouvernement français déciderait de faire jouer l'article 5 du Traité de Washington[1].

Le gouvernement français a toujours considéré que lesdites questions ne pouvaient être utilement discutées qu'entre les autorités militaires. Il n'a pas fait d'objection à ce qu'un échange de vues ait lieu au préalable au Conseil permanent, et c'est ce qui a été convenu à Bruxelles. Cet échange de vues ayant eu lieu, il convient en effet maintenant de charger les autorités militaires de part et d'autre d'engager une conversation concrète. Le général Ailleret[2] a les instructions du gouvernement français. Il appartient à nos partenaires de donner les leurs au général Lemnitzer[3].

Le gouvernement français n'aurait pas d'objections à ce que soient, le moment venu, soumises au Conseil pour approbation, les conclusions de ces conversations. Il entend, pour ce qui le concerne, les suivre au fur et à mesure et donner à son représentant toutes instructions complémentaires qui paraîtraient nécessaires.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, structure, retrait de la France, PAN-2)

[1] Article V. voir la note du général de Gaulle du 4 juillet publiée ci-dessus.

[2] Général Charles Ailleret, chef d'État-major des armées depuis 1962.

[3] Général Lyman Lorris Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe depuis janvier 1963.

136

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4425 à 4430. *Washington, 18 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 19, 00 h. 40).

La déclaration de Hô Chi Minh, du 17 juillet[1], a quelque peu diminué la tension qui régnait à Washington où l'on craignait en effet, qu'Hanoï n'annonçât ses intentions à propos des prisonniers. Les déclarations faites en fin de semaine par diverses personnalités américaines avaient, en effet, atteint un rare degré de violence : le sénateur Aiken[2], connu pour ses opinions modérées, faisant écho à son collègue Russell[3], qui entretient au contraire des idées extrêmes, prédisait la « destruction totale du Vietnam du Nord » et sa transformation en « désert », au cas où la RDVN donnerait suite à ses menaces. L'inquiétude demeure grande, cependant, car si l'ennemi renonçait à infliger aux Américains un châtiment capital, il pourrait, selon certaines indications disséminer les prisonniers dans diverses installations industrielles pour décourager Washington dans son escalade.

Pour le reste, on semble n'attacher au discours du Président qu'une importance limitée, encore que le porte-parole se soit, jusqu'ici, abstenu de le commenter. Les services du Département d'État n'y voient rien de nouveau. Hô Chi Minh réaffirme sa détermination de continuer la lutte et prépare ses compatriotes à de plus durs sacrifices, mais cela ne signifie nullement que les bombardements américains soient totalement dépourvus d'effet sur la population et même les dirigeants, de toute façon, nous dit-on, si le Vietnam du Nord décidait un jour de modifier son attitude, il ne le ferait pas savoir par des déclarations publiques. Quant à la « mobilisation », annoncée à grand fracas, elle ne changera pas grand-chose puisque ce pays vit depuis longtemps sur le pied de guerre. Il ne faut donc pas s'attendre à un accroissement soudain des infiltrations : le sous-secrétaire d'État à la Défense a indiqué, le 17 juillet, dans une émission télévisée, que si l'on comptait officiellement au sud du 17e parallèle 16 régiments nord-vietnamiens (soit de 25 à 40 000 hommes c'est la première fois qu'un chiffre aussi élevé est donné) l'aviation était capable d'imposer une limite (mais il n'a pas dit laquelle) aux efforts du Vietnam du Nord pour renforcer le Vietcong, la « mobilisation » pouvait donc simplement signifier que les

[1] Se reporter à ce sujet au télégramme de Washington, réservé, n° 4363 du 14 juillet 1966, non repris. Dans ce message, M. Lucet fait part d'une conversation avec M. Harriman dans laquelle ce dernier signalait la réaction violente qui serait celle des États-Unis, si les prisonniers américains étaient mis en jugement et remerciait M. Jean Sainteny d'avoir exprimé à Hanoï sa réprobation pour une telle éventualité. Voir également ci-après le télégramme n° 4451 du 19 juillet 1966.

[2] George David Aiken, sénateur du Vermont depuis 1940, membre du parti républicain.

[3] Donald Stuart Russel, d'abord gouverneur (1963-1965) ensuite sénateur de Caroline du Sud (depuis 1965).

200 à 350 000 individus déjà requis pour réparer les dégâts causés par les bombardements seraient soumis à un régime militaire. Nos interlocuteurs remarquent, d'autre part, qu'il n'est pas question dans ce discours d'Hô Chi Minh de faire appel à des volontaires étrangers. Ainsi, en ce qui concerne tant la défense du Vietnam du Nord que la lutte au Vietnam du Sud, où Hanoï ne reconnaît pas encore avoir des troupes, les dirigeants de la RDVN s'en tiennent, en principe, à la théorie chinoise sur les guerres de libération. Les déclarations de Hanoï viseraient donc essentiellement un objectif psychologique. Je note cependant, que dans une interview donnée le 17 à l'agence UPI, M. Rusk, après avoir exclu, pour le moment, une intervention chinoise, a paru considérer l'envoi de volontaires des pays de l'Est comme une possibilité : ce serait, a-t-il dit, la preuve d'un manque de sagesse de leur part.

La presse reflète, en général, le point de vue officiel. Le *Washington Post* note que Hanoï répond aux bombardements par des explosions verbales. Ceux qui prédisaient que l'intensification des opérations aériennes sur le Nord déclencherait une « escalade » ont donc tort. Ce journal, comme d'autres, s'insurge d'ailleurs contre le mot de « reddition » par lequel Hanoï définit l'objectif américain, car les États-Unis ne chercheraient, en effet, qu'à faire cesser au Vietnam du Sud ce qui n'est qu'une agression d'origine extérieure.

L'attitude de Hanoï est attribuée au « fanatisme de ces communistes indochinois qui, par fidélité au dogme ou pour sauver leur face, sont prêts à sacrifier leur pays et leur peuple », en même temps qu'à une influence croissante de la Chine sur le Vietnam du Nord, dans le même temps, sans mettre en doute la volonté de paix de l'URSS, certains se demandent si Moscou ne sera pas obligé de s'avancer plus avant dans la guerre.

Les défenseurs de la politique de l'administration, comme les modérés, reconnaissent que jamais les perspectives de négociations n'ont été aussi lointaines et l'on ne retrouve plus trace de l'optimisme mesuré qu'avaient fait naître, il y a deux semaines, les déclarations officielles.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

137

NOTE

L'attitude des États-Unis vis-à-vis de la France dans le domaine nucléaire.

Paris, 18 juillet 1966.

L'opposition du gouvernement américain à la fourniture à la France de calculatrices électroniques[1] a récemment rappelé l'attention sur l'attitude des États-Unis vis-à-vis de notre programme nucléaire militaire.

L'abondance des commentaires qui ont entouré cette décision a pu faire croire qu'il s'agissait d'une mesure de circonstance dans un secteur déterminé, en corrélation avec notre effort militaire.

En fait cette attitude s'est manifestée dans d'autres secteurs que celui des ordinateurs. Elle n'est pas forcément en rapport avec l'aspect militaire du développement nucléaire français. Surtout elle n'est pas nouvelle.

En effet, si entre 1955 et 1959 la collaboration franco-américaine dans le domaine nucléaire s'est sensiblement développée et si, à partir de 1956, l'accord atomique bilatéral entre la France et les USA[2] a pu apparaître, avec ses amendements successifs, comme la manifestation de ce développement, des indices d'une incompatibilité fondamentale entre les positions américaines et les intentions puis les réalisations françaises étaient relevés dans le même temps. Ces indices allaient devenir des évidences au fur et à mesure que les conceptions américaines se précisaient en matière de contrôle et que la France s'engageait plus avant dans la poursuite d'objectifs militaires. Les principales illustrations de ces divergences ont été :

– les discussions qui nous ont opposé en 1956 aux Américains au sujet du contrôle, lors des négociations relatives à l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique[3], organisme à travers lequel la diplomatie américaine

[1] La note du 6 juin émanant de la direction des Affaires économiques, non publiée, évoque les actions délibérées des États-Unis contre le commerce extérieur français et examine notamment la question du refus de la vente par les États-Unis de calculatrices qui pourraient servir à la fabrication de l'arme nucléaire ; à l'appui de leur décision, les États-Unis invoquent le traité de Moscou. À la suite de multiples incidents, MM. Debré, ministre français des Finances et Fowler, secrétaire d'État au Trésor, signent le 24 novembre 1966 un accord définissant les conditions dans lesquelles des ordinateurs américains pourront être importés en France.

[2] L'accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif aux usages civils de l'énergie atomique est signé à Washington le 19 juin 1956. Cinq amendements seront signés successivement à Washington, le 3 juillet 1957, le 22 juillet 1959, le 30 septembre 1960, le 22 juin 1962 et le 22 juin 1964. Un échange de lettres signé le 17 novembre 1966 met fin à l'accord du 19 juin 1956, précisant que la coopération se poursuit par l'entremise de l'accord Euratom-États-Unis signé le 23 juin 1958. Au sujet de cet accord, voir *D.D.F*, 1958-I, n° 404.

[3] L'AIEA, ou Agence internationale de l'énergie atomique, est un organisme intergouvernemental placé sous l'égide des Nations unies. Créée en 1957, elle a pour but de promouvoir les applications pacifiques de l'énergie atomique. Les statuts de l'agence, signés le 26 octobre 1956, sont entrés en vigueur le 29 juillet 1957.

entendait appliquer discrètement son contrôle des usages pacifiques de l'atome, en le faisant apparaître comme une simple modalité de l'aide accordée pour le développement des sciences et techniques nucléaires :

– l'échec en 1956-1957 des négociations franco-canadiennes pour la fourniture d'uranium[1] hors contrôle à la suite de pressions exercées par Washington sur Ottawa ;

– à la fin de 1957 et au début de 1958, les interventions américaines pressantes auprès des partenaires européens éventuels de la France en vue de les dissuader d'entreprendre la construction d'une usine européenne de séparation isotopique de l'uranium[2] ;

Sans doute y avait-il par ailleurs à l'époque entre la France et les USA une collaboration efficace et constamment en expansion dans le domaine atomique, mais cette collaboration intervenait dans les années qui ont suivi la levée par les États-Unis du secret atomique[3]. Le mot d'ordre était alors de faire profiter les États moins avancés que les États-Unis des applications industrielles des « atomes pour la paix ». La France a donc bénéficié de l'euphorie atomique américaine, mais certainement dans une mesure moindre que les pays sous-développés car Washington marquait une évidente prudence vis-à-vis de notre pays. C'est ainsi que nous était appliqué une sorte de règle empirique qui consistait à satisfaire nos demandes de fournitures non pas d'après les besoins que nous exprimions mais d'après l'estimation américaine de l'état d'avancement de nos recherches affectée d'un certain coefficient pour tenir compte de nos progrès probables. Ce qui précède est illustré par le fait qu'il a fallu amender à cinq reprises, de 1956 à 1964, l'accord bilatéral de coopération atomique franco-américaine.

Il y eut néanmoins en 1958-1959, quelques tentatives américaines visant à empêcher la dégradation des relations avec la France dans ce domaine. C'est à cette époque qu'a pu être conclu un accord militaire pour la fourniture à la France de 440 kg d'uranium[4] très enrichi pour alimenter le

[1] En octobre 1955, le gouvernement français demande officiellement au Canada de lui vendre mille tonnes d'uranium pour la période allant de 1958 à 1961. L'organisme atomique canadien répond en mai 1957 qu'il est autorisé à vendre cinquante tonnes par an. Les négociations sont interrompues en raison du prix élevé proposé par les Canadiens et des clauses de contrôle de l'utilisation de l'uranium à des fins pacifiques, demandées par les Canadiens.

[2] L'usine européenne de séparation isotopique de l'uranium a besoin d'obtenir une aide technique des États-Unis en particulier des informations secrètes, ainsi que des livraisons d'uranium 235. Des tractations entre l'Euratom et les États-Unis, commencées en 1957, aboutissent à un accord de coopération signé le 8 novembre 1958.

[3] L'*Atomic Energy Act* du 30 août 1954 est publié par la Documentation française dans les *Notes et études documentaires*, n° 2602 du 30 novembre 1959.

[4] Le 7 mai 1959 est signé à Washington par l'ambassadeur de France, Hervé Alphand, et le secrétaire d'État, Christian Herter, un accord par lequel le gouvernement des États-Unis d'Amérique s'engage à vendre à la France des quantités d'uranium enrichi pouvant aller jusqu'à 440 kilogrammes pour la fourniture de combustible destiné à un prototype à terre de réacteur pour propulsion navale ; ce transfert est destiné à renforcer la défense et la sécurité mutuelle des deux pays au cours des dix prochaines années qui suivent. L'accord prévoit le recyclage aux États-Unis des matières transférées.

prototype du moteur de sous-marin, toutefois cet accord ne doit pas faire illusion sur la bonne volonté américaine. En effet :

1. Il se substituait à l'offre formelle faite par le Président des États-Unis en décembre 1957 de fournir des sous-marins atomiques à la France ainsi qu'aux autres membres de l'OTAN.

2. Son aboutissement n'a été possible que grâce à l'appui de quelques individualités (amiral Strauss[1], M. McCone[2]).

3. Il ne prévoyait aucune autre fourniture de matière ou de matériel ni aucune communication de connaissance dans un domaine où les difficultés technologiques pouvaient condamner les réalisateurs français du prototype à de longs tâtonnements.

Depuis lors, et avant même d'être liés par le Traité de Moscou[3], les États-Unis ont suivi dans leurs relations nucléaires avec la France une ligne de conduite qui, s'inspirant de leur politique de non-prolifération tend à ne rien faire qui puisse aider directement ou indirectement le programme nucléaire français et chaque fois que possible, à entraver son développement. Cette attitude s'est manifestée de façon les plus diverses : refus nets, retards inexpliqués, actions sur les tiers, etc.

Le refus de délivrer une licence d'exportation à la firme *Control Data* pour les calculatrices destinées à la France a été confirmé en mai 1966 par le Département d'État. Cette mesure est l'application aux calculatrices du renforcement en 1965 de la réglementation sur les exportations de matériel et d'informations techniques pouvant servir éventuellement aux usages non pacifiques de l'atome.

Est en effet désormais soumise à l'autorisation du Département d'État l'exportation de tout article, matériel, équipement ou dispositif utilisable pour la conception, la fabrication des armes nucléaires ou pour la préparation, la réalisation et l'évaluation d'expériences nucléaires.

De son côté, le Département du Commerce soumet à la formalité de la licence :

a) les articles et les informations techniques qui ne sont pas spécifiquement destinés à la mise au point ou à la fabrication d'armes nucléaires mais que l'exportateur « sait ou à toute raison de croire » qu'ils seront réellement utilisés à ces fins,

b) les articles et les informations techniques qui ne sont pas spécifiquement destinés à la réalisation ou à l'évaluation d'essais d'armes nucléaires

[1] L'amiral Lewis Lichtenstein Strauss est l'assistant du Président des États-Unis de 1953 à 1958. Il est également président de la Commission américaine de l'énergie atomique (AEC-*Atomic Energy Commission*) de 1953 à 1958.

[2] John A. McCone est président de la Commission américaine de l'énergie atomique de 1958 à 1960.

[3] Au sujet du traité signé le 5 août 1963 à Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 43, 47, 48, 104.

ou d'explosions nucléaires mais que l'exportateur sait ou a toute raison de croire qu'ils seront réellement utilisés à ces fins,

c) les articles et les informations techniques qui ont des applications commerciales mais qui sont spécifiquement destinés à la réalisation ou à l'évaluation d'essais d'armes nucléaires ou d'explosions nucléaires si l'exportation est faite vers un pays qui n'a pas adhéré au Traité de Moscou sur l'arrêt des expériences.

Sur un autre plan et au titre des retards de livraison qui restent inexpliqués, il convient de rappeler que sur les 440 kg d'uranium enrichi destinés au prototype à terre de notre sous-marin, 171 n'ont pas encore été livrés, sans qu'il soit possible de savoir s'ils le seront ou non.

Enfin, en ce qui concerne notre politique d'approvisionnement en uranium à l'étranger, on a pu noter à chaque fois ou presque une intervention américaine pour faire échec à nos projets.

Il en est ainsi des négociations menées avec le Canada en juillet 1965[1] qui ont échoué comme celles de 1956-1957[2], pour les mêmes raisons : les clauses de contrôle. Cette affaire avait été évoquée peu de temps avant la venue des négociateurs canadiens à Paris[3], lors d'un entretien à Washington entre M. Johnson[4] et M. Pearson[5]. De l'aveu même des Canadiens, l'examen de ce point donna lieu à une discussion « orageuse ».

À une date plus récente ce sont les pressions américaines sur l'Afrique du Sud pour qu'elle assortisse d'un contrôle de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique l'uranium qu'elle nous livre, pressions accompagnées de la menace de l'arrêt des fournitures d'uranium enrichi américain à Pretoria[6].

Il y a deux ans, alors que le gisement de Mounana[7] était déjà en pleine production, les États-Unis ont suggéré à la République gabonaise d'adhérer à l'AIEA. Leur intention était alors d'amener le gouvernement gabonais à demander à l'AIEA de contrôler l'utilisation de l'uranium naturel produit.

[1] Au sujet des négociations avec le Canada, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 112. Les négociations, commencées en mars 1966, échouent en mai 1966 sur une question de contrôle de l'utilisation de l'uranium, inacceptable pour la France.

[2] En janvier 1957, le Canada se dit disposé à vendre cinquante tonnes d'uranium naturel par an à la France. Le marché n'a pas lieu en raison du prix du minerai et des contrôles demandés par le Canada.

[3] Le 19 novembre 1966 lors d'un entretien à Paris entre M. Hervé Alphand, secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères et M. Cadieux, secrétaire général du ministère canadien des Affaires étrangères, M. Alphand précise que la position française n'a pas changé et qu'elle reste incompatible avec les conditions de contrôle posées par le Canada car il s'agit pour la France d'importer du minerai d'uranium et non pas de l'uranium enrichi.

[4] Lyndon Baines Johnson est président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963.

[5] Lester Bowles Pearson est Premier ministre du Canada.

[6] Au sujet des négociations avec l'Afrique du Sud, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 311.

[7] Le gisement d'uranium de la Mounana est situé sur le haut-Ougoué près de Franceville. Il produit environ quatre cents tonnes par an qui sont exportées en totalité vers la France et qui représentent le quart de la consommation française.

À ces faits on pourrait ajouter l'intérêt qu'ont manifesté récemment les représentants américains à Bangui pour les prospections effectuées par le CEA à Bakouma[1].

Les exemples qui précèdent concernent l'uranium naturel. Pour les matières fissiles spéciales (uranium enrichi et plutonium) d'origine américaine une tendance à examiner plus minutieusement les demandes françaises paraît se dessiner à Washington même lorsque les livraisons destinées à des programmes civils, transitent par EURATOM et sont soumises au contrôle de la CEEA[2]. Certains estiment en effet aux États-Unis que la fourniture d'uranium enrichi pour un programme pacifique français constitue à la limite, même si elle est faite sous contrôle, une aide pour le programme militaire français. Il est de fait que s'il fallait par exemple tirer de Pierrelatte[3] l'uranium enrichi nécessaire aux réacteurs d'essais ou de recherche en France, la mise au point du système d'armes de la deuxième génération (sous-marin nucléaire – fusées munies de charges thermonucléaires utilisant l'uranium 235) subirait un retard considérable.

Il faut voir une manifestation de cette attitude nouvelle dans les délais mis par les Américains (neuf mois) pour répondre à la demande d'uranium enrichi formulée par le CEA par l'intermédiaire d'EURATOM, pour son réacteur « Osiris »[4]. Ce réacteur destiné à des essais de résistance des matériaux aux irradiations est en effet parfaitement connu des techniciens américains et n'aura que des utilisations pacifiques. Mais cette commande portait sur une charge initiale de 68 kg d'uranium à 93 % et elle sera inévitablement suivie d'autres, ce type d'installation nucléaire consommant d'importantes quantités d'uranium très enrichi.

Mais d'autres aspects du comportement américain ne s'expliquent pas valablement par seule référence à la politique de non-dissémination. Que signifie par exemple l'intervention du conseiller commercial américain à Madrid auprès d'un proche collaborateur de M. Lopez Bravo[5] et du président de la Commission espagnole de l'énergie atomique[6] pour les dissuader de donner suite au projet de centrale franco-espagnole utilisant les techniques françaises ?

[1] Bakouma est situé à cinq cents kilomètres au nord-est de Bangui. Le gisement d'uranium est découvert à la suite de recherches effectuées en RCA depuis 1954 par le Commissariat à l'Énergie atomique.

[2] La CEEA est la Communauté européenne de l'Énergie atomique appelée aussi EURATOM.

[3] Pierrelatte, chef-lieu de canton de la Drôme où sont installées deux importantes usines traitant l'uranium (séparation isotopique), l'une à des fins militaires, l'autre pour alimenter en combustibles les centrales nucléaires françaises.

[4] Le réacteur Osiris est situé à Saclay près de Paris. Le 22 juin 1966 soixante-huit kilogrammes d'uranium ont été accordés par les États-Unis pour le réacteur Osiris.

[5] Gregorio Lopez Bravo est le ministre espagnol de l'Industrie.

[6] La commission espagnole de l'énergie atomique ou *Junta de Energia Nuclear* (JEN) est créée en décembre 1951. Elle correspond au CEA (Commissariat à l'énergie atomique). Son président est José Maria Otero.

Ne faut-il pas y voir au-delà des pratiques de concurrence et de l'application du principe de la non-dissémination[1] la recherche d'une sorte d'exclusivité technologique dans les secteurs de pointe de l'activité industrielle ? Et pour en revenir à l'embargo sur les calculatrices, l'objectif visé ne se situe-t-il pas au-delà du freinage des études et des travaux sur les armes thermonucléaires françaises, ainsi que le notait en décembre 1964 un article du *Washington Post* :

« Arrêter l'exportation d'ordinateurs équivaut non seulement à empêcher le développement des armes mais aussi à gêner le progrès dans tous les secteurs de la vie impliquant le recours à la science moderne. C'est condamner les puissances non nucléaires au rôle de puissances militaires de deuxième plan et les condamner tout aussi bien au rôle de puissances industrielles de deuxième ordre ».

(Questions atomiques, États-Unis)

138

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Politique extérieure du Cambodge

N. n° 348/CLV[2]. *Paris, 18 juillet 1966.*

Depuis l'accession du Cambodge à l'indépendance en 1953, la préoccupation principale des dirigeants khmers a été de sauvegarder l'intégrité territoriale du Royaume, qui, selon eux, est menacée par les Vietnamiens et les Thaïlandais, et de maintenir leur pays à l'écart d'une éventuelle extension du conflit vietnamien.

Pour atteindre ce double objectif, le prince Sihanouk a mis en œuvre une politique extérieure basée sur le principe de la neutralité. Malgré certaines variations, d'ailleurs plus apparentes que profondes, cette politique a été d'une cohérence et d'une continuité remarquables ; elle a en effet constamment tendu à obtenir d'une part l'appui de nations amies capables d'assurer la protection du Cambodge contre les visées prêtées au Vietnam et à la Thaïlande, d'autre part, la reconnaissance et la garantie internationales des frontières et de la neutralité du Royaume.

La crainte éprouvée à l'égard des voisins siamois et vietnamiens – crainte justifiée par toute l'histoire des relations entre les trois pays – a joué un rôle

[1] La note du rédacteur précise : « l'achat d'une centrale à uranium enrichi, concurrente de la filière française exportée en Espagne contraint pratiquement le pays acquéreur à accepter un contrôle d'usage pacifique. En effet, seuls les États-Unis disposent d'uranium enrichi en quantités commerciales et ils ne le livrent que moyennant contrôle ».

[2] Cette note est rédigée par M. Jacques Posier, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département depuis février 1966.

déterminant dans l'évolution de la politique internationale du Cambodge depuis 1954.

Le refus de Saigon et de Bangkok de reconnaître officiellement les frontières actuelles du Cambodge, l'hostilité – renforcée par la politique neutraliste du Prince – que manifestaient les dirigeants vietnamiens et siamois à l'égard du royaume et de la personne du prince, les incidents de frontière, la querelle du temple de Préah Vihéar[1] et les activités des « Khmers libres »[2], aggravèrent une situation déjà hypothéquée par un long passé de rivalités et de guerres. Le chef de l'État khmer, convaincu qu'il ne pourrait parvenir à un arrangement avec ses deux voisins, voulant d'autre part tenir compte d'une victoire finale du communisme dans l'Asie du Sud-Est, qu'il jugeait probable, sinon souhaitable, fut ainsi amené à rompre avec le Sud-Vietnam et la Thaïlande, puis avec leur grand allié, les États-Unis. Dans le même temps il rechercherait des appuis parmi les pays du camp socialiste, afin d'assurer au Cambodge une protection contre « l'impérialisme » de Saigon, de Bangkok et de Washington.

Les étapes les plus marquantes de cette double évolution ont été la reconnaissance par le Cambodge de l'URSS et des démocraties populaires européennes dès 1956, puis de la Chine en juillet 1958 ; la signature avec Pékin, en décembre 1960, d'un traité d'amitié et de non-agression ; l'ouverture à Phnom Penh d'une « Délégation commerciale » de la République du Nord-Vietnam en mars 1962 ; la renonciation à l'aide américaine en novembre 1963[3] ; la conférence des peuples indochinois en février-mars 1965[4] ; la rupture des relations diplomatiques avec la Thaïlande et le Sud-Vietnam, puis avec les États-Unis le 3 mai 1965[5]. Le Cambodge avait d'autre part refusé, dès 1955, d'accepter la protection de l'OTASE, que le protocole annexe au traité de Manille lui imposait sans qu'il l'eût demandé[6].

Le seul énoncé de ces événements tendrait à montrer que le Cambodge, au cours de ces dix dernières années, s'est engagé de plus en plus nettement aux côtés du bloc communiste. Cette impression doit cependant être nuancée. Le chef de l'État khmer a en effet toujours proclamé qu'il entendait rester fidèle au principe de la neutralité, que le rapprochement avec la Chine n'impliquait de sa part aucune inclination vers le communisme (qu'il combattait d'ailleurs énergiquement à l'intérieur du Royaume) et qu'il maintenait un équilibre

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 282.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 6.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 212.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n°s 93 et 118.

[5] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 203.

[6] Article 4. 1. du traité de défense collective pour l'Asie du Sud-Est (8 septembre 1954) : « Chaque partie reconnaît qu'une agression armée dans la zone du traité contre l'une quelconque d'entre elles ou contre tout État ou territoire que les parties pourront par la suite désigner d'un accord unanime, compromettrait sa propre paix et sa propre sécurité, et s'engage, dans une telle éventualité, à agir en vue de faire face au danger commun conformément à ses règles constitutionnelles. (…). » Protocole annexe : « Aux fins de l'article 4 du traité de défense collective pour l'Asie du Sud-Est, les parties au dit traité désignent à l'unanimité les États du Cambodge et du Laos ainsi que le territoire libre placé sous la juridiction de l'État du Vietnam (…). »

entre les deux blocs en entretenant d'excellentes relations aussi bien avec les pays du monde occidental comme la France, ou l'Australie, pourtant étroitement liée avec les États-Unis, qu'avec des États communistes.

D'ailleurs le rapprochement avec Pékin, Hanoï et le FNL n'a pas apporté à la diplomatie cambodgienne tous les résultats qu'elle en attendait, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance de l'intangibilité des frontières actuelles du Royaume.

En effet, des négociations ouvertes à ce sujet à la fin de 1964 avec la RDVN et le FNL n'aboutirent pas[1]. Quelque temps plus tard, la conférence des Peuples indochinois se réunissait à Phnom Penh (février et mars 1965). Dans l'esprit du Prince, qui en avait été le promoteur, cette conférence devait permettre de dégager les grandes lignes d'une doctrine de neutralité, de concorde et d'indépendance en vue d'un retour à la paix à l'abri de toute ingérence étrangère et de préparer l'avenir des pays de l'ancienne Indochine. Le chef de l'État essaya à cette occasion, sans plus de succès, d'obtenir de ses interlocuteurs qu'ils acceptent de discuter de la question des frontières cambodgiennes et du statut des minorités khmères au Vietnam[2] ; il ne put obtenir qu'une résolution demandant la réunion d'une conférence internationale sur le Cambodge « afin d'en garantir la neutralité et l'intégrité territoriale ».

Depuis 1962, le prince Sihanouk tentait d'autre part d'obtenir, à défaut d'accords bilatéraux, une garantie internationale pour son pays.

En août 1962, il demanda aux trois pays qui venaient de participer à la conférence de Genève pour le Laos[3] de « reconnaître et de garantir officiellement la neutralité et l'intégrité territoriale du Royaume khmer dans ses limites actuelles », au moyen d'une conférence internationale. Cette demande, accueillie favorablement pour la France[4] et les puissances de l'Est, se heurta à la réserve de la Grande-Bretagne et à l'hostilité des États-Unis, du Sud-Vietnam et de la Thaïlande. Après un an de vaines négociations, le Prince annonça qu'il renonçait à son projet.

Fin 1963, la disparition des deux ennemis irréconciliables du prince Sihanouk, Ngo Dinh Diem[5] et le maréchal Sarit[6], put laisser espérer

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 241.

[2] Il s'agit des Khmers Krom, Cambodgiens de la basse Cochinchine (Kampuchéa Krom) annexée par le Vietnam à la fin du XVIIIe siècle.

[3] Les participants à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos sont : les participants à la Conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1962-II, n° 62.

[5] Ngo Dinh Diem (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 173, 174, 177 et 187.

[6] Maréchal Sarit Thanarat (16 juin 1908 – 8 décembre 1963), Premier ministre thaïlandais de 1958 à sa mort.

une amélioration des relations entre le Cambodge et ses deux voisins. Cependant, ni les efforts de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Gussing[1], chargé d'aplanir les différends entre Phnom Penh et Bangkok, ni l'envoi d'une mission de bonne volonté sud-vietnamienne dans la capitale cambodgienne en décembre 1963 ne permirent de surmonter griefs et préventions réciproques.

Au cours de l'année 1964, le prince Sihanouk demanda à plusieurs reprises la réunion d'une conférence internationale sur le Cambodge[2], puis une rencontre à quatre comprenant le Cambodge, le Sud-Vietnam, la Thaïlande et les États-Unis ; ces initiatives ne purent aboutir.

D'autre part, après avoir saisi le Conseil de sécurité des incidents qui s'étaient produits à la frontière khmère sud-vietnamienne, le chef de l'État s'opposa à l'envoi par les Nations unies d'une mission d'experts chargés d'enquêter sur place[3].

Cependant la tension entre le Cambodge et ses voisins thaïlandais et sud-vietnamiens devenait de plus en plus forte et atteignit un degré extrême à la fin de 1965 et au début de 1966. Les incidents se multipliaient aux frontières ; Washington, Saigon et Bangkok accusaient Phnom Penh d'apporter une aide de plus en plus active au FNL et dénonçaient l'existence d'une prétendue « piste Sihanouk », prolongement, dans le nord-est du Cambodge, de la « piste Hô Chi Minh ». Les Américains menaçaient d'utiliser un « droit de suite » pour combattre les éléments vietcong stationnés en territoire cambodgien[4]. De son côté, le Cambodge accusait ses adversaires de tout faire, en aidant notamment la rébellion armée des « Khmers libres », pour abattre le régime du prince Sihanouk, coupable de neutralisme, et de vouloir porter la guerre sur son territoire.

De plus en plus inquiet de cette situation, le chef de l'État khmer, ayant refusé l'intervention des Nations unies et désespérant d'obtenir la réunion d'une conférence internationale, s'efforça de relancer une proposition qu'il avait déjà avancée à plusieurs reprises depuis 1962 : le contrôle de la neutralité cambodgienne par la commission internationale de contrôle. La CIC avait été constituée au lendemain des accords de 1954 et avait été maintenue au Cambodge bien que son objet – le contrôle de l'évacuation des éléments Vietminh – eût disparu. Au cours du mois de décembre 1965, le chef de l'État et le gouvernement cambodgiens demandèrent à plusieurs reprises que la commission soit renforcée en personnel et en moyens matériels et soit chargée de la surveillance de l'ensemble du territoire khmer, en particulier en ce qui concerne le débarquement du matériel de guerre et son acheminement aux forces armées khmères. Le but poursuivi par le prince était d'établir que les accusations portées contre le Cambodge étaient

[1] Nils-Goran Gussing, diplomate suédois.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n°s 61, 67, 161, et 174.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 44.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 346.

sans fondement, que le Royaume n'apportait pas d'aide au Vietcong et qu'il appliquait strictement la neutralité dont il se prévalait. Il y voyait sans doute aussi un moyen de se soustraire aux pressions exercées par Pékin et Hanoï pour l'amener à aider efficacement le FNL.

La Grande-Bretagne et l'URSS, coprésidents de la conférence de Genève, furent saisies de cette question par le prince Sihanouk dans le courant du mois de décembre 1965. Elles réagirent différemment : tandis que Londres réservait un accueil favorable au projet, Moscou, par crainte de se faire accuser par la Chine de faire le jeu des États-Unis, gardait un silence hostile.

Depuis lors, la diplomatie khmère a multiplié les démarches pour faire aboutir la proposition du prince, mais s'est jusqu'à présent toujours heurtée à l'opposition passive de l'URSS.

Le prince Sihanouk a fait récemment de nouveaux efforts pour faire aboutir son projet. En réponse à de nouvelles démarches, le Département d'État lui faisait savoir, le 6 juin, que les États-Unis approuvaient les propositions cambodgiennes et qu'ils étaient prêts à apporter leur assistance financière ou matérielle à leur mise en œuvre. Afin de surmonter l'opposition soviétique, le gouvernement khmer saisit alors à nouveau les deux coprésidents de la conférence de Genève et leur demanda formellement, dans un message en date du 25 juin, de donner suite au projet de contrôle du territoire et des frontières cambodgiens par la CIC.

À la suite de cette nouvelle intervention, le *Foreign Office* a confirmé au Premier ministre cambodgien, le prince Kantol[1], ses dispositions favorables et a demandé au gouvernement soviétique qui, jusqu'à présent, a gardé le silence, de réexaminer le projet du prince Sihanouk.

Le Cambodge a d'autre part donné son accord à la requête du gouvernement siamois concernant l'envoi d'un représentant du secrétaire général des Nations unies, chargé d'une mission analogue à celle qui fut naguère confiée à M. Gussing, dans le but d'explorer les possibilités d'un retour à une situation normale à la frontière khmère thaïlandaise. Bien que l'accord n'ait pu encore se faire sur le choix de l'envoyé de M. U Thant, cette attitude a été considérée comme la manifestation d'un désir d'apaisement avec la Thaïlande. Elle a d'ailleurs été suivie de gestes qui ont renforcé cette impression : il s'agit en particulier d'un discours, prononcé le 18 juin, qui contenait des ouvertures en direction de la Thaïlande et des États-Unis.

Bien que le Prince ait par la suite précisé que la neutralité du Cambodge n'était pas devenue pro-occidentale et qu'il demeurait l'ami de la Chine, il semble bien qu'après avoir, au cours des cinq premiers mois de l'année, multiplié les marques d'amitié et d'entente avec la Chine, le Nord-Vietnam et le FNL, il ait voulu infléchir légèrement sa politique dans un sens moins nettement procommuniste.

[18] Prince Norodom Kantol, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Cambodge, du 6 octobre 1962 au 24 octobre 1966.

Il est probable que les échecs de la politique internationale de Pékin, les difficultés internes provoquées par la tension aux frontières et l'inquiétude ressentie par certaines personnalités cambodgiennes peu favorables à un engagement trop poussé aux côtés des communistes, ont incité le chef de l'État khmer à agir de la sorte.

Malgré des années d'efforts, le chef de l'État cambodgien n'a pu jusqu'à présent atteindre deux des principaux objectifs qu'il s'était fixé : amener ses voisins à reconnaître solennellement les frontières actuelles du Cambodge et obtenir une garantie internationale portant sur la neutralité et l'intégrité territoriale du pays.

Sa politique a néanmoins permis de sauvegarder ce qui était à ses yeux l'essentiel : maintenir le Royaume à l'écart du conflit qui sévit à ses frontières afin de lui permettre de poursuivre son développement économique et social dans une indépendance rigoureuse.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

139

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Les relations politiques franco-tchécoslovaques 1963-1966

N. *Paris, 18 juillet 1966.*

1. Dix ans après l'amorce d'un dégel[1], l'année 1963 marque enfin un tournant dans l'évolution des rapports entre Paris et Prague. En dépit des critiques acerbes que valut à la France le traité d'amitié franco-allemand du 22 janvier 1963, Prague se montre désireuse de normaliser ses relations économiques et politiques avec elle.

Premier voyage officiel au niveau ministériel, le séjour du ministre de l'Industrie, M. Maurice-Bokanowski à la Foire Internationale de Brno, en septembre 1963, est, avec la visite en France d'une délégation parlementaire tchécoslovaque, une première manifestation politique du climat nouvellement instauré qui se confirme en 1964.

[1] De 1948 à 1953, et en particulier à partir de 1951, le raidissement tchécoslovaque atteint tous les domaines : consulats, écoles, instituts français sont fermés, tous les biens français sont nationalisés et spoliés. L'année 1953 marque, cependant, un tournant, peu perceptible au début, de l'attitude tchécoslovaque. Le « nouveau cours » instauré par Malenkov en URSS a des répercussions chez les satellites, dont la Tchécoslovaquie. Les événements de Hongrie, puis ceux de Suez mettent un terme à une timide ouverture. L'affaire algérienne ajoute un nouveau motif de discorde et un nouveau contentieux. Se reporter aux Instructions pour l'ambassadeur de France à Prague, du 13 novembre 1953, ainsi qu'à la dépêche de Prague n° 1390/RC du 26 octobre 1954, non publiée, traitant de *L'enseignement du français en Tchécoslovaquie*.

Le contentieux financier (l'indemnisation des biens français, affaire du *Lidice* notamment)[1], est apuré (janvier 1964)[2]. La presse devient un peu moins malveillante. Le vingtième anniversaire du soulèvement slovaque d'août 1944[3] est une occasion pour rappeler et célébrer la participation des partisans français et pour traiter avec une cordialité marquée M. Baudis, député, président du groupe d'Amitié parlementaire France Tchécoslovaquie, invité par le président de l'Assemblée tchécoslovaque[4].

Enfin, la visite en France de M. David, ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, les 26 et 27 novembre 1964[5], permet d'étudier, au cours d'entretiens avec M. Couve de Murville, un élargissement des relations bilatérales dans tous les domaines.

2. Sur le plan économique, les contacts se sont multipliés et de nombreuses missions spécialisées, souvent de haut niveau, ont visité la France. (En octobre 1964, une mission dirigée par M. Krejci[6], ministre de la Sidérurgie ; une délégation de la Commission d'État pour la coordination de la Science et de la Technique, conduite par son vice-président, M. Mrazek ; en mai 1965, M. Piller[7], vice-président du Conseil, spécialiste des problèmes économiques et notamment de la Chimie, qui fut reçu par le ministre). L'accord à long terme, signé en juin 1965 à Prague, par M. Joxe[8] témoigne de la volonté réciproque de développer les échanges.

Sur le plan culturel, un protocole d'échanges, signé en septembre 1964, a marqué la reprise officielle des relations interrompues par l'instauration

[1] Le soutien apporté par Prague à la rébellion algérienne est tel que le 7 avril 1959, la marine française arraisonne, au large de Casablanca, un cargo tchécoslovaque, le *Lidice*, qui se dirige vers ce port avec une cargaison suspecte. La vérification effectuée permet de constater qu'il transporte une quantité très importante d'armes et de munitions, destinées soi-disant à l'armée royale marocaine, mais en réalité au FLN algérien, qui sont saisies. Se reporter à *D.D.F.,* 1959-I, n° 220.

[2] Le 16 janvier 1964, sont signés à Paris, entre la France et la Tchécoslovaquie : un accord commercial pour les années 1964 et 1965 ; un accord de paiement ; un protocole sur le règlement du contentieux financier (emprunts d'État autrichiens dont la Caisse commune centralise le service, part française dans l'emprunt Skoda 6 % 1930, biens spoliés), ainsi qu'un échange de lettres relatif à la livraison de l'or monétaire revenant à la Tchécoslovaquie, soit dix-huit tonnes d'or saisies par l'Allemagne pendant la guerre. La livraison effective de cet or dépend non seulement du gouvernement français mais aussi des gouvernements américain et britannique.

[3] Le soulèvement national proclamé le 29 août 1944 à Banska Bystrica a été l'aboutissement du mouvement de partisans rassemblant quinze mille combattants dont plus de trois mille de vingt-six nationalités, parmi lesquels des Français, sous les ordres, à l'époque, du lieutenant de Lanurien. Pour plus de détails, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 18 août 1964, intitulée *Célébration du 20e anniversaire du soulèvement national slovaque*, non publiée.

[4] M. Bohuslav Lastovicka, président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis mars 1964.

[5] Se référer à *D.D.F.*, 1964-II, n° 203.

[6] M. Josef Krecji, ingénieur, ministre de la Métallurgie et des Mines (1962-1965), puis ministre de l'Industrie lourde à dater de novembre 1965.

[7] M. Jan Piller, vice-Premier ministre de 1962 à novembre 1965, puis à partir de cette date, vice-ministre de l'Industrie lourde, en charge de la production spéciale (armement).

[8] L'accord commercial à long terme (conclu pour cinq ans), paraphé le 24 juin 1965, est signé à Prague le 27 juin 1965. Un protocole additionnel à l'accord commercial à long terme sera signé à Paris le 15 novembre 1966.

du régime communiste à Prague[1]. À ce protocole, s'est ajouté un accord de coopération scientifique et technique, signé par M. Joxe lors de son séjour à Prague en juin 1965[2]. Le désir de voir se développer les échanges culturels entre les deux pays avait été souligné lors des entretiens de M. Cisar, ministre de l'Éducation nationale tchécoslovaque[3], et de M. Ch. Fouchet, en mai 1965. Ce désir, confirmé en mai dernier lors de la visite de retour faite par M. Fouchet[4] à son homologue tchécoslovaque, M. Hajek, devrait permettre la prochaine conclusion d'un accord culturel actuellement en cours de négociation.

3. Différents développements de la diplomatie française au cours des récentes années sont soulignés par Prague comme présentant des points de convergence avec la politique tchécoslovaque. On est reconnaissant de la position du général de Gaulle sur l'accord de Munich et on apprécie ses déclarations sur les frontières allemandes et son opposition à des mesures qui rapprocheraient la RFA de l'arme atomique. On sait gré à la France de s'être désolidarisée des États-Unis au sujet du Vietnam et, plus précisément, de mener une politique d'indépendance à l'égard des États-Unis.

Sans doute la décision française de se retirer de l'Organisation militaire atlantique[5] a-t-elle initialement engendré la crainte de voir se renforcer un « axe Washington-Bonn ». Mais, après réflexion, on s'est félicité d'un geste dont on déclare qu'il pourra faire tache d'huile et préparer les voies à la création d'un système de sécurité en Europe. Cet espoir toutefois n'apaise pas les appréhensions entretenues à l'égard de la politique allemande, dont Prague tire argument pour demander un renforcement du Pacte de Varsovie.

Enfin, la Tchécoslovaquie accueille et apprécie la politique de détente entre l'Est et l'Ouest menée par la France. Le voyage du général de Gaulle en Union soviétique a suscité à Prague un vif intérêt.

[1] Les relations culturelles franco-tchécoslovaques ont été totalement interrompues en 1948 et n'ont officiellement repris qu'en 1964. Les écoles, instituts, et consulats français ont été fermés.

[2] M. Louis Joxe, ministre d'État, s'est rendu en Tchécoslovaquie du 28 au 30 juin 1965. L'accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Tchécoslovaquie est signé à Prague le 29 juin 1965. Il est publié au *Journal Officiel de la République française* du 25 février 1966.

[3] *Note du document* : « M. Cisar a été écarté du gouvernement en novembre 1965 ». Les reproches formulés à l'encontre du ministre de l'Éducation nationale seraient fondés sur son soi-disant échec dans la reprise en mains de la jeunesse et de l'Université, alors qu'en réalité il est soupçonné d'être libéral. Il est remplacé par M. Jiri Hajek.

[4] M. Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale depuis le 6 décembre 1962, effectue une visite officielle en Tchécoslovaquie du 12 au 15 mai 1966, afin de faire le point des relations culturelles entre les deux pays et d'envisager l'augmentation des échanges de lecteurs entre la France et la Tchécoslovaquie.

[5] Le 7 mars 1966, M. Couve de Murville remet à l'ambassadeur des États-Unis à Paris un message du général de Gaulle au président Johnson concernant la participation de la France à l'OTAN. Il annonce son intention de retirer les forces françaises affectées à l'OTAN et son désir de voir les alliés retirer leurs installations permanentes du sol français, mais réaffirme son attachement à l'Alliance Atlantique.

Comme le gouvernement polonais toutefois, le gouvernement de Prague ne se montre pas disposé à réviser son dispositif actuel de sécurité bâti en fonction d'une vision déterminée de la situation en Europe, ni le schéma qu'il s'est tracé d'une évolution vers un système de sécurité européenne et d'un règlement du problème allemand. Mais, comme ses voisins, il semble avoir pris conscience de la revalorisation qu'apporte à chacun des États d'Europe la politique européenne de la France.

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, 1966)

140

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Rapports économiques entre la France et la Tchécoslovaquie

N. *Paris, 18 juillet 1966.*

La Tchécoslovaquie est probablement le pays de l'Est avec lequel la France a le plus de difficultés à développer ses échanges. Tout d'abord, les deux économies ne sont pas complémentaires. La Tchécoslovaquie a eu de longue date une industrie développée et n'a plus à acheter d'usines complètes pour s'industrialiser. D'autre part, elle n'a aucune matière première importante à nous offrir. À ces conditions déjà difficiles est venu s'ajouter un obstacle supplémentaire. En effet, un incident survenu sur les côtes algériennes avec un navire tchécoslovaque[1] a longtemps empêché la liquidation d'un contentieux financier qui pesait lourdement sur les échanges. Heureusement les deux parties ont accepté un compromis général en 1963[2] et depuis cette date la reprise des échanges a pu se faire dans des conditions plus normales.

Échanges commerciaux

Les relations commerciales sont réglées par l'accord à long terme signé en juin dernier par M. Joxe[3]. Valable jusqu'au 31 décembre 1969, cet accord prévoit une augmentation progressive des échanges allant de 13 % la première année à 30 % en 1969. Les exportations françaises auraient dû atteindre 154 millions de francs en 1965 et s'élèveront peut-être à 194 millions en 1969. Quant aux exportations tchécoslovaques, elles avaient été évaluées à 160 millions en 1965 et pourront atteindre 190 millions en 1969.

[1] Le *Lidice*, arraisonné par la marine française au large des côtes marocaines le 7 avril 1959, dont la cargaison, destinée à l'Algérie, contenait des armes qui ont été saisies.

[2] Des négociations financières franco-tchécoslovaques se sont déroulées du 24 juin au 11 juillet 1963, date à laquelle un protocole financier a été signé.

[3] L'accord commercial à long terme (conclu pour cinq ans), paraphé le 24 juin 1965, est signé à Prague le 27 juin 1965.

La première année d'exécution de l'accord a permis d'enregistrer une progression importante des échanges.

Valeurs en millions de frs	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Importations françaises	56	76	73	78	112	131
Exportations françaises	82	118	126	104	80	105
Total des échanges	138	184	199	182	192	236

Par rapport à 1964, le commerce franco-tchécoslovaque a progressé de 21 % en 1965. De plus, pendant les quatre premiers mois de l'année en cours, exportations et importations se sont pratiquement équilibrées avec respectivement une valeur de 46 et 47 millions soit au total 93 millions de francs. En supposant le maintien de ce rythme, nous aurions en 1966 des échanges d'un montant de 279 millions de francs soit une nouvelle progression de 18 %.

Mais malgré les efforts réciproques pour diversifier les éléments de ce commerce, la variété des produits échangés reste limitée. Pour les importations en France, il suffit de noter les tracteurs pour 23 millions de francs, les métaux précieux pour 18 millions, le bois et les produits du bois également pour 18 millions, les animaux vivants pour 6,5 millions, la pâte à papier pour 6 millions et la verrerie pour une valeur légèrement inférieure. Enfin, pour être complets, mentionnons la paille et les fourrages pour 6 millions et la viande pour un peu plus de 4 millions. Les ventes tchécoslovaques en France portent donc essentiellement sur huit produits dont trois seulement atteignent une certaine importance.

Quant aux exportations françaises, la diversification est encore plus réduite. Les équipements viennent en tête avec 25 millions de francs, puis les voitures pour 12 millions, les produits sidérurgiques pour 9 millions, les produits chimiques pour une valeur identique, ainsi que les huiles et les combustibles minéraux. Cinq produits forment à eux seuls plus de 60 % de nos ventes.

D'autre part, ces réalisations sont encore trop faibles par rapport aux contingents inscrits dans l'accord à long terme. Pour les équipements français en particulier, il était prévu chaque année une exportation de 70 millions de francs, or en 1965 celle-ci s'est limitée à 25 millions. De plus, les projets de contrats d'équipements ne sont pas très nombreux. Aucun d'entre eux n'a atteint un stade suffisamment avancé pour que l'on puisse avec certitude prévoir une conclusion. Deux revêtent cependant une certaine importance. L'un se rapporte à une fourniture de gros matériel pour la gazéification du mazout proposée par Lurgi-France, l'autre s'applique à une unité de fibres synthétiques pour le complexe chimique de Bratislava. La société SN Marep espère un contrat de 35 millions de francs.

Néanmoins, en dépit de ces insuffisances, les réalisations, globales de l'accord peuvent dans l'ensemble être jugées satisfaisantes.

Rapports financiers

Depuis 1963, un compromis d'ensemble a été accepté par les deux gouvernements et il n'existe plus de contentieux financier. Les paiements se font sous le régime de la convertibilité mais en raison d'une situation financière souvent difficile, la Tchécoslovaquie est amenée à conserver un certain bilatéralisme dans ses échanges avec la France.

Pour les crédits, notre partenaire bénéficie pour ses achats d'équipements de crédits fournisseurs garantis par la Coface[1]. En ce qui concerne leur durée, ils sont généralement égaux ou inférieurs à cinq ans mais cependant des exceptions sont assez libéralement consenties jusqu'à 7 ou 8 ans. Bien qu'admise en première catégorie de la Coface, la Tchécoslovaquie se plaint volontiers de la cherté du crédit français. Pour les crédits à moyen terme, une telle plainte n'est pas justifiée car le taux de notre crédit est un des meilleurs d'Europe. Par contre, il est exact que pour le moyen terme prolongé, nous sommes parmi les plus chers.

L'octroi à la Tchécoslovaquie de crédits acheteurs n'est pas exclu dans le cas de contrats particulièrement importants, mais jusqu'ici cette forme de crédit n'a pas encore été utilisée.

Perspectives d'avenir

Il ne faut pas s'attendre dans un avenir proche à un développement très important de nos échanges avec la Tchécoslovaquie. Toutefois, l'accord à long terme envisage une progression raisonnable qui doit pouvoir se réaliser. Mais pour augmenter nos chances d'atteindre ce but, il fallait prendre certaines mesures.

1. Un accord commercial à long terme était nécessaire : il a été signé en juin 1965.

2. Dans le domaine des libérations, un très gros effort a été fait. À l'occasion des négociations commerciales tenues à Prague en juin dernier, la délégation française n'avait pu accorder qu'un tout petit nombre de libérations qui n'avaient d'ailleurs aucune portée pratique. L'accord avait néanmoins pu être signé, mais des promesses avaient été faites aux Tchèques. Aussi, lorsque le 30 janvier dernier, le gouvernement français décida une libéralisation à 72 % des produits industriels en provenance des pays de l'Est, la Tchécoslovaquie se montra particulièrement satisfaite. Depuis, nos partenaires ont présenté de nouvelles demandes et souhaitent maintenant être alignés sur les libérations Gatt. Sans prendre partie à l'égard de cette requête, à laquelle le ministère de l'Industrie est opposé, il convient de rappeler que la libération accordée par le gouvernement français est assez proche du niveau de libération Gatt (il existe une différence d'environ 100 produits).

3. Sur le plan de la coopération économique, des progrès ont été faits. Le protocole annexé à l'accord commercial comporte un article fixant les bases d'une coopération entre les deux pays. Toutefois, cette prise de

[1] COFACE : Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur.

position n'a eu jusqu'ici aucune portée pratique. Sans doute, il est toujours question de faire fabriquer par *Skoda* des locomotives électriques françaises pour le compte des Soviétiques mais le contrat n'est pas signé. Néanmoins, compte tenu des traditions de qualité de l'industrie tchécoslovaque, il doit être possible d'effectuer en liaison avec elle des contrats de sous-traitance sur les marchés tiers.

4. Enfin, un effort particulier se poursuit pour mieux faire connaître les techniques réciproques des deux pays. En mars 1966, une semaine technique a eu lieu à Prague et à cette occasion, le matériel le plus moderne a été présenté dans le domaine de la mécanique, de l'électricité, de l'électronique et de la chimie. De leur côté, les Tchèques organisent à Paris une exposition *Skoda* en septembre prochain.

Conclusion

Les échanges entre la France et la Tchécoslovaquie se développent à une cadence assez lente en dépit des facilités commerciales et financières qui ont été offertes à notre partenaire. Par tradition, les acheteurs tchécoslovaques s'adressent naturellement aux firmes allemandes et les exportateurs français doivent conquérir de haute lutte ce marché. De nouvelles libérations et des conditions de crédit encore plus avantageuses faciliteraient assurément nos ventes mais, compte tenu du caractère non complémentaire des deux marchés, il est permis de se demander si les avantages d'une progression limitée des échanges compenseraient les inconvénients d'une dégradation du crédit.

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, 1966)

141

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES
SERVICE DES RELATIONS CULTURELLES AVEC LES PAYS DE L'EST

Relations culturelles franco-tchécoslovaques

N.[1] *Paris, 18 juillet 1966.*

I. *Histoire et volume des échanges*

Les relations culturelles franco-tchécoslovaques ont été totalement interrompues en 1948[2] et n'ont officiellement repris qu'en 1964. Nos positions d'avant-guerre étaient fortes : l'Institut français de Prague, que dirigeait alors M. Beuve-Mery, symbolisait notre présence et notre action dans ce

[1] Cette note est rédigée en vue de la visite officielle en Tchécoslovaquie du ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville.

[2] 1948, la guerre froide commence en Europe. Après cinq jours de crise, du 17 au 25 février 1948, Édouard Benes, président de la République tchécoslovaque, attaché au système parlemen-

pays qui craignait et assure craindre encore le monde allemand environnant. Le coup d'État communiste mit fin à notre présence : l'institut fut fermé dans des conditions brutales ; nos lecteurs cessèrent ensuite leur activité. Les Tchécoslovaques furent voués à l'étude du russe.

De 1956 à 1964, la Tchécoslovaquie se distingua des autres pays communistes par une réticence marquée à l'égard de toute relation culturelle officielle avec l'Occident. Le gouvernement de Prague, qui a assisté sans réaction à la signature de nos premiers programmes d'échanges culturels avec l'URSS et les démocraties populaires, était, en 1964, le seul gouvernement de l'Est européen avec lequel nous n'avions pas conclu de protocole. La décision de négocier avec la France un programme officiel fut finalement adoptée sous l'influence de deux facteurs : l'isolement culturel de la Tchécoslovaquie devenait trop marqué d'une part ; des mesures générales de « libéralisation » furent prises d'autre part.

Le 26 septembre[1], un premier texte, encore assez modeste, fut conclu à Paris. En mars 1965, M. Cisar[2], ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, exprimale désir de venir en France et y fut invité officiellement. Cette visite permit de poser les jalons de nouveaux développements : des négociations sur la destination de l'ancien Institut français furent entamées[3]. Le 29 juin, un accord de coopération scientifique et technique était signé à Prague par M. Joxe[4]. En octobre 1965 fut conclu un second programme d'échanges, sensiblement plus large que le précédent. En mai dernier, M. Fouchet ayant accepté une invitation de M. Hajek, successeur de M. Cisar, fut très amicalement reçu à Prague[5].

Les échanges franco-tchécoslovaques se développent actuellement à un rythme accéléré et dans une atmosphère favorable. On mentionnera en particulier :

taire, finit par accepter le nouveau gouvernement qui lui est présenté par Klement Gottwald, communiste, Premier ministre. Les « comités d'action » entreprennent l'épuration des administrations. La frontière occidentale est fermée. Le « coup de Prague » a réussi. La Tchécoslovaquie est tombée aux mains des communistes. L'URSS consolide ses bastions en Europe orientale. Le 10 mars, Jan Masaryk, ministre des Affaires étrangères se suicide à Prague. De 1948 à 1953, les rapports franco-tchécoslovaques se détériorent gravement, les écoles, instituts, consulats sont fermés. Après trois ans de régime communiste, il ne reste rien en Tchécoslovaquie de la présence culturelle française.

[1] Un protocole d'échanges fut signé à Paris le 26 septembre 1964, s'étendant sur les deux années 1965-1966. Il était assez modeste : un lecteur de part et d'autre, cinquante mensualités de bourses, alors que la Pologne bénéficiait de cinq cents mensualités et la Yougoslavie de deux cent cinquante.

[2] M. Cestmir Cisar, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, ancien élève du lycée de Dijon, séjourne en France du 12 au 22 mars 1965.

[3] La question de la bibliothèque française, située dans l'ancien institut français Ernest Denis, fut abordée en décembre 1964, puis en février et mars 1965.

[4] M. Louis Joxe, ministre d'État, s'est rendu en Tchécoslovaquie du 28 au 30 juin 1965. L'accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Tchécoslovaquie est signé à Prague le 29 juin 1965. Il est publié au *Journal Officiel de la République française* du 25 février 1966.

[5] M. Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale, effectue une visite officielle en Tchécoslovaquie du 12 au 15 mai 1966 afin de faire le point des relations culturelles entre les deux pays et d'envisager l'augmentation des échanges de lecteurs entre la France et la Tchécoslovaquie.

– la désignation de lecteurs français (Prague et Bratislava) et tchécoslovaques (Paris et Dijon). Nos deux lecteurs sont actuellement en fonction. Un troisième enseignera à Brno en octobre 1966 ; un lecteur slovaque fera de même à Strasbourg ;

– l'octroi par les autorités françaises de 100 mensualités de bourses universitaires (disciplines non scientifiques) auxquelles s'ajoutent 270 mensualités de bourses scientifiques et techniques et 3 bourses réservées à deux futurs élèves de l'École Normale Supérieure et à un élève d'une autre grande école ;

– l'attribution de 12 bourses d'études scolaires destinées à des jeunes lycéens tchécoslovaques que le lycée de Dijon est prêt à accueillir dès septembre 1966. Cette disposition originale correspond à une tradition d'avant guerre (ancien élève de Dijon, M. Cisar, avait, lorsqu'il était ministre, contribué à son inscription à l'article 18 du programme). Les dossiers de candidatures paraissent avoir été remis à notre ambassade ;

– de nombreux échanges de conférences, savants, écrivains de premier plan ;

– d'importants échanges dans les domaines de la radiotélévision, du cinéma et surtout des arts plastiques ; exposition Paris-Prague au musée national d'art moderne (les Braque et les Picasso de Prague et leurs contemporains tchèques) ; exposition de peinture française contemporaine à Prague (critiquée par nos partenaires parce que trop timide et assez mal composée) ; exposition Kupka à Paris, Chagall à Prague.

Les relations scientifiques et techniques méritent certainement d'être encore développées. Il existe déjà un accord spécial entre le CNRS et l'Académie tchécoslovaque des sciences[1] et des relations suivies en matière atomique. Des visites de missions techniques tchécoslovaques en France (hydroélectricité, mines, chemins de fer) ont commencé cette année, d'autres relations s'ébauchent (construction, formation des cadres, agriculture). L'ouverture à Prague d'un Centre de documentation scientifique et technique devrait accélérer ces mouvements. Nos partenaires, qui en avaient accepté le principe il y a un an, viennent enfin de nous proposer un local et de manifester un intérêt très vif. L'année 1967 devrait permettre, dans ces conditions, de parachever notre reprise d'influence en Tchécoslovaquie, dans une série de domaines nouveaux et importants.

II. *Les problèmes*

Certaines questions de fond se posent dans cet ensemble de bonnes relations : l'extrême médiocrité de nos ventes de livres est l'une d'entre elles (60 quintaux et 166 000 Frs en 1965, ce qui place la Tchécoslovaquie au 80e rang de nos acheteurs). De son côté, la place plus que modeste de l'enseignement du français est particulièrement préoccupante.

[1] La convention entre le Centre national de la Recherche scientifique et l'Académie des Sciences tchécoslovaque a été conclue le 21 mai 1964.

À l'heure actuelle, il semble que 15 % seulement des élèves du cycle secondaire choisissent le français (comme 2e langue, le russe étant obligatoire). Ce pourcentage est le plus faible de tous les pays de l'Est (Roumanie et Bulgarie 60 %, Hongrie 23 %, URSS 20 %, Pologne 19 %). Les autorités tchécoslovaques paraissent, il est vrai, remplies de bonnes intentions à l'égard du français et déclarent volontiers qu'elles veulent lutter, avec notre aide, contre la prédominance persistante de l'allemand. Il est question de développer des écoles spéciales d'enseignement en français, pour lesquelles nous sommes prêts à fournir des assistants. Des cours de français par la télévision seront donnés à partir de septembre. Il est regrettable qu'il n'en aille pas de même à la radio.

Autre problème, enfin, traité depuis un an par de lentes conversations diplomatiques : celui de la bibliothèque de notre ancien Institut qui fait l'objet d'une note particulière. Des solutions sont actuellement en vue[1].

Le volume et la qualité des échanges culturels franco-tchécoslovaques, l'espoir que nous avons de reprendre une place importante à Prague et de faciliter, avec le concours des autorités tchécoslovaques, l'expansion de notre langue permettent d'envisager favorablement la conclusion d'un accord culturel s'ajoutant à l'accord de coopération scientifique et technique déjà existant. Nos partenaires venant de poser la question et paraissant vouloir le faire lors des entretiens ministériels, il pourrait être convenu que des négociations en ce sens s'ouvriront à l'automne.

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, 1966).

[1] Voir la note, non publiée, intitulée : *Ancien institut français de Prague et nouvelle salle de lecture française*. Un arrangement est finalement trouvé entre les deux gouvernements qui prévoit l'ouverture à Prague d'une bibliothèque et d'une salle de lecture françaises, installées dans les locaux de l'ancien institut Ernest Denis et rattachées à la bibliothèque d'État tchécoslovaque et à l'Université de Paris. Outre ses activités bibliothécaires, ce nouveau centre organisera des conférences, des expositions et des projections de films.

142

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

Relations culturelles franco-hongroises

N.[1] *Paris, 18 juillet 1966.*

Les relations franco-hongroises dont le développement va être illustré par la signature de l'accord culturel et de l'accord scientifique et technique, paraphés respectivement les 15 juillet et 26 octobre 1965[2], sont régies depuis 1961 par des protocoles d'échanges dont le dernier, valable jusqu'à la fin de cette année, a été signé en décembre 1964.

C'est aux négociations qui ont accompagné la conclusion de ce dernier protocole que remonte, en fait, le bon départ pris par des relations qui comptent, à l'heure actuelle, parmi les plus régulières et les plus satisfaisantes de celles que nous entretenons avec les pays de Démocratie Populaire.

Il est quelque peu paradoxal de constater que la froideur relative des relations d'avant-guerre[3] a contribué à créer cet état de choses, les dirigeants hongrois éprouvant à un degré moindre que ceux de Tchécoslovaquie ou de Roumanie, la crainte de voir notre pays retrouver les positions du passé et les facteurs « positifs » qu'ils découvrent dans la politique française jouant d'autant plus facilement en notre faveur.

Le résultat le plus notable de ce climat neuf est d'avoir permis le développement des activités de l'institut français de Budapest, ouvert en 1947[4], alors que nos établissements traditionnels étaient fermés dans tous les pays socialistes. Groupant aujourd'hui 1 527 élèves, qui suivent des cours de langue, de littérature et de civilisation française sous la direction du conseiller culturel de l'ambassade[5] assisté de 3 professeurs détachés,

[1] Cette note émane du service des Relations culturelles avec les Pays de l'Est de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département.

[2] Ces deux accords sont signés à Budapest le 28 juillet 1966 et publiés dans le *Journal Officiel de la République française* du 2 avril 1967, respectivement p. 3221 et 3222.

[3] Se reporter à une note, non signée, datée de juin 1945, faisant le point des *Œuvres françaises en Hongrie*, à cette date, et plus récemment, à la note n° 476 du 1er juillet 1966, émanant de l'ambassade de France à Budapest, intitulée *Relations culturelles franco-hongroises*, rédigée à l'occasion du séjour officiel de M. Couve de Murville en Hongrie du 28 au 30 juillet 1966.

[4] Le 19 novembre 1946, la direction des Relations culturelles et Œuvres françaises à l'Étranger au Département charge M. Raymond Warnier, agrégé d'allemand, ancien attaché culturel français au Brésil, de se rendre à Budapest afin d'étudier un programme de rétablissement et d'extension des relations culturelles franco-hongroises ainsi que la création d'un institut français en Hongrie. En mai 1947, les « cours de la Légation de France », ensemble d'écoles religieuses de fondation française, subventionnées par le Département, cédèrent la place à l'Institut français en Hongrie, auquel le conseil de l'Université de Paris accorda son patronage. Cet institut français, officiellement inauguré le 1er juin 1947, devait, en regroupant les activités culturelles françaises, s'efforcer de leur donner une impulsion nouvelle.

[5] M. André Michel, universitaire, est également directeur de l'Alliance française de Budapest.

l'institut organise des manifestations régulières : expositions, concerts, projections cinématographiques, conférences et débats. Pourvu d'une bibliothèque de 15 000 volumes (400 lecteurs inscrits), il fait le prêt de livres, de films et de disques. En liaison avec l'institut hongrois des relations culturelles, il instruit en outre annuellement les dossiers d'une centaine de boursiers et stagiaires.

L'affectation prochaine à l'institut d'un professeur chargé des questions pédagogiques ; l'adjonction qui va lui être faite, dès ce mois-ci, d'un laboratoire d'enseignement audio-visuel ; la construction de locaux plus vastes où trouvera place la section locale de l'Alliance française (419 élèves) ne pourront qu'accroître encore le rayonnement de cet important établissement culturel auquel ne sont pas comparables jusqu'à présent les « salles de lecture » dont les pays voisins nous accordent peu à peu l'ouverture.

Dans un pays de tradition culturelle germanique, où l'enseignement du russe est obligatoire, le français doit, aux termes mêmes de l'accord culturel, se contenter d'une « place de choix ». Enseigné dans les lycées comme langue facultative, il occupe en 3e position, après l'anglais et l'allemand, un rang encore modeste (23 %).

La présence de 2 lecteurs français dans les universités de Budapest et de Debrecen ; celle prévue à la rentrée prochaine d'un nouveau lecteur à Szeged contribuent à améliorer les méthodes pédagogiques dans l'enseignement supérieur – où 260 étudiants se préparent à devenir professeurs de français – et renforce les liens entre l'ambassade et l'université hongroise. L'accueil fait par cette dernière en janvier 1966 au recteur Roche et aux 5 doyens de l'université de Paris[1] est lui-même un gage de bonnes relations. Il est, en particulier, permis d'espérer que nos lecteurs seront bientôt autorisés à donner non seulement des cours de langue mais aussi des cours de littérature et de civilisation française.

Des « semaines du film français » organisées par les autorités locales attirent le public tous les deux ans. La Radiodiffusion hongroise réserve, de son côté, une place croissante aux pièces radiophoniques et à la musique française. À partir de septembre, Radio Kossuth diffusera des cours de langue française, mais on doit regretter que l'anglais ait pris une avance sur notre langue à la télévision.

Nos ventes de livres sont assez modestes et la Hongrie ne figure qu'au 60e rang de nos exportations. Elle tend toutefois à acheter une proportion croissante d'ouvrages bon marché, ce qui paraît indiquer que les limitations financières l'emportent sur les limitations idéologiques.

À côté des activités courantes, il faut porter au bilan des échanges culturels et artistiques de 1966 des manifestations dont l'envergure ou l'éclat ont illustré, aux yeux du grand public, le désir de rapprochement des deux

[1] MM. Georges Vedel (Faculté de Droit), Georges Brouet (Faculté de Médecine), Marcel Durry (Faculté des Lettres et des Sciences humaines), Guillaume Valette (Faculté de Pharmacie), Marc Zamansky (Faculté des Sciences).

pays : représentations de la Comédie Française à Budapest (mai 1966)[1] ; expositions d'art hongrois au Petit Palais (mai – juin 1966) à laquelle a répondu à Budapest l'exposition « Peintres français contemporains » (mai – juin 1966).

Si nos conférenciers sont bien reçus et trouvent leurs auditoires généralement ouverts aux idées qu'ils apportent, il ne peut être perdu de vue qu'une des formes d'aide qu'il est possible d'apporter à ceux qui sont prêts à se faire les auxiliaires de notre action culturelle est la prudence, certains des mieux disposés de nos interlocuteurs ne cachant pas que, selon leurs propres termes, ils ne sont ni « absolument libres », ni à l'abri de « pressions ».

Une part de nos chances de succès repose, d'autre part, sur notre aptitude à répondre au désir de partenaires qui sont soucieux de hâter le développement économique de leur pays et souhaitent orienter leurs échanges culturels vers la science et la technique.

Dans le domaine de la science pure, des relations directes sont déjà établies entre l'Académie des Sciences de Hongrie, le CNRS et la 6e Section de l'École Pratique des Hautes Études qui ont conclu des arrangements particuliers. Dans celui de la technique et de l'industrie, un nouveau pas sera fait vers une meilleure information des milieux hongrois intéressés par les réalisations françaises récentes lorsque sera créé, à Budapest, le Centre de Documentation Scientifique et Technique dont les statuts sont dès maintenant en cours de négociations.

Nous nous efforçons de progresser dans la même direction en accroissant le nombre de bourses et de stages mis à la disposition d'ingénieurs, de techniciens et de chercheurs (43 bourses ont été offertes en 1965, et 50 en 1966). De même sont encouragées des manifestations comme le colloque d'économistes franco-hongrois qui a permis, en avril dernier, au professeur François Perroux de mener en commun avec M. Joseph Bognar, directeur de l'institut hongrois des relations culturelles, un débat sur les problèmes de la planification et de la division internationale du travail.

Cette diversification de nos échanges et le climat favorable qui résultera de la signature des nouveaux accords permettra, nous pouvons l'espérer, d'amener les autorités hongroises à montrer un peu plus de souplesse dans l'application du principe de réciprocité qui, trop strictement entendu, constitue l'obstacle le plus sérieux que rencontre le développement de nos relations culturelles.

(Europe, EU, Hongrie, 1966)

[1] *L'École des Femmes* de Molière, le *Jeu de l'Amour et du Hasard* de Marivaux et *l'École des Maris* de Molière.

143

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville[1] et M. Bohlen[2]
18 juillet 1966

C.R.

M. Bohlen souhaite aborder les sujets suivants :

– oléoduc américain de Donges à Metz[3] (accord franco-américain du 30 juin 1953)[4]

– facilités de communications nécessaires au trafic militaire (art. V de l'accord franco-américain du 8 décembre 1958[5] concernant le système de communications et de dépôts de l'armée de terre des États-Unis en France).

– ligne de communication

– utilisation en temps de guerre d'aérodromes.

1) *Oléoduc*

M. Bohlen rappelle que l'oléoduc est exploité par la Société française Trapil avec la coopération de l'armée américaine (500 militaires environ). Le gouvernement américain est satisfait pour sa part de l'état de choses résultant de l'accord du 30 juin 1953 ; il n'a pas de suggestions à présenter et souhaite savoir s'il est nécessaire de réviser cet accord ainsi que l'arrangement technique conclu par le chef de la mission de liaison avec les autorités militaires américaines.

Il indique que le contrôle du fonctionnement de l'oléoduc est assuré par 30 à 40 Américains et qu'il y aurait sans doute lieu de modifier l'art. 4 de l'arrangement technique qui prévoit la présence de membres de l'armée américaine. Ne pourrait-on prévoir qu'il s'agira à l'avenir de personnel civil ?

[1] Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères.

[2] Charles Eustis Bohlen, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis 1962.

[3] L'oléoduc américain, construit et exploité aux frais des États-Unis comporte une unique canalisation entre le port de Donges sur l'Atlantique et la région de Metz. Il emprunte à partir de Metz le réseau OTAN, financé en commun par les pays membres et utilisé en commun par les forces françaises et alliées pour amener le carburant aux forces américaines stationnées en Allemagne. Voir la note du 12 juillet publiée ci-dessus n° 120.

[4] L'accord signé à Paris le 30 juin 1953 entre le gouvernement français et le gouvernement des États-Unis est relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un pipe-line. Il est secret.

[5] L'accord signé à Paris le 8 décembre 1958 entre le gouvernement français et le gouvernement américain concerne le système de communication et de dépôts de l'armée de terre des États-Unis en France métropolitaine. Il est accompagné d'un échange de lettres secrètes. Il n'est donc pas publié, tout comme l'accord du 30 juin 1953.

M. Couve de Murville propose que la question soit examinée par des experts français et américains. Dans le cas où une formule serait trouvée, un nouvel accord, qui pourrait prendre la forme d'un échange de lettres, serait conclu pour amender l'accord du 30 juin 1953.

M. Bohlen se réfère ensuite à l'art. IX dudit accord, selon lequel, en temps de crise ou de guerre, l'exploitation et les conditions d'emploi de l'oléoduc demeureront inchangées jusqu'à ce que celui-ci soit soumis au contrôle supérieur de SACEUR[1]. Il y a donc lieu de distinguer le temps de paix, le temps de crise et le temps de guerre.

M. Couve de Murville fait observer que le problème ne se pose pratiquement que pour le temps de guerre. Dans ce cas, deux hypothèses sont à envisager, selon que la France participe ou non à la guerre.

M. Bohlen indique qu'il demeure donc un élément d'incertitude en ce qui concerne la possibilité pour l'armée américaine d'utiliser l'oléoduc. Tel serait le cas si la France décidait de ne pas participer à la guerre, ce à quoi M. Couve de Murville fait observer qu'il existe toujours un élément d'incertitude si les États-Unis entrent dans une guerre à laquelle les autres pays ne participent pas.

M. Couve de Murville ajoute qu'à l'heure actuelle l'oléoduc se trouve placé sous l'autorité du commandant américain en Europe et que la question est de savoir si, en temps de guerre, l'exploitation sera soumise au contrôle du général Lemnitzer en sa qualité de Commandant en chef des forces américaines en Europe, ou à celui de général Lemnitzer en sa qualité de Commandant suprême des forces alliées en Europe. Il estime *a priori* que la première hypothèse aura les préférences du gouvernement français. Il s'agit là d'une question qui doit être étudiée par les experts, ainsi que celle des amendements à apporter à l'accord de 1953.

2) *Facilités de communications*

M. Bohlen demande si les facilités de communications télégraphiques prévues par l'art. V (a) de l'accord franco-américain du 8 décembre 1958 pourraient continuer à être utilisées par l'armée américaine d'une manière plus ou moins automatique. Ce système transite par le territoire français et fait appel à 200 techniciens américains. En temps de paix, son fonctionnement pourrait être assuré par du personnel français mais il devrait l'être en temps de guerre par les autorités militaires américaines. Ici encore demeure un élément d'incertitude sur la décision que la France prendra quant à sa participation à la guerre. Ne pourrait-on trouver une formule qui donne au gouvernement américain une assurance suffisante, compte tenu du fait que les États-Unis devront assumer en temps de paix les frais d'entretien de facilités appelées à être utilisées en temps de guerre ?

[1] SACEUR : *Supreme Allied Commander in Europe*, en l'occurrence, le général Lyman Lorris Lemnitzer.

M. Couve de Murville répond que, pour ce qui concerne les diverses facilités (dépôts, facilités portuaires, communications, etc.) dont les États-Unis souhaiteraient pouvoir disposer en temps de guerre sur le territoire français, il pourrait être envisagé une formule prévoyant que les facilités en question seraient accordées dans l'hypothèse d'un conflit auquel les deux pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique.

3) *Ligne de communication*

M. Bohlen indique que le gouvernement des États-Unis envisage de laisser en France d'importantes quantités de matériels américains sous contrôle français, en particulier des munitions qui sont actuellement stockées dans des dépôts en béton. Ce contrôle pourrait être assuré en collaboration avec du personnel américain en civil.

4) *Utilisation de quelques terrains d'aviation en temps de guerre*

M. Bohlen fera connaître la liste des terrains qui pourraient intéresser l'armée américaine.

L'ambassadeur des États-Unis souhaite connaître les conditions dans lesquelles le gouvernement français serait prêt, dans ces différents domaines, à accorder des facilités à l'armée américaine en temps de guerre et dans le cas où l'état de crise serait appliqué par SHAPE[1]. Sur ce dernier point, il demande si la France continuera à être associée au SHAPE. Dans l'affirmative les choses en seraient facilitées.

M. Couve de Murville répond que le commandement français aura des liaisons avec le SHAPE. Il ajoute qu'en tout état de cause il paraît exclu que l'armée américaine puisse dès le temps de crise, c'est-à-dire avant que la France ait décidé de participer à un conflit, de facilités prévues pour le temps de guerre.

M. Couve de Murville et M. Bohlen décident de se revoir le 2 août et chargent M. McBride[2] et M. de La Grandville[3] de poursuivre d'ici-là l'étude de ces différents problèmes.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] SHAPE : *Supreme Headquarters of the Allied Powers in Europe*, État-major suprême des forces alliées en Europe.

[2] Robert Henry McBride, ministre conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 13 juillet 1964.

[3] Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales au Département depuis 1961.

144

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 324 à 332. *Cotonou, 19 juillet 1966.*

(*Reçu* : 13 h. 40).

De la part de M. le secrétaire d'État aux Affaires étrangères[1].

Début de citation.

Situation au Nigeria et accord d'association avec la CEE.

1. De mon séjour à Lagos, j'emporte l'impression que le général Ironsi[2] et son équipe militaire ont davantage jusqu'ici donné des preuves de bonne volonté qu'ils n'ont démontré leur capacité de gouverner.

Six mois après la prise de pouvoir[3], le Conseil militaire n'a su rallier ni les élites bourgeoises de l'ouest, ni les émirats dans le nord, ni, enfin, les milieux intellectuels – mais le pays continue cependant sur sa lancée et l'ordre règne. Ironsi cherche sa voie. Sa philosophie paraît assez élémentaire – si le colonel est par définition le père du régiment, le chef du gouvernement national militaire est donc le père du peuple nigérian. De même, ce qui est bon pour l'armée doit être bon pour le pays tout entier. D'où les mots d'ordre simples, sinon simplistes : « travail, unité et discipline ».

En fait, nombre d'officiers nigérians sont rentrés marqués par leur expérience dans les forces de l'ONU, du Congo. Ils y ont mesuré les dangers de l'anarchie et ont décidé d'en étouffer les dernières manifestations en janvier au Nigeria, mais leur expérience a manqué d'un modèle politique qui aurait pu les guider, d'où leurs tâtonnements, sinon leur piétinement actuel.

Si la passivité des masses africaines incline à penser qu'aucune opposition ne se constitue, rien n'autorise à croire à un ralliement et moins encore à une adhésion populaire de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que les mois passent. La tournée qu'entreprend le général Ironsi dans le pays va tenter de la provoquer, elle ne peut remplacer l'absence de programme.

Le général Ironsi s'oriente vers des formules économiques libérales et un certain paternalisme politique, mais son « laissez-faire » ne lui attire pas pour autant l'appui des notables dont il défend les intérêts. Pourquoi ? L'origine sociale du corps des officiers explique cette réserve de la

[1] Jean de Broglie, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 8 janvier 1966, se rend au Nigeria et signe le 16 juillet 1966 l'accord d'association avec la CEE.

[2] Le général Johnson Thomas Umunakwe Aguyi-Ironsi est le chef du gouvernement militaire fédéral formé le 17 janvier 1966.

[3] La prise du pouvoir a lieu le 15 janvier 1966, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 47 et 103.

bourgeoisie, tandis que pour des raisons ethniques le nord féodal garde, et affirme même, toutes ses distances vis-à-vis des officiers Ibo, originaires de l'est du pays.

2. C'est dans la mesure où Ironsi parviendra à faire sortir de leur réserve les personnes pour lesquelles il assume en fait le pouvoir que son expérience pourra réussir. Pour le moment, les deux assemblées fédérales, les quatre parlements régionaux et jusqu'aux conseils municipaux étant dissous, aucun dialogue n'existe plus entre le gouvernement et les administrés, sauf celui que connaît toute armée : la voie hiérarchique.

Dans son palais colonial, le chef du gouvernement national militaire se trouve aussi isolé que le gouvernement général britannique[1] qu'il a remplacé en ces lieux. Apparaissant sur le perron pour recevoir les membres des délégations venues signer l'accord d'association, vêtu d'un spencer de général anglais, tandis que les cornemuses de sa garde jouaient des airs écossais, le général Ironsi semblait, sous les feux de la rampe, sortir d'une opérette d'Offenbach.

Mais pourquoi la *Belle Époque* ne se prolongerait-elle pas au Nigeria qui, avec ses 50 millions d'habitants et ses richesses agricoles et minières, bénéficie d'une balance de commerce en excédent ?

3. La signature de l'accord a été présentée à l'opinion comme un succès de la diplomatie nigériane. Cet accord consacre, en outre, la légitimité du gouvernement militaire, ce dernier y est sensible.

Quant à la France, elle est attendue à Lagos. Elle l'est par le gouvernement, les milieux économiques et culturels certes (le français est langue obligatoire dans le secondaire), elle l'est également par le corps diplomatique, composé de soixante ambassades et dont nombre de chefs de mission sont venus s'en ouvrir à moi.

J'ai pu donner, au cours d'une conversation particulière, les dernières informations que souhaitait obtenir le général Ironsi sur la nomination de notre ambassadeur[2]. Je crois qu'une place importante peut être prise dans ce vaste pays, au potentiel économique certain, et dont le gouvernement et l'opinion se félicitent de trouver exprimées dans la politique internationale du général de Gaulle trop de leurs aspirations pour ne pas se tourner vers la France.

Signé : Jean de Broglie.

Fin de citation.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1966)

[1] Ancienne colonie britannique, le Nigeria est indépendant en 1960 mais reste dans le *Commonwealth*, la partie septentrionale de l'ancien Cameroun britannique entrant en 1961 dans la fédération. Le Nigeria ne devient indépendant dans sa totalité qu'en 1963.

[2] Après une interruption de cinq ans, les relations sont renouées en mai 1966 : un chargé d'Affaires est nommé le 2 mai 1965 : M. Rémi Tessier du Cros. M. Marc Barbey, ministre plénipotentiaire est nommé ambassadeur à Lagos en août 1966, il remet ses lettres de créance le 18 octobre 1966. Voir aussi *D.D.F.*, 1965-II, n° 162.

145

M. Dauge, Ambassadeur de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 572 à 579.
Très urgent.

Brazzaville, 19 juillet 1966.

(*Reçu* : 21 h. 20).

Communiqué Ambafrance Kinshasa (via le Département) n° 117 à 124.

J'avais demandé à voir le ministre des Affaires étrangères[1] pour procéder avec lui à un tour d'horizon et tenter de dissiper le malaise que je constatais depuis la récente crise dans les relations franco-congolaises. Je lui ai donc répété nos griefs. Des mesures avaient été prises contre des ressortissants français[2] qui n'avaient pas été réparées et à propos desquelles je n'avais reçu aucune explication acceptable. À cela s'ajoutaient les difficultés que nous avions rencontrées à l'hôpital général au moment de la relève du docteur Gaillard par le docteur Baque (*cf.* mon bordereau n° 282 du 9 juillet 66)[3]. Je n'avais pas été le seul, d'autre part, à m'étonner de l'absence du Président de la République, du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale et des membres du Bureau politique à ma réception du 14 juillet[4]. Enfin, j'avais des raisons de penser qu'une propagande insidieuse était sciemment dirigée contre cette ambassade et contre le représentant de la France. Je voulais encore mettre tout cela sur le compte des séquelles de la crise

[1] M. David Charles Ganao est le ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis le 15 août 1964.

[2] Trois ressortissants français ont fait l'objet de mesures d'expulsion, sans que soit respectée la procédure prévue par les accords passés entre la France et le Congo-Brazzaville : MM. Alexandre et Aube ne seraient pas autorisés à revenir au Congo, M. Redon, à qui ne sont reprochées que des imprudences et des relations compromettantes, pourrait revenir ultérieurement. Deux autres Français sont interdits de sortie du territoire depuis le 7 juillet 1966 : M. Petit, de la librairie Hachette et sa secrétaire, Mme Boulant. L'enquête les concernant n'ayant rien révélé de grave, cette mesure serait prochainement levée. M. Petit a pu quitter le Congo le 6 août. Se référer au télégramme de Brazzaville nos 567 à 571 du 16 juillet, non publié.

[3] Le Département, donnant suite à une demande du gouvernement congolais portant sur la relève du médecin lieutenant-colonel Gaillard, chef des services chirurgicaux de l'hôpital général de Brazzaville, a mis à la disposition du Congo, en service « hors cadre », le médecin-commandant V. Baque, chirurgien des hôpitaux des armées. Ce médecin a rejoint Brazzaville le 16 juin 1966. Le médecin-chef de l'hôpital de Brazzaville, le Dr Miehakanda, voudrait instituer, pour les services de chirurgie, une direction collective que le Dr Baque partagerait avec certains médecins étrangers. Devant les difficultés rencontrées, le Dr Baque est retiré de l'assistance technique au Congo et dirigé en août sur Fort-Lamy (Tchad). Se reporter à la lettre de Brazzaville n° 1505 du 16 juillet 1966, non publiée, exposant la situation à l'hôpital général de Brazzaville.

[4] M. Massemba-Debat est président de la République du Congo-Brazzaville, ministre de la Défense depuis le 24 décembre 1963 ; M. Noumazalay est Premier ministre, ministre du Plan depuis le 6 mai 1966 ; M. Mouyabi est élu président de l'Assemblée nationale le 10 mai 1966. Le gouvernement congolais était représenté à la réception donnée par l'ambassadeur de France à Brazzaville par MM. Ganao, ministre des Affaires étrangères, Babackas, ministre des Finances, Makani, ministre de l'Éducation nationale et Hombessa, ministre de l'Intérieur et des Postes et Télécommunications. Les membres du bureau politique du MNR (mouvement national de la Révolution) sont, outre le président de la République, MM. Mounthault, Noumazalay, Obongui, Ognamy, Samba, Lounda, Miehakanda, Boukambou, Da Costa.

du 27 juin, mais il me paraissait nécessaire d'enrayer le mal avant qu'il s'aggrave. Je désirais donc poursuivre le dialogue, à condition bien entendu que mes interlocuteurs s'y prêtent.

Le ministre[1] n'a pas même fait un effort pour me détromper et me dépeindre la situation sous un jour encourageant. Il m'a, au contraire, livré des confidences qui trahissaient son propre désarroi devant la tournure que prenaient les choses. Je l'ai parfois vu pessimiste ou enclin à la sévérité sur le compte de telle ou telle personnalité congolaise, mais il ne m'avait jamais encore dressé un tableau aussi sombre.

M. Ganao a le sentiment que, pour une période dont il n'aperçoit pas le terme, les extrémistes du bureau politique feront la loi. Or, la présence et l'influence de la France constituent à leurs yeux un obstacle dont ils voudraient progressivement s'affranchir. Il était lui-même très inquiet des conséquences que risquait d'entraîner pour le Congo cette politique, mais s'avouait impuissant à faire prévaloir son point de vue. Le président de la République n'était pas pour le moment en position de remonter le courant. Quant au Premier ministre, M. Ganao doutait de son énergie, mais également, m'a-t-il semblé, de ses intentions[2].

C'est à ce moment de notre conversation que le Ministre m'a annoncé la décision qui venait d'être prise par le gouvernement et le bureau politique de remettre à la disposition de leurs gouvernements tous les assistants techniques militaires étrangers actuellement en service dans l'armée et la gendarmerie. Cette mesure allait être incessamment notifiée aux ambassades des pays intéressés, c'est-à-dire la France, l'URSS, la RAU et la Chine. Il leur serait demandé de retirer leurs assistants techniques militaires avant la fin de ce mois[3].

J'ai fait remarquer à M. Ganao que, prise dans le contexte actuel et avec cette précipitation, la mesure me paraissait plus voisine d'une expulsion que d'une remise à la disposition. En matière d'assistance, ce n'était pas nous, mais le Congo qui était demandeur et nous n'avions jamais cherché à conserver des postes quels qu'ils soient. Certes, le Congo pouvait en toute souveraineté décider de se passer de l'aide étrangère, mais il y avait un minimum de politesse, à défaut de reconnaissance, à observer. Je faisais donc dès maintenant, toute réserve sur l'accueil que le gouvernement français ferait à cette décision et sur les conséquences qu'il jugerait opportun d'en tirer.

[1] M. Charles David Ganao.

[2] Dans sa déclaration radiodiffusée, le 1er juillet, M. Ambroise Noumazalay, Premier ministre, a rappelé que « les frères instructeurs cubains continueront à instruire les populations » … que « la défense civile (miliciens nationaux encadrés et instruits par les Cubains) ne sera pas dissoute »… que « l'armée populaire nationale sera démocratisée, conformément à la décision du Comité central du parti »… que « le parti continue à se développer et que le gouvernement continuera, comme par le passé, à diriger l'État ».

[3] Le 20 juillet, le gouvernement congolais prend la décision de remettre à la disposition de la France sa mission d'assistance technique militaire, ce qui a été interprété par la colonie française et l'opinion congolaise comme un geste hostile à l'égard du gouvernement français.

En imposant la mesure que m'a annoncée M. Ganao et dont j'aurai vraisemblablement confirmation demain, le bureau politique a fort bien choisi son terrain. Il ne risquait guère de se trouver en opposition avec le président Massemba-Debat qui est animé d'une vive rancune contre l'armée. Celle-ci va se trouver privée d'une assistance qui lui est indispensable. Enfin, la mesure est dirigée contre la France, mais avec pour alibi le renvoi des autres missions étrangères d'ailleurs peu importantes.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire parvenir le plus tôt possible ses instructions.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1966)

146

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4451 à 4458. *Washington, 19 juillet 1966.*
Secret. Diffusion réservée.

(*Reçu* : 23 h. 56).

J'ai eu le 18 juillet un entretien avec le sénateur Fulbright. Les préoccupations du Sénateur de l'Arkansas sont entièrement tournées vers le Vietnam et il ne semble plus attacher beaucoup d'intérêt à l'enquête que le sénateur Church et lui-même avaient ouvert sur les problèmes de l'Alliance Atlantique[1]. Les auditions consacrées à ce sujet doivent d'ailleurs se terminer dans quelques jours sans avoir, m'a-t-il dit, apporté du nouveau.

Le Sénateur s'inquiète de l'état émotif dans lequel se trouve le pays depuis les bombardements de Hanoï et de Haïphong. Il déplore l'attitude de certains de ses collègues, même en principe modérés, qui ont affirmé au cours des trois derniers jours que le Vietnam devrait être annihilé si les aviateurs américains prisonniers passaient en jugement et étaient condamnés. Il avait entendu certains commentateurs de la télévision faire allusion à la possibilité de l'emploi d'armes atomiques sur Hanoï et Haïphong. Il n'était point sûr pour sa part que l'on n'en viendrait point, si les choses devaient ainsi continuer, à des mesures de ce genre.

Il déclare de plus, en dépit des entretiens récents qu'il a eus avec lui, ne rien comprendre à l'état d'esprit actuel du Président. Veut-il la paix ou la guerre ? Il est à craindre qu'il ne le sache pas lui-même et qu'il suive sans les diriger les courants les plus néfastes de l'opinion publique. Déjà, estime le sénateur Fulbright, une atmosphère qui ressemble à celle de l'époque de McCarthy[2]

[1] Voir notamment *D.D.F.*, 1966-I, nos 277 et 293.

[2] Allusion à la période du début de la guerre froide quand, par crainte de l'URSS une campagne de suspicion a été menée aux États-Unis à l'instigation du sénateur Joseph McCarthy, membre influent du parti républicain, contre de nombreux Américains soupçonnés de sympathies

prend racine dans le pays et les groupes extrémistes comme la *John Birch Society*[1] prospèrent un peu partout.

Le président Johnson, ajoute le Sénateur, n'a malheureusement aucune expérience ni connaissance de la politique étrangère. Lorsque le Sénateur du Texas était le chef de la majorité il avait demandé à son collègue de l'Arkansas de s'occuper des affaires internationales avouant qu'il n'y entendait rien. Malheureusement, ajoute M. Fulbright, le Président subit à l'heure actuelle l'influence d'un triumvirat qui le pousse aux mesures extrêmes en Asie. Ce triumvirat comprend MM. Rusk, McNamara et surtout Walt Rostow dont l'influence est à l'heure actuelle importante et qui depuis des années suggère la manière forte en Asie.

Mais, parallèlement, dit toujours M. Fulbright, le Président s'est mis en tête de devenir en quelque sorte « un président du Pacifique » estimant que l'avenir des États-Unis n'est plus en Europe mais en Asie. Il parle d'une sorte de plan Marshall[2] pour l'Asie et son inconséquence est telle qu'il ne s'aperçoit pas que la guerre actuelle ne permet d'entretenir aucun dessein de ce genre. D'ailleurs une politique d'un tel ordre serait de toute façon périlleuse et se traduirait en fait par un impérialisme d'un nouveau genre. Quant à la Chine, il est bien évident que ce ne sont pas les bonnes paroles prononcées dans le discours du 12 juillet qui rendront possible une diminution de la tension.

Les choses en sont arrivées, conclut-il, à un tel degré de passion et de confusion que tout est actuellement possible et que les voix de la sagesse ne trouvent plus créance. Mais encore une fois comment deviner exactement ce que le Président veut et peut faire ?

Pour sa part, le Sénateur de l'Arkansas s'apprête à livrer une nouvelle bataille. Il s'oppose formellement au sein de sa commission à ce que l'aide aux pays étrangers fasse l'objet d'autorisations de crédit valables pour plusieurs années, ainsi que la Chambre le souhaite et l'a voté. Il cite à ce propos des déclarations du secrétaire d'État selon lesquelles, c'est par le biais de l'aide militaire au Vietnam que les États-Unis ont été amenés progressivement à s'engager dans la guerre actuelle. Tout octroi d'aide inconsidérée risque d'après lui de conduire à l'intervention. C'est pourquoi il est décidé à ne voter des crédits, d'ailleurs fort diminués, que pour une période d'un an.

---

communistes ou favorable à Moscou. Elle a abouti à des excès qui ont discrédité ses promoteurs et ont mis un terme aux enquêtes de la Commission des activités anti-américaines. Le sénateur McCarthy lui-même a alors été désapprouvé par ses propres amis politiques. Voir notamment *D.D.F.*, 1954-II, n° 480.

[1] Association politique d'extrême droite, particulièrement implantée dans le sud des États-Unis.

[2] Allusion au plan élaboré en 1947 par le général Marshall, à l'époque secrétaire d'État des États-Unis, pour permettre le relèvement économique des pays européens ruinés par la guerre. Adopté par l'ensemble des États concernés à l'exception des pays de l'Est, il a eu une incontestable efficacité.

Le Président de la Commission des relations extérieures du Sénat m'a enfin dit qu'il approuvait entièrement les termes employés par le général de Gaulle lors du toast prononcé à l'occasion de la visite du Roi du Laos. La paix ne redeviendra possible que lorsque les Américains auront annoncé leur décision de se retirer du Sud-Vietnam en fixant une échéance.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

147

NOTE

Position éthiopienne à l'égard de la Côte française des Somalis

N.[1] *Paris, 19 juillet 1966.*

1. Il ne fait guère de doute que tous les dirigeants éthiopiens nourrissent l'arrière-pensée d'annexer un jour Djibouti au cas où la France viendrait à se retirer de ce territoire. L'intérêt national de l'Éthiopie exige, en effet, que ne tombe pas sous le contrôle d'une tierce puissance qui pourrait être ennemie, le principal débouché du pays vers la mer et le port le plus commode pour ses échanges.

2. L'Empereur a toutefois affirmé en de nombreuses occasions à ses interlocuteurs français qu'il était satisfait de la présence de la France à Djibouti et qu'il souhaitait que cette situation restât inchangée. Lors de la visite que lui fit M. Messmer, en mars 1965[2], il confirma à ce sujet ce qu'il avait dit en octobre 1963[3] à M. le Président de la République : « que la France ou que l'Éthiopie soient à Djibouti, ajouta-t-il, c'est pour nous la même chose », voulant sans doute signifier par là que les intérêts essentiels de l'Éthiopie étaient à ses yeux parfaitement sauvegardés par notre présence en Côte française des Somalis.

3. Une opinion semblable est habituellement professée par M. Aklilou[4], Premier ministre. « Nous ne demandons qu'une chose, dit-il en substance, que la France reste à Djibouti ». Mais, précise-t-il, « au cas où elle se retirerait nous ne pourrions nous désintéresser du sort de ce territoire ».

Bien qu'il se montre désireux lui aussi que la France se maintienne à Djibouti, M. Ketema Yifru[5], ministre des Affaires étrangères, nuance

[1] Cette note est rédigée dans le cadre de la préparation du voyage du général de Gaulle en Éthiopie prévu pour le mois d'août.

[2] Pierre Messmer, ministre des Armées de la République française depuis 1960, est reçu par l'Empereur d'Éthiopie le 22 mars 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 132.

[3] L'Empereur d'Éthiopie se rend à Paris du 21 au 23 octobre 1963 en visite privée. Voir plus haut la note du 16 juillet 1966.

[4] Le Tschafe Taezaz Aklilou Habte-Wold, homme politique éthiopien, est Premier ministre depuis 1961, il est confirmé Premier ministre et ministre de l'Intérieur en août 1966.

[5] Ato Ketema Yifru est ministre d'État chargé des Affaires étrangères en 1961, et depuis août 1966 il est ministre des Affaires étrangères.

davantage son point de vue. Si le problème de la décolonisation du territoire, observe-t-il, venait à être soulevé devant une instance internationale (comité des 24 de l'ONU[1], comité des 11 de l'OUA[2]), l'Éthiopie ne pourrait longtemps défendre le maintien de la souveraineté d'une puissance européenne sur une portion du territoire africain. En revanche, face à d'autres ambitions, elle devrait faire valoir ses droits à une annexion du territoire.

4. Ce sont, en fait, les revendications somaliennes sur Djibouti qui ont conduit les autorités éthiopiennes sinon à infléchir leur position, du moins à donner l'apparence d'une telle évolution. En janvier 1965, la création d'une sous-commission d'enquête du Comité de libération de Dar Es-Salaam (comité des 11) consacrée à la CFS leur a fait penser que l'éventualité d'une décolonisation de Djibouti pouvait se produire plus rapidement que prévu. Ne pouvant de surcroît soutenir ouvertement notre position, ni sembler se désintéresser de l'affaire de crainte que l'action de Mogadiscio ne parvienne à la longue à orienter l'opinion africaine vers un consentement tacite au rattachement futur de Djibouti à la Somalie, elles n'ont pas voulu laisser aux seuls Somaliens le monopole de la revendication et elles ont organisé à Dirre Daoua et Aïsaita des manifestations réclamant le rattachement de Djibouti à l'Éthiopie[3].

Saisi de notre protestation (28 janvier 1965) M. Ketema Yifru tenta de se justifier en déclarant qu'il devait répondre aux prétentions somaliennes mais que l'Éthiopie ne faisait valoir ses droits que pour le cas d'un retrait de la France.

5. À cette même époque, les autorités éthiopiennes facilitaient la création à Dirre Daoua d'un très artificiel « mouvement de libération de Djibouti » (MLD)[4] destiné à recruter, principalement en milieu Afar (Dankali), des partisans du rattachement de la CFS à l'Éthiopie. Ce mouvement n'a obtenu jusqu'à présent aucun résultat appréciable. Cependant, lors des deux voyages du Comité de décolonisation de l'ONU (comité des 24) en Afrique (mai 1965, juin 1966)[5], les Éthiopiens ont utilisés le MLD pour remettre aux membres du Comité des pétitions réfutant les arguments développés soit par le gouvernement somalien, soit par le prétendu « Front de libération de la Côte des Somalis » (FLCS)[6] que soutient et anime

[1] Le Comité des 24 ou Comité de décolonisation de l'ONU est créé en 1961 par les Nations unies.

[2] Le Comité des 11 ou Comité de Libération est créé par les chefs d'États africains lors de la réunion constitutive de l'OUA qui se tient en mai 1963 à Addis-Abeba. À l'origine, le comité comprend neuf membres, il s'élargit à onze lors de la conférence d'Accra en octobre 1965 par suite de l'adhésion de la Somalie et de la Gambie. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 99.

[3] Lors du passage à Dirre Daoua le 21 et 22 janvier 1965, de la sous-commission du Comité de libération de l'OUA, des manifestations anti-françaises ont été organisées avec l'approbation des autorités éthiopiennes.

[4] Le MLD ou Mouvement de Libération de Djibouti a son siège à Dirre Daoua ; voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 92 et 1966-I, n° 99.

[5] Après une visite en Afrique en mai 1965, le Comité de décolonisation ou Comité des 24 de l'ONU se rend à Mogadiscio au début de juin 1966. Voir n° 37.

[6] Le FLCS (Front de Libération de la Côte française des Somalis) est installé à Mogadiscio ; voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 99.

Mogadiscio. Chacun de ces voyages a, du reste, fourni l'occasion de vifs affrontements entre délégués somaliens et éthiopiens. Le 8 juin 1966, à Addis-Abeba, M. Ketema Yifru s'élevait violemment devant le Comité des 24, contre « les prétentions somaliennes sur le territoire de Djibouti » tandis qu'un « observateur » somalien accusait le gouvernement impérial de « poursuivre les mêmes buts que les colonialistes ».

6. En juillet 1965, au moment de sa prise de fonctions, notre ambassadeur[1] a attiré l'attention de ses interlocuteurs sur les conséquences que l'appui apporté officieusement au MLD, en contradiction avec les assurances données, pourrait avoir à la longue sur le bon état des relations franco-éthiopiennes. Notre ferme intention de demeurer à Djibouti a été rappelée dans les termes les plus nets.

(Afrique-Levant, Afrique, Éthiopie, Relations avec la France, ET-6-3)

148

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Situation intérieure au Cambodge

N. n° 349/CLV[2]. *Paris, 19 juillet 1966.*

Régi par la constitution du 6 mai 1947, amendée et modifiée à diverses reprises par des lois, le Cambodge est une monarchie parlementaire où tous les pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, émanent du Roi, mais sont délégués en son nom respectivement à l'Assemblée nationale, au gouvernement et aux diverses juridictions.

Depuis la mort du roi Norodom Suramarit[3], survenue en juin 1960, le trône est resté vacant ; la reine Sisowath Koesamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, en est la gardienne et assure ainsi la permanence du principe monarchique. Pratiquement, tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du prince Sihanouk qui, après avoir abdiqué le 2 mars 1955, a été investi en juin 1960 des fonctions, nouvellement créées à la faveur d'une modification de la constitution, de chef de l'État.

Le prince Sihanouk a, depuis l'accession de son pays à l'indépendance, donné une orientation à la fois autoritaire et socialiste aux institutions du Royaume.

[1] Jean Bénard est ambassadeur de France en Éthiopie depuis le 1er juin 1965.

[2] Cette note est rédigée par M. Jacques Posier, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département depuis février 1966.

[3] Norodom Suramarit (6 mars 1896 – 3 avril 1960), roi du Cambodge de 1955 à sa mort, époux de la reine Sisowath Kossamak Nearireath et père du prince Norodom Sihanouk.

C'est en effet le chef de l'État, aidé de quelques conseillers personnels (actuellement MM. Pen Nouth[1], Son Sann[2] et Nhiek Tioulong[3]), qui détient la réalité du pouvoir, alors que le gouvernement et l'Assemblée nationale élue au suffrage universel sont réduits à un rôle très effacé. Le Prince a en outre instauré le système du parti unique. Le *Sangkum Reastr Niyum* (Communauté socialiste populaire) créé en septembre 1955, est en effet le seul parti autorisé. Le prince Sihanouk en est le président ; aux élections législatives d'août 1962, seul le *Sangkum* a présenté des candidats qui ont évidemment été tous élus. Il ne s'agit cependant pas d'un parti monolithique, car il a été formé à partir des anciens groupements politiques et toutes les tendances, des conservateurs aux progressistes y sont représentées, à l'exclusion des communistes qui militent au sein du parti clandestin *Pracheachong*.

Ce système permet aux opposants, surtout ceux de gauche, de se manifester, à l'occasion, dans le cadre même du système mis sur pied par le Prince. Celui-ci a pu ainsi neutraliser habilement les éléments socialistes et progressistes du Royaume, dont le chef de file, M. Chau Seng[4], est le propre directeur de cabinet du chef de l'État, après avoir été plusieurs fois ministres.

C'est d'ailleurs en partie pour satisfaire cette fraction de l'opinion que le Prince a procédé à des réformes d'inspiration socialiste. Depuis 1963, certains secteurs de l'économie ont été nationalisés : ce sont en particulier les banques, le commerce extérieur, les assurances, l'exploitation du sol et des pierres précieuses, etc. D'autre part, certaines usines nouvellement créées, par exemple celles qui ont été construites avec l'aide chinoise, sont gérées directement par l'État.

Depuis l'indépendance du Royaume, le prince Sihanouk dut faire face à certaines difficultés politiques et économiques.

Dans le domaine politique, il s'est heurté à une double opposition de droite et de gauche.

À droite, certains éléments ne voulurent pas accepter la politique neutraliste du Prince, qui à leurs yeux faisait le jeu des communistes, et allèrent jusqu'à la rébellion armée. C'est ainsi que s'est constituée l'organisation des *Khmers Serei* (Khmers libres), qui recrute d'ailleurs la plupart de ses partisans parmi les Cambodgiens originaires de Cochinchine, sous la

[1] Penn Nouth, ancien Premier ministre cambodgien, ancien ambassadeur du Cambodge à Paris, conseiller privé du prince Sihanouk.

[2] Son Sann, gouverneur de la Banque nationale du Cambodge depuis 1955, conseiller privé du prince Sihanouk depuis 1962, vice-président du Conseil des ministres et ministre coordinateur des Affaires économiques, financières et de la planification du 7 mai 1965 au 24 octobre 1966.

[3] Lieutenant général Niek Tioulong, ancien ministre cambodgien, inspecteur général des forces armées royales khmères, conseiller privé du prince Sihanouk et depuis la fin de 1962 vice-président du haut-conseil du trône. Puis chef d'État-major des FAR à partir du 24 octobre 1966.

[4] Chau Seng, directeur de cabinet du prince Sihanouk de janvier 1965 à novembre 1966.

direction de Son Ngoc Thanh[1] et de Sam Sary[2]. Les *Khmers Serei*, aidés par les Sud-Vietnamiens et les Thaïlandais, entretiennent la tension aux frontières du Royaume en y organisant des coups de mains.

Sans que l'on puisse aller jusqu'à parler d'opposition à son sujet, il existe en outre une tendance, que l'on peut qualifier de « libérale », soucieuse de voir le Cambodge maintenir un certain équilibre entre l'est et l'ouest et ne pas s'engager de façon trop précipitée, sur le plan intérieur, dans la voie du socialisme et des nationalisations. La renonciation à l'aide américaine, la rupture avec les États-Unis en mai 1965[3], l'orientation générale de la politique cambodgienne au cours des premiers mois de cette année, jugée trop favorable aux communistes, ont avivé l'inquiétude de ces milieux.

L'opposition de gauche reproche au contraire au Prince de n'être pas allé assez loin dans la voie de la collaboration avec Pékin, Hanoï et le FNL, et estime que sa politique économique et sociale n'est pas assez progressiste. Une partie de cette opposition, groupée autour de M. Chau Seng, demeure fidèle à la personne du Prince et se manifeste dans le cadre même du régime.

Par contre, les communistes du *Pracheachong* clandestin cherchent à abattre le système mis sur pied par le chef de l'État, ou du moins à l'infléchir radicalement.

Bien que le Prince ait à plusieurs reprises manifesté publiquement l'inquiétude que lui causent leurs menées, celles-ci paraissent relativement peu dangereuses. Elles ont en effet consisté surtout, jusqu'à présent, en une activité de propagande, en particulier sous la forme de diffusion de tracts mettant en cause l'entourage du chef de l'État et les principales personnalités du régime.

Plus graves paraissent être actuellement les difficultés d'ordre économique et financier.

Comparé à d'autres pays d'Asie, le Cambodge est relativement prospère en ce sens que la subsistance de chacun y est assurée grâce, notamment, à la prédominance de la petite exploitation agricole familiale. Cependant, les lourdes charges des investissements sociaux et culturels, les dépenses militaires fortement accrues par la tension régnant aux frontières, l'application hâtive des mesures de nationalisation, la crise du tourisme, un certain gaspillage des deniers publics dû à un laisser-aller provenant de l'incompétence des cadres subalternes, enfin la soudaine renonciation à la substantielle aide américaine, en novembre 1963[4], ont compromis l'équilibre économique et financier du Royaume.

[1] Son Ngoc Thanh, ministre des Affaires étrangères cambodgien du 30 mai 1945 au 14 août 1945, puis président du Conseil des ministres jusqu'à son arrestation par les Français le 15 octobre 1945. Chef des *Kmers Serei* à partir de 1954.

[2] Sam Sary, ancien ministre cambodgien et ambassadeur du Cambodge à Londres, accusé de complot par le prince Sihanouk en 1959, mort en 1965.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 203.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 243.

La dette extérieure, inexistante en 1960, atteint aujourd'hui 2 500 millions de riels (250 millions de francs). Le déficit de la balance commerciale sera vraisemblablement, cette année, de l'ordre de 700 millions de riels (70 millions de francs) et celui du budget de l'État de plus de 2 000 millions de riels (200 millions de francs).

Pour porter remède à cette situation, le prince Sihanouk a décidé d'appliquer une politique d'austérité basée essentiellement sur la compression des dépenses publiques et la réduction des importations.

Ces difficultés sont à l'origine d'un mécontentement croissant qui se manifeste surtout dans les milieux d'affaires et chez les commerçants et, depuis peu, dans les cadres de l'armée ; ces derniers se plaignent en effet de la hausse du coût de la vie et de la modicité des soldes, alors qu'on leur demande un effort supplémentaire pour faire face dans des conditions difficiles à la situation aux frontières.

L'état de l'économie et des finances du pays, ainsi que les incidences politiques de la crise, ont été jugés par le prince Sihanouk assez sérieux pour qu'il décide brusquement d'annuler le voyage privé qu'il devait effectuer en France au mois de mai de cette année.

En dépit de ces difficultés, dont le Prince exagère parfois lui-même l'importance par tactique politique, le bilan de l'œuvre accomplie depuis l'accession à l'indépendance est nettement positif.

Des progrès considérables ont en effet été accomplis dans le domaine de l'équipement économique : parmi les réalisations les plus importantes figurent la création du port de Sihanoukville (avec l'aide française), la construction de la route Phnom Penh-Sihanoukville (avec l'aide américaine) qui sera prochainement doublée par une voie ferrée, la création d'usines, le développement de l'infrastructure aérienne (création d'un aéroport à Pochentong, avec l'aide française, amélioration de l'aéroport de Reap)…

Dans le domaine social, l'effort a porté surtout sur la construction d'établissements hospitaliers : hôpital Calmette et laboratoires à l'Institut Pasteur, avec l'aide française ; hôpital de 500 lits construit à Phnom Penh avec l'aide russe… Les progrès ont été très sensibles également en matière d'enseignement : de nombreux établissements scolaires et universitaires ont été construits, un plan quinquennal d'alphabétisation, qui s'achève cette année, a été mis sur pied : de 1955 à 1964, les effectifs sont passés de 335 000 à 460 000 élèves dans l'enseignement primaire, de 2 700 à 44 800 élèves dans l'enseignement secondaire ; l'enseignement supérieur est une création récente : l'Université royale du Cambodge à Phnom Penh comprend une faculté de Droit et des Sciences économiques, une faculté des Lettres et des Sciences humaines, une faculté des Sciences et de la Technique, une faculté de Médecine et un institut national pédagogique.

Le peuple cambodgien est conscient de ces réalisations et des progrès accomplis, de même qu'il est reconnaissant au prince Sihanouk d'avoir su

préserver le pays de la guerre ; aussi continue-t-il dans sa grande majorité, malgré la réserve de quelques secteurs limités de l'opinion, à apporter sa confiance et son soutien au chef de l'État.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

149

M. Gorse, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3141 à 3147[1]. *Alger, 20 juillet 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 19 h. 30).

J'ai eu hier soir un premier et long entretien avec MM. Aït Chaallal[2], Houhou[3] et Mahroug[4]. La visite que j'ai faite ce matin, à M. Bouteflika en compagnie de l'ambassadeur et de M. Dommel[5] a duré deux heures. Je dois revoir cet après-midi les trois fonctionnaires algériens et dîner chez le ministre des Affaires étrangères. À ce stade de la mission d'exploration qui m'a été confiée[6], il semble qu'un arrangement est possible. Il sera toutefois difficile à conclure. M. Bouteflika a déclaré que l'Algérie accepterait de faire un « petit effort », c'est-à-dire de se reconnaître *de facto* débiteur net. Ainsi se trouve acquise la condition nécessaire, mais non suffisante, de l'arrangement auquel nous songeons. Sur l'importance de ce « petit effort », il ne m'a été rien dit jusqu'à présent. Mais les Algériens n'ont pas d'objection de principe à ce que leur gouvernement assure directement le service de tel ou tel emprunt.

[1] Ce télégramme porte l'indication : *de la part de M. Wormser*. M. Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département, s'est rendu à Alger du 19 au 21 juillet 1966, en mission exploratoire, en vue de reprendre le dialogue sur le contentieux financier.

[2] Le Dr Messaoud Aït Chaallal, ancien délégué du GPRA à Beyrouth puis chargé d'Affaires de l'Algérie auprès du gouvernement marocain (1962), est conseiller diplomatique du gouvernement algérien.

[3] M. Djamal Houhou est directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères depuis le 27 août 1964.

[4] M. Ismaïl Mahroug est directeur général des Finances d'Algérie depuis 1965.

[5] M. Daniel Dommel, inspecteur des Finances, conseiller économique et financier, chef de la Mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger depuis 1962.

[6] Lors des négociations franco-algériennes engagées en mars et avril 1966, la délégation algérienne a rejeté le principe de certaines créances présentées par la France : prêts du Fonds de développement économique et social (FDES) pour le financement d'opérations en Algérie, pensions de retraite publiques et semi-publiques au profit de fonctionnaires ou anciens fonctionnaires ou agents français en Algérie ainsi que le découvert supporté par le Trésor français du fait des dépenses du deuxième semestre 1962 en Algérie. Par opposition, d'autres créances n'étaient pas contestées dans leur principe. Toutefois, les deux délégations n'ont pu parvenir à une définition commune de la situation. Les négociations ont dû être ajournées, faute d'accord.

Il est clair que, du côté algérien, on s'attendait (télégramme de cette ambassade n° 2679/84 du 19 juin)[1] à ce que nous établissions un lien entre l'aide non liée[2] et les règlements que l'Algérie pourrait effectuer, ce que je n'ai pas entièrement écarté, tout en soulignant qu'à mon avis, cette présentation ne serait pas très heureuse du point de vue du crédit de l'Algérie. Mais, et c'est là un des points difficiles, nos interlocuteurs paraissent considérer que l'établissement d'un tel lien implique une aide pluriannuelle. Celle-ci, bien entendu, ne leur a pas été proposée et je ne la leur ai pas laissé espérer.

Sauf imprévu, j'incline à penser que les Algériens accepteront finalement, comme un pis-aller, le schéma d'arrangement suivant[3]. Dans un premier document, on chercherait à effacer définitivement, par compensation, des réclamations françaises et algériennes aussi sérieusement fondées et évaluées les unes que les autres. Dans un second document, chacun des deux gouvernements énoncerait, sans en évaluer le montant, les créances qu'il estime avoir et qu'il ne renonce pas à faire valoir. L'absence d'évaluation éviterait de poser ouvertement la question de savoir qui, de l'Algérie et de la France, est globalement débiteur net. La difficulté majeure, lorsqu'il s'agira de rédiger ce document, sera pour nous, d'écarter les demandes algériennes que nous considérons être extravagantes et de trouver une formule qui, tout en maintenant ouverte la possibilité d'un règlement juridique ultérieur, donnera suffisamment d'apaisements aux Algériens quant à une résurrection de la question à tout propos et à notre initiative. Un troisième document relaterait l'engagement algérien d'assurer le service de telle ou telle dette. Il ne faudrait pas penser que ceci confirmerait implicitement qu'en définitive le document n° 2 nous laisserait dans la position d'un créditeur net : il s'agit plutôt d'un état de fait créé par une décision politique algérienne. À côté de ces trois documents, figurerait sous une forme à débattre une stipulation quelconque rappelant que les Algériens ont pris l'engagement relaté dans le document n° 3 en considération du fait qu'il existe une aide non liée.

J'ai rappelé à M. Bouteflika et à ses collaborateurs que les questions concernant les créances privées, notamment celle des biens vacants, restaient entières, comme le restaient bien d'autres problèmes intéressant soit la France soit l'Algérie. J'ai également souligné combien on comprenait mal

[1] Le télégramme n°s 2679-2684 du 19 juin 1966, non publié, fait mention des conversations tenues les 17 et 18 juin entre l'ambassadeur de France et le directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères portant sur la manière dont devrait être reprise la discussion du contentieux financier lors d'une prochaine négociation et rappelant les hypothèses de travail envisagées à Paris : un lien formel doit être établi entre l'aide financière et les règlements que l'Algérie pourrait effectuer, selon un certain pourcentage.

[2] Depuis 1963, l'aide économique et financière de la France en faveur de l'Algérie se répartit en aide dite « libre », versée, en principe, chaque trimestre à l'initiative du gouvernement français au gouvernement algérien qui utilise librement ces fonds. Cette aide s'est élevée à 200 millions de F en 1965 et à 120 millions en 1966. Quant à l'aide dite « liée », gérée par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (CEDA), elle est affectée à des opérations retenues d'un commun accord entre autorités françaises et algériennes.

[3] Aucune mention n'est faite des éléments devant rentrer dans chacun des documents envisagés.

à Paris la prétention de ne pas honorer des dettes, qui, pour être anciennes, n'en ont pas moins fait l'objet d'arrangements entre les deux gouvernements depuis l'indépendance.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

150

NOTE

Aide militaire à l'Algérie et au Maroc

N. *Paris, 20 juillet 1966.*

Au moment où l'Algérie nous demande de lui apporter une aide plus importante dans le domaine des armements et de la coopération militaire, il semble nécessaire de rappeler que la doctrine française en matière d'assistance militaire à l'Afrique du Nord est restée, depuis la création de la République algérienne, dominée par le concept du maintien de l'équilibre relatif des puissances de feu des États, avec pour conséquence d'éviter, dans toute la mesure du possible, la course aux armements. Il semble que l'application de ces principes ait été tenue pour souhaitable par ceux des États qui apportent à l'Algérie et au Maroc une aide militaire : la Russie a en fait aidé l'Algérie à conquérir une sorte de parité militaire avec le Maroc, qu'elle a, de ce fait, pratiquement cessé d'assister. Les États-Unis n'ont en fait apporté que des compléments à notre aide, et n'ont pas encouragé le royaume chérifien dans une compétition coûteuse autant que dangereuse.

L'aide militaire française au Maroc a, dans les limites définies ci-dessus, acquis, depuis 1956, des caractères bien particuliers. Elle a joué, et continue de jouer un rôle politique de stabilisation.

1. Elle constitue chaque année pour l'industrie française un coefficient notable d'alimentation des carnets de commande. Elle assure par la livraison des matériels offerts par la France l'alimentation des chaînes de fabrication, mais entretient aussi l'habitude qu'a toujours conservée l'armée marocaine de se fournir chez nous lorsqu'elle acquiert à propre compte. Les achats militaires du Maroc sont d'ailleurs complétés par des commandes civiles, pour les moyens lourds de transport, en particulier. Il conviendrait de ne pas inciter le Maroc à divorcer d'avec ses fournisseurs habituels français.

2. L'armée marocaine est depuis quarante ans notre œuvre. Équipée principalement de nos matériels, suivant pour son développement un plan que nous avons établi pour elle, honorablement sortie selon nos enseignements de l'épreuve du feu, elle doit, en dehors des contingences du moment, rester une œuvre de longue haleine. Personne ne nous a jusqu'ici contesté cette primauté d'influence. Les interventions étrangères restent cantonnées, et aucune compétition ouverte n'a été engagée pour nous inciter à quitter la place que nous avons jusqu'ici préservée.

3. Le ministère de la Défense nationale du Maroc et le général Bachir[1] ont constaté, en s'alarmant, l'étendue de l'effort soviétique en Algérie. Si nous cessons de nous intéresser à l'armée marocaine, les États-Unis seront, aussi difficile qu'apparaisse pour eux cette opération, dans les circonstances présentes, tentés d'assister largement et de prendre en mains les FAR[2]. Les conditions d'une véritable guerre d'Espagne, par puissances interposées, risqueraient de se trouver recréées en Afrique du Nord, au hasard du premier incident grave entre gouvernements particulièrement sensibles.

4. La politique de la France en Algérie tend à inciter ce pays à se stabiliser à l'intérieur, tout en évitant les aventures extérieures. Notre position diplomatique y serait atteinte si, par l'arrêt de l'aide militaire française au Maroc, les Algériens en venaient à concevoir qu'il leur serait possible de mettre à profit l'affaiblissement de leur voisin.

5. Les approches algériennes en vue d'un développement sensible de l'aide technique de la France à l'ANP[3], dans le but apparent de dégager les forces armées populaires d'une trop pesante emprise de l'URSS, devront normalement nous conduire à envoyer en Algérie du personnel militaire plus nombreux et à y implanter des moyens techniques, puis des armements. On ne saurait à cet égard perdre de vue que toute fourniture à l'Algérie en présence d'un défaut d'aide au Maroc, aggravera la disproportion des moyens militaires, chaque apport prenant une valeur double du fait de la carence correspondante.

Il apparaît donc que les deux questions d'assistance à l'Algérie et de permanence de l'aide au Maroc ne peuvent être dissociées, mais doivent au contraire être considérées de pair.

(Afrique, Maroc, aide militaire, M-18-23)

[1] Général Bachir, directeur du Cabinet du ministre de la Défense nationale.

[2] FAR : Forces armées royales.

[3] ANP : Armée nationale populaire d'Algérie.

151

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3152 à 3155.[1]
Diffusion réservée.

Alger, 21 juillet 1966.

(*Reçu* : 12 h. 24).

Je me réfère au télégramme de cette ambassade n° 3141 du 20 juillet 1966[2].

La longue conversation que j'ai eue hier soir avec M. Bouteflika[3] et qui avait été précédée d'un entretien avec les fonctionnaires algériens n'a pas permis de faire des progrès. Au contraire. À certains égards, les positions algériennes en se précisant se sont durcies.

Il n'a certes pas été question à nouveau d'une aide pluriannuelle. Mais M. Bouteflika s'est refusé obstinément à préciser quelle proportion de l'aide non liée il se proposait d'affecter aux annuités des dettes que l'Algérie honorerait. Le ministre algérien m'a demandé avec insistance de dire qu'elle serait une proportion convenable. Je me suis bien entendu dérobé.

M. Bouteflika a rappelé qu'on s'était mis d'accord, au cours des conversations de Paris[4], pour annuler les réclamations réciproques appartenant au « grand contentieux »[5]. Il était par conséquent contraire à l'intérêt de l'Algérie d'accepter que des dettes ainsi « annulées » à Paris par compensation ou autrement, retrouvent une sorte d'existence, du fait que certaines d'entre elles, au moins seraient énumérées dans le second document mentionné par mon télégramme cité en référence, comme ayant fait l'objet de réclamation et n'ayant pas donné lieu à compensation. De ce fait le besoin même d'un document de ce type se trouvait contesté du côté algérien.

[1] Ce télégramme porte la mention : *de la part de M. Wormser.*

[2] Ce télégramme, reproduit ci-dessus n° 149, informe de la venue à Alger, en mission exploratoire, de M. Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département, en vue de la reprise des négociations franco-algériennes.

[3] M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963.

[4] Les négociations franco-algériennes se sont ouvertes le 10 mars 1966, elles ont été interrompues le 8 avril pour reprendre le 27 avril mais furent de nouveau interrompues le 29 avril. À cette date, les négociateurs algériens rejetaient des prêts du FDES, les pensions de retraite publiques et semi-publiques au profit de fonctionnaires ou anciens fonctionnaires ou agents français en Algérie, ainsi que le découvert supporté par le Trésor français du fait des dépenses du deuxième semestre 1962 en Algérie. Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 1708 à 1722, 1845 à 1848 des 22 avril 1966 et 2 mai 1966, publiés dans *D.D.F.*, 1966-I, nos 261 et 284.

[5] Les trois éléments principaux du « grand contentieux financier » franco-algérien sont les suivants : les dettes à l'égard du FDES ou du Trésor au titre des prêts ou avances consentis pour l'équipement de l'Algérie ; les dettes du Trésor algérien envers le Trésor français au titre de l'année 1962 ; les dettes des régimes algériens de retraite envers les régimes français résultant des refus de l'Algérie d'assurer le service des pensions des agents français ayant servi dans ce pays. Sur plus de huit milliards de francs de créances, la France renonce à 6,5 milliards, laissant encore à la charge de l'Algérie un solde de 1,6 milliard, ce que ce pays juge encore excessif.

S'il est exact que l'annulation des dettes réciproques du grand contentieux a bien été envisagée à Paris, aucun accord à ma connaissance n'a été à l'époque enregistré quant aux réclamations qui, de part et d'autres, seraient en l'espèce abandonnées ou compensées. Le ministre algérien et ses collaborateurs voudraient, en outre, que le montant des dettes réclamées par la France à l'Algérie le 29 avril[1], c'est-à-dire, 1 600 millions soit ramené à un chiffre plus bas, mais compatible avec la faculté contributive de l'Algérie, que comme indiqué ci-dessus, il se refuse à définir à ce stade de la conversation. Cette réduction du montant de la dette algérienne serait obtenue, d'après M. Bouteflika, en retenant pour la compensation des réclamations algériennes jusqu'à présent écartées ou retenues pour un chiffre bas et qui pourrait être relevé. Je me suis refusé à suivre M. Bouteflika dans son raisonnement qui vise à obtenir de la France un quitus sur la majeure partie des dettes algériennes.

Il a été convenu que la conversation pourrait éventuellement reprendre, à mon initiative, soit d'ici la fin du mois, soit dans la seconde quinzaine d'août.

En résumé, il apparaît que l'Algérie est disposée à consacrer à l'apurement de sa dette une proportion de l'aide liée, mais sur le reste, les objectifs et, par conséquent, les procédures envisagées de part et d'autre, demeurent très éloignées.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

152

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3466 à 3478. *Moscou, 21 juillet 1966.*

(*Reçu* : 17 h. 40).

Des indications données à M. Bressier[2] par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, au cours de la réunion quadripartite d'hier, au sujet du séjour à Moscou de M. Wilson, je crois utile de retenir les points suivants :

1. Les conversations politiques proprement dites ont duré cinq heures : trois heures d'entretiens officiels entre les délégations dans la matinée du lundi 18 juillet au palais du Kremlin. M. Kossyguine était assisté du vice-président du Conseil V.N. Novikov[3] et de MM. Gromyko, Patolitchev[4]

[1] Date à laquelle le dialogue franco-algérien est suspendu.

[2] Conseiller de l'ambassade de France en URSS.

[3] Ignatii Trofimovitch Novikov, président du Comité d'État pour la construction et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, membre du Comité Central du PCUS depuis 1962.

[4] Nicolaï Semenovitch Patolitchev, ministre du Commerce Extérieur de l'URSS depuis 1958, membre du Comité Central du PCUS depuis 1941.

et Kouznetsov[1] ainsi que de M. Smirnovsky, ambassadeur à Londres, M. Wilson était accompagné de son ambassadeur, du secrétaire d'État adjoint M. Greenhill et de plusieurs membres de son secrétariat ; et deux heures de tête-à-tête des deux Premiers ministres, dans la villa des monts Lénine mise à la disposition de M. Wilson, durant l'après-midi du même jour (pendant que se déroulait au Kremlin le meeting de solidarité avec le Vietnam dont j'ai rendu compte par mon télégramme nº 3436)[2]. S'y sont ajoutés les propos qu'ont pu échanger les mêmes interlocuteurs durant le déjeuner à l'ambassade et le dîner au Kremlin qui ont occupé le reste de la journée ainsi qu'au cours de la visite de l'exposition britannique qu'ils avaient effectuée ensemble, pendant trois heures, dans la journée du 17 juillet.

2. Les neuf dixièmes de ces entretiens ont porté sur le Vietnam.

M. Wilson s'est une fois de plus efforcé de convaincre le chef du gouvernement soviétique de l'opportunité d'une initiative des « co-présidents »[3]. Il a d'autre part cherché à obtenir que Moscou s'entremette à Hanoï en faveur des pilotes américains[4] et persuadé les dirigeants vietnamiens de la détermination du président Johnson.

M. Kossyguine s'est catégoriquement refusé à toute démarche qui n'aurait pas l'assentiment préalable de Hanoï. Il a dénié aux Américains « qui violent à chaque instant les conventions de Genève », le droit d'en réclamer le bénéfice pour leurs pilotes, constatant que l'agression américaine était condamnée « à peu près partout, sauf à Londres et à Bonn », il a insisté sur le service que la Grande-Bretagne rendrait à l'humanité en se dissociant des États-Unis et en usant de son influence pour ramener Washington à la raison. Il a enfin souligné, « pour que nul ne s'y trompe », que, par la déclaration de Bucarest, les États socialistes d'Europe orientale s'étaient irrévocablement engagés à envoyer des volontaires au Vietnam si Hanoï leur en faisait la demande et que « bien entendu, dans une telle hypothèse, il y aurait sûrement aussi des volontaires chinois ».

Consacré au même sujet, le tête-à-tête se serait, nous dit-on, ramené à l'échange des mêmes propos.

3. Ont été, pour le reste, très brièvement abordées les questions suivantes :

[1] Vassili Vasilievitch Kouznetsov, Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955, membre du Comité Central du Parti Communiste depuis 1952.

[2] Non reproduit, ce compte rendu du « meeting de solidarité » avec le peuple vietnamien est daté du 19 juillet 1966. Cette réunion à laquelle participaient nombre de dirigeants soviétiques importants a été l'occasion pour les orateurs de dénoncer en termes très violents la politique américaine au Vietnam et de rappeler que l'aide soviétique pourrait aller jusqu'à l'envoi de volontaires pour prendre part au conflit. Cependant aucun des principaux dignitaires du régime présent n'est lui-même intervenu.

[3] Les deux pays co-présidents de la Conférence de Genève, à savoir la Grande-Bretagne et l'URSS.

[4] Voir notamment ci-dessus et ci-après, à ce sujet, les télégrammes d'Hanoï nos 509/510 du 9 juillet 1966 et 576/580 du 21 juillet 1966.

a) Cambodge : M. Kossyguine a paraît-il soutenu, appuyé par M. Gromyko, qu'on n'avait pas reçu à Moscou de communication récente du prince Sihanouk (la dernière remontait à 1965 et on y avait répondu) et il en a tiré argument pour déclarer « ne pas voir d'intérêt » à discuter d'une extension des compétences de la commission internationale de contrôle[1] ;

b) Allemagne : Le président du Conseil soviétique s'est borné à déclarer que « tout le bruit fait à l'Ouest autour de projets prétendument multilatéraux relatifs aux armements nucléaires » n'était qu'un « écran de fumée ayant pour objet de masquer le développement de la coopération germano-américaine en matière nucléaire ». Il a réaffirmé que l'Union soviétique n'admettrait pas l'accès de la RFA à l'arme nucléaire « sous quelque forme que ce soit »[2]. Ni le désarmement, ni la non-dissémination n'ont paraît-il été évoqués, « l'atmosphère ne s'y prêtant pas » ;

c) Sécurité européenne. Un bref échange de propos sur ce sujet s'est conclu par cette déclaration de M. Kossyguine – où l'on a vu, du côté anglais, une suite des récents entretiens franco-soviétiques[3] : « du côté soviétique, on a conscience du fait que certaines questions intéressant la sécurité européenne demandent des études préalables et on n'est pas encore prêt à convoquer une conférence européenne ».

4. Londres avait, paraît-il, préparé « à tout hasard » un projet de communiqué. La question ayant été évoquée par Sir Geoffroy Harrison avec M. Kouznetsov, ce dernier en a catégoriquement exclu l'idée en invoquant le « caractère particulier » de la visite. Ce sont en fait les déclarations de M. Zamyatine (mon télégramme n° 3446)[4] qui en ont tenu lieu. Sir Geoffrey s'est efforcé d'atténuer le caractère discourtois du procédé – pesamment souligné par l'ambassadeur des États-Unis – en insistant sur l'« extrême courtoisie »dont avait au contraire fait preuve M. Kossyguine tout au long de la visite, visite qui, selon lui, même si elle n'a pas donné grands résultats, « n'a pas été du temps perdu ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] Il s'agit de la Commission internationale chargée de suivre la mise en œuvre des accords de Genève. Établie par ceux-ci, elle comprend trois pays : le Canada, l'Inde et la Pologne.

[2] Il faut y voir la réaffirmation de la position constante de l'URSS sur cette question, encore réitérée à propos du Comité pour les affaires nucléaires proposé par M. McNamara au sein de l'OTAN.

[3] Allusion à la visite du général de Gaulle en URSS du 20 au 30 juin 1966. Voir ci-dessus les n°s 54, 55 et 71.

[4] Dans ce télégramme non repris en date du 19 juillet 1966, l'ambassadeur rapporte les déclarations du chef du service de presse du MID à l'issue de la visite du Premier ministre britannique à Moscou. Il observe que M. Zamyatine souligne que le gouvernement britannique et le gouvernement soviétique ont des positions différentes sur le problème vietnamien et qu'il ne fait que répéter les vues déjà connues de son pays, de façon d'ailleurs désagréable pour le visiteur.

153

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 576 à 580. *Hanoï, 21 juillet 1966, 19 h. 15.*

(*Reçu* : 21 h. 35).

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

Les informations officieuses données par le ministère des Affaires étrangères au correspondant de l'AFP ainsi que les diverses déclarations et articles parus sur la question permettent de cerner assez exactement le point de vue d'Hanoï sur les prisonniers américains.

1. La position juridique d'Hanoï sur l'application des conventions de Genève reste invariable. Elle a été exposée dans un article du quotidien *Thoi Moi* du 12 juillet et reproduit dans *Le Monde* du même jour. Les pilotes américains ne peuvent se réclamer des conventions de Genève.

2. L'éventualité d'un procès n'est donc pas écartée, mais elle n'aurait pas pour le moment de caractère d'actualité.

3. La campagne déclenchée autour du procès des pilotes semble correspondre à un double but. Sur le plan intérieur, elle tend à « aiguiser la haine » des populations bombardées et à maintenir leur moral, à leur montrer, en leur présentant des ennemis vaincus et humiliés[2], qu'elles sont effectivement défendues contre les raids américains, et à détruire les légendes qui auraient pu se créer sur l'invincibilité de l'aviation américaine.

Vis-à-vis de l'extérieur Hanoï voulait sans doute mesurer la force et la profondeur des réactions américaines et par là même, évaluer le prix que Washington serait, en un sens, disposé à payer pour la sauvegarde des pilotes prisonniers. La tempête déchaînée dans tous les secteurs de la société américaine lui a montré qu'il possédait un gage précieux. Il va donc s'efforcer de le conserver en bon état jusqu'au jour de la négociation.

4. M. Ngo Diem n'a pas engagé l'avenir. Un procès peut donc avoir lieu et être suivi d'exécutions. Le point de vue d'Hanoï peut se modifier en fonction de nouvelles actions militaires américaines, comme de propos intempestifs du président Johnson et de ses conseillers. La menace reste suspendue.

5. Il serait de l'intérêt des pilotes eux-mêmes, connaissant les dispositions actuelles des dirigeants vietnamiens, de ne pas multiplier sur cette question

[1] Télégramme nos 573 à 575 du 21 juillet, non reproduit. Il rapporte que M. Ngo Diem, directeur du service de presse du ministère des Affaires étrangères nord-vietnamien a déclaré à Jean Raffaelli, correspondant de l'AFP à Hanoï, que son gouvernement n'avait fait aucune déclaration officielle concernant la traduction devant un tribunal des prisonniers de guerre américains. Il a aussi affirmé que ces prisonniers étaient bien traités.

[2] Sur les manifestations organisées contre les prisonniers américains, voir ci-dessus, n° 105, le télégramme d'Hanoï nos 509 à 510 du 9 juillet 1966.

les déclarations et les interventions, celles-ci, lorsqu'elles émanent d'autorités ou d'États à l'égard desquels Hanoï nourrit une antipathie profonde ne peuvent que l'irriter. Elles sont le plus souvent faites sous une forme jugée ici déplaisante. La communication du délégué canadien, le major Watson, a été rejetée sans qu'il en ait été pris connaissance parce que adressée « aux autorités nord-vietnamiennes ».

Si le Département jugeait opportun de transmettre au gouvernement américain la teneur de cette communication et de la précédente, il serait souhaitable que le porte-parole du Département d'État ne se réfère pas, en en faisant état, à « des sources diplomatiques d'Hanoï », comme cela a eu lieu dans le passé.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

154

M. PIERRE ROYERE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À RAWALPINDI,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 269/NUOI.[1] *Rawalpindi, 21 juillet 1966.*
Confidentiel.

a. s. Éventuel essai atomique[1] *indien.*

M. Agha Shabi[2], secrétaire adjoint aux Affaires étrangères, m'a convoqué ce matin pour me prier de faire savoir au gouvernement français que le gouvernement du Pakistan avait des raisons de penser que l'Inde se préparait à faire un essai atomique souterrain, sous prétexte d'aménagement du territoire afin de ne pas violer le traité d'interdiction[3], mais dans le but réel de se préparer à fabriquer des armes nucléaires.

Le gouvernement du Pakistan, qui est hostile à la prolifération de ces armes, estime que si l'Inde devenait une puissance nucléaire, contrairement à ses engagements, il en résulterait une modification non seulement quantitative mais aussi « qualitative » de la situation, et un bouleversement de l'équilibre dans la région, avec toutes les conséquences pour la paix mondiale qui en résulteraient.

Le gouvernement du Pakistan a donc donné instructions à son représentant permanent à l'ONU[4] de remettre une lettre à ce sujet au secrétaire

[1] Le sujet de cette dépêche : « Éventuel essai atomique indien » est indiqué en marge.

[2] M. Agha Shabi, est le secrétaire d'État adjoint pakistanais aux Affaires étrangères.

[3] Le traité d'interdiction ou traité de cessation des expériences nucléaires est signé à Moscou le 3 août 1963 entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS. Il est ouvert à tous les pays. La France n'y adhère pas (voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 43, 47 à 50). Ce traité couvre toutes les explosions, même pacifiques, dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, à l'exception des explosions souterraines.

[4] Syed Amjad Ali est le représentant permanent du Pakistan au Conseil de sécurité depuis 1961.

général de l'Organisation[1] en le priant d'en donner connaissance aux membres de la Commission du Désarmement[2].

Le secrétaire adjoint a précisé que selon les indications en la possession des autorités pakistanaises, l'explosion préparée par l'Inde serait à base de plutonium extrait par une usine de séparation, montée en Inde il y a deux ans, qui utilise les produits de fission d'un réacteur de 40 mégawatts. Celui-ci a été fourni à l'Inde par le Canada en 1956[3] (et est devenu critique en 1959), au titre du Plan de Colombo[4] et sous la condition qu'il ne serait utilisé qu'à des fins pacifiques : les préparatifs indiens, a alors souligné Agha Shabi, violent donc l'accord indo-canadien.

Le secrétaire-adjoint a ajouté que l'Inde savait fort bien qu'en cas de conflit avec la Chine, elle profiterait immédiatement de la protection nucléaire des États-Unis, et qu'elle n'avait donc pas besoin d'armes atomiques : dans ces conditions, si elle avait demandé il y a quelque temps la protection d'un « bouclier nucléaire » américano-soviétique (auquel elle ne pouvait espérer que l'URSS acquiescerait malgré le différend entre Moscou et Pékin), c'était pour pouvoir prétexter plus tard d'un refus pour se justifier lorsqu'elle fabriquerait elle-même des armes atomiques.

M. Agha Shabi m'a prié de porter ce qui précède à la connaissance du gouvernement français en exprimant l'espoir que celui-ci considérerait avec sympathie la position du gouvernement pakistanais. Il m'a remis une copie de la lettre en question[5] adressée au secrétaire général de l'ONU et a demandé que ce document soit traité comme confidentiel jusqu'à publication par le gouvernement pakistanais.

Je prie le Département de bien vouloir en trouver ci-joint une photocopie.

(Désarmement, Problèmes nucléaires, cessation des expériences nucléaires)

[1] U Thant, diplomate birman, est secrétaire général de l'ONU du 30 novembre 1962 au 2 décembre 1967.

[2] La commission du Désarmement, créée par la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies n° 502 (VI) du 11 janvier 1952, est placée sous l'autorité du Conseil de sécurité ; elle comprend tous les pays membres des Nations unies. Elle siège à New York. Cette commission a créé le comité des Dix-Huit qui siège à Genève.

[3] Le 26 avril 1956, le représentant du Canada à New Delhi, M. Reid, signe avec le président Nehru un accord relatif à la livraison à l'Inde par le Canada, à titre de don, d'un réacteur atomique à haute puissance (40 mégawatts) destiné aux recherches et à l'expérimentation. Ce don est effectué dans le cadre du plan de Colombo, il doit être monté à Trombay, près de Bombay ; il sera logé dans une coque d'acier hermétiquement close. Il est prévu que la pile sera placée en 1957, l'entrée en fonction doit intervenir en 1958. (dépêche de Delhi n° 700/AS du 3 mai 1956, non publiée).

[4] Le plan de Colombo est né de la conférence des pays du *Commonwealth* réunie à Colombo du 9 au 14 janvier 1950. Cette conférence réunit tous les pays du *Commonwealth* à l'exception de l'Afrique du Sud. Elle traite, outre les sujets politiques, des projets économiques de développement, et forme un comité consultatif pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie dont la première réunion a lieu à Karachi le 10 mars 1950. Élargi pour permettre la participation des États-Unis et de cinq pays asiatiques (les trois États associés, la Birmanie et l'Indonésie), le comité met en œuvre, en juillet 1951, un plan prévu pour six ans prévoyant un programme d'aide économique et technique portant sur cinq milliards de dollars.

[5] Il s'agit d'un long document dans lequel le gouvernement indien expose en dix paragraphes les raisons qui lui font croire que l'Inde prépare un essai nucléaire. Ce document n'est pas reproduit.

155

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

La situation en République démocratique du Congo
Relations avec la France

N.[1] *Paris, 21 juillet 1966.*

1. Sept mois après sa prise de pouvoir[2], le général Mobutu jouit à Kinshasa (Léopoldville)[3] d'une autorité quasi absolue. Il gouverne par ordonnances, a la haute main sur l'armée, la sûreté, la police et les services d'information.

Le Président congolais s'emploie d'autre part à éliminer toute forme d'opposition susceptible de constituer une menace pour le régime. Les deux assemblées sont dépouillées de la plus grande partie de leurs privilèges[4]. L'activité des partis est interdite, le droit de grève suspendu[5]. Les principaux leaders politiques sont tenus à l'écart de la capitale (l'ex-Président Kasavubu[6], M. Adoula)[7] ou privés de leur mandat de député (M. Tshombé)[8]. Le 2 juin, le général Mobutu a fait condamner et exécuter quatre personnalités politiques, dont M. Kimba, l'ancien Premier ministre, accusées d'avoir organisé un complot[9].

2. Après avoir longtemps donné à penser qu'il ne nourrissait d'autre ambition que celle d'assurer une saine et transitoire gérance des intérêts du Congo, le général Mobutu, sous l'influence sans doute de jeunes

[1] Cette note est rédigée par M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département.

[2] Le haut-commandement de l'Armée nationale congolaise a pris le pouvoir dans la nuit du 24 au 25 novembre 1965.

[3] Le Conseil des ministres décide, le 2 mai 1966, le changement d'appellation de la capitale et de certains chefs-lieux des provinces : Léopoldville devient Kinshasa ; Coquilhatville, Mbandaka ; Stanleyville, Kisangani ; Paulis, Isiro ; Banningville, Bandundu ; Elisabethville, Lubumbashi.

[4] Le 22 mars, est signée une ordonnance-loi aux termes de laquelle le pouvoir législatif sera désormais exercé par le président de la République. Les ordonnances-lois qui seront prises, seront transmises « pour information » à la Chambre des Représentants et au Sénat, dans les deux mois qui suivent la date de leur signature.

[5] Le droit de grève est suspendu le 14 février 1966.

[6] L'ex-Président Kasavubu, qui avait tenté de faire sa rentrée politique en qualité de gouverneur de la province du Congo Central, a été prié de se retirer dans une localité de l'intérieur.

[7] M. Cyrille Adoula, ancien Premier ministre, est nommé ambassadeur de la République démocratique du Congo à Bruxelles le 2 février 1966.

[8] Le 20 mai, à la demande du général Mobutu, Président de la République, la Chambre des Représentants met fin au mandat de député de Moïse Tshombé par 96 voix contre 3 et 9 abstentions.

[9] Le 30 mai, une tentative de coup d'État, dit « complot de la Pentecôte » est déjouée à Kinshasa. Les conjurés, MM. Évariste Kimba, Emmanuel Bamba, Jérôme Anany et Mahamba, sont arrêtés, condamnés à mort le 31 mai par le tribunal militaire d'exception siégeant au camp Kokolo, et exécutés par pendaison le 2 juin.

universitaires progressistes[1] et entraîné lui-même par la propre dynamique du pouvoir, se pose depuis trois mois en *leader* investi de la mission de réaliser l'indépendance du pays.

Reprenant à son compte l'idée chère à Lumumba[2], à la mémoire de qui il vient de rendre un solennel hommage, selon laquelle l'indépendance économique est la condition *sine qua non* de l'indépendance politique, il a déclaré que les « grandes décisions concernant l'économie congolaise seraient dorénavant prises au Congo et en fonction d'options déterminées par le seul Congo ».

La mise en œuvre d'une telle politique l'a amené à engager avec les autorités de Bruxelles des négociations visant à épurer les éléments du contentieux belgo-congolais qui n'avaient pas été réglés par les accords Spaak-Tshombé de février 1965. Les pourparlers, qui ont eu lieu du 12 mai au 26 juin, ont porté sur le problème de la remise des titres d'importantes sociétés dans lesquelles le Congo avait acquis une part de capital, sur la liquidation de différents comptes financiers (« comptes réciproques ») sur la propriété des biens abandonnés, enfin sur les modalités de remboursement de la dette extérieure contractée par la Belgique avant l'indépendance au nom du territoire qu'elle administrait.

Ces négociations n'ayant pas donné les résultats escomptés le général Mobutu devait prendre, unilatéralement, diverses mesures qui affectent gravement les intérêts belges au Congo[3] ; dissolution de deux très importantes sociétés minières, retrait de la participation congolaise dans le capital de la Sabena, saisie des biens de l'office de la Sécurité sociale, etc.

Simultanément ont été adoptés différents textes de loi[4] qui font notamment obligation aux firmes dont l'activité principale se situe au Congo d'y transférer leur siège social et qui rendent à l'État congolais à la libre disposition de tous ses droits fonciers, forestiers et miniers.

[1] Parmi les jeunes universitaires congolais, le plus souvent diplômés de l'université Lovanium, un jeune docteur en droit a pris, depuis quelque temps, la place précédemment tenue par le colonel van Halewijn, et est devenu le conseiller privé du général Mobutu. Il s'agit de maître Gérard Kamanda, avocat au barreau de Kinshasa, qui fait partie, depuis deux ans, de l'étude de maître Nyns, avocat de l'ambassade de France. Se reporter au télégramme de Kinshasa n°s 1623-1624 du 15 juillet, non publié.

[2] Patrice Lumumba (1925-1961), fondateur du mouvement national congolais en octobre 1958, Premier ministre du Congo-Léopoldville (juin-5 novembre 1960), assassiné le 13 février 1961.

[3] Le 15 juillet, le président Mobutu signe une série d'ordonnances portant transfert de propriété à la République démocratique du Congo des titres détenus par Unatra dans les sociétés Chanic et dans la compagnie des chemins de fer du Katanga-Dilolo-Kinshasa (KDL). Les sociétés La Forminière (exploitation diamantifère), la société minière de Kilo-Moto (mines d'or), et les sociétés minières du Kasaï-Luebo et Lueta sont dissoutes. Des organismes publics de droit congolais sont chargés de reprendre les activités de ces sociétés. Kinshasa a dénoncé sa participation à la SABENA (compagnie aérienne belge) et saisi les biens que celle-ci possède au Congo.

[4] Le 7 juin, le général Mobutu signe trois ordonnances-lois : n°s 341, sur le transfert avant le 1er janvier 1967 du siège administratif et social des sociétés dont le principal siège d'exploitation est au Congo ; 342, sur la répression du racisme et du tribalisme ; 343, assurant la pleine souveraineté dans la concession des droits fonciers, forestiers et miniers.

Le caractère nationaliste de la politique menée par le général Mobutu bénéficie à n'en point douter de la sympathie de l'opinion. Mais pour l'instant du moins, aucun des problèmes majeurs (difficultés économiques et financières, séquelles de la rébellion, insuffisance qualitative et quantitative des cadres administratifs (survivance du tribalisme) auxquels le gouvernement est confronté n'est pour autant résolu. Il est impossible, dans ces conditions, de faire valablement la moindre prévision quant à l'avenir du régime.

3. L'éviction de M. Tshombé[1], en qui nous perdions un interlocuteur particulièrement amical, et la volonté d'indépendance manifestée par le général Mobutu n'ont pas été sans incidence sur les rapports franco-congolais. À la demande du nouveau chef de l'État, qui subissait alors l'influence de conseillers étrangers, belges pour la plupart, les autorités de Kinshasa décidaient au mois de février de suspendre l'application des échanges de lettres auxquelles M. Tshombé et M. Habib-Deloncle avaient procédé en mai 1965 et qui complétaient l'accord aérien franco congolais du 10 janvier 1964[2]. De ce fait, la compagnie UTA était contrainte de cesser ses escales à Lubumbashi (Élisabethville). En outre, la décision était prise de reporter à plus tard l'installation de la télévision à Kinshasa en dépit des engagements formels souscrits à l'égard des sociétés françaises CSF et Thomson-Houston[3]. Enfin nos missions d'assistance économique et administrative n'étaient plus utilisées dans des conditions satisfaisantes[4].

[1] Le 14 octobre 1965, Moïse Tshombé, Premier ministre, est démis de ses fonctions par le président Kasavubu, qui appelle M. Kimba pour former le nouveau gouvernement ; le 18 mai 1966, il est déchu de son mandat de député par 96 voix contre 3 et 9 abstentions à la Chambre des Représentants. Voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 204.

[2] Concernant les relations aériennes franco-congolaises, se reporter à la note de la section Transports de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 19 janvier 1966, non publiée, retraçant l'évolution des négociations depuis la signature de l'accord franco-congolais, à Léopoldville, le 10 janvier 1964. Le 24 février 1966, M. Bomboko, ministre des Affaires étrangères, remet une note n° 130/295/66 au chargé d'Affaires de France, par laquelle, le gouvernement de la République démocratique du Congo informe l'ambassade de France de sa décision de suspendre immédiatement « Les accords aériens ou autorisations de quelque nature que ce soit dont a pu bénéficier la compagnie UTA postérieurement à l'accord conclu à Léopoldville le 10 janvier 1964 ».

[3] Le 15 juillet 1965, Moïse Tshombé, alors Premier ministre, avait signé les lettres de commande concernant l'installation de la télévision à Léopoldville. Le marché a été attribué, conjointement, aux sociétés françaises Thomson-Houston et CSF. Le marché a fait l'objet d'une promesse de garantie de la COFACE (Thomson-Houston, 3,6 millions de F, et CSF, 2,5 millions) sur les bases suivantes : 15 % payables à la commande, 15 % payables à la livraison, 70 % payables selon un échelonnement semestriel. En janvier 1966, le gouvernement du général Mobutu, n'a pas encore procédé au versement de l'acompte à la commande et paraît désireux d'obtenir un assouplissement des conditions de crédit.

[4] Les opérations entreprises dans le cadre de l'assistance administrative technique française sont au nombre de trois : la mission Lami, entrée en fonctions en mars 1965, devait aider les autorités de Léopoldville à créer un secrétariat général du Gouvernement ; la mission confiée à M. Burgard, qui devait occuper les fonctions de conseiller économique auprès du Premier ministre de l'époque, n'a pas reçu jusqu'à présent une affectation correspondant à ses compétences ; enfin un conseiller diplomatique devait assister le Premier ministre. Par lettre en date du 19 février 1966, le président Mobutu a rejeté catégoriquement le secrétariat général du gouvernement, qui, selon lui, « n'a pas sa place dans le régime actuel ». Se référer à la dépêche de Kinshasa n° 963/AL

Depuis quelque temps, cependant, plus précisément depuis le début de ses démêlés avec la Belgique et à la suite d'un franc échange de vues avec notre ambassadeur, le général Mobutu manifeste à notre égard des dispositions d'esprit beaucoup plus favorables. Le 6 mai[1], le Président congolais faisait part à M. Kosciusko-Morizet de son désir d'inviter le général de Gaulle au Congo ; il désignait aussitôt après comme ambassadeur de France son propre directeur de Cabinet[2] ; tout dernièrement il a ordonné la libération et l'expulsion de trois Français, agents de la compagnie aérienne UTA, condamnés le 7 juillet par un tribunal militaire à cinq ans de servitude pénale « pour insulte au drapeau congolais »[3] ; enfin le haut-commissaire au Plan et à la Reconstruction, M. Nguvulu, a fait largement appel à l'assistance technique française.

À dire vrai, nos rapports avec le Congo n'ont jamais été mauvais. Malgré certaines reconversions qu'il a fallu réaliser dans nos programmes de coopération, notre action s'est poursuivie, dans l'ensemble, sans rencontrer de difficultés majeures. Cette action, on le sait, tend essentiellement à former des cadres congolais et à contribuer à l'équipement du pays dans des domaines précis (transports fluviaux, faisceaux hertziens, radiodiffusion, télévision) où notre assistance technique est complétée par une aide financière sous forme d'assurance-crédit.

L'appartenance du Congo-Kinshasa à l'Afrique francophone et son adhésion à l'OCAM[4] (une délégation congolaise a participé aux travaux des deux conférences qui ont eu lieu cette année à Tananarive) justifient, semble-t-il, l'effort que nous consentons en sa faveur.

(Afrique, Congo ex-belge, Relations avec la France, 1966)

du 22 juillet 1966, non publiée, intitulée : *Du Secrétariat général du Gouvernement*, résumant l'historique de cette question, dont la création fut successivement voulue, puis ajournée et enfin refusée par le gouvernement congolais.

[1] Voir le télégramme de Léopoldville n°s 1012 à 1019 du 6 mai 1966, publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 297.

[2] Le 4 juillet 1966, M. Joseph Mbeka, ancien ambassadeur auprès de la CEE puis chef de Cabinet du président Mobutu, est nommé ambassadeur de la République démocratique du Congo à Paris.

[3] Ces trois Français sont remis à l'ambassadeur de France, à titre de « cadeau personnel », à l'occasion du 14 juillet, pour être expulsés. Voir le télégramme de Kinshasa n°s 1607 à 1609 du 15 juillet, non repris. Sur cette affaire, qui débuta le 3 juillet par l'arrestation de trois membres de l'équipage d'UTA faisant la liaison Johannesburg-Kinshasa, pour injure au drapeau national congolais, leur condamnation par le tribunal militaire d'exception à cinq ans de servitude pénale, et enfin leur remise à l'ambassadeur de France et leur expulsion immédiate, se reporter aux télégrammes de Kinshasa n°s 1495 à 1498, 1501-1502, 1504-1505 des 4 et 5 juillet, n° 1542 du 7 juillet, non publiés.

[4] OCAM : Organisation commune africaine et malgache. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 305.

156

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le président Lübke le 21 juillet 1966

C.R.
Secret.

Le président Lübke[1] : Laissez-moi avant toute chose vous féliciter du succès de votre voyage en Russie[2]. Ce voyage a eu en Allemagne le plus grand retentissement[3]. Pourriez-vous me faire part des impressions que vous avez rapportées de Moscou ?

Le général de Gaulle : Je ne vous cacherai pas que j'ai été impressionné. Ce qui retient d'abord l'attention, c'est la dimension de ce pays. Je veux dire, l'étendue de son territoire, l'abondance de ses ressources naturelles et le nombre de ses habitants. La Russie a des réserves presque inépuisables de minerais de toutes sortes, de métaux, de pétrole, de gaz, etc.

J'ai été frappé d'autre part par l'effort de développement de l'Union soviétique. Sans doute, cet effort est-il contrarié par des difficultés qui tiennent au tempérament russe, au régime communiste et à l'immensité même de l'espace soviétique. Dans le domaine de l'agriculture, il est de fait que les dirigeants de Moscou ont jusqu'à présent échoué et ils n'en font d'ailleurs guère mystère. Mais, pour ce qui est de l'industrie, les progrès accomplis sont certains et l'importance de l'entreprise en cours indéniable.

En ce qui concerne le régime lui-même, j'en avais eu un aperçu pendant la guerre. À cette époque le fait dominant était la présence de Staline. Aujourd'hui Staline a bien disparu. Sans doute s'agit-il encore d'une société communiste dans la mesure où il n'est pas question de rétablir le droit de propriété tout au moins pour les biens de production mais la direction des affaires est maintenant aux mains des technocrates : Brejnev[4], Kossyguine[5], Podgorny[6] sont des ingénieurs. À Moscou, à Leningrad, à

[1] Le Dr Heinrich Lübke est président de la République fédérale d'Allemagne depuis septembre 1959.

[2] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, s'est rendu en visite officielle en URSS du 20 au 30 juin 1966. Le président français s'entretient avec MM. Podgorny, Kossyguine et Brejnev, respectivement chef de l'État, chef du gouvernement et secrétaire général du parti. Il est l'hôte, le 21, du Soviet municipal de Moscou. Il assiste le 25, à la base de Baïkonour au lancement de fusées et du satellite Cosmos 122, avant de visiter Leningrad, Kiev puis Volgograd. Se reporter aux télégrammes de Moscou, nos 3058 à 3075 et 3076 à 3087 du 22 juin, 3158 à 3169 du 29 juin, publiés sous les numéros 54, 55, 71.

[3] Concernant les réactions allemandes au voyage en URSS du général de Gaulle, se référer au télégramme de Bonn, nos 4005 à 4012 du 4 juillet 1966, reproduit ci-dessus.

[4] Brejnev, diplômé ingénieur métallurgiste en 1935.

[5] Kossyguine, ingénieur en textile, directeur de filature en 1937.

[6] Podgorny, diplômé ingénieur en industrie agro-alimentaire en 1931.

Kiev, à Stalingrad, à Novossibirsk, les affaires municipales sont placées sous l'autorité d'ingénieurs. Partout ces derniers remplacent les théoriciens et les idéologues de naguère.

Je n'ai pas eu l'impression que les dirigeants soviétiques souhaitent la guerre. L'esprit de conquête ne caractérise pas la Russie d'aujourd'hui. Il n'en a pas été de même dans le passé et il n'en sera peut-être pas de même dans l'avenir ? Mais aujourd'hui telle est bien la situation. Les soucis que leur donne l'évolution de leurs satellites, la menace chinoise, l'effort de développement économique, voilà ce qui occupe aujourd'hui l'esprit des dirigeants. C'est pourquoi ils ne sont pas vraiment belliqueux. Sans doute peuvent-ils, lorsque l'occasion s'en présente, susciter des difficultés à leurs rivaux et notamment aux Américains ; mais cela n'ira pas bien loin.

On comprend donc qu'aujourd'hui ce que les Russes appellent de leurs vœux, c'est une modification dans le comportement réciproque de l'Ouest et de l'Est, tout au moins en Europe. C'est pourquoi le gouvernement soviétique a saisi délibérément l'occasion de ma venue pour manifester cet état d'esprit. Cette intention était apparente de la part du gouvernement. Les sentiments qu'exprimait la population étaient beaucoup plus évidents encore. Sans doute le gouvernement soviétique l'avait-il encouragée à les manifester ; mais peut-être ne s'attendait-il pas à une démonstration aussi massive et aussi éclatante.

Pour ce qui est de l'Allemagne, nos interlocuteurs nous en ont beaucoup parlé et, je dois le dire, sans aucune bienveillance. Quelle part de sincérité, quelle part de simulation entre-t-il dans leur hostilité ? Il est possible que de propos délibéré, notamment pour assurer leur emprise sur les satellites, ils affectent de donner à l'Allemagne une vigueur menaçante. Peut-être la tiennent-ils réellement pour telle. Quoi qu'il en soit, c'est sans aucune bienveillance et toujours avec passion qu'ils s'expriment sur ce chapitre[1].

Bien entendu nous n'avons pas adhéré à leurs vues, ni pour ce qui est des arrières pensées qu'ils prêtent à l'Allemagne d'aujourd'hui ni pour ce qui est des perspectives de l'unification. Nous leur avons dit sans ambages que nous ne reconnaissons pas l'existence de l'Allemagne de l'Est. Finalement ils n'ont pas insisté sur ce point.

En définitive quand nous avons dit à nos interlocuteurs qu'il fallait faire la paix en Europe, que le moment était venu de s'entendre entre l'Est et l'Ouest qu'à cette fin il était nécessaire de changer l'atmosphère politique, ils n'en ont pas disconvenu. Nous avons ajouté que le jour où la conjoncture politique en Europe viendrait à être ainsi complètement modifiée le problème allemand lui-même se présenterait dans un contexte entièrement nouveau. Alors pourra-t-on parler d'un règlement européen comportant la réunification de l'Allemagne, règlement qui devrait être établi d'abord dans un cadre européen puis garanti par les États-Unis. Je dois dire que les dirigeants soviétiques n'ont pas écarté catégoriquement ces perspectives.

[1] Les vues soviétiques à ce sujet sont reprises dans le télégramme de Moscou n°s 3058 à 3075 du 22 juin, publié dans sous le n° 54.

Le président Lübke : Je vous remercie très vivement, M. le Président, de cet exposé si clair et si complet. Avant de revenir sur ce sujet je voudrais, si vous le permettez, ouvrir une parenthèse : dans la journée d'hier les relations de l'Allemagne avec la France ont fait l'objet d'une délibération au sein du Cabinet. Le Chancelier et la majorité du gouvernement se sont prononcés en faveur du développement des relations amicales antre nos deux pays. Il est vrai que ces temps derniers des difficultés avaient surgi à ce sujet et que des points de vue opposés s'étaient fait jour parmi les membres du gouvernement. Ces difficultés étaient en rapport avec les initiatives prises par la France à l'OTAN. Elles sont aujourd'hui réglées puisque, comme je viens de vous le dire, une majorité s'est prononcée, au sein du Cabinet, pour une politique d'amitié avec la France. J'ai le sentiment que votre tâche s'en trouvera aujourd'hui facilitée.

J'en reviens maintenant à vos impressions sur la Russie. Sans doute ne devons-nous pas considérer que jamais plus la politique soviétique ne reprendra un caractère agressif. Mais je suis tout prêt à admettre qu'aujourd'hui cette politique ne revêt pas un tel caractère. Sans doute les difficultés économiques que connaissent les Russes sont-elles pour quelque chose dans leurs dispositions actuelles. Quoi qu'il en soit, nous devons en tenir compte et en tirer parti. La règle, pour nous, doit être de se montrer prudents, patients et de ne pas donner l'impression d'être animés d'intentions belliqueuses. C'est pourquoi nous avons dit à maintes reprises que nous ne songions pas à reconquérir par les armes les territoires de l'Est. De même nous ne demandons pas à détenir un armement nucléaire. J'imagine que, dans les années qui viennent, nous allons assister à la montée de la puissance chinoise. S'il en est ainsi, dans quinze ou vingt ans, peut-être pourrons-nous aborder avec les Russes des négociations sur l'Europe.

Le général de Gaulle : Je vous remercie de ce que vous m'avez dit de l'esprit dans lequel on envisage ici les rapports avec la France. Croyez bien que, de notre côté, nous n'avons que de bonnes intentions à votre égard et que nous n'avons pas d'autre politique qu'une politique de coopération avec vous.

Je partage votre sentiment sur l'orientation actuelle de la politique soviétique. Il s'est en effet produit un fait capital : la Chine n'est plus avec la Russie mais contre elle. Ce fait est pour quelque chose dans le désir de détente qui s'exprime à Moscou. Mais si nous voulons la paix en Europe il faut aboutir un jour à un règlement de la question allemande qui soit conforme au droit des gens, je veux dire qui repose sur la réunification de l'Allemagne. À cet égard, je prends acte des assurances que vous venez de me donner de nouveau en ce qui concerne la question des frontières et celle des armements atomiques. Du côté russe, l'on vous répondrait qu'il ne suffit pas de renoncer à reconquérir des territoires par la force, mais d'y renoncer purement et simplement une fois pour toutes. Quant aux armes nucléaires, on tient à Moscou pour inacceptable toute forme de contrôle sur ces armes même indirect. Je reviens sur ces questions parce que, en effet, elles ont été le sujet de maints échanges de vues pendant mon voyage en Russie.

Le président Lübke : Il est certain que les Russes ont intérêt à mettre en doute la sincérité de nos déclarations. Cela leur est utile notamment dans leurs rapports avec leurs satellites. Pourquoi, cependant, prêter tant d'attention à la question des frontières. Si nous réussissons à faire un jour une Europe unie les problèmes territoriaux perdront toute importance. Quant aux armes nucléaires, à quoi nous servirait-il de nous en procurer. Cela nous ruinerait et de toute façon prendrait beaucoup de temps. Les Russes nous auraient anéantis avant que nous ne parvenions à nous armer. Si nous sommes attaqués avec des armes conventionnelles, nous sommes en mesure de nous défendre. En revanche, si nous passons nous-mêmes à l'attaque avec des armes atomiques nous serons anéantis.

Le général de Gaulle : Ce que les Russes prétendent redouter, c'est le rôle de « détonateur » que l'Allemagne pourrait jouer en Europe en raison de son alliance avec les États-Unis.

Le président Lübke : C'est bien pourquoi nous ne voulons pas de « détonateurs » sur notre territoire.

Le général de Gaulle : En toute sincérité, mon sentiment est que l'Union soviétique se trouve à l'heure actuelle en période de gestation à tous les égards. Cela est vrai sur le plan de l'idéologie : les Soviets n'apportent plus de fanatisme à la diffusion de leurs idées. En matière économique et scientifique on est en présence d'un vaste effort appuyé sur de grandes capacités. De grands changements sont en cours également dans le domaine de l'éducation, de l'industrie et des activités industrielles. On ne peut se défendre en Russie d'être frappé de l'analogie qui existe, en dépit de multiples différences, avec l'expansion économique des États-Unis à ses débuts. Comme aux États-Unis au milieu du siècle dernier, la Russie en est à l'époque du démarrage : c'est un pays qui se conquiert lui-même et qui a besoin de beaucoup de concours.

Le président Lübke : Les réussites que les Russes obtiennent dans le domaine scientifique sont gâchées par les tares du régime. Il suffit, pour s'en rendre compte, de regarder les ustensiles ménagers qu'ils proposent aux consommateurs. La qualité en est médiocre et l'aspect repoussant. Ces marchandises ne trouvent pas preneur en Europe. Il en va de même pour ce que produit la Chine et dont les Japonais eux-mêmes ne veulent pas. Considérez d'autre part l'état de l'agriculture russe : avant la guerre nous importions d'Ukraine des millions de tonnes de blé ; aujourd'hui c'est l'Union soviétique qui en achète dehors. En fait toutes les mesures que décide aujourd'hui le gouvernement soviétique dans le domaine économique sont vouées à l'échec parce qu'elles sont assorties de multiples contraintes qui paralysent tout effort d'initiative et qui donnent naissance à toutes sortes de trafics.

Le général de Gaulle : Les Russes n'ont pas, en effet, résolu le problème de leur agriculture. Cela semble paradoxal si l'on tient compte de l'immensité et de la richesse des terres cultivables. Mais, sur ce terrain, l'échec est indéniable et les dirigeants soviétiques ne songent d'ailleurs pas à le contester.

Le président Lübke : Si leur agriculture était mieux organisée ils pourraient économiser beaucoup de devises.

Le général de Gaulle : Ils ne le contestent pas non plus.

Le président Lübke : Peut-être au fond les choses sont-elles mieux ainsi : faute d'être plus riches, ils fabriquent moins d'armes.

Le général de Gaulle : Ils en fabriquent cependant. Leur peuple est courageux et docile. Ce dont les Russes ont besoin pour leur armement, ils le prélèvent sur le niveau de vie.

Le président Lübke : Nous connaissons bien le peuple russe. C'est un peuple sage. On peut aimer les Russes mais on ne peut pas aimer les communistes.

(Secrétariat général, Entretiens franco-allemands, 1966)

157

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Erhard le 21 juillet 1966, de 11 h. 50 à 13 h. 40

C.R.

Le chancelier Erhard : Je sais que vous venez de parler avec le Président Lübke de votre voyage en Union soviétique. Mais peut-être pourriez-vous approfondir certains aspects politiques qui découlent de cette visite officielle ?

Le général de Gaulle : Très volontiers et je préfère que vous posiez des questions, ce qui vaudra mieux qu'un exposé théorique et philosophique sur les Soviets d'aujourd'hui.

Le chancelier Erhard : Tout d'abord je tiens à vous remercier de votre attitude sur le problème allemand et de votre refus de reconnaître la « Zone »[1]. Notre politique, qui vise à ne pas laisser subsister deux États allemands, se trouve fortement appuyée de ce fait. J'aimerais savoir si vous croyez que les Soviétiques accepteraient des conversations directes avec l'Allemagne fédérale et envisageraient, dans le cadre de la détente, la possibilité de la réunification et d'une solution européenne du problème ?

Le général de Gaulle : Les Russes parlent actuellement de l'Allemagne fédérale avec beaucoup de méfiance, avec passion et malveillance[2]. Ils ont pour cela des raisons politiques qu'ils évoquent en déclarant qu'il n'y a rien à faire sans la reconnaissance de l'état de fait des deux Allemagnes, sans

[1] La « Zone » ou la zone d'occupation soviétique ou la RDA, République démocratique allemande.

[2] Se reporter au télégramme de Moscou n°s 3058 à 3075 du 22 juin, publié sous le n° 54.

réconciliation de la part de l'Allemagne fédérale à ses prétentions sur ses anciennes frontières et à tout armement atomique. Il subsiste dans leur esprit plus d'un doute, car ils prétendent que l'Allemagne fédérale voudrait obtenir, directement ou indirectement, des armes atomiques. Je leur ai dit que cela ne pouvait pas durer éternellement, que cela n'était pas normal ni conforme à la nature, qu'il fallait changer la conjoncture et le climat en Europe et qu'il fallait prendre des contacts. Ils répondent à cela qu'ils n'ont pas confiance, mais ils ne disent pas non. Ils ne refusent pas non plus de modifier leurs rapports avec l'Ouest, notamment avec nous et je ne pense pas qu'ils s'opposeraient indéfiniment à avoir certains contacts avec nous.

Le chancelier Erhard : Avez-vous l'impression que les trois dirigeants actuels de la Russie soviétique[1] constituent une « unité ». Croyez-vous qu'ils augmenteraient leur pression sur les satellites si l'Allemagne cherchait à améliorer ses relations avec ces États. Il y a évidemment beaucoup de mauvaise volonté et de tactique politique chez les Russes. Laissons, pour l'instant, le problème nucléaire de côté et envisageons certaines hypothèses. Si l'Allemagne est militairement liée par les accords de l'OTAN, c'est-à-dire qu'elle n'est pas libre de ses mouvements et qu'elle n'entretient pas d'États-majors ; si elle accroît sa coopération avec la France afin de se rapprocher de cette façon des satellites, pensez-vous que l'on puisse éliminer cette méfiance qu'ils éprouvent à notre égard et que certains problèmes, y compris ceux relatifs à nos frontières, puissent faire l'objet un jour d'une discussion entre eux et nous ?

Le général de Gaulle : En ce qui concerne les trois hommes du pouvoir en Union soviétique, ils ne sont pas identiques en tant qu'êtres humains, mais ils sont d'accord sur la politique, tout au moins sur la politique internationale. Ils le sont moins sur la politique économique en Russie même. Brejnev, c'est le Parti, le communiste militant, intelligent, très au courant des affaires. C'est lui le patron. Les autres sont à côté. Kossyguine est lui aussi intelligent, connaissant bien son Plan, son industrie, est très au courant de ce qui se passe chez les autres, notamment chez les Américains. C'est le chef de l'administration. Podgorny est plutôt là pour la représentation et ne joue pas un grand rôle. Ces trois hommes, qui ne sont pas les mêmes, sont cependant d'accord sur les relations internationales et c'est Brejnev qui, incontestablement, est le plus important.

Vous me demandez ce que l'on peut faire par rapport aux satellites. Je crois franchement qu'aucun pays, et surtout pas l'Allemagne, n'a intérêt ni la possibilité de jouer entre la Russie et les satellites. L'emprise économique des Russes sur les satellites est telle, notamment en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie – un peu moins en Roumanie –, qu'il ne reste pas de place pour un « jeu à part ». Ils les tiennent. Les satellites n'aiment pas les Russes mais ils savent que leur coopération avec la Russie est nécessaire.

[1] MM. Podgorny, Kossyguine et Brejnev, respectivement chef de l'État, chef du gouvernement et secrétaire général du parti.

Si nous voulons traiter avec l'Est, nous devons le faire avec la Russie soviétique et si nous arrivions à changer la conjoncture économique dans les rapports généraux entre l'Est et l'Ouest libre, alors les satellites verraient là une possibilité de devenir plus indépendants.

Le chancelier Erhard : Quelles sont les conséquences que vous tirez de tout cela pour votre politique, pour vos efforts d'élargir l'Europe et de lui donner davantage d'importance et d'indépendance. Personnellement, j'estime que l'Europe perdrait sa place et son rang dans le monde si elle ne déployait pas tous les efforts pour devenir une entité plus « valable ».

Le général de Gaulle : Vous savez ce que j'en pense. L'Europe tout entière, c'est la capitale, la principale, même par rapport à l'Amérique et à l'Asie. Pour faire avancer cette Europe, il faut qu'elle en finisse un jour avec ses rivalités et que les pays qui la composent s'entendent entre eux, ce qui n'empêche pas qu'il y aura toujours des différences. Mais il ne faut plus d'hostilité. Ce sont seulement des différences naturelles et de modes de vie qui persistent entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Il me semble qu'il existe aujourd'hui une occasion parce que les Soviets ont renoncé à la conquête, peut-être pas pour toujours, mais actuellement, parce qu'ils ont besoin d'être pacifiques. Ils subissent des transformations, ils se développent. Ils éprouvent des difficultés avec leurs satellites ; ils ont peur de l'avenir et surtout de la Chine qui est de plus en plus montée contre eux. Ils ont aussi cette rivalité constante avec l'Amérique. En outre, il y a chez eux un large mouvement humain qui, après la longue contrainte subie, aspire à la détente et au contact avec l'Europe, surtout avec la France. C'est naturel et c'est l'occasion pour nous d'aborder l'Europe de l'Est dans des conditions nouvelles. Jusqu'à présent, nous l'avons fait avec hostilité. Mais nous ne sommes plus à la veille d'une guerre. Les Russes désirent l'éviter, eux aussi. Il reste leur méfiance à l'égard de l'Allemagne et, pour la comprendre, il suffit de voir les cimetières de Leningrad, les destructions de Stalingrad et tout ce que l'Allemagne en armes a fait à leur détriment ; et puis, ils ont besoin, vis-à-vis de leurs satellites, d'un épouvantail. C'est l'Allemagne, dont ils disent qu'elle est ambitieuse, revancharde, qu'elle veut reprendre ses frontières, se procurer des armes atomiques, etc.

Il s'agit de changer la conjoncture européenne et je l'ai dit aux Soviets en ajoutant qu'une des conséquences sera la réunification de l'Allemagne et, en définitive, ils ne disent pas non. Ils répètent que l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest sont des réalités, mais ils n'insistent pas. Évidemment, il faut être très prudent. Un tel rapprochement ne se fera pas du jour au lendemain. Il faut aussi garder l'Alliance, mais plus dans les mêmes conditions.

Le chancelier Erhard : Je suis de votre avis. Je ne pense pas qu'il y ait de développement belliqueux prochainement en Europe ni d'agression des Russes, mais je ne suis pas certain qu'il faille pour autant renoncer complètement aux armes. Les dirigeants russes devraient savoir que s'ils admettent la réunification allemande par une décision libre du peuple, nous accepterions, pour notre part, beaucoup de concessions. Nous avons d'ailleurs déclaré publiquement que nous renoncerions à beaucoup de choses.

Mais parlons de l'Europe. Que pouvons-nous faire pour la renforcer ? En réunissant les forces et les hommes de cette Europe, nous serions aussi forts que les États-Unis d'Amérique, sinon en puissance économique, tout au moins en capacités. Personnellement, je ne crains pas l'invasion des capitaux américains bien que certaines voix se soient déjà fait entendre en Allemagne nous mettant en garde contre cette affluence. Je crains plutôt que nous ne soyons plus à même d'appliquer les résultats de la recherche et de la technique pour les transformer en valeurs industrielles pratiques. C'est dans ce domaine que les Américains nous dépassent de beaucoup et que nous dépendons d'eux.

Les peuples européens sont un peu fatigués. Tous les élans ne sont pas brisés, surtout pas en France, mais nos sociétés se sont habituées au bien-être et ne sont guère prêtes à sacrifier quelque chose de leur confort pour l'Europe.

L'amitié franco-allemande devrait nous permettre d'envisager un grand effort de nos peuples à qui nous expliquerions que nous ne voulons plus dépendre, ni de l'Amérique, ni de la Russie. Le revenu national brut de l'Allemagne s'élève à 470 milliards de marks. En en sacrifiant 20 milliards qui seraient consacrés à la recherche scientifique, nous n'aurions certainement pas à déposer le bilan et cela nous permettrait de nous rapprocher des forces les plus puissantes et de faire jaillir de nouvelles étincelles dans nos pays ; étincelles qui dépasseraient évidemment le cadre de la CEE. Un tel appel dans nos deux pays serait promoteur. Les habitants de ce continent se réveilleraient peut-être. On nous reproche par trop que l'Europe n'est qu'une « construction de rêveurs » mais le peuple allemand tout entier serait certainement d'accord pour lui donner la puissance, la force et l'assurance nécessaires.

Une telle Europe serait également un partenaire beaucoup plus attrayant pour les Russes et un meilleur garant de la paix.

Le général de Gaulle : Je ne dis pas que les pays de l'Europe occidentale aient fait tout leur possible, mais je ne dis pas non plus qu'ils ne font rien. Vous, en Allemagne, depuis la guerre, vous avez réalisé une œuvre extraordinaire. Nous, les Français, si conservateurs, protectionnistes, arriérés, faisons maintenant de gros progrès. Même si les Italiens en font. Mais tous ces efforts, tous ces progrès, sont encore trop dispersés. Nous le sentons tous mais n'en tirons pas les conséquences. Nous avons fait quelque chose ensemble. C'est même beaucoup d'avoir pu réaliser le Marché commun et ce sera considérable si nous arrivons à l'établir définitivement.

Il y a cependant des attractions de l'extérieur auxquelles on résiste plus ou moins bien. Vous êtes très attirés par les Américains, les Anglais aussi. Si nous nous organisions ensemble, nous serions beaucoup plus forts, même vis-à-vis des Américains et dans nos rapports internationaux. Dans la mesure où nous serions d'accord, les *négociations Kennedy* feraient apparaître cette force. Cela vaudrait également si nous entreprenions ensemble de véritables négociations économiques avec la Russie, mais comment faire pour être véritablement ensemble ? Nous n'avons pas pu

réunir politiquement les pays de l'Europe occidentale. Tant que nous n'y arriverons pas nous ne donnerons pas toute notre mesure. Vous avez raison de le penser et je le crois également.

Le chancelier Erhard : Notre amitié avec les États-Unis ne doit subir aucune pression et elle traverse des crises (actuellement par exemple, les problèmes que posent les achats *off-set*)[1]. Je répète que ce qui me préoccupe beaucoup c'est notre retard en matière d'applications pratiques de la recherche scientifique. Nos savants me disent que les brevets américains sont supérieurs aux nôtres et cela, dans des domaines que nous dominions auparavant. De plus en plus, la technique prend le dessus.

Quand on parle de règlements agricoles, quels qu'ils soient, il s'agit de petits détails qui devraient être réglés par des techniciens et par eux, seulement.

On a atomisé le monde et on ne voit plus les grandes lignes historiques. Dans votre longue expérience, vous vous êtes certainement rendu compte que les hommes ne réagissent qu'aux grandes idées. Le sentiment national est encore très fort en France, plus fort que chez nous, mais il s'agirait de déclencher une vague en Europe. Le traité d'amitié franco-allemand[2] nous offre cette possibilité, mais jusqu'à présent, on n'en est resté qu'aux détails.

Nous ne devons pas non plus écarter une solution politique du règlement européen. Je sais bien que le moment n'est pas venu mais lorsque les questions en suspens à propos de l'OTAN, de la France, de nous-mêmes et de l'Alliance occidentale seront résolues, il faudra reprendre ce problème.

Le général de Gaulle : Oui, le plus tôt sera le mieux. La dernière fois que je vous ai vu[3], vous vouliez faire une déclaration à ce sujet. Mais vous avez estimé que la situation n'était pas favorable alors. Il ne faut pas y renoncer.

Le chancelier Erhard : Je m'en souviens. Il y eut alors deux faits concomitants qui ont quelque peu paralysé cette initiative. Vos déclarations au cours de votre conférence de presse[4] étaient par trop liées au thème essentiel de cette époque, c'est-à-dire votre désir de vous retirer de l'OTAN.

Le général de Gaulle : Je sais très bien ce que vous voulez. Vous pensez qu'il est nécessaire d'offrir un grand but européen à nos pays et à nos

[1] Les achats *off-set*, sont des achats effectués en compensation pour assurer le règlement équilibré d'une transaction. Allusion aux difficultés que rencontrent la Grande-Bretagne et les États-Unis pour la couverture des dépenses en devises résultant du stationnement des forces alliées sur le territoire de la RFA.

[2] Le traité d'amitié franco-allemand du 22 janvier 1963.

[3] Le chancelier Erhard s'est rendu à Paris, accompagné de cinq membres du gouvernement ouest-allemand, les 7 et 8 février 1966. Voir le compte rendu des divers entretiens dans *D.D.F.*, 1966-I, n°s 96, 97, 98.

[4] Le texte de la conférence de presse du général de Gaulle du 21 février 1966 est publié dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967.

jeunesses. Dans la mesure où je l'ai pu, c'est toujours ce que j'ai tâché de faire. J'étais relativement appuyé par les Français. Je ne le suis pas beaucoup au-dehors de la France. Lorsque j'étais en Russie et que j'ai vu les possibilités d'une conjoncture européenne nouvelle, je n'ai pas pu m'empêcher de penser qu'elle entraînerait nos pays à s'élever au-dessus d'eux-mêmes.

Après la guerre, vous et nous dépendions des États-Unis. Nous ne le voulons plus, ce qui ne nous empêche pas de coopérer avec eux, d'être leurs amis, mais l'état de dépendance nous a étouffés et fait piétiner. Dans cette politique d'indépendance qui n'est dirigée contre personne et certainement pas contre les États-Unis, je veux rendre à mon pays son sens des responsabilités. S'il y a tant de cheveux longs et de jeunes clochards en Angleterre, c'est parce que ce pays a perdu une grande partie de sa responsabilité.

Le chancelier Erhard : Notre politique ne diffère pas beaucoup de la vôtre. Nous dépendons des États-Unis pour ce qui est de la protection nucléaire à laquelle nous ne pouvons pas renoncer. Mais je ne veux pas dépendre économiquement, financièrement ou scientifiquement des Américains. Ce serait une erreur de croire que nous reconnaissons une suprématie américaine ou que nous sommes un protectorat américain. L'Europe ne doit pas approfondir le fossé entre elle et les États-Unis et le Marché commun ne suffit peut-être pas à lui seul pour combler ce fossé. Les Américains ont établi leur puissance économique à une époque où ils faisaient œuvre de pionniers, où ils étaient entièrement libres avec, devant eux, cet espace énorme que représente leur territoire. Nous avons commencé beaucoup plus tard, à un moment où nos libertés étaient déjà quelque peu réduites.

Permettez-moi de vous demander comment vous envisagez la possibilité d'une coopération entre l'armée française indépendante et les armées des pays intégrés au sein de l'OTAN. Des négociations à ce sujet n'ont pas donné de résultats très précis. Quels seraient les engagements assumés par l'armée française en temps de paix et en temps de guerre ?

Le général de Gaulle : Nous sommes sortis de l'intégration et non pas de l'Alliance. Nous ne voulons pas être engagés automatiquement dans une guerre. Nous ne sommes pas sûrs des Américains, de leur politique, surtout en Asie, et nous ne voulons pas dépendre de leur commandement. Et puisque, dans l'immédiat, l'Est ne nous menace pas, nous voulons retrouver notre état d'indépendance. Par conséquent, nous n'acceptons pas d'être intégrés. Si vous le voulez, nous laisserons nos troupes sur le sol allemand, mais sans engagement en ce qui les concerne. Bien sûr, nous avons signé le Traité de 1949[1] et nous l'acceptons, notamment son article 5 qui nous amènerait, en cas d'agression non provoquée, à entrer dans la guerre aux côtés de nos alliés. Mais nous réservons la décision de ce que nous ferions,

[1] Pacte de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 avril 1949. Le texte de ce traité est publié dans *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 1948-1953*, La Documentation française, 1953, *Recueils et Monographies*, n° 25.

c'est-à-dire comment nous engagerions nos troupes, ce qui n'empêche pas que l'on doive envisager entre états-majors, c'est-à-dire entre Lemnitzer et nous, des hypothèses de ce qui pourrait se passer en temps de guerre. Je répète que, si vous le souhaitez, nous laisserons nos troupes en Allemagne, sans grande conviction, car cela ne changera rien, mais symboliquement, pour marquer notre solidarité, à condition qu'il n'y ait pas d'engagement automatique de notre part. Si vous ne pouvez pas l'accepter, nous retirerons nos troupes, ce qui ne changera pas grand chose à la réalité militaire ou politique.

Le chancelier Erhard : Je déclare solennellement que nous désirons conserver les troupes françaises en Allemagne, pour de nombreuses raisons. En effet, je pense comme vous que nous n'avons pas à craindre prochainement une agression de l'Est. Néanmoins, nous devons réfléchir à ce qui se passerait en temps de guerre. Je ne crois pas à une guerre conventionnelle. D'ailleurs, les Russes, très rapidement dans un tel cas, prendraient le dessus. Si l'aspect militaire du séjour des troupes françaises en Allemagne n'est pas essentiel, la politique et l'amitié entre nos deux pays exigent, tant pour vous que pour nous, et le monde à l'entour, qu'elles restent sur notre sol. Le problème de l'engagement en effet sera à discuter entre l'État-major français et l'OTAN, pour savoir comment, le cas échéant, les troupes françaises contribueraient à l'effort commun.

Je me permets encore de vous poser une question pratique. En admettant que les Russes veuillent rendre la vie difficile aux Américains, et qu'ils interrompent ou compliquent l'accès de Berlin, considérez-vous que le problème de Berlin est lié à celui de l'intégration ?

Le général de Gaulle : Berlin est autre chose et ne dépend pas de l'intégration. Même si nos troupes quittaient le sol de la République fédérale, nous ne retirerions pas celles qui sont stationnées à Berlin.

Le chancelier Erhard : Je puis vous assurer que nous ferons tout notre possible pour sortir sans mal de la crise de l'OTAN. Nous ne voulons pas troubler l'amitié franco-allemande et, parfois, les amitiés sortent renforcées d'une crise. Nous voulons maintenir l'Alliance. J'aimerais maintenant demander au général de Gaulle s'il est possible d'envisager une défense commune sans qu'il y ait d'engagement de la part d'un des alliés ?

Le général de Gaulle : Vous me demandez si, en cas de guerre, la France se trouverait aux côtés de ses alliés ? Eh bien ! La France ne serait pas la France si elle ne tenait pas parole. Dans la guerre, la coopération n'est pas nécessairement l'intégration. Nous l'avons déjà prouvé au long des siècles. Mais quand l'armée française est en guerre, elle l'est aux côtés de ses alliés. Ce n'est pas la première fois que cela arriverait !

(Secrétariat général, Entretiens franco-allemands, 1966)

158

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Erhard le 21 juillet 1966, de 16 h. 25 à 17 h. 30

C.R.

Le chancelier Erhard : Vous m'avez dit que si l'Europe entrait en guerre, la France serait aux côtés de ses alliés, mais qu'elle ne veut pas assumer d'engagement automatique. Ne faut-il pas envisager des négociations pour savoir comment, en cas de guerre, les troupes françaises coopéreraient et quelle serait leur tâche ?

Le général de Gaulle : De telles négociations seraient en contradiction avec ce que nous disons car nous ne voulons pas d'engagement déterminé et nous ne voyons pas la nécessité de telles négociations. Nous voulons sortir de l'intégration et ne pas être engagés d'avance. Nous sommes prêts à étudier des cas stratégiques. C'est la tâche des États-majors, la décision éventuelle d'exécution restant aux mains des gouvernements.

Le chancelier Erhard : J'accepte comme un fait politique le retrait de la France de l'OTAN[1] et je ne chercherai aucun moyen pour l'y faire revenir. J'éprouve néanmoins certains soucis en cas de complications sérieuses.

Le général de Gaulle : Nous avons les mêmes soucis car nous ne savons pas ce que feront les Américains, ni les Anglais. Vouloir, dans ces conditions, savoir ce que ferait la France serait vouloir résoudre la quadrature du cercle. Si vous voulez que les troupes françaises restent en Allemagne, nous y sommes prêts sans engagement d'aucune sorte. Puisque nous y sommes déjà, nous y resterons, s'il le faut, avec quelques modifications mineures. Mais nous ne resterons que si vous le voulez expressément.

Le chancelier Erhard : Ma question n'a rien à voir avec notre désir de maintenir les troupes françaises en Allemagne, ce qui pour nous, est une nécessité politique. Si dans l'application pratique il y avait la moindre difficulté, je me chargerais moi-même de l'écarter. Est-ce que vos négociations bilatérales avec les Américains avancent ?

Le général de Gaulle : En effet, les Américains ont commencé à négocier[2]. Ils partiront mais laisseront certaines choses : le pipe-line et, peut-être,

[1] Les 10-11 mars 1966, M. Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, reçoit les ambassadeurs à Paris des quatorze pays membres de l'OTAN et leur remet un aide-mémoire. Ceux destinés aux États-Unis, au Canada et à l'Allemagne fédérale comportent des additifs. Dans ces aide-mémoire, le gouvernement français annonce sa décision de ne plus affecter à l'OTAN les troupes françaises d'Allemagne, qu'il est disposé à maintenir dans le cadre des accords de Paris de 1954, et demande en outre le retrait de France des commandements atlantiques.

[2] Se référer aux réponses des 25 mars et 12 avril 1966 du gouvernement des États-Unis aux aide-mémoire français des 10 et 29 mars 1966, publiées dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 55 et 60-62.

un certain temps, des approvisionnements. Nous ne les presserons pas et nous règlerons aussi le problème du survol du territoire ainsi que d'autres détails.

Vous me demandez ce que feraient les troupes françaises si l'Allemagne était attaquée ? Eh bien, il faut envisager des hypothèses et laisser au gouvernement le soin de décider. Vous avez en Allemagne des forces atomiques américaines. Les Américains ne vous ont jamais dit ce qu'ils en feraient si l'Allemagne était attaquée et personne ne peut employer les armes atomiques, quoi qu'en dise le conseil de l'OTAN, si le Président des États-Unis ne le décide pas lui-même. Pourtant, l'enjeu et les conséquences d'un tel acte sont beaucoup plus grands que ce que pourraient faire deux divisions françaises, d'autant que, si vous êtes attaqués, la France le sera aussi et nous aurons à lutter côte à côte. Mais nous ne sommes pas sûrs que Johnson, lui, utilisera ses forces atomiques si nous sommes attaqués.

Le chancelier Erhard : J'admets que c'est là un manque de précision qu'on ne pourra résoudre dans tous ses détails.

Le général de Gaulle : Je l'ai dit parce que c'est un fait. La conséquence pour vous, c'est d'accepter cette légère incertitude sur l'emploi des forces françaises en cas de guerre. Vous l'acceptez, nous restons ; sinon nous partons.

Le chancelier Erhard : J'ai déjà répondu à cela en disant que nous voulions, pour de nombreuses raisons, votre présence ici et aussi ranimer l'amitié franco-allemande et non plus trébucher sur les petits obstacles. Vous admettez cependant que les troupes allemandes restent intégrées dans l'OTAN ?

Le général de Gaulle : Je l'admets pour le moment, mais un jour viendra où vous changerez d'avis. Vous avez actuellement de bonnes raisons de rester dans l'OTAN. Vous êtes immédiatement au contact de l'ennemi éventuel, votre pays est coupé en deux morceaux, vous subissez encore les conséquences politiques de la guerre et je comprends votre désir d'intégration. Mais, si vous étiez dans notre situation, vous ne l'accepteriez pas et vous reprendriez votre liberté, d'autant plus que l'intégration vous coûte très cher – non pas les troupes françaises – mais les troupes américaines et anglaises en Allemagne pour qui vos dépenses augmenteront encore.

Le chancelier Erhard : Je ne voulais pas du tout déclencher une conversation d'ordre militaire ou juridique. Je me bornais à rester dans le domaine politique et notre désir est clair et précis.

Le général de Gaulle : Dans ces conditions, les discussions militaires et juridiques ne doivent pas être très compliquées mais cela ne dépend que de vous.

Le chancelier Erhard : Je donnerai des instructions dans ce sens pour que l'on « n'enfile pas les mouches et que l'on voie les choses de plus haut ».

Le général de Gaulle : La France qui reprend son indépendance est plus importante pour l'Europe que celle qui était placée sous un protectorat. Elle ne veut pas dominer. Elle désire faire une politique européenne

avec vous et nos autres partenaires, et ne cherche à imposer sa politique à personne. Ne croyez pas non plus que nous estimions inutile une amitié entre l'Allemagne et les États-Unis. Elle est toute naturelle. Mais si nous étions attaqués, même sans OTAN, l'Amérique interviendrait car elle ne supporterait pas que les Russes aillent jusqu'à Brest. Nous regrettons toutefois que les Américains ne précisent pas, pour ce qui les concerne, la portée de l'Alliance ni l'emploi de leurs forces atomiques. Lors de ma visite en Russie, j'ai dit aux Soviets que, si les Américains n'étaient pas aussi puissants, eux, les Soviets, viendraient chez nous. Je leur ai dit aussi que nous n'étions pas fâchés du tout de voir une Russie soviétique puissante sans laquelle ce seraient les Américains qui règneraient chez nous.

Le chancelier Erhard : Je vous suis très reconnaissant de me parler aussi franchement de la position de la France et de la portée de notre amitié. J'admets que dans les relations entre la France et l'Allemagne mes propres vues n'étaient peut-être pas aussi nettes, il y a quelques années encore, qu'elles le sont aujourd'hui et je frappe ma propre poitrine. Depuis lors, j'ai compris qu'il fallait une amitié profonde entre nos pays. Je comprends aussi que la France en se retirant de l'OTAN ne commet pas un acte hostile et ne mets pas en danger l'Alliance.

Vous croyez parfois que l'Allemagne joue aveuglément la carte américaine. Ce n'est pas le cas. Il n'existe pas de grandes différences entre vous et nous. J'ai souvent dit que si l'Allemagne ne fournissait pas les devises étrangères nécessaires, les Américains et les Anglais retireraient leurs troupes de notre sol. Cela a jeté le doute dans certains esprits. Évidemment, nous regrettons que la France quitte l'OTAN et nous nous demandions en même temps ce que feront les autres, si les troupes américaines et anglaises restent chez nous. Ce n'est pas une preuve de méfiance à l'égard des États-Unis, mais la confiance a été quelque peu ébranlée. Je suis heureux que vos troupes restent chez nous et que notre amitié soit si grande que nous nous trouverons toujours, en temps de paix ou de guerre, côte à côte.

J'aimerais aborder un autre problème. Le Marché commun avance. Il se pose la question de la fusion des exécutifs et le problème Hallstein[1], pour l'appeler par son nom. Le traité de la CEE prévoit un terme normal avec la réalisation complète de l'union douanière, en 1968, et ma demande serait de laisser à la tête de l'organisation de Bruxelles, jusqu'à cette date, l'homme qui a dirigé les choses, qui connaît les problèmes et qui a la confiance des autres. En 1968, pourrait intervenir le roulement de la présidence que vous avez proposé et, au cours de conversations gouvernementales qui n'auraient pas lieu à Bruxelles, on pourrait auparavant envisager les modifications de structures en limitant davantage les ingérences supranationales. Les peuples ne doivent pas s'effacer.

[1] Walter Hallstein est le président allemand de la Commission exécutive de la CEE depuis 1958. Concernant la rotation de la présidence de la future commission unique, se reporter au télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 342 à 346 du 1er avril 1966, publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 226.

Le général de Gaulle : J'ai beaucoup de considération pour M. Hallstein. C'est un homme de grande valeur. Il a beaucoup travaillé pour le Marché commun. Nous ne contestons pas ses mérites. Mais il a pris une certaine figure de supranationalité que nous ne pouvons admettre et il y a huit ans qu'il est président. Nous avons pris la décision de procéder à la fusion des exécutifs et de faire assumer la présidence par roulement, tous les deux ans. M. Hallstein est là depuis 1958 ; ce serait une contradiction avec nos décisions que de le prolonger. Nous ne voulons pas lui faire d'outrage. Si nous le conservons pendant quelques mois encore – mais pas plus ! – après la fusion il ne pourrait pas s'en offusquer ni se sentir offensé. La France, quant à elle, ne prétend pas avoir la présidence après son départ.

Le chancelier Erhard : S'il y a un changement, la France a certains droits à la présidence. Vous connaissez mes objections contre Hallstein. Il se sent par trop le « premier Européen » et il n'a pas toute mon approbation. Mais jusqu'à la réalisation complète de l'union douanière, il y a une unité administrative et je crains que de nouvelles difficultés surgissent à Bruxelles si nous n'adoptons pas des bases communes.

Le général de Gaulle : Nous ne pouvons pas répondre que le 1er juillet 1968 toutes les questions seront réglées. Ce serait abusif de la part de M. Hallstein de vouloir rester jusque-là car cela deviendrait la Communauté Hallstein. Pour vous faire plaisir nous accepterons de prolonger M. Hallstein pendant quelques mois, mais pas jusqu'en 1968, compte tenu, au surplus, du fait que nous ignorons si cette date pourra être maintenue.

Le chancelier Erhard : Le Traité est assez curieux. Il y a eu un précédent à Luxembourg où l'on ne pouvait se mettre d'accord sur le nom d'un nouveau président. C'est l'ancien qui a dû rester une année de plus. La même chose se passerait à Bruxelles. Ce ne serait pas très élégant si, à défaut d'un accord, on était amené à prolonger pour une année l'ancien président Hallstein qui, par ailleurs, bénéficie de la confiance du *Bundestag*. Il vaudrait beaucoup mieux trouver préalablement une base d'accord.

Le général de Gaulle : C'est un sujet dont les ministres des Affaires étrangères auront certainement parlé. Il vaudrait mieux que cela vienne de Hallstein lui-même, qui pourrait dire qu'il reste encore à la disposition pour mettre les nouvelles structures en route et qu'il en assumerait la responsabilité pendant encore quelques mois. Dans ces conditions, je crois que même le *Bundestag* ne verrait pas d'inconvénient à son départ.

Le chancelier Erhard : Laissons cela. J'aimerais surtout un point de départ pour une coopération politique plus poussée entre nos deux pays. Ne serait-il pas possible à travers les relations avec les pays de l'Europe de l'Est. Si nous prenons l'initiative de nous rapprocher de ces pays, l'on n'effacera jamais le doute que nous cherchons à semer la mésentente entre les Russes et les satellites. Vous n'êtes pas dans cette situation.

Le général de Gaulle : Au point de vue économique, vous faites déjà beaucoup plus d'affaires avec ces pays que nous. Politiquement, nous

pouvons leur dire ce que nous avons dit aujourd'hui. Mais c'est vous qui ne voulez pas de relations diplomatiques avec eux.

Le chancelier Erhard : Cela ne vaut pas pour l'éternité. La Roumanie nous a proposé d'établir des relations diplomatiques complètes[1]. À notre place, accepteriez-vous une telle proposition ?

Le général de Gaulle : Franchement, je pense que oui. Vous entretenez des relations diplomatiques avec les Soviets, qui sont à la base de tout, alors pourquoi pas avec vos voisins ? Évidemment, ce n'est pas la doctrine Hallstein[2] !

(Secrétariat général, Entretiens franco-allemands, 1966)

159

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Erhard à la Chancellerie, à Bonn, le 21 juillet 1966, de 17 h. 30 à 19 h. (Séance plénière)

C.R.

Sont présents :

Du côté français :

MM. Pompidou[3]
Couve de Murville[5]
Messmer[7]

Du côté allemand :

MM. Schröder[4]
von Hassel[6]
Westrick[8]

[1] Conformément aux stipulations de l'accord commercial du 17 octobre 1963, une mission allemande fonctionne à Bucarest depuis mai 1964. Son directeur correspond avec le ministère des Affaires étrangères et bénéficie des privilèges du corps diplomatique. La RFA est, parmi les pays occidentaux, le principal partenaire commercial de la Roumanie. Se reporter à la dépêche de Bucarest n° 201/EU du 4 juin 1966, intitulée : *de l'Allemagne*, non reproduite.

[2] La doctrine Hallstein, du nom de son auteur, Walter Hallstein, secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères de 1951 à 1958, consiste pour le gouvernement de la RFA à rompre les relations diplomatiques avec tout État reconnaissant la RDA et à refuser d'en établir avec ceux qui l'ont déjà reconnue, exception faite de l'URSS.

[3] Georges Pompidou, Premier ministre depuis le 16 avril 1962.

[4] Dr Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1961.

[5] Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France, ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[6] Kaï-Uwe von Hassel, ministre ouest-allemand de la Défense depuis 1963.

[7] Pierre Messmer, ministre des Armées depuis 1960.

[8] Lutger Westrick, chef des services de la Chancellerie de la RFA depuis 1963 et ministre des Missions spéciales depuis 1964.

F. Seydoux de Clausonne[1]
Burin des Roziers[3]
Jobert[5]
Delarüe Caron de Beaumarchais[7]
Puaux[9]
La Chevardière de La Granville[11]
de Leusse[13]
d'Aumale[15]
Vaurs[16]
de La Gorce[17]

Carstens[2]
Lahr[4]
von Hase[6]
Klaiber[8]
Osterheld[10]
Meyer-Lindenberg[12]
Simon[14]

Le chancelier Erhard : Nous sommes à la fin d'une journée de travail très chargée. Le temps a été trop mesuré pour examiner tous les problèmes à fond et dans toute leur technicité. Or, si je peux citer un proverbe : c'est souvent dans les détails que le diable se cache. Cela ne nous a pas

[1] François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France, à Bonn (1958-1962) puis de nouveau au même poste depuis février 1965.

[2] Dr Carl Carstens, diplomate ouest-allemand, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1960.

[3] Étienne Burin des Roziers, secrétaire général de la présidence de la République depuis février 1962.

[4] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

[5] Michel Jobert, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, directeur du Cabinet du Premier ministre, Georges Pompidou.

[6] Karl-Günther von Hase, secrétaire d'État ouest-allemand chargé de la Presse et de l'Information depuis 1962.

[7] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[8] Dr Manfred Klaiber, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis 1963.

[9] François Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis février 1964.

[10] Horst Osterheld, conseiller diplomatique du chancelier Erhard.

[11] Jean de La Chevardière de La Granville, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales au Département depuis décembre 1961.

[12] Prof. Dr Hermann Meyer-Lindenberg, directeur des Affaires politiques à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1965.

[13] Pierre de Leusse, ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, avec rang d'ambassadeur, depuis février 1965.

[14] Klaus Simon, diplomate ouest-allemand, conseiller du ministre des Affaires étrangères de la RFA.

[15] Christian d'Aumale, ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis avril 1962.

[16] Roger Vaurs, ministre plénipotentiaire, directeur des services de Presse et d'Information au Département depuis avril 1966.

[17] François de La Gorce, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis novembre 1963.

empêchés d'avancer courageusement. Les sujets abordés ont été votre visite à Moscou, M. le Président, et les relations avec les pays de l'Est, qui se rattachent à cette question et au problème allemand ; les décisions françaises concernant l'Alliance et notamment celle de mettre fin à l'intégration, le problème bilatéral du stationnement des troupes françaises en Allemagne. Certains points concernant la Communauté économique européenne ont été brièvement abordés, notamment les problèmes administratifs.

Sur le premier point – la visite à Moscou[1] – il revient au général de Gaulle d'en parler. Je ne peux que répéter ce que vous ont dit vos interlocuteurs sur l'attitude de l'URSS à l'égard du problème allemand et sur certains espoirs dans une évolution qui, à travers la détente, conduirait vers l'entente et la coopération. Après la réalisation de ces perspectives, il n'est pas exclu que la République fédérale s'efforce de rechercher, par un contact direct, les possibilités d'entente et de coopération avec l'Est, notamment au moyen d'une rencontre avec les dirigeants soviétiques. Mais on ne peut, en l'état actuel des choses, en fixer la date ou le délai. Une certaine évolution peut conduire à un changement de la situation en Europe à moyen ou à long terme. Mais nous sommes bien conscients que toute évolution en Europe dépend de l'amitié franco-allemande ; malgré les difficultés, celle-ci est plus forte et plus vivante que jamais ; d'où des liens, une force et un courage nouveau.

Quant aux relations de la République fédérale avec l'Est, elles se développent notamment sur les plans économique et culturel ; mais une grande prudence est nécessaire si nous ne voulons pas donner, surtout nous Allemands, l'impression que l'Ouest cherche à encourager une scission entre les États d'Europe orientale et l'URSS. De toute manière, une évolution peut être envisagée et l'Est européen constitue un champ d'action pour nos projets communs.

En ce qui concerne l'Alliance Atlantique, le gouvernement fédéral n'a jamais douté que la France soit un partenaire loyal, fidèle à ses engagements, dans lequel on peut avoir confiance et qu'elle se tiendra résolument du côté de la liberté.

Je l'ai dit et j'ai rappelé clairement au *Bundestag*[2] le vœu du gouvernement fédéral que les forces françaises soient maintenues en Allemagne, les conditions de leur séjour devront être définies par ailleurs. Il importe qu'elles restent, pour des raisons militaires, mais plus encore pour des raisons politiques. Comment assurer cette coopération ? Les conversations n'ont pas permis d'aborder le problème à fond, mais d'y apporter néanmoins certains éclaircissements. En tout cas, le gouvernement fédéral respecte la décision du gouvernement français et ne cherche nullement à le faire revenir directement ou indirectement à la situation antérieure.

[1] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, s'est rendu en visite officielle en URSS du 20 au 30 juin 1966. Se reporter aux n°s 54, 55, 71.

[2] Déclaration du chancelier Erhard devant le *Bundestag*, le 25 mai 1966.

Mais il importe de réfléchir sur les cas précis où la France interviendrait militairement et il s'agit d'établir, d'une manière ou d'une autre, les liaisons nécessaires avec l'OTAN.

Le gouvernement fédéral est convaincu que les sentiments de solidarité s'affermissent entre Français et Allemands et que, de ce fait, les problèmes qui se posent pourront être résolus grâce à la compréhension et à la confiance mutuelles. Les difficultés rencontrées dans l'affaire des troupes françaises ou dans celle de l'OTAN ne sont pas les seules que Bonn ait à résoudre. Il existe également des difficultés avec d'autres alliés – par exemple, la question des achats à effectuer aux États-Unis.

Je voudrais vous remercier sincèrement de votre visite. Je suis convaincu qu'elle a servi la cause de la coopération entre les deux pays. Une nouvelle rencontre aura lieu dans quelques mois. D'ici là, les problèmes auront mûri et il faut espérer que des solutions auront été trouvées.

Le général de Gaulle : M. le Chancelier, nous nous sommes entretenus aujourd'hui des sujets essentiels, sans entrer dans la technicité, mais au niveau politique. Vous avez parfaitement évoqué ce que nous avons dit et je pense comme vous que les personnalités ici présentes doivent être informées de ce qui s'est dit.

Et tout d'abord sur le voyage en URSS et sur les impressions et les conclusions que j'en ai tirées. Il s'agit d'un très grand pays, par ses dimensions, par ses ressources – même si l'exploitation n'en est pas toujours satisfaisante –, par sa population et sans doute aussi par son avenir. Ce pays donne l'effet d'être occupé par son développement, lequel est difficile, en raison des distances et aussi du régime, qui retire à l'économie une partie de ses ressorts. La contrainte ne remplace pas tout. Cependant, ce régime est accepté par la population, avec plus ou moins d'enthousiasme. Le peuple russe pense qu'après tout, c'est comme cela que ça marche et ne voit pas comment les choses marcheraient autrement. Il s'y rallie, le fait est là.

Le sentiment profond des Russes paraît être avant tout un sincère désir de paix, au moins dans la période présente – je ne dis pas que cela a toujours été son sentiment ni qu'il le restera toujours. L'URSS est pacifique, car elle est saturée de territoires, de tâches à accomplir et de difficultés avec les satellites, parce qu'elle craint la Chine à laquelle elle s'oppose – et il y a là un danger croissant que les Russes eux-mêmes reconnaissent. À cela s'ajoute la rivalité avec les États-Unis sur le plan économique et dans l'espace. Pour ces raisons, l'URSS souhaite réellement la paix. C'est naturel. Alors, si elle ne souhaite ni la guerre, ni même la guerre froide, elle a besoin de trouver une détente réelle ; avec la France évidemment, mais aussi avec l'ouest de l'Europe et plus tard peut-être avec les États-Unis ; mais, dans l'immédiat et à moyen terme, c'est avec l'occident de l'Europe.

Alors, il y a l'Allemagne. À en croire les Russes, ils ne pensent qu'à cela, et sans bienveillance ; je ne le cache pas et si je le cachais, vous ne me croiriez pas. Ils disent que l'Allemagne est menaçante – sans doute pas aujourd'hui – mais en raison de ses moyens, de ses ambitions, de son esprit

de revanche, de ses prétentions à retrouver les frontières du IIIe *Reich*, à accéder aux armes atomiques d'une façon directe ou indirecte et à devenir comme un détonateur dans l'Alliance Atlantique. Ces sentiments sont en partie sincères, car l'URSS a beaucoup souffert des armes allemandes. C'est visible quand on voyage à travers le pays. Il y a aussi quelque chose d'artificiel. Les dirigeants soviétiques ont besoin d'un épouvantail en Europe pour eux-mêmes et pour leurs satellites. Ils doivent donc accentuer le danger allemand.

Ils ont posé la question des deux États allemands comme un fait accompli : on ne peut aller plus loin dans la détente en Europe ou dans la création de l'Europe, ont-ils affirmé, si l'on ne reconnaît pas ces deux États. Il leur a été répondu que du côté français, il n'en était pas question : l'Allemagne de l'Est était une construction artificielle et n'existait donc pas pour la France. Les Soviétiques n'ont pas insisté et on n'en a plus reparlé.

On a ensuite parlé de l'Europe ; du côté français, nous avons dit ce que nous disons : si l'Europe ne fait pas la guerre, elle doit faire la paix ; il n'y a pas de raison de poursuivre indéfiniment la guerre froide ; il faut parvenir à la détente, puis à l'entente et enfin à la coopération. Si cela peut être fait, le problème de l'unification de l'Allemagne apparaîtra comme tout différent. Les Soviétiques n'ont pas dit non.

Bien entendu, cette politique – que la France depuis longtemps envisage –, qui a commencé à se réaliser, en particulier lors de cette visite et qui se poursuivra – ne peut être faite sans précautions. C'est pourquoi la France reste fidèle à l'Alliance contractée avec les États-Unis et avec les autres en 1949 – en particulier à l'art. 5[1] : si nous sommes, si vous êtes attaqués ou l'un quelconque de nos amis, la France entrera en guerre aux côtés de ses alliés. Il n'y a pas le moindre doute. La France le dit, et cela suffit. Cependant, pour des raisons qui tiennent à l'Europe et aux nouvelles perspectives s'ouvrant à elle, et pour des raisons qui tiennent aux États-Unis – dont la politique notamment en Asie, devient contestable, c'est le moins que l'on puisse dire, et même dangereuse –, la France a décidé de renoncer au système de l'intégration. Elle reste dans l'Alliance, mais ne veut plus y être intégrée. Nous comprenons très bien que tel ou tel autre de nos alliés, et d'abord vous, ne suiviez pas encore le même chemin et teniez, pour telle ou telle raison, à rester attaché à l'intégration, c'est-à-dire au commandement américain. Nous ne vous en faisons pas grief, mais pour nous l'intégration est terminée.

Cette situation pose des problèmes, notamment en ce qui concerne les troupes françaises d'Allemagne. Elles s'y trouvent d'abord – pourquoi ne pas le dire ? – à la suite de la guerre et aussi à la suite des arrangements ultérieurs conclus en 1954 avec la République fédérale d'Allemagne et avec les Anglais et les Américains. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas désireux pour nous-mêmes de maintenir nos troupes en Allemagne.

[1] Se reporter au *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord* (OTAN) *1948-1953*, La Documentation française, *Recueils et Monographies*, n° 25.

La France est prête à les retirer ; il importe peu pour elle, du point de vue politique ou militaire, que ses forces soient un peu au-delà ou un peu en deça de la frontière. Il se trouve que du côté allemand on désire que nous les y laissions, et cela est parfaitement explicable pour des motifs respectables, politiques, psychologiques, en considération des relations franco-allemandes et de la pratique de l'amitié et de la confiance entre les deux pays. Cet argument nous touche et nous sommes donc prêts à laisser nos troupes en République fédérale.

Ceci pose des questions, d'abord militaires, ensuite juridiques. Que feraient ces troupes en cas de guerre ? La réponse française est la suivante : elles feraient ce que font toutes les troupes dans une alliance ; les états-majors prépareraient, en vue des différentes hypothèses, des plans d'opération et si la guerre éclate, les gouvernements décident, comme on a toujours fait et puis c'est tout. Nous ne nous engageons pas à plus que cela. Nous sommes dans l'Alliance et nous observerions le cas échéant l'art. 5. Si nous faisons la guerre, les états-majors auront étudié tous les cas possibles. Il n'est pas besoin de dire ou d'écrire ce que feraient les troupes françaises ; si nous sommes sur votre territoire et s'il y a la guerre, elles se battraient vraiment aux côtés des forces allemandes ; cela nous paraît suffire.

Quant aux questions juridiques, il faut savoir ce que l'on veut et si la nécessité politique que ces forces restent est reconnue. Or, nous avons dit avec le Chancelier qu'elles resteront – ces forces ne coûtent rien à la République fédérale, à la différence d'autres troupes alliées qui lui coûtent beaucoup et lui coûteront beaucoup plus demain. Mais alors il ne faut pas compliquer les choses par des considérations juridiques. Si l'on s'entend du point de vue politique, les juristes trouveront toujours les formules nécessaires. Nous avons les accords de 1954[1], comme les Anglais et les Américains. Nous avons renoncé à exercer notre droit de rester sauf en accord avec la République fédérale. Nous sommes prêts à renouveler cet engagement et à redire que nous ne restons que parce que nous sommes d'accord avec la République fédérale. Cela nous paraît suffisant, juridiquement et politiquement. Il est vrai qu'il y a certains problèmes pratiques. On peut répéter que vous êtes souverains. Nous regrettons les ridicules allusions qui ont été faites chez vous à certains guillemets, alors que nous nous bornions à vous citer vous-mêmes. Alors n'insistez pas. En tout cas, vous êtes souverains et nous comprenons qu'il faille modifier quelque peu les rapports des troupes françaises avec les autorités allemandes sur votre territoire. Il faut examiner entre nous ces questions (drapeaux, immeubles, liberté de mouvement). Cela ne sera pas difficile si on veut les régler de bonne foi. Nous ne ferons pas d'embarras. On ne vous en a d'ailleurs jamais fait. C'est ainsi qu'on peut régler la question. Voilà en ce qui concerne le deuxième sujet ; il conviendra d'en tirer, naturellement, les conséquences.

[1] Se référer aux *Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands signés à Paris, le 23 octobre 1954*, La Documentation française, 1955.

Enfin, nous avons parlé, le Chancelier et moi, de notre Europe, nos pays, notre jeunesse : nous avons été d'accord pour penser qu'il leur manquait une idée, une action, une entreprise qui suscite l'intérêt et excite l'imagination. Nous avons tout de même constaté que notre Europe avait fait bien des choses : le magnifique développement économique de l'Allemagne ; les Français de leur côté ont fait quelques progrès, malgré leur héritage protectionniste et retardataire. Il en est de même, dans une certaine mesure, pour l'Italie. Enfin et dernier tour de force : le Marché commun. Nous pensons que l'idée européenne peut intéresser presque tout le monde, en France comme en Allemagne. Mais pour qu'elle ait la moindre chance, il faut que nous soyons d'accord, vous et nous, plus effectivement que nous ne l'avons été jusqu'ici. Le Traité du 22 janvier a été une déclaration de bonnes intentions, mais en pratique – je ne m'étendrai pas – l'action des deux pays est trop dispersée.

Il faudrait nous unir autour d'une idée. À Moscou, je l'ai exposée aussi aux Soviétiques – pas de la même manière ni avec la même intention. Il importe que la France et l'Allemagne resserrent leurs relations, car celles-ci n'ont pas été ces derniers temps ce qu'elles auraient pu être et ne répondent pas à ce que souhaitent nos pays. Je le dis comme je le pense et j'en ai fini.

Le chancelier Erhard : Je vous remercie de votre exposé, qui reflète parfaitement l'arrière-plan politique de nos conversations. Vous avez exprimé le vœu de quitter Bonn à une certaine heure ; une collation a été préparée ; convient-il de lever la séance ou de donner la parole aux ministres pour qu'ils fassent rapport sur leurs entretiens respectifs ?

Le général de Gaulle : Il serait utile et intéressant que les ministres disent ce qu'ils ont discuté. Étant donné l'heure, cela ne devra pas être long.

M. Pompidou : Je rapporterai en quelques mots mes entretiens avec vous-même, M. le Chancelier et avec M. Westrick. Les sujets abordés recoupent en partie ceux qui ont été discutés par le Président de la République et vous. Les aspects économiques de certains problèmes ont été évoqués ; notamment les impressions rapportées de la récente visite que j'ai faite avec M. Couve de Murville à Londres[1]. Les préoccupations intérieures paraissent aujourd'hui dominantes dans l'esprit des Britanniques. S'ils forment le vœu de se rapprocher de l'Europe, le désir d'entrer dans le Marché commun ne semble pas très ardent chez tous les dirigeants, notamment chez M. Wilson, qui ne croit pas le moment venu. Au cours des conversations de Londres, Français et Anglais ont fait le tour des obstacles pour voir comment on pouvait les surmonter, mais la crise actuelle retarde évidemment toute solution.

Les problèmes monétaires ont été brièvement abordés ; ainsi que le danger d'inflation, celle-ci représentant un péril grave, et il a été reconnu que les deux gouvernements avaient un intérêt mutuel à se consulter et

[1] MM. Pompidou et Couve de Murville ont effectué une visite officielle à Londres du 6 au 8 juillet 1966. Le compte rendu des entretiens est publié ci-dessus.

à prendre des mesures dans le sens de la modération, surtout en ce qui concerne le problème des liquidités qui sert trop souvent de prétexte pour une expansion de caractère inflationniste.

Quant à la Communauté économique européenne, nous avons été d'accord avec le Chancelier pour estimer qu'en agriculture, il convient, autant que possible, d'être raisonnable, ne pas pousser à des hausses de prix trop importantes, et d'éviter le recours excessif aux subventions et autres procédés dont profitent les agriculteurs, mais qui pèsent sur les consommateurs et détruisent l'équilibre.

M. Schröder : Notre entretien avec M. Couve de Murville[1] a été avant tout consacré à l'événement capital que constitue la visite du général de Gaulle à Moscou. Il n'y a pas lieu de répéter ce qui a déjà été dit à ce sujet, mais il était intéressant de recueillir par le témoignage direct de nos amis ce que les Allemands ne peuvent entendre eux-mêmes ; j'ai relevé notamment les appréciations portées sur les personnalités au pouvoir en URSS et qui peuvent permettre de tirer des conclusions politiques.

Nous avons également évoqué les questions du Sud-Est asiatique, notamment celle du Vietnam.

En ce qui concerne l'URSS, il est évident de noter les indications montrant le sérieux avec lequel Moscou poursuit son projet de conférence sur la sécurité européenne. M. Couve de Murville estime cependant que ce projet animera les discussions diplomatiques sans être poussé avec beaucoup de passion.

Nous avons eu un bref échange de vues sur les discussions de Genève, le problème de la non-dissémination et sur les rapports avec l'Est. Comment pouvons-nous dépasser les rapports économiques et culturels avec l'Europe orientale et atteindre les rapports politiques. Quelles seraient à cet égard les répercussions de l'établissement éventuel de relations diplomatiques avec la Roumanie, ainsi que les conséquences qu'une telle initiative pourrait avoir en ce qui concerne Pankow. On a également évoqué les problèmes que pose, pour l'extension des relations avec les pays de l'est, la question de la clause berlinoise ; on pense, du côté allemand, à certaines formules qui permettraient peut-être de résoudre ces problèmes.

Enfin, nous avons évoqué rapidement les questions en discussion à Bruxelles. On peut espérer des résultats, car les choses paraissent arriver à maturité.

M. von Hassel : Nous avons traité trois problèmes avec M. Messmer :

1) en ce qui concerne les armements, nous avons constaté qu'une excellente coopération était en train dans le domaine des recherches. Quant aux commandes allemandes en France, au cours du mois de mai, elles avaient été supérieures à celles que la République fédérale avait passées aux États-Unis pendant la même période.

[1] Le compte rendu de cet entretien, tenu le 21 juillet à Bonn, se trouve dans les dossiers du *Secrétariat général, Entretiens franco-allemands, 1966.*

D'autre part, deux accords ont été signés :

a) un accord sur le développement et la fabrication en commun de radars tactiques destinés à l'armée de terre, RATAC ;

b) un accord sur le développement et la fabrication d'un engin air-sol AS 33 destiné à la *Luftwaffe*.

Enfin, nous avons mis au point un projet de directives pour la rédaction de l'accord tripartite (franco-italo-allemand) sur le véhicule de 0,5 tonne (nouvelle *jeep*) ;

2) en matière de relations bilatérales, la coopération a été jugée très satisfaisante ; elle est régulièrement renforcée par de fréquentes rencontres, soit entre les ministres soit entre les états-majors ;

3) quant aux tâches actuelles de l'OTAN, elles ne sont pas pour le moment, de notre domaine. Nous avons fait un simple tour d'horizon.

Le chancelier Erhard : Je vous remercie. Les conversations d'aujourd'hui n'étaient pas destinées à aboutir à des décisions concrètes, mais à préparer des rapprochements d'opinion ; elles ont atteint leur but. Chaque problème sera étudié jusqu'à notre rencontre l'an prochain. En dépit des difficultés, c'est l'esprit qui compte. Cette rencontre est un succès. Vous pouvez partir convaincu que, si sérieux que soient les problèmes, nous nous efforcerons de les résoudre dans un esprit d'amitié.

Le général de Gaulle : Je vous dis donc : à janvier.

(Secrétariat général, Entretiens franco-allemands, 1966)

160

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4537 à 4547. *Washington, 22 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 23, 14 h. 14).

J'ai vu le secrétaire d'État le 22 juillet. La conversation a porté essentiellement sur le Vietnam. Après m'avoir interrogé sur les conclusions que l'on pouvait tirer du récent voyage du général de Gaulle en URSS, M. Dean Rusk m'a dit à nouveau (mon tél. 4356)[1] que l'on avait relevé avec intérêt à Washington la référence aux accords de 1954[2] qui était faite dans le

[1] Dans ce télégramme du 14 juillet 1966 non repris, l'ambassadeur de France fait état d'indications données par le secrétaire d'État sur les questions d'Asie du Sud-Est à divers chefs de mission diplomatique lors de la réception offerte par le président Johnson sur son yacht. S'agissant de la France, M. Rusk indique avoir noté le passage du communiqué franco-soviétique publié à la fin de la visite du général de Gaulle en URSS et insistant sur la nécessité de régler le problème vietnamien par un retour aux accords de Genève de 1954. À Bucarest observe-t-il, les États communistes avaient dit la même chose, en y ajoutant les accords de 1962. Sur tout cela, les États-Unis sont d'accord, mais encore faudrait-il que Chinois et Vietnamiens le soient aussi.

[2] Accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant un terme aux hostilités en Indochine et à la présence des troupes françaises et admettant la coexistence du Nord et du Sud-Vietnam.

passage de la déclaration relatif au Vietnam. Selon le secrétaire d'État, le gouvernement américain accueillerait avec faveur toute initiative qui serait prise pour faciliter des conversations permettant de restaurer la paix au Vietnam. Les accords de 1954 constitueraient une base tout à fait acceptable pour les États-Unis. Mais si rien ne pouvait être fait dans ce cadre, Washington s'accommoderait de n'importe quelle autre démarche : conversations bilatérales, contacts secrets, intervention d'une tierce puissance, etc. M. Rusk estime que les représentants du Vietnam du Nord ne refuseraient pas de participer à une conférence, si les deux co-présidents de Genève prenaient l'initiative de la convoquer.

J'ai fait observer à M. Dean Rusk que M. Wilson[1] s'était employé tout récemment dans ce sens auprès des Soviétiques, mais apparemment sans le moindre succès. Il en avait été de même pour Mme Gandhi[2]. Les obstacles demeuraient donc considérables et il était évident que les Russes n'avaient aucune intention d'être, dans les circonstances actuelles, l'élément conciliateur.

Le secrétaire d'État a alors évoqué le rôle que le prince Sihanouk pourrait jouer en essayant de faire adopter de façon pratique la proposition qu'il avait formulée d'étendre l'action de la Commission internationale de contrôle[3]. Si cette initiative prenait corps, ne pourrait-on, par ce biais, s'acheminer vers des conversations plus générales ?

J'ai demandé à mon interlocuteur s'il savait de son côté quel accueil les Soviétiques avaient fait aux démarches du prince Sihanouk. Selon M. Dean Rusk, les Russes prétendent n'avoir jamais été officiellement saisis d'une proposition précise par le Cambodge. J'ai alors remarqué que l'intensification des bombardements au Vietnam du Nord suscitait des inquiétudes de plus en plus vives dans de nombreux pays et particulièrement en France. En outre, cette escalade ne pouvait que rendre plus difficile et en fait impossible la recherche d'une solution négociée à laquelle le gouvernement américain déclarait s'attacher. M. Dean Rusk m'a répondu que pendant plusieurs années les forces américaines s'étaient abstenues d'intervenir au nord du 17e parallèle. Le Vietnam du Nord en avait profité pour faire glisser vers le sud toute une division de son armée régulière. Quand les États-Unis avaient décidé d'interrompre, il y a quelques mois, les bombardements, Hanoï avait de nouveau saisi cette occasion pour renforcer son appareil militaire dans le sud. Washington était donc fondé à douter qu'une nouvelle interruption put ouvrir des perspectives plus favorables. Cependant, on était prêt à y consentir, si un signe quelconque apparaissait du désir de Hanoï de négocier réellement. M. Dean Rusk a ajouté que les États-Unis ne recherchaient pas la capitulation du Vietnam

[1] Premier ministre du Royaume-Uni.

[2] Premier ministre de l'Union indienne.

[3] Cette commission de contrôle instaurée par les accords de 1954 est composée de représentants de l'Inde, de la Pologne et du Canada avec deux co-présidents, les représentants du Royaume-Uni et de l'URSS.

du Nord. Ils ne pouvaient cependant admettre la prétention de Hanoï à faire capituler les forces américaines.

Ayant interrogé le secrétaire d'État sur les intentions du commandement militaire américain, mon interlocuteur m'a dit qu'aucun projet de débarquement dans le nord n'était pour le moment envisagé. Il m'a cependant laissé entendre que la pression actuelle ne se relâcherait pas. Il a paru considérer que celle-ci serait toujours suffisamment dosée pour ne pas donner prise à une intervention chinoise. À la fin de l'entretien, et comme nous évoquions le voyage que ferait le général de Gaulle prochainement en Éthiopie, au Cambodge et dans le Pacifique, M. Dean Rusk a de nouveau marqué son intérêt pour les initiatives qui pourraient être prises au Cambodge. Il m'a déclaré, à titre confidentiel, que le prince Sihanouk avait invité M. Harriman à venir le voir, sans que l'on puisse discerner la raison précise de cette initiative. Si M. Harriman devait se rendre au Cambodge, ce ne serait de toute façon qu'après la visite du général de Gaulle.

J'ai enfin interrogé M. Dean Rusk sur l'évolution de la situation politique dans le sud. « Accepteriez-vous de voir le Sud-Vietnam passer sous régime communiste ? », « Certainement pas, a répliqué M. Dean Rusk, si cela devait procéder d'un coup de force du Vietcong. En revanche, nous sommes disposés à toute solution qui se dégagerait d'un processus démocratique ». Tout en réaffirmant son espoir de voir les élections au Sud-Vietnam concourir à la stabilité du pays, M. Dean Rusk n'a pas caché que l'opération serait difficile étant donné les menaces que le Vietcong ne manquerait pas de faire peser sur les candidats.

Au cours de notre entretien du 22 juillet, le secrétaire d'État a évoqué les conversations actuellement en cours au sujet de l'OTAN. Il a paru admettre, en ce qui concerne la négociation multilatérale, qu'il faudrait en venir bientôt aux entretiens Lemnitzer-Ailleret[1]. Quant aux conversations bilatérales, elles devraient pouvoir reprendre dès que le gouvernement français aura fait connaître sa position sur les remarques présentées par l'ambassadeur des États-Unis à Paris lors de son récent entretien avec le ministre.

M. Dean Rusk a évoqué, au cours de l'entretien du 22 juillet, les perspectives du *Kennedy Round*. Sans se montrer pessimiste sur les perspectives de cette négociation. Il a, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises, insisté sur la relative brièveté du délai qui serait imparti aux négociateurs, une fois réglés les problèmes agricoles de Bruxelles.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Le général américain Lemnitzer est alors commandant en chef des forces de l'OTAN en Europe et le général Ailleret est le chef d'État-major des armées françaises.

161

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4576 à 4579. *Washington, 22 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 23, 18 h. 30).

Le sénateur Fulbright a prononcé, le 22 juillet, un violent réquisitoire contre la politique asiatique de M. Johnson.

Il a accusé le Président d'avoir défini, dans son discours du 12 juillet (mon tél. n° 4279/83)[1] une véritable « doctrine Monroe » pour l'Asie. L'Amérique, a-t-il dit, se mêle de remporter la victoire pour « ses protégés » dans la guerre civile du Vietnam et de construire une « grande société » en Asie. Mais a-t-on jamais demandé aux Asiatiques s'ils en voulaient ? Sur un ton sarcastique, peu en usage au Congrès, le sénateur de l'Arkansas a prédit l'échec de cette politique. Le Vietnam n'est pas près d'accepter l'hégémonie américaine, pas davantage que ne l'étaient Cuba et la République dominicaine.

Cette « doctrine asiatique » représente, selon le sénateur, une rupture complète avec la politique étrangère traditionnelle des États-Unis, tant dans ses objectifs que dans ses procédés. Le Président de la Commission des Affaires étrangères, pour conclure, a invité le Sénat à en peser les conséquences avant qu'elle n'engage la nation.

Le porte-parole de la Maison Blanche a, le jour même, critiqué vigoureusement devant la presse ces propos qui, « contredisaient les déclarations antérieures du Sénateur ». M. Moyers[2] cita certain discours de 1965 dans lequel M. Fulbright louait les aspects économiques et sociaux de la politique américaine au Vietnam. Il a souligné, d'autre part, qu'aucun autre président n'avait fait autant d'efforts pour rechercher l'approbation du Sénat.

Le discours du sénateur de l'Arkansas a suscité également les critiques de M. Mansfield[3], dont on connaît la loyauté à l'égard du Président.

Le Président avait essayé, le mois dernier, de détendre ses relations avec le sénateur Fulbright. Cette nouvelle attaque ne l'incitera pas à persévérer, tandis que le sénateur, par ses excès mêmes, risque de diminuer l'influence qu'il exerce sur certains secteurs de l'opinion.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Washington n° 4279 en date du 12 juillet 1966.

[2] Bill D. Moyers, journaliste de formation, conseiller spécial du Président des États-Unis et porte-parole de la Maison Blanche, antérieurement assistant personnel du sénateur Johnson puis directeur associé du *Peace Corps*.

[3] Michael Joseph Mansfield, homme politique américain du Parti démocrate, d'abord membre de la Chambre des Représentants puis sénateur du Montana à partir de 1952, chef-adjoint en 1957 et chef en 1962 de la majorité de la Haute assemblée, membre également de la Commission des Affaires étrangères.

162

NOTE DU SERVICE DES PACTES

N.[1] *Paris, 22 juillet 1966.*

Le Conseil de l'OTAN à Bruxelles a décidé la suppression du Groupe permanent[2], le transfert de ses attributions au Comité militaire[3], la création d'un État-major intégré international et a demandé au Comité militaire de lui faire des propositions pour l'application de ces décisions et en vue d'une réorganisation des Quartiers généraux de l'OTAN.

Le secrétariat du Comité militaire a préparé le document ci-joint[4] répondant aux demandes du Conseil et notre représentant au Comité militaire doit, lundi 25 juillet, prendre position sur ce texte qui sera ensuite transmis au Conseil de l'OTAN.

Si la partie de ce document relative à la réorganisation du Comité militaire par suite de la suppression du Groupe permanent ne soulève pas de problèmes majeurs et éventuellement pourrait recueillir notre accord, il est évident que nous ne pouvons guère donner notre approbation à la constitution d'un État-major intégré international et à la réorganisation des Quartiers généraux, organismes auxquels nous ne participerons pas.

D'autre part les missions prévues pour ces organes de commandement visent des troupes affectées à l'OTAN et se situent dans le concept d'intégration.

Le général Ailleret[5], dans le projet ci-joint[6] de télégramme, prescrit à notre représentant de ne pas donner son accord à un texte qui ne nous concerne pas, mais de ne pas faire opposition à son adoption par les Quatorze[7].

[1] Cette note est rédigée par Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères en fonction au service des Pactes, elle porte l'annotation manuscrite : « le Ministre est résigné à notre départ du Comité militaire J.G. » [Jean de La Grandville, chargé du service des Pactes].

[2] Le Groupe permanent est l'agent d'exécution du Comité militaire, il est composé des représentants de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni, il s'agit d'un organisme tripartite non intégré où les décisions sont prises à l'unanimité. Il est assisté d'un État-major international d'une quarantaine d'officiers représentant presque tous les pays de l'Alliance.

[3] Le Comité militaire est l'instance militaire supérieure de l'OTAN. Constitué des chefs d'État-major des pays membres de l'Alliance, il est par essence même un organisme multinational non intégré. Les décisions ne peuvent y être prises qu'à l'unanimité. Il se réunit en deux sessions annuelles en ce qui concerne les chefs d'État-major eux-mêmes, le reste de l'année, il est constitué par les représentants militaires permanents désignés par leur chef d'État-major respectif. Il siège à Washington.

[4] Ce document manque au dossier.

[5] Général Charles Ailleret, chef d'État-major des armées depuis 1962.

[6] Le projet de télégramme non joint reprend les termes de la présente note.

[7] Le groupe des Quatorze représentants permanents des pays membres de l'Alliance sans la France – voir le télégramme n° 286 de Repan du 12 juillet 1966 publié ci-dessus.

Cette position paraît dans la logique de notre situation à l'égard de l'organisation militaire de l'OTAN, mais elle souligne les difficultés que nous rencontrerons tant au Comité militaire qu'au Conseil même de l'OTAN lors des discussions des problèmes relatifs à l'organisation militaire de l'Alliance. Dans cette perspective, le problème actuellement posé au Comité militaire et la position préconisée par le général Ailleret vont à l'appui de la thèse de l'EMA[1] en faveur de notre retrait du Comité militaire où nous n'aurions plus qu'une mission de liaison (solution en suspens à la demande du ministre).

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Structure, retrait de la France, PAN-2)

163

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,

T. n°s 1690 et 1691. *Paris, 23 juillet 1966, 10 h. 55.*

Un agent de l'ambassade des États-Unis a été reçu, à sa demande, le 21 juillet à la direction des Affaires économiques et financières.

Il était chargé d'attirer notre attention sur la situation préoccupante de l'économie cubaine et a commenté le document que la délégation américaine à l'OTAN vient de diffuser.

Il a regretté que nous consentions de nouveaux crédits à Cuba (affaire *Richard Continental*)[2] et apportions notre aide au régime castriste au moment où celui-ci donne, selon Washington, des signes d'essoufflement.

Il lui a été répondu que les crédits en question ne présentaient aucune des caractéristiques qui permettaient de les considérer comme les moyens d'une politique d'aide. Au surplus, la politique de la France et celle des États-Unis, vis-à-vis de Cuba, étaient différentes. Nous ne pouvions une fois de plus, que le constater.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] EMA : État-major des armées (françaises).

[2] Voir à ce sujet le télégramme de Paris n° 1756 du 1er août 1966 non reproduit. Il indique que le protocole signé le 19 juin de la même année entre l'entreprise française *Richard continental* et le gouvernement cubain porte sur un volume global de 162 millions de francs de fournitures à livrer en cinq tranches en 1966 et à la fin de 1968. La commission interministérielle de garanties et du crédit au Commerce extérieur a, le 8 juillet 1966, donné son accord pour les deux premières tranches soit un peu moins de 66 millions. Il appartiendra aux intéressés de présenter une demande d'extension de la garantie à leur profit pour les trois dernières livraisons.

164

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 585 à 591.
Réservé. Confidentiel.

Hanoï, 23 juillet 1966, 13 h. 20.

(*Reçu* : 17 h. 19).

Au cours de la réception offerte par l'ambassadeur de Pologne[1] pour la fête nationale de son pays[2], M. Pham Van Dong m'a aimablement pris par le bras et m'a entraîné dans les jardins pour un aparté de plus de dix minutes.

Le Premier ministre m'a entretenu tout d'abord d'un article paru dans le numéro de décembre de *L'Année politique et économique* sous la signature de M. Charles Fourniau[3], ancien correspondant de *L'Humanité* à Hanoï. Il voulait me dire que la solution « laotienne » d'un gouvernement tripartite préconisée par M. Fourniau dans le Sud était inacceptable. « Nous ne voulons pas, m'a-t-il dit, d'une *troïka* ».

Puis il a commenté les récents développements de la situation : la poursuite de l'escalade militaire par les Américains, l'appel du président Hô Chi Minh et les décisions du Conseil suprême de la défense[4]. Il m'a réaffirmé, avec la même conviction que lors de ses entretiens avec M. Sainteny[5], sa confiance dans la victoire finale et la volonté de son peuple et de son gouvernement de lutter jusqu'à la réalisation de leurs buts de guerre : la libération du Sud et la réunification. Il m'a assuré que le Vietnam était prêt à toutes les éventualités, quelles qu'elles soient et que c'était pour y faire face que la mobilisation avait été décidée. Il m'a laissé entendre que l'Armée populaire ne prendrait pas l'initiative du franchissement du 17e parallèle.

Évoquant sur une interrogation de ma part le problème des volontaires étrangers, il m'a rappelé que le Vietnam entendait se défendre par ses propres forces, mais, a-t-il ajouté, « il pourrait avoir besoin de l'aide de ses amis ».

Le Premier ministre m'a ensuite parlé du rôle que la France pourrait éventuellement jouer dans le règlement du conflit. Il avait pris connaissance

[1] Jerzy Siedlecki, ambassadeur de Pologne à Hanoï de février 1963 à décembre 1966.

[2] Qui commémore l'adoption de la constitution de la République populaire de Pologne le 22 juillet 1952.

[3] Charles Fourniau, envoyé spécial permanent de *L'Humanité* à Hanoï de 1963 à 1965.

[4] Le 17 juillet 1966, le Conseil suprême de la Défense nationale annonce que tout sera entrepris pour résister aux Américains. Le même jour le président Hô Chi Minh déclare qu'il refuse « une paix honteuse, une paix à l'américaine », qu'il accepte l'éventuelle destruction des villes et des centres industriels car elle ne ferait pas plier son peuple. Il assure que « tout notre appui sera donné à nos compatriotes du Sud. »

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes d'Hanoï n° 501 du 7 juillet 1966 et n°s 511 à 515 du 13 juillet 1966.

avec un intérêt particulier des paroles prononcées par le général de Gaulle lors de la visite du Roi du Laos[1]. S'il a balayé d'une simple phrase les rumeurs qui courent depuis quelque temps à Hanoï sur les possibilités d'une rencontre du général de Gaulle et du président Hô Chi Minh au cours du voyage de celui-là au Cambodge, il n'a pas moins laissé entrevoir toute l'importance qu'il attache à une telle visite. Il a ajouté, et c'est là, me semble-t-il, essentiellement l'objet même de cette conversation impromptue : « notre attitude vis-à-vis de la France est nette et ne variera pas. Nous ferons la réunification avec vous, nous la ferons peut-être sans vous, mais jamais contre vous ».

Le ton sur lequel le Premier ministre a prononcé cette phrase, le soin qu'il a pris d'en détacher chaque mot, indiquent qu'il voulait lui donner un relief tout particulier. Au moment où je le remerciais de ces propos et l'assurais qu'ils seraient appréciés à leur juste prix par le gouvernement français, le directeur du Protocole est venu malencontreusement interrompre cette conversation et rappeler à M. Pham Van Dong qu'il était l'heure de se retirer.

Le caractère spectaculaire que le Premier ministre a donné à notre entretien n'a pas manqué de frapper les observateurs. Sans doute y entrait-il une part de mise en scène et mon interlocuteur voulait-il donner l'impression aux diplomates étrangers qu'il y avait entre la France et le Vietnam des échanges de vues suivis et positifs. Peut-être voulait-il aussi provoquer des réactions et des commentaires de la part des pays frères. Il y avait également le désir possible de compenser par un geste public son absence à la délégation le 14 juillet. Mais il n'en reste pas moins qu'au cours de cette soirée, il a témoigné au représentant de la France une considération égale à celle qu'il accordait à son hôte, l'ambassadeur de Pologne. Et ses propos prouvaient que ce n'était pas simple souci d'amabilité.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

[1] Savang Vatthana, roi du Laos et Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien, se rendent en visite officielle en France du 12 au 14 juillet 1966.

165

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 718 à 721. *Bruxelles-Delfra, 23 juillet 1966.*

(*Reçu* : 19 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme n° 562[1].

Conformément à ce qui avait été convenu au mois de juin, M. Rey a présenté au Conseil un rapport oral sur les conversations dont la Commission avait été chargée avec l'Espagne.

L'exposé de M. Rey[2] a porté essentiellement sur les entretiens qui se sont déroulés le 19 juillet et qui ont permis de clore la phase des conversations exploratoires. Au cours de cette dernière rencontre, la délégation espagnole s'est expliquée avec beaucoup de précision sur la façon dont elle conçoit l'arrangement qu'elle souhaite conclure avec la Communauté. En fait, et bien que le mot d'association ait été soigneusement évité pour le qualifier, il s'agirait d'un accord semblable, dans ses grandes lignes, à celui qui est en vigueur avec la Grèce[3] : établissement progressif de l'union douanière, rythme de désarmement tarifaire ralenti en faveur de l'Espagne, harmonisation des politiques agricoles, libre circulation de la main-d'œuvre, assistance financière, étant entendu que l'Espagne serait disposée à accepter que la période de transition soit plus brève que dans le cas grec[4]. La délégation espagnole a souligné qu'elle ne saurait se satisfaire d'un simple accord commercial, fut-ce à titre de phase préliminaire.

M. Rey s'est borné à noter que les contacts pris, au cours des derniers mois, par M. Ullastres[5] dans les différentes capitales des États membres avaient apparemment donné à la délégation espagnole le sentiment que ses demandes pourraient maintenant être accueillies favorablement par la Communauté. Quant à la Commission, elle n'avait naturellement pas été en mesure d'en délibérer, la position espagnole ne lui étant officiellement connue que depuis deux jours. Elle ferait cependant diligence dans

[1] Télégramme nos 562 à 565 du 15 juin 1966, non reproduit. Il rapporte que le Conseil des ministres de la CEE invite la Commission à faire rapport, d'ici la fin de juillet, sur les conversations exploratoires avec l'Espagne dont le Conseil l'avait chargé deux ans plus tôt.

[2] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures

[3] L'accord d'association entre la Grèce et la CEE, signé à Athènes le 9 juillet 1961 et entré en vigueur le 1er novembre 1962. Sur la négociation de cet accord, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 319.

[4] L'accord d'Athènes prévoit une période de transition de 12 ans pour la réalisation de l'union douanière.

[5] Alberto Ullastres, ambassadeur d'Espagne auprès de la CEE depuis décembre 1965.

l'établissement du rapport écrit qui lui avait été demandé par le Conseil et qu'elle pensait pouvoir lui soumettre au début du mois d'octobre[1].

Le Conseil est convenu de se saisir à nouveau de la question lorsqu'il serait en possession du rapport de la Commission[2].

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

166

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1078 à 1079. *Paris, 25 juillet 1966, 10 h. 39.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 3524/29[3].

Veuillez faire savoir à M. Gvichiani que le gouvernement français estime opportun la publication à très bref délai de la décision des deux gouvernements de choisir définitivement le SECAM III et d'en entreprendre la réalisation sur le plan industriel.

Le communiqué du gouvernement français pourrait être le suivant :

Citation : « Constatant que l'accord sur le procédé de télévision en couleurs en Europe n'a pu être réalisé à la conférence d'Oslo, malgré les propositions de compromis avancées par les délégations française et soviétique, le gouvernement français, en plein accord avec le gouvernement de l'URSS, a décidé de choisir définitivement le système SECAM III et de préparer dès à présent la mise en exploitation sur le plan industriel de ce procédé ». *Fin de citation* ;

J'attacherais du prix à ce que ce communiqué puisse être publié le vendredi 29 juillet à midi, heure française.

Vous voudrez bien demander à votre interlocuteur son accord sur la publication à Moscou à la même heure d'un texte analogue.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] Sur ce rapport, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1052 à 1055 du 30 novembre 1966.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1230 à 1234 du 22 décembre 1966.

[3] Dans ce télégramme non repris, réservé et urgent, en date du 23 juillet 1966 à l'attention de M. de Bresson, l'ambassadeur de France à Moscou rapporte un entretien avec M. Gvichiani, vice-président du Comité d'État soviétique pour la science et la technique, au cours duquel il lui a fait part de la décision du gouvernement français de choisir définitivement le procédé SECAM III conjointement avec le gouvernement soviétique. Paris n'étudierait le procédé SECAM IV que si tous les pays européens renonçaient aux autres procédés. À défaut, estime Paris, tout retard dans l'annonce par les Français et les Soviétiques de leur choix ne pourrait jouer qu'en faveur du PAL. Après quelques hésitations, M. Gvichiani s'est rallié au point de vue de M. Baudet et a indiqué qu'il allait demander l'accord de son gouvernement.

167

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

T. nos 110 à 120. *Paris, 25 juillet 1966, 19 h. 36.*
Réservé.

D'un point de vue général, il serait souhaitable d'arriver dès cette semaine à un accord sur les offres agricoles que la Communauté doit présenter à ses partenaires du GATT[1]. Si un tel accord n'intervenait pas, nos partenaires seraient sans doute soumis aux pressions les plus vives du gouvernement américain et finalement il en résulterait des difficultés en ce qui concerne le règlement financier et les arrangements du 24 juillet[2].

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les décisions à prendre au prochain Conseil ont pour objet de définir une première directive de négociation[3]. La Communauté doit par conséquent mesurer les concessions à proposer à ce stade, faute de quoi elle se trouverait ultérieurement acculée à de nouvelles concessions qui ne pourraient être que préjudiciables aux intérêts de son agriculture.

Le risque est d'autant plus réel que pour certains de nos partenaires, les considérations d'ordre politique l'emportent dans cette affaire sur les considérations d'ordre économique. Il en va ainsi notamment pour les Allemands. M. Lahr[4] a indiqué au directeur des Affaires économiques du Département[5] que, malgré l'opposition du ministre de l'Agriculture[6], le cabinet allemand s'était déclaré en mesure d'accepter l'ensemble des propositions formulées par la Commission dans son document du 8 juillet dernier[7].

Cette indication devra vous amener à faire en sorte que les débats, qui pourront se prolonger éventuellement au-delà d'une seule journée, portent successivement et séparément sur tous les produits importants en jeu afin

[1] Sur les offres de la CEE dans le cadre des négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 235.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 725 à 740 du 26 juillet 1966.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous les télégrammes de Bruxelles-Delfra nos 741 à 749 et 750 à 752 du 27 juillet 1966.

[4] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères, depuis 1961.

[5] Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et Financières au Département depuis décembre 1954, puis ambassadeur de France à Moscou à partir du 16 septembre 1966.

[6] Hermann Höcherl, ministre ouest-allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt depuis septembre 1965.

[7] *Rapport de la Commission au Conseil pour les offres dans le cadre des négociations commerciales au GATT en ce qui concerne les produits du secteur agricole*, NCG(66) 35 final, Bruxelles le 8 juillet 1966, non reproduit. Il propose de diminuer la protection communautaire de 5 à 20 % selon les produits.

de réveiller, autant que faire se pourra, les hésitations ou les réserves des experts agricoles des autres délégations.

Ceci étant, vous pourrez adopter l'attitude suivante en ce qui concerne les différents secteurs de produits :

1) porcs, œufs, volailles : la proposition de la Commission est acceptable sous réserve qu'en ce qui concerne les œufs et volailles la réduction de la protection soit de préférence de 4 % et au maximum de 5 %[1] ;

2) riz : la proposition de la Commission est acceptable[2] ;

3) arrangements relatifs à la viande bovine et aux produits laitiers : les propositions de la Commission sont acceptables dans leurs grandes lignes[3]. Vous voudrez bien cependant, en ce qui concerne les produits laitiers, tenir compte des indications contenues dans la note n° 7368 CE du 21 juillet 1966 du SGCI[4] qui figurait dans le dossier du précédent Conseil ;

4) vins : comme indiqué dans la note précitée du SGCI aucune offre ne devra être faite sur le vin de consommation courante tant que l'organisation du marché de ce produit n'aura pas été élaborée. Il est possible en revanche d'accepter une réduction des droits de douane sur les vins à appellation d'origine contrôlée en bouteilles et sur les vins de liqueur à appellation d'origine contrôlée ;

5) tabacs et ouvrages en liège : les indications de la note précitée du SGCI restent valables. Toutefois, il serait souhaitable de limiter à 10 % la réduction du droit sur le liège ouvré[5] ;

6) « autres produits agricoles » non soumis à des mécanismes de la politique agricole commune (secteur n° 7 des propositions de la Commission) : aucune offre ne peut être envisagée en ce qui concerne les chevaux, la

[1] Pour la viande de porc, la Commission propose de consolider le niveau du prix d'écluse, c'est-à-dire du prix en dessous duquel les viandes ne peuvent pas entrer dans la Communauté, au niveau existant au troisième trimestre de 1966. En revanche, les prélèvements financiers à la frontière commune seraient consolidés à un niveau réduit avec pourtant une clause de révision. En ce qui concerne les œufs et les volailles, la Commission propose que les prélèvements et les prix d'écluse soient consolidés à un niveau réduit, aboutissant à une réduction de la protection de 8 %.

[2] En ce qui concerne le riz, la Commission propose la consolidation du montant de soutien correspondant à la différence entre le prix de seuil commun du riz décortiqué, tel qu'il résulte de la politique agricole commune, et un prix international de référence à négocier.

[3] La Commission préconise la consolidation du montant de soutien des produits laitiers. En cas d'excédent chaque pays arrêterait de façon autonome les mesures nécessaires à leur résorption. Pour la viande bovine, la Commission propose un accord mondial qui serait un simple accord-cadre pouvant être complété par la suite selon les besoins, c'est-à-dire en cas d'apparition d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Cet accord serait dans un premier temps limité à la viande congelée, seul produit faisant l'objet d'un commerce international.

[4] Cette note du Secrétariat général à la coordination interministérielle, non reproduite, préconise qu'en contrepartie de son offre sur les produits laitiers, la CEE obtienne du Royaume-Uni et des États-Unis qu'ils libéralisent leurs régimes d'importation de ces produits.

[5] Contre une réduction de 30 à 20 % prévue par la Commission.

viande de cheval, la pectine et le houblon. Vous pourrez justifier cette mise en exception en invoquant le critère de l'intérêt national supérieur[1].

En ce qui concerne le miel, une concession est acceptable mais d'une portée moindre que celle proposée par la Commission (droit ramené de 30 à 27 %) ;

7) produits du secteur agricole hors annexe II. Le rhum ne peut pas faire l'objet d'une concession. Celle envisagée pour la bière doit ramener le droit de 30 à 24 % ;

8) produits pour lesquels la politique agricole commune est en cours d'élaboration. Il s'agit des fruits, des légumes, et de leurs dérivés[2] ainsi que des produits de la mer.

La présentation d'offres relatives à ces produits soulève une première difficulté de principe parce qu'il s'agit de produits dont beaucoup font encore l'objet de restrictions quantitatives et qu'à ce stade, il n'est pas possible de savoir si ces restrictions seront ultérieurement maintenues ou supprimées. Si elles devaient être maintenues alors que la Communauté aurait fait des offres à leur sujet, les autres parties au GATT pourraient s'appuyer sur l'article XXIII de l'accord général pour condamner la Communauté[3]. Au surplus, présenter des offres sur des produits contingentés constitue un précédent fâcheux à l'égard du Japon.

Une seconde difficulté provient de ce que certains de ces produits doivent être soumis à un régime de prix de référence, mais sans qu'il soit possible de dire encore si cette forme de protection sera exclusive de toute autre. En proposant déjà de consolider le prix de référence, la Communauté préjugerait le régime de protection qui sera finalement arrêté. Au surplus, si la Commission propose souvent une telle consolidation, elle n'indique jamais le niveau auquel serait consolidé le prix de référence.

Tout ce qui précède concerne plus directement les fruits et les légumes mais vaut aussi *mutatis mutandis* pour les produits de la mer qui ne font pas encore l'objet d'une politique commune.

La Communauté aurait par conséquent de solides raisons de ne pas présenter actuellement d'offres relatives à ces deux secteurs de produits. Vous vous efforcerez d'obtenir qu'il en aille ainsi. Toutefois si une telle

[1] Les participants au *Kennedy round* ont accepté le principe d'un abaissement général des droits de douanes de 50 %. Cependant il est prévu qu'au nom de « l'intérêt national supérieur » un État peut présenter une liste d'exceptions, énumérant les cas où il ne souhaite pas voir s'appliquer cette réduction de 50 %.

[2] Pour les fruits et légumes, la Commission souhaite proposer un système fondé sur la consolidation du prix de référence, avec une certaine diminution des droits de douanes.

[3] D'après l'article XXIII du GATT : « Aucune prohibition ou restriction ne sera appliquée par une partie contractante à l'importation d'un produit originaire du territoire d'une autre partie contractante ou à l'exportation d'un produit destiné au territoire d'une autre partie contractante, à moins que des prohibitions ou des restrictions semblables ne soient appliquées à l'importation du produit similaire originaire de tout pays tiers ou à l'exportation du produit similaire à destination de tout pays tiers. »

attitude de notre part se révélait susceptible de conduire à la rupture, vous pourrez accepter ce qui suit :

a) des offres pourraient être présentées en ce qui concerne les produits contingentés à condition que tous nos partenaires du GATT prennent l'engagement de ne pas recourir, dans le cas particulier, à l'article XXIII de l'accord général ;

b) en ce qui concerne les produits soumis au régime du prix de référence, des offres ne devraient être présentées que dans le cas où les prix de référence sont déjà fixés ;

c) en tout état de cause, aucune offre ne devra être faite pour les produits suivants : tomates, raisins frais, pommes de terre primeur, poires. Vous ferez valoir que ces produits sont soumis en France à la concurrence de l'Espagne. La proximité de ce pays justifie que nous envisagions dès maintenant que le marché français bénéficie d'une protection très efficace que le seul régime du prix de référence ne saurait lui assurer.

Les autres produits suivants devront aussi être mis en exception : légumes déshydratés, conserves d'asperges, conserves et jus d'ananas, conserves de pêches, conserves de petits pois, de haricots verts ou en grains, d'épinards. En ce qui concerne les oignons déshydratés et les lentilles, seule une réduction limitée serait acceptable ;

d) en ce qui concerne les produits de la mer, vous vous refuserez en tout état de cause à la moindre réduction des droits sur les produits suivants : filets surgelés, thon, sardines, conserves de harengs.

S'agissant du thon et des harengs, les contingents à consolider ne sauraient être supérieurs respectivement à 21 000 et 48 000 tonnes.

Pour les autres produits à propos desquels la Commission a formulé les propositions de réduction de droit, vous pourrez accepter les réductions dont le montant vous sera indiqué par les représentants des ministères responsables qui vous assisteront au cours de la présente session du Conseil.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

168

Compte Rendu

de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Lucet,
Ambassadeur de France à Washington

C.R. *Paris, 25 juillet 1966.*

Le général de Gaulle m'a dit qu'il ne pensait pas que le conflit vietnamien pouvait faire l'objet, à l'heure actuelle, d'une solution pacifique. C'est pourquoi il réservait son attitude. Il se rendait à Phnom Penh au début de septembre, mais ce n'était pas pour intervenir activement dans le règlement de cette affaire ; le but essentiel de son voyage était de se rendre dans le

Pacifique afin de dissiper les craintes que certains pouvaient avoir sur le danger des expériences en cours[1]. Si le président de la République était au centre de la zone dangereuse on devrait bien admettre que nos expériences pouvaient être faites sans danger sérieux pour les uns et pour les autres. En se rendant à Tahiti, il lui était nécessaire de s'arrêter quelque part. Le prince Sihanouk lui avait rendu visite ; il devait la lui rendre et l'encourager en même temps dans sa politique de neutralité.

Répondant à une de mes questions, il m'a dit qu'il n'avait aucune intention de rencontrer Hô Chi Minh[2]. Cependant il existait à Phnom Penh un ambassadeur du Nord-Vietnam ; si celui-ci demandait à être reçu par lui, il le verrait. Je lui ai demandé s'il en serait de même pour une demande d'audience des représentants du FNL, il m'a dit qu'il verrait sur place.

Le général de Gaulle ne pense pas qu'à l'heure actuelle le conflit puisse dégénérer en guerre générale. Il est beaucoup plus probable que l'on va s'installer pour de longues années dans un conflit de plus en plus grave, sans la paix et sans la guerre. Il est étonné que les Nord-Vietnamiens aient renoncé à faire passer en jugement les aviateurs américains. D'après ce que lui avait dit M. Sainteny qui était là-bas en mission privée mais qu'il avait approuvée, les aviateurs devaient être jugés, condamnés mais non exécutés. Il se demande pourquoi les positions d'Hanoï se sont brusquement assouplies. Je lui ai dit qu'à mon avis le gouvernement nord-vietnamien gardait ces prisonniers comme otages pour dissuader Washington de procéder à des bombardements sur les villes elles-mêmes et sur les digues.

Le général de Gaulle estime que le responsable de l'intervention militaire des États-Unis au Vietnam est le président Kennedy. M. Johnson a été obligé de suivre ce qu'avait décidé son prédécesseur. Toutefois le président Johnson a commis l'erreur de se rendre à Hawaï et d'y rencontrer le général Ky[3]. Il a agi comme l'a fait le président Truman à Wake et, sous la pression des militaires, a accepté l'extension des bombardements. Pour le président de la République, les États-Unis sont, en fait, dirigés par les militaires depuis MacArthur, et le président Johnson n'est pas à même de résister à leur pression. J'ai indiqué que, sans minimiser l'influence exercée par les services du Pentagone, la violence actuelle de la réaction américaine au Vietnam me paraissait venir avant tout de l'électeur moyen, qui estimait qu'il fallait finir la guerre dans de rapides délais en employant tous les moyens appropriés.

Pour le général de Gaulle, il est vain d'escompter une intervention russe pour amener à une solution du conflit. Les Russes sont enchantés de voir les Américains s'enliser dans une guerre sans fin, enchantés aussi de voir les Chinois préoccupés et inquiets. Il a été en effet frappé pendant son séjour

[1] Il s'agit d'essais de l'arme nucléaire française sur les atolls de Mururoa et Fangataufa.

[2] Le voyage du général de Gaulle ne prévoit aucune escale au Vietnam.

[3] Le général d'aviation Nguyen Cao Ky est le chef du gouvernement sud-vietnamien depuis le coup d'État qu'il a mené avec le général Nguyen Van Thiem en novembre 1965.

à Moscou de la haine véritable avec laquelle les Russes parlaient à l'heure actuelle des Chinois. De toutes façons l'heure de la France n'est pas encore venue ; elle viendra peut-être lorsque les Américains auront enfin dit qu'ils sont prêts à fixer leur évacuation à une date précise. Bien entendu on n'en est pas encore là.

De son voyage en Russie le général de Gaulle a retenu l'impression que les Russes étaient un peuple sincèrement pacifique. Les Russes n'ont aucune intention de déclencher des conflits à l'Est comme à l'Ouest. Malgré leurs progrès évidents, ils ont encore bien trop de problèmes d'ordre interne à résoudre. Le général leur a parlé de la création d'une Europe globale, dans laquelle trouverait place une Allemagne réunifiée. Il ne se fait d'ailleurs pas beaucoup d'illusions sur les chances d'un règlement de cet ordre, mais on pouvait toujours le tenter.

Le général de Gaulle a précisé que l'organisation de l'Europe telle qu'il l'avait en vue devait être l'affaire des Européens eux-mêmes. Il admettait toutefois qu'étant donné leurs responsabilités en Allemagne, les États-Unis pourraient participer aux phases ultimes de la négociation et signer le traité.

En ce qui concerne l'OTAN, le général estime que les Américains sont décidés à respecter les dates et délais d'évacuation qu'il leur a fixés. (Je lui ai dit que c'était ce que m'avait dit le 13 juillet le président des États-Unis). Pour l'avenir, il veut bien que des conversations s'engagent concernant le statut du pipe-line, les aérodromes et des facilités portuaires. Mais il n'admet sur le sol français ni dépôts ni stocks américains ni la présence d'aucun américain à titre militaire ou civil. Il n'est pas question non plus que la France puisse donner son accord à une intervention automatique en cas de guerre européenne, sinon dans le cadre de l'article 5 du traité de Washington, c'est-à-dire lorsque la France aura, de son côté, décidé que cette guerre est bien sa guerre. Ceci dit, il admet que les généraux Ailleret et Lemnitzer pourront, le moment venu, examiner un certain nombre d'hypothèses « à conserver dans leur tiroir », qui tiendraient compte de la possibilité de mettre à la disposition des Américains les facilités en question, mais sans aucun engagement immédiat. Lorsqu'il était à Bonn, il y a quelques jours, le chancelier Erhard lui a dit : « J'aimerai être assuré que des forces françaises interviendront à nos côtés si la guerre éclate ». Je lui ai répondu : « Vous avez sur votre sol des milliers d'armes tactiques nucléaires appartenant aux Américains, et vous ne savez pas si le président Johnson donnera ou non l'ordre de les employer ; pourquoi voulez-vous que la situation soit différente pour les forces françaises » ?

Répondant à mes questions, le général m'a précisé que la France allait se retirer du Comité militaire de l'OTAN qui siégeait à Washington. Elle ne restera membre que du seul Conseil politique de l'Alliance. Il admettait une liaison avec le nouveau SHAPE, sous la conduite d'un général et de quelques officiers. Il n'était pas en mesure de répondre à la question que je lui ai posée sur le renforcement de la liaison militaire avec le Pentagone de Washington.

En ce qui concerne l'éventualité d'une rencontre avec le président des États-Unis, le général estime que le président Johnson ne s'intéresse pas à l'Europe et qu'il n'a donc absolument rien d'utile à lui dire à ce sujet. D'autre part, dans les circonstances actuelles, la conversation s'engagera sur le Vietnam. Il sera obligé de lui dire qu'il désapprouve son action, et M. Johnson dira le contraire. Une rencontre ne lui paraît donc pas nécessaire et d'ailleurs, au début de septembre, lorsqu'il reviendra de Tahiti, il ne fera à la Guadeloupe qu'une escale d'une seule nuit.

En ce qui concerne les relations franco-américaines, le général se préoccupait peu du froid qui existe actuellement dans les relations entre les deux pays. Il demande simplement qu'une certaine limite ne soit pas dépassée et que rien de fondamentalement grave n'intervienne entre la France et les États-Unis. Il me demande de me tenir dans ces limites.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1966)

169

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 725 à 740. *Bruxelles-Delfra, 26 juillet 1966.*
(*Reçu* : 18 h. 40).

C'est après avoir siégé, depuis la fin de la crise[1], pendant trente trois jours et quelques nuits que le Conseil est parvenu, à l'aube du 24 juillet, à un accord qui rend la politique agricole commune applicable à environ 90 % de la production des six pays. C'est cette fois l'opposition intransigeante des délégations néerlandaise et italienne qui a rendu nécessaire la tenue d'une session aussi longue. Au contraire, les délégations française et allemande avaient, depuis quelques jours, accepté, devant l'importance de l'enjeu, de surmonter les objections que leur inspiraient les solutions envisagées. La Commission a joué un rôle utile en présentant, d'abord au mois de mars, puis à de nombreuses reprises au cours du mois de juillet, des propositions qui ont facilité la négociation et, finalement, l'accord. Elle n'a pas cherché à aller au-delà de ses prérogatives.

L'accord porte sur les points suivants :

1. *Fruits et légumes* :

Le compromis entre les thèses allemandes et néerlandaises d'une part, italiennes de l'autre[2], réside dans la création d'une période transitoire de

[1] Allusion aux « arrangements de Luxembourg » du 30 janvier 1966, qui mettent fin à la crise de la « chaise vide ». Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 75, 76 et 77.

[2] En ce qui concerne les fruits et légumes, Allemands et Néerlandais souhaitaient que les interventions publiques en cas de crise ne soient possibles que lorsque le prix du marché atteint

trois ans, aux termes de laquelle entrera en vigueur le régime définitif des interventions publiques et du financement.

A. Régime provisoire :

Conformément aux propositions antérieures de la Commission, la création des organisations de producteurs peut être encouragée par les États membres au moyen d'aides dégressives pendant les trois premières années de l'existence de chaque groupement, et de prêts spéciaux pendant les cinq premières années. L'accord final prévoit, comme le souhaitaient les délégations italienne et française, que les aides au démarrage seront remboursées pour moitié par le FEOGA[1].

S'agissant des interventions publiques sur le marché, le Conseil fixe le niveau du prix d'achat, dit de « crise grave », correspondant à un certain pourcentage d'un prix de base établi par produits et par régions. Toutefois, les États membres sont libres de retenir, chacun pour son marché, un prix d'achat différent, à condition de ne pas dépasser 70 % du prix de base. En outre, les États membres ont la faculté de compenser les interventions effectuées par les groupements dès que les cours atteignent un niveau, dit « de crise », supérieur au prix d'achet de 15 % du prix de base.

Ces dépenses d'interventions sont éligibles au FEOGA, mais seulement à concurrence de 60 millions d'unités de compte[2] pour chacune des trois années, ce montant pouvant, éventuellement, être relevé. Sur cette somme, 40 millions sont réservés à l'Italie, le reste étant réparti entre les cinq autres États membres, au *prorata* des interventions effectuées.

Enfin, des restitutions à l'exportation peuvent être accordées par les États membres et remboursées par le FEOGA pour une série limitée de produits, frais et transformés, sans que leur montant puisse dépasser l'incidence de la protection à l'importation.

B. Régime définitif :

À partir du 1er janvier 1970, le système des organisations de producteurs restera inchangé. En revanche, les États membres perdront la liberté de fixer des prix nationaux d'achat et de crise. C'est le Conseil qui les établira en tenant compte de certains critères et respectant certaines marges décidées dès maintenant (le prix d'achat se situera pour les choux-fleurs 50 % du prix de base, pour les Italiens le retrait du marché devait être possible dès que les prix descendent à 75 % du prix de base. De plus Allemands et Néerlandais voulaient que la création des groupements de producteurs ne soit encouragée que par des aides nationales, alors que pour les Italiens ces aides devaient être communautaires. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 671 à 681 du 15 juillet 1966, non reproduit.

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[2] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

et les tomates entre 40 et 45 % du prix de base, pour les pommes et les poires entre 50 et 55 %, pour les agrumes, les raisins de table et les pêches entre 60 et 70 %). En même temps, le FEOGA commencera à assumer le remboursement de toutes les dépenses d'intervention.

Le régime des restitutions applicables pendant la période définitive n'est pas précisé maintenant. Il devra l'être avant le 1er juillet 1969.

2. *Sucre* :

La structure du mécanisme proposé par la Commission au mois de mars est conservée. C'est ainsi que chaque État membre reçoit un quota de base qui lui assure une garantie d'écoulement au prix communautaire, qu'une garantie à prix réduit est prévue, au-delà du quota, jusqu'à un certain plafond, et que l'application, à terme, d'un régime non discriminatoire est décidée.

Le Conseil a néanmoins modifié profondément le contenu du système de la Commission. Tout d'abord, les quotas nationaux dont la somme devait, à l'origine, représenter 92 % de la consommation communautaire en 1968-1969, atteindra en fait 103 % de cette consommation, ce qui accroîtra les charges du FEOGA et figera, pendant un certain temps, la répartition de la production entre les États membres. Sur ces quotas, la France obtient un montant qui correspond à ses possibilités immédiates (2 400 000 tonnes de sucre blanc, y compris la production des DOM), tandis que chacun de ses partenaires se voit allouer un contingent supérieur à sa production actuelle (1 750 000 tonnes pour l'Allemagne, 1 230 000 tonnes pour l'Italie, 550 000 tonnes pour les Pays-Bas et autant pour la Belgique). D'autre part, le prix de la betterave est fixé à 17 unités de compte par tonne (au lieu de 16,5 proposé à l'origine par la Commission). L'Italie pouvant maintenir, par des aides dégressives, un prix supérieur. Un prix réduit de 10 unités de compte est garanti aux producteurs qui dépasseront leur quota, à concurrence de 135 % de celui-ci. Enfin, la période transitoire, qui selon la proposition de la Commission, devait être de dix ans, est ramenée à huit ans, mais ne comporte aucune disposition assurant la disparition progressive des mécanismes discriminatoires, ceux-ci devront être abolis d'un seul coup.

Quant au sucre des DOM, il devra pouvoir pénétrer dans la Communauté grâce à un système de prix régionalisés. La Commission a précisé, à notre demande, que, si des difficultés se manifestaient à ce sujet, elle proposerait au Conseil les mesures propres à les pallier.

3. *Produits laitiers* :

Les dernières propositions de la Commission ont été acceptées par le Conseil, c'est-à-dire que le prix indicatif du lait est fixé à 41,20 PF, le kilo franco laiterie, ce qui correspond, en moyenne, à un prix départ ferme de 39 PF. La délégation néerlandaise n'a rejoint la majorité qu'en fin de négociations. Aucune clause de révision n'est prévue avant la fin de la campagne 1968-1969. Les prix de seuil des différents produits laitiers,

sauf le beurre, ont été relevés en conséquence, mais non le montant des interventions pour le lait écrémé.

En outre, l'Allemagne a obtenu l'autorisation d'octroyer, jusqu'au 1er janvier 1970, des subventions dégressives et non discriminatoires à la consommation du beurre, possibilité qui avait déjà été accordée à ce pays pour certains fromages et aux Pays-Bas pour le beurre.

4. *Matières grasses* :

Sur les insistances de la délégation italienne, le prix indicatif à la production de l'huile d'olive a été fixé à 115 unités de compte les 100 kilos, alors que la Commission proposait le chiffre de 111 unités de compte que les cinq autres délégations considéraient déjà comme top élevé. Les charges que le FEOGA assumera pour compenser aux producteurs la différence entre ce prix indicatif et le prix du marché seront accrues d'autant.

La délégation française a obtenu une régionalisation satisfaisante du prix du colza, moyennant une légère hausse de ce prix.

5. Pour le prix de la viande bovine et du riz ainsi que pour la politique commune d'aides en agriculture, les propositions de la Commission ont été acceptées sans discussion.

6. Une aide spéciale est accordée par le FEOGA au Luxembourg. Son montant, que la Commission avait proposé de fixer à 2, puis 3,4 millions d'unités de compte, est finalement de 4 millions.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

170

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

De la rencontre franco-allemande du 21 juillet 1966

N.[1] *Paris, 26 juillet 1966.*

Le général de Gaulle a eu, dans la journée du 21 juillet à Bonn, avec le chancelier Erhard, les entretiens prévus par le traité de coopération franco-allemande[2]. Le Président de la République était accompagné du Premier ministre[3], ainsi que de M. Couve de Murville[4] et de M. Messmer[5] qui ont

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Vidal, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale, direction d'Europe, au Département.

[2] Du 22 janvier 1963.

[3] Georges Pompidou, Premier ministre depuis le 16 avril 1962.

[4] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[5] Pierre Messmer, ministre des Armées depuis 1960.

eu des conversations avec leurs homologues allemands. En dehors du tour d'horizon habituel, ces entretiens ont porté essentiellement sur les rapports Est-Ouest et sur le stationnement des forces françaises en Allemagne.

Le général de Gaulle a fait part au Chancelier des impressions et des conclusions qu'il a tirées de son voyage en Union soviétique[1]. M. Erhard, de son côté, l'a vivement remercié d'avoir défendu à Moscou la réunification de l'Allemagne et d'avoir refusé de reconnaître la zone soviétique.

En ce qui concerne les problèmes de l'Alliance, le général de Gaulle a défini la position française en fonction de la politique de détente que la France entend pratiquer tout en restant fidèle au traité de 1949 et notamment à son article 5[2].

Pour ce qui est de nos forces stationnées sur le territoire fédéral, le Président de la République a précisé que, les Allemands ayant souhaité le maintien de nos troupes, nous étions disposés à déférer à leur désir ; le gouvernement français a renoncé en 1954 à exercer son droit de rester en Allemagne sauf en plein accord avec la République fédérale[3] ; il est prêt à le redire.

Nous comprenons le désir de nos partenaires de modifier dans certains domaines les rapports des troupes françaises avec les autorités allemandes. D'une façon générale il s'agit cependant et avant tout d'un problème politique dont les modalités juridiques devraient pouvoir se régler facilement.

Le Chancelier a répondu que l'Allemagne n'avait jamais douté que la France ne prît au sérieux ses responsabilités. Il n'avait jamais été question à Bonn de revenir par un biais quelconque à l'intégration dans l'OTAN des troupes françaises. On souhaitait seulement que soient étudiés les cas concrets et les hypothèses sans lesquels la France serait prête à intervenir militairement. Tous ces problèmes pouvaient être sans doute résolus dans la confiance mutuelle.

Dans l'ensemble le voyage du 21 juillet s'est donc déroulé d'une manière positive. Il est à noter que le Chancelier n'a jamais contredit les thèses soutenues par la délégation française en ce qui concerne le stationnement des troupes françaises. M. Schröder a, pour sa part, évité de les aborder. Cependant, au lendemain de ce voyage, M. Lübke a exprimé à notre ambassadeur à Bonn la crainte que l'*Auswärtiges Amt* ne soulève encore des difficultés[4] ; la rencontre prévue le 3 août entre MM. de Beaumarchais et Meyer-Lindenberg risquait, selon lui, d'être difficile. On peut espérer

[1] Le général de Gaulle s'est rendu en visite officielle en URSS du 20 au 30 juin 1966.

[2] Le texte du Pacte de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, est publié dans *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 1948-1953*, La Documentation française, *Recueils et Monographies*, n° 25, p. 51-52.

[3] Se référer au texte publié par la Documentation française, 1955, *Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands signés à Paris le 23 octobre 1954*.

[4] Sur l'attitude du ministère fédéral des Affaires étrangères, voir le télégramme de Bonn nos 4437 à 4441 du 26 juillet, non repris.

cependant que la parole restera en Allemagne à ceux des hommes politiques qui redoutent qu'un départ des forces françaises ne marque un refroidissement durable des rapports entre les deux pays et ne laisse l'Allemagne dans un relatif isolement.

(Secrétariat général, Notes, Europe centrale, 1964-1967, 1966)

171

NOTE POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Centrales nucléaires

N. *Paris, 26 juillet 1966.*

1. Des diverses négociations qui se rapportent actuellement à la vente par la France de centrales nucléaires à l'étranger, celle relative à la centrale franco-espagnole est sans conteste la plus proche d'aboutir.

Depuis la décision du 25 février[1], par laquelle le gouvernement français a accordé les conditions exceptionnelles de crédit qui lui étaient demandées, le gouvernement espagnol a fait savoir par la voie du ministre de l'Industrie qu'il était également prêt à accorder le maximum d'avantages compatibles avec la législation en vigueur.

Trois conditions ont cependant été posées du côté espagnol :

– l'une concerne la participation de l'industrie espagnole qui doit être aussi large que possible,

– l'autre la compétitivité du projet qui doit être clairement établie,

– la troisième, la mise à la disposition des crédits qui doit se faire directement à la société sans intervention d'un organisme public tel que l'INI[2].

Les deux premières conditions ont été résolues au niveau du groupe de travail. Il en est de même de la teneur exacte des engagements pris de part et d'autre.

Reste la troisième condition qui se heurte à l'obligation faite par la loi de Finances du 13 août 1960[3] d'obtenir de tout pays étranger bénéficiaire d'un prêt gouvernemental français, une garantie publique de remboursement

[1] Le comité interministériel français se réunit le 25 février 1966 sous la présidence du Premier ministre en vue d'étudier le projet de centrale nucléaire franco-espagnole à Vandellos. Il décide d'accepter le principe de la construction de cette centrale et d'accorder trois prêts gouvernementaux de quatre cent cinq millions de francs.

[2] L'INI ou Institut national de l'Industrie est un organisme espagnol.

[3] La loi de finances du 13 août 1960 est publiée au *Journal officiel de la République française* du 14 août 1960 p. 7606 et suivantes. L'article 2 stipule : « Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte de prêt intitulé « prêts à des États ou à des organismes étrangers », destiné à retracer les opérations de prêts qui seraient consentis soit à des États étrangers, soit à des entreprises ou services publics étrangers, ayant obtenu la garantie de leur gouvernement ou de leur banque centrale, pour leur faciliter l'achat de biens d'équipement ».

que l'on avait initialement envisagé d'obtenir par l'intermédiaire de l'INI. Une solution est néanmoins à l'étude.

Dans une interview accordée le 29 juin au journal *La Vanguardia*, le ministre espagnol a en tout cas nettement justifié le choix qui avait été fait : « la décision de construire en Espagne une grande centrale à uranium naturel, basée sur la technique graphite-gaz est parfaitement actuelle et correcte » a-t-il déclaré.

2. Par ailleurs, des conversations ont eu lieu à plusieurs reprises à Paris et à Buenos-Aires[1] en vue de construire en Argentine une autre centrale de la filière graphite-gaz. Les discussions avec l'amiral Quihillalt[2], président de la commission argentine de l'énergie nucléaire, auxquelles participent les industriels français sont maintenant très avancées. Au cours des prochains mois, l'affaire pourrait donc être portée à l'échelon gouvernemental. Les conditions financières qui seraient requises et qu'à titre tout à fait officieux le ministère des Finances aurait accepté d'étudier, seraient les suivantes : prêt d'un montant de 480 millions de francs et d'une durée de 20 ans dont le tiers serait d'origine gouvernementale et le reste d'origine bancaire. Le taux moyen de l'intérêt serait de 6,5 %. Au total l'Argentine financerait 40 % et la France 60 % de l'investissement total. La durée du prêt comme le taux de l'intérêt se rapprochent des conditions de crédit habituelles.

Si ce projet devait prendre forme un jour, il poserait cependant le grave problème du volume des crédits que nous pourrions consentir à l'exportation de centrales nucléaires compte tenu à la fois des limites de l'aide publique à l'exportation et des conditions exceptionnelles qui viennent d'être accordées à l'Espagne. La question se poserait également de la situation économique et financière de l'Argentine et de la répartition géographique de notre aide dont l'Argentine serait ainsi amenée à bénéficier plus sans doute que tout autre pays d'Amérique du Sud.

3. Les Hindous pour leur part ont de nouveau, lors d'un récent voyage à Paris de M. Sarabhai[3], président de la Commission indienne de l'énergie atomique, posé le problème de l'aide que nous accorderions à la construction d'une centrale et d'une usine d'eau lourde dans l'État de Madras. Le

[1] Des conversations franco-argentines sont engagées depuis 1965. Début mars 1965, l'amiral Quihillalt, président de la Commission argentine de l'énergie nucléaire se rend à Paris, le 4 mars il visite le centre nucléaire de Saclay et demande une aide pour la construction du premier réacteur nucléaire en Argentine. Le 27 avril 1965 M. Jean Gaussens, ingénieur au CEA (commissariat à l'énergie atomique), entame une visite d'une dizaine de jours à Buenos Aires où il rencontre des spécialistes argentins en énergie nucléaire et discute d'un projet de centrale à Atucha. De nouveau en octobre 1965 l'amiral Quihillalt se rend à Paris, où il est de retour les 8 et 9 juin 1966 ; il poursuit ses contacts avec le CEA. Le 19 juillet 1966 une réunion a lieu à Buenos Aires au siège de la Commission de l'énergie atomique argentine avec des membres du CEA et des constructeurs de centrales.

[2] L'amiral Quihillalt est président de la Commission argentine de l'énergie nucléaire. Le projet de construction en Argentine d'une centrale nucléaire est abandonné en 1967 pour des raisons d'ordre financier et à cause de la situation économique du pays. En revanche, la France décide de construire une centrale à Vandellos en Catalogne.

[3] Le docteur Vikram A. Sarabhai est président de la Commission indienne de l'énergie atomique. Il se rend à Paris en septembre 1966 pour assister le 19 septembre à une réunion au CEA.

montant de l'aide à consentir pour les deux projets serait de 64 millions de dollars. Les Indiens souhaiteraient que cette aide vienne en complément des crédits « club » de 20 millions de dollars que nous leur accordons annuellement.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à la direction économique à laquelle participaient les représentants du ministère des Finances, il a été convenu que des trois opérations nouvelles projetées avec l'Inde, la construction d'une raffinerie à Haldia, l'aide à la construction de la centrale de Kalpakkam[1], et la construction d'une usine d'eau lourde, l'une seulement pourrait être financée par la France sur ses crédits clubs ordinaires. Le projet de raffinerie[2], de conception et de réalisation françaises aurait à nos yeux la priorité. Mais les Hindous, pourraient y préférer un projet nucléaire, sans que l'équipement de la centrale et la construction de l'usine d'eau lourde puissent être envisagés simultanément. Ces projets nucléaires mettraient en œuvre non des techniques françaises mais des techniques canadiennes. Notre participation porterait donc sur du matériel conventionnel sans servir au développement de la filière française. Elle ne nécessiterait dons pas l'octroi d'un crédit hors club et si les Hindous manifestaient clairement leurs préférences, elle serait imputée sur les crédits habituels dans les mêmes conditions que les opérations ordinaires.

4. Reste le projet pakistanais de construire une centrale atomique au Pakistan oriental à Roopur[3]. Jusqu'à présent l'opération n'avait rencontré que scepticisme de notre part dans la mesure où la technique envisagée était extra-européenne et où les conditions ne paraissaient pas réunies au Pakistan pour mener l'affaire à bonne fin.

Un fait nouveau est cependant apparu au cours d'un récent voyage à Paris de MM. Ghulam Faruque[4], ministre du Commerce et Usmani[5], président de la Commission pakistanaise de l'énergie atomique : le réacteur construit serait une extrapolation d'un prototype européen, le *MZFR*, développé par Siemens[6] et le projet serait réalisé en commun par les industriels français et allemands. Nous trouverions là matière à une collaboration recherchée depuis longtemps avec Siemens dans la technologie de l'eau lourde. Le coût du financement ne serait pas pour sa part trop élevé puisque, à part égale, il représenterait 20 millions de dollars pour la

[1] Au sujet de la centrale nucléaire de Kalpakam, près de Madras, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 238.

[2] Dès mars 1966, il est question que la France finance la construction de la raffinerie de pétrole à Haldia. Ce projet viendrait en second après celui de la centrale nucléaire de Kalpakam.

[3] Il s'agit du projet de construction d'une centrale nucléaire de 140 mégawatts à Roopur au Pakistan oriental.

[4] Ghulam Faruque, ministre pakistanais du Commerce et conseiller du président Ayub Khan ; à l'occasion d'un voyage en Europe, il séjourne en France du 27 avril au 1er mai 1966.

[5] Le Docteur I.H. Usmani est président de la Commission pakistanaise de l'énergie atomique.

[6] Siemens est une firme allemande. En mai 1967, le gouvernement indien renonce à son projet d'installation d'une centrale nucléaire à Roopur et opte pour une centrale classique qui fournira de l'énergie électrique.

France et un montant équivalent pour l'Allemagne, soit le double de notre aide annuelle au Pakistan. Les difficultés, qui pourraient ici apparaître, proviendraient de la nature et de la solidité des engagements qui pourraient être pris du côté pakistanais, des avantages véritables qu'offrirait à nos industriels le consortium avec Siemens, enfin, des décisions qui seraient prises par les gouvernements. Il n'apparaît pas sur ce point que le gouvernement allemand se soit encore prononcé ni même qu'il ait été saisi. Il est exclu en tout cas que nous fassions auprès de lui une démarche en ce sens comme l'ont suggéré les pakistanais.

(QA, Espagne relations avec la France, centrale de Vandellos)

172

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 741 à 749. *Bruxelles-Delfra, 27 juillet 1966.*

Commencée à 10 heures hier matin, la négociation sur les offres agricoles à présenter à nos partenaires du GATT s'est terminée peu après minuit.

Les discussions se sont engagées sur la base d'une proposition de la Commission qui, dans l'ensemble, était raisonnable et équilibrée[1], mais dont certains points appelaient pourtant des objections de notre part. Nos cinq partenaires avaient, quant à eux, quelques réserves à formuler, mais, depuis plusieurs jours déjà, ils laissaient entendre qu'ils pourraient, tout compte fait, approuver telle quelle la proposition de la Commission. C'est ce qu'ils devaient confirmer dès l'ouverture de la séance, certains d'entre eux, notamment les Allemands et les Hollandais, en tirant la conclusion qu'il ne nous restait rien d'autre à faire qu'à suivre leur exemple.

La journée se passa malgré tout à discuter des demandes présentées par la délégation française. Au début de la soirée, la Commission conformément au rite, se retira pour élaborer une proposition de compromis. Celle-ci fut, à la reprise de la séance, acceptée immédiatement par les délégations française, belge, néerlandaise et luxembourgeoise, puis, après quelques tergiversations, par les Allemands et par les Italiens.

Dans l'ensemble, nous avons obtenu satisfaction sur les points suivants :

1) l'accord mondial sur les produits laitiers devra comporter une modification du régime d'importation du beurre néo-zélandais en Grande-Bretagne et un abandon par les Américains de la dérogation qui leur a été consentie par le GATT et qui aboutit pratiquement à fermer leur marché ;

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 110 à 120 du 25 juillet 1966.

2) nos partenaires de Genève devront s'engager à ne pas se prévaloir de l'article 23 du GATT[1] contre le maintien par les États membres de restrictions quantitatives sur certains produits, cela pour éviter que des offres de réduction tarifaire sur ces produits n'entraînent des difficultés analogues à celles qui avaient surgi à l'occasion de la négociation Dillon[2] ;

3) un certain nombre de produits seront mis en exception ou feront l'objet d'offres plus réduites que celles qui avaient été primitivement proposées par la Commission, en particulier en ce qui concerne les œufs, les volailles, certaines catégories de fruits et légumes, frais ou en conserves, les harengs et les sardines, les vins courants et quelques denrées d'importance moindre (houblon, bières, rhum).

En revanche, nous avons consenti au maintien des propositions de la Commission sur quelques produits pour lesquels, il est vrai, la concession qui sera offerte à Genève est relativement mince (il s'agit de réductions de droits de deux points ou même d'un point à étaler sur cinq années). Nous avons dû également accepter que le contingent tarifaire sur le thon soit fixé à un niveau plus élevé que celui que nous souhaitions. La Commission ayant été obligée, dans sa proposition, de tenir la balance égale entre la délégation française et la délégation italienne dont la position était inverse de la nôtre. Mais nous avons obtenu qu'un prix de référence soit fixé pour ce produit.

Aussitôt acquis l'accord sur le GATT, le Conseil a adopté définitivement le règlement financier[3] et confirmé l'accord du 11 mai sur l'achèvement de l'Union douanière[4]. Au passage, les Italiens ont renoncé à leur demande tendant à obtenir la prise en charge à six sixièmes des dépenses dans le secteur de l'huile d'olive dès le 1er novembre prochain et dans le secteur des fruits et légumes dès le 1er janvier 1967. D'autre part, les Hollandais ont demandé, sans espoir d'ailleurs, que le Conseil accepte de considérer que le retard intervenu dans la conclusion des accords agricoles ne devait pas pour autant empêcher que la prise en charge des dépenses entre le 1er juillet 1965 et le 1er juillet 1967 s'effectue par sixièmes et non par dixièmes. Nous les avons soutenus. Devant l'opposition des délégations belge, allemande et italienne, la question a, comme il fallait s'y attendre, été tranchée en faveur de la progression par dixièmes.

[1] L'article XXIII du GATT traite de la « protection des concessions et des avantages ». Il prévoit que « Dans le cas où une partie contractante considérerait qu'un avantage résultant pour elle directement ou indirectement du présent Accord se trouve annulé ou compromis, ou que la réalisation de l'un des objectifs de l'Accord est entravée du fait (...) qu'une autre partie contractante ne remplit pas les obligations qu'elle a contractées aux termes du présent Accord (...) ladite partie contractante pourra, en vue d'arriver à un règlement satisfaisant de la question, faire des représentations ou des propositions écrites à l'autre ou aux autres parties contractantes, qui à son avis seraient en cause. (...) »

[2] Les négociations du *Dillon Round* du GATT, du nom du secrétaire américain au Trésor de 1960 à 1965, Clarence Douglas Dillon, se déroulent de 1960 à 1961.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 725 à 740 du 26 juillet 1966.

[4] Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 324.

Après l'adoption du règlement financier, le Président du Conseil a constaté[1], pour finir, l'accord des six délégations sur la question des crédits aux pays de l'Est et à la zone soviétique d'occupation[2].

La séance a été levée peu avant 2 heures du matin.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

173

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 753 à 755. *Bruxelles-Delfra, 27 juillet 1966.*

(*Reçu* : 21 h. 03).

Je me réfère à mon télégramme n° 741[3].

L'accord intervenu sur les crédits aux pays à commerce d'État et à la zone soviétique d'occupation comporte essentiellement les dispositions suivantes.

1. Les crédits concernant les livraisons de marchandises à la zone soviétique d'occupation ne dépasseront pas 5 ans. Ces crédits seront calculés suivant les critères de l'Union de Berne[4] et ne pourront comporter ni délais de carence ni remboursement par fractions inégales.

Les partenaires de la République fédérale ayant rejeté le principe d'une limitation rigoureuse du volume des crédits, il a été convenu d'instituer une procédure de consultations périodiques avec le gouvernement allemand en vue de maintenir un certain rapport entre les crédits consentis par chaque État membre et le volume des échanges inter-zones. Tout en tenant compte d'autres éléments de référence tels que le volume des crédits ainsi que le volume et la composition des exportations vers la zone, en 1965.

2. En ce qui concerne les relations avec les pays à commerce d'État, la proposition allemande initiale d'une limitation de la durée des crédits n'ayant pas été retenue, on se contentera de chercher à renforcer les consultations. Le Conseil a chargé le comité des représentants permanents de lui soumettre des propositions appropriées à ce sujet.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

[1] Dirk Spierenburg, représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 753 à 755 du 27 juillet 1966.

[3] Voir ci-dessus le télégramme n° 172 et les télégrammes nos 741 à 749 du 27 juillet 1966.

[4] Créée en 1934, l'Union de Berne (*International Union of Credit and Investment Insurers*) est une association de droit suisse qui a pour objectifs de définir des lignes directrices et des pratiques « saines » pour les activités d'assurance-crédit à l'exportation et d'investissements étrangers.

174

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 750 à 752. *Bruxelles-Delfra, 27 juillet 1966.*

(*Reçu* : le 28, 13 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

Il faut constater que, si tout compte fait, la journée d'hier s'est plutôt bien terminée pour nous, la Commission y est pour quelque chose. Assurée au départ de l'accord des cinq autres délégations, elle aurait pu, sinon maintenir intégralement sa proposition initiale, du moins écarter, dans sa proposition finale, la plus grande partie de nos demandes et placer ainsi la délégation française dans l'embarras. Elle ne l'a pas fait. Il eut d'ailleurs été mal avisé de sa part d'agir autrement.

En revanche, les délégations allemande et néerlandaise n'ont cessé de chercher à tirer parti de notre isolement et à exercer sur nous des pressions excessives. Quant aux Italiens, ils auraient sans doute obtenu davantage s'ils s'étaient solidarisés avec nous. L'attitude qu'ils ont adoptée hier tendrait à confirmer l'hypothèse selon laquelle, au cours de la visite effectuée à Rome, la semaine dernière, par le ministre de l'Agriculture allemande[2], celui-ci aurait accepté de présenter au Conseil une proposition favorable aux intérêts italiens au sujet du règlement fruits et légumes en échange de la promesse que la délégation italienne ne ferait pas d'objections à la proposition de la Commission sur les offres agricoles au GATT.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

[1] Voir ci-dessus n° 172 ce télégramme de Bruxelles-Delfra nos 741 à 749 du 27 juillet 1966.

[2] Le 29 juillet 1966, Hermann Höcherl, ministre ouest-allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt depuis septembre 1965, se rend à Rome où il rencontre Franco Revisto, ministre italien de l'Agriculture depuis le 23 février 1966. Sur ce sujet, voir le télégramme de Rome n° 1314 du 21 juillet 1966, non reproduit.

175

M. Dauge, Ambassadeur de France à Brazzaville,
à M. Lebel, Ministre plénipotentiaire, Directeur des Affaires africaines et malgaches au Département.

L.[1] *Brazzaville, 27 juillet 1966.*

Par communication en date de ce jour, je vous transmets l'invitation du gouvernement congolais aux fêtes de la Révolution[2]. Jusqu'à la récente crise[3], j'aurais plaidé chaleureusement pour l'envoi d'une délégation, qui aurait consacré la normalisation complète de nos relations. Le contentieux né de la crise, les mauvaises intentions du Bureau politique à notre égard me conduisent à une opinion plus nuancée. Je suis cependant convaincu que les personnalités que nous enverrions seraient bien reçues, et que leur présence aurait un excellent effet. L'absence n'est-elle pas souvent une mauvaise politique ?

Je reconnais cependant que ce serait, de notre part, un acte de confiance que les circonstances ne justifient guère. Cette révolution, dont on va fêter l'anniversaire, a eu certaines conséquences dont nous n'avons pas eu à nous féliciter et nous réserve peut-être encore des surprises désagréables.

Je m'en remets donc à la sagesse du Département.

C'est pour moi l'occasion de vous redire la difficulté que j'éprouve à former un jugement et à faire des pronostics sur l'évolution du Congo. La situation défie l'analyse. Tout au plus peut-on glaner des renseignements plus ou moins sûrs et souvent contradictoires[4]. Un jour les choses paraissent s'arranger et le lendemain, elles se gâtent. Ma correspondance reflète ces hauts et ces bas et risque donc de vous apparaître aussi inconséquents que la politique congolaise elle-même. Tout cela est pitoyable et il faut, pour continuer à s'y intéresser, prendre beaucoup sur soi.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1966)

[1] Cette lettre personnelle porte en mention marginale manuscrite : M. *Cabouat, il a été entendu qu'on n'envoyait personne et que Dauge nous représenterait.* Jean-Pierre Cabouat est conseiller des Affaires étrangères, directeur-adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département depuis février 1964.

[2] Les 13, 14 et 15 août est célébré le troisième anniversaire de la Révolution congolaise.

[3] Allusion à la mutinerie de l'Armée congolaise le 27 juin 1966. Sur l'origine et le déroulement des troubles, se reporter à deux notes de la direction des Affaires africaines et malgaches des 1er et 5 juillet 1966, non publiées, toutes deux portant en sous-titre : *Évolution de la situation à Brazzavillle*.

[4] Les autorités congolaises – le bureau politique essentiellement – ont adopté, au mois de juillet, une série de décisions visant la « contre-révolution » et l'Armée (loi du 22 juin portant création de l'Armée populaire ; reprise des audiences du tribunal populaire ; remise à la disposition de leurs gouvernements respectifs des missions d'assistance technique militaire, des pays amis notamment). À ces problèmes s'ajoutent ceux qui viennent de l'administration à réformer, des difficultés de trésorerie et de la situation économique.

176

M. FALAIZE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 945/AL. *Beyrouth, 28 juillet 1966.*
Confidentiel.

Visite à l'Émir du Koweit

Depuis sa visite officielle du 20 au 24 juin, l'Émir du Koweit[1] prolonge son séjour au Liban où il possède, comme plus d'un seigneur de son domaine pétrolier, une ou plusieurs demeures. Il s'y tient au frais, dans la montagne proche de Beyrouth, où la chaude humidité de la ville ne parvient que par vagues brumeuses.

À vrai dire, cette station d'Aley, la plus proche de la capitale, est devenue une sorte de caravansérail, affublé de bazars, d'hôtels aux enseignes criardes, de pavillons disgracieux. Il y règne, en cette période de l'année, une circulation anarchique d'automobiles, de camions (c'est la route de Damas) et de piétons : avec l'envahissement des « estivants », libanais ou frères arabes. Ici, en été, on « estive » ou on « voyage » : « estiver » c'est aller à la montagne, « voyager » c'est sortir du pays.

L'Émir donc qui, récemment, dans un de ses discours, saluait le Liban comme une seconde patrie, « estive ».

Je suis allé lui faire une visite de courtoisie. Déjà, il y a deux ans (il était encore prince héritier) j'étais venu lui présenter mes civilités. Il m'avait reçu en position de yoga sur un divan, les orteils à l'air, plongé dans la méditation, sinon dans l'ennui, de la solitude d'une vaste bâtisse où, hors lui-même, il ne paraissait pas âme qui vive. Par la fenêtre (fermée) il m'avait montré un autre édifice en construction – à moins de cinquante mètres : « C'est une nouvelle maison que je fais faire, me dit-il ; de là, la vue est plus belle ».

L'accession au trône l'avait cette fois revêtu d'une dignité accrue. C'est, assise et chaussée que Son Altesse m'a accueilli « avec sa bonne grâce coutumière » selon l'expression devenue classique dans notre langage. Velours bleu et lustres étincelants. Jus d'amandes « d'Égypte », a spécifié mon auguste interlocuteur. Il ne semblait pas beaucoup plus occupé ni tellement plus en verve que naguère. Les apparences sont parfois trompeuses : qu'il se tienne, dans sa retraite, au courant des affaires, s'est révélé à plusieurs strophes de notre entretien.

Une conversation d'une heure employée en majeure partie à échanger des compliments (« dites-le avec des fleurs » : soit : mais au bout d'une

[1] Le Cheik Sabah al Salem al Sabah est proclamé émir du Koweït le 24 novembre 1965 à la mort de son frère aîné l'émir Abdallah.

heure d'horloge, il ne reste plus guère que les tiges) : sur l'amitié, la sagesse politique de l'Émirat, la sagesse politique de la France, le désintéressement des deux pays, l'amitié réciproque, le service commun de la paix, du rapprochement, de la compréhension, de la coopération…

Quelques propos, plus substantiels ont pu, quand même, émerger de cet affectueux dialogue.

D'abord, l'Émir m'a demandé des nouvelles des enseignants français demandés par son gouvernement. Je lui dis qu'on procédait à Paris à leur recrutement : que son ministre de l'Éducation[1] se trouvait d'ailleurs en France où il avait souhaité que son voyage fût considéré « à titre privé ». Son Altesse me dit que ses propres enfants voyageaient eux-mêmes dans notre pays, d'où ils lui envoyaient des lettres admiratives.

– Politesse pour politesse : appel en l'air, pour appel du pied : « J'espère, répondis-je, que quand les circonstances et les calendriers le permettront, Votre Altesse, pourra aller elle-même vérifier ces impressions ».

– « Je l'espère, je l'espère : quand les circonstances permettront… »

La veille de cette visite, j'avais vu, à l'ambassade, le Directeur général de l'OGA[2], M. Faraggi[3], qui se rendait à Koweït avec M. de Saint Laon, rencontrer le colonel Delahaye[4], et reparler des *Mirage*[5], avec le ministre koweiti de la Défense[6].

J'en touchais prudemment un mot à Son Altesse. À ma surprise, je l'avoue, il connaissait fort bien le dossier et entra sans hésiter dans le jeu.

– « Je suis venu, me dit-il, à la politique par hasard (*sic*) : mais j'ai été aussi longtemps dans l'armée.

Je crois que les *Mirage* pourraient nous convenir : mais il faut maintenant laisser cela aux techniciens. Il y a une question de pièces de rechanges qui les préoccupait… »

J'indiquai à Son Altesse que notre mission à Koweït apportait une lettre du ministre français des Armées[7], donnant toutes assurances à ce sujet.

[1] Khaled-al-Masoud al Fehayd est le ministre koweïtien de l'Éducation nationale. Il fait un voyage officiel en France du 24 août au 1er septembre 1966.

[2] OGA : office général de l'air, fondé en 1920.

[3] André Faraggi, président directeur général de l'Office général de l'air depuis 1936, arrive au Koweït le 24 juillet 1966.

[4] Le colonel Delahaye est directeur des Affaires internationales à la délégation ministérielle pour l'Armement.

[5] C'est en janvier 1966 que le gouvernement du Koweït exprime le souhait d'acheter quatorze à dix-huit appareils de chasse et se dit intéressé par le *Mirage*.

[6] Le Cheik Saad al Abdallah al Salem al Sabah est ministre de la Défense du Koweït.

[7] Pierre Messmer, ministre des Armées, écrit le 13 juillet 1966 une lettre par laquelle il s'engage à tout mettre en œuvre pour la bonne exécution du contrat de vente des avions, ainsi que pour la fourniture des accessoires et pièces de rechange. La mission conduite par André Faraggi se rend au Koweït pour remettre la lettre de M. Messmer au ministre koweïtien de la Défense.

Bien que l'usage des entretiens orientaux renvoient au dernier paragraphe l'objet essentiel et que cela venait justement en fin de conversation, j'évoquai seulement, sans insister davantage, l'exemple du Liban[1], son choix des appareils français et la marque d'amitié que nous ressentirions si le Koweït pouvait, dans le même esprit, l'imiter.

J'allais oublier de rapporter que, dans notre parallèle poétique des efforts respectifs du Koweït et de la France, chacun dans sa sphère, en faveur de la paix, et de la concorde, l'Émir m'avait dit : « Notre ministre des Affaires étrangères[2] n'est presque jamais en place : il va ici et là, s'employant partout à concilier les esprits, à suggérer des formules d'accord… » (s'entend : entre Ryad et Le Caire principalement).

Curieuse vocation que s'est là découvert le Koweït : ou, sans doute, sage précaution. Mieux vaut s'occuper et se ménager d'autres gages de bon vouloir et d'apostolat arabe, que la distribution d'argent : tel le Bourgeois gentilhomme : « Messieurs, Monsieur le Philosophe, Messieurs… » : à condition de « n'aller point gâter son habit parmi eux… ».

Mais encore : comme me disait M. Philippe Takla[3] et ainsi que je l'ai raconté : « Arbitrer quoi ? Et avec qui ?

(Afrique, Levant, Koweit, relations avec la France)

177

COMPTE RENDU

Audience accordée par M. Joxe[4] au chargé d'Affaires a.i. d'URSS en France le 28 juillet 1966

C.R.

Le chargé d'Affaires de l'URSS est venu apporter au ministre d'État chargé de l'intérim du ministre des Affaires étrangères, les commentaires de son gouvernement sur la Conférence des pays du Pacte de Varsovie qui s'est tenue au début de juillet à Bucarest. Pour plus de facilités, il a laissé à M. Joxe un texte officieux qui précise les idées soviétiques sur le sujet.

M. Krokhine[5] a ensuite posé les questions suivantes qui, selon ses instructions, devraient être transmises au général de Gaulle.

[1] Au sujet de la fourniture de *Mirage* au Liban, voir le compte rendu du 24 août 1966 publié plus loin.

[2] Le cheik Sabal al Ahmed est ministre des Affaires étrangères du Koweït.

[3] Philippe Takla est ministre des Affaires étrangères et de la Justice du Liban.

[4] Louis Joxe, Ambassadeur de France, en poste à Moscou de 1952 à 1955, et depuis 1962 ministre d'État chargé de la Réforme administrative.

[5] Alexeï Krokhine, ministre conseiller près l'ambassade de l'URSS à Paris.

A. Quelles mesures pourraient prendre les gouvernements des pays européens, autres que l'URSS et la France, pour que ceux-ci adoptent à l'égard du problème des frontières[1] des positions comparables à celles de Moscou et de Paris ?

B. Le gouvernement soviétique, nous est-il indiqué confidentiellement, a donné comme instructions à ses représentants auprès des pays membres de l'OTAN, de souligner l'intérêt des deux déclarations[2] adoptées à l'issue de la Conférence de Bucarest et l'importance des répercussions qu'elles ne manqueront pas d'avoir en Europe et dans le monde. Si des conversations s'engageaient avec le gouvernement français sur le sujet, il est bien entendu que les représentants diplomatiques de l'URSS n'en feraient pas état.

C. S'agissant des problèmes militaires impliqués par l'organisation de la sécurité de l'Europe, des études pourraient être menées en commun par l'URSS et la France.

D. Si le gouvernement français désire obtenir d'autres renseignements sur le déroulement de la Conférence de Bucarest, le gouvernement soviétique est prêt à les lui fournir.

E. Des informations seront communiquées prochainement au gouvernement français sur les entretiens de M. Wilson à Moscou[3].

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] La France et l'URSS sont opposées à une modification des frontières en Europe telles qu'elles résultent de la Deuxième Guerre mondiale. Le général de Gaulle a eu l'occasion d'indiquer qu'il croyait à une réunification future des deux États allemands. Mais il considère que les conditions ne sont pas réunies. En outre, il a insisté, à plusieurs reprises sur le caractère intangible de la frontière Oder-Neisse.

[2] Du 4 au 7 juillet 1966, les dirigeants des pays communistes européens, à l'exception de l'Albanie, ont tenu successivement deux réunions à Bucarest :

1) D'abord une session du Comité politique consultatif du Pacte de Varsovie au niveau des chefs de parti et de gouvernement, et des ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays intéressés. Il en est résulté deux déclarations : a) sur le conflit du Vietnam, de ton violent à l'égard des États-Unis et laissant entendre la possibilité de l'envoi de volontaires aux côtés des troupes nord-vietnamiennes, b) sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Ce texte reprend les critiques habituelles à l'égard des Occidentaux, en particulier des Américains et des Allemands de l'Ouest mais il fait sept suggestions tendant à faire évoluer de façon concomitante les alliances militaires, prendre des mesures partielles de nature à diminuer les tensions, interdire tout accès de la RFA aux armements nucléaires, reconnaître l'inviolabilité des frontières en Europe, chercher un règlement pacifique de la question allemande sur la base de la reconnaissance de l'existence des deux États RFA et RDA, de manière à encourager leur rapprochement progressif en vue de leur réunification ultérieure éventuelle, et enfin convoquer une conférence générale sur la sécurité et la coopération en Europe à laquelle pourront participer tous les États européens mais aussi ceux, plus éloignés qui auraient à faire des propositions de nature à faciliter l'entente, ce qui vise implicitement les États-Unis. Toutefois les problèmes européens devront être réglés « sans immixtions étrangères » par les seuls Européens, précision qui va plutôt en sens contraire.

2) Une session du CAEM à laquelle a participé un huitième pays, la Mongolie, également membre de ce conseil.

[3] Voir à ce propos ci-dessus n° 152 le télégramme de Moscou n° 3466/78 du 21 juillet 1966.

178

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 63 à 64.
Diffusion réservée.

Cotonou, 29 juillet 1966.

(*Reçu* : 21 h. 44).

Une mutinerie semble avoir éclaté ce matin dans le bataillon stationné près de l'aéroport de Lagos – Ikeja, à 20 km de la capitale. Il est difficile pour l'instant d'en connaître les circonstances.

Les mutinés, conduits peut-être par des jeunes officiers originaires du nord et de l'ouest, alliés au surplus à des officiers Ibo, contrôleraient l'aéroport.

Le trafic aérien est interrompu. Cette opération aurait notamment pour but d'empêcher le général Ironsi[1] qui, ayant achevé une tournée dans l'intérieur du pays se trouverait depuis hier à Ibadan, où se tient une conférence des principaux chefs coutumiers nigériens, de regagner Lagos.

Diverses rumeurs circulent à Lagos qui est calme.

Selon certains, le général Ironsi aurait été enlevé. Selon d'autres, une mutinerie aurait éclaté aussi à Abeokuta[2]. Pour d'autres encore, il s'agirait d'un complot auquel aurait participé l'inspecteur général de la police qui aurait été arrêté il y a deux jours sur l'ordre du général Ironsi.

Aucun incident ne semble s'être produit dans les unités stationnées dans le nord et dans l'est.

Le général Ironsi n'a pas reparu. Le second du régime, le général Ogundipe[3], qui est un Yorouba[4], paraît contrôler la situation dans les régions qui ont été déclarées zones militaires. Le reste du pays restant calme. Le fait, par ailleurs que le gouverneur du nord[5], loin de se porter au secours du chef de l'État, se soit hier rendu à ses occupations et distractions habituelles est interprété par certains, comme une confirmation des rumeurs selon lesquelles un groupe d'officiers Yorouba et Haoussa se serait emparé du pouvoir après avoir éliminé le chef de l'État avec la caution du général Ogundipe et du colonel Katsina. Certains officiers Ibo progressistes auraient rallié cette junte à direction conservatrice.

(Afrique, Nigeria, politique intérieure, NI-5-5)

[1] Le général Aguiyi Ironsi est le chef du gouvernement militaire du Nigeria installé le 16 janvier 1966. À la suite de la mutinerie et du coup d'État, il est fait prisonnier et est exécuté à Ibadan fin juillet 1966.

[2] Abeokuta est situé au Nord de Lagos à mi-chemin d'Abadan.

[3] Le général Ogundipe, numéro deux du Conseil militaire suprême et chef d'État-major général, abandonne ses fonctions le 31 juillet lorsque le général Gowon prend le pouvoir.

[4] Yorouba, tribu de l'ouest dont la capitale est Ibadan. Les Ibo sont au centre (Bénin) et à l'est (Enogou). Les Haoussa sont au nord (Kano et Kadouna).

[5] Le colonel Hassan Katsina est gouverneur militaire du nord.

179

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 614 à 623.
Réservé.

Hanoï, 29 juillet 1966, 9 h. 10.

(*Reçu* : le 30, 16 h. 51).

À l'issue d'un dîner intime, auquel il m'avait convié avec quelques-uns de mes collaborateurs, l'ambassadeur de l'URSS[1] a passé en revue, dans une conversation amicale, les divers aspects du conflit vietnamien. Il s'est exprimé avec beaucoup de liberté et même d'abandon. Ses propos méritent de ce fait, je le crois, une particulière attention.

L'action de la Chine et ses intentions véritables sont évidemment la préoccupation majeure des Soviétiques. M. Tcherbakov s'il ne m'a pas confirmé textuellement les propos qu'avait recueillis M. Raffaelli[2] auprès de son collègue de *Novosty* (mon télégramme no 607)[3] a implicitement reconnu que l'URSS ne pouvait continuer à la fois à supporter le poids de la quasi-totalité de l'aide au Vietnam et en même temps subir sans répondre les réprimandes de la Chine et laisser cette dernière conduire le conflit à son profit. Elle serait sans doute obligée de répliquer et l'on ne pouvait prévoir dans ce cas la réaction de Pékin.

Il s'affirme convaincu que celui-ci continuera à faciliter la venue du matériel soviétique. Mais ses propos laissent percer une certaine inquiétude au sujet d'une fermeture au sein de la frontière chinoise et d'un arrêt du transit qui placerait son pays dans une situation extrêmement difficile.

L'éventualité d'une négociation directe, suivie d'un accord entre la Chine et les États-Unis hante manifestement l'esprit des jurisconsultes soviétiques. Ils voient avec inquiétude les très discrètes avances faites récemment par Washington à Pékin. Ils ne sont pas loin de partager l'opinion de certains cercles américains, exposée ici par la délégation canadienne, suivant laquelle les Chinois continueraient à alimenter le conflit jusqu'au jour où il atteindrait la limite au-delà de laquelle ils seraient obligés d'intervenir directement. À ce moment-là, Pékin prendrait langue directement avec Washington et tenterait de procéder avec celui-ci, à un règlement d'ensemble asiatique.

C'est dans ce sens d'ailleurs que M. Tcherbakov et ses collaborateurs interprètent les déclarations de M. Chou En-laï sur la caducité des accords de Genève[4]. Pékin veut avant tout éliminer Moscou et les autres signataires de 1954, d'une nouvelle négociation et s'y réserver une place privilégiée.

[1] I. S. Tcherbakov, ambassadeur soviétique à Hanoï.

[2] Jean Raffaelli, correspondant de l'AFP à Hanoï.

[3] Télégramme nos 607 à 610 du 27 juillet 1966, non reproduit.

[4] Le 9 juillet 1966, le Premier ministre chinois, faisant allusion à la Conférence de Genève qui aboutit aux accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine, déclare : « En

M. Tcherbakov s'est félicité à ce sujet de ce que les Vietnamiens refusent d'adopter la thèse chinoise et continuent de baser toute leur politique sur l'application de ces mêmes accords. Il m'a dit s'être assuré auprès d'une source très élevée – le président Hô Chi Minh, je pense, puisque quelques instants auparavant, il a dit qu'il venait d'être reçu par lui, que l'article publié dans le *Nhan Dan* du 23 juillet et analysé dans mon télégramme n° 597[1], exprimait bien la pensée officielle des dirigeants vietnamiens et constituait leur réponse aux déclarations de M. Chou En-laï.

M. Tcherbakov a toutefois observé que, quelle que soit la virulence des attaques lancées par Pékin contre Moscou, les dirigeants chinois s'étaient abstenus de dénoncer le traité d'assistance mutuelle entre les deux pays[2].

« C'est cette ultime attaque qui marquerait le point de rupture », a-t-il souligné. Nous avons parlé ensuite de la situation militaire et des perspectives actuelles de négociations. M. Tcherbakov reconnaît que le Vietnam n'est pas en mesure de gagner la guerre. Il n'a pas les moyens de repousser et de défaire la puissance américaine. Mais ses adversaires ne peuvent pas non plus obtenir une vraie victoire car ils ne peuvent occuper le terrain ni au Nord ni au Sud. Il ne pense pas, au surplus, que les USA aient l'intention de lancer une attaque terrestre contre le Nord-Vietnam. L'accueil fait aux déclarations intempestives du général Ky le montrent[3].

La solution du conflit ne peut donc venir que de facteurs politiques. Parmi ceux-ci, deux paraîtraient particulièrement importants à M. Tcherbakov : l'isolement politique progressif des États-Unis et une évolution de l'opinion publique américaine. Sur le premier point, l'ambassadeur de l'URSS considère que les pays comme le sien ou la France peuvent utilement aider le Vietnam, en expliquant la véritable nature de la guerre conduite par les États-Unis à leurs amis et alliés. Parlant du second élément, il n'a pas nié que l'affaire des pilotes ait été une regrettable erreur psychologique[4]. Hanoï selon lui n'a jamais eu l'intention de faire leur procès. Ses dirigeants voulaient seulement raffermir le moral de la population par des déclarations

ce moment crucial, le gouvernement indien propose la réunion de la Conférence de Genève. Mais cette proposition vise seulement à jeter de la poudre aux yeux des peuples et à saper la volonté de combat du peuple vietnamien. À première vue, elle ne peut rendre service qu'aux États-Unis. »

[1] Télégramme n°s 597 à 603 du 25 juillet 1966, non reproduit. Selon lui cet article intitulé : *Soyons résolus à vaincre les agresseurs américains pour défendre les droits fondamentaux des accords de Genève*, « indique d'une façon très nette que Hanoï refuse de considérer comme périmés les accords qui avaient mis fin à la lutte avec la France et que ceux-ci continuent à être le fondement du règlement négocié qu'il est disposé à accepter. »

[2] Il s'agit de l'accord soviéto-chinois sur l'amitié, l'unité et l'aide mutuelle, signé à Moscou le 14 février 1950, pour une durée de 30 ans.

[3] Dans une interview publiée dans le numéro du 26 juillet 1966 d'*U.S. News and World Report*, le Premier ministre sud-vietnamien suggère une invasion du Nord et affirme qu'il vaut mieux faire la guerre tout de suite à la Chine plutôt que d'attendre cinq ou dix ans. Réagissant à ces propos, le porte-parole du Département d'État américain déclare que « À plusieurs reprises le gouvernement a souligné que son attitude sur le problème vietnamien consistait à ne pas élargir le conflit. »

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes d'Hanoï n°s 509 et 510 du 9 juillet 1966 et n°s 576 à 580 du 21 juillet 1966.

et des démonstrations spectaculaires. Ils n'avaient pas prévu la virulence des réactions américaines et l'exploitation qu'en serait faite par l'administration de M. Johnson. De là leur hâte à démentir l'ouverture prochaine du procès lorsqu'ils ont vu que sur cette question les Américains étaient unanimement derrière leur Président.

M. Tcherbakov considère qu'aucune négociation n'est actuellement possible. Pour le Vietnam, envisager d'aller à la table de conférence après les bombardements d'Hanoï et Haïphong, après la décision américaine de poursuivre l'escalade, constituerait une capitulation.

Les Vietnamiens ne peuvent négocier dans une situation de faiblesse, il faut au moins que l'égalité soit rétablie entre les deux adversaires pour que les conversations puissent s'engager. Celles-ci d'ailleurs ne pourraient avoir d'objet que si les États-Unis acceptaient de revenir aux accords de Genève, c'est-à-dire déclarent qu'ils sont prêts à mettre fin à leur intervention. La discussion porterait alors sur les délais de retrait des troupes américaines et là, a ajouté M. Tcherbakov, le Vietnam pourrait faire des concessions.

Mon hôte s'est plu à constater que les Vietnamiens considéraient que les luttes de l'indépendance appartenaient désormais à l'Histoire et qu'ils ne manifestaient ni rancune ni haine à l'égard de leur ancienne métropole. À plusieurs reprises les dirigeants vietnamiens lui avaient exprimé leur désir de voir notre pays reprendre sa place à Hanoï.

La franchise avec laquelle s'est déroulée cette conversation qui s'est prolongée pendant plus d'une heure et demie, indique que du côté soviétique on attache un intérêt particulier à coordonner les actions des deux pays pour mettre fin à un conflit qui met en opposition la Russie, dans des conditions difficiles, à la fois avec les États-Unis et la Chine.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

180

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Kadar, Premier secrétaire du comité central du parti socialiste ouvrier hongrois
le 30 juillet 1966

C.R.

Étaient présents :

MM. Janos Peter Szilagyi[1]
Valko[2]

MM. Gastambide
Delarüe Caron de Beaumarchais
Puaux

[1] M. Bela Szilagyi, vice-ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1963.

[2] M. Marton Valko, ambassadeur de la République populaire de Hongrie à Paris.

M. Kadar : J'ai été informé des entretiens[1] que vous avez eus hier et avant-hier avec les membres du gouvernement hongrois. Ceux-ci m'ont fait part de la cordialité des échanges de vues qu'ils ont eus avec vous. Je m'en félicite.

Je suis heureux de vous saluer et de vous exprimer ma satisfaction de vous voir à Budapest. Nous pensons, et je crois personnellement, que votre mission à Budapest est très utile. Nous pensons de même que la visite à Paris de M. Peter au début de 1965[2] a donné lieu à un fructueux échange de vues sur les problèmes bilatéraux et sur la situation internationale. Votre visite se situe à un moment où, plus encore que lors du voyage en France de M. Peter, on peut entrevoir une solution aux problèmes européens. Vous avez progressé dans vos relations avec plusieurs pays socialistes d'Europe[3]. Nous apprécions à cet égard votre politique. Je rappellerai sans vantardise que nous avions signalé, lorsque M. Peter s'est rendu à Paris, l'intérêt que nous portions aux questions européennes. De tous les pays socialistes, nous avons été le premier à prendre position à ce sujet. Nous, Hongrois, nous sommes donc européens.

Les dirigeants hongrois apprécient les aspirations de la politique étrangère française lorsque celle-ci se prononce pour le renforcement de la paix et la détente en Europe. Sur le plan bilatéral, nous sommes d'accord avec vous pour un renforcement de nos relations, tant sur le plan politique que dans les domaines économique et culturel. Lorsque j'ai rencontré pour la première fois votre ambassadeur[4], je lui ai dit, me plaçant sur le terrain des réalités, que le fait que nos deux pays appartenaient à des groupements militaires opposés ne devait pas les empêcher d'échanger leurs vues et de s'entendre. Je lui ai dit que nos rapports politiques et culturels devaient être fondés sur des relations économiques étroites.

Le commerce extérieur tient, en effet, une très grande place dans l'économie hongroise. Il représente un tiers de notre revenu national. Une partie de notre commerce se fait avec les pays d'Europe occidentale. Il est nécessaire pour nous d'avoir des relations commerciales avec ces pays ; la politique commerciale ne s'appuie pas sur des sentiments. Chacun achète ce dont il a besoin et vend ce qui lui est nécessaire pour acheter. Les relations commerciales sont cependant un aspect de la politique.

[1] M. Couve de Murville s'est entretenu le 28 juillet avec M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères, et le 29 avec M. Kallai, président du Conseil des ministres. Le compte rendu détaillé de ces entretiens se trouve dans le dossier d'archives *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966*.

[2] Le 12 janvier 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 19.

[3] Allusion aux voyages officiels effectués par M. Couve de Murville en Roumanie du 25 au 28 avril 1966, en Bulgarie, les 29 et 30 avril 1966, en Pologne du 18 au 21 mai 1966 et en URSS du 20 au 30 juin, où le ministre français accompagnait le général de Gaulle.

[4] M. Raymond Gastambide, ambassadeur à Budapest depuis novembre 1965, a présenté ses lettres de créance le 23 décembre 1965. Il est reçu par M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères le 15 février 1966 et par M. Kadar le lendemain.

À cet égard, nous n'apprécions pas la politique de l'Allemagne de l'Ouest, et je ne comprends pas pourquoi la France, la Grande-Bretagne et d'autres pays occidentaux ont laissé l'Allemagne de l'Ouest entretenir des relations aussi étroites avec les pays de l'Europe de l'Est. Bien que nos relations politiques avec l'Allemagne de l'Ouest soient inexistantes, nous avons avec elle des rapports commerciaux étroits[1]. La France et les pays occidentaux devraient y réfléchir et en tirer des conclusions.

La situation en Europe centrale n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était il y a 40 ans. Plus tard, entre les deux guerres, le gouvernement français a créé la Petite Entente[2] et a fait à l'Allemagne cadeau de la Hongrie. Cette politique a coûté très cher à la Hongrie. Elle était contraire aux intérêts de la France. L'intérêt de la France n'était pas de jeter la Hongrie dans les bras de l'Allemagne. Ce rappel mérite réflexion. C'est pourquoi j'ai déclaré à votre ambassadeur que nous étions désireux de développer nos relations avec d'autres pays occidentaux que l'Allemagne de l'Ouest.

Sur un plan plus général, nous apprécions les conceptions de politique étrangère du général de Gaulle et du gouvernement français. Nous nous en félicitons. Elles répondent à l'intérêt de l'Europe et à celui du peuple français. C'est pourquoi je vous suis reconnaissant d'être venu à Budapest. Même si votre visite n'est pas marquée par des pas très concrets, elle favorise le développement des relations entre les pays européens et la détente générale en Europe.

En 1960, j'ai dirigé la délégation hongroise à l'Assemblée générale des Nations unies. Notre délégation se trouvait placée juste derrière la vôtre dans la salle des séances. J'ai pu apprécier l'activité de votre délégation, le nombre des contacts qui étaient pris avec elle par d'autres délégations, de ceux qu'elle prenait, et en ai fait l'observation à mes collaborateurs.

M. Couve de Murville : Votre dernière observation tendrait à prouver, s'il en était besoin, que nous nous intéressons davantage à l'ONU qu'on ne le dit souvent. Je me suis entretenu des Nations unies avec M. Peter. Nous sommes d'accord sur la philosophie générale en ce qui concerne l'Organisation, sur son rôle, sur ce qu'elle ne doit pas faire.

Je voudrais vous dire combien je suis heureux d'être l'hôte de la Hongrie et de son gouvernement, combien j'apprécie votre hospitalité.

Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de faire la connaissance de votre pays et surtout de pouvoir discuter très librement de nos problèmes communs.

Vous avez parlé d'une façon qui m'a intéressé des rapports de nos deux pays. Il est vrai qu'il y a beaucoup à faire à cet égard, et à cause du passé

[1] La RFA, qui vient de libérer environ 60 % des produits d'importation en provenance de l'Est, est le meilleur fournisseur et client occidental de la Hongrie à laquelle elle vend trois fois plus et achète quatre fois plus que la France. Bonn est le cinquième partenaire commercial de Budapest. Une mission commerciale ouest-allemande s'est installée à Budapest en 1964.

[2] La signature le 14 août 1920 d'un traité entre la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie représente le premier pas vers la création de la Petite Entente, à laquelle se joint la Roumanie en juin 1921.

et à cause du présent. C'est un fait, malheureusement, qu'il n'y a jamais eu beaucoup de rapports directs entre la France et la Hongrie, bien qu'il y ait eu toujours entre les deux pays beaucoup de sympathie, des échanges culturels, des mouvements idéologiques communs (je pense au 19e siècle)[1]. C'est un fait aussi que, politiquement parlant, il n'y a jamais eu tellement de rapports entre la France et la Hongrie. Avant la Première Guerre mondiale, c'était l'Empire austro-hongrois et nos rapports étaient avec Vienne. Entre les deux guerres, la situation était difficile. Nous avions eu, nous Français, une grande responsabilité dans la dispersion de l'Empire austro-hongrois et, de ce fait, notre tendance naturelle était d'être en rapport et en alliance avec certains États successeurs et pas avec d'autres. C'était la politique de la Petite Entente, qui fut fondée sur des considérations historiques et sentimentales, et dont je reconnais qu'elle n'a pas mené à des résultats très heureux. C'est la raison pour laquelle la Hongrie nouvelle n'entretenait pas beaucoup de relations avec la France. Après, il y a eu la guerre, suivie de ses bouleversements, le rideau de fer, la guerre froide, qui ont contribué à nous maintenir séparés.

Une des conséquences de la période d'entre les deux guerres a été que l'Allemagne est devenue un spécialiste des rapports avec la Hongrie sur les plans politique et économique, comme ce fut le cas avec d'autres pays d'Europe centrale. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Tout d'abord, parce que la situation qui a prévalu entre les deux guerres a complètement disparu. D'autre part, parce qu'après la Deuxième Guerre mondiale, la situation de l'Europe et du monde était différente de ce que nous avons connu dans notre jeunesse. L'Europe n'est plus le centre du monde. Il existe, à l'extérieur, d'autres grandes puissances : les États-Unis, peut-être un jour la Chine. La Russie elle-même est en partie asiatique. Les pays européens ont décolonisé, c'est-à-dire qu'ils ont perdu leurs empires. Ce dernier fait à lui seul a entraîné des conséquences pour la France en ce qui concerne l'orientation de sa politique.

L'Europe ne peut plus, désormais, s'offrir le luxe de se faire la guerre à l'intérieur d'elle-même. La question n'est plus de savoir qui, entre les pays européens, aura la prédominance. Le problème est au contraire d'éviter que des pays extra-européens exercent une prédominance en Europe. En France, nous sommes très conscients de cette situation nouvelle. La conséquence nécessaire est qu'il se crée des liens nouveaux entre pays européens, puisqu'à l'intérieur de l'Europe et, dans une certaine mesure, à l'extérieur de l'Europe, nous avons les mêmes problèmes. Cette situation nouvelle à l'heure actuelle coïncide avec un état d'esprit qui est très différent de celui qui a prévalu au cours des 20 années qui ont suivi la deuxième guerre. Le temps a passé. Les choses se sont stabilisées. Le fait accompli a été

[1] Allusion au mouvement national et libéral hongrois au XIXe qui aboutit au soulèvement de 1848. Les réformateurs modérés prenaient pour modèle l'Angleterre, les radicaux, la Révolution française, ces derniers l'ont emporté, les conduisant à leur défaite et à la répression très sévère qui s'ensuivit.

accepté. Partout existe un grand désir de détente et de paix, la volonté d'en finir avec la guerre froide, avec des difficultés qui risquent de dégénérer en crises sérieuses. L'aspect idéologique des relations internationales s'est atténué. Tout le monde admet que le régime intérieur ne commande pas les relations extérieures, qu'il n'y a pas de raisons que de bons rapports ne s'établissent pas entre pays socialistes et pays capitalistes. De plus, tout évolue, même les régimes. La France, qui est classée parmi les pays capitalistes, a une large part de socialisme dans son économie. Quant aux pays socialistes, ils introduisent des régimes économiques qui changent les choses. Il n'y a donc pas d'obstacles qui s'opposent au développement des relations entre pays de l'Ouest et pays de l'Est. Alors, il faut faire la détente. C'est seulement si l'on s'oriente dans cette voie que l'on pourra discuter de nos grands problèmes et essayer un jour peut-être de les résoudre.

J'ajoute, et vous le savez, que c'est un état d'esprit dont nous avons constaté à Moscou qu'il était très largement partagé par les dirigeants soviétiques. Cet état d'esprit s'est traduit par la déclaration franco-soviétique[1], dont nous sommes très satisfaits.

Dans ce tableau, il y a cependant des ombres. Tout d'abord, le fait que la politique des États-Unis ne nous satisfait pas, parce qu'elle a abouti à la malheureuse guerre du Vietnam. Cette guerre a eu des conséquences sur la politique américaine en Europe et par rapport à l'influence que les États-Unis peuvent exercer sur certains pays européens. Elle a des conséquences sur les rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

L'autre question, c'est l'Allemagne. Il s'agit là d'un problème essentiel. L'avenir de l'Europe dépendra de ce que deviendra l'Allemagne. Le problème ne se règlera ni facilement, ni rapidement. Il faudra beaucoup de temps, de patience et de courage. Si la situation se détend en Europe et si des rapports nouveaux s'établissent sur le continent, le problème se dépassionnera peut-être. Cette évolution dépendra bien entendu beaucoup des Allemands eux-mêmes. Mais, là aussi, il faudra beaucoup de temps.

Il n'existe heureusement pas en Europe de danger immédiat de crise. Nous avons donc du temps devant nous. En attendant, il faut vivre et nous souhaitons pour notre part avoir des rapports, en particulier avec la Hongrie, dans des conditions différentes de celles du passé, pour les raisons que j'ai dites, y compris pour ce qui concerne les rapports économiques. Nous retrouvons ici une situation comparable à celle que nous avons rencontrée ailleurs, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, une situation où l'Allemagne très longtemps a joui d'un certain monopole, pour des raisons très explicables, qui sont politiques, mais aussi à cause de la proximité géographique, des facilités linguistiques (les techniciens parlent surtout allemand en Europe centrale), également parce que l'Allemagne

[1] La déclaration franco-soviétique du 30 juin 1966 est publiée dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 107 à 109.

n'avait pas d'empire colonial et, de ce fait, pas de préoccupations à l'extérieur de l'Europe. Son désir d'expansion s'est orienté sur ses voisins, en particulier sur les plus petits, ceux qui pouvaient le moins lui résister. Il faut essayer de changer cette situation qui n'est pas satisfaisante. Ici encore, cela prendra du temps. Tous ensemble nous devons y travailler.

M. Kadar : Je vous remercie des indications très intéressantes et très utiles que vous venez de me donner. Je voudrais reprendre quelques-unes de vos idées.

En ce qui concerne la politique américaine au Vietnam, il ne paraît pas utile d'en parler longuement car nos opinions et notre appréciation sur les possibilités d'apporter une solution à ce problème sont proches. De même, nous jugeons comme vous que la situation actuelle est très dangereuse.

J'ai trouvé très clair, juste et acceptable ce que vous avez dit de la politique européenne de la France. Je pense personnellement que le gouvernement français a tiré des conclusions claires de la situation en Europe et a fait en sorte que les problèmes européens soient actuellement à l'ordre du jour. En ce qui concerne le problème allemand, nous sommes d'accord sur beaucoup de questions, si nous ne le sommes pas sur toutes. Il est naturel que nous ne le soyons pas sur toutes. Chaque question doit être résolue en tenant compte des réalités. Il est juste de dire que le problème allemand ne trouvera pas sa solution avant longtemps. Il nous faudra beaucoup de patience. Mais nous devons faire des pas dans la bonne direction et non dans la mauvaise. Nous pensons que la solution du problème européen est dans l'intérêt du peuple allemand. Cela signifie qu'il faut éviter de se mettre d'accord dans le dos des Allemands.

Les pays doivent, quel que soit leur régime intérieur coopérer et développer leurs relations. En ce qui concerne la Hongrie, je voudrais ajouter que, du point de vue du droit international, nos deux pays ont les mêmes droits, mais qu'ils ne sont pas égaux parce que nos possibilités ne sont pas égales.

Quand nous apprécions les possibilités qui s'offrent à nous dans le domaine de la politique extérieure, nous tenons compte des réalités. À l'ONU, la Hongrie a été longtemps considérée comme une brebis galeuse. Cette période est terminée. Nous pensons que la Hongrie dispose des mêmes possibilités que les autres pays en ce qui concerne ses relations internationales. Le fait qu'elle est un petit pays de 10 millions d'habitants fixe les limites de ces possibilités. Nous sommes membres de plusieurs organisations internationales, du Pacte de Varsovie, du Comecon. La Hongrie a un certain rôle à jouer, une certaine responsabilité à exercer. Dans le cadre et dans les limites de nos possibilités, nous devons favoriser la coopération entre les peuples, entre les pays et en particulier avec la France, avec laquelle nous sommes en accord sur plusieurs problèmes. Nous sommes favorables au développement des relations entre pays socialistes et pays capitalistes. Vous avez certainement entendu des propos semblables à Moscou et dans d'autres pays socialistes ; lorsque nous parlons de coexistence pacifique, nous recherchons une normalisation des rapports entre pays socialistes et pays capitalistes, le maintien et le renforcement des relations sur la base des

intérêts mutuels. Il ne s'agit pas là d'une position tactique. Nous y croyons profondément. Pour vous, ce n'est pas un problème, mais, pour nous, c'est la politique sur la base de laquelle nous voulons travailler dans l'avenir. Les Hongrois ne sont pas moins patriotes que les autres, et nous pensons que la politique que nous préconisons est également dans l'intérêt de notre peuple. Je vous répète que les positions que nous prenons ne sont pas passagères, mais qu'elles représentent une politique à long terme. Vous devez donc les prendre en considération.

Sur le plan de nos relations bilatérales, celles-ci peuvent être développées si nous développons nos relations économiques et commerciales. J'ai mentionné le facteur historique ; vous y êtes revenu. Je peux vous dire ici au siège du Comité Central qu'il n'y a nulle part dans ce pays de sentiments anti-français. Bien au contraire.

Nous désirons que le renforcement des relations n'ait pas qu'un caractère passager. Nous souhaitons que des contacts soient maintenus entre les deux ministères des Affaires étrangères pour l'étude des problèmes intéressant les deux gouvernements. Je m'en réjouirais si la chose vous paraissait possible.

Je pense personnellement que nos relations actuelles sont amicales. Nous sommes d'accord sur beaucoup de questions. Nous ne le sommes pas sur une. Nous en reparlerons. Plusieurs moyens sont à notre disposition : les ministères des Affaires étrangères, nos ambassadeurs. Il faut les utiliser. Souvent, quand des pays échangent leurs vues en dehors d'une salle de réunion, les choses s'en trouvent facilitées.

Je souhaite beaucoup de succès à la politique étrangère française, surtout sur les points sur lesquels nous sommes d'accord. Il y en a beaucoup.

Je tiens à vous dire à titre privé combien j'ai été impressionné par la façon dont la France a réglé les problèmes vietnamien et algérien. Il est très impressionnant de voir comment vous êtes passés avec l'Algérie de la guerre chaude à l'établissement de relations normales. L'autorité de la France s'en est trouvée renforcée sur le plan international. Très souvent, lorsque l'on parle d'une solution du problème vietnamien, on invoque le prestige des États-Unis. Il est certain qu'il n'a pas été facile pour le gouvernement français de mettre un terme à la guerre qu'il menait au Vietnam. Peut-être le prestige et l'autorité de la France en ont-ils alors un peu souffert, mais, si l'on va plus au fond des choses, on s'aperçoit aujourd'hui que le prestige de la France en Asie s'en est trouvé renforcé. Si je rappelle ces faits, ce n'est pas pour rouvrir une plaie, mais pour admirer la façon dont le gouvernement français a su régler ses problèmes. Si j'étais Français, je dirais à l'OTAN, à ses alliés américains, comment ils doivent s'y prendre pour mettre un terme à la guerre du Vietnam.

M. Couve de Murville : Rien ne vous dit que nous ne leur tenons pas ce langage.

M. Kadar : Vous êtes en droit de le faire.

Je serais heureux de m'entretenir longuement avec vous, mais il me semble que la durée de notre conversation correspond à ce qu'avait prévu

le ministre des Affaires étrangères. Je m'excuse de n'avoir pas toujours employé avec vous un langage diplomatique, je l'ai fait dans un esprit amical et libre. Par nécessité, je m'occupe de temps en temps de diplomatie et, quand je le fais, je préfère utiliser un langage direct et humain.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans votre mission.

M. Couve de Murville : Je vous en remercie.

Je suis très sensible à vos propos, en particulier au tour très amical que vous avez donné à notre conversation, ce qui a beaucoup augmenté sa valeur.

Je crois que nous comprenons la politique et la position de la Hongrie, telles que vous venez de les exposer. Vous avez une idée exacte de ce que sont la politique et la position de la France. Sur la base de l'une et de l'autre, nous pouvons développer notre coopération dans les mêmes conditions. Demeurons en contact par nos ministres des Affaires étrangères, par nos gouvernements, et tâchons de travailler pour le mieux de nos intérêts réciproques et de l'intérêt général de l'Europe.

Je suis très sensible à ce que vous avez dit sur la politique française en général, et sur la politique française au Vietnam et en Algérie. Ce n'a pas été en effet facile.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

181

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 918 à 921. *Phnom Penh, 2 août 1966, 15 h. 00.*
Réservé.

(*Reçu* : 17 h. 27).

Je me réfère à mon télégramme numéro 860/863[1].

J'ai interrogé récemment M. Penn Nouth[2] qui est ici chargé du dossier de l'affaire, sur les perspectives d'un accord prochain entre le Cambodge, le FNL et la RDVN à propos des frontières.

[1] Télégramme du 25 juillet 1966, non reproduit. Il rapporte que le prince Sihanouk vient de faire approuver par le congrès du *Sangkum* le principe de la signature avec le FNL sud-vietnamien et la RDVN d'accords garantissant les frontières actuelles khmèro-vietnamiennes. Il souhaite qu'ils soient conclus avant la venue du général de Gaulle à Phnom Penh. La note CLV n° 368 du 27 juillet 1966, non reproduite, fait référence à ce télégramme en soulignant que « Dans le passé, nous avons mis à plusieurs reprises le chef de l'État khmer en garde contre la réalisation d'un tel projet. Il nous paraissait qu'un accord formel entre Phnom Penh et le FNL amènerait le prince Sihanouk à un conflit direct avec Saigon et pourrait être considéré comme l'entraînant hors de la neutralité. Nous estimions en outre qu'il y avait, pour la même raison, de sérieux inconvénients à reconnaître d'une façon prématurée au gouvernement de Hanoï la vocation de représenter tout le Vietnam. »

[2] Penn Nouth, ancien Premier ministre cambodgien, ancien ambassadeur du Cambodge à Paris, conseiller privé du prince Sihanouk.

Le conseiller privé du chef de l'État m'a dit qu'il était bien conscient du caractère aléatoire d'une telle entreprise. Pressé par le prince Sihanouk, qui, voyant ses interlocuteurs vietnamiens du Sud et du Nord enfin prêts à reconnaître les frontières actuelles du Royaume, voulait faire vite, il avait tenté de modérer cette hâte. Il avait sollicité de nombreux avis et même demandé des consultations à certains juristes étrangers (on sait que notre compatriote M. Reuter[1] a été du nombre). De tout cela il résultait qu'un accord signé avec le Front ne pouvait avoir la valeur juridique d'un véritable accord international mais plutôt le caractère d'une déclaration d'intention.

Pour le renforcer dans sa prudence, j'ai rappelé à M. Penn Nouth le précédent peu encourageant de l'accord signé en 1961 par le roi Hassan II[2] et M. Ferhat Abbas[3], alors président du GPRA sur la frontière algéro-marocaine dont on sait comment il a été respecté en 1963 par M. Ben Bella[4]. Mon interlocuteur ne l'ignorait pas mais il se trouvait devant la ferme volonté du prince Sihanouk de prendre malgré tout ce « pari » sur l'avenir.

Du reste, a-t-il ajouté, pour tenir compte de la nature du FNL, l'accord avec celui-ci ne serait pas signé par un membre du gouvernement royal mais par le *Sangkum*[5], dont le prince Sihanouk est le président. Seul le document khmèro-nord-vietnamien, qui prendrait acte de l'accord intervenu avec les gens du Sud, serait conclu au niveau gouvernemental.

M. Penn Nouth m'a confirmé enfin que le Cambodge avait donné son agrément au principe de l'établissement d'une mission permanente du Front à Phnom Penh et à l'élévation au rang d'ambassadeur de l'actuel représentant de la RDVN[6] ; cette dernière mesure implique semble-t-il une reconnaissance préalable *de jure* de l'État nord-vietnamien.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1966)

[1] Paul Reuter, professeur à la faculté de droit depuis 1938, conseiller au ministère des Affaires étrangères depuis 1948, membre de la Cour permanente d'arbitrage de la Haye depuis 1957.

[2] Moulay Hassan II, roi du Maroc depuis le 3 mars 1961.

[3] Ferhat Abbas, président du Gouvernement provisoire de la République algérienne de septembre 1958 à août 1961.

[4] Le 6 juillet 1961, Hassan II avait conclu un accord avec Ferhat Abbas. Par une lettre adressée au roi du Maroc, le président du GPRA reconnaissait « le caractère arbitraire de la délimitation imposée par la France aux deux pays » et spécifiait que « les accords qui pourraient intervenir à la suite de négociations franco-algériennes ne sauraient être opposables au Maroc, quant aux délimitations territoriales algéro-marocaines ». L'accord stipulait en outre que la question serait résolue par voie de négociations et qu'une commission paritaire serait constituée à cet effet, dès que l'Algérie aurait accédé à l'indépendance.

En juillet 1962, au lendemain de la signature des accords d'Évian qui faisaient de l'Algérie un État indépendant, Ferhat Abbas avait été évincé du pouvoir et tous les engagements pris antérieurement par lui considérés comme nuls et non avenus. Lorsque le gouvernement marocain s'était tourné vers Alger pour demander la constitution de la commission chargée de régler le problème des frontières, il s'était vu opposer une fin de non-recevoir catégorique par Ahmed Ben Bella, président de la République algérienne du 13 septembre 1962 au 19 juin 1965. D'où la « guerre des sables », affrontement armé entre le Maroc et l'Algérie du 14 octobre au 5 novembre 1963.

[5] *Sangkum reastr niyum*, « Communauté socialiste populaire », mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[6] Ca Van Thinh, représentant de la RDVN à Phnom Penh, quitte son poste le 19 août 1966. Il est remplacé fin août 1966 par Nguyen Thuong.

182

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3651 à 3653. *Moscou, 4 août 1966.*

(Reçu : 17 h. 50).

Je me réfère à mon télégramme n° 3632[1].

« L'évolution positive des rapports soviéto-français » a été évoquée par M. Kossyguine à la suite d'un long développement consacré aux problèmes européens, à propos desquels il a déclaré : « La politique européenne de l'Union soviétique favorise la consolidation de toutes les forces en Europe qui sont intéressées à la détente internationale et voient le présent et l'avenir de l'Europe dans le règlement de ses problèmes par la voie de pourparlers sans intervention du dehors ».

En ce qui concerne plus particulièrement les rapports franco-soviétiques, M. Kossyguine a ajouté : « La compréhension mutuelle de l'Union soviétique et de la France au sujet de plusieurs questions importantes dépasse de loin le cadre des relations bilatérales ». Selon le chef du gouvernement soviétique « l'URSS, conformément à la déclaration soviéto-française, continuera d'élargir ses relations avec la France, compte tenu de ce que celles-ci, outre les avantages présentés pour les deux parties, deviennent toujours plus un facteur contribuant à la solution des problèmes européens ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

183

NOTE

Entretien du 4 août avec M. Masmoudi

N. *Paris, 4 août 1966.*

En rendant visite le 4 août au directeur d'Afrique du Nord[2], l'ambassadeur de Tunisie[3] a repris rapidement les points qui avaient fait l'objet de sa conversation avec le ministre[4], le 1er août.

[1] Dans ce télégramme nos 3632 à 3642, non reproduit, en date du 4 août 1966, l'ambassadeur de France rend compte du discours prononcé par M. Kossyguine, le dernier jour de la session du Soviet Suprême de l'URSS, dans lequel le Président du Conseil a dressé un panorama touchant à tous les aspects intérieurs et extérieurs de la politique de son pays.

[2] François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au ministère des Affaires étrangères.

[3] Mohammed Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris.

[4] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

1. Câble Marseille-Tunis[1]. M. Masmoudi souhaiterait que la part tunisienne, soit 22 millions, fût finalisée dans les mêmes conditions que celles que nous avions faites dans un cas analogue pour le Maroc[2], c'est-à-dire sur des crédits d'aide liée. Si cela n'est pas possible, faute d'un nouvel accord sur l'aide liée, l'ambassadeur de Tunisie se demande si une part au moins de cette somme ne pourrait être prélevée sur les crédits d'aide liée non utilisés en 1964[3] et qui s'élèveraient à 18 millions. 8 millions seraient affectés à la sidérurgie et 10 millions au câble.

2. Selon l'ambassadeur de Tunisie, le ministre aurait indiqué qu'il était favorablement disposé à la négociation, à l'automne, d'un accord commercial franco-tunisien qui pourrait entrer en vigueur en 1967.

3. Tant dans sa conversation avec le ministre des Affaires étrangères, le 1er août, qu'avec le ministre de l'Économie et des Finances[4], le 2 août, l'ambassadeur de Tunisie aurait fait valoir les charges lourdes qui pèsent sur le Trésor tunisien dans les années 1966-1967 et 1968 pour demander s'il serait possible d'obtenir un certain étalement des remboursements des crédits COFACE[5]. M. Couve de Murville aurait souligné les graves inconvénients pour la Tunisie elle-même de ce qui pourrait ressembler à un moratoire. M. Debré n'aurait pas été négatif en ce qui concerne un étalement.

4. Après avoir évoqué auprès du ministre des Affaires étrangères les problèmes généraux de la Défense nationale tunisienne, l'ambassadeur de Tunisie aurait demandé à M. Couve de Murville l'octroi de crédits COFACE sur 10 ans pour la commande de deux patrouilleurs aux chantiers de Normandie.

Au cours de la conversation avec le directeur d'Afrique du Nord, il est apparu que le gouvernement tunisien, s'il souhaitait obtenir des crédits sur 10 ans pour la commande de ces patrouilleurs, se satisferait d'une seule unité[6] au lieu de deux si, parallèlement la marine nationale française

[1] Le projet de câble téléphonique sous-marin reliant Marseille à Bizerte remonte à 1963. Le 19 février 1965, l'administration tunisienne demande à l'administration française des Postes et des Téléphones de réaliser ce projet. Ce n'est que le 8 septembre 1967 qu'un échange de lettres est signé à Paris entre Daniel Deguen, sous-directeur à la direction du Trésor et Abdelaziz Lasram, ministre plénipotentiaire, chargé d'Affaires de Tunisie à Paris. Le prêt du Trésor français est de 11,7 millions de francs amortissable en dix ans au taux de 3,5 % l'an. Les crédits garantis par la COFACE se montent à 13.250.000 francs, ils sont accordés pour dix ans. Le total de 25 millions de francs représente la part de la Tunisie pour l'établissement de la ligne téléphonique prolongée, sur terre, jusqu'à Tunis.

[2] Fin avril 1964 est signée à Paris une convention franco-marocaine relative à l'installation d'un câble téléphonique sous-marin reliant la France au Maroc, de Perpignan à Tétouan. Le Maroc bénéficie d'un prêt spécial pour payer la part qui lui revient, environ quarante millions de francs, tandis que la France prend à sa charge pour dix-huit millions de francs de travaux et fournitures. Le câble est mis en service le 3 juillet 1967.

[3] Aide non utilisée en raison de l'arrêt de l'aide française en conséquence de la loi tunisienne du 12 mai 1964 dépossédant les Français de leurs terres. Voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 243.

[4] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances.

[5] COFACE : compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

[6] En août 1967, une vedette construite par les chantiers de l'Esterel est en cours d'achèvement.

vendait à la marine nationale tunisienne contre paiement comptant un bâtiment « d'occasion » destiné à remplacer le *Destour*, navire-école actuellement en fin de course.

5. L'ambassadeur de Tunisie avait omis de rappeler à l'attention du ministre des Affaires étrangères, la célébration du centenaire de Charles Nicolle[1] à Tunis le 19 octobre prochain. Le gouvernement tunisien souhaitait donner un grand éclat à ces manifestations et escomptait outre la présence du directeur de l'Institut Pasteur celles du ministre de l'Éducation nationale[2] et du ministre de la Recherche scientifique[3].

Un aide-mémoire doit être remis incessamment à la direction d'Afrique du Nord par l'ambassade de Tunisie sur le programme de ces manifestations.

6. Le gouvernement tunisien attache une grande importance à la participation française aux Jeux méditerranéens[4] qui doivent se dérouler prochainement en Tunisie. Il désirerait recevoir, à brève échéance, des indications sur le nombre et les spécialités des participants.

7. Comme il doit se rendre prochainement à Tunis, en congé, M. Masmoudi va prendre l'attache du ministère tunisien de l'Agriculture pour recommander à celui-ci de s'adresser à l'ambassade de France en vue de collationner avec elle les dossiers relatifs aux déclarations de récoltes pendantes[5], lesquels doivent servir de clé de répartition pour les sommes qui seront versées à titre d'acompte aux Français spoliés par le décret du 12 mai 1964[6], en vertu du récent échange de lettres portant sur le million d'hectolitres de vin « indemnitaire »[7].

(Tunisie, Corps diplomatique,
Dossier de l'ambassadeur de Tunisie, T-5-2)

[1] Charles Nicolle, bactériologiste français, né en 1866, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, prix Nobel de médecine en 1928. Les cérémonies fêtant son centenaire se déroulent pendant trois jours, du 19 au 21 octobre 1966.

[2] Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale.

[3] Alain Peyrefitte, ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Affaires atomiques et spatiales.

[4] Les premiers Jeux méditerranéens ont lieu en 1951 à la suite d'une proposition égyptienne en 1948 lors d'une réunion du Comité international olympique. Les jeux, où ne figurent pas toutes les disciplines olympiques se déroulent tous les quatre ans ; ils sont prévus à Tunis pour 1967.

[5] Récoltes pendantes des Français dépossédés de leurs terres et non encore indemnisés.

[6] Le décret du 12 mai 1964 dépossède les propriétaires français de leurs terres en Tunisie.

[7] Échange de lettres du 26 juillet 1966 signé à Paris entre M. François de Laboulaye, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au ministère des Affaires étrangères et M. Mohammed Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris. Le gouvernement tunisien s'engage à livrer gratuitement à la France un million d'hectolitres de vin en guise d'acompte sur les indemnisations dues aux agriculteurs français expropriés.

184

COMPTE RENDU

de l'entretien entre M. Daufresne de La Chevalerie et M. Cherkaoui, ministre marocain des Affaires étrangères le 4 août 1966

C.R.[1] *Rabat, 4 août 1966.*

Très secret.

Le ministre marocain des Affaires étrangères[2] m'a convoqué le 4 août.

Après m'avoir entretenu de diverses questions, il en est venu à ce qui était manifestement sa principale préoccupation : le procès de l'affaire Ben Barka[3].

M. Cherkaoui a tout d'abord souligné que depuis son entrée en fonction au ministère des Affaires étrangères, il n'avait pas voulu évoquer avec moi cette affaire, dont il n'avait pas eu à connaître directement, car elle était du ressort du Roi lui-même. Mais, maintenant, le temps pressait et il avait voulu m'en parler directement et à titre tout à fait confidentiel. Il a développé en substance les considérations suivantes :

« Étant donné l'importance des relations franco-marocaines et des intérêts communs aux deux pays comme des liens qui les unissent sur le plan affectif, il est impensable que leurs diplomaties ne s'emploient pas à trouver un moyen d'éviter une crise majeure au moment du procès. Celui d'un membre d'un gouvernement étranger[4] comme la condamnation éventuelle d'une telle personnalité serait d'une extrême gravité. N'est-il pas possible de trouver des formules qui permettraient de ménager à la fois les préoccupations du Roi et du général de Gaulle ? Le procès des prévenus français doit certes avoir lieu, mais ne pourrait-on pas envisager de disjoindre d'une manière ou d'une autre, le cas des Marocains ? Ne pourrait-on dégager des procédures qui permettraient de faciliter les choses sur le plan judiciaire. Il est naturel et nécessaire que dans des procès qui intéressent l'ordre intérieur d'un pays, la justice se déroule normalement, mais on ne peut pas ne pas tenir compte des implications de caractère international dès lors qu'un procès et un jugement peuvent affecter les relations entre deux États. Il faut aussi prendre en considération les difficultés du Roi et lui laisser le temps de manœuvrer ».

[1] Ce compte rendu est rédigé par Xavier Daufresne de La Chevalerie.

[2] Mohamed Cherkaoui, homme politique marocain, ministre d'État dans le premier gouvernement Bekkai de décembre 1955 à octobre 1956. Ambassadeur du Maroc à Paris de juin 1961 à août 1964, puis ministre de l'Économie nationale et des Finances ; en août 1965, il est nommé ministre du Développement. Depuis le 23 février 1966, il est ministre des Affaires étrangères.

[3] Affaire Ben Barka, voir *D.D.F.*, 1965-II et 1966-I, rubrique Maroc. Le procès s'ouvre le 5 septembre 1966.

[4] Il s'agit du général Mohamed Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur depuis le 20 août 1964.

M. Cherkaoui a souligné à un moment donné, qu'il aurait pu prendre, lors de ses passages à Paris, contact avec des membres du gouvernement français, mais qu'il avait cru préférable de ne pas le faire. Aujourd'hui, a-t-il laissé entendre, je suis disposé à tout entreprendre pour examiner ce que l'on pourrait faire. Le ministre a glissé à cette occasion, mais sans insister, qu'il serait prêt à rencontrer M. Couve de Murville[1] pour l'entretenir à ce sujet de la manière la plus discrète.

J'ai répondu au ministre des Affaires étrangères que, personnellement, je considérais qu'il fallait être réaliste et que je ne voyais absolument pas comment on pourrait éviter que la justice suive son cours, c'est-à-dire qu'il y ait procès et condamnation par contumace des personnalités marocaines mises en cause. Cela était peut-être sans précédent, mais l'affaire elle-même était sans précédent.

Comme M. Cherkaoui me disait qu'il se refusait de me croire et qu'il restait optimiste, je lui ai répondu que, malheureusement, je n'éprouvais pas les mêmes réactions que lui et que je demeurais, quant à moi, extrêmement pessimiste. Ce à quoi mon interlocuteur m'a déclaré : « Il ne faut pas l'être, mon optimisme est à la fois raisonné et réfléchi, étant donné les liens et les rapports étroits qui unissent les deux pays. Il ne faut pas oublier que la France tient toujours, malgré les États-Unis ou d'autres États, la première place au Maroc, qu'il s'agisse des intérêts ou du cœur. En tant qu'ancien ambassadeur à Paris, et ami de la France, je veux espérer que des solutions peuvent être trouvées ».

M. Cherkaoui m'a demandé, en fin d'entretien, de faire part, directement et sans intermédiaire, de ses propos à M. Couve de Murville. Je tiens, a-t-il souligné, à ce que notre conversation demeure strictement confidentielle et ne fasse l'objet d'aucune indiscrétion.

Au cours de l'entretien, le ministre des Affaires étrangères a indiqué qu'aussi bien M. Kossyguine[2] et Gromyko[3] à Moscou[4], que l'Empereur Haïlé Selassié[5] à Addis-Abeba[6] ou des membres du gouvernement iranien à Téhéran[7], l'avaient interrogé sur les relations franco-marocaines. Il avait rappelé la thèse du gouvernement de Rabat au sujet de l'application

[1] Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France, ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[2] Alexeï Nicolaïevitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis octobre 1964.

[3] Andreï Andreïevitch Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957.

[4] Mohamed Cherkaoui se rend le 18 juillet en visite officielle à Moscou dans le but de s'entretenir de problèmes d'aide économique et également de l'organisation du voyage du roi du Maroc en URSS, prévu du 24 octobre au 1er novembre 1966.

[5] Tafari Makonnen Haïlé Selassié, empereur d'Éthiopie depuis 1930.

[6] Mohamed Cherkaoui se rend à Addis-Abeba pour la neuvième session de la Commission spéciale algéro-marocaine de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine). Elle se réunit du 25 au 29 juillet 1966 ; il y est notamment traité du conflit frontalier algéro-marocain.

[7] Mohamed Cherkaoui part le 20 mai 1966 pour Téhéran en vue de préparer la visite du Shah au Maroc, prévue du 11 au 17 juin 1966. Le ministre marocain rentre à Rabat le 25 mai.

de la convention judiciaire[1], tout en soulignant qu'il comprenait pour sa part les réactions du général de Gaulle à la suite de cette affaire ; il avait ajouté qu'en ce qui le concernait, le gouvernement de Rabat souhaitait ardemment que les choses puissent s'arranger.

(Maroc, Personnalités marocaines, Affaire Ben Barka, M-2-3)

185

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Situation au Vietnam

N. n° 400/CLV[2]. *Paris, 5 août 1966.*

Depuis le 7 février 1965, date des premiers raids de l'aviation américaine sur le Nord-Vietnam, l'engagement militaire du gouvernement de Washington n'a cessé d'aller en s'accentuant. L'effectif du corps expéditionnaire des États-Unis atteint à présent près de 300 000 hommes et le Pentagone laisse prévoir qu'il sera porté à 400 000 hommes avant la fin de l'année. La moitié environ de ces troupes est constituée d'unités de *Marines* et de cavalerie aéroportée qui sont les meilleures troupes américaines disponibles. L'accroissement des moyens matériels a été parallèle et les bases militaires installées le long des côtes (Danang, Chulai, Qui Nhon et Cam Ranh notamment) et à l'intérieur (Ankhe) apparaissent maintenant comme pratiquement inexpugnables.

Cependant, les résultats de ce gigantesque effort restent décevants. Malgré les bombardements de l'infrastructure militaire et des voies de communication qu'elle ne cesse de subir, la République démocratique du Vietnam a pu continuer à recevoir une aide efficace de ses alliés du bloc socialiste et a poursuivi, de son côté, son soutien en troupes et en matériel aux forces du Front national de Libération du Sud-Vietnam ; les infiltrations de personnel vers le sud semblent même, d'après les sources américaines, être en constante augmentation. Sans doute l'intervention directe et massive des forces américaines a-t-elle permis d'enrayer les progrès militaires du Front et de remédier à la décomposition progressive du corps de bataille sud-vietnamien. Mais les combats meurtriers sur les hauts plateaux au cours de l'automne 1965[3] ont montré que les troupes du FNL, renforcées

[1] La convention franco-marocaine d'aide mutuelle judiciaire, d'exequatur des jugements et d'extradition, signée le 5 octobre 1957, est publiée au *Journal officiel de la République française* du 14 janvier 1960, p. 425, et dans le recueil des *Traités et accords de la France*, 1960, n° 4. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 48.

[2] Cette note est rédigée par M. Michel Cadol, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département de 1964 à décembre 1966.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 283.

par des contingents nord-vietnamiens, étaient capables, malgré l'infériorité relative de leur armement, de tenir tête aux unités américaines les mieux entraînées. Tout récemment « l'opération Hastings », qui a opposé pendant trois semaines, au sud du 17e parallèle, une division américaine à des effectifs équivalents, n'a pas apporté de résultats très substantiels : 880 tués et 13 prisonniers Vietcong.

Le gouvernement de Washington est conscient des dangers inhérents à « l'escalade » du conflit. Dès avril 1965, il s'était déclaré disposé à ouvrir des négociations sans conditions (discours du président Johnson à Baltimore)[1] ; il a cherché à nouveau à manifester son désir de conciliation en interrompant, du 24 décembre 1965 au 31 janvier 1966, les raids aériens au nord du 17e parallèle. Pendant cette période, les émissaires du président Johnson se sont efforcés de convaincre les principales puissances intéressées plus ou moins directement au conflit, de la sincérité des offres de paix américaines. Mais cette « offensive de paix » n'a abouti à aucun résultat, sans doute parce que les conditions dans lesquelles s'effectuait l'arrêt des bombardements constituaient comme une sorte d'ultimatum[2]. « L'escalade » des bombardements a donc repris à partir de février, culminant à la fin du mois de juin par une série de raids contre les dépôts de carburant à proximité immédiate des deux principales villes du Nord, Hanoï et Haïphong. Les bombardements qui se poursuivent depuis lors, moins spectaculaires, traduisent cependant la volonté des États-Unis de ne pas relâcher la pression qu'ils exercent contre le Nord-Vietnam. Pour la première fois, la zone neutralisée au sud de la ligne de démarcation, où l'aviation américaine aurait repéré des concentrations de troupes, a été bombardée.

Au sud, le poids des combats repose maintenant presque entièrement sur les forces américaines qui ont retrouvé l'initiative et lancent de nombreuses opérations de nettoyage tandis que les forces armées vietnamiennes sont chargées du maintien de l'ordre dans les zones contrôlées par le gouvernement. De ce fait, les pertes américaines sont assez importantes et atteignent depuis plusieurs mois une centaine de tués par semaine. Les pertes des forces du FNL seraient, d'après les chiffres donnés par le commandement américain, près de dix fois supérieures mais resteraient inférieures aux renforts que fournit le Nord-Vietnam.

Depuis que la rébellion bouddhiste du printemps dernier a été sévèrement réprimée dans les provinces du centre[3], le directoire militaire, dirigé par les généraux Thieu[4] et Ky[5], semble avoir raffermi sa position. L'élection d'une assemblée constituante est prévue pour le 11 novembre. Cette consultation, qui sera boycottée par le Front et les mouvements

1 Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 167.

2 Sur l'offensive de paix » américaine, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 25.

3 Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos : 182, 223, 243, 244, 330, 337, 340, et 351.

4 Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien, depuis le 19 juin 1965.

5 Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965.

bouddhistes, restera pratiquement limitée aux centres urbains et ne pourra avoir grande signification. Elle permettra cependant à l'administration américaine de donner quelques apaisements au Congrès sur la nature du régime de Saigon.

Face au développement militaire du conflit, les positions politiques respectives adoptées au cours de l'année dernière n'ont guère évolué.

Le 8 avril 1965, le gouvernement de la RDVN a défini en quatre points sa position. Celle-ci résume, aux yeux des dirigeants de Hanoï, les principes essentiels des accords de Genève de 1954[1]. Les deux premiers points ont trait aux aspects internationaux du conflit – cessation des actes de guerre, évacuation des troupes étrangères, non-engagement militaire des deux parties du Vietnam en attendant la réunification – ; les deux derniers portent sur les problèmes plus strictement vietnamiens : le Sud-Vietnam doit décider de son propre destin, sur la base du programme du Front ; la réunification sera l'aboutissement de négociations pacifiques entre les deux parties du Vietnam, sans ingérence étrangère.

Les déclarations du gouvernement de Hanoï n'ont cessé depuis lors de se référer à cette position. Dans son message du 24 janvier aux chefs d'État étrangers, le président Hô Chi Minh[2] a précisé en outre que le Front national de Libération devait être considéré comme l'unique représentant authentique du Sud-Vietnam. Aux yeux de Hanoï, les « quatre points » constituent les principes que Washington doit accepter avant toute possibilité de négociation ; les dirigeants nord-vietnamiens laissent entendre d'ailleurs qu'ils se contenteraient d'un engagement solennel des États-Unis de retirer leurs troupes du Vietnam à l'issue de la négociation. Le Front national de Libération et Pékin, tout en soutenant la position de Hanoï, insistent sur la nécessité d'un retrait « immédiat » des forces américaines.

La position initiale des États-Unis s'est légèrement assouplie dans le courant de 1965. Elle se limite actuellement à l'offre d'une négociation immédiate à laquelle pourrait participer « d'une façon ou d'une autre » des représentants du FNL et au cours de laquelle les « quatre points de Pham Van Dong » comme toute autre proposition pourraient être discutés. Mais Washington s'est gardé jusqu'ici de toute promesse ferme concernant le retrait de ses forces et refuse au FNL le droit de représenter le Sud-Vietnam.

La justification de l'intervention américaine au Vietnam réside en effet, pour l'administration Johnson, dans la promesse faite au gouvernement de Saigon de l'aider à repousser « l'agression du Nord ». En dépit des succès du Front qui contrôle la plus grande partie du territoire, le gouvernement de Washington ne veut reconnaître aucune autre autorité au Sud que celle de Saigon et considère le Front comme un simple instrument du parti communiste du Nord-Vietnam. Les alliés des États-Unis, qui contribuent à la

[1] Il s'agit des accords du 20 juillet 1954 qui mettent fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Reproduit dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 69.

lutte et ont envoyé des contingents militaires au Sud-Vietnam – Australie, Nouvelle-Zélande et Corée du Sud –, professent naturellement le même point de vue.

Du côté du bloc socialiste, le point commun réside dans l'approbation qu'il réserve aux positions du Nord-Vietnam. À Pékin comme à Moscou, on considère officiellement que c'est à Hanoï et au Front de décider de la politique à suivre pour résister à « l'agression impérialiste » et pour parvenir à la victoire. Pékin comme Moscou fournissent une aide matérielle importante à la RDVN et se disent prêts à augmenter leur soutien dans toute la mesure de leurs moyens. Mais la similitude dans l'attitude des deux principaux pays socialistes se limite à ces prises de position de principe. Alors que la Chine écarte toute solution négociée, rejette les Accords de Genève comme « périmés » dès lors qu'ils ont été violés, encourage Hanoï à l'intransigeance et se considère comme le « grand arrière » de la RDVN, Moscou adopte une attitude plus nuancée. Tout en craignant les conséquences possibles de l'escalade, l'URSS se trouve paralysée par son différend avec Pékin, qui l'accuse de collusion avec Washington, pour agir ouvertement en faveur du règlement du conflit. Elle est donc entraînée à s'engager davantage aux côtés de Hanoï, non sans faire preuve par ailleurs d'une certaine modération. À la suite des raids autour de Hanoï et de Haïphong, les membres du Pacte de Varsovie, dans la déclaration de Bucarest du 7 juillet, ont manifesté leur volonté de faire face aux « obligations nouvelles » qui leur sont imposées par l'intensification de la guerre.

Les déclarations de M. Kossyguine[1] devant le Soviet suprême, le 3 août, confirment cette attitude : tout en dénonçant l'agression américaine et en promettant que l'Union soviétique ferait « tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple vietnamien à chasser les Américains de son sol », le chef du gouvernement soviétique fait aussi allusion à la nécessité « d'une entente entre les États ».

Tributaire de la Chine pour l'aide qu'il reçoit de l'extérieur, le gouvernement de Hanoï ne s'en réfère pas moins constamment, en dépit de l'attitude de Pékin, aux Accords de Genève[2]. C'est actuellement le signe le plus évident de l'influence que Moscou conserve sur les dirigeants du Nord-Vietnam. Mais l'attitude de Hanoï reste intransigeante quant à la nécessité de poursuivre la guerre dans les conditions actuelles ; c'est ce qui ressort de la mission de M. Sainteny à Hanoï au début du mois de juillet[3], cette détermination a d'ailleurs été confirmée par le président Hô Chi Minh dans son appel du 17 juillet et par l'annonce, le même jour, de mesures de mobilisation partielle[4]. M. de Quirielle a signalé d'autre part, au début du

[1] Alexeï Nikolaïevitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, depuis octobre 1964.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 614 à 623 du 29 juillet 1966.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes d'Hanoï n° 510 du 7 juillet et nos 511 à 515 du 13 juillet 1966.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 585 à 591 du 23 juillet 1966.

mois d'août, la mise en œuvre du programme de dispersion des populations et des industries concentrées jusque-là dans les villes[1] ; cette transformation radicale de la vie du pays suppose le sacrifice du plan de développement économique du pays et apporte la preuve de la volonté du Nord-Vietnam de s'organiser en vue d'un conflit à long terme.

La position française semble avoir derrière elle l'ensemble du Tiers Monde dont les principaux dirigeants ont exprimé leur souci de favoriser le retour à la paix dans cette région du monde. La prise de position la plus significative est peut-être celle du secrétaire général de l'ONU[2], qui s'efforce, à titre personnel, de trouver une solution dans le respect des Accords de Genève et dont l'attitude s'inspire très largement de celle de la France.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975).

186

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de la France à Londres, Washington, Moscou, REPAN, Bonn, La Haye, Bruxelles, Rome.

T. Circulaire n° 219. *Paris, 6 août 1966, 12 h. 31.*
Diffusion réservée.

De nouvelles conversations ont eu lieu le 3 août à Bonn[3] sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne.

I. À propos du droit de stationnement, M. de Beaumarchais a rappelé que le gouvernement français était disposé à confirmer, dans une déclaration unilatérale, qu'il considérait que l'exercice du droit relatif au stationnement des forces françaises « implique l'accord du gouvernement

[1] Dans son télégramme d'Hanoï n°s 647 à 651 du 4 août 1966, non reproduit, François Simon de Quirielle, délégué général de France *a.i.* à Hanoï, rapporte que : « La dispersion continue, ministère après ministère, usine après usine, écoles, quartiers après quartiers, Hanoï se vide progressivement. (…)

La population est repliée pour le moment dans un rayon de 15 à 50 km de la capitale. Mais lorsque les stations d'accueil auront été aménagées en moyenne et haute régions, elle pourra être acheminée vers des retraites plus sûres. La reconversion de l'économie sur des bases régionales autarciques est entreprise avec vigueur et efficacité. » (…)

Les Vietnamiens s'efforcent de soustraire coûte que coûte à l'adversaire les éléments essentiels de la population et de la production, de ne laisser à l'aviation ennemie que des objectifs vides de tout contenu et de fragmenter le pays en une série d'unités distinctes pour qu'elles puissent, quelles que soient les circonstances, subsister indépendantes les unes des autres. »

[2] U Thant secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, depuis 1961.

[3] Le compte rendu de cette réunion figure dans le dossier *Europe, RFA, 1961-1970, Forces françaises en RFA, 1966*, n° 1465.

fédéral ». Il a présenté à ce sujet un nouveau projet de déclaration[1] qui, pour tenir compte d'observations faites précédemment du côté allemand, se réfère non seulement à la convention du 23 octobre 1954 sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale d'Allemagne, mais aussi à la convention conclue à la même date « sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne »[2]. En effet, d'après son article 3, cette dernière convention ne peut faire l'objet, jusqu'au règlement de paix, d'une dénonciation unilatérale de l'un des gouvernements signataires[3].

M. Meyer-Lindenberg a indiqué qu'en raison des assurances données du côté français et selon lesquelles les forces françaises ne seraient maintenues en Allemagne qu'avec l'accord du gouvernement fédéral. On n'insistait plus, du côté allemand, pour la conclusion d'un nouvel accord destiné à se substituer à la convention de 1954 « sur la présence des forces étrangères ». Comme fondement juridique du stationnement des troupes françaises (circulaire 177 du 18 juin)[4]. Cependant, il était jugé souhaitable à Bonn que l'engagement envisagé prît un caractère plus juridique : il conviendrait, à cet effet, que la déclaration française fut notifiée au gouvernement fédéral pour que celui-ci fût en mesure d'un prendre acte par une note. La délégation française a formulé des réserves à l'égard d'une telle procédure. Étant donné qu'il s'agit essentiellement de donner aux Allemands une assurance de caractère politique concernant l'interprétation d'un accord auquel d'autres puissances sont parties.

II. En ce qui concerne le statut des forces, la délégation allemande avait présenté le 15 juillet dernier une longue liste de propositions[5] tendant à aménager le régime existant. Or il est apparu que, sur de nombreux points, les dispositions en vigueur répondaient déjà, dans une très large mesure,

[1] Le projet de déclaration française concernant le stationnement des forces françaises sur le territoire de la RFA, daté du 3 août 1966, est à consulter dans le dossier cité ci-dessus.

[2] Ces deux conventions sont publiées dans le recueil de la Documentation française, 1955, *Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands signés à Paris, le 23 octobre 1954.*

[3] *Article 3.* « 1– La présente convention viendra à expiration lors de la conclusion d'un règlement de paix avec l'Allemagne ou dans le cas où, antérieurement à cette date, les États signataires conviendront que les développements de la situation internationale justifient de nouveaux arrangements.

2– Les États signataires reconsidéreront les termes de la présente convention au même moment et dans les mêmes conditions qu'il est prévu à l'Article 10 de la convention sur les Relations entre les trois puissances et la République fédérale d'Allemagne. »

[4] Le télégramme-circulaire n° 177 du 18 juin 1966, rendant compte des conversations franco-allemandes sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne qui ont commencé le 13 juin à Bonn, est reproduit, ci-dessus, n° 45.

[5] Se reporter, à ce sujet, au compte rendu émanant du général, sous-chef d'État-major des Armées, ministère des Armées, daté du 16 juillet 1966, intitulé : *Négociations franco-allemandes sur les forces françaises en Allemagne*, portant sur les réunions des 13 juin et 15 juillet, non publié. Les demandes allemandes concernent le pavoisement, les immeubles, les mouvements et déplacements, les manœuvres et exercices, les dispositions pour les troupes.

aux préoccupations exprimées par le gouvernement fédéral. D'autre part, plusieurs de ces propositions ne pouvaient guère se justifier par la situation nouvelle née du retrait des forces françaises des commandements intégrés.

Lors de la réunion du 3 août, la délégation allemande a accepté de réduire légèrement la liste de ses demandes, certaines d'entre elles devant normalement faire l'objet de discussions avec l'ensemble des pays signataires de « l'accord complémentaire » de 1959[1]. Il a été relevé, d'autre part, que plusieurs des questions soulevées du côté allemand ne pourraient être réglées qu'à la suite de discussions entre militaires des deux pays.

D'après les premiers échanges de vues, qui ont eu lieu entre les deux délégations, il apparaît qu'un accord pourra être obtenu sans difficultés sur certains problèmes tels que le pavoisement des casernements et dépôts des forces françaises en Allemagne. Les règles du franchissement de la frontière, la procédure de communication aux autorités fédérales des effectifs et de la structure des forces françaises. Les positions semblent en revanche plus éloignées, sur d'autres points, en particulier en ce qui concerne le régime applicable aux mouvements et aux manœuvres des troupes françaises (les Allemands désirant qu'il y ait approbation préalable de la part de leurs autorités pour tous les mouvements importants), la fixation de l'emplacement des unités et installations (d'après Bonn, celui-ci devrait résulter d'un accord entre les deux gouvernements) et le survol du territoire allemand par les aéronefs français (demande d'un régime de réciprocité).

D'une manière générale, un certain rapprochement s'est opéré entre les positions françaises et allemandes notamment sur la question du droit de stationnement. Mais les Allemands ne semblent pas avoir le désir de hâter le déroulement de la négociation, aussi longtemps que n'auront pas progressé les discussions engagées à Paris dans le cadre de l'alliance sur le rôle de nos forces en cas de conflit.

Une nouvelle rencontre entre M. de Beaumarchais et M. Meyer-Lindenberg est prévue pour le milieu du mois de septembre, à une date qui sera fixée ultérieurement[2].

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

[1] L'accord du 3 août 1959, concernant les forces étrangères stationnées en RFA, vient compléter la convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces en date du 19 juin 1951.

[2] Cette rencontre aura lieu le 7 octobre 1966.

187

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 655 à 662.
Réservé.

Hanoï, 6 août 1966.

(*Reçu* : le 8, 19 h. 00).

Tandis que les milieux officiels vietnamiens se retranchent dans leur volonté de résister à tout prix et continuent à clamer leur assurance dans la victoire finale, les observateurs diplomatiques de la capitale et notamment ceux du camp socialiste, ne cachent pas leur pessimisme devant les nouveaux développements de la situation.

Sur le plan militaire il apparaît, vu d'Hanoï, que l'offensive aérienne américaine se développe suivant des plans soigneusement élaborés et en fonction du seul critère d'efficacité supposée. Les communiqués américains ne rendent compte que très partiellement des diverses missions effectuées journellement sur le territoire nord-vietnamien. Les Vietnamiens, pour des raisons de sécurité, se refusent également à révéler les objectifs atteints.

Il semble que ces faits ne peuvent rester complètement ignorés. Après les dépôts d'essence, l'attaque des centres industriels a commencée, l'usine métallurgique de Thai Nguyen a été l'objet d'un bombardement sévère.

Les raids contre le réseau hydraulique se poursuivent systématiquement, en dépit des démentis américains. Les protestations fréquentes et circonstanciées des Vietnamiens en apportent la preuve. Pour le moment ils ne paraissent avoir d'autre but que la destruction des récoltes, mais, à une époque où les eaux coulent au ras du sommet des digues, il n'est pas à exclure que quelques erreurs, plus ou moins volontaires, n'entraînent aussi de nombreuses pertes de vies humaines. Le souvenir des inondations de 1945 et des désastres qu'elles ont provoqués est encore présent dans l'esprit de tous les habitants du Delta.

Les centres urbains ne bénéficient plus d'aucune immunité. Haïphong est sous le régime des alertes quasi quotidiennes. Les bombardements s'y multiplient. D'après les témoins oculaires celui du 2 août a été particulièrement sanglant. Un journaliste européen m'a affirmé qu'une bombe était tombée sur une crèche et qu'il avait personnellement dénombré 23 cadavres d'enfants. Le répit dont bénéficie la capitale n'est sans doute que provisoire. Le gouvernement vietnamien et les autorités municipales poursuivent activement la mise en place de la défense passive. Des exercices d'alerte sont pratiqués. Le corps diplomatique a été invité à prendre des mesures appropriées en cas d'inondation ou de bombardement. Il a été demandé aux diverses missions de vérifier et de consolider au besoin leurs abris, de constituer des stocks de vivres pour un mois et de prévoir l'interruption du courant électrique.

Les bombardements de la zone démilitarisée sont considérés comme une violation particulièrement grave des accords de Genève[1] susceptibles d'entraîner de part et d'autre de nouvelles actions aux conséquences imprévisibles. La fragile barrière qui séparait officiellement les deux armées vient de voler en éclats et la seule question qui se pose maintenant, estime-t-on ici, c'est de savoir qui franchira le premier la « brèche » ainsi faite.

La proposition du général Ky d'envahir le Nord-Vietnam pour en terminer rapidement[2] paraît à Hanoï relever de la même logique que celle qui a conduit les Américains à franchir les divers degrés de l'escalade aérienne. L'attaque à travers le 17e parallèle, le débarquement sur les plages du Tonkin, le lancement de commandos parachutistes apparaissent maintenant sinon comme des possibilités immédiates, du moins des possibilités à envisager très sérieusement.

La disparition d'un *C47*[3] « en mission spéciale » a révélé l'existence de maquis organisés ou du moins de tentatives d'implantations d'éléments subversifs dans certaines régions.

Si la plupart des diplomates sont d'accord sur la gravité des menaces qui pèsent sur le Nord-Vietnam, ils ne divergent pas davantage sur les conséquences que pourrait avoir une invasion terrestre ou une destruction des agglomérations urbaines.

La volonté des Vietnamiens de résister ne fléchira pas (mon télégramme nos 647 à 651[4]). Elle disposera du « grand arrière constitué par la Chine et de fournitures accrues de matériel des pays socialistes. Elle sait que, en cas de besoin, elle peut faire appel aux volontaires étrangers. Une offensive aérienne, quel que soit son degré d'intensité, ne peut le faire fléchir.

Le rapport de forces ne laisse pas de doute sur l'issue d'un affrontement direct entre les armées américaine et populaire. Mais son succès ne ferait qu'accroître les difficultés du commandement américain qui ne contrôlerait pas plus le delta du Fleuve rouge que celui du Mékong. Il resterait assiégé dans quelques villes sans même bénéficier de la collaboration d'une partie de la population [omission] de la guérilla aurai seulement doublé d'étendue.

L'impossibilité de trouver une solution du conflit dans le cadre vietnamien n'amènera-t-elle pas alors l'un ou l'autre à chercher à élargir celui-ci ? Une telle perspective apparaît malheureusement ici dans la logique des événements. Aussi, les impressions de M. Thant à son retour de Moscou[5] n'ont-elles pas surpris.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, ont institué une zone démilitarisée de 5 km de part et d'autre du 17e parallèle.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 614 à 623 du 29 juillet 1966.

[3] Le *C47* est la version militaire du bimoteur de transport *Douglas DC3*, qui équipe l'aviation américaine depuis 1940. Il peut emporter 27 hommes de troupe et 3 hommes d'équipage.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 400 du 5 août 1966.

[5] À la fin d'une visite qu'il effectue à Moscou du 25 au 30 juillet 1966, U Thant, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, déclare : « Je suis de plus en plus convaincu que

188

NOTE SUR LE COMITÉ SPÉCIAL DE L'OTAN

N.[1] *Paris, 8 août 1966.*

Les raisons invoquées par M. Messmer[2], favorables au maintien de notre présence au sein du Comité Spécial[3] de l'OTAN, ont trait aux échanges de renseignements et aux liaisons entre services français et étrangers.

Notre représentation permanente auprès du Conseil atlantique estime en outre que la présence du secrétariat international sur le sol français exige une protection dans le domaine du contre-espionnage qui suppose notre participation continue aux travaux du Comité Spécial. Ses conclusions rejoignent donc celles du ministre des Armées.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, structure, Comité spécial de l'OTAN, PAN-2 Bis)

189

M. MASSÉ, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À LUANDA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 204/AL[4]. *Luanda, 9 août 1966.*

Les arrestations à Kinshasa des présidents de deux groupements rivaux du Gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil (GRAE)[5], une certaine recrudescence du terrorisme dans le nord de l'Angola[6] et la création

si l'évolution actuelle se poursuit, la guerre du Vietnam dégénérera en un conflit majeur qui débordera les frontières. »

[1] Cette note est rédigée par André Baeyens, secrétaire des Affaires étrangères, en fonction au service des Pactes.

[2] Le 1er août 1966, Pierre Messmer, ministre des Armées, adresse la lettre n° 479 au Premier ministre, Georges Pompidou, dans laquelle il donne les raisons pour lesquelles il estime opportun le maintien pour l'instant de la représentation française au sein du Comité spécial de l'OTAN chargé des problèmes de contre-espionnage.

[3] Le comité spécial des ministres de la Défense est appelé aussi Comité McNamara ; il est créé au printemps 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 328. Le 29 novembre 1965, il crée trois groupes de travail chargés d'effectuer respectivement des études 1) sur les échanges des données du renseignement et d'autres informations 2) sur les communications 3) sur la planification nucléaire (*Nuclear planning working group*). La France ne participe pas à ce troisième groupe.

[4] Cette dépêche est intitulée : *la rébellion en Angola*.

[5] Le 27 juillet 1966, MM. André Kassinda, chef de la « Commission nationale exécutive du Conseil du peuple angolais », créée le 13 juin, et Mendonça Balombo, membre de cette Commission, sont arrêtés à Léopoldville. Les deux hommes ont été interpellés par deux policiers congolais et deux soldats du « gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil » (GRAE). Voir la dépêche de Luanda n° 165/AL du 17 juin 1966, non publiée, donnant quelques informations sur ce nouveau parti angolais.

[6] Le front Nord, ou 1re région (zone des Dembos), foyer traditionnel de résistance, est remis en activité, en 1966, par le MPLA (mouvement populaire de libération de l'Angola) qui réussit

du nouveau « Front de l'Est »[1] tels ont été les faits les plus importants de l'activité rebelle au cours du mois de juillet 1966.

L'arrestation le 15 juillet, de M. Emmanuel Lamvu, président du « Comité des Bons offices angolais »[2] par des gendarmes congolais qui l'ont conduit au siège du GRAE, avec un mandat d'arrêt congolais, et celle de M. Kassinda, chef de la Commission nationale exécutive du Conseil du peuple angolais, effectuée douze jours plus tard dans des circonstances analogues, constituent des épisodes de l'effort mené par M. Roberto Holden, pour rester le seul chef officiel du nationalisme angolais.

M. Kassinda, qui avait déployé une grande activité pour obtenir la reconnaissance de son mouvement par le gouvernement du général Mulamba, aura été le plus éphémère des *leaders* nationalistes angolais, puisque son parti n'aura duré que six semaines. On avait estimé, à juste titre semble-t-il, que M. Kassinda était un opposant sérieux pour M. Holden et c'est pour cette raison que le chef du GRAE[3] s'est efforcé de le faire arrêter et de le faire conduire au siège du GRAE où il aurait été sérieusement malmené. J'ai appris de très bonne source, que le représentant du Portugal à Kinshasa[4], fidèle à la tactique employée par les Portugais, face à la rébellion, de diviser pour régner, s'était efforcé d'obtenir, sans succès d'ailleurs, la libération de M. Kassinda.

M. Roberto Holden, chef du seul mouvement nationaliste reconnu par la République démocratique du Congo, semble donc de nouveau dominer la situation à Kinshasa. Il continue aussi à être appuyé, sinon par le gouvernement américain lui-même, tout au moins par des organismes américains favorables à une émancipation rapide des derniers pays africains encore sous tutelle. C'est ainsi qu'une délégation de l'*American Committee on Africa*[5], de passage à Kinshasa, lui a fait parvenir ces jours derniers un

à y envoyer des convois de ravitaillement en matériel et en hommes, soutenus par des cadres politiques et militaires, malgré les obstacles présentés par les guérilleros de Roberto Holden, les autorités du Congo-Kinshasa et l'armée portugaise. Le MPLA est largement ravitaillé en armes et en médicaments par l'URSS et a des représentants de valeur dans plusieurs capitales africaines : Agostinho Neto à Brazzaville, Daniel Chipenda à Dar Es-Salaam, Anibal Mello à Lusaka.

[1] Le front du Sud-Est, ouvert en mai 1966, à la frontière de la Zambie à l'Est et du Congo-Kinshasa au Nord, oblige les autorités portugaises à disperser leurs forces en Angola, à augmenter leurs effectifs et le budget militaire de la colonie. Le MPLA est le premier et le seul mouvement nationaliste qui a réussi à s'implanter dans la région.

[2] Le 17 juin, dans une mise au point, le *Comité des bons Offices angolais* affirmait n'être pas un parti politique et n'avoir pour but que la réunification des mouvements nationalistes. Le 7 juillet, ce Comité appelait tous les *leaders* angolais à se rassembler en un front unique afin de « libérer la terre de leurs ancêtres ».

[3] Le GRAE (gouvernement révolutionnaire angolais en exil) est, depuis 1963, l'exécutif du Front de Libération nationale de l'Angola. Le siège du GRAE est fixé à Kinshasa. Il est reconnu par le gouvernement du Congo/Kinshasa, la plupart des États africains et par l'OUA ce qui en fait le seul mouvement représentatif de l'Angola. Le président en est Roberto Holden.

[4] Dr Antonio Rosano Garcia, chargé d'Affaires du Portugal à Kinshasa.

[5] *The American Committee on Africa* (ACOA), fondé en 1953, succède à un groupe américain pour la résistance en Afrique du Sud soutenant, alors, la campagne de protestations non-violentes contre la politique d'*apartheid* menée par l'*African National Congress*. De la lutte contre l'*apartheid*, l'ACOA étendit son domaine d'intervention aux luttes contre le colonialisme à travers tout

volumineux paquet qui lui était adressé de New York par le révérend Wendell Foster. Contenait-il de la documentation ou des devises ? Je pense le savoir prochainement.

Par contre, le prestige de M. Holden auprès des populations de l'Angola ne semble guère en voie d'amélioration. Les éléments rebelles obéissent en effet pour la plupart à d'autres *leaders* et ceux qui dépendent de M. Holden ont tendance à s'affranchir de son autorité. Leur implantation dans cette province portugaise est actuellement la suivante :

1) Cabinda : dans cette enclave, le MPLA dont le commandement est basé à Brazzaville, contrôle l'ensemble des opérations. Son activité s'est nettement ralentie au cours de ces derniers mois ;

2) Front Nord de l'Angola : le nord de la province reste le centre de la rébellion. Cette zone est toujours impénétrable et les Portugais ne peuvent la traverser qu'avec des convois fortement armés. La saison sèche favorise actuellement les déplacements des rebelles qui se sont manifestés à plusieurs reprises et ont infligé des pertes sensibles aux troupes gouvernementales.

Les communiqués officiels ont annoncé une douzaine de tués, militaires et civils, et une vingtaine de blessés au cours du mois de juillet. Ces chiffres paraissent inférieurs à la réalité et je pense pouvoir communiquer au Département par une prochaine valise, un tableau exact des pertes portugaises au cours de ces derniers mois.

Les rebelles du Front Nord sont en principe placés sous les ordres de M. Holden, mais paraissent avoir acquis une certaine autonomie et agir de plus en plus pour leur propre compte, oubliant chaque jour davantage le but final de leur action laquelle se rapproche insensiblement d'un banditisme pur et simple ;

3) Fronts de l'Est : il y a aujourd'hui deux fronts à l'est de la province, près de la frontière zambienne. Les troupes du MPLA agissent en bordure du Zambèze et ont attaqué le centre de Lumbala. Elles ont été repoussées par les Portugais qui ont saisi un armement important de fabrication soviétique, constitué surtout par des armes légères et des explosifs.

Plus au sud, dans la région de Gago Coutihno, les bandes de Savimbi[1], transfuge du GRAE, poursuivent leurs actions de harcèlement. Savimbi est considéré par les Portugais comme un homme de grande valeur : originaire de Cacolo, au centre de la province, protestant, intelligent et cultivé, il jouit d'un grand prestige auprès de ses compatriotes, mais ne dispose que d'un armement disparate et réduit.

le continent africain. Ce comité était très influent auprès du Département d'État américain et des Nations unies.

[1] Jonas Savimbi, un des chefs angolais rebelles, ancien ministre des Affaires étrangères du GRAE, qu'il quitte, en 1966, à son retour de la République populaire de Chine, pour fonder l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola). Les bases de ce mouvement sont en Zambie, son armement est peu homogène. L'UNITA est soutenue par la République populaire de Chine.

Cette agitation sur la frontière orientale a obligé les Portugais, qui n'ont d'ailleurs éprouvé jusqu'à présent que des pertes très légères, à envoyer des renforts (mes dépêches 125 AL du 19 mai[1] et 147 AL du 6 juin)[2] et à effectuer des bombardements sur des concentrations ennemies qui se trouvaient sur la frontière ou même en territoire zambien, mais le soi-disant bombardement du centre de Balovalo à 300 kilomètres à l'intérieur de la Zambie est bien, comme l'a annoncé une mise au point portugaise, une information ridicule.

La guerre en Angola, qui dure depuis plus de cinq années[3] ne semble plus guère inquiéter les 200 000 Portugais qui y sont installés. La présence des troupes portugaises fait partie aujourd'hui du décor normal de leur existence et on vit à Luanda, sans inquiétude et confiant dans l'avenir. Depuis mon arrivée, il y a dix mois[4], j'assiste à une transformation permanente de la ville qui est un immense chantier où de nouvelles routes s'ouvrent et où les immeubles en construction sont, chaque jour, plus nombreux. La municipalité vient de lancer un appel d'offres pour augmenter le ravitaillement en eau potable de la ville. La consommation journalière en eau est actuellement de 70 000 mètres cubes. Les travaux qui doivent commencer dans quelques mois permettront une consommation de 220 000 mètres cubes, chiffre qui permettra l'alimentation de Luanda jusqu'en 1991. C'est là, à n'en pas douter, une nouvelle preuve des intentions du Portugal de ne jamais abandonner ses provinces africaines.

(Direction Afrique-Levant, Angola, 1966)

[1] Cette dépêche est publiée dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 343.

[2] Cette dépêche fait le point de la situation en Angola au début du mois de juin 1966, qui reste stationnaire dans le Nord et semble même évoluer progressivement en faveur des troupes portugaises. Le consul de France souligne le manque d'argent dans les caisses du MPLA, et la transformation des actions de rébellion en actions de banditisme, chaque bande rebelle se servant sur place.

[3] Dans la nuit du 3 au 4 février 1961, des commandos révolutionnaires attaquent la prison militaire, la prison civile et le quartier de la police de sécurité publique à Luanda, faisant sept morts parmi les forces de l'ordre. Les rebelles tentent également de s'emparer du poste d'émission radio. Les 10 et 11 février 1961, de nouveaux accrochages ont lieu dans les quartiers suburbains de Luanda.

[4] Robert Massé, ancien consul à Alep, est installé à Luanda (Angola) depuis juillet 1965.

190

NOTE

Situation au Nigeria après le putsch du 29 juillet[1]
Paris, 9 août 1966.

1. Depuis le putsch de janvier[2], la position du général Ironsi[3] demeurait fragile. Les signes s'étaient multipliés d'une opposition du nord musulman aux projets d'unification et de détribalisation du pays inspirés par le groupe des jeunes officiers ibo auteurs du putsch. Ce malaise apparut au grand jour en mai dernier lorsque la décision officielle du général Ironsi de créer une république unitaire et de dissoudre les organisations tribales provoqua des troubles raciaux dans la région nord, qui firent de nombreuses victimes parmi l'importante colonie ibo, et une réaction unanimement hostile des émirs musulmans. Ignorant ces avertissements, le général Ironsi et son entourage ibo avaient, après un moment de flottement, repris leurs tentatives unificatrices. Il était ainsi décidé dans le courant du mois de juillet qu'à l'avenir les gouverneurs militaires des différentes régions (et les troupes en garnison dans celles-ci) effectueraient des rotations périodiques, mesure qui visait en fait le gouverneur militaire du nord, le colonel Katsina[4]. Le 28 juillet, enfin, le général Ironsi convoquait à Ibadan 24 chefs traditionnels pour leur exposer sa politique.

2. Le 29 juillet à l'aube, des unités d'infanterie d'origine haoussa stationnées dans la région occidentale et bénéficiant, semble-t-il, de complicités auprès de certains éléments yorouba locaux, déclenchaient une mutinerie à Absokuta d'abord, puis à Ibadan et Ikeja, où les mutins s'emparaient de l'aéroport de Lagos. De nombreux officiers et soldats ibo étaient massacrés, ainsi que dans les garnisons de la région nord, à Kaduna et Kano où s'étendait bientôt la mutinerie. À Ibadan, les mutins s'emparaient de la personne du général Ironsi. Tout paraît indiquer que l'ancien chef du gouvernement militaire a été assassiné dès le 29 juillet par les mutins, ainsi que le lieutenant-colonel Fajuyi[5], gouverneur militaire de la région ouest, qui l'accompagnait. Poussant leur avantage, les rebelles parvenaient aux abords de la capitale nigériane et s'emparaient de la résidence du général Ironsi.

3. Le général Ogundipe[6], numéro deux du Conseil militaire suprême et chef d'État-major général, tentait sans succès de rétablir l'ordre, puis,

[1] Le putsch du 29 juillet 1966 renverse le gouvernement du général Ironsi et porte le colonel Gowon au pouvoir.

[2] Le putsch du 15 janvier 1966 renverse le gouvernement fédéral de Sir Abubakar Tafawa Balewa et porte le général Ironsi au pouvoir. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n°s 47 et 103.

[3] Le général Aguyi Ironsi est le chef du gouvernement militaire installé le 16 janvier 1966.

[4] Le colonel Hassan Katsina est gouverneur militaire installé le 16 janvier 1966.

[5] Le lieutenant-colonel Fajuyi est le gouverneur militaire de la région ouest.

[6] Le général Ogundipe abandonne ses fonctions le 31 juillet.

devant l'inanité de ses efforts, entamait des négociations avec les officiers nordistes. Il apparut très vite que ceux-ci réclamaient le retour à un régime fédéral. Les rebelles se trouvant en position de force le général Ogundipe cédait le pouvoir le 31 juillet au lieutenant-colonel Gowon[1], porte-parole des officiers musulmans. Prenant le titre de *commandant suprême, chef des armées* celui-ci constituait aussitôt, pour l'assister, un Conseil militaire de quatre membres.

4. Âgé de 31 ans, originaire d'une tribu du nord bien que d'éducation chrétienne, le lieutenant-colonel Gowon, formé à Sandhurst comme le général Ironsi, s'était vu confier par celui-ci les fonctions de chef d'État-major de l'armée de terre au lendemain du coup d'État du 15 janvier. Dès sa prise du pouvoir, tout en rendant hommages aux *efforts de reconstruction* entrepris par le général Ironsi, et en affirmant que la politique générale du Nigeria demeurerait inchangée, le nouveau maître du Nigeria a révélé l'orientation qu'il souhaite donner à son action. Il a qualifié le coup d'État du 15 janvier contre le régime fédéral de *catastrophe nationale*, observé que les tentatives unificatrices de son prédécesseur *n'avaient pas résisté à l'épreuve du temps* et que *les conditions d'une telle unification n'existaient pas au Nigeria*. Il a annoncé enfin le retour *aussitôt que possible* au régime civil et la libération des prisonniers politiques.

5. De cette dernière intention, le lieutenant-colonel Gowon a aussitôt donné une preuve spectaculaire en faisant libérer l'homme politique yorouba le plus en vue de la région ouest, M. Awolowo[2], président de l'*Action Group*, ancien président du gouvernement d'Ibadan et ancien chef de l'opposition fédérale. Condamné en 1962 à des peines d'emprisonnement pour complot contre l'ancien gouvernement fédéral, l'intéressé, de tendance progressiste, n'avait pas été gracié par le général Ironsi, qui, subissant déjà l'opposition du nord musulman, s'était ainsi aliéné de précieuses sympathies dans la région ouest. M. Awolowo a été accueilli triomphalement le 3 août à Lagos. Le lieutenant-colonel Gowon a aussitôt fait savoir au *leader* nigérian qu'il avait désormais, à ses yeux, un rôle politique essentiel à jouer et lui a demandé de prendre avec les anciens dirigeants des partis dissous par le général Ironsi les contacts nécessaires à un apaisement et à une normalisation de la vie politique nigériane. Le chef de l'*Action Group* s'est mis, assure-t-on, à la disposition des nouvelles autorités, et s'est prononcé pour un retour au fédéralisme. Il semble appelé à jouer un rôle important.

Le 4 août, était également libéré le docteur Okpara[3], ancien chef du gouvernement de la région orientale, président du NCNC (*National*

[1] Le lieutenant-colonel Yakubu Gowon prend le pouvoir le 31 juillet et devient commandant suprême, chef des armées.

[2] Le chef Obafemi Awolowo, ancien président de l'*Action group*, est emprisonné de 1962 à 1966 ; il entre au Conseil exécutif en juin 1967.

[3] Le docteur Michael I. Okpara, ancien Premier ministre du Nigeria oriental, président du *National Convention of Nigerian Citizens* de 1960 à 1966 est arrêté le 6 mars 1966 ; il est nommé le 22 octobre 1967 conseiller politique du colonel Odumegwu Ojukwu.

Convention of Nigerian Citizens) – ex-parti de M. Azikiwe[1] – autrefois Président de la République nigériane –, qui était détenu depuis le coup d'État de janvier. Au total une quarantaine de personnalités politiques, dont trois anciens ministres de Sir Abubacar[2], ont été libérées entre les 2 et 6 août.

6. L'attitude du nouveau chef du gouvernement militaire procède du désir de se concilier les sympathies des milieux politiques sudistes traditionnels. Elle s'explique d'autant mieux que les militaires ibo, qui ont tout à craindre d'un renversement de la situation dirigé contre eux, n'ont pas reconnu l'autorité du lieutenant-colonel Gowon. Dès le 1er août, en effet, le lieutenant-colonel Ojukwu[3], gouverneur militaire du Nigeria oriental – qui passe pour avoir été auprès du général Ironsi l'un des plus ardents avocats de l'unification – contestait au lieutenant-colonel Gowon – son camarade de promotion –, le droit de parler au nom de la région est, accusait les officiers musulmans auteurs du putsch du 29 juillet d'envisager la *partition* du pays et réclamait l'ouverture de *négociations afin de permettre aux populations du Nigeria de déterminer la forme de leur association future*. N'ignorant pas les moyens de pression dont dispose le nord, où vivent plus de trois millions d'émigrés ibo, le colonel Ojukwu a cependant évité de parler ouvertement d'une sécession de l'est et est apparu désireux de ménager l'avenir.

7. Après 48 heures de péripéties confuses circonscrites aux milieux de l'armée, la mutinerie militaire du 29 juillet a ainsi abouti, en dehors de toute intervention des masses, au renversement de la tendance issue du putsch du 19 janvier et peut être interprétée comme une revanche des émirs et des officiers musulmans du nord sur les Ibo. Le fait que le lieutenant-colonel Gowon et son entourage nordiste aient su se ménager l'appui des Yorouba de la région ouest ne saurait masquer cette réalité profonde. Quel que puisse être le cours ultérieur des événements, un point final a été mis le 29 juillet aux tentatives du général Ironsi et de son entourage ibo pour faire de ce vaste pays un État unitaire d'où disparaîtrait la domination du nord.

8. La situation demeure très préoccupante. Dans l'état actuel des choses on ne saurait totalement écarter le risque d'une sécession ibo au Nigeria oriental, sécession qui pourrait être suivie de celle de la région centre-ouest dont le gouverneur militaire a adopté une attitude réservée à l'égard des nouvelles autorités.

Agissant probablement sous la pression des Anglais et des Américains, le nouveau *leader* du Nigeria a certes proclamé le 8 août la prochaine abolition du régime unitaire instauré le 24 mai[4] et le retour provisoire

[1] Le docteur Benjamin Ndamki Azikiwe, président de la République du Nigeria, depuis le 1er octobre 1963 est renversé par le putsch de janvier 1966.

[2] Sir Abubakar Tafawa Balewa, sultan de Sokoto, Premier ministre fédéral est enlevé le 15 janvier 1966 puis assassiné.

[3] Le lieutenant-colonel Odumegwu Ojukwu est gouverneur militaire du Nigeria oriental.

[4] Il s'agit du décret d'unification du 24 mai 1966.

au *statu quo ante*, c'est-à-dire à l'ancien système fédéral. Mais il est loin d'être assuré que l'Assemblée constituante qui va être appelée à élaborer une nouvelle constitution et les populations qui seront invitées à la ratifier accepteront d'entériner le retour pur et simple à un régime contre lequel les officiers ibo s'étaient insurgés en janvier 1966 avec la complicité du général Ironsi. Au cours de ces derniers mois en effet le fossé s'est considérablement élargi entre les Haousa du nord et les Ibo du sud-est. D'autre part, l'armée qui représente presque partout ailleurs en Afrique un facteur de cohésion apparaît au Nigeria si divisée contre elle-même qu'il semble à certains observateurs à peu près inévitable que les différents éléments ethniques qui la composent aient à être regroupés à l'intérieur des régions dont ils sont originaires c'est-à-dire par affinités raciales. À défaut de recours à la formule d'un État centralisé et unitaire ou d'un État fédéral, il n'est pas exclu que le Nigeria s'oriente vers une formule d'État confédéral voire vers un partage.

9. La nouvelle péripétie nigériane n'a guère suscité au Dahomey que l'inquiétude de la colonie Yorouba. En revanche, elle a causé à Niamey de si vives préoccupations que le président Diori[1] a décidé de différer son voyage en France jusqu'à la normalisation de la situation chez son puissant voisin. Les autorités camerounaises et tchadiennes font preuve, quant à elles, d'une réserve égale à celle qu'elles avaient observée en mai dernier mais n'en suivent pas moins l'évolution des événements avec vigilance.

(Afrique, Nigeria, politique intérieure, Ni-5-5)

191

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Les événements de Kisangani (ex-Stanleyville) (Congo-Kinshasa)

N.[2] *Paris, 10 août 1966.*

À Kisangani (ex-Stanleyville) où des détachements de l'armée congolaise composés d'anciens gendarmes katangais se sont mutinés le 23 juillet, la situation reste des plus confuses. Les troubles, que les autorités de Kinshasa sont tentées d'imputer à l'ancienne métropole, ont provoqué un regain de tension entre la Belgique et le Congo.

1. Il est difficile, aujourd'hui encore, de se faire une idée exacte des circonstances dans lesquelles s'est produite la mutinerie. Les premiers signes d'agitation seraient apparus simultanément le 21 juillet dans les rangs de deux bataillons katangais basés à Kisangani et à Isangi (à une

[1] Hamani Diori est président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960.

[2] Cette note est rédigée par M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département.

centaine de kilomètres à l'Ouest)[1]. La rébellion aurait éclaté le 23 juillet, à Kisangani, après que le commandant militaire du secteur eut tenté de procéder à l'arrestation de trois officiers katangais. Les quelques 800 gendarmes katangais cantonnés dans la capitale du Haut-Congo, auxquels se seraient joints une trentaine de mercenaires belges, ont occupé les quartiers nord de la ville (rive droite du Congo) ainsi que l'aéroport. Les troupes « régulières » se sont repliées sur la rive gauche du fleuve ou se sont enfuies dans la brousse.

C'est alors que le « colonel » Denard (de nationalité française, chef des mercenaires francophones, qui disposait à Kisangani d'une centaine d'hommes, se serait imposé comme arbitre de la situation en attendant l'intervention du gouvernement. Après avoir fait occuper certains points stratégiques de la ville il aurait rendu compte des événements au général Mobutu[2].

Les troubles de Kisangani paraissent avoir fait plusieurs dizaines de morts du côté des militaires restés loyaux ainsi que dans les rangs des mutins. À une seule exception près il n'y aurait pas eu, en revanche, de victimes civiles. Une centaine de ressortissants Américains, Britanniques et Belges n'en ont pas moins été évacués.

2. Il semble que la mutinerie doive s'expliquer d'une part, par le mécontentement des anciens gendarmes katangais, en butte aux vexations des autres unités de l'armée congolaise, irrégulièrement payés et craignant au surplus d'être désarmés et renvoyés dans leurs foyers ; d'autre part, par l'irritation des mercenaires belges à l'égard de la politique suivie par le gouvernement de Kinshasa. L'affaire paraît en effet se situer sur deux plans : celui de l'armée et celui, plus général, de l'orientation du nouveau régime.

L'armée nationale congolaise se compose essentiellement de trois éléments juxtaposés : les unités issues de la période coloniale ; les bataillons constitués d'anciens gendarmes grâce auxquels M. Tshombé avait tenu tête à l'ONU pendant la sécession katangaise[3] ; les « commandos » de « volontaires spéciaux » européens et sud-africains qui ont constitué le fer de lance de l'offensive déclenchée par les forces de l'ordre, à la fin de 1964, contre les positions tenues par les rebelles dans le secteur de Kisangani. Les rapports entre ces trois éléments n'ont cessé de se dégrader depuis l'éviction de M. Tshombé[4]. Les gendarmes katangais, qui n'ont jamais fraternisé

[1] Le 21 juillet, jour de la fête nationale belge, une unité de mercenaires belges commandée par le commandant Wautiers, et des ex-gendarmes katangais du régiment Baka, sous les ordres du colonel Tshipula, ont tenté de s'emparer de Kisangani.

[2] Le colonel français, Bob Denard, chef du 6e bataillon-commando étranger, s'est désolidarisé de cette action et s'est mis en contact avec Kinshasa. Le 24 juillet, le général Mulamba, Premier ministre, et M. Tshisekedi, ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières, arrivent à Kisangani. M. Godefroid Munongo, gouverneur de la province du Sud-Katanga, se joint aux représentants du gouvernement, chargé d'une mission de médiation.

[3] Le 11 juillet 1960, Moïse Tshombé proclame l'indépendance du Katanga, qui durera jusqu'au 14 janvier 1963.

[4] Le 13 octobre 1965.

avec les troupes « régulières » de l'ANC et se sentant en exil à quelque 2 000 kilomètres de chez eux auraient vivement ressenti l'hostilité que manifeste le général Mobutu à l'égard de leur *leader*. De leur côté certains mercenaires, belges pour la plupart, qui ont servi sous Tshombé, n'auraient pas apprécié l'orientation, à leurs yeux, anti-belge, de la politique menée par le général Mobutu depuis le mois de mai.

3. Trois semaines après le déclenchement de la mutinerie, on ne voit pas encore sous quelle forme un règlement de l'affaire pourrait intervenir. Les pourparlers qui ont eu lieu à Kisangani du 24 juillet au 5 août entre le Premier ministre, le général Mulamba, et le porte-parole des mutins, le colonel Tschimpula, ne semblent pas avoir abouti. De son côté, le gouverneur de la province du Sud Katanga, M. Munongo, auquel le chef de l'État avait demandé d'user de son influence auprès de ses coreligionnaires ne serait parvenu qu'à « éviter le pire »[1].

Selon des informations recueillies par notre chargé d'Affaires à Kinshasa[2], les mutins auraient fait tenir au gouvernement un véritable ultimatum. Ils demanderaient notamment que dans le cadre d'un remaniement ministériel le Premier ministre soit chargé de la Défense nationale, qui relève actuellement du chef de l'État. Ils exigeraient en outre la mise à la retraite immédiate du chef d'État-major de l'armée, le général Bobozo[3], auquel on prête l'intention de désarmer les bataillons katangais.

Bien que le général Mobutu ne paraisse pas disposé à donner des gages aux forces mutinées et prenne actuellement les dispositions nécessaires au renforcement des garnisons restées loyales, il n'est pas exclu qu'il ne soit bientôt contraint à des concessions. Il semble en effet que les révoltés de Kisangani disposent de sérieux atouts. La mutinerie aurait gagné plusieurs garnisons du secteur Nord-Est et des détachements d'anciens gendarmes feraient mouvement vers la capitale du Haut-Congo après avoir saccagé, sur leur passage, la localité d'Isiro (ex-Paulis). L'extension de la mutinerie dans cette région coïnciderait au surplus avec un courant d'opinion favorable à M. Tshombé que celui-ci pourrait être tenté de mettre à profit pour regagner le Congo, comme il en a d'ailleurs exprimé l'intention, le 2 août, dans une interview accordée au quotidien italien *Il Tempo*[4], ainsi qu'avec une recrudescence de la rébellion.

[1] Aucune solution n'a été apportée encore à la mutinerie de Kisangani. Le dialogue entre le gouvernement et les troupes katangaises se poursuit, mais ces dernières entendent rejoindre leur province d'origine armées et équipées, alors qu'une telle exigence est jugée inacceptable par Kinshasa à l'heure où se multiplient les signes d'un renouveau du séparatisme katangais. Comme mesure d'apaisement prise par le gouvernement congolais, le gouverneur du Haut-Congo, Alamazani, qui était en résidence surveillée à Kinshasa depuis le 26 juillet, est reparti le 6 août pour Kisangani. La mutinerie ne sera finalement matée que le 25 septembre 1966.

[2] Raphaël Touzé, conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Léopoldville depuis novembre 1963.

[3] Le général-major Louis Bobozo est le commandant en chef de l'Armée nationale congolaise.

[4] Moïse Tshombé a déclaré « Mon pays a besoin de moi ». Exilé en Europe occidentale, l'ancien Premier ministre a choisi la voie de l'opposition active au nouveau régime. Il a manifesté

4. Dans les milieux officiels de la capitale congolaise, où l'on se déclare convaincu que la mutinerie de Kisangani n'est qu'un aspect d'un complot inspiré par « certains milieux financiers », les désordres qui affectent l'ANC ont été l'occasion d'une violente campagne de presse anti-belge.

La tension belgo-congolaise s'est encore accentuée à la suite de l'expulsion, la semaine dernière, du consul général de Belgique au Katanga, accusé d'avoir détourné deux avions en provenance de Kisangani[1], et du rappel en consultation à Bruxelles de l'ambassadeur de Belgique à Kinshasa[2].

5. De part et d'autre, cependant, paraît subsister le désir d'éviter que la tension actuelle n'entraîne une rupture. Soucieuse de sauvegarder les positions qu'elle détient au Congo, consciente au surplus de l'ampleur des difficultés auxquelles se trouvent confrontées les autorités de Kinshasa, la Belgique semble disposée à faire preuve de patience. De son côté, le général Mobutu a tout intérêt à ne pas s'aliéner l'ancienne puissance de tutelle dont l'assistance financière, technique et militaire conditionne le développement du pays et dont dépend dans une large mesure l'avenir du régime qu'il a institué.

L'entretien que vient d'avoir l'ambassadeur de Belgique avec le président congolais, quelques heures avant de partir en consultation auprès de son gouvernement, paraît à cet égard de bon augure. Il semble en effet que son appel à la raison ait été entendu et que le chef de l'État ait accepté le principe d'une rencontre avec le Premier ministre belge[3]. On peut se demander, toutefois, si le général Mobutu ne sera pas contraint à durcir à nouveau ses positions pour donner des gages à la jeune élite nationaliste et à l'armée qui constituent les meilleurs soutiens du régime.

(Afrique, Congo ex-belge, politique intérieure, 1966)

sans équivoque son intention de rentrer au Congo et recrute en Afrique australe et en Europe des mercenaires, dont un certain nombre aurait rejoint déjà les abords du Congo, notamment l'Angola. Se reporter à la dépêche de Bruxelles n° 0939/AF du 29 août 1966, non publiée, consacrée à un portrait de Moïse Tshombé.

[1] Le 1er août, M. Pierre Marchal, consul général de Belgique à Lubumbashi (ex-Élisabethville), capitale de la province du Sud-Katanga, est déclaré *persona non grata*.

[2] Rappelé en consultation, à la suite de la nouvelle campagne anti-belge et surtout en raison de l'expulsion du consul général de Belgique, M. Paul Bihin, ambassadeur de Belgique à Kinshasa, arrive à Bruxelles le 9 août. Il s'est déclaré, toutefois, optimiste sur la poursuite des relations entre les deux pays. Concernant sa conversation avec le général Mobutu, se référer au télégramme de Kinshasa nos 1824 à 1832 du 9 août, non publié.

[3] Paul Vanden Boeynants, président du parti chrétien-social, est Premier ministre du gouvernement belge formé le 20 mars 1966. Sur cette éventuelle rencontre au sommet et les relations belgo-congolaises, se reporter au télégramme de Kinshasa nos 1903 à 1906 du 23 août, non reproduit.

192

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1793 à 1795. *Paris, 11 août 1966, 18 h. 49.*
Diffusion réservée.

Vous trouverez ci-après le texte d'une note remise le 11 août à un représentant de l'ambassade des États-Unis, en réponse à l'aide-mémoire américain du 13 juillet[1], relative au retrait des engins *Nike-Hercules* :

Début de citation :

« Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade des États-Unis et a l'honneur de se référer à sa note du 13 juillet 1966.

Par cette communication, le gouvernement des États-Unis demandait que « les rampes de lancement *Nike-Hercules*, actuellement basées sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, et tout le matériel auxiliaire fourni à la France par le gouvernement américain, soient laissés sur place et remis à la garde des États-Unis quand les unités françaises actuellement en possession de ces armes quitteront leurs bases en Allemagne ».

Le gouvernement français est prêt, si le gouvernement américain maintient cette requête, à lui donner satisfaction, sans pour autant accepter les arguments mis en avant par l'ambassade pour la justifier, non plus que l'interprétation qu'elle donne de l'accord du 27 janvier 1950.

La position du gouvernement français est dictée par le souci de ne porter aucune atteinte à la continuité du système allié de défense aérienne, ce qui l'a déjà conduit à retarder jusqu'au 1er octobre le retrait des systèmes d'armes correspondants. C'est dans le même esprit que le gouvernement français accepte de faire droit à la requête américaine présentée dans la note du 13 juillet dernier.

En outre, l'ambassade n'ignore pas que le gouvernement français a acheté au gouvernement américain des fusées *Nike-Hercules* à tête conventionnelle. Ces armes se trouveront sans utilisation du fait de l'abandon des rampes de lancement et ne pourront plus contribuer à la défense aérienne. Le ministère des Affaires étrangères souhaiterait examiner avec l'ambassade les modalités possibles d'un règlement de cette question ».

Fin de citation.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Se reporter ci-dessus au télégramme de Paris n° 1641 en date du 15 juillet 1966.

193

M. DAUGE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRAZZAVILLE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 334/DAM.[1] *Brazzaville, 12 août 1966.*
Confidentiel.

Les récentes critiques formulées par M. Koudriavtsev dans les *Izvestia* (communication du 30 juillet de notre ambassadeur en URSS) sont une nouvelle manifestation de l'hostilité de l'URSS à l'égard de l'OCAM[2]. Les Soviétiques considèrent en effet, comme l'indiquait le Département, par sa note n° 273/DAM/1 du 13 mai 1966[3], que le maintien de rapports privilégiés entre les États membres de cette organisation et leur ancienne métropole est un obstacle à leur influence.

Si elle ne disparaît pas totalement, la justification d'une telle attitude s'amenuise lorsque l'objectif poursuivi est atteint comme c'est le cas au Congo-Brazzaville où l'URSS est parvenue à s'implanter solidement. Les dirigeants congolais ont opté pour le « socialisme scientifique », et ont organisé leur Parti en prenant modèle sur ceux existant dans les pays totalitaires. L'URSS fait partie des « pays frères » alors que d'autres ne peuvent prétendre qu'au titre de « pays amis ». L'ambassade soviétique au Congo est influente. Ses membres sont parfois admis à assister aux réunions du bureau politique[4].

[1] Cette dépêche porte en sous-titre : *La France et l'URSS au Congo*.

[2] Le télégramme de Moscou n°s 3589 à 3595 du 30 juillet 1966, non publié, rappelle que l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), dont la charte a été adoptée lors de la conférence de Tananarive, tenue du 25 au 28 juin 1966, est vivement critiquée par le commentateur, spécialiste des questions africaines, des *Izvestia* du 29 juillet. L'OCAM est ainsi accusée de violer, par son existence même, la charte de l'OUA, qui prévoit la dissolution de tous les groupements politiques africains antérieurs, de se prétendre une organisation régionale, alors que le seul lien entre ses membres est constitué par la langue française et leur appartenance à l'ancien empire colonial français, de rester étroitement liée politiquement et économiquement à la France, de chercher à reconstituer une communauté francophone et, enfin, de servir de « cheval de Troie de l'impérialisme » dans les affaires africaines, comme le prouveraient l'admission du gouvernement Tshombé au sein de l'OCAM et le boycott de la conférence de l'OUA à Accra en octobre 1965.

[3] Dans sa note n° 273/DAM du 13 mai 1966, non reprise, sous-titrée : *L'URSS et les États africains et malgaches*, la direction des Affaires africaines et malgaches souligne la politique de prudence menée par l'URSS dans ces pays où elle se soucie plus de faire acte de présence afin de ménager l'avenir que de soutenir des actions révolutionnaires. Les deux pays, où l'URSS est le plus solidement implantée, sont le Congo-Brazzaville et le Mali, là même où la concurrence chinoise est vive. L'URSS estime que la situation géographique du Congo-Brazzaville lui sert de poste d'observation en Afrique centrale alors que son ambassade au Congo-Léopoldville (Kinshasa) est fermée.

[4] L'action soviétique déborde le cadre des relations gouvernementales et s'étend au parti « unique », le MNR (mouvement national de la révolution) qui a été invité à assister au XXIIIe congrès du PCUS. Des échanges fréquents de délégations interviennent entre les instances politiques des deux pays. Un programme de coopération entre la jeunesse du MNR et l'union des Jeunesses communistes-léninistes d'URSS a été mis au point en octobre 1965.

Les diplomates soviétiques ne sont d'ailleurs pas seuls à bénéficier de ce privilège. Ils le partagent avec les Cubains, mais surtout avec les Chinois. Bien que discrets, ceux-ci n'en sont pas moins très actifs et l'un d'eux passe pour être un spécialiste éminent de la subversion. Ils ont de nombreux contacts avec les responsables du Parti et de ses organismes parallèles et financent l'organe du MNR *Etumba*, ainsi que *Dipanda*. Tout cela préoccupe vivement mon collègue soviétique[1] qui nourrit la plus grande méfiance à l'égard de son homologue chinois. Lors de la remise à la disposition de leur pays des missions d'assistance technique militaire, M. Spitsky n'était pas loin d'imputer cette mesure à l'influence des Chinois.

Sans doute les dirigeants congolais ne veulent-ils pas prendre part au conflit idéologique sino-soviétique. Mais il est inévitable que la divergence de conceptions transparaisse dans la discussion des problèmes congolais et les membres du bureau politique sont amenés à prendre indirectement position. La tendance prorusse aurait pour chef de file M. Noumazalaye[2], la tendance prochinoise, M. Boukambou[3].

Plus que de dénigrer l'action de la France, les Soviétiques paraissent soucieux d'endiguer l'influence chinoise et il semble même qu'ils considèrent qu'un des meilleurs remparts à cette influence est la présence de la France. M. Ganao m'a rapporté qu'au moment des événements du 27 juin, un diplomate soviétique avait mis en garde les dirigeants congolais contre une politique antifrançaise. « Vous avez encore besoin de la France, nous ne sommes pas en mesure de relayer son effort ». L'URSS craint naturellement de se retrouver en tête à tête avec la Chine et que la confrontation ne tourne pas nécessairement à son avantage.

Les propos cités par M. Ganao ne m'ont pas surpris. Dans les conversations que j'avais eues ces derniers temps avec M. Spitsky, j'avais noté son insistance à m'assurer que l'action de l'ambassade d'URSS au Congo ne visait en rien à contrecarrer celle de la France mais qu'elle était en quelque sorte complémentaire. Il ne me cachait pas non plus l'inquiétude que lui causent les Chinois. Il ne s'est pas passé d'entretien sans qu'il me livre quelques confidences sur l'action nocive menée ici par la Chine.

Ainsi la politique soviétique à l'égard des rapports franco-africains est-elle amenée à tenir compte des circonstances particulières. Il est douteux cependant que ces aménagements locaux soient de nature à entraîner une modification de la stratégie d'ensemble de l'URSS. Mon collègue

[1] Ivan Spitsky est le premier ambassadeur d'URSS à Brazzaville, où il est arrivé le 3 août 1964.

[2] Ambroise Noumazalaye, membre du bureau politique et premier secrétaire du MNR depuis juillet 1964, est nommé Premier ministre, ministre du Plan le 6 mai 1966. Ce sont les éléments extrémistes du parti qui ont imposé sa désignation et qui l'ont soutenu pendant la crise du 27 juin, provoquée par l'Armée. Le Premier ministre ne sympathise ni avec le ministre des Affaires étrangères, Charles David Ganao, ni avec le ministre des Finances, Édouard Babackas.

[3] Julien Boukambou, membre du bureau politique et secrétaire exécutif du bureau du MNR, est élu député le 8 décembre 1963 et est vice-président de la commission des Affaires administratives à l'Assemblée nationale congolaise.

soviétique ne m'a jamais parlé de l'OCAM mais il est certain que l'adhésion du Congo ne doit pas lui faire plaisir. Si M. Spitsky se montre disposé à faire, dans une certaine mesure, cause commune avec l'ambassade de France au Congo, c'est en raison d'une « similitude objective » de nos intérêts, dont ni l'un ni l'autre n'ignorons les limites et la précarité.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1966)

194

NOTE

Le voyage de Chou En-laï en Europe orientale et au Pakistan.

N. n° 38/AS[1]. *Paris, 12 août 1966.*

Le président du Conseil de l'État chinois[2], Chou En-laï, accompagné de Chao Yi-min, membre suppléant du Comité Central du PC et de Chiao Kuan-hua, ministre adjoint des Affaires étrangères, s'est rendu récemment en visite officielle en Roumanie (16-24 juin), en Albanie (24-28 juin) et au Pakistan (28-30 juin). Certaines rumeurs avaient circulé au sujet d'un éventuel arrêt de la délégation chinoise au Caire mais ce projet ne s'est pas concrétisé.

Chou En-laï n'avait pas quitté la Chine depuis un an. Son dernier déplacement – en Afrique – remonte au mois de juin 1965. Après un voyage en Tanzanie, du 4 au 8 juin, qui s'était soldé par un demi-échec, son long séjour au Caire, du 19 au 30 juin 1965, au moment où fut décidé le rapport de la deuxième conférence afro-asiatique, n'avait pas apporté non plus de résultats positifs.

Cette fois-ci, le Premier ministre chinois ne pouvait raisonnablement espérer un meilleur bilan que pour sa précédente tournée.

1. *Roumanie*

Après la visite en Chine de M. Maurer au mois de mars 1964, il était normal que Chou En-laï se rendît à son tour en Roumanie où il n'avait fait que passer, avec Chao Yi-min, au mois de mars 1965 à l'occasion des obsèques de Gheorghiu-Dej[3]. Néanmoins, en se rendant à Bucarest

[1] Cette note de la Direction d'Asie-Océanie a été diffusée à tous les postes.

[2] Fonctions équivalant à celles de chef de gouvernement.

[3] Gheorg Gheorghiu-Dej, homme politique roumain, militant communiste dès l'entre-deux-guerres, il est emprisonné de 1933 à 1944. Secrétaire général du PC depuis la chute du régime Antonescu, le 23 août 1944, il est ministre des Communications de 1946 à 1952. Écartant ses rivaux les plus fidèles à la ligne soviétique, il devient président du Conseil de 1952 à 1955 puis il quitte la tête du gouvernement. Mais il continue d'exercer une influence décisive sur la politique roumaine dans le sens à la fois de l'industrialisation du pays malgré les objections du CAEM et d'une autonomie accrue vis à vis de l'URSS dans le domaine des relations internationales. Toujours secrétaire général du PC devenu entre temps le Parti ouvrier, il est nommé président du Conseil d'État en 1961 et reste la figure dominante de la République populaire de Roumanie jusqu'à sa mort le 19 mars 1965.

où l'avaient précédé le maréchal Tito en avril et M. Brejnev au mois de mai, Chou En-laï avait évidemment d'autres objectifs en vue que celui d'accomplir un geste de courtoisie et de procéder à un simple échange de vues. Encourager les Roumains à continuer de garder leurs distances vis-à-vis de l'URSS, obtenir d'eux un engagement plus marqué en faveur de la Chine, renouveler de manière plus directe la mise en garde adressée discrètement à Bucarest dans le communiqué commun sino-albanais du 11 mai 1965 quant aux « dangers d'une attitude opportuniste et pragmatique » face au révisionnisme moderne[1], tempérer leurs velléités d'intervenir en médiateurs dans l'affaire du Vietnam, tels paraissent bien avoir été les raisons de ce déplacement.

Il paraît cependant difficile d'admettre que les Chinois aient été ignorants des réalités au point d'espérer ébranler la détermination des Roumains, attachés à leur position particulière au sein du camp socialiste. Les déclarations de M. Ceaucescu[2] au cours de son voyage à Yassy au mois de mai dernier, réaffirmant cette volonté d'indépendance et faisant entrevoir la possibilité d'un certain dégagement de son pays vis-à-vis des autres États socialistes, n'auraient dû laisser à Pékin aucun doute à cet égard.

Quoiqu'il en soit, la longueur imprévue et inusitée des entretiens sino-roumains (20 heures) et les incidents qui les ont marqués indiquent que les discussions ont été âpres et serrées. On se souvient que le 25 juin, Chou En-laï était arrivé avec plus de deux heures de retard à une manifestation d'amitié sino-roumaine. On a imputé ce retard au désaccord entre Roumains et Chinois au sujet du discours de Chou En-laï qui a été finalement contraint de supprimer les passages anti-soviétiques. La banalité de ses brèves déclarations a contribué à accréditer cette hypothèse.

Dans la mesure où M. Chou En-laï se rendait en Roumanie dans le but d'amener le gouvernement de Bucarest à se rapprocher des thèses chinoises dans le différend idéologique, sa visite aura donc été un échec.

Selon certaines informations, les Roumains auraient cherché de leur côté, comme l'avait déjà fait M. Bodnaras à Pékin au mois de mai, à infléchir l'attitude des Chinois au sujet du Vietnam. Tout permet de penser qu'eux aussi se sont heurtés à l'intransigeance de leurs interlocuteurs.

Le texte du communiqué, qui est une déclaration unilatérale très laconique publiée par Bucarest prouve d'ailleurs que les deux parties n'ont pas pu harmoniser leurs vues :

[1] Note du rédacteur : « Cf. à ce sujet note de la Direction d'Asie n° 32 du 7 juillet 1966 ». Non reproduite.

[2] Nicolae Ceausescu, emprisonné en 1936 et 1939 pour activités illégales, devient secrétaire de l'Union des Jeunesses communistes, membre suppléant du Comité Central du Parti ouvrier en 1945, député à la grande Assemblée nationale en 1946. Promu membre titulaire du Comité Central du Parti ouvrier roumain (ex PC), général de division et ministre des Forces armées en 1950, il est chef de la direction politique de l'Armée, chef du bureau de l'organisation du Parti, secrétaire du Parti en 1954. Membre du Présidium du Bureau politique et membre du présidium de la Grande Assemblée en 1955, il se retrouve membre du Comité exécutif et du présidium permanent en 1965. Après la mort de Gheorghiu-Dej, il assure à sa place les positions de chef du Parti et de chef de l'État.

« Les deux parties ont procédé à un échange utile d'opinions sur les questions internationales d'intérêt commun et présentent leur point de vue, ce qui a conduit à un approfondissement de la connaissance mutuelle ».

2. *Albanie*

Chou En-laï se rendait en Albanie pour la troisième fois. Il y avait déjà séjourné officiellement au mois de janvier 1964 et au mois de mars 1965, après avoir assisté à l'enterrement de Gheorghiu-Dej à Bucarest. Cette fois-ci comme l'an dernier, il eut été difficilement concevable pour les Chinois de s'abstenir d'un geste d'amitié à l'égard de leur plus fidèle séide. En outre, il leur a peut-être paru utile, malgré la récente visite du président Mehmet Shehu à Pékin de s'assurer de ses bonnes dispositions. On se rappelle en effet que des rumeurs avaient circulé au début de cette année, au sujet d'un flottement dans les relations sino-albanaises.

Il ne semble pas, en tout cas, que cette visite ait apporté quelque chose de nouveau sur le plan des relations bilatérales. Le communiqué publié le 28 juin – qui se réfère à la déclaration commune signée le 11 mai à Pékin – se borne à indiquer que les conversations ont porté sur « un certain nombre d'importants problèmes internationaux et sur la situation actuelle dans le mouvement communiste et ouvrier international » et qu'elles ont été caractérisées par « l'unité complète des points de vue et des attitudes des deux parties ».

Après la modération qu'il avait dû s'imposer pendant sa tournée en Roumanie, on pouvait penser que le Premier ministre chinois allait profiter de son passage en Albanie pour s'exprimer librement sur certaines questions. Il a effectivement réaffirmé avec rigueur les positions déjà connues de son pays sur le révisionnisme et la lutte anti-impérialiste mais, comme en 1965, il s'est montré moins excessif dans ses déclarations que les orateurs albanais eux-mêmes.

3. *Pakistan*

Au Pakistan, où il était l'hôte pour la deuxième fois du président Ayub Khan[1], Chou En-laï s'est gardé de commettre le même impair que le président Liu-Shao-chi[2] au mois de mars 1966. Celui-ci avait été prié par les Pakistanais de modérer le ton de ses déclarations anti-impérialistes, de la même manière que Chou En-laï avait été désavoué par les Roumains pour ses attaques anti-révisionnistes.

C'est à la demande du président du Conseil de l'État chinois que cette courte visite a eu lieu. Le départ récent de M. Bhutto[3], dont les sympathies prochinoises étaient bien connues, constituait un nouvel échec pour Pékin. La Chine s'inquiétait d'autre part de la reprise de l'assistance économique des États-Unis au Pakistan et des efforts des Soviétiques en direction de

[1] Maréchal Ayub Khan, président de la République du Pakistan.

[2] Liu Shao-chi, président de la République populaire de Chine.

[3] Zulfikar Ali Bhutto, homme politique pakistanais, vient à l'époque d'être remplacé au poste de ministre des Affaires étrangères de son pays par M. Pirzada.

Rawalpindi. Chou En-laï n'a d'ailleurs pas caché les alarmes de son pays, lorsqu'il a déclaré le 29 juin dans le seul discours qu'il ait prononcé à Rawalpindi :

« Les impérialistes et réactionnaires font de leur mieux pour essayer de saboter notre amitié ».

Il est possible que les difficultés de la mise en œuvre des accords de Tachkent aient également paru à la Chine offrir l'occasion d'une tentative en vue de reprendre une certaine initiative au Pakistan. On a pu noter à cet égard l'insistance avec laquelle la presse chinoise a relevé ces derniers temps les informations relatives à la fourniture d'armes soviétiques à l'Inde.

En fait, bien que rien n'ait transpiré de la teneur des entretiens, il est permis de penser que ceux-ci n'ont pas entraîné de développements nouveaux dans les relations sino-pakistanaises. Selon certaines informations, Chou En-laï aurait fait preuve de compréhension à l'égard de la politique d'équilibre des Pakistanais que ceux-ci ne semblent d'ailleurs pas prêts à abandonner pour le moment. En somme, il semble que ce court arrêt du Premier ministre chinois à Rawalpindi soit à porter surtout au compte des relations de bon voisinage auxquelles la Chine accorde une importance spéciale au moment où ses échecs diplomatiques et le raidissement de ses positions aggravent son isolement.

À l'issue du voyage de Chou En-laï, on peut encore mieux mesurer la dégradation des positions chinoises sur le plan international. Il y a deux ans, la tournée en Afrique du Premier ministre lui avait permis de planter des jalons pour élargir l'audience de son pays. À cette époque, la Chine voyait s'ouvrir des perspectives favorables et pouvait escompter des succès diplomatiques. Depuis lors, la situation n'a cessé de changer à ses dépens. Pas plus que le voyage de Liu Shao-chi au printemps, celui de Chou En-laï n'a permis aux Chinois de regagner le terrain perdu.

Les circonstances difficiles dans lesquelles cette tournée a été entreprise ont placé souvent Chou En-laï dans une situation embarrassante. Les hésitations qu'il a manifestées pendant son voyage à Bucarest et les fréquentes consultations avec les membres de son entourage le prouvent, quoique certains aient simplement voulu voir dans ces atermoiements un signe de la fragilité de sa position personnelle.

Quoi qu'il en soit, Chou En-laï a fait preuve de prudence et de souplesse et il a su, dans l'ensemble, éviter de graves éclats.

Assez judicieusement, il a abordé les problèmes sous des angles différents selon qu'il se trouvait en Albanie ou en Roumanie. C'est ainsi que, dans ce dernier pays, il a décerné un *satisfecit* à la politique d'indépendance de Bucarest qui, vue de Tirana ou de Pékin, pouvait ne pas être jugée avec la même indulgence. Aussi à Tirana, le 27 juin, sans critiquer ouvertement la politique d'équilibre des Roumains, il n'en faisait pas moins une allusion aigre-douce à ceux qui, au sein du monde communiste, sous-estiment le danger du révisionnisme ; mais l'observation était formulée en termes

modérés et très en retrait de celles qu'avaient faites à ce sujet Tong Hsiao-ping le 6 mai à Shanghaï et les Albanais, Enver Hodja le 24 et Mehmet Shehu le 26 juin.

Enfin, il y a lieu de noter la remarque qu'il a faite dans son discours du 27 juin à Tirana lorsque, parlant du vaste mouvement d'éducation socialiste en Chine, il a précisé que la revalorisation du travail manuel doit « prévenir le révisionnisme et le dogmatisme ». Cette mention du dogmatisme sur le même plan que le révisionnisme semble bien confirmer l'idée que Chou En-laï, malgré la brutalité de certaines de ses récentes déclarations, reste l'homme du juste milieu.

(Pakistan, 1956-1957, n° 585)

195

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Chine et Vietnam

N. n° 414[1]. *Paris, 13 août 1966.*

Durant ces deux dernières années, l'attitude de la Chine au regard du conflit vietnamien a évolué en général dans le sens d'un durcissement progressif ponctué de phases spectaculaires d'« escalade verbale ». Les incidents du Golfe du Tonkin en août 1964[2], les premiers bombardements américains de bases au Vietnam-Nord en février 1965, les « offensives de paix » de Washington au début de cette année[3], enfin l'intensification des raids aériens sur le RDVN ont été l'occasion de ces actes de violence oratoire.

Le gouvernement chinois avait déjà fait peser une menace d'intervention au Vietnam au mois d'août 1964, déclarant que les Chinois « ne sauraient rester spectateurs, les bras croisés ».

Le raidissement s'est précisé au début de 1965, quand les bombardements américains au Nord-Vietnam sont devenus systématiques. Dans ses déclarations du 10 et du 13 février 1965, le gouvernement chinois avait déjà tiré argument de la violation flagrante des accords de Genève et de la ligne de démarcation par les Américains pour justifier et légitimer une éventuelle intervention. D'autre part, au mois de mars l'année dernière, le maréchal Chen Yi[4] adressait au ministre des Affaires étrangères de la

[1] Cette note est rédigée par Mme Marie-Thérèse de Corbie, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires politiques du Département, service Asie-Océanie, depuis janvier 1961.

[2] Sur l'« incident du Golfe du Tonkin », voir *D.D.F.*, 1964-II, n°s 51, 52, 54, 55, 56, 57, et 58.

[3] Sur l'« offensive de paix » américaine, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 25.

[4] Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis 1958.

RDVN, M. Xuan Thuy[1], une lettre dans laquelle il affirmait que la Chine « ferait tous ses efforts » pour envoyer au Sud-Vietnam du matériel de guerre et des soldats si le FNL le demandait.

À compter de cette époque, le gouvernement de Pékin, qui jusqu'alors n'avait pas écarté explicitement l'idée d'une nouvelle conférence du type de celle de Genève, a subordonné en fait la réunion de cette conférence au retrait préalable des troupes américaines, rejoignant sur ce point la position du FNL, dont il a approuvé la déclaration en cinq points du 22 mars 1965, mais dépassant en intransigeance celle de la RDVN. En effet, la Chine soutient officiellement le programme en quatre points de Pham Van Dong[2], et continue à s'y référer. Or Pékin affecte de voir dans ce qui est la base d'un règlement éventuel la condition préalable de toute consultation.

En même temps, la Chine semblait mettre en cause l'utilité même d'une conférence en soutenant que, une fois les Américains partis, la mise en œuvre du « droit pour les Vietnamiens de régler leurs propres affaires sans intervention étrangère » suffirait à régler la situation.

Enfin, à la suite de l'appel des pays non engagés et des missions de paix du *Commonwealth* au printemps dernier, la Chine avait réagi très violemment et développé une argumentation qui aboutissait pratiquement à écarter toutes les initiatives tendant à faciliter un règlement pacifique, que ce soit sous la forme d'une intervention de l'ONU, d'une médiation étrangère, d'une réduction progressive des opérations militaires ou d'un cessez-le-feu.

Les plus récentes déclarations du gouvernement chinois insistent surtout sur deux points. En premier lieu, la Chine dénonce les Accords de Genève qu'elle considère comme caducs à la suite de leur violation répétée par les Américains. En outre, tirant les conséquences juridiques de cette affirmation, la Chine offre à Hanoï, en plus d'une aide déjà promise à maintes reprises, son territoire comme « base arrière » du Nord-Vietnam.

Le thème de la violation des Accords de Genève n'est pas nouveau, mais c'est la première fois qu'il est développé avec autant d'insistance. De plus, cette fois-ci, les Chinois récusent purement et simplement les Accords qui, n'ayant pas été respectés par Washington, doivent être désormais considérés comme nuls et non avenus. Mais ils n'excluent pas que leurs

[1] Nguyen Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965.

[2] La position en quatre points du gouvernement nord-vietnamien, formulée pour la première fois à Hanoï le 8 avril 1965 par le Premier ministre Pham Van Dong, peut se résumer ainsi :

1 – Retrait de toutes les forces américaines et alliées du Vietnam

2 – Respect, en attendant la réunification, des dispositions militaires des accords de Genève de 1954

3 – Règlement des affaires du Sud-Vietnam par son peuple suivant le programme politique du FNL

4 – Réunification par « accord pacifique » entre les deux zones (et non par des élections).

Sur un plan général, cette déclaration préconise le « respect absolu » des Accords de Genève de 1954 et s'oppose à toute intervention de l'ONU au Vietnam.

dispositions puissent être remises en vigueur dans le cas d'un retrait inconditionnel et immédiat des troupes américaines (discours de Tao Chu[1], 22 juillet 1966).

L'offre faite au Vietnam de la vaste étendue du territoire chinois pour lui servir de « base arrière » (discours de Tao Chu et message du Comité central du PC chinois au Front patriotique du Vietnam, 22 juillet 1966) est en revanche formulée pour la première fois. Elle est peut-être faite dans la perspective d'un repli du gouvernement et des forces nord-vietnamiennes, mais elle officialise surtout un état de fait, la Chine alimentant déjà largement la guerre du Vietnam.

Quant à la menace d'une intervention directe, elle n'est pas exprimée de façon plus précise qu'auparavant. Malgré la violence de ses déclarations, la Chine ne prend aucun engagement concret et les formules employées par les dirigeants sont plus vagues que celles utilisées par Chen Yi le 22 mars 1965 dans sa lettre à Xuan Thuy.

Sans sous-estimer la gravité de ces avertissements et des allusions récemment faites au précédent de la guerre de Corée, on peut douter que la Chine puisse souhaiter un conflit armé avec Washington qui compromettrait dangereusement une situation économique déjà difficile. D'autre part, une intervention chinoise au Vietnam reste subordonnée à un appel à l'aide de Hanoï. Or, jusqu'à présent, la RDVN peu soucieuse de voir l'influence chinoise s'accroître au Sud-Vietnam, s'est abstenue de réclamer officiellement des renforts chinois.

Enfin, il y a tout lieu de penser que la Chine ne déclencherait les hostilités que dans le cas d'une invasion de son territoire. En effet, les déclarations du gouvernement de Pékin, relatives à la menace que fait peser sur le pays la politique américaine en Asie et au Vietnam, gardent en dépit de leur violence, un caractère défensif et les autorités chinoises s'abstiennent jusqu'à présent de tout geste de provocation.

Depuis le début de 1965, la position de la Chine quant à un éventuel règlement de conflit n'a pas fondamentalement changé. Cependant, en réplique à l'escalade militaire menée par les forces américaines, son attitude a évolué dans le sens d'un durcissement et d'une intransigeance dont témoignent la condamnation de tout recours à une conférence internationale et la sévérité accrue avec laquelle sont jugées les tentatives de médiation étrangère.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

[1] Tao Chu, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 9 juillet 1966.

196

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4865 à 4877.
Urgent.

Washington, 15 août 1966.

(*Reçu* : le 16, 00 h. 30).

Plusieurs journaux ont publié, les 13 et 14 août, des extraits de la lettre adressée, le 20 octobre 1958, par le président Eisenhower au général de Gaulle, accompagnés de commentaires sur les vues comparées des gouvernements français et américain de 1958 à 1961.

D'après les indications recueillies au Département d'État, cette publication a été déterminée par les circonstances suivantes :

1) le 5 mai, M. Herter[1] avait fait un exposé devant la sous-commission sénatoriale de la sécurité nationale présidée par M. Jackson (ma dépêche n° 772/PA du 12 mai 1966)[2]. Plusieurs sénateurs avaient alors évoqué la lettre du général de Gaulle du 17 septembre 1958[3]. En regrettant que le gouvernement américain n'y ait jamais répondu, l'ancien secrétaire d'État avait déclaré qu'il y avait eu une réponse, mais que celle-ci était restée secrète : du côté parlementaire, le souhait de la voir publier avait été exprimé ;

2) le 13 juillet, M. Ball s'était adressé à la commission des relations étrangères du Sénat (mon télégramme n° 4393)[4] devant laquelle il avait fait un historique de la crise atlantique. Le sénateur Fulbright lui avait demandé de préparer à l'invitation de la commission, une courte note sur le sujet, et notamment sur les échanges de lettres entre les deux présidents ;

3) M. Bohlen aurait abordé la question de la publicité de la lettre au cours d'un entretien avec votre excellence il y a quelques semaines ;

4) présumant que le gouvernement français n'était pas opposé à une publication, le Département d'État a adressé, le 11 août, aux sénateurs Fulbright et Jackson un document unique contenant non pas le texte de la note de septembre 1958 mais la lettre du président Eisenhower et l'aide-mémoire explicatif ;

[1] Christian Archibald Herter, homme politique américain, membre du parti républicain, participe aux négociations de paix de Versailles en 1919, assistant d'Herbert Hoover, professeur à Harvard, membre de la Chambre des Représentants (1943-1953), gouverneur du Massachusetts (1953-1957), sous-secrétaire d'État (1957-1959), secrétaire d'État (1959-1961).

[2] Se référer sur ce point à *D.D.F.*, 1958-II, nos 165 et 170.

[3] À ce sujet voir *D.D.F.*, 1958-II, nos 165 et annexe et 170 et annexe. Le général de Gaulle adresse simultanément au Président des États-Unis et au Premier ministre britannique M. Harold Macmillan le mémorandum proposant l'institution de consultations à trois sur les structures de l'Alliance Atlantique.

[4] Se reporter à ce propos au télégramme de Washington n° 4393 du 15 juillet 1966, non repris, dans lequel est résumée l'intervention du secrétaire d'État adjoint. Pour M. Ball, la crise de l'OTAN est terminée mais un meilleur équilibre de l'Alliance entre les États-Unis et l'Europe serait souhaitable. À cette fin, les Européens devraient s'unir et « peser du poids de leur continent ».

5) aucune publicité n'a été faite directement par le Département d'État. Ce sont les parlementaires qui ont informé les journalistes. Aucun journal n'a encore donné le texte intégral de la lettre ou de la note ;

6) j'adresse au Département, sous le n° suivant, une traduction rapide de la note, dont le texte anglais sera expédié par poste aérienne.

La première fois que M. Dulles est allé voir le général de Gaulle à Paris, le 5 juillet 1958, celui-ci a déclaré que la France avait l'intention de devenir une puissance nucléaire[1]. Il a fait ressortir que des armes nucléaires ne pouvaient être installées en France que si nous avions le contrôle et la disposition, qu'elles pourraient être employées en application des plans OTAN à la condition que la France eut les mêmes plans : ceci supposait un accord au sommet pour la participation française à l'organisation de la sécurité mondiale et à la planification des armements. Il a dit également que le fonctionnement de l'OTAN sur le plan politique serait facilité par une étroite coopération au sommet entre la France, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Ensuite le général de Gaulle a écrit au président Eisenhower le 17 septembre 1958 pour lui faire savoir que l'OTAN dans sa forme actuelle ne répondait plus aux besoins de sécurité de la France. Il faisait remarquer que la France avait des responsabilités non seulement dans l'Atlantique Nord mais en Afrique, dans l'Océan Indien et dans le Pacifique, comme le Royaume-Uni et les États-Unis. Il considérait qu'étant donné la situation mondiale, il n'y avait plus de raison pour déléguer aux États-Unis le pouvoir de prendre des décisions concernant la défense du monde libre. En conséquence, il suggérait une organisation tripartite de la politique et de la stratégie mondiales[2] en vue de prendre des décisions communes sur des questions politiques intéressant la sécurité du monde ainsi que d'établir et d'appliquer des plans stratégiques, notamment en ce qui concerne l'emploi des armes nucléaires. Il pensait qu'il serait également possible, entre ces trois gouvernements, de prévoir et d'organiser d'éventuelles opérations. Le général de Gaulle considérait comme indispensable une telle organisation de la sécurité. Il déclarait qu'à l'avenir la France subordonnerait sa réalisation la continuation de la participation française à l'OTAN et qu'elle proposerait, si c'était nécessaire, une révision du Traité de l'Atlantique Nord. Il proposait des consultations à trois sur ce projet.

Après avoir examiné cette proposition avec le plus grand soin, le président Eisenhower y a répondu le 20 octobre 1958. Selon lui, la menace qui pesait sur le monde libre était en réalité globale et les États-Unis avaient déjà adapté leur politique à cette situation, par exemple en établissant une série de pactes bilatéraux et régionaux : dans deux d'entre eux seulement, les États-Unis et la France figuraient côte à côte[3]. Il refusait d'envisager tout

[1] Voir sur ce sujet *D.D.F.*, 1958-II, n° 16, le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Foster Dulles le 5 juillet 1958.

[2] Consulter à ce propos *D.D.F.*, 1958-II, n° 165, annexe.

[3] Allusion à la participation commune des États-Unis et de la France à l'Alliance Atlantique et à l'OTASE ; en revanche, la France n'est pas membre du CENTO.

arrangement susceptible de donner à nos autres alliés ou à d'autres pays du monde libre l'impression que des décisions fondamentales affectant leurs intérêts vitaux pouvaient être prises sans leur participation. En ce qui concerne l'OTAN, il suggérait d'élargir les consultations déjà en usage parmi les pays membres et il insistait sur le fait que nous ne pouvions pas nous permettre de renoncer à resserrer les liens unissant tous les membres de l'OTAN. Il exprimait son désir de rechercher les moyens de rendre la consultation plus efficace. Le texte de sa réponse est annexé à cette note.

Afin de déterminer exactement ce que les Français avaient dans l'esprit, deux discussions à trois se sont déroulées à Washington en décembre 1958 entre les ambassadeurs français et britannique et le sous-secrétaire d'État, M. Murphy[1]. L'ambassadeur de France indiqua que la France pensait à un arrangement qui permettrait d'établir une stratégie conjointe sur une base mondiale grâce à des États-majors combinés. Lors d'une deuxième rencontre avec le général de Gaulle à Paris en décembre 1958, M. Dulles faisait savoir que les États-Unis étaient prêts à envisager un programme de consultations à l'échelle mondiale, mais qu'ils n'iraient pas au-delà d'un échange de vues : il n'était pas possible de créer un directoire organique, soit sur l'OTAN, soit sur le reste du monde.

Soucieux d'aller aussi loin que possible dans le sens souhaité par les Français, les États-Unis proposèrent au début de 1959 que des consultations à trois soient consacrées à la situation dans le Moyen-Orient. La discussion se serait située au même niveau qu'en décembre 1958 : on aurait seulement ajouté des officiers d'État-major pour préparer les dossiers stratégiques. Deux réunions ont été tenues en février 1959. Une autre série de conversations tripartites, sur les problèmes africains, s'est déroulée pendant quatre jours en avril 1959. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont fait savoir qu'ils étaient disposés à prolonger ces rencontres par des discussions d'experts militaires sur nos vues respectives quant aux problèmes militaires africains. Le gouvernement français n'a pas répondu à cette proposition et il n'y a pas eu d'autre conversation dans ce cadre.

Les deux présidents se sont rencontrés deux fois à l'automne 1959 et deux fois au printemps 1960 : ils sont convenus que les consultations politiques continueraient régulièrement à leur niveau, au niveau du ministère des Affaires étrangères et au niveau du sous-secrétaire d'État.

Le 10 juin 1960[2], le général de Gaulle écrivait au président Eisenhower que ce système de consultations politiques était bon mais que la coopération dans le « domaine de la stratégie » était aussi nécessaire. Le président Eisenhower répondit le 2 août en rappelant que l'offre de conversations

[1] Robert Daniel Murphy, ancien diplomate, spécialiste des affaires françaises en poste à Paris puis Vichy, envoyé du président Roosevelt en Afrique du Nord à la fin de 1940, y prépare le débarquement des forces alliées en novembre 1942, conseiller politique pour l'Allemagne en 1944, ambassadeur en Belgique en 1949, puis au Japon en 1952, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques en 1959. Il quitte ensuite l'administration pour l'industrie et la banque.

[2] Se reporter à cet égard à *D.D.F.*, 1960-I, n° 263.

militaires à propos de l'Afrique, l'année précédente n'avait pas été retenue par les Français. Il suggéra une autre approche qui ne comprendrait pas un système combiné et formel de planning, mais plutôt des conversations entre des représentants militaires à propos de toutes les questions stratégiques d'intérêt pour la France dans diverses parties du monde, principalement en dehors de la zone OTAN. Le général de Gaulle n'a pas répondu à cette proposition. Au lieu de cette proposition, il suggéra une réunion tripartite au niveau des chefs de gouvernement pour dresser un plan commun d'organisation d'action à l'égard des problèmes mondiaux et pour une réorganisation de l'Alliance Atlantique. Le président Eisenhower répondit le 31 août qu'afin de préparer une telle réunion, le général devrait exposer ses vues sur l'OTAN dans un mémorandum. Le général de Gaulle avait auparavant promis par deux fois de faire diffuser un tel mémorandum. Il ne répondit à cette demande que dans une conférence de presse le 5 septembre 1960[1].

Le président Kennedy prit l'initiative de soulever ce sujet lorsqu'il rencontra le général de Gaulle à Paris le 2 juin 1961. Il suggéra que des représentants militaires des trois pays étudient les engagements stratégiques des trois nations et qu'ils préparent des positions communes partout où cela était possible. Le général de Gaulle se dit d'accord. Plus tard, le gouvernement des États-Unis demanda au gouvernement français de désigner ses représentants militaires, mais aucune réponse ne fut jamais reçue.

Il est clair que le gouvernement français pendant toute cette période désirait établir des arrangements tripartites qui allaient bien au-delà des consultations que les États-Unis considéraient comme possibles à la lumière de leurs propres responsabilités et des intérêts du monde libre.

En annexe : la lettre du président Eisenhower au général de Gaulle en date du 20 octobre 1958 ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Le texte de cette conférence de presse se trouve dans *l'Année politique 1960*, p. 653-659. Voir aussi *D.D.F.*, 1960-II, n° 104.

197

M. d'Aumale, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4761 à 4775. *Bonn, 16 août 1966.*

(*Reçu* : 16 h. 46).

En dépit de l'été, l'agitation suscitée dans le monde politique de Bonn par les difficultés de politique intérieure, se poursuit. L'échec chrétien-démocrate en Rhénanie-Westphalie[1] est mis au compte de M. Erhard par tous ceux qui vivent dans l'expectative d'un changement, et il n'est guère de jour où le chef du gouvernement fédéral ne soit critiqué pour sa gestion des affaires publiques. On réclame un « renforcement » du Cabinet : les plus timides se contentent de préconiser le remplacement des ministres « malchanceux », comme M. Westrick[2], considéré comme le mauvais génie du chef du gouvernement, ou M. von Hassel[3], tenu pour responsable de tous les malheurs de la *Bundeswehr*. Mais d'autres, allant plus loin, échafaudent des plans qui font entrer en lice MM. Schröder[4] et Strauss[5]. Le Chancelier a quelque peu repris en main la situation le 5 août[6] en présentant lui-même au *Bundesrat* son programme économique, mais des craquements se font sentir dans la CDU.

S'agit-il simplement d'une passe difficile, comme celle que M. Erhard a déjà connue au début de 1966, lors du voyage au Caire de M. Ulbricht[7] ? L'Union démocrate-chrétienne traverse-t-elle une véritable crise d'adaptation ? « La période d'après-guerre est finie », avait déclaré le chef du

[1] À l'issue du scrutin du 10 juillet pour renouveler la Diète de Rhénanie-Westphalie, la CDU (démocratie-chrétienne) a subi une défaite. Le pourcentage de voix qu'elle a obtenu tombe de 46,4 en 1962 à 42,7, et le nombre de sièges de 96 à 86. Par contre, le *SPD* (sociaux-démocrates) a remporté un succès qui fait impression, obtenant 49,5 % des suffrages contre 43,3 % en 1962. Ils disposeront à la Diète de 99 sièges sur un total de 200 au lieu de 90 précédemment. Les raisons d'un tel renversement sont à la fois économiques, sociales et psychologiques. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 4151 à 4155 du 11 juillet 1966, non publié.

[2] Lutger Westrick, ministre délégué à la Chancellerie, démissionne le 12 septembre 1966.

[3] Kaï-Uwe von Hassel, ministre de la Défense de la RFA depuis 1963.

[4] Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1961.

[5] Franz-Josef Strauss, président de la CSU (démocratie-chrétienne bavaroise), député au *Bundestag*, ancien ministre fédéral pour les questions atomiques en 1955, ancien ministre de la Défense, 1956-1962, démissionne du gouvernement fédéral en janvier 1963. F-J. Strauss serait pressenti pour diriger un grand ministère des Finances et de l'Économie. Sur la personnalité et les idées de F-J. Strauss, se reporter à la dépêche de Bad Godesberg n° 931 du 31 mai 1966, non publiée.

[6] Le 5 août, le chancelier Erhard présente son projet de loi *pour la promotion de la stabilité économique*, dans lequel il défend la politique de la *Bundesbank*, tout en étant sévère pour tous : les experts, les travailleurs et les intérêts privés. Se référer au télégramme de Bonn n°s 4645 à 4650 du 6 août, non repris.

[7] Ici, il semble y avoir erreur de datation, il s'agit plutôt de 1965, car Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la RDA s'est rendu en RAU du 24 février au 2 mars 1965.

gouvernement fédéral dans sa déclaration d'investiture en décembre 1965. Certains ressortent la formule et mettent en doute l'aptitude de M. Erhard à diriger le pays dans les moments périlleux qui se préparent.

La République fédérale a vécu une profonde transformation depuis vingt ans. Les sociaux-démocrates ont continué leur lente ascension et entamé profondément les positions du parti de M. Adenauer. L'église catholique, longtemps bastion du conservatisme, se garde d'intervenir dans les luttes politiques. L'attitude des évêques de Rhénanie-Wesphalie qui, au cours de la récente campagne électorale, se sont abstenus de conseiller les paroissiens, a été une révolution pour beaucoup de citoyens laissés pour la première fois peut-être à leur libre arbitre. Les sociaux-démocrates, qui ont renoncé à prononcer le nom de Marx et qui ont fait leur paix avec le clergé, dans le domaine scolaire en particulier, voient ainsi levée l'hypothèque qui pesait sur leurs ambitions.

Dans le domaine économique, l'activité reste satisfaisante, mais les affaires deviennent moins aisées. La hausse des prix a été, depuis un an, double de celle des années précédentes. En dépit de l'augmentation importante des salaires, le commerce de détail est moins florissant. Dans certains secteurs essentiels, dans la construction de logements par exemple, les besoins immédiats ont été à peu près remplis. En même temps, le loyer de l'argent s'est élevé et freine l'investissement. Nombreux sont ceux qui prévoient, non sans crier au scandale, un palier après la croissance accélérée des dernières années. De plus, quelques branches d'industrie, comme les charbonnages, connaissent des difficultés dont la solution ne peut être ni rapide, ni satisfaisante. Enfin, le gouvernement dispose de compétences limitées par les pouvoirs des *Länder* en matière de finances publiques : les lois de stabilisation, actuellement en discussion, visent à y remédier. Mais elles ne seront pas approuvées sans opposition, la SPD paraissant décidée à faire payer cher sa neutralité. Les conceptions libérales de M. Erhard et son goût du compromis constituent également une barrière naturelle à l'adoption de mesures impopulaires.

En politique extérieure, les dirigeants allemands se voient depuis quelque temps sur un terrain moins familier et paraissent hésiter sur la voie à suivre. Les termes de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest les avaient, pendant des années, habitués à une claire détermination entre le bien et le mal. L'évolution des rapports internationaux avec ses nouveaux centres d'intérêt et de tension, l'amorce de la détente en Europe que vient d'illustrer le voyage du général de Gaulle à Moscou[1], mettent en cause nombre d'idées reçues et obligent à réexaminer le rôle de la République fédérale dans le monde ainsi que les moyens de sa politique en Europe. De gré ou de force on prend conscience du caractère aléatoire, pour ne pas dire désespéré, de la réunification et de l'importance des sacrifices à consentir pour y arriver un jour.

[1] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, a effectué une visite officielle en URSS du 20 au 30 juin 1966.

La perspective d'un retrait de République fédérale des troupes alliées, non seulement françaises, mais aussi américaines et anglaises, se posant parallèlement à ces développements, beaucoup d'esprits en arrivent à la conclusion que des bouleversements, tenus jusqu'à présent pour irréalisables, ne sont plus du domaine de l'impossible. La prudence et la réserve continuent, certes, à dominer, du moins est-on plus libre dans ses propos qu'auparavant. Les déclarations faites, en janvier 1963, par M. Erler[1] sur l'utilité d'engager un dialogue avec Varsovie au sujet des frontières, ne susciteraient sans doute pas, à l'heure actuelle, la tempête de protestations, qui avait contraint le dirigeant SPD à se déjuger publiquement.

Progressivement libérée de l'emprise de ses « tabous », la République fédérale n'en est que plus portée à s'interroger sur l'avenir et à exiger de son gouvernement dans les rapports avec les autres pays, comme en politique intérieure, une vue plus nette des objectifs et une plus grande fermeté dans l'exécution.

De M. Erhard, qui conserve, malgré les attaques dont il est quotidiennement l'objet, une incontestable audience, on espère beaucoup. On souhaiterait qu'il mît fin à la fronde des factions, qui renaît à chaque occasion dans la démocratie chrétienne. On voudrait qu'il se montrât plus décidé vis-à-vis de l'opposition. On désirerait qu'il témoignât de plus d'autorité dans les discussions internationales, la première à prévoir, étant celle qu'il aura en septembre avec le Président des États-Unis.

Un an après les élections législatives[2], qui avaient constitué pour le Chancelier un succès, c'est, somme toute, la déception qui l'emporte. Mais les milieux politiques constatent qu'aucun successeur ne parvient pour l'instant à se détacher. Les adversaires de M. Erhard sont animés par des mobiles contradictoires, les uns songeant à provoquer une crise sérieuse, qui ouvrirait la voie à une grande coalition, les autres se souciant seulement d'amener le Chancelier à composition pour étendre leur influence.

Dans une situation aussi confuse, les événements d'intérêt local peuvent jouer un rôle déterminant. C'est donc avec l'expérience acquise à Düsseldorf que l'on attend les prochaines élections d'octobre et de novembre, aux Diètes de Hesse, fief des socialistes, et de Bavière, où M. Strauss doit l'emporter, malgré une progression des sociaux-démocrates qui peut avoir quelques conséquences sur le plan fédéral. On se préoccupe surtout de l'échéance du printemps prochain. La SPD ne gagnera-t-elle pas la lutte pour la Rhénanie-Palatinat, où elle a déjà enregistré une amélioration continue de ses positions et où le chef de la CDU locale, M. Kohl[3], jeune, ambitieux et déçu de n'être pas entré au *Praesidium* du parti, pourrait, en cas de succès socialiste, se rallier à la grande coalition qui n'a pu voir le jour dans la Ruhr ? Un an et demi avant les prochaines élections législatives,

[1] Fritz Erler, à l'époque vice-président du SPD, depuis 1964, président de la fraction SPD au *Bundestag*.

[2] Le 20 septembre 1965.

[3] Helmut Kohl, membre de la *CDU* depuis 1946, député de Rhénanie-Westphalie.

c'est-à-dire dans le délai jugé nécessaire par les observateurs pour fabriquer un Chancelier, une crise sérieuse pourrait menacer l'actuelle formation gouvernementale, à moins que, prévoyant le danger, M. Erhard n'opère un remaniement sur le terrain qui lui paraîtrait propice : celui de la solidarité indispensable pour résister aux assauts de la SPD.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

198

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4909 à 4911. *Washington, 17 août 1966.*

(*Reçu* : le 18, 01 h. 30).

Les projets de MM. Sartre et Russell[1], qui veulent organiser à Paris le procès *in absentia* du président Johnson et de ses collaborateurs, commencent à susciter des remous aux États-Unis. Bien que l'administration se soit abstenue de toute déclaration officielle, elle n'en semble pas moins préoccupée.

D'après le *Washington Post* qui y a consacré un long article le 15 août, les milieux officiels seraient inquiets des répercussions que pourrait avoir une telle « opération de propagande » cautionnée par autant de personnalités en renom, françaises et étrangères. Ils auraient étudié diverses mesures, mais ne seraient pas parvenus à arrêter une ligne de conduite. Du côté américain, on pourrait priver de passeports les citoyens des États-Unis appelés à témoigner devant le « tribunal », mais, en définitive, estimerait l'administration, c'est du gouvernement français, écrit le journal de Washington, que dépend la suite que MM. Sartre et Russell pourront donner à leur projet, car s'il pourrait refuser l'accès de son territoire aux participants du « progrès », il porterait un coup définitif à l'entreprise.

Le *Washington Post* reconnaît, d'ailleurs, que toute mesure prise par les autorités françaises susciterait inévitablement de sérieuses protestations au nom de la liberté d'expression, mais il redoute, d'un autre côté, les effets sur les relations franco-américaines des initiatives de M. Sartre si rien n'était fait pour les contrecarrer.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Le philosophe anglais Bertrand Russell et le philosophe français Jean-Paul Sartre, très hostiles à la politique du président Johnson au Vietnam, ont constitué un « tribunal international pour les crimes de guerre » et y ont instruit le « procès » du chef de l'État américain *in absentia*. À cet effet, ils ont demandé à diverses personnalités de venir témoigner. Une trentaine ont accepté, y compris des militaires américains et des Vietnamiens de tous les camps. Après deux « sessions » en 1966 et 1967, en Suède et au Danemark, le Tribunal déclara le gouvernement des États-Unis « coupable d'agression » ainsi que ses alliés l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, la Thaïlande, les Philippines et le Japon.

199

NOTE

Relations indo-pakistanaises

N. *Paris, 17 août 1966.*

a. s. Entretien avec l'ambassadeur de l'Inde – Relations indo-pakistanaises.

L'ambassadeur de l'Inde a été reçu le 16 août 1966 sur sa demande, par le Directeur d'Asie-Océanie. Les propos de M. Dayal ont été avant tout centrés sur l'état des relations indo-pakistanaises. L'ambassadeur a évoqué également certains aspects des problèmes d'Indochine et quelques questions d'un intérêt plus limité (candidature de l'Inde au Conseil de sécurité, projets du Comité français contre la faim) dont il sera rendu compte dans des notes distinctes.

La situation de l'Inde n'a été abordée qu'au passé dans une perspective volontairement optimiste. M. Dayal admet que le climat politique se détériore en raison notamment des conceptions divergentes du Premier ministre, Mme Indira Gandhi et du Président du Congrès[1], M. Kamaraj, dont l'audience reste très importante dans le parti et dans le pays. Ce dernier en effet qui ne parle d'autre langue que le tamoul, est un traditionaliste de la vieille garde du Congrès. L'ambassadeur se déclare cependant certains que Mme Gandhi triomphera aux prochaines élections et sera par conséquent réélue Premier ministre.

Pour ce qui est des relations avec le Pakistan, le sujet principal de sa visite, l'ambassadeur a largement paraphrasé les déclarations faites le 8 août dernier par le ministre de la Défense, M. Y.B. Chavan.

Le gouvernement de l'Inde reste disposé à reprendre les échanges de vues avec le Pakistan à tous les échelons et sans conditions préalables. En sens contraire, le gouvernement pakistanais pose au moins deux conditions : une discussion sur le problème du Cachemire ; l'arrêt par l'Inde de ses importations d'armes ainsi que du développement de ses forces armées notamment celles aériennes. La reprise des entretiens achoppe sur ces divergences.

À Delhi, on souhaite vivement que puisse cesser la course aux armements entre les deux pays. Mais comment y parvenir alors que le Pakistan

[1] Le Parti du Congrès (*Indian National Congress*) est le plus ancien et l'un des principaux partis politiques de l'Inde. Fondé en 1885 à Bombay par un groupe d'Indiens nationalistes opposés à la domination britannique, il est l'inspirateur et le meneur de la lutte pour l'Indépendance. Ses principaux dirigeants ont été notamment depuis l'origine, Banerjea, Ranade, Gokhale, Tilak et surtout, Gandhi, le pandit Nehru, et sa fille Mme Gandhi, les deux derniers ayant exercé les fonctions de Premier ministre de l'Inde indépendante. D'abord pratiquement seul à inspirer la lutte contre la présence britannique, le Parti du Congrès a dû compter à partir de 1906 avec la Ligue musulmane (*Muslim League*) désireuse pour sa part, en particulier sous l'impulsion de Mohammad Ali Jinnah, de rassembler les Indiens musulmans. Cette dualité des efforts pour l'indépendance aboutit en 1947 à la fin de l'Empire des Indes et à la création de deux États distincts, l'Union indienne et le Pakistan.

poursuit de manière inquiétante avec l'aide notamment de la Chine le renforcement de ses armées ?

Le programme pakistanais prévoit le passage de 5 à 11 divisions d'infanterie. Les troupes stationnées dans la partie du Cachemire occupée par le Pakistan vont s'accroissant. Les deux divisions blindées pakistanaises ont été renforcées par un apport de 200 chars en provenance de Chine. De même, l'armée de l'Air a non seulement compensé ses pertes de 1965 mais elle s'est aussi accrue de 5 *squadrons* supplémentaires de chasseurs-bombardiers. Grâce notamment à la fourniture par la Chine de *Mig 19*, de *Mig 15* et de 11/28 bombardiers. Enfin, l'aviation aurait acquis 50 appareils de fabrication canadienne sous licence américaine *F-86*, passés d'Allemagne occidentale en Iran et de là, dit-on, au Pakistan.

La Marine a entrepris un développement analogue de ses forces.

Tout ceci est contraire à l'esprit de Taschkent. On comprend donc que le gouvernement de Delhi sous la menace de la Chine et de la collusion de ce pays avec le Pakistan, n'entend pas relâcher son effort de défense. Compte tenu de ses problèmes complexes de sécurité nationale, l'Inde ne dispose que de forces armées comparativement assez faibles.

Il faut espérer que le Pakistan s'abstiendra d'agir par la force pour parvenir à ses fins.

À la fin de cette partie de l'entretien, M. Dayal a demandé à M. Manac'h s'il serait possible de savoir le statut exact des avions *F-86* qui auraient été cédés par l'Iran au Pakistan.

(Inde, 1966, nº 246)

200

COMPTE RENDU

d'un entretien avec M. Ali Benjelloun
(20 août 1966)

C.R.[1] *Paris, 20 août 1966.*

Par une lettre, en date du 9 août, adressée à M. Couve de Murville, M. Cherkaoui[2] avait fait part de son intention d'envoyer à Paris un « émissaire » qui pourrait prendre contact avec un collaborateur du ministre des Affaires étrangères français. M. Cherkaoui a indiqué le 18 août à notre chargé d'Affaires à Rabat qu'il avait choisi pour cette mission M. Ali

[1] Ce compte rendu est rédigé par M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

[2] Mohammed Cherkaoui, ministre marocain des Affaires étrangères depuis le 23 février 1966, adresse le 9 août 1966 une lettre manuscrite en français à M. Couve de Murville dans laquelle il exprime son appréhension sur les conséquences du procès et propose de rencontrer le ministre français en Suisse, en Belgique ou en Italie ou de lui envoyer un message.

Benjelloun[1], ancien ambassadeur du Maroc aux États-Unis et actuellement Directeur général des Phosphates.

Ayant été moi-même désigné par M. Couve de Murville pour rencontrer M. Benjelloun, j'ai eu le 20 août un entretien avec ce dernier.

M. Benjelloun me dit qu'il a été reçu par le Roi avant de venir à Paris. Sa mission a pour objet de tenter d'éviter l'irréparable. Si Oufkir[2] est condamné, une situation dramatique sera créée. Le Roi ne pourra pas ne pas réagir. Que fera-t-il ? La rupture des relations paraît inévitable. L'avenir des relations entre les deux pays s'en trouverait compromis et pour longtemps.

Sait-on à Paris que les membres du gouvernement marocain ne représentent pas les tendances politiques mais qu'ils sont choisis par le Roi, et que, de ce fait, une condamnation frappant l'un d'eux atteindrait le Roi lui-même ?

Si le Roi ne réagissait pas, sa personne et donc le régime seraient discrédités. Est-ce l'intérêt de la France ?

Le Maroc sait ce qu'il doit à la France, ce qu'il attend d'elle. Trop de liens unissent les deux pays, il existe entre eux trop d'intérêts réciproques – politiques, militaires, économiques, culturels, sentimentaux – pour qu'on ne fasse pas tout pour les préserver. Le Roi n'oublie pas qu'il est le fils d'un « compagnon » du général de Gaulle[3].

L'enjeu est donc considérable sur le plan des rapports entre la France et le Maroc. L'honneur du Souverain d'un petit pays de 13 millions d'habitants se trouve mis en cause. Et tout cela, parce que des présomptions pèsent sur le rôle joué par Oufkir dans l'enlèvement de Ben Barka. A-t-on, à Paris, des preuves formelles ? Le dossier contient-il des éléments autres que les déclarations d'un indicateur qui a participé jadis au Maroc à une opération contre Allal El Fassi[4] ou d'un malheureux qui s'est suicidé[5] ?

Les dirigeants marocains avaient-ils intérêt à faire disparaître Ben Barka ? Celui-ci ne représentait plus grand-chose au Maroc ; si l'on en juge par de très récentes élections, ceux qui se réclament de lui n'ont recueilli qu'un nombre infime de voix. À supposer que certains au Maroc y avaient intérêt, pourquoi cette opération aurait-elle été montée en France, et non pas en Égypte par exemple ? A-t-on envisagé à Paris toutes les hypothèses ? A-t-on

[1] Ali Benjelloun, homme politique marocain, dirige la délégation marocaine au cours des négociations qui amènent à la signature de la Convention judiciaire du 5 octobre 1957. En février 1962, il est nommé ambassadeur du Maroc aux États-Unis, puis chargé de représenter en même temps le Maroc à Ottawa et Mexico. Le 8 juillet 1965, il est nommé directeur de l'Office chérifien des Phosphates.

[2] Général Mohammed Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur depuis 1965.

[3] Sidi Mohammed, sultan du Maroc et père de Hassan II, effectue un voyage en France au printemps 1945. Il assiste, aux côtés du général de Gaulle, à la revue du 18 juin et est nommé compagnon de la Libération.

[4] Allal El Fassi est un leader nationaliste marocain. Président de l'Istiqlal, parti d'opposition.

[5] Il s'agit de Georges Figon. Il se suicide le 17 janvier 1966 alors que son domicile est investi par la police.

pensé à tous ceux qui pouvaient souhaiter la disparition d'un homme dont les activités essentielles ne s'exerçaient pas au Maroc et qui était l'instigateur de la Conférence tricontinentale de La Havane[1] ?

La France et le Maroc ont conclu une Convention judiciaire. L'article 28[2] de cette Convention prévoit que « la partie requise s'engage, dans la mesure où elle a compétence pour les juger, à faire poursuivre ses propres ressortissants qui auront commis, sur le territoire de l'autre État des infractions punies comme crime ou délit dans les deux États, lorsque l'autre partie lui adressera par la voie diplomatique une demande de poursuite accompagnée des dossiers, documents, objets et informations en sa possession ».

Pourquoi le gouvernement français n'envisagerait-il pas de recourir à cette procédure ? Dans cette hypothèse, le Roi veillerait, avec une rigueur implacable et quelles que puissent être les conséquences, à ce que toute la lumière fût faite.

Dans le cas où le gouvernement français ne retiendrait pas cette idée, il pourrait, s'il le désire, recourir à l'une des innombrables ressources de la procédure pour disjoindre le cas d'Oufkir, compte tenu du fait que celui-ci est membre d'un gouvernement étranger. Il s'agit en effet d'une situation exceptionnelle et dont il n'existe pas de précédent.

J'ai répondu à M. Benjelloun sur les différents points. Le cas dont nous nous entretenions était en effet sans précédent. Avait-on jamais vu le ministre de l'Intérieur d'un gouvernement étranger organiser en France une opération de ce genre ? Le général de Gaulle avait aussitôt tenu à informer le Roi du Maroc de ce qui s'était passé. Il avait quelques jours plus tard – le 8 novembre – chargé l'ambassadeur de France à Rabat de faire savoir au Roi qu'il était personnellement désobligé par cette affaire, compte tenu des rapports particuliers qu'il entretenait avec le Roi et des liens existant entre les deux pays. Il avait ajouté qu'il ne lui paraîtrait pas convenable que le Roi ne se séparât pas d'Oufkir sans paraître prendre l'affaire à son compte.

[1] Ahmed Ben Barka est l'ancien secrétaire général du Comité préparatoire de la Conférence tricontinentale de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui se tient à la Havane du 5 au 15 janvier 1966. Elle vote une motion sur l'affaire Ben Barka.

[2] La Convention judiciaire franco-marocaine, signée le 5 octobre 1957, stipule dans son article 28 : « Les parties contractantes n'extraderont pas leurs ressortissants respectifs. La qualité de ressortissant s'appréciera à l'époque de l'infraction pour laquelle l'extradition est requise. Toutefois la partie requise s'engage dans la mesure où elle a compétence pour les juger, à faire poursuivre ses propres ressortissants qui auront commis sur le territoire de l'autre État des infractions punies comme crime ou délit dans les deux États, lorsque l'autre partie lui adressera, par la voie diplomatique, une demande de poursuite, accompagnée des dossiers, documents, objets et informations en sa possession. La partie requérante sera tenue informée de la suite qui aura été donnée à sa demande ». Le gouvernement marocain développe l'argument que le gouvernement français n'ayant pas transmis les dossiers et que, aux termes de l'article 28, les gouvernements ne peuvent extrader leurs ressortissants respectifs, le procès par contumace ne peut avoir lieu. Le gouvernement français répond que rien, aux termes de la Convention, n'interdit aux juridictions françaises de se prononcer sur le cas des inculpés marocains. Voir les télégrammes de Rabat n°s 2150 à 2165 et 2166 à 2173 du 29 septembre 1966, non publiés.

Depuis lors, la justice avait mené une longue information. Le procès allait s'ouvrir le 5 septembre. Oufkir serait condamné. Telle était la situation.

Tout ceci était regrettable, mais la responsabilité n'en incombait pas au gouvernement français. Il ne fallait pas renverser les rôles. Le gouvernement marocain avait été pleinement informé. Il ne pouvait ignorer qu'en l'absence d'élément nouveau les rapports franco-marocains subiraient les conséquences de cette affaire. On le déplorait du côté français, mais qu'y pouvait-on ?

Ceci dit, la sagesse et l'avenir des relations entre les deux pays voudraient que l'on évitât à Rabat tout ce qui pourrait au lendemain du procès compliquer encore les choses. La rupture des relations risquerait d'avoir des conséquences graves. Ce n'était pas l'intérêt du Maroc.

Quant au recours à l'article 28 de la Convention judiciaire le gouvernement français l'avait écarté dès le début. Il estime en effet que cette procédure est inapplicable au cas de l'espèce. Il est de même inconcevable que le cas d'Oufkir, compte tenu du rôle qu'il a joué dans cette affaire, soit disjoint de celui des autres inculpés.

Après un long échange de vues au cours duquel nous avons repris et développé, M. Benjelloun et moi-même, les considérations et les arguments résumés ci-dessus, mon interlocuteur m'a exprimé le désir de me revoir.

Nous sommes convenus d'avoir un nouvel entretien le 22 août.

(Maroc, Personnalités marocaines, Ben Barka, M-2-3)

201

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3879 à 3938. *Moscou, 23 août 1966.*
Diffusion restreinte.

(*Reçu* : 18 h. 45).

Avant de quitter Moscou, je voudrais soumettre à votre Excellence, à la lumière de l'expérience de ce poste, les quelques considérations suivantes sur la question qui concerne le plus directement notre pays dans ses relations avec l'URSS : l'avenir de l'Europe.

Dans l'esprit de la récente visite de M. le Président de la République en Union soviétique et compte tenu des échos favorables que l'accueil triomphal fait ici au général de Gaulle a éveillés dans les pays de l'Est comme de l'Ouest européen, les conditions apparaissent excellentes pour que s'affirment les tendances à la détente et à la liquidation progressive de la guerre froide qui ont commencé à se faire jour peu après l'édification du mur de Berlin en 1961 et de la crise de Cuba en 1962. Ces deux événements, l'un sur le plan européen, l'autre sur le plan américano-soviétique, c'est-à-dire mondial, furent à l'époque des signes indubitables de la renonciation de

l'URSS à un affrontement direct avec la superpuissance nucléaire rivale. C'est à partir de ce moment que, le schisme chinois se profilant de manière menaçante et la course aux armements étouffant l'économie soviétique, Khrouchtchev fit les premiers pas vers une sorte de *modus vivendi* avec les États-Unis (traité de Moscou en 1963 sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires, téléphone rouge, etc.). Fasciné par les fantastiques succès de la civilisation d'abondance américaine, persuadé que les pays de l'Europe occidentale, malgré une résistance française qu'on jugeait généralement ici comme liée seulement à la durée du mandat du général de Gaulle, ne pourraient que s'enfoncer dans la dépendance d'Outre-Atlantique, l'ex-Premier soviétique a probablement cru possible, du moins dans les deux dernières années de son pouvoir, d'ébaucher, sur la base du *statu quo*, un règlement allemand avantageux (donc un règlement européen) par voie d'entente directe avec la Maison Blanche. Pour amener les États-Unis à forcer la main de ses alliés européens, il pensait évidemment à leur donner le champ libre en Asie du Sud-Est. Il rêvait même peut-être d'une guerre sino-américaine, dont il aurait tenu éloignée l'Union soviétique, à l'exemple de Staline se dégageant *in extremis* par le pacte germano-soviétique de la conflagration qu'Hitler allait déchaîner. C'est du moins ce que portent à croire les provocations virulentes du dictateur déchu envers la Chine et le début d'abandon délibéré des positions soviétiques dans l'ancienne Indochine française, comme en Corée du Nord.

Pareil marché, dont le danger et, pour tout dire, l'absurdité eussent sans nul doute révolté le bon sens du président Kennedy, n'aurait-il pas été de nature à tenter un président moins averti des questions internationales, un président Johnson, par exemple, dans l'optique de la présente guerre du Vietnam ? Il est de fait qu'on n'a guère plus le sens européen au sein du Comité Central du PCUS qu'au Capitole. C'eut été, en tout cas, l'arrêt de mort de l'Europe, en tant qu'entité politique.

Le coup de barre donné à la politique asiatique soviétique par ses successeurs, leur sentiment qu'un abandon de leurs positions dans l'est et le sud asiatique mettrait en péril grave et le prestige que tient à conserver l'URSS en tant que mère du socialisme, et ses établissements d'au-delà du Baïkal, ont changé bien des choses, regardant à l'Est avec de plus en plus d'inquiétude. Se commettant par de multiples et fracassantes déclarations à s'opposer où que ce soit dans le monde à « l'impérialisme » des États-Unis, il est devenu impossible au Kremlin, provisoirement au moins, de négocier avec Washington. À l'idée khrouchtchévienne d'un partage d'influence du monde entre l'URSS et les États-Unis, s'en est substituée une autre dans la pensée des dirigeants moscovites actuels : celle du renforcement, partout où la prudence le permet, des zones de résistance à l'influence américaine, c'est vrai pour l'Asie – et les bons offices de Tachkent en sont l'illustration la plus remarquable. C'est vrai pour les pays arabes et pour Cuba, dont l'Union soviétique soutient les régimes progressistes à grands frais. C'est également vrai, bien qu'avec des méthodes plus nuancées, pour l'Europe occidentale, ce qui suffit à expliquer la faveur dont notre politique jouit à Moscou.

On constate donc aujourd'hui que, pour partie par souci de soustraire l'Europe occidentale à l'emprise américaine, pour partie par nécessité de s'assimiler ses techniques avancées à défaut de celles des États-Unis en vue de faire sortir son économie de la stagnation, pour partie aussi afin de répondre aux vœux de tous les partis communistes européens (sauf celui d'Albanie). L'URSS s'oriente vers l'amélioration des rapports avec les pays d'Europe occidentale, septentrionale et méridionale, c'est-à-dire vers la détente et, par voie de conséquence, vers une reconnaissance de l'entité européenne. Sur ce point, la présente politique de l'Union soviétique rejoint donc vraiment la nôtre.

Pourtant, le problème allemand demeure toujours posé dans les mêmes termes. Tant que l'attitude de Bonn et de Moscou ne se modifiera pas quant aux conditions de la réunification et du traité de paix, aussi longtemps que Berlin ne pourra sortir de sa boiteuse impasse, l'Allemagne restera, au cœur de l'Europe, un foyer de danger et de discorde. De telle sorte que la détente, si loin qu'on puisse espérer la pousser, ne se transformera jamais, dans de telles conditions, en entente.

Cette situation anormale ne présente pas, à vrai dire, que des inconvénients. Les Soviétiques, pour leur part, voient dans la permanence de la division de l'Allemagne non seulement le moyen de tenir en laisse les ambitions, dites revanchistes, de la RFA, mais encore l'instrument indispensable au maintien des pays du Pacte de Varsovie et du CAEM dans sa dépendance, Pologne et Tchécoslovaquie en tête. Quant aux voisins occidentaux de l'Allemagne, dont la France, ils ne sont pas pressés non plus de voir se réunifier la nation nourricière de Nietzsche dont les tendances expansionnistes ont causé dans l'Histoire d'invincibles catastrophes.

Pourtant, le problème est là, à la longue, il deviendrait peut-être dangereux soit pour la paix, soit pour la conception européenne, d'imposer le maintien du *statu quo* que de faire évoluer vers sa solution naturelle le problème de la réunification : dangereux, parce que les membres d'une même nation ont un droit imprescriptible à se réunir. S'il n'était pas tenu compte, autrement qu'en paroles, de cet impératif, l'Europe courrait deux risques que nous ne pouvons sous-estimer : le risque de voir l'Allemagne fédérale, obsédée par l'humiliation qui pèse sur elle, se lancer dans une aventure que les États-Unis seraient plus ou moins commis à soutenir, le risque inverse d'une domestication si poussée des deux Allemagnes par leurs partenaires respectifs qu'il en résulterait un effondrement définitif de la notion même d'Europe. Ceci, sans compter un risque d'une autre nature, qui serait, en acceptant finalement de cautionner une injustice caractérisée, de fausser insidieusement la politique humanitaire que se doivent d'observer des démocraties comme la nôtre.

C'est pourquoi, me semble-t-il, notre diplomatie ne devrait pas renoncer, dans les faits, à travailler au règlement de la question allemande. Une chose est de dire que la détente en Europe, entre Est et Ouest, finira par créer des conditions propices à une réunification pacifique – mais sans préciser lesquelles – autre chose est de tenter de conjuguer les efforts européens vers

la détente en suggérant déjà le schéma d'une Allemagne entière dans une Europe entière.

J'essayerai d'être réaliste. L'idée occidentale qui fut à la base du Pacte Atlantique et surtout de l'OTAN – idée toujours solidement enracinée à Bonn, encore vivace aux États-Unis et maintenant tombée en défaveur en France (où on le proclame) comme en Grande-Bretagne (où l'on n'ose pas le dire) – est que toute négociation avec l'Est en vue de la réunification de l'Allemagne ne doit être engagée qu'à partir d'une position de force. Les faits prouvent que cette conception est totalement erronée. La politique de force ne sert qu'à regrouper le bloc soviétique, car ce n'est pas à Moscou qu'on craint le plus le péril allemand, mais à Varsovie et à Prague. Protégé par une Armée Rouge énorme, ultra moderne, omniprésente et pratiquement invincible, le camp des pays du Pacte de Varsovie a proclamé sa détermination de ne rien céder devant la menace. Il n'y a pas là, j'en suis convaincu, le moindre bluff.

Comment se présente actuellement la situation, après l'impression profonde qu'a causé, à l'Est comme à l'Ouest, le retrait de la France de l'OTAN ?

Du côté occidental, la politique française d'indépendance vis-à-vis de Washington, après avoir beaucoup dérangé nos partenaires européens, commence à éveiller chez eux de la compréhension. Même à Bonn – et ceci m'a paru percer dans les conversations qu'a eues à la fin de juillet M. le Président de la République avec MM. Erhard et Lübke – on en vient à se demander si la dépendance exclusive des États-Unis ne conduira pas finalement, sur le terrain européen, à une impasse totale. Une lueur de cette sorte s'était d'ailleurs peut-être faite dans l'esprit de M. Schröder dès 1963, lorsqu'il a prétendu vouloir inaugurer une politique de mouvement. Mais il a agi de manière si timorée, sans jamais s'écarter d'un pouce des jupons américains, que son idée, si vraiment il l'a eue, ne s'est traduite par aucun résultat. Au contraire, la notion de mouvement est en train de prendre consistance dans l'aile gauche de l'opposition sociale-démocrate avec des hommes comme Willy Brandt et Helmut Schmidt. Il ne s'agit encore évidemment que d'opposition. Mais le crédit du chancelier Erhard est en baisse et la SPD gagne du terrain. Il y a là au moins un espoir. C'est précisément sur cet espoir qu'est fondé le concept que j'expose ci-dessous.

Du côté oriental, les réactions au geste français sont de deux sortes. Si les démocraties populaires les moins proches de l'Allemagne, dont la Roumanie est le type, ont pu y percevoir un exemple qu'il était tentant d'imiter envers Moscou, les voisins de la RFA, et bien entendu l'Union soviétique elle-même, ont estimé que le coup que nous portions ainsi à l'hégémonie américaine en Europe atlantique (coup dont on s'est ouvertement félicité), n'était pas sans menacer le groupe de Varsovie d'un relâchement, ni sans encourager la formation d'un fer de lance germano-américain. Cet événement est survenu au moment où le schisme chinois, cause de la maladie polycentriste qui mine le mouvement communiste international, s'aggravait de l'escalade au Vietnam et où la liberté de manœuvre soviétique à l'Ouest s'en trouvait chaque jour restreinte. La conjonction de

ces deux phénomènes, l'un à l'Ouest, l'autre en Extrême Asie, n'a pu que renforcer la conviction de la timide direction collégiale du PCUS qu'une politique de strict *statu quo* était, la plus sage. En fait, la cohésion de ce qu'il reste du camp soviétique ne se maintient plus guère qu'en raison de l'épouvantail revanchiste allemand qu'agitent sans cesse à Varsovie et à Prague – mais sans y croire vraiment eux-mêmes – les émissaires du Kremlin. Quant à l'appareil de Pankow, son existence, comme toujours dépend en tout de l'Union soviétique et uniquement d'elle.

Vu la situation nouvelle et passablement complexe, résultant des trois événements capitaux que sont le gonflement hérétique de la Chine, la guerre du Vietnam et l'affirmation de l'indépendance de la politique française, la vraie clef d'un règlement allemand ne me paraît plus se trouver ni à Washington, ni à Moscou. Elle se trouve à portée de la RFA qui, seule, me paraît disposer des moyens nécessaires – moyens avant tout psychologiques – pour amener Moscou à composition sans compromettre pour autant la sécurité occidentale.

Aussi longtemps que le gouvernement fédéral s'entêtera à vouloir faire montre de force, il n'aboutira au mieux qu'à cristalliser le *statu quo*. En d'autres termes, il servira la diplomatie soviétique, il unira à Moscou toujours plus étroitement Varsovie, Prague et Pankow. Il empêchera le dégel.

Au contraire, si la RFA, prenant un certain champ vis-à-vis de Washington, sans se priver pourtant de son ombrelle atomique, s'employait à rassurer les pays de l'Est sur ses intentions, autrement que par de vagues engagements de non recours à la force pour récupérer les frontières de 1937 et pour entrer dans le système nucléaire américain, la situation pourrait, me semble-t-il, évoluer pour le mieux. Imaginons qu'un jour Bonn renonce solennellement aux frontières de 1937, accepte comme définitive la ligne de l'Oder-Neisse, déclare nul *ab initio* le traité de Munich imaginons qu'en même temps le gouvernement fédéral se déclare prêt à bannir de son territoire tout armement atomique américain à la condition que, de son côté, l'URSS accepte un retrait simultané et contrôlé de tout son arsenal atomique implanté dans la zone orientale, en Pologne et en Tchécoslovaquie (ce qui correspondrait à peu près à l'une des variantes du plan Rapacki). Une sensation prodigieuse de soulagement serait créée par de telles déclarations dans les démocraties populaires voisines. Sans doute les dirigeants moscovites s'en sentiraient-ils quelque peu embarrassé, eux et leurs compères est-allemands. Mais ils ne s'en trouveraient pas moins pris à leur propre jeu.

D'un seul coup, les conditions seraient créées pour l'ouverture de relations diplomatiques entre Bonn et les pays de démocratie populaire, y compris la Yougoslavie. La doctrine Hallstein, la clause berlinoise elle-même, perdrait rapidement leur raison d'être. Le maintien de la zone orientale en tant qu'État n'intéresserait plus que Moscou et ses clients de Pankow.

Des nombreux contacts politiques que le gouvernement français a eus au cours des deux dernières années avec les hommes d'État des petits pays

de l'est européen, il résulte clairement que les convictions idéologiques y sont nettement moins solidement implantées qu'en Union soviétique. La coopération économique et technique au sein du CAEM a d'autre part laissé un goût fort amer chez eux. De là une pression authentique des populations et des élites intellectuelles pour obtenir une libéralisation des régimes imposés par Staline, une renaissance des relations historiques de toutes sortes avec les pays de démocratie classique de notre continent.

On peut aller plus loin et se demander si les partis eux-mêmes, qui dirigent ces pays, répugneraient vraiment à l'idée de faire une place plus large à une coopération avec l'Occident qui serait de nature à dissiper le gros de leurs soucis économiques pourvu toutefois que leurs relations avec l'URSS ne se modifient qu'insensiblement.

La suite serait incontestablement plus délicate et il y a lieu de s'interroger sur les réactions que pareille initiative de Bonn provoquerait au Kremlin. Personnellement, je ne suis pas éloigné de penser que cette réaction serait nulle, ou quasi nulle. La politique soviétique, je l'ai dit dans mon télégramme n° 2790 du 13 juin, traverse une phase d'hésitation et même d'immobilisme, attribuable à la fois à la rupture de l'unité du mouvement international communiste, à l'affaire du Vietnam, aux difficultés économiques internes et au tempérament excessivement prudent des actuels dirigeants. Nous sommes loin, bien que huit années seulement nous en séparent, de l'intervention brutale de Khrouchtchev en Hongrie.

Évidemment, un mouvement de cette sorte tendrait davantage à la réalisation d'une Europe de l'Atlantique à la Russie que d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural. Mais une Europe englobant la Russie, c'est-à-dire l'Union soviétique, ne serait-elle pas en définitive une Union soviétique englobant l'Europe ?

Je quitte ce pays avec la profonde conviction qu'il n'y a plus – si jamais il y a eu – et qu'il n'y aura plus jamais de commune mesure entre un quelconque des pays de notre péninsule et l'Union soviétique. La disproportion existe en tout : dans les dimensions, dans le nombre des habitants, dans le climat physique et psychologique, dans la puissance militaire et, de plus en plus, dans la puissance économique. Elle existe même dans le degré de conviction idéologique entre la « patrie du socialisme » et les pays qui devinrent par la terreur ses satellites, mais qui le sont de moins en moins. Entre tous les régimes totalitaires du monde dirigés par des partis communistes, l'Union soviétique est le seul qui puisse se dire à peu près certain de ses lendemains (et je n'excepte même pas le régime chinois de la liste de ceux qui sont plus ou moins condamnés à terme, car les exagérations auxquelles le PCC aboutit l'éloigne toujours davantage, malgré les apparences, d'une population qui s'est distinguée depuis trois mille ans par son bon sens, ses instincts pacifiques et son goût pour la rémunération personnelle de l'ouvrage bien fait). De plus, l'Union soviétique n'est pas vraiment un pays : c'est un subcontinent, dont les intérêts vitaux sont à la fois en Asie et en Europe et qui, pour cette raison, ne peut pas faire partie ni d'un système européen, ni d'un système asiatique.

Bien différents apparaissent actuellement les pays dits de démocratie populaire. Ceux-là, s'ils sont obligés de tenir le plus grand compte du redoutable voisinage de l'Union soviétique, tournent naturellement leurs regards, et de plus en plus, vers les contrées atlantiques, méditerranéennes ou scandinaves, selon leurs propres emplacements géographiques. Ils font partie intégrante de l'Europe et ce serait, je crois, un terrible contresens historique que d'accepter leur exclusion de notre système continental futur, si jamais nous parvenons à l'édifier.

Bien entendu, il faut les rassurer avant de les séduire et de les amener à nous. En même temps, il importe d'éviter de nous brouiller ou de les brouiller avec l'URSS, ce qui exige que nous fassions le maximum d'efforts pour nous rapprocher nous-mêmes et nos partenaires occidentaux, du Kremlin.

N'est-ce pas finalement une politique de cette nature qui devrait sortir des entretiens franco-soviétiques de Moscou de juin dernier ? – Pour qu'il en soit ainsi, une seule condition est à remplir, essentielle il est vrai, c'est l'accord de Bonn quant à un processus de réunification qui impliquerait en permanence une incapacité militaire partielle de la nouvelle Allemagne et, pourquoi pas sa neutralité garantie par les signataires du traité de paix.

Ce qui précède représente peut-être une forme trop simplifiée de ma pensée. J'estime pourtant en avoir dit assez pour montrer que, dans la conjoncture présente, il n'apparaît pas inconcevable que la France, utilisant à plein les ressources que lui procure une position diplomatique exceptionnellement favorable, joue le premier rôle dans l'édification d'une Europe des États s'étendant de l'Atlantique à la Russie, centrée sur une entente franco-allemande en profondeur et protégée, si faire se peut, par un armement nucléaire franco-britannique – une Europe qui soit à la fois amie des États-Unis et de l'Union soviétique, en rapport actifs avec la Chine, et capable de peser partout de son poids dans les affaires mondiales.

Les considérations qui précèdent sont-elles des spéculations imaginaires sorties d'un esprit qui s'inquiète d'avoir à dételer de la diplomatie active ou bien, comme je l'espère, peut-on y trouver des éléments utilisables ? Votre Excellence jugera.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

202

COMPTE RENDU

de l'entretien entre le général de Gaulle et le Roi de Jordanie, le 24 août 1966.

C.R. *Paris, le 24 août 1966.*

Le Roi de Jordanie[1] remercie le général de Gaulle d'avoir trouvé le temps de lui accorder cet entretien.

Il déplore très vivement que plusieurs affaires intéressant en commun la France et la Jordanie n'aient pu être menées à bien. Il a en vue à cet égard notamment les pourparlers qui s'étaient noués au sujet d'une livraison de *Mirage*[2]. Il a beaucoup regretté que le marché n'ait pu finalement être conclu. Ce sont ces sentiments qu'un de ses collaborateurs a d'ailleurs été chargé par lui d'exprimer personnellement en son nom au général de Gaulle.

Le général de Gaulle répond qu'il savait bien que l'aboutissement de ces affaires serait contrarié par le jeu d'influences extérieures. Ce qui était advenu ne nous avait donc pas surpris. Nous n'en avons pas moins éprouvé des regrets.

Changeant de sujet le Roi de Jordanie fait part au général de Gaulle des dispositions d'esprit du Roi Hassan[3] en ce qui concerne l'état des relations franco-marocaines. Le Roi Hassan en est sincèrement et profondément affecté.

Le général de Gaulle observe que le Maroc s'est comporté vis-à-vis de la France d'une manière intolérable. La personnalité même de M. Ben Barka n'a qu'une importance secondaire dans l'affaire. Ce qui est inadmissible, c'est qu'un ministre du Roi du Maroc ait pu enfreindre ouvertement la souveraineté française et accomplir un crime sur le territoire français. Cet événement, absolument injustifiable en soi, apparaît encore plus choquant si l'on songe aux relations d'estime et de confiance particulières qui existaient entre le président de la République française et le père du souverain actuel, ainsi d'ailleurs qu'entre le général de Gaulle et le Roi Hassan lui-même. Au surplus, dès l'origine de l'affaire, le général de Gaulle en a saisi, personnellement le Roi du Maroc et l'a mis en présence des risques auxquels elle exposait l'amitié franco-marocaine. Mais le Roi n'a pas paru tenir compte de cette démarche. Il ne s'est pas séparé de son ministre et a laissé les choses suivre leur cours.

[1] Ibn Talal Hussein II est roi de Jordanie depuis 1952.

[2] La demande de la Jordanie pour l'achat de *Mirage* à la France remonte à 1965. Des difficultés surgissent, relatives au nombre élevé de *Mirage* III commandés (trente-huit), des dates de livraison et des difficultés de crédit. Finalement ce sont les États-Unis qui, par l'accord du 3 avril 1966, vendent des F104 aux autorités libanaises.

[3] Le roi Hassan II du Maroc est soucieux au sujet de l'affaire Ben Barka voir *D.D.F.*, 1966-I, n°s 42, 53, 113, 252, 285.

Le procès va donc s'ouvrir. Oufkir[1] sera condamné. Sans doute ne risque-t-il pas personnellement grand-chose puisqu'il se trouve à l'étranger. Toute cette affaire n'en est pas moins lamentable et nous la considérons comme telle.

Le Roi Hussein demande si une solution ne pourrait être trouvée avant que le procès ne s'ouvre. Le général de Gaulle répond qu'il n'est plus temps. Sans doute cela eut-il été possible au départ et c'est dans cet esprit que le général avait fait tenir au Roi un message. Mais, encore une fois, le Roi n'avait pas jugé à propos de faire quoi que ce soit : Oufkir était demeuré ministre. Nous regrettons que les choses en soient venues là. Nous ne méconnaissons pas les difficultés auxquelles le Roi doit faire face. Il est en butte à de multiples intrigues auxquelles les Américains sont parfois mêlés. Sa tâche n'est certes pas facile. Ce devrait être pour lui une raison de plus de maintenir dans la ligne droite ses relations avec la France.

Le Roi Hussein fait alors allusion aux jours meilleurs qui viendront peut-être et aux bonnes dispositions qui sont les siennes pour en hâter l'avènement.

Avant de clore l'entretien, le général de Gaulle interroge le Roi de Jordanie sur la situation générale. Le Roi regrette que la conférence d'Alger[2] n'ait pu se tenir. Il déplore la division du monde arabe et fait allusion à un danger de guerre. La suite de ses propos montre qu'en s'exprimant ainsi il n'a pas en vue la tension existant entre Israël et les autres pays du Moyen-Orient, mais bien les relations des pays arabes entre eux.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et messages, 1966)

[1] Le général Mohammad Oufkir est ministre de l'Intérieur du Royaume du Maroc depuis 1964.

[2] La conférence des pays afro-asiatiques, normalement prévue à Alger en mars 1965, est finalement repoussée *sine die* par l'Algérie après que cette dernière a demandé son report à la fin de mai, puis au 29 juin et enfin au 3 novembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n°s 153, 289, 291.

203

M. McBRIDE, CHARGÉ D'AFFAIRE DES ÉTATS-UNIS *A.I.* À PARIS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 24 août 1966.*

Excellency :

I have been introduced by the Secretary of State[1] to forward to you the following personal letter[2] :

"Dear Maurice :

In view of President de Gaulle's forthcoming visit to Phnom Penh, I would like to supplement our previous discussion on Cambodia and on the Vietnamese and Southeast Asia problems generally, by alluding to certain specific points on which it may be useful for you to have our current thinking.

On the Cambodian question, I need hardly reiterate that we continue to support Cambodia's independence, neutrality, and territorial integrity. We fully understand Prince Sihanouk's concern to avoid involvement in the Vietnamese conflict, and we, for our part, have no wish to see that conflict expanded into Cambodia. As you know, we have for some months joined with you and others in seeking to get constructive action on the Prince's own proposal for expansion of the International Control Commission[3] so that it could do a better job of surveillance along the Vietnamese border and in relation to Sihanoukville. Unfortunately neither others nor we have succeeded in budging the negative attitudes of the Soviets and Poles, nor have we yet succeeded in persuading India to take the requisite initiative[4].

In the recent episode involving air attacks by United States aircraft on the village of Thlok Trak[5], we have been most grateful for the helpful efforts of your representatives in Phnom Penh. The case was a difficult one, inasmuch as the village in question clearly appears to be on the South Vietnamese side of the border on maps furnished to us by the Cambodian Government itself during the spring of 1964. Nonetheless, as it became clear to us that Cambodia did in fact exercise administrative authority in

[1] Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[2] Voir ci-dessous, dans la note n° 436/CLV du 25 août 66, les commentaires du Département au sujet de cette lettre.

[3] Il s'agit de la commission internationale de contrôle, mise en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[4] Les Soviétiques sont, avec les Britanniques, les vice-présidents de la conférence de Genève de 1954, qui met fin à la première guerre d'Indochine, et de celle de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos. Les trois pays membres de la CIC sont : le Canada, l'Inde et la Pologne.

[5] Survenu le 2 août 1966.

the area, Governor Harriman[1] conveyed to the Prince our regrets at any loss of life or damage to Cambodian property that might have occurred, and you will have noted that the South Vietnamese Government made a most forthcoming statement, including an offer of compensation. Governor Harriman's message expressed the hope that the Prince might still receive him, and, although the Prince's subsequent public statements indicate a possible decision to postpone the visit, we remain hopeful that a meeting might take place at some early date. A meeting of this sort could only be constructive and might at least serve to persuade the Prince of our underlying attitude of friendship and respect for his country and its neutrality.

If in the course of this visit it became possible for President de Gaulle's party to convey our views and attitudes, it would be most helpful. If the discussions should throw further light on the present Cambodian view of the International Control Commission, this too could be most useful in our continuing effort to help the Cambodians to get this project under way.

Thirdly, if there were a way to express to the Prince and his colleagues your understanding of the continuing restraint we are seeking to exercise in all our military operations along the border, this too could only be constructive. The villain of the piece remains, as it has always been, the fact that the Vietcong and North Vietnamese forces do in fact make significant use of Cambodian territory as a refuge and source of supply. We believe Sihanouk himself knows this and feels himself powerless to do more about it without ICC support.

In any case, I return to the fundamental point that we have absolutely no desire to see the war spread into Cambodia, and have only respect and sympathy for the Prince's desire to maintain a neutral and independent posture. We share Prince Sihanouk's concern over recurring frontier incidents and disputes and would invite him to consider whether a careful survey and demarcation would not provide the best assurance over the long run that these difficulties could be avoided.

Turning to the issues of Vietnam and Southeast Asia generally, I am sure you understand our fundamental position so fully that it is unnecessary to reaffirm it in detail. However, for whatever use it may be to your President and his party, it may be helpful to cover two points.

The first of these relates to our intentions to withdraw United States forces from South Vietnam once it is secured from North Vietnamese interference. We have always believed, and continue to believe, that the Geneva Agreements of 1954 and 1962 could be the proper basis for a restoration of peace in the area. It seems to us clear that the Geneva Agreements forbade the kind of interferences, and the outright introduction of combat forces, in which North Vietnam has been engaged. We have repeatedly stated our intention to withdraw our forces once this interference is at an end.

[1] William Averell Harriman, gouverneur de l'État de New York de 1955 à 1958, sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques (1963-13 février 1965), puis ambassadeur itinérant.

This intention is categorical. At the same time, unless and until Hanoï is prepared for some form of discussion, it seems to us impossible to lay down any more precise statements of how a mutual withdrawal could in fact be achieved. If such mutual withdrawal were the subject of discussions, no doubt we would wish to consider some phasing, with an eye on the question of confirmation and verification. Alternatively, it is of course always possible that the result might be achieved simply by unannounced reciprocal actions made known between Hanoï and ourselves through secret channels. In any case, it remains fundamental to our policy that we do not seek to maintain any permanent force presence in South Vietnam, nor any military bases, nor any alliance relationship with South Vietnam. I know how difficult it may be for Hanoï to understand that we really mean this, in the face of the large bases we have established in South Vietnam. I would hope that you would be in the company of those nations who could testify that the United States is never loath to abandon military bases – or to see them adapted to civilian purposes – where they have served their purposes or where they are no longer desired by the host countries.

The second point concerns our attitude toward a suspension or a cessation of the bombing of North Vietnam. I do not need to repeat to you the well-known record of our previous bombing suspensions, particularly the 37-day effort we made last January[1]. We would have been prepared to continue that suspension, and we would now be prepared to consider further action along these lines, if there were some indication from Hanoï that it accepted the necessity of some reciprocal action on its part, the most obvious form of action obviously being something relating to the fact of infiltration from the North. At the same time, we are fully sensitive to Hanoï's concern over anything that would appear to constitute a public admission of infiltration, at least at an early stage ; and we have therefore tried to make it clear, through all forms of contact, that the would consider very carefully the most private and confidential of indications that Hanoï was in fact taking, or prepared to take, actions – even though it might make no public statement or formal undertaking of any sort to this effect.

Where we continue to differ from your President's position, and from the urgings of some others, is with respect to the possibility of a simple, unilateral cessation of the bombing. We simply cannot accept this, either in terms of the North Vietnamese actions that have justified this response, or in terms of the practical effect on North Vietnam of such actions. We are inclined to believe, indeed, that a unilateral cessation might in fact encourage Hanoï and make the achievement of a peaceful solution more difficult and distant.

The above two points do not of course by any means exhaust the differences that exist between your view of the Vietnamese conflict and our own. However, it may be of some assistance to your government to have

[1] Les Américains ont suspendu leurs bombardements sur le Nord-Vietnam du 24 décembre 1965 au 31 janvier 1966.

these current statements of our views. What we want in the end – as I think you do – is a Southeast Asia composed of independent nations free to determine their own destinies, and ultimately – when the threats to their security have been reduced or can be met by appropriate external arrangements – in a true sense non-aligned. But, to get from here to there, we believe it vital that we remain determined to take necessary action, and only that action, that will prevent the success of external interference and aggression.

I look forward to an opportunity for full discussions with you when you come to the United States this fall in connection with the United Nations General Assembly[1]. Needless to say, we will be most grateful for any impressions of President de Gaulle's visit, particularly as it may relate to matters discussed in this letter.

With warm regards,

Sincerely,

Dean Rusk".

Sincerely yours,

Robert H. McBride

Chargé d'Affaires *ad interim*.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

204

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Lettre de M. Rusk au sujet des problèmes cambodgien et vietnamien

N. n° 436/CLV[2]. *Paris, 25 août 1966.*

La lettre adressée par M. Dean Rusk[3] au ministre[4] le 24 août[5] appelle les remarques suivantes :

1. *Cambodge*

Le ton de la lettre est très conciliant : la volonté américaine de reconnaître la neutralité du Cambodge et « de ne pas étendre la guerre à son territoire » est exprimée en des termes dépourvus de nouveauté mais peut-

[1] Sur les entretiens Rusk-Couve de Murville du 3 octobre 1966, voir ci-dessous le télégramme de Washington n°s 5751 à 5766 du 4 octobre 1966.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960.

[3] Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[4] Maurice Couve de Murville ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[5] Voir ci-dessus.

être encore plus chaleureux qu'avant. Cela est compréhensible, compte tenu de l'importance que semble toujours attacher Washington au voyage de M. Harriman[1].

Le point difficile est évidemment celui des incidents de frontière. M. Rusk souhaite que Sihanouk soit assuré par nous du désir américain « d'essayer d'agir avec une modération constante (*continuing restraint*)[2] dans la poursuite des opérations militaires à la frontière… »

Cette déclaration d'intention, assez vague, contraste malheureusement, *dans les faits*, avec la récente déclaration du porte-parole du Pentagone selon laquelle les forces américaines seraient autorisées, si leur sécurité l'exigeait, à poursuivre le Vietcong *au-delà du territoire du Sud-Vietnam*[3].

Cette contradiction n'a pas échappé au prince Sihanouk qui a déjà dénoncé la duplicité américaine (M. Harriman tend la carotte, tandis que le général Westmoreland[4] brandit le bâton). Il est certain que si les Américains voulaient sérieusement rassurer le Prince au sujet du respect de sa frontière Est, ils devraient s'expliquer d'une manière plus claire au sujet des véritables intentions de leur commandement militaire.

Le problème du renforcement de la CIC[5] est actuellement, avec le voyage de Harriman, la grande espérance de Washington dans ses rapports avec le Cambodge : les Américains comptent évidemment sur notre appui à ce sujet. Mais l'affaire est hérissée de difficultés (hostilité des Chinois, réserve des Russes, question du financement quasi insoluble, sauf si l'appui matériel américain est accepté, ce qui mettrait la CIC au Cambodge sous le contrôle indirect de Washington, etc.). Cette question sera donc l'une des plus délicates de celles que nous aurons à traiter avec les Khmers et il est préférable, semble-t-il, de ne donner encore aux Américains aucune assurance précise sur notre attitude définitive à ce propos.

2. *Vietnam*

Le secrétaire d'État américain souhaite faire mieux comprendre la position fondamentale de Washington sur le Vietnam et, essentiellement, les deux points suivants :

[1] Le 3 août 1966, le Département d'État américain annonce que l'ambassadeur itinérant Averell Harriman se rendra au Cambodge début septembre. Le 13 août, suite à un incident à la frontière avec le Sud-Vietnam, le prince Sihanouk annonce qu'il souhaite l'ajournement de cette visite. Le 25 août, une note officielle cambodgienne à ce sujet est remise aux Américains, mais le Département d'État déclare qu'il espère que cette visite pourra avoir lieu plus tard.

[2] *Note du texte* : Si l'affaire n'était pas si tragique, ces mots prêteraient à sourire. Il est certain que deux enfants morts et trois blessés (incident de Thlok Trak) [intervenu le 2 août 1966] constituent un bilan « modéré » à côté des bombardements subis par les villages vietnamiens.

[3] Le 12 août 1966, le porte-parole du Département d'État américain déclare que les commandants d'unités américaines au Vietnam du Sud ont le droit de pénétrer dans les pays voisins pour assurer leur propre défense.

[4] Général William Childs Westmoreland, commandant depuis 1963 du *Military Assistance Command Vietnam,* commandement militaire américain au Sud-Vietnam, créé en 1962.

[5] Il s'agit de la commission internationale de contrôle, mise en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

a) les États-Unis ont la ferme intention de retirer leurs forces du Sud-Vietnam dès qu'il sera « mis à l'abri de l'intervention du Nord ». Cette intention est « catégorique » et les Américains sont disposés, si les Nord-Vietnamiens ont la même volonté, à procéder à un retrait échelonné et simultané de leurs forces et de celles de Hanoï. Ce retrait pourrait être réalisé le cas échéant *par le simple moyen d'actions réciproques non annoncées, mais dont il serait convenu entre Hanoï et nous-mêmes par des moyens de communication secrets*. Quelle que soit l'importance des bases militaires américaines établies au Sud-Vietnam comme en tout autre pays, l'expérience montre que les États-Unis sont toujours prêts à abandonner de telles bases « lorsqu'elles ont rempli leur but » et si le gouvernement intéressé le demande : la France, laisse comprendre clairement M. Rusk, est bien placée pour attester cette vérité[1] ;

b) le second point concerne la suspension des bombardements du Nord-Vietnam. Rappelant la déception causée aux Américains par l'attitude négative de Hanoï à l'occasion de la pause décidée entre décembre 1965 et janvier 1966[2], M. Rusk souligne que le gouvernement américain continue à penser, à la différence du général de Gaulle et d'autres, que la possibilité d'une nouvelle suspension unilatérale des raids est inacceptable. Cela ne ferait qu'encourager Hanoï dans son attitude actuelle et « rendrait plus difficile et plus lointaine une solution pacifique ».

Ce résumé de la position américaine n'est, semble-t-il, nouveau que sur un point, d'ailleurs important : pour la première fois, le secrétaire d'État envisage d'une manière sérieuse, non plus seulement le principe, mais les modalités pratiques d'un retrait des troupes américaines : si l'adversaire consentait à discuter de ce retrait (M. Rusk ne dit pas comment, mais il pense probablement à des discussions bilatérales), il pourrait s'effectuer dans des conditions dont seuls Washington et Hanoï auraient à connaître. Cette précaution a sans doute pour objet, dans l'esprit de M. Rusk, de sauver la face du gouvernement nord-vietnamien qui, n'ayant jamais admis la réalité de son intervention militaire, ne saurait accepter publiquement d'y mettre fin ou, tout au moins (ce qui est prévu avec un certain réalisme ici) de la diminuer.

Cela dit, deux questions au moins se posent à ce sujet :

Tout d'abord, en nous donnant ses éclaircissements sur leur position, les Américains souhaitent-ils que nous les portions à la connaissance des Nord-Vietnamiens ? Cela n'est pas dit formellement par M. Rusk, mais l'on peut supposer que c'est sous-entendu.

Ensuite, et à supposer que cette communication soit faite, est-ce que cela suffirait à amener un infléchissement sensible de l'attitude actuelle des Nord-Vietnamiens et du Front ? Cela n'est pas impossible, mais cela reste

[1] Allusion à la fermeture des bases américaines en France suite au retrait de la France de l'OTAN intervenue en mars 1966.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 25

douteux, semble-t-il, tant que Hanoï aura l'impression que les États-Unis n'ont pas modifié fondamentalement leur attitude au sujet de l'interprétation des Accords de Genève.

En effet, pour la RDVN et le Front[1], les clauses relatives à l'arrêt de l'intervention étrangère sont prioritaires et le problème des rapports entre le Sud et le Nord, puis celui de la réunification, sont à régler par les Vietnamiens eux-mêmes.

Les termes de cette lettre montrent que M. Rusk continue à penser, au contraire, que le *retrait définitif* des Américains reste subordonné à la cessation de l'intervention des Nord-Vietnamiens au sud du 17e parallèle et que la division du Vietnam en deux entités nationales distinctes doit être indéfiniment maintenue, ce qui est totalement inacceptable à Hanoï et au FNL.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

205

Instructions pour la délégation française à la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies

N. *Paris, 26 août 1966.*

Désarmement – Points 26, 27, 28, 29.

26.– Non-prolifération des armes nucléaires : rapport de la conférence du Comité des Dix-Huit Puissances sur le désarmement[2] (résolution 2028 (XX) du 19 novembre 1965).

27.– Question du désarmement général et complet : rapport de la Conférence du Comité des Dix-Huit Puissances sur le désarmement (résolution 2031 (XX) du 3 décembre 1965).

28.– Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires : rapport de la Conférence du Comité des Dix-Huit Puissances sur le désarmement (résolution 2032 (XX) du 3 décembre 1965).

29.– Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires : rapport de la Conférence du Comité des Dix-Huit Puissances sur le désarmement (décision du 3 décembre 1965).

Les quatre points ci-dessus mentionnés figuraient déjà l'ordre du jour de la XXe session. Les trois premiers firent l'objet de résolutions invitant le Comité des Dix-Huit à en poursuivre d'urgence l'étude et à rendre compte

[1] Le Front national de Libération du Sud-Vietnam.

[2] Au sujet du Comité des Dix-huit Puissances sur le désarmement voir : *D.D.F.*, 1962-I, nos 16 et 81.

au cours de la XXIe session du progrès de ses travaux. L'examen du quatrième point fut rapporté à la session de l'Assemblée qui va s'ouvrir.

Le Comité des Dix-Huit a tenu deux sessions au cours de l'année 1965, du 27 janvier au 10 mai et du 14 juin au 25 août. Principalement consacrées à l'étude de la non-prolifération des armes nucléaires et à l'interdiction des essais souterrains, elles n'ont abouti à aucun résultat. Les délégations américaines et soviétiques ont tenu cependant à déclarer à l'issue des travaux qu'il existait des perspectives de progrès. D'autre part, trois mémorandums ont été déposés, un par les huit pays non-alignés[1] agissant conjointement, un autre par l'Italie, un dernier par l'Éthiopie. Ces documents, qui se rapportent, les deux premiers à la non-prolifération, le troisième à l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, sont brièvement analysés dans les études consacrées ci-dessous aux différents points de l'ordre du jour.

Point 26 – Non-prolifération des armes nucléaires

La Commission du désarmement[2], réunie à la demande de l'URSS du 26 avril au 16 juin 1965, avait, aux termes d'une de ses résolutions (DC 225 du 15 juin 1965), recommandé au Comité des Dix-Huit Puissances : « d'accorder une priorité spéciale à la question d'un traité ou d'une convention destinée à empêcher la prolifération des armes nucléaires… ». La délégation française qui occupait son siège n'avait pas participé aux débats, conformément à la consigne générale d'abstention qui lui avait été donnée.

Le 17 août 1965, le gouvernement des États-Unis déposait devant le Comité des Dix-Huit, qui s'était réuni à la suite des décisions prises par la Commission du désarmement, un projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires. Ce projet qui n'avait pas le parrainage des autres pays occidentaux était conçu de manière à permettre le partage des responsabilités nucléaires au sein d'une alliance ou d'un groupe d'états comprenant déjà des puissances nucléaires. Il fut aussitôt dénoncé par les Soviétiques comme une entreprise destinée à favoriser l'accès du gouvernement de Bonn à l'arme nucléaire.

Le 24 septembre 1965, l'URSS déposait à son tour un projet devant les Nations unies et demandait l'inscription à l'ordre du jour de la XXe Assemblée d'un point intitulé « non prolifération des armes nucléaires ». Le projet soviétique interdisait toute forme de partage des responsabilités nucléaires. De son côté, le débat sollicité par l'URSS aboutissait à une résolution demandant la négociation de toute urgence d'un traité international « exempt d'échappatoires » (2028 (XX) 19 novembre 1965).

Depuis, la question de la non-prolifération n'a marqué aucun progrès. Les Américains ont sans doute apporté quelques amendements à leur projet

[1] Les huit pays non-alignés du comité des Dix-huit sont : la Birmanie, le Brésil, l'Éthiopie, l'Inde, le Mexique, le Nigeria, la RAU, la Suède.

[2] Voir la dépêche de Rawalpindi du 21 juillet 1966 publiée plus haut. La commission du Désarmement s'est réunie pour la dernière fois en 1965.

initial, mais ceux-ci, de pure forme, ne pouvaient contribuer à rapprocher les points de vue. De leur côté, les pays non-alignés ont insisté pour que des mesures de désarmement frappant également les puissances nucléaires accompagnent la renonciation attendue de celles qui ne le sont pas. Ainsi, la délégation suédoise, dissociant le problème de la dissémination, qui serait selon elle surtout l'affaire des puissances nucléaires, de celui de la prolifération, recommande qu'on envisage avant tout l'interdiction des essais souterrains et l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires.

Ce sont ces mesures, ainsi que la réduction des stocks d'armes nucléaires existants, que le mémorandum des huit pays non-alignés énumère comme devant accompagner un traité de non-prolifération qui serait une étape véritable sur la voie du désarmement général et complet. Le même mémorandum impute aux grandes puissances et au problème des alliances l'échec des négociations en cours.

De son côté, le mémorandum fait le bilan des points d'accord et de désaccord et suggère la création d'un groupe de travail chargé de comparer les projets en présence.

Dans le cadre de ces débats la délégation américaine s'est déclarée prête en fin de session[1] à faire sienne une suggestion suédoise tendant à fixer la date du 1er juillet 1967 comme date limite à laquelle un accord sur l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires devrait intervenir. Mais cette prise de position ne doit pas être considérée comme une concession à l'idée d'un lien nécessaire entre la non-dissémination et des mesures de désarmement véritable. Les Américains soutiennent toujours, en effet, qu'il est de l'intérêt de tous que la non-dissémination constitue une fin en elle-même.

Point 27 – Le désarmement général et complet.

Par sa résolution 1908 (XVIII) du 27 novembre 1963, l'Assemblée générale des Nations unies avait invité la Conférence de Genève à reprendre ses travaux conformément à la « déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement » et à rechercher une entente sur des mesures propres à atténuer la tension internationale. Cette résolution avait été adoptée à l'unanimité et sans vote. La délégation française se serait abstenue si un scrutin avait eu lieu, en raison de notre attitude à l'égard du Comité des Dix-Huit.

C'est ce qu'elle a fait au cours de la XXe session de l'Assemblée générale quand celle-ci a adopté un projet de résolution (2032 (XX) 5 décembre 1965) priant le Comité des Dix-Huit de poursuivre « ses efforts en vue d'accomplir des progrès substantiels vers la réalisation d'un accord sur la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace ». Les travaux de Genève n'ont pas répondu à ces vœux.

[1] La précédente session du comité des Dix-huit s'est tenue du 14 juin au 25 août 1966.

Point 28 – Suspension des essais nucléaires et thermonucléaires.

Le 3 décembre 1965 l'Assemblée générale approuvait par 92 voix contre 1 et 14 abstentions, dont celle de la France, un projet de résolution qui, se référant expressément au traité de Moscou, demandait « que tous les essais d'armes nucléaires soient suspendus » et priait le Comité de Genève de « poursuivre d'urgence ses travaux sur un traité d'interdiction complète des essais ».

Largement débattue à Genève, la question n'a pas fait de progrès. Les Soviétiques continuent de s'opposer au principe des inspections sur place toujours exigées par les Américains. Toutefois, la discussion d'un certain nombre d'idées avancées par les pays non-alignés a contribué à donner l'impression que le problème évoluait. Si la procédure par défi proposée par la Suède n'est retenue ni par les Américains ni par les Soviétiques, ces derniers, en revanche ont indiqué en fin de session que leur gouvernement serait prêt à signer un accord sur la base d'un projet présenté par la RAD interdisant les essais souterrains d'une intensité supérieure à un certain seuil et prévoyant le moratoire des essais d'une intensité plus faible. Les Américains paraissent peu disposés à s'engager dans cette voie et on remarquera que les Italiens se sont abstenus de relancer leur propre projet de moratoire.

Point 29 – Convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires.

L'Assemblée générale, qui avait adopté au cours de sa XXe session un projet de résolution demandant la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement, avait jugé inopportun de discuter de la convocation d'une autre conférence mondiale, portant sur un point particulier. Le principe même de l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires constitue un des thèmes habituels des délégations des pays de l'Est qui voudraient voir appliquer à ces armes des mesures analogues à celles prises contre les armes chimiques.

Le mémorandum éthiopien remis à la fin de la dernière session du Comité des Dix-Huit invite essentiellement les puissances qui possèdent des armes nucléaires à prendre l'engagement de ne pas se servir de ces armes contre les territoires ou les régions dénucléarisées et suggère la création d'un organisme des Nations unies chargé d'assurer le contrôle des engagements qui seraient ainsi pris et des traités qui seraient éventuellement conclus.

Le Comité de Genève compte reprendre ses travaux aussitôt après la prochaine session de l'Assemblée générale. Cependant, l'impuissance qu'il continue de manifester, le renvoi probable à l'année prochaine par la Commission préparatoire pour la Dénucléarisation de l'Amérique latine[1]

[1] Le 27 novembre 1963, l'Assemblée générale des Nations unies adopte une résolution sur la dénucléarisation de l'Amérique latine. Une conférence préliminaire se tient à Mexico du 23 au 27 novembre 1964 ; elle crée, à titre permanent, une Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine : COPREDAL, dont le siège est à Mexico. La commission se réunit notamment le 30 août 1966 pour s'ajourner jusqu'au 31 janvier 1967.

de la suite de ses travaux pèseront sans doute, à côté de raisons de caractère plus général, sur les débats qui seront consacrés au désarmement. Certaines délégations en particulier pourraient être amenées à suggérer des solutions pour sortir de l'impasse actuelle et évoquer, par exemple, le projet d'une conférence mondiale du désarmement.

Ce projet, dont l'adoption (résolution 2030 (XX)) avait recueilli le 29 novembre 1965 112 voix sans opposition, la France s'étant abstenue, a été rayé, comme le sait la délégation, de l'ordre du jour de la prochaine session. Ses principaux promoteurs ne voudraient pas, en effet, qu'une entreprise qui devrait comprendre la participation de la Chine reste placée sous le signe des Nations unies. Cependant, les tentatives faites jusqu'à ce jour pour y intéresser Pékin ont toutes échouées.

La délégation française évitera de prendre une part active aux débats. Elle informera le Département des projets de résolution déposés ainsi que de toute initiative prise en matière de désarmement afin que les instructions nécessaires puissent lui être adressées.

On ne saurait exclure que les expériences poursuivies par la France dans le Pacifique ne donnent lieu à une mise en cause de notre politique nucléaire. La délégation est déjà en possession des dossiers mis à la disposition des Ambassades pour leur permettre de répliquer le cas échéant aux critiques dont cette politique peut être l'objet (dép. n° 129 QA/IP du 29 avril 1966)[1]. Elle utilisera éventuellement ces informations dans la mesure où elle l'estimera nécessaire.

(Désarmement, problèmes généraux, cessation des expériences nucléaires)

[1] La dépêche n° 129/QA/IP du 29 avril 1966 relative aux expériences nucléaires, non reproduite, adresse aux chefs de postes diplomatiques, une documentation pour leur permettre de répondre aux questions qui leur seront posées sur les futures expériences nucléaires françaises dans le Pacifique. Ce document est accompagné d'un dossier qui traite de la politique générale de la France en matière d'expériences nucléaires, de l'organisation et de la sécurité des expériences, des questions militaires et des questions techniques, ainsi que des conséquences (et de la non-application) du traité de Moscou.

206

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES SERVICE DES ÉCHANGES CULTURELS

Les relations culturelles franco-yougoslaves

Paris, 26 août 1966.

Les relations culturelles franco-yougoslaves sont régies par l'accord culturel signé par M. Louis Joxe, en juin 1964[1], au nom du gouvernement français. Cet accord est complété par un Protocole d'échanges renouvelé en décembre 1965 et valable pour deux ans.

Pour répondre au vœu des autorités yougoslaves, qui avaient exprimé le désir, au printemps de 1965, d'établir des contacts avec les milieux scientifiques français, nous avons en outre accepté de conclure un accord scientifique et technique qui a été signé en juin dernier[2] lors de la visite en France de M. Avdo Hum, président du Conseil fédéral yougoslave, pour la coordination de la recherche scientifique, et dont les modalités d'application sont à l'étude.

Les deux pays disposeront ainsi avant la fin de l'année d'un ensemble d'accords capable de leur permettre d'étendre et de diversifier leurs relations culturelles dans tous les domaines, y compris la recherche scientifique[3] grâce à l'Arrangement spécial prévu entre le CNRS et le Conseil fédéral yougoslave pour la coordination de la Recherche scientifique.

En Yougoslavie même, notre action culturelle se fonde surtout sur les activités des deux instituts français de Belgrade et de Zagreb (avec son annexe de Split) auxquels s'ajoutera prochainement, grâce à l'autorisation que nous venons de recevoir, une salle de lecture, ouverte à Ljubljana[4], capitale de la région la plus industrialisée du pays. Depuis la loi sur la presse et l'information de 1960[5], ces établissements ne peuvent plus donner d'enseignement direct et leur compétence a été limitée à des activités culturelles, telles que prêt de films, de livres et de revues (bibliothèques et salles de lecture), conférence, projections, expositions photographiques, etc. L'accord culturel de 1964 a permis d'améliorer la situation. Celle-ci cependant n'est pas encore entièrement satisfaisante. Si nous avons obtenu

[1] L'accord culturel entre la France et la Yougoslavie a été signé le 19 juin 1964. Il est publié au *Journal Officiel de la République française* du 31 janvier 1965.

[2] L'accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Yougoslavie a été signé le 27 juin 1966. Il est publié au *Journal Officiel de la République française* du 5 avril 1967.

[3] Un accord de Coopération entre le CEA (Commissariat à l'Énergie atomique) et la Commission fédérale yougoslave pour l'Énergie nucléaire est signé le 30 septembre 1957. Un protocole annexe a étendu cette coopération aux domaines de la radiopathologie, radioécologie, protection dans les mines et dosimétrie dans les mines.

[4] L'accord est signé à Belgrade le 18 octobre 1966.

[5] Voir *D.D.F.*, 1961-I, n°s 64, 173.

de distribuer plus librement nos films, les autorités yougoslaves continuent de vouloir surveiller d'assez près l'action de ces établissements, comme celle, du reste, des autres établissements étrangers.

L'essor des relations culturelles rencontre encore d'autres obstacles : les uns viennent du caractère de la Constitution qui, sous le régime de l'autogestion, donne aux six Républiques une autonomie rendant difficile, pour les autorités fédérales elles-mêmes, l'application de mesures d'ensemble destinées à donner effet aux accords, notamment en ce qui concerne l'enseignement de la langue française. D'autres résultent, dans la période actuelle, de la réforme économique en cours qui amène les dirigeants à éviter toute dépense qui n'intéresse pas le développement économique[1].

Stimulés par les contacts renoués au cours des deux dernières années, les échanges ont néanmoins progressé. Grâce aux arrangements financiers intervenus au moment de la dévaluation du dinar, la vente de nos livres a pu être soutenue. Les relations artistiques sont actives comme en témoigne l'exposition d'icônes de Macédoine organisée à Paris à l'automne 1965 et celle de tapisseries françaises prévue pour la fin de l'année 1966 en Yougoslavie. De nombreuses pièces de théâtre françaises sont traduites et jouées sur les scènes de Belgrade. Le public fait bon accueil à nos films et des relations suivies sont entretenues entre l'ORTF et la Radiodiffusion yougoslave.

On sait, d'autre part, que les échanges médicaux bénéficient d'un précieux aspect sentimental depuis que des savants atomistes de l'Institut de Vinca[2] ont été soignés et sauvés par des médecins français ; ils sont, en partie pour cette raison, nombreux. D'autres échanges traditionnels restent vivants, en matière juridique entre autres.

Les échanges techniques enfin se développent beaucoup. Nous faisons en leur faveur un effort considérable qui se traduit par le nombre de bourses que nous offrons (environ 700 mensualités par an, y compris les bourses du ministère des Affaires économiques) et par la création de centres de documentation scientifique et technique. Le premier, ouvert à Belgrade, est en voie d'expansion et nous nous sommes réservé, en négociant l'accord scientifique et technique de juin 1966, la possibilité d'en ouvrir dans d'autres villes.

Dans ce bilan, généralement positif, le principal sujet de nos préoccupations est la situation de l'enseignement du français dont le déclin continu depuis la guerre met en danger l'avenir de nos positions culturelles. Orientant délibérément les études de langues vers le russe et l'anglais, les autorités yougoslaves en étaient arrivées, au début de l'année 1960, à

[1] Il s'agit de la nouvelle loi yougoslave sur le financement de l'Enseignement du 14 mai 1966, dont le texte est publié en septembre 1966.

[2] En octobre 1958, par suite de l'emballement du petit réacteur de l'institut nucléaire de Vinca, près de Belgrade, six médecins atomistes furent irradiés, dont un décéda un mois plus tard. Ces savants yougoslaves furent soignés, avec succès, à Paris, à l'institut Curie.

conseiller l'enseignement de ces deux langues et à écarter le français. Nos négociateurs ont depuis lors obtenu qu'une « clause de la nation la plus favorisée » soit inscrite dans l'accord culturel de 1964. L'article 4 stipule que l'enseignement du français occupera « une place de choix qui ne soit en aucun cas moins favorable que celle dont bénéficient les autres langues étrangères ». Il devrait, en d'autres termes, à côté de l'anglais, du russe et de l'allemand, atteindre au moins une proportion de 25 %.

Le gouvernement de Belgrade n'a pas mis jusqu'à présent beaucoup d'empressement à exécuter cet engagement. Selon les évaluations actuelles, la moyenne générale du pays ne s'établis pas au-dessus de 17 %, avec de fortes inégalités suivant les Républiques. La situation est d'autant moins satisfaisante que le pourcentage est particulièrement bas dans les régions développées du pays (6 % en Croatie, 2 à 5 % en Slovénie contre 35 à 40 % en Macédoine et au Monténégro) et qu'il décroît dans les classes les plus jeunes[1].

Nous nous efforçons de lutter contre cet état de choses tant en soutenant l'enseignement de notre langue par les méthodes traditionnelles (10 instituteurs et professeurs détachés) qu'en recherchant l'utilisation de moyens nouveaux : introduction de l'enseignement du français dans les Facultés scientifiques et techniques (obtenue en décembre 1965)[2] et création de lycées spéciaux de langue française. La première de ces expériences inaugurée à Belgrade, Zagreb et Ljubljana donne quelques résultats encourageants. Nous espérons que la seconde débutera à la rentrée, sous la forme de petites classes organisées dans le cadre de l'Association Yougoslavie-France avec l'aide d'un instituteur français détaché[3].

Quelques indices semblent indiquer que les autorités yougoslaves commencent à comprendre l'importance de cet aspect essentiel des relations culturelles. En juin dernier, M. Avdo Humo a dit à M. Peyrefitte qu'il était pleinement conscient du problème. Il s'efforcerait, a-t-il assuré, de pousser à la création de lycées de langue française et a laissé entendre que les petites classes de Yougoslavie-France pourraient être l'amorce d'un lycée franco-serbe.

Il serait utile que les engagements pris et les promesses faites soient rappelés aux milieux officiels yougoslaves tandis que nous devrons être prêts nous-mêmes à renouveler l'assurance que la France fournira les professeurs, le matériel et les livres nécessaires, notamment aux lycées où l'enseignement serait donné dans notre langue.

[1] Se reporter à la note sur l'enseignement du français en Yougoslavie, datée de mai 1966, émanant de M. Pierre Dufour, conseiller culturel près l'ambassade de France à Belgrade, non reproduite.

[2] Se référer à la dépêche de Belgrade n° 682/ACT du 31 mai 1966, non publiée.

[3] Des classes élémentaires, dites franco-serbes, seront ouvertes en septembre 1966 dans deux écoles primaires de Belgrade, où le français sera enseigné une heure par jour à deux classes d'enfants âgés de six à sept ans.

Enfin, le Département étudie la possibilité d'installer dans un nouveau bâtiment la « petite école » qui fonctionne actuellement à Belgrade et qui est fréquentée par une vingtaine d'enfants français et une quarantaine d'étrangers. Un crédit de 200 000 frs avait été prévu en 1964, mais il avait été « stérilisé » en 1965. Un nouveau projet, dont le coût s'élève cette fois à 470 000 frs (sans les travaux d'aménagement) vient d'être soumis par notre ambassadeur au Département qui procède à son examen.

(Europe, EU, Yougoslavie, 1966)

207

M. Daufresne de La Chevalerie, chargé d'Affaires de France *a.i.*
à Rabat,
à M. François de Laboulaye, directeur d'Afrique du Nord
au Département.

L.[1] *Rabat, 26 août 1966.*

(*Reçu* : le 27, à 17 h. 30).

Cher ami,

J'ai bien reçu les lettres qui m'ont été adressées par l'Ambassadeur et qui m'ont été remises par M. Faugère[2]. Je vous adresse, sous ce pli, le compte rendu[3] de conversations que j'ai eues les 25 et 26 août avec le docteur Benhima[4] et M. Cherkaoui[5].

Vous noterez la réponse qui m'a été faite par le ministre des Affaires étrangères au sujet des indications données par un journal français, selon lesquelles M. Balafrej[6], représentant personnel du roi Hassan II, effectuerait bientôt un voyage en Europe pour expliquer à divers gouvernements

[1] Cette lettre est adressée par Xavier Daufresne de La Chevalerie, ministre-conseiller, chargé d'Affaires de France à Rabat, à François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique du Nord au ministère des Affaires étrangères.

[2] Guy Faugère, secrétaire adjoint des Affaires étrangères, troisième secrétaire de l'ambassade de France à Rabat.

[3] Les comptes rendus des entretiens des 25 et 26 août sont publiés ci-après à la suite du présent document.

[4] Docteur Mohammed Benhima, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; il est le frère de Ahmed Taïbi Benhima, ministre marocain des Affaires étrangères du 20 août 1964 au 28 février 1966, puis directeur du Cabinet royal.

[5] Mohammed Cherkaoui, ambassadeur du Maroc à Paris de juin 1961 à août 1964, nommé ministre de l'Économie nationale et des Finances en août 1965, puis ministre du Développement jusqu'au 23 février 1966, date à laquelle il succède à Ahmed Benhima comme ministre des Affaires étrangères du Maroc.

[6] Ahmed Balafrej, ministre des Affaires étrangères du premier gouvernement marocain indépendant. Président du Conseil en mai 1958, en décembre de la même année après la chute du gouvernement qu'il préside, il se retire de la vie politique active et reste l'un des principaux dirigeants de l'*Istiqlal*, au sein duquel il s'oppose à Allal-el-Fassi. Le 22 mars 1961 il est nommé par Hassan II représentant personnel du roi avec rang de ministre.

le point de vue marocain sur l'affaire Ben Barka[1]. Je conclus de sa réponse embarrassée que ce projet est peut-être effectivement envisagé.

J'espère que les Marocains ne se lanceront pas à nouveau dans l'entreprise de propagande qu'ils avaient déclenchée en janvier dernier et qui n'avait d'ailleurs pas eu grand succès.

Il y a une certaine discordance entre les propos du Dr Benhima et ceux de M. Cherkaoui. Le premier se situe d'emblée dans la perspective de la condamnation du général Oufkir[2]. Le second affecte de croire qu'il serait encore possible de trouver un biais juridique pour infléchir le processus judiciaire ou encore d'aboutir à un non-lieu. Il est vrai que M. Cherkaoui parle en tant que ministre des Affaires étrangères. Il paraît en tout cas beaucoup plus préoccupé que le Dr Benhima.

Ce qui s'est passé au sujet de la dépêche *Associated Press*[3], faisant état, à propos de l'entretien du général de Gaulle et du Roi de Jordanie, d'une mise en garde solennelle du gouvernement marocain auprès du gouvernement français, témoigne bien de toutes les difficultés que nous aurons avec la presse et aussi les postes périphériques. Je remarque cependant que, grâce à votre action et à celle du Département, le ton de la presse française du 26 août a été satisfaisant. Comme je l'indique dans le compte rendu ci-joint, j'avais appelé, dès le 25 août, l'attention de M. Cherkaoui à ce sujet.

Je me demande tout de même si, indépendamment d'une action auprès de l'ORTF, nous ne pourrions pas agir, le moment venu, auprès de certains postes périphériques comme *Europe n° 1* et *Radio Monte-Carlo* par exemple, où, à ma connaissance, l'État français dispose d'importantes participations. Il est bien évident que tout ce que nous pourrons faire sur la presse et sur la radio aura une importance capitale.

Edmonde Charles-Roux[4] est venue me voir. Elle a été invitée aujourd'hui par le Roi, avec un certain nombre de dames, dont les femmes de chefs de missions diplomatiques, à passer la journée à Skhrirat[5]. Je l'ai trouvée extrêmement bien « briefée », grâce à Robert Gillet[6] et à vous. Je n'ai fait

[1] Affaire Ben Barka : voir *D.D.F.*, 1965-II, et 1966-I, rubrique Maroc.

[2] Général Mohammed Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur, frappé d'un mandat d'arrêt international par la Justice française.

[3] La dépêche n° 158 de l'agence *Associated Press,* rédigée par Michael Goldsmith, est du 25 août 1966. *Le Monde* du 26 août 1966 (p. 5) publie un court article intitulé « *À l'approche du 5 septembre, le Maroc s'inquiète des conséquences du procès Ben Barka sur ses relations avec la France. Hussein de Jordanie a effectué une démarche à l'Élysée* ». Le ton est modéré, le Maroc cherche à éviter une rupture avec la France.

[4] Edmonde Charles-Roux, journaliste française, écrivain, reçoit le prix Goncourt en 1966. Rédactrice en chef de l'édition française de la revue américaine *Vogue*. Épouse de Gaston Defferre, homme politique français.

[5] Skhrirat, une des résidences du roi Hassan II, située au bord de la mer entre Rabat et Casablanca.

[6] Robert Gillet, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Rabat, rappelé à Paris le 23 janvier 1966 en raison de l'affaire Ben Barka.

que confirmer ce que vous lui aviez dit. Je l'ai mise en garde contre des indiscrétions éventuelles de la presse, plusieurs journalistes parisiens se trouvant actuellement au Maroc. Bien entendu je vous rendrai compte de la conversation qu'elle aura eue avec Hassan II.

Je vous signale que le Roi a accordé une longue interview à Danielle Hunebelle[1], de *Réalités*. Danielle Hunebelle serait restée plusieurs heures avec le Roi et l'interview porterait sur de nombreuses choses, y compris les relations franco-marocaines. Cette indication m'a été donnée par le chef du service de Presse du Palais Royal qui m'a précisé que l'entretien s'était déroulé en tête à tête entre Danielle Hunebelle et Hassan II. Moulay Ahmed Alaoui[2], qui était présent au début, avait été prié de sortir. Peut-être pourriez-vous vous renseigner discrètement auprès de *Réalités* ?

J'ai été invité, comme tous les chefs de missions diplomatiques, le 25 août, par le Roi pour une journée « de détente » dans sa maison de Skhrirat, située au bord de la mer entre Rabat et Casablanca. J'ai pu m'entretenir avec beaucoup de ministres. J'ai constaté que, comme me l'avait dit le Dr Benhima, ils n'étaient pas exactement informés des choses.

Je ne leur ai, bien entendu, pas fait de révélations. Ils ne m'ont pas caché cependant leur inquiétude sur les conséquences possibles pour les relations franco-marocaines, de la condamnation du général Oufkir. J'ai décelé chez tous un grand désir que le cap puisse être franchi sans trop de difficultés. Ils m'ont dit qu'il y aurait le plus grand intérêt, au cours du mois de septembre, à poursuivre comme si de rien n'était notre œuvre de coopération culturelle et technique. Cela pouvait, ont-ils précisé, faciliter les choses.

J'estime, pour ma part, qu'ils ont raison. La venue, dans les premiers jours de septembre, d'une mission chargée d'examiner avec les services marocains compétents, toutes les conditions relatives au recrutement des élèves, à l'établissement du programme d'études et à la formation de professeurs et du matériel pédagogique du futur Institut national agronomique[3], l'arrivée, quelques jours plus tard, de la délégation française à la 16e session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé[4], me permettront d'organiser ici quelques déjeuners ou dîners, de manière

[1] Danielle Hunebelle, journaliste française, romancière, auteur et productrice de télévision, grand reporter pour la revue mensuelle *Réalités*. Elle a rencontré le roi Hassan II en tête-à-tête ; les propos du roi rapportés dans *Réalités* sont extrêmement désagréables vis-à-vis du général de Gaulle.

[2] Moulay Ahmed Alaoui, directeur du Cabinet royal et depuis septembre 1966 ministre de l'Industrie et des Mines

[3] À la suite de la décision prise par le gouvernement marocain de créer à Rabat un Institut national agronomique, établissement d'enseignement supérieur ayant vocation à former des ingénieurs agronomes marocains pour le développement rural du Maroc, le gouvernement français accepte de contribuer à la réalisation de ce projet ; il envoie plusieurs missions d'experts à Rabat dès 1964 et 1965 pour étudier les conditions relatives à la mise en route de l'Institut.

[4] La seizième session du Comité régional de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) pour l'Europe se réunit à Rabat du 6 au 10 septembre 1966. Le chef de la délégation française est le professeur Eugène Aujaleu, conseiller d'État, directeur général de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale.

à montrer que l'ambassade continue sa vie de travail comme si de rien n'était[1].

Entretien avec le Docteur Benhima dans la soirée du 25 août[2]

J'ai vu le Dr Benhima[3], à sa demande, dans la soirée du 25 août. Je lui ai parlé, comme me l'avait demandé M. Gillet, de l'attitude au moment du procès du procureur[4] et de celle du Président[5], de l'impossibilité de prononcer le huis clos pour les contumaces, de la durée du procès.

J'ai ajouté que, si la partie civile exagérait, le procureur comme le Président interviendraient pour exiger que soit respectée la courtoisie à l'égard d'un chef d'État étranger. Cela étant, j'ai fait remarquer qu'il pourrait être extrêmement difficile pour un Président de Tribunal d'arrêter les avocats en pleine envolée. J'ai indiqué qu'en ce qui concerne la presse, nous essaierions de faire tout notre possible, mais que cela serait très difficile. J'ai dit également que nous agirions dans la mesure de nos moyens auprès de l'ORTF[6].

J'ai glissé au passage que le gouvernement français serait, lui aussi, attaqué, que quatre hauts fonctionnaires du Département étaient cités[7]. Tout cela n'était pas agréable et la responsabilité en incombait, en fait, au Maroc. Il fallait que l'on s'en rende compte ici.

Mon interlocuteur a pris note avec intérêt de ce que je lui disais (et qui, comme vous le savez, a déjà été dit par M. de Beaumarchais à M. Benjelloun[8]). Il m'a déclaré qu'il avait vu le Roi pendant plus d'une heure à la suite de l'entretien que j'avais eu avec lui le 20 août (ma lettre du 21 août)[9]. Il avait trouvé le souverain moins amer et plus compréhensif.

[1] À la fin de la présente lettre, on lit de la main de Xavier Daufresne de la Chevalerie « *Excusez cette lettre rédigée à l'extrême hâte pour ne pas rater la valise. Très amicalement à vous. Xavier de La Chevalerie* ».

[2] Ce compte rendu d'entretien avec le Docteur Benhima constitue la première pièce jointe à la lettre de Rabat du 26 août 1966.

[3] Cet entretien se déroule entre Xavier de La Chevalerie, chargé d'Affaires de France à Rabat et le Docteur Benhima, ministre marocain de l'Éducation nationale.

[4] L'avocat général Toubas.

[5] Le président Perez.

[6] Office de radio télévision française.

[7] Les hauts fonctionnaires sont :

– Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965

– Robert Gillet, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Rabat depuis février 1965, rappelé à Paris en janvier 1966

– François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord à la direction des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères depuis août 1965

– Philippe Malaud, conseiller des Affaires étrangères, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis juin 1961.

[8] Ali Benjelloun, directeur de l'Office chérifien des Phosphates depuis juillet 1965, précédemment ambassadeur du Maroc à Washington. Il est envoyé à Paris par le roi du Maroc pour rencontrer Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères ; il est reçu le 20 août par Jacques de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

[9] La lettre du 21 août 1966 est publiée ci-dessus.

Aussi bien ne désespérait-il pas d'augmenter le pourcentage de chances d'obtenir que finalement Hassan II ne réagisse pas par une décision de rupture des relations diplomatiques le jour du jugement du général Oufkir.

Comme il laissait entendre de nouveau que le Roi pourrait réagir d'une autre manière, je lui ai indiqué qu'il convenait d'être prudent : si cette réaction devait être désagréable, elle risquait d'amener à son tour des réactions de Paris et de nous engager ainsi dans un processus dangereux d'escalade. Sans vouloir me dire ce qu'il avait à l'esprit, le Dr Benhima m'a répondu que ce à quoi il pensait était relativement modéré et ne lui paraissait pas de nature à trop compliquer les choses.

Le Dr Benhima a indiqué, au cours de la conversation, qu'il était possible que l'empereur Haïlé Selassié[1] parle, comme l'avait fait le roi Hussein de Jordanie[2], de l'affaire Ben Barka au général de Gaulle lors des conversations du Président de la République avec le Négus à Addis-Abeba.

Entretien avec M. Cherkaoui dans la matinée du 26 août[3]

J'ai vu M. Cherkaoui, dans la matinée du 26 août, pour lui remettre, comme convenu avec le Département (Direction des Affaires culturelles et techniques) la lettre relative à l'Institut national agronomique[4].

1. Le ministre des Affaires étrangères m'a parlé d'emblée de la dépêche de l'*Associated Press*[5] faisant état, à l'occasion de la visite du roi Hussein de Jordanie au général de Gaulle, « d'une mise en garde vigoureuse et solennelle du gouvernement marocain auprès du gouvernement français à propos du procès Ben Barka ». J'avais eu l'occasion en effet d'appeler la veille son attention, comme celle du chef du service de Presse du Palais Royal, à ce sujet. Il m'a dit qu'il regrettait cette dépêche, en soulignant que ce n'était pas la première fois que l'*Associated Press* essayait d'envenimer les choses. Il connaissait le démenti apporté par Paris et je lui ai montré, de mon côté, la dépêche publiée à Rabat par l'AFP dans la nuit du 25 août, et faisant état de la mise au point des milieux officiels marocains. M. Cherkaoui m'a dit qu'il était satisfait de la rédaction de cette dépêche.

Il avait d'ailleurs remarqué que la presse française du 26 août n'avait pas cherché à grossir l'affaire. Le ministre a souligné au passage que ce n'était pas le roi Hassan II qui avait pris l'initiative de demander au roi Hussein de Jordanie de parler de l'affaire au général de Gaulle[6].

[1] Le général de Gaulle rencontre l'empereur Haïlé Sélassié les 27 et 28 août 1966 à Addis-Abeba ; voir le compte rendu publié ci-après.

[2] Le général de Gaulle rencontre le roi Hussein de Jordanie le 24 août 1966 ; le compte rendu est publié ci-dessus.

[3] Le compte rendu de l'entretien avec M. Cherkaoui est la deuxième pièce jointe à la lettre du 26 août 1966 ; l'entretien se déroule entre Xavier de La Chevalerie, chargé d'Affaires de France à Rabat et Mohammed Cherkaoui, ministre des Affaires étrangères du Maroc.

[4] Voir plus haut la lettre du 26 août 1966, publiée sous le même numéro.

[5] Dépêche parue le 25 août 1966 – voir la lettre de Xavier de La Chevalerie du 26 août 1966 publiée sous le même numéro que le présent document.

[6] Lors de l'entretien du 24 août 1966 dont le compte rendu est publié ci-dessus.

2. M. Cherkaoui a reparlé, bien entendu, du procès. Je lui ai redit ce que j'avais dit à M. Benhima[1] en ce qui concerne l'attitude du procureur et celle du Président lors des débats, notre intervention auprès de l'ORTF, etc., tout en rappelant les difficultés.

M. Cherkaoui m'a indiqué à cette occasion qu'il n'avait pas encore vu M. Benjelloun depuis le retour de ce dernier le 25 août dans la soirée à Rabat.

Le ministre a cherché un moment à revenir sur tous les arguments que vous connaissez et qui ont été développés par M. Benjelloun auprès de M. de Beaumarchais[2]. Il a voulu affecter de considérer qu'il était peut-être encore possible d'infléchir le processus judiciaire. Il m'a redit toute son angoisse. Je l'ai trouvé beaucoup plus préoccupé que le Dr Benhima. Il m'a indiqué au passage que le gouvernement marocain avait consulté des avocats très compétents au sujet d'El Mahli[3] et que ceux-ci avaient fait valoir que, dans l'état actuel du dossier, l'intéressé ne pourrait être au maximum l'objet que d'une condamnation avec sursis. Il a redit encore que le dossier du général Oufkir ne paraissait pas comporter de preuves.

3. J'ai dit à mon interlocuteur que j'avais lu dans un journal français que M. Balafrej[4] pourrait être appelé à effectuer des voyages en Europe au sujet de l'affaire Ben Barka. M. Cherkaoui a paru embarrassé et m'a répondu qu'il n'avait pas d'indication officielle à me donner à ce sujet. Le Roi ne l'avait pas encore informé d'un tel projet.

4. En fin de conversation, nous avons reparlé de certaines affaires en instance, notamment la ratification de la convention franco-marocaine de sécurité sociale par le Maroc[5]. M. Cherkaoui m'a indiqué qu'il ne s'agissait que d'une simple formalité : imposition du sceau de Sa Majesté, et qu'il pouvait m'assurer que l'affaire serait réglée dans quelques jours.

À cette occasion, le ministre a déclaré qu'il serait bon, dans les circonstances actuelles, de donner une certaine publicité à tout ce qui intéresse la poursuite de notre coopération culturelle et technique et qu'il agirait en ce sens. Je lui ai répondu que cela pourrait être effectivement souhaitable, pourvu que ce soit fait avec mesure. Il en est convenu et m'a dit qu'il fallait effectivement faire montre de doigté.

(Maroc, Personnalités marocaines, Affaire Ben Barka, M-2-3)

[1] Voir le compte rendu du 25 août avec M. Benhima publié ci-dessus sous le même numéro que le présent document.

[2] Voir le compte rendu de l'entretien du 20 août publié ci-dessus.

[3] El Ghali el Mahli, commissaire étudiant marocain à Paris, parent par alliance du général Oufkir, inculpé dans l'affaire Ben Barka.

[4] Ahmed Balafrej, homme politique marocain, représentant personnel du roi.

[5] La Convention générale franco-marocaine sur la sécurité sociale signée à Rabat le 9 juillet 1965, entre en vigueur le 1er janvier 1967. Les instruments d'approbation sont échangés le 18 novembre 1966. La Convention est publiée dans le *Recueil des traités et accords de la France (RTAF)*, 1967, n° 31.

208

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3559 à 3570[1].
Secret. Diffusion strictement réservée.

Alger, 27 août 1966.

(*Reçu* : 14 h. 00).

Je me suis acquitté, tant ce matin auprès des hauts fonctionnaires, que cet après-midi auprès de M. Bouteflika, de la mission qui m'avait été confiée. La thèse qu'il m'avait été demandé de défendre, je l'ai exposée dans son intégralité. En conséquence, mes interlocuteurs ont été informés des résultats décevants auxquels nous étions parvenus à Paris en cherchant à répondre aux objections formulées en juillet par M. Bouteflika à l'encontre du projet de règlement auquel nous avions songé[2]. J'ai dit que le gouvernement français ne pensait pas que le problème du contentieux financier soit, toute réflexion faite, encore mûr et qu'il serait plus sage d'en reporter le règlement à plus tard, sans pour autant que la négociation soit formellement suspendue. Si le gouvernement algérien souhaitait poursuivre les entretiens sur ce sujet, et le demandait formellement, nous ne nous y refuserions pas, mais les choses seraient longues et difficiles.

Toutefois, le gouvernement français estimait que le délai qui serait, de toute évidence, nécessaire pour régler cette affaire financière ne devait pas compromettre le développement de nos relations et celui de l'Algérie. Aussi étions-nous disposés à renoncer au lien que nous avions établi entre le versement de l'aide et le service par l'Algérie de certains emprunts. Nous étions prêts à reprendre les paiements au titre de l'aide, à condition, d'une part, que le régime des transferts financiers entre Paris et Alger soit l'objet d'une normalisation[3], d'autre part, que l'Algérie fasse un effort particulier et

[1] Ce télégramme porte la mention suivante : *de la part de M. Wormser, avec prière de communiquer à M. Pompidou et à M. Michel Debré ainsi qu'à M. Couve de Murville.* M. Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département, est chargé d'une mission exploratoire à Alger en vue d'apprécier l'opportunité d'une reprise des négociations financières franco-algériennes.

[2] Se reporter au télégramme d'Alger nos 3152 à 3155 du 21 juillet, reproduit ci-dessus.

[3] Depuis l'instauration du contrôle des changes en Algérie, le 19 octobre 1963, les transferts de fonds de ce pays vers la France se sont heurtés à des difficultés très importantes dont certaines seulement ont reçu une solution, parfois partielle. À ce jour, il reste à obtenir des autorités algériennes, d'une part, l'apurement d'arriérés divers et souvent importants, concernant soit des particuliers, soit des sociétés, d'autre part, la mise en place pour l'avenir d'une réglementation à la fois plus complète et plus libérale. À la suite de l'interruption des négociations financières franco-algériennes, le 29 avril 1966, l'Algérie cesse tout paiement, même au titre des dettes dont elle avait accepté la charge postérieurement à l'indépendance, nationalise les mines, les biens vacants et les compagnies d'assurances, le gouvernement français diffère tout versement de l'aide « libre » pour 1966. Afin d'éviter une détérioration des relations entre les deux pays, le gouvernement algérien fait un certain nombre de gestes en matière d'autorisations de transfert et de rapatriement de matériels. La compagnie Air France, dont le transfert des recettes avait subi de très importants retards, a été autorisée, en mai, à rapatrier 4,5 millions de F. De même, la Pharmacie centrale d'Algérie a pu régler à ses fournisseurs les très importants arriérés qu'elle leur devait.

rapide d'abord pour liquider les arriérés d'Air France et de la compagnie de navigation mixte, ensuite pour autoriser les transferts relatifs aux arrérages des dettes contractées par des sociétés exploitant en Algérie envers des organismes prêteurs français, enfin pour faciliter le transfert des avoirs des rapatriés bloqués, en fait, en Algérie, c'est-à-dire au premier chef les « comptes départ définitif ». Avec précaution, mais netteté, j'ai exposé la thèse du versement d'une partie de l'aide en dinars.

Je regrette de devoir rapporter que les réactions de mes interlocuteurs et surtout du ministre des Affaires étrangères[1] ont été à peu près aussi vives que je l'avais annoncé avant de quitter Paris. Sur les transferts en particulier, l'idée de verser une partie de l'aide libre en dinars a conduit M. Bouteflika à déclarer qu'il était « ulcéré et meurtri ». Sur le fait que nous étions, tout bien pesé, d'avis d'ajourner à des temps meilleurs le règlement du contentieux financier, M. Bouteflika a témoigné de la surprise la plus vive. Croyant constater une évolution de notre position depuis les origines mêmes de cette négociation et se référant à la bonne impression que lui avait laissée l'audience que lui avait accordée M. le Président de la République[2], M. Bouteflika s'est demandé si nous n'avions pas depuis un certain temps cessé de vouloir réellement traiter. Et, pendant plus de trois longues heures, le ministre algérien des Affaires étrangères a demandé que soit menée à bonne fin la négociation sur le contentieux financier.

Il a mis en avant, sur ce point, toutes sortes d'arguments dont il sera rendu compte par ailleurs, ressassant de vieux griefs, réclamant même le retour à la négociation dite globale[3], citant bien entendu à cet égard, les affaires de vin[4], de main-d'œuvre et de marine marchande, mais énumérant aussi des griefs nouveaux comme par exemple les interventions de notre conseiller financier à Washington auprès de BIRD[5] (dont M. Bouteflika a laissé clairement entendre qu'il avait en sa possession une lettre adressée à cet organisme international) ou encore les affaires de la raffinerie d'Alger,

[1] M. Abdelaziz Bouteflika est ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963.

[2] Le général de Gaulle a reçu, le 9 mars 1966, M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, qui lui a remis un message du colonel Boumediene.

[3] Lors des conversations de mars-avril 1966, le gouvernement algérien a voulu tenter une négociation globale pour régler l'ensemble du contentieux public et privé et, en même temps, obtenir des engagements à long terme ou pluriannuels en ce qui concerne l'aide financière et l'écoulement des vins. Du côté français, il ne paraissait pas raisonnable de confondre tous les problèmes en suspens et l'on souhaitait fixer d'abord un objectif plus limité.

[4] Le problème des importations de vin d'Algérie se trouve dans une phase critique. En France, la récolte de 1965 a été exceptionnellement abondante. Pour éviter une chute profonde des prix, alors fixés à 5,10 F le degré hecto, le ministère français de l'Agriculture a été amené à envisager de prolonger certaines mesures de blocage et d'augmenter la distillation, frappant de plein fouet l'Algérie. Le vin représente près de 65 % des exportations algériennes à destination de la France et l'Algérie n'a pas d'autre débouché pour ce produit. Le 4 janvier 1966 le gouvernement algérien a diffusé un communiqué soulignant que la coopération est un tout et affirmant que la prise en considération des revendications des viticulteurs français quant à la suspension des achats de vin d'Algérie provoquerait de nombreuses difficultés dans les relations commerciales entre les deux pays. Le problème du vin est passé du plan technique au plan politique.

[5] M. René Larre, inspecteur des Finances, ministre plénipotentiaire, conseiller financier près l'ambassade de France à Washington depuis mai 1961.

celles de la sidérurgie de Bône qui le préoccupent d'autant plus que notre attitude – c'est-à-dire celle de la *COFACE*[1] – risque d'entraver la mise en œuvre des récents arrangements algéro-soviétiques. J'ai bien entendu fait les mises au point nécessaires, en suivant, pour ce qui est des démarches de M. Larre, les indications que m'avait données M. Debré[2] avant-hier. Finalement, M. Bouteflika m'a demandé si on ne pourrait pas conclure l'accord sur le contentieux financier, quitte à le garder secret jusqu'à nouvel ordre.

Sur le fond, j'ai fait observer à plusieurs reprises que depuis que le gouvernement algérien avait décidé de faire un « petit effort », la condition nécessaire mais non suffisante d'un accord était acquise. M. Bouteflika a bien montré qu'il était toujours d'accord. Pour ce qui est des rapports entre l'aide libre et les transferts, M. Bouteflika, s'il a bien écouté mes explications, a déclaré qu'il s'agissait de deux questions entièrement distinctes. L'Algérie n'était pas riche, mais c'était son devoir de régler dans la limite de ses moyens le problème des transferts. Elle le ferait, qu'il y ait ou non de l'aide libre versée, puisque « ce problème la préoccupait ». Mais c'était aussi, selon lui, le devoir du gouvernement français de verser cette aide inconditionnellement, encore que l'Algérie pût s'en passer. Il m'a fallu faire montre de patience pour éviter, qu'à diverses reprises, la discussion ne tourne pas à l'aigre. Aussi finalement ai-je proposé, et M. Bouteflika a-t-il tacitement accepté :

1) que je rapporterais au gouvernement français la demande formelle du gouvernement algérien de poursuivre la négociation sur le contentieux, y compris sa proposition, si l'on arrivait à un accord, de le tenir temporairement secret ;

2) que je rapporterais également les réponses obtenues sur les transferts et qu'en fait le gouvernement français apprécierait s'il pouvait considérer qu'après cet entretien étaient réunies les conditions qu'il mettait à la reprise de l'aide. En employant cette formule, j'ai évité de préjuger la décision finale du gouvernement.

Pour ce qui est du calendrier, j'ai dit qu'on ne pouvait guère espérer, compte tenu de l'absence du ministre des Affaires étrangères, reprendre la conversation, c'est-à-dire donner des réponses aux questions de M. Bouteflika, avant la seconde quinzaine de septembre.

Après cette difficile conversation, il convient de se demander ce que nous devons faire. Nous avons sans aucun doute reçu sur la question des transferts des assurances de caractère très général. Il est clair qu'elles ne sont pas aussi précises que nous le désirerions. Devons-nous, dans ces conditions,

[1] Les sinistres déclarés sur l'Algérie s'élèvent à 47,6 millions de F. Les autorités algériennes ont autorisé le transfert du montant d'une importante échéance due par la Raffinerie d'Alger à un de ses fournisseurs et qui était en souffrance depuis près de dix mois. Le gouvernement algérien doit autoriser les transferts qu'il a jusqu'à présent refusés, lever l'embargo sur les réexportations de matériel et prendre toutes dispositions utiles pour mettre fin à la défaillance d'acheteurs publics algériens

[2] M. Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966.

continuer de ne pas verser de l'aide ? Il me semble – et je me permets de le dire dans ce télégramme puisque je dois repartir en congé – qu'il serait plus sage, pour inciter les Algériens à agir et pour se couvrir contre les risques que présenterait, en définitive, une impasse totale, de verser sans attendre une fraction de l'aide 1966. Une somme de 40 millions paraît convenable[1]. Nous verrons bien, d'une part, si les Algériens assouplissent leur politique de transfert. Nous donnerons, d'autre part, un commencement d'exécution à la procédure que nous avons nous-mêmes proposée, et nous pourrons aviser pour les versements ultérieurs.

M. Gorse, qui a l'intention de se rendre à Paris au début de la semaine, se tiendra à votre disposition pour vous fournir toute explication complémentaire.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

209

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entre le général de Gaulle et l'empereur d'Éthiopie
Les 27 et 28 août 1966

C.R.
Très secret.

Premier entretien franco-éthiopien – Addis-Abeba, samedi 27 août 1966.

L'Empereur. Monsieur le Président, je suis très heureux de vous souhaiter à nouveau la bienvenue[2]. Vous savez l'estime et l'admiration que le peuple éthiopien vous porte. Il vient de vous les démontrer à nouveau en vous réservant l'accueil le plus chaleureux. Nos relations personnelles sont des plus amicales, et je suis certain qu'elles contribuent à renforcer l'amitié entre nos deux peuples. Votre visite agira puissamment en ce sens.

Le général de Gaulle. Je suis très touché de vos paroles. La visite de la France à l'Éthiopie est fort importante pour nos deux pays, et aussi pour d'autres. C'est la première fois que nos deux États se rencontrent chez vous, et c'est un hommage que nous voulons rendre à l'Éthiopie. Nous croyons

[1] Le 1er septembre, l'ambassadeur de France remet à M. Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, un chèque de quarante millions de F, représentant un premier versement d'aide libre pour 1966. De son côté, le gouvernement algérien a décidé, pour prouver sa bonne volonté en matière de transferts, d'octroyer à la Pharmacie centrale une subvention de 22 millions de F, de débloquer 10 millions de F pour permettre le transfert du reliquat des « comptes départ définitif », de transférer à Air France 4,5 millions de F venant s'ajouter aux 2 millions versés le 15 août, de transférer à la Compagnie de navigation mixte deux tranches de 1,1 million de F chacune. Voir le télégramme d'Alger nos 3606 à 3608 du 1er septembre, non reproduit.

[2] La visite du général de Gaulle à Addis-Abeba a lieu du 27 au 29 août 1966.

que la visite que nous vous rendons est importante aussi pour l'Afrique, car elle souligne la place de l'Éthiopie dans l'Afrique d'aujourd'hui et de demain. Comme vous le savez, nous sommes toujours attentifs à ce qui se passe en Afrique, et nous avons toutes les raisons de nous tenir en contact avec vous.

Nos bonnes relations sont importantes aussi du point de vue de la situation mondiale. Vous n'êtes engagés dans aucun conflit, nous non plus. Vous ne souhaitez pas l'être, nous non plus. Vous êtes pacifiques et, parce que nous le sommes nous aussi, nous avons beaucoup de choses à faire ensemble, pour la paix. Cette visite d'État a pour but de manifester que nous sommes d'accord pour la paix. Cela, indépendamment de l'amitié de nos deux peuples, qui est ancienne, qui a sa valeur, son poids et qui pourrait se manifester à nouveau si, par malheur, un drame venait à se produire.

Nous sommes à votre disposition pour échanger nos vues.

L'Empereur. Votre visite présente d'abord un intérêt général. Elle ne peut que renforcer notre amitié. Nous avons suivi vos efforts pour maintenir la paix mondiale, et nous sommes heureux que votre présence ici nous donne, aux uns et aux autres, l'occasion de souligner le prix que nous attachons à la paix.

Quant à nos relations, je voudrais vous faire part de nos soucis actuels. Nous vous avons expliqué les préoccupations que nous inspire la Somalie, notre voisine. Nous sommes contraints de nous engager dans une politique d'armement à cause de l'attitude hostile de la République de Somalie. Pourtant, nous avons toujours cherché à aider la Somalie à se développer dans la paix. Mais d'autres l'ont aidée en vue de démanteler notre territoire ainsi que d'autres territoires voisins. Nous voudrions donc vous présenter certaines demandes.

La Somalie comprend l'ancienne Somalie italienne et l'ancienne Somalie britannique dont les peuplades ont toujours bénéficié de l'hospitalité de notre pays. Mais vous avez pu constater à Djibouti les troubles que la Somalie fomente dans cette partie du monde.

Dans notre conversation avec le Président de la République de Somalie, nous avons offert notre assistance, à la condition, bien entendu, que l'on ne cherche pas à amputer notre territoire. Mais on se demande si d'autres pays n'aident pas la Somalie pour appuyer ses revendications territoriales.

Le problème de Djibouti présente un aspect particulier. Ce n'est pas à l'Éthiopie qu'il appartient de soulever un problème de fond à ce sujet. Nous devons cependant souligner que la majorité de la population est composée d'Afars, groupe ethnique dont la plus grande partie se trouve elle-même en Éthiopie. Nous voudrions que les autorités françaises en tiennent compte. Je ne veux pas, pour le moment, m'étendre davantage sur ce sujet.

Le général de Gaulle. Le territoire de la Côte française des Somalis est français. Les habitants sont des citoyens français. Leurs origines ethniques sont assez différentes. Mais, pour nous, ce sont des citoyens français. Quant à l'intérêt des voisins, nous le comprenons, et pour cause. Du côté éthiopien, nous n'éprouvons pas de sérieux désagréments. Je ne peux pas

en dire autant pour d'autres. Quoi qu'il en soit, nous avons à faire à un territoire français et à des citoyens français. Nous ne savons pas ce que sera l'avenir. La France tient compte des réalités et de l'avenir qui n'appartient à personne. Mais, pour le moment, la réalité, c'est la Côte des Somalis française.

L'Empereur. Tout en reconnaissant que Djibouti est un territoire français, nous devons mentionner qu'il a bénéficié des bons rapports entre nos deux pays.

Je veux revenir à la République de Somalie, qui poursuit une politique d'armement dans laquelle elle est aidée par l'URSS, la Chine et d'autres pays.

Le général de Gaulle. Nous le savons.

L'Empereur. C'est pourquoi nous avons des demandes d'armement à vous présenter. Le rapport des forces se détériore à notre détriment. L'URSS arme une armée de 20 000 hommes. Elle fournit une aviation, elle crée à nos frontières un danger qui menacera peut-être demain toute l'Afrique. Or, ce n'est qu'à la France que nous pouvons demander assistance, parce qu'elle a la même politique que l'Éthiopie dans cette partie du monde.

Le général de Gaulle. Nous vous entendons très bien et vous connaissez nos dispositions. Je voudrais cependant vous demander si le concours des États-Unis n'est pas suffisant pour vos besoins.

L'Empereur. Nous sommes reconnaissants à l'Amérique de son aide. Mais il y a une différence entre l'aide offensive que la Somalie reçoit de la Russie et l'aide défensive que nous recevons des États-Unis, et que ceux-ci d'ailleurs accordent également à la Somalie. Je n'ai pas mentionné le détail de ce que nous souhaiterions obtenir mais, si cela peut vous être utile, lecture vous en sera donnée.

(M. Mammo Tadesse[1] donne lecture d'une liste comprenant : 12 hélicoptères, 6 bombardiers, des canons anti-chars, des missiles anti-chars, des canons, des chars blindés de reconnaissance, des patrouilleurs côtiers, etc.)

Le général de Gaulle. Les Somalis sont très misérables, beaucoup plus que vous. Ils n'ont pas de ressources et ils vivent d'agitation et d'ambitions. Ils sont encouragés par certains pays qui font profession d'exciter les autres. Ils peuvent susciter quelques incidents, et faire quelques mauvais coups. Mais nous ne croyons pas que la Somalie soit un État dangereux. Elle reçoit des armes, mais elle n'a pas de valeur militaire. En tout cas, sa valeur militaire ne se compare pas à la vôtre. Il faut bien entendu prendre des précautions, et je puis vous assurer que nous examinerons avec soin vos demandes.

[1] M. Ato Mammo Tadesse, précédemment ministre d'État auprès du Premier ministre d'Éthiopie de 1961 à 1966, est le ministre éthiopien de la Justice depuis le remaniement ministériel d'avril 1966. Il est en outre président du conseil d'administration du chemin de fer franco-éthiopien.

M. Aklilou[1]. Monsieur le Président, il ne faut pas minimiser le danger somalien. Ce n'est pas parce que la Somalie est un petit pays de deux millions d'habitants qu'elle est inoffensive. La Grande Somalie[2] a été créée par l'Angleterre qui ne voulait pas évacuer l'Ogaden. L'Angleterre croyait y rester, elle a finalement été forcée de partir, mais elle a inculqué à ces pauvres peuplades l'idée de la Grande Somalie, qui est restée vivace. La politique officielle de la Somalie, telle qu'elle résulte des déclarations de son Premier ministre[3], est de démembrer l'Éthiopie et le Kenya. Au début, la Somalie recevait des armes de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Italie et de l'Allemagne, qui ont fini par demander à quoi tout cela pouvait servir. C'est alors que les Russes sont intervenus et ont dit à la Somalie qu'ils lui fourniraient tout ce qu'elle voudrait pour armer 20 000 soldats.

Aujourd'hui, les Somalis ont 500 experts russes qui les entraînent, plus de 100 chars, 100 canons anti-aériens, 200 canons anti-chars. Ces armements qui s'accumulent nous inquiètent. Le monde musulman est à nos portes. L'Amérique arme la police somalie, pour ne pas être en reste et ne pas abandonner le pays à l'influence exclusive de l'URSS. Nous avons maintenant un front contre les musulmans. La situation s'aggravera encore avec le départ des Britanniques d'Aden[4]. L'Égypte va occuper Aden dans deux ans.

Nous avons l'armement américain, mais les Américains font du goutte à goutte. Pendant ce temps, 500 jeunes Somalis sont en Russie pour apprendre à piloter et la Somalie possède une dizaine de *Mig*. Il semble évident que les Russes veulent contrebalancer en Somalie l'effort américain en Éthiopie.

Nous avons posé la question aux Russes. Ils nous disent : « Si vous le désirez, nous vous en donnerons aussi ».

Nous en sommes là. Les armes américaines sont inutilisables, car les Américains ne nous ont pas fourni de pièces de rechange afin de conserver le contrôle sur l'usage que nous en ferons. En fait, la Somalie est aidée par la Russie, l'Égypte, l'Irak, la Syrie et les États-Unis. Les États-Unis nous disent de nous adresser à l'ONU. Nous ne souhaitons pourtant que la paix, et nous voulons empêcher la Somalie de faire des bêtises. C'est pourquoi nous sommes contraints de rechercher l'équilibre des armements. Si nous avons 150 chars d'assaut, la Somalie ne fera rien.

La situation est dangereuse. Nous sommes encerclés par les Arabes, les Soviétiques sont là. Nous avons des besoins. Si, par exemple, nous demandons des hélicoptères, c'est parce que ces appareils nous sont indispensables

[1] Le Tschafe Taezaz Aklilou Habte Wold, homme politique éthiopien, est Premier ministre depuis 1961.

[2] La grande Somalie résulte de la fusion en 1960 de l'ex-colonie italienne de l'Érythrée et de l'ex-Somalie britannique, ou protectorat du Somaliland, pour former la République de Somalie.

[3] Le Premier Ministre de Somalie est M. Abdirizak Hadji Hussein depuis septembre 1964.

[4] Les Britanniques se retirent d'Aden en 1967. Par les accords de Djeddah du 24 août 1965, l'Arabie saoudite et la RAU prennent des engagements pour ramener la paix au Yémen. Voir *D.D.F.*, 1966-I, compte rendu du 31 janvier 1966.

pour approvisionner nos troupes aux frontières, pour évacuer les blessés, etc. nous ne voulons pas nous engager dans la course aux armements mais il s'agit d'une question vitale pour nous. Nous voulons compléter notre armement afin d'égaliser nos forces en présence de celles de la Somalie.

Notre politique, c'est la paix, et toute l'histoire de Sa Majesté l'Empereur le démontre. Jamais l'Éthiopie n'attaquera la Somalie qui, elle, est devenue une base pour attaquer l'Éthiopie. La Somalie sert d'instrument à d'autres pays. Ce qui se passe à Djibouti, c'est la Somalie qui en est responsable. Vous avez parlé d'une évolution qui serait approuvée démocratiquement. Mais il faut aussi tenir compte du fait que Djibouti faisait partie de l'Empire éthiopien. Plus que jamais, depuis que le chemin de fer relie Djibouti à Addis-Abeba, Djibouti est notre débouché naturel. Jusqu'à présent, la population se composait de 20 % d'Issas et de 80 % d'Afars. Si les autorités locales respectent les droits de la majorité Afar, les intérêts de l'Éthiopie seront sauvegardés. Si la France part, nous ne voudrions pas être défavorisés, nous ne voudrions pas que les Issas aient tout et les Afars rien.

Le général de Gaulle. Nous comprenons votre intérêt. Pour l'instant, il n'y aura pas de changement dans le territoire. Si un jour il devait y avoir quelque chose, on le verrait venir. Ce qui est important, c'est que nous gardions de bonnes relations, que nous nous tenions en contact, spécialement pour ce qui concerne la Corne de l'Afrique. Quant à vos soucis d'armement, nous allons examiner ce que vous nous demandez. Mais laissez-moi vous dire que l'on n'imagine pas que la Somalie bouleverse tout et qu'on la laisse faire.

Plus nous aurons de rapports culturels, techniques et aussi militaires, mieux cela vaudra.

Second entretien franco-éthiopien – Addis-Abeba, dimanche 28 août 1966.

M. Aklilou. Avec votre permission, Monsieur le Président, nous voudrions continuer à développer ce qui restait à dire. Sa Majesté voulait vous soumettre les questions relatives à l'étude de la mise en valeur du Wabi-Shebelli[1]. Ce fleuve va du centre de l'Éthiopie jusqu'à Mogadiscio et traverse l'Ogaden. S'il était exploité, il transformerait l'économie de toute une région. Par son importance et par les richesses qu'il peut mettre en valeur, il est comparable au Nil. Nous avons entrepris les études préliminaires avec des experts français[2]. Nous en sommes maintenant à la deuxième phase, celle de l'étude complète, qui permettrait de dire ce qui est réalisable, de proposer

[1] Le Wabi-Shebelli prend sa source dans le Harrar, traverse le sud-est de l'Éthiopie avant de pénétrer en Somalie ; de Mogadiscio à Kismaayo, son embouchure, il suit une direction parallèle à la côte. Il s'agit de la mise en valeur de la haute vallée de ce fleuve pour laquelle le gouvernement français est approché en 1965. L'Éthiopie a la ferme intention de voir ce projet entrer dans la voie des réalisations ; voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 132.

[2] À la demande des autorités éthiopiennes, une équipe d'experts français a effectué une reconnaissance générale du terrain pour l'aménagement de la vallée du Wabi Shebelli et établi un rapport sur le coût et les modalités des études relatives à ce projet. Le rapport est remis le 16 juin 1966 au ministre éthiopien des Affaires étrangères.

des décisions. Sa Majesté désire demander si le gouvernement français serait d'accord pour que ces études soient menées avec le concours d'experts français et avec des crédits de l'ordre de deux ou trois ans.

Une autre question importante se rapporte à la mise à notre disposition de professeurs français pour l'enseignement secondaire. Nous avons rendu le français et l'anglais obligatoires dans les écoles gouvernementales. Il s'agit de langues étrangères obligatoires, l'enseignement se faisant en éthiopien.

À l'Université aussi, l'enseignement se fait en éthiopien. Nous avons des facultés de droit, de lettres et de sciences. Mais nous avons formé le projet d'ouvrir une faculté de droit en français. Pour alimenter l'enseignement supérieur en français, nous avons besoin d'un enseignement secondaire complet, ce qui n'est pas le cas actuellement, de sorte que la majorité des étudiants ne comprennent que l'anglais. Aujourd'hui, beaucoup d'Éthiopiens vont en France après le baccalauréat, parce que beaucoup de professeurs d'université enseignent chez nous en anglais.

Pour le moment, nous souhaitons obtenir le plus possible de professeurs français. À long terme, nous voudrions former des maîtres éthiopiens en français. Nous voudrions en somme réaliser pour le français ce qui existe déjà pour l'anglais, puisque, dans cette langue, nous avons des Écoles normales qui forment jusqu'à mille maîtres par an.

Le général de Gaulle. Voilà donc, au point de vue pratique les souhaits de l'Éthiopie.

Vous nous avez parlé hier de l'armement. Nous constatons, d'après les listes que vous nous avez présentées, qu'il s'agit de quelque chose de considérable. Vous avez parlé du Wabi-Shebelli. Vous nous demandez enfin des professeurs pour l'enseignement secondaire et vous nous soumettez l'idée d'une École normale pour former de jeunes Éthiopiens.

Pour ce qui concerne l'armement, je vous répondrai directement que nous n'avons aucune objection de principe, bien au contraire, au renforcement militaire de l'Éthiopie. Nous pensions que vous vous adressiez surtout aux Américains. Mais vous nous dites qu'ils font des difficultés, qu'ils ne veulent pas tout donner et qu'ils exigent des contrôles. J'attire votre attention sur le fait que si nous nous engageons dans cette voie, nous prenons du même coup une sorte d'orientation qui nous conduit à la coopération militaire. Il faudrait que nous examinions comment coopérer, non pas pour l'emploi des armes que nous vous fournirions, mais au point de vue technique. Tout cela est nouveau. Peut-être, si les États-Unis se montrent plus généreux ou moins exigeants, serez-vous conduits un jour à changer d'orientation. La France a fait récemment l'expérience de retournements inattendus, consécutifs à une modification de l'attitude américaine. En tout cas, nous allons considérer la liste et examiner les possibilités de vous donner satisfaction. Je répète que nous n'avons pas d'objection de principe.

Pour la mise en valeur du fleuve, je donne la parole à M. Couve de Murville.

M. Couve de Murville. La difficulté, en ce qui concerne le Wabi Shebelli, c'est que c'est une affaire internationale. Le fleuve coule successivement sur

le territoire de deux pays. Du côté somali, l'étude de l'aménagement a été faite par les États-Unis. S'agissant d'un grand fleuve international, dont l'aménagement représente une dépense considérable, on ne peut guère concevoir qu'un financement international. L'aménagement du Wabi Shebelli paraît donc tomber dans la compétence naturelle de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement. Si c'est une affaire internationale, il est difficile que l'on traite différemment les deux parties. C'est sous cet angle que nous sommes prêts à examiner avec vous les difficultés pratiques à surmonter.

M. Aklilou. Ce n'est pas la question de l'aménagement du fleuve qui se pose pour le moment. Le Nil étant un fleuve international chaque pays a procédé pour son compte à des études. En ce qui nous concerne, nous avons fait des études pour le parcours allant des sources du Nil à la frontière du Soudan. Quand les Égyptiens ont construit le barrage d'Assouan, nous avons fait des réserves, parce que le partage des eaux risquait d'être compromis. Nous sommes maintenant dans la deuxième phase, postérieure aux études préliminaires.

Pour le Wabi Shebelli, la situation est comparable, mais peut-être pas tout à fait identique. La Somalie a procédé à des études non pas sur des fonds proprement américains mais grâce au concours du Fonds spécial des Nations unies. Nous n'y avons pas fait d'objection. Pour ce qui nous concerne, nous nous sommes adressés à la Yougoslavie, puis à des firmes françaises importantes. Ce travail présente un caractère très préliminaire. D'autres études plus poussées sont nécessaires. Ce n'est qu'ensuite, s'il faut procéder à des investissements, que nous pourrons, le cas échéant, nous adresser à la BIRD. Mais de toute manière, celle-ci demandera des études. C'est ce que nous avons fait sur le Nil, c'est ce que nous souhaitons faire sur le Wabi Shebelli. Après, nous nous mettrons d'accord avec les autres.

Le général de Gaulle. Il s'agit donc de procéder à une étude complète, qui servirait de base à un organisme international, qui serait peut-être la Banque Internationale, pour engager les travaux et les continuer.

L'Empereur. Je n'ai pas l'intention de poser de problème particulier. Le problème des armements a déjà été évoqué par M. Tadesse lorsqu'il s'est rendu à Paris il y a un an. Je crois devoir préciser que les Américains ne feront pas d'objection à ce que notre coopération s'élargisse dans ce domaine, car ils ne manifestent leur désaccord que lorsqu'il s'agit de s'approvisionner hors du camp occidental.

Le général de Gaulle. Il nous est déjà arrivé de recevoir des demandes importantes. Moi-même, j'ai été personnellement saisi de requêtes présentées par tel ou tel chef d'État. Malgré l'engagement personnel ainsi pris par mes interlocuteurs, l'affaire ne s'est pas réalisée, car au dernier moment on s'est trouvé en présence d'une offre plus intéressante des États-Unis. Cela vient de nous arriver avec le Roi de Jordanie[1].

[1] Il s'agit d'une commande de *Mirage* par la Jordanie à la France ; voir ci-dessus le compte rendu du 24 août 1966.

L'Empereur. Pour le Wabi Shebelli, nous ne voulons pas créer de difficultés supplémentaires à la Somalie. Mais les ressources inexploitées devraient être mise en valeur pour le bien-être des populations. L'expert qui a procédé à l'étude préliminaire a déjà écarté les craintes que pourrait éprouver la Somalie, 90 % des eaux restent en tout état de cause sur le territoire éthiopien, et 10 % seulement s'écoulent sur le territoire de la Somalie. Ce sont ces 90 % qu'il s'agit d'utiliser au mieux.

En ce qui concerne l'armement, je vous remercie de votre réponse.

M. Couve de Murville. Dans le domaine culturel, vous nous demandez pour l'immédiat un concours supplémentaire de professeurs français. L'effectif de professeurs français en Éthiopie augmente et doit continuer à augmenter. Pour l'avenir, notre accord culturel va rendre une solution possible, grâce à l'installation au Lycée d'un élément de formation, d'une sorte d'École normale.

L'Empereur. Je veux simplement mentionner quelques questions qui sont en cours de discussion entre les ministères, mais qui n'ont pas encore été assez étudiées pour que nous en parlions ici : envoi de vétérinaires, aide au développement communautaire, etc. Tout cela est à voir ultérieurement.

Le général de Gaulle. Il est certain qu'il existe, entre la France et l'Éthiopie, des éléments ou des possibilités de coopération plus étendus que ceux que nous avons jusqu'à présent utilisés.

M. Aklilou. L'archéologie copte est un bon exemple de cette coopération. Les savants français ont accompli en Éthiopie une œuvre considérable, qui pourra se poursuivre grâce à l'accord culturel récemment conclu[1].

(Cabinet du Ministre, Cabinet Couve de Murville, Entretiens et messages, 1966)

[1] L'accord culturel est signé le 27 août 1966.

210

NOTE

Entretien avec M. Nguyen Van Hieu,
membre du comité central du FNL

N.[1] *Phnom Penh, 28 août 1966.*
Secret.

Le premier entretien prévu pour M. Manac'h[2] avec la représentation du Front national de Libération a eu lieu dans l'après-midi du dimanche 28 août[3].

MM. Argod[4] et Manac'h se sont rendus à la résidence de M. Nguyen Van Hieu à Pnohm Penh. Ce dernier est membre du Comité central du Front. Ancien secrétaire général de l'organisation, il a été pendant un certain temps le chef de la mission permanente en Tchécoslovaquie et en RDA. En fait, a-t-il précisé, il a souvent quitté Prague, qui était son principal lieu de résidence, pour se rendre dans les capitales des pays socialistes européens, jouant ainsi le rôle d'une sorte d'ambassadeur itinérant. Le Front a désormais, souligné M. Van Hieu avec satisfaction, des représentants permanents dans toutes les capitales de l'Est européen.

L'homme se présente fort bien. Visage d'intellectuel, portant lunettes, il n'a rien de l'attitude un peu fruste de M. Huynh Van Tam[5] que M. Manac'h avait rencontré à Alger en juin dernier. Il parle un excellent français et exprime sa pensée avec plus d'autorité que son ancien collègue d'Algérie.

La conversation a donné lieu naturellement à un examen du problème des relations du Front avec la France et à des considérations générales sur la situation actuelle au Vietnam.

1. *Relations avec la France.*

M. Nguyen Van Hieu a abordé l'entretien en exprimant sa satisfaction de rencontrer notre ambassadeur au Cambodge et le directeur d'Asie. Le Front sait gré à la France, et particulièrement au ministère des Affaires étrangères et au général de Gaulle, de la situation objective qu'elle a su

[1] *Note manuscrite d'E. Manac'h* :
Vu par le Ministre le 30-31 août 1966.
Mis oralement le général de Gaulle au courant le 31 août à 12 h. 30 avant qu'il ne reçoive le Représentant de la RDVN.

[2] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] *Note du texte* : Un second entretien aura lieu, dans quelques jours, avec M. Tran Buu Khiem, président de la Commission des relations extérieures du Front. [Sur cet entretien du 7 septembre, voir la note n° 285/AS du 10 septembre 1966, non reproduite]

[4] Hubert Argod, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis janvier 1964.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus les notes d'Alger du 6 et du 7 juin 1966.

prendre dans l'affaire vietnamienne. Cette approche réaliste est vivement appréciée par le Comité central et l'on y suit avec attention l'événement que va constituer la visite du Président de la République française au Cambodge.

Le Comité central a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport fait par M. Huynh Van Tam à la suite de son entretien d'Alger avec M. Manac'h. M. Van Hieu n'est pas revenu dans le détail sur le problème, qui avait été soulevé par son collègue, de la mise en place à Paris d'une mission permanente du Front et il a affecté de comprendre les difficultés que nous voyons, pour le moment, à la réalisation de ce projet. Le directeur d'Asie, pour éviter toute équivoque, a exposé nos réserves dans les termes dont il avait déjà usé à Alger.

En revanche, M. Hieu a pris acte avec satisfaction de notre accord à l'ouverture en France d'un bureau de presse de l'Agence de libération. Il n'a pas caché que le titulaire du poste, qui serait en fait le premier représentant du Front, ne serait pas, à proprement parler, un journaliste mais une personnalité choisie avec un soin particulier pour sa compétence sur le plan politique. Il a feint de considérer – ce qui n'est pas exact – que le directeur d'Asie avait donné son assentiment, à Alger, à cette manière de procéder. M. Manac'h n'a pas cru devoir relever l'ambiguïté. Il paraît clair, en effet, que le Front ne manquera pas, en tout état de cause, d'utiliser le bureau de presse de Paris comme une « couverture » pour une certaine activité politique. L'attention de M. Hieu a été cependant attirée sur l'importance que nous attachions à ce que l'homme choisi fît preuve de prudence dans l'exercice de ses fonctions.

Comment l'Agence de libération serait-elle représentée pratiquement à Paris ? Le représentant du Front estimait qu'il convenait de mettre en place un bureau composé de trois personnes, un directeur, un photographe et un secrétaire. Il exprimait le vœu que nous acceptions les passeports du FNL dont les intéressés seraient munis et que leur installation à Paris ait lieu vers le mois de novembre. M. Manac'h a fait savoir, à titre personnel, que la date proposée ne semblait pas devoir rencontrer d'objection[1].

À deux ou trois reprises, M. Hieu a fait allusion aux bonnes relations que le Front entendait maintenir avec la France après la libération du Vietnam. Les nouvelles autorités tireraient certaines conclusions pratiques de cette attitude en ce qui concerne les intérêts de notre pays au Vietnam. Dès maintenant, elles ne se refusent pas à examiner certains problèmes avec nos compatriotes du Vietnam. Des conversations discrètes avaient déjà eu lieu ici et là, et encore en ce moment à Phnom Penh, avec des représentants des planteurs, pour sauvegarder le *modus vivendi* actuel et régler le problème des redevances. Une règle de bienveillance serait respectée vis-à-vis de tous ceux qui prenaient une attitude correcte à l'égard du Front. Il n'en serait évidemment pas de même pour les représentants

[1] En fait, ce n'est que le 11 octobre 1968 qu'un « bureau d'information du FNL du Sud-Vietnam » ouvre ses portes à Paris.

des intérêts français qui se mettraient au service de l'occupant et tel était particulièrement le cas des plantations *Michelin*. De manière générale, le Front savait qu'il aurait un jour à reconstruire le Vietnam et il entendait préserver toutes les possibilités de coopération avec nous. L'insistance que M. Hieu a mise dans cette partie de la conversation ne semblait pas dictée par de simples considérations tactiques et paraissait sincère.

MM. Argod et Manac'h ont remis au représentant du Front une notice relative à M. René Potin, gérant de plantations, qui a été enlevé par le FNL, le 21 août dernier entre Dak Mil et Ban Me Thuot et ont exprimé le souhait que ce dernier fût rapidement mis en liberté. M. Hieu a promis de s'intéresser immédiatement à l'affaire[1].

2. *Les problèmes politiques.*

L'exposé que le représentant du FNL a fait de la situation au Vietnam et de la politique menée par son organisation ne diffère pas sensiblement de celui de M. Huynh Van Tam.

Le Front mène une lutte nationale. Même s'il n'est pas constitué en un véritable gouvernement (et il n'est pas impossible que ceci se fasse à l'avenir), il se considère comme le véritable représentant des populations vietnamiennes et il bénéficie à cet égard d'une reconnaissance qui va s'accroissant aussi bien sur le plan intérieur qu'à l'étranger.

Comment M. Hieu définit-il cette lutte « nationale » ? Pour lui, le critère est essentiellement l'opposition à l'occupant américain. Le Front cherche à étendre son audience par un élargissement du combat à la masse la plus large possible de la nation. Il n'accepte le ralliement que de ceux qui participent totalement, partiellement, ou tant soit peu, à la résistance contre la pression américaine. Il y a place dans l'organisation et dans son exécutif pour les représentants de tous les courants de l'opposition à cette ingérence étrangère. Au surplus, des places demeureront réservées, au fur et à mesure de l'évolution, à ceux qui participeront au combat. Tel est notamment le cas pour les Bouddhistes.

Certes, la lutte est devenue de plus en plus meurtrière. Cependant, M. Hieu a exposé les raisons de son optimisme sur un ton qui paraissait dénué de toute forfanterie. Il était récemment dans le maquis et a subi personnellement les bombardements par B-52. Il sait donc fort bien quelle est la capacité offensive du matériel américain. Toutefois, les armes américaines ne peuvent venir à bout de la résistance de populations dispersées dans les campagnes ; elles ne rencontrent pas d'objectifs concentrés. La preuve est désormais faite que le Front peut tenir devant l'escalade américaine et qu'il peut remporter la victoire.

M. Manac'h, ayant relevé l'affirmation deux ou trois fois répétée par M. Hieu que le Front serait « victorieux », a posé la question de savoir si cela signifiait que l'organisation comptait sur une véritable défaite américaine.

[1] M. René Potin est libéré le 19 septembre 1966.

Les États-Unis étaient puissants, ils n'avaient pas donné tout leur effort, ils pouvaient encore mobiliser d'immenses ressources matérielles et mettre encore en ligne des centaines de milliers d'hommes. L'administration américaine n'avait pas de difficultés insurmontables avec son opinion. Il était douteux en tout cas que l'Amérique accepte de se retirer purement et simplement battue. Cela impliquait donc une continuation de la guerre avec des destructions immenses et des souffrances incalculables. Si l'Amérique devait un jour en venir à composer avec la réalité, elle n'accepterait ce qu'on peut appeler objectivement une « défaite » (c'est-à-dire un retrait militaire et politique de la région) que si un prétexte honorable était offert à sa retraite, à savoir un accord sur la base d'un compromis qui lui servirait de paravent pour sauvegarder son prestige. Était-il impossible d'imaginer qu'après un arrêt par l'Amérique des actions militaires et des bombardements accompagné d'un engagement solennel de retrait, on pût s'acheminer vers la négociation d'un compromis qui serait suivi d'un retrait effectif ?

M. Van Hieu a répliqué qu'il ne méconnaissait pas l'importance des moyens diplomatiques et politiques à mettre en jeu pour trouver une issue acceptable à la guerre. Mais pouvait-il avoir confiance en l'Amérique ? Celle-ci avait gravement violé les Accords de Genève de 1954 qu'elle avait pourtant promis de respecter. Son action contre le Sud et le Nord visait à l'écrasement du mouvement national vietnamien. Ce n'est pas une « négociation » qu'elle offrait, elle exigeait une capitulation sous la pression matérielle la plus lourde. On ne peut pas négocier dans de telles conditions.

Toutefois, M. Hieu a indiqué que le Front ne songeait nullement à décourager les efforts qui pourraient être entrepris par la France pour parvenir à une solution politique. Il nous savait gré de l'action que nous menions dans cette voie. Il n'a pas caché cependant que c'était en direction des États-Unis que nos tentatives devraient essentiellement porter.

De l'exposé fait par M. Van Hieu, MM. Argod et Manac'h ont retenu que le Front se garde prudemment de toute idée de négociation dans la mesure où celle-ci serait présentée comme une sorte de stratagème visant à le démobiliser. On peut suspendre, puis reprendre facilement des opérations militaires fondées sur la mise en œuvre automatique de moyens classiques ; on ne peut guère suspendre sans de graves inconvénients des opérations de guérillas : la démobilisation des partisans risquerait de provoquer un effondrement. Ce que M. Van Hieu considère comme devant être une « victoire » pour le Front résulterait vraisemblablement du fait d'avoir pu résister à la défaite. Les États-Unis auraient alors à prendre acte, en définitive, de l'impossibilité de vaincre.

Les quelques points suivants méritent encore d'être retenus de cette conversation :

– Comme M. Huynh Van Tam, M. Hieu a présenté la réunification du Vietnam comme un objectif à échéance relativement lointaine. Il faut que le Sud existe réellement avant de s'engager à cet égard dans des discussions avec le Nord. Hanoï avait la même conscience de cette nécessité. Les deux

parties du Vietnam devaient tout d'abord être au même niveau pour que la négociation pût s'engager dans des conditions sérieuses.

– Le représentant du Front, en insistant sur le caractère « national » de la lutte menée par l'Organisation, a souligné que les Vietnamiens entendaient poursuivre leur action sans la participation d'effectifs étrangers. Le FNL ne sollicitait pas le concours de troupes étrangères (chinoises, soviétiques ou autres) mais seulement une aide en matériel et en armes. Ce n'est que si les conditions de la lutte venaient à se modifier radicalement que le Front pourrait se résoudre, à toute extrémité, à accepter une aide en effectifs. Mais il ne souhaitait pas en arriver là. Si l'on en venait à ce stade, c'est que la guerre aurait changé de dimensions. Ce ne serait plus une guerre des Vietnamiens seuls contre des étrangers occupant leur territoire mais une guerre internationale.

– Le Front était-il toujours favorable à l'idée d'un espace neutre comprenant le Laos et le Cambodge ? M. Van Hieu, relevant que cette idée avait déjà été proposée dans le passé par le prince Sihanouk, a confirmé que son organisation était toujours en faveur d'une telle conception bien qu'elle ne fût pas d'actualité. En effet, la neutralité du Laos était depuis longtemps violée par les États-Unis. Il estimait qu'une solution sérieuse du problème du Laos était liée à la solution du problème du Vietnam. Il ne pouvait y avoir de vraie neutralité là que si elle était bien établie ici.

– M. Nguyen Van Hieu s'est inquiété de savoir si, en critiquant les ingérences étrangères au Vietnam, la France entendait mettre sur le même plan l'appui donné par le Vietnam Nord au combat mené par le Front au Sud et l'intervention américaine dans l'ensemble du Vietnam. Il voulait croire que notre pays n'avait en vue, ce faisant, que l'agression des États-Unis contre son pays. Les Vietnamiens du Nord et du Sud appartenaient au même pays tandis que les Américains se trouvaient en terre étrangère. Les bombardements américains sur le Nord avaient eu pour résultat d'unifier la résistance à l'échelle de l'ensemble du territoire.

– M. Hieu, sur une question qui lui était posée, a donné quelques indications sur les relations du FNL avec le Cambodge. Une représentation permanente de l'organisation – sans doute au début sous la forme d'un bureau de presse – sera bientôt établie dans ce dernier pays. Les rapports étaient amicaux. Les conversations relatives au problème des frontières se poursuivaient. Le Front, pour sa part, était d'accord pour reconnaître la pleine validité de la frontière entre le Vietnam et le Cambodge et l'appartenance au Cambodge des îles côtières revendiquées par les autorités successives de Saigon. Restait toutefois à l'étude le sort à réserver aux populations khmères de Cochinchine (il semble que ce problème donne lieu à quelques difficultés)[1].

La conversation s'est terminée sur un engagement mutuel de maintenir et approfondir les relations.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 236.

M. Manac'h a prié M. Nguyen Van Hieu de transmettre à l'occasion son souvenir à M. Huynh Van Tam.

Il est entendu que les problèmes pratiques évoqués au cours de l'entretien donneront lieu à des communications ultérieures par l'entremise de notre ambassade à Phnom Penh.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

211

M. ARNAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 729 à 732. *Vientiane, 29 août 1966, 12 h. 00.*

(*Reçu* : 16 h. 43).

Sur une question d'ordre très général que je lui posais touchant la situation dans son pays, mon collègue chinois[1], qui dînait hier à l'ambassade, a entrepris de m'expliquer la porté de la « Révolution culturelle ».

M. Liu Chun a d'abord souligné qu'il s'agissait de la plus importante des révolutions qui se fussent jamais déroulées en Chine.

Jusqu'à maintenant, on y avait fait une révolution politique et une révolution économique. Mais il était apparu que les résultats obtenus dans ces deux domaines restaient précaires et risquaient d'être remis en cause – comme l'exemple de l'URSS et celui de la Yougoslavie le montraient bien – si une véritable révolution n'était pas faite dans le domaine de la formation des esprits.

Il était également essentiel que cette troisième révolution soit accomplie par la jeunesse qui n'avait pu participer aux précédentes et dont on pouvait craindre qu'elle se repose sur les lauriers de ses aînés.

C'est pour amener la jeune génération à prendre à son tour ses responsabilités et sa part dans la construction de la Chine nouvelle que le président Mao venait de la mobiliser pour accomplir la révolution culturelle.

Celle-ci avait d'ailleurs deux autres aspects qui ne manquaient pas de se révéler tout aussi bénéfiques : elle permettrait quand les présents remous seraient apaisés de lancer un nouveau « bond en avant ».

Elle constituait enfin la meilleure des préparations à la guerre au cas où la Chine – qui ne prendrait pas l'initiative d'un conflit – se verrait contrainte par l'impérialisme américain de s'y engager.

Je n'ai pas obtenu de réponse aux questions plus précises que j'ai posées touchant notamment le rôle joué par M. Peng Chen avant sa révocation[2].

[1] Liu Chun, ambassadeur de Chine populaire à Vientiane depuis le 12 octobre 1962.

[2] Début juin 1966, on apprend que Peng Chen, membre du bureau politique du parti communiste chinois et maire de Pékin depuis 1951, est démis de ses fonctions.

Mon collègue s'est borné à conclure son exposé par une longue profession de foi dans la « vision » et les « décisions constamment correctes » du président Mao qu'il ne s'était jamais cru obligé de formuler lors de nos précédents entretiens.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1966)

212

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4959 à 4968 *Bonn, 29 août 1966.*

(*Reçu* : 20 h. 30).

M. Krone[1] a exposé le 28 août, ses conceptions au sujet de l'avenir de l'Alliance Atlantique et du rôle stratégique de la République fédérale.

Le président du comité de défense, qui avait déjà exprimé il y a une semaine, son point de vue dans la *Politische Meinung*[2], part de l'idée que l'accalmie présente en Europe, preuve du succès du Pacte Atlantique, ainsi que le changement des rapports de forces entre les États-Unis et leurs partenaires, obligent à réfléchir sur les modifications à apporter à l'Alliance. Deux éléments lui apparaissent aujourd'hui déterminants :

– une renaissance des intérêts nationaux, qui pousse à une transformation de l'organisation, dans le sens d'une « communauté d'associés » ;

– l'équilibre atomique, qui amène Washington à penser que la paix et la sécurité en Europe ne peuvent plus désormais, reposer uniquement sur la menace nucléaire.

C'est à ces conditions nouvelles que la République fédérale, marche frontière de l'Europe occidentale, doit adopter sa politique. Celle-ci doit être « pragmatique » et « élastique » et se fonder sur les considérations suivantes :

– pour les Allemands, toute guerre, qu'elle soit conventionnelle ou atomique, sera « mortelle ». Il est donc indispensable de préserver la crédibilité de la dissuasion ;

– le rôle des États-Unis est d'une importance capitale pour la défense de l'Allemagne. Aussi la République fédérale doit-elle suivre avec attention l'évolution de la pensée stratégique américaine afin de pouvoir l'influencer, si c'est nécessaire ;

[1] Heinrich Krone, président du conseil de Défense nationale, ancien ministre chargé des Missions spéciales (1961-1963) sous le chancelier Adenauer, maintenu au poste de ministre d'État par son successeur, le chancelier Erhard, lors du remaniement ministériel d'octobre 1963.

[2] Dans cet article, le ministre Krone s'est exprimé en termes assez pessimistes sur la participation de la République fédérale à la défense nucléaire. Voir le télégramme de Bonn nos 4824 à 4830 du 20 août 1966, non reproduit.

– le problème de la sécurité atlantique doit être résolu du point de vue de l'Europe, d'une Europe conçue comme une associée des États-Unis. La conclusion d'accords bilatéraux entre membres de l'Alliance pourrait utilement compléter la protection qu'assure le Pacte Atlantique, grâce à un « réseau d'obligations contractuelles ».

Ces prémisses posées, M. Krone esquisse les grandes lignes de la politique militaire de la République fédérale.

En ce qui concerne la France, il entrevoit la possibilité d'une « coopération bilatérale étroite » résultant de la « solidarité stratégique de l'Europe ». Pour atteindre ce but, il faut d'abord reconnaître que les déclarations de Paris selon lesquelles les troupes françaises demeureront en Allemagne si le gouvernement fédéral en exprime le désir, constituent un acte positif et apportent la preuve que « la France est prête à s'unir militairement à nous sans intermédiaire »[1]. Dans ces conditions, le général Köhler, chargé de mission auprès du commandant français, doit être considéré, non comme un « contrôleur », mais comme un « coopérateur ».

Cette orientation politique vers la France ne doit pas cependant détourner l'Allemagne de ses autres partenaires européens qui pourraient être associés aux études à faire sur la stratégie nucléaire et la dissuasion, ou groupés pour une production commune d'armements.

À l'égard des projets des États-Unis et de la Grande-Bretagne, M. Krone se montre inquiet. Une réduction des forces conventionnelles en Europe serait dangereuse et remettrait en question la « stratégie de l'avant », à laquelle la République fédérale demeure attachée. Il reste encore en effet, à prouver qu'en cas de crise, le transport par avion de nombreuses troupes américaines vers l'Europe serait toujours possible dans les délais prévus. De même, les projets anglais de désengagement atomique en Europe centrale, ou les plans prévoyant l'usage de fusées au lieu d'avions en tant que vecteurs d'armes atomiques tactiques, risquent de diminuer la crédibilité de la dissuasion.

La République fédérale, qui se heurte au désir des anglo-saxons de conclure un accord sur la non-dissémination et à la volonté de la France de la tenir à l'écart de l'arme nucléaire, doit veiller à empêcher toute décision qui serait contraire à ses « intérêts vitaux ». Certes, la création du comité McNamara est déjà un progrès, mais le problème de la « co-décision » reste entier. En outre, il ne faut pas se fermer le chemin d'une participation éventuelle à une communauté atomique européenne.

« Nous avons aujourd'hui de plus en plus, a conclu le président du comité de défense, à prendre nous-mêmes nos propres responsabilités ».

En ce qui concerne le problème allemand proprement dit, M. Krone s'est borné à souligner les risques que comporte le maintien de la division

[1] Pour faire aboutir rapidement le problème du stationnement des troupes françaises, Heinrich Krone recommande d'utiliser des arguments de politique étrangère : cette présence française est une garantie de sécurité pour les pays de l'Est et donc un préalable indispensable à toute nouvelle initiative allemande pour améliorer les relations avec ces pays.

du pays. Au Vietnam comme en Corée, la partition a engendré la guerre. Cela, il faut le rappeler à ceux qui sont tentés de considérer la consolidation du *statu quo* comme une garantie de paix durable.

Les conceptions de M. Krone ne seraient sûrement pas contestées par un homme comme M. Strauss ni par ceux des membres de la CDU, qui se déclarent de fermes partisans d'une coopération avec la France. Cela ne signifie pas qu'elles soient dans leur intégralité acceptables pour nous.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

213

M. TESSIER DU CROS, CHARGÉ D'AFFAIRES À LAGOS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 115 à 121. *Lagos, 30 août 1966.*

(*Reçu* ; le 31, à 11 h. 46).

Un mois après le changement de régime[1], la situation comporte encore de nombreuses incertitudes.

Le colonel Gowon n'a encore rien réalisé de ce qu'il se proposait au lendemain du coup d'État[2]. Le gouvernement, qu'il souhaite remanier en y appelant quelques personnalités civiles (mon télégramme n° 99)[3] demeure inchangé. La commission spéciale qui doit être chargée de préparer une nouvelle constitution n'a pas été constituée. Le nouveau chef de l'État se trouve dans l'incapacité même de réunir le gouvernement. Celui-ci comprend, en effet, les gouverneurs militaires des quatre régions. Or l'un de ceux-ci, gouverneur de l'Est[4], se refuse encore à se rendre à Lagos, craignant d'y subir le sort de ses collègues Ibo. Dans ces conditions, le colonel Gowon a préféré ne convoquer aucun des gouverneurs.

En fait, Lagos dont la région du Nord conserve le contrôle grâce à des effectifs militaires qui viennent d'être renforcés, n'est plus que nominalement la capitale du pays. Les centres de l'activité politique sont actuellement les capitales régionales, Ibadan, Kaduna, Enugu et Benin, où des consultations sont ouvertes sur la forme nouvelle que prendrait la fédération ; les risques de troubles graves paraissent avoir diminué. L'assassinat d'officiers

[1] Le changement de régime a lieu le 31 juillet par la prise de pouvoir du colonel Gowon. Voir plus haut la note du 9 août 1966.

[2] Une note manuscrite en marge porte : « il a cependant rétabli le 31 août le régime fédéral antérieur au 15 janvier ».

[3] Le télégramme de Lagos n° 99 du 9 août 1966 résume l'allocution du colonel Gowon du 8 août 1966 ; le nouvel homme fort du régime répète qu'il cèdera la place à un gouvernement civil, la constitution sera modifiée par une procédure qui comprend le recours à une commission consultative, puis à un contrat *ad hoc* et enfin à un référendum ; il ajoute qu'il nommera un exécutif élargi et appellera quelques civils à siéger dans un nouveau conseil exécutif central.

[4] Il s'agit du lieutenant-colonel Odumegwu Ojukwu.

et sous-officiers Ibo, faisant suite au massacre, deux mois plus tôt, de plusieurs centaines de civils, Ibo également, n'a pas jusqu'à présent entraîné de représailles, dans l'armée, ni dans la population. Pour ce qui est de l'armée, le regroupement des militaires par région d'origine, c'est-à-dire par affinité raciale, s'est effectué sans incident. Les militaires originaires du Nord qui étaient stationnés en pays Ibo ont pu regagner, désarmés, leurs camps sans être molestés. De même, les quelques dizaines de milliers d'Haoussa qui résident dans l'Est n'ont pas été inquiétés comme les Ibo ; ils semblent en fait partager la crainte mêlée de respect qu'éprouvent les populations côtières à l'égard des tribus de l'intérieur, plus fières et plus guerrières.

La population reste toutefois sensibilisée et un incident pourrait être le prétexte de nouvelles violences.

La partition, dont il a beaucoup été question dans le Nord, puis dans l'Est, dans les premiers moments du coup d'État, lorsque les passions étaient à leur comble, n'est actuellement réclamée par aucun des principaux *leaders*, militaires ou civils.

Ceux-ci n'envisagent certes pas sans appréhension, une appréhension devenue chez certains superstitieuse, la poursuite d'une association tenue pour responsable de tout le sang versé depuis l'indépendance.

Mais la sécession leur apparaît comme une aventure riche, elle aussi, de dangers, une aventure juridique, financière, économique, sociale, diplomatique, que réprouvent en outre à l'extérieur, les amis dont les Nigerians ont le plus besoin.

Telle est bien, en fait, l'impression donnée par quelques Nigerians que j'ai rencontrés ces temps-ci. Celle de gens qui ne savent que faire, qui sont désarmés.

À ce désemparement pourraient succéder, si le pays demeurait entièrement livré à lui-même, l'indifférence et l'apathie.

(Afrique, Nigeria, politique intérieure, NI-5-5)

214

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 397 à 406. *Cotonou, 30 août 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : le 31 à 11 h. 50).

Huit mois de gouvernement militaire[1] n'ont pas purgé le Dahomey de ses démons familiers, les complots des factions politiques s'ourdissent et se défont quotidiennement, les rumeurs alarmistes circulent, les tracts foisonnent, les services de sûreté jonglent avec les suspects. Les fonctionnaires

[1] Allusion au coup d'État militaire du 22 décembre 1965. Le général Soglo assume le pouvoir. Voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 341 et 352.

regimbent devant les mesures d'austérité. Les familles se lamentent de la diminution « projetée » des allocations familiales. Les commerçantes s'indignent de la nouvelle taxe de 1 % sur les tractations qu'elles ont incorporée préventivement dans leurs prix de vente et omettent d'acquitter auprès du Trésor. Les syndicalistes protestent par principe contre les réductions de salaires mais se tiennent dans la réserve. Les étudiants dénoncent les méfaits du néo-colonialisme, parlent de lutte et de sacrifice et s'envolent pour Paris dès que leur bourse a été renouvelée. Les ministres s'interrogent sur la carence de leurs services, sur leur chance de réussite et ne trouvant pas de réponse partent en voyage ou en vacances. Les officiers palabrent interminablement dans leurs popotes sans autres résultats que d'amoindrir leur autorité et accroître la confusion. La vie économique stagne, les maisons de commerce réduisent leurs stocks, les compagnies pétrolières menacent d'interrompre leurs livraisons au secteur public, les dettes continuent à s'accumuler. La situation financière est au plus bas.

La reprise des négociations avec la France vers la mi-septembre apparaît comme l'ultime bouée sur un océan de détresse. Le peuple des villes s'inquiète du renchérissement de la vie, celui des campagnes accomplit dans l'indifférence ses rites traditionnels au rythme des saisons et des récoltes. Quant au général Soglo, débordant de bonne volonté, il négocie avec les uns, embrasse les autres, replâtre, louvoie et joue au grand-père débonnaire morigénant les enfants turbulents. Hier soir encore, dans une adresse à la nation[1], le chef de l'État a longuement évoqué les raisons de sa prise de pouvoir en décembre dernier alors que les chefs politiques avaient démissionné et que personne ne voulait assumer la direction de l'État. Le général a souligné qu'il avait soigneusement évité de détourner la vindicte populaire contre les responsables de la faillite nationale et tenté de rassembler toutes les bonnes volontés et d'apaiser les esprits. « Il est donc étrange et pour le moins risible, s'est-il écrié, de voir certains groupuscules politiques continuer à œuvrer avec la même mentalité et les mêmes méthodes qui avaient cours en d'autres temps. À en croire ces gens, à écouter leurs commentaires et leur rancœur aigris l'on dirait que leur parti et leurs hommes n'ont pas eu leur chance et leur occasion. Or il n'en est pas ainsi. Notre pays a eu le temps, en six ans d'indépendance politique, de goûter à toutes les combinaisons, de faire l'essai de tous les partis et mettre à l'épreuve tous les arrangements et les coalitions. Nous savons tous, à quoi cela nous a amenés. Alors à quoi bon ces agitations stériles ? »

Le général Soglo a également rappelé qu'il avait constamment recherché la collaboration de toutes les couches de la nation et appelé de tous ses vœux les suggestions constructives, malheureusement ces dernières ont été plus rares que les récriminations. Enfin le chef de l'État a déclaré avec force que « la liberté ne signifie pas l'anarchie et la démocratie n'est

[1] L'allocution radiodiffusée du général Christophe Soglo, président de la République, prononcée le 29 août 1966, est publiée dans la dépêche de Cotonou n° 78/DAM/S du 3 septembre 1966, *situation au Dahomey* (revue des événements survenus du 27 août au 2 septembre 1966).

pas synonyme de pagaille, que nos efforts de réconciliation ne soient pas confondus avec des signes de faiblesse. Nous sommes prêts à entamer un dialogue franc à tout moment, mais nous sommes aussi décidés à écraser sans pitié les intrigues qui dégénéreront en complot et en conspiration. Que ceci soit pour tous un solennel et ultime avertissement ». Ces paroles salutaires seront-elles entendues par la poignée de bourgeois avides, inconséquents et sans esprit civique qui constituent l'élite du pays ? Un peu de bon sens devrait pourtant les amener à comprendre que le problème actuel du Dahomey n'est pas de politique mais de tranquillité et de travail. Après les militaires il ne peut y avoir que l'aventure, l'anarchie et l'insurmontable misère. Les rêves des quelques progressistes qui parlent d'indépendance économique, de monnaie nationale, de mobilisation des masses par l'étude approfondie de la pensée marxiste ne relèvent que de la mauvaise foi ou de l'aliénation mentale.

En ce qui nous concerne, il n'est pas exagéré de dire que le sort du général Soglo dépendra, pour une large part, de notre assistance. Si une aide substantielle ne lui est pas consentie en octobre, le Dahomey se trouvera comme l'année précédente en état de cessation de paiement, un milliard de passif supplémentaire viendra s'ajouter aux huit milliards actuels et le gouvernement résistera difficilement aux troubles sociaux qui en résulteront, il faut nous convaincre en effet que les mesures d'austérité, décidées depuis juillet, ne redresseront pas sensiblement la balance en 1966 et que beaucoup d'entre elles resteront symboliques ou ne seront que partiellement appliquées.

Le général Soglo, homme d'État aux modestes capacités, a fait la preuve de sa bonne volonté et de son courage en imposant des sacrifices auxquels ses prédécesseurs s'étaient toujours refusés. Il tente de les faire appliquer dans le mécontentement général. Peut-on lui en demander davantage ? Il serait déraisonnable de croire à des mutations spontanées dans la mentalité dahoméenne, à des redressements spectaculaires dans un pays aussi sous-développé, et à la miraculeuse réalisation de nos vœux généreux les plus fondés.

À l'actif du général Soglo, il y a déjà une campagne agricole activement menée et, la pluie aidant, de belles récoltes en perspective. C'est un résultat qui sera sensible à deux millions de paysans dahoméens.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1966)

215

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1579/AS.CLV[1]. *Phnom Penh, 30 août 1966.*

Deux jours avant l'arrivée du général de Gaulle à PhnomPenh[2], le Cambodge achève dans la fièvre les derniers préparatifs de la réception. Depuis un mois les services de l'État dans presque tous les secteurs d'activité et à tous les échelons de la hiérarchie s'affairent pour réserver au Président de la République française, selon l'expression du prince Sihanouk lui-même, « un accueil comme on n'en a jamais vu et comme on n'en verra jamais plus ».

On sait en effet, et la presse du monde entier a donné une très large publicité à ces nouvelles, que le gouvernement royal a décidé d'accorder à « l'illustre visiteur » des honneurs sans précédents.

Mais ce qu'on n'a peut-être pas assez souligné, et qu'il est difficile de concevoir lorsqu'on n'en est pas le témoin, c'est l'ardeur, le soin, que tout un chacun ici apporte à la mise en œuvre du dispositif de réception. Ce peuple traditionnellement détendu et même nonchalant sait, en certaines occasions, comme il m'a déjà été donné de le dire, se consacrer à une tâche déterminée avec un zèle, un sens de l'efficacité assez déroutants. Ce fut certes bien le cas cette fois-ci.

Le mérite en revient, bien sûr, au prince Sihanouk lui-même qui, comme en toutes les affaires importantes, a donné l'impulsion. Mais loin de se limiter à ce rôle d'animateur, le chef de l'État khmer a tenu à surveiller personnellement les préparatifs jusque dans leurs moindres détails. Aucune décision n'a été prise par le comité d'accueil, dirigé par le vice-président du Conseil, le général Lon Nol[3] et composé des plus hauts personnages de l'État, qui n'ait été approuvée, rectifiée, ou inspirée par lui. Le Prince a également rédigé le programme des trois journées que le Président de la République française doit passer au Cambodge, présidé à l'aménagement et à la décoration des appartements officiels qui pour la circonstance ont été entièrement réfectionnés selon ses indications, décidé même de la composition des menus, etc. Il s'est aussi déplacé à Siemreap pour s'assurer de la bonne exécution de ses ordres en ce qui concerne cette partie du voyage.

La reine Kossamak[4], premier personnage de l'État, dont le prestige auprès du peuple est quasi religieux, et qui mène de surcroît une vie fort

[1] Cette dépêche est intitulée : *De la préparation de la réception du général de Gaulle au Cambodge*.

[2] Le général de Gaulle est en visite officielle au Cambodge du 3 août au 2 septembre 1966.

[3] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963, puis Premier ministre à partir du 24 octobre 1966.

[4] Sisowath Kossamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956, « gardienne du trône » depuis 1960.

retirée, n'a pas hésité cette fois à apporter sa contribution personnelle pour faire de ce voyage une réussite.

Elle a, comme on le sait, abandonné depuis plusieurs semaines sa résidence située à l'intérieur de l'enceinte du palais royal, le palais Khemarin, où logeront le général et madame de Gaulle, afin qu'on pût en toute liberté y faire les travaux nécessaires. Elle a réglé en personne la représentation du ballet royal qui sera donnée au cours d'une soirée, choisi les costumes et assisté aux répétitions. Elle viendra également à l'aérodrome souhaiter la bienvenue aux hôtes du Royaume, ce qu'elle n'a jamais fait jusqu'à présent.

Cette activité, bien sûr, s'est étendue du Palais à la ville. On a repeint tous les monuments officiels, planté de nouveaux arbres, nettoyé au jet toutes les rues des quartiers résidentiels, élevé des mâts par dizaines pour les drapeaux. Mais on n'a pas hésité en outre à accomplir des travaux plus importants. La route de l'aérodrome, dont la réfection pourtant pouvait encore attendre, a reçu sur une longue portion une nouvelle couche de macadam. Un vaste rond-point, dans les faubourgs, face à l'ambassade de France, dont l'aménagement faute de crédits tardait depuis deux ans, a été dessiné, cimenté, planté, décoré en quelques jours ; plusieurs dizaines d'ouvriers ont travaillé par équipes, jour et nuit, pour construire à l'aéroport un énorme hall d'accueil, de fort bel effet, et une esplanade de près d'un hectare.

Il n'est pas jusqu'à la population qui n'ait évidemment été mise à contribution. Sollicitée par les commissaires de police et les chefs de quartiers, mais aussi spontanément le plus souvent, elle a repeint, nettoyé, réparé ses maisons. On a replâtré des murs délabrés depuis des années et aménagé des terrains vagues dont on ne s'était jamais soucié. Tout en somme a été fait pour donner à la ville un aspect de fête, impeccable et coquet.

Les enfants malgré les vacances ont été convoqués à leurs écoles, voici plusieurs semaines déjà, pour des exercices de rassemblement, de défilé ou de jeux de panneaux dans lesquels les Khmers excellent.

Le Prince dans deux messages radiodiffusés à la nation a donné ses instructions. On a prévu qu'environ deux cent mille personnes se presseront au long du parcours du cortège officiel et l'on s'attend à ce qu'il y en ait, en fait, notablement plus, soit près de la moitié des habitants de la capitale.

Cette bonne volonté populaire a d'ailleurs été entretenue par la presse qui depuis près d'un mois, qu'elle soit officielle ou privée, d'expression française, khmère ou même vietnamienne a diffusé quotidiennement des articles exceptionnellement chaleureux à l'égard de notre pays et du Président de la République.

Un récent éditorial, paru dans l'hebdomadaire *Réalités Cambodgiennes*, donne le ton général des commentaires suscités par cette visite officielle : « Les Khmers qui viendront accueillir nos hôtes le feront tous de grand cœur, car ils ont toujours aimé la France et ils portent une estime et une affection particulières à la « France nouvelle » et à son chef. De sa part, de la part de nos amis français, il n'y a pas de mépris, pas d'incompréhension

à craindre… quand nos jeunes crieront devant eux : « Vive le général de Gaulle, Vive la France », quand ils chanteront la « Marseillaise », quand il verra tous les bras se tendre vers lui, il saura au-delà de tout doute que la France n'a nulle part de meilleur ami que le très vieux et pourtant jeune royaume des Khmers ».

Ce n'est certes pas la première fois que le Cambodge reçoit un chef d'État étranger et l'accueil qu'il réserve à ses hôtes est traditionnellement cordial et souvent majestueux.

Mais on n'a jamais vu jusqu'ici le peuple khmer manifester dans les préparatifs mêmes de la réception, avec cette spontanéité, un tel élan et presque une telle ferveur.

Les raisons de ce phénomène sont doubles, sans doute, et s'expliquent à la fois par les relations privilégiées qui existent entre notre pays et le Cambodge, ainsi que par l'admiration que portent au général de Gaulle les Khmers dans leur ensemble et le prince Sihanouk très personnellement.

On aurait tort en effet de penser que les formules louangeuses à l'égard de notre pays qui, depuis quelques semaines, émaillent les articles des journaux locaux ne sont dues qu'à quelque consigne officielle ou à l'effet d'une courtoisie de pure forme. La population cambodgienne de façon très générale porte à notre pays et à nos compatriotes une amitié réelle et assez vive, qui s'exprime en maintes occasions. Les observateurs se plaisent à dire parfois que ce sentiment est fondé tout d'abord, entre les deux peuples, sur une certaine affinité de caractère que ni la distance, les différences de milieu géographique ou de civilisation n'estompent entièrement. Si telle est bien la réalité, il est certain qu'une longue familiarité n'a fait encore que développer cette entente naturelle. La domination française, durant ces 80 ans de protectorat, fut fort douce et n'a en somme laissé dans le pays aucun mauvais souvenir. Le seul reproche que les Khmers adressent parfois à la France est de n'avoir pas développé autant qu'elle l'aurait pu peut-être le territoire qui lui était confié. Encore ce grief est-il formulé sans aigreur et tout le monde admet volontiers ici que l'administration française, si elle ne modifia pas profondément l'économie du Royaume, sut en compensation se montrer bienveillante et ne pas troubler la quiétude légendaire des populations qu'elle contrôlait. Un fait au moins atteste la bonne entente qu'elle a créée et les efforts qu'elle a faits : l'importance, la permanence de notre influence culturelle.

La coopération technique française depuis plusieurs années, qui a apporté au Cambodge une aide matérielle assez substantielle, a encore amélioré ces relations en compensant l'impression de relative amertume que pouvait avoir laissé le passé.

La politique adoptée par la France vis-à-vis du Tiers Monde au cours de ces dernières années, enfin le soutien qu'en plusieurs occasions elle a accordé au Cambodge sur le plan international, n'ont pas peu contribué à développer chez les Khmers un sentiment de reconnaissance dont toute inquiétude ou toute réprobation sont bannies. Notre pays, qui a désormais abdiqué ses prétentions à exercer une autorité sur un autre État, constitue,

face aux États-Unis et aux puissances de l'Est un contrepoids qui, pour lointain et insuffisant qu'il soit, n'en est pas moins rassurant.

Mais c'est au général de Gaulle, en tout premier lieu, que s'adresse la gratitude des Cambodgiens.

Le prestige dont jouit le Président de la République française dans le Royaume est en effet exceptionnellement élevé, depuis plusieurs années. Il symbolise aux yeux des Khmers la politique de décolonisation et le respect de l'indépendance des peuples opprimés. Mais les compatriotes du prince Sihanouk voient surtout en lui, selon l'expression même du chef de l'État du Cambodge, le seul homme d'État du monde libre qui ait des problèmes asiatiques une compréhension à la fois réaliste et généreuse. Ils ne pouvaient qu'être plus flattés encore, dans ces conditions, de voir le Président de la République française choisir le Royaume pour cadre de la seule visite qu'il ait prévu de faire au cours de ce voyage, et qu'il ait jamais faite, à un pays d'Asie[1].

Le prince Sihanouk, pour sa part, n'est certainement insensible à aucun de ces aspects. Si l'on en croit pourtant les très nombreux discours dans lesquels il a, depuis plusieurs années déjà, rendu hommage au général de Gaulle, il apprécie davantage encore, peut-être, d'autres caractéristiques de la personnalité du Président de la République française.

Il a dit à maintes reprises l'admiration qu'il éprouvait pour la résolution inflexible de l'homme d'État français, son ardent patriotisme, la sûreté de son sens politique et les éminents services qu'il a rendus à son pays. Cette admiration est telle qu'il a opéré une sorte d'identification entre la France et le général de Gaulle au point d'utiliser fréquemment, lorsqu'il parle de notre pays, l'expression : « La France du général de Gaulle ».

Sans doute n'est-il pas exagéré de dire qu'à plus d'un titre le Président de la République française, plus âgé, plus prestigieux, riche d'une expérience et d'une œuvre hors de pair, représente aux yeux du prince Sihanouk une sorte de modèle.

C'est cet homme avant tout que le chef de l'État khmer s'apprête depuis plus d'un mois à recevoir « dignement ».

On ne saurait nier que c'est en tout premier lieu à ce sentiment extrêmement chaleureux, qu'à titre personnel il nourrit à l'égard de son hôte, qu'il convient d'attribuer la qualité exceptionnelle de l'accueil que le Cambodge s'apprête à réserver au Président de la République française[2].

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

[1] *Note du texte* : Le général de Gaulle est également le premier président de la République française en exercice qui ait jamais rendu visite au Cambodge.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la dépêche n° 1585/AS.CLV du 7 septembre 1966.

216

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roger Seydoux, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies.

D. n° 204.[1] *Paris, 31 août 1966.*

Je vous communique ci-dessous les instructions pour la délégation française au « groupe de travail plénier » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace[2] qui se réunira à New York du 6 au 9 septembre pour préparer la conférence scientifique sur l'espace[3].

1. *Lieu de la conférence.*

Le choix du lieu de la conférence scientifique s'effectuera sans doute entre New York, Paris et Genève. Le secrétariat des Nations unies et certains États, comme les États-Unis, qui veulent limiter les bénéfices que les Soviétiques pourraient retirer de la conférence sur le plan de la propagande, préféreraient New York. L'URSS, par contre, et d'autres pays, dont la RAU, s'opposent au choix de cette ville et demandent que la conférence se réunisse en Europe, à Genève ou de préférence à Paris. En fait, compte tenu de ce que les installations de Genève ne seraient pas disponibles avant janvier 1968 et que, à ce stade, la conférence est envisagée pour septembre 1967, un mouvement se dessine en faveur de Paris.

Soucieux de favoriser l'usage de notre langue dans des réunions internationales de cette nature, nous serions disposés, au cas où Genève ne pourrait recevoir la conférence, à accueillir celle-ci dans la mesure où l'UNESCO mettrait ses locaux à sa disposition et où la charge financière incombant au pays d'accueil n'excèderait pas 25 000 dollars.

Si ces deux conditions étaient remplies, la délégation pourrait faire part, de la façon qu'elle jugera la plus appropriée, de la candidature de Paris comme lieu de la conférence.

2. *Date de la conférence.*

Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que la conférence ait lieu en septembre 1967, comme le demandent les Soviétiques qui souhaitent marquer par cet évènement le dixième anniversaire[4] de leur entrée dans l'ère spatiale.

[1] Cette dépêche porte comme titre : « Conférence scientifique sur l'espace ».

[2] Le comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est créé le 12 décembre 1959, par la résolution 1472 lors de la XIVe Assemblée générale des Nations unies. Il est composé de 28 membres dont la France.

[3] La première conférence des Nations unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est issue de la décision prise au cours de la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies qui charge un groupe d'experts de préparer la conférence qui se réunit pour la première fois le 6 février 1967.

[4] Le premier *Spoutnik* est lancé le 4 octobre 1957. C'est le premier satellite artificiel mis en orbite autour de la terre.

Nous admettons cependant les objections formulées par le secrétariat contre le choix d'une date aussi rapprochée pour l'organisation d'une conférence d'une telle ampleur, alors que dans le passé l'organisation de conférences analogues a nécessité 2 à 3 ans de travail. Les réticences du secrétariat vont dans le sens des souhaits des États-Unis qui voudraient éviter de fournir aux Soviétiques l'occasion d'une commémoration.

Dans ces conditions la délégation tiendra compte du sentiment qui se manifestera parmi les délégations et se prononcera en faveur de la formule qui paraîtra susceptible de recueillir l'accord général.

3. *Invitation.*

Les invitations à la conférence sur l'espace devront être adressées aux États membres des Nations unies ou d'une institution spécialisée.

Nous pouvons cependant aller jusqu'à la formule d'invitation dite de Vienne.

4. *Programme.*

La délégation exposera le programme suggéré par le gouvernement français et qui a été transmis au secrétariat en vue de la diffusion comme additif au document A/AC.105/L15[1]. Elle en développera les principaux points.

D'une manière générale, il conviendrait de limiter autant que possible l'aspect historique de la conférence sur l'espace afin d'éviter que les États-Unis et l'URSS n'utilisent trop largement cette réunion à des fins de propagande en insistant devant leur auditoire sur les réalisations qu'ils ont menées à bien au cours de la dernière décennie.

L'essentiel des débats devrait être consacré, compte tenu des vœux du Tiers Monde, d'une part aux perspectives de coopération internationale dans le domaine spatial, dans le cadre de laquelle la France est à même de faire un certain nombre de propositions concrètes susceptibles de susciter l'intérêt de divers pays, et d'autre part à l'étude des réalisations pratiques dans divers domaines (télécommunications, météorologie, aide à la navigation, géodésie) en vue d'approfondir notamment les problèmes posés à l'échelle internationale par la mise en place et l'exploitation des satellites d'application. À cet égard, il convient que la délégation garde le contact avec les délégations des pays de l'ESRO[2], cette Organisation ayant déjà défini ses préoccupations dans le domaine de la technologie spatiale.

(Questions spatiales, Conférence sur l'Espace)

[1] Le document A/AC 105 L15 est un document officiel de la XXe session l'Assemblée générale émanant du comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

[2] L'*ESRO* : *European Space Research Organization* ou CERS : Organisation européenne de recherche spatiale est créée par la convention signée à Paris le 14 juin 1962 par la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Elle entre en vigueur le 20 mars 1964. Son siège est à Paris.

217

COMPTE RENDU

Entretien franco-cambodgien, Phnom Penh, le jeudi 1er septembre 1966

C.R.
Secret.

Le prince Sihanouk : Je voudrais, M. le Président, vous redire, en présence de M. le ministre des Affaires étrangères[1] et des fonctionnaires qui vous accompagnent, notre gratitude émue et profonde. Vous êtes ici chez vous, et les Khmers ne peuvent que vous être reconnaissants de ce que la France fait pour eux.

Le général de Gaulle : La façon dont vous nous recevez est extraordinaire[2].

Le prince Sihanouk : C'est que le Cambodge vous aime passionnément.

Le général de Gaulle : Cette visite aura un grand retentissement en France et ailleurs. Votre politique est celle qui, de l'extérieur, et si l'on n'est animé d'aucune intention d'intervenir, est la meilleure dans la conjoncture en Asie. Je dirai même que vous n'avez pas le droit d'en faire une autre.

Le prince Sihanouk : Seule, jusqu'à présent, la France nous paraît décidée à faire en sorte que cela puisse continuer. D'autres ont essayé de nous faire changer de politique.

Le général de Gaulle : Nous regrettons de penser que, quoi que l'on puisse dire et faire, et quoi que je doive dire moi-même demain, le drame actuel va continuer. Étant donné l'état des esprits en Asie et en Amérique, nous ne voyons malheureusement pas comment il pourrait s'arrêter.

Le prince Sihanouk : Le Cambodge pour sa part ne voit pas d'autre solution que celle que vous préconisez. Quels que puissent être les effets immédiats de vos déclarations, je suis convaincu que l'idée restera et qu'un jour, on sera bien obligé d'y venir.

Le général de Gaulle : Tout ce que nous pouvons faire pour aider le Cambodge, pour qu'il puisse poursuivre sa politique et continuer à se développer, nous sommes prêts à le faire. Nos ministres ont parlé de la coopération entre nos deux pays. Ils pourraient nous dire ce qui est sur le chantier.

Le prince Sihanouk : Je vous remercie pour les aides nombreuses et généreuses que la France nous donne. Le discours que vous avez prononcé, hier à votre arrivée devant la jeunesse et le peuple revêt pour nous une

[1] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la dépêche de Phnom Penh n° 1579/AS.CLV du 30 août 1966, et ci-dessous la dépêche de Phnom Penh n° 1585/AS.CLV du 7 septembre 1966.

grande importance. Vous avez dit que la France était prête à développer sa coopération avec le Cambodge. Celui-ci en est reconnaissant à la France et à vous-même. L'aide de la France respecte en effet notre indépendance et notre neutralité, et vous voulez bien vous-même approuver notre politique.

J'ai demandé à mes ministres de prendre contact avec les vôtres, à qui ils ont remis quelques aide-mémoire, notamment sur la défense nationale et la coopération industrielle. Naturellement, nous voudrions pouvoir développer notre économie, car c'est une condition du maintien de notre indépendance. Nous voudrions développer l'industrie aussi bien que l'agriculture car l'industrie nous permettrait d'exploiter les ressources de notre sol. Celles-ci ont déjà été prospectées, notamment avec l'aide de la France. Nous avons trouvé de l'or, du phosphate, de la bauxite, et nous espérons que cela continuera.

Nous voudrions créer une industrie des engrais, qui nous permettrait de développer nos rendements agricoles à l'hectare. Il s'agit d'engrais azotés. Cette affaire demande des études préalables qui sont compliquées et onéreuses. C'est en fonction de ces études que pourra être prise la décision de construire l'usine. Le Cambodge compte sur la France, non seulement pour recevoir une aide technique mais aussi pour établir une association afin de monter l'industrie elle-même.

Je voudrais vous dire un mot de nos problèmes de défense. Nous avons rejeté l'aide américaine qui n'était pas compatible avec notre indépendance. De leur côté, les Américains n'étaient pas prêts à modifier les modalités de leur aide. Cela dit, il faut reconnaître que cette aide était très utile. Elle nous permettait même de payer les traitements de nos soldats et officiers. Elle nous assurait un matériel indispensable pour exister et préserver une paix toujours menacée. Depuis lors, nous avons pu compter sur la France, la Chine et l'URSS. L'aide de la Chine pourrait être importante, mais elle pourrait devenir désagréable. Quand nous avions dit que nous allions recevoir M. Harriman, les Chinois nous ont adressé un avertissement. Nous n'aimons pas cela, et nous nous rendions bien compte que l'aide de la Chine pourrait nous lier, au moins moralement.

Quant à l'URSS, elle nous montre de la bonne volonté, mais elle est loin et, en fait, ne s'intéresse pas beaucoup à nous.

Il ne reste donc que la France et Votre Excellence qui comprennent notre situation et nos besoins. Je dirai que s'il faut ennuyer un pays avec nos demandes, c'est la France que nous préférons ennuyer. Notre commandant en chef[1] a établi une liste de matériel dont nous aurions besoin. Nous ne demandons pas nécessairement la totalité de cette liste, qui représente un maximum. La France pourra choisir.

Le général de Gaulle : En résumé, vous nous demandez d'une part de vous aider à prospecter votre sous-sol, à étudier la possibilité de créer une

[1] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963. Puis Premier ministre à partir du 24 octobre 1966.

usine d'engrais et, le cas échéant, à la construire et, d'autre part, de vous fournir des armements.

M. Couve de Murville : En ce qui concerne la prospection minière, je crois que, du côté cambodgien, on est particulièrement intéressé par la bauxite et peut-être par l'étain. Du côté français, les travaux sont menés par le Bureau de recherches minières, et je ne crois pas qu'il y ait le moindre problème à ce sujet.

En ce qui concerne les investissements industriels, nous avons déjà commencé à étudier avec les autorités cambodgiennes les questions que pose la construction d'une usine d'engrais, et nous allons continuer. Si la décision est prise ensuite de construire cette usine, nous étudierons les modalités d'une association.

On a également parlé de la construction éventuelle d'une usine de pâte à papier. La marche à suivre est identique. Il faut d'abord une étude, et puis une négociation financière.

En ce qui concerne les armes, nous avons reçu la liste établie par l'État-major des forces armées royales. Celles-ci demandent, entre autres, un bateau de débarquement, des hélicoptères, du matériel de génie, des canons de marine. Nous allons examiner cette liste.

Le prince Sihanouk : Il ne s'agit, je le répète, que d'une simple indication de nos besoins, d'une liste générale. Ce qui nous manque le plus, c'est un bateau de débarquement, car certains points de nos côtes ne sont défendables que par la voie maritime. Il en est de même des îles côtières. Or, notre marine n'est plus en état de faire face à ces charges.

Nous avons inscrit des hélicoptères sur notre liste, mais, en fait, nous en avons déjà et nous recevons une *Alouette* chaque année. Mais ce n'est pas suffisant.

Les canons nous sont nécessaires pour les besoins de notre défense côtière.

Quant au matériel de génie, il nous est indispensable pour faire face aux manœuvres des Thaïlandais qui minent les chemins et les routes de la région frontalière. Nous perdons chaque semaine deux ou trois personnes par l'explosion de ces mines.

Le général de Gaulle : Notre coopération culturelle semble satisfaisante. J'en ai parlé avec vos recteurs ; celui de l'Université royale, celui de l'Université technique, celui de l'Université d'agriculture, ceux des Universités de province et des Universités populaires. J'ai demandé au recteur de l'Université d'agriculture combien d'étudiants fréquentaient son établissement. Il m'a répondu qu'il n'y en avait qu'une vingtaine.

Le prince Sihanouk : En effet, il n'y a qu'une vingtaine d'étudiants inscrits à cette université, mais c'est parce que les cours ne font que commencer. En vérité, cette université répond à un besoin urgent pour nous et, grâce à la France, nous allons pouvoir former des ingénieurs agronomes.

Le général de Gaulle : Les Russes ont construit à Phnom Penh une université technique. Nous avions parlé du Cambodge avec eux à Moscou et nous avions constaté que leurs réactions à votre égard étaient bonnes.

Le prince Sihanouk : Mon général, je vous remercie encore pour votre visite et pour tout ce que la France fait pour le Cambodge.

Le général de Gaulle : Ne me remerciez pas. Nous avons un intérêt commun à développer des rapports nouveaux dans cette région du monde. Or, vous êtes ceux avec lesquels nous nous sentons le plus près.

Le prince Sihanouk : Notre peuple est en liesse. Il vous attend à la sortie du Palais.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

218

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3610. *Alger, 2 septembre 1966.*

(*Reçu* : 11 h. 35).

Les décisions prises en vue de l'arabisation de l'enseignement par un récent Conseil des ministres[1] sur proposition du docteur Taleb[2], dont la presse française a fait état, traduisent le souci désormais chronique à l'approche de la rentrée scolaire de rassurer les partisans d'un retour aux sources. En fait il s'agit de mesures si prudentes et si peu démagogiques qu'elles n'ont guère été commentées par la presse algérienne. Je me propose de vous adresser incessamment une analyse de leur contenu et de leurs répercussions éventuelles[3]. J'y vois le reflet du désir du ministre de l'Éducation algérien de procéder par étapes en ne sacrifiant ni la qualité de l'enseignement ni les avantages d'une formation française dès l'école primaire pour la grande majorité des élèves algériens.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

[1] Décision prise le 25 août 1966.

[2] Dr Ahmed Taleb, ministre de l'Éducation nationale depuis 1965.

[3] Les enfants algériens étaient alphabétisés en français dès l'âge de six ans. À partir de 1967, les deux premières années de l'enseignement primaire sont totalement arabisées, le français commençant à être enseigné à partir de la 3e année. Le français perd l'avantage d'être la première, voire la seule langue lue et écrite. L'arabisation en Algérie est une option politique.

219

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3624. *Alger, 2 septembre 1966.*

(*Reçu* : 11 h. 10).

Le ministère des Affaires étrangères[1] vient de m'annoncer qu'il autorisait l'ouverture de notre centre culturel à Alger.

Bien que les autorités algériennes, n'aient jamais officiellement contesté l'opportunité de cette création, le ton des critiques formulées récemment dans une publication interne du secrétariat exécutif du FNL contre « la prolifération » de ces établissements étrangers (mon télégramme n°s 2749 à 2752)[2] donnait à penser que l'agrément de nouveaux centres n'irait pas de soi.

La décision qui intervient aujourd'hui, nous est, en effet, d'autant plus favorable que le gouvernement algérien, dans le même temps, envisage d'ordonner la fermeture de deux centres culturels étrangers.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

220

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3625 à 3626. *Alger, 3 septembre 1966.*

(*Reçu* : 18 h. 20).

Le discours prononcé à Phnom Penh par le général de Gaulle[3] a, bien évidemment, reçu en Algérie un accueil très favorable. Si la presse relativement discrète dans la présentation de ses commentaires[4], mes

[1] M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963.

[2] Le télégramme d'Alger n°s 2749 à 2752 du 22 juin 1966, non reproduit, fait part de la publication par le secrétariat exécutif du FLN d'un bulletin intérieur, destiné à l'usage exclusif des militants et diffusé uniquement à l'intérieur du parti. Des bons conseils aux militants, des mises au point et des accusations diverses, il ressort que « les centres culturels, qu'ils soient américains, soviétiques ou français, poussent comme des champignons ». M. Cherif Belkacem est coordinateur du secrétariat exécutif du FLN depuis le 11 août 1966.

[3] Dans un discours prononcé à Phnom Penh le 1er septembre, le général de Gaulle demande aux Américains de s'engager avant toute négociation à retirer leurs troupes et préconise « la neutralité des peuples d'Indochine ».

[4] Se reporter au télégramme d'Alger n°s 3628 à 3632 du 3 septembre, non publié, relevant les réactions favorables enregistrées dans le monde après le discours du général de Gaulle. *El Moudjahid* donne une large publicité à la déclaration commune franco-cambodgienne.

interlocuteurs habituels se montrent particulièrement heureux de la prise de position de la France dont « la clarté a dépassé leurs espérances ». Ils ont relevé, sans réticence et avec beaucoup d'intérêt, que le général de Gaulle s'est appuyé sur le président algérien. Le colonel Boumediene, lui-même, a fait écho à ses propos en répondant hier au nouvel ambassadeur du Nord-Vietnam[1], qui lui présentait ses lettres de créance : « comme le vôtre, ce pays a connu dans un passé récent une guerre de libération. Alors que les observateurs n'avaient prédit que la haine et la discorde dans les rapports entre l'Algérie et la France, une politique de coopération riche et féconde est venue dégager une lueur d'espoir qui peut apporter une dimension nouvelle dans la coopération internationale ». Le président du Conseil de la révolution n'a pas manqué, d'ailleurs, d'assortir cette affirmation d'un commentaire, manifestement rédigé par son ministre des Affaires étrangères, et où, il est permis de trouver une allusion discrète mais précise aux préoccupations manifestées par M. Bouteflika lors des dernières rencontres franco-algériennes : « Pour que cet édifice soit durable, a-t-il déclaré, les deux partenaires doivent s'atteler à une tâche d'adaptation pour débarrasser leurs rapports de toutes les séquelles du passé, de toutes les séquelles coloniales. La consolidation du présent et l'édification de l'avenir se présenteraient dès lors comme une entreprise exaltante ».

Je note que, depuis plusieurs semaines, l'attitude du gouvernement algérien à l'égard de la politique américaine au Vietnam, inchangée quant au fond, s'exprime avec plus de vigueur et moins de ménagements que naguère. M. Bouteflika m'a indiqué la semaine dernière, « qu'il serait obligé de tenir à l'Assemblée générale des Nations unies des propos forts désagréables pour les Américains ». Hier soir, toute liberté a été laissée au nouvel ambassadeur du Nord-Vietnam, de prononcer sur les écrans de télévision algérienne une longue et très violente diatribe contre les États-Unis, suivie d'un film à la gloire des combattants vietnamiens.

Mon collègue, M. Jernegan[2] fait, pour l'instant, le gros dos.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

[1] M. Nguyen Van Phat a présenté ses lettres de créance le 2 septembre 1966. Répondant à l'allocution de l'ambassadeur du Nord-Vietnam, le président Boumediene déclare notamment : *il devient évident que pour s'engager dans une dynamique de la paix, il faut d'abord cesser de faire la guerre, et substituer au langage de la force brutale, un dialogue loyal avec ceux qui se battent.*

[2] M. John D. Jernegan, ambassadeur des États-Unis à Alger depuis le 22 juillet 1965.

221

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5144 à 5152.
Urgent. Réservé.

Washington, 3 septembre 1966.

(*Reçu* : 20 h. 30).

1. Le secrétaire d'État a fait part, le 2 septembre, à la presse, au cours d'une réunion d'information « officieuse », des réflexions que lui inspirent le discours et le communiqué de Phnom Penh.

M. Rusk s'est plaint du « manque d'impartialité » de ces déclarations qui font retomber sur les États-Unis la responsabilité de la guerre et imposent à ce seul pays la charge de retirer ses forces dans un temps déterminé. Il a rappelé que Washington était favorable à un retrait parallèle des forces américaines et nord-vietnamiennes, cette mesure pouvant résulter soit d'une négociation qui en fixerait les modalités – négociation que les États-Unis étaient prêts à entamer à tout moment – soit d'un « désengagement » de fait des forces en présence. Or, les indications officieuses données du côté français (le secrétaire d'État s'est référé, semble-t-il, aux informations recueillies par les journalistes auprès de la suite du général de Gaulle) montreraient que le chef de l'État français considère comme seules « forces étrangères » celles des États-Unis et de leurs alliés et que rien, dans les entretiens entre le général et le représentant de Hanoï ne laisse supposer que la RDVN est prête à retirer ses troupes du Vietnam du Sud. M. Rusk a rejeté, à cet égard, l'interprétation que le sénateur Mansfield a donnée du communiqué franco khmer. Il a, d'autre part, fait état des déclarations du deux septembre de M. Pham Van Dong, exigeant le retrait des forces américaines et la reconnaissance du FNL préalablement à toute négociation et il a cité, en témoignage de la « partialité » du général de Gaulle, les « réactions joyeuses » enregistrées par le correspondant de l'AFP à Hanoï.

Quant au projet de neutralisation avancé dans le communiqué pour l'ensemble des États de l'ancienne Indochine, M. Rusk a remarqué qu'il était subordonné à l'accord de chacun des pays, ce qui laissait supposer que ses rédacteurs avaient tenu compte des objections de Hanoï. Il a néanmoins approuvé les termes du document relatif au Cambodge et au Laos.

M. Rusk a, d'autre part, relevé que du côté français, on reconnaissait que les forces américaines ne pouvaient être battues. Il a conclu en exprimant sa conviction que la France, dépourvue de moyens dans la région, ne saurait exercer une réelle influence.

En bref, l'essentiel des reproches que le secrétaire d'État adresse au discours et au communiqué de Phnom Penh concerne leur « manque d'équilibre », qu'il s'agisse des responsabilités de la situation ou des conditions posées pour un règlement, certains observateurs estiment néanmoins que l'allusion aux « troupes étrangères » figurant au communiqué pourrait

concerner également le Vietnam du Nord. Aussi est-il probable que l'administration souhaiterait recevoir sur ce point des éclaircissements avant de rendre sa réaction publique.

2. Les réactions du côté du Congrès se limitent jusqu'ici à celle du sénateur Mansfield, d'après lequel les conditions du règlement proposées par le général de Gaulle « ne semblent pas présenter de difficultés insurmontables pour les États-Unis.

3. La presse américaine qui semble avoir dépassé la phase des réactions violentes fait un effort de réflexion. Les articles de Chalmers Roberts (*Washington Post*), Max Frankel (*New York Times*) et Paul Ward (*Baltimore Sun*) reflètent les indications données par le Département d'État. Le *Christian Science Monitor* estime que le voyage du général de Gaulle visait à rehausser le prestige de la France et qu'à cet égard, il aura atteint son but, malgré les incidents de Djibouti et les protestations que susciteront les explosions nucléaires dans le Pacifique. Pour ce qui est du conflit vietnamien, ce journal reprend à son compte, quoique sur un ton modéré, les critiques généralement adressées au général de Gaulle et il estime que le voyage n'aura finalement en rien contribué à la solution du problème.

Les éditoriaux sont rares. Comme tous ses confrères, le *New York Times* qui s'était abstenu de commenter le discours hier, estime que le retrait sans contrepartie des troupes américaines est inacceptable, mais il considère que des éclaircissements soient demandés à ce sujet, la formulation du discours ne lui apparaissant pas claire. Néanmoins, il recommande à l'administration de ne pas rejeter en bloc le discours de Phnom Penh, mais plutôt de mettre l'accent sur ses aspects positifs en réitérant l'intention de l'Amérique d'appliquer strictement les accords de Genève et de participer à un accord garantissant la neutralité des États d'Indochine. Elle pourrait proposer également, dit le journal new-yorkais, une négociation limitée au désengagement des forces en présence.

Le reste de la presse paraît attendre de nouvelles informations sur le sens des déclarations faites à Phnom Penh pour reprendre ses commentaires.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

222

M. SIMON DE QUIRIELLE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE *A.I.* À HANOÏ,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 718 à 722. *Hanoï, 3 septembre 1966, 18 h. 50.*

(*Reçu* : 22 h. 06).

La fermeture des administrations en raison de la fête nationale le 2 septembre[1], l'absence de journaux le lendemain donne aux autorités vietnamiennes un délai de réflexion avant de se prononcer sur le discours du général de Gaulle[2] et le communiqué franco-khmer. La radio elle-même est restée très discrète. Elle a simplement signalé que le Président de la République avait parlé devant une nombreuse assistance à Phnom Penh.

Mais les milieux politiques et intellectuels de la capitale qui avaient eu la possibilité d'écouter les émissions étrangères, étaient dès jeudi soir au courant des propos du général de Gaulle et ne cachaient pas dans leurs conversations privées leur satisfaction.

Ils ont relevé tout d'abord qu'en affirmant le caractère de « résistance nationale » de la lutte du Front dans le Sud, le général de Gaulle avait complètement rejeté la thèse américaine d'une agression du Nord contre le gouvernement de Saigon. Ils se félicitaient également de ce que le chef de l'Etat en déclarant que les peuples d'Asie ne se soumettraient jamais à la « loi étrangère venue de l'autre côté du Pacifique » a marqué que la lutte engagée par le Vietnam contre l'envahisseur américain était bien une guerre d'indépendance.

Le fait qu'à l'inverse de beaucoup de chefs d'État ou d'hommes politiques, le général de Gaulle ait déclaré sans ambiguïté qu'il ne se posait pas en médiateur et qu'il n'ait pas adressé de conseils au Vietnam a été particulièrement apprécié – on était exaspéré ici par les bonnes volontés qui ne cessaient de répéter avec plus ou moins de bonne foi – « Faites un geste. »

Hanoï avait toujours répondu en dosant la courtoisie suivant la personnalité de l'interlocuteur : Adressez-vous à Washington, ce sont les Américains qui ont commencé l'escalade c'est à eux d'y mettre fin.

L'adresse par le Président de la République au gouvernement américain est interprétée évidemment comme une approbation de cette position.

L'affirmation qu'aucune victoire militaire n'est possible alors que la propagande officielle répète chaque jour que les Américains vont de défaite en défaite a pu surprendre et peut-être même décevoir, du moins les personnes non averties. De même l'on s'interroge sur la portée et les conséquences d'une neutralisation du Vietnam après dix années de guerre

[1] Qui commémore la proclamation par Hô Chi Minh de la République démocratique du Vietnam, le 2 septembre 1945 à Hanoï.

[2] Prononcé le 1er septembre 1966 à Phnom Penh.

et d'appartenance au camp socialiste ; mais ce ne sont là que des réserves mineures et la note dominante est celle d'une très grande satisfaction.

Il ne s'agit toutefois que de propos de caractère officieux échangés avec des diplomates étrangers ou avec des journalistes et dont l'écho a pu me parvenir. Les dirigeants ne feront connaître leur point de vue officiel qu'après un examen approfondi des textes et en avoir délibéré soit au sein du bureau politique soit même avec le comité central.

Il n'y aurait rien de surprenant à ce que leur silence se prolonge encore.

(Collection des télégrammes, Hanoï, 1966)

223

M. LAMBROSCHINI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1754 à 1759. *Saigon, 3 septembre 1966, 9 h. 00.*

(*Reçu :* le 5, 7 h. 27).

Comme je l'avais déjà signalé dans de précédentes communications, le gouvernement vietnamien s'est efforcé, tout au long de la période qui a précédé la venue du général de Gaulle au Cambodge[1], de convaincre l'opinion publique que les conséquences de cette visite ne devraient avoir aucun effet sur le déroulement de la guerre au Vietnam.

Les dirigeants vietnamiens n'ont pas tardé cependant à se rendre compte de l'intérêt avec lequel la population suivait les péripéties de ce voyage et c'est pourquoi le général Co[2], vice-président du Conseil, avait tenu à préciser devant des journalistes « qu'il ne voyait pas quelles répercussions la visite du Président de la République française pourrait avoir sur la situation au Vietnam. »

Par la suite, le Directoire a été contraint d'apprécier à sa juste valeur l'écho soulevé dans l'opinion publique par le discours de Phnom Penh et dans le but d'en réduire la résonance, il vient, par le truchement du ministre de l'Information[3], de communiquer aux journaux de Saigon un certain nombre de consignes dont j'ai eu connaissance.

Celles-ci sont énumérées dans un document en date du 2 septembre dont je vous prie de trouver ci-après la traduction.

[1] Le général de Gaulle est en visite officielle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966. Le 1er septembre il prononce un discours à Phnom Penh.

[2] Nguyen Huu Co, ministre de la Défense sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965 et vice-Premier ministre depuis le 1er octobre 1965.

[3] Général Nguyen Bao Tri, ministre de l'Information sud-vietnamien depuis le 17 juillet 1966.

Citation :

« Saigon le 2 septembre

Avis à messieurs les directeurs de journaux :

Pour mettre fin aux intrigues de De Gaulle et de Sihanouk, nous vous prions d'ouvrir une campagne de presse dans le but de :

1) Dénoncer la politique du général de Gaulle (celui-ci est obsédé par son ambition de *leader* et celle de restaurer le pouvoir de la France), préciser qu'il a suivi le chemin de l'anti-américanisme et fait des avances aux communistes : le général de Gaulle ne s'occupe pas de la vie du peuple français, c'est pourquoi il a gaspillé le budget étroit de la France dans des œuvres ayant pour but de satisfaire une vaine gloire.

2) Arrêter le défaitisme nuisible à la lutte du Vietnam.

3) Analyser le fait que le neutralisme du général de Gaulle ne sert qu'aux communistes.

4) Souligner le droit du Vietnam de résoudre lui-même ses affaires intérieures.

5) Répéter et dénoncer devant l'opinion publique que le FNL est un instrument des communistes.

6) Dénoncer et condamner Sihanouk dont les gestes sont contraires à un pays neutre, par exemple aider les Vietcong, intervenir dans les affaires intérieures du Vietnam.

7) Réveiller le peuple devant la collusion des colonialistes et des communistes qui nuisent au combat du peuple vietnamien des projets d'amener le Vietnam sous le joug de ceux-ci. »

Fin de citation.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1966)

L'AFRIQUE EN 1966

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2005

Territoires dépendants :

- France
- Espagne
- Portugal
- Royaume-Uni

* *sous mandat sud-africain, révoqué par les Nations unies*

LE VIÊTNAM EN 1966

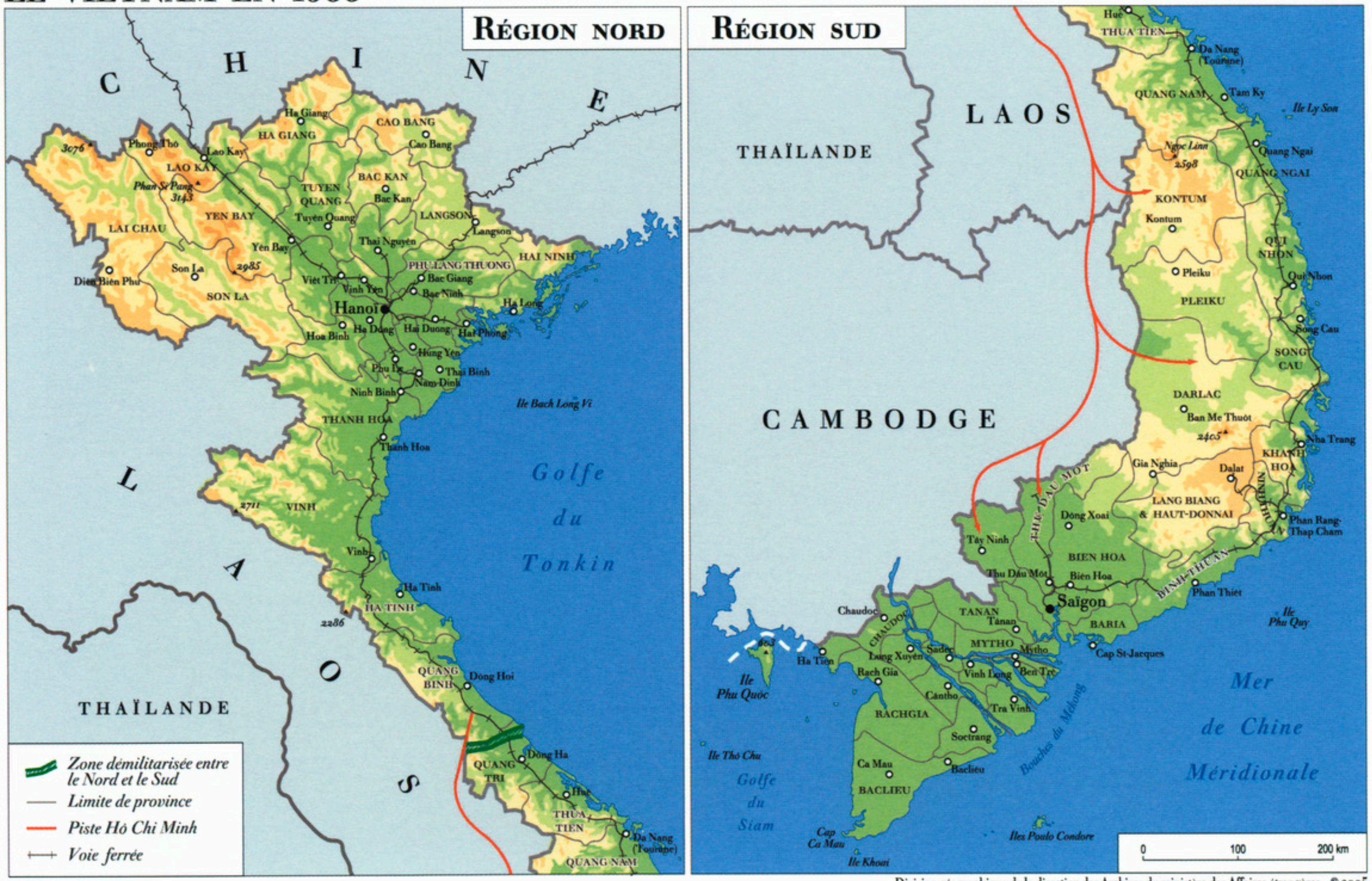

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2005

LE CAMBODGE EN 1966

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2005

CHYPRE

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2005

Zone militaire britannique

Monastère important

Site historique

LE LAOS EN 1966

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2005

VOYAGE DU GÉNÉRAL DE GAULLE EN AFRIQUE ORIENTALE, EXTRÊME-ORIENT ET PACIFIQUE (1966)

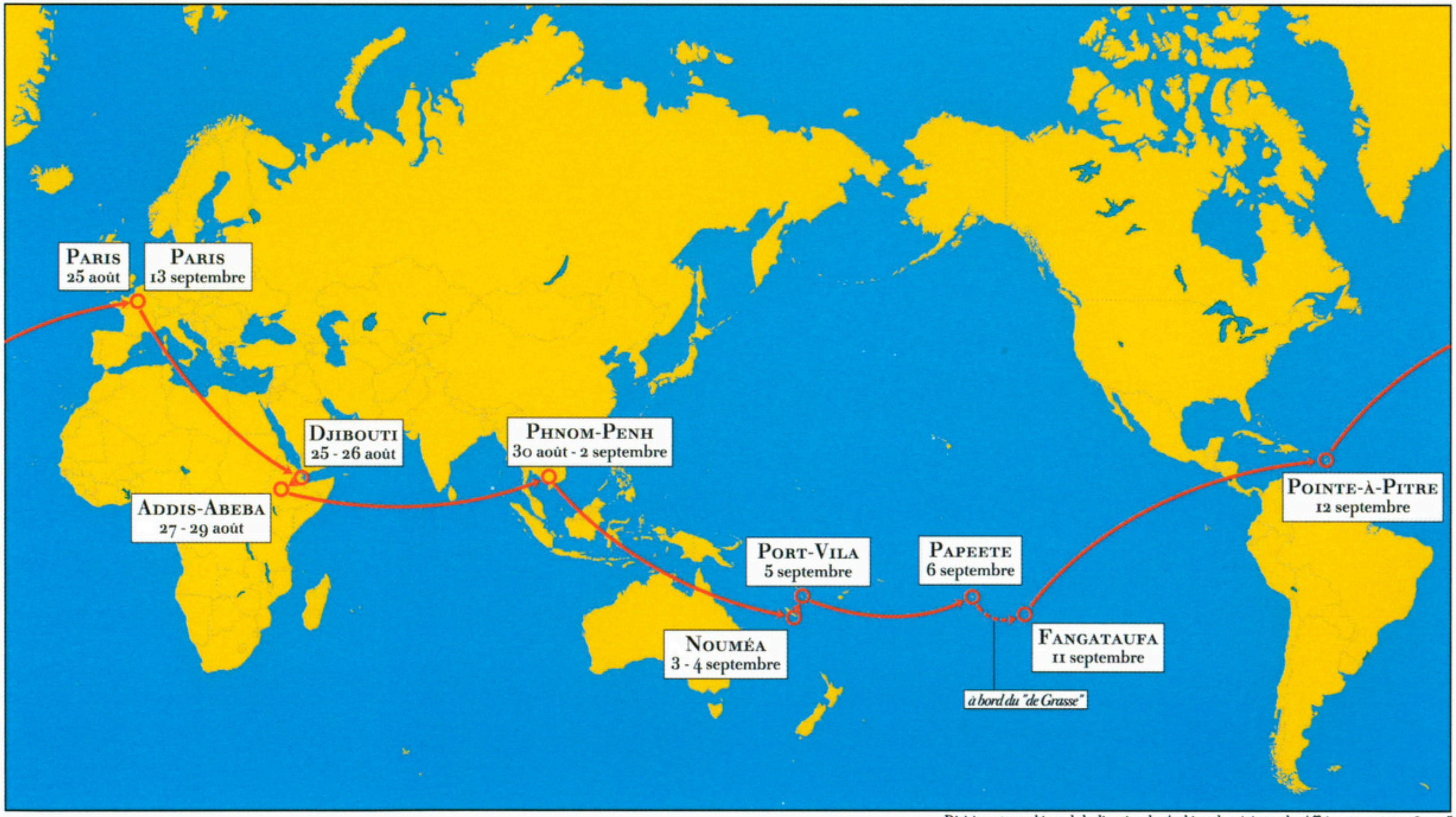

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2005

224

NOTE

Rencontre à Phnom Penh entre le général de Gaulle et le représentant de la RDVN

N.[1] *Phnom Penh, 3 septembre 1966.*

Secret.

Il avait été entendu, comme suite aux entretiens de la fin août à Paris entre M. Mai Van Bo[2] et M. Manac'h, que le général de Gaulle se proposait, au cours de son séjour au Cambodge, de recevoir le représentant de la RDVN à Phnom Penh en audience et ne se bornerait pas à le rencontrer lors de la présentation du corps diplomatique. Le délégué général du Nord-Vietnam avait précisé de son côté à M. Manac'h que, si tel devait être le cas (et il exprimait le souhait qu'il en fût ainsi au nom de son gouvernement), ledit représentant serait certainement muni d'« instructions spéciales » à cet effet par les autorités de Hanoï. Le directeur d'Asie avait fait savoir à M. Bo, la veille de son départ de Paris (25 août), qu'il pouvait faire part à son gouvernement de l'accord français. Le délégué général avait exprimé sa satisfaction et précisé qu'il adressait d'urgence un télégramme à Hanoï.

Il convient de noter que M. Ca Van Thinh, représentant de la RDVN, arrivé au terme de sa mission, avait quitté le Cambodge le 19 août. La mise en place de M. Nguyen Thuong, nouveau représentant de Hanoï, presque à la veille de l'arrivée au Cambodge du général de Gaulle[3], n'a pas manqué naturellement de retenir l'attention des observateurs et des correspondants de presse. Ces derniers ont noté d'autre part dans leurs dépêches que M. Thuong avait été reçu à l'ambassade de France le 30 août à 11 h., c'est-à-dire quelques heures à peine avant l'arrivée du général de Gaulle. Le représentant du Nord-Vietnam avait précisé à cette occasion à MM. Argod[4] et Manac'h qu'il était porteur d'un message du président Hô Chi Minh pour le général de Gaulle.

Soucieux de ménager la susceptibilité du prince Sihanouk, l'ambassadeur de France et le directeur d'Asie, au cours de leur visite du 28 août à Siem Reap, avaient fait savoir confidentiellement au chef de l'État cambodgien que le général de Gaulle se proposait d'accorder une audience à M. Thuong au cours de son séjour à Phnom Penh. En fait, le prince Sihanouk devait prendre lui-même, le lendemain, l'initiative d'annoncer

[1] Cette note est signée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960, les corrections manuscrites qu'elle contient sont de sa main.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961.

[3] Le général de Gaulle est en visite officielle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966.

[4] Hubert Argod, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis janvier 1964.

au cours d'une conférence de presse que la rencontre aurait lieu « très probablement mercredi » 31 août.

Il en fut en effet ainsi. L'heure de l'audience était fixée par le général de Gaulle à 15 h. 30 au palais royal. M. Argod en avait avisé M. Thuong par téléphone et le général de Gaulle y avait fait lui-même une rapide allusion devant l'intéressé lors de l'audience accordée le matin aux chefs des missions diplomatiques.

Au cours de la rencontre, à[1] laquelle M. Couve de Murville a assisté, M. Nguyen Thuong a donc remis au Président de la République le message du président Hô Chi Minh. Ce n'est, en fait, qu'une lettre de courtoisie (copie de ce document figure en annexe)[2] L'entretien n'a apporté aucun élément nouveau et l'exposé que M. Thuong a fait de la position de son gouvernement n'a été qu'une simple répétition,[3] des « quatre points » de Pham Van Dong[4].

Pour sa part, le général de Gaulle a voulu pousser la discussion sur un point précis qui paraît essentiel[5] : à supposer que les États-Unis se résolvent un jour à annoncer leur décision de retrait de leurs troupes et de leurs bases à une date déterminée, le Vietnam-Nord serait-il disposé à envisager une négociation sur les modalités d'une solution permettant de mettre fin à la guerre ? M. Nguyen Thuong a fait savoir qu'il ne pouvait pas répondre à cette question, il devait solliciter les instructions de son gouvernement[6].

M. Couve de Murville, avant de quitter le Cambodge, a suggéré à M. Manac'h, qui demeure sur place jusqu'au 8 septembre, de voir encore une fois le représentant du Nord-Vietnam.

Le directeur d'Asie a estimé qu'il convenait de donner à M. Thuong le délai nécessaire à la transmission d'éventuelles réactions de Hanoï à la visite du général de Gaulle et à ses déclarations sur le problème vietnamien.

M. Manac'h a donc pris rendez-vous avec M. Nguyen Thuong pour mercredi ou jeudi matin, jour de son retour à Paris[7].

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

[1] *Correction manuscrite dans le texte* : une partie de.

[2] Non retrouvée.

[3] *Correction manuscrite dans le texte* : en particulier s'agissant.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 414 du 13 août 1966.

[5] *Correction manuscrite dans le texte* : Pour sa part, le général de Gaulle a posé une question qui se référait, sans qu'il le dise, à son discours du lendemain matin à Phnom Penh.

[6] *Correction manuscrite dans le texte* : M. Nguyen Thuong a fait savoir qu'il ne pouvait pas répondre à cette question, il devait naturellement solliciter des instructions de son gouvernement, et il est reparti sur les quatre points.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 287/AS du 10 septembre 1966.

225

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES.

T. n° 38.[1] *Paris, 5 septembre 1966.*

Je me réfère à votre télégramme n° 322[2].

Lors des échanges de vues qui doivent reprendre le 7 septembre au Conseil permanent sur les questions de l'infrastructure et des budgets militaires, vous pourrez répondre aux questions formulées par vos collègues en vous inspirant des directives suivantes :

I. *Budgets militaires*

Les décisions prises par la France à l'égard de l'OTAN entraînent des conséquences qui varient suivant les chapitres du budget militaire :

1) Grands commandements alliés.

Rien ne justifie plus une participation française aux dépenses de fonctionnement des grands commandements alliés non plus qu'aux nouveaux investissements, notamment ceux que rendrait nécessaires le transfert des quartiers généraux. Ce chapitre représentait, en 1966, 107 millions de francs sur un total de 312.

2) Télécommunications.

a) Télécommunications de quartiers généraux.

La France cessera de participer aux dépenses d'investissement (achat de matériel) qui représentent de 10 à 15 millions de francs par an.

En revanche, nous pourrions continuer à participer aux frais de location de circuits militaires (permanents ou réservés des réseaux P & T) utilisés pour la détection lointaine, la défense aérienne et les nouvelles liaisons à établir entre le commandement français et les commandants alliés.

b) Réseau de prodiffusion (ACE HIGH ou FORWARD SCATTER)[3].

Nous pourrions participer aux dépenses de fonctionnement de ce réseau aussi longtemps qu'il restera utile pour la transmission de l'alerte, des renseignements nucléaires et des ordres d'opération de haute priorité.

[1] Ce télégramme est rédigé par Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chef du service des Pactes et des Affaires spatiales. Il est signé par Hervé Alphand, ministre plénipotentiaire, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

[2] Par le télégramme de Repan n° 322 du 10 août 1966 non publié, le représentant permanent de la France transmet les questions posées à la France par le Conseil : 1) la France participera-t-elle au programme d'infrastructure de l'OTAN ? 2) dans la négative, quelles sont ses positions ? 3) la France a-t-elle l'intention de participer aux budgets militaires ? 4) dans la négative, quelles sont ses intentions ? Notre représentant répond qu'il peut faire connaître les réponses pour le 7 septembre. Le représentant des Pays-Bas a souligné que ces questions faisaient partie d'un ensemble avec les pipe-lines, les facilités, le système d'alerte et même le transfert des quartiers généraux.

[3] ACE HIGH ou FORWARD SCATTER : le réseau de tropodiffusion ACE HIGH est un ensemble de liaisons radio-troposphériques (c'est-à-dire dans la région de l'atmosphère la plus

3. Réseau de détection lointaine[1].

La France pourra participer aux dépenses de fonctionnement de ce réseau (48 millions actuellement).

4. Centres de recherche et organismes militaires dépendant du Comité militaire.

Le gouvernement français pourra, jusqu'à nouvel ordre, maintenir sa participation au centre de recherche technique de La Haye[2] et de recherche anti-sous-marine de La Spezia[3].

Nous attendrons, pour définir notre attitude à l'égard des autres organismes, notamment les groupes consultatifs (AGARD[4], transmissions, standardisation, distribution et comptabilité), de savoir quelles seront les intentions de nos Alliés à leur sujet. Certains de ces organismes ont leur siège en France : nous n'avons pas d'objection en principe à leur maintien sur place, si tel est le vœu de nos partenaires.

5. NAMSO[5] et organisation HAWK[6], organismes rattachés au Conseil de l'OTAN.

voisine du sol allant progressivement de huit kilomètres au pôle jusqu'à dix-sept kilomètres d'épaisseur à l'équateur) s'étendant de la Norvège à la Turquie en vue de la transmission de l'alerte, des renseignements nucléaires et des ordres d'opérations de haute sécurité.

[1] Le réseau de détection lointaine est appelé en anglais EARLY WARNING.

[2] Le Centre de recherche technique de la Haye est le centre technique de défense aérienne du SHAPE, conçu en 1954 à la demande du général Alfred B. Gruenther, SACEUR (commandant en chef des forces alliées en Europe) de 1953 à 1956, est créé le 15 février à La Haye. Il a pour mission de conseiller le SHAPE et de lui prêter assistance dans les domaines scientifique et technique. Il est en outre chargé d'exécuter des recherches, études, enquêtes, projets de mise au point et essais opérationnels pour le commandement allié en Europe. Le 23 octobre 1963, son champ d'activité, limité jusqu'alors à l'étude des problèmes de défense aérienne, est élargi pour couvrir toutes les questions militaires relevant du Commandant allié en Europe ; il est alors rebaptisé centre technique du *SHAPE*.

[3] Le centre de recherches pour la guerre anti-sous-marine du SACLANT est créé et installé en mai 1959 à La Spezia (Italie). Il a pour but de conseiller le SACLANT (*Supreme Allied Commander in Atlantic*), commandant suprême allié en Atlantique, et de lui fournir une assistance scientifique et technique en matière de lutte sous-marine et de satisfaire à tous égards, par l'intermédiaire du SACLANT, les besoins des forces navales de l'OTAN dans ce domaine.

[4] L'AGARD *: Advisory Group for Aerospace Research*, groupe consultatif pour la recherche et les réalisations aérospatiales est créé en 1952 ; il dépend du Groupe Permanent. En 1966, il passe sous l'autorité du Comité militaire. Il a pour mission de promouvoir et améliorer les échanges de renseignements sur les activités de recherche et de développement aérospatial entre les pays membres de l'OTAN afin que les progrès réalisés soient mis à la disposition des autres. Son siège est à Paris.

[5] NAMSO : *Nato Maintenance and Supply Organization,* organisation OTAN d'entretien et d'approvisionnement ; c'est un organisme multinational rattaché au Conseil ; il est établi pour satisfaire les besoins collectifs des pays membres de l'OTAN dans le domaine de la logistique de certains matériels militaires très évolués : gestion des approvisionnements, gestion de l'entretien et des réparations, achats, assistance technique, grâce à l'acquisition et à la fourniture en commun de pièces détachées et à la mise à disposition d'installations d'entretien et de réparation. Son siège est transféré de Châteauroux à Luxembourg.

[6] L'organisation HAWK : organisation OTAN de production et de logistique du HAWK (OPLOH) – ou *Nato Hawk Management Office* (NHMO) : est chargée des programmes d'amélioration se rapportant au système des missiles sol-air HAWK. Les batteries de type HAWK sont un système d'armes à base de missiles sol-air capables d'intercepter des avions à vitesse supersonique depuis des altitudes moyennes jusqu'aux très basses altitudes. Son siège est transféré de Chatellerault à Rueil-Malmaison.

La France a intérêt à participer à la NAMSO et à l'organisation HAWK. Elle n'entend pas précipiter le transfert hors de France des organismes ayant à l'heure présente leur siège à Châteauroux et Châtellerault, mais leur maintien sur le territoire français ne saurait être que temporaire.

Sur l'ensemble des budgets militaires il convient de préciser :

1. notre organisation actuelle à l'ensemble du budget militaire aurait pu prendre fin à la date du 1er juillet de cette année. Nous acceptons cependant de reporter au 31 décembre 1966 la mise en vigueur des décisions énoncées plus haut ;

2. nous continuerons après cette date à siéger au Comité du budget militaire comme par le passé, en intervenant avec les mêmes droits et devoirs que nos partenaires, mais uniquement en ce qui concerne les chapitres auxquels nous participerons.

II. *Infrastructure*

1. la France ne participera plus à l'avenir, ni à l'élaboration ni au financement des programmes communs d'infrastructure ;

2. pour ce qui concerne le passé, c'est-à-dire les tranches annuelles approuvées (17e tranche et tranches antérieures), et abstraction faite du programme NADGE[1] qui devra être étudié en fonction d'accords éventuels de coopération pour l'alerte et la détection lointaine, une distinction doit être faite :

a) si les autorisations de crédits afférents à la participation financière française ont déjà été accordées, la participation française sera maintenue. À titre indicatif je précise que la part française sur les autorisations de crédits accordés s'élève à 16 millions globalement (66 destinés à des travaux en France). Ce chiffre ne distingue pas selon que les travaux ont été ou non commencés : il me serait utile de recevoir des précisions sur ce dernier point ;

b) si les travaux approuvés n'ont pas encore fait l'objet d'autorisations de crédits de la part des autorités françaises (au total 481 millions dont 232 destinés à des installations en France), nous abandonnerons toute participation.

Toutefois, nous pourrons continuer de participer aux crédits intéressant l'équipement des quartiers généraux actuels (notre part étant de 5 millions de francs) si ces crédits sont réaffectés au transfert hors de France de ces quartiers généraux, en précisant que nous ne participerons à aucune autre dépense relative à ce transfert.

(Pactes, Pacte atlantique Nord, structure, retrait de la France, PAN-2)

[1] Le NADGE : *Nato Air Defence Ground Environment System,* système de l'infrastructure électronique de la défense aérienne OTAN, a pour mission l'amélioration de l'infrastructure électronique de la Défense aérienne de l'Europe occidentale. Le plan NADGE est adopté par le Conseil de l'Atlantique Nord le 28 mars 1962.

226

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5157 à 5165.
Urgent. Réservé.

Washington, 5 septembre 1966.

(*Reçu* : le 5, 19 h. 33).

1. Dans un discours qu'il prononcera le 5 septembre à Lancaster (Ohio) et dont le texte a déjà été remis aux agences de presse, le président Johnson répondra brièvement aux suggestions faites par le général de Gaulle à Phnom Penh. « Si quelqu'un, dira-t-il, peut me montrer un calendrier fixant une date pour la cessation de l'infiltration et pour le retrait des forces du Nord introduites illégalement au Sud-Vietnam, je déposerai sur la table un calendrier pour le retrait de nos propres forces du Vietnam ».

Cette proposition avait été déjà implicitement faite par les autorités américaines qui, à diverses reprises, ont assuré que les troupes des États-Unis rapatriées dès que « l'agression du Vietnam du Nord cesserait ». par « agression du Vietnam du Nord », elle paraissait entendre jusqu'ici non seulement les troupes d'origine sud-vietnamienne et les forces de l'APVN, introduites au Sud, mais même la « direction » que Hanoï est censé imprimer à l'insurrection dans le Sud. La formule suggérée par le président Johnson paraît donc marquer un léger changement par rapport à la position prise jusqu'ici.

2. La veille, le secrétaire d'État assistant pour les affaires d'Extrême-Orient avait, au cours d'une émission télévisée, critiqué sévèrement les propositions françaises qui, selon lui, ne correspondent même pas à une condition posée par Hanoï[1]. Le haut fonctionnaire américain avait répété que « les États-Unis étaient prêts à entamer des négociations dès que l'ingérence du Nord prendrait fin. Ils étaient prêts également à envisager le retrait réciproque et fixe d'avance de leurs forces si le Nord-Vietnam mettait fin à son agression ». Mais selon M. Bundy aucun signe n'était jusqu'ici venu de Hanoï permettant de penser que le gouvernement du Nord-Vietnam était sur le point d'évoluer dans ce sens.

D'autre part, M. Bundy a affirmé que le général de Gaulle avait donné « sa propre version des choses » et une telle attitude personnelle, unilatérale, ne pouvait amener le Vietnam du Nord à la négociation. Dans ces conditions, il était inutile que le chef de l'État français rencontre le président Johnson[2] qui pourrait toujours apprendre, par la voie diplomatique ordinaire, ce que les gens de Hanoï et du FNL avaient pu lui dire.

[1] Allusion aux « quatre conditions » posées par Hanoï. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 8.

[2] On peut voir dans cette observation une nouvelle allusion à des occasions manquées de rencontre entre le général de Gaulle et le président Johnson. Se reporter à cet égard ci-dessus au télégramme de Washington n° 4348 du 14 juillet 1966.

Au cours de la même émission, M. Bundy avait aussi critiqué l'ambiguïté du mot « neutralisation ». Les États-Unis sont pour la neutralité, telle que celle qui existe au Cambodge ou en Birmanie. Mais si la « neutralisation » envisagée par le général de Gaulle devait signifier l'impossibilité de recevoir une aide extérieure, « cela ne serait pas très sage ».

3. La presse des 4 et 5 septembre commente encore le discours de Phnom Penh et le voyage du Président de la République, mais le plus souvent d'une manière indirecte et sur un ton plus modéré. Elle continue, cependant, de reprocher aux propositions françaises leur « caractère unilatéral » parce qu'elles ne s'appliquent pas aux Nord-Vietnamiens au sud du 17e parallèle. C'est là, selon les journaux, un vice rédhibitoire, que dénonce même une feuille aussi libérale que le *New York Post* qui, pourtant, comprend bien, comme le reste de la presse, que l'évacuation des troupes étrangères concerne également les Chinois et les Russes présents en RDVN. Le *Sun* de Baltimore publie à nouveau un éditorial dans le même ton, mais il souligne avec d'autres de ses confères qu'une neutralisation de l'ensemble de l'Indochine est parfaitement acceptable.

Le *Philadelphia Inquirer* qui avait publié, la semaine dernière, de violents commentaires prend une attitude défensive : la politique américaine qui est attaquée de toutes parts, écrit-il, est cependant fondée sur la justice et le bon droit. Les États-Unis et son peuple doivent donc faire preuve de courage pour faire face à l'épreuve et défendre la liberté et la dignité humaines. Le *Washington Post* s'en prend à ceux qui reprochent à l'administration de disperser les forces américaines et de souscrire des engagements trop nombreux dans le monde ; les États-Unis, estime ce journal, ont reçu de l'histoire une énorme puissance, ils doivent faire face à leurs responsabilités, mais il revient à l'administration de mieux définir ses vues et de montrer plus clairement où les intérêts vitaux de l'Amérique sont engagés.

La presse note, enfin, le caractère chaleureux de l'accueil réservé au général de Gaulle par la population de Nouméa, dont certains éléments, cependant, d'après le correspondant du *New York Times*, auraient marqué de la réserve à l'égard du chef de l'État. Ce journal note que des sentiments proaméricains animent encore la population qui comprend la politique des États-Unis au Vietnam. Comme d'autres, il rappelle que des problèmes politiques se posent en Nouvelle-Calédonie et que les expériences nucléaires dans la Pacifique pourraient avoir certaines répercussions sur la situation des territoires français dans cette région.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

227

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5166 à 5168. *Washington, 6 septembre 1966.*
Très secret.

(*Reçu* : le 7, 01 h. 45).

Bien que le secrétaire d'Etat soit actuellement souffrant je compte le voir avant la fin de la semaine, à son défaut M. Harriman.

Je m'inspirerai bien entendu de ce que m'a dit le ministre le 4 septembre mais afin d'éviter tout malentendu j'aimerais obtenir un éclaircissement sur le point suivant : j'ai cru comprendre que les Nord-Vietnamiens n'étaient pas revenus sur la position dont ils avaient fait état pour la première fois il y a environ un an à savoir qu'il ne demandaient pas le retrait préalable des troupes américaines du Vietnam avant le cessez-le-feu ou toute négociation mais seulement un accord de principe sur cette volonté de retrait.

Or, d'une part les journaux américains font état d'un discours récent de M. Pham Van Dong[1] selon lequel les Américains devraient comme mesure préalable procéder à une évacuation complète. D'autre part mes notes prises après cette conversation portent qu'à une question du général au délégué Nord-Vietnamien[2] sur le point de savoir si son gouvernement accepterait des négociations au cas où les Américains annonceraient leur retrait dans une période de deux ans, M. Nguyen Thuong a répondu simplement qu'il devrait en référer à son gouvernement. Cette question intéressant au plus haut degré mes interlocuteurs je vous serais reconnaissant de bien vouloir dès qu'il vous sera possible me fixer sur ce point.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[2] Au sujet de l'entretien du 31 août 1966 à Phnom Penh entre le général de Gaulle et Nguyen Thuong, représentant de la RDVN à Phnom Penh depuis le 20 août, voir ci-dessus la note de Phnom Penh du 3 septembre 1966.

228

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2873 à 2883. *Pékin, 6 septembre 1966.*

(*Reçu* : le 7 à 9 h. 20).

Je me réfère à mes télégrammes no 2848 et 2852[1].

N'ayant pas reçu de réponse à ma note du 4 septembre dont le texte a été communiqué au Département dans mon télégramme 2848, j'ai fait téléphoner hier lundi, à 11 h, au service des Affaires consulaires du Wai Chiao Pu afin de demander une audience pour le premier secrétaire et le fonctionnaire chargé des Affaires consulaires à cette ambassade. En effet, le général Guillermaz[2] et le premier secrétaire[3], que j'avais priés de s'assurer qu'il était impossible d'approcher du cimetière, avaient dû s'arrêter quelques centaines de mètres avant l'entrée, sur l'injonction de gardes rouges locaux.

L'entretien sollicité a été accordé le même jour à 17 h. Il a duré jusqu'à 18 h. 15. Le directeur des Affaires consulaires a feint devant mes collaborateurs une curieuse ignorance des affiches en question et des faits qui avaient pu se passer. Il a promis de faire d'urgence une enquête et d'en communiquer les résultats à l'ambassade. Il lui a été demandé de nous faire connaître la conclusion de cette enquête, ce matin si possible.

À 10 h. 30 ce matin, le premier secrétaire de cette ambassade a réclamé par téléphone ces informations en posant deux questions :

1) l'ambassadeur de France demande où en est l'enquête dont M. Tien a parlé hier à MM. Menguy et Colombel ;

2) il a demandé quels en sont les résultats.

Mon collaborateur a reçu pour toute réponse que « toutes choses demandent du temps ». J'ai alors fait rappeler le service des Affaires consulaires pour demander une nouvelle audience, que je souhaitais immédiate car je chargeais un de mes collaborateurs de porter une note dont je signalais l'urgence. À midi, le Wai Chiao Pu nous informait par téléphone de l'heure de l'audience, fixée à 15 h.

[1] Dans ces deux télégrammes non repris datés du 4 septembre 1966, l'ambassadeur de France, d'une part signale sa préoccupation devant les informations et les affiches faisant état de l'intention des Chinois de détruire les tombes françaises du cimetière des étrangers à Pékin et, d'autre part communique le texte d'une note qu'il a adressée au Wai Chiao Pu pour obtenir des éclaircissements à ce sujet.

[2] Le général Jacques Guillermaz est l'attaché militaire auprès de l'ambassade de France en Chine. Spécialiste de ce pays, il est l'auteur de différentes études concernant le parti communiste et les forces armées de la Chine.

[3] Il s'agit de Marc Menguy, premier secrétaire d'ambassade à Pékin depuis 1964.

J'ai prié le Premier secrétaire d'apporter au directeur des Affaires consulaires la note suivante dont la traduction en chinois accompagnait le texte :

Citation :

L'ambassadeur de France présente ses compliments au Wai Chiao Pu.

Il se réfère à sa note nº 717/AC du 4 septembre et à l'entretien qu'ont eu deux membres de cette ambassade, MM. Menguy et Colombel, le 5 septembre à 17 heures, avec un fonctionnaire des Affaires consulaires. L'ambassadeur a, d'autre part, renouvelé ses précédentes interventions aujourd'hui 6 septembre, à 10 heures 30 dans une communication téléphonique à la direction des Affaires consulaires.

Or, les affiches du 2 septembre, dont il a fait mention dans la note précitée, annoncent que les tombes du cimetière des étrangers seront détruites à partir de ce même jour. L'ambassadeur de France a donc, dès maintenant, le devoir, ayant informé de ces menaces le Wai Chiao Pu, de vérifier l'état actuel du cimetière où sont inhumés plus de 200 Français, notamment M. Wilden, ministre de France en Chine.

Il demande au Wai Chiao Pu de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles afin que sa visite puisse, en raison de l'urgence, avoir lieu ce jour même.

L'ambassadeur de France saisit cette occasion pour renouveler au Wai Chiao Pu l'assurance de sa haute considération.

Fin de citation.

Je priais également le premier secrétaire de demander au directeur des Affaires consulaires, après avoir commenté le texte de cette note, que le Wai Chiao Pu voulut bien prendre toutes dispositions pour qu'il me fût possible d'aller aujourd'hui ou demain vérifier moi-même l'état actuel du cimetière.

M. Menguy s'est trouvé, de 15 h à 16 h. 30, devant un interlocuteur qui n'a pu lui donner aucune assurance. Il lui a demandé de prier l'ambassadeur « de se montrer patient ». Il a même avoué que les autorités s'étaient, dans certains cas, heurtées à l'opposition des gardes rouges. Il n'a même pas protesté quand le premier secrétaire s'est déclaré surpris d'une telle « impuissance ». Il a seulement promis de nous faire connaître dans les meilleurs délais les renseignements qu'il aurait recueillis, à la suite de l'enquête en cours, sur l'état actuel dans lequel se trouve le cimetière. Il a terminé la conversation en insistant sur l'amitié franco-chinoise, dont la création de la ligne aérienne Paris-Shanghai était, en ces jours, le témoignage manifeste.

J'ai donc lieu de penser que les menaces que contenaient les affiches ont déjà été mises, au moins partiellement, à exécution. Je me propose de renouveler, vraisemblablement après-demain, ma demande d'informations au Wai Chiao Pu, en sollicitant une audience du ministre lui-même ou d'un vice-ministre.

Mais le Département estimera peut-être opportun, sans attendre cette ultime démarche, de faire connaître officiellement à l'ambassade de Chine à Paris, afin qu'il en rende compte à son gouvernement, l'inquiétude qu'il éprouve devant le silence embarrassé des autorités chinoises et la surprise que lui inspire l'initiative des « gardes rouges ».

Peut-être même jugera-t-il bon de préciser à l'ambassadeur que la présence en Chine de hautes personnalités françaises, à l'occasion du vol inaugural de la ligne aérienne le 19 septembre prochain ne pourrait être envisagée avant que nous soyons certains que les tombes de nos compatriotes à Pékin n'ont pas été violées. Ces personnalités ne manqueraient pas en effet de se sentir dans une situation embarrassante si, finalement, l'on apprenait à la veille de leur arrivée, ou pendant leur séjour, la destruction des sépultures.

Je serais reconnaissant au Département de me faire connaître ses instructions et de me faire connaître la suite qu'il entend donner à cette affaire.

(Collection des télégrammes, Chine, 1966)

229

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France *a.i.* à Hanoï, à M. Manac'H, Directeur d'Asie au Département.

Hanoï, 2-6 septembre 1966.

Cher ami,

J'ai, comme vous pouvez le supposer, regretté de ne pouvoir vous rencontrer à Phnom Penh, mais je comprends parfaitement les raisons qui vous ont amené à me demander de ne pas quitter Hanoï pendant le séjour du général de Gaulle au Cambodge[1].

Le discours de celui-ci m'est parvenu hier soir 1er septembre par l'AFP. La réception était excellente et j'ai pu en diffuser le texte immédiatement auprès des Affaires étrangères et dans les diverses ambassades. Malheureusement en raison de la fête nationale[2] je ne rencontrerai pas aujourd'hui mes interlocuteurs habituels et ne pourrai enregistrer leurs réactions qu'au plus tôt samedi.

Mais il est incontestable que le premier effet a été très favorable. Ce discours apporte sur le plan diplomatique au Vietnam une aide considérable, puisqu'il ne contient en définitive aucune critique à son égard et qu'implicitement il rejette la thèse américaine de l'agression du Nord contre le Sud. Il me semble prématuré cependant d'en tirer déjà des conclusions sur les rapports avec la France et la position locale de la délégation générale.

[1] Le général de Gaulle se rend en visite officielle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966.

[2] Qui commémore la proclamation par Hô Chi Minh de la République démocratique du Vietnam, le 2 septembre 1945 à Hanoï.

La fête nationale en raison de l'état de guerre et des périls qui pèsent sur la capitale a été célébrée un peu à la sauvette. Le meeting international qui se tenait le 1er septembre a été avancé de 48 heures. Le discours qu'a prononcé Pham Van Dong[1], n'a apporté aucun élément nouveau. Il est dans la ligne dure comme il était à prévoir. Le chef du gouvernement paraissait d'ailleurs fatigué et tendu. L'on chuchote que les entretiens de Moscou n'auraient pas été un succès[2], les Soviétiques insistant pour un assouplissement de la position diplomatique du Vietnam et celui-ci refusant de changer une virgule à ses quatre et à ses cinq points[3]. Quant aux conversations qu'il a eues à Pékin le mystère le plus complet plane sur elles. Mais l'éditorial publié à la suite de la signature de l'accord économique pour 1967 avec la Chine[4] laisserait plutôt penser que l'influence de Pékin est en hausse.

Selon certaines rumeurs tout n'irait pas pour le mieux entre Hanoï et le Front National[5]. Celui-ci revendiquerait une place prépondérante dans la conduite des opérations et les fixations des buts de guerre. Il serait farouchement opposé à toutes négociations qui, estime-t-il, ne pourraient se faire qu'à son détriment et lui feraient perdre une partie des avantages qu'il a si chèrement acquis. Une mission serait allée au début du mois d'août dans le Sud prendre contact avec le *Présidium* du Front national pour s'y informer des perspectives de combat. Une réunion du comité central aurait discuté à la fin du mois d'août le rapport de cette mission. Le *Plenum* aurait conclu que dans la situation actuelle non seulement aucune négociation ne pouvait être envisagée, mais qu'il ne fallait surtout pas donner à l'adversaire l'impression d'une baisse de moral ou d'un fléchissement de l'esprit de résistance. Le discours du Premier ministre en aurait été le reflet.

Le problème des volontaires n'est plus officiellement à l'ordre du jour mais l'envoi de spécialistes pour les armes très techniques est actuellement admis pour la plupart des ambassades des pays socialistes. C'est un nouveau pas très discret mais certain vers l'élargissement du conflit. Les Vietnamiens, qui comme vous le savez y ont toujours été hostiles, n'ont dû donner leur accord que sous la pression très vive des circonstances.

[1] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien, depuis 1954.

[2] Le 11 août 1966, le Premier ministre nord-vietnamien, accompagné du ministre de la Défense le général Giap et du vice-ministre des Affaires étrangères Hang Van Tien, quitte Hanoï pour Pékin, il en repart deux jours plus tard et arrive à Moscou le 15 août. Les entretiens secrets avec les Soviétiques se seraient prolongés jusqu'au 19. Sur le chemin du retour, la délégation nord-vietnamienne se serait de nouveau arrêtée trois jours à Pékin avant de regagner Hanoï le 24 ou le 25.

[3] Sur les « quatre points », voir ci-dessus la note n° 414 du 13 août 1966. Formulée le 22 mars 1965, la déclaration en cinq points du Front national de Libération sud-vietnamien se différencie des « quatre points » par le fait qu'elle exclut explicitement l'ouverture de négociations avec les Américains avant leur retrait total du Sud-Vietnam.

[4] Le 19 août 1966 une délégation économique nord-vietnamienne se rend à Pékin. Le 29 août, elle y signe un accord par lequel la Chine s'engage à renforcer son assistance économique et technique au Nord-Vietnam.

[5] Il s'agit du Front national de Libération du Sud-Vietnam.

Hanoï était très calme depuis trois semaines, il n'y avait ni bombardements ni alerte, aujourd'hui 2 septembre, sans doute pour célébrer à leur manière la fête nationale les Américains nous ont offert une alerte de nuit avec sirènes, fusées et DCA.

Telles sont les quelques indications que je vous aurais données verbalement si j'étais allé au Cambodge. Je confie cette lettre à M. Le Guern[1] qui accompagnera la valise cette semaine. Peut-être vous trouvera-t-il encore à son arrivée à Phnom Penh et pourra-t-il vous la remettre en main propre. Sinon elle vous rejoindra à Paris.

Puis-je espérer que vous serez en mesure de m'indiquer la teneur de l'entretien entre le Général et M. Nguyen Thuong ainsi que du message du président Hô Chi Minh[2] ?

6 septembre

Le vol de samedi dernier ayant été supprimé cette lettre ne partira que le mercredi 7. J'en profite pour y ajouter quelques mots. Six jours après le discours du général de Gaulle je suis toujours sans information soit du Département soit de Phnom Penh à ce sujet. Le téléscripteur de l'AFP ayant, *par miracle* fonctionné correctement ce jour-là j'ai pu en avoir le texte complet sans retard. Mais si pour des raisons atmosphériques ou autres la transmission avait été mauvaise je ne saurais rien de plus que ce qu'en ont dit la radio et les journaux vietnamiens. Il y a une lacune dans l'information de ce poste que je voulais vous signaler.

L'accueil fait à Hanoï à ce texte et au communiqué a été comme je vous l'ai télégraphié réservé. Après avoir réfléchi trois jours les Vietnamiens en ont extrait tout ce qui leur a paru avoir une tournure anti-américaine et pour le reste ils ont réaffirmé leur fidélité aux quatre et aux cinq points. Dans le privé ils assurent qu'ils sont ravis et que ce discours les comble d'aise. Peut-être eût-il été préférable qu'ils le disent franchement.

En cette circonstance comme en d'autres, je sens que mes interlocuteurs hésitent encore avant de prendre carrément le virage vers la France. Les souvenirs de la guerre d'indépendance ne sont pas tellement anciens. Pendant trop d'années la propagande officielle s'est nourrie de propos anti-français pour pouvoir déclarer soudainement que notre pays est devenu leur ami. Ils craignent aussi que si les relations avec la France reprennent un cours normal, la culture française, pénétrant à nouveau dans un pays où elle a laissé des traces profondes, y apporte des ferments d'humanisme et d'esprit critique qui mettraient en péril l'orthodoxie marxiste.

Enfin il faut bien dire que ni la Chine ni même les pays de l'Europe orientale malgré les protestations qu'ils font localement ne sont pas très désireux de nous voir entrer dans le jeu et y jouer un rôle décisif. La position de la Chine est connue. Quant à la Russie elle supporte pour l'instant les

[1] Charles Le Guern, chargé de mission culturelle auprès de la délégation générale de France auprès de la République démocratique du Vietnam depuis le 1er septembre 1965.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note de Phnom Penh du 3 septembre 1966.

plus gros frais du conflit et ne désire évidemment pas, à la fin de celui-ci, être éliminée à notre profit.

Je me suis dans ma correspondance officielle efforcé de vous donner le ton exact des réactions locales[1]. Elles pourront peut-être décevoir à Paris. Mais il faut tenir compte des facteurs que je viens de vous exposer. Le rapprochement entre la France et le Nord-Vietnam est une question de patience. Lorsque sonnera l'heure des négociations et que prendront fin les combats ce peuple aura une soif immense de liberté et de libéralisme. Par réaction contre le régime de fer qui lui est imposé depuis vingt ans et qu'il supporte par patriotisme, il revendiquera le droit de s'épanouir. C'est à ce moment là je crois que se présenteront nos chances. Tant que dure le conflit il est obligé de rester étroitement intégré dans le camp socialiste qui lui permet de résister à l'attaque américaine et il ne peut réserver à une puissance occidentale quelle qu'elle soit qu'une place de second rang dans ses amitiés.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

230

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1917 à 1918. *Paris, 7 septembre 1966, 20 h. 18.*

Je me réfère à votre télégramme 5166[2].

Pour vous permettre de faire éventuellement réponse aux questions que pourraient poser vos interlocuteurs habituels sur les conversations à Phnom Penh entre le général de Gaulle et le représentant du Nord-Vietnam, je vous précise les points suivants :

La conversation n'a jamais porté sur les conditions de négociation éventuelle entre le Nord-Vietnam et les États-Unis. M. Nguyen Thuong s'est contenté d'insister sur les quatre points énoncés par Pham Van Dong.

De même, il n'a pas été question du retrait des troupes américaines, préalablement à la négociation. Les Nord-Vietnamiens ne sont donc pas revenus sur ce qu'ils nous avaient dit à Paris au mois de mai 1965[3].

Le général de Gaulle a fait allusion à l'idée qu'il comptait exprimer dans le discours qu'il allait prononcer le lendemain d'un engagement américain d'évacuation dans un délai déterminé. Son interlocuteur n'a pas voulu se prononcer sans instruction de son gouvernement et a rappelé les quatre points déjà cités.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 718 à 722 du 3 septembre 1966.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Washington du 6 septembre 1966 « très secret ».

[3] Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 232 note de la direction d'Asie-Océanie.

231

M. COMMINES DE MARSILLY, AMBASSADEUR DE FRANCE À FORT-LAMY,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 523 à 528.
Réservé.

Fort-Lamy, 7 septembre 1966.

(*Reçu* : le 8, 12 h. 38).

En cette fin du mois d'août, c'est la situation dans l'Est du pays qui constitue la préoccupation dominante des dirigeants tchadiens. Il faut noter à cet égard, comme un facteur relativement positif, la réorganisation du commandement et la mise en place d'un dispositif de sécurité plus efficace[1]. Il en est résulté une certaine reprise en mains des unités engagées qui ont pu porter des coups sensibles aux bandes rebelles. C'est ainsi que le 29 août, une de celles-ci, forte de plus de 2 000 hommes, aurait laissé une quarantaine de tués sur le terrain, entre Adre et Abeche. En contrepartie, malheureusement, l'on constate une extension des zones d'insécurité.

Certes le gouvernement tchadien a le droit de se plaindre de l'aide que la subversion a reçu jusqu'ici du Soudan[2]. Cependant, il sait bien aussi que l'agitation dans les provinces orientales est largement imputable à la sous-administration et à une conjoncture économique locale qui, l'une et l'autre, favorisent la propagation des ferments d'anarchie dans les zones où, autrefois, le prestige de l'armée française était nécessaire pour assurer l'ordre. Au moins autant qu'un phénomène islamique[3], le pourrissement du Ouaddaï[4] doit être vu comme une réaction de pauvres gens qui ne

[1] Faisant suite à l'inspection militaire du commandant Malloum, le président Tombalbaye réunit, le 27 juillet, les cadres officiers et sous-officiers de l'armée nationale et des forces de sécurité ainsi que les officiers de l'assistance technique militaire. Son objectif premier est de mettre fin à la rébellion dans l'est tchadien. Dans ce but, est créé à la Présidence un comité mixte, responsable de la lutte contre la rébellion, dirigeant l'action de l'ensemble des forces militaires et de sécurité. Ce comité comprend : MM. Bangui, ministre chargé de la coordination à la Présidence, le colonel Doumbo, chef d'État-major de l'armée nationale tchadienne, le chef du cabinet militaire du Président, le commandant Hascoët, le capitaine Blot, chef *a.i.* de la Gendarmerie, le commandant Rouxel, chef de la Garde nationale, le capitaine Gourvennec, chef du service de Coordination et de Synthèse du Renseignement et un représentant du ministère de l'Intérieur. Ce comité donnera des instructions au commandant Malloum, celui-ci étant investi dans les provinces de l'Est, d'un commandement unifié sur toutes les unités se trouvant sur place.

[2] Sur les rapports entre le Tchad et le Soudan, se reporter aux trois discours prononcés par le président Tombalbaye les 7, 11 et 21 août, à la note n° 419 de la direction des Affaires africaines et malgaches du 19 août, ainsi qu'aux synthèses de l'ambassade de France à Fort-Lamy nos 34 (15-21 août 1966) et 35 (22-28 août 1966), non publiés. Le président tchadien a donné quinze jours au gouvernement soudanais pour répondre à sa requête, présentée par note diplomatique, de livrer les rebelles tchadiens réclamés. Le 23 août, le gouvernement soudanais ayant répondu par une fin de non-recevoir, le président Tombalbaye a fait adopter des mesures à l'encontre des ressortissants soudanais au Tchad, qui constituent un avertissement : limitation des déplacements et fermeture de la frontière.

[3] Se référer à la dépêche de Fort-Lamy n° 199/DAM du 21 mai 1965, non publiée, analysant l'importance de l'Islam et des musulmans au Tchad, qui représentent près de la moitié de la population.

[4] Le Ouaddaï jouxte le Darfour soudanais à l'extrême Est du Tchad. Sa métropole culturelle est Le Caire d'où reviennent chaque année des étudiants qui ne rêvent que de « socialisme arabe ».

se sentent guère concernés par ce que l'on fait et dit à Fort-Lamy et sont exploités par des chefs traditionnels abusifs ou des fonctionnaires malhonnêtes. Dans ce vide politique et administratif, des mots d'ordre sommaires, lancés par quelques illettrés installés à Khartoum et colportés par des Fakis[1], contrebattent facilement l'action gouvernementale. Il ne faut pas se dissimuler que l'effort économique, social et culturel à accomplir au Ouaddaï et au Biltine pour y redonner aux villageois la stabilité et le goût de vivre pacifiquement en s'assurant un minimum de subsistance est une œuvre de longue haleine. Elle mérite qu'on s'y attelle et elle suppose une aide importante apportée au Tchad par la France et par le FED[2], ainsi que par les organisations internationales. En attendant, les forces de l'ordre font ce qu'elles peuvent pour remonter la pente et ramener du calme qui, dans la meilleure hypothèse, ne pourra être consolidé qu'avec le temps.

Dans le reste du pays, se développe une politique gouvernementale d'encadrement des masses en vue du développement dont il convient de reconnaître qu'elle ne manque ni de sérieux ni de vigueur. Depuis des mois, sous l'impulsion du président Tombalbaye et de M. Adoum Tchere, président de l'Assemblée nationale, qui se comporte en second fidèle et dévoué, une énergique action a été menée en faveur de la productivité du coton, et contre les fonctionnaires insuffisants. Elle s'est avérée utile. Malheureusement, plus la récolte de coton est abondante et plus s'aggrave le problème bien connu du financement de la campagne[3] puisque le prix d'exportation est inférieur – et de plus en plus – au prix d'achat au producteur. Néanmoins, cet effort pour le coton, paradoxal à certains égards, est nécessaire et salutaire en attendant que l'élevage, un jour, prenne la relève.

Sont à porter également au crédit du gouvernement, d'une part, le lancement, avec l'aide de notre assistance technique, d'une vaste entreprise d'éducation populaire, à laquelle le Président de la République porte une attention particulière, d'autre part, la conception et la publication du plan quinquennal de développement[4]. Ce programme de travaux constitue

[1] Faki : ascète musulman.

[2] FED : Fonds européen de développement créé par le traité de Rome (25 mars 1957) et alimenté par les contributions versées par les États de la Communauté puis de l'Union européenne. Le FED finance des mesures propres à promouvoir le développement économique et social des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Chaque fonds est constitué pour une durée de cinq ans.

[3] Une réunion s'est tenue le 13 août à la présidence de la République, pour examiner les perspectives financières de la prochaine campagne cotonnière. La conjugaison d'un accroissement de la production et d'une nouvelle détérioration des cours doit se traduire par une augmentation sensible du concours financier public. La production de coton devrait se situer entre 112 000 et 125 000 tonnes. Sur les difficultés concernant le financement de cette campagne, se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 272/DAM du 22 août 1966 (synthèse hebdomadaire n° 34 du 15 au 21 août 1966), non reproduite.

[4] Le plan de développement économique et social porte sur la période quinquennale 1966-1970. Le président Tombalbaye en a défini les grandes options dans son discours du 11 août 1966 : développement et modernisation de l'agriculture, extension des industries existantes, exécution de grands travaux d'infrastructure pour améliorer les transports. Le montant des investissements est fixé à quarante-sept milliards de francs CFA, dont 35 % proviendraient des ressources propres du Tchad, 6 % de sources privées et pour le reste, soit 28 milliards, de différentes aides extérieures. En dehors de la France, cinq pays accordent une aide économique au Tchad. Ce sont les États-Unis, Formose, la RFA et Israël.

une valable appréhension des réalités tchadiennes et devait intéresser les gouvernements et organismes pourvoyeurs d'aide et d'assistance. En dépit de toutes les faiblesses d'un État encore primitif et pauvre en cadres, il y a là un ensemble d'efforts positifs de la part des dirigeants. Ceux-ci, bien que l'entente entre le président Tombalbaye et son ministre chargé de l'Intérieur, M. Selingar, soit depuis quelques semaines, ébranlée[1], sont liés par une solidarité que les événements du Ouaddaï contribuent à renforcer. Il y a intérêt, pour les Saras et pour ceux des musulmans qui sont animés de l'idée nationale, à serrer les rangs, sous l'autorité du président Tombalbaye, qui demeure l'homme fort.

Reste, pour compléter le tableau, la situation financière[2]. Elle suscite les mêmes soucis que l'on pouvait avoir dès la fin de l'année dernière lorsque l'on a vu les prévisions budgétaires 1966 dépasser de deux milliards celles de 1965 alors que, déjà, ces dernières n'avaient pas été réalisées en recettes. De nombreuses et lourdes fautes sont dues aux entreprises privées et s'accumulent. Cela crée un climat qui n'est évidemment pas favorable aux investissements et inquiète d'autant plus les milieux économiques que l'on voit l'État augmenter son endettement pour réaliser des opérations qui ne sont pas de première urgence ou qui – comme le récent contrat relatif à la construction de plusieurs hôtels[3] – ont été trop légèrement conçues.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1966)

232

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1585/AS.CLV[4]. *Phnom Penh, 7 septembre 1966.*

Le général de Gaulle, qui était arrivé à Phnom Penh le mardi 30 août en fin d'après-midi, en est reparti le 2 septembre dans la soirée, après avoir accompli toutes les étapes du programme primitivement arrêté.

[1] Début juillet 1966, une crise a éclaté entre le chef de l'État et le ministre des Travaux publics, chargé de l'Intérieur, Silas Selingar, accusé par le président Tombalbaye de s'être rendu coupable de trafic d'influence, de prévarication et de complot contre le chef de l'État. Par ailleurs, Silas Selingar anime le mouvement de la jeunesse tchadienne, entraîné par des officiers-instructeurs israéliens, suscitant la méfiance du Président. Cette crise se dénoue, au mois d'octobre 1966, par l'éviction du ministre Selingar.

[2] La situation financière du Tchad est présentée et analysée dans le rapport sur les finances publiques du 31 mai 1966, non publié, soulignant la dégradation rapide enregistrée depuis quelques mois. Les dépenses publiques ont augmenté de 25 % entre 1965 et 1966.

[3] Le 21 juillet 1966, le président Tombalbaye a signé le contrat avec le groupe Eratec-Wallersteiner sur l'équipement touristique du Tchad. M. Wallersteiner est un financier britannique qui dirige la *Investment Finance Trust Cy*, installée à Nassau, aux Bahamas. Pour plus de détails sur cet accord, en particulier les conditions de financement, se reporter au télégramme de Fort-Lamy n°s 447 à 450 du 29 juillet 1966, non repris.

[4] Cette dépêche est intitulée : *Du voyage du général de Gaulle au Cambodge.*

Au terme de cette visite de trois jours pleins, deux constatations s'imposent. L'accueil qu'ont réservé au Président de la République française non seulement les autorités cambodgiennes mais aussi la population a été, s'il se peut, encore plus chaleureux qu'on ne s'était en général accordé à le prévoir. Par ailleurs tout au long des différentes phases de ce séjour officiel, l'accord des deux chefs d'État sur tous les problèmes d'intérêt commun est apparu en pleine lumière.

Avant même que l'avion présidentiel n'ait atterri, il était déjà évident en effet que les estimations les plus optimistes seraient dépassées. Une foule énorme, dense, ininterrompue, évaluée à près de 300 000 personnes, se pressait tout au long du parcours officiel, depuis l'aérodrome et à l'intérieur de la capitale même, sur un circuit de 18 km. Dans un enchevêtrement coloré de banderoles, d'oriflammes, de drapeaux français et khmers brandis à bout de bras, elle fit au cortège une réception extraordinairement vivante et affectueuse qui, par son ampleur et le zèle des participants, dépassait de très loin celle qu'elle avait en de précédentes occasions réservée à d'autres hôtes de marque étrangers.

Cet enthousiasme ne devait d'ailleurs en rien s'affaiblir au cours de ces trois journées et les déplacements du Président de la République s'effectuèrent dans une longue suite d'ovations. À Siemreap même, où la population, en raison du terrain et du genre de vie, est fort dispersée, des paysans étaient venus, souvent à pied et parfois de plusieurs dizaines de kilomètres, pour se placer sur le passage du Général et du prince Sihanouk.

Mais les deux sommets de ce voyage furent sans doute, de ce point de vue, la cérémonie du complexe sportif et la reconstitution historique de Siemreap. Dans le très beau stade de Phnom Penh, que j'ai déjà décrit au Département (ma dépêche n° 2258 du 18 novembre)[1] et où s'entassaient, débordant très largement les gradins, près de 100 000 personnes, les autorités khmères avaient organisé une de ces manifestations qu'elles affectionnent, avec un luxe exceptionnel de mouvements d'ensemble, de jeux de panneaux, de lâchers de colombes ou de ballons. Ces diverses exhibitions, fort réussies, étaient aussi remarquables par l'imagination dont elles faisaient preuve que par la précision de l'exécution et l'importance des moyens mis en œuvre[2]. Ce grand rassemblement de masse, auquel le Prince attachait un intérêt tout particulier, débutait par une ode en vers, adressée au général de Gaulle et récitée par une jeune princesse de la famille royale. Il prit très vite l'allure d'une sorte d'apothéose populaire.

À Siemreap, par contre, le cadre imposait un autre ton. La foule s'y presse aussi en grand nombre, mais les invités avaient été strictement choisis. Ce spectacle nocturne, plus noble et plus officiel, constituait pourtant,

[1] non reproduite.

[2] *Note du* texte : 12 000 enfants en particulier furent mobilisés pour composer des jeux de panneaux d'une rare complexité : portrait du Général, principaux monuments de Paris et du Cambodge etc.

à l'égard de celui à qui il était en tout premier lieu destiné, une marque de déférence et d'admiration peut-être plus sensible, plus raffinée encore. Le Cambodge faisait au Général l'hommage de ce qu'il a de plus cher et de plus précieux.

La Reine[1] elle-même se plut, à la fin du séjour, à souligner personnellement la qualité des sentiments que le gouvernement royal et le peuple cambodgien portent à notre pays et au Président de la République. Alors qu'elle s'était rendue à l'aérodrome, comme elle l'avait déjà fait à l'arrivée, pour assister au départ du Général et de Mme de Gaulle, elle tînt, honneur sans précédent, à accompagner ses hôtes à la coupée et y demeura jusqu'au moment où ces derniers disparurent dans l'avion.

Néanmoins, c'est dans les différents discours que les aspects les plus importants de ce voyage ont été dégagés, aussi bien en ce qui concerne les relations entre les deux pays qu'à propos des divers problèmes internationaux qui intéressent chacun d'eux.

Le prince Sihanouk, pour sa part, donna sur ces deux points, dès l'arrivée, le ton général de ses déclarations dans l'assez longue allocution de bienvenue qu'il prononça à l'aérodrome.

Il n'ajouta guère d'éléments très nouveaux par la suite au cours des discours qu'il fit lors des autres cérémonies[2].

« Mon Général, dit-il, vous êtes à nos yeux le symbole d'une France chère au cœur de six millions de Khmers, parce qu'elle est leur plus fidèle amie. Tous mes compatriotes, sans distinction de tendances, vous considèrent comme le plus illustre chef d'État d'Occident et l'un des plus grands hommes de tous les temps, le plus compréhensif, le plus sincère, le plus digne de notre admiration, de notre reconnaissance et de notre affection… Entre le Cambodge et la France, aujourd'hui, j'ose affirmer qu'il n'y a aucun problème, ni aucun contentieux à régler », poursuivait le chef de l'État khmer.

Et il devait revenir sur le même sujet deux jours plus tard en ces termes : « De nos conversations politiques, la même certitude a jailli : la France nous comprend mieux que tout autre, elle comprend tous les problèmes de notre pays et de notre région, elle comprend notre mentalité asiatique, cette dignité qui est notre manteau, cette fierté qui est notre armure et sans lesquelles nous sommes pauvres et nus ».

Le Général, de son côté, sut à coup sûr trouver des mots qui allèrent droit au cœur non seulement du Prince mais de tous les Khmers. Il vanta avec chaleur et discernement l'heureuse harmonie établie par le Cambodge

[1] Sisowath Kossamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956, « gardienne du trône » depuis 1960.

[2] *Note du texte* : Le Prince et le général de Gaulle ont prononcé chacun cinq allocutions ou toasts au total : à l'arrivée, au dîner qui eut lieu à Chamcar Mon, au Meeting du complexe sportif, au déjeuner offert au Palais royal et au moment du départ.
Le Président de la République a fait en outre une courte allocution improvisée (dont j'adresse le texte par courrier séparé au Département) lors de la réception des Français à l'ambassade.

entre ses réalisations modernes et le prestigieux héritage de l'Empire d'Angkor dont « la pensée et les œuvres ont enrichi notre humanité ». Il apprécia la stabilité et l'efficacité du gouvernement royal. Il loua le Prince pour sa sérénité et sa clairvoyance, pour sa politique d'indépendance, d'intégrité et de neutralité. Mais le compliment qui sans doute toucha le plus profondément son auditoire fut celui qu'il décerna au Royaume dans la courte allocution d'adieu qu'il prononça avant son départ : « Et à mon tour, en quelques mots, déclara-t-il, je vous indiquerai, ce qui ne vous surprendra pas, quelles impressions et quelles conclusions j'emporte de ma visite dans votre État. Un État, c'est bien cela, c'est bien cela le Cambodge. Un État traditionnel et un État moderne à la fois. Sous l'impulsion de qui, je n'ai pas besoin de le dire, cela est éclatant et je crois bien, que tout ce que l'on peut exprimer à ce sujet est au-dessous de la vérité… Un État et un peuple, voilà ce que nous avons vu au Cambodge. Un État et un peuple faits en tous points pour inspirer confiance à un pays aussi expérimenté, et pour cause, que l'est la France ».

Les Cambodgiens ont sans doute été très sensibles aussi aux promesses, discrètes mais non ambiguës, de coopération que contenaient plusieurs discours du Général et qui, d'ailleurs, trouvèrent tout naturellement leur consécration dans les entretiens politiques. Le Prince, dans sa dernière allocution à Pochentong, remercia en effet en termes très émus le Général, le gouvernement et le peuple français pour les nouvelles aides qu'ils s'apprêtaient à accorder à son pays.

En matière de politique internationale, un seul problème fut abordé, mais, comme on pouvait s'y attendre, il le fut avec insistance : celui du Vietnam. En fait, dans tous les discours, qu'ils soient prononcés par le Prince ou par le général de Gaulle, même dans les toasts à l'issue des deux repas offerts, le conflit vietnamien fut implicitement ou explicitement mentionné. La presse, en mettant en relief la place prise par cette question dans le déroulement du voyage présidentiel et en sous-entendant qu'elle pouvait être un des principaux motifs de la venue du Général au Cambodge, suscita de la part du Prince une réaction assez vive qui transparut même dans le toast qu'il prononça lors du dîner offert en sa résidence de Chamcar Mon.

Le général de Gaulle, comme on le sait, prit le plus grand soin, en parole ou en acte, de ne pas aviver sur ce point l'amertume de son hôte. Le prince Sihanouk notamment fut très touché, et le dit, que le Président de la République lui ait demandé l'autorisation de recevoir en particulier, dans les appartements qui lui étaient réservés, le représentant du Nord-Vietnam à Phnom Penh[1].

Quoi qu'il en soit le chef de l'État khmer se montra fort prudent au sujet du conflit vietnamien. Il se borna à souligner les dangers que celui-ci faisait courir à son pays, à dénoncer en termes modérés « le néo-colonialisme

[1] Sur cette rencontre, voir ci-dessus la note de Phnom Penh du 3 septembre 1966.

de certaines puissances… qui oubliant leurs propres traditions de liberté, essayent d'imposer leurs lois et leurs intérêts à des nations plus faibles ». Il protesta contre l'accusation de complicité avec les communistes vietnamiens, fréquemment portée contre son pays. Il exprima enfin, au nom du peuple khmer et dans l'intérêt de tous les peuples concernés, le souhait de voir le général de Gaulle « exercer une pression morale sur les responsables de cette guerre cruelle et inhumaine ». « S'il existe une chance, déclara-t-il, que les uns et les autres acceptent un jour d'entendre raison, ce ne pourra être que grâce à vous qui, je le dis sans flatterie aucune, êtes le seul homme d'État qui soit respecté par les deux camps, le seul qu'ils ne sauraient soupçonner de partialité ».

Le discours prononcé par le général de Gaulle au complexe sportif, qui était fort attendu, suscita à Phnom Penh une approbation, presque un enthousiasme, sans réserve. Les Cambodgiens ont apprécié surtout que l'orateur ait dégagé les grandes lignes d'un éventuel compromis entre les parties, dont le Prince lui-même pouvait dire : « Les constatations auxquelles le Président de la République est arrivé l'ont amené à des conclusions d'une logique, d'une équité, d'un réalisme tels que, à moins que le monde ne soit voué par le destin à une fin inéluctable, les uns et les autres seront obligés d'adopter ces conclusions comme base essentielle pour la résolution de ce problème mondial ».

L'accord entre les deux gouvernements, entre les deux pays, l'identité de leurs vues sur l'ensemble des problèmes d'intérêt commun ont été concrétisés par une déclaration commune (dont j'adresse le texte au Département par courrier séparé) qui a été signée, pour plus de solennité, dans la salle du Trône, au cours d'une cérémonie imposante à dessein, le 2 septembre dans l'après-midi, quelques instants avant le départ du général de Gaulle.

En bref, ce voyage s'est déroulé au mieux. Tout le monde au reste s'y attendait. Il aura pourtant révélé, même aux observateurs les plus optimistes, l'étonnante étendue du prestige dont le général de Gaulle jouit au Cambodge.

Certes, ces trois jours selon toute apparence n'auront guère ajouté d'éléments positifs très nouveaux dans le domaine des relations franco-cambodgiennes. Celles-ci depuis plusieurs années déjà sont fort bonnes et guère susceptibles d'une amélioration spectaculaire. On ne saurait s'empêcher de penser pourtant que cette visite officielle leur aura apporté une sorte de consécration. Elle aura permis, en tout état de cause, à chacun des deux pays de prendre mieux conscience encore de toutes les raisons qu'il peut avoir d'apprécier, d'estimer le partenaire et, dans toute la mesure du possible, de lui apporter son soutien.

Le prince Sihanouk tirait sans doute de façon fort pénétrante la conclusion de cette expérience lorsqu'il déclarait au moment du départ : « Je n'ose guère dire, puisqu'il s'agit de la France, que la visite triomphante du général de Gaulle au Cambodge a « resserré les liens d'amitié entre les deux pays ». Nos rapports avec la France et son peuple sont trop étroits et intimes pour qu'on puisse utiliser cette formule diplomatique. Mais il est vrai que la

présence physique du Général au Cambodge, son attitude, ses paroles ont puissamment vivifié et personnalisé l'amitié franco-khmère ».

Sur le plan international, en outre, ce voyage aura très vraisemblablement une conséquence plus largement ressentie.

Le seul fait que le général de Gaulle en effet ait choisi, pour sa première visite en Asie, de se rendre au Cambodge ne pouvait manquer d'accroître l'audience de ce pays dans le monde et d'affermir le prestige du chef de l'État Khmer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son pays.

Mais le Président de la République, en cette occasion, a de surcroît prodigué au prince Sihanouk des marques de haute estime, il a approuvé sans réserve sa politique, il a surtout réaffirmé que la France respectait « l'intégrité territoriale du Cambodge dans les limites de ses frontières actuelles ». C'était là sans doute pour ce pays, pour ce chef d'État souvent décriés et que guettent tant de dangers, autant de cautions très précieuses.

Les Khmers quant à eux, et le prince Sihanouk en tout premier lieu, ne s'y sont pas trompés.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

233

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2912 à 2917. *Pékin, 8 septembre 1966.*

(*Reçu :* 13 h. 30).

L'attention de Pékin à l'égard de l'évolution de la politique indonésienne ne s'est pas relâchée au cours de ces dernières semaines et reste dominée par le souci de tenter de préserver l'existence et les biens des ressortissants chinois établis en Indonésie, tout en dénonçant âprement l'orientation politique de Djakarta.

1) Dans le même temps qu'elle continue d'envoyer au gouvernement indonésien des notes de protestation s'élevant contre des violences commises à l'endroit de ses ressortissants (note du 31 août publiée le 3 septembre et concernant des incidents qui se sont produits à Atjeh) où contre la poursuite de l'occupation de son ambassade (note du 19 août publiée le 22 août), la Chine populaire s'occupe activement du rapatriement des Chinois d'outre-mer qui souhaiteraient regagner leur patrie.

Le 5 septembre, le Wai Chiao Pu a adressé à ce propos une note à l'ambassade d'Indonésie à Pékin. Selon ce document, l'Indonésie aurait accepté le 2 septembre que la Chine envoie des bateaux à Medan et Banda Atjeh. Le Wai Chiao Pu annonce que le premier navire – d'une capacité de 700 personnes – devrait arriver le 20 septembre à Belawan (Medan). Il formule d'autre part au gouvernement indonésien un certain nombre de demandes pour assurer la sécurité de cette émigration.

2) Les critiques adressées à Djakarta concernent désormais davantage sa politique extérieure que l'évolution de la situation interne du pays. Une longue dépêche de l'agence *Hsinhua* en date du 5 septembre et un éditorial du *Quotidien du Peuple* du 6 constituent une manière de bilan des accusations de Pékin.

La fin de la « confrontation » avec la Malaisie[1], l'aide sollicitée par l'Indonésie à divers pays du « club de Tokyo »[2], son désir d'améliorer ses relations avec les États-Unis et de mettre sur pied une sorte « d'alliance du Sud-Est asiatique anti-communiste et anti-chinoise » comprenant la Malaisie, la Thaïlande, et les Philippines, son projet de réintégrer l'ONU, le prochain voyage de M. Malik[3] en Yougoslavie et en Union soviétique, sont représentés par la presse chinoise comme une « grande trahison envers les intérêts du peuple indonésien et envers la cause de solidarité anti-impérialiste des peuples afro-asiatiques ».

L'éditorial du *Quotidien du Peuple* achève la liste de ses reproches par ce qui pouvait être interprété comme une sorte d'appel à l'insurrection du peuple indonésien : « Le peuple indonésien, affirme-t-il, ne permettra jamais à une poignée de réactionnaires de faire marcher le pays à reculons. Il ne manquera pas de se lever pour résister. De même, les peuples révolutionnaires du Sud-Est asiatique ne permettront pas non plus à la droite indonésienne de mettre en danger le mouvement révolutionnaire dans cette région ».

On peut toutefois remarquer qu'en dépit de ces appels à la violence, Pékin, soucieux du sort de ses ressortissants, continue à ne faire aucune allusion à la possibilité d'une rupture.

(Collection des télégrammes, Chine, 1966)

[1] À propos des anciens territoires britanniques au nord de Bornéo devenus parties intégrantes de la Malaysia indépendante mais revendiqués par l'Indonésie.

[2] Groupe des pays créanciers de l'Indonésie.

[3] Adam Malik, diplomate et homme politique indonésien. Après avoir été notamment ambassadeur à Moscou de 1953 à 1956, il est ministre du Commerce de 1963 à 1966, année où il devient ministre des Affaires étrangères.

234

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5096 à 5101.
Diffusion réservée.

Bonn, 8 septembre 1966.

(*Reçu* : 18 h. 55).

M. Tsarapkine[1] m'a fait aujourd'hui sa visite d'arrivée.

Très cordial et disert, le nouvel ambassadeur de l'URSS s'est aussitôt livré à une critique en règle de la politique extérieure de la République fédérale. En persistant à réclamer les frontières de 1937 et en cherchant à devenir, d'une façon ou d'une autre, une puissance nucléaire, l'Allemagne occidentale faisait fausse route. Non seulement ses revendications, qui ne pourraient jamais être satisfaites, la conduiraient à une impasse. Elles auraient aussi pour conséquence une détérioration progressive et inévitable de la situation européenne. L'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie avaient besoin de vivre en sécurité.

Mais une partie de la population allemande commençait à comprendre, de l'avis de mon interlocuteur, qu'il fallait témoigner de plus de réalisme. Dans les milieux industriels, chez les socialistes occupant des postes dans les différents *Länder*, et qu'il a distingués nettement de leurs chefs de file, l'idée se développait qu'un changement était nécessaire et servirait la cause de l'Allemagne. À quoi bon, déclaraient ces interlocuteurs « raisonnables », fermer les yeux devant les faits et s'abstenir de reconnaître l'autre Allemagne ? Pour M. Tsarapkine, c'est évidemment là le résultat à atteindre et manifestement ses efforts tendront tous vers ce but : persuader les gens de ce pays qu'ils doivent en arriver, un jour ou l'autre, à admettre que l'Allemagne occidentale n'est pas seule à représenter l'Allemagne. Il m'a donné l'impression qu'aucune autre solution du problème allemand ne lui apparaissait comme possible. Aussi les relations germano-soviétiques étaient-elles, compte tenu de l'obstination allemande, franchement mauvaises.

Comme je faisais allusion à une prochaine visite en URSS du ministre des Postes, M. Stücklen[2], qui succèderait ainsi, dans un court délai, à celle de M. Stoltenberg[3], l'ambassadeur soviétique m'a donné le sentiment de n'en être pas informé. Il n'y attachait, en tout cas, aucune importance.

[1] Semion Konstantinovich Tsarapkine, nouvel ambassadeur soviétique à Bonn où il succède à M. Smirnov. Chef de la délégation soviétique à la conférence de Genève sur le désarmement, il arrive à Cologne le 18 juin, est reçu par M. Schröder, ministre fédéral des Affaires étrangères, le 23 juin, et présente ses lettres de créance au président Lübke le 12 juillet 1966. Sur la personnalité de M. Tsarapkine, les contacts qu'il a déjà pris parmi les personnalités de la RFA, les objectifs qu'il se propose, entre autres, surveiller le développement des relations entre Bonn et les pays d'Europe de l'Est, se reporter au télégramme de Bonn nos 4809 à 4812 du 20 août 1966, non publié.

[2] Richard Stücklen, ministre des Postes et Télécommunications de la RFA depuis 1962.

[3] Gerhard Stoltenberg, ministre fédéral de la Recherche scientifique depuis octobre 1965, s'est rendu en URSS du 21 au 27 juillet 1966, pour l'inauguration de l'exposition allemande d'architecture moderne, l'une des dernières manifestations prévues par le programme d'échanges, annexe à l'accord

Quant au récent voyage de M. Schmücker[1], on ne pouvait que s'en déclarer satisfait : il était normal que deux États européens s'efforcent d'améliorer leurs rapports.

Mon collègue m'a demandé où en étaient les conversations sur les forces françaises, en exprimant la conviction qu'elles demeureraient à leur place, ce que je pensais de l'affaire des généraux[2], en espérant que je m'élèverais contre ce nouveau témoignage de militarisme et de revanchisme allemands, si je disposais de quelque information sur le prochain voyage de M. Erhard[3], (qui ne l'a pas encore reçu)[4], en redoutant quelque arrangement américano-allemand dans le domaine nucléaire.

M. Tsarapkine s'est montré désireux d'entretenir avec moi des relations suivies et confiantes.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

235

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 433 à 439. *Cotonou, 8 septembre 1966.*
Urgent.

(*Reçu* : le 9, 9 h. 26).

Au cours d'une allocution radiodiffusée[5], le général Soglo a fait part à la nation dahoméenne de l'ensemble des mesures d'austérité dont il a décidé l'application à partir du 1er octobre et a annoncé la promulgation d'une Charte[6] fixant les grands principes et les objectifs de son gouvernement.

culturel germano-soviétique de 1959. Le ministre ouest-allemand s'est entretenu, le 25 juillet, avec M. Romanovsky, président du comité d'État de l'URSS pour les relations culturelles avec l'étranger. Sur cette visite, voir le télégramme de Bonn n°s 4524 à 4534 du 29 juillet 1966, non publié.

[1] Kurt Schmücker, ministre fédéral de l'Économie depuis octobre 1963, poste qu'il conserve après les élections de 1965. M. Schmücker s'est rendu en Roumanie du 4 au 7 septembre 1966.

[2] Le 23 août, le général Panitzki, inspecteur de la *Luftwaffe*, est suspendu de ses fonctions suite aux vives critiques exprimées dans une interview qu'il avait accordée à la *Neue Rhein Zeitung*, où il s'était notamment élevé contre la dispersion excessive des responsabilités au sein du ministère de la Défense. Quelques heures après cette sanction, sans aucun lien direct avec ce limogeage, le général Trettner donne sa démission, puis le général Pape, commandant de la région de Düsseldorf sollicite, à son tour, d'être relevé de ses fonctions. Concernant la crise de la *Bundeswehr*, les difficultés qui sont à l'origine de ces remous, voir le télégramme de Bonn, n°s 4923 à 4939 du 27 août, non repris.

[3] Le chancelier Erhard doit se rendre à Washington du 24 au 28 septembre 1966.

[4] Il s'agit là d'une mesure de rétorsion de Bonn, le nouvel ambassadeur de la République fédérale à Moscou, Gebhardt von Walther, n'ayant pas été reçu, jusqu'ici, par M. Kossyguine.

[5] Le texte de cette allocution radiodiffusée du chef de l'État dahoméen, prononcée le 7 septembre, est publié dans la dépêche de Cotonou, n° 80/DAM/S du 10 septembre 1966, intitulée : *situation au Dahomey* (revue des événements survenus du 3 au 9 septembre 1966).

[6] La Charte de la Nation fixe les objectifs du gouvernement et du peuple ainsi que les moyens et les possibilités de leur réalisation. Voir la dépêche de Cotonou n° 81/DAM du 10 septembre 1966, non publiée.

Les décisions prises en matière financière, dont j'ai rendu compte au Département par télégramme nos 429 à 442[1], ont été arrêtées après de nombreuses consultations avec le comité de rénovation, les syndicats et les représentants des différents secteurs de l'activité nationale. Ces dispositions, qui frapperont durement les salariés et augmenteront de façon sensible la contribution du paysannat, ne serviront a dit le chef de l'État qu'à colmater les brèches et à voir venir avec moins d'angoisse les prochaines échéances. Des solutions à plus longue portée devront être trouvées pour consolider définitivement l'économie du pays… C'est en vue de préparer le Dahomey à un effort de longue haleine que le gouvernement a élaboré une charte de la nation qui fixe les objectifs du régime militaire et du peuple ainsi que les moyens et les possibilités de leur réalisation.

À vrai dire, le contenu de ce document n'est pas nouveau et ne constitue guère qu'une reprise des différentes dispositions élaborées en cours d'année.

Sur le plan intérieur, l'idée dominante est celle du nationalisme intégral, et dans le domaine extérieur celle d'un neutralisme actif, conjugué avec le maintien des amitiés traditionnelles. L'unité intérieure de la nation sera poursuivie par la répression du tribalisme, par la mobilisation de toutes les forces vives, syndicats, jeunesse et armée au service de la patrie et par la réforme des structures actuelles de l'État.

La politique étrangère sera caractérisée par la lutte contre toutes les nouvelles formes de colonisation et d'asservissement dans tous les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, l'application du non-alignement sans renoncer aux amitiés historiques, le développement des relations avec les pays socialistes et le souci de maintenir les liaisons entre l'Afrique modérée et l'Afrique révolutionnaire. Le détail de ce programme sera transmis au Département par une prochaine valise et ne constitue en fait qu'un catalogue de vœux pieux et depuis longtemps formulés : modification démocratique de l'économie de traite, réforme des structures héritées de la colonisation, réforme agraire, conception révolutionnaire de l'investissement intellectuel, éducation des analphabètes, développement des régions déshéritées, etc.

Une commission[2] a heureusement été créée pour proposer, dans les meilleurs délais, les moyens pratiques de réaliser cette véritable quadrature du cercle.

Sans vouloir mettre en doute la portée et l'originalité de la charte, il me semble prudent de ne retenir pour l'instant que ce souci de clarification de

[1] Le télégramme de Cotonou nos 429 à 442 du 8 septembre, non repris, énumère les mesures de redressement financier, applicables le 1er octobre 1966 : 1) création d'un impôt de solidarité nationale, constitué par une retenue de 25 % sur le salaire de base des employés des secteurs public, semi-public et privé ; 2) réduction de 50 % de l'indemnité de résidence. D'autres mesures sont prévues à compter du 1er janvier 1967, dont l'augmentation de la taxe civique.

[2] Le conseil supérieur du Dahomey, présidé par le chef de l'État, comprenant trois membres de l'armée, trois du gouvernement et trois du comité de rénovation nationale, doit exercer un rôle d'arbitre et de gardien de la Charte, base du système politique dahoméen actuel.

ses promoteurs, leur désir louable de trouver une issue au marasme national et la volonté du général Soglo de se maintenir au pouvoir et de fixer une ligne de conduite à son gouvernement.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1966)

236

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3647 à 3654. *Londres, 9 septembre 1966.*
Réservé

(*Reçu* : 12 h. 39).

a.s. Entretien avec M. George Brown[1].

Le secrétaire d'État, qui était parti en congé au lendemain de sa nomination, et qui vient seulement de rentrer, a commencé ces jours-ci à recevoir les ambassadeurs accrédités à Londres. Il m'a reçu hier en fin d'après-midi.

Il s'est exprimé avec chaleur sur le ton direct et familier qui lui est propre. Invoquant nos relations anciennes il s'est excusé de ne pas s'en tenir pour ce premier entretien à un échange de vues protocolaire et s'est lancé dans un long monologue.

Comme il était à prévoir, le thème principal de son exposé était l'affirmation de sa volonté de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Il tenait à être l'artisan de cette entreprise et à la réaliser en accord avec nous. Dans l'euphorie de ses propos, il m'a répété à plusieurs reprises qu'il avait rappelé à l'ordre ses services qui introduisaient constamment dans les notes qui lui étaient adressées des commentaires hostiles à la politique du général de Gaulle. Deux personnes jouissaient, m'a-t-il dit, d'une égale animosité de ses services : le Président de la République française et le président Nasser[2]. Sans doute, ajouta-t-il, n'était-ce pas la première fois qu'il entendait dire que le général de Gaulle était opposé à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Il ne voulait cependant pas y croire avant d'avoir pu s'entretenir du problème avec le général de Gaulle lui-même. Il m'a rappelé à cette occasion qu'il avait sollicité dans le passé une audience du Président de la République sans pouvoir l'obtenir. Son vœu était de le rencontrer et si celui-ci ne pouvait pas le recevoir, d'avoir une conversation avec la personne que le Président de la République mandaterait à cet effet[3].

[1] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

[2] Colonel Gamal Abdel Nasser, Président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[3] Voir ci-dessous le compte rendu de l'entretien du 16 décembre 1966 entre le général de Gaulle et George Brown.

M. George Brown m'a répété à plusieurs reprises que son but en sollicitant une rencontre avec le général de Gaulle était d'avoir une opinion nette sur sa position de principe. Quant au fond du problème, ce qu'il souhaitait c'était de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun avant deux ans, ou tout au moins avant la fin de la législature[1]. Le travail préparatoire des experts britanniques était déjà assez avancé pour permettre d'engager la négociation dès que nos deux gouvernements en seraient d'accord. Son vœu était d'aborder la question en priorité avec la France considérant que nos deux pays devaient prendre la direction de la construction européenne. Sa seule réserve était que nous ne mettions pas l'Angleterre en demeure de choisir entre l'Europe et l'Alliance Atlantique. Si nous nous dérobions à engager le dialogue, il se résignerait avec regret à rechercher la négociation par d'autres voies.

Mes efforts tout au long de la conversation ont naturellement tendu, dans la mesure où j'ai pu intervenir, à tempérer son ardeur en lui rappelant que le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ne se ramenait pas à une simple option de notre part, qu'il fallait considérer le problème dans son ensemble et que d'ailleurs la situation économique et financière de la Grande-Bretagne ne se prêtait guère pour le moment à des initiatives spectaculaires dans cette direction. Toute précipitation risquait donc de nuire au but qu'il se proposait.

Ce premier contact avec le nouveau secrétaire d'État montre en tout cas que parvenu au poste dont il a toujours rêvé, il espère mener la politique étrangère du Royaume-Uni dans une direction conforme à ses vues personnelles et en passant outre aux objections de ses services. Ses convictions européennes sont bien connues et son désir de s'entendre avec nous est certainement sincère. Son manque de mesure – et parfois de contrôle de soi – risque de l'amener à se heurter non seulement à ses services mais à la position personnelle du Premier ministre avec lequel ses relations sont pour le moins peu confiantes. Je doute que M. Wilson partage la même ardeur que son bouillant secrétaire d'État pour engager le dialogue qui nous est proposé. Nous pouvons laisser son ouverture actuelle en suspens, mais nous devons nous attendre à ce que M. George Brown reprenne prochainement l'initiative.

(Europe, EU, Grande-Bretagne, 1966)

[1] Lors des élections législatives du 31 mars 1966, la majorité travailliste est reconduite pour une durée théorique de 5 ans.

237

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5218 à 5239. *Washington, 9 septembre 1966.*
Diffusion strictement réservée.
Très secret, très urgent.

(*Reçu* : le 9, 23 h. 55).

Communiqué à New York n° 314.

En raison de la maladie du secrétaire d'État, j'ai rendu visite le 8 septembre, à M. George Ball qui assure la direction du Département d'État par intérim.

J'ai dit à M. Ball que j'étais chargé de lui apporter une réponse orale à la lettre que le secrétaire d'État avait adressée au ministre le 24 août[1] et lui donner en même temps quelques indications sur le voyage du Président de la République au Cambodge.

En ce qui concerne le Cambodge, le Président de la République et ceux qui l'avaient accompagné n'avaient pu que constater combien dans une région troublée par les guerres et les discordes le prince Sihanouk avait réussi à maintenir l'ordre et la neutralité avec l'entier appui de la population. C'était là le modèle qui devrait inspirer les autres États de la péninsule indochinoise.

Quant au désir du gouvernement des États-Unis d'envoyer à Phnom Penh en mission le gouverneur Harriman[2], la chose n'était point réalisable pour le moment. Ceci était dû en grande partie aux arguments employés par le Département d'État après le bombardement du village cambodgien de Thlok-Trak[3]. Le prince Sihanouk n'avait pas admis que la souveraineté cambodgienne puisse être contestée, quelles que soient les indications de cartes anciennes, sur une région où l'autorité administrative du Cambodge s'était toujours exercée depuis l'indépendance de ce pays. Les Américains l'avaient eux-mêmes reconnu. Néanmoins, il n'était pas impossible, après le voyage du prince Sihanouk en France que celui-ci revienne progressivement sur sa décision. Il importait du côté américain de montrer de la patience et ne point précipiter les choses. Quant à l'extension des pouvoirs de la commission internationale de contrôle à laquelle s'était

[1] Se reporter ci-dessus à ce propos aux télégrammes n° 5166 du 6 septembre 1966 de Washington et n° 1917 du 7 septembre 1966 de Paris.

[2] William Averell Harriman, industriel, diplomate et homme politique américain. Après avoir occupé différents postes, en particulier ceux d'ambassadeur en Grande-Bretagne, en URSS, auprès de l'OECE et de l'OTAN puis de gouverneur de l'État de New York, il a été ensuite assistant puis sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques (1961-1965) et enfin ambassadeur itinérant.

[3] Le gouvernement américain a expliqué ce bombardement d'un village frontalier par le fait que les cartes utilisées par son aviation situaient à tort Thlok Trak du côté vietnamien. Cet incident a provoqué une vive protestation à Phnom Penh et entraîné le report de la visite de M. Harriman au Cambodge.

intéressé autrefois le prince Sihanouk, cette question n'avait pas fait l'objet d'entretiens particuliers mais il s'agissait là d'un point minime qui n'aiderait pas sensiblement à la solution du problème posé.

En ce qui concerne le Vietnam, c'était un fait que le général avait fait appel aux seuls Américains pour qu'ils annoncent leur retrait dans un délai qui pourrait être par exemple de deux ans à compter d'aujourd'hui. Je savais qu'à Washington, et le président venait de le dire, l'on faisait objection à une telle déclaration unilatérale sans contrepartie du côté nord-vietnamien.

Mais il fallait voir les choses d'une façon réaliste. Les Américains avaient à l'heure actuelle au Sud-Vietnam plus de 300 000 hommes sans compter les 25 000 stationnés en Thaïlande et les effectifs de la 7e Force navale. Il n'était point possible de mettre en comparaison des unités aussi importantes et les effectifs réduits des forces nord-vietnamiennes infiltrées au Sud-Vietnam. D'ailleurs en ce qui concernait ces derniers l'on devait tenir compte du fait que les Vietnamiens se trouvaient entre eux sur leur territoire et que bien que la réunification du pays ne soit pour le moment ni possible ni souhaitable, elle avait néanmoins été prévue par les accords de Genève.

Si l'on voulait sortir de la situation actuelle qui était sans issue, il importait de prendre une nouvelle initiative d'ordre psychologique sans insister sur des contreparties immédiates, les Américains étaient seuls à même de le faire étant donné leurs forces, leurs ressources et les traditions libérales qui avaient été les leurs. Un simple arrêt des bombardements du Nord-Vietnam ne serait point à cet égard suffisant puisque la guerre continuerait au Vietnam du Sud où le problème resterait entier.

Je savais bien que le gouvernement des États-Unis avait affirmé à plusieurs reprises son intention d'évacuer le Sud-Vietnam et les bases actuellement construites dès que le Nord aurait cessé d'intervenir au Sud du 17e parallèle. Mais c'était un fait que personne n'attachait créance à de telles déclarations et qu'elles n'étaient prises au sérieux ni par Hanoï ni par le FNL. D'ailleurs, de façon générale les prises de position du gouvernement des États-Unis pour la solution du conflit vietnamien étaient si confuses et si contradictoires que personne ne pouvait discerner exactement quelle était en vérité la position du gouvernement américain. La chose n'était en tout cas pas claire pour nous.

La seule manière de clarifier les choses et de rendre vraisemblables les affirmations de principe qui nous étaient prodiguées était donc d'annoncer franchement la date à laquelle pourrait commencer cette évacuation. Ceci ne serait pas au détriment des États-Unis. Il fallait tenir compte en effet du fait que les Vietnamiens, qu'ils soient du Nord ou du Sud, avaient avant tout le désir d'être indépendants. Ils ne voulaient ni de la présence américaine ni de la présence et de l'intervention chinoises. S'ils savaient que du côté américain l'on avait véritablement l'intention de partir, un choc psychologique serait produit et les Vietnamiens selon toute vraisemblance ne se trouveraient plus préoccupés que du seul danger que présenterait pour eux une intervention chinoise qui ne leur convient pas davantage.

Le général de Gaulle avait proposé qu'une fois confirmés les accords de Genève, ceux-ci soient garantis à tout le moins par les cinq grandes puissances. Si, comme on le craignait à Washington, les Chinois violaient un jour ces nouveaux accords, la situation se trouverait de ce fait radicalement différente et la querelle prendrait alors une tournure toute nouvelle qui amènerait un affrontement direct entre les États-Unis et la Chine.

Le but à atteindre était bien entendu à long terme l'évacuation du sol du Sud-Vietnam par toutes les unités étrangères y compris celles du Nord-Vietnam. Mais ceci ne pourrait intervenir qu'à la fin d'un long processus et il n'était point question, d'un point de vue réaliste, de lier aujourd'hui le départ des troupes américaines à celui des unités nord-vietnamiennes. Encore une fois c'était aux Américains de donner l'exemple.

En ce qui concerne les conversations que le général de Gaulle avait eues à Phnom Penh avec le délégué du Vietnam du Nord Nguyen Thuong[1], elles n'avaient rien apporté de bien nouveau et n'avaient en tout cas modifié en rien la rédaction du discours de Phnom Penh rédigé auparavant. Le délégué du Nord-Vietnam s'était borné à rappeler les quatre points énoncés autrefois par M. Pham Van Dong qui n'étaient point d'ailleurs tellement éloignés de nos propres positions. Il n'avait point été question du retrait des troupes américaines préalablement à une négociation et les Nord-Vietnamiens n'avaient point contredit non plus ce qu'ils nous avaient dit à Paris à ce sujet il y avait plus d'un an. Des conversations avaient eu lieu de plus à Phnom Penh entre des représentants du ministère des Affaires étrangères et des délégués du FNL. Il n'y avait rien, à ma connaissance, de nouveau à signaler aux Américains à ce sujet.

En bref, il fallait tenir compte du fait que la situation actuelle au Vietnam était sans espoir et sans perspective. Les Nord-Vietnamiens comme le FNL, avaient rejeté toute idée de lier le retrait des troupes américaines et nord-vietnamiennes dans le cadre d'un calendrier précis. Si les choses continuaient à se développer de la manière où elles se trouvaient actuellement engagées l'on allait vers un conflit interminable mettant en péril la paix du monde.

Le général de Gaulle avait rappelé les deux siècles d'alliance et d'amitié qui liaient les États-Unis et la France. Il avait noté aussi que la puissance militaire américaine ne pouvait subir de défaite totale et que les États-Unis en se retirant ne perdraient rien, bien au contraire, de leur prestige. Il était donc normal à un pays qui restait l'ami des États-Unis d'indiquer avec franchise et loyauté la seule voie de sortie qui permettrait de voir les choses

[1] Se reporter aussi à ce sujet ci-dessous, au compte rendu d'entretien rédigé par M. Lucet le 25 juillet 1966 après l'audience que lui a accordée le général de Gaulle.

sous un jour nouveau et enfin constructif. L'on souhaitait beaucoup à Paris et dans le reste du monde que cet appel fût entendu en temps voulu.

Le sous-secrétaire d'État a tout d'abord rappelé qu'il était rentré de Londres dans la nuit même et n'avait pu par conséquent s'entretenir longuement avec les services du problème que je venais d'évoquer.

Il m'a remercié de cette communication en indiquant qu'il y avait peut-être quelques éléments constructifs en ce qui concerne le Cambodge.

Par contre, sur l'ensemble du problème et en particulier en ce qui concerne le Vietnam il estime que la position française est totalement opposée à celle des États-Unis et que la ligne de conduite suggérée par le général de Gaulle semblait peu compatible avec les engagements américains et l'idée qu'ils se faisaient de leur mission.

Il a rappelé que le secrétaire d'État dans sa lettre au Ministre du 24 août avait clairement indiqué que les États-Unis étaient prêts à se retirer du Vietnam et que le gouvernement américain accepterait un calendrier de retrait mutuel même au besoin sans publicité par des arrangements discrets. Il regrettait d'autant plus que le général de Gaulle n'ait fait dans son discours de Phnom Penh ou dans ses conversations aucune allusion à cet engagement américain, lequel avait d'ailleurs été répété par le président Johnson lui-même dans son discours de Lancaster le 4 septembre.

Il n'était pas possible en effet aux États-Unis de s'exposer au danger que pouvait constituer un engagement unilatéral de retrait, dans une telle hypothèse le gouvernement des Etats-Unis renierait la parole qu'il avait donnée au gouvernement de Saigon. Il s'en suivrait une crise de confiance d'une extrême gravité parmi les dirigeants sud-vietnamiens, ce qui donnerait tout loisir à Hanoï de reprendre l'avantage sans avoir à offrir une quelconque contrepartie.

J'ai dit à M. Ball que nous ne pouvions partager ses vues et ses craintes. J'ai répété que notre connaissance de la psychologie vietnamienne et la méfiance profonde du peuple vietnamien dans son ensemble à l'égard des Chinois nous faisaient penser tout au contraire qu'en prenant l'initiative les États-Unis annonceraient un processus qui conduirait au rétablissement de la paix sans conduire nécessairement à l'effondrement du Sud. M. Ball n'est pas d'accord sur les mérites d'une telle approche. Il a de nouveau souligné que le retrait des forces ne pourrait contribuer à la restauration de la paix que dans la mesure où l'engagement vaudrait également pour Hanoï. Il a rappelé à cet égard que cette concession était selon lui conforme à l'esprit des accords de Genève. Le gouvernement des États-Unis ne pouvait laisser passer la déclaration du général de Gaulle suivant laquelle c'était l'arrivée des conseillers américains au Sud-Vietnam qui avait conduit au déclenchement et à la reprise des hostilités. J'ai répondu qu'il en était pourtant bien ainsi et que d'ailleurs l'on pouvait épiloguer indéfiniment à ce sujet sur les responsabilités réciproques.

Le sous-secrétaire d'État m'a demandé alors de préciser à nouveau ce que je venais de dire concernant l'expression « forces étrangères » utilisée dans le communiqué franco-cambodgien. Je lui ai redit qu'il s'agissait

des forces américaines, incomparablement plus importantes que toutes les autres, mais aussi des unités coréennes, philippines, australiennes et néo-zélandaises qui combattaient auprès des forces des États-Unis. Ceci s'appliquait aussi aux éléments russes et chinois dans la mesure où ils existaient au Vietnam. À plus longue échéance mais sans simultanéité on pouvait concevoir une fois le moment de retrait amorcé que l'expression s'appliquait à une époque ultérieure aux forces vietnamiennes opérant au sud du 17e parallèle.

M. Ball n'a pas paru ébranlé par cette argumentation. Il m'a dit que le gouvernement des États-Unis ne pouvait s'engager dans une voie qui amènerait en fin de compte un régime communiste à Saigon.

Je lui ai fait observer sur ce point que bien que les choses aient dû évoluer depuis 1963, rien ne permettait d'affirmer néanmoins que le Front national de Libération, qui comprenait des éléments très disparates, fut entièrement communiste. Même s'il devait en être ainsi l'avènement d'un régime contrôlé par les communistes à Saigon serait-il une véritable tragédie ? Après tout les États-Unis admettaient bien l'existence d'un Nord-Vietnam communiste, d'une Corée du Nord communiste pour ne pas parler des pays de l'Europe de l'Est avec lesquels ils entretenaient des relations normales. M. George Ball m'a répondu que les cas étaient entièrement différents, que le gouvernement des États-Unis n'avait pris aucun engagement vis-à-vis de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie il en avait pris par contre à l'égard du Sud-Vietnam et ceci ne pouvait être renié. C'est en cela que la situation était particulière.

Pour conclure M. George Ball m'a dit que la conception française de l'évolution du problème était diamétralement opposée à la conception américaine. Il était grave qu'une des principales puissances d'Europe et qui se disait alliée des États-Unis adopte une position de ce genre. Le discours du général de Gaulle avait donc profondément déçu. Aucun compte n'avait été tenu des positions américaines. Loin de contribuer à un règlement de la crise le discours de Phnom Penh avait offert à l'adversaire des raisons de se montrer plus rigide encore qu'auparavant.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

238

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5240 à 5241.
Diffusion réservée.

Washington, 9 septembre 1966.

(*Reçu* : le 9, 23 h. 55).

Le Département aura noté l'article de M. James Reston dans le *New York Times* du 9 septembre intitulé « manœuvres privées au Vietnam ». Pour la première fois un journaliste américain révèle l'existence de la lettre adressée par M. Rusk au Ministre le 24 août[1]. L'article reproche non seulement au Président de la République de n'avoir tenu aucun compte des suggestions américaines mais aussi d'avoir déformé dans son discours de Phnom Penh la position véritable du gouvernement américain. « Le président de Gaulle, écrit-il, n'a pas dit que le gouvernement des États-Unis lui avait donné à titre privé et formel l'assurance qu'il était prêt à commencer un retrait par étapes. Au contraire, il a donné l'impression que les États-Unis n'étaient nullement intéressés à prendre des engagements concernant un retrait ».

Lors de mon retour de France, il m'avait été dit au Département d'État que cette lettre resterait confidentielle. 48 heures plus tard M. Reston en donne toute la teneur avec un commentaire particulièrement perfide qui représente évidemment le point de vue du Département d'État puisqu'il correspond en des termes d'ailleurs plus vifs à ce que M. George Ball m'avait dit le 8 septembre. Ainsi se trouve confirmé la vive irritation du gouvernement des États-Unis à notre égard depuis le voyage au Cambodge, irritation qui apparaissait déjà dans le discours de M. William Bundy[2] mais qui a tendance à s'accroître.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Voir ci-dessous le télégramme n° 5289 de Washington du 10 septembre 1966.

[2] William Putnam Bundy, assistant secrétaire d'État pour les Affaires d'Extrême-Orient depuis 1964, frère de McGeorge Bundy, conseiller du Président des États-Unis.

239

NOTE

Centrale atomique égyptienne

N.[1] *Paris, 9 septembre 1966.*

Une réunion s'est tenue le 6 septembre à l'Hôtel Matignon entre représentants du Premier ministre, des ministères des Finances, de la Recherche scientifique, de l'Industrie et des Affaires étrangères en vue d'étudier la proposition faite par le maréchal Amer[2] au général Buchalet[3] de confier à la France la construction d'une centrale de 500 Mwe de la filière uranium naturel graphite-gaz[4]. Il est apparu clairement au cours de cette réunion que ce projet présentait de nombreux inconvénients tenant notamment à la situation financière très précaire de l'Égypte et au fait que l'essentiel des ressources qui pourraient être consacrées à ce type d'opération avait été affecté au projet de centrale franco-espagnole. Les représentants des ministères de l'Industrie et de la Recherche scientifique n'ont marqué pour cette affaire qu'un intérêt très limité et les représentants du ministère des Finances et du Département s'y sont pour leur part opposés.

Il a été décidé que le 16 aurait lieu une nouvelle réunion et que chaque participant remettrait alors une note exposant le point de vue de son administration. Le Département a été chargé d'exprimer les objections de nature politique qui s'opposent au projet. Ces objections sont exposées dans la note ci-jointe soumise à l'appréciation du ministre.

Les différentes notes qui seront présentées le 16 septembre seront reprises par les collaborateurs du Premier ministre qui en feront une synthèse adressée aux ministres intéressés et à la Présidence de la République qui est à l'origine de la réunion qui vient d'avoir lieu.

Note[5]

La construction en Égypte avec l'aide française d'une centrale nucléaire se heurterait, de l'avis du ministère des Affaires étrangères, à plusieurs obstacles de nature politique.

Il est d'abord certain que s'agissant d'une centrale pouvant éventuellement produire du plutonium à usage militaire dans certaines conditions

[1] Cette note porte en marge la mention manuscrite : « M. Maynot. Le projet de note me paraît très bien ». Claude Maynot, secrétaire adjoint des Affaires étrangères, est chargé des questions relatives à la RAU à la direction d'Afrique-Levant.

[2] Le Maréchal Mohammed Abdul Hakim Amer est premier vice-président égyptien et commandant en chef des forces arabes unies depuis 1964.

[3] Le général Albert Buchalet est président du groupement des constructeurs français de centrales nucléaires.

[4] La filière graphite-gaz correspond à des centrales nucléaires à refroidissement par l'emploi du graphite. Ce procédé est un procédé français.

[5] Cette note est jointe à la note précédente sur la centrale atomique égyptienne.

d'exploitation, l'installation devrait être soumise à un contrôle d'utilisation pacifique ; une centrale de cette puissance produit environ 300 kg de plutonium par an. Même si l'on estimait, au vu de l'insuffisance des capacités actuelles de l'Égypte en techniciens et en installation, qu'un contrôle n'est pas indispensable, pour les années à venir tout au moins, on ne peut sous-estimer la gravité des réactions que provoquerait à l'étranger l'absence de toute garantie sur cette centrale. L'absence en particulier d'une usine pour extraire le plutonium ne paraît pas devoir constituer un argument pour éluder un tel contrôle. L'exemple de l'Inde est là pour montrer, que pour certains pays, avec le temps et en y mettant le prix, ce type d'usine si elle est de faible capacité, n'est pas hors de portée.

En tout état de cause, l'Égypte ne pourrait refuser le contrôle qui lui serait demandé car les fournisseurs possibles autres que la France c'est-à-dire USA, Grande-Bretagne, Canada, voire Allemagne ou URSS en exigeraient un à coup sûr. Or, la mise en œuvre d'un tel contrôle soulève les difficultés suivantes :

– dans l'hypothèse d'un contrôle bilatéral qui prendra par exemple la forme du retraitement obligatoire en France des combustibles irradiés, il faudrait assurer le transport tous les 18 mois environ de plusieurs centaines de tonnes d'éléments combustibles. La France accepterait-elle de prendre en charge le coût très élevé de ce transport et celui du retraitement dans une usine française ?

Il est vrai qu'une solution pourrait être trouvée consistant à faire supporter la dépense par l'AIEA[1] en organisant par son intermédiaire un contrôle multilatéral de la centrale. Une telle hypothèse n'a jamais été formellement écartée par la France et la possibilité d'une intervention de l'AIEA dans des cas particulièrement litigieux a même été réservée. Mais si une telle intervention devait avoir lieu à propos de l'Égypte, nous apporterions pour la première fois notre appui à un système de contrôle à l'égard duquel nous avons jusqu'à présent formulé, et pour d'autres raisons, les plus expresses réserves.

À ce premier élément s'en ajouterait un second tenant au fait qu'en apportant son concours à la construction d'une centrale atomique, la France accomplirait en faveur de la RAU un geste qui excéderait de beaucoup la portée économique et technique de l'opération et revêtirait de ce fait une signification politique.

À la lecture de la lettre du Vice-président de la RAU une troisième remarque s'impose : l'offre égyptienne ne concernerait pas seulement la construction d'une centrale nucléaire mais devrait constituer l'amorce d'une coopération technique de grande ampleur. Selon le maréchal Amer il s'agirait « non pas seulement d'effectuer une simple commande d'usine

[1] L'AIEA ou agence internationale de l'énergie atomique, dont le siège est à Vienne, est une organisation intergouvernementale placée sous l'égide des Nations unies.

productrice d'électricité mais de saisir l'opportunité de lancer un vaste mouvement de collaboration scientifique et technique dans le domaine nucléaire avec la France et de permettre ainsi à l'Égypte d'accéder au domaine des techniques avancées ». Rien n'indique, là non plus, que nous soyons prêts à y consentir.

Enfin sans méconnaître que les obstacles financiers tenant à l'extrême insolvabilité de l'Égypte et à la limitation des ressources que nous pouvons affecter à de telles opérations soient suffisants par eux-mêmes, il faut ajouter que s'agissant en fait de consentir un financement qui s'apparenterait à un don pur et simple, la construction d'une centrale en Égypte ne constituerait nullement pour l'industrie française une référence semblable à celle qu'offrira la centrale franco-espagnole. On ne manquerait pas en effet d'insinuer dans les milieux internationaux que nous aurions par une politique de don réussi à exporter une technique qui n'aurait pu faire l'objet d'une vente véritable.

Quant à l'économie qui résulterait pour la construction des futures centrales françaises de la réalisation d'une unité supplémentaire dans la filière graphite-gaz, elle doit être mise en balance avec le coût financier de l'opération et avec les économies qui résultent déjà et qui résulteront à l'avenir des projets actuellement envisagés sur le plan national : construction d'une deuxième unité EDF sur le site de Saint-Laurent des Eaux[1], de deux unités sur le site de Fessenheim[2], de deux autres sur le site de Bugey[3].

Enfin l'incertitude règne sur le sérieux même de l'offre égyptienne. Au moment où la lettre du maréchal Amer était adressée au général Buchalet, la revue *Nucleonics* du mois de juin 1966 indiquait que la Commission atomique égyptienne venait de prendre contact avec la firme *Westinghouse*[4] en vue de construire une installation nucléaire de production d'électricité et de dessalement de l'eau de mer, au cas où l'AID[5] accorderait des conditions satisfaisantes de financement. Il n'est pas exclu que l'offre faite à la France ne le soit en vue seulement d'obtenir des autres fournisseurs possibles des avantages financiers plus substantiels.

(Affaires atomiques, Égypte, relations avec la France 1966, C. 259 et A.L.RAU, relations économiques avec la France, RAU-6-4)

[1] Saint-Laurent des Eaux est situé dans le département du Loir-et-Cher, au nord-est de Blois ; une centrale nucléaire est installée sur la Loire, sur la commune de Saint-Laurent-Nouan.

[2] Fessenheim, commune du Haut-Rhin au nord-est de Mulhouse, une centrale nucléaire y est installée sur le grand canal d'Alsace.

[3] Le Bugey constitue l'extrémité méridionale des Monts du Jura. Centrale nucléaire à Saint-Vulbas (Ain).

[4] *Westinghouse* est le nom d'une importante firme américaine dont l'une des activités est la construction de centrales nucléaires.

[5] L'AID ou *Agency for International Development* ou agence internationale de développement.

240

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1937 à 1946. *Paris, 10 septembre 1966, 14 h. 39.*
Diffusion réservée.

Le Ministre a reçu le 9 septembre, M. Bohlen, qui a poursuivi avec lui les entretiens du 18 juillet[1] et du 2 août sur les conditions dans lesquelles diverses facilités pourraient être mises à la disposition des forces armées américaines, les unes en temps de guerre, les autres dès le temps de paix.

I. *Bases aériennes, portuaires et entrepôts*

L'ambassadeur a demandé que lui soit précisée la position française sur le moment auquel les États-Unis pourraient compter occuper les installations qui les intéressent et dont ils ont communiqué la liste le 2 août. S'agit-il du moment où la France déclare la guerre ou du moment où l'alerte est proclamée ?

M. Couve de Murville a répondu que les listes soumises le 2 août ne faisaient pas de difficultés, mais qu'il ne pouvait que répéter ce qu'il avait déjà dit : l'accord à conclure prévoirait le temps de guerre, c'est-à-dire une situation où les deux pays se trouveraient ensemble en guerre. Naturellement, les deux gouvernements pourraient toujours prendre d'un commun accord les dispositions qu'ils estimeraient utiles. Mais nous ne pourrions nous engager à autre chose que ce que nous proposons.

M. Bohlen a répondu que personnellement il croyait que l'hypothèse d'une guerre en Europe où la France ne serait pas engagée était purement théorique, mais qu'en ces matières les hypothèses d'école avaient des conséquences pratiques. C'était la première fois qu'on mentionnait une telle hypothèse et cela créait un élément psychologique nouveau, même s'il n'y avait rien de changé dans le traité d'alliance. Le Ministre a fait observer qu'il n'était pas exact de dire qu'on n'avait jamais envisagé une telle hypothèse puisqu'il y a un an M. George Ball avait ici même[2] expliqué que les pouvoirs du commandant en chef pour l'Europe ne s'exerçaient pour ce qui concerne la France que du jour où elle l'aurait décidé, c'est-à-dire aurait fait jouer l'article 5 du Pacte.

II. *Oléoduc.*

M. Bohlen a demandé si la France se réservait comme dans le cas des bases de distinguer entre le temps de paix et le temps de guerre, ce qui conduisait à prévoir pour le temps de guerre la nécessité d'une décision formelle du gouvernement français.

[1] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien entre MM. Couve de Murville et Bohlen en date du 18 juillet 1966.

[2] Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 77.

M. Couve de Murville a répondu que la situation serait pour l'oléoduc ce qu'elle avait toujours été. Dans l'hypothèse où la France ne serait pas en guerre en même temps que les États-Unis, elle ne ferait pas fonctionner l'oléoduc, car ce serait en contradiction avec sa situation de neutralité. Cela dit, si l'accord devait se faire pour le maintien en temps de paix de certaines facilités, il n'était peut-être pas nécessaire d'y prévoir formellement le cas de guerre et les dispositions à prendre dans cette éventualité. M. Bohlen a répondu que l'actuel accord du 30 juin 1953[1] comportait à l'article 9 des dispositions pour le temps de crise et le temps de guerre (mise de l'oléoduc sous contrôle du commandant en chef en Europe), mais qu'il transmettrait à Washington la suggestion qu'un nouvel accord omette toute mention du temps de guerre.

D'autre part, l'ambassadeur a demandé si le gouvernement français avait examiné la demande américaine de disposer d'une quarantaine de contrôleurs dans un futur organisme français de gestion de l'oléoduc Donges-Metz. Le Ministre a donné communication à M. Bohlen d'une fiche du Département (7 septembre) selon laquelle les considérations techniques qui motivent la demande américaine ne sont pas justifiées. Dans la situation actuelle, les produits destinés aux forces américaines quittent l'oléoduc américain à Metz et poursuivent leur route dans l'oléoduc OTAN sous un contrôle français exclusif de qualité, quantité, analyse et séparation des divers carburants. La même société française, TRAPIL, expédie d'ailleurs par l'oléoduc civil, depuis le Havre, 40 produits différents destinés aux utilisateurs de la région parisienne.

L'ambassadeur, en prenant note de cette réponse, a demandé si on pourrait étudier, à défaut de contrôle permanent, un système d'inspections périodiques du pipe-line par des spécialistes américains selon une fréquence à définir en fonction des seules nécessités techniques, cette étude sera faite par l'ambassade et le service des pactes.

III. *Télécommunications*

M. Bohlen a déclaré que depuis leur demande de maintien en temps de paix du système de communications par ondes ultra-courtes, les États-Unis sont arrivés à la conclusion que l'utilité de ce système n'irait pas au-delà du milieu de 1986 et qu'ils bornaient aujourd'hui leur demande à cette durée limitée.

Le Ministre a répondu qu'un accord pouvait en effet être conclu pour deux ans et que, s'agissant, comme dans le cas de l'oléoduc, d'un système qui devait fonctionner dès le temps de paix, il n'était pas nécessaire que l'accord mentionnât le temps de guerre ou de crise.

IV. M. Bohlen ayant demandé s'il avait bien compris au cours d'entretiens précédents que le gouvernement français n'acceptait pas le maintien

[1] Signé à Paris, cet accord, non publié, est relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un pipe-line.

en temps de paix de stocks américains sur le sol français, il lui a été confirmé qu'il avait en effet déjà reçu une réponse négative.

L'ambassadeur, qui fera rapport à son gouvernement sur tous ces divers points, sollicitera un nouvel entretien dans une dizaine de jours. Il est convenu que d'ici là on indiquera à la presse que les conversations continuent.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

241

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5271 à 5277. *Washington, 10 septembre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : le 10, 23 h. 28).

J'ai rencontré M. McNamara au cours d'une réception le 9 septembre.

Le secrétaire à la Défense m'a immédiatement entrepris sur le discours du général de Gaulle à Phnom Penh. Comme me l'avait déjà dit M. George Ball[1], le gouvernement des États-Unis a été, d'après lui, particulièrement blessé par la remarque selon laquelle la guerre avait été ranimée au Vietnam sous forme de résistance nationale du fait de l'installation dans ce pays « de l'autorité politique et militaire des États-Unis ». Le secrétaire à la Défense m'a dit qu'il s'agissait « d'une véritable distorsion de l'histoire » que le gouvernement américain ne laisserait pas passer. Je lui ai demandé s'il se rappelait les pressions faites sur nous dès l'automne 1954 pour aboutir à la prise en mains de la formation militaire de l'armée sud-vietnamienne par des instructeurs américains. Ceci s'était terminé par l'accord entre les généraux Ely[2] et Lawton Collins[3]. M. McNamara s'est borné à répondre qu'il s'agissait d'une poignée minuscule d'instructeurs. Je lui ai dit que le germe d'une intervention massive avait été dès ce moment planté.

Par ailleurs, le secrétaire à la Défense m'a demandé ce qu'il fallait entendre par la demande faite aux États-Unis de « rapatrier leurs forces dans un délai convenable et déterminé ». J'ai répondu que c'était au gouvernement américain de formuler cet engagement de la manière dont il la jugerait

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Washington n° 5218 du 9 septembre 1966.

[2] Paul Henry Romuald Ely, général français qui a participé aux deux guerres mondiales et à la résistance en France occupée. Il devient chef d'État-major général en 1953. Commissaire général et Commandant en chef en Indochine en 1954, il est de nouveau chef d'État-major général en 1956 mais démissionne en 1958 pour désaccord avec son ministre. Renommé à son poste par le général de Gaulle, il prend sa retraite en 1961.

[3] Joseph Lawton Collins. Cet ancien officier général a pris part aux deux guerres mondiales. Puis il a été successivement chef d'État-major de l'armée (1949-1953), représentant des États-Unis au Comité permanent de l'OTAN (1953) et représentant spécial des États-Unis au Vietnam avec rang d'ambassadeur (1954-1955).

bonne, mais que l'on pouvait imaginer un délai par exemple de deux ans. Ce délai, m'a dit M. McNamara, devait-il commencer à courir dès maintenant ou de la conclusion de négociations ? J'ai répondu que si l'on voulait créer le choc psychologique nécessaire il importait que cet engagement ne soit pas attaché à la conclusion de négociations, qui dans les circonstances actuelles, n'avaient aucune chance de s'ouvrir. M. McNamara m'a répondu que ceci était inadmissible et représenterait une véritable capitulation américaine. Pourquoi d'ailleurs, a-t-il ajouté, parler de deux ans et non pas d'un départ immédiat. Il n'y avait aucune raison pour que les choses se présentent différemment en 1968. Je lui ai répondu qu'il en serait certainement ainsi si quelque chose n'était pas fait dès maintenant. Si les Américains d'autre part voulaient annoncer leur départ immédiat, nous ne faisions naturellement pas d'objection, mais était-ce réaliste ?

Le secrétaire à la Défense m'a dit alors que la position du gouvernement américain était la suivante : il appartenait au Nord-Vietnam de se libérer de l'emprise chinoise et d'admettre immédiatement des négociations qui se termineraient par la confirmation et la garantie des accords de Genève. Lorsque cet accord serait signé les troupes américaines ne resteraient pas un jour de plus dans le pays et commenceraient immédiatement leur mouvement de retrait. Si les accords étaient violés, les moyens logistiques dont ils disposaient et la capacité des nouveaux avions en construction permettraient toujours au gouvernement américain d'intervenir quasi immédiatement. Je lui ai fait observer que les généraux Wheeler[1] et Westmoreland[2] venaient de déclarer à l'inverse qu'après le retour à la paix des troupes américaines resteraient le temps suffisant pour être assurées que les forces sud-vietnamiennes pourraient résister à une nouvelle agression. M. McNamara n'a pas relevé ce propos.

La vérité, estime-t-il, est que les Nord-Vietnamiens devraient accepter un retrait gradué et réciproque. Ils le feraient d'ailleurs si la Chine ne les en empêchait pas. J'ai fait observer que les récentes déclarations d'Hanoï ne donnaient aucun espoir de ce genre.

Enfin, lui ai-je dit, le général de Gaulle ne s'était pas rendu à Phnom Penh pour servir d'intermédiaire ou pour proposer une médiation qui ne pouvait être acceptée dans les circonstances actuelles. Il avait simplement tenu à faire connaître ses vues sur la seule manière de terminer honorablement ce conflit.

Pas plus que M. George Ball, M. McNamara n'admet ce point de vue et s'exprime en termes amers sur ce qu'il appelle l'encouragement donné à l'adversaire dans les circonstances actuelles.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Earle Gilmore Wheeler. Cet officier général, a occupé notamment les postes d'adjoint au commandement en chef des forces américaines en Europe, puis de chef d'État-major de l'armée américaine. (1962-1964). Il est président du Comité des chefs d'État-major depuis 1964.

[2] William Childs Westmoreland, officier général, a participé, entre autres, aux opérations de la Seconde Guerre mondiale et du conflit de Corée. Il est commandant de la mission d'assistance militaire américaine au Vietnam depuis 1963.

242

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5289 à 5293. *Washington, 10 septembre 1966.*

(*Reçu* : le 11, 00 h. 06).

Je me réfère à mon télégramme n° 5240[1].

Interrogé le 9 septembre sur les indications données par M. Reston, le porte-parole du Département d'État a confirmé que M. Rusk avait adressé une lettre[2] à M. Couve de Murville avant le départ du général de Gaulle en voyage. Il s'est refusé à préciser le contenu de cette lettre, mais il a laissé entendre que le secrétaire d'État avait suggéré des mesures tendant à réduire les activités militaires au Vietnam du Sud.

L'article de M. Reston, auquel se sont ajoutés les propos du porte-parole, a provoqué des réactions au Congrès. Le sénateur Gruening[3] a adressé un télégramme au secrétaire d'État pour lui demander de publier le document qui, estimait-il, clarifiait la politique de l'administration et pourrait encourager le Vietnam du Nord à négocier. D'après le sénateur, en effet, en acceptant sans restriction les accords de Genève, le gouvernement paraissait revenir sur sa doctrine antérieure qui visait au maintien d'un Vietnam du Sud indépendant. D'autre part, il semblait à ce parlementaire que les suggestions de M. Rusk au sujet d'un retrait des troupes allaient au-delà des propositions faites par le président Johnson à la fin de la semaine dernière.

La presse consacre des articles de première page à cette affaire. Elle souligne que la réduction des forces proposée par le secrétaire d'État pourrait résulter soit d'un accord entre les deux parties, soit de mesures unilatérales ne nécessitant aucune négociation. En portant cette suggestion

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Washington en date du 9 septembre 1966 relatif à un article de James Reston dans le *New York Times*.

[2] En date du 24 août 1966, cette lettre adressée à titre personnel au ministre français et non publiée à l'époque, a pour objet, dans la perspective du prochain voyage du général de Gaulle au Cambodge, de lui préciser la position américaine concernant la péninsule indochinoise. M. Rusk insiste sur le désir des Américains d'éviter l'extension du conflit vietnamien et de respecter la neutralité des Khmers. Aussi remercie-t-il les Français pour avoir cherché à calmer la colère du prince Sihanouk après le bombardement par erreur du village cambodgien de Thlok Trak. Il précise en outre deux points qui peuvent intéresser le général de Gaulle dans ses conversations au sujet de la guerre du Vietnam. D'abord, les accords de Genève de 1954 et 1962 constituent toujours pour Washington la base de tout règlement de paix et le retour à leur application entraînerait le retrait immédiat des troupes américaines. À défaut, les États-Unis ne peuvent envisager un retrait mutuel de leurs forces et de celles du Nord-Vietnam du moins sans indications plus précises des intentions de leur adversaire. Il en va de même pour toute interruption des bombardements au nord, tant que Hanoï infiltrera des troupes au sud. Le secrétaire d'État observe en conclusion que le point de vue français sur le règlement du conflit demeure différent mais estime que ces informations peuvent être utiles aux autorités françaises.

[3] Ernest Gruening, homme politique américain, gouverneur de l'Alaska de 1939 à 1953, sénateur de cet État depuis 1956.

à la connaissance du ministre français des Affaires étrangères, indique-t-elle, M. Rusk entendait bien lui demander son aide pour essayer d'engager une négociation avec Hanoï. Le *New York Times* souligne, à cet égard, la déception de l'administration qui a constaté que ni dans ses déclarations publiques, ni dans ses entretiens privés avec les Nord-Vietnamiens, le général de Gaulle n'avait fait mention des propositions américaines.

Le *Washington Post*, de son côté, considère que la lettre de M. Rusk constituait en fait, une nouvelle tentative de paix et que celle-ci a échoué. Sans doute, la lettre de M. Rusk n'avait-elle pour but que de définir la position américaine mais le « refus » du général de Gaulle n'en est pas moins considéré à Washington, conclut le journal, comme une nouvelle preuve de l'attitude hostile de la France à l'égard des États-Unis.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

243

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Nouvelle rencontre entre M. Manac'h
et le représentant de la RDVN à Phnom Penh

N. n° 287/AS[1]. *Paris, 10 septembre 1966.*
Secret.

C'est le jour même de son départ de Phnom Penh, le 8 septembre, que le directeur d'Asie a repris contact avec le délégué général de la RDVN au Cambodge. Il avait été entendu en effet, avec le ministre, qu'il y avait intérêt à ce que cette rencontre fût différée jusqu'au dernier délai afin de donner le temps à M. Nguyen Thuong de connaître les réactions de Hanoï au discours du général de Gaulle du 1er septembre à Phnom Penh[2].

Il convient de noter que les déclarations du délégué nord-vietnamien ne diffèrent pas sensiblement de celles que M. Tran Buu Khiem[3] venait de faire la veille à MM. Argod[4] et Manac'h (note n° 285 du 10 septembre)[5]. La présente note sera donc fort courte.

D'emblée, M. Thuong a fait état de la grande satisfaction que l'on avait éprouvée à Hanoï en prenant connaissance des déclarations du général de

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note de Phnom Penh du 3 septembre 1966.

[3] Président de la commission des relations extérieures du FNL sud-vietnamien.

[4] Hubert Argod, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis janvier 1964.

[5] Cette note, non reproduite, rapporte l'approbation par le représentant du FNL du discours de Phnom Penh du général de Gaulle. On discute également de la représentativité du Front, de ses buts de guerre, des conditions qu'il pose à d'éventuelles négociations et de ses rapports avec la Chine.

Gaulle. On appréciait beaucoup l'attitude du gouvernement français vis-à-vis de l'affaire vietnamienne. Ce dernier manifestait une indépendance louable à l'égard des États-Unis. L'allusion du Président de la République à la « résistance nationale » des Vietnamiens avait été fort bien comprise.

Toutefois, que signifiait le terme de « pouvoirs réels » employé par le Président de la République. Il n'y avait qu'un « pouvoir réel » au Sud-Vietnam et non plusieurs. C'était celui du Front. Le « gouvernement » de Saigon n'était qu'un simulacre tenu à bout de bras par l'occupant étranger. La RDVN estimait que le FNL était le seul représentant authentique de populations vietnamiennes et ne lui marchanderait pas son appui. Le Front bénéficiait du reste d'une audience de plus en plus large (il paraît inutile de résumer la réponse faite à ce sujet par le directeur d'Asie).

Relations avec la Chine ? « Nous recevons avec gratitude l'aide massive de la Chine, mais les affaires des Vietnamiens n'appartiennent qu'aux Vietnamiens ».

Déclaration de Chen Yi aux Japonais[1]. M. Thuong a feint de n'être pas au courant.

Éventualité de négociations : le délégué vietnamien a souligné que son pays n'avait absolument aucune confiance dans les prétendues déclarations pacifiques des États-Unis. Les Américains parlent en faisant la guerre et cette guerre est d'un autre poids que les paroles. On ne peut juger les gens que sur leurs actes. La RDVN était « payée » pour savoir en quoi consistaient les actes des Américains. Rien n'était possible sans des garanties absolues et de caractère matériel.

Y avait-il des réactions de Hanoï au passage de la déclaration du général de Gaulle relative à la fixation d'un « délai convenable et déterminé » pour le retrait des forces américaines » ? Pas encore ; et du reste quel en était l'exacte signification ? M. Manac'h a fourni son interprétation personnelle (voir note n° 285 du 10 septembre). M. Thuong a suivi cette explication avec la plus vive attention, puis, après un silence, il a dit : « Malgré tout, nous avons besoin de garanties absolues ».

En quoi peut consister ce que vous appelez votre « victoire » ? – Réponse de M. Thuong : « Nous n'ignorons pas la puissance des Américains, mais il convient de ne pas oublier que tout se décidera en définitive sur le terrain. Nous y sommes et nous développerons encore davantage notre force sur le sol du Vietnam. C'est un théâtre où la puissance matérielle ne suffit pas. Il y faut aussi la puissance psychologique et morale et c'est nous qui l'avons. Nous savons bien que la guerre sera longue car les Américains,

[1] D'après la presse japonaise, le ministre des Affaires étrangères de Chine populaire aurait déclaré le 6 septembre 1966 devant une délégation de parlementaires japonais qu'il ne croyait pas que « la tension entre les États-Unis et la Chine populaire durerait éternellement. (…) On ne saurait dire, a-t-il ajouté, que la Chine n'a pas l'intention de régler l'affaire vietnamienne par la voie de négociations. (…) La Chine en fait est en train de négocier avec les États-Unis à Varsovie. Si elle ne croyait pas à l'utilité des négociations, elle les aurait interrompues depuis longtemps. » Mais ces propos sont rapidement démentis par les Chinois.

en dépit de toutes leurs paroles ne sont pas réellement résolus à se retirer. Nous devons en prendre acte et nous ne devons pas, en conséquence, laisser la moindre impression que nous sommes disposés à négocier dans les conditions actuelles ».

À la fin de l'entrevue, M. Thuong a renouvelé l'assurance que le Nord-Vietnam appréciait sincèrement l'attitude indépendante et désintéressée de la France. Tel était le sens de la lettre du président Hô Chi Minh au général de Gaulle.

M. Thuong a prié M. Manac'h de transmettre ses amitiés à son ancien camarade de lycée, M. Mai Van Bo.

Au dernier moment, et après quelques secondes d'hésitations, le directeur d'Asie a cru devoir révéler à M. Thuong qu'il avait vu la veille M. Tran Buu Khiem. Il lui a précisé toutefois qu'il avait omis de solliciter l'accord de ce dernier pour lui faire cette confidence. Il lui demandait donc d'en tenir compte loyalement.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

244

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5303 à 5307. *Washington, 12 septembre 1966.*
Très secret.

(*Reçu* : le 13, 02 h. 00).

M. B. Goldschmidt[1] a passé la journée du 8 septembre à Washington où il a rencontré M. Seaborg[2], président de la Commission de l'Énergie atomique.

Au cours de la conversation, les points suivants ont été abordés :

1. M. Goldschmidt, après avoir pris acte de la fin de l'accord bilatéral[3], a demandé à M. Seaborg ce qu'il y avait lieu de faire des matières fissiles fournies au titre de l'accord et non encore utilisées. Fallait-il rendre l'uranium enrichi actuellement en France ?

[1] Bertrand Goldschmidt chimiste nucléaire français, chercheur au laboratoire Marie Curie de l'Institut du Radium en 1938, puis à l'université de Montpellier. Il part pour les États-Unis en 1941 et participe à Chicago aux travaux du Dr Seaborg, enfin séjourne au Canada. À son retour en France, il devient le cofondateur du Commissariat à l'Énergie Atomique, puis en 1957 est le représentant français au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et en deviendra le président en 1980.

[2] Glenn Theodore Seaborg, physicien chimiste américain réputé pour ses découvertes dans le domaine de l'atome, membre de nombreuses sociétés savantes et président de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis.

[3] Cet accord bilatéral relatif aux usages pacifiques de l'énergie atomique signé le 19 juin 1956 est entré en vigueur le 20 novembre 1956. Non renouvelé, il prend fin le 19 novembre 1966.

M. Seaborg a répondu que telle n'était pas l'opinion de la CEA.

Il a été convenu que les deux commissions procéderaient à un échange de lettres pour apurer le passé.

Une première lettre préciserait que l'uranium fourni à la France passerait sous le contrôle d'Euratom[1]. Les contrôles seront exercés par cet organisme et non par le CEA[2] les matières fissiles resteront à la disposition du gouvernement français.

Une seconde lettre définirait les modalités de la coopération technique. Aussi longtemps que les deux pays n'auraient pas défini un nouveau régime, le commissariat et la CEA continueront à coopérer techniquement sur le plan bilatéral et à évoquer les problèmes communs.

Rien n'a été dit du remplacement éventuel de l'accord bilatéral par un échange de lettres entre les deux gouvernements.

M. Seaborg ayant demandé à M. Goldschmidt quel était l'état d'avancement des travaux de Pierrelatte[3], M. Goldschmidt a précisé que ces travaux se déroulaient de manière satisfaisante. On commençait à sortir de l'uranium enrichi à 25 pour cent. L'avancement des travaux était tel qu'on envisageait de confier une nouvelle mission au haut fonctionnaire chargé de mener à bien l'ensemble de Pierrelatte. On pensait créer pour lui un poste de délégué général pour la mise en place en France d'une industrie de calculateurs.

M. Goldschmidt a mentionné de plus que depuis quelques années la France avait acheté à l'Afrique du Sud de l'uranium sans contrepartie, c'est-à-dire sans contrôle. Les États-Unis s'en étaient émus et avaient fait pression sur Pretoria pour qu'un contrôle soit opéré, menaçant au besoin de suspendre la fourniture à l'Afrique du Sud d'uranium enrichi. Le gouvernement de Pretoria s'était retourné vers la Grande-Bretagne et vers la France pour savoir si les deux pays lui fourniraient de l'uranium enrichi. La Grande-Bretagne avait répondu négativement à cette question et la France affirmativement. Un tel retournement de situation risquait de se produire dans d'autres domaines.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Communauté européenne pour l'énergie atomique.

[2] Commissariat français à l'énergie atomique.

[3] Site de l'usine d'enrichissement de l'uranium, en construction dans la vallée du Rhône.

245

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5333 à 5345.
Diffusion strictement réservée.

Washington, 12 septembre 1966.

(*Reçu* : le 13, 03 h. 00).

Communiqué New York n° 323.

J'ai rendu visite le 12 septembre à M. Averell Harriman et lui ai parlé de l'aspect cambodgien du voyage du général de Gaulle à Phnom Penh.

Je lui ai dit, comme je l'avais dit il y a quelques jours à M. George Ball que nous avions été frappés de voir à quel point le prince Sihanouk avait réussi avec l'appui complet de la population à faire prévaloir une politique de neutralité et à maintenir son pays à l'écart des conflits en cours. Sur ce point, M. Harriman est entièrement d'accord avec nos vues et regrette que les militaires américains et les autorités du Sud-Vietnam s'obstinent à créer des doutes à cet égard et à mentionner en particulier de prétendues pistes Sihanouk, qui achemineraient l'aide du Nord-Vietnam vers le sud. Il est de toute évidence, déclare M. Harriman, que les unités nord-vietnamiennes n'utilisent qu'épisodiquement le sol cambodgien et probablement à l'insu du Prince.

J'ai dit d'autre part, à l'ambassadeur que le prince Sihanouk avait été amené à décommander la visite à Phnom Penh de M. Harriman à la suite de la déclaration maladroite des autorités américaines contestant la souveraineté cambodgienne sur la zone bombardée en août dernier et en particulier sur le village de Thlok Trach. M. Harriman m'a répondu que sur ce point aussi il partageait nos vues. Les Cambodgiens avaient à vrai dire fait état de cartes indiquant que ces villages se trouvaient en territoire sud-vietnamien, cartes fournies au gouvernement des États-Unis en février 1964. Néanmoins c'était un fait que les Cambodgiens assumaient la souveraineté sur ces territoires. Une fois de plus m'a-t-il dit, l'affaire avait été traitée avec une insigne maladresse. Il continuait à exister à Saigon et au Département d'État des bureaux où l'on tenait à donner systématiquement raison à toutes les assertions non vérifiées du général Ky[1].

Ceci dit, M. Harriman aurait pour sa part, mais il était au-dessus de ces contingences, quelque raison de se montrer lui-même blessé. Il m'a rappelé l'origine de l'invitation qu'il avait reçue en juillet du prince Sihanouk. Il avait donné à celui-ci une lettre d'introduction pour un journaliste du *New Yorker*, M. Shaplen. Celui-ci, reçu par le Prince, lui avait fait savoir que M. Harriman serait reçu au début de septembre comme invité personnel. Le Prince s'était ensuite décommandé de façon abrupte. Ceci dit en cette

[1] Le général Nguyen Cao Ky est le chef du gouvernement du Sud-Vietnam depuis la fin de 1965.

affaire, M. Harriman nous demandait conseil. Dans le courant du mois d'août, il avait envoyé au Prince un message personnel dans lequel il lui manifestait son regret de ne point être reçu par lui. Le Prince avait de nouveau répondu de la façon la plus aimable mais évasive. Convenait-il de tenter une démarche nouvelle auprès de lui pendant son séjour en France ? Je lui ai dit qu'à mon avis il valait mieux attendre un peu, user de patience et que peut-être les choses se présenteraient mieux en novembre ou décembre à la condition toutefois bien entendu que les États-Unis ne procèdent pas à de nouveaux bombardements sur des zones contestées. M. Harriman est de cet avis.

L'ambassadeur m'a de plus montré une dépêche de presse d'origine cambodgienne annonçant qu'une délégation soviétique serait reçue à Phnom Penh au début d'octobre. Il m'a dit que, toute question d'amour propre mise à part, il ne voyait que des avantages à cette visite, car il continuait à compter sur les Russes pour persuader les Cambodgiens d'abord, les Vietnamiens ensuite qu'ils avaient intérêt à traiter. Il a attiré à ce sujet mon attention sur un article du correspondant du *New York Times* à Moscou, Peter Grose, paru dans le *New York Times* du 12 septembre. Celui-ci faisait état de source sérieuse des différentes démarches que les Russes auraient entreprises auprès des Nord-Vietnamiens entre janvier et novembre 1965, pour tenter de persuader les Cambodgiens et les Nord-Vietnamiens qu'ils ne devaient point se montrer intraitables. Répondant à une question que je lui posais il a reconnu que M. Kossyguine avait été beaucoup plus réticent lorsqu'il l'avait rencontré à New Delhi lors des funérailles de M. Shastri[1]. Néanmoins ce serait d'après lui par les Russes que le contact pourrait être un jour repris.

En ce qui concerne la demande du prince Sihanouk de voir reconnaître et garantir ses frontières, M. Harriman estime qu'il est impossible à l'heure actuelle pour les États-Unis de s'engager de telle façon. D'une part les frontières entre le Cambodge et le Vietnam sont incertaines, de l'autre, accorder une garantie au Cambodge aboutirait presque à la conclusion d'une alliance entre les deux pays, ce qui est impensable.

Je lui ai rappelé la formule employée dans le communiqué franco-khmer : « La France réaffirmait son respect de l'intégrité territoriale du Cambodge dans la limite de ses frontières actuelles. Elle participerait activement quand les circonstances le permettront à l'établissement des garanties auxquelles le Cambodge est en droit de prétendre ».

M. Harriman personnellement serait disposé à retenir des formules de ce genre mais il n'est point assuré que chacun soit de son avis au sein du gouvernement et demande donc à réfléchir.

[1] Lal Bahadur Shastri, Premier ministre de l'Union indienne est décédé pendant la conférence de Tachkent organisée par les Soviétiques pour mettre un terme aux hostilités entre le Pakistan et l'Inde.

En ce qui concerne les positions adoptées par le Président de la République concernant le règlement du problème vietnamien, M. Harriman s'est montré à ce sujet aussi critique que M. George Ball. Il n'était point possible, d'après lui, de procéder à des déclarations unilatérales sans faire le jeu des Nord-Vietnamiens et du FNL.

Je lui ai dit que c'était pourtant la seule manière de tirer ce problème de l'impasse actuelle. Il n'est pas de cet avis. D'après lui, les élections qui viennent de se dérouler au Sud-Vietnam sont très satisfaisantes pour le général Ky. 70 % de la population du Sud-Vietnam s'est fait enregistrer et 70 % de ceux-ci ont voté. Les incidents qui se sont déroulés au cours de la journée de dimanche ont été très réduits. Une nouvelle constitution sud-vietnamienne devrait être rédigée avant la fin de l'année et des élections législatives pourront avoir lieu en février ou mars dans de bonnes conditions. On n'en avait point obtenu autant à l'époque de l'administration Diem[1]. À son grand regret, M. Harriman ne pouvait donc se dire d'accord sur le fond du problème avec le général de Gaulle. Il estimait que les Vietcong perdaient chaque jour de leur puissance agressive et connaissaient de plus en plus de défections. La guerre pouvait, dans ces conditions, être gagnée sur le plan militaire.

Ceci dit M. Harriman m'a dit en me quittant qu'en dehors des Russes, le général de Gaulle serait la seule personnalité qui, le moment venu, serait capable de rapprocher les positions et de rendre possible la tenue d'une conférence. Il reconnaissait que le Président de la République française n'était pas venu à Phnom Penh en tant que médiateur mais il estimait que le moment venu, il pourrait le faire peut-être en accord avec les Russes.

Il m'a rappelé qu'il avait été chargé par le Président des États-Unis d'explorer toutes les possibilités de résoudre le conflit par des voies pacifiques. Il nous demandait donc avec beaucoup d'insistance de s'adresser à lui et à lui personnellement au moment où nous discernerions chez l'adversaire des velléités d'assouplir les quatre points et de négocier. Il a reconnu avec moi que nous en étions fort loin pour le moment.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Ngo Dinh Diem, président du Conseil de l'État du Sud-Vietnam de juin 1954 à octobre 1955 puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

246

NOTE SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES NÉGOCIATIONS AU SEIN DE L'OTAN

Paris, 13 septembre 1966.

1. Le 7 septembre, le représentant français[1] a exposé au Conseil permanent de l'Atlantique nord, la position du gouvernement à l'égard de sa participation future aux budgets militaires et à l'infrastructure de l'OTAN. Pour ce faire, M. de Leusse s'est inspiré des termes du télégramme d'instructions ci-joint du 5 septembre[2] reprenant les conclusions de la Commission présidée par le général de Brébisson[3].

Les premières réactions des représentants permanents, qui semblaient sans instructions, ont porté sur des points de détail – intentions françaises en ce qui concerne la NAMSO[4], participation de la France aux frais de transfert des quartiers généraux installés sur le territoire national. Le représentant hollandais[5] a évoqué les répercussions des décisions prises par la France à l'égard du budget militaire et de l'infrastructure quant à la coopération possible des forces françaises avec les structures militaires de l'Alliance.

M. Grewe[6] a pour sa part conservé le silence le plus complet.

Par la suite, la presse a fait état de reproches qu'auraient formulés nos partenaires à notre encontre, évoquant les « engagements » souscrits par la France le 21 janvier dernier lorsque notre représentant a signifié notre accord à la nouvelle formule de répartition des contributions aux dépenses d'infrastructure et de budgets militaires. En réalité, cette formule est le résultat d'un effort poursuivi par les États-Unis pour réduire de 30,85 à 25 % leur participation à l'infrastructure sans faire apparaître directement cette baisse de pourcentage, et en s'en tenant à une évaluation chiffrée par pays d'un total théorique allant jusqu'à 1969. La France, pour sa part, avait pu par cette formule maintenir sa contribution à un niveau égal en valeur absolue à ce qu'elle était auparavant, elle n'avait pris aucun engagement sur le contenu de sa contribution.

[1] Pierre de Leusse, ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord.

[2] Le télégramme n° 38 du 5 septembre adressé par Paris à Repan publié ci-dessus.

[3] La commission sur les négociations à mener avec les alliés en suite du retrait de la France de l'organisation militaire de l'OTAN est présidée par le général d'armée Michel de Brébisson, secrétaire général de la Défense nationale.

[4] NAMSO : NATO *Maintenance and Supply Organization*. Voir plus haut le télégramme n° 38 du 5 septembre 1966.

[5] Henry N. Boon, représentant permanent des Pays-Bas au Conseil de l'Atlantique Nord de 1961 à 1970.

[6] Prof. D. Wilhelm Grewe, représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne au Conseil de l'Atlantique Nord de 1962 à 1972.

2. Lors de la réunion du 7 septembre, M. de Staercke s'est enquis des intentions du gouvernement français à l'égard de notre participation au Comité militaire.

Il a été indiqué à M. de Leusse que notre présence au Comité des chefs d'État-major et au Comité militaire sera maintenue « en tant que liaison » à compter du 1er octobre. Le Conseil en a été informé le 14 septembre[1].

En vue de l'organisation de cette liaison, des instructions pour le général Feuvrier[2] à Washington sont en cours de préparation à l'État-major des Armées.

3. Aucune mention n'a été faite par l'un quelconque de nos partenaires de la reprise des discussions qui doivent permettre l'ouverture de négociations entre le général Ailleret et le général Lemmitzer et relatives à la mission de nos forces en Allemagne[3].

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Structure, retrait de la France PAN-2)

247

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Évolution des rapports entre la France et le Nord-Vietnam

N. n° 472/CLV[4]. *Paris, 13 septembre 1966.*

Les premiers rapports politiques entre la France et la République démocratique du Vietnam (qui s'est constituée officiellement le 2 septembre 1945, alors que les Japonais occupaient encore le Tonkin) ont été établis dès la fin de la Seconde Guerre mondiale : envoi de M. Sainteny[5] à Hanoï (août 1945), retour des troupes françaises au Nord-Vietnam (mars 1946), signature des accords franco-vietnamiens du 6 mars 1946 et du 14 septembre 1946 reconnaissant la République démocratique du Vietnam comme « un état libre, faisant partie de la Fédération indochinoise et de l'Union française ». Ces documents, il convient de le rappeler, ont été les premiers « accords de décolonisation » conclu dans le monde à l'issue de la guerre de 1939-45.

[1] Voir ci-après le télégramme n° 36 du 14 septembre 1966.

[2] Général Charles Feuvrier, de l'armée de l'air, adjoint à l'amiral chef de la délégation française au Groupe Permanent Nord-Atlantique à Washington depuis janvier 1966.

[3] Les négociations entre le général Ailleret, chef d'État-major des armées françaises et le général Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées en Europe, sur la mission des forces françaises en Allemagne, débutent le 23 novembre 1966 au SHAPE (*Supreme Headquarter of the Allied Powers in Europe*) État-major suprême des forces alliées en Europe.

[4] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960.

[5] Jean Sainteny est commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord-Annam d'octobre 1945 à décembre 1947, puis délégué général de France au Nord-Vietnam à partir de 1954, il reste en poste jusqu'en 1957.

Les incidents de Haïphong[1] et le soulèvement de Hanoï, en décembre 1946, mirent fin à cette première tentative de coopération entre la France et le Vietnam communiste et marquèrent le début de la guerre d'Indochine qui ne s'acheva que près de huit ans plus tard, avec la conclusion des accords de Genève, le 20 juillet 1954.

Au lendemain de leur signature, le 21 juillet 1954, un échange de lettres entre M. Mendès France[2] et M. Pham Van Dong[3] fixa les principes que le gouvernement de la RDVN entendait suivre « dans ses relations économiques et culturelles avec la France ». Ce texte qui, dans l'esprit de ses signataires, constituait probablement le prélude à une politique de coopération prudente pouvant ouvrir la voie à un rapprochement politique, ne donna pas accès aux perspectives escomptées.

La France, en effet, était déjà profondément engagée sur le plan politique avec le gouvernement de la zone sud qui s'était constitué sous son égide, pendant les hostilités, et qui avait été le partenaire officiel des différents accords d'indépendance et de coopération, conclu entre 1948 et 1954, entre Paris et le Vietnam non communiste. Que ce gouvernent fût présidé alors par M. Ngo Dinh Diem[4] décidé à secouer le plus rapidement possible la tutelle politique française, ne changea pas le cours de cette évolution. La prépondérance des investissements et des intérêts privés français dans la zone sud, puis la non-application des stipulations des accords de Genève sur la réunification, ne firent, au contraire, qu'en confirmer la tendance. Dès le mois d'août 1954, le général Ely[5], haut-commissaire de France à Saigon, déclare que la France est formellement résolue « à soutenir le gouvernement sud-vietnamien en tant que gouvernement légal du Vietnam et à lui accorder son indépendance totale ». Cette promesse fut tenue, dès le mois de décembre 1954, avec la signature des accords quadripartites de Paris, qui accordent au Laos, au Cambodge et à l'État du Vietnam (la RDVN étant exclue) l'indépendance financière. Peu après la proclamation de la République du Vietnam (26 décembre 1955), Paris confirme son choix politique en nommant, à Saigon, un ambassadeur qui remplace définitivement le haut-commissaire français.

C'est essentiellement le choix politique entre Hanoï et Saigon, fait par la France en 1954 et accentué par la suite, qui expliqua l'échec de la seconde mission Sainteny.

L'ancien haut-commissaire au Tonkin fut accrédité à Hanoï en tant que délégué général par une lettre de M. Mendès France du 7 décembre 1954 indiquant que notre représentant avait pour mission d'assurer l'application

[1] Les 20-23 novembre 1946.

[2] Pierre Mendès France, président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères du 19 juin 1954 au 22 février 1955.

[3] Pham Van Dong, Premier ministre de la RDVN depuis 1954 et ministre des Affaires étrangères de 1954 à 1961.

[4] Ngo Dinh Diem (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

[5] Paul Ely, haut commissaire de France en Indochine de juin 1954 à février 1956.

de l'échange de lettres du 21 juillet. Le 20 décembre, M. Hô Chi Minh faisait part de son intention d'envoyer à son tour à Paris un délégué général de la RDVN. Ce vœu n'a été exaucé que douze ans plus tard ! Dans l'intervalle, l'établissement de relations de stricte réciprocité entre les deux pays a été réclamé sans relâche par le gouvernement de Hanoï et le retard qu'a mis la France à satisfaire cette requête a été une autre cause, et non des moindres, du peu de succès des efforts de M. Sainteny et du refroidissement rapide et prolongé des relations entre Paris et Hanoï.

Les négociations entreprises dès son arrivée par la délégation générale de France permirent néanmoins le règlement de certains problèmes dans le cadre de l'échange de lettres de juillet 1954. Deux accords techniques fixèrent en 1955 les modalités d'indemnisation de deux importantes sociétés françaises nationalisées par le gouvernement nord-vietnamien : la Compagne des charbonnages du Tonkin et la Société des transports en commun de la région de Hanoï. Mais les négociations portant sur la plupart des autres éléments du contentieux (indemnisation des services concédés, d'entreprises privées nationalisées, des propriétés immobilières expropriées par la réforme agraire ou séquestrées) ne firent pratiquement aucun progrès. Au cours de ces discussions, les Nord-Vietnamiens ont justifié leur attitude à l'aide de divers arguments techniques mais la principale raison était certainement d'ordre politique. En 1957, constatant « le refus formel, bien que déguisé, des Vietnamiens de faire progresser le règlement du contentieux » M. Sainteny écrivait : « Je dois indiquer que la situation deviendrait tout autre si le contexte politique de nos relations avec la RDVN devait se modifier pour le mieux ».

Sur le plan économique, les choses évoluèrent d'une manière un peu plus favorable. Un accord commercial, signé le 19 octobre 1955 et renouvelable année par année, fixait en principe des échanges équilibrés à concurrence de un milliard d'anciens francs dans chaque sens. En 1957 et en 1958, les objectifs modestes de l'accord furent réalisés et même légèrement dépassés.

Mais la mauvaise atmosphère politique rendait de plus en plus difficile le fonctionnement de notre délégation générale et de plus en plus précaire la situation des derniers intérêts français à mesure que passait le temps et que s'aigrissait l'insatisfaction du gouvernement de Hanoï. En 1956, un projet d'établissement à Paris d'une représentation culturelle et économique du Nord-Vietnam tourna court. L'étau des vexations administratives se resserra de plus en plus autour de nos représentants au Nord-Vietnam. Lassé, M. Sainteny quitta Hanoï en 1957 pour un congé de longue durée et n'y revint plus. Notre mission ne fut plus désormais dirigée que par des délégués intérimaires.

Un progrès qui aurait pu être décisif fut enregistré en février 1958 avec l'échange de lettres portant établissement d'une représentation commerciale de la RDVN à Paris. Mais les résultats de ses premiers contacts furent décevants, en dépit du dynamisme de M. Mai Van Bo[1] et de ses

[1] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961.

principaux collaborateurs. Les années de 1958 à 1960 furent, en effet, les plus arides dans le désert où s'enlisaient les relations entre la France et le Nord-Vietnam. L'atmosphère créée par la guerre d'Algérie rendait alors de plus en plus tendus les rapports politiques avec les pays communistes. En outre, après une longue période de gel, les relations entre Paris et Saigon connaissaient un renouveau d'activité et de cordialité avec la conclusion, en juillet 1959 et en mars 1960, des protocoles de règlement financier et de coopération économique connus sous le nom « d'accord Pinay »[1]. Des perspectives nouvelles s'offraient à la coopération entre Paris et Saigon et nos entreprises au Sud-Vietnam connurent un regain de prospérité. Nos rapports avec Hanoï pâtirent en fonction du développement de cette « lune de miel ». En 1959, les derniers Français résidant au Nord-Vietnam, des religieux, furent expulsés. Après la fermeture de l'Institut Pasteur, il ne subsista plus, de nos positions culturelles, que les quelques professeurs français du lycée A. Sarraut[2]. La même année, une série de mesures hostiles au gouvernement de Hanoï furent prises à Paris à la suite d'interventions pressantes de l'ambassade sud-vietnamienne (interdiction de journaux nord-vietnamiens et d'une association culturelle franco-vietnamienne progressiste) et l'on frôla la rupture complète. En conclusion des instructions écrites qu'il remettait, en 1959, à l'un de nos délégués intérimaires, le Département envisageait comme une mesure possible la fermeture de notre délégation générale.

Ce fut néanmoins, peu de temps après, à la fin de 1960 et surtout en 1961, que devait s'amorcer un changement d'orientation dans les relations franco-vietnamiennes. Il a été inspiré d'abord, semble-t-il, par les réflexions que suscita l'évolution de la situation au Sud-Vietnam. Au moment, en effet, où le gouvernement de Saigon remportait des succès indéniables sur les plans économique et diplomatique, le développement soudain de la subversion communiste fit apparaître sa faiblesse profonde et douter de son avenir. En septembre 1960 est créé le Front national de Libération du Sud-Vietnam.

À la même époque, la position prise par le gouvernement français à l'égard de la crise laotienne, qui éclate au cours de l'été 1960[3], fait se révéler des points communs entre les politiques de la France et de la RDVN qui soutiennent également le prince Souvanna Phouma et préconisent la neutralité du Laos. Au cours de l'interminable conférence de Genève sur le Laos (1961-62), des contacts réguliers s'établirent entre les délégations des deux pays. Ce rapprochement incita les dirigeants nord-vietnamiens à nous faire des avances auxquelles il fut répondu d'une manière positive mais prudente.

[1] Antoine Pinay, ministre des Finances et des Affaires économiques du 1er janvier 1958 au 13 janvier 1960.

[2] Le lycée français d'Hanoï doit son nom à Albert Sarraut (1872-1962) gouverneur général de l'Indochine de 1911 à 1914 et de 1916 à 1919.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1960-II, Table méthodique, VIII – Sud-Est Asiatique, 3. la crise laotienne.

Le chef de la représentation nord-vietnamienne fut autorisé, en 1961 et 1962, à établir des contacts directs avec la direction des Affaires administratives du Département, à augmenter son personnel et à arborer le drapeau de son pays à l'occasion de la fête nationale[1]. On décida, en même temps, d'adopter une attitude plus conciliante à propos d'un certain nombre de problèmes secondaires relevant du contentieux franco-vietnamien : situation des sépultures françaises, rapatriement des Vietnamiens de Guyane et des Vietnamiens de Nouvelle-Calédonie. Le dernier de ces problèmes donna lieu, le 4 juin 1960, à la conclusion d'un accord technique dont l'application fut longtemps entravée par l'opposition obstinée du gouvernement de Saigon. Il fallut attendre l'été de 1963 pour en achever l'exécution. Enfin, une relance bien modeste de la coopération culturelle fut tentée avec la décision de procéder à des échanges de visites de personnalités médicales entre les deux pays.

Le mouvement commencé à cette date ne se développa que lentement. Loin de l'accélérer, la chute du régime Ngo Dinh Diem contribua plutôt à le ralentir. En effet, les gouvernements faibles et impulsifs qui se succédèrent à Saigon à partir du 1er novembre 1963, cherchèrent systématiquement dans l'attaque des intérêts français un dérivatif à leurs difficultés internes. Les mesures prises contre nos ressortissants, en 1964[2] notamment, et les menaces constantes qui pesaient sur eux, nous incitèrent à une prudence soutenue dans nos rapports avec Hanoï. Néanmoins, la représentation nord-vietnamienne fut autorisée, en 1964, à établir des contacts avec la direction politique du Département. Enfin, l'aggravation constante de la situation au Vietnam, depuis le début des raids aériens américains de février 1965, contribua puissamment à donner un ton nouveau à nos rapports avec la RDVN. La politique française en Indochine, définie par touches successives depuis le mois d'août 1963, ne pouvait pas ne pas tenir compte de plus en plus de la nécessité d'associer les deux parties du Vietnam au règlement de la crise, à mesure que les hostilités s'étendaient au nord du 17e parallèle et que se cimentait l'union entre les « combattants populaires » du Nord et du Sud. Avant et après la rupture des relations diplomatiques avec le Sud-Vietnam, décidée par Saigon en juin 1965[3], un certain nombre de faits jalonnèrent cette évolution : conversations politiques régulières avec la représentation nord-vietnamienne à Paris, voyage de M. Chauvel (décembre 1965)[4], puis de M. Sainteny (juillet 1966)[5] au Nord-Vietnam ; nomination à Hanoï d'un délégué français de rang plus élevé que ses prédécesseurs (décembre

[1] *Note du texte* : cette mesure était de celles que les autorités nord-vietnamiennes réclamaient depuis toujours au nom de la réciprocité, le pavillon français étant arboré en permanence sur l'immeuble de notre délégation à Hanoï.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, nos 6 et 45.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 317.

[4] Sur les entretiens à Hanoï de l'ambassadeur de France Jean Chauvel, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 319.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes d'Hanoï n° 501 du 7 juillet 1966 et nos 511 à 515 du 13 juillet 1966.

1965)[1] ; échange de messages entre le général de Gaulle et le président Hô Chi Minh, en janvier-février 1966[2].

Enfin, le 1er août 1966, la représentation nord-vietnamienne a été admise à prendre l'appellation de délégation générale. Le but qui, à défaut de relations diplomatiques, a été poursuivi par le gouvernement nord-vietnamien depuis 1954, de voir s'établir un régime de stricte réciprocité entre notre mission à Hanoï et sa représentation à Paris, est donc, aujourd'hui, pratiquement atteint.

Il reste à voir si ce sensible rapprochement politique exercera une influence sur les relations économiques, culturelles et techniques entre les deux pays.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, des progrès sensibles ont été enregistrés au cours des dernières années ; nos exportations ont atteint une valeur de 12 590 000 Fr, nos importations 18 458 000 Fr en 1964 ; les chiffres doivent être à peu près équivalents pour 1965. Les Nord-Vietnamiens souhaitent fort vivement augmenter encore leurs ventes de charbon. Mais la réalisation de ces projets se heurte aux possibilités d'achat limitées du marché français pour ce produit.

La situation n'est pas brillante dans le domaine des relations culturelles. Les deux pays ont décidé d'un commun accord, en 1965, de mettre un terme à la participation française au fonctionnement du lycée de Hanoï. En raison surtout de l'aggravation de l'état de guerre, le gouvernement nord-vietnamien n'a pas encore été en état de nous proposer, ainsi qu'il l'avait promis, de nouvelles formes de coopération culturelle.

Enfin, le règlement de l'important contentieux financier issu de l'application des accords de Genève n'a pratiquement pas fait un pas depuis le départ de M. Sainteny. La manière dont le gouvernement de la RDVN reprendra l'examen de ce problème, si les deux gouvernements se décident enfin à l'aborder à nouveau, constituera peut-être un test de la sincérité et de l'efficacité du rapprochement politique qui s'est effectué entre Paris et Hanoï.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

[1] À cette date, M. Jacques Dastugue de Soréac de Buzon, conseiller des Affaires étrangères (Orient) de 2e classe est remplacé dans ses fonctions de délégué général *a.i.* au Nord-Vietnam par M. François Simon de Quirielle conseiller des Affaires étrangères de 1re classe.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 69 et 105.

248

COMPTE RENDU

Entretien entre le maréchal Tito et M. Couve de Murville
Zagreb, 13 septembre 1966

C.R.

Etaient présents :

MM. Francfort[1] MM. Nikezic[2]
Delarüe Caron de Beaumarchais[3] Prica[4]
Miljkovic[5]

M. Couve de Murville. Je vous suis reconnaissant de l'accueil qui m'a été réservé en Yougoslavie[6]. Le général de Gaulle, que j'ai quitté au Cambodge[7], il y a une dizaine de jours, m'a chargé de vous transmettre ses meilleures salutations.

Maréchal Tito. Je vous remercie. Que pensez-vous de la situation au Cambodge ?

M. Couve de Murville. Le Cambodge est dans une situation difficile, mais il a réussi à rester en paix, à conserver son indépendance et à ne pas être divisé. C'est déjà un résultat.

Maréchal Tito. La visite du général de Gaulle aura été très utile pour les Cambodgiens.

M. Couve de Murville. Ils ont été en effet très contents, le prince Sihanouk en particulier, de cette visite.

Maréchal Tito. Que pensez-vous de la situation au Vietnam ?

M. Couve de Murville. En ce qui concerne le Vietnam, nous sommes plutôt pessimistes. Nous ne voyons pas de raisons pour que la guerre

[1] Pierre Francfort, ministre plénipotentiaire, ambassadeur à Belgrade depuis novembre 1965.

[2] Marko Nikezic, diplomate yougoslave, ancien ambassadeur au Caire, à Prague et à Washington, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 23 avril 1965.

[3] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[4] Srdja Prica, diplomate yougoslave, conseiller diplomatique au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

[5] Mita Miljkovic, diplomate yougoslave, ambassadeur à Paris depuis août 1962. Sur la personnalité de M. Miljkovic, se reporter à la dépêche de Zagreb n° 182 du 9 août 1962, non publiée.

[6] M. Couve de Murville se rend en visite officielle en Yougoslavie du 11 au 14 septembre 1966. Le ministre français est reçu par le président Tito, par M. Koça Popovic, vice-président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, et s'entretient à deux reprises avec son homologue, M. Nikezic.

[7] Le général de Gaulle effectue une visite officielle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966.

s'arrête. Et cependant, personne, en dehors peut-être de la Chine, ne souhaite que la guerre se prolonge. Celle-ci ne s'en poursuivra pas moins, si personne n'introduit un élément nouveau. Nous pensons qu'il appartient aux États-Unis de faire un pas, parce qu'ils sont les plus puissants et qu'ils ont les responsabilités principales.

Maréchal Tito. Votre analyse correspond à la nôtre. Contrairement à ce que les États-Unis pensent, leur prestige se trouve atteint par la poursuite de la guerre, bien plus que s'ils se montraient prêts à y mettre un terme.

M. Couve de Murville. Je suis d'accord. Le prestige des États-Unis n'est pas lié à la poursuite de l'affaire du Vietnam. Il est très difficile de concilier la puissance et la sagesse.

Maréchal Tito. Je suis préoccupé par la politique américaine qui consiste à intervenir un peu partout dans le monde. Il est indispensable que ceux qui n'approuvent pas cette politique le disent.

M. Couve de Murville. Quant aux Chinois, la poursuite de la guerre au Vietnam fait leur jeu.

Maréchal Tito. Les Chinois souhaiteraient entraîner l'Union soviétique dans un conflit contre les États-Unis. Ils lui font de sérieuses difficultés pour ce qui concerne la livraison de l'aide apportée au Vietnam du Nord.

M. Couve de Murville. Le principal problème pour l'Union soviétique est bien celui des relations avec la Chine. Lorsque le général de Gaulle s'est rendu en Union soviétique[1] nous avons eu l'impression que ce pays était vraiment pacifique, qu'il avait beaucoup de problèmes intérieurs, principalement économiques, à régler et qu'il n'avait pas d'ambitions à l'extérieur. La Russie a été bien servie après la guerre et l'on ne voit pas ce qu'elle pourrait demander ailleurs.

Maréchal Tito. L'Union soviétique n'a en effet pas d'ambitions à l'extérieur. C'est un pays en expansion et qui cherche à élever son niveau de vie.

M. Couve de Murville. Elle n'est plus animée, comme il y a 20 ans, par une ambition de domination à l'extérieur.

Maréchal Tito. De grandes différences sont en effet intervenues depuis lors. Aujourd'hui, les Russes veulent la paix.

M. Couve de Murville. La Russie et les États-Unis sont deux grandes puissances, militairement parlant, deux grandes puissances mondiales. Il est donc fatal qu'elles s'affrontent, qu'elles rivalisent. Il faut qu'elles rivalisent sans pour autant aller jusqu'à la guerre.

Maréchal Tito. Une troisième grande puissance commence à apparaître : la Chine.

M. Couve de Murville. Les Russes en sont davantage conscients que les Américains ; ils sont aussi davantage conscients de la limite de leur force.

[1] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, se rend en visite officielle en URSS du 20 au 30 juin 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n°s 428, 429, 447.

Les Américains croient pouvoir tout se permettre. La raison en est que les Russes ont bien connu la guerre, qu'elle les a meurtris. Les Américains n'ont jamais eu la guerre chez eux, sauf une guerre civile. Ils n'ont jamais connu le malheur. C'est le malheur qui conduit à la raison.

Maréchal Tito. Le Vietnam est un polygone pour les Américains.

M. Couve de Murville. Les Américains sont entrés dans cette guerre il y a 12 ans. Les choses se sont engagées peu à peu, sans qu'ils le veuillent vraiment. Quand un gouvernement n'a pas de politique à imposer à ses exécutants, ce sont ceux-ci qui prennent les décisions. Au Vietnam, ce sont les militaires qui les prennent.

Maréchal Tito. Il n'y a pas beaucoup de différence aujourd'hui aux États-Unis entre le gouvernement et les militaires. Il y en avait par contre du temps de Kennedy.

M. Couve de Murville. Il ne faut pas surestimer Kennedy. Il a eu la chance de mourir très vite. La différence entre le gouvernement et les militaires est que ceux-ci veulent garder pour très longtemps des bases au Vietnam, alors que le gouvernement ne sait pas, lui, ce qu'il veut.

Maréchal Tito. Le gouvernement a l'ambition de maintenir en Extrême-Orient une position de force contre l'expansionnisme chinois. Car la Chine est expansionniste ; elle l'est à l'égard de l'Inde. La Chine aime dominer. Nous ne sommes pas toujours conscients du danger qu'elle représente. Ses conflits intérieurs – l'affaire de la Garde Rouge[1] – sont passagers. Elle est prête à attendre très longtemps avant de satisfaire ses ambitions. Elle connaît actuellement de grandes difficultés intérieures et cherche des dérivatifs en soulevant des problèmes à l'extérieur. Nous avons connu cela avec Hitler. Le jour viendra où elle s'intéressera à la Sibérie.

M. Couve de Murville. Elle se tournera en effet vers le nord plutôt que vers le sud, qui est surpeuplé. Les Russes l'ont bien compris. D'un autre côté, la Chine connaît de grandes difficultés intérieures.

Maréchal Tito. Que pensez-vous de nos relations bilatérales ?

M. Couve de Murville. Il semble que nous soyons très largement d'accord sur ce qui est essentiel en politique internationale. Nous sommes animés d'un égal désir de paix et nous souhaitons développer nos rapports dans tous les domaines pratiques. Et ceci commence naturellement par l'économie.

Maréchal Tito. Nos relations politiques et nos relations économiques doivent se développer parallèlement. Je pense que, d'une manière générale, nos relations ont progressé de manière satisfaisante au cours de ces dernières années. Sur le plan politique, nous avons des vues très proches sur les grands problèmes. Nous devons développer nos relations dans les domaines économique et culturel.

[1] Le 18 avril 1966 peut être considéré comme le point de départ de la grande révolution culturelle prolétarienne et de la future formation des « Gardes rouges ». Le 18 juillet 1966 se tient le premier rassemblement des Gardes rouges à Pékin en présence de Mao Tsé-toung. La révolution culturelle dure dix ans, jusqu'à la mort du président chinois le 9 septembre 1976.

Dans l'ensemble, nous avons des positions voisines ou semblables. Vous connaissez notre politique en ce qui concerne la paix, la coexistence, la décolonisation. Peut-être ne sommes-nous pas tout à fait d'accord sur quelques points. Nous devons collaborer sur les points sur lesquels nous sommes d'accord et chercher à nous rapprocher là où il existe entre nous certaines différences.

Au lendemain du dernier coup d'État au Ghana[1], la politique américaine a cherché à exploiter la situation en Afrique. Cette politique était une menace pour l'équilibre existant. Le danger est aujourd'hui moins grand. La France a joué alors un rôle utile, apaisant.

La Yougoslavie n'a aucun intérêt particulier en Afrique, si ce n'est de promouvoir une politique de non-alignement et d'aider des pays en voie de développement. Nous n'avons aucune autre ambition. Nous sommes certes satisfaits de voir certains pays africains s'engager dans la voie d'un développement progressiste. Mais il n'y a rien là qui doive nous opposer, vous et nous.

M. Couve de Murville. L'intérêt des pays africains est de demeurer en dehors des rivalités des grandes puissances. Leur seul problème est de se développer dans tous les domaines et c'est également l'intérêt de tout le monde.

Les États-Unis, la Russie et la Chine se courent après pour chercher à développer leur influence dans ces pays. Ils font leurs expériences, et celles-ci ne donnent pas de très bons résultats. Après quoi, ils s'en vont. À cet égard, la Russie est actuellement plus réservée qu'elle ne l'était il y a quelques années.

Maréchal Tito. Que pensez-vous du problème de la sécurité européenne ?

M. Couve de Murville. Il s'agit, je pense, de l'Allemagne.

Maréchal Tito. Oui.

M. Couve de Murville. C'est un problème commun à beaucoup de pays d'Europe.

Si nous pensons que l'Allemagne devra être un jour réunifiée, ce ne sera qu'à la suite d'une très longue évolution.

Maréchal Tito. C'est l'affaire du peuple allemand.

M. Couve de Murville. C'est un problème qui intéresse tout le monde en Europe. Il faut donc l'accord de tous les intéressés et cela suppose un climat de confiance. Cela ne se fera que progressivement.

Maréchal Tito. La solution de ce problème dépendra de l'attitude de l'Allemagne de l'Ouest. Nous avons souvent des difficultés à comprendre sa politique[2].

[1] Le 24 février 1966. Se référer à *D.D.F.*, 1966-I, n° 186.

[2] La République fédérale d'Allemagne est le seul pays occidental dont les rapports avec la Yougoslavie soient, sur le plan politique, franchement mauvais. Elle en est pourtant le troisième partenaire commercial. L'ensemble des relations entre les deux pays est affecté par la rupture des

M. Couve de Murville. Les Allemands devraient commencer par accepter leurs frontières actuelles. Ce serait un premier pas important et cela créerait en Europe un sentiment de détente et de soulagement.

Maréchal Tito. Ce serait en effet un premier pas et une marque de bonne volonté.

M. Couve de Murville. Nous n'en sommes pas là.

Maréchal Tito. Bien au contraire, de plus en plus de voix, bien que souvent non officielles, s'élèvent en Allemagne de l'Ouest en sens contraire.

S'il ne faut pas considérer que la division de l'Allemagne est acquise pour toujours, il semble impossible que celle-ci soit réunie dans les circonstances actuelles.

M. Couve de Murville. Tout le monde est d'accord sur ce point de fait.

Maréchal Tito. Nous sommes opposés à la thèse allemande selon laquelle la détente en Europe doit être une conséquence de la réunification de l'Allemagne.

M. Couve de Murville. Pour être réalisée, la réunification de l'Allemagne devrait recueillir l'accord de tous les pays intéressés en Europe ; cet accord ne sera en effet réalisé que dans une atmosphère de détente.

Maréchal Tito. Nous ne pourrions admettre une Allemagne réunifiée qui aurait des prétentions revanchistes. Les dirigeants allemands devraient renoncer à beaucoup de leurs prétentions. Une Allemagne démocratique progressiste et qui renoncerait à ses buts impérialistes permettrait la solution du problème. En tout état de cause nous vivrons longtemps encore avant que celui-ci ne trouve une solution. Malheureusement les hommes d'État allemands veulent précipiter la réunification et se refusent à considérer un processus à long terme.

M. Couve de Murville. Cette manière de voir ne les conduit nulle part. La preuve en est que le règlement du problème allemand est aussi éloigné aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

Maréchal Tito. Ce problème est le seul élément de guerre froide qui subsiste en Europe.

M. Couve de Murville. Les Allemands constituent malheureusement un problème très important, par leur nombre et par leur position géographique.

Maréchal Tito. Ainsi que par le niveau de leur développement technique.

Il faut s'opposer à l'accès de l'Allemagne à l'armement atomique. L'armement atomique de l'Allemagne est aussi dangereux que l'armement atomique de la Chine.

M. Couve de Murville. En ce qui concerne l'Allemagne, nous l'avons dit depuis longtemps. Si l'Allemagne était dotée d'un armement atomique,

relations diplomatiques décidée en 1957 par le gouvernement de Bonn, à la suite de la reconnaissance de la RDA par Belgrade.

cela créerait en Europe et dans le monde entier un sentiment de malaise et de crainte.

Maréchal Tito. Si l'Allemagne devenait une puissance nucléaire, beaucoup d'autres pays voudraient se doter d'un armement atomique.

M. Couve de Murville. Le cas de l'Allemagne est différent.

Maréchal Tito. Je reconnais volontiers qu'une bombe allemande serait différente d'une bombe suédoise. Un équilibre existe actuellement dans le monde dans le domaine atomique entre l'Union soviétique et les États-Unis.

Je reconnais volontiers qu'en se dotant d'un armement atomique la France ne constitue pas un danger ; elle est consciente et responsable. Son armement atomique est conçu à des fins exclusivement défensives. Bien que nous soyons en principe hostiles à tout armement atomique, je reconnais volontiers que notre attitude à l'égard de la bombe française est différente de celle qu'elle serait à l'égard de la bombe allemande.

M. Couve de Murville. Puisque vous parlez de la bombe française, notre opinion est qu'elle est de nature à renforcer l'équilibre en Europe.

Maréchal Tito. Oui, je le comprends bien ainsi.

M. Couve de Murville. En particulier par rapport à l'Allemagne. Personne, même aux États-Unis, ne souhaite que l'Allemagne ait un armement atomique ; ceci dit, je reconnais que les Américains donnent parfois l'impression qu'ils encouragent les Allemands en leur parlant de l'armement atomique, en leur faisant croire qu'ils vont leur donner quelque chose, et ceci est mauvais.

Nous sommes en faveur d'un équilibre dans le monde en matière atomique. Si les États-Unis possèdent l'arme atomique, il y a intérêt à ce que l'Union soviétique l'ait également. Car si une seule puissance avait un armement atomique, on ne serait pas loin de la domination mondiale. Une puissance ayant un armement atomique et qui serait seule à en avoir un, qu'elle le veuille ou non, aurait des intentions de domination. Il y a des choses auxquelles on ne résiste pas, même si l'on est la Suède.

Maréchal Tito. Je ne crois pas aux différents projets de dénucléarisation régionale.

M. Couve de Murville. La grande difficulté à cet égard est constituée par la garantie. Qui peut assurer qu'un accord éventuel serait respecté ?

Maréchal Tito. Les États-Unis utilisent au Vietnam des armes qui ne sont pas beaucoup moins puissantes que l'arme atomique. Ils font appel à des moyens chimiques, bactériologiques. La guerre devrait être mise hors la loi.

M. Couve de Murville. L'arme atomique est pire que les moyens employés par les États-Unis au Vietnam, car, même si elle est de faible puissance, elle a des effets que l'on ne connaît pas sur la santé. Si elle était employée au Vietnam, personne ne pourrait dire si la population vietnamienne ne disparaîtrait pas dans une génération. Les conséquences génétiques de l'arme atomique ne sont pas encore complètement connues.

Maréchal Tito. Les moyens chimiques peuvent aussi avoir des conséquences lointaines ; leur emploi est interdit par la Convention de Genève[1].

Nous devons travailler les uns et les autres pour sauver la paix. Ceux qui ont le plus de puissance ont le plus d'obligations. Il est très heureux que la France, qui est une grande puissance, ait pris la position qu'elle a prise dans cette affaire du Vietnam.

M. Couve de Murville. Nous continuerons à la maintenir pour prêcher la raison, c'est-à-dire la paix.

Jusqu'à présent les résultats n'ont pas été très encourageants.

Maréchal Tito. Nous ne devons pas nous décourager. Nous ne devons pas permettre à ceux qui pensent différemment de nous d'atteindre leurs objectifs. L'opinion publique a aujourd'hui un poids beaucoup plus grand qu'autrefois. Malheureusement l'opinion publique aux États-Unis ne s'exprime pas beaucoup. Le cas du prêtre américain qui a choisi de se rendre à Moscou est un cas isolé. Seuls les intellectuels aux États-Unis sont contre la poursuite de la guerre au Vietnam.

M. Couve de Murville. Il est exact qu'aux États-Unis la masse de l'opinion ne suit pas.

Maréchal Tito. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de vous recevoir, ce qui m'a permis de constater la proximité de nos vues sur les principaux problèmes internationaux. J'espère que les relations entre nos deux pays se développeront et se renforceront.

La visite du ministre des Affaires étrangères de la République française marquera un pas important dans cette voie.

Je vous prie de présenter mes salutations au général de Gaulle.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] L'interdiction d'usage des armes chimiques et bactériologiques est posée par le Protocole de Genève de 1925. Ce Protocole fait suite à l'usage des gaz asphyxiants durant la Première Guerre mondiale, et d'abord par l'Allemagne. Il est à la base des dispositions postérieures tendant à l'interdiction complète de ces armes.

249

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'OTAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 356. *Paris, 14 septembre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 20 h. 17).

Je me réfère à votre télégramme n° 39[1].

Conformément à vos instructions, j'ai fait savoir au Conseil, le 14 septembre, que notre présence au comité des chefs d'États-majors et au comité militaire serait à compter du 1er octobre prochain, assurée par une mission de liaison.

J'ai souligné que cette perspective était indiquée dans l'aide-mémoire français du 10 mars[2], auquel M. de Staercke[3] s'était référé lors de la séance du 7 septembre. J'ai rappelé d'autre part que nous avions déjà pris des décisions analogues en ce qui concernait les grands Commandements (SACEUR[4], SACLANT[5], etc.).

Mon collègue belge a fait remarquer que la nature et les modalités de la liaison à établir devraient être déterminées par les Quatorze[6] et la France.

Il n'y a eu aucun débat et il est probable que les Quatorze vont se consulter à ce sujet.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Structure, retrait de la France, PAN-2)

[1] Le télégramme n° 39 du 12 septembre 1966, non publié, adressé par Paris à Repan et répondant à une demande du représentant de la France, précise qu'il est prévu que des missions de liaisons seront détachées auprès du commandement allié. De même une liaison sera maintenue avec le Comité des chefs d'État-major et le Comité militaire. M. de Leusse est invité à en informer le Conseil.

[2] Aide-mémoire français du 10 mars voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 173.

[3] André de Staercke, représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'Atlantique Nord.

[4] SACEUR : *Supreme Allied Commander in Europe*, commandant suprême des forces alliées en Europe.

[5] SACLANT : *Supreme Allied Commander in Atlantic*, commandant suprême allié pour l'Atlantique.

[6] Groupe des Quatorze voir le télégramme n° 286 du 12 juillet 1966 publié plus haut.

250

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5212 à 5218. *Bonn, 15 septembre 1966.*

(*Reçu* : 15 h. 40).

Le voyage du général de Gaulle[1] a été suivi ici avec des sentiments mêlés. Sur le moment, bien des observateurs allemands en furent surpris. À la réflexion, beaucoup d'entre eux ne dissimulent pas leur irritation. Ce n'est qu'en envisageant non plus chacune de ses étapes, mais l'ensemble de la politique française, que certains parviennent peu à peu à mesurer les raisons et la portée.

Hantés par la guerre du Vietnam, dont ils voient le plus souvent les données à la manière américaine, les Allemands se montrent déçus de l'attitude française, soit qu'ils aient imaginé qu'à l'invitation de Washington le Président de la République allait utiliser son séjour au Cambodge pour sonder les intentions de l'adversaire, soit qu'ils aient pensé que le moment d'un règlement, où la France aurait un rôle à jouer, allait être proche. En dissipant ces illusions ou ces espoirs, le discours de Phnom Penh a décontenancé. On a reproché au général de Gaulle son jugement, au moins trop « unilatéral », sur l'intervention américaine. Celle-ci n'avait-elle pas été provoquée par l'appel du Vietnam du Sud menacé par l'agression ? Ne s'agissait-il pas, là-bas comme à Berlin, de défendre la liberté contre le communisme ? Qu'arriverait-il si les Américains abandonnaient le terrain au Vietnam du Nord soutenu par la Chine ? La France n'avait-elle pas eu sa part de responsabilité dans l'origine du drame ? Le général de Gaulle n'aurait-il pas dû, au moins, tenir la balance égale entre les adversaires en présence ?

Sans condamner aussi catégoriquement le discours de Phnom Penh, beaucoup ont regretté que le général de Gaulle ne fît pas un usage plus concret de la position exceptionnelle qu'il s'est taillée sur la scène mondiale pour tenter de mettre fin au conflit, qu'il n'usât pas de son influence dans le Tiers Monde et de ses liens d'amitié traditionnels avec les États-Unis pour intervenir plus directement. La déconvenue et l'aigreur américaines font craindre une nouvelle détérioration des rapports entre Paris et

[1] Le général de Gaulle et M. Couve de Murville se rendent en visite officielle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966. Le 31 août, le président français reçoit M. Nguyen Thuong, représentant du Nord-Vietnam à Phnom Penh, qui lui remet un message d'amitié du président Hô Chi Minh. Le 1er septembre, le général de Gaulle prononce à Phnom Penh un discours dans lequel il demande aux Américains de s'engager, avant toute négociation, à retirer leurs troupes et préconise un accord politique qui aurait pour objet d'établir et de garantir « la neutralité des peuples d'Indochine ». Le texte de ce discours est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967, p.129-130.

Washington. Mais tout en partageant les sentiments américains, certains commentateurs allemands ajoutent que M. Johnson cherchera pourtant à éviter le pire car « s'il n'a pas perdu tout espoir de mettre fin au conflit, il doit être persuadé que sa solution n'est pas possible sans la participation de la France ».

L'essai nucléaire du Pacifique[1] a moins surpris. On enregistre que le général de Gaulle a donc réussi à doter la France d'une force nucléaire qui, pour modeste qu'elle soit, est un des éléments du jeu mondial de la dissuasion et un atout pour la politique française. Ce que l'on comprend moins, c'est que la France se dote de l'arme atomique au risque d'encourir la réprobation de l'opinion mondiale au moment où elle dénonce les dangers de guerre et manifeste sa volonté d'établir la paix. Plus d'un journal allemand souligne la contradiction sans aller plus loin, mais pour certains d'entre eux, ni le discours de Phnom Penh, ni l'explosion de Mururoa, ni les visites en Éthiopie[2] et en Somalie[3] ne sont une énigme. Ils y voient les éléments assez logiques d'une politique qui tend à la fois à rendre la France plus indépendante sans la placer pour autant dans le camp des neutres, à lui faire jouer un rôle pacifique, sans la priver pour autant des armes qui lui permettront de rester présente et de dire son mot dans le cercle étroit des grandes puissances, mais tout cela une fois compris, n'en inquiète pas moins : la France prend ses distances. N'est-ce pas pour avoir les mains libres aussi bien, un jour, vis-à-vis du problème allemand qu'aujourd'hui dans le reste du monde ?

On ne se rassure qu'en pensant que cette politique hardie doit surmonter bien des difficultés et qu'elle a peut-être déjà atteint ses limites. Mais on constate aussi, non sans irritation, qu'elle rencontre l'approbation de plus en plus large des Français.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

[1] Les deux premiers essais nucléaires sur le site de Mururoa, dans le Pacifique, ont eu lieu les 2 et 19 juillet respectivement. Le troisième, réalisé le 21 juillet, ne comportait pas d'explosion nucléaire. Le quatrième prit place en présence du général de Gaulle, le 11 septembre.

[2] Le général de Gaulle effectue une visite officielle en Éthiopie du 27 au 29 août. Il s'entretient avec l'empereur Hailé Sélassié, prononce un discours à Addis-Abeba, dont le texte est publié dans l'ouvrage précité de la Documentation française, p. 127 et 128. Trois accords sont signés : culturel, de coopération générale, et le renouvellement pour cinq ans de l'accord relatif au lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba.

[3] Les 25 et 26 août, le général de Gaulle visite la Côte française des Somalis. Des incidents surviennent à Djibouti le 25. Dans son discours, prononcé le 26, le Président français évoque la possibilité d'une consultation de la population sur l'avenir du territoire. Le texte de cette allocution figure dans la même publication précitée de la Documentation française, p. 125 à 127.

251

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5411 à 5413. *Washington, 16 septembre 1966.*

(*Reçu* : le 19, 23 h. 40).

Le représentant Mendel Rivers, président de la Commission des forces armées de la Chambre, a proposé hier 15 septembre que les États-Unis retirent les corps des 60 501 soldats qui ont été enterrés en France où ils sont morts « pour sauver ce pays d'une défaite déshonorante ».

Le représentant de la Caroline du Sud a émis cette suggestion devant les membres de la presse réunis pour entendre les conclusions de l'enquête sur les conséquences du retrait des troupes américaines entreprise au début de juillet dernier dans notre pays par une sous-commission de la Chambre. M. Rivers a également proposé que Washington réclame à la France le paiement de ses dettes de guerre.

Les résultats de l'enquête de la sous-commission n'ont pas été rendus publics dans leur intégralité. Le président de la Commission des forces armées de la Chambre a toutefois fait savoir que les mesures suivantes avaient été proposées :

– la France devrait acquitter le montant des frais occasionnés par le départ des troupes américaines ;

– aucun surplus ne devrait être vendu dans notre pays « de crainte qu'il ne tombe entre des mains inamicales » :

– aucune indemnisation ne devrait être versée par les États-Unis aux 16 000 civils français employés sur les bases américaines.

Le caractère inamical des déclarations du représentant Rivers ne surprend pas, étant donné les sentiments qu'il a toujours nourris à l'égard de notre pays.

Le *Washington Post* et le *New York Times* se sont bornés à reproduire en dernière page les communiqués d'agences qui faisaient état de ces déclarations. Quelques journaux cependant, comme le *Baltimore Sun*, leur ont fait l'honneur de la première page sans toutefois les assortir de commentaires.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

252

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5303 à 5307. *Washington, 17 septembre 1966.*

(*Reçu* : le 18, 18 h. 34).

Au cours de sa conférence de presse du 16 septembre, le secrétaire d'Etat a déclaré, en réponse à une question, que le général de Gaulle, dans son discours de Phnom Penh, n'avait pas suggéré ce que le Vietnam du Nord devrait faire pour qu'un règlement pacifique fût possible. Le gouvernement américain, a-t-il dit, ne pouvait considérer ce discours, qui manquait d'équilibre, comme un exposé complet du problème. M. Rusk a exprimé l'espoir, cependant, qu'il lui serait possible, lors de ses prochaines conversations avec M. Couve de Murville, d'avoir l'opinion de son collègue français sur les résultats du voyage du général de Gaulle en Asie. Il a, d'autre part, indiqué que les vues de la France et des États-Unis coïncidaient en ce qui concerne le Cambodge.

Interrogé à propos des allusions de M. Marcos sur un « dialogue » entre Hanoï et Saigon (mon télégramme n° 5454)[1], M. Rusk s'est félicité de toute initiative pouvant être prise par un pays asiatique en vue de faciliter des contacts entre ces deux capitales ou « d'autres ». Néanmoins, a-t-il dit, les États-Unis n'ont pas l'impression que les Philippines « aient obtenu une réaction positive à Hanoï ». M. Rusk a ainsi fait allusion, semble-t-il, aux sondages que certains journalistes philippins ont récemment faits tant à Pékin qu'à Hanoï.

Enfin, toujours à propos du Vietnam, le secrétaire d'État a critiqué certaines allégations d'après lesquelles le Vietcong n'aurait pas voulu faire obstacle aux élections. Répondant à un journaliste, il a dit qu'il ne pensait pas que l'assemblée constituante tenterait de négocier avec Hanoï.

M. Rusk a parlé ensuite de la Chine, pour confirmer la position définie récemment par M. Sisco (mon télégramme n° 5417) : Washington s'opposerait à l'admission de la Chine, mais « aucune décision nouvelle n'était intervenue à cet égard », a-t-il dit, en précisant qu'une forte majorité des Nations unies était opposée à l'expulsion de Formose. Peut-être M. Rusk

[1] Dans ce télégramme n° 5454 du 17 septembre 1966 reçu le 18, non repris, l'ambassadeur de France rend compte de la visite du président Marcos à Washington qui peut être considérée comme un succès tant pour les Philippines que pour les États-Unis. Elle a été marquée par la conclusion de plusieurs accords d'assistance scientifique et technique et d'aide économique au gouvernement de Manille. En matière de sécurité, M. Marcos a tenté de se présenter en porte-parole de l'Asie non communiste, insistant sur l'intérêt qu'auraient les États-Unis à accroître leur action au Vietnam sur le plan économique et social plutôt que sur le plan militaire et à encourager des contacts entre Hanoï et Saigon. D'ailleurs a estimé le Président philippin, une fois réglée la crise du Vietnam, les États-Unis auraient avantage à se retirer du continent et à s'en remettre à leurs bases insulaires et à leur flotte pour assurer leur sécurité. Ainsi tout en apportant son concours à la politique américaine, le visiteur philippin a tenu à nuancer son propos.

a-t-il voulu ainsi revenir sur l'impression de décision absolue qu'avaient laissées les déclarations de son assistant et dont le président Johnson, qui n'aime pas à se lier d'avance, se serait plaint. Personne ne doute, cependant, que Washington ait, en fait, arrêté sa politique. Le Secrétaire a rappelé que les États-Unis s'étaient efforcés d'établir des contacts avec Pékin pour tenter de le faire sortir de son isolement, mais que leurs tentatives avaient échoué. Les entretiens de Varsovie avaient, d'ailleurs, été négatifs. Les événements intérieurs de Chine lui ont paru « très importants ».

Enfin, à propos de l'incident du 9 septembre rapporté par la presse chinoise, M. Rusk a déclaré qu'il n'avait aucune information mais qu'une enquête serait faite pour déterminer s'il y avait eu « erreur » de la part des pilotes américains.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

253

M. ARNAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 818 à 822. *Vientiane, 19 septembre 1966, 12 h. 00.*

(*Reçu* : 17 h. 14).

Je me réfère à mon télégramme n° 749[1].

Pour la première fois, dans son « commentaire » quotidien en langue française la « Voix du Pathet Lao » a fait brièvement allusion, le 16 septembre, au discours prononcé à Phnom Penh par le général de Gaulle, pour illustrer un développement tendant à montrer que la majorité de l'opinion mondiale exige des États-Unis la cessation de la guerre et le retrait de leurs troupes.

Le discours, pour radio Khang Khai, « est un coup dur porté à la politique d'intervention et d'agression des Américains au Vietnam. »

« En réponse au président français, a poursuivi le commentateur, Johnson et consorts reprennent leur vieille rengaine : ils retireront leurs troupes du Sud quand le Nord aura retiré les siennes ; ils sont résolus à rester au Sud tant que le Nord continuera son agression, c'est l'argument du voleur qui crie au voleur. Tout homme sensé doit reconnaître que le Vietnam est un seul pays, malgré la ligne de démarcation militaire provisoirement fixée en 1954. Le peuple lao et le Neo Lao Hak

[1] Télégramme n°s 749 et 750 du 2 septembre 1966, non reproduit. Il rapporte que *Lao Presse*, organe quotidien du ministère de l'Information laotien, reproduit intégralement dans son n° du 2 septembre le discours prononcé le 1er septembre à Phnom Penh par le général de Gaulle. Du fait de la crue du Mékong, qui le 31 août a entraîné l'inondation de près de la moitié de la capitale du Laos, il n'y a pas d'autre réaction officielle.

SAT[1] soutiennent totalement la déclaration du 9 septembre 1966 du Ministre des Affaires étrangères de la RDVN[2]. La seule condition du règlement pacifique du problème vietnamien est le retrait général et inconditionnel du corps expéditionnaire des États-Unis. »

À Vientiane, où l'inondation et ses suites continuent d'accaparer l'attention, les deux ou trois feuilles quotidiennes qui ont repris leur publication après 15 jours d'interruption forcée ne sont pas revenues sur le discours de Phnom Penh.

Compte tenu de la place qu'occupent ici les Américains et que la catastrophe de ces dernières semaines, dont ils se sont trouvés pratiquement seuls en mesure de limiter les effets, a rendu plus apparente que jamais, il aurait été vain de s'attendre à des marques d'approbation de la part de gens en place. Du moins aucune critique ne m'a-t-elle été rapportée. Divers échos me donnent d'ailleurs à penser que parmi les éléments – jeunes – députés – fonctionnaires – où se développe une certaine irritation à mesure même que leur pays devient plus visiblement tributaire de l'aide américaine, l'exemple du Cambodge donne à réfléchir et les idées qui y ont été lancées au début de ce mois pourraient faire peu à peu leur chemin.

Souvanna Phouma, à qui je demandais s'il était satisfait du paragraphe concernant le Laos, de la déclaration franco-cambodgienne du 2 septembre, m'a répondu par l'affirmative, mais en ajoutant qu'il aurait préféré qu'y fut inscrite une référence expresse à l'intervention du Nord-Vietnam. Je lui ai fait remarquer qu'une telle référence ne figurait pas davantage dans le communiqué franco-laotien du 15 juillet[3].

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1966)

254

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T-circulaire n° 238. *Paris, 19 septembre 1966, 22 h. 19.*

Le ministre a fait du 12 au 14 septembre une visite officielle en Yougoslavie, rendant ainsi celle de M. Kotcha Popovic à Paris en novembre 1964[4].

[1] Le Neo Lao Hak SAT (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao (« État lao »).

[2] Le 9 septembre 1966, le porte-parole du ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères accuse les Américains d'avoir lancé « le mythe d'une agression commise par les Vietnamiens contre le Vietnam » alors que ce sont les Américains qui sont les « agresseurs ».

[3] Publié à l'issue de la visite officielle en France, du 12 au 14 juillet 1966, du Roi du Laos et du Premier ministre laotien.

[4] M. Koça Popovic, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, est venu en France en novembre 1964. Il s'est entretenu à deux reprises avec M. Couve de Murville, les 25 et 27 novembre 1964.

M. Couve de Murville a été reçu par le président Tito, par M. K. Popovic[1], vice-président de la République et a eu deux entretiens avec son collègue, M. Nikezic[2].

La discussion de politique internationale a porté essentiellement sur le problème allemand et sur celui du Vietnam.

Le problème allemand a été examiné dans le cadre de la politique européenne et sous l'angle des rapports bilatéraux entre Belgrade et Bonn. Les vues yougoslaves sur l'Europe rejoignent les nôtres. M. Nikezic, en réponse à l'exposé du ministre qui portait sur la nécessité d'une Europe « ouverte » et de la réunification d'une Allemagne qui aurait accepté ses frontières et aurait renoncé à l'arme atomique, n'a pas caché que sur ce point la position du gouvernement yougoslave était la même que la nôtre et divergeait de celle de certains États socialistes. Belgrade considère que la guerre froide étant terminée, l'Allemagne, dans sa situation actuelle, n'est pas un danger, que le peuple allemand a droit à son unité, s'il prend les engagements que demandent ses voisins. Le maréchal Tito a précisé que le problème allemand doit pouvoir être réglé grâce à la détente et non l'inverse. Il s'est, d'autre part, longuement étendu sur le danger que représenterait l'accession de l'Allemagne à l'arme nucléaire. Quant à la sécurité européenne, M. Nikezic a indiqué que Belgrade appuie sans illusions les projets de conférence européenne : soit la formule polonaise avec participation américaine, soit celle des Russes qui prétendent (mais les Yougoslaves sur ce point soupçonnent un manque de sincérité de Moscou) éliminer les Etats-Unis, ce qui ne leur paraît pas souhaitable.

M. Couve de Murville avait indiqué incidemment à son collègue que la France verrait avantage à ce que les relations entre l'Allemagne et la Yougoslavie se transforment, le ministre yougoslave a tenu à marquer que la rupture n'était pas le fait de Belgrade[3]. Le développement du tourisme allemand et la participation de la main-d'œuvre yougoslave à l'économie allemande prouvaient l'absence d'hostilité du peuple yougoslave. L'Allemagne avait perdu son quasi-monopole technique, mais tenait la troisième place dans les échanges du pays. La doctrine Hallstein l'empêchait de renouer et Belgrade s'était refusé à donner suite à un sondage de Bonn tendant à fermer sa légation à Pankow en y laissant un consulat. On

[1] M. Couve de Murville, lors de son séjour en Yougoslavie, s'est entretenu le 13 septembre 1966 avec M. Koça Popovic, vice-président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. Cet entretien a porté sur la politique américaine au Vietnam, la situation de la République populaire de Chine, le Marché commun, la situation en Europe centrale et la question allemande.

[2] M. Couve de Murville a eu deux entretiens au cours de la journée du 12 septembre avec M. Nikezic, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie. La discussion a porté sur les grands problèmes internationaux : l'Europe, la division de l'Europe, la question allemande, les relations avec les voisins européens de la Yougoslavie, le Vietnam et l'implication de la République populaire de Chine et des États-Unis. Au cours du second entretien, le ministre yougoslave reprend la question du Vietnam et pour finir les relations bilatérales et les obstacles qu'elles peuvent rencontrer sont évoqués.

[3] Les relations entre la RFA et la Yougoslavie sont affectées par la rupture des relations diplomatiques décidée en 1957 par le gouvernement de Bonn, à la suite de la reconnaissance de la RDA par Belgrade. Le 15 octobre 1957, Belgrade et Berlin-Est établissent des relations diplomatiques.

ressentait, d'autre part, en Yougoslavie la liberté de mouvement laissée par Bonn aux terroristes émigrés coupables de plusieurs assassinats et le refus d'indemniser les victimes du nazisme. M. Nikezic s'est plaint enfin du veto apposé par Bonn à toutes négociations avec le Marché commun, dont la politique tarifaire touche directement la Yougoslavie[1].

L'examen de la crise vietnamienne a fait apparaître une concordance de vues sur les objectifs. On a pu noter en revanche une certaine différence dans la manière d'envisager l'approche du problème. La position de la Yougoslavie est en fait assez inconfortable : elle est au plus mal avec la Chine et ne veut pas heurter Washington (M. Nikezic a fait allusion à l'aide considérable reçue des États-Unis, qui continuent à livrer du blé à des conditions très favorables)[2]. Elle s'interdit de ce fait d'adopter les positions des autres pays socialistes dans la crise vietnamienne et s'expose aux critiques très dures de Hanoï qui lui reproche de ne pas soutenir 1) que le FNL[3] est le seul représentant du Sud et 2) que l'évacuation des forces américaines est une condition de la négociation. La RDVN[4], a reconnu M. Nikezic, a été irritée l'année dernière par l'appel de 17 pays non-engagés[5] en faveur de négociations sans conditions et accuse Belgrade de mener un « jeu provocateur » en faveur des Américains. Par une voie indirecte (il n'y a aucune relation entre Belgrade et Hanoï), les Nord-Vietnamiens ont fait demander au maréchal Tito de s'abstenir de parler de leur problème, lors de la prochaine réunion des trois puissances non-alignées à New-Delhi[6].

[1] Dès 1962, le gouvernement yougoslave effectue des sondages en vue de déterminer si des liens pourraient être noués entre la Yougoslavie et la CEE. L'attitude de ce pays à propos de la question algérienne, d'abord, puis le comportement à l'égard de la RFA, expliquent que ces sondages soient demeurés sans écho. Il faut attendre la fin de 1964 pour que la Commission du Marché commun fût autorisée à entamer des conversations avec les Yougoslaves. Ces conversations ont eu lieu dans le courant de l'année 1965. Devenue membre du GATT en octobre 1966, la Yougoslavie déclare à la CEE que, participant aux négociations tarifaires de Genève, elle ne voit pas l'utilité de reprendre des entretiens techniques, mais demande l'ouverture d'une négociation en vue de la conclusion d'un accord commercial.

[2] Depuis novembre 1964, les livraisons de blé (deux millions de tonnes), de coton ou d'huile comestible à la Yougoslavie ont atteint une valeur globale d'environ deux cent vingt millions de dollars. Un accord, signé en avril 1966, prévoit la poursuite de ces livraisons. La complexité des relations américano-yougoslaves est exposée dans la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département, datée du 6 novembre 1966, intitulée : *Rapports avec les États-Unis*, non publiée.

[3] FLN : Ce sigle est erroné, le FLN représente le Front de libération nationale algérien, tandis que le Front national de Libération sud-vietnamien, dont il est question ici, créé près de Saigon dans la nuit du 19 au 20 décembre 1960, doit être désigné par le sigle FNL.

[4] RDVN : République démocratique du Vietnam du Nord.

[5] Concernant cet appel, rédigé du 13 au 15 mars 1965, par les ambassadeurs à Belgrade des pays non-alignés, voir le télégramme de Belgrade n°s 273 à 275 du 19 mars 1965, non reproduit. Se reporter également à *D.D.F.*, 1965-I, n° 157.

[6] Au début de mai 1966, le maréchal Tito et le président Nasser ont chargé leurs ambassadeurs à New Delhi d'effectuer une démarche auprès de M. Dinesh Singh, ministre d'État aux Affaires extérieures de l'Inde en vue de la tenue d'une réunion tripartite (Yougoslavie/Égypte/Inde) au sommet, sous l'égide du non-alignement. Cette réunion se tiendra du 21 au 24 octobre 1966. Se reporter à deux dépêches de New Delhi n°s 805/AS et 1331/AS, respectivement des 16 juin et 13 octobre 1966, intitulées : *Projet de « Petit Sommet » non-aligné* et *Avant le « Petit Sommet de Delhi. L'Inde et le non-alignement »*, non publiées. Sur la teneur de cette réunion et le communiqué commun publié, se reporter aux deux télégrammes de New Delhi, n°s 980 à 984 et 990 des 22 et 24 octobre 1966, non repris.

M. Nikezic a ajouté que la RAU se trouvait dans une situation semblable et que toutes ses tentatives avaient échoué. Il pensait néanmoins que, malgré l'opposition de la Chine et du Nord-Vietnam, il pourrait être souhaitable d'évoquer ce problème à l'ONU et de rechercher une formule de déclaration qui puisse être un « dénominateur commun ».

M. Couve de Murville n'a pas caché à son interlocuteur qu'une telle formule ne pourrait être trouvée que dans l'équivoque et ne serait certainement pas de nature à inciter les Américains à mettre fin au conflit. L'optique française était différente : la possibilité d'organiser des négociations et de trouver une solution ne dépendait pas de la bonne volonté de Hanoï, mais de la décision de Washington. La France écartait pour sa part toute idée de médiation qui n'avait, dans les circonstances présentes, aucune chance d'aboutir.

Le maréchal Tito, tout en blâmant les États-Unis de poursuivre une guerre qui atteint leur prestige, considère que le but de la politique américaine est de lutter contre l'expansionnisme de Pékin et s'est livré à une vive critique de la Chine « qui aime dominer », qui est capable d'attendre longuement et patiemment avant de satisfaire ses ambitions. Mao Tsé-toung cherche, selon lui, un dérivatif à ses difficultés intérieures et il n'a pas hésité à comparer sa politique à celle d'Hitler.

La discussion des relations bilatérales a permis de constater que les mesures de libération des importations adoptées par la France en janvier dernier avaient permis un accroissement très sensible (50 %) des exportations yougoslaves vers la France. La place de notre pays (12e importateur et 8e exportateur) est cependant encore trop modeste.

Sur le plan culturel, un effort sérieux doit être entrepris pour donner effet à l'accord de 1964[1] et développer l'enseignement du français. M. Nikezic a mentionné les difficultés existantes, notamment la grande autonomie des six républiques en matière d'éducation, mais a précisé que des instructions avaient été données et seraient renouvelées pour que le français ait une place comparable aux langues les plus favorisées.

Avec la visite en Yougoslavie, se terminait la série des voyages qui ont mené depuis un an le ministre en URSS[2] et dans les six pays socialistes de l'est européen[3]. Leur objet était bien entendu de mettre en œuvre la politique de normalisation et de détente Est-Ouest qui est celle de la France, en amorçant un dialogue et en créant un climat de confiance qui aurait été impensable il y a trois ans. Il s'agissait également de mesurer la diversité des intérêts et des positions de ces pays, que la politique stalinienne et

[1] L'accord culturel entre la France et la Yougoslavie a été signé le 19 juin 1964.

[2] Du 20 au 30 juin 1966.

[3] Roumanie (25-28 avril 1966), Bulgarie (29-30 avril 1966), Pologne (18-21 mai 1966), Tchécoslovaquie (25-28 juillet 1966), Hongrie (28-30 juillet 1966) et Yougoslavie (11-14 septembre).

post-stalinienne a si longtemps imposée comme un « bloc ». À cet égard, la Yougoslavie, que la rupture de 1948 avec le *Kominform*[1] a engagée à chercher sa « voie propre », bien avant les autres, présente un visage sensiblement différent de celui des « pays frères » socialistes.

L'ouverture sur le monde extérieur, un libéralisme d'ailleurs relatif (Djilas est encore en prison)[2], et l'accent mis sur les biens de consommation préfigurent l'évolution en cours dans l'est européen. La Yougoslavie tend à perdre de ce fait son originalité, de même que la fin de la guerre froide retire beaucoup d'importance au non-engagement. Si l'audience internationale du maréchal Tito risque d'en être amoindrie, il ne fait pas de doute qu'il demeure, sur le plan intérieur, l'arbitre et le fédérateur difficile à remplacer d'un pays composite, où les rivalités ethniques, linguistiques, religieuses et économiques n'ont rien perdu de leur acuité traditionnelle.

Les sentiments d'amitié pour la France sont restés vivaces chez beaucoup de Yougoslaves, surtout dans les républiques autrefois ottomanes (Serbie, Bosnie, Macédoine), alors que la partie austro-hongroise (Croatie, Slovénie) reste plutôt tournée vers l'Europe centrale et l'Italie. Ces sentiments trouvent aujourd'hui, dans l'écho sincère et sympathique qu'éveille en Yougoslavie la politique du général de Gaulle, une nouvelle raison de se manifester.

(Europe, EU, Yougoslavie, 1966)

255

Note sur l'état des problèmes du désarmement à la veille de l'Assemblée générale des Nations unies

Paris, 19 septembre 1966.

Le bilan des négociations consacrées au désarmement depuis la dernière session de l'Assemblée générale des Nations unies est entièrement négatif.

Le Comité des « Dix-Huit »[3] s'est séparé le 25 août sans que se soient rapprochées les positions américaine et soviétique sur les deux principaux

[1] *Kominform*, nom donné au *Komintern* (mars 1919) reconstitué le 5 octobre 1947, en Pologne, sous l'impulsion de Jdanov. Le *Kominform* se présentait comme un simple bureau d'information et de liaison entre Moscou et les partis communistes mondiaux. Après plusieurs mois de différends entre les partis communistes soviétique et yougoslave (19 mars-28 juin 1948), le *Kominform* dénonce publiquement Tito et le titisme le 28 juin 1948. Après la mort de Staline (1953), l'URSS, désireuse de se rapprocher de la Yougoslavie, prononça la dissolution du *Kominform* le 17 avril 1956.

[2] Milovan Djilas, un des principaux dirigeants du parti communiste yougoslave et théoricien de la politique d'autogestion, membre du comité central et du comité exécutif, responsable de la presse et de la propagande, nommé vice-Premier ministre au début de l'année 1953 puis à la fin de cette même année président de l'Assemblée nationale. Il est exclu du parti en 1954 pour avoir prôné le retour au multipartisme, démis de toutes ses fonctions, condamné à trois ans d'isolement en 1956, libéré sur parole en 1961, puis de nouveau condamné à cinq ans d'emprisonnement, il est gracié par Tito en 1966, mais, par suite de ses sévères critiques de la dictature communiste, il est interdit de toute publication dans son pays.

[3] Au sujet du comité des Dix-huit sur le désarmement, voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 16, 81.

points de son ordre du jour : l'extension du traité de Moscou[1] aux essais souterrains et le problème de la non dissémination des armes nucléaires. Les questions touchant plus directement au désarmement véritable comme le gel des vecteurs de l'arme nucléaire et l'arrêt de la production des matières fissiles n'ont été abordées que pour en mesurer la difficulté.

En dehors des travaux de Genève, aucun progrès n'a été réalisé dans la préparation de la conférence mondiale du désarmement[2] toujours prévue pour 1967 mais qui se heurte à un refus catégorique de participation de la part de la Chine. Il n'est pas jusqu'au projet de dénucléarisation de l'Amérique latine qui ne connaisse aussi la stagnation, la conférence préparatoire[3] ayant dû reporter ses travaux à l'année prochaine.

Il n'est pas besoin d'insister sur les raisons politiques qui sont la cause profonde de ces échecs. L'isolement de la Chine, la guerre du Vietnam, le problème du partage des responsabilités nucléaires au sein de l'OTAN, c'est-à-dire la question allemande et, s'agissant de l'Amérique latine, les rivalités de prestige et d'intérêt qui opposent Mexico aux principales capitales du sous-continent, ne permettaient guère que des progrès fussent réalisés dans un domaine qui met en cause au premier chef les notions de souveraineté et de sécurité. Loin de constituer un terrain d'entente en marge de ces problèmes, l'entreprise du désarmement ne fait qu'en refléter les difficultés.

Mais à celles-ci s'ajoutent les contradictions inhérentes aux négociations elles-mêmes, aux objectifs qu'elles poursuivent et aux méthodes dont elles s'inspirent.

Ainsi, la conférence de Mexico[4] n'a pas souffert seulement des rivalités que soutiennent habituellement entre eux les pays latino-américains. Ceux-ci ont trouvé matière à discorde dans les contradictions mêmes d'une entreprise dont le succès dépendant des puissances nucléaires ne relève pas en réalité de ceux qu'elle prétend concerner.

Mais c'est à Genève[5] que devait surtout s'élargir cette année le fossé qui sépare des autres États les puissances nucléaires. Si parmi les premières, les alliés des deux Grands ne pouvaient que s'aligner sur les positions de

[1] Le traité de Moscou sur l'interdiction des expériences nucléaires est signé le 3 août 1963. Voir plus haut la dépêche de Rawalpindi du 21 juillet 1966.

[2] Au sujet de la préparation de la conférence mondiale du désarmement voir la note du 26 août, publiée ci-dessus, point 29 de l'ordre du jour.

[3] Au sujet de la commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine, voir la note du 26 août publiée ci-dessus.

[4] La commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine COPREDAL, instituée dans le cadre de la résolution n° 1911 (XVIII) (XVIII signifiant la XVIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies) en date du 27 novembre 1963, tient à Mexico sa troisième session du 19 avril au 4 mai 1966. Tous les États latino-américains, à l'exception de Cuba, y participent. L'ambassadeur de France à Mexico y assiste en tant qu'observateur.

[5] C'est à Genève que siège la conférence du comité des Dix-huit puissances sur le désarmement, voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 16, 81.

Washington et de Moscou, les non-engagés[1] ne se sont pas fait faute de dénoncer des projets qui tendaient à consolider les situations acquises et des méthodes de discussion qui s'inspiraient surtout de l'intérêt des alliances militaires existantes. Un traité de non-prolifération, devaient-ils soutenir en particulier, devrait être accompagné de mesures de désarmement véritable concernant les pays nucléaires eux-mêmes, mesures qui, à elles seules, suffiraient d'ailleurs à interdire toute dissémination si, comme le suggérait la Suède[2], elles comprenaient l'interdiction des essais souterrains et l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires.

Américains et Soviétiques ne devaient guère faire écho à ces préoccupations. Comme à l'ordinaire, les Soviétiques se sont assurés la préférence des non-alignés, par leurs plaidoyers en faveur du désarmement général et complet et de l'interdiction de l'arme nucléaire ; la « proposition Kossyguine »[3] a fait l'objet, en particulier, de commentaires favorables. Les Américains, en revanche, se sont attirés les critiques par leur insistance à vouloir réserver un accès de la République fédérale d'Allemagne à l'arme nucléaire.

On peut s'étonner, dans ces conditions, que le délégué des États-Unis ait évoqué à la fin de la session le problème de l'utilisation à des fins pacifiques des explosifs nucléaires et qu'il ait revendiqué, au titre de la non-prolifération, pour les seules puissances du club atomique le droit et le pouvoir de les posséder et de s'en servir, aggravant ainsi le caractère discriminatoire des projets envisagés. Déjà des puissances non nucléaires, même parmi les alliées des Etats-Unis, s'interrogent sur la portée de l'extension ainsi suggérée au domaine des activités pacifiques des discussions du désarmement.

L'Assemblée générale des Nations unies constituera pour les pays non alignés un meilleur forum que Genève. C'est dans cette perspective que leurs délégations au Comité des Dix-Huit ont déposé deux mémorandums, l'un sur la non-prolifération des armes nucléaires (point 26 de l'ordre du jour), l'autre sur l'interdiction des essais souterrains (point 28). De son côté l'Éthiopie a remis un aide-mémoire sur l'interdiction de l'emploi de l'arme nucléaire (point 29)[4].

Quelle que puisse être la portée des interventions que le dépôt de ces différents documents laisse prévoir, Américains et Soviétiques, également anxieux, semble-t-il, de sauvegarder l'institution de Genève dans sa forme

[1] Les pays non-engagés sont au nombre de huit : Birmanie, Brésil, Éthiopie, Inde, Mexique, Nigeria, RAU, Suède.

[2] Voir la note du 26 août 1966, publiée plus haut, point 26 de l'ordre du jour. La proposition suédoise tend « à fixer la date du 1er juillet 1967 comme date limite à laquelle un accord sur l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires devrait intervenir ».

[3] La proposition Kossyguine est un message adressé par le Président du Conseil des ministres de l'URSS, Kossyguine, à la conférence du comité des Dix-huit, le 1er février 1966. Il insiste sur la nécessité de conclure sans retard un traité de non-prolifération des armes nucléaires, de créer une zone dénucléarisée en Europe. Le gouvernement soviétique se dit prêt à négocier un accord interdisant les essais souterrains d'armes nucléaires. Il propose d'examiner la question de la réalisation immédiate d'un programme relatif au désarmement nucléaire.

[4] Voir la note du 26 août publiée plus haut.

actuelle, ont tenu avant la clôture de la session du Comité des Dix-Huit, à prévenir les esprits contre une interprétation trop pessimiste du déroulement de leurs négociations. Convaincues d'avoir fait œuvre utile en délimitant leurs oppositions, ils ont marqué leur espoir d'accomplir l'an prochain de réels progrès.

Sans doute ne peut-on exclure que des rapprochements se soient opérés à la faveur des contacts bilatéraux que les travaux de Genève permettent entre Soviétiques et Américains. Ces derniers le laissent parfois entendre. Toutefois, la préoccupation essentielle paraît être dans les deux camps d'éviter la mise en question d'institutions et de méthodes qui leur permettent de veiller au maintien d'un certain équilibre stratégique tout en entretenant dans l'opinion l'espoir d'un désarmement effectif.

(Désarmement, dossier général,
évolution des problèmes du désarmement)

256

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Les réactions dans le monde au discours prononcé à Phnom Penh par le général de Gaulle

N. n° 500/CLV. *Paris, 20 septembre 1966.*

Le discours du général de Gaulle a eu un très grand retentissement dans le monde. Cependant si les commentaires de la presse sont nombreux et fournis, les prises de position émanant de personnalités officielles ont été assez rares.

Les commentaires de la presse

Ils sont évidemment très divers et recouvrent un large éventail allant de l'approbation enthousiaste à la condamnation sans réserves. Si l'on veut procéder à un essai de classification, on peut dire que les commentaires de la presse sont systématiquement favorables dans les pays communistes d'Europe, souvent approbatifs dans les pays du Tiers Monde, et mitigés dans le camp « occidental ».

Les pays communistes

Les journaux des pays communistes (URSS, Tchécoslovaquie, Pologne, Yougoslavie, Hongrie et Allemagne de l'Est, en particulier) retiennent surtout du discours du général de Gaulle qu'il constitue une condamnation sans ambiguïté de la politique américaine au Vietnam, et que cette prise de position revêt d'autant plus d'importance et de signification qu'elle émane du chef d'un État capitaliste et de surcroît allié aux États-Unis. De nombreux organes soulignent d'autre part le fait que le Président de

la République a déclaré qu'un engagement des États-Unis de retirer leurs troupes du Vietnam était la condition préalable à toute négociation.

La presse des pays communistes directement intéressés au conflit (RDVN et Chine) est plus discrète. Les journaux de Hanoï se sont bornés à relever les passages du discours qui coïncident avec les vues des dirigeants nord-vietnamiens et à constater que la prise de position du général de Gaulle montre que « le juste combat du peuple vietnamien recueille une sympathie et un soutien toujours plus large ».

Pour sa part, la presse chinoise a gardé le silence, jusqu'à présent, sur le voyage du Général au Cambodge. Seul le bulletin de l'Agence *Hsinhua* en fait état en mentionnant que le président français « demandait le retrait des troupes américaines afin de faciliter les négociations ».

Les pays du Tiers Monde

Les réactions des journaux des pays du Tiers Monde qui nous sont parvenues à ce jour sont peu nombreuses.

En Afrique, les incidents de Djibouti[1] ont parfois retenu l'attention davantage que le voyage au Cambodge (ainsi en a-t-il été par exemple en Libye, en Tanzanie et, dans une certaine mesure, en RAU).

En Algérie cependant, le discours de Phnom Penh a reçu un accueil très favorable, bien que la presse, selon notre ambassadeur à Alger[2], « soit demeurée relativement discrète dans la présentation de ses commentaires ».

En Asie, les commentaires émanant des pays qui ne sont pas dans la « mouvance » des États-Unis sont rares. On ne note guère que quelques éditoriaux à Djakarta et à Rawalpindi, d'ailleurs favorables aux idées exprimées par le chef de l'État français. Par contre, les éditorialistes des journaux de Singapour sont nettement réservés.

La rareté, et souvent la pauvreté des commentaires en provenance des pays africains et asiatiques « non alignés », surprend quelque peu. Cette réserve peut s'expliquer, par exemple dans le cas de la RAU et de l'Inde, par le souci de ménager les États-Unis en considération de l'aide qu'ils leur dispensent.

Les réactions sont plus nombreuses, et plus nuancées, dans les pays d'Asie qui entretiennent des relations étroites avec les États-Unis. Au Japon, les journaux de grande information se sont montrés favorables aux thèses du général de Gaulle ; par contre, la presse ayant des attaches gouvernementales a été visiblement soucieuse de ne rien écrire qui puisse heurter Washington. À Manille, à part un éditorial approbateur, les journaux n'ont fait que reproduire les dépêches d'agences de presse, tandis qu'à Bangkok la presse, contrairement à ce que l'on pouvait en attendre, ne s'est pas montrée

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 5 octobre 1966 : *Visite éventuelle du Premier ministre somalien en France.*

[2] George Gorse, ambassadeur de France à Alger depuis 1963.

systématiquement hostile aux initiatives du général de Gaulle, s'attachant même à en dégager les aspects qu'elle juge positifs.

À Saigon, bien entendu, le discours de Phnom Penh n'a provoqué que vives critiques et procès d'intentions[1].

Les pays occidentaux

C'est évidemment dans les pays de l'Europe occidentale et accessoirement en Amérique, que les commentaires ont été les plus nombreux, les plus nourris et les plus variés.

Les prises de position s'ordonnent en fonction des opinions politiques de ceux de qui elles émanent, les conservateurs se montrent généralement assez réservés, les libéraux et gens de gauche presque toujours favorables.

Parmi les critiques qu'a suscitées le discours de Phnom Penh, les plus fréquentes sont les suivantes :

– l'analyse de la situation au Vietnam est partiale dans la mesure où tous les torts sont mis à la charge des États-Unis, tandis que ceux du Vietcong, de la RDVN et de la Chine sont passés sous silence ;

– l'engagement qui est demandé aux Américains de retirer leurs troupes est dangereux et difficilement acceptable ;

– la neutralisation du Vietnam est aléatoire et risque d'ouvrir la porte aux communistes ;

– le parallèle avec l'Algérie est trompeur car la présence de la Chine aux portes du Vietnam nord rend la situation complètement différente ;

– le général de Gaulle et la France n'ont aucun titre à donner des conseils à propos de l'affaire vietnamienne.

Ces arguments, présentés de façon plus ou moins nuancée, réunis ou pris séparément, se retrouvent dans de nombreux organes en Allemagne de l'Ouest (*Welt*, *Frankfurter Allgemeine*, *Stuttgarter Zeitung*), en Italie, dans les journaux libéraux et de droite, aux Pays-Bas, en Grèce, dans la plupart des journaux helvétiques (qui se montrent particulièrement critiques) ; ainsi que dans la presse conservatrice du Brésil ; ils sont rares, par contre, dans la presse anglaise (*Daily Telegraph*) et belge (*Libre Belgique*), où le discours du général de Gaulle a été généralement bien accueilli.

Comme il fallait s'y attendre, les journaux américains ont pour la plupart critiqué, sur un ton parfois très vif, les propositions françaises. C'est, en particulier, leur « manque d'équilibre » et le rejet des responsabilités sur les seuls États-Unis qui ont choqué les éditorialistes.

Du côté des commentateurs favorables aux idées exprimées par le général de Gaulle, on relève, sur le plan de la forme, la solennité et la portée de l'appel lancé aux Américains. Quant au fond, on estime que le discours a eu le mérite de dégager clairement les perspectives qui restent ouvertes vers un règlement et ainsi contribuer à déblayer la voie à une négociation ; en

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 1754 à 1759 du 3 septembre 1966.

montrant aux États-Unis que seules deux issues étaient possibles, la négociation ou la catastrophe planétaire, le général a fait preuve de réalisme et de sagesse. Enfin la déclaration sur le retrait des troupes américaines est généralement approuvée.

Ces idées sont reprises assez fréquemment dans des journaux de tendances diverses en Grande-Bretagne, en Belgique et, moins souvent, en Allemagne de l'Ouest ainsi qu'au Canada ; on les retrouve également dans la presse de gauche en Italie, aux Pays-Bas, en Grèce et au Brésil.

Les réactions des personnalités officielles

Les réactions des personnalités officielles ont été fort rares et il semble bien que la prudence des dirigeants, comme celles de la presse dans de nombreux pays de l'Ouest et du Tiers Monde, ait été commandée par le désir de ne pas gêner Washington.

Dans les pays communistes, seul le gouvernement de Hanoï semble avoir, jusqu'à présent, indiqué son point de vue dans un document officiel. Cette prise de position, plutôt tardive, est intervenue le 23 septembre dans une note du ministère des Affaires étrangères relative à l'examen du problème vietnamien par l'ONU « Le général de Gaulle, y lit-on, a condamné la guerre d'agression américaine et exige que les États-Unis retirent leurs troupes du Vietnam. Le gouvernement vietnamien tient en haute considération cette attitude du gouvernement français ».

Du côté américain, la réponse au discours de Phnom Penh a été donnée par M. Bundy, secrétaire d'État assistant pour les affaires d'Extrême-Orient, puis par le président Johnson, le 6 septembre. Les deux hommes d'État américains ont implicitement rejeté les suggestions du général de Gaulle en subordonnant l'engagement des États-Unis à retirer leurs troupes du Vietnam à la publication par Hanoï d'un calendrier prévoyant la fin des infiltrations et le départ de leurs forces « entrées illégalement au Vietnam du Sud ».

D'autre part, M. Dean Rusk[1] a, au cours d'une conférence de presse le 16 septembre, reproché au général de Gaulle dont le discours, manquant d'équilibre, ne pouvait être considéré comme un exposé complet du problème, de n'avoir pas suggéré ce que le Vietnam du Nord devrait faire de son côté pour qu'une négociation devienne possible.

M. Holt[2], Premier ministre d'Australie, s'est également étonné, lors d'un discours prononcé début septembre à New York, que le Président de la République française n'ait pas pris en considération la cause fondamentale du conflit vietnamien, qui est selon lui l'agression, par subversion et par intervention directe, commise par le Nord-Vietnam à l'égard du Sud.

[1] Secrétaire d'État américain depuis 1961.

[2] Harold Edward Holt, Premier ministre australien depuis janvier 1966.

Par contre, le discours de Phnom Penh a été approuvé sans réserve, officiellement ou en privé, par le Président de la République du Mali[1] et de Haute-Volta[2], le ministre des Affaires étrangères de la Birmanie[3] et, dans la mesure où l'idée d'un retrait préalable des forces étrangères du Vietnam constitue un élément positif, par le Premier ministre du Luxembourg[4].

Si l'on néglige les déclarations plus ou moins inconséquentes du général Ky[5], le discours de Phnom Penh n'a pas, jusqu'à présent, suscité d'autres prises de position officielles.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

257

NOTE

Au sujet de la négociation pour un Traité sur l'espace extra-atmosphérique, dit « Traité sur la Lune »

N. n° 247/QS. *Paris, 20 septembre 1966.*

Le 8 mai 1966, le président Johnson prenant, semble-t-il, le Département d'État au dépourvu, annonçait qu'il avait donné pour instructions à son ambassadeur aux Nations unies, M. Goldberg, de négocier un traité sur l'exploration pacifique de la lune et des autres corps célestes[6].

M. Waldheim, représentant permanent de l'Autriche et président du comité des utilisations pacifiques de l'espace extra atmosphérique des

[1] Modibo Keita.

[2] Général Sangoulé Lamizana, président de la République de Haute Volta depuis le 3 janvier 1966.

[3] U Thi Han, ministre des Affaires étrangères birman depuis 1962.

[4] Pierre Werner, Premier ministre et ministre d'État luxembourgeois depuis le 2 mars 1959, il détient de plus les portefeuilles des Affaires étrangères, de la Justice et du Trésor depuis le 15 juillet 1964.

[5] Immédiatement après le discours de Phnom Penh du général de Gaulle, le Premier ministre sud-vietnamien Nguyen Kao Ky déclare à l'envoyé spécial de *Radio Luxembourg* : « Le président de Gaulle n'est pas très amical avec nous. Je ne sais pas pourquoi d'ailleurs. Je ne critique pas son attitude. Après tout c'est son droit. Je pense qu'il n'y aura pas de résultats et je garde un sentiment amical envers la France et le peuple français, mais pas envers le général de Gaulle. J'aimerais le rencontrer s'il veut nous aider, mais je pense que son désir est surtout de se faire un nom. J'ai un peu de considération pour lui en tant que protecteur de la France et en tant que politicien, mais je n'apprécie pas sa conduite politique envers le Vietnam. » Le 7 septembre au cours d'une conférence de presse il ajoute : « Ne me parlez pas de ce de Gaulle. Il est dépassé, c'est un vieillard. Je suis contre de Gaulle. La France est finie en Asie du Sud-Est. J'espère qu'elle n'y reviendra jamais. »

[6] Le télégramme adressé par New York à Paris le 9 mai 1966, sous le numéro 984, et non publié, donne le texte des deux lettres adressées par M. Arthur Goldberg, représentant des États-Unis auprès des Nations unies, l'une au secrétaire général des Nations unies, l'autre à M. Kurt Waldheim, représentant permanent de l'Autriche aux Nations unies et président du groupe de travail plénier du comité de l'espace. Le télégramme n° 984 reproduit le texte du « *Statement by President Johnson* » du 8 mai 1966 sur la négociation d'un traité au sujet de l'exploration pacifique de la lune et des autres corps célestes.

Nations unies, diffusait, dès le lendemain, une lettre de M. Goldberg à ce sujet. Quelques jours plus tard, un document était distribué par la délégation américaine[1] esquissant en douze points le contenu possible d'un traité.

Les pourparlers étaient engagés pour fixer la date d'une session spéciale du sous-comité juridique du comité de l'espace des Nations unies, lorsque le 31 mai le délégué soviétique demandait l'inscription à l'ordre du jour de la première session de l'Assemblée générale d'une question intitulée : « Conclusion d'un accord international sur les principes juridiques régissant les activités des États dans l'exploration et l'utilisation de la lune et des autres corps célestes ». Une lettre de M. Gromyko[2] accompagnait cette demande, exposant quatre principes qui ne paraissaient nullement en contradiction avec ceux présentés peu auparavant par le président Johnson, mais le ministre soviétique ne faisait aucune allusion à l'initiative américaine.

Le 16 juin, notre ambassadeur à New York apprenait que les Russes avaient remis au secrétariat de l'ONU un projet de traité sur l'utilisation de la lune et des autres corps célestes ; M. Goldberg, le représentant des États-Unis, ne cacha pas une certaine déception car il avait proposé peu de temps auparavant à son collègue soviétique que les deux pays recherchent entre eux un compromis sur la question. Toutefois, lorsque les Américains proposèrent que le sous-comité juridique se réunît à Genève le 12 juillet pour étudier le problème, la délégation soviétique ne s'y opposa point.

Le sous-comité juridique délibéra du 12 juillet au 4 août sur deux textes, l'un soviétique, l'autre américain, qui avaient été déposés entre temps et qui furent traités sur un pied d'égalité. Les Américains commencèrent par consulter leurs partenaires occidentaux sur les problèmes posés, mais au bout de quelques jours, ayant pris des contacts avec les Russes, cette consultation devint purement formelle. En fait, les délégués des deux principales puissances spatiales, M. Goldberg pour les États-Unis et M. Morozov[3] pour l'URSS, négocièrent par-dessus la tête de leurs partenaires : s'ils étaient d'accord, le texte devenait intangible ; s'ils n'étaient pas d'accord, les efforts de compromis des tiers n'avaient aucun succès.

Le projet de traité résultant de ces travaux repose sur quatre idées essentielles :

– abandon de toute souveraineté des États sur l'espace au-dessus de leur territoire ;

[1] Le télégramme de New York nos 1053 à 1056 du 13 mai 1966, non reproduit, contient le texte du document américain en douze points.

[2] La lettre d'Andreï Andreïevitch Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, est traduite dans le télégramme de New York à Paris nos 1146 à 1148 du 31 mai 1966 non reproduit. Les quatre principes sont : la liberté de l'exploration de la lune et des corps célestes, l'utilisation de ceux-ci à des fins pacifiques seulement, l'interdiction des revendications de souveraineté, la coopération et l'assistance mutuelle des États qui se livrent à l'exploration des corps célestes.

[3] Platon Dimitrievitch Morozov est le représentant permanent de l'URSS aux Nations unies.

– absence de souveraineté sur les corps célestes atteints par les astronautes ;

– accès de tous les États aux connaissances acquises par les explorations spatiales ;

– utilisation pacifique de l'espace et contrôle à ce sujet.

Ce texte comporte encore entre Russes et Américains de sérieuses divergences qui n'ont pu être éliminées au cours d'une nouvelle session du sous-comité juridique tenue à New York du 12 au 16 septembre : 1) visite des installations spatiales : l'URSS préconise des accords spécifiques prévoyant des droits de visite réciproques, tandis que les Américains suggèrent un droit de visite automatique. 2) installations à terre : l'URSS demande l'acceptation d'une clause qui obligerait tout État consentant à l'installation d'une station d'observation du vol des objets spatiaux (contrôle, poursuite) à accorder des droits égaux aux autres États parties au traité. Cette disposition obligerait les quelque vingt États avec lesquels les États-Unis ont passé des accords en la matière, sans compter la demi-douzaine avec lesquels nous avons passé des accords semblables, à accorder les mêmes facilités à l'Union soviétique.

Par ailleurs le projet de traité tel qu'il se présente actuellement soulève de notre part un certain nombre d'objections qui ont conduit le Département à donner pour instructions à notre délégué de réserver la position qu'adoptera finalement à son sujet le gouvernement français.

En effet, les textes sont souvent ambigus et imprécis et utilisent parfois des termes peu juridiques. Ils ne constituent que rarement un progrès sur les textes des résolutions précédemment adoptées par l'Assemblée générale sur les problèmes spatiaux. Mais autant de tels textes sont sans grand inconvénient lorsqu'ils sont dépourvus de valeur juridique, autant ils présentent des inconvénients lorsqu'ils définissent les engagements d'un traité.

Les points principaux sur lesquels nous faisons des réserves concernent :

– la responsabilité des États du fait des dommages à l'occasion du lancement d'un engin spatial ;

– la définition de la notion d'utilisation (cette utilisation couvre-t-elle l'exploitation commerciale ?) ;

– l'absence de définition de la limite entre l'atmosphère et l'espace extra atmosphérique ;

– l'engagement de non appropriation de l'espace qui devrait être précis par rapport aux notions de souveraineté, de propriété, etc.

– le fait surtout que l'abandon par les États de leur souveraineté sur l'espace sur-jacent ne trouve pas la contre partie que constituerait pour eux l'attribution d'un droit de regard sur les effets que peut avoir sur leur territoire l'utilisation d'un satellite.

Le gouvernement sera bientôt appelé à prendre position sur l'intérêt pour la France d'adhérer ou non à ce traité imprécis, ambigu et souvent démagogique.

S'agissant de la première tentative de définition d'un « droit spatial » dont les effets à long terme seront à ce titre importants, on peut regretter que les inspirateurs de la convention se soient montrés moins soucieux de considérations juridiques propres à l'espace que de préoccupations politiques fort terrestres.

Sans doute une suggestion australienne tend-elle à insérer dans le texte du traité un article prévoyant la négociation d'accords particuliers pour compléter le projet actuel. Une telle clause atténuerait certainement la signification, et par suite le risque, du traité.

Il n'en demeure pas moins que notre acceptation éventuelle de celui-ci ne peut, eu égard aux considérations qui précèdent, être préjugée à l'heure actuelle.

(Affaires spatiales, traité sur l'espace extra-atmosphérique)

258

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 766 à 773. *Bruxelles-Delfra, 21 septembre 1966.*
(*Reçu* : 14 h. 12).

Suite à mon télégramme précédent[1].

En ce qui concerne les relations extérieures de la Communauté, M. Spierenburg a présenté le problème en ces termes :

Indépendamment des négociations tarifaires de Genève[2], la Communauté va avoir à poursuivre les négociations entreprises avec l'Autriche[3] et les pays du Maghreb. Elle aura également à prendre position sur la demande espagnole d'un accord avec le Marché commun[4] et sur une demande d'association du gouvernement d'Israël[5]. Cette situation amène mon collègue néerlandais et paraît-il, M. Luns[6] lui-même, à constater que la Communauté économique européenne a tendance à étendre ses

[1] Télégramme nos 761 à 765 du 21 septembre 1966, non reproduit. Il rapporte que M. Dirk Spierenburg, représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes et président en exercice du comité des représentants permanents, a réuni le 20 septembre ses collègues pour qu'ils s'entretiennent de la fusion des institutions et des relations extérieures de la CEE.

[2] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 15 novembre 1966 : *L'Autriche et le Marché commun.*

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1052 à 1055 du 30 novembre 1966.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 139 à 143 du 20 octobre 1966.

[6] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

relations vers le sud et vers la Méditerranée, alors que rien ne se passe du côté des pays du nord de l'Europe, autrement dit de la Grande-Bretagne[1] et des pays scandinaves. Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas souhaitera probablement évoquer cet aspect des choses devant ses collègues, en particulier en vue de coordonner la position que les différents pays membres de la Communauté seraient amenés à prendre dans les conversations bilatérales qui avaient été engagées avec eux par le gouvernement britannique.

Mon collègue allemand[2] a, dans l'ensemble, appuyé l'intervention de M. Spierenburg.

J'ai, pour ma part, fait observer à mes collègues que les négociations que la Communauté avait ou allait peut-être engager avec certains pays résultaient de demandes officiellement présentées par ceux-ci et qu'il nous avait toujours semblé que la Communauté n'avait pas à faire du recrutement. Le gouvernement de Londres a entamé des conversations avec les gouvernements des pays membres du Marché commun et a manifesté le désir que ces conversations se poursuivent. Le gouvernement français s'y est prêté et a, à cette occasion, défini clairement sa position[3]. Nos partenaires en ont d'ailleurs été informés. Après avoir noté au passage que l'Autriche n'était pas un pays méditerranéen, j'ai attiré l'attention de M. Spierenburg sur le fait qu'il était difficile de mettre en balance la conclusion avec la Tunisie et le Maroc, voire avec l'Autriche, d'accords d'association qui ne modifieraient ni la figure ni le comportement de la Communauté économique européenne avec l'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves qui, au contraire, introduirait dans la vie du Marché commun un élément tout à fait nouveau. J'ai également prié mes interlocuteurs de réfléchir à la difficulté qu'il y aurait à ce que les ministres des Affaires étrangères des Six se concertent sur la position à adopter à l'égard de pays qui n'avaient, jusqu'à maintenant, pas manifesté clairement leurs intentions et que cela serait peut-être de nature à placer les gouvernements intéressés en position délicate. J'ai enfin, pour terminer, indiqué que ce qui nous paraissait actuellement le plus utile et le plus concret, s'agissant des pays de l'AELE dont M. Spierenburg avait parlé, était de régler d'une manière satisfaisante nos rapports commerciaux avec eux dans le cadre de la négociation tarifaire de Genève.

Mon collègue néerlandais est revenu à la charge en déclarant que les hésitations britanniques résultaient, à son avis, du fait que le gouvernement de Londres n'avait pas la certitude qu'une demande d'adhésion de sa part ne se heurterait pas à des oppositions de caractère politique – sous-entendu émanant de la France. Ne serait-il pas, se demandait M. Spierenburg, souhaitable de dissiper ce malentendu ? Je me suis contenté d'indiquer que

[1] Sur le problème de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE voir ci-dessous les notes n° 167/CE du 22 septembre 1966 et n° 240/CE du 15 décembre 1966.

[2] Hans-Georg Sachs, représentant permanent de la RFA auprès de la CEE et de l'Euratom, depuis 1958.

[3] À ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de la réunion franco-britannique du 7 juillet.

l'on pouvait se demander si cette façon de présenter les choses n'était pas, de la part des Britanniques, une manière de se disculper de leurs propres hésitations et j'ai rappelé, encore une fois, que notre position avait été très clairement exposée au gouvernement anglais, en particulier en ce qui concerne les problèmes que soulèveraient d'une part l'agriculture, d'autre part la situation financière de la Grande-Bretagne.

La discussion n'a pas été poursuivie plus avant. Je laisse au Département le soin de tirer la conclusion des propos qui m'ont été tenus. Nous verrons, dans les semaines et dans les mois qui viennent, s'il y a là le début d'une manœuvre, qui serait probablement concertée avec les Britanniques.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

259

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Négociation multilatérale de Genève

N. n° 166/CE[1]. *Paris, 21 septembre 1966.*

La négociation de Genève[2] est entrée dans sa phase finale. Toutes les offres ont été déposées par l'ensemble des partenaires avant le mois d'août et les négociateurs disposent maintenant de dix mois pour parvenir à un accord. On a souligné maintes fois l'importance de cette négociation, la première de l'histoire à viser une réduction générale et substantielle des droits de douane tant sur les produits industriels que sur ceux de l'agriculture.

Pour ce qui la concerne la Communauté est maintenant en mesure de participer pleinement à cette entreprise de libéralisation du commerce mondial.

En juin et juillet, le Conseil a pris les dernières décisions qui lui étaient demandées pour compléter ses offres de réduction sur les produits industriels et agricoles. Après avoir précisé les réductions qui seraient proposées pour trois produits sensibles, l'aluminium, les pâtes et papiers et la chimie, sur lesquels les Six avaient réservé leur décision[3], le Conseil a complété sa proposition d'un arrangement mondial pour les céréales[4] et mis au point l'ensemble de ses offres pour les autres produits agricoles[5].

[1] Cette note est rédigée par M. Antoine Seillière de Laborde, secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département, service de coopération économique.

[2] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 235.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 200.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 741 à 749 du 27 juillet 1966.

Les négociations ont repris à Genève le 14 septembre et tout laisse croire qu'elles vont être menées à un rythme continu et soutenu jusqu'au printemps prochain. C'est en effet en juin 1967 que les pouvoirs donnés au président des États-Unis par le Congrès afin de participer à la négociation expirent[1] et on s'accorde pour considérer que cette échéance doit normalement marquer la fin de la conférence. Il faudra d'ici là que chacun pèse les avantages qu'il retire des réductions de droit proposés par les autres parties en échange des siennes et faire l'accord sur des concessions équilibrées. Autant dire que les négociateurs se trouvent en présence d'un travail à la fois lourd et complexe. La négociation se décompose en un triple dialogue : entre les États-Unis et le Marché commun, entre le Marché commun et les autres pays européens, entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

Encore que la méthode de discussion retenue à Genève ne permette pas d'isoler ces diverses confrontations d'intérêts, (elle est menée par groupes de produits et non par secteurs géographiques) leur examen donne une vue de la manière dont se présentent les différents problèmes que les négociateurs doivent tenter de résoudre.

I. *Le dialogue Marché commun – États-Unis*

Les États-Unis poursuivent un double objectif. D'une part ils voudraient obtenir une diminution de la protection douanière des Six par une baisse de 50 % du tarif extérieur commun sur les produits industriels. D'autre part ils voudraient améliorer ou sauvegarder leurs exportations de produits agricoles sur le marché des Six en obtenant une garantie d'accès qui leur assure un certain volume de vente pour des produits dont la Communauté est importatrice, notamment les céréales.

La Communauté est prête à effectuer une baisse importante (le chiffre de 50 % n'est encore pour elle qu'une hypothèse de travail) sur ses droits industriels, à certaines conditions. Il faut tout d'abord que les États-Unis acceptent que l'on prenne en considération dans les règles de la négociation les différences existant au départ entre leur tarif sensiblement plus élevé que celui de la CEE, et celui de cette dernière. Elle demande ensuite que les États-Unis mettent un terme à certains procédés d'évaluation en douane très arbitraires, notamment l'*American Selling Price* utilisé pour les produits chimiques[2]. Elle souhaite enfin que les États-Unis corrigent les dispositions de leur législation du commerce extérieur qui souvent font plus efficacement obstacle aux importations que la protection douanière proprement dite.

En matière agricole, la Communauté estime que les différents pays doivent négocier non seulement sur les droits de douane mais aussi sur

[1] En 1962, dans le cadre de la procédure *fast track*, le Congrès des États-Unis a accordé pour 5 ans au Président des États-Unis la possibilité de négocier des traités commerciaux que le Congrès ne peut qu'accepter ou refuser sans pouvoir y apporter des amendements.

[2] Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douanes non sur le prix de vente réel d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40 %.

l'ensemble des éléments qui concourent au soutien accordé dans tous les pays à la production agricole. Les États-Unis en tiennent pour une approche purement tarifaire, qui consiste simplement à offrir des réductions sur les droits de douane. La Communauté devra dans les mois qui viennent essayer d'amener ses partenaires à partager son point de vue.

2. *Le dialogue Marché commun – Pays européens* :

Pour les pays européens, notamment les pays membres de l'AELE[1], la négociation Kennedy est l'occasion d'obtenir une baisse du tarif extérieur commun, en échange de la réduction de leurs droits, autrement dit de « combler le fossé » entre les deux groupements économiques européens. La Grande-Bretagne mise à part, tous les pays européens ont formulé des offres de réduction sans aucune exception. Leur objectif est que la CEE leur offre en échange la baisse la plus générale possible de son tarif. La Communauté s'est déclarée prête à tenir compte de leurs intérêts et à renoncer à invoquer l'application de certaines règles vis-à-vis des États-Unis dans la mesure où leur application aurait aussi pour effet de porter un préjudice excessif aux pays européens (il s'agit en particulier des règles relatives au traitement des disparités[2] existant entre le tarif douanier des États-Unis et celui de la CEE).

3. *Le dialogue pays industrialisés – Pays en voie de développement*

Les pays en voie de développement participent nombreux à la conférence de Genève. Ils voudraient obtenir de celle-ci le développement de leurs exportations. Déjà, il est admis qu'ils bénéficieront des réductions de droits des pays industrialisés sans qu'il leur soit demandé de concessions en retour. Mais, on étudiera certainement dans les mois qui viennent les moyens de leur accorder d'autres avantages. Il faudrait éviter en effet que cette négociation apparaisse par trop se développer entre pays riches et que son résultat soit jugé dans le Tiers Monde profiter exclusivement à ces derniers.

La conférence de Genève va être au premier plan des préoccupations de la Communauté dans les mois qui viennent. La France, pour sa part, se montre prête à aider à son succès avec la volonté bien affirmée, cependant, que les concessions faites de part et d'autre soient équilibrées.

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1966-1970)

[1] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Les participants au *Kennedy round* ont accepté le principe d'une baisse générale des droits de douane de 50 %. Cependant il est prévu qu'elle ne s'applique pas en cas de disparité tarifaire, c'est-à-dire quand les écarts de droits entre certains pays sont très importants, car alors une réduction de 50 % aurait pour effet de faire disparaître l'effet protecteur pour le pays pratiquant les droits les plus bas, alors qu'il subsisterait pour le pays pratiquant des droits élevés.

260

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Les relations de la République fédérale d'Allemagne avec les pays d'Europe orientale

N.[1] *Paris, 21 septembre 1966.*

Depuis quelques années, et en particulier depuis l'accession de M. Schröder au poste de ministre des Affaires étrangères[2], la question des rapports avec les pays d'Europe orientale est devenue l'une des préoccupations dominantes de la diplomatie de Bonn[3]. À cet égard, l'objectif du gouvernement fédéral n'est pas seulement de regagner d'anciennes positions allemandes dans cette partie de l'Europe, mais aussi, grâce à une amélioration des relations avec les gouvernements de ces États, d'isoler davantage le régime de Pankow et de préparer les voies à une réunification de l'Allemagne au bénéfice de la République fédérale.

Cette amélioration a d'abord été recherchée sur le plan des échanges commerciaux et techniques, domaine dans lequel la République fédérale détenait de solides atouts et se heurtait à moins de préventions. C'est ainsi qu'à partir de 1963, le gouvernement fédéral a négocié l'établissement de missions commerciales dans plusieurs démocraties populaires : Pologne (7 mars 1963), Roumanie (17 octobre 1963), Hongrie (9 novembre 1963), Bulgarie (6 mars 1964). Les textes prévoyant l'installation de ces missions comportaient, ce qui pour Bonn était un succès, une clause permettant leur extension à Berlin.

Les résultats de cette offensive ont été assez largement positifs. De 1960 à 1965, les exportations allemandes dans les pays de l'Est (URSS et RDA non comprises) sont passées de 256 à 440 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 70 %. Ce courant d'échanges fait de la République fédérale le premier partenaire occidental de tous les pays d'Europe orientale, à l'exception de la Pologne.

Mais des résistances dues à des facteurs politiques, entre autres à l'intervention de l'Union soviétique, n'ont pas tardé à se manifester. C'est

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Vidal, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale, direction d'Europe au Département.

[2] Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis 1961.

[3] Se référer à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 17 mars 1966, non publiée, retraçant l'historique *des relations de la République fédérale d'Allemagne avec les pays d'Europe orientale* depuis 1961 et la résolution adoptée le 14 juin 1961 par le *Bundestag* : « Le gouvernement fédéral est invité à pratiquer en commun avec ses alliés, une politique vers l'Est dont l'objectif est la réunification d'une Allemagne libre… Dans cette perspective, le gouvernement fédéral devrait saisir toutes les possibilités qui s'offrent pour normaliser les rapports de la République fédérale avec les États d'Europe orientale sans renoncer aux intérêts vitaux de l'Allemagne ». À compléter par les télégrammes de Bonn n°s 4792 à 4803, 4838 à 4847 des 18 et 22 août, non reproduits, donnant quelques précisions sur l'état présent des problèmes qui se posent à la politique allemande dans le domaine des rapports avec les pays de l'Est.

ainsi que les conversations entamées en 1964 avec la Tchécoslovaquie pour l'établissement d'une mission commerciale allemande à Prague se sont soldées par un échec. La conclusion d'un nouvel accord commercial avec Moscou, ainsi que celle d'un accord culturel avec Bucarest, n'ont pu davantage aboutir, en raison du refus des partenaires de Bonn d'accepter l'inclusion dans ces accords d'une clause d'extension à Berlin[1].

Dans la mesure où elle voulait développer son action en direction des pays de l'Est, la République fédérale a dû rechercher les moyens de surmonter les obstacles proprement politiques qui s'opposaient à une véritable normalisation.

Ces obstacles sont sérieux. Le problème des frontières demeure aigu vis-à-vis de la Pologne : le gouvernement de Varsovie ne cesse de rappeler que la frontière Oder-Neisse ne saurait faire l'objet d'une négociation quelconque[2]. Quant à la Tchécoslovaquie, elle insiste pour que la République fédérale reconnaisse la nullité *ab initio* des accords de Munich[3]. À l'égard des autres États d'Europe orientale, il ne se pose pas de problème de frontières, mais la normalisation achoppe sur la question des relations avec l'Allemagne de l'Est ; en effet on a longtemps considéré à Bonn que la doctrine Hallstein s'opposait à l'établissement de relations diplomatiques avec les pays ayant reconnu le « gouvernement » de Pankow.

Les efforts entrepris par le gouvernement fédéral pour améliorer ses relations avec ces États n'ont eu pour le moment que des résultats médiocres, sauf peut-être du côté de la Roumanie et de la Bulgarie.

Dans sa « note de paix » du 25 mars dernier, la République fédérale a bien proposé aux différents États d'Europe orientale l'échange de déclarations par lesquelles il serait renoncé, de part et d'autre, à l'emploi de la force pour le règlement des litiges. Mais cette offre a été de peu d'effet sur les puissances principalement intéressées, puisqu'en même temps Bonn réaffirmait la validité des frontières allemandes de 1937 et s'abstenait de proclamer formellement la nullité des accords de Munich. Les

[1] Le texte de base régissant l'extension à Berlin des traités internationaux conclus par la RFA est la déclaration des commandants alliés à Berlin du 21 mai 1952, qui ont précisé, dans une lettre (BK/CL (52) 6) adressée au Sénat, qu'un traité conclu par la RFA ne pouvait s'appliquer à Berlin que dans certains cas. Ce texte a été modifié par la BK/CL (1) 2 du 8 décembre 1961. Le 13 juillet 1966, l'*Auswärtiges Amt* a remis aux trois ambassades alliées à Bonn un aide-mémoire par lequel les autorités fédérales expriment le souhait de voir modifier de façon assez sensible la procédure par laquelle les traités souscrits par elles sont rendus applicables à Berlin.

[2] Se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 6 mai 1966, non publiée, traitant des *Relations entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne.*

[3] *Ab initio* : les autorités tchécoslovaques considèrent que la signature de l'Accord de Munich était une imposture du *Reich* et que ce fait empêche, par lui-même, un accord d'être valable sur le plan international. La publication du mémorandum des juristes ouest-allemands relatifs à l'Accord de Munich a été l'occasion, à Prague, du rebondissement d'un problème qui continue à opposer très vivement les deux pays. Voir la dépêche de Prague n° 55/EU du 16 janvier 1966, non reproduite, intitulée : *Accord de Munich – Rebondissement de la polémique*. Le gouvernement tchécoslovaque fait de l'annulation des accords de septembre 1938, cédant au *Reich* la région des Sudètes, le préalable à toute normalisation des relations germano-tchécoslovaques.

gouvernements de Varsovie[1], de Prague[2] et de Budapest ont répondu par des fins de non-recevoir catégoriques. Le fait que Bucarest et Sofia soient demeurés silencieux pourrait toutefois laisser croire que, dans ces deux capitales, l'accueil n'a pas été complètement négatif.

En ce qui concerne l'application de la doctrine Hallstein, il convient de rappeler que, dès octobre 1965, M. Schröder écrivait dans la revue *Foreign Affairs* : « Nous pourrions très bien nouer des relations diplomatiques avec les pays de l'Est, comme nous l'avons fait jadis avec l'Union soviétique. Nous devons veiller cependant à ce que notre droit de seul représentant légitime de l'Allemagne ne soit pas mis en danger, ni même partiellement lésé ».

C'est dire que l'*Auswärtiges Amt* ne paraît plus considérer que l'établissement de relations diplomatiques avec les démocraties populaires serait, sur le plan des principes, en contradiction avec la doctrine Hallstein. Celle-ci ne s'appliquerait qu'aux pays qui, entretenant des relations diplomatiques avec Bonn, viendraient à reconnaître le gouvernement de Pankow. Dans ce cas la République fédérale se verrait obligée, comme elle l'a fait avec la Yougoslavie en 1957, de recourir à la rupture des relations diplomatiques. En revanche, la doctrine Hallstein n'empêcherait pas Bonn de reconnaître des États qui entretiennent déjà des relations avec la RDA.

En fait, des discussions sont en cours à Bonn depuis de longs mois sur l'opportunité d'établir des relations diplomatiques avec les États d'Europe orientale les mieux disposés à l'égard de la République fédérale. Le parti socialiste[3] et le parti libéral[4] se sont déjà prononcés en faveur d'une telle initiative ; mais la CDU reste divisée, certains de ses membres craignant qu'une telle action n'encourage des États du Tiers Monde, et en particulier les États arabes avec lesquels Bonn n'a plus de relations diplomatiques, à reconnaître le « gouvernement » de Pankow.

[1] La Pologne a été catégorique dans sa réponse du 28 avril : « Toutes les déclarations du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, selon lesquelles il serait prêt à renoncer à recourir à la force à l'égard de la Pologne et des autres pays satellites, alors qu'il continuerait sa politique d'hostilité à l'égard de la RDA, sont dénuées de valeur réelle ».

[2] La Tchécoslovaquie a pris une position aussi nette dans sa note du 7 mai : « Par l'oubli intentionnel de la RDA, voisine immédiate de la République fédérale d'Allemagne, la proposition de Bonn tente de légaliser une politique qui se donne pour but l'annexion de la République démocratique allemande, dont la République socialiste tchécoslovaque et d'autres États socialistes sont les alliés ».

[3] M. Helmut Schmidt, vice-président du groupe parlementaire *SPD*, a passé un mois, juillet-août, en Europe orientale, à titre privé, avec le concours financier de l'hebdomadaire « *Der Stern* ». Il s'est rendu successivement à Prague, à Varsovie et à Moscou. Ses impressions de voyage sont transmises par le télégramme de Bonn n°s 4776 à 4784 du 16 août 1966, non repris. Hans Jürgen Wischnewski, membre socialiste de la commission des Affaires étrangères du *Bundestag*, a fait également un voyage en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Hongrie. Ses conclusions et ses suggestions au sujet de l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Est sont reprises par le télégramme de Bonn n°s 4787 et 4788 du 17 août, non publié.

[4] M. Mende, vice-chancelier, ministre fédéral pour les relations pan-allemandes, membre du parti libéral, s'est déclaré en faveur de l'établissement de relations diplomatiques avec les États de l'Europe orientale. Voir le télégramme de Varsovie n° 13 du 7 février 1966, non reproduit.

À l'heure actuelle, c'est du côté de la Roumanie que les sollicitations sont les plus fortes. En effet, pour des raisons probablement liées à sa politique d'indépendance, le gouvernement de Bucarest se montre lui-même désireux d'établir des relations diplomatiques avec Bonn. Le ministre fédéral de l'Économie, M. Schmücker, qui vient de se rendre en Roumanie du 4 au 7 septembre[1], y a été reçu avec beaucoup d'égards ; à son retour en Allemagne, il a laissé entendre que des relations diplomatiques pourraient être établies entre les deux pays d'ici la fin de l'année. Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie, M. Manescu, doit se rendre à Bonn dans les mois qui viennent, et il n'est pas exclu que le problème de l'échange des missions diplomatiques ne soit réglé à cette occasion. Une telle décision est également envisagée en ce qui concerne la Bulgarie, avec laquelle la République fédérale s'efforce de développer ses relations ; le voyage que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Lahr[2], doit effectuer ces jours-ci à Plovdiv et à Sofia en fournit un nouvel indice.

En revanche, les relations de Bonn restent mauvaises avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, dont les griefs ne se sont guère émoussés. Il est probable que l'établissement de relations diplomatiques serait subordonné par ces deux pays à des garanties formelles concernant respectivement la frontière Oder-Neisse et la dénonciation des accords de Munich. Or, au moins sur le premier point, le gouvernement de Bonn n'est pas disposé à faire le geste nécessaire.

Enfin, il faut noter que les relations de la République fédérale avec la Yougoslavie constituent un cas spécial. Une représentation consulaire allemande subsiste à Belgrade depuis octobre 1957, date à laquelle les relations diplomatiques ont été suspendues à la suite de la reconnaissance de la RDA par le gouvernement de Tito. Cela n'a pas empêché au cours de ces dernières années une dégradation des rapports germano-yougoslaves. En dépit du ton modéré de la réponse de Belgrade à la note de paix allemande du 25 mars dernier[3], rien ne laisse prévoir que ces relations s'améliorent dans un proche avenir, et ce, d'autant plus que Belgrade se prépare à recevoir à nouveau, dans les semaines qui viennent, la visite officielle de M. Ulbricht.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

[1] M. Schmücker, ministre fédéral de l'Économie, s'est rendu en Roumanie du 4 au 7 septembre, où il devait signer le protocole commercial paraphé à Bonn le 8 août 1966. Les questions politiques, telle que la note de paix du 25 mars 1966, ne sont abordées que de façon très générale, par contre l'établissement de relations diplomatiques semble davantage intéresser Bucarest. Cette question avait été évoquée lors de la venue à Bonn du ministre roumain du Commerce, M. Cioara, au mois de mai 1966.

[2] M. Lahr séjournera en Bulgarie du 20 au 26 septembre 1966. À ce sujet, voir la dépêche de Sofia n° 735/EU du 10 novembre 1966, non publiée, retraçant les *Relations entre la Bulgarie et la République fédérale d'Allemagne*.

[3] Le texte de la réponse du gouvernement yougoslave à la note de la République fédérale d'Allemagne du 25 mars 1966 est transmis par la dépêche de Belgrade n° 924/EU du 29 juillet 1966. À compléter par la note de Paris, en date du 19 août 1966 : *Réaction de la Yougoslavie à la note de paix allemande du 25 mars 1966. Comparaison avec les réponses de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de l'URSS*, non reproduite.

261

M. DECIRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À ANKARA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1124/EU.[1] *Ankara, 22 septembre 1966.*

S'étant rendu à la fin de la première quinzaine de ce mois à Washington pour s'y entretenir avec M. Dean Rusk et M. McNamara, le ministre des Affaires étrangères de Turquie est rentré à Ankara, hier 21 septembre, des États-Unis[2]. Il y repartira dans trois jours pour pouvoir rencontrer à New York, le 26 et le 29 septembre, l'amiral Toumbas[3] et prendre part aux travaux de la première partie de la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Officiellement, cet aller-retour précipité est motivé par la nécessité pour M. Çaglayangil d'être présent à Ankara pendant la visite qu'y fait à partir d'aujourd'hui le Premier ministre d'Afghanistan[4]. En fait, plus probablement, le ministre des Affaires étrangères désirait sans doute rendre compte au gouvernement de ses entretiens de Washington et se mettre d'accord avec lui sur les propositions qu'il fera au ministre des Affaires étrangères de Grèce à la lumière des derniers rapports de M. Ilter Türkmen, le négociateur de Vienne, et aussi des derniers incidents dont Chypre[5] a été et est encore le théâtre.

Comme je l'ai indiqué dans une précédente dépêche (n° 986/EU du 8 août)[6], le gouvernement turc a observé scrupuleusement la consigne du

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Affaire de Chypre : avant la rencontre à New York des ministres des Affaires étrangères de Turquie et de Grèce.*

[2] M. Çaglayangil, ministre turc des Affaires étrangères, s'est rendu à Washington du 8 au 21 septembre 1966. Le 13, il s'entretient avec M. Dean Rusk, qui a réitéré à son interlocuteur l'intérêt des États-Unis pour un accord entre Ankara et Athènes. Voir le télégramme de Washington n°s 5426 à 5428 du 16 septembre 1966, non publié.

[3] L'amiral Toumbas, ministre grec des Affaires étrangères. Les deux ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Turquie, doivent s'entretenir au sujet de Chypre du 26 au 29 septembre, le ministre turc devant quitter New York le 29, afin de pouvoir accompagner le président de la République, M. Sunay, dans ses voyages officiels en Iran (2-7 octobre) et au Pakistan (8-12 octobre).

[4] Muhammad Hashem Maiwandwal, Premier ministre d'Afghanistan, arrive à Ankara le 22 septembre 1966. Il est reçu par son homologue turc, M. Demirel.

[5] Entre Chypriotes-grecs et turcs, les rapports sont toujours aussi tendus. Le 14 septembre, à Peristeronari, localité proche de Lefka, dans le Nord-Ouest de l'île, des coups de feu étaient échangés entre Chypriotes-grecs et turcs. La Garde nationale a fait alors usage de mortiers pour rétablir l'ordre. Un barrage est endommagé, le 15 septembre, à la suite d'une violente explosion. Dans la nuit du 17 au 18 septembre, dans le village mixte d'Arsos, Chypriotes-grecs et turcs échangent des coups de feu.

[6] La dépêche d'Istanbul n° 986/EU du 8 août 1966, non reproduite, est intitulée : *Affaire de Chypre : déclaration du ministre des Affaires étrangères.* Il s'agit de la réponse faite par M. Çaglayangil, ministre turc des Affaires étrangères, à un député d'un petit groupe de l'opposition,

secret dont devaient être entourés les entretiens bilatéraux turco-grecs au sujet de la solution de l'affaire de Chypre. C'est à peine si l'on a cru savoir – et encore, n'en est-on pas absolument certain – que les conversations se déroulaient à Vienne et que le négociateur turc était M. Ilter Türkmen, chef du service des affaires de Chypre au ministère des Affaires étrangères, mais rien n'a transpiré à Ankara sur la teneur des entretiens.

L'ambassadeur de Grèce, M. Delivanis, et son ministre conseiller, M. Vitsaxis, qui était ici l'interlocuteur habituel de M. Türkmen et l'a encore rencontré avant son départ il y a quelques jours, m'ont affirmé que réellement ils étaient incapables de dire dans quelle voie s'étaient engagées les conversations et quels résultats avaient été déjà obtenus.

Pour M. Delivanis et son collaborateur, les entretiens bilatéraux se sont déroulés dans une atmosphère de bonne volonté. Ils ont permis à chaque partie d'exposer loyalement son point de vue et de débroussailler le terrain en vue d'un règlement futur. Ce travail préliminaire a-t-il été plus loin et un schéma de règlement a-t-il été esquissé ? Les membres de l'ambassade de Grèce, tout en disant qu'ils sont optimistes, ne vont pas jusqu'à le penser.

Au ministère des Affaires étrangères où, comme je l'ai écrit plus haut, la discrétion est rigoureusement observée, on déclare à peu près la même chose : les conversations préliminaires ont été fort utiles et chacun a pu exposer son point de vue. La question de savoir si un plan est en vue ne reçoit pas de réponse.

À s'en tenir seulement aux déclarations publiques on voit mal, malheureusement, sur quels principes aurait pu s'opérer un rapprochement.

M. Stephanopoulos[1] ayant confié, le 11 septembre, au journal *Akropolis*, d'après les journaux turcs, que le vœu de la Grèce était toujours l'*Enosis*, qu'il ne pouvait être question de donner aux Turcs, en échange, une portion de territoire grec et que l'on devait seulement rechercher quelle autre compensation pourrait leur être offerte, le secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères[2] devait déclarer à la presse ankariote le 13 septembre : « Il ne peut être question pour nous de nous écarter des principes fondamentaux que nous avons toujours défendus »[3]. M. Küneralp énumérait ceux-ci : « une des communautés ne peut écraser l'autre, l'annexion

accusant le gouvernement de mener des négociations secrètes avec la Grèce pour gagner du temps et de rester passif en dépit de toutes les provocations contre les Chypriotes-turcs. Dans sa réponse, le ministre a affirmé que le gouvernement restait vigilant et avait protesté à Nicosie contre la décision illégitime de Mgr Makarios de proroger ses pouvoirs et ceux des députés chypriotes-grecs à la Chambre des représentants sans tenir compte des droits du Dr Kutchuk et des députés turcs. Le ministre a rappelé les principes que le gouvernement turc entend toujours maintenir : les accords en vigueur ne peuvent être modifiés par décision unilatérale ; il y a deux communautés nationales à Chypre ; les deux communautés doivent participer à l'administration de l'île ; l'île ne peut être annexée à un autre pays.

[1] Stephanos Stephanopoulos, Premier ministre de Grèce depuis le 17 septembre 1965.

[2] Zeki Küneralp, secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères depuis 1966. Il avait déjà occupé ce poste en 1960.

[3] Ces principes fondamentaux, au nombre de quatre, sont rappelés dans la dépêche d'Istanbul n° 986/EU du 8 août 1966, non publiée.

unilatérale doit être rejetée, l'équilibre du traité de Lausanne doit être maintenu, les accords en vigueur ne peuvent être modifiés sans accord préalable de toutes les parties ».

À la vérité, le dernier de ces principes permet les concessions mais la marge de négociation est singulièrement étroite.

Pendant que se poursuivait ce dialogue de sourds, M. Çaglayangil était à Washington et s'entretenait de l'affaire avec M. Dean Rusk qui devait quelques jours plus tard recevoir l'amiral Toumbas. L'insuccès de la médiation de M. Dean Acheson[1] a montré, cependant, au début de l'affaire, combien il était difficile pour les États-Unis de rapprocher les points de vue et il ne me semble pas que le secrétaire d'État américain se soit hasardé à proposer un nouveau plan de règlement.

Dans ces conditions, il est bien difficile de prévoir qu'une solution acceptable pour toutes les parties sera dégagée au cours des entretiens Çaglayangil – Toumbas de New York.

Un seul point est du moins acquis : ni la Turquie, ni la Grèce, ni même Mgr Makarios n'ont réclamé l'inscription de l'affaire de Chypre à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies.

On pourrait se satisfaire de cet apaisement et penser que, puisque la Turquie et la Grèce ont renoncé à procéder à l'expulsion de leurs ressortissants et ont entrepris une négociation loyale, on pourrait tranquillement attendre le résultat même à longue échéance de la négociation.

Il en serait ainsi si les troubles n'avaient pas repris dans l'île.

Pendant longtemps, depuis le mois de juin, époque où les négociations ont été décidées, la presse turque s'est abstenue de jeter de l'huile sur le feu. Pourtant, les derniers événements, qui se sont déroulés dans l'île, risquent fort de rompre cette consigne de discrétion. Aujourd'hui même, les journaux s'indignent, sous de larges titres, de l'accusation portée contre les Turcs de Chypre par M. Rossidès[2], d'avoir volontairement allumé des incendies dans les forêts de l'île pour masquer le blocus indigne par les Grecs de douze villages turcs menacés de manquer d'eau et de vivres.

Rentrant de Washington, M. Çaglayangil a déclaré qu'il ne pouvait rien dire sur les entretiens bilatéraux. Il lui sera fort difficile d'observer le même silence après ses entretiens de New York avec l'amiral Toumbas et s'il ne peut annoncer aucun résultat positif, il est à craindre que la presse ne se déchaîne de nouveau.

[1] Dean Acheson, avocat, homme politique américain, ancien secrétaire d'État sous Harry Truman, conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires européennes et les questions de l'OTAN, puis au même poste sous la présidence Johnson, conseiller officieux américain dans l'affaire de Chypre. La tentative de médiation de M. Dean Acheson était fondée sur l'octroi d'une compensation territoriale à la Turquie en échange de l'*Enosis*.

[2] Zénon Rossidès, avocat et diplomate chypriote, ambassadeur de la République de Chypre aux États-Unis et représentant permanent auprès des Nations unies depuis octobre 1960.

Jusqu'à présent, les journaux les plus sérieux évitent de rejeter sur la Grèce la responsabilité des incidents de Chypre et estiment que les agressions ont été ourdies par Mgr Makarios pour faire échec à un règlement entre Athènes et Ankara. Pourtant, sous le titre *Encore Chypre*, M. Seref Gensoy écrit aujourd'hui dans le *Son Havadis* :

« Les pourparlers bilatéraux n'ont été jusqu'ici d'aucune utilité puisque la Grèce ne veut consentir aucun sacrifice à nos aspirations et a adopté une attitude intraitable.

Le moment de payer le prix de Chypre approche. La Turquie a conquis cette île en versant le sang de milliers de ses enfants. Elle est prête à payer aujourd'hui le même prix ».

Il faut, bien entendu, faire la part de l'exagération propre aux journalistes de la presse à sensation. Il reste que, si aucun projet de règlement n'est annoncé après l'entrevue des deux ministres des Affaires étrangères, l'affaire de Chypre entrera à nouveau dans une mauvaise phase.

(Europe, EU, Chypre, Communautés chypriote-grecque et turque, 1966)

262

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Le Royaume-Uni et la CEE

N. n° 167/CE[1]. *Paris, 22 septembre 1966.*

Lorsque, à sa session de Bergen, le Conseil de l'AELE[2] reconnut à chacun des membres de l'Association la liberté d'agir à l'égard de la CEE comme bon lui semblerait, l'impression prévalut qu'un changement d'attitude se dessinait à Londres. Les ministres britanniques avaient, depuis les élections[3], multiplié les déclarations soulignant la volonté du Royaume-Uni d'adhérer au Marché commun, à condition que ses intérêts essentiels fussent pris en considération. Pour sa part, M. Thomson[4], le nouveau ministre adjoint des Affaires étrangères chargé plus particulièrement des Affaires européennes, s'était déclaré résolu à sonder les Six sur leurs intentions à l'égard du Royaume-Uni, afin de déterminer si ce

[1] En prévision du Conseil de l'UEO qui se tiendra à Paris les 29 et 30 septembre 1966, cette note est rédigée par M. François Scheer, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au Département, service de coopération économique, depuis octobre 1964.

[2] Ce Conseil de l'Association européenne de libre échange a lieu les 12 et 13 mai 1966.

[3] Les élections législatives du 31 mars 1966, qui se soldent par une victoire travailliste.

[4] George Morgan Thomson, ministre d'État au *Foreign Office* chargé des Affaires européennes de 1964 au 6 avril 1966, puis chancelier du duché de Lancaster (titre de tradition qui correspond à un poste de ministre d'État sans portefeuille).

dernier pouvait aller de l'avant sans avoir à redouter une rebuffade. On pouvait dès lors supposer que le gouvernement britannique n'avait pas été étranger à la décision du Conseil de l'AELE de laisser à chacun des Sept les coudées franches vis-à-vis de la CEE. Soucieux de passer aux actes, Londres avait écarté de sa route l'obstacle de la déclaration de solidarité de 1961[1].

Si cette supposition est fondée, il reste à déterminer les raisons qui auraient poussé le gouvernement britannique à agir de la sorte. Des déclarations répétées ont cherché à donner l'impression de la volonté du Royaume-Uni d'adhérer à la Communauté sous réserve bien entendu que certaines conditions soient satisfaites. La nature de ces conditions conduit précisément à s'interroger sur la portée de cette soi-disant volonté. Et finalement, l'on est enclin à penser que l'on est en face d'une manœuvre de Londres cherchant, pour l'immédiat en tout cas, à redonner vigueur à la thèse du « veto » français et, par contrecoup, à reconstituer le front de ce qu'en 1962-1963, on avait appelé à Londres les *friendly five*. En tentant de reconstituer ce front à propos du Marché commun, comme en éloignant de nous nos partenaires du Traité de Rome dans l'affaire de l'OTAN, le cabinet britannique cherche sans doute à préparer notre isolement en vue d'une négociation sur la CEE qui se présenterait alors dans des conditions beaucoup plus favorables pour lui.

Telle est semble-t-il l'explication la plus plausible de l'attitude du gouvernement britannique au cours des derniers mois. Et cette explication paraît corroborée par les conclusions que l'on peut tirer des entretiens franco-britanniques du 7 juillet dernier[2] aussi bien que par les nouvelles prises de position des membres du gouvernement de M. Wilson.

On sait que M. Pompidou fit à ses interlocuteurs un exposé sur les efforts qu'avait dû consentir la France pour s'adapter aux conditions nées de la mise en œuvre du Traité de Rome[3]. Il réaffirma aussi qu'une éventuelle candidature du Royaume-Uni ne se heurterait pas à un manque de bonne volonté de notre part mais exprima l'espoir que, du côté britannique, l'on mesurât exactement les difficultés que l'économie britannique aurait à affronter comme, en son temps, ce fut le cas pour l'économie française.

La démonstration ne laissa pas insensible M. Wilson qui tint cependant à donner l'impression que son gouvernement restait décidé à avoir des entretiens plus détaillés avec nous comme avec nos partenaires de la Communauté. De fait, il a été question que M. George Brown[4] se rende à

[1] Lors de la réunion à Londres du Conseil des ministres de l'AELE des 27 et 28 juin 1961, il est décidé que si une négociation sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE paraissait possible, les membres de l'AELE devraient coordonner leur action et rester unis jusqu'au terme de la négociation.

[2] Voir ci-dessus le compte rendu de cet entretien du 7 juillet 1966.

[3] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[4] Vice-Premier ministre britannique et ministre des Affaires économiques d'octobre 1964 au 11 août 1966, puis secrétaire d'État au *Foreign Office*.

Bonn et à Rome dans le courant de l'été mais le projet ne s'est pas réalisé. D'autre part, au lendemain des entretiens franco-britanniques, M. Stewart[1] déclarait que le gouvernement britannique savait désormais ce qu'il devait rechercher : il s'agissait de savoir s'il était possible de parvenir à un arrangement qui d'une part, tienne compte des préoccupations qui naissent pour le Royaume-Uni de la situation de sa balance des paiements et de sa position d'importateur de produits alimentaires, mais qui d'autre part, ne contraigne pas les Six à défaire ce qu'ils ont peu à peu mis sur pied.

Il faut relever toutefois que la Presse britannique, avec une unanimité qui oblige à penser qu'elle a été inspirée, a tout fait pour donner une impression inexacte de la teneur des entretiens. Elle chercha en particulier à accréditer l'idée que M. Pompidou avait suggéré à ses interlocuteurs de dévaluer la livre. Il va de soi qu'une telle invention n'était pas de nature à nous concilier les faveurs de l'opinion publique anglaise.

Sur ces entrefaites, la persistance de la crise financière vint souligner, s'il en était encore besoin, la précarité de la situation économique du Royaume-Uni, et, du même coup, grossir les obstacles qui se dressent sur le chemin de l'Europe. Elle marque aussi combien demeure étroite la dépendance du Royaume-Uni vis-à-vis des États-Unis[2].

Et c'est dans cette atmosphère de crise que le gouvernement britannique fut poussé une fois de plus à laisser dire, sinon à laisser entendre, que la France n'était pas étrangère aux opérations spéculatives qui avaient affaibli la livre et qu'en outre, elle persistait, par son veto, à interdire l'entrée du Marché commun au Royaume-Uni.

Contrairement à certains pronostics, l'arrivée de M. Brown au *Foreign Office* ne semble pas avoir apporté d'élément nouveau. Les premières déclarations officielles du nouveau secrétaire d'État ont été en effet pour rappeler que le Royaume-Uni devrait adhérer à la CEE, mais qu'on ne saurait préjuger ni la date ni les modalités de ce rapprochement et que, de toute façon, le gouvernement britannique « ne se mettrait pas à genoux pour y arriver ».

Il est vrai que depuis lors, M. Brown a confié à notre ambassadeur qu'il souhaitait faire entrer son pays dans le Marché commun avant deux ans et que les négociations pourraient s'ouvrir dès que le gouvernement français en serait d'accord[3]. Rien ne permet de penser qu'il s'agisse d'autre chose que d'une prise de position personnelle du secrétaire d'État.

De fait, assailli par des préoccupations de politique intérieure, le gouvernement britannique n'est pas en mesure pour le moment d'envisager

[1] Michaël Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* de 1964 au 10 août 1966, puis ministre de l'Économie.

[2] Le 5 juillet 1966, le cours de la livre chute à la suite de l'annonce d'une forte diminution des réserves monétaires britanniques durant le mois de juin. La situation de la devise britannique se redresse le 15 septembre après que la Banque fédérale de réserve de New York ait accordé un nouveau crédit de 600 millions de dollars à la Banque d'Angleterre.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Londres n°s 3647 à 3654 du 9 septembre 1966. •

sérieusement la question d'une éventuelle adhésion au Marché commun. Fidèle à la tactique suivie jusqu'ici, il ne négligera cependant aucun effort pour faire croire le contraire et tenter de faire du gouvernement français le responsable d'une situation dont les données sont pourtant purement britanniques.

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1966-1970)

263

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE)

Rapports franco-belges

N. n° 184/EU[1]. *Paris, 22 septembre 1966.*

Les rapports franco-belges sont traditionnellement bons et ne posent pas de problèmes sérieux.

L'accueil réservé aux Souverains belges[2] lors de leur visite officielle à Paris du 24 au 27 mai 1961[3] a été le témoignage de l'amitié séculaire qui unit nos deux pays. Au cours d'une audience accordée à M. Couve de Murville au début de novembre 1964, le roi Baudouin lui avait demandé s'il pouvait espérer que le Président de la République serait bientôt en mesure de rendre cette visite. Depuis ce moment-là, divers événements ont suscité quelques difficultés entre Bruxelles et Paris, et ces ouvertures n'ont pas été renouvelées.

La communauté de langue et de culture qui existe entre la France et une partie de la Belgique est un facteur de rapprochement entre les deux peuples. Toutefois, l'évolution démographique tend lentement mais inexorablement à faire supplanter la langue française par le flamand dans les structures de l'État, les administrations et les grandes entreprises. La querelle linguistique a pris une telle âpreté que les Flamands examinent avec une très vive susceptibilité tout ce qui pourrait apparaître comme une intervention française dans les problèmes intérieurs belges et notre action culturelle en pays flamand s'en trouve rendue très délicate.

Ce débat se répercute jusque sur les problèmes de la coordination des programmes belges et français d'autoroutes et de voies navigables reliant les deux pays. De fortes pressions sont exercées du côté belge pour que nos axes routiers soient raccordés avec l'autoroute des Flandres avant de l'être

[1] Cette note est signée par M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis février 1964.

[2] Baudouin Ier, roi des Belges depuis le 17 juillet 1951, Fabiola, reine des Belges depuis le 15 décembre 1960.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 255.

avec celle de Wallonie : des négociations délicates sont en cours à ce sujet entre les deux gouvernements[1].

Particulièrement accueillante aux investissements étrangers, la Belgique poursuit rapidement son développement industriel, surtout en pays flamand, mais la France ne vient plus qu'en septième rang des pays investisseurs, loin derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Grande-Bretagne et la Suède. Rien n'illustre mieux la dégradation lente de l'influence française que cette mainmise progressive des industriels anglo-saxons sur l'économie du pays et l'acceptation résignée par les autorités belges de cet état de choses.

La Belgique est en effet très accessible, depuis la dernière guerre, aux courants d'outre-Atlantique. D'autre part, elle reste attachée au principe de la supranationalité, qui lui apparaît comme une garantie contre l'hégémonie de ses voisins européens. Des divergences sont apparues à maintes reprises entre Bruxelles et Paris sur les aspects politiques de la construction européenne, mais les intérêts communs des deux pays sont suffisamment forts pour que des compromis puissent être trouvés sur le plan pratique. Enfin France et Belgique s'accordent à penser que l'Europe ne doit pas être un « club de riches » soucieux uniquement d'accroître ses richesses, mais qu'elle doit s'ouvrir sur l'extérieur et apporter une aide efficace aux pays en voie de développement : elles ont pris l'une et l'autre une part active à l'élaboration de la convention d'association avec les pays africains et malgache.

Le gouvernement belge a accueilli avec regret la décision de la France de se retirer de l'organisation intégrée atlantique, et son représentant au Conseil[2] s'est signalé par son intransigeance à notre égard. Les autorités de Bruxelles craignent de voir la République fédérale prendre au sein de l'organisation une importance excessive ; elles s'inquiètent, d'autre part, des conséquences financières du redéploiement des États-majors.

Au Congo, certaines initiatives de nos ressortissants ont provoqué quelques froissements entre Français et Belges, mais les deux gouvernements se sont efforcés de résoudre ces problèmes dans un esprit de compréhension mutuelle : ils ont accepté notamment le principe de consultations au niveau technique, en vue d'échanger des informations sur les programmes d'assistance respectifs.

(Europe, EU, Belgique, 1966)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le compte rendu de l'entretien franco-belge du 25 novembre 1966.

[2] André de Staercke, représentant permanent de la Belgique à l'OTAN depuis 1950.

264

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4396 à 4398. *Moscou, 23 septembre 1966.*

(*Reçu* : 16 h. 50).

Je me réfère à votre télégramme nos 1301 à 1304.

Les conversations concernant l'établissement de la liaison directe Palais de l'Élysée – Kremlin se sont terminées aujourd'hui par la signature d'un bref procès-verbal dont le Département voudra bien trouver le texte par télégramme séparé[1].

Les deux parties sont convenues de soumettre à leurs gouvernements respectifs un projet d'accord et des recommandations techniques que le commandant Vaury[2] ramènera samedi à Paris. Le projet d'accord est sensiblement le même que celui qui a été transmis au Département sous le n° 4333. Le chef de la délégation française, conformément aux instructions de votre télégramme cité en référence, a formulé des réserves sur la procédure de consultation des gouvernements des pays de transit[3] ainsi que sur l'article 3 du projet d'accord, qui concerne le matériel de chiffrement[4].

Par ailleurs, les deux délégations ont décidé d'étudier ultérieurement la procédure d'authentification de l'origine des messages, après avoir recueilli l'avis des autorités compétentes de chacun des deux pays.

Il a été convenu qu'aucune publicité ne serait donnée à ces conversations.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] Portant le nos 4399 à 4401 en date du 23 septembre 1966, ce télégramme non repris communique le texte d'un bref procès-verbal indiquant que les deux délégations ont étudié la construction de la liaison directe entre l'Élysée et le Kremlin, son tracé et les problèmes techniques de son exploitation. Elles sont convenues de soumettre en conséquence à leurs gouvernements respectifs un projet d'accord ainsi que des recommandations techniques annexes. L'accord lui-même a finalement été signé à Paris le 9 novembre 1966 par MM. Alphand et Zorine.

[2] Capitaine de frégate Vaury du centre de transmissions gouvernementales rattaché au Secrétariat général de la Défense nationale.

[3] La liaison pourrait être établie directement par Paris et Moscou, sans consultation des pays intermédiaires mais, par courtoisie, le gouvernement français demande que les deux capitales informent conjointement Prague, Vienne, et Berne et sans doute aussi Varsovie de leur intention.

[4] Le gouvernement français tient à ce que la livraison de matériels de chiffrement aux autorités de Moscou soit concomitante à une livraison semblable de matériels soviétiques aux autorités françaises.

265

M. Daufresne de la Chevalerie, chargé d'Affaires de France *a.i.*
à Rabat
à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

D. n° 452/AP[1]. *Rabat, 23 septembre 1966.*
Très confidentiel.

J'avais demandé à notre Consul général à Casablanca[2] de me faire part des réactions que suscitent, dans la colonie française de cette ville et parmi les Marocains, le procès de l'affaire Ben Barka[3] et ses conséquences possibles sur les relations franco-marocaines. Je vous transmets, sous ce pli, copie de la lettre n° 68 du 22 septembre, qu'il m'a adressée à ce sujet.

Dans l'ensemble, compte tenu des indications que j'ai recueillies auprès d'autres consuls, le tableau que brosse M. Thibault me paraît valable pour le Maroc.

Parmi les Français, on n'observe pas d'affolement, mais des préoccupations plus ou moins vives selon les milieux ; ceux de nos compatriotes qui mesurent l'importance de l'affaire et s'en tiennent informés, ceux surtout qui risquent de souffrir dans leurs intérêts d'une crise des rapports entre les deux pays, sont naturellement les plus inquiets.

Dans les mêmes milieux, du côté marocain, on s'inquiète également beaucoup et l'on ne souhaite pas que les choses s'enveniment pour aboutir à une rupture. Quant à la masse, elle ignore l'affaire ; ses soucis sont ailleurs.

Dans la population, aucune animosité vis-à-vis des Français n'est perceptible.

Dans l'attitude de l'administration à leur égard, on me signale quelques abus (des expulsions un peu hâtives, notamment) ou plus de désinvolture, mais il serait encore prématuré de voir là le signe d'un raidissement délibéré, même si les échos du procès peuvent encourager certaines initiatives déplaisantes.

Le climat des relations de nos consuls avec les autorités, dont nous pouvions dire naguère qu'il était partout excellent, varie maintenant selon les provinces. À Oujda, par exemple, le gouverneur Chellouaty, l'un de ceux qui achevaient leur stage à Paris au moment de l'enlèvement, a pris ses distances à l'égard de M. Cansou[4] avec lequel il entretenait les meilleurs

[1] Le sujet de cette dépêche est indiqué en marge : « Observations sur l'état d'esprit des Français et des Marocains dans le procès Ben Barka ».

[2] René Trotabas dit Thibault, ministre plénipotentiaire, consul général de France à Casablanca depuis novembre 1961.

[3] Le procès Ben Barka, commencé le 5 septembre 1966, est interrompu le 19 octobre 1966 avec l'arrivée devant le tribunal du lieutenant colonel Ahmed Dlimi, adjoint du général Oufkir et faisant fonction de directeur général de la Sûreté nationale depuis octobre 1964.

[4] Claude Cansou, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Oujda depuis février 1965.

rapports personnels. À Tanger et à Tétouan, M. de Camaret[1], très lié avec les gouverneurs, observe maintenant dans leur amabilité quelque réticence et une certaine gêne. En revanche, rien n'a changé à Safi ; à Agadir, le gouverneur recherche toujours avec la même affabilité, le contact avec notre Consul[2].

De ces variations, il est difficile de conclure que des consignes, interprétées plus ou moins étroitement selon les sentiments ou les engagements personnels de chacun, ont pu être données aux diverses autorités sur leurs rapports avec nous. Dans les cercles officiels de Rabat, je note pour ma part, au moins en public, une certaine réserve à notre égard, que l'approche du dénouement de l'affaire suffit bien sûr à expliquer.

P.S. Je reçois, au moment de vous adresser cette dépêche, une lettre en date du 20 septembre de notre consul général à Fès, M. Bouquin[3], sur l'état d'esprit de la colonie française. Vous voudrez bien en trouver copie ci-joint.

(Maroc, Personnalités politiques, Ben Barka,
premier procès contre les ravisseurs de Ben Barka, M-2-3)

Première pièce jointe à la dépêche de Rabat n° 452/ap
du 23 septembre 1966.

LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À CASABLANCA
À M. LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.*, AMBASSADEUR DE FRANCE
À RABAT.

D. n° 68 II/C[4] *Casablanca, 22 septembre 1966.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après quelques indications sur l'état d'esprit de la population casablancaise au moment où se déroule à Paris le procès des ravisseurs de Ben Barka. Certes les informations sur ce procès sont peu abondantes : quelques journaux qui franchissent les barrages de la censure et surtout les émissions de la radio française, peu audibles dans la journée, mieux reçues après la nuit tombée. Peu importe du reste la pénurie des nouvelles : peu de gens doutent de la culpabilité des principaux accusés marocains ; la plupart, même s'ils le déplorent, s'attendent à des condamnations sévères. Ce sur quoi l'on s'interroge, c'est l'avenir des relations franco-marocaines, dont le Président de la République disait

[1] Michel de Camaret, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Tanger depuis octobre 1963. Tétouan est dans sa circonscription consulaire.

[2] André Deltour, chancelier, consul de France à Agadir depuis septembre 1965.

[3] Marcel Bouquin, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Fès depuis juillet 1963.

[4] Cette dépêche constitue la première pièce jointe à la dépêche n° 452/AP du 23 septembre 1966 adressée par le chargé d'Affaires de France à Rabat au ministre des Affaires étrangères à Paris.

naguère[1] – on ne l'a pas oublié ici – qu'elles subiraient inévitablement les conséquences de l'affaire.

Dans la colonie française de Casablanca, l'inquiétude est évidente, mais elle s'exprime avec calme et mesure : on ne relève jusqu'à présent aucun signe d'affolement. Dans une sorte d'immobilité, les Français attendent. Ils retardent le plus possible les décisions qu'ils ont à prendre, notamment dans leurs affaires, jusqu'à un dénouement que l'on sent devoir être proche. Il est d'ailleurs remarquable que l'inquiétude est en raison directe de la position sociale que l'on occupe au sein de la colonie.

Les Français de la couche supérieure (banquiers, industriels, commerçants, médecins, magistrats) sont, dans les conversations, les premiers à aborder « l'affaire », à se questionner et à questionner les autres sur les relations franco-marocaines et sur leur avenir personnel dans ce pays. Leurs propos demeurent en général modérés, exempts de toute nervosité : ils regrettent l'incertitude qui les paralyse actuellement ; ils souhaitent, sans trop y croire, qu'un compromis puisse être imaginé qui éviterait une perte de face aux parties en cause et permettrait à tous de poursuivre leur chemin comme avant. Ils voient quelque lueur d'espoir dans le fait que des accords (comme l'accord Renault-Somaca)[2] continuent à être conclus, que les missions d'experts et les envois de stagiaires se poursuivent (venue d'experts français à propos de la création d'un institut agronomique marocain[3], départ pour la France d'officiers supérieurs de la gendarmerie marocaine). Ils notent comme autant de signes favorables les précautions du président Pérez pour éviter, au cours du procès, que soit mise en cause la politique marocaine, le ton objectif qu'adopte en général la presse parisienne pour rendre compte des débats. Industriels et banquiers soulignent la dépendance économique du Maroc envers la France : en 10 ans, ce pays n'a guère trouvé de nouveaux débouchés et ce n'est pas d'un jour à l'autre qu'il pourra les découvrir, surtout si les contingents en franchise accordés par la France venaient à disparaître. Dans cette dépendance économique et culturelle, dans les propos relativement conciliants d'un Allal El Fassi[4], nos compatriotes cherchent l'assurance que le Maroc, dans son affrontement avec notre pays ne pourra pas aller au-delà d'une certaine limite ; à leurs yeux, la rupture des relations diplomatiques, que, cependant, ils évoquent de plus en plus souvent est une mesure maximum : aller au-delà, vers une rupture totale, tournerait, disent-ils à la catastrophe pour le Maroc lui-même. Cela

[1] Notamment au cours de sa conférence de presse du 21 février 1966. Voir plus haut la note de Rabat du 8 août 1966 et *D.D.F.*, 1966-I, n° 133 (télégramme du 23 février de Rabat).

[2] Le 27 juillet 1966 est signé par Pierre Dreyfus, directeur général de la régie Renault et Moulay Ahmed Alaoui, ministre marocain de l'Industrie, un accord portant sur le montage de véhicules de la régie nationale des usines Renault dans l'usine de la Somaca à Casablanca. La Somaca est une chaîne de montage de matériel automobile créée par l'accord du 27 juin 1957 entre le Bureau d'Études et de Participations industrielles (BEPI) (organisme marocain), FIAT, SIMCA et le gouvernement marocain. La participation financière du BEPI est de 60 %, celles de FIAT et SIMCA (Sociétés italiennes de construction automobile) sont de 20 % chacune.

[3] Voir plus haut la lettre de Rabat du 26 août 1966 (note sur l'Institut national agronomique marocain).

[4] Allal El Fassi, homme politique marocain, chef de l'*Istiqlal*, parti d'opposition.

resterait vrai même dans l'hypothèse évoquée par les plus pessimistes, à la suite de certains articles de la presse locale, où le gouvernement marocain profiterait de la circonstance pour nationaliser certains biens français, notamment dans le domaine de l'agriculture ou dans celui de l'industrie.

La classe moyenne des Français (petits fonctionnaires, instituteurs, contremaîtres) se sent déjà moins concernée par « l'affaire » et se pose moins de questions. Les « vieux Marocains », endurcis par les épreuves d'un passé récent, ne sont pas près de s'émouvoir pour si peu ; attendons, disent-ils, de voir comment tout cela se terminera : il sera bien temps de « s'en faire » le moment venu. Les nouveaux arrivés, qui appartiennent en général à des cadres métropolitains, montrent également une certaine indifférence : « si nous devons partir, estiment-ils, eh bien, on nous trouvera ailleurs une autre affectation ».

Quant à la catégorie des petits Français, de ceux que l'on appelle ici « les pétanqueurs du dimanche », leurs préoccupations ne s'élèvent pas jusqu'à l'affaire. Tant que celle-ci n'aura pas de répercussion sur leur vie quotidienne, ils ne prêteront guère attention à un sujet dont leurs oreilles, disent-ils, ont été rebattues depuis des mois.

Il est plus difficile de juger des réactions marocaines. Là aussi, semble-t-il, une certaine stratification des opinions s'est opérée en fonction du rang dans la société. Chez les Marocains que mes collaborateurs ou moi-même sommes appelés à rencontrer fréquemment en raison de leurs fonctions ou de leur situation professionnelle, l'inquiétude est au moins égale à celle de nos compatriotes. Qu'ils le veuillent ou non, ils ont, à des titres divers, partie liée avec la France. Très fréquemment leurs enfants sont inscrits dans les écoles de la mission universitaire ou poursuivent des études en France. La crainte de voir disparaître avec la mission, la coopération culturelle est une des plus souvent exprimée. Beaucoup d'industriels et de commerçants sont directement intéressés aux échanges avec notre pays. Pour tous ces gens, une rupture serait comme un grand saut dans le noir ; ils savent qu'ils en subiraient personnellement quelque dommage et n'hésitent pas à nous faire part de leurs craintes. Dans l'expression, ils font preuve toutefois de plus de discrétion que nos compatriotes et adoptent vis-à-vis de l'interlocuteur français la thèse officielle suivant laquelle la convention judiciaire entre les deux pays n'a pas été respectée. Ils le déplorent et, eux aussi, formulent vaguement le vœu que « tout finisse par s'arranger ».

Quant au général Oufkir[1], on préfère ne pas en parler. Sa participation à l'affaire ne fait aucun doute pour les Marocains, mais, à ce niveau, le sujet est tabou dans les conversations avec les Français. Il ne l'est pas dans la classe populaire. Les renseignements – fragmentaires – dont dispose le poste montrent que pour le Marocain du peuple, faire disparaître un adversaire politique n'est pas forcément considéré comme anormal : si le

[1] Général Mohammed Oufkir, ministre de l'Intérieur, il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international.

peuple marocain a des griefs contre le ministre de l'Intérieur, le principal n'est pas celui-là. Les industriels français qui emploient de la main-d'œuvre marocaine sont, pour le moment, unanimes à témoigner de l'indifférence de leur personnel à l'égard de l'affaire Ben Barka. Ce n'est pas la déclaration fracassante faite au journal *Le Monde* par M. Abderrahim Bouabid[1], généralement ignorée en milieu populaire, qui pourrait soulever la passion d'une multitude préoccupée avant tout de son pain quotidien. Le peuple de Casablanca reste calme, même si son respect pour le régime n'a cessé de diminuer depuis quelques années. Il ne fait montre jusqu'à présent d'aucune hostilité à l'égard des Français. Tout mouvement collectif d'hostilité qui se manifesterait par la suite ne pourrait qu'avoir été artificiellement provoqué.

Il m'est revenu que les autorités locales se proposent d'organiser, avec le concours du syndicat istiqlalien de l'URSS[2], des manifestations dans les médinas au moment du procès par contumace des accusés marocains. Ces manifestations ne seraient pas, à l'origine, nécessairement dirigées contre les Français, mais seraient destinées à faire apparaître l'appui apporté à son gouvernement par le peuple marocain.

Deuxième pièce jointe à la dépêche de Rabat n° 452/ap du 23 septembre 1966.

M. Jean-Marcel Bouquin, consul général de France à Fes,
à M. le Chargé d'Affaires de France *a.i.* à rabat.

D. n° 1354[3] *Fès, 20 septembre 1966.*
Très confidentiel.

La deuxième quinzaine de septembre ramène au Maroc la plupart des résidents Français qui sont allés estiver en Europe. À l'occasion de leur regroupement et à la veille de la reprise de leurs activités professionnelles, il paraît intéressant de se faire une opinion sur leur état d'esprit en face de l'événement que constitue le procès de l'affaire Ben Barka.

D'une manière générale, si tous nos compatriotes appréhendent la condamnation des inculpés marocains, leurs réactions sur les conséquences fâcheuses qu'elle risque d'avoir touchant les relations franco-marocaines sont diversifiées en fonction des intérêts qu'ils possèdent dans ce pays.

[1] Abderrahim Bouabid, ancien vice-président du Conseil du Maroc, dirigeant, comme Ben Barka, de l'Union nationale des Forces populaire (UNFP), dans une déclaration au journal français *Le Monde*, dément qu'il y ait eu récemment des contacts étroits entre son parti et le gouvernement marocain. À propos de la disparition de Ben Barka, il avance que l'une des hypothèses les plus plausibles est que l'enlèvement a eu lieu à l'instigation de certains éléments réactionnaires au Maroc qui ne veulent avoir aucun rapprochement avec la gauche (*Le Monde* du 6 novembre 1965).

[2] UGTM : Union générale des Travailleurs marocains.

[3] Cette dépêche est jointe à la dépêche n° 452/AP du 23 septembre 1966 en provenance de Rabat. Le sujet est indiqué en marge : « État d'esprit de la colonie française ».

A priori, nos ressortissants ne craignent pas de manifestations hostiles à leur encontre – ce qui n'exclut pas celles qui pourraient se produire à l'égard de la France et des services officiels français. Leur assurance résulte du fait qu'ils pensent que les autorités marocaines, pour s'affirmer à l'extérieur, s'efforceront de maintenir l'ordre et, à cet effet, elles auraient déjà rappelé les permissionnaires de l'armée et de la police. Les milieux marocains qu'ils fréquentent sont demeurés de relation cordiale et ne paraissent nullement « traumatisés » par le procès. Ils le sont bien davantage par la crise alimentaire qui s'annonce grave pour l'hiver prochain et c'est en partie sur la France qu'ils comptent pour éviter la famine.

L'optimisme de nos compatriotes repose également sur la constatation faite par ceux qui sont allés en France que les audiences de procès ne soulevaient, en dehors des cercles politiques, qu'un intérêt relativement mineur et ils reviennent imprégnés de cette ambiance. Leur impression est d'ailleurs partagée par les touristes français en visite au Maroc. Les coopérants techniques et les enseignants, nouvellement implantés, sont persuadés que leur contrat et les avantages qu'il comporte ne seront pas remis en cause et que d'ici un an, « tout se sera tassé ». Ils ne croient pas, malgré les appels lancés par le Maroc, à la concurrence étrangère. Il y a d'abord un problème linguistique à résoudre et, dans les pays francophones (Suisse, Belgique, Canada), des traitements plus importants que les leurs sont exigés. Le précédent de la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Tunisie[1] qui n'avait compromis, entre les deux pays, ni les relations culturelles, ni l'assistance technique, les confirme dans cette optique des événements. Au pire, étant pour la plupart venus au Maroc avec leurs valises, ils comptent bien, en cas de dénonciation de leur contrat, repartir avec les mêmes bagages.

En revanche, chez les « sédentaires », l'inquiétude est plus marquée. Elle a été aggravée par les récentes positions prises par l'*Istiqlal* dans son quotidien *El Alam*[2], reproduites par les journaux marocains (à l'exclusion de la presse Mas)[3] et commentée par la radio de langue française périphérique. Nos compatriotes enracinés dans le pays redoutent, en effet, qu'une rupture des relations diplomatiques offre un prétexte au Maroc pour nationaliser leurs biens et bloquer leurs avoirs, ainsi que cela s'est produit en Égypte. Ils ne cherchent pas à savoir qui serait le plus perdant, du Maroc ou de la France, dans une telle aventure : d'avance, ils se situent dans la catégorie des victimes.

Certains vont plus loin encore. Ils se demandent si les mesures coercitives qui pourraient être prises par le Maroc à leur encontre ne rejoindraient pas

[1] Rupture des relations diplomatiques franco-tunisiennes à l'occasion de l'affaire de Bizerte, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 41.

[2] *El Alam*, quotidien marocain d'opposition du parti de l'*Istiqlal* tendance Allal El Fassi.

[3] La presse du groupe Mas : depuis le début du protectorat jusqu'à l'indépendance du Maroc, la famille Mas règne sur l'ensemble de la presse au Maroc. Depuis l'indépendance, le groupe garde encore la mainmise sur deux grands organes de presse de langue française : *Le petit marocain* et *La vigie marocaine*.

une politique de dégagement souhaitée par notre gouvernement en vue d'accélérer le repli des Français installés dans ce pays, dont Paris estimerait le nombre encore trop grand et les intérêts trop importants. Si le Maroc, disent-ils, était certain de ces vues, les événements pourraient s'accélérer. Il s'agit là d'une opinion qui n'est pas communément exprimée.

Sans dramatiser les incidences possibles du procès, plusieurs de nos compatriotes constatent que l'événement a donné conscience au Maroc du fait que sa politique étrangère était conditionnée par ses échanges trop exclusifs avec la France et par l'aide financière, culturelle et technique qu'il en reçoit. D'où une volonté marocaine de s'affranchir de la « tutelle » française, volonté qui trouverait des échos favorables à l'étranger : des missions sont envoyées à l'extérieur, des accords sont signés, des personnalités et des experts de nombreux pays visitent le Maroc.

Et cela, malgré la reconduction des contingents marocains admis dans la métropole en franchise douanière ; malgré le récent accord avec la régie Renault[1], dont la conclusion laissait espérer, à l'époque, que le déroulement du procès n'allait pas perturber les rapports économiques entre les deux pays. Aujourd'hui, nos commerçants, industriels et agriculteurs, en sont beaucoup moins persuadés. Si, parmi eux, les pessimistes redoutent les répercussions du jugement dans l'immédiat, les optimistes les attendent dans un avenir plus ou moins proche.

Quelle qu'en soit l'issue, l'affaire Ben Barka aura marqué profondément l'état d'esprit des anciens de la colonie française. Elle constitue, aux yeux de ceux-ci, un tournant incontestable dans les relations entre la Maroc et la France.

266

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 716/EU.[2] *Athènes, 23 septembre 1966.*

Qu'advient-il des conversations gréco-turques concernant Chypre ? Où se tiennent les réunions ? Peut-on espérer quelque résultat positif ? Autant de questions que chacun se pose ici, sans pouvoir obtenir d'indications certaines.

Le secret, chose rare en Grèce, continue en effet d'être observé très strictement. Quoi que l'on puisse entreprendre auprès des ministres et hauts fonctionnaires, habituellement si prodigues d'explications sur leurs activités, on ne rencontre que visages fermés. Force est donc de se contenter

[1] Accord avec la régie Renault, voir plus haut la dépêche de Casablanca n° 68 11/C du 22 septembre 1966.

[2] Cette dépêche, rédigée par Robert de Souza, premier conseiller près l'ambassade de France à Athènes, est sous-titrée : *Où en sont les conversations gréco-turques sur Chypre ?*

d'observer des signes, de se livrer aux recoupements, de consulter des sources moins sûres et moins directes qu'à l'accoutumée.

Dans les premiers temps de ces contacts, qui remontent maintenant à près de trois mois, on crut savoir qu'ils se tenaient à Vienne[1]. L'opinion la plus répandue aujourd'hui est que les rencontres ont eu lieu à Bruxelles, et que le représentant hellène y est M. Tranos, ambassadeur, représentant la Grèce auprès de la Communauté.

Au cours du premier mois, on ne pouvait qu'être frappé du pessimisme à peine voilé des Grecs. La correspondance télégraphique du poste en a fait état en son temps. Les propos de M. Theodoropoulos, ministre plénipotentiaire chargé de la direction Chypre-Turquie au Département Royal, pouvaient en substance se résumer ainsi : « entre les exigences des forces et les méfiances de l'archevêque, à quelle solution pouvait-on aboutir ? Et comment s'y prendra-t-on lorsqu'il faudra éventuellement reconnaître l'échec ». M. Costopoulos[2], de son côté, se montrait le 18[3] fort pessimiste sur les résultats que l'on pouvait attendre du dialogue, ce qui amoindrissait singulièrement l'indication donnée le 5 du même mois par M. Toumbas[4], actuel ministre des Affaires étrangères, mais qui a moins d'expérience que son prédécesseur, selon laquelle on pouvait entrevoir une issue favorable.

Ensuite cependant, au début de ce mois, la presse grecque eut un brusque accès d'optimisme : on était près d'aboutir, il n'y avait plus de problème insurmontable, la raison l'emportait… Cette phase dura peu et l'on notera qu'elle prit subitement fin à la suite du dernier passage de Mgr Makarios à Athènes.

De sources souvent bien informées me parviennent certaines indications que je transmets sous les réserves d'usage et qui expliqueraient l'évolution ci-dessus décrite.

Les deux interlocuteurs seraient allés l'un vers l'autre sans enthousiasme et avec peu de foi dans l'issue des pourparlers. Mais Washington et Londres auraient si vivement insisté pour que ces contacts aient lieu qu'il aurait été impossible de se dérober à leur pression[5].

[1] Le 3 juin 1966, Ankara annonce la rencontre des ministres des Affaires étrangères de Turquie et de Grèce, Caglayangil/Toumbas, à Bruxelles, mais le dialogue gréco-turc n'aurait réellement commencé que le 25 juin à Vienne.

[2] Stavros Costopoulos, ministre grec de la Défense depuis le 15 septembre 1965.

[3] Se reporter aux deux télégrammes d'Athènes, n°s 736-737 et 738 à 740, tous deux du 18 août 1966, non publiés, rapportant l'entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre grec de la Défense, tenu ce même 18 août. M. Costopoulos se montre pessimiste, à la fois quant à l'affaire chypriote (les positions turques et grecques lui paraissent inconciliables) et quant à la situation politique intérieure, où une crise politique est toujours possible.

[4] Voir le télégramme d'Athènes n°s 721 à 726, du 5 août, non repris, faisant part d'une conversation entre l'ambassadeur de France et le ministre grec des Affaires étrangères. Ce dernier a exprimé l'opinion qu'il était confiant sur l'issue des pourparlers gréco-turcs. Interrogé sur ce qui risquait de se passer en cas d'échec de ces conversations, l'amiral Toumbas considère qu'une aggravation de la tension serait alors inévitable.

[5] *Note du document* : Des démentis officiels récemment apportés du côté grec à de « prétendues pressions américaines », et qui sont à l'usage d'une opinion publique sensibilisée et d'une opposition

Après une phase préliminaire « dure », une perspective d'arrangement aurait progressivement été dégagée au cours de la dernière semaine d'août. Les grandes lignes pourraient être les suivantes :

– maintien de l'indépendance de l'île ;

– possibilité d'union à la Grèce à terme si telle est la volonté des habitants, dans un délai non fixé (« les calendes grecques » dit un informateur) ;

– cession par la Grande-Bretagne de la base de Dékélia à l'OTAN, cette base devant en fait être tenue par les Turcs[1] ;

– statut de minorité sous garantie internationale aux Turcs chypriotes en cas d'union de l'île à la Grèce.

Le passage à Athènes de M. Thomson[2] et les entretiens qu'il a eus avec les dirigeants grecs tendent pour certains à accréditer la version selon laquelle Londres aurait laissé entendre qu'il ne lui était plus indispensable de conserver Dékélia.

Les mêmes sources attribuent les notes pessimistes ensuite relevées dans la presse à l'intervention de Mgr Makarios.

On avait été fort discret vis-à-vis de l'archevêque lors de son tout récent passage à Athènes[3], mais il fallut ensuite, conformément aux engagements pris par Athènes, l'informer quelque peu.

Or, sa réaction (comment eût-on pu en douter sérieusement ?), aurait été absolument négative : Mgr Makarios a toujours déclaré qu'il n'accepterait aucune aliénation de souveraineté dans l'île, et notamment aucune présence de l'OTAN. Il l'aurait rappelé sans ambiguïté.

Il aurait également agi. Après une période de calme, on remarque que la tension est remontée à Chypre, où les incendies criminels se sont multipliés, et l'on annonce aujourd'hui même que le gouvernement de l'archevêque a décidé d'imposer de nouvelles restrictions aux déplacements des Turcs de l'île, en raison de ces attentats.

Quelles déductions peut-on tirer de tous ces éléments ?

On peut tenir pour vrai que Washington ait exercé et fait exercer par Londres de très vives pressions sur les deux alliés du sud-est européen, en qui guette les signes de dépendance du gouvernement à l'égard des Alliés, confirmeraient précisément cette thèse.

[1] *Note du document* : Je relève ce matin même dans le principal journal gouvernemental *Eleftheria* le commentaire suivant : « Il n'est pas exclu que la location d'une base à Chypre en échange de l'*Enosis*, ainsi que l'avait proposé M. Acheson, satisfasse la Turquie ».

[2] George Morgan Thomson, ministre d'État britannique, chargé des Affaires européennes et atlantiques, effectue une visite à Athènes les 11 et 12 septembre 1966.

[3] Mgr Makarios quitte Nicosie le 3 septembre pour se rendre successivement à Athènes, et Londres. À l'issue de la conférence du *Commonwealth* britannique, il ira au Caire. Les conversations, que l'Ethnarque doit avoir avec les dirigeants hellènes, revêtent une importance toute particulière, car il a été tenu à l'écart des négociations poursuivies, depuis trois mois déjà, entre Athènes et Ankara. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Nicosie n° 739/EU, non reproduite, datée du 6 septembre 1966, analysant les *entretiens de Mgr Makarios avec les dirigeants hellènes.*

vue de parvenir à un règlement : dans la conjoncture mondiale actuelle, il importe de liquider les petits foyers d'infection en Europe.

Les Grecs et les Turcs se sont donc résignés à se parler. On dit d'ailleurs qu'on les aurait alléchés par des promesses de récompenses dans les domaines de l'aide économique ou militaire, pour le cas où une solution pourrait être dégagée.

À ce dernier propos, on note les demandes, adressées à M. Thomson pendant son séjour à Athènes, concernant le transfert des bases de ravitaillement de l'aile sud-orientale de l'OTAN sur le territoire grec, à la suite des décisions adoptées par la France dans ce domaine. Il faut aussi constater depuis lors un plus grand empressement de la presse athénienne à approuver les thèses anglo-saxonnes visant à adopter une ligne commune « face aux problèmes soulevés par l'attitude française ».

Ayant également admis qu'il fallait aborder le dialogue avec une certaine modération les deux parties, surprises l'une et l'autre de trouver moins de raideur chez leur interlocuteur, auraient finalement dégagé une esquisse de solution, cause de l'optimisme récent dont il a été fait état. Mais l'archevêque serait une fois de plus venu brouiller le jeu et mettre les beaux projets en déroute, grâce à tous les artifices dont on sait qu'il dispose.

Mgr Makarios n'a pas que des laudateurs en Grèce. On sait que le Président du Conseil[1] et ses conseillers les plus proches ne sont pas de ses amis et beaucoup ici le tiennent, dans des propos privés, comme le seul véritable obstacle à un arrangement. Ce sentiment de défiance et l'irritation causée par le dernier « sabotage » de l'Ethnarque peuvent être à l'origine des bruits, apparemment absurdes, récemment répandus à Athènes sur l'élection de Mgr Makarios au trône patriarcal d'Alexandrie. Son départ « arrangerait tout », nous confient certains Grecs. Mais il y a loin du désir à la réalité et l'on imagine mal actuellement que l'archevêque décide brusquement de se consacrer exclusivement au service de Dieu.

Il reste que le gouvernement d'Athènes est faible, et que celui de Nicosie est fort. Tout le monde ici s'accord à considérer que tous les Chypriotes suivent aveuglément leur chef d'État, dont le départ provoquerait le chaos dans l'île. Il n'en est pas ainsi pour M. Stephanopoulos et on a peine à croire que ce faible gouvernement grec puisse envisager de se lancer, comme certains en avancent parfois l'hypothèse en confidence, dans une entreprise visant à éliminer Mgr Makarios par la force des baïonnettes du général Grivas[2].

S'il paraît ressortir de toutes ces données que le règlement n'est pas pour demain, il demeure cependant qu'un climat meilleur s'est tout de même institué entre Athènes et Ankara et qu'une esquisse de solution a peut-être été définie.

[1] M. Stephanos Stephanopoulos.

[2] Général Georgios Grivas, officier chypriote-grec, ancien chef de l'EOKA, commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques depuis août 1964, conseiller militaire du gouvernement chypriote.

Le dialogue se transporte aujourd'hui à New York, où les deux ministres des Affaires étrangères vont se rencontrer. Évoquant ces entretiens, M. Caglayangil vient d'accorder une interview au journal de droite athénien *Acropolis* que je transmets d'autre part au Département, et dont le ton est modéré et discrètement optimiste : « ... nous poursuivrons les négociations dans l'espoir qu'elles nous conduiront à une solution équitable et satisfaisante pour les deux parties. Avec la bonne foi qui nous anime les uns et les autres, il est naturel que nous pensions pouvoir aboutir bientôt à un règlement ».

C'est là un ton très nouveau, et qui laisserait bien augurer de l'avenir, si Grecs et Turcs étaient seuls intéressés dans le règlement de l'affaire de Chypre. Mais l'Ethnarque, encore une fois, se considère lui-même comme hautement intéressé dans ce règlement.

(Europe, EU, Chypre, Communautés chypriote-grecque et turque, 1966)

267

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

La position américaine dans l'affaire vietnamienne
(déclaration de M. Goldberg du 22 septembre 1966[1])

N. n° 492/CLV[2]. *Paris, 23 septembre 1966.*

L'interprétation du « programme de paix » pour le Vietnam défendu par les deux principaux adversaires, c'est-à-dire le Nord-Vietnam et les États-Unis, se heurte toujours aux mêmes difficultés.

Le programme de la RDVN est rigide, laconique, sibyllin : il se résume officiellement dans les 4 points énoncés le 10 avril 1965 par M. Pham Van Dong[3] et n'a jamais varié depuis. Il est à prendre ou à laisser en bloc. Les Nord-Vietnamiens ont consenti une seule fois à en expliciter un point devant nous (le 18 mai 1965)[4] ; ils ne sont jamais plus hasardés à le faire. Ils démentent même, à présent, l'avoir jamais fait.

Le programme américain s'est toujours présenté, au contraire, dans la plus extrême confusion. Jusqu'au 24 août 1966 (date de la lettre de

[1] Le 22 septembre 1966 Arthur J. Goldberg, ambassadeur des États-Unis à l'ONU depuis juillet 1965, fait une déclaration devant l'Assemblée générale de l'ONU. Sur ce sujet, voir le télégramme de New York n° 2009 du 22 septembre 1966, non reproduit.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960.

[3] Sur ces « quatre points », énoncés en fait le 8 avril 1965, voir ci-dessus la note n° 414 du 13 août 1966.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 232.

M. Rusk à M. Couve de Murville)[1], on le trouvait pour l'essentiel exposé, par retouches successives, dans trois documents fondamentaux : le discours de Baltimore du 6 avril 1965[2], la conférence de presse de M. Johnson du 27 juillet 1965[3], et le « programme en 14 points » publié par le Département d'État en décembre 1965[4]. Dans l'intervalle, ces différents textes ont été noyés dans un véritable océan de gloses officielles ou semi-officielles, provenant, soit du Président lui-même, soit de ses principaux collaborateurs civils et militaires. Bien loin de l'éclairer, ces commentaires, diffus et souvent contradictoires, ont beaucoup contribué, peut-être à dessein, à obscurcir la position américaine.

En un mot, l'interprétation du programme nord-vietnamien est difficile, faute de commentaires officiels. Celle du programme américain l'est tout autant, pour la raison exactement opposée.

Cela dit, le point de vue fondamental des Américains sur la justification et la durée de leur intervention militaire se présentait, avec des variantes, sous la forme suivante : les Américains cesseront d'intervenir militairement au Vietnam lorsque le Nord aura cessé d'intervenir au Sud et lorsque celui-ci sera libre de déterminer, sans pression extérieure, son propre destin. Dans le programme en 14 points de décembre 1965, il est dit à ce sujet (point 8) :

« Nous ne désirons pas maintenir des troupes américaines au Sud-Vietnam, une fois la paix assurée ».

Jusqu'au 24 août, Washington n'a jamais fait allusion à la possibilité de retirer tout ou partie de ses troupes, avant que cette condition – fondamentale pour les États-Unis et inacceptable à l'autre partie – fût remplie : c'est-à-dire l'arrêt de l'intervention du nord dans les affaires du sud et le retour à la paix.

À présent, les États-Unis se déclarent disposés, selon M. Goldberg, à accepter « un retrait contrôlé par un dispositif international de toutes les forces se trouvant au Sud-Vietnam, que celles-ci soient celles du Nord-Vietnam, des États-Unis et des autres pays aidant le Sud-Vietnam.

Dans la lettre du 24 août, cette proposition était assortie de précautions qui ne paraissaient motivées que dans la mesure où l'offre était destinée théoriquement à demeurer secrète. Il s'agissait sans doute d'éviter d'amener le gouvernement du Nord-Vietnam à se désavouer publiquement (*cf.* la note de la Direction n° 436 du 25 août)[5]. Cette présentation a été abandonnée depuis, les Américains ayant décidé, non seulement de publier leur initiative, mais de faire connaître à la presse (article de J. Reston dans le *New York Times*)[6], le peu de cas que semblaient en avoir fait les Français.

1 Reproduite ci-dessus.

2 Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1965-I, n°s 163, 165 et 167.

3 Sur cette conférence de presse, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 76.

4 Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 69.

5 Reproduite ci-dessus.

6 L'article de James Reston est publié le 9 septembre 1966.

Il semble donc que les Américains, *sur le papier tout au moins*, aient bien décidé de faire un pas de plus en direction de la position adverse.

Mais un certain nombre d'incertitudes continuent, comme auparavant, à obscurcir l'initiative américaine et sont de nature à en atténuer singulièrement la portée :

1) si la présente interprétation[1] est exacte, les Américains sont disposés, dès à présent, à *commencer* à retirer leurs troupes du sud si les Nord-Vietnamiens en font autant. Cela est peut-être de nature à faciliter l'ouverture de négociations ; mais l'issue de celles-ci reste très aléatoire dès l'instant où Washington, comme les déclarations liminaires de M. Goldberg le font supposer, n'abandonne pas sa position fondamentale selon laquelle le Sud est un État indépendant du Nord et doit être maintenu comme tel ;

2) peut-on imaginer que les Nord-Vietnamiens puissent accepter le « retrait réciproque et contrôlé » proposé par Washington ? Cela paraît peu probable, pour plusieurs raisons : sur le plan politique, cela les amènerait à se désavouer publiquement, étant donné qu'ils n'ont jamais admis la présence de leurs troupes au Sud ; sur le plan militaire, un retrait échelonné et partiel serait bien plus facile à entreprendre, et avec moins de risques, pour les Américains que pour les Nord-Vietnamiens ;

3) enfin on peut se demander encore une fois, si l'offre américaine est sincère ou si elle n'est qu'une manœuvre destinée à camoufler et justifier une nouvelle phase de l'escalade militaire. Les autorités de Hanoï doivent se poser la même question : l'on peut deviner aisément, vu leurs dispositions actuelles, dans quel sens elles répondront.

Nota.

Des informations de presse, non reproduites dans le télégramme n° 2009 de Washington, indiquent que, selon M. Goldberg, Washington « accepterait à présent de discuter les 4 points du programme nord-vietnamien ». En réalité, cela n'a rien de nouveau et ne fait que répéter une proposition déjà faite plusieurs fois par Washington, notamment dans l'article 6 du programme en 14 points de décembre 1965.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

[1] *Note du texte* : La direction d'Asie-Océanie tient à souligner qu'elle ne possède même pas le texte officiel de la déclaration Goldberg et que toute interprétation hâtive (comme celle-ci) est forcément sujette à caution.

268

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 1332 à 1335. *Paris, 24 septembre 1966, 19 h. 53.*
Diffusion réservée.

Le secrétaire général a reçu ce matin l'ambassadeur de l'URSS.

1. M. Zorine a indiqué que l'on était satisfait à Moscou des consultations politiques qui avaient eues lieu entre les deux gouvernements au cours des derniers mois. À la fin d'août[1] le chargé d'Affaires soviétique avait remis à M. Joxe en sa qualité de ministre des Affaires étrangères intérimaire le communiqué de Bucarest et une note concernant les vues des gouvernements socialistes sur la question européenne. M. Krokhine avait demandé à M. Joxe s'il était possible de connaître les réactions françaises sur les propositions faites par les pays socialistes au sujet de l'Europe. Serait-il possible de recevoir une réponse du gouvernement français ?

2. M. Zorine a entretenu M. Alphand de la prochaine venue de la délégation dirigée par M. Komarov, vice-ministre du Commerce extérieur. D'après l'ambassadeur, l'objet de la mission soviétique serait triple :

a) assurer l'exécution complète de l'accord commercial existant[2] et, à cet égard passer de nouveaux contrats avec l'industrie française ;

b) rechercher l'élargissement de cet accord et de nouveaux domaines de coopération économique par exemple en matière d'aviation, d'industrie légère, de pyrochimie, de production d'appareils récepteurs de télévision en couleur, de construction de navires.

Pour faciliter et étendre les échanges entre les deux pays la délégation soviétique cherchera à lever certains obstacles à caractère financier et juridique ;

c) terminer les pourparlers engagés avec Renault et conclure, s'il est possible, l'accord actuellement en préparation à Moscou.

La date d'arrivée de la mission a été fixée au 8 octobre.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] En fait cet entretien a eu lieu le 28 juillet 1966. Voir ci-dessus le compte rendu de l'audience accordée par M. Joxe à M. Krokhine.

[2] À propos de l'exécution de l'accord commercial franco-soviétique à long terme se reporter ci-dessus au télégramme de Moscou n°s 3076 à 3087 du 22 juin 1966.

269

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL VANIER.

L. *Paris, 24 septembre 1966.*

Monsieur le Gouverneur général,

Vous ne pouvez douter que le Canada, m'ayant si bien accueilli chaque fois que je m'y suis rendu, notamment lors de la visite officielle que j'ai eu l'honneur d'y faire en 1960, je serais très heureux de pouvoir y retourner.

Vous comprendrez néanmoins j'en suis sûr, que dans les circonstances actuelles, l'éventualité d'une nouvelle visite de ma part soulèverait sans doute des questions qui doivent être examinées à loisir.

Pour ce qui est de l'exposition universelle de Montréal nous y attachons naturellement, en France, une très grande et particulière importance. Aussi la République française ne manquera pas de le marquer sur place, le moment venu d'une manière aussi éclatante que possible. Je réponds, d'autre part dans le même sens à l'aimable invitation personnelle qu'à ce sujet, M. Johnson m'a adressée en même temps que vous-même.

Ma femme se joint à moi pour vous prier de partager avec Madame Vanier notre très fidèle souvenir.

Veuillez agréer, M. le Gouverneur général, les assurances de ma haute et amicale considération.

(Canada, 1967, 310)

270

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. JOHNSON, PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC.

L. *Paris, 24 septembre 1966.*

Monsieur le Premier ministre,

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de vos lettres du 13 septembre, la foi que vous exprimez dans l'amitié profonde et l'active coopération entre le Québec et la France m'a beaucoup touché, et je tiens à vous dire que ma conviction répond exactement à la vôtre.

Des liens nouveaux, conformes à notre parenté comme à nos sentiments et à nos intérêts communs se sont établis entre nous au cours de ces dernières années. L'ouverture d'une délégation générale à Paris et la signature de nos accords culturels sont les premières manifestations de votre volonté de rendre vie et fécondité à tout ce qui nous est propre et que n'ont pu abolir ni le temps ni la séparation ? Ce n'est qu'un commencement car la France sait aujourd'hui quel brillant avenir s'ouvre au Québec et combien tout nous

commande d'élargir et d'affermir notre solidarité. Soyez assuré que, pour ce qui la concerne, elle ne négligera aucun effort pour poursuivre l'œuvre qui vient d'être entreprise.

Je ne suis pas encore en mesure de répondre à votre invitation d'être votre hôte au Québec, à l'occasion de l'exposition de Montréal mais je tiens à vous confirmer l'importance exceptionnelle que la France tout entière attache à cette manifestation et la volonté qui est la sienne de le marquer sur place avec tout l'éclat possible.

En attendant je serais très heureux de pouvoir prendre personnellement contact avec vous, et c'est avec le plus grand plaisir que je vous recevrai à Paris et vous serez le très bienvenu, dès que les devoirs de votre charge vous permettront de vous absenter.

Veuillez agréer, M. le Premier ministre, les assurances de ma haute considération.

(Canada, 1967, 310)

271

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5597 à 5598. *Washington, 26 septembre 1966.*
Diffusion restreinte.

(*Reçu* : 16 h. 10).

À l'attention de M. le Président de la République et du Premier ministre de la part de M. Debré.

Communiqué New York pour le ministre n° 355.

Le premier jour a été marqué par une conversation longue et quelque peu tendue avec le secrétaire au Trésor. Un compte rendu détaillé vous sera adressé prochainement. Nos conversions de dollars[1] en or ont été au cœur de la discussion. Les propos que j'ai entendus montrent clairement que le problème est présentement, avec l'inflation intérieure, celui qui, dans le domaine financier, les préoccupe le plus et qui anime dans les milieux politiques et dans la presse leur animosité à notre égard. Je dois dire qu'aux arguments qui sont opposés, leur réponse est faible. Le problème est aussitôt placé sur le plan politique.

Le lendemain a eu lieu une réunion du groupe des dix[2] ministres et dix gouverneurs, la première depuis la conférence de La Haye. J'ai eu

[1] Il s'agit de la mesure annoncée par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 4 février 1965. Voir le texte de cette déclaration dans *L'Année politique* 1965, p. 424-430.

[2] Le Groupe des Dix a été formé en 1961 par les banques centrales de RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, France, Japon, Suède, Canada et Royaume-Uni avec pour objectif la conclusion avec

l'occasion de renouveler notre opposition à l'idée de créer des liquidités monétaires additionnelles. Dans une discussion quelque peu confuse, toute allusion directe à ce projet a été supprimée au grand désappointement du secrétaire américain au Trésor qui se livre, à ce sujet, à un grand effort de propagande et qui en fera certainement le thème de son discours. Au cours de la discussion, j'ai reçu appui de la Hollande et de la Belgique, mais l'Italie comme la Grande-Bretagne ont adopté l'attitude contraire.

Je compte rappeler demain, en assemblée générale, les thèmes fondamentaux de notre politique monétaire.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

272

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3965 à 3967. *Alger, 26 septembre 1966.*

(*Reçu* : le 26, à 22 h. 40).

Selon les informations données à notre mission militaire de liaison[1] par le capitaine Gourine[2], le colonel Boumediene porte un intérêt particulier à deux projets qui concernent la formation des cadres de l'ANP.

L'école interarmes de Cherchell est dirigée depuis 1962 par des Égyptiens. Les résultats ont beaucoup déçu l'État-major algérien, qui envisage actuellement de substituer des instructeurs Français aux Égyptiens. Pour préparer cette relève, le colonel Boumediene souhaiterait que fût organisé en France, sans doute à Coëtquidan, un stage particulier pour une quarantaine d'officiers et d'élèves officiers algériens, qui deviendraient ensuite les collaborateurs des instructeurs Français enseignant à Cherchell.

Par ailleurs, une note a été adressée par le cabinet du ministère de la Défense nationale, à notre mission de liaison, pour souligner avec insistance le désir des autorités algériennes de placer le futur lycée technique de Cap

le FMI, d'accords généraux d'emprunt permettant à ce dernier d'augmenter ses ressources. Après réorganisation en 1963, il a étendu son activité à l'étude de la situation des paiements internationaux, à la détermination des besoins futurs de réserves internationales et à la préparation de projets de réformes pour le FMI.

[1] La Mission militaire française de liaison et de coordination, issue de la Commission centrale de cessez-le-feu (mars 1962), a été établie en juin 1962 auprès du commandant supérieur des forces françaises. Amenée à participer aux projets d'assistance technique, elle est prise en charge le 1er janvier 1964 par le secrétariat d'État. Elle est devenue un service de l'ambassade de France à Alger en mai 1964. Un arrêté du 25 septembre 1964 définit son organisation.

[2] Le capitaine Madani Gourine, proche du colonel Boumediene, est plus spécialement chargé des relations avec la Mission militaire française de liaison et de coordination et doit également coordonner l'ensemble de l'aide militaire étrangère.

Matifou sous une direction française, au moins pendant la période initiale de la reconversion de l'établissement[1].

Je vous adresse par valise copie de cette note, accompagnée de commentaires ainsi qu'une lettre relative à l'école de Cherchell[2] et du stage en France des futurs instructeurs algériens[3]. Ces deux projets témoignent de la volonté du colonel Boumediene d'élargir de façon importante la part réservée à la coopération française dans le domaine de la formation des cadres de l'armée. De telles intentions correspondent parfaitement au rôle que nous souhaitons nous réserver dans l'ANP. Je vous serais donc reconnaissant de les examiner avec une attention particulière.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

273

NOTE

Sur la coopération spatiale franco-soviétique

N. n° 254/AS. *Paris, 27 septembre 1966.*

Aux termes de l'accord franco-soviétique du 30 juin 1966[4] sur une coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques, il a été prévu que des groupes de travail mixtes, composés de représentants des organismes scientifiques des deux pays, assureraient l'élaboration et l'exécution des programmes de coopération dans les domaines suivants : satellites scientifiques, météorologie et télécommunications.

La première réunion de ces groupes de travail devant avoir lieu à Moscou les 10 et 11 octobre, une réunion préparatoire s'est tenue ce jour sous la présidence de M. Peyrefitte[5].

[1] Cette demande de reconversion du lycée technique d'Alger-Cap Matifou fait l'objet de la lettre adressée par le ministère algérien de la Défense nationale (n° 624) du 19 septembre 1966 au colonel, chef de la Mission militaire de liaison et de coordination. Elle est transmise, assortie de commentaires, par l'ambassadeur de France à Alger, sous référence n° 2893/MLC/CAB en date du 26 septembre 1966. Ces documents ne sont pas reproduits. Dénommée École nationale des ingénieurs et techniciens, cette école, dont les objectifs sont autant civils que militaires, sera ouverte en 1967 avec la coopération de sept officiers et sous-officiers français.

[2] L'aide de la France est sollicitée pour instruire un cycle d'enseignement militaire dont le noyau serait l'académie interarmées de Cherchell et qui comprendrait les écoles de formation interarmées de sous-officiers ainsi que les écoles d'armes. La pénétration française dans ce dernier cycle serait beaucoup plus lente et progressive puisqu'elle devrait tenir compte de la situation interne de l'ANP et des autres aides étrangères, égyptienne et soviétique en particulier.

[3] Trois stages de quarante élèves environ sont prévus pour la formation en France d'officiers et d'élèves-officiers de l'Armée de Terre. Le premier débute à Coëtquidan le 15 janvier 1967. La formation future des cadres algériens doit se faire à Cherchell dans un avenir non précisé.

[4] L'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur une coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques est signé à Moscou le 30 juin 1966.

[5] Alain Peyrefittte, diplomate, est ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis le 8 janvier 1966 dans le troisième cabinet de G. Pompidou jusqu'en avril 1967.

1. Au sujet de la coopération en vue du lancement par l'Union soviétique d'un satellite français (article II de l'accord)[1], le ministre a insisté sur le fait qu'en raison de nos engagements antérieurs relatifs au lancement de nos satellites et des implications financières qui en découlent, le gouvernement français n'est pas en mesure de donner une suite concrète à l'accord pendant l'année 1967.

La délégation française devra exposer franchement cette situation et fera valoir le fait que les engagements de la France, notamment dans le cadre du CECLES[2] pour les lanceurs lourds et de la coopération spatiale avec les États-Unis pour les satellites scientifiques, remontent à plusieurs années et ont épongé nos possibilités jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Nos représentants feront connaître le désir du gouvernement français de donner vie à la coopération spatiale franco-soviétique, au fur et à mesure que nos possibilités financières dans ce domaine le permettront. La délégation pourra, en particulier, marquer son intérêt pour le lancement par l'Union soviétique d'un satellite léger, de préférence au satellite de 250 kilogrammes qui a été envisagé.

2. Le ministre a également indiqué au groupe chargé des télécommunications le souci du gouvernement français de montrer, le plus clairement possible, à la délégation soviétique les limites de notre coopération dans le domaine spatial.

Là, également, la délégation française rappellera qu'antérieurement à la signature de l'accord franco-soviétique, le gouvernement français avait souscrit des engagements dont il ne peut maintenant se dégager (accord de 1964 avec INTELSAT)[3].

M. Peyrefitte a concédé le peu d'intérêt pratique que revêtait en fait la coopération franco-soviétique dans ce domaine (le système soviétique a été spécialement conçu pour les besoins de l'URSS, sa technologie est

[1] L'article II de l'accord du 30 juin 1966 stipule :

« Cette coopération s'effectuera : – dans le domaine de l'étude de l'espace, y compris, en principe, le lancement par l'Union soviétique d'un satellite français – dans le domaine de la météorologie spatiale avec utilisation des appareils scientifiques les plus récents – dans l'étude des télécommunications par l'intermédiaire des satellites artificiels de la terre, ainsi que par des projets et des expériences en commun, en particulier dans le domaine de la télévision – par l'échange d'informations scientifiques, de stagiaires, de délégations scientifiques et par l'organisation de conférences et de symposiums – Les informations scientifiques obtenues au cours des expériences effectuées en commun doivent être accessibles aux deux Parties contractantes et transmises dans des délais raisonnables. Le droit de première publication appartient aux auteurs de l'expérience ».

[2] Le CECLES : organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux ou ELDO : *European Space Vehicule Launcher Development Organization*, est créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962 par l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni. La convention entre en vigueur le 29 février 1964.

[3] L'accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial des télécommunications par satellites (INTELSAT) est signé à Washington le 20 août 1964 par dix-neuf États dont la France et les États-Unis. Pour la France le décret n° 65232 du 24 mars 1965 porte publication de cet accord. Il est publié, outre le *Journal Officiel*, dans le recueil des *Traités et accords de la France, 1965, n° 35*.

différente de la nôtre et les liaisons entre le monde soviétique et le reste de la planète ont, dans le domaine particulier des télécommunications, un volume extrêmement modeste).

En revanche, il a insisté sur l'importance politique de la coopération scientifique dans ce secteur : en 1964 la France a dû conclure avec INTELSAT un accord qu'il faut bien qualifier de léonin et il ne sera pas sans intérêt, lors des conversations qui s'ouvriront en 1969[1] pour le renouvellement de cet accord, de disposer de toute la « capacité de dissuasion » que peuvent offrir les perspectives d'une coopération franco-soviétique en matière de télécommunications. Il conviendra, en effet, à cette date, de mettre fin au monopole que les États-Unis se sont assuré au sein de monde occidental.

Le ministre a indiqué comme thème utile des travaux de ce groupe, la recherche de la normalisation et de la rationalisation des techniques françaises et soviétiques.

3. Quant au troisième groupe de travail chargé de la météorologie et de l'aéronomie, ses travaux ne se heurtent pas aux obstacles politiques et financiers qui limitent l'activité des deux autres groupes et il aura toute latitude pour favoriser la coopération avec les Russes dans ce secteur.

(Questions spatiales, URSS)

274

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3169 à 3180.
Sans diffusion.

Pékin, 28 septembre 1966.

(*Reçu :* 12 h. 13).

Je me réfère à votre télégramme n° 685 et à mes télégrammes nos 3079 à 3081 et 3128 à 3129[1].

Le premier secrétaire de cette ambassade a été convoqué au Wai Chiao Pu cet après-midi à 15 heures, pour une communication relative « au cimetière des étrangers ». Je l'ai prié, si son interlocuteur manifestait l'intention de lui rendre le texte de ma protestation du 21 septembre, de lui

[1] L'accord du 20 août 1964 stipule dans son article 9 qu'au plus tard le 1er janvier 1969, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace soumettra aux diverses parties à cet accord, un rapport présentant ses recommandations sur les dispositions définitives concernant le système commercial international des télécommunications par satellites (INTELSAT) destiné à remplacer le régime provisoire établi par le présent accord.

[2] Ces télégrammes non repris sont respectivement en date des 21 et 24 septembre 1966. Ils font partie d'une série relatant les protestations et les efforts de l'ambassade de France pour éviter la destruction des tombes des Français enterrés au cimetière des étrangers de Pékin et en réponse les réactions de Paris devant le comportement inadmissible des Chinois. Les principales étapes de cette affaire qui s'est prolongée plusieurs semaines ont été les suivantes :

déclarer que cette note, à laquelle le Département avait donné sa pleine approbation, ne pouvait être reprise.

M. Menguy a été reçu par un représentant des Affaires consulaires, celui-ci lui a donné lecture d'un texte manuscrit qu'il a transcrit littéralement et qui est le suivant :

Citation

« Nous refusons catégoriquement la note adressée par l'ambassade de France au sujet du cimetière étranger de Pékin. Nous considérons que l'étonnement exprimé dans cette note est dépourvu de tout fondement. Nous ne pouvons, d'autre part, accepter les regrets exprimés par votre ambassade.

Au sujet de ce cimetière, le Vice-directeur des Affaires consulaires, M. Wang Tsung-Li, avait exprimé, le 20 septembre, son point de vue à M. Pagniez en termes explicites. Ce qui est étrange, c'est que l'ambassade de France a néanmoins saisi de cette affaire le ministère des Affaires étrangères par note en date du 21 septembre.

C'est animé d'un esprit d'amitié entre les peuples de Chine et de France qu'en dépit de cette attitude de l'ambassade, je voudrais vous parler de cette question.

M. Menguy sait fort bien que la plupart des soldats des agresseurs impérialistes des huit puissances alliées ont commis des crimes contre la Chine. Leurs mains sont souillées du sang du peuple chinois, ils faisaient la loi en

En raison de l'apparition d'affiches rédigées en termes injurieux invitant les Gardes rouges à détruire sans délai les tombes des étrangers dont les Français, l'ambassadeur envoie deux de ses collaborateurs au cimetière des étrangers pour s'informer mais ils sont empêchés d'y accéder (télégramme n° 2848 du 4 septembre 1966 non reproduit). M. Paye adresse alors le 4 septembre une première note au Wai Chiao Pu demandant des éclaircissements sur cette attitude (se reporter ci-dessus aux télégrammes n°s 2873 et 2883 du 6 septembre 1966).

Quinze jours plus tard, le 20 septembre, les autorités chinoises convoquent le conseiller de l'ambassade pour lui faire part de leur approbation tant de la destruction qui a bien eu lieu des tombes des « impérialistes » envahisseurs que du refus d'accès au cimetière opposé aux membres de l'ambassade. M. Pagniez proteste vivement et demande ce que sont devenus les corps des Français dont les tombes ont été détruites mais sans obtenir de réponse. Il se rend ensuite avec l'attaché militaire au cimetière et ne peut que constater l'étendue des profanations (télégramme n° 3071 du 20 septembre 1966, non repris).

Les tombes des militaires des autres puissances (qui étaient également intervenues jadis en Chine) ayant été elles aussi démolies, les Américains qui n'entretiennent pas de relations avec la RPC expriment le désir de recevoir des Français les informations qui seraient en leur possession sur les profanations concernant des ressortissants des États-Unis ; Paris accède à cette demande (télégrammes n° 554 de Washington du 21 septembre 1966 et n° 3140 de Pékin du 29 septembre 1966, non reproduits).

Devant l'attitude des Chinois, l'ambassadeur de France se rend à son tour lui-même au cimetière des étrangers et constate la réalité des profanations effectuées. Il adresse alors le 21 septembre une nouvelle note formelle de protestation, (télégramme n° 3079, non repris) exprimant sa surprise devant le silence persistant du Wai Chiao Pu et l'approbation donnée à de tels agissements. Puis il demande à Paris des instructions (télégramme n° 3079, non repris). Le ministère des Affaires étrangères approuve son attitude (télégramme de Paris n° 685 du 22 septembre 1966, non reproduit). Cependant les autorités de Pékin ne réagissent pas (télégrammes n°s 3128 et 3129 également non repris) à la démarche française. Enfin, comme l'indique le présent télégramme n° 3169, le Wai Chao Pu convoque le 28 septembre le premier secrétaire d'ambassade, et rejette totalement la protestation française. Il tente de lui remettre une note confirmant la position chinoise mais M. Menguy refuse de l'accepter.

Chine. Ils ont commis des crimes envers le peuple chinois qui ont suscité chez lui une grande indignation à l'endroit de ces impérialistes et la résolution de s'opposer à l'agression des impérialistes étrangers et de résister à l'oppression à l'intérieur du pays. Il s'agissait d'une lutte héroïque. Le peuple chinois a fini par remporter la victoire révolutionnaire en 1949 et a mis fin à l'oppression des réactionnaires, de l'intérieur et de l'extérieur.

Ainsi que l'a dit le président Mao, c'est à cause de cette victoire que notre nation n'est plus malmenée et que nous sommes debout.

M. Menguy sait également qu'à l'heure présente la grande révolution prolétarienne se déroule impétueusement. Dans cette action, il s'agit de détruire les quatre anciennes notions et d'édifier les quatre nouveautés.

Les gardes rouges ont détruit les monuments du cimetière public étranger et ne tolèrent plus les traces de l'agression impérialiste. Ces sentiments sont compréhensibles. Cette action est juste. Ils ont bien agi et avec raison.

Aujourd'hui le peuple chinois ne permet pas qu'en Chine on mène contre lui des actions impérialistes, ni que l'on défende l'agression de l'impérialisme.

Quant à la question posée concernant quelques tombes civiles qui ont été détériorées, je ne voudrais pas m'y arrêter longuement car votre ambassade a certainement compris le sens de la conversation intervenue entre M. Wang et M. Pagniez.

Le sous-directeur des Affaires consulaires a déclaré à celui-ci, le 20 septembre, que s'il est exact que, lors de la destruction des tombes des soldats impérialistes, avaient été également endommagées ou détruites quelques sépultures où reposent des morts n'appartenant pas aux forces impérialistes, les autorités chinoises intéressées s'en sont rendu compte et ont déjà pris des mesures pour remettre en état ces monuments.

Ces faits montrent que nous avons agi conformément à la politique étrangère de notre pays et que nous avons apporté à ce problème une solution juste. En conséquence, la protestation formulée par votre ambassade n'est pas fondée et nous la rejetons catégoriquement.

Dans sa note du 21 septembre, votre ambassade, tout en refusant de reconnaître ces faits, a déclaré que le Wai Chiao Pu avait gardé le silence sur ces interventions et notes antérieures. Si vous avez bonne mémoire, chaque fois que nous avons été saisis par votre ambassade, nous avons apporté une réponse explicite, notamment les 5, 7 et 8 septembre. Si, à ce sujet, votre ambassade déclare que nous avons gardé le silence, c'est une opinion qui a pour objet de mélanger le noir et le blanc.

Ce qu'il est encore plus difficile de comprendre, c'est le prétendu refus du Wai Chiao Pu de donner des renseignements sur le sort actuel des restes de vos morts. M. Wang, le 20 septembre, a donné une réponse à ce sujet. Il vous a dit que vous pouviez, vous-mêmes, voir sur place ce qu'il en est des cadavres des Français enterrés dans ces tombeaux. Il s'agit là d'une réponse juste. En conséquence, vos regrets à ce sujet sont dépourvus de tout fondement.

En un mot, la protestation, l'étonnement et les regrets exprimés dans votre note ne sont pas fondés. Nous ne pouvons les accepter. Je fais donc retour de cette note à votre ambassade et vous prie de la reprendre ».

Fin de citation

Le premier secrétaire, estimant inutile de réfuter à nouveau les inexactitudes contenues dans cette déclaration, a demandé à son interlocuteur s'il en avait terminé. Il a alors déclaré qu'il avait reçu des instructions, au cas où la note de protestation serait refusée par le Wai Chiao Pu, de s'abstenir de la reprendre. L'entretien s'est terminé sur ces paroles.

Je prends toutes dispositions pour que ma note de protestation ne puisse, si le Wai Chiao Pu entend me la retourner, être acceptée officiellement à l'ambassade.

J'adresse au Département, par la prochaine valise, le dossier complet de cette affaire.

(Collection des télégrammes, Chine, 1966)

275

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4005 à 4007[1]. *Alger, 28 septembre 1966.*
Réservé.

(*Reçu* : 22 h. 00).

La solution algérienne du problème des Harkis vient de m'être donnée par l'intermédiaire de l'attaché des forces armées[2].

Je puis, dès maintenant, retenir de cette communication que le président Boumediene a retenu le principe de la libération de la totalité des anciens supplétifs[3]. Toutefois, souhaitant amener le plus grand nombre possible d'entre eux à choisir de demeurer en Algérie, il ne veut procéder aux libérations que par étapes.

Ceux qui sont encore emprisonnés seront placés dans des compagnies de travaux, ceux qui se trouvent déjà dans de telles compagnies seront

[1] Ce télégramme porte la mention : *prière communiquer Minarmées.*

[2] Le colonel Dunand-Henry depuis le 17 juin 1966.

[3] Près de 1 300 ex-supplétifs sont encore détenus par les autorités algériennes : 780 dans les prisons de El Harrach, Lambese et Berrouaghia. Les autres ont été affectés dans quatre compagnies de travail de l'Armée nationale populaire, dépendant de la direction du Génie 1 à Hussein Dey, 2 dans la région d'Ouargla et 1 dans la région de Béchar. C'est au cours d'une réunion des responsables de la Défense nationale algérienne, tenue le 22 septembre 1966, qu'ont été décidées les mesures prises pour régler définitivement la situation de ces anciens supplétifs. Se reporter à la dépêche d'Alger n° 536/ALG/FA/S du 28 septembre 1966, non publiée.

progressivement libérés. Pour commencer, la compagnie d'Hussein-Dey, d'un effectif de 120 à 160 hommes, sera dissoute dans les prochains jours.

La suggestion présentée par le colonel Dunand-Henry de faire interroger ces travailleurs par une commission militaire mixte franco-algérienne n'a rencontré aucun écho.

Malgré les assurances données sur le caractère formel des ordres du président « qui ne sauraient être interprétés, par les exécutants », on peut craindre qu'une fois de plus la réalisation de ce programme ne souffre de difficultés ou de délais : en effet, le calendrier des diverses opérations ne semble pas avoir été fixé ou, s'il l'a été, ne m'a pas été communiqué. Je ne mets pas en doute la sincérité des intentions du colonel Boumediene, qui a fini par trancher d'une façon positive dans le principe un problème fort embarrassant pour lui. Il n'en reste pas moins que je serai privé, dans la pratique, des moyens de contrôler l'exécution du plan arrêté.

Je vous adresse, par dépêche, d'autres précisions sur la conversation que notre attaché militaire a eue avec le capitaine Gourine[1].

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

276

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5492 à 5496. *Bonn, 30 septembre 1966.*
Réservé.

(*Reçu* : 22 h. 00).

M. Carstens[2], que je viens de voir à l'*Auswärtiges Amt*, m'a fourni sur les récentes conversations américano-allemandes de Washington[3] les indications suivantes :

– on se félicitait à Bonn de ces rencontres régulières entre les dirigeants des deux pays. Elles permettaient, comme ce fut encore le cas cette fois-ci, de constater l'accord des deux pays sur la politique générale. Cet accord s'était révélé complet sur le problème allemand, notamment sur le rétablissement de l'unité de l'Allemagne ;

– M. Johnson – et son interlocuteur n'avait pu que s'en féliciter – avait souligné l'intérêt qu'il portait à l'unification de l'Europe, sur le plan politique, comme sur le plan économique. Le président des États-Unis

[1] Gourine (capitaine Madani), proche du colonel Boumediene, chargé des relations avec la Mission militaire française de liaison et de coordination et de coordonner l'ensemble de l'aide militaire étrangère.

[2] Karl Carstens, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1960.

[3] Le chancelier Erhard a séjourné aux États-Unis du 24 au 28 septembre 1966. Le texte du communiqué conjoint publié le 27 septembre ainsi que le texte de l'allocution prononcée par le Chancelier au club national de la Presse le même jour, sont transmis par la dépêche de Washington n° 1511 du 30 septembre 1966, non publiée.

et le chancelier avaient également réaffirmé leur fidélité à l'Alliance Atlantique ;

– les questions nucléaires n'avaient pas été approfondies, contrairement à ce que l'on a lu ici et là, les Américains n'avaient pas demandé aux Allemands de modifier leur position. Celle-ci était bien connue. Le gouvernement de Bonn adopte une attitude positive quant à la conclusion d'un traité sur la non-dissémination. Mais la signature ne doit pas empêcher que, dans le cadre Atlantique ou en Europe, on ne parvienne à une solution du problème atomique. Sans solution de ce genre, la République fédérale n'accèderait pas au traité envisagé. M. Erhard l'avait rappelé à Washington.

À cet égard, les Américains se demandaient si les Soviétiques ne commençaient pas à redouter que le danger de la dissémination ne fût plus grand encore en dehors d'Europe qu'en Europe. À Moscou, on s'interrogeait en particulier sur les risques venant de l'Inde. Si cette impression se confirmait, le Kremlin ferait peut-être moins de difficultés pour accepter les conditions auxquelles les États-Unis subordonnaient la conclusion d'un traité et qui intéressaient au premier chef l'Allemagne occidentale ;

– sur le problème de l'achat des armements et de leur financement[1], le secrétaire d'État m'a indiqué que la République fédérale ne pourrait sûrement pas exécuter dans son intégralité l'accord en cours (télégramme de M. Lucet n°s 5635 à 5648)[2]. On s'efforcerait, cependant, à Bonn de faciliter les choses à Washington en ce qui concerne les devises. Au-delà du 1er juillet 1967, « tout était ouvert ».

Au sujet du comité américano-anglo-allemand[3], dont la création a été décidée, M. Carstens s'est exprimé du bout des lèvres. Ce ne serait pas facile pour les Allemands, m'a-t-il déclaré, de se trouver seuls en face des Américains et des Anglais. Il a murmuré que les études auxquelles on procéderait pourraient aboutir à une diminution des forces anglo-saxonnes en territoire allemand.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

[1] Aucune solution satisfaisante n'a été apportée au problème des achats d'équipement militaire américains par la RFA, destinés à compenser les conséquences sur la balance des paiements des États-Unis, de l'entretien des forces américaines stationnées en Allemagne. Aux termes des accords en vigueur, la RFA s'est engagée à effectuer des achats d'équipement militaire aux États-Unis pour 1 350 millions de dollars au cours d'une période de deux ans qui vient à échéance le 30 juin 1967. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a passé des commandes pour une valeur de 750 millions de dollars environ. Le chancelier Erhard aurait sollicité un moratoire de quatre ans pour le reste de la somme due en vertu des accords.

[2] Le télégramme de Washington n°s 5635 à 5648 du 28 septembre 1966, non publié, traite de la balance des paiements américaine.

[3] Les États-Unis ont relancé le projet de la constitution d'une commission tripartite en vue d'une révision de la stratégie occidentale en Europe. Cette commission se préoccuperait du niveau des effectifs des forces américaines en RFA mais aussi des modalités de paiement qui constituent la pierre d'achoppement des relations entre Washington et Bonn.

277

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5691 à 5694. *Washington, 30 septembre 1966.*

(*Reçu* : le 1er octobre, 03 h. 45).

Communiqué à New York n° 365.

Prière de communiquer au ministère des Finances.

Le secrétaire d'État a reçu le ministre de l'Économie nationale et des Finances le 29 septembre.

Après un échange de vues sur les travaux du Fonds Monétaire International, le secrétaire d'État a demandé à M. Debré si nous entendions, dans les années à venir, continuer notre programme d'aide à l'Afrique. On l'espérait vivement du côté américain.

M. Debré a répondu que nous avions en effet l'intention, sauf changement important d'ordre international, de continuer l'aide en cours. Toutefois le versement d'une aide financière et budgétaire ne suffisait pas à régler le problème. Il fallait penser à l'organisation des marchés. De toute manière, il fallait que les pays d'Afrique puissent savoir de façon certaine quelles quantités de leurs produits agricoles trouveront preneur et à quel prix. C'était vraiment là, la seule manière d'aider les pays sous-développés et il était fâcheux que M. Fowler[1] ait laissé croire que la création de liquidités additionnelles était le remède au problème des pays sous-développés. Peut-être y aurait-il intérêt à voir les travaux des dix s'orienter dans cette direction, bien entendu avec toute la discrétion voulue. Le secrétaire d'État n'a pas fait d'objection à ces propositions. Il a fait valoir que c'était en somme le programme que les États-Unis entendaient suivre dans leurs relations avec les États américains et en particulier dans le cadre de l'Alliance pour le Progrès[2].

M. Rusk a d'autre part indiqué que les surplus agricoles américains disparaissaient et qu'il était pourtant nécessaire d'exporter en particulier du blé vers l'Inde et d'autres pays. Il serait souhaitable que la France et même des puissances industrialisées sans agriculture participent au moins financièrement à cet effort commun.

M. Debré a répondu que nous poursuivions dans le cadre européen une politique d'exportation agricole qui nous imposait des charges financières. Il était difficile de nous demander en plus de subventionner en quelque sorte l'agriculture américaine pour qu'elle accroisse ses exportations.

[1] Fowler (Henry Hamill) secrétaire américain au Trésor depuis 1965.

[2] L'Alliance pour le Progrès créée en 1961 à l'initiative du président Kennedy pour soutenir, en Amérique Latine, les régimes démocratiques et réformateurs, et dissuader quiconque voudrait suivre l'exemple cubain.

Ceci dit, il n'était pas impossible d'étudier l'ensemble de ces problèmes soit bilatéralement soit dans le cadre de l'OCDE mais avec discrétion et sans songer à une réclame politique de quelque ordre que ce soit.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

278

M. LAMBROSCHINI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1984 à 1992. *Saigon, 2 octobre 1966, 9 h. 00.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 12 h. 50).

Depuis leur mise en liberté provisoire MM. Grandjean et Goxe[1] ont repris la direction de leurs entreprises mais n'ont pas encore reçu l'autorisation de quitter le Vietnam et doivent se rendre une fois par semaine dans les locaux de la sécurité militaire pour faire constater leur présence à Saigon.

Je m'emploie bien entendu à faire lever ces contraintes mais jusqu'à présent le général Loan[2] n'a pas donné l'impression de désirer mettre un terme à cette affaire et semble au contraire vouloir y impliquer maintenant le plus grand nombre de Français possible.

Affectant toujours de rechercher des informations sur le fameux complot « monté par les colonialistes français », le commandant de la sécurité militaire s'obstine à poursuivre sa prétendue enquête.

Certes depuis l'incarcération de MM. Grandjean et Goxe, le général Loan n'a plus ordonné d'arrestation mais il n'a pas cessé de convoquer nombre de nos ressortissants, généralement choisis parmi les plus représentatifs, pour les astreindre à de fastidieux interrogatoires dont la longueur n'a d'égale que la stupidité.

Certains de nos compatriotes dont l'activité professionnelle s'exerce à la fois au Cambodge et au Vietnam ont été ainsi invités à préciser les « raisons secrètes » de leur séjour à Phnom Penh au moment où le général de Gaulle s'y trouvait et la nature des rapports « confidentiels » qu'ils ont remis à notre ambassade dans cette ville à la même époque.

D'autre ont été priés de développer par écrit leurs opinions sur « le neutralisme du général de Gaulle » et de détailler « l'ensemble des directives » que leur « adressait le consul général de France à Saigon. »

[1] Le 6 septembre 1966, MM. Philippe Grandjean, directeur des Brasseries et Glacières d'Indochine, et Abel Goxe, directeur de la société UCIA, sont arrêtés à Saigon par la sécurité militaire sud-vietnamienne. Le 8 septembre le Premier ministre sud-vietnamien, le général Nguyen Cao Ky, les accuse d'avoir versé 15 millions de piastres à des agents du Vietcong afin de saboter les élections du 11 septembre. Puis il précise que s'ils sont reconnus coupables, ils risquent la peine capitale. Le 20 septembre les deux industriels français sont libérés.

[2] Général Nguyen Ngoc Loan, chef de la sécurité militaire sud-vietnamienne.

Plusieurs enfin après avoir été menacés de lourdes peines « pour avoir fourni des renseignements au deuxième bureau » ont été l'objet de pressions tenant à les amener à coopérer avec les services de sécurité vietnamienne « afin de participer à la défense du monde libre. »

Il va sans dire que la colonie française n'ignore rien de ces brimades que le général Loan étend d'ailleurs maintenant aux Eurasiens et aux Vietnamiens de nationalité française. Elle en éprouve de l'amertume et chaque jour, nombreux sont ceux de ses membres qui me font part de leur inquiétude pour leur avenir dans ce pays.

Ils sont d'autant plus anxieux qu'à la veille de la prochaine conférence de presse du Président de la République[1], ils appréhendent à nouveau les réactions passionnelles du Premier ministre dont le comportement récent au cours du développement de l'affaire Grandjean et Goxe n'est pas encore oublié.

Je ne suis pas loin de partager leur sentiment d'autant plus que je suis encore, du moins je le crois, seul à savoir que le FNL sera dans les premiers jours de novembre, autorisé à ouvrir un bureau de presse à Paris[2].

Il est indéniable qu'une pareille nouvelle, quand elle sera connue à Saigon, ne manquera pas de provoquer au sein du directoire une très grande irritation dont les ressortissants français subiront à coup sur les effets.

Je serais donc particulièrement reconnaissant au Département de vouloir bien d'ores et déjà intervenir auprès des services intéressés pour que l'ouverture de l'agence de presse du FNL se passe sans une trop grande publicité qui n'ajouterait rien d'ailleurs à l'événement mais qui, dans la conjoncture actuelle pourrait être lourde de conséquences pour le sort des ressortissants français dont je dois assurer la protection.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1966)

279

M. FONTAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4523 à 4533. *Moscou, 4 octobre 1966.*

(*Reçu* : 17 h. 50).

Les entretiens que j'ai eus depuis mon arrivée à Moscou avec M. Kyrilline, Vice-président du Conseil et président du Comité d'État pour la Science et la Technique, ainsi qu'avec M. Petrosiantz, président du Comité d'État pour l'énergie atomique, ont été consacrés à l'étude des

[1] Le général de Gaulle donne une conférence de presse à l'Élysée le 28 octobre 1966.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note de Phnom Penh du 28 août 1966.

problèmes concrets que pose l'application des différents accords franco-soviétiques de coopération scientifique et technique, et en particulier de ceux qui ont été signés à Moscou le 30 juin dernier[1]. D'une façon générale, j'ai trouvé mes interlocuteurs très favorablement disposés et désireux de donner à ces textes tous leurs effets dans les meilleurs délais.

J'ai abordé avec M. Kyrilline la question de la répartition des compétences entre les différentes commissions résultant des accords en vigueur et de leur position par rapport à la commission permanente créée par la déclaration commune du 30 juin[2]. Pour sa part, mon interlocuteur estime que cette dernière, dont nous connaissons déjà la composition du côté soviétique, devrait se réunir assez rarement, c'est-à-dire une ou peut-être deux fois par an. Son rôle serait d'examiner les problèmes pratiques que pose l'application des accords et de rechercher les possibilités complémentaires permettant de développer la coopération. M. Kyrilline a insisté sur le fait que le gouvernement soviétique avait l'intention de donner à sa délégation au sein de cette commission un statut permettant aux décisions qui seraient prises d'être effectivement appliquées par les administrations soviétiques. Dans le même esprit, il est prévu de créer auprès du GKNT[3], dont il apparaît clairement que par la personne de M. Kyrilline et de son adjoint M. Gvichiani, il sera l'organe moteur de cette coopération franco-soviétique, une sorte de secrétariat permanent qui préparera les dossiers et, dans l'intervalle des réunions de la commission permanente, soumettra au Conseil des ministres les questions exigeant une décision.

D'autre part, le Vice-président du Conseil est d'accord pour que cette « grande commission » coiffe les commissions ou groupes de travail résultant des cinq accords existants : l'accord commercial, l'accord sur la coopération scientifique, technique et économique, l'accord sur la coopération atomique entre le CEA[4] et le GLAVATOM[5], l'accord sur la coopération spatiale et l'accord sur la télévision en couleurs, ce dernier étant toutefois considéré comme entrant dans le cadre de l'accord de coopération scientifique et technique.

Dans l'ensemble, la conception soviétique du rôle et de la compétence de la grande Commission, telle que me l'a exposée M. Kyrilline, me paraît témoigner de la volonté du gouvernement moscovite de donner à cet organisme des pouvoirs effectifs et des moyens de travail permanents.

En ce qui concerne la commission prévue par l'accord de coopération scientifique, technique et économique, ou « petite commission », M. Kyrilline m'a indiqué qu'elle serait également présidée par un membre du GKNT (sans doute M. Gvichiani) et qu'elle comprendrait en outre des

[1] Lors de la visite du général de Gaulle en URSS du 20 au 30 juin 1966.

[2] Déclaration finale de la visite du Président de la République française en Union soviétique.

[3] GKNT : Comité d'État soviétique pour la science et la technique.

[4] CEA : Commissariat à l'énergie atomique.

[5] Le GLAVATOM est le comité d'État pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

représentants du *Gosplan*[1], du *Minindiel*[2], du ministère du Commerce extérieur, de l'Académie des Sciences, du Comité d'État pour l'énergie atomique et de la Banque pour le Commerce extérieur, une première réunion pourrait être envisagée avant la fin de l'année. D'ici là, des échanges de vues seraient utiles tant pour déterminer certains points relatifs à sa procédure et au champ de compétence par rapport à d'autres accords, que pour procéder à une première confrontation des thèmes d'intérêt commun. J'en ai, pour ma part, cité quelques-uns tirés des « actions concertées » de la DGRST[3]. M. Kyrilline et M. Gvichiani en ont cité d'autres. Il a été entendu qu'avant le retour à Paris de la délégation, certaines questions relatives aux futurs travaux de cette commission seraient examinées entre experts.

M. Kyrilline et M. Petrosiantz[4] m'ont d'autre part confirmé qu'après les conversations que venaient d'avoir à Vienne les experts français et soviétiques, le protocole relatif à l'installation de notre chambre à bulles à Serpukhov[5] pouvait être considéré comme définitivement mis au point, sous réserve de quelques détails rédactionnels. M. Hirsch, qui doit me rejoindre dans quelques jours, pourra donc signer ce document avant mon départ. J'ai pu visiter d'ailleurs, en compagnie de M. Perrin et de l'ensemble de la délégation, le grand accélérateur de Serpukhov et constater que les savants et techniciens français y étaient attendus avec intérêt et sympathie.

Il a été également entendu que les trois groupes de travail créés par l'accord sur la coopération spatiale, pourraient effectivement être installés au cours de mon séjour. En conséquence M. Coulomb et une vingtaine d'experts me rejoindront à la fin de cette semaine. Dans le même ordre d'idées, j'ai visité aujourd'hui la station de télécommunications spatiales qui contrôle le satellite *Molnya*.

Enfin, les travaux de la quatrième session de la commission mixte pour la télévision en couleurs, dont M. Kyrilline et moi-même avons ouvert et clôturé les travaux, se sont déroulés de façon satisfaisante. Un télégramme séparé en rend compte.

La délégation partira demain soir, conformément au programme proposé à l'ambassade par le GKNT, pour la Sibérie et l'Asie centrale. Elle visitera en particulier la branche sibérienne de l'Académie des Sciences de Novossibirsk et les installations scientifiques de la République de Kirghizie.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] Le *Gosplan* est l'organe central chargé de suivre l'application des objectifs du plan pour la production industrielle, agricole, etc.

[2] Le *Minindiel* est le ministère soviétique des Affaires étrangères.

[3] Sigle de la Délégation Générale à la Recherche scientifique et technique.

[4] M. Petrosiantz, homme politique soviétique, est à la tête du Comité pour l'utilisation de l'énergie atomique.

[5] À ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 291.

280

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5751 à 5766. *Washington, 4 octobre 1966.*

(*Reçu* : le 5, 01 h. 45).

M. Couve de Murville s'est entretenu, le 3 octobre, avec le secrétaire d'État des États-Unis[1].

Après un bref examen de la question du sud-ouest africain, la conversation porte successivement sur le Sud-Est asiatique et l'OTAN.

1. *Le Sud-Est asiatique.*

Rappelant la lettre que M. Rusk lui a adressée le 24 septembre, le ministre indique qu'il convient de part et d'autre de s'expliquer, compte tenu de ce qui a été dit dans la presse.

S'agissant du Cambodge, M. Couve de Murville constate que, malgré les difficultés suscitées par la guerre le long de la frontière avec le Vietnam, les États-Unis ne souhaitent pas avoir de mauvaises relations avec Phnom Penh et respectent la position de neutralité de ce pays. De son côté, le Cambodge ne paraît pas soucieux d'envenimer ses relations avec Washington. Le refus de recevoir M. Harriman s'explique par les déclarations américaines sur les frontières[2] qui ont vivement irrité le prince Sihanouk. Nos conversations avec les Khmers nous ont laissé l'impression que la question du voyage de l'ambassadeur américain pourrait être reprise dans quelque temps.

M. Rusk, tout en indiquant son désir de renouer, d'une façon ou d'une autre, avec le Cambodge, n'a pas manqué de rappeler ses griefs à l'encontre du prince Sihanouk.

En ce qui concerne le Vietnam, M. Couve de Murville rappelle que la lettre de M. Rusk[3] portait essentiellement sur la cessation éventuelle des bombardements au nord et sur un retrait des troupes américaines et nord-vietnamiennes du Sud par étapes et sous un contrôle adéquat. Elle nécessitait pour être comprise de longues explications. De toutes façons

[1] En fait, M. Couve de Murville a eu trois entretiens à Washington avec M. Rusk. Deux le 3 octobre 1966, le premier portant essentiellement sur le Sud-Est asiatique, en particulier le Vietnam et le Cambodge, et accessoirement sur l'éventuelle révocation du mandat de Pretoria sur le Sud-Ouest africain, le deuxième concernant les problèmes de l'OTAN et le dernier le 4 octobre touchant de nouveau le conflit vietnamien. Voir sur tous ces points, les comptes rendus *verbatim* dans « Entretiens et Messages, 1966, Secrétariat général ».

[2] Le gouvernement de Washington en s'appuyant sur des cartes anciennes a justifié le bombardement du village de Thlok Trak par son aviation en le situant au Vietnam alors qu'il était sous administration du Cambodge. L'incident a provoqué une vive irritation à Phnom Penh. Se reporter à cet égard ci-dessus au télégramme de Washington n° 5289 du 10 septembre 1966.

[3] L'envoi par M. Rusk de cette lettre à M. Couve de Murville le 24 août 1966 a été révélé au public par le journaliste James Reston. Se reporter à ce sujet ci-dessus au télégramme de Washington n° 5240 du 9 septembre 1966.

Washington n'avait pas demandé notre médiation, et nous n'avions pas l'intention de la proposer.

Ceci étant dit, que voulait dire M. Rusk par l'évacuation des Nord-Vietnamiens ? S'agissait-il des unités régulières dont les Américains disent qu'elles ont été envoyées du Sud ? S'agissait-il au contraire, en fait, de tous ceux qui se battent contre les forces américaines ?[1]

Le secrétaire d'État répond que les États-Unis exigent avant tout le retrait des dix-neuf régiments, soit environ 50 000 hommes, de l'armée régulière nord-vietnamienne qui se sont, depuis le début de 1965, infiltrés au Sud. Mais le retrait devrait affecter également les Vietnamiens du Sud qui, s'étant repliés vers le nord, ont, à partir de 1959, été peu à peu renvoyés vers le sud, quelle qu'en soit l'origine, tout ce qui vient du nord, que ce soient des hommes ou des armes, devra quitter le territoire du Sud-Vietnam conformément aux accords de Genève de 1954.

Le ministre fait remarquer que sont posées ainsi toutes les questions. En premier lieu l'opération envisagée nécessite un accord entre les États-Unis et le Vietnam du Nord. Ceci, loin d'être un préliminaire, pose toute la question de la négociation[2]. Quant au retrait lui-même, il s'agit d'une opération impraticable. Cet exemple illustre les divergences de jugement qu'Américains et Français portent sur la situation au Vietnam et ses origines : tandis que les premiers estiment que la guerre a été provoquée par une agression des Vietnamiens du Nord, les seconds pensent qu'il s'agit d'une affaire sud-vietnamienne résultant de la révolte des populations contre les autorités de Saigon soutenues par l'extérieur. Le Vietnam du Nord intervient certes, mais pour aider sans doute celui du Sud.

Après avoir contesté cette interprétation qui lui semble contredite par les faits – selon les informations américaines, tous les chefs du FNL seraient des émissaires de la RDVN – M. Rusk cherche à savoir ce qui, dans notre esprit, pourrait être fait pour permettre la négociation. « Vous déplorez », dit-il, « que Hanoï et Washington ne soient jamais prêts en même temps à négocier : tandis que, modifiant, dites-vous, nos positions, nous sommes prêts maintenant à discuter. Hanoï qui, jusqu'en 1965, y aurait été disposé, pose maintenant des conditions. Qu'entendez-vous par cette formule ? ».

Le ministre répond qu'en 1964, en effet, Hanoï et même Pékin désiraient l'ouverture de négociations et proposaient à cet effet de convoquer à nouveau la conférence de Genève, alors que les États-Unis s'y refusèrent. Au début de 1965, tout a changé. Quand l'Amérique a commencé à bombarder le Nord, la guerre a pris un autre caractère. Les forces américaines sont maîtresses de leur décision. Elles peuvent sans difficulté interrompre et reprendre le combat. Les Vietnamiens mènent une guerre de partisans.

[1] M. Couve de Murville en estime l'effectif à 200 000 hommes environ.

[2] À l'ouverture de telles négociations Américains et Nord-Vietnamiens posent des conditions qui diffèrent. Voir à ce sujet, pour les quatorze points de Washington *D.D.F.*, 1966-I, n° 69 et pour les quatre points de Hanoï *D.D.F.*, 1966-I, n° 8.

S'ils s'arrêtent, ils ne pourront que difficilement reprendre la lutte. C'est pourquoi ils n'accepteront de négocier que si à l'avance, d'une manière ou d'une autre, il y a accord sur les objectifs de la négociation. Mais ils ne refusent pas celle-ci, comme le prouve le fait qu'ils en ont défini les conditions en avril 1965 dans les quatre points de Pham Van Dong.

M. Rusk remarque qu'il est prêt à discuter les quatre points, conjointement avec les siens. Ceci prouve bien, réplique le ministre, qu'il y a une divergence totale sur les conditions d'un règlement.

M. Rusk conclut pour sa part en disant que les États-Unis sont prêts à revenir à Genève, sans condition préalable. Ils sont prêts également à engager des pourparlers directs avec Hanoï ou à faire appel à une tierce puissance. Ce ne sont pas, selon lui, les contacts qui manquent entre les parties, mais bien la volonté commune d'aboutir.

Je me réfère à mon télégramme précédent :

2) *OTAN.*

En soulevant la question du siège du Conseil permanent, M. Rusk demande s'il est possible de le maintenir à Paris et de courir ainsi le risque que la France n'en limite l'activité au cas où elle-même ne participerait pas à un conflit ? Paris pourrait-il donner des garanties à cet effet ?

En restant dans l'organisation militaire, et en prévoyant dès maintenant, des mesures pour le temps de crise ou de guerre, les 14, poursuit le secrétaire d'Etat, permettent de préjuger leur décision. C'est ainsi que la présence de 225 000 soldats américains en Allemagne rend, à elle seule probable la défense de son territoire. En revanche, personne ne peut être sûr de la France. Pourra-t-on, le moment venu, utiliser les pipe-lines ou les bases situées sur son territoire ? Pourra-t-on même être certain, en raison de la distinction qu'elle a établie entre ses unités aériennes et ses divisions terrestres[1] qu'au moment du danger, elle ne ramène pas ces dernières sur la rive gauche du Rhin ?

Le ministre remarque que ces questions se sont toujours posées : l'article 5 du Pacte Atlantique, prévoyant une décision de chaque membre de l'Alliance, personne ne sait à l'avance si tel ou tel pays prendra part à un conflit. Cela est vrai pour la France, également pour la Belgique ou la Hollande où pourrait être déplacé le siège du Conseil. Il n'y a pas eu novation du fait de la sortie de la France de l'organisation militaire, mais confirmation d'un principe valable pour tous. Nous sommes prêts à conclure des arrangements pour le cas de guerre, mais nous ne pouvons aller au-delà. Qu'il y ait aussi des questions d'ordre psychologique, c'est possible, mais le problème est en réalité d'ordre académique. Si nos partenaires veulent quitter Paris, nous ne nous y opposerons pas. Nous l'avons toujours dit.

[1] Le gouvernement français a commencé à retirer ses forces aériennes de RFA à partir du 15 juin 1966. Se référer notamment au télégramme de Repan n° 250 du 15 juin.

S'agissant du départ de France des forces américaines, M. Rusk rappelle que les États-Unis n'ont jamais accepté la date du 1er avril 1967, qu'ils essayeront, cependant, de respecter. De même, ils réservent leurs droits en ce qui concerne les charges financières qu'entraîneront ces mouvements.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

281

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

Relations culturelles, scientifiques et techniques franco-bulgares

N. *Paris, 4 octobre 1966.*

Les relations culturelles, scientifiques et techniques franco-bulgares se sont de nouveau développées à partir de 1960 et avaient déjà atteint une certaine ampleur lorsque le ministre des Affaires étrangères se rendit en visite officielle à Sofia en avril 1966[1]. Aussi fut-il convenu que les deux gouvernements concluraient dès que possible deux accords à long terme, l'un culturel, l'autre de coopération scientifique et technique. Paraphés le 3 octobre à Sofia, ces textes sont prêts et pourront être signés[2] pendant la visite du président Jivkov en France[3].

Les négociations, qui se sont déroulées dans une atmosphère très amicale, ont fourni des indications assez précises sur nos possibilités d'action culturelle, scientifique et technique en Bulgarie.

1. *Relations culturelles*

La situation de la langue et de la culture françaises en Bulgarie est relativement satisfaisante : 60 % des élèves du cycle secondaire choisissent de compléter l'apprentissage obligatoire du russe par celui du français, qui jouit ainsi d'une place nettement supérieure à celle de l'anglais et de l'allemand. Deux lycées de langue française fonctionnent depuis longtemps à Sofia et à Varna, ils sont fréquentés en grosse majorité par des filles, les garçons se destinent surtout à la technique et au commerce préférant l'anglais et l'allemand.

[1] M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères s'est rendu en visite officielle en Bulgarie du 28 au 30 avril 1966. Se reporter à *D.D.F.*, 1966-I, n° 289.

[2] Les deux accords, culturel et de coopération scientifique et technique entre la France et la Bulgarie, sont signés à Paris le 15 octobre 1966 et publiés au *Journal officiel de la République française* du 2 avril 1967.

[3] M. Todor Jivkov, président du Conseil bulgare, accompagné de M. Ivan Bachev, ministre des Affaires étrangères et de M. Ivan Popov, président du comité d'État pour la Recherche scientifique et le Progrès technique, effectuent en France une visite officielle du 10 au 15 octobre 1966.

La tradition favorable à notre langue, qui avait été encouragée avant guerre par les Frères des Écoles chrétiennes, paraît devoir être maintenue – dans un esprit il est vrai assez différent – par les autorités bulgares qui ont :

– ouvert récemment un troisième lycée de langue française à Stara Zagora,

– demandé que nous mettions à leur disposition douze enseignants français (au lieu de huit cette année),

– accepté, dans l'accord culturel, une clause consolidant la position de l'enseignement du français dans leur pays.

Nos bourses d'enseignement (275 mensualités en 1967) et les cours donnés par la radio et, prochainement, la télévision bulgares complètent cet effort. Toutefois – c'est le seul point critique, mais il est important – la vente et la diffusion du livre français demeurent très insuffisantes. Le déséquilibre s'accroît entre la demande normale de lecture et une offre raréfiée par le manque de devises de nos partenaires, qui figurent au 80e rang de nos acheteurs. Nous avons proposé de contribuer pour une part aux sacrifices financiers nécessaires et poursuivrons la recherche d'un compromis.

Les mêmes raisons nous ont incités à envisager tout récemment la création d'une salle de lecture française[1] à Sofia, qui compléterait la bibliothèque déjà ouverte au sein de l'Université. Les autorités bulgares s'y sont dérobées, en partie pour des raisons politiques (crainte du précédent que pourraient invoquer d'autres pays), en partie par prudence. Comme elles n'ont pas refusé d'examiner les projets que nous pourrions leur présenter, des suggestions plus précises seront mises à l'étude. Des solutions aussi favorables que celles que nous avons pu trouver en Pologne ou en Tchécoslovaquie seront difficiles à mettre sur pied en raison surtout du fait que nous ne disposons pas nous-mêmes de locaux.

La situation de la langue et de la culture bulgares en France est, de son côté, favorisée par l'extension de l'enseignement des langues slaves, en particulier du russe dont le bulgare est fort proche. Deux lecteurs nommés par le gouvernement de Sofia secondent nos professeurs. Certaines études d'histoire religieuse sont menées en commun (influence bulgare sur l'hérésie cathare).

Les relations artistiques, enfin, sont excellentes, surtout dans le domaine théâtral et musical (Opéra de Sofia à Paris, Comédie française à Sofia en 1966[2] ; accords entre compositeurs des deux pays). Les échanges cinématographiques (organisation de semaines du cinéma en 1966)[3] et intellectuels (invitations d'écrivains bulgares à Paris) se développent de plus en plus.

[1] La bibliothèque du service culturel a été ouverte en janvier 1966. Elle compte près de huit cents volumes.

[2] La Comédie Française a donné deux représentations de *L'École des Femmes* de Molière et deux représentations d'un spectacle composé du *Jeu de l'Amour et du Hasard* de Marivaux et de *L'École des Maris* de Molière. La Comédie Française a également donné une matinée poétique.

[3] Une semaine du cinéma français se tient du 2 au 9 octobre 1966. Dix-neuf films de long métrage ont été envoyés en 1966 à titre de prêt.

2. *Coopération scientifique et technique*

L'accord-cadre paraphé à Sofia est très semblable à ceux que nous avons signés avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Il est clairement apparu que nos partenaires attachaient une grande importance à leurs relations scientifiques et techniques avec la France ; qu'ils s'intéressaient aux bourses que nous leur offrons (420 mensualités en 1967 au lieu de 210 en 1966) ; qu'ils souhaitaient recevoir davantage de savants et techniciens français capables de les aider à compléter leur enseignement. L'intérêt bulgare s'est manifesté sur deux autres plans : celui de l'agriculture, domaine dans lequel un arrangement particulier entre ministères a été préparé ; celui de la création, à Sofia, d'un centre de documentation scientifique et technique français dont les locaux et les statuts seront définis avant la fin de l'année.

Le jugement d'ensemble que l'on peut porter sur les relations culturelles, scientifiques et techniques franco-bulgares est, dans une large mesure, positif. L'esprit de confiance réciproque qui s'est réaffirmé depuis quelques années tend à les rendre amicales. Un certain nombre d'intérêts communs, traditionnels ou d'avenir, contribuent à les placer sur une base saine, qui fait de la Bulgarie l'un de nos meilleurs partenaires en Europe orientale.

(Europe, EU, Bulgarie, 1966)

282

NOTE

Visite éventuelle du Premier ministre somalien en France

N. *Paris, 5 octobre 1966.*

1. Le Premier ministre de Somalie[1] vient, par deux fois de faire connaître son « très vif désir » de s'arrêter à Paris à l'occasion de son prochain voyage à New York. Il a mentionné à cet égard deux séries de dates possibles : soit à l'aller, entre le 13 et le 16 octobre, soit au retour les 23 ou 24 octobre[2]. Il n'a pas caché que ses préférences allaient à la première alternative.

2. La démarche dont nous sommes saisis répond, certes, à des préoccupations tactiques. M. Abdirizak ne serait pas fâché de pouvoir se prévaloir de « contacts » avec Paris. Mais il n'est pas exclu que par delà les considérations d'opportunité électorale et de prestige, il n'ait le sincère désir de s'enquérir, à la source, de nos vues et de nous informer de la position de son gouvernement à l'égard de la CFS.

[1] M. Abdirizak Hadj Hussein est Premier ministre de Somalie depuis le 15 juin 1964, il est remplacé en juillet 1967 par Mohammed Hadj Ibrahim Egal.

[2] M. Abdirizak prononce un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies à New York le 20 octobre 1966. À son retour, il est reçu à Paris par M. Couve de Murville. Voir le télégramme de New York n° 2645 du 20 octobre 1966, non publié.

3. Cette position apparaît, en effet, quelque peu embarrassée. Compte tenu des dispositions de la constitution somalienne qui lui font juridiquement obligation de *s'attacher à la réalisation, par des moyens légaux et pacifiques, de l'union des territoires somalis*, on pouvait s'attendre, au lendemain des incidents de Djibouti[1], à ce que le gouvernement de Mogadiscio affirme avec énergie ses revendications sur la CFS. Or, il n'en a rien été. Par la voix du Premier ministre, le gouvernement somali a limité ses ambitions à la seule indépendance du territoire. Au correspondant de l'AFP il a déclaré le 3 septembre :

« La République de Somalie est avant tout intéressée par l'indépendance de la population. La question de l'union avec la République de Somalie est d'importance secondaire... Si la population de la Somalie française choisissait de demeurer seule en qualité d'État indépendant, la République de Somalie n'aurait pas d'objection à cela et n'en concevrait aucun ressentiment ».

Sous réserve que la consultation se déroule dans un climat de totale sincérité, la procédure du référendum reçoit donc en apparence l'approbation des autorités somalies.

4. Dans leur comportement pratique à notre égard, les autorités somalies ont fait preuve d'un souci comparable de modération. L'agressivité des milieux officiels et de la presse n'a, en fait, duré que quelques jours, le temps de saisir le Comité de décolonisation de l'ONU[2] et l'OUA du problème de Djibouti. Dès le 29 août un coup de barre était donné et le ton changeait. Plusieurs indices de cette volonté de prévenir tout risque de détérioration des relations franco-somaliennes peuvent être cités : consignes données aux agents somaliens en CFS d'éviter les manifestations de masses[3] ; arrestation du secrétaire général du Front de Libération de la CFS M. Ardeye[4], pour détournement de fonds et *extrémisme* ; soin apporté à éviter tout jugement blessant sur le comportement, jugé trop strict, des autorités françaises de la CFS ; tour courtois donné à la note remise le 27 septembre[5] à notre chargé d'Affaires ; affirmation réitérée de la confiance que l'on place à Mogadiscio dans l'équité du général de Gaulle.

Cette tendance s'est encore accentuée au lendemain de la conférence de presse de l'empereur Haïlé Sélassié[6], au point qu'il n'est pas rare de voir

[1] Au sujet des incidents de Djibouti voir *D.D.F.*, 1966-I, n°s 99 et 383.

[2] Le Comité de décolonisation de l'ONU est aussi appelé Comité des vingt-quatre ; voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 281.

[3] Note du rédacteur : « Le président Osman a donné à ce sujet, de Moscou – nous le savons de source à protéger – des consignes formelles ».

[4] Abdullah Ardeye est secrétaire général du Front de Libération de la Côte des Somalis. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n°s 99 et 383.

[5] La note verbale, non publiée, remise le 27 septembre 1966 au chargé d'Affaires de France à Mogadiscio, Jean Garnier des Garets, est un document de cinq pages où il est question du sort de la Côte française des Somalis après le référendum, des pressions exercées par l'Éthiopie sur la France.

[6] Dans sa conférence de presse du 16 septembre 1966, l'empereur Haïlé Sélassié affirme : » Djibouti fait partie intégrante de l'Éthiopie ». Voir les télégrammes d'Addis-Abeba n°s 817

les Somaliens, dans leur souci de s'opposer aux thèses « expansionnistes » d'Addis-Abeba, apporter eux-mêmes de l'eau à notre moulin.

5. La réaction somalienne eût été sans doute différente si nous n'avions pas annoncé, très vite, notre intention de recourir à une consultation populaire à Djibouti[1]. En fait tout se passe comme si Mogadiscio avait été pris de vitesse. Visiblement les plans n'étaient pas prêts : on n'avait pas osé envisager une évolution aussi brutale de la situation.

La prudence de la Somalie relève bien sûr de la tactique. Il s'agit, pour elle, de se placer dans une position aussi avantageuse que possible vis-à-vis de l'opinion internationale et de s'assurer d'appuis diplomatiques, en affirmant son respect des stipulations de la Charte de l'OUA sur les frontières héritées de la colonisation, au moment précis où l'Éthiopie a dû afficher, elle, des ambitions territoriales tout au moins verbales.

L'attitude somalienne reflète aussi les inquiétudes qu'inspire à Mogadiscio l'évolution des événements. La Somalie n'est pas assurée de l'issue du référendum. Dans cette perspective, il est probable qu'elle cherche à faire coup double : d'une part se ménager nos bonnes dispositions au cas où les liens de la CFS avec la France ne seraient pas rompus, d'autre part retarder le plus possible, dans l'hypothèse inverse, l'affrontement avec l'Éthiopie, affrontement qu'elle redoute très sérieusement.

Il n'est pas douteux enfin que Mogadiscio, conscient de la gravité des problèmes posés par l'accession d'un territoire à la souveraineté et de son impuissance à venir efficacement en aide, du point de vue économique et militaire, à un Djibouti indépendant, redoute de nous voir abandonner totalement la CFS en cas de sécession. M. Abdirizak a formellement demandé le maintien de l'aide économique française dans sa note du 27 septembre. Il n'a pas paru exclure catégoriquement l'éventualité d'un maintien de nos troupes à Djibouti après l'indépendance, se contentant, de préciser au correspondant de la BBC qui l'interrogeait à ce sujet qu'il appartenait à la seule population du Territoire de se prononcer sur ce point.

du 17 septembre 1966 et 819 du 19 septembre 1966 non publiés. Cette déclaration de l'empereur d'Éthiopie vient après les incidents de Djibouti : le 26 août le président de Gaulle qui séjourne en Éthiopie en visite officielle du 27 au 29 août, arrive à l'aérodrome de Djibouti ; il reçoit un accueil enthousiaste malgré quelques pancartes proclamant le désir d'indépendance. Avant cette arrivée, le 25 et surtout le 26 août des incidents se déroulent place Lagarde où le général de Gaulle doit prononcer un discours. Des groupes Afars, partisans du maintien de la présence française, s'opposent à des groupes Issas qui se déclarent pour l'indépendance ; les heurts provoquent des morts (quatre) et des blessés. L'ordre est rétabli lorsque le général de Gaulle arrive pour prononcer son allocution. Deux jours plus tard, à Addis-Abeba le président prononce un discours où il affirme son désir de pratiquer une politique d'union et d'apaisement des esprits ; il ajoute que la France ne se maintiendrait pas par la force à Djibouti s'il apparaissait clairement que la volonté exprimée en 1958, c'est-à-dire par le référendum par lequel la population s'est exprimée par une majorité des trois quarts en faveur du maintien de la France, changeait.

[1] Le référendum en Côte française des Somalis a lieu le 19 mars 1967.

6. Tel est le contexte dans lequel se situe l'éventuelle visite du Premier ministre de Somalie.

Cette visite pose, il est clair, des problèmes. Aucun ministre somalien n'a encore été reçu à Paris par un de ses collègues français depuis 1960, date de l'indépendance somalienne. Celle de M. Abdirizak risque donc de n'en prendre que plus de relief avec les conséquences susceptibles d'en résulter sur le plan de la propagande en Somalie et en CFS. Des précautions devraient donc être prises pour éviter tout excès de publicité. Le danger de l'opération ne doit cependant pas être surestimé : le passage récent à Paris de M. Aklilou a été entouré de discrétion. Au demeurant, il devrait être possible d'obtenir de M. Abdirizak, qui est avec le président Osman[1] la personnalité la plus modérée du gouvernement somalien, qu'il se garde de toute déclaration à la presse.

Quant au fond, la direction politique incline à penser que dans la conjoncture actuelle, les raisons qui nous avaient incités à écarter tout contact à Paris avec des représentants du gouvernement somalien désireux de discuter de l'avenir de la CFS ont perdu quelque peu de leur valeur. Les prolongements internationaux de l'affaire de Djibouti sont d'ores et déjà manifestes (intervention éventuelle du commissaire de l'ONU pour les réfugiés) ; nous pouvons avoir intérêt, d'autre part, à faire connaître, de vive voix, au chef du gouvernement de Mogadiscio les conséquences que nous ne manquerions pas de tirer d'un vote en faveur de l'indépendance. Tout risque d'ambiguïté serait ainsi écarté : M. Abdirizak saurait, de la source la plus autorisée, à quoi s'en tenir.

Il ne semble pas non plus sans intérêt, au point où en sont les choses, de donner le sentiment qu'entre Somaliens et Éthiopiens nous ne faisons pas bénéficier ces derniers d'un traitement indûment privilégié. La thèse de ceux qui prétendent que, compte tenu des affinités et des rapports qui nous lient à l'Éthiopie, nous entretenons des préventions à l'égard de la Somalie se verrait ainsi controuvée.

(Afrique, Somalie, relations avec la France, SO-6-3)

[1] Aden Abdullah Osman est élu président de la République. Il le reste jusqu'au 10 juin 1967 date à laquelle Abdira Shid Ali Shermake le remplace.

283

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ.

T. n°s 833. *Paris, 6 octobre 1966, 18 h. 48.*

a.s. Côte française des Somalis

Je me réfère à votre télégramme n° 2238[1].

Le texte de votre note relative à l'examen par la 4e commission[2] de la situation en Côte française des Somalis devrait être le suivant :

« Au moment où il est demandé à la 4e commission de l'Assemblée générale des Nations unies d'entendre des pétitionnaires originaires de la Côte française des Somalis et d'examiner la situation dans ce territoire, la délégation française rappelle que la Côte française des Somalis fait partie intégrante de la République française et ne saurait être considérée comme un territoire non autonome au sens du chapitre XI de la Charte.

C'est la raison pour laquelle la délégation française ne participe pas aux séances consacrées à la situation en Côte française des Somalis.

(Afrique-Levant, Djibouti, Relations extérieures, rapport avec l'ONU, DJ-7-2 (ONU))

[1] Par le télégramme n° 2238 du 5 octobre 1966, le représentant permanent de la France à New York soumet au Département un projet de note qu'il se propose de remettre à la presse lorsque la quatrième commission décidera d'entendre les pétitionnaires originaires de la Côte française des Somalis, contestant le résultat du référendum de 1958 et par conséquent le fait que le territoire fait partie intégrante de la France. Dans le projet de note française il est réaffirmé que le territoire fait partie intégrante de la France et que le fait d'organiser un nouveau référendum ne met pas fin au régime de territoire non autonome. En conséquence rien n'autorise les Nations unies à se saisir de la question et à entendre les pétitionnaires. La délégation française ne participera pas aux séances des organes des Nations unies consacrées à la situation en Côte française des Somalis.

[2] La quatrième commission, dépendant de l'Assemblée générale des Nations unies, aborde le 9 décembre 1966, au cours de la XXIe session, la question de Djibouti, sous la pression de la Somalie (voir aussi *D.D.F.*, 1966-I, n°s 99, 281 et 383).

284

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, CHARGÉ DES AFFAIRES D'AFRIQUE DU NORD AU DÉPARTEMENT,
À M. SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS.

L. *Paris, 6 octobre 1966.*

Mon cher Jean,

Vous trouverez sous ce pli, à titre personnel, copie de la note que j'ai établie[1] hier soir après un long entretien avec M. Masmoudi[2].

Les seuls points sur lesquels je crois utile de vous donner des commentaires complémentaires sont les points 2, 5 et 6.

Sur le point 2, j'ai été très net et mon interlocuteur très embarrassé. Je pense qu'il tentera de faire quelque chose et j'aurais intérêt à ce que vous m'informiez de tout signe en ce sens.

Pour ce qui est des patrouilleurs des Chantiers de Normandie[3], nous reprenons, à la demande de M. Alphand[4], l'offensive auprès du ministère des Finances en vue d'obtenir effectivement un crédit « hors plafond ».

En vue du collationnement des dossiers tunisiens avec les dossiers français des agriculteurs spoliés[5], M. Fischel[6], délégué des Français de l'étranger, doit rentrer ces jours-ci à Tunis. Si l'ambassade n'a pas été approchée directement lorsque M. Fischel viendra vous rendre visite, je ne verrais aucun inconvénient et je verrais même des avantages à ce que notre compatriote prenne contact avec M. Senoussi[7] qu'il connaît personnellement. Il est possible que les Tunisiens aient quelque hésitation (amour-propre) à demander les renseignements à l'Ambassade. Ils en auront moins peut-être à les obtenir par l'entremise de M. Fischel et nous n'avons pas de raison de nous opposer à ce qu'il en aille ainsi, c'est-à-dire de ce que vous fournissiez les dossiers à M. Fischel.

[1] Cette lettre et la note jointe sont rédigées par M. François de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au ministère des Affaires étrangères.

[2] M. Mohammed Masmoudi est ambassadeur de Tunisie à Paris.

[3] La Tunisie a demandé deux patrouilleurs de 235 tonnes de type malgache ainsi qu'un bâtiment pour remplacer le bateau école « Destour ».

[4] Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

[5] Au sujet des agriculteurs français spoliés en Tunisie, voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 199, 204, 216, 219, 243, 249, 256.

[6] M. Fischel, président de la section de Tunisie de l'Union des Français de l'étranger et membre du Comité des agriculteurs.

[7] M. Senoussi est conseiller juridique du gouvernement tunisien, il s'entretient début octobre avec M. Fischel. Voir le télégramme n° 1772 en provenance de Tunis, en date du 12 octobre 1966, non publié.

Sur votre télégramme de ce matin relatif aux difficultés d'application de l'accord de Sécurité sociale[1], j'ai demandé à Charbonnier[2] de voir avec la rue La Pérouse[3] si nous pouvons vous donner par la valise d'aujourd'hui quelque information.

NOTE[4]

Entretien avec l'ambassadeur de Tunisie, le 5 octobre

L'ambassadeur de Tunisie a été reçu par le directeur d'Afrique du nord, le 5 octobre. Les questions suivantes ont été traitées :

1. M. de Laboulaye a fait savoir à M. Masmoudi que le professeur Courrier[5], secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, représenterait le gouvernement français aux cérémonies du centenaire de Charles Nicolle[6] à Tunis. Il serait accompagné par le professeur Champetier[7], président de l'Institut Pasteur et le professeur Wolff[8] du collège de France.

Tout en regrettant qu'aucun membre du gouvernement français ne prenne part à ces manifestations, l'ambassadeur de Tunisie a remercié de la décision prise. Il se demande si l'ORTF ne pourrait pas « couvrir » les cérémonies en vue de la mise au point d'un court métrage dont les autres séquences pourraient être tournées à Rouen[9] et à l'Institut Pasteur de Paris.

2. Le directeur d'Afrique du nord a exposé à son interlocuteur l'irritation que causaient les mesures prises par les autorités tunisiennes à l'encontre de propriétaires français de biens immobiliers urbains[10]. Il a demandé à

[1] La convention franco-tunisienne sur la Sécurité Sociale, et trois protocoles annexes est signée à Paris le 17 décembre 1965. La loi n° 66.415 autorisant l'approbation par la France de la convention est publiée au *Journal Officiel de la République française* du 24 juin 1966, alors que l'Assemblée nationale tunisienne ne ratifiera ladite convention que le 12 octobre 1966. Cette convention est publiée dans le *Recueil des traités et accords de la France*, 1966, n° 37.

[2] Daniel Charbonnier, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur des intérêts économiques à la direction d'Afrique du Nord.

[3] Rue La Pérouse : immeuble annexe du ministère des Affaires étrangères, situé rue La Pérouse à Paris, où est installée notamment la direction des Conventions administratives et des Affaires sociales.

[4] Cette note est jointe à la lettre de François de Laboulaye.

[5] Professeur Robert Courrier, médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

[6] Charles Nicolle, né à Rouen en 1866, mort à Tunis en 1936. Bactériologiste, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, prix Nobel de médecine en 1928. Les cérémonies fêtant son centenaire se déroulent pendant trois jours, du 19 au 21 octobre 1966.

[7] Professeur Georges Champetier, président de l'Institut Pasteur.

[8] Étienne Wolff, professeur au Collège de France, chaire d'embryologie expérimentale.

[9] Rouen, lieu de naissance de Charles Nicolle.

[10] Depuis le mois de mai 1965, le gouverneur de Souk El Arba invite les locataires des immeubles sis dans son gouvernorat et appartenant à des Français à lui payer directement leurs loyers. Cette mesure touche la COGIM (Compagnie de gestion immobilière) qui gère plusieurs de ces immeubles. Une situation analogue est apparue dans d'autres villes, les gérants d'immeubles

M. Masmoudi d'intervenir personnellement auprès de son gouvernement pour que fin soit mise à ces pratiques, que les différentes administrations tunisiennes reçoivent des instructions strictes et que soient rétablis les droits de nos compatriotes dans les cas où ils avaient été violés. Une longue liste de ces cas et des interventions infructueuses des consulats ou de l'ambassade de France à Tunis a été lue à l'ambassadeur de Tunisie qui a demandé que le « papier » lui soit remis à titre personnel. Il a donné l'assurance qu'il s'en occuperait immédiatement.

3. L'ambassadeur de Tunisie a été informé de ce que les autorités françaises étaient disposées à recevoir en provenance d'Amsterdam[1] 150 000 hectolitres de vin destinés à être transformés en vinaigre. M. Masmoudi a remercié de cette décision et exprimé le souhait que la même autorisation, c'est-à-dire l'expédition à partir d'Amsterdam, soit donnée pour les 90 000 hectolitres de vin de très bonne qualité qui s'y trouvent et qui pourraient être inclus dans le contingent de 300 000 hectolitres[2] promis pour le dernier trimestre de l'année en cours.

4. Sans que le directeur d'Afrique du nord ait fait la moindre allusion à cette question, l'ambassadeur de Tunisie s'est montré déçu de ce que la direction du Trésor, au ministère des Finances, ait répondu à la demande de doublement de l'avance de banque à banque en renvoyant la Tunisie aux banques privées. Il a longuement développé les graves préoccupations que causait à son gouvernement et au gouverneur de la Banque centrale[3] la situation financière de son pays. Il souhaite présenter de nouveau des arguments tendant à ce qu'une aide soit accordée par l'État français.

5. Le directeur d'Afrique du nord a fait connaître à l'ambassadeur de Tunisie la décision favorable du gouvernement français en ce qui concerne l'envoi d'une mission militaire exploratoire[4] en réponse à la demande faite à l'Attaché militaire à Tunis[5] par M. Ben Ammar, directeur du Cabinet du Secrétaire d'État à la Défense tunisien.

doivent cesser leurs activités, les clefs des immeubles sont demandées à la COGIM par les autorités qui perçoivent les loyers. L'ambassade de France émet des protestations. La mesure n'est pas encore rapportée.

[1] La Tunisie signe avec les Pays-Bas en 1965, un contrat de stockage portant sur 300 000 hectolitres de vin, en vue de les entreposer à Rotterdam. Voir les télégrammes en provenance de Tunis n°s 1296 et 1297 du 12 juillet 1965 et n°s 1477 et 1478 du 18 août 1965, non publiés.

[2] Le *JORF* publie le 1er décembre 1966 un avis aux importateurs accordant un contingent de 300.000 hectolitres de vin originaire et en provenance de Tunisie. Ce contingent est ouvert dans le cadre du décret du 26 janvier 1965, n° 65-59, portant fixation des droits de douane à certains produits originaires et en provenance de Tunisie et du Maroc et fixant un droit préférentiel d'un huitième du taux des droits correspondants au tarif douanier commun. C'est une des premières mesures prises par la France depuis les mesures de rétorsion prises le 9 juin 1964, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 249.

[3] Hedi Nouira, gouverneur de la banque centrale de Tunisie.

[4] Une mission militaire exploratoire, destinée à étudier la mise au point des programmes d'instruction de l'Académie militaire de Tunisie et pour définir l'aide à apporter à son fonctionnement. Cette mission, prévue pour une dizaine de jours, se déroule du 28 novembre au 10 décembre 1966. Elle est menée par le colonel René Hannezo, assisté du colonel Le Bourgeois.

[5] Le colonel Romet est attaché militaire, naval et de l'air près de l'ambassade de France à Tunis.

En exprimant sa reconnaissance pour cette décision, M. Masmoudi a manifesté l'espoir que cette mission aurait également des conséquences sur le plan des fournitures d'armement. Il a en outre beaucoup insisté pour que fût repris par le gouvernement français l'examen des crédits COFACE[1] « hors plafond » au profit de la commande de deux patrouilleurs aux Chantiers de Normandie, cette commande étant liée à celle de trois patrouilleurs aux Chantiers de l'Estérel.

6. M. de Laboulaye a souligné de nouveau auprès de son interlocuteur l'intérêt qui existait, compte tenu des délais, à ce que les services du ministère de l'Agriculture tunisien prennent contact dès que possible avec les services de l'ambassade de France pour établir la liste des bénéficiaires des premières indemnisations rendues possibles par la livraison du million d'hectolitres[2]. M. Masmoudi pense que M. Senoussi ne tardera pas à demander le collationnement des dossiers tunisiens avec les dossiers français.

7. Le directeur d'Afrique du nord est de nouveau intervenu auprès de l'ambassadeur de Tunisie pour que le *quitus* fiscal ne soit pas réclamé aux agriculteurs français spoliés par le décret du 12 mai 1964[3], lorsque ces agriculteurs constituent le dossier nécessaire au rachat des titres de pensions. M. Masmoudi estime que cette demande est justifiée et renouvelle l'assurance qu'il interviendra dans le sens souhaité auprès de M. Nouira, gouverneur de la Banque centrale.

(Tunisie, Corps diplomatique, Dossier de l'ambassadeur de Tunisie à Paris, T-5-2)

[1] COFACE : compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

[2] Un échange de lettres est signé à Paris le 26 juillet 1966 entre M. de Laboulaye et M. Masmoudi. Le gouvernement tunisien s'engage à livrer gratuitement en France un million d'hectolitres de vin en guise d'acompte sur les indemnisations dues aux agriculteurs français spoliés. Ce vin ne doit pas être compté dans les échanges commerciaux franco-tunisiens.

[3] Loi tunisienne dépossédant les Français de leurs terres en Tunisie, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 243.

285

M. KOSCIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2285 à 2291. *Kinshasa, 7 octobre 1966.*
Très secret. Très urgent.

(*Reçu* : 18 h. 06).

Le général Mobutu m'a reçu aujourd'hui à midi.

Indépendamment des points particuliers traités au cours de notre conversation et qui feront l'objet de télégrammes séparés (UTA[1], télévision[2], consulats[3]), le chef de l'État a voulu placer notre entretien sur le plan plus général des relations franco-congolaises.

« Voyez, m'a-t-il dit, mes difficultés. L'ambassadeur des États-Unis me téléphone pour m'intimer "vous n'avez pas le droit de rompre avec le Portugal". Et c'est le chantage au dollar, au riz[4], au maïs. Est-ce ainsi qu'on parle au chef d'un pays indépendant ? À travers le Congo, c'est un réseau de postes de radio consulaires et autres qui correspondent directement entre eux et avec l'étranger, parfois même en flamand. Est-ce qu'un gouvernement digne de ce nom peut continuer à accepter ces atteintes à sa souveraineté ?

[1] Les relations aériennes franco-congolaises sont régies par l'accord signé à Léopoldville le 10 janvier 1964, complété par l'échange de lettres du 31 mai 1965, signé par MM. Tshombé et Habib-Deloncle. Par la note n° 130/295/66, remise le 24 février 1966 par le ministre des Affaires étrangères, Bomboko, au chargé d'Affaires de France à Léopoldville, Touzé, le gouvernement de la République démocratique du Congo informe l'ambassade de France de sa décision de suspendre immédiatement « les accords aériens ou autorisations de quelque nature que ce soit dont a pu bénéficier la compagnie UTA, postérieurement à l'accord conclu à Léopoldville le 10 janvier 1964 ». Cette décision rompt unilatéralement l'accord conclu entre Gouvernements à la date du 31 mai 1965, c'est-à-dire alors que Moïse Tshombé était Premier ministre. Le 3 septembre 1966, après échange de notes verbales, le ministre congolais des Affaires étrangères souhaite que des conversations soient engagées, à Kinshasa, entre les deux parties intéressées, pour mettre au point les modalités d'exploitation de la deuxième fréquence accordée à UTA. Se reporter à la dépêche de Kinshasa n° 1169/AL du 3 septembre 1966, intitulée : *de la réouverture de la deuxième fréquence prévue dans les accords aériens franco-congolais*, ainsi qu'à la note de la sous-direction d'Afrique au Département datée du 21 novembre 1966, passant en revue les *Relations franco-congolaises* depuis la prise du pouvoir par le général Mobutu. Ces deux documents ne sont pas publiés.

[2] L'installation de la télévision à Kinshasa a été confiée à la société américaine RCA (*Radio Corporation of America*) en dépit des engagements formels souscrits à l'égard des sociétés françaises CSF et Thomson-Houston.

[3] Le 5 octobre 1966, le Congo rompt ses relations diplomatiques et consulaires avec le Portugal. Le même jour, le Conseil des ministres du gouvernement congolais décide la fermeture de tous les consulats, sans exception, à l'intérieur du Congo. Cette fermeture entrera dans sa phase d'exécution dès le retour à Kinshasa du ministre des Affaires étrangères, actuellement à New York, où il défend au Conseil de sécurité la plainte congolaise déposée contre le Portugal.

[4] Une grande pénurie de riz, de sucre, de lait sévit sur les marchés congolais. Le riz, aliment de base d'une grande partie de la population, est en totalité fourni par les États-Unis dans le cadre des activités de l'AID (Agence pour le développement international), et payé par le gouvernement congolais, en monnaie locale, affectée à un fonds de contrepartie.

« La France est ici présente, et nous nous en réjouissons, car elle respecte notre dignité. Mais son action n'est pas à la dimension des liens qui doivent exister entre elle et le plus grand pays francophone d'Afrique. Je voudrais aller au-delà des opérations utiles mais limitées actuelles et promouvoir notre coopération sur un plan plus direct et plus vaste. Nous envisageons une réforme monétaire[1]. Que pouvez-vous faire pour nous soutenir ? Votre gouvernement serait-il disposé à nous accorder un prêt de 100 millions de francs (un milliard de francs belges) sous une forme à déterminer : garantie bancaire, achat de produits français ou toute autre possibilité ? Vous connaissez notre potentiel, vous savez que vous ne courez aucun risque et que nous sommes solvables. Ce serait un geste d'une portée considérable. Je voudrais pouvoir annoncer avant le 24 novembre : la France nous aide à être indépendants. Je suis prêt à aller à Paris voir le général de Gaulle. Si des conversations doivent s'engager, fixez vous-même leur niveau, leur procédure. Nous accueillerons avec reconnaissance des techniciens français financiers. Mais ce qui m'importe, par-delà toute modalité ou condition technique, c'est que vous soyez effectivement à nos côtés dans la lutte que nous menons pour notre redressement et notre indépendance nationale. »

J'ai promis au général Mobutu de transmettre fidèlement son appel et de lui faire connaître aussi prochainement que possible la réponse.

Cette demande d'aide financière n'est pas absolument nouvelle dans les annales congolaises. Le Département sait qu'elle avait été évoquée successivement par MM. Adoula et Tshombé. Certains pays ont accordé au Congo des prêts d'importance d'ailleurs très inégale : bien entendu les États-Unis[2], mais aussi la Belgique[3], l'Italie[4], l'Allemagne[5].

[1] La réforme monétaire est la couverture discrète d'une nouvelle dévaluation du franc congolais. Une mission du Fonds monétaire international a séjourné à Kinshasa durant les deux premières semaines d'octobre. Elle avait été demandée dès le mois d'août par le gouverneur de la Banque nationale du Congo, M. Ndele, sur les instances de son conseiller belge, M. de Groote. Les modalités de cette future dévaluation, telles qu'elles sont recommandées par le FMI, sont rappelées dans la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 8 décembre 1966, non publiée. La dévaluation, reportée plusieurs fois, sera annoncée officiellement par le général Mobutu au cours d'une grande manifestation populaire le samedi 24 juin 1967.

[2] L'aide financière américaine en 1966 a été très importante : 54 642 millions de dollars, dont 49 128 ont été effectivement utilisés. Cette aide se décompose en aide budgétaire (19 millions), aide directe aux Nations unies (4,7), programmes de constructions scolaires et universitaires (0,856), programme de travaux publics (21), distribution de produits alimentaires (3), frais locaux de USAID (0,347).

[3] Un accord a été conclu le 22 février 1966 portant sur l'ouverture d'un milliard de francs belges par la Belgique au Congo, au taux d'intérêt de 3 %. Fin 1966, le crédit de 750 millions de francs belges, destiné à l'importation de biens d'équipement pour les services publics et la relance des entreprises industrielles et commerciales est encore bloqué. 50 millions de francs belges de crédit à court terme sur un total de 250 millions, ont été utilisés.

[4] L'Italie a accordé au Congo une aide financière se montant à 6 millions de dollars, contre 14 en 1965.

[5] Le prêt de 10 millions de DM, accordé en novembre 1964, a été utilisé à 30 % pendant l'année 1966. Des négociations ont été engagées pour l'ouverture d'un crédit spécial de 5 millions de DM permettant l'achat de locomotives pour les chemins de fer des Grands Lacs. La RFA apporte une aide considérable aux missions catholiques et protestantes allemandes implantées au Congo.

Comme toujours l'aide américaine massive, se double d'une pression politique, et c'est de cette sujétion, de plus en plus pesante, que le général Mobutu voudrait tenter de se dégager en étendant le champ de ses appuis. Par surcroît, notre coopération dépolitisée et dépersonnalisée a été appréciée, et l'attrait qu'a toujours exercé notre pays sur le général Mobutu n'a pu que l'encourager, malgré l'évidente fierté de mon interlocuteur, à nous adresser un appel que l'on pouvait pressentir depuis quelque temps, et dont le caractère immédiatement intéressé, ne doit pas faire perdre de vue la portée politique et psychologique ;

J'ai l'impression que nous arrivons à un moment important des relations franco-congolaises et je souhaite par conséquent que toutes les possibilités d'une réponse partiellement ou totalement favorable puissent être explorées.

(Afrique, Congo ex-belge, Relations avec la France, 1966)

286

M. FONTAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4578 à 4581. *Moscou, 8 octobre 1966.*
(*Reçu* : 17 h. 58).

Dans une « déclaration » adressée hier 7 octobre à l'ambassade de Chine à Moscou et publiée ce matin par la *Pravda*, le ministère soviétique de l'Enseignement supérieur se réfère à la décision, notifiée par les autorités chinoises à l'ambassade d'URSS à Pékin le 20 septembre[1], d'inviter les étudiants et stagiaires soviétiques en Chine à quitter le pays « dans les dix à quinze jours ».

Tout en déplorant cet « acte unilatéral qui ne manquera pas de porter préjudice à la formation des intéressés comme au développement de la coopération entre les deux pays dans ce domaine », le ministère précise qu'il a enjoint aux dits étudiants de regagner l'Union soviétique avant le 10 octobre.

Suit un paragraphe ainsi conçu : « étant donné que, conformément à l'accord de coopération culturelle signé entre l'URSS et la RPC, le 5 juillet 1956, ainsi qu'au plan de coopération culturelle établi pour l'année 1966, les échanges d'étudiants, de boursiers pour la préparation de thèses et d'enseignants doivent se réaliser sur la base du principe de réciprocité. L'ambassade est prévenue que le ministère de l'Enseignement supérieur et l'Académie des Sciences de l'URSS ont décidé, en application de ce principe, d'inviter les ressortissants chinois fréquentant les établissements

[1] Se reporter ci-après à ce sujet aux télégrammes de Pékin nos 3444 à 3447 du 24 octobre 1966 et 3648 à 3651 du 8 novembre 1966.

d'enseignement soviétiques ou faisant des stages dans des instituts de recherche à interrompre leurs études et à quitter l'URSS dans le courant du mois d'octobre ».

La déclaration se termine par l'indication que « la partie soviétique est prête à reconsidérer la question des échanges dès que la partie chinoise se déclarera disposée à les reprendre sur une base de réciprocité.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

287

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5840 à 5849. *Washington, 8 octobre 1966.*

(*Reçu* : le 9, 00 h. 30).

Trois ans et quatre mois après que le président Kennedy ait lancé, dans un discours fameux prononcé à *American University*, la formule de la « compétition pacifique » avec l'URSS, M. Johnson a tenu, lui aussi, à faire connaître ses vues sur la politique européenne des États-Unis.

Le discours, prononcé hier, à New York, devant un auditoire particulièrement choisi, la conférence internationale des éditorialistes, prend l'allure d'une véritable charte de la politique américaine à l'égard de l'Europe. Il a été longuement préparé. Ses auteurs, notamment, M. Francis Bator[1], conseiller du Président, reconnaissent eux-mêmes, qu'ils y travaillaient depuis plusieurs mois.

Que propose M. Johnson ? Dans le style elliptique qu'il affectionne, le Président propose de substituer au concept de compétition pacifique, celui « d'engagement pacifique » entre l'Est et l'Ouest. Si la notion d'engagement reste vague, elle recouvre pourtant, dans son esprit, le désir de provoquer une interaction, par une coopération à la fois politique et apolitique entre les deux blocs et plus particulièrement entre les États-Unis et l'URSS. Pour que fonctionne un tel mécanisme, il faut créer les conditions psychologiques d'une détente dans le cadre de laquelle une Allemagne réunifiée pourra trouver sa place.

M. Johnson ne conteste pas que le problème central de l'Europe reste celui de l'Allemagne, mais guidé par la prudence, il ne se prononce pas sur le problème des frontières ni, à propos de la non-dissémination, sur le rôle qui pourrait être réservé à l'Allemagne, dans une discussion sur la stratégie nucléaire.

[1] Francis M. Bator. Universitaire américain, professeur de macro-économie. Il est pendant trois ans conseiller adjoint pour la sécurité nationale du président Johnson avant d'occuper une chaire à Harvard en 1967.

En ce qui concerne l'Ouest, dans son ensemble, les observateurs ont remarqué que le Président n'innove pas beaucoup. Les États-Unis restent fidèles à l'OTAN, suggèrent sa modernisation, proposent d'en faire le lieu de consultations sur les problèmes Est-Ouest.

S'agissant de l'organisation économique du monde atlantique, les États-Unis se félicitent du renforcement de la CEE tout en souhaitant son élargissement à la Grande-Bretagne et, bien que ce ne soit pas dit, aux membres de l'AELE. Sur le plan technologique, ils affirment leur bonne volonté et leur désir de coopération, sans préciser comment une telle coopération peut se concrétiser.

Ce plaidoyer, en faveur du maintien des structures existantes à l'Ouest n'apporte donc, en fait, rien de nouveau. En revanche, à l'égard de l'Est et de l'URSS notamment, le Président veut se donner les apparences d'une certaine originalité. Les mesures de libéralisation annoncées dans le domaine des échanges représentent une nouvelle tentative de l'Amérique, vis-à-vis de Moscou, au moment précis où les relations entre les deux pays, du fait du conflit du Vietnam sont difficiles à situer. En définitive, quel est le but politique recherché par M. Johnson ?

Sans doute le Président a-t-il voulu marquer, pour faire justice des craintes exprimées à Washington depuis quelques mois par plusieurs pays européens (la République fédérale, en particulier), que son intérêt pour les questions européennes, quoi qu'on en ait dit, est très grand. Sans doute aussi, n'a-t-il pas négligé la possibilité de montrer que, dans ce domaine européen également, il peut faire mieux que M. Kennedy. Il n'en reste pas moins que ce discours, s'il a été prononcé dix jours avant le départ pour l'Extrême-Orient[1], se situe aussi deux jours avant l'arrivée de M. Gromyko à Washington[2]. Quelle que soit l'attention consacrée à l'Europe occidentale, le discours a surtout pour objet de faire un pas vis-à-vis de l'URSS, pays sur lequel on continue à compter pour résoudre les difficultés asiatiques.

Les commentaires, pour le moment, sont assez rares. Certains observateurs notent que les idées exprimées hier à New York sur l'OTAN et le rôle des États-Unis en Europe sont difficilement compatibles avec les vues françaises, bien que les vues exprimées sur la nécessité d'une Europe réunifiée dans laquelle s'insérerait un jour une Allemagne réunifiée reprennent presque mot pour mot, les termes employés par le Président de la République dans son discours de Moscou.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Le Président des États-Unis se rend dans le Pacifique et en Extrême-Orient en particulier pour prendre part le 24 octobre 1966 à la Conférence de Manille où il retrouve les chefs d'État et de gouvernement participant à la guerre du Vietnam, c'est-à-dire, l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Philippines, la Thaïlande, la Corée du Sud, et le Sud-Vietnam. Cette conférence n'entraîne en fait aucune modification dans la position des États-Unis et de leurs alliés. Elle permet au président Johnson d'effectuer une tournée des capitales. Se reporter à ce sujet à la note CLV n° 550 du 26 octobre 1966.

[2] Le ministre des Affaires étrangères de l'URSS séjourne à Washington le 9 octobre 1966. Voir à ce propos ci-après le télégramme de Washington n° 5952 du 14 octobre 1966.

288

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. EPINAT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ACCRA.

T. n°s 127 à 129. *Paris, 9 octobre 1966, 12 h. 03.*

Je vous communique ci-après le texte de la lettre que le général de Gaulle adresse au lieutenant général Ankrah[1].

Je vous serais obligé de la faire tenir aussitôt que possible à son haut destinataire. L'original de la lettre vous parviendra par la prochaine valise.

Citation

Paris, le 7 octobre 1966

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'exposer, par votre message du 6 septembre[2], les problèmes économiques et financiers auxquels vous avez à faire face et exprimer l'espoir que le gouvernement français serait représenté à la réunion qui doit se tenir prochainement à Londres[3] en vue d'examiner un nouvel échelonnement des dettes extérieures du Ghana.

Je tiens à vous confirmer que c'est avec intérêt et sympathie que le gouvernement français a suivi, depuis votre arrivée au pouvoir, les efforts poursuivis par le Conseil national de Libération[4] pour améliorer la situation économique et financière du Ghana.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français sera représenté à la réunion de Londres. Mais, comme le prévoit votre lettre du 6 septembre, la contribution actuelle de la France à la solution temporaire des problèmes du Ghana sera nécessairement limitée.

[1] Le général Joseph Arthur Ankrah est président du Conseil national de Libération du Ghana depuis le coup d'État du 24 février 1966 qui renverse le président de la République du Ghana Kwamé N'Krumah.

[2] Par le message du 6 septembre 1966, le général Ankrah expose la mauvaise situation économique du Ghana et demande au général de Gaulle que la France assiste à la deuxième Conférence des créanciers du Ghana prévue à Londres le 25 octobre 1966.

[3] Les représentants des pays créanciers du Ghana se réunissent à Londres les 25 et 26 octobre 1966 pour échanger leurs vues sur une éventuelle consolidation de la dette du Ghana à moyen terme. La France a marqué qu'elle n'entendait pas participer à une opération de consolidation pour des raisons de principe et de technique française du fait des répercussions qu'une participation française pourrait avoir sur les pays francophones voisins avec qui elle entretient des rapports spéciaux sur le plan financier. Voir la note de la direction économique du 15 novembre 1966, non publiée.

[4] Par le coup d'État du 24 février 1966, l'armée ghanéenne aidée par la police renverse le président N'Krumah ; le parlement est dissous, les ministres sont relevés de leurs fonctions, le pouvoir est confié au Conseil national de la Libération composé de membres de l'armée et de la police. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 186.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mon vif désir de voir les relations franco-ghanéennes se développer dans l'amitié et la coopération et d'agréer les assurances de ma haute considération.

C. de Gaulle.

Fin de citation.

(Afrique, Ghana, relations avec la France)

289

M. FONTAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4603 à 4609. *Moscou, 10 octobre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 16 h. 22).

Comme le lui avait proposé spontanément M. Gvichiani la semaine dernière au moment de son départ pour Novossibirsk, M. Peyrefitte a été reçu ce matin par M. Kossyguine pour une conversation d'une heure, à laquelle je l'ai accompagné[1].

Le Président du Conseil des ministres a manifesté un intérêt personnel évident pour la mise en œuvre des accords signés le 30 juin à l'occasion de la visite du Président de la République, et en particulier pour la tâche incombant à la « grande commission » créée sur son initiative.

Il s'est montré d'accord avec le ministre chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales pour considérer que l'ensemble des textes du 30 juin, comme l'accord sur la télévision en couleur, doit déboucher sur des applications concrètes se prolongeant sur le terrain économique. Dans l'esprit réaliste et soucieux d'efficacité qui est le sien, M. Kossyguine a marqué que la décision politique de conclure des accords concernant les secteurs considérés devait être suivie d'une phase d'application concrète se traduisant par l'établissement de rapports de travail suivis entre savants et techniciens des deux pays et l'élaboration de plans à cet effet. Le rôle de la « grande commission » devrait être, pour le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, de veiller à ce que ce travail se déroule d'une manière systématique et continue. La collaboration étroite décidée pour l'exploitation en commun de l'accélérateur et de la Chambre à bulles de Serpukho[2] constitue pour lui un exemple de la tâche à entreprendre.

La « grande commission » devrait d'autre part, tout en animant et en contrôlant – à l'intérieur de chaque pays comme sur le plan bilatéral – le

[1] M. Michel Fontaine, ministre conseiller près l'ambassade de France à Moscou depuis novembre 1964, est chargé d'Affaires depuis le départ de M. Baudet fin août 1966, et avant l'arrivée de M. Wormser qui présente ses lettres de créance le 4 novembre 1966.

[2] À ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1966-I, n° 219.

travail des organismes nationaux engagés dans la coopération, organiser le prolongement de ce travail en direction d'autres secteurs qui s'avéreraient souhaitables au fur et à mesure que progresserait ce travail. La coopération dans le domaine de la télévision en couleur offre l'exemple de la possibilité d'un élargissement, vers les fabrications électroniques. La « grande commission » devrait, en pareil cas, faire des suggestions aux gouvernements pour résoudre les problèmes annexes qui se poseraient. Son rôle d'impulsion devrait s'étendre à la recherche de nouveaux thèmes de coopération débordant les cadres définis dans les accords actuels.

M. Peyrefitte a marqué l'importance d'une telle conception pour la mise en œuvre de l'accord de coopération scientifique et technique. Il a souligné l'intérêt qui s'attache à ce que la réunion de la « petite commission » avant la fin de l'année soit marquée par l'adoption et le démarrage d'actions concrètes de coopération sur des thèmes définis. Son interlocuteur a abondé dans ce sens.

À la fin de l'entretien, M. Kossyguine a indiqué que l'invitation à se rendre en France qui avait été formulée par le général de Gaulle aux dirigeants soviétiques faisait l'objet d'actives consultations avec M. Brejnev et M. Podgorny en vue de proposer très rapidement une date pour cette visite.

Après avoir évoqué les traces profondes laissées tant dans la population que parmi les dirigeants soviétiques par le voyage du général de Gaulle, il a prié M. Peyrefitte de transmettre au Président de la République les messages les plus chaleureux à l'adresse de ce dernier ainsi que Mme de Gaulle de la part de lui-même et de Mme Kossyguine.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

290

NOTE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
POUR LES QUESTIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
(SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)

Politique et problèmes monétaires

N.[1] *Paris, 10 octobre 1966.*

Les obligations du Traité[2] en matière monétaire sont fort peu contraignantes : elles tendent simplement à libérer les paiements entre les Six et à instaurer une coopération entre autorités monétaires des États membres. Celle-ci repose sur les contacts entre gouverneurs des banques et sur

[1] Cette note fait partie du dossier « Les problèmes actuels des communautés européennes ». La note de présentation de ce dossier, en date du 14 octobre 1966, est reproduite ci-dessous.

[2] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

l'existence d'un comité monétaire de caractère purement consultatif mais formellement instituée par le Traité. Le seul progrès réalisé depuis l'entrée en vigueur du Traité en matière de coopération monétaire est l'institution en 1964 d'un système de consultation préalable à tout changement de parité d'une des monnaies.

I. *Les problèmes*

Certains ont tendance à se demander si le maintien absolu de la responsabilité nationale en matière monétaire est indispensable et si l'intérêt réel de la France ne résiderait pas dans une coopération plus poussée avec ses partenaires.

La monnaie est l'un des attributs essentiels de la souveraineté et le signe tangible du maintien d'une autonomie économique et politique réelle. Il convient de ne pas l'oublier.

Dans les faits cependant cette autonomie est moins réelle qu'il n'y paraît. Le développement du commerce intra-communautaire et l'interprétation de plus en plus étroite des économies nationales, la fixation prochaine des prix agricoles en unités de compte[1], rendent de plus en plus illusoire l'autonomie monétaire des États membres. De ce fait, toute dévaluation importante et autonome devient inefficace en ce qui concerne les prix exprimés en or, ou intolérable pour nos partenaires par ses répercussions sur le commerce intracommunautaire en ce qui concerne les autres prix. De plus l'imbrication de plus en plus étroite des économies des Six rend chacun sans cesse plus tributaire de décisions prises chez nos partenaires : il peut donc y avoir intérêt à éviter par une action en commun les inconvénients d'initiatives discordantes.

Il pourrait donc sembler logique de tirer toutes les conséquences de cet état de fait et de renforcer la cohésion monétaire des Six. Ce serait peut-être oublier un peu facilement l'aspect de souveraineté évoqué précédemment et aussi les divergences réelles d'attitude ou d'intérêt sur les problèmes monétaires internationaux. Cependant, un renforcement de la cohésion monétaire pourrait donner à la CEE un poids supérieur dans les grandes négociations monétaires internationales : il coïnciderait ainsi avec l'intérêt réel de la France.

II. *Les orientations*

L'option serait donc entre le maintien d'une autonomie de plus en plus formelle et une évolution acceptée mais contrôlée vers une coopération monétaire plus étroite.

Si cette évolution paraît souhaitable et possible, il resterait à préciser son système et sa portée. Deux possibilités sont à envisager :

[1] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

– l'étape ultime serait la mise en commun des réserves de change et l'émission par une Banque centrale unique d'une monnaie unique qui se substituerait progressivement, dans les rapports externes de la Communauté, puis dans les rapports intracommunautaires, aux monnaies nationales. On est sans doute loin encore de cette situation et on voit mal la France se faire directement le champion d'une unité monétaire européenne avec l'arrière-pensée peut-être d'en faire éventuellement une nouvelle monnaie de réserve,

– une voie moins rapide, mais plus souple et sans doute plus sage consisterait à accentuer l'évolution déjà amorcée vers l'unification monétaire tant sur le plan interne que sur le plan externe.

Les dernières restrictions tenant au contrôle des changes à l'intérieur des Six pourraient être abolies. La situation de nos réserves semble enlever à l'opération tout danger réel et une décision en ce sens aurait une portée économique et psychologique réelle.

Une coordination plus étroite des politiques conjoncturelles et des moyens monétaires d'action sur l'économie pourrait être instaurée entre les États membres au sein du Comité monétaire et du Comité de politique conjoncturelle dont les actions et les interventions devraient sans doute être rendues plus liées entre elles.

Une coopération plus active et systématique sur les questions monétaires internationales, au sein du groupe des Dix[1], ou dans l'enceinte des organismes internationaux pourrait être également recherchée. L'exemple de Luxembourg montre bien que des initiatives en ce sens sont utiles. Elles peuvent aider à préparer une « conscience monétaire européenne » à défaut d'une monnaie commune bien illusoire sans union politique.

(DE-CE, Coopération économique, 1961-1966)

[1] Créé en 1961, par les banques centrales de RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, France, Japon, Suède, États-Unis, Canada, et du Royaume-Uni, le groupe des Dix a d'abord pour but de conclure avec le FMI des « accords généraux d'emprunt » lui permettant d'accroître ses ressources. Constitué définitivement en 1963, il se propose d'étudier la situation des paiements internationaux, déterminer les besoins futurs des réserves internationales et préparer à l'intention du FMI des projets de réformes.

291

NOTE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LES QUESTIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)

Les négociations multilatérales au GATT

N.[1] *Paris, 10 octobre 1966.*

Ouvertes officiellement depuis 1964, les négociations au GATT[2] connues sous le nom de « Conférence Kennedy » sont entrées, depuis le mois de septembre dans leur phase décisive.

L'objectif poursuivi n'est sans doute plus aussi ambitieux qu'à l'origine : il s'agissait alors, pour le président Kennedy, d'aboutir dans la perspective d'un élargissement du Marché commun, à une certaine forme de libre-échange atlantique entre ce dernier et les États-Unis.

L'échec des négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun[3] a quelque peu modifié cette perspective. Sans cesser d'être, pour l'essentiel une confrontation entre la CEE et les États-Unis, cette négociation est apparue aussi comme une occasion d'aménager les relations économiques intra-européennes.

« La négociation Kennedy » reste cependant fondamentalement différente des négociations tarifaires précédentes. Il y a en effet innovation en ce qui concerne :

– la méthode de négociation. Les résultats limités des dernières conférences tarifaires[4] ont conduit à l'idée d'une réduction de tous les droits d'un pourcentage égal (méthode linéaire) au lieu d'une négociation produit par produit avec extension ensuite de l'accord avec un pays aux autres membres du GATT par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée ;

– les secteurs faisant l'objet de la négociation. Pour la première fois, l'agriculture est partie intégrante de la négociation alors qu'auparavant, les concessions dans ce domaine ont toujours été très limitées ;

– les pays participants. La négociation Kennedy reste avant tout, comme les précédentes, une négociation entre pays développés. Néanmoins, les pays sous-développés y participent avec, il est vrai, un statut particulier puisqu'ils sont dispensés de réciprocité. De plus, certains pays de l'Est (Pologne, …) y sont associés sous une forme encore à définir.

[1] Cette note fait partie du dossier « Les problèmes actuels des communautés européennes ». La note de présentation de ce dossier, en date du 14 octobre 1966, est reproduite ci-dessous.

[2] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

[3] Ouvertes le 8 novembre 1961, les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE sont suspendues le 18 janvier 1963.

[4] Il s'agit, des conférences de Genève de 1947, d'Annecy de 1949, de Torquay de 1950-1951, de Genève de 1956 et 1960-1962 (dite *Dillon Round*).

I. *L'état actuel des travaux*

Les négociations sont actuellement moins avancées dans le secteur agricole que dans le secteur industriel.

A. Secteur industriel

1) La méthode de négociation a été définie : l'hypothèse de travail retenue est une baisse de 50 % des tarifs douaniers. Toutefois, cette réduction linéaire est assortie de deux restrictions et d'un complément :

– il a été prévu, à la demande de la CEE que des règles spéciales de réduction seront retenues dans les cas où il existe des « disparités » sensibles entre les niveaux de protection des différents pays[1] ; c'est-à-dire entre les droits de chaque tarif pour un produit donné ;

– des exceptions à la règle de baisse de 50 % seront admises pour raison « d'intérêt national supérieur ». Des listes d'exceptions ont été déposées, en novembre 1964, par les États-Unis, la CEE, la Grande-Bretagne, la Finlande et le Japon ;

– la négociation doit porter sur les tarifs mais également sur les divers obstacles non tarifaires aux échanges (contingentements, réglementations, évaluations douanières…).

2) Si cette méthode de négociation a généralement été acceptée, de nombreuses questions restent cependant à régler :

a) par secteurs, les principaux problèmes présentés sous forme simplifiée se posent pour :

– la chimie organique : les règles américaines d'évaluation de la valeur en douane conduisent à une protection excessive du marché américain[2],

– les pâtes et papiers : il s'agit de négocier avec les pays scandinaves un assainissement des conditions de commercialisation de ces produits,

– les textiles de coton : l'objectif est d'obtenir un renouvellement de l'accord de 1962 dans une forme qui permette d'éviter une réduction de 50 % des droits sur ces produits,

– aluminium : nous avons proposé la consolidation d'un contingent tarifaire. Les pays tiers continuent à demander la réduction du droit,

– horlogerie : il s'agit de savoir si la cartellisation de l'industrie suisse doit être étendue à l'Europe des Six.

b) par pays : le problème essentiel est celui de l'aménagement des relations avec les petits pays européens. La Communauté a accepté que la règle des disparités ne s'applique pas lorsque celle-ci pénalise surtout ces pays

[1] C'est-à-dire quand les écarts de droits entre certains pays sont très importants, car alors une réduction de 50 % aurait pour effet de faire disparaître l'effet protecteur pour le pays pratiquant les droits les plus bas, alors qu'il subsisterait pour le pays pratiquant des droits élevés.

[2] Allusion à l'*American selling price*, pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douanes non sur le prix de vente réel d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40 %.

(« clause européenne »). Des négociations en ce sens ont été entreprises, notamment avec la Suisse. Elles n'ont guère progressé jusqu'à présent.

B. Secteur agricole

La difficulté essentielle résulte de l'absence d'accord au sujet des méthodes de négociations.

Les thèses en présence s'opposent nettement. Les pays à culture extensive et à forte production s'estiment les seuls producteurs efficients, prônent la division internationale du travail et réclament à ce titre des garanties quantitatives de débouchés pour leurs exportations. Les pays structurellement importateurs (Royaume-Uni, Japon) dont les intérêts coïncident souvent avec ceux du groupe précédent souhaitent s'approvisionner à moindre prix. Quant aux pays d'Europe continentale – et notamment les Six – ils estiment indispensable une certaine forme d'organisation des marchés difficilement compatible avec des engagements de type quantitatif qu'ils refusent (France surtout).

Pour sa part, la Communauté a proposé que les parties à la négociation s'engagent à ne pas augmenter pendant un certain temps l'incidence des mécanismes et systèmes de protection et de soutien de l'agriculture : c'est la technique de la consolidation des « montants de soutien ».

Cette proposition qui vise à placer sous contrôle international l'ensemble des politiques agricoles a été complétée, au terme du projet communautaire d'accord sur les céréales[1], par un mécanisme permettant de juger les résultats de ces politiques parmi les systèmes possibles, la CEE a retenu le taux d'auto-approvisionnement.

Cette approche n'a cependant pas encore été acceptée par nos partenaires à Genève qui mettent l'accent sur l'absence de réduction de la protection aux frontières.

II. *Les problèmes et les distorsions*

Compte tenu de cette situation, les questions qui se posent et les éléments de réponse à y apporter paraissent être les suivants :

1) Dans le domaine industriel

a) sur le plan général, convient-il de transformer en règle de négociation l'hypothèse de travail d'une réduction de 50 % avec maintien dans les termes actuels de listes de disparités et d'exceptions ou faut-il accepter une baisse plus modérée mais pratiquement sans dérogation ?

Il semble que nous avons intérêt à retenir la première solution car, si l'on tient compte des exceptions et des disparités les produits qui échappent, dans l'état actuel des propositions de la CEE, à l'hypothèse générale de baisse de 50 %, représentent 60 % du montant des importations industrielles taxées. Cette position ne pourra toutefois être intégralement maintenue

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 200.

et il est indispensable que nous déterminions secteur par secteur les aménagements que nous serions prêts, le cas échéant, à apporter à la liste d'exceptions. Ce travail n'a pas encore été entrepris, il doit être mené à bien sans délai ;

b) sur le plan géographique trois questions se posent :

– quelle doit être notre position vis-à-vis des États-Unis ? Il convient de faire accepter la règle dite des disparités, mais il ne faut pas se dissimuler que la portée de cette règle sera en réalité singulièrement affaiblie par le jeu de la « clause européenne ». L'effort principal devrait porter sur les obstacles non tarifaires aux échanges qui constituent pour la pénétration sur le marché américain un obstacle difficilement surmontable. L'insécurité entretenue pour les échanges vers l'Amérique doit être attaquée avec vigueur. C'est là le plus important et on ne s'en préoccupe pas assez. De plus, à l'occasion de cette négociation conviendrait-il peut-être d'évoquer les problèmes posés par l'avance technologique américaine.

Faut-il adopter une attitude rigide vis-à-vis de la Grande-Bretagne ? Si l'on souhaite prochainement l'élargissement de la Communauté européenne, il faut sans doute ne pas accorder à la Grande-Bretagne des concessions qui pourraient lui faire espérer la mise en place progressive d'une union douanière industrielle ; si l'on souhaite au contraire que l'Angleterre demeure encore en dehors de la Communauté, il est sans doute préférable de prendre vis-à-vis d'elle une attitude plus souple.

– Quelle attitude doit-on adopter vis-à-vis des autres pays de l'AELE[1] ? Le problème se pose en termes plus commerciaux que politiques car sur ces pays – qui absorbent 26 % des ventes des Six à l'étranger – la CEE enregistre un solde bénéficiaire élevé (près de 3 milliards de dollars en 1965). Notre intérêt nous commande donc d'être aussi positifs que possible vis-à-vis de ces pays.

2) Dans le domaine agricole, trois questions également se posent :

a) La Commission a proposé la conclusion d'accords mondiaux pour les produits de base, sauf le sucre et les oléagineux. On peut songer à compléter ces propositions et même à insister à Genève pour que de tels accords soient conclus au lieu de limiter la négociation au secteur céréales comme paraissent le souhaiter les États-Unis. Cette question mérite réflexion.

b) Les propositions présentées par la Communauté pour les céréales prévoient une aide alimentaire liée à l'assainissement du marché mondial. La France pourrait sans doute reprendre l'initiative d'un programme alimentaire indépendant des aléas de la production, on peut penser que les Américains seraient actuellement intéressés par une telle orientation.

[1] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

c) Faut-il maintenir intégralement la thèse de la Communauté sur le montant de soutien pour l'ensemble des produits ? Il serait peu réaliste, semble-t-il, de répondre par l'affirmative et des nuances devront être apportées à cette règle de même que nous devrons sans doute réduire la protection tarifaire de certains autres produits agricoles. Notre attitude actuelle peut en effet sembler très restrictive.

Tels sont les problèmes actuels de la négociation au GATT ; l'analyse du dossier devrait semble-t-il nous conduire à trois orientations principales :

– prendre une attitude positive et constructive pour aider au succès de cette négociation où à tout le moins éviter de nous faire endosser une quelconque responsabilité d'un échec,

– rechercher rapidement les produits tant agricoles qu'industriels ou des assouplissements sont nécessaires et, vis-à-vis de certains pays, possibles,

– faire porter toute notre offensive sur les aspects autres que tarifaires pour faciliter l'accès du marché américain.

(DE-CE, Coopération économique, 1961-1966)

292

NOTE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
POUR LES QUESTIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
(SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)

La politique agricole commune[1]

N.[2] *Paris, 10 octobre 1966.*

Jusqu'à la crise du 30 juin 1965[3], on avait tendance à considérer la politique agricole commune comme la solution principale de nos problèmes paysans et une excellente opération pour notre budget. Des ombres étaient parfois perçues : transfert des décisions à Bruxelles, hausse des prix, insuffisance des préférences commerciales, mais il paraissait s'agir des imperfections inhérentes à toute entreprise humaine, fût-elle dans l'ensemble bénéfique.

La crise en 1965 a fait prendre conscience de deux réalités jusque-là obscurcies.

– Une alliance objective s'était nouée entre la Commission qui désirait asseoir son pouvoir communautaire et les organisations professionnelles

[1] *Note du texte* : Cette note a été établie pour l'essentiel à partir d'une note du 3 août 1966 de la direction des relations économiques extérieures du ministère de l'Économie et des Finances.

[2] Cette note fait partie du dossier « Les problèmes actuels des communautés européennes ». La note de présentation de ce dossier, en date du 14 octobre 1966, est reproduite ci-dessous.

[3] Sur la suspension des négociations au sujet de la politique agricole commune, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1965, voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 3, 4, et 9.

que gênaient les verrous opposés par le gouvernement français à la démagogie des syndicats paysans (*quantum* – freinage des hausses de prix, etc.).

– Le renchérissement prévisible de la production agricole, qui découlait de la fixation du prix des céréales[1], faisait craindre, d'une part, la montée ultérieure des excédents et des charges budgétaires, d'autre part, un alourdissement des prix de revient industriels, plus sensible en France que chez nos partenaires puisque notre pays bénéficiait jusqu'ici de prix agricoles relativement plus bas.

– Depuis la reprise à Luxembourg[2] et durant les dernières semaines de la négociation, par un renversement très explicable, la politique agricole commune a été jugée de plus en plus sévèrement, les critiques étant d'autant plus excessives, semble-t-il, que les espoirs avaient été démesurés.

Il a paru opportun de dresser un tableau des lumières et des ombres de cette ambitieuse construction qui ne mérite sans doute ni les excès d'éloges de naguère, ni un discrédit abusif.

I. *Les données de la politique agricole commune*

1. La politique agricole commune comporte :

– Une organisation commune des marchés. Celle-ci a été mise en place en 1962 (accord du 14 janvier) pour les céréales, le porc, les œufs et les volailles, les fruits et légumes, en 1964 (accord du 23 décembre) pour le riz, la viande bovine et les produits laitiers. Le 24 juillet dernier le Conseil des ministres de la CEE a adopté le règlement sur les oléagineux, les dispositions complémentaires pour les fruits et légumes ainsi que les grandes lignes de la future organisation commune du marché du sucre[3]. Les prix communs ont été fixés en décembre 1964 pour les céréales et en juillet dernier pour les autres produits agricoles ; ils seront mis en vigueur, selon les produits, entre le 1er juillet 1967 et le 1er juillet 1968,

– Une politique commune des structures. Celle-ci est encore peu avancée mais les mécanismes correspondants sont déjà mis en place.

– Une responsabilité financière commune. Le règlement financier adopté en janvier 1962 a été complété le 11 mai dernier[4].

Les règlements agricoles adoptés de 1962 à 1966 ont prévu des formes assez voisines d'organisation de marché. En règle générale, la protection à la frontière repose sur la seule perception du droit de douane ou du

[1] Sur l'accord de décembre 1964 sur le prix unique des céréales, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 225.

[2] Allusion aux « arrangements de Luxembourg » du 30 janvier 1966, qui mettent fin à la crise de la « chaise vide ». Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 75, 76 et 77.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 725 à 740 du 26 juillet 1966.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 319, 324, et 333.

prélèvement. Sauf pour les œufs et volailles, des mécanismes d'intervention assurent le respect de prix garantis (céréales, produits laitiers, viande bovine) ou de prix de sauvegarde (fruits et légumes).

2. Toutefois l'orientation de la politique agricole commune n'est plus maintenant exactement la même qu'en 1962.

À l'origine, il s'agissait essentiellement :

– d'atteindre progressivement le stade du marché unique, soit par le rapprochement régulier des prix, soit par la diminution des droits de douane,

– d'orienter la production des Six par le seul moyen de la politique des prix,

– de faire assurer, à terme, à la Communauté la pleine responsabilité financière de la politique agricole des États membres.

La situation est aujourd'hui quelque peu différente :

– la diminution progressive des prix les plus élevés s'est avérée politiquement irréalisable. L'alignement sur les prix communs, condition de la réalisation du marché unique, s'effectuera donc en une seule fois moyennant dans certains cas (céréales) des compensations financières,

– faute de pouvoir pratiquer une politique de prix raisonnable, les Six ont été amenés à recourir récemment à d'autres moyens d'orientation de la production (quotas de production pour le sucre). Pour les céréales, la Communauté a proposé, dans le cadre des négociations Kennedy[1], que soit sanctionné, sur le plan financier, le dépassement d'un taux d'auto-approvisionnement[2],

– enfin, on peut noter une certaine tendance à limiter les charges financières de la Communauté. Les dépenses de la section « orientation » du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)[3] ont été plafonnées. Pour les fruits et légumes, les interventions des États membres ne seront prises en charge par le FEOGA au cours des prochaines années, que dans certaines limites.

Les conséquences pour la France de la politique agricole commune – et notamment de l'orientation nouvelle qui lui a été donnée au cours des derniers mois – peuvent être appréciées en examinant ses répercussions sur le plan budgétaire, sur l'évolution des prix et sur le développement des échanges.

[1] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 200.

[3] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

II. *Les conséquences internes de la politique agricole commune pour la France*

1. Sur le plan financier

Sur le plan financier, la situation est favorable à la France. Ceci ressort de l'analyse des décisions prises récemment en ce domaine et est confirmé par l'étude du bilan financier de la politique agricole commune.

A. Les décisions adoptées par le Conseil en matière financière sont apparemment plus satisfaisantes pour la France qu'on ne pouvait l'espérer en juin 1965, lors de l'ouverture de la crise du Marché commun.

1. Les dispositions complétant pour la période 1965/1970 le *règlement financier* adopté en janvier 1962, comportent plusieurs éléments positifs :

– à partir du 1er juillet 1967 la responsabilité financière de la Communauté sera totale pour les produits faisant, à ce moment, l'objet d'une organisation commune de marché. Cette décision intéresse particulièrement la France pour les céréales et les produits laitiers,

– le calcul des dépenses éligibles sur la base des exportations brutes et non des exportations nettes est plutôt favorable à la France,

– surtout, la clé de répartition des contributions des États membres au FEOGA tient compte de nos préoccupations fondamentales puisque à compter du 1er juillet 1967, 90 % des prélèvements perçus seront versés à la Communauté. Les États membres qui importent des pays tiers plutôt que du Marché commun seront ainsi pénalisés sur le plan financier.

2. D'autre part, dans le cadre de la négociation Kennedy, à l'occasion de la discussion du projet d'arrangement mondial sur les céréales, nous avons fait admettre l'idée d'une responsabilité financière de la Communauté pour l'écoulement des excédents de céréales sous forme d'aide alimentaire.

B. Le *bilan financier* de la politique agricole commune pour la France doit être établi d'un double point de vue : évolution des charges du budget français, participation des autres États membres aux dépenses effectuées en France.

1. Évolution des charges du budget français

a) Au cours des dernières années le coût du soutien des marchés agricoles pour les finances publiques a évolué comme suit :

1962	1,6 milliard de francs
1963	1,3
1964	1,4
1965	1,7

On peut estimer que, en l'absence de politique agricole commune, les charges de soutien des marchés auraient été, en 1970, de 2,2 milliards de francs.

b) En 1970, les dépenses de soutien des marchés seront prises totalement en charge par la Communauté. En revanche, la contribution du budget français aux recettes du FEOGA sera de l'ordre de 1,5 milliard de francs pour la section garantie (0,4 milliard pour la section orientation).

Pour le soutien des marchés la politique agricole commune devrait donc se traduire pour le budget français par une économie d'environ 0,7 milliard de francs.

2. Participation des autres États membres aux dépenses effectuées en France

a) En 1970, le montant annuel des dépenses du FEOGA sera de l'ordre de 7,5 milliards de francs soit environ 1/12 du budget français actuel (plus du 1/3 du budget néerlandais actuel).

La section « garantie » représentera les 4/5 de ces dépenses, si l'on admet que les charges de la section « orientation » resteront plafonnées à 1,4 milliard de francs.

Les dépenses de la section « garantie » seront principalement consacrées aux produits laitiers (1/3 du total), aux céréales (1/4), aux oléagineux (1/16). La part du sucre et des fruits et légumes restera vraisemblablement modeste.

b) Les dépenses effectuées en France seront d'environ 2,8 milliards de francs dont 2,5 milliards pour la section « garantie ». Elles représenteront un peu moins de 40 % des dépenses totales du FEOGA.

Si l'on déduit de ce chiffre le montant des contributions de la France au FEOGA – soit 1,9 milliard pour les sections « garantie » et « orientation » – on constate que la politique agricole commune se traduira en 1970 par un transfert de fonds de l'ordre du milliard de francs en faveur de la France.

Ce bilan favorable à la France comporte cependant quelques ombres :

– l'augmentation des prix peut conduire à une majoration des charges financières de la Communauté,

– plus grave est peut-être le risque de voir la responsabilité financière dissociée de la responsabilité des décisions communautaires. Il ne serait, notamment pas acceptable que, au stade du marché unique, les conséquences de décisions prises à Six restent partiellement à la charge de tel ou tel État membre.

2. Le niveau des prix

Bien qu'elle ne comporte pas que des aspects négatifs, la politique des prix de la Communauté ne peut, d'une manière générale, être considérée comme satisfaisante.

A. L'orientation donnée aux différentes *productions agricoles* ne répond pas, objectivement, aux besoins de la Communauté et à la politique économique française.

Compte tenu des prix allemands il a été nécessaire, en décembre 1964, pour des raisons politiques, de fixer le prix commun du blé à un niveau

relativement élevé (425 DM soit 524,45 francs pour le prix indicatif de base à Duisburg). Néanmoins l'Allemagne devra, moyennant des compensations financières, diminuer ses prix d'environ 10 %.

Ce prix élevé du blé tendre a pour conséquence :

– d'encourager la production déjà excédentaire de cette céréale au détriment du maïs pour lequel la Communauté est fortement déficitaire,

– de favoriser, contrairement à l'évolution de la consommation, les productions végétales plus que les productions animales (en dépit des hausses des prix du lait et de la viande bovine décidées en juillet dernier).

B. Pour la France, le *bilan* des décisions prises en 1962 et 1964 peut être établi comme suit :

a) Pour les céréales, la mise en vigueur du prix commun se traduira, en 1967/68, par rapport à la campagne 1964/65 par une hausse des prix relativement modérée (+ 5 % pour le blé tendre ; + 10 % pour l'orge, dans les régions de grande production ; + 7 % pour le blé dur ; stabilité des prix du marché pour le maïs). Compte tenu de la suppression du *quantum* les augmentations de revenus seront cependant beaucoup plus fortes (de l'ordre de 20 %).

Grâce à différentes mesures budgétaires ou conjoncturelles, il a été possible d'éviter jusqu'à présent que le rapprochement des prix à la production ne se traduise par une majoration des prix de détail.

b) La diminution de la production du porc dans la Communauté a eu pour conséquence une hausse des prix. En revanche, pour les œufs et les volailles, on a constaté une baisse sensible des cours. Pour ces derniers produits, la concurrence néerlandaise, si elle est susceptible de créer des difficultés régionales (Bretagne), doit conduire, à terme, à une modernisation et à une rationalisation des élevages.

C. Les décisions sur les prix communs adoptées le 24 juillet dernier auront les effets supplémentaires suivants :

– pour le lait : la mise en vigueur du prix commun (50,86 francs, franco-laiterie) se traduira par une hausse d'environ 7 %. En raison de l'adoption d'un rapport matière grasse/matière azotée favorable au consommateur de beurre, l'augmentation du prix du beurre sera limitée à 3,8 %. En revanche, pour les fromages la hausse sera de 5 à 6 %,

– pour la viande bovine : la mise en vigueur du prix commun (327 francs) devrait, en principe, se traduire par une augmentation de 8,5 % des prix actuels. Il est cependant possible, que compte tenu de la situation prévisible du marché en 1968/1969, l'augmentation des prix réels soit moindre,

– avec un prix indicatif du sucre de 110,34 francs le prix départ usine de ce produit augmentera de 19 %. Au détail, la hausse devrait être de l'ordre de 15 %,

– enfin, malgré la hausse sensible des prix du colza, on peut espérer une diminution du prix des huiles si le niveau des prix mondiaux est bas et s'il n'est pas appliqué de taxe nationale ou communautaire sur ces produits.

Certaines augmentations de prix acceptées par le Conseil des ministres de la CEE sont sans doute excessives. Il faut souligner toutefois que les négociations au GATT peuvent offrir l'occasion de limiter, à l'avenir, de telles hausses. En effet, la consolidation des montants de soutien proposée par la Communauté à Genève implique le maintien des prix communs à leurs niveaux actuels pour une période de trois ans.

III. *Les conséquences sur les échanges commerciaux et les améliorations souhaitables*

C'est sans doute dans le domaine des échanges commerciaux que le bilan de la politique agricole commune est le plus incertain et le plus discutable, qu'il s'agisse des échanges intra-communautaires ou des relations avec les pays tiers.

A. Les échanges intra-communautaires

L'insuffisance de la préférence communautaire a – comme il a été indiqué ci-dessus – une sanction financière. Néanmoins, même après les accords du 11 mai 1966, la France ne peut se désintéresser de l'évolution des échanges intra-communautaires.

En effet, sur le plan financier, l'exportation aux prix intérieurs français reste plus avantageuse que l'exportation vers les pays tiers puisque, dans ce dernier cas, la France doit garder à sa charge la partie de la restitution correspondant à sa contribution au FEOGA.

D'autre part, il est préférable, sur le plan politique, de mettre l'accent sur le développement des échanges intra-communautaires plutôt que sur les conséquences financières de la politique agricole commune. Il est en effet, peu probable que cette politique puisse durablement se résumer en un transfert de fonds de l'Allemagne vers la France même si celui-ci est économiquement justifié. Il est en revanche possible de réclamer le développement des échanges de produits.

1. Des incertitudes demeurent sur les échanges de produits agricoles vers la Communauté

a) Pour les principaux produits soumis actuellement à organisation commune de marché, *l'évolution des exportations françaises vers la CEE* en pourcentage par rapport aux exportations françaises totales de 1960 à 1965 fait apparaître :

– la part croissante de la CEE dans nos exportations d'animaux vivants (sauf porcins), de viande (viande bovine et viande de volailles), de fruits (pommes) et légumes ;

– la diminution relative des exportations de beurre et de fromages sur la Communauté en 1965, première année d'application du règlement communautaire ;

– l'évolution divergente pour les différents types de céréales : progrès pour l'avoine et le maïs, diminution, par rapport à 1960/1961, pour le blé et l'orge. Toutefois pour ces deux produits, on constate pour les récentes

campagnes une augmentation sensible en valeur absolue des exportations vers la Communauté.

b) L'analyse des mécanismes de la préférence communautaire au stade du marché unique ne permet pas de tirer de conclusion certaine en ce qui concerne le développement futur des échanges intra-communautaires.

Pour les produits faisant l'objet d'une organisation rigide de marché (céréales, produits laitiers) la circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté dépendra essentiellement du régime des prix de ces produits. Les échanges ne se développeront à l'intérieur de la Communauté que si deux conditions sont remplies :

– les importateurs des zones déficitaires devront avoir intérêt à s'approvisionner dans la Communauté plutôt que dans les pays tiers. Les mécanismes prévus dans le secteur des céréales semblent répondre à cette première condition,

– les producteurs devront, dans le même temps, avoir intérêt à exporter vers les zones déficitaires. Une politique trop généreuse de restitutions vers les pays tiers où un écart insuffisant entre le prix d'intervention des zones excédentaires et le prix indicatif des zones déficitaires pourrait limiter cet intérêt.

C'est dire qu'il subsiste encore beaucoup d'inconnues sur les conditions des échanges intra-communautaires au stade du marché unique. Le régime des restitutions vers les pays tiers reste à définir. Pour certains produits, le régime des interventions au stade du marché unique n'est pas encore fixé. Même pour les céréales, l'évolution des frais de transport est susceptible de modifier les données de la régionalisation.

2. Le renforcement de la préférence commerciale peut faire l'objet d'une double action :

– l'une, en quelque sorte négative, tendant à la suppression des obstacles aux échanges intra-communautaires,

– l'autre, plus positive, tendant à améliorer les mécanismes de la préférence communautaire.

a) La suppression des obstacles aux échanges intra-communautaires implique essentiellement :

– la suppression ou tout au moins le contrôle communautaire des facilités douanières accordées pour l'importation en franchise de prélèvements des pays tiers. Il suffit de rappeler, à ce sujet, que la République fédérale d'Allemagne a effectué, en franchise de prélèvements, pour la campagne 1964/65, dans le cadre des procédures IMEX[1] ou EXIM[2], 74 % de ses importations de blé (pour la fabrication de farine) et 41 % de ses importations d'orge (pour la fabrication de malt) en provenance des pays tiers,

[1] Abréviation de : importation en vue de l'exportation.

[2] Abréviation de : exportation-importation.

– la suppression des obstacles propres à l'organisation interne du marché des Six : il convient en particulier d'éviter que les mesures prises par les Six dans le domaine financier ne fassent obstacle à la spécialisation des productions. Les décisions du 24 juillet dernier au sujet des quotas de production pour le sucre sont, à cet égard, peu satisfaisantes et doivent être appliquées avec prudence.

b) L'amélioration des mécanismes de la préférence communautaire peut être obtenue par deux moyens :

– par le maintien dans les prix de seuil, au state du marché unique, de l'élément de préférence commerciale (montant forfaitaire) qui y figure pendant la période de transition,

– surtout par une action sur les prix. La gestion quotidienne des mécanismes ayant une incidence sur le niveau des prix de marché aura une grande importance car ces prix détermineront l'attitude de l'utilisateur et celle du producteur. La Commission jouera nécessairement un rôle important en ce domaine (fixation des restitutions, des prélèvements) c'est dire que la composition de ses services, leurs relations avec les administrations nationales peuvent avoir une influence prépondérante dans l'orientation des échanges.

Enfin, il serait souhaitable que le Conseil soit saisi, *annuellement* d'un *rapport* de la Commission *retraçant l'évolution des échanges* de produits agricoles dans la Communauté. Sur la base de ce rapport, le Conseil pourrait, en tant que de besoin, prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de favoriser le développement des échanges intra-communautaires.

B. Les relations avec les pays tiers

Paradoxalement, la Communauté économique européenne, principal importateur de produits agricoles dans le monde, n'a pas et ne peut avoir de politique d'importation car les règlements agricoles ne lui ont pas donné les moyens d'une telle politique.

En effet, pour la plupart des produits faisant l'objet d'une organisation commune de marché les mécanismes traditionnels de politique commerciale (contingents notamment) ont été supprimés. Les prélèvements qui constituent désormais le seul élément de protection du marché sont identiques pour tous les pays tiers ; ils ne peuvent être adaptés à la situation de chaque fournisseur en fonction des intérêts commerciaux des Six.

1. Ce régime d'importation présente des *avantages* incontestables :

– il enlève aux États membres la possibilité d'accorder, sur le plan bilatéral, des garanties d'accès aux pays tiers,

– la libération des échanges a eu des effets bénéfiques dans les relations de la France avec les pays de l'Est,

– enfin, le régime actuel est politiquement commode. L'absence de moyens d'une politique commerciale communautaire évite de poser le problème institutionnel de la gestion de cette politique.

Toutefois le régime actuel a aussi des *inconvénients* :

– il risque de compromettre les relations privilégiées de la France avec certains pays associés (EAMA)[1] ou en voie d'association (Maghreb) ou avec certains pays tiers (Suisse),

– il se prête aux critiques des pays tiers qui tiennent la France pour responsable des difficultés rencontrées dans la mesure où elle est considérée comme le principal artisan de la politique agricole commune.

2. Une modification fondamentale du régime actuel ne peut être envisagée car elle irait à l'encontre de la préférence communautaire dont on a dit ci-dessus l'importance.

Quelques aménagements de portée limitée pourraient cependant être retenus :

– le système de protection à la frontière devrait être adapté à chaque type d'organisation de marché. La libération des échanges et l'application de prélèvements ou de taxes compensatoires ne constituent pas, comme semble le penser la Commission, le seul régime d'importation possible. Pour les fruits et légumes, par exemple – dont le régime d'importation doit être défini avant le 1er janvier 1967 – il serait préférable de prévoir un calendrier d'importation comportant l'application d'un régime de prix minima en période de production et la libération des échanges pendant le reste de l'année,

– un régime contractuel à l'importation pourrait être envisagé vis-à-vis des pays acceptant de respecter certains prix minima à l'exportation. La Communauté s'est déjà engagée dans cette voie en proposant, dans le cadre des négociations Kennedy, pour les « grands produits » (céréales, viande bovine, produits laitiers) des arrangements mondiaux comportant notamment le respect d'un prix international de référence,

– enfin, un régime particulier d'importation devrait être envisagé en faveur des pays sous-développés associés ou en voie d'association. Il pourrait comporter soit l'ouverture de « contingents prélèvementaires » soit un système de ristournes de prélèvements.

Ces quelques aménagements n'apporteraient pas de modification fondamentale au régime actuel. Ils atténueraient cependant les critiques de ceux qui, au cours des réunions internationales, dénoncent volontiers le caractère monolithique de la politique agricole commune.

La politique agricole commune a enfin, sur le plan politique, des répercussions importantes.

Elle a pour première conséquence de transférer certains centres de décisions à Bruxelles. Les États membres qui, jusqu'à présent, ont gardé la possibilité de fixer leurs prix nationaux à l'intérieur des « fourchettes » de prix adoptées à Bruxelles devront adopter à l'avenir, un même prix

[1] États africains et malgaches associés à la CEE.

commun. Sans doute, s'agissant de décisions importantes, un accord ne pourrait-il être réalisé qu'à l'unanimité. Il n'en reste pas moins que les États membres perdront leur autonomie de décision en ce domaine.

La politique agricole commune a pour seconde conséquence de renforcer les pouvoirs de la Commission. Celle-ci a déjà la gestion quotidienne de mécanismes qui peuvent être déterminants pour l'évolution des échanges (fixation des prix CAF[1] et des prix franco-frontière)[2]. Ce rôle de la Commission sera encore augmenté au stade du marché unique car il sera alors nécessaire de mettre en place une véritable procédure communautaire pour l'administration journalière des mécanismes d'intervention et l'octroi de restitutions à l'exportation vers les pays tiers.

Cette constatation rend encore plus nécessaire la présence à Bruxelles et à tous les niveaux (commissaires et fonctionnaires) de représentants compétents et actifs des intérêts nationaux français.

(DE-CE, Coopération économique, 1961-1966)

293

M. Fontaine, chargé d'Affaires à l'Ambassade de France à Moscou, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4644 à 4650. *Moscou, 11 octobre 1966.*

Très urgent.

(*Reçu* : 16 h. 05).

De la part de M. Peyrefitte.

Je me réfère à mon télégramme transmis sous le numéro 4523[3].

Le voyage d'études que le comité d'État pour la Science et la Technique avait organisé pour la délégation française dans la partie asiatique de l'URSS s'est déroulé dans les conditions les plus satisfaisantes. Les deux journées passées à Novossibirsk à la section sibérienne de l'Académie des Sciences ont donné lieu à de fructueux échanges de vues et ont permis de constater la profonde impression laissée par le passage du général de Gaulle, ainsi que le désir des savants soviétiques de développer et d'organiser sur des bases solides et permanentes les échanges avec les institutions scientifiques françaises.

La délégation s'est ensuite rendue en Asie centrale. A Frounze, elle a été reçue par les autorités gouvernementales de la République de Kirghizie

[1] CAF (coût, assurance, fret) : Prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou le prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

[2] FAB (franco-frontière) : Prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou d'un service fourni à non résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services des transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

[3] Voir ci-dessus, ce télégramme daté du 4 octobre 1966.

qui lui ont fait visiter plusieurs instituts scientifiques et un vaste kolkhoze. Les contacts pris à cette occasion, ainsi qu'au cours d'un bref passage à Tachkent, donnent à penser que dans certains secteurs des échanges intéressants pourraient être établis avec les savants et techniciens des Républiques de l'Asie centrale.

À Moscou, les entretiens ont repris avec M. Kirilline[1] et ses collègues. Ainsi que M. Fontaine[2] en a rendu compte par son télégramme n° 4603[3], j'ai été reçu par M. Kossyguine. M. Coulomb[4] et ses collaborateurs étant arrivés, j'ai pu installer le 10 octobre, avec M. Keldych, président de l'Académie des Sciences, les groupes de travail correspondant aux trois secteurs prévus par l'accord du 30 juin. Ils poursuivent leurs travaux aujourd'hui et demain.

Dans le domaine atomique, la convention relative à l'installation, auprès du grand accélérateur de Serpukhov, de la chambre à bulles en construction à Saclay a été signée ce matin par M. Hirsch[5] et M. Petrosiantz[6]. À ce propos, j'ai exprimé à nos interlocuteurs notre souci que les conditions de vie du personnel français qui sera amené à résider au centre de Serpukhov soient aussi satisfaisantes que possible.

Quant à la coopération scientifique et technique, elle a fait l'objet de nouveaux échanges de vues. Une procédure relative aux prochains travaux a été arrêtée et il a été décidé d'examiner les possibilités de coopération dans certains domaines.

D'une façon générale, les entretiens ont été positifs, marqués par un désir mutuel de donner tous leurs effets aux accords en vigueur et notamment à ceux signés lors de la visite du Président de la République et empreints d'une grande cordialité.

Un communiqué, dont j'ai adressé ce matin le texte au Département, sera publié aujourd'hui à 20 heures locales[7].

La délégation rentre ce soir à Paris.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] M. Kirilline (Vladimir Alekseevitch), homme politique soviétique, membre du Comité central du PCUS, député du Soviet suprême depuis 1962, président du Comité d'État pour la Science et la Technique, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965 et président du Comité du CAM pour la Coopération scientifique et technique depuis la même année.

[2] Michel Fontaine est ministre conseiller près l'ambassade de France à Moscou depuis novembre 1964.

[3] Il s'agit du télégramme reproduit ci-dessus en date du 10 octobre 1966.

[4] Jean Coulomb, membre de l'Institut, directeur du Centre national d'études spatiales.

[5] M. Robert Hirsch, préfet, administrateur général délégué du gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique

[6] M. Petrosiantz, homme politique soviétique, est à la tête du Comité pour l'utilisation de l'énergie atomique.

[7] Se reporter à ce sujet au télégramme de Moscou n°s 4622 à 4641 du 11 octobre 1966, non reproduit, donnant le texte du communiqué final franco-soviétique publié à la fin de la visite de M. Peyrefitte en URSS.

294

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères
à M. Daufresne de la Chevalerie, chargé d'Affaires de France
a.i. à Rabat.

T. nos 496 à 500. *Paris, 11 octobre 1966, 19 h. 18.*
Secret.

Pour M. de la Chevalerie[1] seul.

Je vous transmets ci-dessous le texte d'une lettre adressée au Ministre des Affaires étrangères[2] et d'une note destinée au gouvernement marocain, en réponse à la lettre du 28 septembre[3] par laquelle M. Cherkaoui m'adressait une note, de la même date, relative à l'application de la Convention judiciaire franco-marocaine dans l'affaire Ben Barka[4].

Vous voudrez bien remettre ces documents, dont les originaux vous parviendront par la valise quittant Paris le 13 octobre, au Ministre des Affaires étrangères ou, à son défaut, au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Texte de la lettre de M. Couve de Murville à
Son Excellence M. Cherkaoui[5]

Paris, le 11 octobre 1966

Son Excellence Monsieur Cherkaoui,
Ministre des Affaires étrangères du Royaume du Maroc

Excellence,

Par lettre en date du 28 septembre, vous avez bien voulu me transmettre une note du gouvernement marocain concernant l'application, dans l'affaire Ben Barka actuellement en cours devant la Cour d'assises de la Seine, de la Convention judiciaire franco-marocaine du 5 octobre 1957.

[1] Xavier Daufresne de La Chevalerie, chargé d'Affaires de France à Rabat depuis le rappel de l'ambassadeur fin janvier 1966.

[2] Mohammed Cherkaoui, ministre des Affaires étrangères du Maroc depuis le 23 février 1966.

[3] Le 28 septembre 1966, M. Cherkaoui adresse à M. Couve de Murville une lettre transmettant une note de son gouvernement de la même date (télégramme nos 2166 à 2173 de Rabat en date du 29 octobre 1966, non publié). La note marocaine se réfère au 2e alinéa de l'article 28 de la Convention judiciaire franco-marocaine du 5 octobre 1957 et s'appuyant sur le fait que, la partie requise (le Maroc) a exercé son droit de refuser l'extradition et que la partie requérante (la France) rejette la demande de transmission du dossier, elle déclare que les juridictions françaises commettent un acte entaché de nullité.

[4] Convention judiciaire franco-marocaine signée le 5 octobre 1957 ; au sujet de l'article 28, voir le compte rendu d'entretien avec M. Ali Benjelloun du 20 août 1966 publié ci-dessus, le premier paragraphe stipule que « les parties contractantes n'extraderont pas leurs ressortissants respectifs. La qualité de ressortissant s'appréciera à l'époque de l'infraction pour laquelle l'extradition est requise »

[5] La présente lettre est jointe au télégramme de Paris n° 496 du 11 octobre 1966.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note exposant les vues de mon gouvernement sur le même sujet.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Texte de la note

Paris, le 11 octobre 1966

Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères du Royaume marocain et se référant à la note de ce dernier en date du 28 septembre 1966 relative à certains aspects de l'affaire Ben Barka, a l'honneur de faire valoir les considérations suivantes.

Le gouvernement français n'a jamais contesté que le premier paragraphe de l'article 28 de la convention judiciaire franco-marocaine exclut l'extradition par les deux parties de leurs ressortissants respectifs. La communication effectuée auprès du gouvernement marocain le 23 janvier 1966[1] confirmait que telle était bien l'interprétation du gouvernement français et c'est la raison pour laquelle celui-ci n'a pas demandé l'extradition.

Le second paragraphe du même article 28 ouvre une faculté mais n'impose pas une obligation. Cette interprétation n'est pas mise en cause par le ministère marocain des Affaires étrangères. Or, la communication susvisée du 23 janvier a exposé les raisons pour lesquelles le gouvernement français, n'ayant pu obtenir du gouvernement marocain qu'il prenne les mesures nécessaires pour que la lumière soit faite, n'entendait pas se prévaloir de la faculté définie ci-dessus.

Ainsi le ministère des Affaires étrangères ne décèle dans aucun des actes intervenus dans cette affaire quelque violation que ce soit de la convention judiciaire franco-marocaine et considère qu'il n'existe aucun fondement à l'affirmation selon laquelle certains de ces actes seraient ou pourraient être frappés de nullité.

Le ministère des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler au ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc l'assurance de sa haute considération.

(Maroc, Personnalités marocaines, Ben Barka, Convention judiciaire, M-2-3)

[1] Note verbale de l'ambassade de France à Rabat adressée au ministère marocain des Affaires étrangères, remise le 23 janvier 1966 par M. Gillet, ambassadeur de France, à M. Taïb Benhima, ministre marocain des Affaires étrangères, au sujet de l'enlèvement de Ben Barka. Cette note précise que « l'instruction menée par la justice française a conduit le juge à la conviction que le ministre marocain de l'Intérieur et plusieurs de ses collaborateurs directs ont participé personnellement aux dernières phases de l'opération ». La note poursuit en précisant qu'un mandat d'arrêt international vient d'être lancé. En outre, comme il ne peut y avoir d'extradition (art. 28 de la Convention) et comme le gouvernement marocain n'a pas pris les mesures pour faire la lumière, le gouvernement français estime que cette affaire est politique et il rappelle son ambassadeur.

295

M. Roger Seydoux de Clausonne, représentant permament au Conseil de sécurité des Nations unies et chef de la mission permanente de la France au Conseil de sécurité, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2377 à 2382.
Diffusion réservée.

New York, 11 octobre 1966.
(*Reçu* : le 12, 2 h. 30).

Entretien avec le ministre des Affaires étrangères de la République Arabe unie.

J'ai été reçu hier par le ministre des Affaires étrangères de la République Arabe unie[1], qui a été, pendant deux ans mon collègue aux Nations unies. Dès le début de l'entretien, M. Mahmoud Riad s'est félicité de la façon dont le général de Gaulle avait traité à Phnom Penh de l'affaire vietnamienne[2]. Soulignant le retentissement qu'avait eu le discours du Président de la République, dont l'effet avait été prolongé par celui que vous avez prononcé devant l'Assemblée générale[3], mon interlocuteur m'assura que bien des délégations du Tiers Monde comprenaient mieux maintenant le sens d'un conflit où elles avaient quelque mal à percevoir les objectifs et les moyens de les atteindre. Malheureusement leurs sentiments s'exprimaient plus volontiers dans les couloirs qu'à la tribune ; les pays d'Afrique et d'Asie, pour la plupart, étaient faibles et soumis à de fortes pressions américaines. On pouvait penser cependant que les idées qui avaient été lancées feraient peu à peu leur chemin. Cela étant, les États membres, compte tenu précisément du peu de liberté d'action dont ils disposent, devaient s'abstenir de toute initiative concernant le Vietnam. C'est pourquoi M. Riad était opposé à l'idée du Cambodge de faire lire devant l'Assemblée une déclaration sur le Vietnam au nom d'un certain nombre de délégations. Il l'était d'autant plus que les États-Unis, selon les échos qu'il avait recueillis, favorisaient les tentatives visant à faire adopter par l'Assemblée un texte nécessairement vague et qui, de ce fait, serait interprété comme une approbation de la politique américaine. M. Mahmoud Riad m'a indiqué d'autre part que l'ambassadeur du Nord-Vietnam au Caire, qui lui rendait souvent visite et qui, chaque fois, se référait aux quatre points d'Hanoï était tout récemment encore venu lui confirmer le caractère inébranlable de la position de son gouvernement. Quant au FNL[4], il lui était difficile de se faire sur place une idée exacte de sa politique car son représentant au Caire avait été

[1] Le ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie est Mahmoud Riad. De 1962 à 1964, il est représentant permanent de la RAU aux Nations unies avant d'être nommé ministre des Affaires étrangères en 1964.

[2] Le discours de Phnom Penh est prononcé le 1er septembre 1966.

[3] M. Couve de Murville prononce le 28 septembre 1966 un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies lors de la XXIe session.

[4] Le FNL est le Front national de Libération sud-vietnamien.

choisi parmi les Vietnamiens qui gravitent autour de la conférence de la solidarité afro-asiatique. Les choses allaient probablement changer, le Front lui ayant désigné un successeur venant directement du Sud-Vietnam. Le ministre des Affaires étrangères de la RAU a remarqué en conclusion que les données du problème vietnamien avaient peu évolué si ce n'est que les positions chinoises, nord-vietnamiennes et celles du Vietcong se différenciaient davantage les unes des autres. Il y avait là un élément dont les Américains devraient tenir compte au lieu de continuer à parler d'une agression communiste contre le Sud-Vietnam. Comme au Moyen-Orient, ils étaient victimes de leur esprit simplificateur. Lorsqu'ils auront compris que les populations vietnamiennes, au nord et au sud, luttaient pour leur indépendance et non pour le compte du communisme chinois un grand pas en avant aura été accompli.

M. Mahmoud Riad a évoqué ensuite la question d'Aden[1]. Il ne doutait pas que l'Angleterre était décidée à donner l'indépendance à ce territoire en 1968 mais il craignait que le gouvernement britannique laisse derrière lui une situation grosse de complications comme il l'avait déjà fait en Palestine, au Cachemire, à Chypre et en Rhodésie du Sud : ce qu'il fallait, de l'avis de la RAU, c'est que les Anglais acceptent de donner aux populations d'Aden et des Émirats voisins la possibilité de se prononcer par des moyens démocratiques au lieu de soutenir des chefs locaux impopulaires. L'objection selon laquelle ces territoires sont trop arriérés pour que leurs habitants puissent voter était sans valeur. En Inde, au Soudan, en Égypte même, des élections avaient eu lieu dans des conditions qui permettraient même aux illettrés de voter. C'est en fonction de ces préoccupations que Le Caire soutenait le Front pour la libération de l'Arabie du Sud[2]. Les autorités égyptiennes pensaient en effet que c'était l'organisation la plus représentative mais, si le contraire venait à être prouvé, elles ne s'opposeraient pas aux vues de la majorité. M. Mahmoud Riad, s'interrogeant sur le désir réel de l'Angleterre d'achever la décolonisation de son empire, émit l'opinion que le gouvernement britannique était en définitive décidé à maintenir son contrôle sur le sud de la Péninsule arabique à cause des ressources pétrolières de cette région, comme il entendait préserver son influence sur l'Afrique du Sud-Est en raison de ses richesses minières.

Au moment où je prenais congé de lui, le ministre des Affaires étrangères de la RAU m'a rappelé l'invitation qui vous a été faite de vous rendre en Égypte et m'a dit qu'on serait particulièrement heureux de vous accueillir au Caire.

(Afrique, Levant, RAU, relations avec la France)

[1] La ville d'Aden, ancien protectorat devenu colonie britannique de 1937 à 1962, est incluse en 1963 avec les protectorats britanniques de l'arrière-pays dans la Fédération de l'Arabie du Sud, qui obtient son indépendance en 1967. Aden devient alors la capitale de la République populaire du Yémen, tandis que Sanaa est la capitale de la République arabe du Yémen.

[2] Le *Flosy* est le Front de Libération du Sud-Yémen occupé par la Grande-Bretagne. Il succède en 1966 à l'*OLOS* : organisation pour la libération du sud occupé. Il siège à Sanaa et est composé de nationalistes pro-nassériens. Il est en rivalité avec le FNL (Front national de Libération composé de nationalistes sud-yéménites non nassériens).

296

Compte Rendu

Entretien entre M. Pompidou avec Sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'Île Maurice, le 11 octobre 1966.

C.R. *Paris, 11 octobre 1966.*

Étaient présents :

Sir Seewoosagur Ramgoolam[1]

Le Haut-commissaire de l'île Maurice à Londres

M. Hazareesingh, conseiller technique au Cabinet de Sir Seewoosagur Ramgoolam

M. Pompidou[2]

M. Gaucher[3]

Sir Seewoosagur. J'ai tenu à venir vous apporter le témoignage de notre amitié et de l'attachement des Mauriciens à la France. Nous sommes devenus anglais[4] à la suite d'un accident de l'histoire, mais l'île Maurice est restée française à tout point de vue et l'affection des Mauriciens pour la France est d'une nature toute particulière.

La France est un grand pays et notre vœu le plus cher serait qu'elle marquât de plus en plus d'intérêt aux efforts que nous faisons et à notre avenir. Vous n'ignorez pas que nous avons beaucoup de problèmes. Notre population de 750 000 habitants s'accroît de 23 à 27 000 habitants annuellement. La base de notre économie est la culture de la canne à sucre qui représente actuellement encore, malgré les efforts de diversification que nous avons entrepris, 98 % de nos productions. Or, le sucre est une denrée dont les cours sont actuellement très bas. J'ignore quel est l'avenir du Marché commun. Je ne sais pas non plus si l'Angleterre y entrera un jour. Mais il est certain que tout ce qui se passe au sein du Marché commun nous intéresse.

J'ai pensé que nous pourrions désigner un représentant mauricien à Paris, avant même que notre indépendance ait été proclamée. Je ne crois pas que le gouvernement anglais élèverait d'objection à un tel projet. Il va de soi

[1] Sir Seewoosagur Ramgoolam est le Premier ministre mauricien depuis le 27 septembre 1961 et leader du parti travailliste mauricien.

[2] Georges Pompidou est Premier ministre français depuis 1962.

[3] Georges Gaucher, conseiller des Affaires étrangères, est conseiller technique au cabinet de Georges Pompidou depuis août 1964.

[4] L'île Maurice est une possession française de 1715 à 1810, date à laquelle elle est conquise par les Britanniques.

qu'aussitôt après l'indépendance[1], c'est un ambassadeur que nous aurions en France.

M. Pompidou. Je suis très heureux de vous accueillir. À propos des liens culturels, linguistiques, historiques et sentimentaux qui unissent l'île Maurice et la France, vous avez eu des paroles excellentes et je vous en remercie. Vous nous trouverez toujours disposés à développer les relations que nous avons déjà avec votre pays lorsque vous serez indépendants. Nous n'aurions, me semble-t-il, aucune objection à ce que, dès avant la proclamation de votre indépendance, vous nommiez un représentant à Paris. Il faudrait évidemment que ce soit fait en accord avec le gouvernement britannique.

Vous savez que la France conserve une fidélité et un attachement durable envers tous les pays qui, à un moment quelconque, ont été dans sa mouvance et surtout avec ceux qui ont conservé sa langue et sa culture.

Vous m'avez exposé vos problèmes : votre démographie galopante, la monoculture de la canne à sucre, les préoccupations que vous cause l'existence du Marché commun. Nous connaissons bien ces problèmes. Ils ressemblent à ceux que nous avons à La Réunion et les difficultés que vous avez à les résoudre ressemblent aux nôtres. Les efforts que nous faisons pour le développement de la Réunion sont en partie annulés par l'accroissement de la population. Aussi encourageons-nous la venue en France de Réunionnais. Quant au problème du sucre nous l'avons réglé dans le cadre du Marché commun. Mais vous êtes dans une situation différente. Vous allez être indépendants et vous appartenez à la zone sterling. Vous me demandez si l'Angleterre entrera dans le Marché commun. Je l'ignore. Cela dépendra d'elle avant tout. Vous connaissez, enfin, la position du gouvernement français favorable à la revalorisation des cours des denrées tropicales. À cet égard, nous nous heurtons, vous le savez, à certains pays industriels, mais nous pensons que leur réserve procède d'une politique à courte vue.

Je tiens à vous redire encore combien j'ai été sensible à vos propos et à vous assurer que vous trouverez toujours en France un accueil « fraternel ».

Sir Seewoosagur. C'est, en effet, ce que j'ai constaté depuis l'époque où, étudiant en Angleterre, je venais fréquemment en France. Tous nos journaux sont en français, y compris celui que j'ai fondé, il y a 26 ans[2]. Notre jeunesse est bilingue. Vos propos sont très encourageants pour moi.

J'ai parlé, ce matin, avec le directeur des Conventions administratives du ministère des Affaires étrangères, des possibilités d'émigration vers la France. Un essai sera fait.

[1] L'île Maurice, colonie britannique, est devenue territoire britannique depuis le 11 novembre 1965. Elle proclame son indépendance le 12 mars 1968.

[2] Le quotidien de langue française *Advance* est fondé en 1940. Il est l'organe du Parti travailliste et est considéré comme bien informé.

M. Pompidou. Avez-vous des relations avec Madagascar ?

Sir Seewoosagur. Oui. Nous avons de bonnes relations commerciales avec Madagascar. Nous ne vendons rien à Madagascar, mais nous y achetons du riz, des céréales, des pommes de terre et du bétail. Le président Tsiranana s'est arrêté à l'île Maurice en route vers l'Australie.

(Cabinet du Ministre, Cabinet Couve de Murville, Entretiens et messages, 1966)

297

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LEDUC, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA.

T. n°s 917 à 919[1]. *Paris, 12 octobre 1966, 20 h. 38.*

I. L'ambassadeur du Canada est venu le 12 octobre, sur instructions de son gouvernement, entretenir le secrétaire général du Département de la réinstallation en Allemagne des forces aériennes canadiennes qui vont quitter les bases françaises de Metz et Marville. Plus précisément, le gouvernement canadien, se fondant sur l'hypothèse d'un repli éventuel vers la France des forces aériennes françaises d'Allemagne souhaitait étudier la possibilité pour les unités canadiennes de prendre la succession des escadrilles françaises à la base de Lahr (Bade-Wurtemberg).

M. Alphand a répondu qu'il ne pouvait que transmettre cette requête au gouvernement mais qu'il soulignait que les bruits de repli de toute l'aviation française, dont la presse s'était fait l'écho l'été dernier, n'avaient jamais été officiellement confirmés.

Au surplus, si une opération de ce genre venait à être envisagée, il n'appartiendrait pas aux autorités françaises de disposer elles-mêmes des bases évacuées.

2. L'ambassadeur du Canada a précisé qu'il y aurait à réinstaller à Lahr 108 appareils de l'aviation canadienne[2]. Pour le moment, celle-ci ne dispose en Allemagne que des bases de Zweibrucken et Baden Solingen (mon télégramme n°s 809 à 812)[3].

3. À titre personnel, l'ambassadeur a émis l'idée d'une cohabitation sur la base de Lahr d'unités canadiennes et françaises.

4. L'ambassadeur a évoqué à nouveau la question du maintien à Metz et Marville, jusqu'à la fin de l'année scolaire, en juin 1967, d'un certain

[1] Ce télégramme est communiqué à Washington sous les numéros 2172 à 2174.

[2] Après l'évacuation de Lahr par l'aviation française, la base a effectivement été reprise par les forces aériennes canadiennes.

[3] Télégramme non reproduit.

nombre d'écoliers canadiens. Il lui a été confirmé que nous prendrions à ce sujet des dispositions semblables à celles qui sont envisagées pour les Américains. Mais, il devait être clair que ceci ne saurait s'étendre au personnel opérationnel canadien, qui devrait avoir quitté la France à la date prévue du 1er avril 1967.

(Collection des télégrammes, Canada, 1966)

298

M. Français, Ambassadeur de France à Bangui,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1010 et 1011. *Paris, 13 octobre 1966.*
Réservé.

(*Reçu* : 18 h).

Je me réfère à mes télégrammes précédents[1].

Ces initiatives du colonel Bokassa ne sont certainement pas improvisées. Elles sont consécutives au dépit qu'il ressent, et exprime ouvertement, de constater, deux mois après son retour de France[2], qu'il n'a toujours rien « reçu » et que les promesses qu'il a cru recueillir à Paris « n'ont toujours pas eu de suite ». Il relève, en privé avec amertume, que le général Soglo[3] bénéficie, lui, d'une aide accrue de notre pays. Il se tourne donc, de plus en plus, vers l'aide extérieure dans tous les domaines, se montrant prêt à accepter n'importe quoi de n'importe qui. Le jeu – auquel il se laisse prendre et qui lui est suggéré par un entourage[4] dont la tactique n'a pas

[1] Allusion aux télégrammes nos 1006 à 1008 et 1009, tous deux du 13 octobre, non reproduits. Le premier relate la demande pressante faite par le ministre centrafricain de l'Intérieur auprès des chefs de missions diplomatiques accrédités à Bangui, à l'exception de la France et des États africains, pour obtenir de leurs pays respectifs une aide à la fois financière et matérielle pour les anciens combattants centrafricains. Malgré les promesses faites par le ministre français des Anciens Combattants, aucune réponse positive n'a été apportée à cette requête. Le second télégramme rappelle la demande de mise à la disposition de l'armée centrafricaine d'un officier supérieur spécialiste des transmissions et de cinq sous-officiers.

[2] Le colonel Bokassa, accompagné de MM. Guimali, ministre des Affaires étrangères, Bandio, ministre de l'Intérieur et Boundio, secrétaire général à la présidence de la République, a séjourné à Paris du 30 juin au 10 juillet 1966. Il a été reçu en audience, le 5 juillet, par le Premier ministre, George Pompidou, et le 7 juillet il s'est entretenu avec le général de Gaulle. Le 9 juillet, le président de Gaulle a reçu officiellement à l'Élysée huit chefs d'État de l'Afrique francophone, dont le colonel Bokassa.

[3] Le général Christophe Soglo a pris le pouvoir au Dahomey à la suite du coup d'État militaire du 22 décembre 1965.

[4] Il s'agirait de personnalités appartenant à l'ethnie M'Baya (alors que le colonel Bokassa, les anciens présidents Boganda et Dacko sont M'Baka) : le lieutenant-colonel Banza, le ministre Bandio, MM. Kombot-Naguemon, secrétaire général du gouvernement, Ouessango-Bango, directeur de société. Sur les menaces que constitueraient ces M'Baya, se reporter au télégramme de Bangui nos 516 à 522 du 27 mars 1966 ainsi qu'à la dépêche de Bangui n° 398/DAM, datée du 1er août 1966, traitant des rapports du président de la République et de son ministre d'État Banza ; Ces documents ne sont pas publiés.

varié et qui consiste à le séparer de la France, son seul et réel soutien – est clair : nous saisir de demandes exorbitantes et, si nous les refusons, ou ne les exauçons qu'en partie, se retrancher derrière notre carence pour en appeler à d'autres puissances. C'est ainsi qu'il a déclaré à un membre de l'AMT[1] que maintenant qu'il avait signé de nouveaux accords d'assistance militaire avec notre pays[2], il avait l'intention de demander, notamment pour l'escadrille, du personnel à des pays tiers, en priorité aux États-Unis, si nous ne lui fournissions pas les cadres qu'il estime nécessaires à son armée.

Les mois à venir risquent, dans ces conditions, au fur et à mesure que s'accroîtront les difficultés financières du régime et les désillusions du chef de l'État, d'être pour nous, semés d'embûches.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1966)

299

M. MOREAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À DAKAR,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 876 à 878. *Dakar, 14 octobre 1966.*

(*Reçu* : 10 h. 57).

Je me réfère à mon télégramme précédent[3].

Le président Senghor a bien voulu me faire part de quelques impressions rapportées tant de son voyage que des conversations qu'il avait eues avec des personnalités canadiennes et américaines[4].

Il a insisté, une fois de plus, sur l'accueil chaleureux reçu au Canada où le développement des projets concernant la francophonie intéressait, selon lui, non seulement les Québécois, mais aussi un bon nombre de Canadiens anglais mécontents de l'influence grandissante des États-Unis sur leur culture et leur économie. Beaucoup d'entre eux craignent, en effet, de voir

[1] AMT : assistance militaire technique.

[2] L'accord concernant l'assistance militaire technique entre la République française et la République centrafricaine a été signé à Bangui le 8 octobre 1966. Il est assorti d'une annexe concernant le statut des membres des forces armées françaises sur le territoire de la République centrafricaine. Le projet d'accord sur l'Office des Anciens Combattants doit être signé avant le 1er novembre.

[3] Le télégramme n°s 873 à 875 du 13 octobre 1966, non publié, fait part de la décision prise par le président Senghor d'accepter la démission de M. Boissier-Palun, ambassadeur du Sénégal à Paris depuis juillet 1966. Les motifs du départ de cet ambassadeur sont d'ordre essentiellement personnel. Sur la personnalité de M. Boissier-Palun, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 397/DAM du 27 juillet 1966, non publiée ; sur la démission de l'ambassadeur du Sénégal à Paris, les raisons sous-jacentes, se référer à la dépêche de Dakar n° 790/DAM/C2 du 19 octobre 1966, non reproduite.

[4] Le président Senghor s'est rendu en visite officielle au Canada du 19 au 26 septembre puis aux États-Unis du 27 septembre au 6 octobre 1966.

leur pays perdre cet équilibre fait d'une harmonieuse association de deux civilisations à laquelle il doit son caractère propre.

Ce sentiment serait partagé, selon M. Senghor, par des universitaires et par des hommes politiques aussi influents que M. Leaster Pearson[1].

En ce qui concerne la nature de l'aide canadienne, le Président n'a pas révélé plus que ce qui a été rapporté par le télégramme n°s 1012 à 1015 de notre ambassade à Ottawa[2]. Il a précisé cependant que les Canadiens envisageaient favorablement l'idée de voir leurs professeurs collaborer avec ceux de l'assistance française dans les mêmes établissements scolaires.

On aurait également accepté à Ottawa d'étudier un projet de participation canadienne à la réalisation d'un prytanée militaire sénégalais.

De son séjour aux États-Unis[3], le Président a emporté l'impression que les dirigeants de ce pays, conscients de l'influence qu'exerce le général de Gaulle sur l'opinion européenne et sur celle du Tiers Monde, ne souhaitent pas une aggravation de leurs dissensions avec la France. Il a souligné, à ce propos, qu'au cours de ses conversations, il n'avait entendu formuler aucune critique à l'égard de notre gouvernement. L'aide américaine proposée au Sénégal ne serait assortie d'aucune condition politique, la seule préoccupation des Américains serait de ne pas, par le biais de cette aide, faciliter indirectement l'offensive menée par la France contre le dollar. On envisagerait donc, pour éviter ce risque, de recourir à un système d'échanges et de paiements triangulaires.

Le Président a été étonné de l'intérêt que ses interlocuteurs américains portent aux problèmes africains. S'ils lui ont paru disposés à développer leur aide à plusieurs États modérés, ils envisageraient de réduire celle qu'ils apportent aux États révolutionnaires, Guinée, Algérie, Congo-Brazzaville et Tanzanie. M. Senghor précisa qu'il s'était efforcé d'encourager les Américains dans cette voie, particulièrement en ce qui concerne la Guinée. Il aurait, en revanche, ardemment plaidé la cause du Mali qu'il espère toujours voir gagner le camp des modérés.

[1] Lester Bowles Pearson, Premier ministre du Canada depuis 1963.

[2] Le télégramme d'Ottawa n°s 1012 à 1015 du 26 septembre 1966, non publié, fait part d'un don canadien de 500 000 dollars sous forme de denrées alimentaires et de l'envoi au Sénégal de trente professeurs et techniciens canadiens. Ce télégramme est à compléter par les n°s 1018 à 1024 du même jour, portant sur la francophonie.

[3] Le voyage du président Senghor aux États-Unis s'est déroulé du 28 septembre au 6 octobre 1966. Dès son arrivée à Washington, le président du Sénégal a été reçu par le président Johnson avec lequel il a eu un entretien d'une heure, puis par M. Dean Rusk, secrétaire d'État. Il s'est également entretenu avec M. Palmer, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines, et le vice-président Humphrey. Ce séjour s'est poursuivi par un voyage à travers les États-Unis : Los Angeles, San Francisco, New York. L'étape de Chicago a été supprimée au dernier moment par suite de troubles raciaux qui ont éclaté dans cette ville. L'aide américaine au Sénégal de 1961 à 1965 inclus s'est élevée à 19 millions de dollars, dont 16,5 d'aide économique et 2,6 d'aide militaire. En 1966, les crédits accordés par Washington ont atteint 2,6 millions de dollars. Sur ce long périple, se reporter au télégramme de Washington n°s 5695 à 5702 du 30 septembre ainsi qu'à la dépêche de Washington n° 1586/DAM du 12 octobre 1966, non publiés.

Le Président aurait encore fait valoir ([que]) la procédure actuelle d'attribution de l'aide américaine, beaucoup trop complexe, en diminue considérablement l'efficacité.

Ayant demandé au Président si, au cours des entretiens qu'il avait eus avec le président Johnson et M. Dean Rusk, ses interlocuteurs avaient évoqué le problème vietnamien, il répondit que cette question n'avait pas été abordée de nouveau, puisque les vues du Sénégal avaient été portées à la connaissance des Américains par M. Doudou Thiam[1], lors de son intervention à la tribune des Nations unies et auparavant dans un échange de correspondance antérieur au voyage présidentiel. Le président Senghor y aurait exprimé le vœu de son pays de voir s'ouvrir entre tous les combattants des négociations destinées à mettre fin aux hostilités. Cette proposition, que les Américains ne rejettent pas *a priori*, se heurte, lui aurait-il été répondu, à la position bien connue du Vietnam-Nord, qui poussé par la Chine, se refuse à toutes négociations. La décision du gouvernement sénégalais de voter en faveur de l'admission de la Chine à l'ONU (mon télégramme n° 872)[2] alors qu'il n'a pas l'intention d'établir de relations diplomatiques avec ce pays « communiste et raciste », aurait pour but d'obliger les dirigeants chinois à participer à l'activité d'une organisation internationale ce qui, selon le président Senghor, devrait contribuer à faire sortir ces derniers de leur isolement, facilitant ainsi l'ouverture de négociations avec le Vietnam.

(Collection des télégrammes, Dakar, 1966)

300

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5952 à 5960. *Washington, 14 octobre 1966.*

(*Reçu* : le 15 octobre, 01 h. 45).

Le ministre conseiller de l'ambassade de l'URSS a donné à deux de mes collaborateurs[3] quelques indications sur les relations russo-américaines au lendemain du séjour de M. Gromyko aux États-Unis[4].

[1] Me Doudou Thiam, avocat, ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la suppléance du Président de la République, depuis le 10 décembre 1963.

[2] Le télégramme de Dakar n° 872 du 13 octobre, non publié, rapporte les propos que M. Doudou Thiam a tenus à M. Seydoux de Clausonne : « Le Sénégal votera pour l'admission de Pékin, contre la règle de la majorité des deux tiers et est prêt à abandonner la théorie des deux Chine ». Me Thiam est intervenu devant l'Assemblée générale des Nations unies le 23 septembre 1966. Les trois principaux points de son intervention ont porté sur le maintien de la paix et de la sécurité internationale, la décolonisation, le développement économique et social. Voir le télégramme de New York n° 2020 du 23 septembre, non reproduit.

[3] Il s'agissait de M. Jacques Morizet, premier conseiller et de M. Philippe Husson, deuxième conseiller près de l'ambassade de France à Washington.

[4] M. Andreï Gromyko, ministre russe des Affaires étrangères, se rend aux États-Unis à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies. Il s'entretient avec le prési-

1) *Vietnam* : Selon M. Zintchouk, le gouvernement soviétique considérerait que le discours de M. Goldberg aux Nations unies[1] n'a, en fait, pas apporté de propositions nouvelles. Il estimerait également inacceptable, dans les circonstances présentes, le plan britannique pour le règlement du conflit vietnamien, tel qu'il a été exposé par M. Brown[2].

Le ministre russe aurait d'ailleurs répété à ses interlocuteurs de New York et de Washington que son pays se refuserait à prêter ses bons offices aussi longtemps qu'il n'en aurait pas été prié par le Nord-Vietnam. Or les autorités d'Hanoï ne s'engageraient probablement pas dans cette voie, non seulement tant qu'il y aurait des bombardements au nord du 17e parallèle, mais même tant que les États-Unis n'auraient pas montré par un acte quelconque la sincérité de leur désir de paix. À cet égard, la thèse des Soviétiques rejoignait celle du général de Gaulle, telle qu'elle avait été exposée dans le discours de Phnom Penh. Pour l'instant Moscou continuerait, autant qu'il le jugerait utile, de donner son opinion à Hanoï mais il ne se prêterait à aucune démarche auprès de cette capitale.

2) *Non-prolifération des armes nucléaires* : Comme l'administration américaine, voici quelques jours, le diplomate soviétique a démenti l'interprétation excessive que certains journaux avaient donnée des propos de M. Gromyko relatifs au projet de traité sur la non-dissémination[3]. Faisant état de l'espoir exprimé le 13 octobre par M. Johnson de voir un jour s'exprimer en ce domaine un « langage » respectant les intérêts nationaux de l'URSS et des États-Unis, M. Zintchouk a remarqué que les obstacles qui s'étaient, jusqu'à présent, opposés à un accord, subsistaient. Peut-être, a-t-il toutefois laissé entendre, l'URSS pourrait-elle « tolérer » l'existence d'un organisme comme le comité McNamara[4] mais il conviendrait alors qu'elle soit assurée de l'abandon par les occidentaux des divers projets de force nucléaire intégrée, avec participation allemande. Il faudrait aussi que les divers pays intéressés s'entendent sur d'autres problèmes bien connus comme celui du contrôle.

dent Johnson à la Maison Blanche le 10 octobre 1966. Se reporter à la note non reproduite du 25 novembre de la sous-direction d'Europe orientale intitulée : évolution récente des rapports soviéto-américains.

[1] Dans un discours prononcé le 22 septembre 1966 devant l'Assemblée générale des Nations unies, le représentant permanent des États-Unis s'est efforcé de réfuter les accusations de faire obstacle à la paix au Vietnam portées contre son pays. Il a insisté entre autres, sur le fait que les États-Unis voulaient une solution politique et non pas militaire au conflit et précisé qu'ils étaient prêts à cesser les bombardements au nord s'il y correspondait une désescalade équivalente des opérations de l'adversaire. Ils étaient disposés également à discuter d'un calendrier d'évacuation de leurs forces si le Nord-Vietnam en faisait autant.

[2] *The Right Honourable* George Brown, homme politique britannique, député travailliste depuis 1945, ministre des Affaires économiques en 1964, secrétaire au *Foreign Office* depuis 1965.

[3] À l'occasion de sa visite à Washington quelques jours plus tôt.

[4] M. Zintchouk se réfère à l'opposition déclarée de son pays à la constitution au sein de l'OTAN, comme le suggère M. McNamara, d'un comité où seraient discutées les questions nucléaires et auquel la RFA pourrait être associée. Aussi est-il très prudent dans ses indications.

3) *Réduction des forces des deux blocs stationnées en Europe* : Cette proposition, a remarqué M. Zintchouk, figure en bonne place dans le « discours – amalgame » prononcé le 7 octobre par le président Johnson. Elle rappelle des propositions analogues faites naguère par l'URSS. Mais, de toute évidence, la Maison Blanche cherche aujourd'hui, par ce biais, à faciliter l'envoi de renforts au Vietnam et à réaliser des économies sur son budget militaire. Il est donc difficile de s'intéresser à sa suggestion. En fait, M. Gromyko n'a même pas abordé le problème avec ses hôtes. Il aurait sans doute agi différemment s'il n'y avait pas eu le conflit Vietnamien.

4) *Projet de traité sur l'utilisation pacifique de l'espace* : À en croire le ministre conseiller russe, les autorités de son pays estimeraient, à la lumière des dernières discussions de New York, que les Américains ne sont plus aussi pressés qu'ils aiment à la dire, de conclure un traité sur l'exploration de la lune et des corps célestes. Il ne serait, en tout cas, pas possible, à l'heure actuelle, de savoir quand un accord se fera.

5) *Influence de la Chine au Nord-Vietnam* : Interrogé sur la thèse assez fréquemment défendue en ce moment aux États-Unis, selon laquelle le prestige du gouvernement chinois serait en déclin auprès des autorités du Nord-Vietnam, M. Zintchouk s'est montré plutôt sceptique. À son avis, il y a beaucoup d'« exagération ». Sans doute existe-t-il des causes de friction entre Hanoï et Pékin, mais il ne faut pas oublier, a-t-il conclu non sans humour, « qu'un petit pays peut difficilement négliger un puissant voisin ».

6) *Relations bilatérales soviéto-américaines* : Dans ce domaine, le ministre conseiller russe a confirmé l'opinion du Département d'État d'après laquelle l'accord portant sur l'ouverture de la ligne aérienne New York-Moscou serait, selon toute vraisemblance, conclu avant la fin de l'année. Quant au problème posé par la construction d'une nouvelle ambassade soviétique à Washington et d'une nouvelle ambassade américaine à Moscou, il a paru assez optimiste. La parcelle de terrain qui a été proposée aux États-Unis à Moscou serait comprise dans la zone à moderniser qui s'étend de l'immeuble du CAEM[1] à la place de l'Insurrection. Les deux pays s'orienteraient vers la conclusion de baux emphytéotiques de 99 ans. Enfin, M. Zintchouk ne croit pas que l'administration puisse tenter d'obtenir du Congrès la moindre action sur les projets de loi intéressant son pays avant l'année prochaine au plus tôt (convention consulaire, clause de la nation la plus favorisée).

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Le Conseil d'Aide économique mutuelle (CAEM), parfois appelé aussi COMECON, a été créé le 1er janvier 1949, à l'initiative de l'URSS, en réponse au plan Marshall, lancé en juin 1947.

301

NOTE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
POUR LES QUESTIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
(SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)

Présentation du dossier
« les problèmes actuels des Communautés européennes »

N. *Paris, 14 octobre 1966.*

Le dossier ci-joint sur « les problèmes actuels des Communautés européennes »[1] a été établi par le secrétariat général du comité interministériel pour une étude ultérieure plus approfondie avec les différents départements ministériels intéressés. Il constitue un effort d'analyse générale pour montrer les résultats actuels de la construction européenne, indiquer l'orientation des multiples travaux en cours et inciter à une réflexion sur les choix que le gouvernement aura à prendre pour déterminer son action et remettre en cause certaines pratiques.

Ce dossier est sans doute imparfait dans sa forme actuelle et dans de nombreux domaines les rédacteurs se sont contentés de préciser les difficultés, de montrer les problèmes, et de poser les questions. Les choix nécessaires demanderont dans la plupart des cas des réflexions complémentaires. Il a semblé cependant indispensable de montrer dès maintenant que les questions existent et de suggérer les moyens propres à approfondir les difficultés et à résoudre les problèmes.

On ne doit pas oublier en effet qu'à côté des travaux qui, à Bruxelles ou à Luxembourg, depuis plusieurs années ont tenu le devant de la scène – c'est-à-dire les questions agricoles, les négociations avec les pays tiers ou les problèmes tarifaires – l'activité réelle des Communautés ne se limite pas à ces seules interventions. Par les contacts de plus en plus nombreux entre les fonctionnaires des Six, avec les initiatives de la Commission et surtout à partir des orientations prévues par les Traités[2] eux-mêmes, des études ou des travaux ont été engagés dans des voies très diverses mais très nombreuses. Au surplus, le souci de l'intérêt économique pour la France d'une construction européenne où les Six seraient susceptibles de constituer demain le noyau d'une Europe indépendante montre également la nécessité d'un effort de réflexion et de remise en ordre.

[1] Ce dossier comprend 30 notes regroupées en trois chapitres : *I Où en est-on ? : pour l'union douanière, pour l'agriculture, pour l'union économique, pour le bilan financier, pour les rapports avec les pays tiers. II Les problèmes et les orientations, III Les moyens.* Trois de ces notes, toutes datées du 10 octobre 1966, sont reproduites ici : *La politique agricole commune, Les négociations multilatérales au GATT* et *Politiques et problèmes monétaires.*

[2] Il s'agit du traité de Paris du 18 avril 1951, instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, et des traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom.

Une question préalable doit cependant être posée. Elle ne l'est pas dans ce dossier qui se veut strictement technique et analytique. Elle est malgré toute la condition de la poursuite des études et des travaux si le gouvernement le juge souhaitable.

1. Si, pour le gouvernement français, le Marché commun et la Communauté du Charbon et de l'Acier[1], constituent uniquement ou à titre principal le cadre d'une union douanière – appelée d'ailleurs à se désagréger au gré des négociations avec les pays tiers et des pressions de tel ou tel de nos partenaires – mais sans objectif économique plus ambitieux, il convient d'en tirer les conséquences.

Cela signifie qu'il faut prendre une position restrictive sur toutes les questions autres que l'agriculture et la douane et marquer nettement un retour en arrière sur beaucoup de ce qui s'est fait depuis quelques années ou se prépare actuellement. Mais il faut alors avoir le courage d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire de diminuer effectivement les effectifs des Commissions, de réclamer une réduction importante des budgets et aussi de refuser toute participation des fonctionnaires français aux travaux engagés dans les domaines autres qu'agricole ou strictement douanier et tarifaire. Il ne faut pas se dissimuler qu'une telle attitude est indispensable si l'on veut éviter de se laisser entraîner par la force des choses, par la nature des contacts organisés et le dynamisme de certains, dans une voie qui ne serait pas celle ainsi définie et voulue par le gouvernement.

Si donc à cette question préalable, on répond en se limitant à la politique agricole, à l'union douanière, aux négociations avec tel ou tel pays tiers, il convient seulement de considérer les Traités comme un cadre de commerce et de politique agricole et d'en tirer des conséquences sur l'ensemble de notre dispositif, de notre participation et de nos activités en matière européenne.

Nous ne tirerons bien évidemment aucun bénéfice politique d'une telle attitude et nous subirons sans doute certains inconvénients économiques mais elle peut se concevoir soit dans l'immédiat en attendant une éventuelle fusion, soit par principe si l'on estime impossible ou dangereux l'effort d'union économique plus poussé.

2. Si en revanche les Communautés européennes doivent se prolonger par un effort d'union économique, entre les Six aujourd'hui, avec d'autres pays peut-être demain, toutes les questions évoquées dans ce dossier et d'autres encore sans doute, doivent trouver une réponse différente. Les notes et les fiches qui ont été établies par le Secrétariat général marquent alors seulement les voies de recherche qu'il conviendrait que le gouvernement assigne aux différents fonctionnaires responsables.

[1] *Note du texte* : Les problèmes particuliers relatifs à l'Euratom ont été volontairement laissés de côté à ce stade car ils constituent une question à part qui n'engage sans doute pas la politique d'ensemble sur les questions européennes.

On ne doit pas se dissimuler que le travail est à la fois difficile et relativement urgent dans la mesure où les échéances, fixées par le Traité, marquées par les événements ou rendues obligatoires par des décisions antérieures en matière agricole ou tarifaire notamment, sont maintenant relativement proches. C'est avec cet esprit que ces notes sont soumises à la réflexion des différents départements ministériels et qu'elles pourront être utilisées pour solliciter dès maintenant l'effort de réflexion nécessaire de tous les intéressés et préparer une analyse plus approfondie.

Ce dossier ne constitue pas une prise de position dans un sens ou dans un autre. La décision en cette matière relève aussi d'autres considérations. Dans la plupart des cas, il présente seulement une mise en garde sur les évolutions constatées (ententes, aides, politique des structures agricoles…), indique concrètement les questions qui se posent et envisage les réponses dont les fonctionnaires ont besoin pour fixer leur mission et orienter leur participation aux travaux européens.

En tout état de cause, il demeure évident que trois conditions fondamentales et préalables devraient être obtenues pour qu'un effort de développement des Communautés européennes dans le domaine économique puisse être poursuivi ou entrepris au bénéfice de la France.

– Choix précis, concret et réfléchi des domaines où la coopération économique européenne est souhaitable, utile, nécessaire. Il n'est pas possible en effet de faire de la coopération avec tous les pays et il serait à la fois maladroit et dangereux d'engager des coopérations actives en désordre avec tel pays de l'Est, avec l'Angleterre, ou avec les pays des Six, sans avoir défini les domaines où l'une ou l'autre des actions est préférable, économiquement ou politiquement.

– Action systématique pour replacer entre les mains des États la responsabilité des initiatives, des programmes, des orientations et des priorités pour tous les travaux dans les domaines choisis ou acceptés. Si l'on veut réellement extirper des Commissions et des Traités les germes d'une prétention supranationale abusive, il convient que seuls véritablement les États et la France en premier lieu marquent l'orientation des travaux communautaires et choisissent les priorités et les ordres d'urgence dans tous les domaines, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement.

L'accord de Luxembourg[1] ne prendra en effet sa valeur que si concrètement l'initiative de l'action européenne est reprise par les États et par la France, et enlevée par ce fait même aux Commissions qui tiennent autrement de nombreux pouvoirs des Traités eux-mêmes et chercheront à les maintenir et à les exercer.

– Mise en place dans les communautés européennes à la fois de commissaires et de fonctionnaires français, conscients de cette orientation et susceptibles par leurs qualités professionnelles et leur volonté politique, d'appliquer une décision gouvernementale en ce sens.

[1] Sur « les arrangements de Luxembourg », voir *D.D.F.*, 1966-I, n°s 75, 76 et 77.

Si ces trois conditions ne sont pas remplies et si le gouvernement ne se donne pas les moyens tant intérieurs qu'extérieurs d'en assurer l'application, il est inutile et surtout dangereux de s'engager dans la voie d'une union et d'une coopération réelles entre les États membres. Il faut alors en revenir à une conception plus étroite des Traités en cherchant par d'autres voies la transformation des structures, la constitution d'unités industrielles à la mesure de la concurrence internationale, et la formation d'une indépendance nationale française.

Mais quel que soit le choix, les questions posées ici sur de nombreux points appellent des réponses si l'on veut à tout le moins contrôler l'évolution, limiter d'inévitables entraînements et redresser certaines orientations.

(DE-CE, Coopération économique, 1961-1966)

302

NOTE

Participation de la France aux travaux du Conseil de l'Atlantique Nord

N.[1] *Paris, 14 octobre 1966.*

Le problème de l'organisation future des travaux du Conseil de l'Atlantique Nord se pose à la fois pour la France, dans la mesure où elle ne participera plus à certaines activités de l'OTAN, et pour nos quatorze alliés qui devront établir un cadre de discussion sans contrevenir aux dispositions du Traité.

Ce problème a été discuté pour la première fois au Conseil le 11 mai 1966 lorsque s'est posée la question de savoir si M. Messmer participerait en juillet à la réunion des ministres de la Défense[2]. Depuis lors il n'y a pas eu de débat à ce sujet, mais cela ne pourra plus longtemps être évité, en raison notamment de la décision qui devra être prise sans doute à la réunion ministérielle de décembre[3], pour fixer le siège du Conseil.

Depuis plusieurs mois les quatorze représentants permanents se réunissent officieusement sous la présidence de leur doyen belge et en présence du Secrétaire général qui joue un rôle consultatif. À l'occasion de la session ministérielle de Bruxelles, en juin dernier[4], nos partenaires sont allés un peu plus loin et ont demandé que l'ouverture de la session soit retardée de 24 heures pour permettre une séance préparatoire à quatorze, sans toutefois que le Secrétaire général en assume la présidence. Cette situation ne peut

[1] Cette note est rédigée par M. Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chef du service des Pactes et des Affaires spatiales.

[2] La réunion des ministres de la Défense se tient à Paris du 25 au 27 juillet 1966.

[3] La session ministérielle du Conseil de l'OTAN a lieu à Paris les 15 et 16 décembre 1966.

[4] La session ministérielle du Conseil de l'OTAN a lieu à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966.

évidemment, dans le cas des représentants permanents, devenir définitive, car elle manifeste un état de crise qui ne devrait pas être permanent.

L'intérêt de la France est triple : rester informée de ce que font ses alliés, se faire entendre dans les différentes instances, assurer le respect du Traité. Quant à nos alliés, ils doivent pouvoir procéder de leur côté à l'élaboration des décisions qui les concernent seuls, sans pour autant créer à cette fin des organes de caractère politique qui diviseraient l'Alliance en deux.

1. *Maintien de la France au Conseil de l'OTAN.*

On peut admettre que l'article IX du Traité de 1949[1] établit pour la France le droit et même le devoir de participer aux travaux du Conseil. Rien dans les décisions notifiées à nos alliés en mars dernier[2] ne contredit cette position qui s'applique également aux autres organes intergouvernementaux de l'Alliance. On peut même soutenir que le fait pour un pays allié de cesser de siéger au Conseil reviendrait à identifier l'Alliance et le principe d'intégration, ce qui est à l'opposé des idées françaises.

Comme le rappelle la note n° 758 du Jurisconsulte ci-jointe[3], le Conseil de l'OTAN ne prend pas de décisions exécutoires. Ce principe est fondamental puisqu'il nous a permis de rejeter toute une série de décisions du Conseil qui avaient abouti depuis 1950 à la création des structures militaires d'intégration. D'autre part, il faut admettre que si, en l'absence de stipulations contraires dans le traité, le Conseil prend ses décisions à l'unanimité, rien n'empêche les États membres de s'abstenir dans une décision. Nous l'avons fait lors du Conseil ministériel d'Athènes de mai 1962[4], sur la question des directives à donner aux commandants en chef. Cette abstention pourrait d'ailleurs se manifester sous diverses formes, soit que la France se déclare non intéressée soit qu'elle se désolidarise d'une décision sans pour autant y faire obstacle.

La question se pose de savoir si nous devons dès à présent tracer la limite entre les affaires qui nous concernent et celles qui ne nous concernent plus. L'avis du Service, qui semble être aussi celui du Jurisconsulte, est qu'il vaut

[1] L'article IX du Pacte de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 avril 1949 stipule : « les Parties établissent par la présente disposition un Conseil auquel chacune d'elles sera représentée, pour connaître des questions relatives à l'application du Traité. Le Conseil sera organisé de façon à pouvoir se réunir rapidement et à tout moment. Il constituera les organismes subsidiaires qui pourraient être nécessaires ; en particulier il établira immédiatement un Comité de défense qui recommandera les mesures à prendre pour l'application des articles 3 et 5. »

[2] Aide-mémoire du 10 mars 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 173.

[3] La note n° 578/SJ du 11 octobre 1966, non reproduite, rédigée par le directeur du service juridique, Jean-Jacques de Bresson, procureur général, livre des réflexions sur l'attitude que la France devrait adopter au regard des travaux de l'OTAN. Elle pose les deux principes de base : retrait des structures militaires, fidélité à l'Alliance. Pour fixer l'attitude de la France, la note part de « l'idée fondamentale que le Conseil de l'OTAN ne prend pas de décisions exécutoires et que ses résolutions ne sont pas davantage des accords entre États membres ». Elle suggère de se déclarer « non intéressés » si le problème traité au Conseil ne nous concerne pas, au contraire si le problème nous intéresse, de dire que nous sommes opposés à la solution préconisée et à nous désolidariser de l'acte qui consacrerait la position majoritaire.

[4] La session ministérielle du Conseil de l'OTAN à Athènes se tient du 4 au 7 mai 1962.

mieux éviter de faire *a priori* cette distinction. Il est en effet difficile de séparer tout à fait questions militaires et questions politiques : c'est ainsi que le concept stratégique défini dans le document MC/14/2[1] en vigueur a été élaboré sur la base d'une directive politique. À l'intérieur même de chacune des catégories il n'est pas possible aujourd'hui de savoir dans quel domaine nous sommes certains de ne pas être intéressés : nous ne devons abandonner nulle part notre droit de veto. De toute manière le rôle militaire que la France continuera de jouer dépendra des accords qui seront conclus entre elle et ses partenaires sur les liaisons et la coopération militaires, accords dont la négociation sera peut-être longue. En somme, le principe de la participation au Conseil, avec abstention possible aux décisions, suivant chaque cas d'espèce, reste à la fois le plus simple et le plus sûr.

2. *Formule permettant les travaux entre nos quatorze alliés.*

Partant de l'idée que nous voulons, une fois dégagés des structures intégrées de l'Organisation, assurer strictement le respect du Traité de 1949, nous devons nous opposer à la création d'organismes nouveaux. Nous le pouvons, puisque l'article IX du Traité précise que c'est le Conseil qui « constituera les organismes subsidiaires qui pourraient être nécessaires ».

On peut en revanche rechercher un organisme existant, subordonné au Conseil, et qui soit ouvert aux membres de l'Alliance qui désirent participer à ses travaux, sans que cette participation soit obligatoire. Un tel organisme existe : c'est le Comité des Plans de défense créé en 1964 pour mettre en œuvre la procédure décidée à Ottawa en mai 1963[2] « d'étude des problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour les satisfaire ».

Ce comité est défini de la manière suivante (document CM (63)/74 Rév. Du 4 février 1964)[3]. Le Conseil permanent se constitue lui-même en Comité des Plans de défense pour diriger et contrôler les travaux en question. Il ne comprend pas nécessairement de façon permanente tous les membres du Conseil mais il est ouvert à tous. Il est présidé par le Secrétaire général.

Le Comité des Plans de défense s'est déjà réuni maintes fois et c'est lui qui a notamment élaboré une nouvelle procédure d'examen, qui est devenu biannuel, sur des plans de forces quinquennaux. Il dispose d'un « groupe de travail des Plans de défense ». La France a fait savoir qu'elle ne participerait plus au Groupe de travail, mais elle n'a pas annoncé de décision pour le Comité.

[1] MC/14/2. Document émanant du Comité militaire de l'OTAN, révisé le 23 mai 1957, définit le concept stratégique d'ensemble pour la défense des pays membres de l'OTAN.

[2] La session ministérielle du Conseil se tient à Ottawa du 22 au 24 mai 1963.

[3] CM(63)74 révisé. Mémorandum émanant du Conseil de l'Atlantique Nord.

Ce qui vient d'être dit montre que nos quatorze partenaires pourraient se réunir au niveau des représentants permanents, sous la présidence du Secrétaire général et hors de notre présence. Après quoi le Conseil lui-même en session ordinaire prendrait les décisions, la France s'abstenant dans les conditions qui ont été vues plus haut.

Un tel arrangement éviterait le partage formel entre les questions qui concerneront la France et celles qui ne la concerneront plus. Ce partage s'effectuerait en pratique, mais sans une exclusion juridique que nos partenaires ont, pour des raisons politiques différentes, le même intérêt que nous à éviter.

3. *Procédure.*

Un compromis de fait pourrait en effet être trouvé sur le plan de la procédure.

M. de Leusse[1] indiquerait au Secrétaire général que la délégation française ne compte plus participer aux réunions du Comité des Plans de défense qui pourrait ainsi devenir l'organisme où les Quatorze discuteraient des problèmes militaires. Il serait convenu toutefois que la délégation pourrait demander à être entendue sur les problèmes qui, compte tenu des accords de coopération à passer, seraient susceptibles d'intéresser notre pays, de même qu'elle serait prête à répondre aux invitations que le président du Comité estimerait utile de lui adresser pour connaître notre point de vue sur certaines questions.

Il serait rappelé en même temps au Secrétaire général que le Conseil, organe suprême de l'Alliance, doit entériner les conclusions du Comité de Défense lorsqu'elles affectent la politique militaire générale de l'Alliance. Mais M. de Leusse ferait savoir que tout en se réservant le droit de faire connaître l'avis de la France, il ne s'opposerait pas à l'adoption des décisions des Quatorze qui n'iraient pas à l'encontre du traité et qu'il se contenterait de s'abstenir.

Se limitant au plan de la procédure, ce compromis, qui pourrait prendre la forme d'une entente verbale ou d'un échange de lettres entre M. de Leusse et M. Brosio[2], ne soulèverait pas de contestations entre nos Alliés et nous sur l'interprétation du Traité de 1949 concernant le rôle du Conseil et la valeur de ses résolutions ou recommandations.

(Pactes, Pacte Atlantique, structure, retrait de la France, PAN-2)

[1] Pierre de Leusse, ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN.

[2] Manlio Brosio, diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964.

303

NOTE

Relations franco-éthiopiennes
Le Sidamo

N.[1] *Paris, 14 octobre 1966.*

Au cours d'un entretien en date du 12 octobre, le secrétaire de l'ambassade des États-Unis chargé des Affaires africaines et malgaches[2] a interrogé le sous-directeur d'Afrique[3] sur l'état actuel du projet de chemin de fer du Sidamo[4].

Il lui a été répondu que le gouvernement français attendait toujours la ratification de la convention d'aide financière signée en 1965, par le parlement éthiopien, que « la balle était dans le camp d'Addis-Abeba » et que nous ne voulions pas pousser l'affaire au risque de « paraître plus royalistes que le roi ». Il a été ajouté que nous ne nous faisions pas trop d'illusion quant aux chances d'une ratification prochaine. Le projet semblait se heurter à des réticences tardives imputables, selon certains renseignements, à l'avis défavorable d'experts locaux américains qui estimeraient inutile, voire superflu, la construction d'une voie ferrée dans la vallée du Sidamo alors qu'un axe routier existait déjà.

De façon assez surprenante M. Sebastian n'a pas fait mystère, à titre personnel, de l'opposition des conseillers américains à la réalisation projetée. « Vous avez raison a-t-il indiqué à son interlocuteur, nos gens ne croient pas à la nécessité de construire un chemin de fer ». et, à l'appui de ses dires, le diplomate américain lut à M. Gueury un télégramme du Département d'État – probablement une retransmission d'Addis-Abeba – exprimant l'espoir que le projet « Sidamo » pourrait être bientôt considéré comme « définitivement enterré »[5].

(Afrique-Levant, Afrique, Éthiopie, questions économiques, chemin de fer franco-éthiopien)

[1] Cette note porte la mention manuscrite : « M. Lebel en retour vu par le Ministre, Curien, 15-10-66 ». M. Claude Lebel est ministre plénipotentiaire chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966. M. Gilles Curien, conseiller des Affaires étrangères, est directeur-adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis août 1965.

[2] Peter Sebastian est deuxième secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris depuis juillet 1963.

[3] M. Jean Gueury, ministre plénipotentiaire est sous-directeur d'Afrique à la direction Afrique-Levant au Département depuis janvier 1966.

[4] Le chemin de fer du Sidamo prolongerait vers le sud sud-ouest, de Nazareth à Dilla, sur une distance d'environ 300 km le chemin de fer franco-éthiopien qui relie Djibouti à Addis-Abeba. Un protocole financier est signé à Paris le 13 juillet entre la France et l'Éthiopie.

[5] Cette note est paraphée J.G. Il s'agit de Jean Gueury.

304

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle, président de la République française, et M. Jivkov, président du Conseil bulgare, à l'Élysée, le 14 octobre 1966

C.R.

Le général de Gaulle : Votre voyage dans le sud de la France[1] s'est-il bien passé ? Il m'a été dit que vous avez eu de la pluie ?

M. Jivkov : Il n'a plu qu'un seul jour, à Nîmes. Le voyage dans le sud a été très intéressant. Nous avons vu successivement les aspects touristiques, économiques, agricoles et industriels. Tout ce qui a été montré, tous les exposés qui ont été faits, tout a été présenté avec beaucoup d'amabilité, de gentillesse, de franchise. Je voudrais profiter de ma présence ici pour vous remercier pour l'invitation du gouvernement français à venir en France, pour l'accueil qui a été réservé aux représentants d'un petit pays, pour l'organisation irréprochable de cette première partie de notre séjour en France, dont le programme a su présenter une gamme de réalisations qui sont très intéressantes pour nous. Nous avions beaucoup entendu parler de la grande nation française, de son peuple ingénieux et travailleur. Nous avons pu ainsi voir le grand essor de ce pays et nous confirmer dans notre opinion sur sa grandeur dans tous les domaines.

Nous remarquons avec beaucoup de satisfaction que la coopération entre nos deux pays marque une forte augmentation et est en hausse constante.

Le général de Gaulle : Nous sommes également très contents de ces rapports fructueux.

M. Jivkov : La Bulgarie a toujours éprouvé un certain attrait pour la France. Sa littérature est très répandue chez nous, beaucoup de Bulgares ont fait leurs études en France et les relations actuelles qui se sont établies entre nos deux pays répondent ainsi à un sentiment profond de la population bulgare. Une preuve en est le nombre de jeunes qui apprennent le français. Le français vient au premier rang des langues occidentales étudiées. Alors que quelques dizaines de milliers de gens apprennent l'anglais, plusieurs centaines de milliers ont choisi la langue française (400 000 environ). Ceci est très important non seulement pour la compréhension réciproque, mais également d'un point de vue technique.

[1] La visite du président Jivkov a débuté par le Sud-Est de la France. De Nice, le président bulgare a poursuivi sa visite par les sites touristiques de la région, puis le complexe industriel de l'étang de Berre, en particulier, la Compagnie Naphtachimie, et les réalisations de la Compagnie nationale d'Aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc. En dehors de son entretien avec le président de Gaulle, M. Todor Jivkov s'entretiendra, le 15 octobre, avec MM. Pompidou et Couve de Murville.

Le général de Gaulle : Sans aucun doute et ceci nous fait plaisir. Que pouvons-nous faire ensemble ?

M. Jivkov : Nous sommes très satisfaits de nos achats à la France. Les échanges culturels entre nos deux pays sont bons, je dirais même très bons. Une convention culturelle va être signée à Paris dans deux jours. Les seuls problèmes qui se poseront peut-être ne pourront venir que de son application. Il est encore trop tôt pour en parler.

Sur un plan général, la Bulgarie a une politique de paix et d'entente. Son but est le bonheur de sa population dans les frontières actuelles. Certes, il est possible que dans certains domaines il y ait eu des rivalités dans les Balkans, mais toutes les démarches actuelles de la Bulgarie vont dans le sens de la bonne entente avec ses voisins.

Le général de Gaulle : Vous venez de parler de rivalités dans les Balkans. Il semble toutefois que vos rapports avec les autres pays balkaniques soient bons. Donnez-moi quelques détails.

M. Jivkov : Oui, actuellement nos rapports sont bons. Avec la Yougoslavie, nous entretenons de très bonnes relations. Avec la Roumanie aussi, surtout dans le domaine économique. Avec la Grèce et la Turquie, nous avons des relations normales avec parfois des difficultés, mais la tendance actuelle est à l'amélioration.

Le Congrès de « Balkanistique » qui s'est tenu en Bulgarie a été une réussite[1]. Ce même congrès aurait pu présenter des dangers, mais il s'est déroulé dans la meilleure ambiance. Je dois préciser que cette réussite est due pour beaucoup à la délégation française qui a fortement contribué à la coordination des points de vue. Je dois souligner également l'influence heureuse du président de l'UNESCO[2], personnalité internationale, mais néanmoins française.

Les délégations françaises entretiennent d'ailleurs toujours de très bons rapports avec les représentants bulgares dans toutes les instances internationales. Il nous paraîtrait souhaitable que les Français collaborent directement avec les délégations bulgares.

Le général de Gaulle : Expliquez-moi comment vous voyez une collaboration dans ce domaine.

M. Jivkov : Il serait utile que nos délégations dans toutes les organisations internationales aient des rapports constants, se rencontrent en dehors des séances et essayent au maximum de coordonner leurs points de vue.

[1] Le premier congrès international d'études balkaniques dont l'idée a été lancée en 1964, s'est tenu du 26 août au 1er septembre 1966. Outre M. René Maheu, professeur de philosophie, directeur général de l'UNESCO depuis septembre 1962, la France était représentée par le Professeur André Mirambel, administrateur de l'École nationale des Langues orientales vivantes. L'institut de recherches scientifiques sur la « balkanistique », créé en 1964 à l'Académie des Sciences bulgare, dont le directeur est Nicolaï Todorov, a pour objectif d'étudier les origines des populations balkaniques en partant de la linguistique et de l'ethnographie, les influences culturelles et littéraires réciproques dans la péninsule et l'histoire des mouvements de libération nationale dans les Balkans.

[2] M. René Maheu.

Le général de Gaulle : La politique nous offre des perspectives nouvelles.

Dans le passé, nos deux pays n'ont pas toujours été dans le même camp. Mais après des périodes qui nous séparaient, nous nous sommes toujours retrouvés. Nous avons considéré le peuple bulgare comme un peuple brave, entreprenant et même ambitieux.

Nous comprenons très bien que vous soyez près de la Russie. Elle a été dure avec vous après la guerre, que ce soit au sujet de la Dobroudja, de la Thrace ou de la Macédoine[1]. Mais votre race, votre langue, votre histoire vous rattachent à elle.

M. Jivkov : Elle nous a libérés deux fois[2]. Nous sommes effectivement tous deux des peuples slaves ; de plus, si la Bulgarie est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est à l'URSS qu'elle le doit. Sans son aide, la Bulgarie n'aurait jamais pu avoir le développement qu'elle a eu. Aussi bien avec Staline, qu'avec Khrouchtchev ou Brejnev, elle a toujours manifesté un désir réel de trouver des solutions à tous les problèmes que nous lui avons posés.

Le général de Gaulle : Il y a eu après la guerre des difficultés certaines de faire se rencontrer l'Est et l'Ouest. Maintenant, ceci a changé chez nous et peut-être un peu à l'Est.

M. Jivkov : Je serais très heureux de connaître votre point de vue, M. le Président de la République, sur les principaux problèmes politiques actuels dans le monde.

Le général de Gaulle : Le point de vue de la France a largement été précisé à différentes reprises. Notre politique se résume très simplement par un désir très ferme de paix et de détente. Dites-moi ce que nous pouvons faire ensemble.

M. Jivkov : J'ai parlé des domaines culturels et politiques.

Du point de vue économique[3], j'estime que le gouvernement bulgare a à peu près fait tout ce qu'il pouvait faire. Il a donné des directives aux entreprises bulgares pour développer les rapports avec la France. Il appartient maintenant à ces entreprises de voir ce qu'elles peuvent faire avec des entreprises françaises. Nos rapports économiques se développent. Mais ils

[1] L'URSS déclare la guerre à la Bulgarie le 5 septembre 1944, l'Armée rouge entre dans Sofia le 15 septembre. L'armistice est signé le 28 octobre 1944. Les forces soviétiques restent en Bulgarie du 8 septembre 1944 à la fin de l'année 1947. Aux termes du traité de Paris (février 1947), la Bulgarie perd toutes ses conquêtes de 1940-1941, à l'exception de la Dobroudja du sud, conservée grâce à la protection soviétique. La Bulgarie doit payer des réparations à la Grèce (quarante-cinq millions $) et à la Yougoslavie (vingt-cinq millions $).

[2] C'est, en effet, le Traité de San Stefano (3 mars 1878) qui, mettant un terme à la guerre russo-turque permit la création de la grande Bulgarie s'étendant du Danube à la mer Égée.

[3] L'accord commercial franco-bulgare, actuellement en vigueur, a été signé le 23 mars 1966. Il viendra à expiration le 31 décembre 1969. Depuis le 15 novembre 1962, le régime des paiements est la convertibilité. Les échanges ont triplé depuis cinq ans, mais restent déséquilibrés en faveur de la France. Se reporter au deux notes émanant de la direction des Affaires économiques et financières au Département des 4 et 5 octobre 1966, respectivement intitulées : *Relations économiques franco-bulgares et Coopération économique franco-bulgare*, non reproduites, rédigées spécialement à l'occasion de la venue en France du président du Conseil bulgare.

sont freinés par la question des paiements. Notre balance des paiements est largement déficitaire. Nous importons de France beaucoup plus que nous n'exportons vers votre pays.

Le général de Gaulle : Quelles mesures préconisez-vous pour améliorer cette situation ?

M. Jivkov : Nous souhaiterions d'abord de la part de la France une augmentation de la libéralisation des produits que la Bulgarie pourrait importer de France.

Par ailleurs, nous souhaiterions une augmentation de l'exportation vers la France de nos produits agricoles.

Mais nous voudrions aussi que la France s'intéresse à nos produits industriels, tels que chariots électriques et tracteurs de vignes, que nous exportons largement dans beaucoup de pays, notamment occidentaux. La France pourrait également acheter chez nous davantage de plomb, de zinc et de cuivre. Nous n'avons certes aucune difficulté à écouler cette production, mais le fait de l'envoyer en France serait pour nous un paiement de nos importations. Le gouvernement bulgare a remis une liste détaillée de produits dont il souhaiterait voir augmenter l'achat par la France.

Un autre domaine dans lequel la France pourrait nous aider est celui du tourisme. La Bulgarie a maintenant acquis la réputation d'être le pays le moins cher d'Europe pour le tourisme. La France pourrait davantage orienter ses citoyens en vacances vers la Bulgarie. Ceci ne constituerait pas pour la France une sortie de devises, puisqu'il est entendu que tous les francs français que les gens en vacances dépenseraient ainsi en Bulgarie, seraient rendus à la France en paiement des produits achetés à la France.

Enfin, nous souhaiterions obtenir de la France de meilleures possibilités de crédits moyens sur 5 ans ou sur 5 à 10 ans.

Le général de Gaulle : J'ai noté tous ces points et nous vous ferons connaître ce qu'il est possible de faire.

M. Jivkov : Lorsque ces problèmes seront résolus, la coopération entre nos deux pays dans les autres domaines se réalisera toute seule.

Je voudrais encore parler d'un autre sujet.

La Bulgarie dispose de nombreux étudiants ; 80 % des jeunes bulgares terminent l'enseignement secondaire. Cette jeunesse est utilisable. Nous pourrions envisager d'envoyer ces jeunes, possédant déjà un certain niveau intellectuel, poursuivre des études en France afin de pouvoir à l'issue de leurs stages, devenir des « cadres » en Bulgarie.

Le général de Gaulle : J'ai pris note des points pour lesquels vous souhaiteriez une solution ou une amélioration.

Je vous propose maintenant d'aller déjeuner.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

305

M. LAMBROSCHINI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2075 à 2078. *Saigon, 17 octobre 1966, 9 h. 00.*

(*Reçu :* 14 h. 49).

Je me réfère à mon télégramme n° 2046[1].

À l'attention de la direction Asie et de la direction générale des Relations culturelles.

La convention culturelle franco-vietnamienne[2] a fait l'objet d'une très longue discussion le 14 octobre dernier au cours d'un Conseil de cabinet présidé par le général Ky. De nombreux projets de réforme ont été examinés pour savoir dans quelle mesure le gouvernement pourrait procéder à une vietnamisation de l'enseignement.

Aucune décision n'a été prise, mais les ministres auraient retenu pour étude les trois options suivantes :

1) maintien du programme français dans les établissements de la mission culturelle pour trois ans avec reconduction des baux pour une période équivalente ;

2) vietnamisation progressive de l'enseignement français étalée sur sept ans ;

3) suppression totale à la rentrée prochaine du cycle primaire dans les lycées français.

Le problème de l'existence de la mission culturelle est donc posé et il me paraît utile de signaler à ce propos que l'association générale des étudiants et celle des anciens élèves de la Faculté de pédagogie seraient en train de préparer pour dimanche prochain une manifestation pour réclamer la « démocratisation et l'unification de l'enseignement vietnamien ». La

[1] Télégramme nos 2046 à 2058 du 12 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte que :
« Le projet préparé par le ministère de l'Éducation nationale vietnamien, relatif au renouvellement des baux et au futur statut des établissements scolaires français, vient d'être déposé pour décision, sur le bureau du général Premier ministre.
Autant qu'on puisse le savoir, ce projet semble avoir évolué dans le sens d'une plus grande rigueur, puisqu'il prévoirait désormais la vietnamisation complète de toutes les classes primaires dès l'année scolaire 1967-1968 et un régime transitoire pour les classes secondaires. (…)
Le gouvernement vietnamien a entrepris de préparer l'opinion vietnamienne à une transformation prochaine du statut des établissements scolaires français. D'une part, il semble vouloir englober ceux-ci dans toutes les mesures réglementaires qu'il peut être conduit à prendre, visant l'indépendance dont ils jouissaient jusqu'à présent et les plaçant de fait sous son autorité. D'autre part, il entreprend une campagne systématique de dénigrement, mettant en doute le bienfait tant sur le plan scolaire que sur le plan patriotique d'une scolarisation des jeunes vietnamiens par un système "étranger" d'enseignement (l'expression école étrangère ne vise en fait que les établissements français). »

[2] Signée en 1949 elle stipule que : « Dans les cycles primaire et secondaire, la France peut ouvrir librement au Vietnam des établissements d'enseignement public et privé sous la seule réserve de l'observation des lois et règlements territoriaux en cette matière. »

réunion se tiendrait, dit-on, avec l'appui officieux de la direction de la jeunesse, mais les organisateurs auraient, si j'en crois mes sources, tenu à préciser qu'en demandant l'application d'un tel programme, ils recherchaient avant tout à obtenir l'abrogation d'un système préférentiel qui ne profitait qu'aux enfants de la bourgeoisie. Conscients de la nécessité d'inculquer à la jeunesse dès le plus jeune âge les valeurs patriotiques vietnamiennes, ils ne voyaient pas d'autre ressource que l'unification de l'enseignement national sous le contrôle de l'État mais ils souhaitaient que la France délègue en même temps le plus grand nombre possible de professeurs dans les écoles vietnamiennes.

Je laisse le soin au Département d'apprécier ce point de vue et l'on doit surtout retenir que le processus en vue de limiter, sinon de supprimer l'action de la mission culturelle est, d'après mes informations, engagé.

Il est donc vraisemblable que dès la fin de l'année scolaire, des mesures seront prises peut-être de façon unilatérale pour que l'enseignement du français soit réduit à celui d'une langue étrangère au même titre que l'anglais et l'allemand.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1966)

306

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'OTAN.
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 401.[1] *Paris, 17 octobre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 20 h. 01).

M. Brosio[2] m'a indiqué que le 1er avril prochain la majeure partie des personnels des quartiers généraux (SHAPE[3] et Centre Europe[4]) auront quitté la France, mais il restera ce qu'il a appelé une « arrière garde »[5], qui devra prolonger son séjour en France.

[1] Ce télégramme porte la mention manuscrite ; « demander d'abord de combien de personnes il s'agit – si c'est seulement un détachement liquidateur comme dans le cas des Américains ».

[2] Manlio Brosio, diplomate italien, Secrétaire général de l'OTAN depuis 1964.

[3] Le SHAPE : *Supreme Headquarter Allied Power in Europe*, quartier général suprême des forces alliées en Europe, siège à Louveciennes.

[4] Le quartier général des forces alliées pour le Centre-Europe (aériennes, terrestres, et navales) siège à Fontainebleau.

[5] En marge on lit la note manuscrite « d'après Renard, Lemnitzer doit écrire au général Lancrenon qui suivra les armées et donnera détails techniques sur nombre, qualité… des éléments liquidateurs ». Henri Renard est conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à la délégation permanente de la France à l'OTAN depuis 1964. Le général Lyman L. Lemnitzer est le commandant suprême des forces alliées en Europe. Le général Robert Lancrenon est chef de la mission militaire française auprès du Commandant suprême des forces alliées en Europe depuis juillet 1966.

Le Secrétaire général pense que nous ne ferons pas d'objection à ce maintien temporaire de quelques éléments liquidateurs des quartiers généraux. Il a toutefois soulevé une question de principe : nous avons en effet dénoncé pour le 1er avril 1967 le protocole de Paris sur le statut des quartiers généraux[1]. Les militaires alliés qui resteront en France après cette date pourront-ils continuer à bénéficier des dispositions de ce protocole ainsi que de celles de la convention de Londres sur le statut des forces[2].

Le Département pourrait-il me mettre en mesure de répondre le plus tôt possible à la question posée par le Secrétaire général[3] ?

(Pactes, pacte Atlantique Nord, structure, retrait de la France, PAN-2)

307

NOTE DU CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La coopération militaire avec l'Algérie

N° 312/Mil (bis)[4]. *Paris, 17 octobre 1966.*

Le gouvernement français a donné en février 1963 son accord à ce que soit amorcée une coopération entre la France et l'Algérie dans le domaine militaire[5].

Dans les faits, cette coopération a commencé en août 1963 par la création d'un détachement d'assistance technique de la Gendarmerie et en

[1] Protocole de Paris sur le statut des quartiers généraux signé à Paris le 28 août 1952. Publié dans le *Recueil des textes relatifs à l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 1948-1953, la Documentation française*, recueil et monographies n° 25.

[2] La convention de Londres sur le statut des forces, signée le 19 juin 1951, est publiée au *Journal Officiel de la République française* le 21 octobre 1952, p. 9951. Ce télégramme porte en marge la mention manuscrite : « après le 31 mars 1967, le personnel militaire ne pourra bénéficier que de la convention de Londres et non plus du protocole sur le statut des quartiers généraux ».

[3] Une note du Secrétariat général de la Présidence de la République adressée à M. Bruno de Leusse de Syon, directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères et signée de M. René de Saint Légier de la Sausaye, conseiller technique au Secrétariat général de la Présidence de la République est ainsi rédigée : « Le Général de Gaulle a annoté le télégramme n° 401, en date du 17 octobre, de notre représentant permanent de la façon suivante : « Tous les militaires étrangers devront être partis le 31 mars prochain. Il ne peut être question d'"arrières gardes" soi-disant "liquidatrices" C.G. »

[4] À compléter par la note n° 1044/CM/TS du 2 février 1965, non reproduite, signée par le commissaire de la Marine, Jean-Marie Huille, chargé de mission, rédigée à l'attention personnelle de M. le secrétaire d'État chargé des Affaires algériennes, et intitulée : *de la participation des Armées à la coopération avec l'Algérie*, reprenant les origines et les réalisations, les difficultés, les conditions de son développement dans l'avenir.

[5] Dès septembre 1962, la question d'une assistance technique militaire à l'Algérie est posée. Les premières demandes algériennes, formulées dans les derniers mois de 1962, portent principalement sur l'organisation de la Gendarmerie, de l'Aviation, de l'Arme blindée et sur la formation de cadres et de techniciens de ces armes. Les Conseils des Affaires algériennes des 24 septembre 1962 et 4 février 1963 ont approuvé implicitement le principe même d'une assistance technique limitée en prescrivant la conclusion d'accords avant toute mesure importante d'aide, en autorisant le prêt d'instructeurs de la Gendarmerie, en donnant accord à l'admission, en nombre limité, de stagiaires dans les écoles militaires françaises.

septembre 1963 par l'admission des premiers stagiaires algériens dans les Écoles militaires françaises. Elle s'est développée depuis.

1. *État actuel de la coopération militaire.*

a) En Algérie, nous entretenons une mission militaire de liaison et de coordination auprès de notre ambassade[1] et 5 détachements d'assistance technique militaire auprès de l'armée algérienne :

– mission de liaison : créée en 1962 auprès du Commandement français et réorganisée en 1964. Effectif : 21 dont 8 officiers. Dirigée par un colonel, elle coordonne les actions de coopération militaire et assure la liaison avec la Défense nationale algérienne ;

– détachement d'assistance technique de la Gendarmerie : créé en 1963[2]. Effectif : 204 dont 20 officiers. Il forma la totalité du personnel de la Gendarmerie algérienne dans trois écoles (Alger, Sidi-bel-Abbès et Oued Sarno). Son effectif sera réduit à partir de 1967 jusqu'à la suppression vers 1970, la relève algérienne devant être alors réalisée. ;

– détachement (ou mission) d'assistance technique du service de Santé : créé en 1964[3]. Effectif : 79 dont 39 médecins, pharmaciens et dentistes. Il forme le personnel du service de Santé militaire, en liaison avec la Faculté de médecine d'Alger, et assure le fonctionnement de l'hôpital central d'instruction (ex-hôpital « Maillot ») :

– détachement d'assistance technique du Génie : créé en 1965[4]. Effectif : 22 dont 6 officiers. Il forme les spécialistes du Génie et aide à l'organisation de ce service ;

– détachement d'assistance technique de la Cavalerie et du service vétérinaire : créé en 1966[5]. Effectif : 5 dont 2 officiers ;

– détachement d'assistance technique de l'Intendance : créé en 1966[6]. Effectif : 11 dont 6 officiers. Il forme les cadres administratifs militaires et aide à l'organisation du service de l'Intendance et à l'établissement de la réglementation militaire.

Ces trois derniers détachements, de création récente, seront étoffés en 1967.

[1] La Mission militaire de Liaison et de Coordination est issue de la Commission centrale de cessez-le-feu créée en juin 1962 auprès du commandant supérieur des Forces françaises, amenée à participer aux projets d'assistance technique, elle a été prise en charge le 1er janvier 1964 par le secrétariat d'État et est devenue un service de l'ambassade de France en Algérie en mai 1964. Un arrêté du 25 septembre 1964 a défini son organisation. C'est un petit État-major, placé sous la direction d'un colonel, chargé d'animer l'assistance technique militaire, de préparer les stages en France, d'étudier les actions à entreprendre, d'assurer les contacts avec le ministère algérien de la Défense nationale.

[2] Protocole franco-algérien du 12 juin 1963.

[3] Protocole franco-algérien du 28 juillet 1964.

[4] Protocole franco-algérien du 27 juillet 1965.

[5] Lettre du 18 mars 1966.

[6] Lettre du 13 mai 1966.

Au total 342 officiers et sous-officiers travaillant en Algérie à la coopération militaire dans des conditions généralement très satisfaisantes.

Par comparaison aux autres pays bénéficiant d'une aide militaire, l'Algérie se plaçait en juin 1966 au deuxième rang pour l'effectif militaire français employé, après le Maroc (598) et avant Madagascar (325), le Cambodge (246), la Côte d'Ivoire (182), etc.

b) En France, des stagiaires sont accueillis dans des écoles militaires françaises depuis 1963. Leur nombre – quelle que soit la durée du stage – a été de 165 pendant l'année 1964-1965 et de 276 pendant l'année 1965-1966, ce qui situait l'Algérie pendant cette dernière année au troisième rang après le Maroc (718) et la Tunisie (335), avant le Sénégal (194).

Mais l'exécution de ces stages se heurte à des difficultés diverses (en particulier recrutement insuffisant en qualité et en quantité) et le début de l'année 1966-1967 marque une diminution sensible du nombre des stagiaires.

c) Aide en matériel. De 1962 à 1964, l'armée française, en se retirant de l'Algérie, a laissé à l'armée algérienne un domaine immobilier considérable et cédé gratuitement du matériel usagé mais en quantités très notables.

L'aide gratuite en matériels a été d'environ 900 000 F de 1964 à 1966 inclus : elle a servi essentiellement à équiper nos propres détachements (environ 650 000 F) par des dons assortis de clauses d'affectation et à fournir à l'armée algérienne une documentation technique française importante (bibliothèque médicale à l'hôpital Maillot, services de revues militaires, etc.).

Des ventes de matériels ont été réalisées. Il s'agit essentiellement de trois marchés portant sur l'équipement de la Gendarmerie mobile et du centre d'instruction du Génie :

– 54 AML (automitrailleuses légères) fournies par la société Panhard et 40 camions SIMCA, 56 camionnettes, jeeps, motos, postes de radio, engins du Génie, fournis par le ministère des Armées.

Les autres cessions sont d'importance très minime (films d'instruction, cartes Marine, chiens de guerre, médicaments…).

d) Le coût total de cette coopération est relativement modéré pour le budget français en raison de la part importante assumée par l'Algérie dans l'entretien du personnel français des détachements (environ 80 %) et de la modestie de l'aide gratuite en matériels. Il est en 1966 et sera en 1967 inférieur à 5 millions de F (mais le projet du Cap Matifou[1] sera financé en 1967 par la coopération civile).

[1] École nationale d'ingénieurs et de techniciens d'Alger installée au Cap Matifou.

2. *Les perspectives de la coopération militaire.*

Nous assistons depuis plusieurs mois à une relance de la coopération militaire par les Algériens[1] sous la forme de demandes plus ou moins précises :

a) Établissement d'un protocole général d'assistance technique militaire[2].

Demande formulée à plusieurs reprises mais de façon non officielle. Il n'y a pas d'objection à la conclusion d'un accord qui regroupe les protocoles particuliers passés jusqu'ici. Certains ajustements financiers limités pourraient être acceptables. Mais il ne peut être question d'un accord portant sur le volume de l'aide à plus ou moins long terme, ce que paraissent souhaiter les Algériens.

b) Aide accrue pour la formation du personnel militaire en Algérie :

– transformation du lycée technique du Cap Matifou (géré jusqu'en 1967 par l'Office universitaire et culturel français) en une école militaire d'enseignement technique supérieur où des enseignants français formeraient des ingénieurs et des techniciens supérieurs. L'étude de ce projet est très avancée et son exécution pourrait être entreprise dès le printemps de 1967 ;

– prise en charge de l'instruction à l'École interarmes de Cherchell par des instructeurs français. En attendant cette prise en charge, des stages adaptés seraient effectués à l'École de Coëtquidan pour des jeunes officiers algériens destinés à assister nos propres instructeurs. Ce projet est à peine ébauché, mais nous y sommes déjà aussi favorables qu'au précédent.

c) Aide à l'organisation générale de l'armée algérienne.

Demande déjà assez ancienne renouvelée mais formulée en termes vagues et de façon non-officielle. Elle se limiterait au détachement de quelques conseillers techniques qui prépareraient les structures à donner à l'administration centrale de la Défense nationale et au Commandement algérien.

d) Aide à l'approvisionnement en matériels.

Les Algériens souhaiteraient s'approvisionner en France pour les catégories de matériels suivants :

– engins du Génie,
– véhicules de liaison et de transport,
– matériels d'intendance (surtout habillement),
– éventuellement navires légers.

[1] Depuis juin 1966. Les Algériens ont multiplié leurs demandes dans les domaines de l'organisation et de l'instruction en laissant entendre que de nouvelles requêtes pourraient être présentées dans les mois qui viennent pour peu qu'une suite favorable soit réservée à celles qui sont en cours d'examen, et que soit réalisée la révision des protocoles d'assistance technique militaire.

[2] Le ministre algérien de la Défense nationale transmettra à Paris une demande officielle le 2 février 1967.

Ils demandent :

– l'intervention des services techniques français pour la passation des marchés et le contrôle des fabrications,

– l'octroi de crédits à moyen terme pour le matériel important (par exemple 3 ans pour les engins et les véhicules et 5 ans pour des navires).

L'Algérie représente un marché virtuel digne d'intérêt pour les industries concernées. L'exécution de l'important contrat (Panhard, 25 millions de F sans crédit) montre qu'elle n'est pas dépourvue de moyens. Le problème est essentiellement celui du crédit.

3. *Assistance technique militaire reçue par l'Algérie d'autres que la France.*

L'Algérie reçoit une assistance militaire de plusieurs pays, avec une prédominance très marquée de l'URSS[1].

L'assistance de l'URSS a trois formes :

– présence en Algérie d'instructeurs soviétiques (principalement dans les blindés, l'artillerie, l'aviation, la marine, les transmissions)[2] ;

– formation en URSS d'un effectif important de stagiaires algériens de toutes catégories (y compris des cadres supérieurs de l'armée algérienne à l'Académie militaire de Frounze)[3] ;

– fourniture à l'Algérie d'un matériel militaire moderne, grâce à un crédit très important consenti en 1964 à long terme dans des conditions avantageuses pour les Algériens.

Le volume de ce matériel et sa qualité sont assez surprenants et dépassent nettement les besoins des Algériens et leurs possibilités de mise en œuvre d'armes très modernes.

On peut expliquer cette situation :

– du côté algérien, par l'inorganisation de la Défense nationale et l'incompétence des responsables algériens, abusés par les facilités financières accordées et flattés de recevoir tant d'engins modernes, mais aussi par l'absence de moyens de maintenance et de transport, tels qu'en possèdent des armées véritablement organisées ;

– du côté russe, par deux considérations. En saturant l'Algérie, l'URSS lui ôte toute raison de s'adresser aux USA et enlève aux Américains tout motif de s'introduire en Algérie. En expédiant des armements complets, elle s'autorise à les faire accompagner d'instructeurs et de techniciens même si leur venue en Algérie n'a pas été demandée.

[1] La plus grande partie du matériel de l'armée algérienne est d'origine soviétique. Elle a été livrée à partir du conflit algéro-marocain de novembre 1963, d'abord par l'intermédiaire de la RAU, de Cuba et des satellites européens de l'URSS, puis directement par l'Union soviétique.

[2] L'assistance technique militaire soviétique en Algérie compterait deux mille personnes environ contre trois cent cinquante-quatre pour la France.

[3] Environ mille cent.

Il est assez inquiétant de constater que les Algériens ne paraissent pas complètement « contrôler » l'aide russe ; il est surprenant que les Russes persistent dans cette assistance quelles que soient les difficultés pratiques et malgré les aléas de la politique extérieure algérienne.

L'aide reçue d'autres pays est épisodique et minime relative à l'aide russe.

L'Égypte a fourni une aide importante en 1962 et 1963. Elle est tombée à presque rien actuellement. Il reste quelques instructeurs en Algérie[1], peu considérés et sans influence. La Bulgarie[2] a détaché dans le service de Santé algérien un personnel médical et paramédical dont la valeur est généralement sous-estimée par les Algériens à qui il rend cependant des services en l'absence quasi-complète de médecins militaires algériens.

Les pays occidentaux vendent volontiers du matériel à l'Algérie. Il s'agit principalement :

– Grande-Bretagne : Land Rover ;

– Allemagne de l'Ouest : engins du Génie et camions ;

– Italie : habillement et subsistance ;

– États-Unis : quelques hélicoptères et des appareils radio ;

– Japon : habillement.

La Grande-Bretagne et l'Italie ont en outre accepté de former des élèves officiers de marine (une vingtaine en Grande-Bretagne et quatre en Italie).

(Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1966)

308

M. ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1125 à 1136. *Le Caire, 18 octobre 1966.*
Réservé, secret.

(*Reçu* : le 19, à 15 h. 20)

J'ai, au cours d'un entretien que je viens d'avoir avec lui, fait avec le docteur Mahmoud Fawzi[3] le point des relations franco-égyptiennes.

J'ai tout d'abord rappelé que le domaine dans lequel elles sont le plus satisfaisantes est celui des Affaires culturelles : l'augmentation du nombre

[1] Quatre-vingts.

[2] Soixante.

[3] Le docteur Mahmoud Fawzi est un diplomate égyptien de carrière ; depuis décembre 1952 il détient le portefeuille des Affaires étrangères ; à la suite de la réorganisation gouvernementale du 25 mars 1964 il est élevé au rang de Premier ministre et supervise, à ce titre, le département des Affaires étrangères dirigé par M. Mahmoud Riad.

des enseignants français en Égypte et des bourses pour les Égyptiens en France, le succès de notre centre culturel, la signature de l'accord sur l'indemnisation de la mission laïque[1] et les suites à en attendre, la prochaine ouverture de la négociation d'un accord culturel[2], les projets d'étude engagés en vue de l'exécution des travaux archéologiques prévus lors de la visite de M. Malraux[3], les diverses manifestations d'échanges culturels projetant notamment l'exposition Toutankhamon[4], enfin la diversification croissante de nos négociations de coopération technique et scientifique sont en ce moment autant de témoignages concrets du développement de ces relations.

S'agissant d'autres problèmes récents, j'ai dit que nous avions été satisfaits de la signature de l'accord du 28 juillet sur le contentieux[5]. Mais il fallait maintenant appliquer ses dispositions et dans l'immédiat régler les points non encore entièrement résolus, notamment celui qui intéresse la société de l'Air Liquide[6], qui fait l'objet en ce moment d'intervention de l'ambassade auprès du ministère des Affaires étrangères. J'ai d'autre part, fait valoir la concession importante qui a été consentie par la France[7] pour répondre à la dernière demande de l'Égypte[8] à propos du règlement de ses dettes commerciales.

J'ai marqué ensuite que, si la ligne générale des relations entre les deux pays ne me paraissait point modifiée, je ne pouvais m'empêcher de constater que quelques événements regrettables étaient survenus ces derniers mois : arrestation rigoureuse imposée à un ressortissant français à l'occasion de

[1] L'accord par échange de lettres sur l'indemnisation de la mission laïque française est signé au Caire le 29 octobre 1966 ; il est publié dans le *Recueil des traités et accords de la France non publiés 1958-1974* par Roger Pinto 2e Volume p. 178-179.

[2] La négociation d'un accord culturel aboutit à la signature de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique au Caire le 19 mars 1968.

[3] L'entretien au Caire entre MM. Malraux et Fawzi a lieu en mars 1966, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 211.

[4] L'exposition Toutankhamon se tient à Paris de février à juillet 1967 et remporte un franc succès.

[5] La convention sur le règlement des problèmes relatifs aux patrimoines des ressortissants français situés sur le territoire de la République arabe unie signée le 28 juillet 1966 est publiée au *Journal officiel de la République française* du 8 octobre 1967 p. 9949.

[6] La société française de l'Air liquide dispose d'une créance qui n'est pas encore réglée en décembre 1966.

[7] Il s'agit de l'accord conclu le 5 décembre 1966 entre la COFACE et la Banque centrale d'Égypte portant sur le remboursement des crédits commerciaux arriérés. La France accepte le report des arriérés des contrats à court terme et à moyen terme échus avant le 31 décembre 1966 (voir le télégramme de Paris n° 473 du 27 septembre 1966 non publié).

[8] Le 10 août 1966, l'ambassade d'Égypte fait une démarche auprès de la direction des Affaires économiques au Département et le 11 août auprès du Secrétaire général au sujet des dettes commerciales.

l'ouverture d'une succession[1], attaque de l'ambassade[2], expulsion du correspondant du *Figaro*[3].

Me référant à notre récente démarche, j'ai insisté sur la fâcheuse impression causée en France par ce dernier incident et exprimé ma surprise de n'avoir été en aucune manière prévenu de la sévère mesure qui allait frapper notre compatriote. Tout cela avait-il une signification ?

Le vice-Premier ministre s'est trouvé entièrement d'accord sur ce que je lui avais dit de nos relations culturelles et a ajouté que tout en appréciant l'ampleur et la qualité de ce qui a été fait jusqu'ici, son gouvernement aimerait que de nouveaux progrès fussent accomplis et que notre pays retrouve complètement la position qui a été traditionnellement la sienne en Égypte.

Il a confirmé que c'est essentiellement pour des motifs politiques et en considération des bonnes relations existantes entre les deux pays que les décisions gouvernementales qui devaient permettre à la négociation sur le contentieux d'aboutir avaient été prises. Il a déclaré qu'on avait apprécié au Caire l'effort fait par la France pour donner toute satisfaction possible à l'Égypte dans l'affaire des dettes. On y était néanmoins préoccupé des restrictions qui allaient être apportées, dans le futur, à l'octroi des crédits et aux entraves qui seront ainsi mises au développement souhaité par les autorités égyptiennes, des échanges commerciaux.

En venant alors aux trois incidents que j'avais mentionnés, il lui a été assuré que la façon dont M. Majorelle a été traité a été exclusivement le fait de services subalternes et que personne au niveau gouvernemental n'eût souhaité voir les choses se passer de la sorte. À propos de la manifestation du 27 août, et se référant à la mention que j'avais faite de l'indemnisation que nous avons réclamée, il a marqué qu'il ne serait satisfait à ce sujet que « lorsqu'il saurait que nous le sommes » de la solution qui sera donnée à ce point. Quant à l'affaire Cuau, il m'a laissé entendre que plusieurs hauts fonctionnaires égyptiens en avaient déploré l'issue. La décision émanait de « certains secteurs », « elle aurait été différente si j'avais eu à m'en occuper moi-même », a-t-il confidentiellement observé. Quoiqu'il en soit, seuls le

[1] Le 15 juin 1966, au Caire, des policiers envahissent la villa de feue Louise Wassef Boutros Ghali, Française de naissance, Égyptienne par mariage. Jean Majorelle, le frère de la défunte est son héritier par testament et il habite la maison. Le consul de France recommande à Jean Majorelle de ne pas quitter la maison qui a été vendue à l'ambassade des États-Unis pour en faire la résidence de l'ambassadeur. En août 1966, le bien est toujours sous séquestre mais M. Majorelle a quitté l'Égypte.

[2] Le 27 août 1966, l'ambassade de France est attaquée par un groupe de jeunes parmi lesquels se trouvent probablement des Somaliens. Des pierres sont lancées contre les vitres des fenêtres de la Chancellerie. La manifestation dure une vingtaine de minutes jusqu'à l'arrivée de la police qui embarque dans un camion les assaillants qui ne se sont pas dispersés. Voir les télégrammes du Caire n°s 974 et 975, 977 à 980 du 27 août, n°s 982 à 984, 985 et 986 du 28 août, n°s 989 à 991 du 29 août, n°s 994 et 995 du 31 août et la dépêche du Caire n° 860 du 30 août non publiés.

[3] L'expulsion dans les 72 heures du correspondant du *Figaro* au Caire, M. Cuau, est ordonnée le 6 octobre 1966. Elle est motivée par les articles du *Figaro*, signés par ce journaliste, publiés au cours du mois de septembre et dans lesquels il y est fait état d'informations venues directement de la Présidence de la République égyptienne.

ton et le contenu de la correspondance de ce journaliste expliquaient son expulsion. Si la sanction a été sévère, c'est que plusieurs des articles incriminés donnaient des informations si contraires à la vérité qu'ils ne pouvaient que nuire aux intérêts de la RAU et, de par la diffusion qui leur en a été donnée dans un journal aussi important que le *Figaro*, induire l'opinion française en erreur et donc porter indirectement préjudice à notre bonne entente. Ce journal, a-t-il poursuivi, est d'ailleurs hautement apprécié [et respecté] en Égypte, comme d'autres organes de la presse française qui y sont diffusés régulièrement.

Le vice-Premier ministre m'a dit alors qu'il souhaitait à son tour me parler avec franchise. S'il ne voyait pas à proprement parler de nuages dans les relations franco-égyptiennes, il devait pourtant noter que depuis quelques mois certains dirigeants du Caire, commençaient à se demander s'ils n'avaient pas quelque peu surestimé l'amitié de la France et si l'esprit général de ces relations, tel qu'il s'est exprimé en maintes circonstances, notamment lors de la visite du maréchal Amer à Paris[1], n'était pas perdu de vue dans divers milieux français. Il a précisé qu'il ne faisait pas, en me tenant ces propos, de véritable démarche, mais qu'il serait heureux que Votre Excellence fût instruite de son souci. À ce moment de l'entretien, il s'est fait apporter une note qui paraissait consacrée aux relations franco-égyptiennes, dont il m'a lu quelques passages relatifs à leur aspect commercial et financier. Ce document faisait état d'une attitude compréhensive de la France en ce qui concerne les livraisons de blé[2] à l'Égypte et pour le règlement du problème de ses dettes. On s'y félicitait également de la conclusion et du commencement d'exécution du contrat pour la fourniture d'autobus[3] à la ville du Caire. Mais il était question également et d'une manière beaucoup moins favorable de l'interruption des pourparlers engagés avec l'industrie française pour sa participation à deux projets de construction d'une usine d'engrais à Alexandrie.

Le docteur Fawzi a, en guise de conclusion, émis le souhait que les services compétents et les hommes d'affaires français veuillent bien considérer que, si la RAU connaît à l'heure actuelle d'incontestables difficultés, ses perspectives d'avenir ne sont pas aussi sombres qu'on peut le penser et, qu'ayant cet avenir à l'esprit, ils ne laissent pas prendre par un autre, qu'il sera plus tard difficile d'évincer, la place qui leur revient dans ce pays.

Le docteur Fawzi a, en fin d'entretien, exprimé le vœu que le gouvernement français accepte de témoigner quelque sympathie pour les tâches auxquelles le Yémen a en ce moment à faire face. En dehors du problème

[1] La visite du général Amer à Paris a lieu du 15 au 19 octobre 1965 ; voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 209.

[2] La France promet la livraison de 50 000 tonnes de blé en 1965-1966 et autant en 1966-1967, en supplément des tonnages prévus par l'échange de lettres du 6 mars 1965.

[3] Un accord signé en février 1966 entre la SAVIEM et *Cairo transport Authority* prévoit la livraison de 250 autobus ainsi que des pièces détachées et en option la livraison de cent autobus supplémentaires. Voir la dépêche du Caire n° 245/DE du 26 février 1966, non publiée.

de la reconnaissance du gouvernement du maréchal Sallal[1], il y a, a-t-il ajouté, celui de l'aide, sous diverses formes, dont ce pays a un grand besoin et auquel on aimerait voir la France porter intérêt et essayer de s'associer de quelque manière.

(Afrique, Levant, RAU, relations avec la France)

309

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de la France à Tel-Aviv, Bruxelles-Delfra, Bruxelles, Rome, Bonn, La Haye, Luxembourg.

T. nos 233 à 237, nos 139 à 143, nos 571 à 575, nos 1038 à 1042, nos 1632 à 1636, 689 à 693, n° 111.

Paris, 20 octobre 1966, 17 h. 28.

L'essentiel de l'entretien que le ministre des Affaires étrangères d'Israël[2] a eu le 17 octobre avec M. Couve de Murville a porté sur la demande israélienne d'association avec la Communauté économique européenne[3].

M. Eban a exposé que l'accord de 1964[4] n'avait pas répondu aux vœux d'Israël, il était resté inefficace parce que conçu sur une base non discriminatoire. C'est ainsi qu'alors que les exportations israéliennes globales allaient croissant, les exportations à destination de la CEE, étaient tombées de 37 millions de dollars en 1963 à moins de 35 millions en 1965, soit un pourcentage passant de 27,5 à 20,2. Il fallait, en ayant particulièrement à l'esprit les possibilités de coopération industrielle dans les techniques avancées entre Israël et l'Europe occidentale, reprendre l'ensemble de la question et rechercher un règlement couvrant la totalité des échanges de marchandises et de services.

Sans doute Israël en serait-il le principal bénéficiaire ; mais il ne fallait pas négliger son dynamisme et ses capacités sur le plan scientifique et technique. D'autre part, alors que d'autres pays méditerranéens ont obtenu ou négocient actuellement des accords d'association, il serait normal qu'Israël à son tour se trouvât ainsi consolidé : ce n'était pas en effet dans

[1] Le maréchal Abdallah Sallal est président du Conseil révolutionnaire yéménite et commandant en chef des forces républicaines depuis septembre 1962. Il est soutenu par la RAU. Voir aussi *D.D.F.*, 1964-II, nos 199, 210 et 1966-I, n° 211.

[2] Abba Eban, ministre des Affaires étrangères israélien depuis février 1966.

[3] Le 4 octobre 1966, le gouvernement israélien fait remettre au secrétariat des Conseils des Communautés européennes une note demandant l'ouverture rapide de négociations pour la conclusion d'un accord d'association destiné à remplacer, à partir du 1er juillet 1967, l'accord commercial en vigueur. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 801 à 803 du 4 octobre 1966, non reproduit.

[4] Sur cet accord, signé à Bruxelles le 4 juin 1964, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 3.

le cadre étroit du Moyen-Orient que pourrait être trouvée une solution des problèmes entre Israël et ses voisins.

Après avoir reconnu qu'en effet l'accord de 1964 n'avait guère eu de résultat dans les domaines intéressant particulièrement Israël, à savoir les produits industriels élaborés et les agrumes, M. Couve de Murville nota que les Six n'en avaient pas encore parlé entre eux. Une fois cela fait, et de premières idées dégagées, une première série de conversations avec Israël aurait lieu, qui permettrait de nouveaux échanges de vues à six, puis la négociation proprement dite[1]. La France aborderait le problème sans idée préconçue autre que celle de l'insuffisance de l'accord actuel. Il fallait en tout cas voir ce que nos partenaires seraient disposés à envisager.

M. Eban a relevé pour finir le double paradoxe d'un pays essentiellement européen mais situé en Asie, et d'une situation économique telle que la seule façon d'éviter la discrimination à son égard était l'établissement d'un régime préférentiel.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

310

M. de Margerie, Ambassadeur de Franceà Buenos Aires,
À M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1385/ACT.[2] *Buenos Aires, 20 octobre 1966.*

J'ai l'honneur de rendre compte au Département des conditions générales dans lesquelles se prépare l'expérience scientifique qui doit se dérouler le 12 novembre 1966, dans le Chaco[3], à l'occasion de l'éclipse totale du soleil.

Cette expérience, appelée « Opération Titus », s'insère dans le cadre de la coopération existant entre le Centre National d'Études Spatiales (CNES) français et la « *Comisión Nacional de Investigaciones Espaciales* » (CNIE) argentine. Elle revêt sur le plan scientifique une importance toute particulière, en raison du caractère ambitieux de ses objectifs ; elle nécessite même, de l'avis de nos experts du CNES, une préparation encore plus minutieuse que celle du lancement du satellite D1[4]. Elle offre, en outre et

[1] Le 7 décembre 1966, le Conseil des ministres de la CEE adopte une décision invitant la Commission à entamer des conversations exploratoires avec les autorités israéliennes. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n° 1074 du 7 décembre 1966, non reproduit.

[2] Cette dépêche porte le titre : « Expérience scientifique du 12 novembre 1966 à l'occasion de l'éclipse du soleil (Opération Titus) ».

[3] Le Chaco est une province d'Argentine, au centre du pays et au sud du tropique du Capricorne, non loin du Paraguay.

[4] Le 17 février 1966, la France met en orbite le satellite D1 entièrement fabriqué en France et lancé par la fusée française Diamant au départ de la Guyane.

surtout, la difficulté capitale de ne pouvoir être ajournée ; c'est dire que le moindre retard dans la préparation de l'expérience la compromettrait définitivement. À l'heure actuelle, il semble que le programme des opérations préliminaires se déroule normalement. Certes, depuis l'arrivée des premiers matériels constitutifs de la base dans le port de Buenos Aires, les difficultés ont été nombreuses :

– difficultés techniques d'abord, les principales ayant été causées par la navigation sur le Paraná[1], voie d'eau utilisée pour le transport des 270 tonnes de matériel débarquées à Buenos Aires, et aussi par l'insuffisance des moyens de déchargement à Barranqueras, avant-port de Resistencia[2] ;

– difficultés d'ordre psychologique aussi : on ne répétera jamais assez à quel point les conceptions argentines d'approche et de résolution des problèmes sont différentes des nôtres, et il a fallu une certaine période de tâtonnements pour que les équipes du CNES et de la CNIE puissent mieux se connaître et s'apprécier.

Cependant, ces premiers obstacles ont pu être finalement surmontés, en partie grâce à la volonté commune qui anime les deux partenaires. Cette ambassade, pour sa part, s'est efforcée, dans la mesure de ses moyens, d'apporter son aide à la résolution de certains problèmes d'ordre logistique ; notamment, ses moyens de transmission ont été mis à la disposition du CNES pour que les liaisons entre Paris et Lapachito soient à la fois rapides et sûres. Mes collaborateurs qui se sont rendus, les 3 et 8 octobre, sur la base de Lapachito, située près de Las Palmas, à 80 km au nord de Resistencia, ont pu constater que les travaux de construction et d'aménagement de la base se déroulaient dans l'ensemble d'une manière satisfaisante. L'un d'eux a assisté, le 4 octobre, à l'arrivée à l'aérodrome de Resistencia des matériels scientifiques de l'expérience (25 tonnes), transportés directement de Dakar à Resistencia par un *Boeing* d'Air France qui accomplissait ainsi la première liaison directe entre le continent africain et Resistencia. Malgré l'heure fort matinale de l'arrivée de l'avion (4 heures), une centaine d'habitants de la ville étaient présents sur l'aérodrome, ce qui symbolise bien l'intérêt que suscite, en Argentine en général, et dans la région de Resistencia en particulier, l'expérience spatiale du 12 novembre 1966.

La CNIE donne d'ailleurs, de son côté, une très large publicité à son programme d'expériences devant se dérouler à l'occasion de l'éclipse, et à celle-ci en particulier. Elle a organisé le 30 septembre, à Buenos Aires, une conférence de presse présidée par l'ingénieur Tabanera[3], président de la CNIE. Il s'agissait de présenter le programme général d'expériences que la CNIE compte réaliser en collaboration avec certains pays étrangers à

[1] Le Paraná est un fleuve qui prend sa source au Brésil et traverse l'Argentine dans la direction nord-sud pour se jeter dans l'océan au Rio de la Plata, au nord de Buenos Aires.

[2] Resistancia est la principale ville de la province de Chaco.

[3] Le professeur Theofili Tabanera est président de la CNIE

l'occasion de l'éclipse du soleil. Les attachés scientifiques des ambassades de France et des États-Unis avaient été tous deux conviés à participer à cette conférence. Cependant, par une délicate attention, l'attaché scientifique de notre pays[1] avait été placé à la droite du Président. Depuis le début du mois d'octobre, il ne se passe pas de jour sans que la presse, la radio et la télévision, tant de la capitale que de la province, ne consacrent une part importante de leurs colonnes ou de leurs émissions à des commentaires ou à des reportages sur la préparation de l'opération Titus. De son côté, le service culturel et de coopération technique de cette ambassade a commencé à faire exécuter, par le canal des Alliances françaises des principales villes de province, un vaste programme de causeries, de projections de films, de communications dans la presse écrite, parlée et filmée, sur l'effort spatial français.

L'expérience du 12 novembre aura lieu en présence de très hautes personnalités argentines. La CNIE est en train de mettre au point un plan de transport et d'hébergement permettant au plus grand nombre de personnes d'assister à l'expérience dans les meilleures conditions, ce qui n'est pas facile étant donné l'absence d'infrastructure d'accueil à Resistencia.

En résumé, et sans préjuger du succès final de l'opération Titus, on peut affirmer que cette expérience est attendue dans ce pays avec un énorme intérêt. Compte tenu du retentissement qu'elle a déjà au stade actuel, elle devrait, si aucun obstacle ne vient contrarier sa préparation, être une frappante illustration de notre avancement scientifique, ainsi que de la coopération franco-argentine, et à ce titre, constituer un facteur très important pour le développement de notre influence scientifique et technique dans ce pays.

(Questions spatiales, Argentine)

[1] L'attaché scientifique de la France à Buenos Aires est Mme Jalas.

311

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

L'action des pays communistes au sein des États francophones d'Afrique noire (mars-octobre 1966)

N. n° 490/DAM1. *Paris, 21 octobre 1966.*

À la suite des coups d'État survenus au début de l'année en RCA[1] et au Dahomey[2] et qui ont abouti à l'éviction des Chinois de ces deux pays[3], Pékin paraît enclin à reporter sur le Mali[4] une partie de ses moyens d'action rendus ainsi disponibles. Cependant, le Congo-Brazzaville continue à un degré moindre, de bénéficier de l'assistance technique chinoise. Enfin un début de coopération semble s'instaurer entre la Mauritanie et la République populaire de Chine[5]. Au cours de la période considérée, les Chinois ont fait, plus que par le passé, montre de prudence dans leur comportement à l'égard des pays africains noirs francophones avec lesquels ils entretiennent des relations.

L'URSS poursuit son action avec méthode et esprit de suite. Les Soviétiques continuent de bénéficier en Afrique francophone d'une conjoncture favorable qu'ils mettent à profit pour s'adapter aux réalités des pays noirs[6].

[1] Le colonel Bokassa renverse le président Dacko et prend le pouvoir le 1er janvier 1966. Se référer à *D.D.F.*, 1966-I, nos 1 et 39.

[2] Coup d'État militaire du 22 décembre 1965. Le général Christophe Soglo prend le pouvoir au Dahomey. Voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 341 et 352.

[3] Le 3 janvier 1966, l'ambassadeur de la République populaire de Chine reçoit l'avis de quitter le Dahomey dans un délai de 72 heures. Les membres de l'ambassade quittent Cotonou le 6 janvier. Ce même 6 janvier, Bangui rompt les relations diplomatiques avec Pékin et expulse tous les ressortissants de la République populaire de Chine se trouvant sur le territoire centrafricain. Les militaires africains affirment que c'est, en partie, pour déjouer un « complot chinois » qu'ils ont pris le pouvoir. Le colonel Bokassa a expliqué que des techniciens chinois encadraient une « armée populaire » dont l'État-major était composé notamment de M. Nzallat, chef du cabinet du président Dacko et de M. Mounoumbai, chef de la Sécurité intérieure de l'État. Concernant la pénétration chinoise en Afrique au sud du Sahara, se référer à *D.D.F.*, 1966-I, nos 10 et 364.

[4] Le chef de l'État malien, Modibo Keita, déclare en mai 1966, ne pas redouter la présence chinoise en Afrique. L'action des Chinois se manifeste par l'octroi de prêts importants en devises convertibles, par la construction d'usines et par des projets culturels et touristiques. Cependant, la révolte des gardes rouges et les difficultés rencontrées par Mao Tsé-toung au sein du parti communiste chinois incitent les Maliens à rechercher d'autres partenaires, d'où la signature des accords monétaires avec la France. Se reporter à la dépêche de Bamako n° 68 du 8 juillet 1966, non publiée, analysant les divers aspects de la coopération chinoise au Mali.

[5] Du 9 au 15 avril 1966, une délégation de la Fédération nationale de la Jeunesse chinoise (Chine communiste) séjourne à Nouakchott, suivie du passage (17-19 mai) d'une délégation culturelle de Chine communiste.

[6] L'URSS, en Afrique, se manifeste davantage comme une puissance industrielle que comme une puissance révolutionnaire. L'URSS oppose son attitude à celle de la République populaire de Chine, qu'elle accuse plus ou moins discrètement d'intervention dans les affaires intérieures des États africains.

Cuba donne l'impression de vouloir développer son action au Congo-Brazzaville[1].

Parmi les pays socialistes d'Europe orientale différents indices montrent que l'Allemagne de l'Est s'efforce d'étendre le domaine de ses interventions au Mali[2].

Enfin, la Corée du Nord, le Nord-Vietnam et la Mongolie ont pris certaines initiatives en direction des francophones « révolutionnaires ».

I. *La Chine populaire.*

Depuis leur tentative infructueuse, au cours de l'été 1965, d'amener leurs interlocuteurs africains à soutenir les positions de Pékin, notamment dans le différend sino-soviétique, les Chinois se gardent d'assortir leur aide de conditions politiques.

Mali – Le gouvernement de Pékin est on ne peut plus soucieux de consolider ses positions au Mali, pays où, après tant de déboires ailleurs en Afrique, la Chine est encore en mesure de rester.

Dans le domaine de la coopération il convient de relever :

– la signature d'un protocole fixant les conditions d'application pour l'année 1966 de l'accord culturel sino-malien. Les échanges culturels envisagés touchent aux domaines les plus divers et font apparaître que la Chine semble décidée à fournir au Mali une aide soutenue[3].

– le don par les Chinois de 16 tonnes de matériel scientifique,

– la signature à Pékin d'un accord de crédit portant sur 3 millions de dollars,

– l'entrée en activité à Dougabougou d'une raffinerie de sucre très moderne construite par la RPC.

Congo – Faisant allusion aux récents événements survenus au Congo, M. Chou En-laï déclarait : « Nous suivons de très près ce qui se passe au Congo-Brazzaville, parce que c'est un pays révolutionnaire ».

Diverses délégations ont été échangées entre les deux pays qui ont, en outre, signé un plan exécutif, pour l'année 1966, de l'accord de coopération culturelle sino-congolais.

[1] Une des raisons du succès des Cubains est qu'ils sont considérés comme une troisième force entre Soviétiques et Chinois. Ils sont plus proches des Africains et moins dépaysés en Afrique. Au Congo-Brazzaville, les militaires et autres instructeurs cubains s'entendent mieux avec la population et supportent mieux les conditions locales.

[2] M. Otto Winzer, ministre des Affaires étrangères de la RDA se rend en visite officielle au Mali du 24 au 28 mars 1966. Un accord culturel est signé entre les deux États le 19 juin. Otto Winzer aurait offert aux dirigeants de Bamako une coopération accrue, concrétisée par la fourniture immédiate de matériels divers. Il aurait demandé l'ouverture d'un consulat de la RDA dans la capitale malienne. Le 8 juin est signé, à Bamako, un accord entre la RDA et le Mali pour l'établissement d'une liaison aérienne Berlin-Est-Bamako.

[3] Une mission culturelle chinoise, conduite par M. Li Chi, vice-ministre de la Culture de la République populaire de Chine, séjourne au Mali du 5 au 13 mai. Ce même jour, est signé un protocole relatif à l'exécution, pour l'année en cours, de l'accord culturel sino-malien.

Huit techniciens chinois sont arrivés au mois de mai à Brazzaville afin d'y procéder à l'extension des émetteurs de la radiodiffusion congolaise. Ils ont été suivis, en juillet, par le premier contingent de 13 techniciens chargés de la construction d'une usine textile offerte au Congo par la République populaire de Chine. 23 stagiaires congolais se sont rendus à Pékin pour y recevoir une formation d'ouvrier du textile.

Mauritanie – Diverses délégations chinoises (jeunesse, culture, art folklorique), se sont succédé à Nouakchott, cependant que des délégations de l'Union des travailleurs mauritaniens et de la Cour suprême mauritanienne se rendaient à Pékin.

La présence en Mauritanie, depuis le mois d'août, de 4 experts chinois en riziculture constitue la première tentative de coopération chinoise dans ce pays. Les techniciens de Pékin sont chargés d'étudier sur place la possibilité qu'offrent dans ce domaine les terrains de la rive gauche du fleuve Sénégal.

II. *URSS.*

Les Soviétiques continuent en Afrique noire francophone leur « politique de présence » et veillent à ne pas s'y laisser distancer par Pékin. Aussi cherchent-ils à étendre leur champ d'action aux pays qui se sont jusqu'à présent refusé à nouer des relations avec Moscou.

Mali. L'URSS semble ressentir quelques inquiétudes devant la part grandissante que tend à prendre la Chine dans le soutien de l'économie malienne. Aussi les Soviétiques s'emploient-ils à ne pas laisser aux Chinois le monopole des initiatives dans ce pays.

Un protocole d'accord a été signé au mois de mai dernier, portant sur le financement par l'Union soviétique de la construction d'un centre d'alphabétisation[1]. En outre, au mois de juillet[2], les deux pays ont signé à Bamako un protocole fixant les conditions d'installation d'une cimenterie à Diamou (région de Kayes). Au cours du même mois a eu lieu la pose de la première pierre de l'École nationale supérieure du Parti[3], construite par les Soviétiques et destinée à la formation idéologique des cadres politiques maliens. Enfin, au cours de la période considérée, l'URSS a poursuivi son assistance à l'armée malienne par la fourniture, entre autres, d'avions et de chars.

Dans le domaine des projets, l'éventualité de l'établissement d'une chaîne de montage de machines agricoles et de l'installation d'une exploitation de phosphates aurait, semble-t-il, été évoquée entre responsables des deux pays.

[1] Ce protocole est signé le 24 mai.

[2] Le 28 juillet, est signé, à Bamako, un protocole relatif à l'accord de Coopération entre le Mali et l'URSS du 18 mars 1961, fixant les conditions d'installation d'une cimenterie à Diamou (région de Kayes) d'une capacité de production de 50 000 tonnes.

[3] La pose de la première pierre de l'école supérieure des cadres du parti a eu lieu le 11 juillet 1966. La construction de cet édifice a été rendue possible grâce à un don du gouvernement soviétique de cinq cents millions de francs maliens.

Congo Brazzaville – L'URSS et le Congo ont signé au mois d'avril un arrangement relatif à l'application pendant l'année scolaire 1965-1966 de l'accord de coopération culturelle russo-congolais, et un plan de coopération culturelle et scientifique[1]. Ces textes prévoient l'envoi d'un contingent supplémentaire d'enseignants et de médecins soviétiques au Congo, (dont 12 professeurs parlant français) et l'accueil en URSS de 100 nouveaux étudiants congolais en 1966.

Au mois de septembre, 18 professeurs soviétiques arrivaient à Brazzaville cependant que 50 étudiants et stagiaires congolais partaient pour Moscou.

Dans le domaine de l'Information, un accord de coopération a été conclu au mois d'août entre l'Agence Congolaise d'Information et l'Agence de presse *Rovsti*[2]. Sur le plan de la coopération technique les Soviétiques poursuivent les travaux de construction d'un barrage et d'une station hydroélectrique à N'Rama.

Mauritanie – L'URSS et la Mauritanie ont signé au cours de ce mois un accord commercial ainsi qu'un protocole relatif à la fourniture (1967-1969) à la RIM[3] de machines et d'équipement soviétiques. Des facilités de paiement seraient prévues pour le paiement de ces biens d'équipement dont le montant s'élèverait à quelques 16 millions de francs français. Dans le domaine de l'Information les deux pays ont également conclu un accord qui assure à la Mauritanie la fourniture des services de l'Agence de presse soviétique.

Dahomey – Dans ce pays, où l'action soviétique n'a enregistré jusqu'à présent que des résultats médiocres, l'URSS vient d'installer depuis le mois de juillet un ambassadeur-résident à Cotonou[4].

Cameroun – Un protocole d'accord a été signé entre l'URSS et le Cameroun[5], aux termes duquel le gouvernement soviétique s'engage à construire et à équiper un collège d'agriculture et une école technique forestière. L'octroi d'un crédit d'environ 1,1 milliard de francs CFA est prévu pour la réalisation de ces projets. L'URSS a fait au Cameroun un nouveau don de 1,5 millions de doses de vaccins anti-diphtérique et anti-

[1] M. Betou, ministre congolais de l'Éducation nationale, a signé le 7 avril avec M. Corotaev, conseiller économique près l'ambassade d'URSS à Brazzaville, un arrangement relatif à l'application pendant l'année scolaire 1965-1966, de l'accord de coopération culturelle soviéto-congolais.

[2] Cet accord est signé le 19 août 1966.

[3] RIM : La République islamique de Mauritanie est instituée par la constitution du 22 mars 1959.

[4] Le premier ambassadeur d'URSS, Alexandre Abramov, arrive à Cotonou, capitale du Dahomey, le 30 juin 1966.

[5] Dans le cadre de l'accord de coopération technique, signé le 22 mars 1963 à Yaoundé, entre la République fédérale du Cameroun et l'URSS, et compte tenu des pourparlers engagés au mois de juin 1966, un protocole d'accord culturel a été signé, le 25 juillet, entre ces deux pays Les bourses accordées par l'URSS sont portées de quinze à vingt-cinq. Fin juin 1966, le gouvernement soviétique a accordé au Cameroun un don d'un million cinq cent mille doses de vaccin anti-diphtérique et anti-tétanique.

tétanique. Enfin un protocole d'accord culturel signé entre les deux pays prévoit entre autres l'octroi par l'URSS de 25 bourses.

RCA – Les Soviétiques ont fait don à la République centrafricaine de 2 tonnes de médicaments.

Tchad – L'URSS et le Tchad ont signé au mois de juin dernier, un accord de coopération culturelle et scientifique.

Côte d'Ivoire – Il y a environ 1 an, le président Houphouët-Boigny déclarait que son pays envisagerait « de nouer des relations diplomatiques avec certains pays de l'Est dont l'URSS[1]. Les Soviétiques avaient, à l'époque, réservé un accueil très favorable aux propos du chef d'État ivoirien. Le fait que la première fois, cette année, un diplomate soviétique ait été présent aux fêtes de l'indépendance ivoirienne, constitue semble-t-il un pas vers la normalisation des rapports entre les deux pays, ardemment souhaitée par Moscou.

III. *Cuba.*

L'épreuve de force qui a opposé en juin dernier les autorités gouvernementales de Brazzaville à l'armée congolaise[2], a mis en évidence l'efficacité de la présence cubaine au Congo.

Bien qu'il soit difficile de déterminer le nombre exact de Cubains au Congo, leur effectif semble s'élever à quelques 400 personnes. L'importance prise par le parti et les milices populaires à la faveur de la récente crise, pourrait être de nature à favoriser le développement de l'action cubaine au Congo.

La coopération entre les deux pays déborde le cadre militaire pour s'étendre aux secteurs culturel et économique. Le Congo reçoit de Cuba des bourses, des médecins, des moniteurs ruraux, des agents forestiers. La mission à Cuba, au mois de mai dernier de M. Da Costa, ministre congolais de la Reconstruction, de l'Agriculture et de l'Élevage[3] aurait eu certains résultats dans les domaines de la formation, des échanges commerciaux, de l'assistance technique agricole.

[1] Le président Houphouët-Boigny a évoqué, lors du 4e congrès du PDCI (parti démocratique de Côte d'Ivoire), tenu à Abidjan du 23 au 25 septembre 1965, la possibilité de nouer des relations avec les pays de l'Est. Les indices de l'ouverture de relations diplomatiques entre l'URSS et la Côte d'Ivoire se multiplient depuis lors. Le 23 janvier 1967, un communiqué conjoint ivoiro-soviétique annonce que les deux gouvernements ont décidé d'établir des relations diplomatiques et d'échanger, dans les plus brefs délais, des missions au niveau des ambassadeurs.

[2] Le 27 juin, une crise a éclaté à Brazzaville, conduisant à un affrontement entre le Premier ministre, M. Ambroise Noumazalay, le bureau politique et ses forces paramilitaires, encadrées par des instructeurs cubains, d'une part, l'Armée et la Gendarmerie d'autre part. Les manifestations ont débuté par la mise à sac du bureau politique du MNR (mouvement national de la Révolution) et ont mis en évidence la permanence du tribalisme et le mécontentement de l'Armée. Les Cubains servent de contrepoids à une autre force, l'armée congolaise. Se référer à la dépêche de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 330/DAM, du 10 août 1966, intitulée : *Les Cubains au Congo*, non publiée.

[3] M. Claude Da Costa a séjourné à Cuba au cours des deux dernières semaines du mois de mai 1966.

IV. *Pays socialistes d'Europe orientale.*

Allemagne de l'Est – Les autorités de Pankow continuent de manifester de l'intérêt pour le Mali. Successivement, le ministre des Affaires étrangères[1] et le vice-ministre des Transports de la RDA[2] se sont rendus dans la capitale malienne. L'Allemagne de l'Est et le Mali ont signé un accord relatif à l'ouverture d'une ligne aérienne entre Berlin et Bamako. La « Jeunesse Libre Allemande » a offert à la Maison des Jeunes et de la Culture de Bamako un laboratoire de physique – chimie – biologie. Enfin, dans le cadre des échanges de missions diverses entre les deux pays, une délégation de conseillers municipaux maliens s'est rendue en septembre dernier en RDA où ont été conclu deux accords de jumelage : Bamako – Leipzig, Kayes – Magdeburg.

Le festival mondial des Arts nègres, a donné l'occasion à une délégation est-allemande de séjourner au Sénégal où la RDA semblerait disposée à construire une unité de transformation de coques d'arachides.

Tchécoslovaquie – Une mission tchécoslovaque s'est rendue successivement au Tchad où elle a signé un accord commercial[3] et au Cameroun[4] où elle s'est entretenue avec les responsables camerounais de renforcement des échanges commerciaux entre les deux pays. Le gouvernement tchèque a, d'autre part, offert au Congo-Brazzaville 30 bourses destinées à la formation de spécialistes des questions financières et bancaires.

Yougoslavie – Divers hommes politiques maliens dont les ministres de la Justice[5] et des Finances[6] se sont rendus à Belgrade. Dans le cadre de l'aide économique qu'ils fournissent au Mali (2,5 milliards de francs maliens de crédit) les dirigeants yougoslaves ont accepté : un moratoire des dettes maliennes jusqu'en 1968 (800 millions) ; une reconduction du reliquat non utilisé (1 700 millions) ; la transformation d'une partie de cette somme (375 millions) en crédits destinés à l'achat, en 1966, de produits de consommation.

Roumanie – Des délégations roumaines ont assisté aux fêtes anniversaires de la révolution à Brazzaville, de l'indépendance à Abidjan. Le

[1] M. Otto Winzer, ministre des Affaires étrangères de la RDA.

[2] M. Paul Wilpert, vice-ministre des Transports de la RDA, signe le 8 juin 1966 une convention pour l'établissement d'une liaison aérienne entre Berlin-Est et Bamako. Cette ligne aérienne, desservie par la compagnie d'État de la RDA, *Interflug*, est inaugurée le 29 août.

[3] Un accord commercial entre le Tchad et la Tchécoslovaquie a été signé le 14 juin 1966 à Fort-Lamy, à l'occasion du passage dans la capitale tchadienne d'une mission tchécoslovaque conduite par le Dr Jaroslav Svoboda, directeur au ministère du Commerce extérieur.

[4] Le 15 juin, cette même mission tchécoslovaque arrive à Yaoundé (Cameroun) pour s'entretenir des questions commerciales intéressant les deux pays.

[5] M. Mamadou Madeira Keita, ministre de la Justice du Mali.

[6] M. Attaher Maiga, ministre des Finances du Mali, a signé le 2 juin, à Belgrade un protocole de coopération économique aux termes duquel la Yougoslavie accorde un crédit commercial de 1,5 millions de dollars pour le développement économique. Se reporter à la dépêche de Belgrade n° 722/EU du 15 juin 1966, non publiée intitulée : *Coopération économique yougoslavo-malienne*.

Congo et la Roumanie ont décidé d'établir des relations diplomatiques, aux rangs d'ambassadeurs[1].

V. *La Corée du Nord.*

Le gouvernement de PyongYang poursuit son action au Mali et au Congo-Brazzaville, c'est ainsi que les Coréens ont amené à terme la construction et l'équipement, au Mali, d'une faïencerie[2]. En outre, les deux pays ont signé une convention fixant le plan d'exécution pour 1966-1967 de l'accord culturel maliano-coréen[3].

À Brazzaville, l'ambassade de Corée a remis au gouvernement congolais, dans le cadre de l'accord d'aide économique et technique conclu entre les deux pays, un lot de matériel (machines à coudre, tissus, etc.). Les livraisons de marchandises coréennes doivent se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 1968.

VI. *Nord-Vietnam.*

Un protocole congolais vietnamien sur le personnel médical a été signé à Brazzavlle[4].

VII. *Mongolie.*

L'ambassadeur de Mongolie au Mali[5], résidant habituellement à Alger, a signé à Bamako un protocole réglant les conditions d'exécution pour l'année 1966 de l'accord culturel mongolo malien.

(Afrique, AFR 5-7, 1966-1970)

[1] Brazzaville annonce, le 21 août, l'établissement de relations diplomatiques avec la Roumanie.

[2] Le 24 août, la Corée du Nord fait don au Mali d'une usine de porcelaine implantée à Djikoroni (banlieue de Bamako).

[3] Un protocole est signé, le 6 juin, entre le Mali et la Corée du Nord, réglant l'exécution, pour l'année 1966-1967, de l'accord de coopération culturelle entre les deux pays.

[4] Un protocole d'accord concernant le personnel médical est signé, le 26 juillet, entre le Congo-Brazzaville et le Nord-Vietnam.

[5] L'ambassadeur de Mongolie au Mali, résidant normalement à Alger, est M. Toumbachin Pourejval.

312

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

De la situation en Allemagne et des rapports franco-allemands

N.[1] *Paris, 21 octobre 1966.*

Au cours des deux derniers mois, les problèmes intérieurs ont largement dominé la vie politique allemande, reléguant au second plan la question des relations entre Bonn et Paris.

Déjà les élections du mois de juillet en Rhénanie-Westphalie[2] avaient affaibli la position du cabinet Erhard. Au mois d'août, un nouveau coup lui a été porté par les démissions retentissantes des généraux Panitzki et Trettner[3]. Fidèle à ses habitudes, le Chancelier s'est bien efforcé de temporiser et, tout en conservant au moins provisoirement son ministre de la Défense, M. von Hassel, il a accepté de satisfaire quelques-unes des revendications de la *Bundeswehr*. Mais la démission de M. Westrick, ministre d'État, le 15 septembre[4], a été considérée par beaucoup d'observateurs comme ouvrant la voie à un large remaniement ministériel.

Par ailleurs, le voyage que le Chancelier vient d'effectuer à Washington[5] ne s'est guère révélé très fructueux du point de vue allemand et il est à douter qu'il puisse avoir pour effet de consolider la situation du Cabinet fédéral. Sur l'objet essentiel des discussions, à savoir la compensation des dépenses en devises des Forces américaines stationnées en Allemagne, le Chancelier n'a pu obtenir aucune concession des dirigeants américains.

En ce qui concerne les relations bilatérales franco-allemandes, le problème essentiel demeure celui du stationnement et du statut des Forces françaises en Allemagne. Les derniers entretiens sur ce sujet ont eu lieu à Bonn le 3 août dernier, au niveau des directeurs politiques[6]. Quelques progrès ont été enregistrés, mais la question est demeurée depuis lors en

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Louis Toffin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département.

[2] Le scrutin du 10 juillet 1966 pour renouveler la Diète de Rhénanie-Westphalie fait ressortir la défaite de la démocratie-chrétienne (*CDU*) et la montée des sociaux-démocrates (*SPD*).

[3] Le 23 août 1966, le général Panitzki, inspecteur de la *Luftwaffe*, est suspendu de ses fonctions suite aux vives critiques exprimées dans une interview qu'il avait accordée à la *Neue Rhein Zeitung*. Quelques heures après cette sanction, sans aucun lien direct avec ce limogeage, le général Trettner donne sa démission, puis le général Pape, commandant de la région de Düsseldorf sollicite, à son tour, d'être relevé de ses fonctions.

[4] Lutger Westrick, chef des services de la Chancellerie de la RFA depuis 1963 et ministre des Missions spéciales depuis 1964. Sur les circonstances dans lesquelles il a décidé de se retirer du Gouvernement, se reporter au télégramme de Bonn n°s 5272 à 5286 du 18 septembre, non publié.

[5] Du 24 au 28 septembre 1966.

[6] Le résumé de ces conversations est transmis par le télégramme-circulaire de Paris, n° 219, du 6 août 1966, reproduit ci-dessus.

l'état. Cela tient au désir des Allemands de lier la négociation bilatérale sur le stationnement des Forces françaises à la négociation multilatérale qui s'est ouverte à Paris entre les Quinze sur la définition de la mission des Forces françaises en cas de guerre ou de crise[1]. Or, cette dernière négociation est actuellement dans l'impasse. Il va de soi que cette situation, si elle devait se prolonger, risquerait de peser d'une façon défavorable sur la politique de coopération entre les deux pays.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

313

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3444 à 3447. *Pékin, 24 octobre 1966.*

(*Reçu :* 12 h. 14).

Pékin raidit son attitude à l'égard de Moscou et contient de moins en moins son irritation devant l'évolution de la politique extérieure soviétique (*cf.* mon tél. 3368 du 17 octobre)[2]. Les accusations portées contre le Kremlin tendent d'ailleurs à démontrer que cette politique serait de plus en plus dirigée contre la Chine.

Dans ce climat, le renvoi des étudiants chinois de Moscou[3] a fourni l'occasion d'un nouvel éclat. Des manifestations de jeunes et de Gardes rouges ont réagi hier soir 23 octobre, devant l'ambassade d'URSS, au refus, par le chargé d'Affaires soviétique, d'accepter la note du Wai Chiao Pu en date du 22 octobre protestant contre la mise en demeure adressée aux étudiants concernés. Le *Quotidien du Peuple* publie ce matin le texte de la note chinoise dont il reprend l'essentiel dans un éditorial présenté en première page.

Dans sa note, le ministère des Affaires étrangères a accusé Moscou d'avoir répondu par une mesure de discrimination, visant uniquement les étudiants chinois, à une mesure appliquée à tous les étudiants étrangers en Chine et inhérente à la « grande révolution culturelle prolétarienne qui se déroule dans tous les établissements d'enseignement supérieur de Chine ». Il rappelle en outre que des facilités avaient été offertes aux jeunes

[1] Le Conseil de l'OTAN s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966. Le communiqué publié à l'issue de cette session est reproduit dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 99 à 102. Le 19 juillet, au Conseil de l'Atlantique Nord, M. de Leusse, rejette les interprétations des « Quatorze » sur le rôle des forces françaises en Allemagne dans leur coopération avec les forces de l'OTAN et les dispositions relatives au commandement.

[2] Non reproduit.

[3] Se reporter à cet égard ci-dessus au télégramme de Moscou nos 4578 à 4581 du 8 octobre 1966.

Soviétiques effectuant leurs études à Pékin pour qu'ils soient « diplômés avant terme », avantage que le gouvernement soviétique aurait délibérément ignoré.

Le Wai Chiao Pu indique également que l'URSS a toujours « dressé de multiples obstacles à l'envoi d'étudiants chinois en Union soviétique », leur créant « toutes sortes de difficultés » et « cherchant même à les inciter à la trahison de leur patrie ». Il laisse finalement entendre que c'est à Moscou, et non à Pékin, que revient la responsabilité du « sabotage de l'échange d'étudiants » entre les deux pays.

Le ministère affirme, en conclusion, que l'expulsion des étudiants chinois ne constitue pas un incident isolé car, « depuis quelque temps, les dirigeants soviétiques ont laborieusement manigancé une nouvelle campagne anti-chinoise à l'échelle mondiale », campagne qui semble essentiellement consister, d'après la note, en calomnies de la presse et en « une série de mesures destinées à détériorer les relations sino-soviétiques ». Il écrit notamment : « tout cela démontre une fois de plus que votre ritournelle fallacieuse sur l'unité d'action contre l'impérialisme américain n'est qu'un verbiage mensonger. La réalité incontestable est que vous faites l'unité d'action avec l'impérialisme américain contre la Chine ».

(Collection des télégrammes, Chine, 1966)

314

M. François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Bonn, À M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5974 à 5977. *Bonn, 24 octobre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 20 h. 00).

M. Meyer-Lindenberg[1] m'a demandé de venir le voir cet après-midi pour me parler des négociations franco-allemandes sur nos forces en République fédérale[2].

Au sujet du stationnement[3], mon interlocuteur ne prévoyait plus guère de difficultés. Il considérait que sa dernière conversation avec le directeur politique avait marqué un progrès et que l'on finirait sans doute par aplanir assez facilement la divergence qui subsistait et qui était, selon lui, de procédure.

[1] Hermann Meyer-Lindenberg est directeur politique à l'*Auswärtiges Amt*, ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[2] Il s'agit des négociations entre directeurs politiques français et allemands sur le stationnement des forces françaises en Allemagne. Voir aussi le télégramme circulaire n° 219 du 6 août 1966 publié plus haut.

[3] Le 7 octobre 1966.

Au sujet du statut, M. Meyer-Lindenberg avait établi, en projet, une lettre destinée à son correspondant français[1], énumérant les points encore en suspens, entre autres celui qui concerne les mouvements de troupes et plus précisément les conditions (notification, autorisation) dans lesquelles ils pourraient s'effectuer. Le diplomate allemand tenait beaucoup à s'exprimer avec optimisme et à dire qu'il avait réduit au minimum la liste des contestations. Cependant, M. Carstens[2], M. Schröder[3], d'autres ministres aussi avaient encore à se prononcer. Dès l'approbation acquise, la lettre serait envoyée à M. de Beaumarchais et les deux directeurs politiques pourraient, si cela nous convenait, en discuter le 18 novembre, en marge de la réunion qui se tiendra ce jour-là, en application du traité du 22 janvier 1963[4] (le 18 et non le 21, M. Meyer-Lindenberg devant partir le 20 pour le Mexique où il accompagnera M. Lübke).

Si l'horizon se dégageait à cette date, une dernière rencontre suffirait peut-être pour conclure. Mais ce n'était là qu'une hypothèse.

De même que M. Carstens, quelques heures auparavant (mon télégramme n° 5965)[5], M. Meyer-Lindenberg voulait manifestement, aujourd'hui, se montrer prévenant à notre égard.

(Pactes, Pactes Atlantique Nord, Structure, retrait de la France, PAN-2)

[1] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères depuis décembre 1965.

[2] Karl Carstens, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1960.

[3] Gerhard Shröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1961.

[4] Traité de coopération franco-allemand dit aussi traité de l'Élysée.

[5] Le télégramme de Bonn n° 5965 à 5972, réservé, du 24 octobre 1966, non publié, rend compte d'une conversation de l'ambassadeur François Seydoux avec M. Carstens lui rendant compte de conversations avec MM. McCloy et Thomson. Il y est question de la menace venant de l'Est, des conditions de la défense occidentale, de la contribution à la défense commune. Au sujet des relations avec l'OTAN, M. Carstens dit avoir appelé l'attention de M. Brosio pour hâter la mise en route des pourparlers Ailleret-Lemnitzer. En outre M. Carstens ne fait pas d'opposition à ce que le siège du Conseil de l'OTAN quitte Paris. George Morgan Thomson, est le ministre d'État britannique, chargé des Affaires européennes et atlantiques auprès du *Foreign Office*. John Jay McCloy, avocat américain, est le conseiller spécial du Département d'État pour les questions relatives à l'OTAN.

315

NOTE

Au sujet du débat sur la non-prolifération devant la commission politique des Nations unies et de l'attitude des non-alignés

N. *Paris, 24 octobre 1966.*

Les non-alignés ont toujours estimé devoir participer étroitement à l'élaboration d'un éventuel traité de non-prolifération. Ils ne voudraient pas, en effet, être les seuls à en faire les frais. Le rapprochement qui s'opère actuellement entre Soviétiques et Américains ne peut que les renforcer dans la crainte de se trouver placés un jour devant un fait accompli et d'être amenés à signer un instrument qu'ils n'auraient pas négocié, comme ce fut le cas pour le traité de Moscou[1]. C'est sous cet angle qu'il convient, semble-t-il, de juger les initiatives qu'ils ont prises ou qu'ils sont sur le point de prendre devant la commission politique des Nations unies. Ces initiatives sont, pour le moment, au nombre de trois.

1. Les représentants des huit pays non-alignés de Genève[2] se sont refusé à s'associer au projet de résolution soviétique[3] invitant les États membres à s'abstenir « de toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord ».

Ce projet, qui, compte tenu du mémoire explicatif qui l'accompagnait, pouvait être à l'origine interprété comme essentiellement dirigé contre les États-Unis, a reçu l'approbation de ces derniers et apparaît désormais comme le symbole de la négociation bilatérale actuellement en cours entre M. Foster[4] et M. Rochtchine[5].

Les huit non-alignés suggèrent de modifier le texte soviétique de manière à replacer plus étroitement la négociation dans le cadre de la résolution qui l'avait confiée au comité des Dix-Huit. Cette résolution la soumettait à divers principes, en particulier à « l'établissement d'un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre puissances nucléaires

[1] Il s'agit du traité d'interdiction des essais nucléaires signé à Moscou le 3 août 1963, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 43, 47 à 50.

[2] Les huit pays non-alignés, membres du comité des Dix-Huit sont : la Birmanie, le Brésil, l'Éthiopie, l'Inde, le Mexique, le Nigeria, la RAU et la Suède.

[3] Le projet de résolution soviétique « prie instamment les États : 1) de s'abstenir, d'ici la conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires ; 2) de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de conclure le plus rapidement possible un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ».

[4] William Chapman Foster est le représentant américain à la conférence du comité des Dix-Huit sur le désarmement.

[5] A. A. Rochtchine est le représentant de l'URSS à la conférence du comité des Dix-Huit sur le désarmement.

et puissances non-nucléaires », ainsi qu'à la poursuite « du désarmement général et complet et plus particulièrement du désarmement nucléaire » (résolution 2028 (XX) du 19 novembre 1965)[1].

Les huit non-alignés ont marqué qu'ils étaient déterminés, dans le cas où le texte du projet de résolution ne serait pas modifié dans le sens de leur suggestion, à déposer des amendements devant la commission politique (voir en annexe le texte du projet de résolution soviétique dans sa forme actuelle et dans celle qu'il revêtirait si les amendements des non-alignés y étaient incorporés)[2] ;

2. Les huit non-alignés ont d'autre part préparé un avant-projet de résolution rédigé dans l'esprit du mémorandum qu'ils avaient déposé à Genève en août dernier devant l'impossibilité dans laquelle se trouvait alors le Comité des Dix-Huit de concilier les points de vue des grandes puissances nucléaires.

Cet avant-projet[3] que les non-alignés paraissent tenir en réserve souligne que les accords à intervenir doivent satisfaire « l'ensemble des pays intéressés » et réaffirme avec la compétence du Comité de Genève les principes auxquels celui-ci devait se conformer en vertu de la résolution 2028 (XX).

3. Enfin la mission pakistanaise auprès des Nations unies a informé les autres délégations de l'intention de son gouvernement de déposer un projet de résolution tendant à la réunion d'une conférence des États non nucléaires. Ainsi se trouve confirmée l'initiative dont le Département avait

[1] Voir la note du 26 août 1966 publiée ci-dessus. La résolution n° 2028 (XX), c'est-à-dire lors de la XXe session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui se tient du 19 septembre au 21 décembre 1965 à New York, traite de la non-prolifération des armes nucléaires. Elle est prise le 19 novembre 1965 au cours de la 1382e séance plénière. Elle « demande instamment à tous les États de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit conclu au plus tôt un traité tendant à prévenir la prolifération des armes nucléaires » et « demande à la conférence du comité des Dix-Huit puissances sur le désarmement … de se réunir… le plus tôt possible en vue de négocier un traité international destiné à prévenir la prolifération des armes nucléaires ».

[2] Le projet de résolution soviétique (non reproduit), tel qu'il serait modifié par les amendements présentés par les huit pays non-alignés, « prie instamment tous les États, d'ici la conclusion d'un tel traité [sur la non-prolifération des armes nucléaires] 1) de prendre toutes mesures nécessaires pour conduire et parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en conformité avec les principes énumérés dans la résolution 2028 (XX) du 19 novembre 1965 ; 2) de s'abstenir de toute action conduisant à la prolifération des armes nucléaires ou qui pourrait faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires ».

[3] Le projet de résolution des huit pays non-alignés, réaffirme la résolution 2028 (XX), soit la XXe session de l'Assemblée générale, du 19 novembre 1965, insiste sur l'urgence à conclure un traité de non-prolifération des armes nucléaires, appelle tous les États à adhérer aux principes de la résolution 2028 (XX), appelle le comité des Dix-Huit à donner la priorité à la question de la non-prolifération conformément à ladite résolution 2028 (XX) (XXe session de l'Assemblée générale), transmet au comité des Dix-Huit tous les comptes rendus de la première commission intitulés « non-prolifération de l'arme nucléaire », demande que le comité des Dix-Huit soumette à l'Assemblée générale un rapport sur les résultats de ses études relatives à la non-prolifération.

été entretenu[1] et dont l'objet était d'aboutir à la définition des principes d'une action commune des non-nucléaires en matière de non-prolifération. Le texte pakistanais[2], qui se réfère, lui aussi, à la résolution 2028 (XX), insiste en particulier sur le problème de la sécurité des États ne possédant pas d'armes nucléaires et sur la question de l'emploi de l'énergie et des explosifs nucléaires à des fins exclusivement pacifiques.

Il serait prématuré de préjuger le tour que vont prendre les débats et ce qu'il adviendra des initiatives mentionnées ci-dessus. Américains et Soviétiques ont toujours craint que les puissances non nucléaires ne mettent à profit les délais apportés à la conclusion d'un accord de non-prolifération pour faire monter le prix de leur renonciation éventuelle à l'arme atomique. On peut donc penser que l'offensive qui se dessine ne sera pas de leur goût et qu'ils s'efforceront d'en atténuer la portée, mais sans doute le feront-ils en faisant la part au point de vue des non-alignés.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas, semble-t-il, accorder aux textes par lesquels ce point de vue cherche à s'exprimer un accueil différent de celui que nous avions réservé à la résolution 2028 (XX) qui leur sert de base et au vote de laquelle nous nous étions abstenus. Comme il était toutefois dans notre intention de voter pour le projet de résolution soviétique sous sa forme actuelle, la question se pose de savoir si les développements intervenus sont susceptibles de modifier notre attitude, en particulier, dans le cas où, comme il est vraisemblable, les amendements avancés par les non-alignés venaient à être incorporés par les Américains et par les Soviétiques au projet en question.

(Désarmement, problèmes nucléaires, non-prolifération des armes nucléaires)

[1] La note du service du désarmement du 4 octobre 1966, non publiée, examine l'aide-mémoire pakistanais remis le 30 juin par le conseiller de l'ambassade du Pakistan à la direction d'Asie-Océanie. Ce document marque l'intention du gouvernement pakistanais de proposer à l'Assemblée générale des Nations unies la convocation d'une conférence de tous les pays non nucléaires. Ce projet de conférence appelle quelques observations : il reflète les inquiétudes pakistanaises à l'égard des intentions indiennes (voir la dépêche de Rawalpindi n° 269/NUOI du 21 juillet 1966 publiée plus haut) ; d'autre part, la proposition intéressera les pays non nucléaires, et leur donnera l'occasion de faire entendre leur voix. Toutefois la suggestion, qui met en question la composition et l'efficacité du comité des Dix-Huit, risque de rendre plus difficile l'aboutissement du traité de non-prolifération. Enfin, le Département estime pouvoir accorder son soutien à cette entreprise et suggère que la France ait une attitude d'abstention si la question est évoquée aux Nations unies.

[2] Le projet de résolution pakistanais invite les pays ne possédant pas l'arme nucléaire à participer à une conférence en vue d'examiner les questions suivantes : comment assurer la sécurité des États ne possédant pas l'arme nucléaire en cas de menace d'attaque nucléaire ? La sécurité pourrait-elle être assurée au moyen d'une garantie multilatérale et comment ? Les puissances non nucléaires pourraient-elles coopérer entre elles pour prévenir la prolifération d'armes nucléaires ? Comment développer et utiliser l'énergie nucléaire ? Comment réaliser les essais en évitant qu'ils servent à des fins militaires ? Quel contrôle serait nécessaire ? Le projet termine en demandant au président de l'Assemblée générale de désigner un comité préparatoire en vue de la convocation de la conférence.

316

M. Daufresne de La Chevalerie, chargé d'Affaires de France *a.i.*
à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 535/AP[1]. *Rabat, 25 octobre 1966.*
Secret confidentiel.

Accueilli ici avec stupéfaction, parfois même avec incrédulité, le départ pour Paris du directeur général adjoint de la Sûreté marocaine[2] semble avoir été très diversement commenté dans les différents milieux marocains. D'après les sondages auxquels les autorités ont fait procéder et dont les résultats me sont parvenus de source à protéger, la population est restée assez perplexe quant au sens qu'il convenait de donner à l'événement. Beaucoup ont jugé plus sage, avant de se prononcer, d'attendre les déclarations que pourrait faire le lieutenant-colonel Dlimi.

Les enquêteurs officiels n'ont pas manqué de souligner avec quelque connaissance combien l'homme de la rue, le « sans-parti », avait été sensible au « geste courageux » et au « dévouement patriotique » de l'officier marocain, soucieux avant tout de défendre l'honneur de son pays. Dans les milieux politiques, les partisans du Mouvement populaire[3], qui depuis le début de l'affaire se sont toujours montrés solidaires du général Oufkir[4], se seraient ralliés à cette présentation des choses. Celle-ci, dans laquelle le nationalisme trouve évidemment son compte, aurait été reçue également avec une certaine faveur par une partie de l'opposition istiqlalienne.

Néanmoins la plupart des Marocains ne paraissent pas s'être contentés de cette image d'Épinal. Les uns ont montré qu'ils ne comprenaient pas pourquoi le lieutenant-colonel Dlimi avait attendu si longtemps avant de se présenter à la justice française. Les autres se sont demandés pourquoi le général Oufkir n'avait pas accompagné à Paris son subordonné. De façon générale, on pensait que le Palais ne saurait être étranger à l'initiative du directeur général adjoint de la Sûreté. Certains sont allés plus loin, parlant de connivence entre les gouvernements de Paris et Rabat. Cette hypothèse

[1] Le sujet de cette dépêche est indiqué en marge : « réactions de l'opinion marocaine au départ pour la France du Colonel Dlimi ».

[2] Lieutenant-colonel Ahmed Dlimi, directeur général adjoint de la Sûreté nationale du Maroc avant 1964, faisant fonction de Directeur général depuis octobre 1964. Comme le général Oufkir, il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré le 20 janvier 1966 par M. Zollinger, juge d'instruction au tribunal de Grande Instance de la Seine. Le procès débute le 5 septembre 1966. Ahmed Dlimi part du Maroc pour Paris le 18 octobre 1966 et se présente spontanément devant le tribunal le 19 octobre, ce qui provoque l'interruption du procès.

[3] Mouvement Populaire : mouvement politique créé en 1957 pour lutter contre l'*Istiqlal*. Il soutient le roi Mohammed V, puis Hassan II.

[4] Le général Mohammed Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur depuis 1964, est l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré le 20 janvier 1966, pour venir comparaître devant la cour d'assises qui juge les prévenus dans l'affaire Ben Barka.

n'a pas déplu à ceux qui croient voir dans le départ du lieutenant-colonel Dlimi l'amorce d'un « dégel » dans les relations franco-marocaines.

En revanche, les partis d'opposition des Istiqlaliens[1] ou des membres de l'UNFP[2] se sont indignés d'une « machination » destinée à cacher la vérité au peuple. Si des unionistes ont paru hésitants, d'autres se sont surtout montrés amers et auraient marqué, à en croire les enquêteurs, un certain désarroi.

(Maroc, Personnalités marocaines, Ben Barka, M-2-3)

317

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
SERVICE CAMBODGE, LAOS, VIETNAM

Situation au Laos
Coup de force du général Ma

N. n° 549/CLV.[3] *Paris, 25 octobre 1966.*

Il est permis de considérer maintenant que le coup de force du général Thao Ma a totalement échoué[4]. Moins de vingt-quatre heures après avoir lancé six de ses chasseurs bombardiers T28[5] sur Vientiane, l'ancien chef de l'aviation laotienne a dû abandonner son PC de Savannakhet pour aller chercher refuge en Thaïlande où il retrouvera l'instigateur malheureux de la précédente tentative de coup d'État[6], le général Phoumi[7], dont il était d'ailleurs un fidèle partisan.

Commencé le 21 octobre à 8 heures le bombardement des installations militaires de la capitale par les aviateurs rebelles n'a duré que trente minutes environ. Les bâtiments de l'État-major général des FAR[8], les dépôts de munitions de l'aérodrome de Vientiane et ceux de la 5e région

[1] *Istiqlal* : parti de l'indépendance marocaine fondé le 10 décembre 1943. Entre dans l'opposition en 1963.

[2] UNFP : Union nationale des forces populaires.

[3] Cette note est rédigée par M. Michel Cadol, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département de 1964 à décembre 1966.

[4] Sur ce sujet, voir le télégramme de Vientiane nos 1055 à 1064 du 22 octobre 1966 (non repris) et ci-dessous le télégramme de Vientiane nos 1159 à 1198 du 27-28 octobre 1966.

[5] Il s'agit d'une version d'attaque au sol, destinée à la lutte antiguérilla, du *North American T.28*, avion d'entraînement biplace monomoteur à hélice.

[6] *Note du texte* : En février 1965.

[7] Général Phoumi Nosavan, vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale formé en juin 1962. Exilé en Thaïlande après l'échec du putsch de janvier 1965. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 67.

[8] Forces armées royales.

militaire, placée sous le commandement du général Kouprasith[1], homme fort de l'armée, que le général Ma considère comme le principal artisan de son récent limogeage[2], furent attaqués avec précision et en grande partie détruite. On compte trente-cinq morts et quarante-trois blessés, en majorité des militaires. Il convient de noter que sous le bombardement la population civile garda son calme et que le gouvernement, malgré l'absence du prince Souvanna Phouma[3] qui se trouvait à Paris, ne donna l'impression à aucun moment que la situation lui échappait.

Dès le départ d'ailleurs, l'initiative du général Ma paraissait vouée à l'échec. Il était impensable en effet que l'ancien chef de l'aviation pût bénéficier d'un appui des Américains ou des Thaïlandais sans lequel l'aventure ne pouvait que tourner court. On sait que le chef du gouvernement qui incarne le fragile édifice politique sur lequel repose actuellement le Laos a la confiance de Washington et que les Américains tiennent à la neutralité du Laos, même si elle n'est que façade, peut-être même à cause de cela. Le général Ma devait essayer, bien entendu, d'entraîner dans la rébellion d'autres chefs militaires. Mais aucun d'entre eux ne voulut le suivre. Il avait même, au début de ce mois, fait des offres séditieuses au général Kong Le, chef des forces neutralistes, dont le ressentiment à l'égard du général Kouprasith va grandissant. Là, encore, ce fut l'échec.

Le prince Souvanna Phouma, quant à lui, ne douta pas un instant de l'issue des événements. Recevant à Paris les journalistes dans la soirée du 21 octobre, il parla de coup de tête et affirma, ce qui devait se révéler exact, que le gouvernement n'était pas menacé.

Ainsi le coup de force du 21 octobre paraît n'être que l'aboutissement, malheureusement sanglant, d'une rivalité entre généraux. Relevé de ses fonctions à la demande du général Kouprasith, le général Ma, qui a la réputation d'être un bon pilote, courageux mais borné, a préféré, plutôt que de se soumettre, assouvir sa vengeance puis quitter la scène. Il avait longtemps hésité avant d'agir. Mais la désignation récente de son successeur à la tête de l'armée de l'air, en la personne du général Sourith Don Sasorith, rentré le mois dernier d'un stage aux États-Unis, l'a mis au pied du mur. La cérémonie de passation du service était prévue en effet pour le 25 octobre. Encore une fois, des facteurs d'ordre purement personnel l'ont donc emporté, dans cette affaire, sur toute autre considération. C'est hélas trop souvent le cas au Laos.

Quoi qu'il en soit le coup de tête du jeune Général aura quelques répercussions. Il est permis de penser qu'il contribuera, dans l'immédiat, à consolider la position du prince Souvanna Phouma dont la conjoncture

[1] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

[2] *Note du texte* : Le général Ma avait été officiellement relevé de ses fonctions de chef de l'aviation laotienne en mai dernier. Mais il exerçait toujours, de fait, son commandement.

[3] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien depuis juillet 1962.

paraît toujours imposer la présence à la tête du gouvernement. Il mettra, par ailleurs, un terme aux derniers soubresauts de la dissidence phoumiste et renforcera ainsi l'emprise du général Kouprasith sur les forces armées royales. Il paraît, enfin, devoir précipiter la crise ouverte depuis un certain temps déjà entre l'État-major des FAR et le général Kong Le. Celui-ci se trouve actuellement à Bangkok où il est arrivé le 17 octobre. Des rumeurs circulent à Vientiane qui l'accusent d'avoir rencontré le général Thao Ma en territoire thaïlandais et d'avoir trempé de loin dans l'affaire du 21 octobre. Depuis peu, l'État-major a engagé des négociations avec ses adjoints restés au Laos en vue d'une intégration immédiate des troupes neutralistes au sein des forces armées royales. Le général Kong Le serait mis devant le fait accompli. On sait que le prince Souvanna Phouma qui n'éprouve aucune sympathie pour Kong Le n'est pas hostile aux projets de l'État-major. Les militaires américains, de leur côté, y seraient franchement favorables par souci, dit-on, « d'efficacité et de simplification ».

(Asie, CLV, Laos, 1965-1978)

318

Note de la Direction des Affaires politiques (sous-direction Asie-Océanie, CLV)

Conférence de Manille

N. n° 550/CLV[1]. *Paris, 26 octobre 1966.*

I. La conférence qui a réuni à Manille, le 24 octobre, les chefs d'État ou de gouvernement des sept pays qui participent à la guerre au Vietnam (États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande, Corée, Sud-Vietnam), s'est terminée le 25 octobre par la publication d'un communiqué et deux déclarations. Une première étude des principaux passages de ces documents, dont le texte intégral n'est pas encore parvenu au Département, ne laisse apparaître, comme il était à prévoir, aucune modification dans la position des États-Unis et de leurs alliés.

Le thème essentiel développé par les signataires est indiqué dès le début du communiqué : « Notre unique but est la paix… Nous nous sommes engagés en commun à défendre le peuple sud-vietnamien. Notre seule demande aux dirigeants du Nord-Vietnam est qu'ils abandonnent leur agression ». Cette position est précisée ensuite dans les termes suivants : « Le gouvernement du Vietnam a déclaré qu'il demandera à ses alliés de retirer leurs forces et d'évacuer leurs bases *lorsque les forces militaires et subversives du Vietnam du Nord se retireront*, lorsque les infiltrations

[1] Cette note est rédigée par M. Michel Cadol, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département de 1964 à décembre 1966.

cesseront, et lorsque la violence, ainsi diminuera… Les pays alliés ont répondu à cette déclaration en formulant clairement que *le retrait interviendrait dans les six mois* sous les conditions énoncées ».

S'il y a lieu de noter, pour la première fois, la promesse d'un retrait des forces étrangères dans un délai spécifié et limité, cet engagement est évidemment sans aucune portée étant donné les conditions qui y sont mises : retrait préalable des forces du Nord-Vietnam, cessation des infiltrations et « diminution de la violence ». En outre, le point de départ du délai envisagé semble soumis à l'appréciation du seul gouvernement du Sud-Vietnam.

Il est fait mention également dans le communiqué de l'intention du général Ky[1] de poursuivre une politique de « bras ouverts » à l'égard des « anciens membres du Vietcong ». Cette allusion au Front national, où certains commentateurs veulent voir une concession du général Ky en vue d'un éventuel dialogue avec l'organisation rebelle, paraît se situer en réalité dans le cadre de la politique de pacification préconisée par l'État-major américain, qui se traduira par l'annonce d'une amnistie générale, à l'occasion de la fête nationale du 1er novembre[2], à tous les combattants adverses qui se rallieront au gouvernement de Saigon.

Les deux déclarations d'intention qui accompagnent le communiqué sont consacrées d'une part à la réaffirmation des « objectifs de la liberté » poursuivis par les États-Unis et leurs alliés et, d'autre part, à la future « coopération économique, sociale et culturelle en Asie ». Cette idée d'un nouveau « plan Marshall asiatique », quand la paix sera revenue, avait déjà été exprimée par le président Johnson dans son discours de Baltimore du 7 avril 1965[3].

II. Plutôt que ses résultats immédiats, certains à-côtés de la conférence peuvent présenter un certain intérêt. Prenant place peu de temps avant les élections du 8 novembre[4], cette réunion a donné au président Johnson l'occasion d'une tournée des capitales des pays alliés des États-Unis dans la guerre du Vietnam qui permet de mettre en relief auprès de l'opinion américaine, en regard des nombreuses critiques qui lui sont adressées, que Washington n'est pas seul et que sa politique est actuellement soutenue par plusieurs pays d'Asie. La visite que le président Johnson effectue aujourd'hui au corps expéditionnaire américain au Vietnam servira également des préoccupations d'ordre électoral[5].

D'autre part, la conférence a permis aux États-Unis de donner satisfaction à certains de leurs alliés et notamment à la Corée qui se plaignait de

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965.

[2] Qui commémore le renversement du président Diem le 1er novembre 1963.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 167.

[4] Il s'agit d'élections pour le renouvellement total de la Chambre des représentants et partiel du Sénat et des gouverneurs d'États.

[5] Le 26 octobre 1966, le président Johnson effectue une visite de quelques heures à la base américaine de Cam Ranh.

n'être pas associée à la conduite de la guerre, malgré la participation d'un contingent de plus de 40 000 soldats coréens aux opérations.

En outre, la conférence aura mis en présence deux groupes d'alliés dont les tendances sont différentes, les « durs » à la tête desquels se place le gouvernement de Séoul, hostiles à toute concession, et les « modérés », parmi lesquels les Philippins, qui sont davantage orientés vers la recherche d'un compromis. La conférence en ne se posant ni en « Conseil de guerre » ni en « Conseil de paix », aura permis peut-être à Washington d'harmoniser dans une certaine mesure les positions de sa clientèle asiatique.

Enfin, il y a lieu de noter que le Japon, sollicité de participer à la réunion, s'est gardé d'accepter l'invitation. Tokyo semble considérer que cette attitude réservée à l'égard du problème vietnamien renforcera son aptitude à jouer dans l'avenir un rôle de médiateur. On peut signaler également que Formose a été maintenu à l'écart de la conférence.

III. Les réactions à Hanoï, Pékin et Moscou devant la réunion de Manille ont été à peu près semblables. Dans la mesure où l'administration américaine avait mis l'accent sur l'objectif de paix de la conférence, celle-ci est considérée comme une nouvelle « farce » de la politique de Washington. Pour les pays socialistes, la conférence ne constitue en fait qu'un alibi qui laisse présager une nouvelle accentuation de la pression militaire.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

319

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Situation au Burundi

N. *Paris, 26 octobre 1966.*

Le prince héritier Charles Ndizeye s'est attribué au mois de juillet, en l'absence de son père le Mwami Mwambutsa IV, « tous les pouvoirs et fonctions du chef de l'État »[1]. La constitution a été suspendue et un nouveau gouvernement constitué[2]. Bien que Mwambutsa IV n'ait pas

[1] Le 8 juillet 1966, le prince Charles Ndizeye dépose son père, prend le pouvoir après avoir suspendu la constitution et dissous le gouvernement du Premier ministre, Léopold Biha, traditionaliste Tutsi, ancien secrétaire privé de Mwambutsa IV. Cette prise de position du prince Charles avait été dévoilée dans son discours du 9 mars dans lequel il revendiquait la succession de son père. Sur cette révolution de palais, se reporter au télégramme de Bujumbura nos 311 à 313 du 8 juillet, non publié.

[2] Le nouveau gouvernement, comprenant quatorze ministres, est constitué le 13 juillet. Cinq portefeuilles sont détenus par des militaires, dont celui de Premier ministre, ministre de la Défense et ministre de l'Intérieur, assumé par le capitaine Michel Micombero. Voir les appréciations portées sur la situation politique du pays par Charles Baranyanka, ambassadeur du Burundi à Paris, à l'occasion de son retour à Bujumbura et d'un entretien avec le premier secrétaire près

abdiqué, le Prince a été proclamé roi le 1er septembre sous le nom de Ntare V[1].

1. La dévolution de la couronne, dans des conditions qui en font un véritable coup d'État, s'explique par la nécessité de mettre un terme à une situation politique rendue chaque jour plus délicate en raison de la carence de l'ancien souverain.

Depuis le début de l'année 1965, en effet, la situation au Burundi n'a cessé de se dégrader. Après l'assassinat au mois de janvier du Premier ministre d'alors, M. Ngendandumwe[2], la crise avait connu un nouveau rebondissement lorsque, le 19 octobre, les *leaders* de la communauté Hutu (85 % de la population), qu'une longue rivalité oppose au groupe privilégié des Tutsi (15 % de la population), avaient tenté de s'emparer du pouvoir par la force[3]. L'ordre avait été rétabli le jour même et la plupart des *leaders* Hutu exécutés après un simulacre de procès. La position de Mwambutsa IV n'en était pas moins apparue sérieusement ébranlée d'autant que le souverain avait quitté le Burundi pour l'Europe au lendemain même des événements et refusait d'y revenir en dépit des démarches réitérées dont il était l'objet.

2. Parmi les incertitudes qui pèsent encore sur l'avenir de la monarchie, en dépit de l'intronisation du roi Ntare V, la principale concerne les rapports du nouveau souverain avec le gouvernement. Il s'avère en effet que certains membres du Cabinet, parmi les plus influents, entendent confier la réalité du pouvoir au gouvernement et en écarter le roi le plus possible. Celui-ci, de son côté, a pris au cours du mois de septembre des initiatives qui ont marqué sa volonté de diriger effectivement les affaires du pays : il a, de sa propre autorité, révoqué le ministre des Affaires étrangères[4], qui s'était prononcé publiquement en faveur du rétablissement des relations diplomatiques avec Pékin ; Ntare V a fait préparer, d'autre part, trois décrets portant création de secrétariats d'État (Défense nationale, Justice, Gendarmerie), directement rattachés au Palais[5].

l'ambassade de France, M. Bouroux, transmises par le télégramme de Bujumbura n° 451, daté du 7 septembre 1966, non reproduit.

[1] Le prince a été intronisé, sous le nom de Ntare V, par le plus ancien chef coutumier du Burundi, le chef Bakéréré. Sur les circonstances et le climat qui ont précédé l'intronisation du nouveau Mwami, et sur cette cérémonie, se référer au télégramme de Bujumbura nos 438 à 442 du 1er septembre ainsi qu'à la dépêche de Bujumbura n° 889/AL du 7 septembre 1966, non publiés.

[2] À ce sujet, se référer à *D.D.F.*, 1965-I, nos 25, 37 et 164.

[3] Voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 221, 229 et 245.

[4] M. Pie Masumbuko, ministre des Affaires étrangères depuis le 13 juillet. Sur ce conflit d'autorité entre le Roi et le gouvernement et la crise qui s'ensuit, voir les télégrammes de Bujumbura nos 460 à 467, 468 à 473 des 13 et 14 septembre, non publiés.

[5] Le 17 septembre, le souverain signe trois décrets transformant en secrétariats d'État les ministères de la Justice, de la Défense nationale et de la Gendarmerie. Le premier ministre démet de ses fonctions le procureur du Roi, qui a participé à la rédaction des textes, l'armée est consignée. La situation est tendue. Dans un pays sans constitution, Ntare V et le gouvernement s'affrontent. Cette crise est rapportée dans le télégramme de Bujumbura nos 487 à 492, des 20 et 21 septembre 1966, non reproduit.

Les ministres progressistes[1], qui disposent d'appuis dans les milieux intellectuels et syndicalistes, pourraient, dans ces conditions, être tentés de mettre à profit ce conflit d'autorité pour instaurer une République. L'attachement du peuple à l'institution monarchique et la crainte de se lancer dans une aventure aussi hasardeuse semblent toutefois de nature, au moins dans l'immédiat, à les faire renoncer à la réalisation d'un tel projet.

(Direction Afrique-Levant, BU, Burundi, 1966)

320

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

de Monsieur Valerian Zorine, Ambassadeur d'URSS,
le 26 octobre 1966.

C.R. *Paris, 26 octobre 1966.*

M. Zorine : À la suite de notre précédent entretien, dont j'ai rendu compte à Moscou, j'ai pour instruction de vous communiquer un message personnel de nos dirigeants, Brejnev, Kossyguine et Podgorny. Le voici : « Brejnev, Kossyguine et Podgorny ont reçu avec satisfaction et reconnaissance l'invitation du Président de la République à rendre officiellement visite à la France dès cette année. Ils gardent un souvenir chaleureux des négociations qu'ils ont eues avec le Président en Union soviétique et ils estiment que les résultats de celles-ci représentent un bon début pour une nouvelle étape historique dans l'amitié traditionnelle et la coopération des deux puissances. Ils apprécient hautement les contacts personnels au sommet qui se sont établis pendant ce séjour et ils jugent très important qu'ils se poursuivent pour tout le développement des relations franco-soviétiques, car cela correspond à l'intérêt de nos peuples, à la paix en Europe et dans le monde entier. Brejnev, Kossyguine et Podgorny voient dans la confirmation de cette invitation amicale du Président une expression pratique de la ligne arrêtée en commun pour maintenir et développer des contacts entre les dirigeants soviétiques et français. Les propositions du Président ont été soigneusement étudiées au sein de la direction soviétique qui a décidé que, dès cette année, la visite en France de M. Kossyguine pourrait avoir lieu. Le gouvernement soviétique est convaincu que la visite dès cette année de M. Kossyguine permettra de renforcer et de continuer les résultats de Moscou. Si le Président en était d'accord, cette visite pourrait avoir lieu à partir du 1er décembre 1966. MM. Brejnev et Podgorny sont également

[1] Les ministres des Affaires étrangères, Prime Niyangabo, depuis le 16 septembre, des Affaires sociales, Pie Masumbuko, depuis le 16 septembre, et de la Justice, Arthémon Simbananiye, trois Tutsi, constituent les éléments « durs » du gouvernement. M. Niyangabo, par ailleurs secrétaire général des jeunesses nationalistes, est considéré comme un Tutsi extrémiste, qui n'a pas la confiance des Hutu. Il a été impliqué en 1962 dans le meurtre de quatre syndicalistes chrétiens Hutu et en 1965 dans l'assassinat du Premier ministre, Ngendandumwe. Il n'a pas été jugé. M. Masumbuko conserve son poste ministériel et montre qu'il dispose toujours d'appuis sérieux.

satisfaits et reconnaissants de l'invitation qui leur a été adressée et qu'ils acceptent, ayant en vue que leur visite pourrait avoir lieu dans des délais qui seraient arrêtés en commun par la suite.

Le général de Gaulle : Je vous remercie de cette communication. Naturellement, nous sommes heureux et honorés de recevoir M. Kossyguine et de le recevoir bientôt. Nous verrons plus tard pour le programme et pour la date. Nous n'en souhaitons pas moins que MM. Brejnev et Podgorny viennent aussi. Si je vous comprends bien, ils ne peuvent pas venir tous en même temps, mais ils pourront peut-être nous rendre visite dans un proche avenir, ou bien tous les deux ou bien l'un après l'autre. On précisera les choses ultérieurement. Cette communication est importante et ce que vous me dites du contexte de cette visite correspond à ce que nous en pensons nous-mêmes. Je suppose que M. Kossyguine n'aura pas l'intention de rester seulement à Paris pendant un séjour bref et qu'il voudra visiter la France pendant quelques jours. C'est ce que nous souhaiterions nous-mêmes. Comment allons-nous annoncer cette nouvelle ?

M. Zorine : J'aimerais justement avoir votre conseil sur ce point. Je n'ai aucune instruction sur la publication d'un texte. Je ne manquerai pas de transmettre vos désirs à Moscou. Il faudra mettre au point la date et le contenu du communiqué. Cela pourra être fait à bref délai. Quelles seraient vos intentions à cet égard ?

Le général de Gaulle : Il me semble qu'on pourrait dire tout de suite que le Président de la République a reçu l'ambassadeur soviétique venu lui apporter la réponse de son gouvernement sur le voyage en France de MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny. M. Kossyguine viendra dès la première moitié de décembre. La date et le programme de son séjour seront réglés ultérieurement. MM. Brejnev et Podgorny ont également accepté l'invitation et viendront plus tard ; par exemple, l'an prochain.

M. Zorine : Je ne puis rien dire pour l'instant sur une telle annonce, car il faudrait en fixer la formule et la communiquer à Moscou. Je ne pense pas que cela soit difficile ni qu'il y ait des retards, mais il faudra un ou deux jours pour se mettre d'accord sur le texte, à propos duquel je n'ai encore aucune indication. Puisqu'il s'agit de nos dirigeants, il me semble logique qu'ils décident eux-mêmes de cette publication. Je leur communiquerai vos désirs et je pourrai vous apporter une réponse dans un jour ou deux.

Le général de Gaulle : Mais qu'est-ce que nous allons dire aujourd'hui ?

M. Zorine : Nous pourrions dire simplement que je vous ai rendu visite et que nous avons parlé des relations franco-soviétiques. Ou encore, on pourrait simplement déclarer que je vous ai rendu visite sans mentionner quoi que ce soit.

Le général de Gaulle : Cela me paraît difficile. Après-demain, j'ai une conférence de presse où il y aura pas mal de monde et il me serait difficile de ne rien répondre aux questions que les journalistes ne manqueront pas de me poser. Je pourrais au moins dire ce que vous venez de me communiquer.

M. Zorine : Je suis sûr que cette question pourra être réglée avant votre conférence de presse. Je ferai rapport à Moscou aujourd'hui même et la réponse me parviendra sans doute dès demain soir.

Le général de Gaulle : En tout cas, ceci est acquis entre nous : nous sommes heureux de voir M. Kossyguine qui pourra venir à partir du 1er décembre. Il passera un certain temps à visiter notre pays. Nous prenons acte de l'accord de MM. Brejnev et Podgorny qui, pour l'instant, ne viennent pas, mais qui viendront plus tard. Entre nos deux pays, cela est entendu. Dès que vous le voudrez, vous pourrez voir M. Couve de Murville pour parler avec lui du programme et de la date. Quant à ce que nous allons dire au dehors, faites-le moi savoir avant ma conférence de presse. Pour l'instant, nous ne disons rien, mais si l'on vous interroge, vous pourrez dire que nous avons parlé des relations entre nos deux pays, que celles-ci sont bonnes et qu'il y a des raisons de penser qu'elles vont se développer davantage.

M. Zorine : Dès que je recevrai le texte à publier, je me mettrai en relation avec M. Pérol[1].

Le général de Gaulle : Comme vous voudrez, avec M. Pérol ou avec M. Couve de Murville.

M. Zorine : Pour le programme, il faudra que je voie M. Couve de Murville.

(Secrétariat général, Entretien et Messages, 1966)

321

M. Arnaud, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1158 à 1162, 1163 à 1168, 1178 à 1184, *Vientiane, 27 octobre 1966, 13 h. 00, 14 h. 00.*

1185 à 1190, 1191 à 1198. *28 octobre 1966, 4 h. 30, 12 h. 00.*

Immédiat. Réservé.

(*Reçus* : le 28, 18 h. 08, 19 h. 37, 8 h. 23, 16 h. 15, 22 h. 13).

Une explication se formait depuis quelque temps dans mon esprit, qui servirait de fil conducteur dans l'enchevêtrement des actuels événements du Laos et découvrirait ce réseau dont le centre ne pouvait guère être ailleurs qu'à Washington.

Je la crois aujourd'hui assez plausible, sur la base des dernières informations recueillies, pour la présenter au Département, au moins comme une sérieuse hypothèse de travail.

[1] Gilbert Pérol, diplomate français, à l'époque chargé de mission et chef du service de presse et d'information à la présidence de la République.

1) Il faut remonter au moins à septembre. J'avais été frappé par un télégramme de notre ambassade aux États-Unis (daté du 22)[1] dont il ressortait que, selon le Département d'État, tout allait pour le mieux à Vientiane : l'Assemblée allait être dissoute, on en aurait ensuite une autre, sans doute plus coopérative, tout s'arrangerait sans difficulté. Or à ce moment-là, je constatais et rapportais que l'on était ici, au contraire, en plein drame et que les Laotiens raisonnables croyaient ou espéraient que le conflit, artificiel, opposant le gouvernement à l'Assemblée, se réglerait selon l'usage local, par un compromis[2].

J'en avais conclu que les Américains prenaient leurs désirs pour des réalités. Je pense aujourd'hui qu'ils avaient lié partie avec le prince Souvanna Phouma pour que leur vision devienne réalité.

Le Département se rappellera que, dans plusieurs télégrammes (n°s 781, 810, 824, 831, 852, 881, 896)[3] j'ai signalé l'intransigeance dont le Premier ministre avait fait preuve vis-à-vis de l'Assemblée, l'obstination avec laquelle il avait passé outre aux recommandations conciliantes du Conseil du roi, sa détermination d'aller coûte que coûte malgré les réticences de ses ministres et l'opposition de M. Leuam[4], jusqu'à la dissolution, mais aussi les démarches de l'ambassadeur des États-Unis[5] pour plaider contre les députés, la cause du gouvernement.

Tout cela, parce qu'un certain nombre de parlementaires neutralistes, associés à plusieurs jeunes députés d'autres groupes qui ont pour trait commun d'avoir fait leurs études en France, commençaient à demander des comptes, à protester contre la condition dont était assortie l'aide américaine, à s'indigner de l'énormité des dépenses militaires.

Je viens d'apprendre que l'incidente, visant spécialement les dépenses de l'armée neutraliste, avait été ajoutée *in extremis*, par un véritable tour de passe-passe, au texte du communiqué de l'Assemblée publié le 19 septembre, et parce qu'une sorte de « néo neutralisme » de caractère plus authentique que le neutralisme officiel commençait de s'ébaucher dans l'opinion de ces jeunes gens-là, qu'il fallait abattre. On se reportera notamment sur

[1] Télégramme de Washington n°s 5554 à 5557 du 22 septembre 1966, non reproduit.

[2] Après trois semaines de conflit entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, la dissolution de celle-ci est prononcée par le Conseil du Roi le 7 octobre 1966. De nouvelles élections doivent avoir lieu dans les 90 jours.

[3] Télégrammes n°s 781 à 786 du 8 septembre, n°s 810 et 811 du 16 septembre, n°s 824 à 827 du 19 septembre, n°s 831 à 834 du 20 septembre, n°s 852 et 853 du 26 septembre, n°s 867 et 868 du 27 septembre, n°s 881 à 883 du 29 septembre, n°s 896 à 898 du 3 octobre 1966, non reproduits.

[4] Leuam Insixiengmay, ministre de l'Éducation, des Beaux-Arts, des Sports et de la Jeunesse dans le gouvernement d'union nationale laotien depuis juin 1962. Vice-Premier ministre depuis 1965.

[5] William Healy Sullivan, ambassadeur des États-Unis à Vientiane depuis le 25 novembre 1964.

ces points à mes télégrammes n°s 831[1], 917[2] et à mes dépêches du 11 février et du 28 septembre[3].

2) Il n'est guère douteux que la machination qui vise à éliminer Kong Le[4] et à détruire les forces armées neutralistes, en tant que telles a été montée dans les mêmes conditions, au même moment et pour les mêmes raisons.

Je ne reviens pas sur les considérations développées dans mon télégramme n° 1043[5] pour exposer les mobiles de cette décision américaine : Kong Le avait été, en son temps, un instrument utile, il ne servirait plus guère. Dans certaines hypothèses, il risquait de revenir à ses premières amours, de lier son sort à celui des jeunes hommes politiques que l'on craint, le moment venu, de voir s'opposer au gouvernement en place.

Ces mobiles valent aussi, on peut le penser, pour le prince Souvanna Phouma.

On avait cajolé, circonvenu, acheté ses principaux collaborateurs.

J'ai tout lieu de penser que, pour que tout se déroule sans trop de casse, il fallait l'éloigner de telle sorte qu'il ne puisse jouer du magnétisme que sa présence, dans un coup dur, était susceptible d'exercer encore sur une partie de ses hommes.

On a donc cherché à l'affoler, à lui faire savoir par des amis sûrs qu'il était sous le coup d'un assassinat.

L'ambassadeur des États-Unis, son principal attaché militaire, avec le concours de l'ambassadeur d'Angleterre[6], se sont personnellement engagés, dans cette campagne : M. Sullivan est allé jusqu'à prendre lui-même contact avec un de nos officiers, très lié à Kong Le, pour lui dire que le Général était en danger.

Je pourrais citer d'autres faits du même calibre.

Kong Le est finalement parti le 17 pour Bangkok où le piège avait été tendu. Il ne paraissait pourtant conscient d'aucun danger (mon télégramme

[1] Télégramme n°s 831 à 834 du 20 septembre 1966, non reproduit. Il rapporte que les députés ont obtenu la diffusion par la radio d'une déclaration visant à justifier leur attitude. « Ce plaidoyer (…) fait surtout grief au Gouvernement de n'avoir envisagé aucune mesure, fût-ce à long terme, pour résorber l'énorme déficit budgétaire dû à l'entretien, trop lourd pour le pays, d'une armée de "près de 100 000 hommes", dont les dépenses, "en particulier pour l'armée parallèle neutraliste", échappent pratiquement à tout contrôle. »

[2] Télégramme n°s 917 à 921 du 8 octobre 1966, non reproduit. L'ambassadeur de France à Vientiane y rapporte qu'il a rencontré la veille le prince Souvanna Phouma. « Il était enchanté du tour qu'il venait de jouer à "ces jeunes ambitieux" de la Chambre qui depuis leur élection, "ne visaient qu'à devenir ministres" et se retrouvent "déchus de leur mandat". »

[3] Non retrouvées.

[4] Commandant en chef des forces neutralistes laotiennes.

[5] Télégramme n°s 1043 à 1054 du 22 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte qu'en l'absence de leur chef, les trois principaux colonels neutralistes ont conclu le 18 octobre un accord avec les généraux commandant les forces armées royales conduisant à l'intégration des forces neutralistes dans les FAR.

[6] Frederick Archibald Warner, ambassadeur du Royaume-Uni à Vientiane depuis 1965.

n° 980)[1] et il avait annoncé – je l'apprends aujourd'hui – qu'il reviendrait le 20 à Vang Vieng. Les conditions de son départ sont encore mal éclaircies. Bien des suppositions sont permises.

Dans le même temps, tous les moyens étaient mis en œuvre pour préparer l'opinion, saper ce qui lui restait de prestige, rassembler des arguments, fussent-ils contradictoires, pour le destituer ou le condamner : entre la nouvelle de sa démission lancée, m'assure-t-on, il y a plusieurs jours par la BBC article de *Times* (daté du 21 octobre) qui tend – on le comprend – à le ridiculiser : le correspondant de cet hebdomadaire, qui est un Anglais pourtant homme du monde, s'était décommandé, une heure avant un dîner à l'ambassade, le 13 octobre, parce qu'on lui réclamait de New York, de toute urgence – il ne comprenait pas pourquoi – « un article sur cette grotesque histoire de Kong Le ».

Prétexte de l'abandon de poste (mon télégramme n° 1090)[2].

Prétexte de ses démarches auprès de l'ambassade (mon télégramme n° 1076)[3].

Enfin et apparemment, amalgame du cas Kong Le et du cas Thao Ma (je reviendrai sur ce point).

Il m'est signalé qu'un dossier est en voie de constitution, faisant masse de ces griefs, en y ajoutant celui – bien banal au Laos – de détournement de fonds publics.

3) Je ne pense pas qu'il soit trop hasardeux d'avancer que les deux opérations précédemment décrites font sans doute partie d'un plan politique dont les projets du Prince touchant la liquidation du tripartisme au Laos constitueraient le 3e élément.

Nous avons intérêt, je crois de nous demander si les déclarations que m'a faites l'ambassadeur des États-Unis le 14 octobre (mon télégramme 965)[4] ou celles qui ont été faites à notre ambassadeur à Washington le

[1] Télégramme nos 980 à 986 du 18 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte que : « le commandant des forces neutralistes a pris hier 17 octobre, un avion pour Bangkok où, selon ce qu'il a écrit à un officier de notre mission militaire, il aurait l'intention de prendre des contacts "avec des personnalités thaïlandaises et étrangères" afin de mieux faire connaître au-dehors sa position et ses intentions pacifiques. Il ajoutait que, le cas échéant, il serait peut-être amené à se rendre ensuite à Phnom Penh dans le même but. »

[2] Télégramme nos 1090 à 1096 du 24 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte les propos de M. Marsupi, chargé d'Affaires indonésien à Vientiane, qui affirme avoir entendu dire « de source neutraliste, que Kong Le ayant quitté le Laos, sans autorisation, et ne donnant aucun signe de vie, risquait d'être d'un jour à l'autre révoqué pour abandon de poste. »

[3] Télégramme nos 1076 à 1083 du 24 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte une conversation entre l'ambassadeur de France à Vientiane et le prince Sisouvong, ministre laotien (neutraliste) des PTT, qui reproche à Kong Le d'avoir envoyé des lettres aux ambassadeurs des États-Unis, d'URSS, du Royaume-Uni et de France, pour les inviter à enquêter sur les incidents qui l'opposent aux forces armées royales.

[4] D'après le télégramme nos 965 à 970 du 14 octobre 1966 : « L'ambassadeur des États-Unis a également été reçu au début de cette semaine par le Roi, qui lui a tenu des propos semblables à ceux que j'ai rapportés. À la suite du compte rendu d'audience qu'il avait télégraphié au Département d'État, Monsieur Sullivan a reçu, me dit-il, un message aux termes duquel on

même jour (selon un télégramme que mentionne une lettre personnelle de M. Brèthes[1], mais qui ne m'est point parvenue – déclarations selon lesquelles le gouvernement américain souhaiterait le maintien de la fiction du tripartisme – n'ont pas pour seul objet de nous endormir.

Nous sommes d'autre part fondés à penser que les Américains voient intérêt à éliminer de la vie politique laotienne un certain nombre d'hommes tels M. Peng Pong Savan, ministre de l'Intérieur de fondation[2], parce que neutraliste et convaincu – tels les jeunes députés dont j'ai parlé, tel M. Leuam lui même, qui ne les aime pas, qui leur résiste quand il peut et qui, à l'Éducation nationale, a fait jusqu'ici barrage à la langue anglaise.

Tous ces hommes au surplus quel que soit leur parti, sont restés attachés à la France. De son côté, M. Souvanna Phouma déteste son ministre de l'Intérieur, hait M. Leuam, abomine les jeunes députés.

Un « rassemblement national » placé sous l'égide du Premier ministre permettrait à la candidature officielle et au contrôle de l'armée (mon télégramme n° 1149[3] *in fine*) de faire plus ou moins place nette de ces gêneurs.

M. Souvanna Phouma débarrassé du carcan tripartite si léger qu'il ait pu devenir pourrait ensuite composer son gouvernement à sa guise, en accord avec M. Sullivan, jusqu'au jour où après avoir servi de caution pour cette réorganisation il pourrait être invité à céder la place à plus fort que lui.

C'est là que peut-être il est permis d'évoquer sous un nouvel angle le coup du 21 octobre dont je traiterai dans mon télégramme suivant.

Avant d'y venir, je voudrais cependant noter que l'orientation politique ainsi prise par les Américains au Laos, si elle se confirmait et même s'ils n'arrivaient pas localement à leurs fins, pourrait bien être en relation avec leurs projets au Vietnam, laisser présager une nouvelle phase de l'escalade en Indochine et constituer un indice assez révélateur du rôle que les États-Unis, au lendemain de la conférence de Manille[4], se proposent de jouer en Asie.

4) Je m'engage avec plus de réserve dans la quatrième partie de cette analyse. Certes, c'est constater une évidence que de dire que les

considère à Washington que ce n'est pas le moment d'abandonner la formule du tripartisme au Laos, les interlocuteurs américains du prince Souvanna Phouma se proposaient, durant son séjour aux États-Unis de lui parler, avec les précautions voulues dans ce sens. »

[1] Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960.

[2] Depuis juin 1962.

[3] Télégramme n°s 1149 à 1154 du 27 octobre 1966, non reproduit. Rapportant une conversation avec Leuam Insixiengmay, l'ambassadeur de France à Vientiane y écrit que : « Il n'en restait pas moins que le vice-président du Conseil allait être en butte à une hostilité accrue de la part des généraux de Vientiane. La campagne électorale s'annonçait ardue. "Il est vrai que dans la région de Savannakhet, tout le monde est plus ou moins mon beau-frère ou mon cousin. Malgré tout si les militaires, qui devront comme toujours contrôler les élections, décident de m'abattre, je vais avoir affaire à forte partie". »

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 550/CLV du 26 octobre 1966.

Américains ont besoin d'un gouvernement à leur dévotion au Laos pour utiliser un territoire servant de voie de passage et pouvant servir d'arrière aux combattants vietnamiens. Un territoire qui présentement s'avère de l'importance comme lieu de transit entre la Chine ou le Nord-Vietnam et la base thaïlandaise des États-Unis, et qui pourra prendre à cet égard une importance croissante au fur et à mesure que se développera la subversion dans le nord-est du Siam ou plus loin.

Jusqu'ici, le prince Souvanna Phouma, après son retour en grâce à Washington, a fait ce qu'on attendait de lui. Il semble à présent se prêter plus ou moins consciemment, aux « réorganisations » dont, sur le plan militaire comme sur le plan politique, on savait qu'il y verrait le moyen d'assouvir de vieilles rancunes, de vieilles jalousies et sa soif d'être seul sur le devant de la scène.

Ceux qui le manipulent doivent cependant penser que certaines couleuvres, malgré l'accoutumance, pourront être un jour trop grosses pour son gosier. Que la guerre du Vietnam s'aggrave ou s'élargisse, que l'on éprouve la fixation ou que l'on acquière les moyens de mettre en œuvre les plans conçus dès 1965 au Pentagone qui prévoit une intervention terrestre au Sud-Laos, que fera-t-il ? Il a déclaré que, dans cette hypothèse, il s'en irait... ne serait-il pas plus sûr de le faire courir avant ?

Aussi bien son ressort est la vanité, l'amour-propre, il a vu qu'on pouvait en jouer. Mais jusqu'à quand ? Il a déjà beaucoup d'argent. Il a l'île de Ré. Il y a des formes de pression, de sollicitation auxquelles il est pour ces raisons, moins sensible que d'autres.

Et puis, peut-on être tout à fait sûr d'un personnage qui a tant d'amis à Paris, qui rédige sa correspondance en français, qui a dans son entourage immédiat des collaborateurs français ? Enfin, l'homme est faible. Il travaille beaucoup, se fait mettre au courant de mille détails, mais il agit peu, contrôle peu, gouverne peu. Les circonstances exigeraient de la poigne et pourraient en exiger bientôt davantage. Que l'on inverse les éléments de cette description : on obtiendra le portrait d'un homme qui aurait le visage soit du général Kouprasith[1], soit du général Phoumi[2].

C'est bien pourquoi d'ailleurs les deux généraux sont des ennemis jurés. Ils savent que l'avenir du Laos, pour autant que ce pays reste dans l'orbite américaine, ne dépendra pas des princes Souvanna Phouma ou Boun Oum[3]. Ils savent que l'un ou l'autre d'entre eux sera amené à prendre les rênes. Et celui qui les tient déjà à moitié fera tout pour les conserver. Celui qui, en Thaïlande, attend son heure, fera tout pour s'en saisir.

[1] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

[2] Général Phoumi Nosavan, vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale formé en juin 1962. Exilé en Thaïlande après l'échec du putsch de janvier 1965. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 67.

[3] Prince Boun Oum Na Champassak, ancien Premier ministre laotien (1960-1962), un des chefs de la droite laotienne.

Tout ce qui précède me paraît aussi clair que le jour.

À partir de ce point, on entre dans le domaine des conjectures. Mais peut-être me sera-t-il permis de m'y avancer, ne serait-ce que pour susciter des recoupements ou des critiques.

La rumeur est très largement répandue à Vientiane – ceci du moins est un fait – que les Américains, ou des Américains, ont non seulement connu à l'avance le dessein de Thao Ma, mais poussé ce dernier à l'action[1].

Né et colporté d'instinct, ce bruit peut-il être corroboré par des réalités, par une logique ? Je n'énoncerai bien entendu que les éléments les moins invraisemblables parmi ceux que j'ai personnellement reconstitués.

D'abord, tous les faits que j'ai rapportés, dont il ressort que le concours des artificiers et des factieux de Savannakhet était indispensable pour la préparation technique du bombardement, et que les services américains de Vientiane ont été prévenus aussitôt après le décollage des appareils (ce qui, je l'ai dit, ne constitue pas une preuve).

J'ai noté aussi que le premier prévenu a été le général Sananikone[2] qui est, on le sait, l'un des plus difficiles collaborateurs des militaires américains, et que le général Kouprasith a été certainement aussi « contacté », plutôt que prévenu, *in extremis* (mon télégramme n° 1112)[3].

J'ai noté la précision du bombardement, limité à des dépôts de munitions isolés – simples feux d'artifice – et à des bureaux de l'État-major qui auraient pu être évacués à temps si le général Sananikone s'était soucié d'avertir et de disperser les hommes qui s'y trouvaient (mon télégramme n° 1149)[4]. Ceux qui ont donné ces conseils étaient donc susceptibles de garder « bonne conscience ». Que pouvait-il se passer après ce raid ?

S'il n'y avait aucune suite, il suffisait, on l'a vu, de « récupérer » Thao Ma en Thaïlande, de le dédommager matériellement de sa peine. C'était d'ailleurs bon débarras, car il n'avait pas la tête assez solide. Et cette tête même, où s'étaient gravés bien des souvenirs, ne pouvait-on pas, quand on voudrait, la lui faire perdre tout à fait ? Mais il pouvait y avoir des suites.

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Vientiane n°s 1055 à 1064 du 22 octobre 1966 non repris et la note n° 549/CLV du 25 octobre 1966.

[2] Général Oudone Sananikone, Chef d'État-major des forces armées royales.

[3] D'après ce télégramme n°s 1112 à 1115 du 25 octobre 1966, non reproduit : « Il est maintenant établi que les services américains de Vientiane ont été avertis le 21 octobre à 7 h. 30 par leurs représentants sur la base de Savannakhet, que les avions du général Ma, armés de bombes et de roquettes, avaient pris l'air en direction de la capitale. Les conseillers de l'ambassade des États-Unis se sont aussitôt mis en devoir de prévenir diverses personnalités. (…)

Le général Kouprasith, que l'on croyait à son bureau, se trouvait encore à sa résidence dans le camp de Chinaimo. C'est là que le colonel Baldwin l'a trouvé à 8 h. 10, à l'instant même où tombaient, à 100 mètres, les premières bombes. Tous deux se sont jetés à terre avant même que l'Américain ait pu délivrer son message. »

[4] Télégramme n°s 1149 à 1154 du 27 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte que selon Leuam Insixiengmay. : « Le 21 octobre à 7 h. 40, quand le général Sananikone a été averti avec précision, n'aurait-il pas dû faire évacuer les locaux de l'État-major au lieu de se précipiter pour rejoindre Kouprasith à Chinaimo ? On aurait évité une hécatombe, qui n'a guère touché que des sans-grades. »

Les forces neutralistes pouvaient se mettre en mouvement : bonne occasion pour les deux. Les unités des forces armées royales pouvaient se joindre à Thao Ma, le désordre s'étendre.

Il aurait fallu agir le moment venu et vite. Souvanna Phouma était à Paris. M. Leuam, que l'on avait cherché à compromettre avec Thao Ma, était pratiquement frappé de paralysie (mon télégramme n° 1139)[1]. De deux choses l'une : ou le Premier ministre resterait en France, ou bien il reviendrait, mais nécessairement dans un certain délai (et sans avoir eu le temps, ce qui n'eut rien gâté, de prendre contact avec le gouvernement français à son retour des États-Unis)[2].

Dans les deux cas, quelqu'un aurait dû prendre en mains la situation, tout de suite. Ce ne pouvait être qu'un militaire.

Kouprasith ou Phoumi ?

J'hésite encore plus à répondre.

Les réactions du premier et de certains de ses proches (mon télégramme n° 1084) donneraient à penser qu'il ne se considérait pas comme le bénéficiaire de l'opération. Mais il pourrait s'agir d'un montage : je n'oublie pas que c'est l'ambassadeur des États-Unis qui, sans que je ne lui demande rien, est venu me dire que Kouprasith l'accusait[3].

J'ai noté cependant, plusieurs fois, que le général Kouprasith – un bien habile homme – tenait à garder plusieurs fers au feu, qu'il me paraissait être de ceux qui pensent qu'un jour, peut-être, la situation changera en Indochine, qu'il a du temps devant lui, que dans l'immédiat, il n'est déjà pas mal servi.

Bref, il aurait plus à perdre qu'à gagner en allant trop vite et il est un joueur d'échecs plutôt que de poker.

[1] Télégramme n°s 1139 à 1148 du 27 octobre 1966, non reproduit. L'ambassadeur de France à Vientiane y rapporte le récit que Leuam Insixiengmay lui a fait du coup de force du 21 octobre : « Mon interlocuteur a reconnu que, dans les heures suivantes, il "ne savait où donner de la tête," La principale raison de son trouble était qu'il se sentait environné de suspicion : N'avait-il pas reçu chez lui, des fois (*sic*), le général Ma, notamment après son premier éclat de juin ? »

[2] Le Premier ministre laotien quitte Vientiane le 9 octobre, le 11 il est à Washington où il rencontre le président Johnson. Il se rend ensuite à New York, où il prononce le 18 un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, il prévoit enfin de passer une dizaine de jours en France avant de regagner sa capitale vers le 1er novembre. Sur ce sujet, voir le télégramme de Vientiane n°s 917 à 921 du 8 octobre 1966, non reproduit.

[3] Télégramme n°s 1084 à 1089 du 24 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte que : « Lors de la cérémonie de ce matin, l'ambassadeur des États-Unis est venu à moi pour me dire ceci : "Kouprasith est devenu paranoïaque. Il a déclaré publiquement hier après-midi que j'avais monté un complot contre lui, ce matin il a fait placer deux automitrailleuses devant mon ambassade prétendument pour nous protéger contre des manifestations populaires. J'ai aussitôt élevé la protestation la plus énergique. La mesure vient d'être rapportée. J'attends la suite". Monsieur Sullivan a ajouté : "D'ailleurs nous sommes dans le même sac" – À quoi j'ai répondu qu'une fois n'était pas coutume – "Car il considère que si l'ambassade des États-Unis est derrière Thao Ma, l'ambassade de France est derrière Kong Le" (…).

Mon collègue m'a encore affirmé – mais sur ce point aussi j'ai mes doutes – que Kouprasith, dans sa colère avait formulé hier après-midi des accusations contre le Roi lui-même, et que cela pourrait tirer à lourdes conséquences. »

On sait que Phoumi, qui n'a plus rien à perdre et qui a tout à regagner, est, lui, un joueur de poker.

On sait également que le général Ma, adversaire de Kouprasith, était son ami.

Il y a là des faits, mais aussi des conjectures : je les livre pour ce qu'elles valent.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1966)

322

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 892 à 896. *Bruxelles-Delfra, 28 octobre 1966.*

(*Reçu* : le 29, 00 h. 30).

Le Conseil a adopté à la majorité le budget de la Commission du Marché commun.

Dès l'ouverture du débat, la présidence a rappelé ses propositions de compromis portant sur la création de 186 postes, dont 60 postes de catégorie A. La délégation allemande a indiqué qu'elle avait formulé au comité des représentants permanents une proposition portant sur 162 agents, dont 70 A. Les délégations belge, italienne et luxembourgeoise ont indiqué qu'elles pourraient se rallier à cette dernière proposition.

M. Boulin[1] a rappelé les préoccupations exprimées par la délégation française à l'occasion des discussions préparatoires[2], tout en réservant un préjugé favorable à des demandes raisonnables de création de postes pour les secteurs prioritaires, M. Boulin a souligné que la Commission devait s'efforcer d'améliorer ses méthodes de travail et de gestion du personnel. Un souci de bon rendement du travail administratif devrait donc conduire à limiter les créations de postes et à accroître, en revanche, la mobilité du personnel à l'intérieur des services de la Commission et à supprimer les doubles emplois et les chevauchements de compétences.

Dans cet esprit, la délégation française a indiqué qu'elle était disposée à accepter la création de 126 postes, dont 58 A. Elle a précisé, cependant, que la France pourrait assouplir quelque peu sa position si ses partenaires venaient à sa rencontre.

[1] Robert Boulin, secrétaire d'État au Budget depuis le 11 septembre 1962.

[2] Sur l'opposition française à ce budget, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 840 à 849 du 25 octobre 1966, non repris.

Après avoir à nouveau entendu la Commission, les délégations allemande, belge, italienne et luxembourgeoise ont déclaré qu'elles acceptaient la proposition de la présidence. La majorité requise était donc réunie.

Sur les demandes de crédits restées en suspens, j'adresse par telex[1] au Département le détail des décisions prises et auxquelles, dans la plupart des cas, la délégation française ne s'est pas associée. Il en est ainsi notamment des crédits du service de presse et d'information ainsi que de ceux qui concernent les études et enquêtes effectuées par la Commission.

Une fois de plus, il a été démontré que nos cinq partenaires, bien que convaincus dans leur for intérieur, du bien-fondé de notre position, sont incapables de faire preuve de la rigueur nécessaire en cette matière.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

323

M. Français, Ambassadeur de France à Bangui,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1082 à 1084. *Bangui, 28 octobre 1966.*
Réservé.

(*Reçu* : le 29, 13 h. 45).

Les propos que m'a tenus le colonel Bokassa ne reflètent qu'en partie ceux qu'il tient en privé et qui me sont rapportés de source confidentielle. Certes, il est ulcéré de ne recevoir aucune réponse positive aux requêtes qu'il a présentées à Paris[2].

Aussi bien, s'il continue à exprimer les mêmes sentiments de vénération pour la personne du général de Gaulle, se répand-il en propos aigres sur ses interlocuteurs français, qui ne lui auraient donné que de bonnes paroles et qui, parallèlement, voudraient, pense-t-il exercer une pression sur lui pour qu'il libère le président Dacko[3].

[1] Non reproduit.

[2] Le colonel Bokassa, accompagné de MM. Guimali, ministre des Affaires étrangères, Bandio, ministre de l'Intérieur et Boundio, secrétaire général à la présidence de la République, a séjourné à Paris du 30 juin au 10 juillet 1966. Il a été reçu en audience, le 5 juillet, par le Premier ministre, George Pompidou, et le 7 juillet il s'est entretenu avec le général de Gaulle. Le président centrafricain a également rencontré MM. Messmer, ministre des Armées, Charbonnel, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, et Bourges, secrétaire d'État chargé de l'Information ainsi que les représentants du Patronat français et ceux du groupe interprofessionnel des Entreprises d'Afrique centrale. Les requêtes présentées sont principalement d'ordre financier et ont porté également sur l'équipement des anciens combattants centrafricains, qui doivent défiler le 1er décembre pour les fêtes de l'indépendance.

[3] Le régime appliqué à l'ex-président Dacko a changé. Il n'est plus maintenant alimenté que de manioc et ne dispose plus de poste de radio ou de livres, il n'a pas vu sa famille et, en particulier ses enfants, depuis le mois de juillet, alors que le colonel Bokassa lui avait annoncé son élargissement prochain, cette promesse n'a pas été tenue. Ce serait sous la pression de son entourage que le chef de l'État a été amené à changer d'avis. Voir le télégramme de Bangui n° 1085 du 29 octobre 1966, non publié.

Mais c'est dans le sentiment secret d'insécurité qui l'habite en permanence et dans le besoin fondamental de la protection qu'il requiert de notre part qu'il convient de trouver la clé de ses réactions et de son comportement.

N'ayant déclenché le coup d'État que pour sauver sa vie qu'il pensait menacée, il s'est découvert très rapidement l'otage du clan M'Baya[1]. Averti par le président Tombalbaye[2], qui se méfie de cette ethnie, et se trouvant une fois de plus sur la défensive, il ne puise confiance et volonté de leur résister et de poursuivre, dans une sorte de fuite en avant, son action, que dans la mesure où il nous sent, sans limites, derrière lui et où il lui est possible, tant dans le domaine de notre soutien militaire que dans celui de notre aide, de démontrer à un entourage qu'il redoute et dont il cherche à décourager par-là les entreprises, que la France le soutient et le protège.

La tactique du clan M'Baya a consisté, depuis le début, à prendre le colonel Bokassa à contre-pied de la francophilie qu'il a manifestée ostensiblement. Le jeu lui est d'autant plus facile que le chef de l'État, impulsif, impatient, quelque peu incohérent, aiguillonné par ses appréhensions, et naturellement porté à la démesure, nourrit le mythe Bokassa de projets qui risquent de dépasser ses moyens. Je constate avec inquiétude que ses déceptions l'inclinent de plus en plus à emprunter, même vis-à-vis de notre pays et de nos compatriotes, le chemin de la négritude en révolte.

Et l'on vient à se demander si, en le laissant s'enfermer dans la voie des projets, des requêtes et des revendications, pour lui démontrer l'erreur qu'il commet à son détriment en fondant toute sa politique sur notre soutien, tandis que, dans le même temps, il fait obstacle à la légalisation du régime et à la libération des prisonniers politiques, l'entourage M'Baya ne cherche pas à acculer le Président dans une impasse.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1966)

[1] Il s'agirait de personnalités appartenant à l'ethnie M'Baya (alors que le colonel Bokassa, les anciens présidents Boganda et Dacko sont M'Baka) : le lieutenant-colonel Banza ministre d'État chargé des Finances, le ministre de l'Intérieur, Bandio, Kombot-Naguemon, secrétaire général du gouvernement, Ouessango-Bango, directeur de société. Sur les menaces que constitueraient ces M'Baya, se reporter au télégramme de Bangui n°s 516 à 522 du 27 mars 1966 ainsi qu'à la dépêche de Bangui n° 398/DAM, datée du 1er août 1966, Si les M'Baya servent actuellement le colonel Bokassa aux postes clés qu'il leur a confiés, ils n'ont pas renoncé pour autant à diriger un jour le pays. Les M'Bayas, au nombre d'environ 300 000 (soit 29 % de la population contre 6 % pour l'ethnie M'Baka), forment un bloc homogène, peuplant principalement la région de la Haute-Sangha. Le colonel Bokassa n'y jouit d'aucune popularité et n'a jusqu'à présent jamais osé s'y rendre. Pour une vue d'ensemble sur les populations de la République centrafricaine, se reporter à la dépêche de Bangui, n° 253/DAM du 25 avril 1966, non reproduite.

[2] Venant de Paris, le président Bokassa a fait escale à Fort-Lamy le 13 juillet, où il s'est entretenu pendant une heure avec le président Tombalbaye.

324

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le Roi du Népal
Séance plénière du mercredi 28 octobre 1966[1].

C.R.

Le général de Gaulle. – Sire, je veux vous dire quel intérêt j'ai pris à notre entretien. C'était d'abord un intérêt général, puisque c'est la première fois que nos deux États prennent un contact direct et peuvent s'entretenir d'affaires pratiques. C'était aussi un intérêt immédiat : j'ai entrevu la réalité du Népal, j'ai apprécié la manière dont vous la représentez et la faites valoir. Dans les graves affaires qui nous préoccupent, vous et nous, nous sommes en concordance. Nous avons parlé du Cachemire, des rapports entre l'Inde et la Chine, de la guerre du Vietnam. Je vous ai écouté exprimer vos idées et je vous ai fait part des miennes. Nous avons constaté qu'elles coïncidaient.

Nous avons conclu qu'il y aurait avantage à ce que votre voyage, qui me paraît couronné de succès, soit marqué par un changement dans nos relations diplomatiques. Ce changement ne pouvant aller que dans le sens d'un resserrement, nous pensons que nous devrions échanger des ambassadeurs.

Je souhaiterais savoir s'il y a, en ce qui concerne la vie et le progrès du Népal, des questions pratiques qui vous intéressent particulièrement.

Le Roi du Népal. – M. le Président, je vous suis très reconnaissant de votre invitation qui nous a donné l'occasion de rapprocher nos deux pays. Nous avons constaté au cours de nos entretiens que la plupart de nos vues étaient analogues et cela semble de bon augure. Je serais, pour ma part, très heureux que nous échangions des ambassades et qu'en outre nos opinions puissent faire l'objet d'un communiqué, où nous pourrions dire que nous avons échangé des vues sur la situation mondiale, peut-être sans mentionner les points particuliers qui ont retenu notre attention, mais en soulignant que nos opinions sont presque identiques.

Le général de Gaulle. – Je suis tout à fait d'accord. Nous pouvons dire que nous avons examiné ensemble les problèmes généraux de l'Asie et que

[1] Il s'agit du troisième et dernier entretien entre le général de Gaulle et le Roi du Népal. Il constitue en quelque sorte un bilan de l'ensemble des conversations tenues pendant trois jours entre les deux chefs d'État. Quant aux rencontres précédentes, dont les comptes rendus ne sont pas reproduits, le premier, en date du 25 octobre 1966 portait sur les relations franco-népalaises, la situation du Népal et l'aide que la France pourrait lui apporter, le second, daté du 26 abordait les problèmes internationaux. De ces divers échanges de vues, il ressort que le Népal, situé entre la Chine et l'Inde, s'efforce d'entretenir de bonnes relations avec ses deux grands voisins. Il est en outre, très conscient de son sous-développement et de la nécessité d'en sortir et pour cela d'obtenir une aide extérieure sans aliéner son indépendance. Dans cette perspective, il manifeste un intérêt certain pour le développement de ses relations avec la France.

nous avons constaté la concordance de nos vues, sans préciser s'il s'agit de tel ou tel sujet.

En ce qui concerne l'ouverture des ambassades, M. Couve de Murville pourrait nous préciser les conditions d'opportunité et de temps auxquelles est subordonnée la solution de ce problème.

M. Couve de Murville. – L'ouverture d'une ambassade soulève des questions d'ordre administratif et budgétaire. De notre côté, nous avons pris des mesures pour que les crédits nécessaires soient ouverts dans le budget de 1967. Aussi, pouvons-nous envisager l'installation d'une ambassade dans les premiers mois de l'année prochaine. Le temps qui s'écoulera d'ici là pourra être utilisé pour la désignation de l'ambassadeur et pour l'adoption des nombreuses mesures pratiques que suppose l'ouverture d'une ambassade.

Le Roi du Népal. – Nous remercions la France pour les sentiments amicaux qu'elle veut bien nous témoigner et pour les intentions favorables qu'elle exprime au Népal. Nous n'avons pas de projet spécifique pour le moment. Il nous semble toutefois que, la France ayant une grande expérience en matière de tourisme et le Népal ayant de nombreuses beautés naturelles, quelque chose pourrait être fait dans ce domaine. La France nous a déjà envoyé un expert, qui a rédigé une étude d'ensemble. Serait-il possible de faire quelque chose à la suite de ce rapport ? Grâce à ce document, vous connaissez nos besoins, mais nous n'avons pas d'expérience et vous en avez une qui pourrait nous être utile.

M. Pompidou. – Nous avons en effet envoyé un expert au Népal. Nous pourrions étudier son rapport et vous proposer quelque chose pour faire progresser le tourisme dans votre pays.

Le général de Gaulle. – Nous retenons de ce que le Roi du Népal vient de dire l'importance que présente pour vous le développement du tourisme, qui peut donc constituer un domaine important de notre coopération.

Pour notre part, nous souhaitons que les relations culturelles entre le Népal et la France s'accroissent dans toute la mesure du possible. Cela ne coûtera pas très cher, et les conséquences peuvent être importantes. Nous souhaitons que la connaissance et l'emploi de nos langues respectives se développent de part et d'autre et nous serions contents si nous pouvions faire davantage pour leur enseignement. Hier, nous avons vu le directeur de l'École des Langues orientales, qui nous a dit qu'il allait inaugurer une chaire de népalais. Nous serions heureux que l'enseignement du français soit dispensé au Népal, de sorte que nos jeunes gens puissent se comprendre, ce qui est important au point de vue technique et en général.

M. Bista. – Nous serions très reconnaissants que la France fasse quelque chose dans le domaine de la culture, car nous en tirerons un grand profit. Nous n'oublions pas qu'un éminent historien français, Sylvain Levi, visita le Népal il y a de nombreuses années et œuvra pour lancer notre pays dans le champ de la culture mondiale. Depuis lors, des contacts personnels se sont poursuivis, mais nous serions heureux s'il était possible de faire davantage. Nous avons déjà au Népal un institut international et nous avons prévu

d'y installer un professeur de français. Nous sommes heureux d'apprendre qu'une chaire de népalais va être inaugurée aux Langues orientales.

Notre pays a de nombreux besoins. Nous avons des ressources naturelles inexploitées. Il existe, par exemple, de nombreuses rivières et de hautes chutes qu'il faudrait aménager pour produire de l'énergie hydro-électrique. Le Népal est un pays agricole, mais la terre est encore exploitée selon de vieilles méthodes. Or, la France a en matière d'agriculture une grande expérience qui pourrait nous être utile. Nous avons besoin d'une école d'ingénieurs. Là encore, la France pourrait peut-être faire quelque chose.

Le général de Gaulle. – Nous attribuons de l'importance à l'existence et à l'indépendance du Népal et, par conséquent, à son développement. Nous sommes entièrement désintéressés. Nous sommes disposés à contribuer à votre progrès. Ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de vous prêter un concours technique. Nous pouvons vous envoyer des experts, qui vous diront ce qu'il convient de faire. Cela s'est déjà fait pour le tourisme et peut se faire pour l'organisation administrative, l'installation de l'électricité, la modernisation de l'agriculture. C'est surtout dans ce domaine technique que nos relations peuvent se multiplier, à l'avantage du Népal. Notre coopération se développera d'autant plus facilement que nous aurons des ambassadeurs. Nous pouvons dire dans le communiqué que nous avons pris des décisions dans le domaine de la coopération technique et que nous en préparons d'autres.

M. Bista. – Croyez, M. le Président, que nous apprécions hautement la façon désintéressée dont la France veut nous aider. Nous savons que la France consacre au progrès des pays les moins développés 2 % de son produit national brut ce qui est la proportion la plus importante du monde. Quoique nous soyons très éloignés de vous, nous savons que la France est le champion de la liberté et de l'indépendance et nous vous en rendons hommage.

Le général de Gaulle. – M. Bista et M. Couve de Murville pourraient donc, d'ici demain, se mettre d'accord sur le texte du communiqué.

M. Bista. – Conviendrait-il de mentionner dans le communiqué l'invitation que Sa Majesté vous a adressée ?

Le général de Gaulle. – Je ne demande pas mieux. Je remercie Votre Majesté de son invitation ; je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il en soit fait état et, si Dieu le veut, je serai très honoré de pouvoir visiter le Népal.

Nous vous remercions, Sire, de ce nouvel entretien. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour la suite de votre heureux voyage si bien commencé.

(Entretiens et messages, Cabinet du ministre, 1966)

325

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Pompidou, Premier ministre,
et M. Abdirizak, Premier ministre de la République de Somalie
le 28 octobre 1966

C.R. *Paris, 28 octobre 1966.*

Étaient présents :

M. Abdirizak[1]
M. Doualeh,
ministre des Affaires étrangères[4]
M. Abdi Aden,
ambassadeur de Somalie à Paris[5]

M. Pompidou[2]
M. Gaucher[3]

M. Abdirizak. – Bien que mon séjour à Paris soit de courte durée, vous avez bien voulu me recevoir. Je vous en suis très reconnaissant.

Jusqu'à l'indépendance de mon pays[6], nous n'avions naturellement pas de relations avec la France. Depuis l'indépendance, nos relations n'ont cessé de se développer et je me plais à rendre hommage à l'excellent travail accompli par nos ambassades respectives, grâce auxquelles ces relations sont allées en s'améliorant sans cesse. En particulier, je tiens à vous dire mon appréciation de l'action de votre représentation diplomatique à Mogadiscio depuis deux ou trois ans.

L'élément fondamental de nos bons rapports réside dans la similitude de nos idées en matière de politique étrangère à propos de la plupart des grands problèmes internationaux. Aussi puis-je vous assurer que nous sommes disposés à coopérer sans cesse davantage avec vous en matière de politique étrangère. Je me félicite que cette brève visite me permette de vous le dire personnellement. Nous pensons, d'autre part, que notre coopération ne devrait pas se limiter au domaine de la politique internationale, mais s'étendre aussi aux domaines culturel, technique et économique dans

[1] M. Abdirizak Hadj Hussein est Premier ministre de Somalie depuis le 15 juin 1964. Il s'arrête à Paris les 27 et 28 octobre à son retour de New York où il assiste à l'Assemblée générale des Nations unies.

[2] Georges Pompidou est Premier ministre depuis 1962.

[3] Georges Gaucher, conseiller des Affaires étrangères, est conseiller technique au cabinet de Georges Pompidou.

[4] Ahmed Iusuf Doualeh est le ministre somalien des Affaires étrangères depuis le 15 janvier 1964 ; il est reconduit lors du remaniement du 20 mars 1966.

[5] Mohammed Abdi Aden est ambassadeur de Somalie à Paris. Il présente ses lettres de créance en juin 1965 et reste à ce poste jusqu'au début de l'année 1968.

[6] L'indépendance de la Somalie est proclamée le 1er juillet 1960.

lesquels nous savons que la France a beaucoup à nous apporter. Je n'oublie pas que c'est essentiellement par le canal de la culture française que nous pouvons avoir des contacts fructueux avec un grand nombre de nos amis africains.

Ceci dit, je souhaiterais vous dire quelques mots, comme je l'ai fait hier avec M. Couve de Murville, à propos de la Côte française des Somalis. Bien que ce territoire soit sous la souveraineté de la France, nous sommes évidemment intéressés très directement à ce qui s'y passe et à son évolution. A cet égard, nous apprécions la décision que vient de prendre le gouvernement français d'y organiser un référendum. Notre position vous est bien connue. Je me bornerai à vous la confirmer sous la forme de l'aide-mémoire que voici[1]. Ce document ne contient rien que vous ne sachiez déjà. J'ai simplement pensé que l'occasion était propice pour vous remettre un document écrit sur cette affaire.

Au cours des deux ou trois semaines pendant lesquelles je viens d'être absent de mon pays, j'ai appris qu'il y avait des mouvements de troupes éthiopiennes le long de la frontière entre la Côte française des Somalis et l'Éthiopie. Ce pays cherche manifestement à dramatiser la situation. Dès mon retour à Mogadiscio, je ferai procéder à une enquête et je me permettrai de me tenir en contact avec vous à ce sujet. Nous ne voulons pas de confrontation militaire. Nous croyons aux solutions pacifiques, mais nous ne tolérerons pas d'hostilités dans cette partie du monde.

Avant de conclure, je voudrais encore vous dire que nous estimons que les relations entre nations dépendent aujourd'hui, dans une grande mesure, des relations entre leurs chefs d'État ou de gouvernement. Je crois comprendre que le général de Gaulle se propose de visiter l'an prochain un certain nombre de pays africains. Je souhaiterais que vous lui indiquiez, dès maintenant, que nous serions heureux de l'accueillir en Somalie à l'occasion de ce voyage. Nous sommes persuadés qu'une telle visite contribuerait à améliorer nos relations. Je souhaiterais également que, malgré vos nombreuses occupations, vous puissiez, vous aussi, venir nous voir afin que vous ayez la possibilité de mieux nous connaître et de constater les sentiments que les Somaliens portent à la France.

M. Pompidou. – Je vous remercie de ce que vous venez de dire. Le premier contact que nous avons aujourd'hui est, par la force des choses, bref. Je pense cependant qu'il est utile parce que je crois, moi aussi, aux contacts personnels.

La politique de la France est bien connue. Elle respecte l'indépendance de tous les peuples et souhaite l'établissement de relations pacifiques entre tous les pays. Dans le même temps, elle est en faveur du développement

[1] Note du rédacteur : « M. Abdirizak remet un aide-mémoire rédigé en anglais à M. Pompidou, lequel n'en prend pas immédiatement connaissance ». Ce document est publié après le présent compte rendu.

des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Vous connaissez à cet égard l'effort qu'elle poursuit dans un grand nombre de pays africains. Vous m'avez dit que vous étiez satisfait des relations entre la Somalie et la France et que vous souhaitiez qu'elles se développent encore, notamment sur le plan culturel. Votre souhait rencontre mon approbation.

Je comprends que la situation en Côte française des Somalis et son évolution ne vous laissent pas indifférents, étant donné que vous êtes les voisins immédiats de ce territoire français. La position prise par le gouvernement français résulte de l'application des principes généraux que je viens d'énoncer. Nous entendons respecter la volonté des populations qui se trouvent actuellement encore soumises à l'autorité de la France. C'est pourquoi nous avons pris la décision de consulter clairement les habitants de la Côte française des Somalis[1]. Si les populations de ce territoire choisissent de demeurer dans la mouvance française avec un nouveau statut que nous préparerons, nous en prendrons acte et nous continuerons à apporter notre aide économique, financière et technique. Si, au contraire, ces populations souhaitent rompre les liens qui les unissent à la France, nous en prendrons également acte, c'est-à-dire que nous les abandonnerons à leur propre sort. Cette consultation sera loyale et organisée avec toutes les précautions souhaitables ; en particulier, il faudra, pour pouvoir prendre part au vote, justifier de trois ans de présence continue dans le territoire, ce qui exclura la participation aux opérations électorales des militaires ou des fonctionnaires français. Jusqu'à ce référendum nous entendons maintenir le *statu quo*, ce qui signifie que nous maintiendrons l'ordre et que nous n'accepterons pas qu'il soit troublé par des interventions extérieures quelles qu'elles soient.

Ce que sera le résultat de ce référendum, je l'ignore. J'ai la faiblesse de penser que l'intérêt des populations serait de continuer à bénéficier de notre coopération et de notre assistance. Mais ceci est leur affaire, et non pas la mienne.

J'ai pris note de l'invitation que vous adressez au général de Gaulle. Je la lui transmettrai. Quant à l'invitation que vous m'adressez à moi-même, je vous en suis très reconnaissant. Dans les mois qui viennent la situation politique et la proximité des élections m'empêcheront de m'absenter de France. Mais je prends note de votre invitation.

Pour conclure, je souhaite vous confirmer notre désir d'entretenir avec vous de bonnes relations et de les améliorer sans cesse.

M. Abdirizak. – Je vous remercie de ce que vous venez de dire. Vous avez répondu à tous les points que j'avais soulevés. Je ne veux pas prendre davantage de votre temps et vous remercie de m'avoir reçu.

[1] Le référendum en Côte française des Somalis doit avoir lieu le 19 mars 1967.

Aide-mémoire

At a meeting on 28 October, 1966, in Paris, between H.E. the Prime Minister of the Somali Republic and H.E. the Prime Minister of the French Republic, the Prime Minister of the Somali Republic sought certain assurances from the French Government concerning the future of French Somaliland. These were :

1. An assurance that elections concerning the future of the territory will be free, genuine democratic elections ; in particular, that the electoral roll will be revised so as to permit participation by all adults resident within the territory and so as to exclude the non-indigenous French Administrative and military vote ; that deportations of French Somalis will cease and all those previously deported since 1958 will be allowed to return and participate in the vote ; and that freedom of expression and of association of public meeting and of political parties will be guaranteed and all political detainees released.

2. An assurance that the choice open to the people of the territory will be a free one, enabling them to choose complete independence or dependence within the French Community ; and that, once made, this choice will be implemented in the form of a gradual transfer of power, over a period of two to three years, so as to permit the orderly assumption of control by the newly-independent Government.

3. An assurance that, irrespective of the form of independence chosen by the people, France would continue to lend to the territory and its people such economic and technical assistance as would enable the newly-independent Government to lay the foundations of an economically viable State.

4. An assurance that, irrespective of the form of independence chosen by the people, France would formally guarantee the territorial and political integrity of the territory against any direct or indirect attack or subversion.

5. An assurance that the legitimate economic interests of outside States would be safeguarded by a formal international guarantee to which the newly-independent French Somaliland would be invited to adhere.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1966)

326

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

de Monsieur Valerian Zorine, ambassadeur d'URSS à Paris,
avec M. Couve de Murville
le 29 octobre 1966.

C.R. *Paris, 29 octobre 1966.*

M. Zorine. – Sur instruction de mon gouvernement, je viens vous donner quelques indications sur les entretiens qui ont eu lieu, au début du mois d'octobre, à New York et à Washington, entre M. Gromyko et les autorités américaines[1]. Vous avez bien voulu nous informer des conversations que vous avez eues, avec ces mêmes personnes ; nous faisons de même aujourd'hui avec vous.

Je tiens à souligner que ces rencontres ont eu lieu à l'initiative des Américains. La discussion a porté essentiellement sur le Vietnam, le projet d'accord de non-dissémination et les problèmes bilatéraux.

Afin de ménager votre temps, je crois qu'il serait préférable que l'interprète vous lise le résumé qui a été établi sur ces différents points.

I. *Vietnam*

M. Rusk a le premier, abordé le problème et M. Gromyko a tout de suite déclaré que l'URSS n'avait pas l'intention d'engager de pourparlers avec les États-Unis au sujet du Vietnam. Néanmoins, le secrétaire d'État a tenu à exposer les vues américaines ; notamment, sur les origines du conflit ; il a insisté sur la volonté de paix de son pays qui, a-t-il déclaré, est prêt à cesser les bombardements au Nord et à mettre un terme à l'escalade au Sud, dans le cas où « l'autre partie » serait disposée, pour ce qui la concerne, à réduire ses infiltrations et son activité. En outre, les États-Unis sont prêts à engager des pourparlers sans conditions préalables à retirer leurs troupes et à démanteler leurs bases si le Nord renonce à la violence. Les Américains ne cherchent pas « à liquider » le Vietnam du Nord ni à changer son régime ; ils accepteront l'organisation d'élections au sud, sous contrôle international, et reconnaîtront le régime qui en sera issu, même s'il est « comparable » à celui du nord.

Les États-Unis ont pris contact avec Pékin et Hanoï. Dans la discussion avec les représentants du gouvernement du Nord-Vietnam, qui se retranchaient derrière les 4 points de M. Pham Van Dong, les émissaires américains ont déclaré qu'ils étaient prêts à accepter le premier, le second et le quatrième de ces points, mais en ce qui concerne le troisième qui prévoit l'application du programme du FNL au règlement des problèmes

[1] Au sujet des conversations américano-soviétiques d'octobre 1966, se reporter à *FRUS, 1964-1968, vol. XIV, The Soviet Union*, n°s 177, 178, 179, 180 et 181.

intérieurs, ils ont fait remarquer que la question méritait examen. La conversation en est restée là.

M. Gromyko a relevé la contradiction entre les déclarations et les actions des États-Unis. Dans le même temps où ceux-ci tiennent des propos pacifiques, ils accroissent leurs effectifs au Vietnam du Sud et multiplient leurs plans d'agression. Toutes les propositions américaines sont, d'autre part assorties de conditions inacceptables ; aussi n'est-il pas étonnant qu'Hanoï n'ait pas donné suite à ces contacts. En réalité les États-Unis ne changent pas de position, ils veulent continuer la guerre ; dans ces conditions, l'URSS continuera à aider Hanoï et à soutenir le gouvernement du Vietnam du Nord et le FNL. S'ils veulent vraiment mettre un terme au conflit, les États-Unis doivent cesser de bombarder le Nord sans aucune condition ni limite de temps. C'est la première mesure à prendre, sans attendre qu'Hanoï déclare que, de son côté, il fera un pas vers la paix.

M. Couve de Murville. – Je vous remercie de cet exposé et je vois que vous tirez des conversations avec M. Rusk et M. Johnson des conclusions aussi pessimistes que les miennes[1].

2. *Projet d'accord de non-dissémination*

M. Zorine. – Comme il vous a déjà été indiqué à New York, les conversations avec les Américains ont tourné également autour des engagements des puissances nucléaires, l'URSS attache une grande importance au problème de la non-dissémination ; elle est prête à signer un accord d'interdiction de transfert, direct ou indirect, qui rendrait impossible l'accession à l'arme nucléaire des puissances non nucléaires, soit directement, soit par l'intermédiaire de groupements militaires. En d'autres termes, elle est aussi opposée que jamais à toute accession de la République fédérale d'Allemagne à l'arme nucléaire.

M. Rusk, puis M. Johnson ont indiqué que, pas plus que les Soviétiques, ils ne veulent aider les puissances non nucléaires à acquérir, fabriquer ou employer les armes nucléaires. Selon la loi américaine, seul le Président des États-Unis peut décider de l'emploi de l'arme nucléaire et personne ne pourra jamais changer cette loi. Ainsi la position américaine est proche de celle de l'URSS. M. Rusk, cependant n'a pas répondu à la question qui lui a été posée au sujet de l'interdiction de transfert de l'arme nucléaire à des groupements ou alliances militaires. M. Gromyko est donc revenu avec insistance sur la nécessité de trouver des formules claires qui interdiraient tout transfert à des organisations collectives. Si les États-Unis étaient prêts à s'engager sur cette voie, il serait aisé de rédiger un texte. M. Rusk s'est

[1] Se reporter aussi à ce sujet au télégramme n°s 6238 à 6254 de Washington en date du 28 octobre 1966, non repris, au sujet des précisions données sur ces mêmes entretiens à M. Lucet par M. Dobrynine, ambassadeur de l'URSS aux États-Unis. Les indications de ce diplomate recoupent celles de son collègue. Les principaux points soulevés ont concerné le conflit vietnamien et la nécessité d'arrêter les bombardements au Nord, la politique de la Chine et ses progrès dans la mise au point d'un armement nucléaire ainsi que d'une manière plus générale le problème de la non-prolifération, enfin les relations bilatérales américano-soviétiques.

contenté de déclarer que les États-Unis étaient contre toute dissémination et il a exprimé sa surprise de constater les doutes de la Russie à l'égard de la détermination américaine. De toute façon, les États-Unis doivent consulter leurs alliés et préparer en commun avec eux, un projet de texte.

En conclusion, l'échange de vues a montré que les États-Unis comprennent mieux maintenant la nécessité d'élaborer une formule d'accord qui soit acceptable par tous les pays et propre à éviter toute dissémination. Compte tenu de ce progrès, une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays nucléaires pourrait être organisée en vue d'accélérer la conclusion d'un accord.

D'autre part, les Américains ont évoqué rapidement la question des expériences nucléaires à usage pacifique. M. Gromyko a déclaré que le problème méritait examen ; des experts pourraient, de part et d'autre, être chargés de procéder à une première étude. M. Rusk s'est déclaré d'accord sur cette proposition.

M. Couve de Murville. – Vous croyez donc maintenant à la possibilité de conclure un accord sur la non-dissémination et vous déduisez de vos conversations avec les Américains que ceux-ci ont renoncé à la force nucléaire multilatérale. Mais, vous êtes-vous entretenu avec eux du comité McNamara. Maintenez-vous vos propres objections à l'égard de cette formule ?

M. Zorine. – La question n'a pas été évoquée au cours des conversations ; notre position est connue, nous avons toujours été contre une telle formule et je n'ai pas d'indications que nous ayons changé d'attitude. Je poserai cependant la question à Moscou.

M. Couve de Murville. – Je n'ai mentionné cette question que parce que vous n'en aviez pas parlé. Or, le problème sera certainement discuté à l'OTAN au mois de décembre. Mais, d'ici là, vous aurez peut-être déjà pris des décisions à New York.

M. Zorine. – De mon côté, je voudrais savoir si vous avez changé de position au sujet de ce comité. Vous aviez dit, il y a quelque temps, que vous y étiez opposés car vous y voyiez une première étape vers l'accession de l'Allemagne aux armes atomiques. Pourriez-vous me donner quelques indications sur votre position actuelle ? D'autre part, pourriez-vous m'indiquer si vous envisagez de participer à cette réunion éventuelle des ministres des Affaires étrangères des puissances nucléaires ?

M. Couve de Murville. – Notre position est très proche de la vôtre ; nous voulons éviter que la République fédérale accède à l'armement nucléaire ou n'en éprouve peu à peu le désir. Nous n'avons donc pas changé et nous ne changerons pas. D'ailleurs, les États-Unis eux-mêmes, me semble-t-il, n'ont aucunement l'intention de faire accéder la République fédérale à l'arme nucléaire. Quant à la réunion des ministres des Affaires étrangères, c'est la première fois que j'en entends parler. De quoi s'agit-il ?

M. Zorine. – Au cours des conversations avec M. Johnson et M. Rusk, l'idée s'en est peu à peu fait jour. Je pense, quant à moi, qu'il s'agit de la réunion des ministres des puissances nucléaires, mais je n'en suis pas sûr.

M. Couve de Murville. – Si la question se précise, nous en reparlerons si vous le voulez bien ; d'ici là, nous pourrons y réfléchir chacun de notre côté.

3. *Rapports bilatéraux américano-soviétiques*

M. Zorine. – M. Gromyko a parlé, sous cette rubrique, des deux points suivants :

a) Accord aérien américano-soviétique : cet accord, établissant une ligne directe entre New York et Moscou et qui a été paraphé au mois d'août 1961, sera signé au début de novembre de cette année ;

b) Amélioration des relations bilatérales : M. Johnson a invité les dirigeants soviétiques à venir aux États-Unis ; si ces derniers le préféraient, il serait prêt, quant à lui, à aller en Russie. M. Gromyko a déclaré que la réalisation d'un tel projet dépendait de la politique américaine. Si les États-Unis voulaient que les relations entre les deux pays s'améliorent, ils devaient être conscients de la nécessité de terminer au préalable la guerre du Vietnam.

M. Couve de Murville. – Je vous remercie des indications que vous avez bien voulu me donner et que je transmettrai sans tarder au général de Gaulle.

M. Zorine. – Je voudrais encore vous dire quelques mots au sujet de la préparation du voyage de M. Kossyguine. Deux séries de problèmes se posent à nous ; nous devons rapidement définir d'une part le programme de séjour du Président du Conseil et d'autre part l'ordre du jour des conversations. Lors de mon dernier entretien, le général de Gaulle m'a indiqué que vous me feriez des suggestions à ce sujet.

M. Couve de Murville. – Une première précision nous est nécessaire : combien de temps M. Kossyguine restera-t-il en France ? Nous pensons que la durée de son séjour devrait être à peu près comparable à celle de la visite du général de Gaulle en Russie ou de celle de M. Khrouchtchev en France. Si tel était le cas, M. Kossyguine pourrait rester 2 ou 3 jours à Paris, puis aller en province visiter ce qu'il n'a pu voir lors de son dernier séjour, enfin, revenir à Paris ou près de Paris pour tirer avec le général de Gaulle les conclusions de son voyage. Quant aux sujets de conversations, il conviendra, bien entendu, de passer en revue les questions internationales, puis les questions bilatérales. Nous pourrons, à la fin de la semaine prochaine, vous dire des choses plus précises à ce sujet.

M. Zorine. – Je vous remercie de ces indications. Il conviendra, bien entendu, d'arrêter sans limitation, la liste des questions à traiter. M. Kossyguine désirera tirer le plus large profit de son voyage, il désirera engager de larges discussions avec les autorités françaises et observer les différentes expressions de votre vie politique et économique.

Avant la visite, des fonctionnaires de nos services du Protocole et de la Sécurité se rendront en France pour contribuer à la préparation du voyage.

Nous pourrions enfin penser aux documents que M. Kossyguine pourrait signer en conclusion de sa visite ; si les travaux préparatoires qui commencent le 15 novembre, progressent normalement, nous pourrions peut-être songer à signer la Convention consulaire.

M. Couve de Murville. – En effet, ce serait une bonne idée et nous pourrions en reparler.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

327

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6128 à 6131. *Paris, 31 octobre 1966.*

(*Reçu* : 15 h. 07).

Bien que la crise politique accapare l'attention, la conférence de presse du général de Gaulle[1] a ici un grand retentissement. Les relations franco-allemandes sont en effet l'un des thèmes principaux de la querelle qui divise l'union chrétienne-démocrate. Le constat d'échec du traité franco-allemand[2] est désagréablement ressenti. Les responsables cherchent à se disculper (mon télégramme n° 6117)[3]. Les autres y voient la confirmation de leurs avertissements à M. Schröder et au gouvernement fédéral[4]. Une fois de plus, on échange de part et d'autre des arguments bien connus, tandis que de nombreux observateurs renvoient les adversaires dos à dos en écrivant que, si les premiers ont eu le tort de négliger Paris, les seconds ont commis une erreur en se refusant à voir la politique française telle qu'elle est.

[1] Le texte de la conférence de presse du général de Gaulle, tenue le 28 octobre 1966, est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 178 à 184. Les principaux sujets abordés ont porté sur le Vietnam et la neutralité du Sud-Est asiatique, l'Alliance Atlantique, l'Europe et le référendum à Djibouti.

[2] Du 22 janvier 1963. La phrase de cette conférence de presse qui a blessé la RFA est la suivante : « Ce n'est pas notre fait si les liens préférentiels, contractés en dehors de nous et sans cesse resserrés par Bonn avec Washington, ont privé d'inspiration et de substance cet accord franco-allemand ».

[3] Le télégramme de Bonn n°s 6117 à 6122 du 30 octobre 1966, non publié, commente la position du gouvernement ouest-allemand concernant la conférence de presse du président français, sur laquelle il est bien décidé à ne pas polémiquer.

[4] M. Barzel, président du groupe parlementaire CDU, préconise l'établissement à Bonn d'un gouvernement fort et d'une majorité stable. M. Karl von Guttenberg, député CSU au *Bundestag*, membre de la commission des Affaires étrangères, voit dans les déclarations du général de Gaulle un témoignage consternant de l'état actuel des relations, qui selon lui, sont vitales pour la République fédérale. Selon M. Herbert Wehner, vice-président du SPD (parti social-démocrate), le gouvernement fédéral devrait réexaminer sa politique extérieure.

Le plaidoyer officieux du gouvernement de Bonn est en général assez bien accepté. On reconnaît que, pour la République fédérale, le préambule[1], voté à la quasi-unanimité, montrait bien les limites dans lesquelles devait être inscrite la coopération franco-allemande. On s'étonne même que l'on feigne de s'indigner de la mauvaise humeur française, mais on ajoute aussi que la République fédérale ne peut pas en rester là et qu'elle a d'autant plus besoin de son partenaire français que tout laisse prévoir un *modus vivendi* entre Moscou et Washington que l'on redoute.

Placés en face du choix entre Paris et Washington, les « gaullistes » allemands ne désarment pas. Ils admettent que la politique française, telle qu'elle est aujourd'hui, ne comble pas leurs vœux mais ils pensent, comme M. de Guttenberg vient de l'affirmer, qu'une étroite entente franco-allemande aurait pu faire évoluer les choses autrement.

Ni d'un côté, ni de l'autre, on ne veut croire finalement que le dernier mot a été dit. D'un côté comme de l'autre, on fera des bonnes relations franco-allemandes, même si l'on n'en a pas la même conception, un des éléments essentiels du programme de politique étrangère que devra établir le prochain gouvernement fédéral, quel qu'il soit.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

328

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
À M. Roger Seydoux de Clausonne, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies

T. n° 937. *Paris, 2 novembre 1966.*

Je me réfère à votre télégramme n° 2855[2].

Vous ferez savoir à M. Pashwak[3] que notre abstention lors du vote sur la résolution relative au Sud-Ouest africain[4] nous amène à ne pas accepter d'être membre du « Comité des 14 » créé par cette résolution.

(Afrique-Levant, Afrique, Afrique du Sud, UN, 7-1 ONU)

[1] Sur les débats qui ont eu lieu au *Bundesrat* et au *Bundestag* quant à la ratification du traité franco-allemand se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, n°s 90, 133, 147 et 179.

[2] Le télégramme n°s 2855 et 2856 du 28 octobre 1966 en provenance de New York informe Paris que le président de l'Assemblée générale des Nations unies a demandé au représentant permanent français à New York, M. Roger Seydoux de Clausonne, de faire partie du Comité spécial des quatorze prévu par le paragraphe six de la résolution relative au Sud-Ouest africain. Il invoque deux arguments : le fait que la France est membre permanent du Conseil de sécurité et l'attitude de la France dans ses interventions où « elle ne s'est jamais opposée à une solution constructive mais bien aux pouvoirs excessifs de l'Assemblée générale en cette occasion ».

[3] Abdul Rahman Pashwak, représentant de l'Afghanistan, est élu président de la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies qui siège du 20 septembre au 20 décembre 1966.

[4] Il s'agit de la résolution 2145 (XXI) votée le 27 octobre 1966. Elle déclare que l'Afrique du Sud a failli à ses obligations en ce qui concerne l'administration du territoire sous-mandat et a en

329

NOTE

Participation de la France aux travaux du Conseil de l'Atlantique Nord

N. n° 485[1]. *Paris, 2 novembre 1966.*

Sur instruction du Département, notamment sa note du 24 octobre[2] et deux conversations que j'ai eues avec le Ministre[3] le samedi 29 octobre et le lundi 31 octobre, j'ai fait connaître verbalement ce qui suit à M. Brosio :

« La délégation française ne participera plus, en principe, aux réunions du Comité des Plans de Défense[4] qui pourrait devenir ainsi l'organisme où les Quatorze[5] discuteraient des problèmes militaires.

La délégation française se réserve le droit de soulever au Conseil les questions affectant la politique militaire générale de l'Alliance ».

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, structure, retrait de la France, plans de Défense, PAN-2)

fait dénoncé ce mandat (sur le Sud-Ouest africain) ; que le Sud-Ouest africain relève désormais de la responsabilité des Nations unies. L'Assemblée générale crée un Comité spécial du Sud-Ouest africain de quatorze membres, chargé de recommander des dispositions pour l'administration du Sud-Ouest africain afin de permettre au peuple du territoire d'exercer son droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance.

[1] Cette note est paraphée par Pierre de Leusse, ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN.

[2] Note de M. de La Grandville sur la procédure à employer selon les instructions de M. Couve de Murville pour annoncer au Conseil de l'OTAN que la France se retire du Comité des plans de Défense.

[3] Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères.

[4] Devant l'impossibilité où se trouvent les organismes de l'OTAN de concilier les besoins en forces exprimés par les Hauts Commandements et les ressources mises à leur disposition, par les gouvernements, le Conseil de l'Atlantique Nord se met d'accord en 1963 sur la création d'un Comité des Plans de Défense. Le Comité est ainsi défini : « Le Conseil se constituera lui-même en Comité des plans de défense pour diriger et contrôler les travaux. Le Comité ne comprendra pas nécessairement de façon permanente tous les membres du Conseil, mais sera naturellement ouvert à tous ». Il dispose des mêmes pouvoirs que le Conseil à l'instar duquel il se réunit périodiquement au niveau des ambassadeurs et deux fois par an au niveau des ministres de la Défense.

[5] Les Quatorze autres pays membres de l'Alliance Atlantique et de l'OTAN. Ils forment le « groupe des Quatorze » sous la présidence d'André de Staercke, représentant permanent de la Belgique et doyen du Conseil. Le groupe est chargé de définir une base commune de négociations avec la France.

330

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE

Cuba et les relations franco-cubaines

N.[1] *Paris, 2 novembre 1966.*

L'île de Cuba, qui s'étire sur 120 km et dont la superficie atteint 115 000 km², est peuplée de 6 millions d'habitants. Elle est passée, le 1er janvier 1959, de la dictature du général Batista à celle de M. Fidel Castro[2]. Celui-ci exerce ses pouvoirs en qualité de Premier ministre, le chef de l'État étant M. Osvaldo Dorticos.

I. *Situation intérieure.*

Le gouvernement formé au lendemain de la victoire était composé, en majorité, de libéraux. Ceux-ci furent éliminés, peu à peu, au profit d'éléments plus radicaux et progressistes[3].

La réforme agraire, menée sans ménagements, était bientôt suivie d'une série de mesures qui ont marqué l'emprise totale de l'État sur l'économie[4]. L'abolition de toute liberté d'expression, l'influence sans cesse croissante du parti communiste, la disparition de l'influence de l'Église et la rigueur de la répression à l'égard des opposants marquent l'évolution du régime vers une forme de tyrannie.

Plus de 200 000 opposants ont pris le chemin de l'exil et, en mai 1961, Fidel Castro pouvait affirmer que toute sa politique, depuis sa prise du pouvoir, n'avait tendu qu'à l'établissement du socialisme. Il jetait alors les bases d'un « Parti Unique de la Révolution Socialiste » (PURS)[5] qui rassemblait tous les mouvements issus de la révolution avant de se transformer en « Parti Communiste Cubain ».

[1] Cette note est rédigée par M. Raoul Spitalier, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Amérique au Département.

[2] Fidel Castro, entré dès 1947 en relations avec des révolutionnaires dominicains et cubains, qui voulaient renverser le dictateur dominicain Rafael Trujillo, engage la lutte contre le régime Batista à Cuba le 26 juillet 1953. Le 1er janvier 1959, les combattants du « mouvement du 26 juillet », conduits par Fidel Castro, entrent victorieux à Santiago de Cuba, et le 8 janvier à la Havane. Fulgencio Batista s'enfuit et Castro devient Premier ministre le 16 février 1959. Le nouveau régime est reconnu par Washington. Paris reconnaît le gouvernement cubain le 7 janvier 1959. Des détails sur Fidel Castro et ses principaux lieutenants sont donnés dans la note de la direction d'Amérique au Département du 10 janvier 1959, non reproduite.

[3] Le 17 juillet 1959, Fidel Castro annonce son intention de quitter le gouvernement en invoquant des divergences de vues avec le président Urrutia. Le 26 juillet, plébiscité, Castro revient sur sa décision, le président Urrutia démissionne de son poste et est remplacé à la présidence de l'État par l'avocat Oswaldo Dorticos Torrado.

[4] En deux étapes, par les résolutions du 6 août et du 24 octobre 1960, le gouvernement cubain procède à des nationalisations systématiques des biens nord-américains, qui passent, sans contrepartie, sous le contrôle de l'État.

[5] Le processus de constitution du PURS a commencé en 1962. Se reporter à la dépêche de La Havane n° 267/AM du 30 juillet 1964, intitulée : *La révolution cubaine, les organisations de masse et l'implantation du PURS*, non publiée.

Mais pour Fidel Castro, les expériences marxistes faites dans les pays étrangers, ne sont applicables dans son pays que si elles sont adaptées à ses aspirations et au tempérament de ses habitants. Conscient des problèmes auxquels il doit faire face et mal armé pour les résoudre, il a dû tout récemment reconnaître les failles du régime devant une population apathique et désabusée.

Pourtant, et en dépit de sa dureté et de son totalitarisme, ce régime policier et implacable à l'égard de ses opposants – les détenus politiques se comptent encore par milliers – a peut-être tendance à emprunter dans certains domaines depuis ces dernières semaines des voies un peu plus libérales.

Il est à noter que l'île entretient toujours des relations diplomatiques avec le Saint-Siège et que la Nonciature a convaincu Rome de la nécessité de pourvoir les paroisses, actuellement sans titulaires, de prêtres qui ne soient ni cubains, ni espagnols[1]. L'accord du Premier ministre était acquis mais a été remis en cause à la suite de divers incidents.

Enfin, en reconnaissant une fonction représentative aux syndicats, le gouvernement a pris le risque d'essuyer ouvertement des critiques et de permettre à la classe ouvrière d'exprimer ses aspirations à une élévation de son niveau de vie. Il y a là sans doute un ferment de libéralisation qui jouera peut-être un rôle dans l'évolution ultérieure du régime communiste cubain.

II. *Situation économique et financière.*

De hâtives réformes sociales, ainsi que l'incohérence des interventions de l'État, ont engendré une dégradation de plus en plus marquée de la situation économique et financière. On ne dispose pas d'éléments chiffrés mais on peut dire que Cuba est débiteur dans tous ses comptes bilatéraux avec les pays de l'Est. L'aide apportée par les Russes[2] – y compris l'aide militaire – est évaluée à une somme variant de 350 à 500 millions de dollars par an, mais elle ne suffit pas à remédier aux difficultés matérielles croissantes.

L'année 1966 ne confirme pas, à beaucoup près, l'optimisme pourtant modéré, dont les dirigeants du régime faisaient preuve en 1964 et 1965, concernant la poursuite du redressement économique général.

La production sucrière, fer de lance de l'économie cubaine, reste très en deçà des objectifs assignés par le Plan et la baisse permanente des cours du marché mondial se conjugue avec le recul de la production 1966 pour aggraver le manque à gagner en devises convertibles.

[1] Pour suivre les étapes d'une progression implacable de la lutte contre l'Église catholique, se référer à la dépêche n° 138/EU de Rome (Saint-Siège), datée du 28 juin 1961, traitant de *l'église catholique à Cuba*, à compléter par celle du 5 mars 1962, n° 73/EU, portant sur *l'excommunication de Fidel Castro*. Ces documents ne sont pas publiés.

[2] Le traité de commerce est signé entre l'URSS et Cuba le 13 février 1960.

Le niveau général de la production agricole et industrielle est resté médiocre au cours de la période récente. Le volume distribué des produits alimentaires et des biens de consommation courante est toujours très insuffisant. Depuis peu un rationnement accru a été instauré pour certaines denrées.

Le déséquilibre du commerce extérieur reste le problème de structure le plus sérieux de l'économie cubaine.

Cette situation a pour conséquence de rendre d'année en année l'économie de l'île toujours plus tributaire de l'aide consentie par les pays du bloc socialiste, sans compter que son différend avec Pékin prive désormais La Havane de la politique de bascule dont elle était coutumière.

III. *Politique étrangère.*

Sous l'impulsion du Premier ministre[1] et du ministre des Affaires étrangères M. Raoul Roa, la diplomatie a fait preuve de dynamisme et même d'agressivité.

Se posant en héros de l'indépendance des peuples de l'Amérique latine, le gouvernement de La Havane a poursuivi constamment ses efforts de propagande, dont l'antiyankisme a été l'élément moteur.

Après avoir salué Castro, à son avènement comme un démocrate authentique les gouvernements du continent, poussés par Washington ont vivement réagi contre le danger de subversion que présentait le castrisme.

En août 1960, à la conférence de San José[2], l'OEA condamnait toute ingérence ou menace d'ingérence des puissances extracontinentales. Un an plus tard, à Punta del Este[3], Cuba était exclu de l'Alliance pour le Progrès avant de l'être, en janvier 1962, de l'OEA.

Il n'y a plus actuellement qu'un seul pays latino-américain (Mexique) qui entretienne des relations diplomatiques avec Cuba.

La rupture entre Washington et La Havane en décembre 1960[4] a conduit à une épreuve de force qui s'est soldée par le lamentable échec de la tentative de débarquement dans la « baie des Cochons » en avril 1961[5], où

[1] Fidel Castro.

[2] La conférence de San José de Costa-Rica des vingt-et-un ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) (16-26 août 1960) décide la rupture des relations diplomatiques des membres de l'OEA avec la République dominicaine et condamne l'activité de Cuba.

[3] La conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OEA, réunie à Punta-del-Este (Uruguay) du 23 au 31 janvier 1962 examine le cas cubain : Cuba est exclu de l'OEA officiellement le 14 février 1962.

[4] Les États-Unis ont fait connaître leur décision de rompre les relations diplomatiques et consulaires avec Cuba le 3 janvier 1961. À cette date, La République dominicaine, le Paraguay, le Nicaragua, Haïti, le Guatemala, le Pérou avaient déjà rompu leurs relations diplomatiques. Se référer à la dépêche de Washington n° 167/AM du 18 janvier 1961, non publiée.

[5] Une tentative de débarquement d'anticastristes a eu lieu à Cuba du 15 au 20 avril 1961. Ce fut un échec pour le président Kennedy. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1961-I, n°s 197 et 202.

plus de 1 300 exilés anticastristes furent faits prisonniers. Ce n'est qu'en décembre 1962 qu'ils furent relâchés contre une rançon de 52 millions de dollars en produits pharmaceutiques et aliments pour enfants.

Au fur et à mesure que les relations entre les deux pays se dégradaient, un rapprochement de plus en plus étroit avec Moscou et les pays de l'Est se concrétisait, non seulement par la signature de nombreux accords, mais encore dès avril 1961 par une implantation militaire soviétique dans l'île. Lorsque le président Kennedy dénonça en octobre 1962[1], la présence à Cuba de fusées russes à longue portée et décida le blocus partiel de l'île, l'on put constater que les affaires de Cuba avaient mis le monde au bord de la guerre nucléaire.

Succès de prestige pour Fidel Castro, la conférence tricontinentale de janvier 1966[2] fut aussi une manifestation de solidarité des pays socialistes et du Tiers Monde progressiste en faveur de Cuba, « Premier territoire libéré d'Amérique latine ».

Aussi, sensible à la critique qui lui a été si souvent faite d'être à la remorque de l'URSS, Fidel Castro a-t-il proclamé une fois de plus en complète liberté de décision et laissé nettement entendre qu'il existait pour les pays latino-américains – ses frères de race – une voie qui n'était ni soviétique ni chinoise. La « révolution culturelle » est tournée en dérision et les slogans des dirigeants chinois à la gloire de Mao Tsé-toung sont accueillis avec une certaine ironie.

Après un refroidissement passager (1962-1964), Cuba continue d'entretenir de très bonnes relations avec l'URSS, dont l'île dépend pour sa survie.

Par ailleurs, le régime se garde bien d'attaquer les pays capitalistes de l'Europe avec lesquels il continue d'entretenir des relations commerciales indispensables pour maintenir, tant bien que mal, une économie chancelante.

IV. *Les relations avec la France.*

Sous l'empire d'un anti-colonialisme sans nuances, le régime s'est, jusqu'au règlement de l'affaire algérienne, constamment opposé à nos thèses. Aujourd'hui il apprécie les résultats de la politique française et cherche à améliorer les relations franco-cubaines dans tous les domaines.

La reprise de nos exportations vers Cuba montre qu'il existe d'importantes possibilités d'affaires pour l'industrie française, qui sont toutefois limitées par la faiblesse et le caractère fluctuant des ressources en devises de La Havane.

[1] Concernant l'affaire des missiles soviétiques à Cuba, se référer à *D.D.F.*, 1962-II, sous la rubrique de la table méthodique : *La crise de Cuba*.

[2] La première conférence tricontinentale s'est tenue à La Havane du 3 au 15 janvier 1966. Les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée, ses résultats sont exposés dans la dépêche de La Havane n° 41/AM du 19 janvier 1966, non publiée.

En 1964, des marchés (Berliet, Richard, Brissonneau) d'un montant de 104 millions de francs ont été conclu et si une série de projets nouveaux (usine d'engrais, fabrique d'insecticides) n'ont pu être admis au bénéfice de la garantie de la COFACE, du fait de nos engagements déjà élevés, le gouvernement français a accepté de couvrir une nouvelle affaire de livraison de matériel de travaux publics pour un marché de 190 millions de francs[1].

Nos importations qui consistent essentiellement en achats de tabac, langoustes et viande, ont été augmentées par des livraisons d'oxyde de nickel, en exécution d'un contrat triennal signé avec la société française « Le Nickel » s'élevant à 90 millions de francs.

Enfin il est à noter que le contentieux des nationalisations – qui n'avaient pas épargné nos compatriotes et qui sont évaluées à environ 10 millions de dollars – fait actuellement l'objet de pourparlers en vue de sa liquidation.

Jusqu'en août 1965, notre action culturelle[2] ne s'exerçait à Cuba que par l'intermédiaire de l'Alliance Française, auprès de laquelle deux professeurs étaient détachés et qui compte actuellement 2 500 élèves. Depuis, nos relations se sont développées et quatre nouveaux professeurs ont été envoyés dans l'île alors que trois bourses universitaires ont été mises à la disposition de Cuba. Notre coopération technique bien que limitée, comporte pour 1966 l'octroi de 10 bourses destinées à des stages dans le secteur agricole.

L'envoi d'experts est envisagé mais jusqu'ici c'est l'ambassade de Cuba à Paris qui a procédé directement au recrutement de spécialistes sans que nous ayons à intervenir.

Notre ambassadeur à Cuba est M. Bayle[3], qui a tout récemment rejoint son poste.

(Direction d'Amérique, Cuba, 1966)

[1] En 1966, Cuba s'est classé au septième rang des clients latino-américains de la France, avec un total de 73,1 millions de francs.

[2] Se reporter à la dépêche de La Havane n° 256/ACT du 25 juin 1965, non reprise, faisant le point des échanges culturels avec Cuba. Le 1er septembre 1966, le poste d'attaché culturel et de coopération technique près l'ambassade de France à La Havane, est créé. Son premier titulaire est M. Pierre Gallice.

[3] Henri Bayle, arrivé à La Havane le 24 octobre 1966, présente ses lettres de créance le 10 novembre.

331

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4569 à 4578[1]. *Alger, 3 novembre 1966.*

(*Reçu* : 17 h. 00).

La décision soviétique de fournir à l'Algérie 200 000 tonnes de blé, qui a fait l'objet de mon télégramme n° 4542[2], a provoqué à Alger une certaine surprise. On se demande, en particulier, comment les livraisons prévues de novembre à janvier vont s'insérer dans le calendrier d'approvisionnement déjà mis en place.

Ainsi un nouvel élément de confusion vient s'ajouter à une situation déjà peu claire, dont il convient de rappeler les principaux aspects.

La première incertitude porte sur l'importance des besoins d'importation pour l'ensemble de la campagne et l'ensemble des céréales. Les chiffres annoncés par les autorités algériennes ont été successivement de 800 000 tonnes et d'un million de tonnes. Les estimations faites, il y a déjà trois mois, par notre attaché agricole[3], aboutissent à un total d'un million de tonnes. Elles supposaient une récolte de l'ordre de 900 000 tonnes. Il semble que les quantités commercialisées au 30 septembre, aient été de 450 000 tonnes. Quoi qu'il en soit, les services algériens responsables ne communiquent aucune information à ce sujet et déplorent que les ministres, en avançant des chiffres élevés de déficit, aient créé des mouvements de rétention et compromis la collecte[4].

La seconde incertitude, à supposer que les besoins soient de l'ordre d'un million de tonnes, porte sur la décomposition de ces besoins entre les diverses céréales, et en particulier entre le blé tendre et le blé dur. L'Algérie

[1] Ce télégramme est communiqué au ministère des Finances, à la Direction des Relations économiques extérieures, ainsi qu'à Moscou sous les numéros 1 à 10 et à Washington sous les numéros 29 à 38.

[2] Le télégramme d'Alger, nos 4542 et 4543 du 1er novembre 1966, non reproduit, fait part de l'annonce de MM. Kossyguine et Brejnev, dans le message de félicitations qu'ils adressent au président Boumediene à l'occasion de la fête nationale algérienne du 1er novembre, que l'Union soviétique enverra, dans les trois mois (novembre, décembre 1966 et janvier 1967), 200 000 tonnes de blé demandées par l'Algérie.

[3] M. L. Gerber, chargé de mission agricole près l'ambassade de France à Alger.

[4] Se reporter à la dépêche d'Alger n° 34/AP du 4 novembre 1966, non reproduite, analysant la politique algérienne suivie en matière d'agriculture au vu de l'avant-projet de réforme agraire publié le 20 août 1966. Il y est écrit notamment que le bilan des récoltes de l'année 1966 a révélé la profonde dégradation de la situation agricole tant pour des causes structurelles qu'atmosphériques défavorables.

produit, et consomme surtout du blé dur. Mais comme le blé dur est sensiblement plus cher que le blé tendre, les autorités s'efforcent, en période de pénurie, de substituer le maximum de blé tendre au blé dur. Jusqu'à présent les achats algériens semblent avoir porté sur 280 000 tonnes de bé tendre (appels d'offres d'août et d'octobre) et sur 206 000 tonnes de blé dur (appel d'offres d'août et achats directs récents aux États-Unis). À supposer que les besoins totaux en blé soient de 900 000 tonnes (les autres 100 000 tonnes représentant les besoins en orge et avoine), le maintien de la proportion actuelle, aboutirait, pour l'ensemble de la campagne, à 540 000 tonnes de blé tendre et 360 000 tonnes de blé dur. Il resterait donc actuellement à acheter 260 000 tonnes de blé tendre et 155 000 tonnes de blé dur.

L'offre soviétique portant exclusivement sur du blé tendre, l'approvisionnement en cette céréale serait ainsi à peu près totalement assuré pour la fin de la campagne. Mais on comprend mal dans ces conditions le communiqué annonçant des embarquements dans les trois mois. Tout laisse supposer que, les Algériens ayant demandé simultanément 200 000 tonnes à divers pays en septembre[1], les Russes, sachant que nous ne livrions pas se sont finalement décidés à faire un geste à l'occasion du 1er novembre[2], pour devancer les Américains. Peut-être ignoraient-ils que les appels d'offres d'octobre portaient sur les mêmes 200 000 tonnes.

Aucune négociation n'a en tout cas eu lieu entre Algériens et Soviétiques avant la publication du communiqué. Les dirigeants de l'OIAC[3] ont appris la nouvelle par la presse. Le « représentant commercial » de l'ambassade de l'URSS, M. Efanov, à qui M. Sellier[4] a rendu visite hier, venait seulement de téléphoner au ministre algérien du Commerce pour demander l'ouverture de discussions, dans le cadre de l'accord commercial en vigueur », qui date de décembre 1963[5]. Car la fourniture du blé soviétique doit s'effectuer à l'intérieur de l'accord de *clearing*[6] et être, par conséquent, compensée, dans un certain délai, par des ventes algériennes à l'URSS. M. Efanov semble attendre à présent les propositions de livraison des Algériens.

[1] L'Algérie a présenté une demande d'achat de 200 000 T de blé français le 14 septembre. Se reporter au télégramme de Paris à Alger nos 939 à 941 du 16 septembre 1966, non repris.

[2] Le 1er novembre est la date anniversaire du soulèvement algérien de 1954, marquant le début de la guerre d'indépendance, et est ainsi célébré comme fête nationale.

[3] OAIC : Office algérien interprofessionnel des céréales, créé en 1936, détient le monopole de la collecte et des importations. Le directeur de l'OAIC, M. Bachtarzi, a fait connaître à l'ambassade de France à Alger, le 16 août, que les besoins de l'Algérie en céréales, pour les mois de septembre et octobre, s'élevaient à 800 000 quintaux pour le blé tendre, 300 000 quintaux pour l'orge et 100 000 quintaux pour l'avoine. Voir le télégramme d'Alger n° 3437 du 16 août, non publié.

[4] M. André Sellier, conseiller commercial près l'ambassade de France, chef des services d'expansion économique en Algérie.

[5] Accord algéro-soviétique de coopération économique et technique du 27 décembre 1963 complété par l'accord du 7 mai 1964 concernant des projets agricoles.

[6] Accord de *clearing* : accord de compensation entre pays pratiquant le contrôle des changes et en vertu duquel le produit des exportations est affecté au règlement des importations afin de réaliser l'équilibre. L'accord de *clearing* est une forme de troc dans le commerce bilatéral.

L'offre soviétique pose ainsi, dès à présent, trois problèmes :

1) celui de l'échéancier des livraisons de blé. Étant donné la capacité de stockage relativement limitée de l'Algérie, on voit mal comment elle pourrait recevoir en même temps les 200 000 tonnes achetées récemment et les 200 000 tonnes de blé soviétique. Les Algériens vont vraisemblablement demander aux Russes de retarder leurs livraisons ;

2) celui de la contrepartie en marchandises algériennes. Il faudra des quantités importantes d'agrumes, de minerais et de liège pour compenser 200 000 tonnes de blé ;

3) celui des prix, aussi bien en ce qui concerne le blé que les marchandises qui seront fournies par l'Algérie.

La solution de ces problèmes sera certainement malaisée. Notre intérêt est, en tout cas, qu'elle intervienne. La livraison de 200 000 tonnes dans le cadre d'un accord de *clearing* permettrait de ménager d'autant les réserves en devises de l'Algérie. Et il est préférable, pour nous, que la contrepartie des ventes algériennes à l'URSS soit du blé plutôt que des produits manufacturés. Même nos producteurs de blé ne sont pas lésés, puisque ce sont, en partie, leurs livraisons à l'URSS[1] qui permettent à ce pays de livrer à l'Algérie.

Si l'accord se réalisait entre Algériens et Soviétiques, les besoins algériens seraient, à quelques dizaines de milliers de tonnes près, couverts en blé tendre. Il resterait en outre à acheter quelque 150 000 tonnes de blé dur et 50 000 tonnes d'orge.

Mais il n'est pas exclu que les besoins en blé tendre soient finalement plus élevés, si la collecte se révèle vraiment insuffisante et si les Algériens veulent pousser plus loin qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent la substitution du blé tendre au blé dur.

En toute hypothèse, les Américains se trouvent, comme le souhaitaient les Russes, dans une situation embarrassante. Ils ne savent pas plus que nous si les Algériens ont encore des besoins de blé tendre à satisfaire. De plus, un geste de leur part apparaîtrait à présent comme une riposte tardive. M. Bachtarzi, le directeur de l'OIAC, vient de rentrer d'un long séjour aux États-Unis. Il y a procédé à des achats, au comptant, de 150 000 tonnes de blé dur, mais n'a obtenu aucune assurance quant à des facilités de crédit, en raison des « obstacles techniques » dont fait état

[1] La France a passé, dès le mois de juin 1966, des accords importants avec l'URSS de fournitures de blé. Or, l'URSS a bénéficié d'une très bonne récolte de céréales. Comme le gouvernement soviétique ne l'avait pas prévu et qu'il avait acheté de grandes quantités de blé, notamment au Canada et à la France, il se trouve maintenant à la tête de stocks appréciables. L'URSS a donc les moyens d'entreprendre une campagne d'aide alimentaire dont, après l'Algérie, la République arabe unie pourrait bénéficier. Se reporter au télégramme de Washington n°s 6397 à 6402 du 4 novembre 1966, non publié.

le télégramme du 27 octobre[1] de notre ambassade à Washington. Si ces obstacles se trouvent un jour surmontés, les Algériens ne manqueront pas de penser que l'initiative des Russes n'y est pas étrangère.

Si donc, sur le plan économique, nous avons certaines raisons d'être satisfaits, on peut continuer de juger regrettable que la France n'ait pas pu tirer, devant l'opinion publique algérienne, le bénéfice politique d'un geste et que, en dépit de l'effort consenti par le gouvernement français sur le plan du crédit, nos prix n'aient pas été assez compétitifs pour nous permettre de répondre à la demande que les Algériens avaient adressée par priorité à la France dès le mois d'août.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

332

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. A. Harriman, le 3 novembre 1966.

C.R. *Paris, 3 novembre 1966.*

M. Harriman : J'ai fait ce matin, 3 novembre, un exposé au Conseil de l'OTAN sur la conférence de Manille[2] et le voyage que je viens de faire en Asie. Le président Johnson est très satisfait de son voyage. Moi-même, je suis allé à Djakarta, Colombo, New Delhi, Rawalpindi, Téhéran, Rome et je repartirai de Paris pour Bonn et Londres.

La conférence de Manille a abouti à un résultat très important, c'est-à-dire à un accord entre les différents participants sur des objectifs « minimum ». Tandis que certains participants, telles que la Corée du Sud ou la Thaïlande, étaient favorables à « l'escalade », nous avons réussi à faire admettre que nos objectifs étaient limités, que nous ne devions pas chercher à effacer la Chine de la carte mais seulement à permettre au Vietnam du Sud de choisir lui-même son destin. D'un autre côté, la proposition du

[1] Le télégramme de Washington n°s 6228 à 6230 du 27 octobre 1966, non repris, traite des relations algéro-américaines. Il est indiqué en particulier que, d'après des informations algériennes, les États-Unis auraient refusé l'aide alimentaire demandée par l'Algérie pour des raisons politiques. Or, cette aide est toujours à l'étude et, d'après le Département d'État, les problèmes politiques qu'elle posait seraient résolus : les États-Unis donneront quelque chose à l'Algérie. Quant aux obstacles techniques, ils sont de deux sortes : 1) les stocks de blé ont considérablement diminué au cours des derniers mois, 2) une nouvelle loi d'aide alimentaire vient d'être votée par le Congrès, mais elle n'a pas encore été signée par le Président. C'est sur ce seul plan technique, affirme-t-on à Washington, que se situe actuellement le problème posé par les demandes algériennes.

[2] À propos de la conférence de Manille, voir ci-dessus le télégramme de Washington n° 5840 du 8 octobre 1966.

président Johnson tendant à retirer les troupes américaines six mois après la fin des combats constitue le premier engagement d'ordre international de cet ordre.

S'agissant de la situation intérieure au Sud, nous avons été heureusement surpris du résultat des élections qui viennent de se tenir. Le scrutin a été loyal et les élus, s'ils ne sont pas, et de loin, tous pour Ky[1], sont en revanche tous contre le Vietcong. Beaucoup d'entre eux sont jeunes et représentent toutes les fractions de la population. En revanche, ce qui nous préoccupe ce sont les divisions intestines entre Vietnamiens et, en particulier, l'opposition qui sépare les Vietnamiens issus du Nord de ceux du Sud : les Bouddhistes et les Catholiques, etc. Sur ce dernier point, la visite de l'émissaire du Pape a eu un effet salutaire[2]. D'autre part, la récente initiative du gouvernement de Saigon tendant à favoriser un mouvement de réconciliation nationale ne peut être que saluée avec espoir.

Dans tout le pays l'œuvre de pacification va être entreprise avec plus d'acharnement encore ; si nous envoyons de nouvelles unités militaires, ce sera pour les employer à cette tâche essentielle.

Je n'ai rien de bien particulier à vous signaler en ce qui concerne les différentes étapes de mon voyage, excepté peut-être en Indonésie où j'ai rencontré M. Malik, le nouveau ministre des Affaires étrangères, le général Suharto et le Sultan Buwono[3] qui m'ont semblé, tous, très courageux. Ils sont notamment décidés à s'attaquer avec vigueur aux difficultés économiques, à obtenir en particulier un moratoire de leurs dettes et la reprise des exportations.

M. Couve de Murville : Celles-ci ont fortement diminué en raison de manque de sécurité à l'intérieur du pays.

M. Harriman : La principale raison provient de la chute partielle de la production industrielle ; mais, heureusement, le gouvernement vient de donner son accord à une large politique d'investissements étrangers.

M. Couve de Murville : Nous aurons la semaine prochaine à Paris une réunion des créanciers d'Indonésie.

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 janvier 1965.

[2] Le 28 septembre 1966, arrive à Saigon Mgr Sergio Pignedoli, délégué apostolique au Canada depuis le 1er juin 1964, désigné par le Pape pour suivre en qualité de légat les travaux de la conférence épiscopale du Sud-Vietnam qui débute le 30 septembre. Le 5 septembre, il donne lecture d'un message adressé par le Souverain Pontife aux représentants qualifiés des différentes religions pratiquées au Vietnam. L'appel à la paix qui constitue l'essentiel de cette communication procède d'idées trop générales pour être considérées comme une première tentative du Saint-Siège en vue d'un cessez-le-feu. Sur ce sujet, voir les télégrammes de Saigon n° 1974 du 29 septembre 1966 et n° 2019 du 7 octobre 1966, non reproduits.

[3] Depuis le 27 mars 1966, le Dr Adam Malik, le général Suharto et le sultan Hamengku Buwono IX, sont vice-Premiers ministres chargés respectivement des Affaires étrangères, des questions de défense et de sécurité et des questions économiques et financières.

M. Harriman : Oui, nous avons invité, lors de la dernière réunion au Japon, les Russes à se joindre à nous.

M. Couve de Murville : Ils ont refusé ; cela se comprend.

M. Harriman : Ils chercheront peut-être à faire plus que nous.

Pour revenir à la question vietnamienne, les pays de l'Europe de l'Est nous pressent de prendre de nouvelles initiatives en faveur de la paix. M. Johnson[1] ne peut qu'affirmer de nouveau notre résolution de profiter de toute indication qui donnerait à penser que le Nord serait prêt à discuter, mais nous ne pouvons pas répéter l'expérience de l'année dernière en interrompant les bombardements, fournir au Vietnam du Nord la possibilité de multiplier, sans coup férir, les infiltrations vers le Sud. D'ailleurs, le président est soumis à des pressions comparables, mais d'ordre inverse, de la part du Congrès qui se plaint de la mollesse avec laquelle serait menée la guerre. Le Président doit donc faire face à une double tâche d'une part, atteindre les objectifs minimum qui ont été fixés à Manille ; d'autre part, résister à ceux qui veulent employer toute la force américaine contre le nord.

M. Couve de Murville : Résister à « l'escalade », c'est déjà un commencement.

M. Harriman : En effet, le danger vient des « jusqu'aux boutistes ». Vous avez vu les déclarations de M. Eisenhower[2].

M. Couve de Murville : J'ai vu notamment que l'ancien président allait jusqu'à recommander l'usage des bombes atomiques. M. Johnson, que j'ai rencontré le lendemain, en concevait de l'irritation.

M. Harriman : Oui, mais M. Eisenhower s'est rétracté dans les jours suivants.

Comme vous le savez, le président m'a demandé de me consacrer à cette affaire du Vietnam. Si vous aviez quelques indications provenant de l'autre partie, faites-le moi savoir, je vous en prie, par notre ambassadeur à Paris[3]. Mais je ne vois, pour le moment, aucun signe qu'Hanoï soit prêt à parler. Les Chinois veulent que cela continue.

M. Couve de Murville : En effet, pour la Chine, la situation est toute différente.

M. Harriman : Je veux vous faire une confession : personnellement, je crois et je l'ai dit publiquement, que le discours de Phnom Penh a encouragé Hanoï à la résistance ; je l'ai dit en partie pour empêcher Mme Nehru[4] de demander, de façon de plus en plus fréquente, à M. Johnson de retirer ses

[1] Lyndon Baines Johnson, président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963.

[2] Dwight Eisenhower, président des États-Unis de 1953 à 1961.

[3] Charles Eustis Bohlen, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 4 septembre 1962.

[4] Indira Gandhi, Premier ministre de l'Union indienne depuis janvier 1966, fille de Jawaharlal Nehru (1889-1964), Premier ministre de l'Union indienne (1947-1964).

troupes. Mais en dehors de cette raison de circonstance, je crois qu'un appel aux deux parties intéressées serait plus utile que cette mise en cause unilatérale.

Quant aux puissances de l'Europe orientale, elles cherchent, en intervenant auprès de nous, à permettre à la Russie de sortir de la situation difficile dans laquelle elle se trouve, et puis, elles craignent aussi une extension du conflit. L'expédition d'armes soviétiques par voie maritime en direction d'Haïphong constitue un réel danger.

M. Couve de Murville : Oui, un accident est toujours possible, mais ils s'inquiètent aussi de leurs relations avec la Chine.

M. Harriman : Avez-vous quelques informations nouvelles concernant cette Chine ?

M. Couve de Murville : Non, les Chinois ne parlent plus jamais de rien.

M. Harriman : Je ne pense pas que Hanoï se décide à agir avant qu'un accord, sous une forme ou sous une autre, ait été conclu entre le gouvernement de Saigon et le FNL ; de même, avant d'engager des négociations publiques avec nous, il désirera obtenir certaines assurances concernant l'avenir au Vietnam du Sud. Beaucoup de gens demandent à ce sujet au Président de préciser plus avant les conditions du retrait de ses troupes, mais le Président ne veut pas le faire en raison même du Congrès.

M. Couve de Murville : C'est tout à fait exact : Hanoï ne pourra engager de négociations de paix avec vous avant que vous ne soyez tombés d'accord avec lui sur les objectifs mêmes de la négociation, et cela ne pourra se faire que dans le secret ; mais serez-vous capables de garder ce secret ?

M. Harriman : La difficulté, c'est que nous ne pouvons pas conclure d'accord secret sans que Saigon lui-même soit d'accord avec nous. Comment, dans ces conditions, amener Saigon à garder le secret ?

Nous avons de nombreux contacts avec Hanoï, notamment avec Mai Van Bo[1] ; mais de son côté, le FNL doit parler avec Saigon.

M. Couve de Murville : Comment avez-vous fait pour mettre un terme à la guerre de Corée. Vous avez bien eu des difficultés, il vous a fallu deux ans pour les surmonter.

M. Harriman : C'est bien là la question. Comment voulez-vous que nous interrompions les bombardements au Nord si les négociations prennent deux ans pour aboutir.

M. Couve de Murville : Si les combats s'atténuent ensuite dans le Sud, ce serait pourtant acceptable. L'essentiel, c'est en effet, de terminer la guerre.

M. Harriman : Je reviens encore à la situation intérieure du Vietnam qui est à la fois favorable et défavorable et c'est ainsi que les divisions au sein de l'Association générale des Bouddhistes nous causent beaucoup de soucis.

[1] Mai van Bo, délégué commercial de la RDVN en France depuis 1961, puis délégué général *a.i.* de la RDVN à partir du 1er août 1966.

M. Couve de Murville : N'oubliez pas que le Vietnam du Sud penche toujours vers l'anarchie tandis que le Nord est enclin à la discipline ; c'est d'ailleurs pourquoi ce sont des gens du Nord qui commandent à Saigon.

M. Harriman : Que pensez-vous des derniers événements en Chine ?

M. Couve de Murville : Je n'en pense rien, si ce n'est que nous assistons à une deuxième révolution.

M. Harriman : J'ai déjeuné l'autre jour avec Ayub Khan[1] et son nouveau ministre des Affaires étrangères[2] qui revenait justement de Pékin ; mais ce dernier n'a rien dit d'intéressant. Il s'est tenu sur la réserve. Ne pensez-vous pas que la seconde révolution dont vous parlez oppose ceux qui veulent aller de l'avant et moderniser vraiment la Chine à ceux, « les fondamentalistes », qui entendent lui conserver ses caractères ancestraux.

M. Couve de Murville : Peut-être, mais en même temps le gouvernement chinois semble encourager les recherches atomiques et, d'ailleurs, réussir dans ce domaine.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

333

M. Argod, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1429 à 1437. *Phnom Penh, 4 novembre 1966.*

(*Reçu* : 21 h. 35).

En dix jours l'action du « contre-gouvernement »[3] du fait surtout du soutien dont il bénéficie de la part du prince Norodom Sihanouk, a conduit à une sérieuse crise. Celle-ci paraît aujourd'hui devoir être au moins provisoirement réglée mais l'on vient d'assister au cours des dernières heures à tant de retournements de situations que l'on hésite encore à l'affirmer.

J'ai rendu compte par ma dépêche 1 928/AS – CLV du 2 novembre[4] de la campagne des critiques, souvent outrancières, déclenchée par le contre-gouvernement dès le lendemain de sa formation, contre les gens au pouvoir. Très rapidement il s'est avéré que les « contre-ministres » ne se proposaient pas de se livrer à une opposition « officieuse et sérieuse » mais qu'ils entendaient régler un certain nombre de comptes personnels.

[1] Maréchal Mohammad Ayub Khan, président du Pakistan depuis 1958.

[2] Sheriffdun Pirzada, ministre des Affaires étrangères du Pakistan depuis le 20 juillet 1966.

[3] Mécontent de l'usage que l'Assemblée nationale nouvellement élue a fait de la liberté, qu'il lui avait lui-même accordée, en investissant le gouvernement Lon Nol le 24 octobre 1966, le prince Sihanouk a formé le même jour, en sa qualité de président du *Sangkum*, un « contre-gouvernement » chargé de surveiller son action. Sur ce sujet, voir le télégramme de Phnom Penh nos 1359 à 1370 du 25 octobre 1966, non reproduit.

[4] non reproduite.

Les esprits s'échauffent à la suite des procès d'intention qui étaient faits aux ministres, les polémiques prirent un tel tour que l'activité gouvernementale s'en trouva presque arrêtée. Le général Lon Nol s'en ouvrit sans succès auprès du Prince puis le Premier vice-président du Conseil, M. Sim Var[1] l'une des principales cibles des opposants, exprima publiquement dans un article de presse ce que ses collègues pensaient tout bas.

Chose plus grave, M. Sim Var s'en prenait directement au chef de l'État. Celui-ci répondant aussitôt de la façon la plus vive, réfuta les critiques du vice-Président du Conseil et justifia une fois de plus l'existence du « contre-gouvernement ».

Pendant la journée de mercredi la situation continua de se dégrader.

L'armée s'irrita de son côté de rumeurs de coup d'État lancées par certains adversaires du général Lon Nol et du général Nhiek Tioulong[2], nouveau chef d'État-major des forces armées royales khmères.

Dans la soirée du 2 novembre le prince Norodom Sihanouk reprit la parole au micro de la radiodiffusion pour faire part de ses décisions. Il prononça la dissolution du « contre-gouvernement », annonça le renvoi du directeur de son cabinet, M. Chau Seng qui n'avait pas cessé de jeter de l'huile sur le feu en inspirant la plupart des articles parus dans l'organe du « contre-gouvernement » et son remplacement par M. Ung Hong Sath[3].

M. Chau Seng ne demeurait toutefois pas sans emploi puisqu'il était appelé à siéger au haut conseil du trône, au poste laissé vacant par l'ancien président de l'Assemblée nationale.

Le Prince se séparait en outre du général Sau Kam Khoy, depuis longtemps chef de sa maison militaire, et supprimait même celle-ci.

Mais le lendemain matin tout était de nouveau remis en cause.

S'il maintenait les mutations de personnel, le Prince revenait sur sa décision de dissoudre le contre-gouvernement.

Ce fut alors au tour du gouvernement de donner sa démission.

La confusion atteignait son comble au cours de l'après-midi d'hier pendant laquelle toutes les personnalités du Royaume qui ne savaient pas quel poste elles occupaient, se retrouvèrent la mine soucieuse, à la grandiose cérémonie d'incinération d'un des principaux dignitaires de la hiérarchie bouddhiste.

[1] Sim Var, ancien Premier ministre cambodgien (1957-1958), vice-président du Conseil, ministre coordinateur des Affaires sociales et de l'Éducation de l'Assainissement et de la Jeunesse dans le gouvernement Lon Nol à partir du 24 octobre 1966.

[2] Le 24 octobre 1966, le général Nhiek Tioulong, jusque-là inspecteur général des forces armées royales cambodgiennes, est nommé chef d'État-major des FAR en remplacement du général Lon Nol devenu Premier ministre.

[3] Ung Hong Sath, président de l'Assemblée nationale cambodgienne jusqu'en octobre 1966. Chef du « contre-gouvernement » à partir du 24 octobre 1966. Chef de cabinet du prince Sihanouk à partir du 2 novembre 1966.

Ce matin enfin le chef de l'État fit savoir qu'il n'acceptait pas la démission du gouvernement et demandait à tout le monde de rester en place pendant les fêtes de l'indépendance du 9 novembre et les jeux du GANEFO[1] qui doivent s'ouvrir comme on le sait, le 25 novembre.

La réunion du prochain congrès national du *Sangkum*[2], prévue pour la fin de décembre, serait avancée et il appartiendrait au peuple lui-même de se prononcer sur ce qu'il convenait de faire.

La crise est-elle résolue pour autant ?

Beaucoup de Cambodgiens paraissent ce matin enclins à le croire. Il paraît toutefois difficile de penser que les violents remous de ces derniers jours s'apaiseront aussi facilement. Trop d'attaques personnelles ont été lancées, sans qu'elles aient épargné le prince Norodom Sihanouk lui-même pour qu'elles ne laissent pas de sérieuses séquelles.

Il faut relever enfin que le chef de l'État a délégué ses pouvoirs militaires au prince Sisowath Monireth. À ce titre celui-ci supervisera le département de la Défense nationale, le commandement et l'État-major général des forces armées royales khmères.

On sait que les relations entre les deux hommes n'ont pas toujours été sans nuages[3].

Que le prince Sihanouk confie aujourd'hui à son oncle ce poste de haute responsabilité montre qu'il a jugé la situation comme assez grave pour faire taire ses préventions et chercher auprès de sa famille l'appui que celle-ci ne lui a jamais ménagé dans les circonstances délicates.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1966)

334

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Shiina, le 5 novembre 1966, de 10 h. 30 à 13 h.

C.R.

M. Couve de Murville. – Je suis heureux de vous accueillir et vous suis particulièrement reconnaissant d'avoir bien voulu accepter de tenir ces consultations à Paris. Je vous l'avais en effet demandé pour des raisons pratiques, ayant dû très souvent m'absenter au cours de ces derniers mois,

[1] *Games of the New Emerging Forces*. Ces contre-Jeux Olympiques ont eu lieu pour la première fois à Djakarta en 1963.

[2] *Sangkum reastr niyum*, « Communauté socialiste populaire », mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[3] Fils de Sisowath Monivong (1875-1941), roi du Cambodge de 1927 à 1941, Sisowath Monireth aurait dû lui succéder si les autorités françaises du protectorat ne lui avaient préféré son neveu Norodom Sihanouk.

et vous remercie d'avoir mis à profit votre passage à Paris pour tenir cette réunion. Il est bien entendu que nous poursuivrons le rythme d'alternance de nos consultations[1] et que je serai heureux de me rendre à Tokyo l'année prochaine.

M. Shiina[2]. – Je craignais que ces consultations ne puissent avoir lieu cette année, mais je suis heureux de pouvoir profiter de mon voyage en Europe pour vous rencontrer et je me félicite d'être revenu à Paris, ne fût-ce que pour une journée.

M. Couve de Murville. – Nos collaborateurs ont déjà eu des entretiens[3]. Je suggère, si vous êtes d'accord, que nous suivions le projet d'ordre du jour dont ils sont déjà convenus et qui prévoit d'examiner d'abord les questions politiques, puis les problèmes économiques. Au titre des questions politiques, nous pourrions aborder successivement la politique japonaise en Asie, le problème du Vietnam, la politique française en Asie, enfin la politique française à l'égard de l'URSS et des pays de l'Europe orientale.

M. Shiina. – Je suis d'accord pour suivre cet ordre et commencerai donc par vous exposer les grandes lignes de la politique japonaise en Asie.

Les problèmes les plus importants auxquels doit faire face la diplomatie japonaise sont, d'une part, celui de la Chine, d'autre part, celui du développement économique des pays du Sud-Est asiatique.

En ce qui concerne la Chine, il n'est pas nécessaire, après les conversations qu'ont eues nos collaborateurs, de s'appesantir sur l'analyse de la crise qui sévit actuellement dans ce pays. À notre avis, les événements qui s'y déroulent depuis le déclenchement de la « révolution culturelle »[4] ne sont qu'une étape de l'évolution du système communiste. Ces phénomènes

[1] Il s'agit de la quatrième conférence franco-japonaise. Le texte du communiqué conjoint, publié le 5 novembre, figure dans le document : la *Politique étrangère de la France,* Textes et Documents 1966, *La Documentation française*, *Notes et Études documentaires*, n°s 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 201.

[2] Etsusaburo Shiina, ministre japonais des Affaires étrangères depuis 1964.

[3] Les consultations franco-japonaises, au niveau des hauts fonctionnaires, se sont tenues au Département les 27 et 28 octobre 1966. Deux séances ont été consacrées à ces échanges de vues qui ont porté sur la politique japonaise en Asie, le problème du Vietnam, la politique française en Asie, et particulièrement à l'égard de la Chine, la politique française vis-à-vis de l'URSS et des pays de l'Est, le Marché commun, les relations économiques franco-japonaises. La délégation japonaise, présidée par M. Kitahara, directeur des Affaires d'Europe au *Gaimusho*, comprenait, MM. Sato, ministre-conseiller près l'ambassade du Japon à Paris, Kagawa, conseiller de l'ambassade, Kagami, chef de la section des Affaires d'Europe occidentale au *Gaimusho*, Yatabé et Yamagushi, respectivement premier et deuxième secrétaires de l'ambassade du Japon. M. Haguiwara, ambassadeur du Japon à Paris, a assisté à la dernière partie des entretiens.

[4] Le 18 avril 1966, est lancée la « grande révolution culturelle prolétarienne ». Le 13 juin, les étudiants des universités et les élèves du secondaire sont mis en vacances pour une durée indéfinie afin de participer à la révolution culturelle. Le 8 août est publiée une décision en seize points du Comité central, qui constitue la charte de la révolution culturelle, le 18 août apparaissent les premiers « gardes rouges ». Dès 1966, la révolution ébranle toute la structure du parti communiste chinois. Rapidement, le mouvement dégénère, des troubles apparaissent dans toute la Chine, qui est de nouveau au bord de la guerre civile. Mao Tsé-toung lance un appel au calme mais fait intervenir l'armée pour canaliser et contrôler le mouvement. Le XIe congrès du parti communiste chinois, en 1977, met officiellement fin à la révolution culturelle.

n'en ont pas moins un aspect dangereux, compte tenu notamment du développement rapide de l'armement nucléaire chinois.

D'après nos observations, les dirigeants de Pékin s'efforcent d'utiliser l'énergie qui se dégage de la « révolution culturelle » pour accroître la production économique. La Chine paraît déterminée à poursuivre l'application de son troisième plan quinquennal et à développer son industrialisation notamment dans le domaine nucléaire[1], fût-ce au prix d'une certaine stagnation du niveau de vie. C'est pourquoi, dans le domaine de la politique étrangère, la Chine paraît devoir demeurer prudente dans ses actes, même si ses attitudes sont rigides. Nous pensions notamment qu'elle fera, comme dans le passé, preuve de réalisme dans le domaine des échanges commerciaux. C'est pourquoi, de son côté, le Japon continuera à appliquer, à l'égard de la Chine, le principe de la séparation de l'économie et du politique et s'efforcera de maintenir et de développer ses liens commerciaux avec elle.

Pour illustrer la prudence chinoise, je me bornerai à citer un exemple. Le gouvernement de Pékin n'a pas cessé de travailler l'opinion publique japonaise ; il pratique à des fins de propagande une politique d'invitation généreuse. De leur côté, les Chinois qui viennent au Japon critiquent ouvertement la politique japonaise et ne craignent pas d'encourager des éléments subversifs. Récemment, Pékin a tenté d'organiser un congrès des jeunesses des deux pays. Près d'un millier de jeunes Japonais devaient se rendre à Pékin[2]. Après enquête, nous avons compris qu'il s'agissait d'une entreprise d'endoctrinement révolutionnaire et nous avons interdit ce voyage. Nous nous attendions à une réaction du côté de Pékin, mais celle-ci ne s'est pas produite. Au contraire, certaines personnalités chinoises expriment clairement leur désir de poursuivre les échanges.

La conclusion de notre analyse est que la Chine a une attitude prudente sur le plan politique et qu'elle souhaite, dans le domaine économique, développer ses échanges avec le Japon.

Pourriez-vous, de votre côté, me dire quel est l'état des relations franco-chinoises ?

M. Couve de Murville. – Puisque vous abordez ce sujet, je suggère que nous passions au troisième point de l'ordre du jour, qui concerne la politique française en Asie. Après quoi seulement nous pourrions parler du Vietnam.

J'estime, comme vous, que ce que les Chinois appellent « révolution culturelle » n'est qu'une étape du processus révolutionnaire qui a commencé il y a plus de quinze ans. Peut-être s'y ajoute-t-il une lutte pour le pouvoir entre certaines personnalités, en prévision de la succession de

[1] La première bombe atomique chinoise explose le 16 octobre 1964, la troisième le 9 mai 1966, la cinquième le 28 décembre 1966.

[2] Des organisations de jeunesse japonaises devaient participer, en septembre à Pékin, au IIe programme d'échanges des jeunesses des deux pays.

Mao Tsé-toung. Ceci est plus difficile à préciser et d'ailleurs c'est l'affaire des Chinois. Ce qui nous intéresse directement, ce sont les conséquences de ces remous sur la politique extérieure de la Chine. À cet égard, je suis d'accord avec votre analyse, lorsque vous dites que la Chine maintient une attitude rigide dans ses principes et ses déclarations, mais qu'elle demeure prudente dans l'action.

Nous avons constaté, comme vous, que la Chine souhaitait maintenir et développer ses échanges économiques avec les autres pays. Dans un autre domaine, celui de la guerre du Vietnam, le gouvernement chinois n'a jamais commis d'imprudences. Il condamne très violemment l'intervention américaine, mais n'a jamais rien fait qui risque de le conduire à un conflit avec les États-Unis. Il existe même une différence significative entre l'appui que la Chine a accordé au Vietnam à l'époque où nous faisions la guerre dans ce pays et l'aide qu'elle lui donne à présent, alors que ce sont les États-Unis qui mènent les opérations et cela pour la simple raison que nous ne pouvions pas la menacer de la bombe atomique, alors que les États-Unis sont en mesure de le faire.

Quant à nos relations avec la Chine, je n'ai rien de très particulier à dire à leur sujet. Nous avons établi des relations diplomatiques avec ce pays[1], non pour tirer de ces rapports nouveaux un profit immédiat, mais parce qu'il nous paraissait absurde de nier l'existence du gouvernement de Pékin. Nous n'avions pas fait autre chose, quarante ans plus tôt, lorsque nous avons reconnu le gouvernement soviétique[2]. Ce qui me paraît fondamentalement mauvais, c'est l'isolement dans lequel le monde occidental et surtout les États-Unis cherchent à maintenir la Chine. Cette sorte de ségrégation est, en effet, l'une des raisons pour lesquelles la Chine continue à évoluer dans le sens de la violence et de l'hostilité au monde extérieur. Certes, lorsqu'on aura intégré la Chine dans la communauté internationale, on n'aura réglé aucun des problèmes que pose l'existence d'un grand État communiste dans cette région du monde, mais on aura peut-être créé les conditions lui permettant d'évoluer dans le sens de la modération.

Comme vous, nous avons l'impression d'un contraste entre la violence verbale de la Chine et le réalisme de son action. Ce dualisme ne résulte pas seulement de la crainte d'une guerre avec les États-Unis, mais aussi de la volonté de la Chine d'apparaître comme un élément positif dans les relations internationales.

Nos échanges économiques avec les Chinois, tout comme les vôtres, ont tendance à se développer. Nos relations culturelles en revanche connaissent certaines vicissitudes ; en effet, nos professeurs et nos étudiants n'ont pas pu rester en Chine[3], pour des raisons qui tiennent à la situation intérieure.

[1] Le 27 janvier 1964.

[2] Le 28 octobre 1924.

[3] Le télégramme de Pékin n°s 3082 à 3084 du 22 septembre 1966, non repris, fait part de la décision prise par les autorités chinoises demandant à tous les étudiants et chercheurs étrangers, présents en République populaire de Chine, de regagner leur pays d'origine dans un très bref

Quant aux relations politiques, il est bien évident que l'espèce d'hystérie qui caractérise la situation actuelle ne favorise pas les conversations.

M. Shiina. – Dois-je comprendre que, pour vous aussi et malgré les apparences, la politique étrangère chinoise demeure prudente et que par conséquent la menace n'est pas inquiétante ?

M. Couve de Murville. – Je pense comme vous qu'il existe une différence entre les actes et les paroles du gouvernement chinois, mais ceci ne veut évidemment pas dire que la Chine ne pose pas un grand problème au monde en général et à l'Asie en particulier.

M. Shiina. – Nous savons qu'un certain nombre d'États situés au pourtour de la Chine se sentent menacés.

M. Couve de Murville. – C'est bien naturel. Lorsque deux grands pays sont voisins, ils sont naturellement rivaux ; ceci est vrai de la Chine et de l'URSS. Lorsqu'un petit pays avoisine un très grand pays, il a tendance à se sentir menacé ; c'est le cas des pays du Sud-Est asiatique et même de l'Inde.

M. Shiina. – Ce sentiment de menace et la tension qui en résulte sont une des causes de l'instabilité dans les pays du Sud-Est asiatique. Comment, à votre avis, peut-on y remédier ?

M. Couve de Murville. – Depuis que le monde est monde, les États ont entretenu deux types de relations : ou bien ils ont utilisé la possibilité qu'ils avaient de se concerter, notamment par le canal des relations diplomatiques, ou bien ils se sont fait la guerre. En pratique, la première chose à faire, c'est donc d'établir des relations diplomatiques avec la Chine, afin qu'elle puisse parler avec les autres pays. Ceci fait, une sorte de *modus vivendi* devrait pouvoir s'établir entre les principales puissances de cette région, c'est-à-dire les États-Unis, l'URSS et la Chine, sans exclure les autres pays qui sont aussi des grandes puissances, à savoir le Japon, l'Inde et même l'Indonésie. Une telle situation ne peut s'établir que sur la base d'un équilibre des forces, c'est-à-dire sur la crainte de la guerre qui pourrait éclater si la situation venait à se modifier. C'est ce raisonnement qui commande notre position au sujet du Vietnam. Nous estimons que ce pays ne doit être ni un protectorat américain, ni un protectorat chinois, mais qu'il doit être indépendant.

M. Shiina. – J'ai l'impression que nous avons déjà abordé le problème du Vietnam. J'estime comme vous que cette question ne pourra être résolue que sur la base d'un équilibre des forces. Mais le problème essentiel consiste, à notre avis, à voir comment, dans l'immédiat, on peut rétablir la paix au Vietnam, compte tenu des facteurs qui prévalent actuellement.

délai. Il s'agit d'une décision à portée générale, prise dans le cadre de la révolution culturelle. Le 17 novembre, tous les étudiants français avaient rejoint la France. Se reporter à la note du 11 octobre 1966, non publiée, intitulée *Relations culturelles franco-chinoises*, faisant le point de la situation depuis l'établissement, en octobre 1965, du premier programme officiel d'échanges culturels entre les deux pays.

Nous pensons que les États-Unis n'ont pas l'intention de tirer de la guerre qu'ils font au Vietnam des bénéfices politiques ou de quelque autre nature. Nous croyons qu'ils la font pour garantir au Vietnam l'indépendance et la paix, et pour éviter de laisser se créer un précédent fâcheux en tolérant que la liberté puisse être mise en échec par la force. Les États-Unis se déclarent prêts à cesser les opérations militaires. Certains mettent en doute la sincérité des Américains, mais il est important de leur faire comprendre qu'ils se trompent. Il est encore plus important de faire comprendre au Nord-Vietnam qu'il doit renoncer à faire triompher sa cause par la guerre. La France a des relations avec le Nord-Vietnam[1]. Comment analyse-t-elle l'attitude du gouvernement de Hanoï et quels moyens voit-elle de l'amener à entrer en pourparlers ?

M. Couve de Murville. – Nous sommes en désaccord complet avec les États-Unis sur l'analyse de la situation et notamment sur les origines du conflit. J'ai évoqué ce sujet, il y a un mois, avec les dirigeants américains et je ne leur ai laissé aucun doute sur ce point. Il est évident que du désaccord qui existe entre nous au sujet de l'origine du conflit découlent des divergences en ce qui concerne les moyens de le régler.

Pour les États-Unis, le problème résulte de ce que le Nord-Vietnam a cherché à imposer au Sud un régime communiste. Les États-Unis sont intervenus pour défendre le Sud-Vietnam contre la menace communiste, à la demande même du gouvernement de Saigon. Nous pensons, quant à nous, que les choses se sont passées tout à fait différemment. Il existe un peuple vietnamien qui est actuellement divisé. Par suite de cette séparation, il existe aussi un peuple sud-vietnamien. Depuis les accords de Genève[2] une partie du peuple sud-vietnamien est en rébellion contre le gouvernement de Saigon et les États-Unis se sont installés au Sud-Vietnam pour prendre en quelque sorte la relève des autorités militaires françaises. Ils ont accordé leur appui au gouvernement Diem[3] ; puis, progressivement, les choses se sont envenimées, la subversion et les activités de guérilla ont augmenté. Au fur et à mesure de l'aggravation des événements, les Nord-Vietnamiens ont appuyé les rebelles du Sud. Puis les États-Unis ont accru de façon massive leur intervention. Du côté américain on a toujours donné à cette guerre une présentation, voire une couverture idéologique : il s'agirait de défense contre le communisme. Mais on constate que ceci aboutit peu à peu au résultat inverse. Au début il n'était pas question qu'un gouvernement communiste pût s'installer au Sud-Vietnam ; aujourd'hui, la chose paraît presque inévitable. Ce serait déjà un énorme progrès si les États-Unis acceptaient de reconnaître qu'ils se battent non contre le

[1] M. Jean Sainteny est le délégué général de France au Nord-Vietnam depuis 1954. M. François Simon de Quirielle est chargé, p. i., des fonctions de délégué général au Nord-Vietnam depuis janvier 1966.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettent fin à la première guerre d'Indochine.

[3] Ngo Dinh Diem (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

communisme, mais contre le Vietnam. On ne peut en effet mettre sur le même plan, d'une part, les Nord-Vietnamiens qui se sont infiltrés au Sud, de l'autre, les Chinois et les Américains. D'ailleurs, le gouvernement de Saigon n'est-il pas pour moitié composé de Nord-Vietnamiens ? et les éléments les plus anti-communistes du Sud-Vietnam ne sont-ils pas les catholiques venus du Nord ?[1]

Nous pensons que ce sont les grandes puissances et essentiellement les États-Unis qui portent les principales responsabilités dans cette affaire. La première chose serait donc de savoir ce que veulent les États-Unis. Le problème est-il pour eux d'avoir à Saigon un gouvernement à leur dévotion ? Si tel n'est pas le cas, s'ils sont prêts à accepter n'importe quel gouvernement, y compris un gouvernement communiste, pourquoi sont-ils dans ce pays ? S'ils sont prêts à accepter un gouvernement communiste issu d'une consultation contrôlée par les Nations unies, alors quel est le sens de cette guerre ?

Mais je reconnais que ce problème est maintenant difficile à régler. Un engrenage s'est peu à peu déclenché qui a abouti insensiblement et, jusqu'à un certain point, inconsciemment, à la guerre. Mais les États-Unis sont un grand pays, je ne pense pas qu'ils risqueraient une perte de prestige à faire cesser la guerre. Au contraire, l'Amérique y gagnerait la reconnaissance de l'opinion publique mondiale. S'il n'y a pas dans ce domaine de fait nouveau, la guerre continuera. Les États-Unis peuvent la faire longtemps et ils peuvent occuper pendant de longues années le Sud-Vietnam en imposant à Saigon un gouvernement de leur choix.

Quant à nous, nous ne pouvons rien faire de spécial auprès du gouvernement de Hanoï. Au nom de qui le ferions-nous ? On ne nous a rien demandé et, si l'on nous demandait d'intervenir encore faudrait-il que nous sachions quelle politique il s'agirait de faire et que nous soyons d'accord sur cette politique. J'ai dit tout cela aux Américains lorsque je les ai vus[2].

M. Shiina. – Je vous remercie de m'avoir fait part de vos conclusions, qui sont différentes des nôtres. Venant d'un pays qui a une connaissance profonde de cette région du monde, votre opinion nous intéresse beaucoup et nous ne manquerons pas d'y réfléchir. Puis-je, sur le même sujet, vous demander quelles seraient les préférences du gouvernement français pour l'une des trois éventualités suivantes :

– communisation complète de toute l'Indochine,

– neutralisation complète de la région,

– maintien du Cambodge et du Laos dans le « monde libre », même si le Vietnam devenait communiste.

[1] En 1954-1955.

[2] M. Couve de Murville a eu trois entretiens à Washington avec M. Rusk, deux le 3 octobre 1966, le premier portant essentiellement sur le Sud-Est asiatique, en particulier le Vietnam et le Cambodge, le deuxième concernant les problèmes de l'OTAN et le dernier le 4 octobre, touchant de nouveau le conflit vietnamien. Voir le télégramme de Washington n°s 5751 à 5766 du 4 octobre, publié ci-dessus.

M. Couve de Murville. – La réponse que je vais vous faire montre que notre désaccord est fondamental : nous pensons qu'il n'appartient pas au monde extérieur de définir quel doit être le régime du Sud-Vietnam.

J'essaierai cependant de répondre plus directement à la question posée. Je n'ai pas l'impression que, si le Vietnam était libéré, sa réunification s'ensuivrait immédiatement. Je crois qu'il existe entre le nord et le sud du Vietnam une opposition, voire une certaine hostilité. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous ne pensons pas que le Nord-Vietnam ait l'intention d'annexer le Sud. S'il existe par conséquent deux Vietnam pendant une durée assez longue, il est évident que le Nord-Vietnam ne changera pas de régime. Quelle sorte de gouvernement y aura-t-il alors au sud ? C'est à la population d'en décider. Si la consultation du peuple sud-vietnamien était intervenue il y a deux ou trois ans, il est clair que son choix n'aurait pas abouti à la constitution d'un gouvernement communiste. Aujourd'hui la chose est beaucoup moins sûre. Tout a joué au Sud-Vietnam en faveur des progrès du communisme et il est fort possible que, si la guerre se terminait et que le pays soit évacué, un gouvernement communiste s'installe à Saigon.

Est-ce là un danger épouvantable ? Il existe des gouvernements communistes à Varsovie ou à Prague, villes beaucoup plus proches de Paris que Saigon ne l'est de Tokyo. Peut-on définir aujourd'hui ce qu'est un gouvernement communiste ? Existe-t-il un monde communiste ? Y a-t-il de plus grands ennemis que la Chine et l'URSS ? Ce qui nous paraît important, ce n'est pas que le Vietnam – ou des deux Vietnam – vivent sous un régime communiste ou « démocratique », mais qu'ils soient indépendants. Or, existe-t-il un gouvernement plus soucieux d'indépendance à l'égard de Pékin que celui de Hanoï ?

Il est bien évident que le Vietnam, qu'il soit du nord ou du sud, n'aura pas un régime politique semblable à celui de la France ou des États-Unis. Ce qui est important c'est que ce pays ne soit pas placé sous la domination d'une puissance extérieure et en particulier de la Chine.

M. Shiina. – Je vous remercie de cette explication si franche, mais je me permets de rappeler qu'il existe en Asie quelques nations divisées, la Corée, la Chine et le Vietnam, et que pour cette raison, le Japon ne peut pas envisager le problème du communisme avec la même sérénité que la France. Le communisme n'a pas en Asie le même visage qu'en Europe. Il y provoque des réactions différentes.

M. Couve de Murville. – Ce qui vous inquiète en réalité en Asie, ce n'est pas le communisme, mais la puissance chinoise. Vos craintes seraient les même si la Chine était réunifiée sous l'autorité d'un gouvernement fort, même si ce gouvernement n'était pas communiste. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai toujours dit que le Vietnam ne devait être placé sous l'influence d'aucun pays et notamment pas sous celle de la Chine.

M. Shiina. – Il est vrai qu'il existe dans le monde diverses sortes de communisme. Ainsi, il nous semble que l'URSS mène sincèrement une politique de coexistence pacifique. Elle ne prêche pas la violence dans les

guerres de libération nationale. À l'égard du Japon, sa position est pragmatique. Au contraire, la Chine communiste se livre à une propagande fanatique en faveur de la révolution mondiale. Les personnalités chinoises qui viennent au Japon s'efforcent de répandre des idées révolutionnaires dans notre pays. Or, nous pouvons difficilement nous accommoder d'un communiste doctrinaire et expansionniste.

Je souhaiterais que nous examinions maintenant le problème de la coopération économique avec les pays du Sud-Est asiatique. Lors des précédentes consultations franco-japonaises[1], j'ai déjà indiqué ce que mon gouvernement entendait faire en tant que seul pays industrialisé de la région. Nous considérons que c'est là une tâche indispensable pour assurer la stabilité politique et le bien-être des peuples de la région. C'est dans cet esprit qu'a été organisée à Tokyo, en avril dernier, une conférence économique des pays du Sud-Est asiatique[2]. Celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère très franche et a permis de renforcer la solidarité de ces pays, qui ont un très vif désir de coopérer pour leur développement. Sur le plan bilatéral, le Japon leur a promis de leur accorder de nouveaux prêts ; des pourparlers sont en cours à ce sujet.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Indonésie, je voudrais souligner que le nouveau gouvernement de Djakarta[3] mène une politique très différente du précédent. Nous croyons qu'il a vraiment l'intention de faire de sérieux efforts en vue de son développement économique. Les rapports entre le Japon et l'Indonésie ne datent pas d'aujourd'hui. Déjà le précédent gouvernement indonésien avait demandé au Japon de l'aider à résoudre le problème de ses dettes. Nous lui avions répondu qu'avant de régler cette affaire, il convenait que Djakarta mette un terme à la confrontation avec la Malaisie[4] et reprenne sa place au sein de l'Organisation des Nations unies[5], ainsi qu'au Fonds monétaire international. Fort heureusement, ces gestes ont été faits par le nouveau gouvernement. Les conditions d'une coopération entre l'Indonésie et le Japon sont donc désormais remplies. La première réunion des créanciers du gouvernement indonésien s'est réunie récemment à Tokyo. Une deuxième réunion doit avoir lieu à Paris

[1] Les précédentes conversations franco-japonaises ont eu lieu les 20 et 21 juillet 1965, à Paris, et plus récemment, des entretiens se sont tenus à Tokyo le 29 septembre 1966. Se référer à *D.D.F.*, 1965-II, n°s 15, 20, 60.

[2] La conférence économique des pays du Sud-Est asiatique s'est tenue à Tokyo les 6 et 7 avril 1966.

[3] Le 12 mars 1966, le général Suharto provoque un putsch militaire, se fait attribuer les pleins pouvoirs par le président Soekarno, met en état d'arrestation quinze ministres, dont M. Subandrio, ancien ministre indonésien des Affaires étrangères et proclame la mise hors la loi du parti communiste. Se référer à la dépêche de Djakarta n° 157/AS du 15 mars 1966, intitulée *L'Armée intervient* et à la note du 16 mars analysant les événements du 12 mars à Djakarta. Ces documents ne sont pas publiés.

[4] Le 12 août 1966 est signé l'accord de Bangkok mettant fin au conflit entre l'Indonésie et la Malaysia. Le prétexte de la confrontation décidée par le gouvernement de Djakarta, en septembre 1963, avait été la constitution de la Malaysia. Ce nouvel État avait intégré, sous son autorité, les territoires du nord de Bornéo, dont la partie centrale et méridionale appartient à l'Indonésie.

[5] Le 20 septembre 1966, l'Indonésie reprend sa place à l'ONU, qu'elle avait quittée le 20 janvier 1965.

en décembre. Au cours de cette nouvelle conférence seront examinés les problèmes de la consolidation des dettes indonésiennes, du moratoire et de l'octroi de crédits au gouvernement indonésien.

L'aide que l'on envisage d'accorder à l'Indonésie est destinée au redressement économique de ce pays. Nous souhaitons évidemment que la France participe à cet effort de coopération internationale. Lors du voyage que je viens d'effectuer dans quatre pays de l'Asie du Sud-Est, je me suis notamment arrêté en Indonésie et j'ai eu des entretiens avec le général Suharto et le général Nasution. Ces personnalités sont décidées à mener à bien leurs efforts de relèvement économique. Elles ont déjà établi des programmes et ont manifestement une ferme volonté d'aboutir.

M. Couve de Murville. – J'estime, comme vous, que des changements politiques importants viennent de se produire en Indonésie. J'espère que c'est pour s'orienter dans la bonne direction et notamment vers une meilleure gestion économique. J'ai vu M. Malik[1] à New York et j'ai l'impression que les Indonésiens sont en effet très conscients de leurs problèmes économiques et décidés à s'organiser de manière à les résoudre. Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne l'analyse de la situation dans ce pays : j'espère que la France pourra, comme le Japon, adopter en décembre une attitude positive lors de la conférence des créanciers.

M. Shiina. – J'aimerais connaître votre avis sur la situation politique en Europe et la question de la non-dissémination des armes nucléaires.

M. Couve de Murville. – En ce qui concerne l'Europe, nous estimons depuis un certain temps que la situation dans ce continent tend à se stabiliser. Les menaces de conflit s'estompent et l'on peut envisager les choses avec plus de sérénité. C'est ce que l'on a appelé la « détente ».

Le jugement que nous portons sur la politique soviétique s'apparente, semble-t-il, à celui que vous portez vous-même. La disparition de Khrouchtchev[2] est sans doute une raison occasionnelle de l'évolution de la politique soviétique. Il y avait, en effet, chez ce personnage des éléments d'imprévu qui défiaient l'analyse. Les autres causes de l'évolution de la diplomatie soviétique sont plus profondes. D'une part, l'équilibre nucléaire qui s'est établi entre l'URSS et les États-Unis inspire aux deux adversaires une prudence salutaire. En outre, le différend sino-soviétique incite l'URSS à plus de souplesse vers l'Ouest. Enfin et surtout, la Russie a été très bien servie après la guerre et l'on voit mal ce qu'elle pourrait demander de plus. Toute tentative de sa part pour augmenter ses avantages dans cette direction bute sur le problème allemand. Sa seule préoccupation de ce côté paraît d'ailleurs être d'éviter que l'Allemagne n'entraîne un jour les États-Unis dans un conflit dirigé contre elle. C'est sur cette analyse que repose notre politique à l'égard de l'URSS et des pays de l'Est, notre but étant

[1] Adam Malik, ancien ambassadeur de l'Indonésie à Moscou, ancien ministre – coordinateur pour la mise en œuvre de l'Économie guidée, un des *leaders* du parti Murba, est le nouveau ministre des Affaires étrangères et des relations économiques extérieures.

[2] Le 14 octobre 1964. Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n°s 136, 138, 141, 155.

de favoriser cette détente et peut-être, si celle-ci progresse effectivement, d'aborder un jour le règlement européen, c'est-à-dire le problème allemand. Telle est la philosophie de notre politique. Les événements jusqu'à présent ont assez bien confirmé nos prévisions.

Les problèmes nucléaires sont très importants et il est normal que le Japon y soit particulièrement sensible. Je tiens à déclarer que nous sommes hostiles à l'arme atomique et que le vrai problème du monde actuel – la clé du désarmement – c'est la suppression de l'arme atomique. Sans doute direz-vous que cette affirmation est en contradiction avec notre politique. Ma réponse sera simple : aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'accord sur le désarmement, il est bon que nous ayons des bombes atomiques, ne serait-ce que pour obliger les autres détenteurs de cette arme à s'engager dans la voie du désarmement.

Quant à la dissémination, tout le monde y est opposé : ceux qui ont déjà des bombes atomiques, comme ceux qui ont les moyens d'en avoir. Mais peut-être parmi ces derniers certains sont-ils moins convaincus que d'autres. Je pense à l'Inde, à la Suède. Ceux-là ont tendance à dire qu'il ne faut pas parler seulement de non-dissémination, mais aussi de désarmement atomique. C'est là une position raisonnable mais qui, comme toute position raisonnable, n'a guère de chance de succès. En fait la discussion se déroule entre l'URSS et les États-Unis. L'Allemagne est le seul point de désaccord entre ces deux pays. L'URSS entend interdire l'accès des pays tiers (c'est-à-dire de l'Allemagne) à l'arme atomique. Les États-Unis ne veulent pas davantage que l'Allemagne puisse disposer de l'arme atomique, mais ils souhaitent cependant pouvoir donner au gouvernement de Bonn une satisfaction d'ordre psychologique. La discussion se poursuit et a fait, semble-t-il, des progrès. Si l'URSS et les États-Unis se mettent d'accord, il y aura un traité de non-dissémination mais, encore une fois, à notre avis, cette méthode n'est pas la bonne. Le véritable problème, c'est l'existence des armes atomiques et leur possession par certains pays beaucoup plus que leur dissémination. Il est bien plus dangereux que l'arme atomique soit entre les mains de la Chine, de l'URSS et des États-Unis qu'entre celles de l'Égypte, de l'Inde, de la Suède ou d'Israël. En effet, une guerre mondiale est plus dangereuse qu'une guerre locale. Or les moyens des petits pays ne leur permettent de faire que des guerres locales tandis qu'un conflit déclenché par les Grands peut conduire à la destruction du monde. Vous devez être particulièrement sensibles à ce danger, au moment où la Chine se donne un armement atomique.

En conclusion, nous sommes en faveur de la non-dissémination mais, à nos yeux, là n'est pas le problème fondamental. Or, on tente de masquer celui-ci par des questions secondaires : interdiction des expériences, non-dissémination. Nous sommes prêts quant à nous à renoncer du jour au lendemain à l'arme atomique si tous les autres pays en font autant.

M. Haguiwara[1]. – Si un accord est conclu entre l'URSS et les États-Unis, la France le signera-t-elle ?

[1] Toru Haguiwara, ambassadeur du Japon à Paris depuis 1961.

M. Couve de Murville. – Nous verrons.

M. Shiina. – Je souhaiterais dire un mot des relations économiques franco-japonaises. Sur le plan privé, les contacts se sont récemment multipliés entre personnalités françaises et japonaises et ceci est une bonne chose. Au contraire, les négociations annuelles qui se déroulent dans le cadre de l'accord de 1963 ont pris un tour qui, à notre grand regret, ne nous paraît pas satisfaisant. Nos échanges ne se développent pas autant avec la France qu'avec l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. Les discussions qui sont intervenues au printemps dernier[1] ne se sont pas soldées par des résultats positifs. Il importe de renforcer de part et d'autre les mesures de libération et, compte tenu de l'ouverture prochaine des négociations tarifaires multilatérales de Genève, il conviendrait d'entamer plus tôt que prévu (soit en novembre ou en décembre) des négociations bilatérales dont l'objet serait d'aboutir à un accord d'une durée de deux ou trois ans tendant à éliminer les restrictions quantitatives qui sont encore appliquées en France.

M. Couve de Murville. – Il est vrai que les négociations du printemps n'ont pas conduit à des résultats très satisfaisants. Mais il convient, dans les affaires commerciales, de ne pas perdre de vue la règle de la réciprocité. Il existe des problèmes des deux côtés : il y a des produits contingentés au Japon comme en France et si nous n'avons pas abouti au printemps, c'est pour des raisons qui tiennent à l'une et à l'autre partie. Je crois pouvoir dire que nous aurions été d'accord pour aller plus loin dans la voie des libérations s'il y avait eu des contreparties suffisantes du côté japonais. Les négociations bilatérales de cette nature sont toujours malaisées. Il s'y est encore ajouté, depuis lors, certaines petites difficultés que vous connaissez bien.

Si j'ai bien compris la proposition que le gouvernement japonais nous a faite, il s'agirait d'anticiper et de conclure à la fin de l'année un accord, valable un ou deux ans. C'est là une proposition qui mérite considération et nous sommes en train de l'étudier avec les ministres compétents. Je ne suis pas aujourd'hui en mesure de vous donner une réponse à ce sujet, mais j'espère pouvoir le faire très prochainement par l'intermédiaire de l'ambassade.

Nous souhaitons donner plus de vie à nos rapports commerciaux. J'y attache personnellement beaucoup d'importance ainsi qu'à toute autre forme de coopération, industrielle ou autre, entre nos deux pays. Il importe de créer des habitudes, des courants nouveaux. En effet, nos relations économiques n'étaient pas très étroites dans le passé.

M. Shiina. – Je partage entièrement votre point de vue et souhaite en effet que se développent ces courants et ces habitudes.

[1] Les négociations commerciales franco-japonaises se sont déroulées à Tokyo du 13 mai au 10 juin 1966. Voir la note de M. Charles Torres, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 15 juin 1966, non reproduite, faisant le point de la question.

M. Couve de Murville. – La négociation tarifaire de Genève[1] est très complexe. Nous avons le souci d'aboutir à des résultats concrets. C'est dans le domaine agricole que se pose l'une des plus grandes difficultés, mais ceci concerne peut-être moins le Japon. Quoi qu'il en soit, chacun devra y mettre du sien.

M. Shiina. – Le volet agricole de la négociation de Genève intéresse aussi le Japon.

M. Couve de Murville. – En effet, vous êtes importateurs et la question des prix vous intéresse aussi… mais peut-être pas dans le même sens que nous !

M. Shiina. – C'est vrai, mais nous sommes aussi producteurs et nous avons un problème paysan. Une proportion importante de la population japonaise vit sur la terre. Les députés de ces régions sont influents.

M. Couve de Murville. – Vous avez raison. D'ailleurs dans tous les pays, la majorité est fonction des représentants paysans.

Après avoir échangé des remerciements, les deux ministres concluent que ces consultations bilatérales sont utiles et doivent être poursuivies. Ils se mettent d'accord sur les termes du communiqué final et conviennent que la prochaine réunion se tiendra à Tokyo en 1967.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

335

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chodron de Courcel, ambassadeur de France à Londres

T. nos 2233 à 2238. *Paris, 7 novembre 1966, 11 h. 53.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme nos 4491 à 4496[2].

Il va de soi que nous ne pouvons nous désintéresser du sort de réserves pétrolières sur lesquelles la Compagnie française des pétroles possède des droits, et dont l'exploitation présente une grande importance pour l'économie de l'Europe occidentale et de la France en particulier.

[1] Les négociations du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*), dites encore *Kennedy Round*, se sont ouvertes à Genève le 4 mai 1964.

[2] Le télégramme nos 4491 à 4496 adressé le 2 novembre 1966 par Londres à Paris rend compte d'une conversation entre le ministre conseiller de l'ambassade de France et Sir Roger Allen, sous-secrétaire d'État suppléant, au sujet des pétroles d'Iran. Devant les exigences de plus en plus pressantes du gouvernement iranien, le *Foreign Office* envisage de régler l'affaire par la voie diplomatique et souhaite un front uni des gouvernements intéressés et des compagnies pétrolières. Pour l'Angleterre, l'affaire est autant économique que politique, le gouvernement iranien cherchant à augmenter ses ressources pour financer l'expansion économique et la mise en état de la Défense ; Sir Allen pense que l'attitude de l'Iran est une conséquence de l'interruption de l'aide américaine. Il conviendrait que cette aide reprenne, au moins partiellement, pour éviter que le Shah ne se jette dans la dépendance de l'URSS.

Comme le gouvernement britannique, le gouvernement français souhaite vivement que les gouvernements intéressés et les compagnies pétrolières membres du *consortium*[1] se comportent de manière telle que le gouvernement iranien ne puisse s'imaginer pouvoir tirer parti de divergences, réelles ou apparentes, qu'il croirait discerner entre leurs positions respectives.

C'est un fait cependant que certains mécanismes internes du *consortium*, et notamment les règles d'enlèvement[2], ne répondent plus aux exigences de la situation actuelle et constituent un obstacle à la coopération, tant du *consortium* et la NIOC[3] que des compagnies membres entre elles.

Il appartient, selon nous, aux gouvernements dont relèvent les compagnies intéressées de faire comprendre à celles-ci qu'il n'est pas possible d'aller au devant d'un conflit politique majeur en défendant des dispositions de caractère restrictif qui limitent artificiellement la production iranienne et qui ne sont pas de l'intérêt commun de tous les associés.

La production pétrolière iranienne pourrait être en effet sensiblement accrue, et par là même la voie ouverte à un règlement du conflit qui oppose le *consortium* au gouvernement de Téhéran, si le *consortium* consentait à se doter lui-même de règles plus souples qui permettent à chacun de ses membres de déterminer le volume de ses enlèvements en fonction de ses besoins propres, au lieu de voir ce volume rigoureusement limité par des programmes fondés sur des considérations étrangères aux intérêts, aussi bien de certaines des compagnies membres du *consortium* que de l'Iran.

Si une révision dans ce sens des règles de fonctionnement du *consortium* apparaît nécessaire, le gouvernement français n'en méconnaît pas pour autant les aspects politiques de l'affaire. Il pense comme le gouvernement britannique que l'interruption de l'aide américaine, interprétée par les autorités iraniennes comme une action délibérée des États-Unis pour faire obstacle à l'exécution de leur plan d'équipement, est à l'origine du ressentiment qui explique, si elle ne la justifie pas, l'attitude du gouvernement iranien. C'est pourquoi le gouvernement français, en approuvant l'accord récemment conclu entre l'ERAP et la NIOC[4], et en ouvrant de larges crédits, au gouvernement iranien[5], a tenu, pour sa part, à marquer l'intérêt qu'il porte à la mise en valeur de l'Iran et à y contribuer dans la meure de ses

[1] Au sujet du *consortium*. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 353 du 24 mai 1966.

[2] Depuis janvier 1966, le gouvernement de Téhéran presse le *consortium* des compagnies pétrolières en Iran d'augmenter sa production de 17 % par an pendant quatre ans. Cette demande va à l'encontre des réalités économiques et industrielles ; parmi les difficultés rencontrées, les modalités d'enlèvement d'un tonnage d'huile supérieur à celui qui résulte pour les compagnies de leur part dans les actifs, sont telles que le prix payé par chaque membre du *consortium* est prohibitif, ce qui empêche les accroissements de production. Les règles d'enlèvement ne répondent donc plus à la situation actuelle.

[3] NIOC ou compagnie nationale des pétroles iraniens.

[4] L'accord entre l'ERAP (entreprise de recherches et d'activités pétrolières, établissement public français) et la NIOC est signé le 27 août 1966.

[5] À l'occasion de la conclusion du protocole pétrolier entre l'ERAP, compagnie française et la NIOC, un crédit de quatre cents millions de francs est consenti en septembre 1966. Ce crédit est presque entièrement affecté au financement du gazoduc transiranien.

moyens. Il est clair que toute mesure d'aide à l'Iran, qui serait prise par l'un ou l'autre des gouvernements desquels relèvent les compagnies membres du *consortium*, contribuerait efficacement à un règlement du conflit.

En réponse à la communication de Sir Roger Allen, vous voudrez bien, en vous inspirant de ce qui précède, éclairer le *Foreign Office* sur notre position. Vous ajouterez que, retenant la suggestion qui vous a été faite, nous sommes disposés à poursuivre les échanges de vues sur la question par la voie diplomatique.

(Iran, Economie, commerce, pétrole)

336

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1948/EU. *Moscou, 8 novembre 1966.*

a.s. de l'éventualité d'une rupture des relations diplomatiques entre Moscou et Pékin

J'ai rendu compte par télégramme, le 28 octobre[1], de la note de protestation du MID remise la veille au chargé d'Affaires de Chine, à propos des manifestations qui s'étaient déroulées le 23 octobre devant l'ambassade d'URSS à Pékin.

Dans cette communication, dont le Département voudra bien trouver ci-joint la traduction intégrale[2], il était dit notamment que « de ces nouvelles provocations…, on retire la nette impression que les violations les plus grossières des principes universellement admis des relations entre États ainsi que des normes élémentaires du droit international et de l'immunité des représentations diplomatiques deviennent dans la République populaire chinoise une sorte d'habitude ». Les autorités chinoises se voyaient invitées en conclusion à « prendre des mesures urgentes et efficaces afin que cessent les désordres autour de l'ambassade soviétique et que soient assurées les conditions normales nécessaires à son fonctionnement ».

On pouvait être tenté de tirer de ces formules, par un raisonnement *a contrario*, la conclusion que si les manifestants chinois, persistant dans cette « sorte d'habitude », continuaient d'empêcher le « fonctionnement normal » de l'ambassade, le gouvernement soviétique pourrait être amené à mettre fin à ce fonctionnement, c'est-à-dire à rompre les relations

[1] Dans ce télégramme n°s 4864 à 4866, non repris, M. Wormser signale la protestation des autorités soviétiques auprès de Pékin et précise qu'elle fait suite (et se réfère) à la protestation déjà formulée pour des faits de même genre le 26 août 1966 dont il a rendu compte à l'époque par télégramme n° 3994.

[2] Cette traduction n'est pas reproduite.

diplomatiques avec la Chine populaire. Aussi bien, au même moment, un diplomate de l'Est en poste à Washington confiait-il à un collègue français que « s'il avait à exprimer une opinion personnelle, il n'hésiterait pas à dire qu'on pouvait s'attendre à une rupture prochaine des relations diplomatiques entre l'Union soviétique et la Chine populaire » (communication de Washington du 25 octobre). M. Paye, de son côté, était conduit par la désinvolture des autorités chinoises vis-à-vis de l'ambassade soviétique, à « se demander si l'on ne cherchait pas délibérément, du côté chinois, à pousser les Soviétiques à rompre les relations diplomatiques avec la RPC… » (communication de Pékin du 27 octobre).

Précisément parce que les Chinois peuvent la souhaiter, il paraît cependant douteux, tout bien considéré, que l'on en vienne ici à prendre une telle décision – à moins d'incidents d'une gravité telle qu'ils ne laisseraient pratiquement pas d'autre issue. On ne voit pas en effet quel avantage on pourrait attendre, du côté soviétique, d'une rupture dont on prendrait l'initiative, hormis la satisfaction toute négative de soustraire les représentants de l'URSS à Pékin à de nouveaux affronts, certes pénibles pour leur amour-propre et dommageables pour leur prestige, mais d'une portée malgré tout limitée ; rompre pour éviter des incidents plus graves, ce serait somme toute sauter à l'eau par peur de la pluie.

Les inconvénients que présenterait, du point de vue de Moscou, une décision de ce genre sont en revanche évidents.

Ce serait renoncer à tout moyen de communication directe avec un État de quelque 700 millions d'individus, avec lequel l'Union soviétique a des frontières communes de plusieurs milliers de kilomètres, à un moment où les grandes puissances se montrent au contraire soucieuses d'établir entre elles des « fils directs » qui peuvent être, entre autres, des instruments de « dissuasion ». Au temps des missiles à charges nucléaires – et la Chine ne vient-elle pas, pour sa part, de lancer le premier ? – la rupture des relations diplomatiques apparaît comme une mesure périmée.

D'autre part, il y aurait dans une rupture entre l'Union soviétique et la Chine, aux yeux du monde socialiste dont les deux pays sont, de loin, les membres les plus puissants, un élément de scandale dont les conséquences politiques, je dirais presque morales, pourraient être lourdes à porter pour celui des deux qui en prendrait la responsabilité. De ce point de vue, une rupture n'aurait d'avantage pour Moscou que si elle pouvait refaire l'unité du « camp socialiste » contre la seule Chine. Mais si un tel résultat paraît tout à fait douteux, même dans le cas où la rupture serait le fait de Pékin, combien plus improbable serait-il encore si l'initiative venait de Moscou. Peut-on imaginer que les Cubains, les Roumains, les Coréens et enfin les Vietnamiens viennent à rompre avec la Chine pour imiter l'exemple des Soviétiques, même si la décision de ces derniers paraissait indiscutablement justifiée par les usages internationaux ? Tout porte au contraire à penser qu'une rupture des relations diplomatiques entre Moscou et Pékin consacrerait l'éclatement du « camp socialiste » et c'est un résultat qu'on ne peut pas souhaiter ici, où le « renforcement de la cohésion » dudit camp est un slogan quotidien.

Enfin, une telle rupture aurait des répercussions pratiques extrêmement graves pour le Vietnam qui, pour autant qu'on puisse le savoir, continue de recevoir via la Chine, en dépit de nombreuses difficultés, l'essentiel de l'aide militaire qui lui vient des autres pays socialistes.

Dans la phase de radicalisme que traverse actuellement la politique chinoise, on peut à la rigueur imaginer que Pékin, non content de souhaiter la rupture avec Moscou finisse par en prendre la responsabilité – encore qu'une telle hypothèse se concilie mal avec la prudence et la patience dont témoignent dans les faits les dirigeants chinois. Mais que la décision vienne de Moscou, que le Kremlin accepte ainsi de paraître justifier toutes les attaques de la propagande chinoise concernant sa « collusion avec les Américains », sa « trahison du camp socialiste »… il y faudrait, semble-t-il, des événements qui échappent à la prévision. On peut au surplus penser qu'une décision de ce genre, si elle était envisagée par certains des dirigeants soviétiques, soulèverait de profonds remous au sein du Politburo.

Pour toutes ces raisons, il semble plus probable que les relations sino-soviétiques continueront d'empirer, sur le plan des partis comme entre les États, sans que de part ni d'autre on en vienne pour autant à trancher les derniers liens. Je serais tenté d'en trouver la confirmation dans le fait que les cérémonies du 7 novembre ont été l'occasion – dans les discours de M. Pelsche[1] et du maréchal Malinovsky – d'attaques contre la Chine sanctionnées par le départ ostentatoire du chargé d'Affaires chinois, mais qu'au même moment l'Agence *Tass* signalait la signature à Pékin d'un protocole sur la coopération scientifique et technique entre l'Union soviétique et la Chine.

(Chine, Relations avec l'URSS)

337

NOTE

La non-prolifération des armes nucléaires devant la commission politique des Nations unies

N.[2] *Paris, 8 novembre 1966.*

Après que la résolution soviétique sur la non-prolifération des armes nucléaires[3] ait été définitivement adoptée par 110 voix, dont celle de la France, la commission politique de l'ONU sera sans doute appelée à se

[1] Arvid Ianovich Pelsche, membre du Politbureau et président de la commission pour le contrôle du Parti au comité central.

[2] Cette note porte en marge la mention manuscrite : « M. Mattei. Le Ministre s'est prononcé pour l'abstention sur ces deux projets ». André Mattei, ministre plénipotentiaire, est chargé du Désarmement à la direction des Affaires politiques.

[3] Voir la note du 24 octobre 1966 publiée plus haut, le projet de résolution soviétique y est résumé dans les notes.

prononcer dans la journée du 9 novembre sur deux autres projets de résolution intéressant le même problème :

1. *Un projet présenté par les États non-alignés*[1] sur le point de l'ordre du jour intitulé « Non-prolifération des armes nucléaires – Rapport de la conférence du comité des Dix-Huit puissances ».

Ce projet, pour lequel il a déjà été donné à notre délégation instruction de ne pas participer aux débats et de s'abstenir au moment du vote, paraît également assuré d'une quasi unanimité. Il prend acte du rapport du comité des Dix-Huit et renvoie à cet organisme le soin de poursuivre la négociation du traité. Il contient en outre une clause « invitant les puissances nucléaires à donner l'assurance qu'elles n'utiliseront ni ne menaceront d'utiliser l'arme nucléaire contre des États ne la possédant pas ». Cette disposition reste controversée dans sa forme actuelle qui ne convient à aucune des deux grandes puissances nucléaires[2]. Des efforts sont tentés pour que la résolution se contente de renvoyer au comité de Genève le problème de la sécurité des non-nucléaires.

2. *Un projet de résolution pakistanais*[3] portant sur le même point de l'ordre du jour et tendant à la convocation, l'an prochain, d'une conférence des non-nucléaires qui devrait déterminer une ligne commune à ces États.

Une note du service du Désarmement en date du 4 octobre[4], rédigée à la suite d'une démarche de l'ambassade pakistanaise nous mettant au courant des intentions de son gouvernement, suggérait que notre délégation s'abstint si cette affaire donnait effectivement lieu au vote d'un projet de résolution. De nombreuses délégations se montrent très réservées à l'égard de la proposition pakistanaise dont le sort est encore incertain. Il serait opportun cependant, le Pakistan paraissant décidé à maintenir son projet, que notre délégation reçût des instructions sur l'attitude qu'elle devra adopter à son égard.

(Désarmement, problèmes nucléaires, non-prolifération des armes nucléaires)

[1] Voir la note du 24 octobre 1966 publiée plus haut, le projet des États non-alignés est résumé dans les notes. Ces États ont toutefois ajouté à leur texte initial un paragraphe demandant aux puissances nucléaires de s'engager « à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser l'arme nucléaire contre des États ne la possédant pas ». Voir la note du service du désarmement du 2 novembre 1966 non publiée.

[2] En déterminant son attitude à New York, la France devra tenir compte des réactions qu'elle pourrait susciter chez les non-alignés dans le cas où elle déciderait de s'abstenir à l'égard du projet des non-alignés après avoir soutenu le projet soviétique. Voir la note du service du Désarmement du 2 novembre 1966 non publiée.

[3] Voir la note du 24 octobre 1966 publiée plus haut. Le projet pakistanais est résumé en note.

[4] Au sujet de la note du 4 octobre 1966 voir la note du service du Désarmement en date du 24 octobre 1966 publiée ci-dessus. La note du 4 octobre est résumée dans l'avant-dernière note de ce document.

338

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES (SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Situation au Cambodge

N. n° 561/CLV[1]. *Paris, 8 novembre 1966.*

Depuis deux mois la situation politique intérieure est caractérisée au Cambodge par une certaine confusion.

Les élections législatives du 11 septembre furent entachées de nombreuses irrégularités qui provoquèrent de vives discussions lors de la validation des mandats des députés. L'Assemblée nationale issue de cette consultation diffère très sensiblement de la précédente : nombre d'hommes politiques chevronnés n'ont pas été réélus et ont été remplacés par des hommes plus jeunes, plus dynamiques et souvent aussi plus marqués à gauche.

Chargé par l'Assemblée nationale de former un nouveau gouvernement en remplacement du ministère du prince Kantol[2] qui, conformément à la constitution, était démissionnaire, le lieutenant-général Lon Nol[3] eut quelque mal à constituer son équipe : il se heurta, en effet, au refus de personnalités de premier plan, M. Son Sann[4] en particulier.

La composition du gouvernement qu'il mit sur pied, et qui fut investi par la Chambre le 22 octobre[5], a suscité une certaine surprise dans la mesure où la plupart des hommes politiques désignés sont connus pour leurs tendances conservatrices et où plusieurs d'entre eux n'ont pas la sympathie du prince Sihanouk.

Volontairement, celui-ci n'avait eu aucune part dans la constitution du ministère ; contrairement à une tradition vieille de 19 ans, et à la lettre de la constitution, selon lesquelles le Roi, ou à défaut le chef de l'État, désigne le nouveau cabinet, le Prince avait laissé ce soin à l'Assemblée nationale. Mécontent du choix de cette dernière, il décidait, en sa qualité de président du *Sangkum*[6], dès le 24 octobre, de créer un contre-gouvernement[7] chargé

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques Posier, secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département depuis février 1966.

[2] Prince Norodom Kantol, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Cambodge, du 6 octobre 1962 au 24 octobre 1966.

[3] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963, puis Premier ministre à partir du 24 octobre 1966.

[4] Son Sann, gouverneur de la Banque nationale du Cambodge depuis 1955, conseiller privé du prince Sihanouk depuis 1962, vice-président du Conseil des ministres et ministre coordinateur des Affaires économiques, financières et de la planification du 7 mai 1965 au 24 octobre 1966.

[5] En fait le 24 octobre 1966.

[6] *Sangkum reastr niyum*, « Communauté socialiste populaire », mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh n°s 1429 à 1437 du 4 novembre 1966.

de suivre et de contrôler la gestion gouvernementale. Cet organisme, fort du soutien du chef de l'État, s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de zèle et n'hésita pas à multiplier les attaques personnelles contre les membres du ministère, créant ainsi un profond malaise. Jugeant impossible de gouverner dans ces conditions, le lieutenant-général Lon Nol offrait sa démission le 4 novembre, deux semaines après avoir été investi, au prince Sihanouk. Celui-ci la refusait et demandait à tous de rester en place jusqu'au prochain congrès national du *Sangkum*, qui pourrait se réunir au début du mois de décembre.

Dans le domaine de la politique internationale, l'amélioration des relations entre le Cambodge et la Thaïlande paraît compromise et les chances de succès de la mission de M. de Ribbing[1], envoyé personnel de M. Thant, semblent faibles. Les deux parties demeurent en effet sur leurs positions : Phnom Penh subordonne la reprise de relations normales à la reconnaissance de ses frontières par la Thaïlande, Bangkok demande le rétablissement des relations diplomatiques sans condition préalable.

Le prince Sihanouk a annoncé le 3 novembre qu'une conférence se tiendrait à Phnom Penh, dans le courant du mois, entre lui-même, M. Pham Van Dong, Premier ministre de la RDVN, et M. Nguyen Huu Tho[2], président du FNL. Ce projet[3] s'inscrit en réaction non seulement contre la conférence de Manille[4], mais aussi contre la réunion de New-Delhi[5], dont les participants, selon le Prince, se sont cru autorisés à parler au nom du Tiers Monde « sans tenir aucun compte dans leurs délibérations du point de vue des premiers intéressés au conflit vietnamien ».

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978)

[1] Herbert de Ribbing, diplomate suédois nommé en août 1966 représentant personnel du secrétaire général de l'ONU, U Thant, dans le litige entre la Thaïlande et le Cambodge.

[2] Nguyen Huu Tho, président du Front national de Libération sud-vietnamien depuis 1961.

[3] Ce projet de conférence, confirmé le 19 novembre 1966 par le prince Sihanouk, ne se réalisera pas.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 550/CLV du 26 octobre 1966.

[5] Le 24 octobre 1966 à New Delhi, Tito, Nasser et Indira Gandhi lancent un appel en faveur de l'arrêt immédiat des bombardements américains et demande que le FNL sud-vietnamien soit reconnu comme l'une des principales parties dans les négociations.

339

NOTE

Les relations franco-ghanéennes

N. *Paris, 9 novembre 1966.*

1. Jusqu'au coup d'État du 24 février 1966[1] les relations franco-ghanéennes ont été franchement mauvaises. Le mysticisme révolutionnaire et panafricain de l'homme[2] qui présidait aux destinées du premier État noir indépendant de l'après-guerre avait conduit Accra à adopter à notre égard des positions intransigeantes[3] et vis-à-vis de nos partenaires francophones d'Afrique un comportement qui mettait en cause leur souveraineté et leur intégrité territoriale[4].

Au lendemain de la guerre d'Algérie toutefois, le président N'Krumah, visiblement frappé par le caractère libéral de notre politique de décolonisation, avait paru soucieux de normaliser ses relations avec nous. Que son attitude ait été dictée par l'admiration qu'il portait au général de Gaulle ou par des considérations tactiques (désarmer la méfiance de ses voisins) le fait est qu'il multiplia en 1964 et 1965 les attentions et les prévenances à notre égard[5]. Mais ces approches restèrent sans effet, l'homme n'inspirant pas confiance et n'ayant pris aucune disposition pour tenter d'améliorer les relations de son pays avec ses voisins francophones.

2. Le régime militaire né du coup d'État a très rapidement manifesté qu'il cherchait à rompre catégoriquement avec le passé et à donner à sa politique étrangère une orientation diamétralement opposée. L'un de ses premiers soins fut de réconcilier le Ghana avec les États francophones limitrophes. Toute une série de mesures pratiques de réelle portée fut, à cette fin, adoptée : remise d'opposants au Niger et au Cameroun, expulsion des autres ;

[1] Le coup d'État du 24 février 1966 donne le pouvoir au Conseil national de la Libération. Voir plus haut le télégramme de Paris à Accra du 9 octobre 1966 et *D.D.F.*, 1966-I, n° 186.

[2] Il s'agit du président Kwame N'Krumah, homme politique ghanéen, Premier ministre de la Côte de l'Or en 1952, puis du Ghana indépendant en 1957 et le premier président de la République du Ghana ; il est renversé par le coup d'État du 24 février 1966.

[3] Note du rédacteur : « notamment sur la question algérienne et les expériences atomiques au Sahara ».

[4] Note du rédacteur : « soutien aux mouvements nationalistes sanwi, sawaba et de l'Union des Populations du Cameroun, entraînement de *freedom fighters*, tentatives de subversion ».

[5] Note du rédacteur : « *félicitations très chaleureuses* à l'occasion de la reconnaissance du régime de Pékin ; mission à Paris de M. Kotjo Botsio, ministre des Affaires étrangères ; envoi au général de Gaulle de la traduction française des principaux ouvrages de l'*Osagyefo* ; éloge du général de Gaulle *le seul qui comprenne vraiment l'Afrique* et rappel de *l'immense contribution du gouvernement français à l'émancipation des pays en voie de développement* ; invitation de M. Habib Deloncle au Ghana à laquelle il ne fut d'ailleurs pas donné suite ». Au sujet de la mission à Paris de M. Kotjo Botsio, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 240. Osagyefo est le conquérant, le parfait, le suprême : Kwame N'Krumah, grâce à qui l'Afrique prend de l'influence dans le monde. Le *sawaba* est un mouvement de dissidence au Nigeria, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 198. Michel Habib-Deloncle est secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966.

fermeture des camps d'entraînement ; réouverture des frontières avec le Togo et la Côte d'Ivoire ; reconnaissance officielle de la frontière voltaïque contestée par l'ancien régime ; établissement de liaisons téléphoniques directes avec Abidjan et Ouagadougou ; échange de missions militaires[1].

Toutes ces décisions de rapprochement furent très favorablement enregistrées par le groupe des États francophones. Les présidents Houphouët-Boigny[2] et Senghor[3] s'en félicitèrent publiquement.

Sur le plan politique, aucune entrave ne s'oppose donc plus à un resserrement de nos liens avec le Ghana.

3. La réserve grandissante dont nous avions dû faire preuve à l'égard du régime de M. N'Krumah n'a cependant pas porté atteinte à nos relations économiques. Celles-ci se sont poursuivies normalement depuis 1957, quoique de façon relativement modeste. En 1965, nos achats (bois – cacao) ont représenté 14,4 millions de francs et nos ventes (produits pétroliers, automobiles et pneumatiques, sucre, matériel d'équipement) 47,8 millions, soit respectivement environ 1 et 2 % des exportations et des importations ghanéennes.

Deux sociétés, la *Compagnie française de l'Afrique occidentale* et la *Société commerciale de l'Ouest africain* occupent une bonne place dans le commerce traditionnel d'importation. On peut encore citer *Michelin*, l'*Air Liquide*, la *Compagnie française des Pétroles* (*Total* va prochainement connaître un nouvel essor).

Parmi les réalisations françaises récentes figurent :

– une usine textile à Tema (*Société alsacienne de construction mécanique*) ;

– l'aérogare d'Accra, un hôtel, une usine de produits pharmaceutiques (par la *Sodetra*, filiale de la société Campenon-Bernard) ;

– une première tranche de logements à Tema[4] (sur un ensemble de 1 500 primitivement prévu).

Enfin, la *Saremci* qui recherche le diamant et exploite des gisements en Côte d'Ivoire envisage d'étendre ses activités au Ghana.

En dépit du niveau peu élevé de nos échanges, la dette à moyen terme du Ghana à l'égard de notre pays s'élevait à 142 millions de francs à la fin de février. Le Ghana est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses engagements et a sollicité de ses principaux créanciers une consolidation de sa dette. À la suite d'une intervention personnelle du général Ankrah auprès du général de Gaulle[5], le gouvernement a décidé d'envoyer un observateur à

[1] Note du rédacteur : « Depuis plusieurs mois, le gouvernement ghanéen s'efforce d'ailleurs d'obtenir la coopération de la Côte d'Ivoire en matière de défense ».

[2] Félix Houphouet-Boigny est président de la Côte d'Ivoire depuis 1960.

[3] Léopold-Sédar Senghor est président du Sénégal depuis 1963.

[4] Tema, ville côtière proche d'Accra.

[5] Il s'agit de la lettre du général Ankrah du 6 septembre 1966, voir plus haut le télégramme de Paris du 9 octobre.

la deuxième conférence qui a réuni le 25 octobre à Londres les créanciers du Ghana[1]. Ce geste a été apprécié bien que le gouvernement d'Accra sache parfaitement que nous n'avons pas l'intention de nous associer à un aménagement du calendrier des échéances du Ghana.

4. Élargie depuis la création de l'ambassade en 1957, l'action culturelle de la France est soutenue au Ghana par un attaché culturel et de coopération technique.

Le français, encore peu répandu dans l'enseignement primaire, est langue obligatoire dans le secondaire ; il y est dispensé par des professeurs provenant du « Centre de formation des professeurs ghanéens de français » (à l'Université de Gold Coast) où est détachée une équipe de 7 spécialistes français. Plus de 200 étudiants sont inscrits dans les *départements* de français des universités de Legon, de Gold Coast et de Kumasi.

Tandis que 17 Français enseignent notre langue au Ghana, 9 bourses universitaires et 4 de coopération technique ont été attribuées cette année à des Ghanéens.

5. Du fait même de l'imbrication géographique du Ghana dans le dispositif francophone, l'évolution des rapports franco-ghanéens revêt une réelle importance. Mais on ne peut se dissimuler que les possibilités d'action de la France en vue du renforcement de la coopération entre les deux pays ne sont pas illimitées. Plusieurs facteurs et notamment l'état des finances ghanéennes, l'emprise encore très forte exercée sur le Ghana par les capitaux anglo-saxons et enfin, sur un plan psychologique, la nécessité de tenir compte des susceptibilités bien connues de la Côte d'Ivoire à l'égard de son concurrent oriental, constituent autant d'obstacles au développement, sur une large échelle, d'une politique de coopération entre nos deux pays.

Au Ghana, comme en plusieurs autres pays anglophones d'Afrique, c'est donc surtout dans le domaine technique et culturel, qu'au moins jusqu'à nouvel ordre, il semble possible et opportun de développer nos activités[2].

(Afrique Ghana, relations politiques avec la France)

[1] Note du rédacteur : « Dans l'ordre : Royaume-Uni, Allemagne de l'Ouest, Suisse, URSS, Pays-Bas, France, … ». Voir aussi plus haut le télégramme de Paris à Accra du 9 octobre 1966.

[2] La note est paraphée J.G. Il s'agit de Jean Gueury, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur pour l'Afrique à la direction d'Afrique-Levant.

340

M. DARIDAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1646/AS. *New Delhi, 10 novembre 1966.*

L'accueil réservé que le délégué général du Royaume-Uni au comité du désarmement à Genève, lord Chalfont, a reçu à Delhi (la dépêche de ce poste n° 1353/AS du 19 octobre 1966)[1], l'attitude observée encore récemment à New York par M. Trivedi[2], font planer quelque équivoque sur le fond des intentions indiennes à l'égard de l'armement nucléaire. Un récent discours du Vice-président de l'Union[3] ajoute à cette ambiguïté et laisse entendre que la position de l'Inde est loin d'être absolument arrêtée.

Inaugurant un cycle de conférences consacré par l'École des Hautes Études internationales aux rapports de « la politique étrangère et des armes nucléaires », le Dr Zakir Hussain a résumé en quelques formules la politique actuelle de l'Union. « L'Inde peut se flatter, a-t-il souligné, d'avoir toujours été à l'avant-garde du mouvement contre la prolifération des armes nucléaires ». Cette attitude n'avait cependant rien, s'est hâté d'ajouter l'orateur, d'un engagement international définitif. Elle était soumise à des examens périodiques, à la lumière des événements mondiaux. Dans cet esprit, force était d'observer, poursuivit le Vice-président, que la question du désarmement était entrée dans un cercle vicieux. Les puissances nucléaires n'avaient pu s'entendre sur l'interdiction des essais souterrains. La France et la Chine persistaient, quant à elles, à faire leurs propres expériences « au mépris complet des désirs et des souhaits des peuples pacifiques ». Un traité sur la non-dissémination de l'armement atomique ne pourrait donc être qu'un moyen d'aboutir à freiner les progrès de cet arsenal. Il n'avait rien d'une fin en soi. Il appartenait au premier chef, selon le Dr Zakir Hussain, aux grandes puissances de prendre leurs responsabilités, si elles voulaient éviter que les États dénués d'armes nucléaires n'essaient à leur tour de s'en doter.

[1] La dépêche de New Delhi n° 1353/AS relate la visite à New Delhi du 7 au 10 octobre 1966 de Lord Chalfont, ministre d'État britannique aux Affaires étrangères et délégué du Royaume-Uni au comité du désarmement à Genève. Celui-ci s'est efforcé sans succès lors de ses rencontres avec Mme Indira Gandhi et avec de hautes personnalités indiennes, d'amener l'Inde à participer aux travaux en cours relatifs à un futur accord prohibant la fabrication des armes atomiques par les puissances non nucléaires. En compensation, les trois grandes puissances nucléaires (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS) donneraient une garantie commune en vue de mettre les pays dépourvus d'armement nucléaire à l'abri de tout « chantage » de la part des pays, comme la Chine, qui refuseraient d'adhérer au futur accord des puissances nucléaires sur la non-prolifération.

[2] M. V.C. Trivedi, ambassadeur de l'Inde en Suisse, représentant de l'Inde à la conférence du désarmement, participe, avec la délégation indienne, comme membre suppléant, à la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies qui se tient à New York du 20 septembre au 20 décembre 1966. La question de la non-dissémination des armes nucléaires est venue en discussion à la première commission du 15 au 21 novembre. Le représentant de l'Inde indique, alors, que la constitution d'un bloc des pays non nucléaires ne saurait contribuer à l'établissement d'un dialogue sur ces problèmes au sein de la communauté internationale.

[3] Il s'agit du Dr Zakir Hussain, vice-président de l'Union indienne.

Cette recommandation n'a sans doute rien d'original. Elle correspond à la position bien connue des Indiens qui entendent que la résolution des membres du club atomique[1] de mettre fin à l'accroissement de leurs stocks de bombes (non-prolifération « verticale ») soit rigoureusement concomitante de la non-prolifération « horizontale » (renonciation des États non nucléaires). Rarement cependant une autorité aussi prestigieuse que celle du Vice-président de l'Union n'avait été amenée d'une part à confirmer cette exigence, d'autre part à rappeler combien l'attitude indienne demeurait expectante et liée aux fluctuations de la situation internationale « La politique nucléaire indienne, conclut le Dr Zakir Hussain, restera toujours gouvernée par les considérations primordiales de la Défense nationale ».

Cette remarque prend évidemment toute sa signification dans le contexte des récentes expériences chinoises. Il serait dès lors hasardeux de penser que les propos du Vice-président ne visent qu'à faire pression sur les puissances nucléaires en reprenant avec solennité les arguments déjà défendus à Genève et à New York par la délégation indienne. Ils peuvent tout aussi bien servir de justification aux efforts que l'Union déploie de son côté dans le domaine atomique.

L'hôte du Dr Zakir Hussain, le professeur H.N. Kauzru[2], directeur de l'École des Études internationales a conclu sans ambiguïté dans ce sens et il s'est prononcé clairement pour un armement atomique. « La sécurité de l'Union, doit l'emporter sur son développement économique. Quel crédit accorder aux promesses de protection américaine face à la menace grandissante de la Chine ? L'Inde doit produire ses propres armes nucléaires ».

Ce jugement qui est celui de nombreux parlementaires, est professé ouvertement par un parti d'opposition, le *Jan Sangh*[3] que ses récents excès peuvent discréditer. Mais innombrables sont les articles qui, bien que d'inspiration congressiste, insistent depuis les conflits de l'automne dernier, sur la nécessité d'une défense nationale nucléaire. Il me revient enfin d'une source de Bombay que les savants atomistes indiens qui travaillent avec acharnement dans un secret relativement bien gardé, ont considérablement réduit le délai théorique de mise au point d'une bombe A. Un trimestre suffirait désormais pour procéder à une première expérience.

(QA, questions atomiques, Inde,
Politique d'armement atomique de l'Inde)

[1] Le club atomique regroupe les pays possédant l'arme nucléaire : les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS, la France, et récemment la Chine.

[2] H.N. Kauzru est directeur de l'École des Études internationales à New Delhi.

[3] Le *Jan Sangh* est un parti d'opposition non communiste.

341

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6278 à 6281. *Bonn, 10 novembre 1966.*

(*Reçu* : 21 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme n° 6269[1].

Voici le texte de la déclaration que doit faire le porte-parole du ministère de la Défense au sujet du retrait de certaines forces françaises de la République fédérale :

« Au cours de l'été 1966[2], le gouvernement français a déjà fait part à l'OTAN de son intention de retirer, à partir du 1er octobre 1966, ses unités de défense anti-aérienne. Pour des raisons techniques et tactiques, celles-ci se trouvent en effet soumises à un engagement automatique trop fort. Il n'est donc nullement surprenant qu'intervienne, aujourd'hui, le retrait de deux régiments de fusées *Hawk*. Ce n'est que l'exécution des intentions déjà exprimées par le gouvernement français.

Les unités françaises de fusées *Nike* ont déjà quitté le territoire de la République fédérale.

Le retrait des unités de défense anti-aérienne françaises signifie, sans aucun doute, une certaine réduction de la défense anti-aérienne qui doit être comblée par d'autres unités de l'OTAN, en particulier par des forces américaines.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore été informé du moment exact où sera transféré, de Trèves en France, le centre d'instruction blindée[3]. Cet organisme sert d'école pour la formation du personnel de l'arme

[1] Le télégramme de Bonn nos 6269 à 6272 du 10 novembre 1966, non publié, rapporte l'annonce faite par la presse du retrait de certaines unités françaises stationnées en RFA ainsi que d'une partie du centre d'instruction de l'arme blindée de Trèves et des deux régiments de fusées anti-aériennes *HAWK*. Cette décision est, selon la presse allemande, en contradiction avec la déclaration du général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 28 octobre. Le ministère fédéral de la Défense tient à faire une mise au point à ce sujet.

[2] Le 13 juin 1966, le retrait des forces aériennes françaises stationnées en RFA est annoncé. Le retour en territoire français de quinze avions du 1er CATAC a été notifié, sur le plan technique, au SHAPE le 10 juin. Le maintien sur place de ces éléments, soumis dès le temps de paix, dans certains cas, aux ordres directs du commandement OTAN, serait incompatible avec la politique suivie par le gouvernement français, selon laquelle l'intervention des forces françaises ne doit se faire que sur sa seule décision. Pour les mêmes raisons, l'État-major des Armées a fait savoir au général Lemnitzer que les unités de *HAWK* et de *NIKE* basées en RFA seront également repliées lorsque le commandement OTAN aura pris les mesures de remplacement nécessaires. Ce retrait pourrait s'effectuer au ler octobre 1966. Une lettre a été adressée, à ce sujet, par le général Ailleret au général Lemnitzer le 16 juin 1966.

[3] Au 1er novembre 1966, 180 membres du personnel du centre d'instruction pour l'Arme blindée (CIDB) devaient être transférés. Pour l'avenir, 250 personnes devront être transférées au 1er mars 1967 et 300 au 1er juillet 1967. Le reste, d'ici la fin 1967. Se reporter à la fiche émanant du conseiller technique près le ministère français des Armées, n° 1283 du 18 novembre 1966, concernant le transfert partiel du CIDB de Trèves à Carpiagne (sud de la France), non publiée.

blindée. Son transfert n'a aucune signification pour le dispositif de défense (*Verteidigungsanstrenlungen*) franco-allemand ».

Le texte de cette déclaration m'a été remis, avant qu'elle ne soit faite, par le service de presse de l'*Auswärtiges Amt*. Elle traduit le désir que l'on a ici, à un moment particulièrement critique de la crise, de réduire la portée des informations parues ce matin dans la presse allemande et qui laissaient penser que de nouveaux retraits des forces françaises stationnées en Allemagne étaient à prévoir.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

342

NOTE POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Renouvellement de l'accord commercial franco-israélien.

N. n° 27/AL. *Paris, 10 novembre 1966.*

Par note en date du 2 novembre 1966, la direction des Affaires économiques et financières a bien voulu consulter la direction d'Afrique-Levant sur l'opportunité de donner suite à une demande du gouvernement israélien concernant la réunion en Israël de la commission mixte instituée par l'accord commercial franco-israélien de 1953[1].

La direction des Affaires économiques et financières fait observer qu'aucune raison d'ordre commercial ou économique n'impose de façon impérative la réunion de cette commission. À son avis, le but recherché par les autorités israéliennes est sans doute de réaffirmer publiquement que la reprise de relations suivies entre la France et les États arabes n'affecte en aucune façon l'intérêt que porte notre pays au développement de ses relations commerciales avec Israël.

C'est un fait que les Israéliens s'efforcent constamment de créer des occasions de manifester l'excellence des rapports qui existent entre Paris et Tel-Aviv. Il faut reconnaître que la plupart de leurs initiatives récentes dans ce sens n'ont pas rencontré le succès qu'ils escomptaient. C'est ainsi que nous avons été amenés, pour des raisons particulières, à ne pas donner suite aux propositions qu'ils nous ont faites en 1964 pour la signature d'un accord de coopération scientifique, et au début de cette année pour la conclusion d'un accord de coopération en matière de pêche. D'autre part, M. Malraux a dû récemment ajourner une seconde fois le voyage qu'il

[1] L'accord commercial franco-israélien, signé à Paris le 10 juillet 1953, stipule au titre III article 2 : « Les hautes parties contractantes désigneront une commission mixte chargée de veiller au bon fonctionnement du présent accord. Cette commission se réunira pour la première fois six mois après la date d'entrée en vigueur du présent accord ou à une autre date à fixer ultérieurement selon la demande de l'une ou l'autre des parties ».

devait faire en Israël[1] à l'invitation du gouvernement de Tel-Aviv, et auquel celui-ci attachait une importante toute particulière.

Afin de ne pas donner aux Israéliens l'impression d'une attitude systématiquement négative de notre part à leur égard, la direction d'Afrique-Levant estime qu'il serait souhaitable, du point de vue politique, de répondre favorablement à la demande qui vient de nous être présentée en vue de réunir la commission mixte commerciale franco-israélienne.

(Afrique-Levant, Israël, relations économiques avec la France)

343

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4970 à 4973. *Moscou, 12 novembre 1966.*

(*Reçu* : 16 h. 35).

On note ici en ce moment, dans le domaine des rapports avec l'Europe occidentale, une activité particulièrement intense.

Pour n'en retenir que les manifestations les plus notables prévues pour le proche avenir, outre celles intéressant notre pays, sont annoncées :

– *Du côté italien*

L'arrivée à Moscou le 14 novembre de la délégation présidée par M. Folchi[2] qui participera à la première réunion de la commission mixte chargée de coordonner la coopération scientifique et technique entre les deux pays, et le départ pour l'Italie au début de décembre de l'économiste Libermann[3] qui fera dans la péninsule une série de conférences – sauf erreur, les premières que l'intéressé donnera à l'étranger.

– *Du côté anglais*

A. À peine M. Kirilline[4] de retour de Londres, l'arrivée à Moscou, le 14 novembre, du ministre de l'Éducation et des Sciences, M. Crossland, invité par le ministre soviétique de l'enseignement supérieur, M. Elioutine ;

[1] Le voyage de M. André Malraux, ministre d'État chargé des Affaires culturelles prévu pour mai 1966, est ajourné en novembre, puis reporté pour le mois de juin 1967, pour raison de santé.

[2] Alberto Enrico Folchi, juriste et homme politique italien, député (Démocratie chrétienne) depuis 1953.

[3] Économiste soviétique qui s'est signalé en URSS dans les années soixante par des propositions de réformes de la gestion et de la comptabilité des entreprises.

[4] M. Kirilline (Vladimir Alekseevitch), homme politique soviétique, membre du Comité Central du PCUS, député du Soviet suprême depuis 1962, président du Comité d'État pour la Science et la Technique, vice-président du Conseil des Ministres de l'URSS depuis 1965 et président du Comité du CAM pour la Coopération scientifique et technique depuis la même année.

B. Le départ pour Londres, le 15 novembre, d'une délégation du Soviet suprême dirigée par M. Voronov (membre du Politburo), en sa qualité de président du Conseil des ministres de la RSFSR ;

C. Le voyage « non officiel » de M. Brown[1], du 21 au 23 novembre.

D'après des indications recueillies à l'ambassade d'Angleterre, la visite de M. Kossyguine en Grande-Bretagne est en revanche renvoyée « au début de l'année prochaine ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

344

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE)

L'Autriche et le Marché commun.

N.[2] *Paris, 13 novembre 1966.*

Depuis 1961, deux États-membres ont constamment appuyé la candidature de l'Autriche au Marché commun[3] : la République fédérale d'Allemagne, dont les intérêts économiques en jeu sont grands, et la France, qui répondait ainsi aux sollicitations pressantes du gouvernement de Vienne, soucieux de compter parmi ses avocats, aux côtés d'une Allemagne un peu trop démonstrative, un pays signataire du Traité d'État[4] et pratiquant au surplus à l'égard de l'Europe de l'Est une politique de détente. L'action conjuguée des gouvernements français et allemand permit effectivement de passer outre aux réserves néerlandaises et à l'hostilité déclarée de l'Italie, et d'aboutir, à la faveur de la présidence française, à un premier mandat de négociations en mars 1965[5].

Si le soutien de la France ne s'est ainsi jamais démenti, l'attitude du gouvernement autrichien a connu en revanche des variations multiples. Les dirigeants autrichiens ont multiplié à l'envi les déclarations contradictoires, laissant parfois planer sur leurs intentions réelles à l'égard de la Communauté des doutes graves. Sans doute a-t-on pu mettre nombre de ces équivoques au compte des rivalités de personnes ou de partis au

[1] M. Brown est secrétaire au *Foreign Office*.

[2] Cette note est rédigée par M. François Scheer, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au Département, service de coopération économique, depuis octobre 1964.

[3] Sur la première tentative autrichienne de rapprochement avec la CEE, voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 2

[4] Sur la négociation du Traité d'État du 15 mai 1955 qui rend sa souveraineté à l'Autriche, voir dans table méthodique de *D.D.F.,* 1955-I : I. – Questions européennes, *e*. Statut de l'Autriche.

[5] Le 2 mars 1965, le Conseil des ministres de la CEE autorise la Commission à mener une première phase de négociation avec l'Autriche en vue de son association à la CEE. Sur ce sujet voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 288.

sein de la coalition gouvernementale, ainsi que du souci manifesté par Vienne de ne pas heurter de front le gouvernement soviétique. Mais on doit également retenir qu'en entretenant autour de l'idée de neutralité la plus grande confusion, l'Autriche n'a jamais abandonné l'espoir d'obtenir des Six d'importantes concessions, qui réduiraient au minimum ses obligations en matière de politique commerciale à l'égard des pays tiers et d'harmonisation des politiques économiques.

Il va de soi que ces ambiguïtés ont souvent placé en position inconfortable les avocats de l'Autriche à Bruxelles. Devant les réticences de Vienne, ceux de nos partenaires qui n'avaient pas accueilli sans réserve la candidature autrichienne ont eu beau jeu de chercher à entraver le cours des négociations ou à en limiter la portée. Ainsi peut-on expliquer les difficultés croissantes que rencontrent aujourd'hui les Six à se mettre d'accord sur les termes d'un nouveau mandat. En demandant, contre toute raison, l'harmonisation immédiate des politiques agricoles, l'Italie a, sans doute en toute connaissance de cause, introduit dans le débat un obstacle nouveau. Et dans sa hâte à vouloir faire avancer les choses, le gouvernement allemand vient maladroitement de compliquer encore la discussion, en proposant de laisser à l'Autriche toute liberté de commercer avec l'Est[1].

Pour ce qui nous concerne, en tout cas, notre objectif demeure de parvenir dans les meilleurs délais à l'adoption d'un nouveau mandat[2], qui permette de reprendre les négociations au point où l'on était arrivé en février dernier. Sur nombre de chapitres, les travaux des Six ont permis depuis cette date de rapprocher les positions de la Communauté des demandes autrichiennes. Sur d'autres points, et c'est à quoi nous devons particulièrement veiller, les Six devraient confirmer que la sauvegarde des principes et des objectifs du Traité de Rome[3] ne leur permet pas de faire des concessions au point de vue autrichien. En raison des divergences qui continuent à séparer les Six, le nouveau mandat, s'il doit être adopté avant la fin de l'année, sera nécessairement partiel. Du moins pourrait-il donner

[1] Le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 866 à 870 du 28 octobre 1966, non reproduit, rapporte les discussions du Conseil des ministres de la CEE, les 26 et 27 octobre, au sujet de la préparation d'un nouveau mandat de négociations avec l'Autriche : « Sur le chapitre agricole (…) il n'a pas été possible de réduire les divergences qui séparent l'Italie des autres États membres. La délégation italienne, qui entendait faire admettre la nécessité d'un parallélisme étroit entre le rythme de la réalisation de l'union douanière dans le secteur agricole et dans le secteur industriel, s'est refusée à toute concession. (…) Quant au régime particulier à prévoir dans les rapports entre l'Autriche et les pays de l'Est, le Conseil a constaté que divers aspects de la question méritaient un examen plus approfondi de la part des représentants permanents. La délégation allemande a toutefois introduit dans le débat un élément nouveau (…) en contestant le principe même d'une limitation quelconque de la liberté de l'Autriche d'organiser ses relations commerciales avec les pays de l'Est comme elle l'entend. M. Lahr a invoqué à cet effet des arguments d'ordre politique, faisant valoir que la Communauté devait faire en sorte que l'accord puisse être acceptable pour les Soviétiques. »

[2] Lors de sa session des 6 et 7 décembre 1966, le Conseil des ministres de la CEE adopte un nouveau mandat de négociation avec l'Autriche. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1082 à 1086 du 8 décembre 1966, non reproduit.

[3] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

satisfaction aux Autrichiens, en permettant la reprise des négociations à bref délai.

Si ces négociations devaient par la suite marquer le pas, en raison soit de la persistance de certaines réticences autrichiennes, soit des difficultés suscitées par certains de nos partenaires, il ne nous appartiendrait évidemment pas de chercher à forcer le cours des événements, particulièrement au cas où l'Autriche aurait elle-même à cœur d'éviter une rupture avec le gouvernement soviétique.

(DE-CE, Coopération économique, 1961-1966)

345

NOTE POUR LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Les conversations franco-britanniques.

N. *Paris, 14 novembre 1966.*

À propos du point 3 de l'ordre du jour proposé par les Britanniques pour les conversations des 15 et 16 novembre[1] (état d'avancement du programme nucléaire d'Israël) il pourrait être fait état des éléments suivants :

1) Israël dispose sans aucun doute de techniciens nucléaires de grande valeur mais le développement de son programme atomique s'est heurté à diverses difficultés (absence de matières fissiles ; support industriel réduit ; moyens financiers disponibles) qui ont amené Tel-Aviv à rechercher le concours de pays plus avancés dans ce domaine et plus particulièrement celui des États-Unis et de la France.

Pour ce qui est de la France, l'aide a porté essentiellement sur la fourniture d'une pile de recherche à eau lourde et à uranium naturel, analogue à celle construite par le Canada pour l'Inde, à Trombay[2]. Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour assurer l'utilisation de cette installation à des fins exclusivement pacifiques[3]. C'est ainsi que l'uranium utilisé par ce réacteur provenant de France, cette matière fissile doit, après irradiation, être intégralement restituée aux autorités françaises[4] qui font procéder, dans des installations du CEA, au traitement chimique de l'uranium irradié. Le plutonium extrait au cours de cette opération demeure propriété du CEA ;

[1] Il s'agit d'entretiens franco-britanniques sur l'Afrique et l'Orient.

[2] Le réacteur de Trombay, près de Bombay, est mis en service en août 1964.

[3] La note du service des Affaires atomiques du 5 juillet 1963 énumère les précautions prises par la France ; voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 9.

[4] Le gouvernement d'Israël cherche à échapper au contrôle imposé par la France en essayant de se procurer de l'uranium au Gabon. Le gouvernement français suspend alors ses livraisons au cours de l'année 1963. Voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 279.

2) Un accord conclu en 1956[1], pour dix ans, entre la France, la Grande-Bretagne et Israël, pour des recherches sur des procédés de production d'eau lourde, a été reconduit cette année pour cinq années. Il serait intéressant de savoir si cet accord constitue le seul domaine de coopération entre la Grande-Bretagne et Israël en matière nucléaire ;

3) Si la question d'un accord entre EURATOM et Israël venait à être posée, il pourrait être répondu que les démarches effectuées à ce sujet par Tel-Aviv à Bruxelles n'ont eu jusqu'ici aucune suite ;

4) Au cas où les Britanniques demanderaient pourquoi ce réacteur n'a pas été placé sous le contrôle de l'AIEA[2], il conviendrait de rappeler que l'intervention de cette organisation est facultative et qu'elle n'est au surplus qu'un des moyens, parmi d'autres, pour garantir la non-dissémination des armes nucléaires. Au demeurant la position française au sujet des possibilités mais aussi des limites de l'action de l'AIEA, dans ce domaine et pour le moment, est bien connue. Quant aux réticences d'Israël vis-à-vis de l'AIEA, elles tiennent moins au principe de contrôle qu'à la qualité des contrôleurs, c'est-à-dire ceux de l'AIEA, dont Tel-Aviv récuse l'impartialité. À noter néanmoins qu'Israël s'est toujours déclaré prêt à accepter une « dénucléarisation » régionale qui serait soumise à un contrôle réel et non discriminatoire.

(Questions atomiques, C. 367)

346

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Les relations franco-autrichiennes

N.[3] *Paris, 15 novembre 1966.*

Les relations bilatérales franco-autrichiennes ne sont grevées par l'existence d'aucun contentieux important.

1. *Relations politiques.*

Celles-ci sont empreintes d'une cordialité qui s'explique principalement par le fait que, sur aucun problème, il n'existe d'opposition d'intérêts ou de conceptions qui puisse conduire à des difficultés sérieuses.

[1] L'accord signé le 21 janvier 1956 entre le Commissariat français à l'énergie atomique, la Commission israélienne de l'énergie atomique, l'*United Kingdom Atomic Energy Authority*, relatif à l'échange d'informations et à la collaboration dans le domaine de la production d'eau lourde, est conclu pour dix ans ; il est renouvelé en 1966 pour une durée de cinq années.

[2] L'AIEA ou Agence internationale de l'énergie atomique, est placée sous l'égide des Nations unies ; son siège est à Vienne (Autriche). La France refuse le contrôle de l'AIEA.

[3] Cette note est rédigée par M. Jean Vidal, secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Europe au Département, à l'occasion de la venue à Paris de M. Lujo Toncic-Sorinj, ministre autrichien des Affaires étrangères, les 18-19 novembre 1966. Le compte rendu de l'entretien entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Autriche, le 18 novembre, au Quai d'Orsay, figure dans le dossier d'archives *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966*.

Depuis quelques années, les contacts entre hommes d'État des deux pays sont allés en se multipliant. En 1965, le ministre français des Affaires étrangères s'est rendu deux fois à Vienne[1]. En 1966, M. Louis Joxe[2], puis M. Messmer[3] ont fait un voyage dans la capitale autrichienne, tandis que M. Schmitz[4], ministre autrichien des Finances, venait à Paris. Enfin, les rencontres entre parlementaires des deux pays sont également très fréquentes.

D'une façon générale, la politique autrichienne de rapprochement avec les pays de l'Est rejoint les vues françaises. Par ailleurs, l'Autriche, volontairement neutre et tenue par le Traité d'État à conserver son indépendance, ne peut qu'être favorable aux idées émises par le général de Gaulle sur la nécessité, pour chaque nation, de préserver son caractère propre et de maintenir sa liberté de décision.

Enfin, dans l'optique des négociations en cours entre les Six et l'Autriche en vue de son association au Marché commun[5], l'amitié de la France revêt une importance particulière aux yeux des dirigeants autrichiens. L'Autriche ne souhaite pas, pour des raisons évidentes, laisser au gouvernement de Bonn le monopole du parrainage de sa demande : aussi est-ce vers Paris que se tournent les dirigeants de ce pays dans l'espoir de faire aboutir la conclusion d'un arrangement avec la Communauté européenne et de désarmer sur ce point l'opposition soviétique.

2. *Relations économiques.*

Le commerce franco-autrichien[6] se caractérise depuis de longues années par un déséquilibre très net des échanges en notre faveur. Nous réalisons entre 4 et 4,5 % des importations de l'Autriche, alors que nous n'absorbons

[1] M. Couve de Murville s'est rendu à Vienne le 4 mars 1965 pour les obsèques du président Schärf et le 15 mai, à l'occasion des cérémonies qui ont marqué le Xe anniversaire du Traité d'État. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 233.

[2] M. Louis Joxe, ministre d'État, répondant à l'invitation de la société autrichienne de politique étrangère et des relations internationales, séjourne à Vienne du 17 au 19 mars 1966.

[3] M. Messmer, ministre des Armées, effectue un voyage en Autriche du 28 au 30 octobre 1966. Il s'entretient avec M. Prader, ministre autrichien de la Défense. Se référer à la dépêche de Vienne n° 554/CM du 5 novembre 1966, non publiée.

[4] M. Wolfgang Schmitz, ministre autrichien des Finances est l'hôte à Paris, le 5 mai 1966, de la société d'économie politique. Bien que son voyage ait un caractère privé, il est reçu par M. Debré.

[5] Les négociations en vue de l'association de l'Autriche au Marché commun ont débuté en novembre 1961. L'Autriche cherche, depuis 1962, à conclure avec la CEE un arrangement de nature à éliminer les discriminations que la mise en place du Marché commun fait subir, selon Vienne, à ses exportations vers la CEE et à lui permettre de participer au dynamisme de la Communauté. Le gouvernement populiste du chancelier Klaus a fait du succès de cette négociation l'un des objectifs essentiels de sa politique étrangère. Des deux séries de négociations qui ont lieu en 1965 et en 1966 entre la Commission et l'Autriche, il ressort que l'objectif de Vienne est d'assurer la libre circulation de la plupart des marchandises entre l'Autriche et la CEE. La recherche de cet objectif fait apparaître de nombreuses contradictions dues à trois facteurs : l'appartenance de l'Autriche à l'AELE ; la part relativement importante de son commerce extérieur avec les pays de l'Est ; la loi sur la neutralité.

[6] Les relations commerciales bilatérales franco-autrichiennes ont fait l'objet d'un accord commercial signé le 28 novembre 1963, renouvelable par tacite reconduction.

qu'un peu plus de 2 % de ses exportations. De ce fait, nous occupons le 6e rang parmi les pays fournisseurs et le 11e parmi les clients de l'Autriche.

Parmi les autres éléments de la balance des comptes, seul le tourisme joue un rôle important. Ce poste est régulièrement créditeur en faveur de l'Autriche, mais ne couvre pas, de très loin, le déficit des échanges commerciaux.

Si on met à part le cas de l'Allemagne, dont les ventes représentent 42 % des importations autrichiennes, on constate que nos exportations sont du même ordre de grandeur que celles de nos principaux concurrents, c'est-à-dire la Suisse, la Grande-Bretagne, les États-Unis et les Pays-Bas. La préférence douanière dont bénéficient les pays de l'AELE[1] est sans doute gênante, mais elle n'a pas jusqu'à présent empêché le développement de notre commerce.

La composition de nos exportations est dans l'ensemble favorable, puisqu'elles sont constituées pour plus de 40 % par des produits élaborés (biens d'équipement et de consommation) et pour 1/3 par des produits semi-finis, alors que les produits agricoles n'en représentent qu'un peu plus de 15 %. En revanche, le développement de nos ventes d'automobiles et de matériel aéronautique est satisfaisant.

Plus du tiers des livraisons autrichiennes sont concentrées sur un petit nombre de marchandises, telles que produits réfractaires, magnésite (dont l'Autriche est le seul producteur européen), demi-produits sidérurgiques, bois, papiers et cartons. Parmi les autres postes importants on peut citer la verrerie, les machines, le matériel électrique, les alliages spéciaux, la confection, la bijouterie et les tissus.

Si les échanges commerciaux se maintiennent à un niveau convenable, notre expansion en Autriche se heurte à la faiblesse numérique des sociétés françaises installées dans ce pays ; parmi celles-ci, on peut cependant citer la Compagnie Bull, Carbone-Lorraine, Citroën, Renault, la Compagnie française des Pétroles, etc. D'autres sociétés ont des participations plus ou moins étendues dans certaines entreprises autrichiennes, tels le groupe Progil-Ugine, Nobel-Bozel dans la Société *Donau-Chemie*, MM. de Wendel et Cie dans la *Woitscher Magnesit A.G.*, Gillet et fils dans les *Vereinigte Wiener Seidenfarbereien*.

Au total, et en attendant qu'intervienne l'accord actuellement négocié entre l'Autriche et la Communauté économique européenne, il semble que ce soit dans le secteur des produits agricoles et alimentaires, dans celui de l'automobile (au fur et à mesure que s'atténuera la préférence accordée aux pays de l'AELE) et de l'aéronautique, que les perspectives paraissent les meilleures.

[1] AELE : Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, rassemble le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

3. *Relations culturelles*[1].

Comme en ont témoigné les travaux de la dernière commission culturelle franco-autrichienne, réunie à Vienne les 31 mai et 1er juin 1966[2], les relations culturelles entre les deux pays se développent en général de façon satisfaisante.

a) Enseignement.

La situation de l'enseignement de la langue française en Autriche est allée en se dégradant dans les années d'après-guerre. Elle est, encore aujourd'hui, moins bonne qu'elle ne pourrait l'être puisque 17 % seulement des enfants choisissent le français dans l'enseignement secondaire classique et moderne.

Cette situation toutefois s'améliore grâce aux efforts certains faits par le ministère autrichien de l'Instruction publique pour favoriser l'enseignement de notre langue et à ceux de nos établissements culturels qui orientent principalement leur action vers l'enseignement du français. Ces derniers se sont notamment efforcés de mieux faire connaître les cours qu'ils offraient et le nombre important d'inscrits à notre Institut de Vienne (3 000 si l'on comprend ses annexes) prouve que cet effort de publicité a porté ses fruits.

Les principaux établissements français en Autriche sont les suivants : Institut français de Vienne (2 600 étudiants), Institut français d'Innsbruck (520 étudiants), Institut français de Graz (30 étudiants), Lycée français de Vienne (1 200 étudiants).

Dans ces établissements, tant par le détachement de professeurs spécialisés que par la fourniture de matériel (une classe nouvelle à l'Institut de Graz ; une classe nouvelle à l'Institut d'Innsbruck ; deux classes et un laboratoire nouveaux à l'Institut de Vienne), le Département a permis un développement notable de l'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles.

b) Échanges culturels.

Outre les multiples manifestations organisées par nos services culturels en Autriche : conférences, théâtre…, il convient de signaler tout particulièrement les deux grandes expositions qui viennent d'avoir lieu, alternativement en France et en Autriche, sous le titre « Vienne à Versailles », au château de Versailles, en 1964, et « L'Art et la Pensée en France au XVIIIe siècle, au Palais du Belvédère, en 1966 ; cette dernière a été inaugurée en présence de M. Gaston Palewski, président du Conseil Constitutionnel.

(Europe, EU, Autriche, 1966)

[1] Les relations culturelles entre l'Autriche et la France sont régies par l'accord du 15 mars 1947, publié au *Journal Officiel de la République française* du 23 août 1960.

[2] La Commission culturelle mixte franco-autrichienne, dont la troisième réunion a eu lieu à Vienne les 31 mai et 1er juin 1966, s'est particulièrement penchée sur les problèmes posés par l'enseignement du français en Autriche, qui n'est pas satisfaisant. Dans le primaire, le français n'est enseigné que dans quelques classes d'institutions privées, dans le secondaire, très rarement première langue, il est, le plus souvent, deuxième langue ou langue facultative. L'attrait pour le français se manifeste cependant dans les lycées d'enseignement commercial où 73 % des élèves l'apprennent.

347

NOTE

Mandat du Comité Spécial
(McNamara)

N. [1] *Paris, 15 novembre 1966.*

Le comité McNamara[2], appelé désormais comité spécial de l'OTAN, a pour origine une proposition faite par le secrétaire américain à la Défense au Conseil de l'OTAN le 31 mai 1965. M. McNamara proposait à l'étude de ce comité deux problèmes principaux :

a) moyens d'accroître la participation des Alliés à l'établissement des plans d'emploi des armes atomiques, y compris les forces stratégiques ;

b) moyens d'assurer une meilleure consultation pour la décision d'emploi de ces armes, notamment par l'amélioration des systèmes de communication.

Ces deux idées sont restées à la base du mandat du comité spécial qui le 29 novembre 1965, créait trois groupes de travail, dont il définissait les mandats :

1. Groupe de travail sur les informations.

Soumettre des recommandations basées sur une étude approfondie des moyens d'améliorer les arrangements existants ou prévus, relatifs à l'échange des renseignements et des autres informations, ayant une influence sur la décision d'employer les armes nucléaires en temps utile.

2. Groupe de travail des communications.

Soumettre des recommandations basées sur une étude approfondie des moyens d'améliorer la communication à la fois au sein de l'OTAN et entre l'OTAN et les autorités nationales, de façon à fournir des moyens appropriés, sûrs et protégés pour la consultation en temps opportun conduisant à la décision d'emploi des armes nucléaires en cas de crise.

3. Groupe de travail de la planification nucléaire

Soumettre des recommandations basées sur une étude approfondie des moyens d'améliorer et d'étendre la participation alliée aux plans d'emploi des armes nucléaires pour la défense de l'OTAN.

4. Coiffant le tout, un comité directeur : dix pays membres.

Le libellé du mandat des groupes était donc très vague et susceptible d'interprétations extensives. C'est ainsi par exemple que le groupe de planification nucléaire pouvait soit se limiter aux problèmes de définition des objectifs (*targeting*), soit élargir son domaine aux questions des armes à employer, où, quand, comment ? Il s'agirait alors de toute la stratégie nucléaire.

[1] Cette note est rédigée par Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères, en fonction au service des Pactes. Elle est paraphée par M. Jean de La Chevardière de La Grandville.

[2] Comité McNamara, voir *D.D.F.*, 1965-II, n°s 19-28-207-299-328 et 1966-I, n° 269.

Il semble que les comités de travail n'aient pas abordé les questions de fond, mais qu'ils se soient préoccupés surtout de l'organisation de leurs travaux et de faire le point de la situation existante au sein de l'OTAN. Toutefois d'après les informations qui nous sont parvenues, les cinq ministres du groupe de planification (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Turquie) ont maintes fois fait état de leurs préoccupations en matière de stratégie nucléaire et il apparaît, à la lecture des exposés demandés aux autorités militaires OTAN, que tous les aspects de la défense nucléaire OTAN ont été évoqués : menace, objectifs, plans des commandements alliés en Europe pour l'emploi des armes tactiques, etc. et la presse avait même été amenée à annoncer que McNamara avait proposé des modifications à la stratégie nucléaire de l'OTAN (30 avril 1966).

Enfin, à la réunion de Rome, le 28 septembre, le groupe nucléaire décida de créer à titre permanent :

a) un comité de planification nucléaire ouvert à tous, c'est-à-dire le groupe spécial lui-même ;

b) un groupe restreint qui serait l'organe de travail du précédent.

L'accord ne fut réalisé ni sur la présidence du Groupe restreint, ni sur sa composition, mais le mandat de ce comité porte sur l'ensemble des problèmes nucléaires de l'Alliance : plans et programmes pour l'utilisation des armes atomiques (y compris les armes stratégiques non affectées à l'Alliance), amélioration des consultations pour l'utilisation des armes atomiques, modernisation des armes existantes…

Il ressort de ce rappel des sujets abordés par le comité spécial et ses groupes que cet organisme tend à se substituer au Conseil (et à son comité nucléaire qui en pratique n'a jamais fonctionné) pour toutes les questions de défense nucléaire de l'OTAN : choix des armes, plans d'emploi, stratégie, consultations sur les procédés de décision d'emploi, etc.

Sans doute dans l'état actuel de la procédure cet organisme ne prend pas de décision, mais fait rapport au Conseil.

La question se pose donc de savoir si, ne participant pas à la préparation des décisions qui seront éventuellement proposées par cet organisme au Conseil, nous avons intérêt à prendre une part de responsabilité à ces décisions à l'échelon du Conseil ou s'il est préférable, compte tenu de notre désengagement de l'Organisation militaire de l'Alliance, de nous tenir complètement à l'écart et de laisser aux quatorze la responsabilité de la création du comité permanent et de ses activités. Le service des Pactes penche vers la seconde position[1].

(Pactes, pacte Atlantique Nord, structures, Comité spécial (McNamara), PAN-2)

[1] Cette note porte en marge à la première page les annotations manuscrites : « d'accord H.A ». Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Et « 28 nov. Convenu avec

348

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN

de Monsieur Valerian Zorine, ambassadeur d'URSS à Paris,
avec M. Couve de Murville
le 15 novembre 1966

C.R. *Paris, 15 novembre 1966.*

M. Zorine. – Sur instruction de mon gouvernement, je viens vous donner quelques informations sur la visite de Hassan II à Moscou[1] et vous transmettre les réactions de M. Kossyguine au projet de programme de séjour que vous avez bien voulu lui soumettre.

I. *Visite de Hassan II à Moscou*

Six questions différentes ont été traitées :

A. Vietnam

L'URSS a exposé sa position qui est d'ailleurs connue de tous. Hassan II a déclaré que son pays se félicitait de toute initiative destinée à mettre fin à la guerre et à permettre au peuple vietnamien de déterminer lui-même son destin. Le Roi a demandé comment s'étaient déroulées les récentes conversations de M. Gromyko avec M. Rusk et M. Johnson[2] ; il lui a été indiqué qu'une fois encore les Soviétiques avaient souligné le caractère peu « réel » de la politique américaine ; de toute façon, ces conversations ne pouvaient, en aucun cas, être confondues avec un début de négociations. Le Roi a donné aux Russes l'impression de comprendre la position soviétique malgré les pressions que les Américains exercent sur lui et son propre désir de ne pas les heurter.

B. Questions d'ordre général

Les problèmes de désarmement, de non-dissémination, de zones dénucléarisées, de liquidation des bases militaires à l'étranger et de non-ingérence dans la politique intérieure des États ont été successivement abordés ainsi qu'en témoigne le communiqué.

C. Affaires européennes

La question allemande et le problème de la sécurité européenne ont été examinés successivement.

Beaumarchais de dire à Pierre de Leusse que s'il est interrogé cette semaine, il peut dire ce qu'est notre position mais sans prendre l'initiative de faire une déclaration solennelle. JG » [Jean de La Grandville]. Jacques de Beaumarchais est directeur des Affaires politiques, Jean de La Grandville est chef du Service des Pactes, Pierre de Leusse est le représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN.

[1] Le Roi du Maroc Hassan II se rend à Moscou du 25 au 27 octobre 1966. D'une durée initiale de huit jours, sa visite ne dure que trois jours.

[2] Se reporter aussi ci-dessus à ce sujet à l'entretien entre MM. Couve de Murville et Zorine en date du 29 octobre 1966.

Lors de sa visite au Minindiel[1], M. Cherkaoui[2] a fait part à M. Gromyko de la satisfaction qu'éprouvait le Roi à constater l'accroissement de la coopération entre l'URSS et la France. Le Maroc, de son côté, serait désireux de rétablir des relations normales avec la France ainsi que la coopération ancienne entre les deux pays[3].

D. Non-alignement, la situation en Afrique et dans les pays arabes, problème de l'unité arabe et de l'unité africaine

Tandis que les Soviétiques se sont déclarés favorables à la politique de non-alignement du Maroc, Hassan II a souligné qu'il ne méconnaissait pas le danger américain. « Si on tombe dans leurs mains, on ne peut plus s'en libérer », a-t-il déclaré. Il a, d'autre part, démenti catégoriquement la présence de bases américaines au Maroc.

Les Soviétiques ont affirmé qu'ils attachaient une grande importance à l'unité africaine et ont regretté de constater l'état médiocre des relations entre l'Algérie et le Maroc. Il est grand temps – ont-ils affirmé – que les deux pays règlent leurs différends.

Hassan II a répondu en protestant de son désir d'améliorer ces relations qui pour se développer devraient, selon lui, trouver leurs bases réelles dans la coopération économique.

E. Problème des possessions coloniales espagnoles en Afrique

Soulevant la question, Hassan II s'est inquiété des mesures que prennent actuellement les Espagnols pour renforcer leur position en Afrique. C'est ainsi qu'ils consolident leur base militaire d'El Aioun[4] et en préparent l'annexion sur le plan constitutionnel. M. Cherkaoui a demandé à M. Gromyko d'appuyer la proposition que le Maroc a déposée à l'ONU en faveur de l'indépendance du Sahara espagnol et de la conclusion d'un accord sur Ceuta et Mellila[5]. Les Soviétiques se sont déclarés prêts à répondre favorablement à cette requête.

F. Relations bilatérales russo-américaines

Hassan II a exposé les difficultés économiques de son pays et a demandé l'aide soviétique, en particulier, pour la création d'un complexe sidérurgique, l'amélioration du rendement des mines, la construction d'un barrage et d'une station électrique, la formation de spécialistes. Les Soviétiques ont accueilli de façon favorable cette requête et ont déclaré qu'ils étaient prêts à conclure des accords de coopération économique, culturel, technique et

[1] Le Minindiel est le ministère soviétique des Affaires étrangères.

[2] Mohammed Cherkaoui, diplomate et homme politique marocain, successivement ambassadeur en France (1962-64), ministre de l'Économie nationale (1964-65), puis ministre des Affaires étrangères.

[3] Allusion à la crise provoquée par l'enlèvement et la disparition en France de Mehdi Ben Barka, un des dirigeants de l'opposition politique au Maroc, le 29 octobre 1965.

[4] El Ayoun, principale ville du Rio de Oro.

[5] Enclaves espagnoles sur la côte marocaine de la Méditerranée revendiquées par le gouvernement de Rabat.

scientifique ainsi que des ententes en matière de radio, de télévision et de livraison de machines et d'équipement.

En conclusion, Hassan II a invité M. Kossyguine à se rendre au Maroc.

M. Couve de Murville. – Je vous remercie de ces informations. De notre côté, nous avons quelques difficultés avec le Maroc qui découlent d'une situation accidentelle et provisoire.

Je retiens, en particulier, les propos que vous avez tenus aux Marocains sur leurs relations avec les Algériens. Nous en sommes préoccupés depuis longtemps, puisque les deux pays ont été jusqu'à se faire la guerre. Nous pensons qu'il est de l'intérêt de tous de prêcher aux uns et aux autres l'apaisement. S'il y avait de nouvelles difficultés, cela ne ferait que provoquer des interventions extérieures au Maroc comme en Algérie. Aussi, nous félicitons-nous de voir que vous partagez notre sentiment.

II. *Programme du séjour de M. Kossyguine en France*

M. Zorine remet un contre-projet soviétique qui présente quelques modifications par rapport au projet français, notamment en ce qui concerne :

– le vendredi 2 décembre, qui ne comprendra plus les visites prévues dans l'après-midi,

– le dimanche 4 décembre, qui sera consacré non pas à l'usine de la Rance[1], mais à des entretiens privés à Paris,

– le mercredi 7 décembre, dont l'après-midi sera réservée, non pas à la poursuite de la visite de Grenoble, mais à l'enregistrement de M. Kossyguine pour l'ORTF, et à une réception donnée par le Premier ministre soviétique à Paris.

La mise au point du programme sera assurée en collaboration par M. Bernard Durand, le chef du Protocole soviétique et des représentants du service de Sécurité soviétique qui arriveront à Paris à la fin de la semaine.

M. Zorine a ajouté qu'au terme des discussions, il serait souhaitable de signer certains documents, notamment l'accord consulaire dont la négociation a commencé le 15 novembre et, éventuellement, l'accord de coopération agricole dont un avant-projet a été remis il y a plus de deux mois au ministère de l'Agriculture. Le Premier ministre de l'URSS se réserve, bien entendu, de tirer les conclusions de son séjour à Paris et, éventuellement, de leur faire une place dans le communiqué.

(Secrétariat général, Entretien et Messages, 1966)

[1] Il s'agit de la centrale électrique marémotrice située à l'embouchure de la Rance.

349

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3725 à 3759.
Diffusion réservée.

Pékin, 16 novembre 1966.

(*Reçu :* 13 h. 15).

J'avais, il y a quelques semaines, signalé au service du Protocole mon prochain départ pour la France en indiquant que, si le ministre des Affaires étrangères souhaitait me voir avant cette date, je serais à sa disposition. J'ai été avisé ce matin que M. Chen Yi me recevrait une heure plus tard.

Nous avons eu une conversation de près de deux heures au cours de laquelle ont été abordés surtout les problèmes de la situation intérieure et de la Révolution culturelle et la question vietnamienne.

J'ai ouvert l'entretien en indiquant qu'au cours de mon séjour à Paris, les personnalités que je rencontrerais ne manqueraient pas de me poser des questions sur la politique chinoise et notamment sur l'action des Gardes rouges. Je tenais donc avant de partir à m'informer à la meilleure source.

Le ministre des Affaires étrangères, pour me donner le temps de la réflexion, m'a alors demandé de commencer par lui indiquer comment je voyais les choses moi-même. Afin d'orienter son exposé, je me suis référé à ce que m'avait indiqué le président Mao Tsé-toung en septembre 1964[1] sur la nécessité de permettre à la jeunesse de faire ses preuves et j'ai fait ressortir les points sur lesquels nous souhaitions compléter notre information : organisation du mouvement, origine des participants, différence selon les villes ou les régions, contrôle par le parti ou par l'armée, pérennité de ce groupement, etc.

M. Chen Yi, utilisant une présentation qu'il affectionne, a tenu à replacer la période que nous vivons dans une vaste perspective historique qui lui permettait à la fois de conférer à l'épisode actuel du mouvement révolutionnaire une valeur générale et de limiter l'importance des flottements auxquels on a pu assister récemment. Il a rappelé, selon le schéma que nous connaissons, le développement des forces révolutionnaires jalonné par les grands bouleversements de 1789, 1917, 1949 et s'est même référé, comme il l'avait déjà fait devant moi, à la commune de Paris.

En ce qui concerne les Gardes rouges, il a admis que leur création avait suscité des critiques, certains faisaient des réserves à leur sujet, d'autres en avaient peur. Mais on ne pourrait se prononcer utilement que dans quelques années. On avait pu constater après plusieurs années le succès des communes populaires, sur le principe desquelles les Soviétiques avaient émis des critiques. De même, pour les Gardes rouges, ce sont les faits et l'expérience qui permettraient de convaincre les sceptiques et les opposants.

[1] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1964-II, n° 98.

C'est un mouvement qui a commencé spontanément avant le 18 août, mais que la première manifestation à laquelle a participé Mao Tsé-toung est venue consacrer. Le président Mao l'a, dès le début, approuvé, soutenu et dirigé. Il s'agit d'une organisation propre aux universités et aux écoles. On compte dix millions d'élèves de l'enseignement supérieur et secondaire, et il y a, en gros, le même nombre de Gardes rouges. Sur une question de ma part, M. Chen Yi a reconnu que tous les étudiants n'étaient pas Gardes rouges et il a affirmé que la liberté existait d'adhérer au mouvement ou de demeurer en dehors. Il a cependant paru estimer que seule une minorité se tenait volontairement à l'écart.

J'ai essayé de faire préciser par le Ministre l'importance de cette opposition à laquelle il avait fait allusion au cours de son exposé, mais il s'est borné sur ce point à des considérations d'ordre général. On constate beaucoup d'oppositions et de courants d'idées différents. Cela est normal puisque toutes les tendances doivent pouvoir s'exprimer. Il y a des courants de caractère bourgeois, d'autres qui sont tentés par le révisionnisme. Il y a même des éléments qui s'intéressent aux États-Unis, ce qui n'est pas étonnant si l'on songe qu'un nombre important de Chinois ont été formés dans ce pays. Actuellement, on assiste à un grand débat d'idées qui intéresse non seulement les Gardes rouges, mais l'ensemble du public et c'est ainsi que l'on parviendra à l'union. Mais finalement, la décision revient au président Mao, au Comité central, au Conseil des affaires d'État qui arrêtent la politique à suivre.

À travers ces développements d'ensemble, l'idée que M. Chen Yi s'est efforcé d'introduire est que la grande majorité de la population était d'accord sur un certain nombre de principes fondamentaux comme la construction du socialisme, la lutte contre l'impérialisme, le soutien au parti et au président Mao, mais que, sur des problèmes plus précis, les opinions pouvaient diverger. Toutefois, il s'est refusé à engager le dialogue de façon plus concrète sur les points qui font l'objet de contestations et sur l'ampleur de celles-ci.

Le Ministre a tenu enfin à terminer cette partie de l'entretien en rappelant, comme il me l'avait déjà dit, que le mouvement actuel tendait également à renforcer la capacité de défense de la Chine. En cas d'agression américaine, elle est prête à soutenir l'effort d'une guerre. « En tant que maréchal, a-t-il ajouté, je suis très satisfait. Je souhaite que le temps vienne où je pourrais diriger, sur le front, des millions de Chinois parmi lesquels figureront les Gardes rouges, dans la lutte contre l'agresseur américain. Peut-être les Gardes rouges ont-ils formulé des critiques contre moi, mais cela ne les empêchait pas d'obéir à mes ordres ».

J'ai curieusement l'impression que mon interlocuteur, en replaçant le mouvement des Gardes rouges dans le contexte de l'histoire révolutionnaire de la Chine, s'attachait volontiers à le ramener à un simple épisode, « à une petite vague », selon l'expression même qu'il a employée.

Les phrases du ministre des Affaires étrangères sur l'éventualité d'une guerre avec les États-Unis m'ont permis de passer à la question du

règlement du conflit vietnamien. J'ai rappelé les déclarations du général de Gaulle à Phnom Penh, puis au cours de sa conférence de presse et la position connue du gouvernement français.

M. Chen Yi m'a indiqué que ces textes avaient été étudiés avec soin à Pékin. Il a tenu à rappeler que c'est grâce au général de Gaulle que l'amitié a été rétablie entre la Chine et la France et il s'est félicité de la « politique d'opposition à la domination des deux grandes puissances » menée par notre pays. La Chine, a-t-il ajouté, est d'accord avec la demande faite par le général de Gaulle tendant au retrait des bases militaires américaines : celles-ci ont été éliminées de France alors que les États-Unis ne se sont pas encore retirés de notre province de Taiwan.

De même le gouvernement chinois est d'accord avec la France pour s'opposer au monopole nucléaire des États-Unis et de l'URSS. Il serait très dangereux, a précisé le Ministre, de fournir des armes nucléaires à l'Allemagne de l'Ouest. Celle-ci, comme le Japon, peut être une source de guerre. Certes, il nous est difficile de parler des affaires allemandes, mais nous souhaitons que le général de Gaulle puisse exercer une influence salutaire dans un sens pacifique.

Quant au Vietnam, lorsque le général de Gaulle préconise que les États-Unis retirent leurs forces armées de ce pays, il exprime une opinion juste. À Phnom Penh, il a proposé que les parties intéressées négocient pour résoudre le problème : ces propos impliquent que l'on reconnaisse les droits du FNL. Nous sommes d'accord sur ces points. Cela prouve que l'amitié sino-française est fondée.

Le Ministre a alors écarté l'idée d'un recours à la conférence de Genève pour résoudre le problème vietnamien : ce serait un piège tendu par les États-Unis, qui cherchent à inciter la Grande-Bretagne et l'URSS à convoquer une nouvelle réunion. Ils ont déjà saboté une conférence et ils peuvent en saboter une autre. « Nous ne préconisons pas que les cinq puissances, ou les six puissances résolvent les problèmes du monde par des négociations. Nous ne nous intéressons pas à la politique des grandes puissances ». Les problèmes mondiaux, a-t-il précisé, doivent être résolus par tous les pays, grands et petits. Et pour éviter toute confusion, il a brièvement repris l'argumentation habituelle contre l'ONU, dominée par les États-Unis.

J'ai ramené l'entretien au problème vietnamien en rappelant deux des points essentiels des déclarations du général de Gaulle : la participation nécessaire de la Chine à toute négociation sur cette question et l'appel aux États-Unis pour qu'ils acceptent de prendre un engagement de retrait de leurs forces dans un délai déterminé.

Dans sa réponse, M. Chen Yi a nettement défini les trois positions qui s'étaient dessinées jusqu'à présent sur ce problème :

– on engage la négociation et le retrait des forces s'effectue par la suite, au cours de la négociation,

– on demande d'abord la garantie des États-Unis sur le retrait puis on ouvre la négociation,

– on exige le retrait préalable des forces américaines avant toute négociation.

« Le Vietnam, m'a-t-il dit, s'est prononcé en faveur de la troisième proposition et nous sommes d'accord avec lui ».

Interrogé sur le point de savoir si la Chine soutiendrait également le Vietnam au cas où celui-ci accepterait, en définitive, la deuxième proposition, le Ministre a répondu, comme il me l'avait déjà dit, notamment le 14 juillet 1965 : « Les Vietnamiens ont le dernier mot dans cette affaire et nous ne pouvons pas nous prononcer pour eux. Toutefois, s'ils nous demandent notre avis, nous leur conseillerons de lutter jusqu'au bout ». Et il a expliqué sa pensée en indiquant que les États-Unis n'avaient pas honoré leurs engagements dans le passé, notamment à l'égard de la Chine : leur promesse n'était donc pas suffisante. Comme je faisais allusion à l'influence et à la garantie éventuelle des autres puissances intéressées à un règlement et notamment à la France, M. Chen Yi m'a répondu que les États-Unis n'écouteraient pas en cette matière l'avis des autres.

Au cours de l'entretien, M. Chen Yi est revenu incidemment, à plusieurs reprises, sur la querelle sino-soviétique. Il a d'abord rappelé que les communes populaires avaient permis à la Chine de franchir un pas que l'URSS n'avait pas osé accomplir. Il s'est ensuite étendu sur l'attitude critique et sceptique des Soviétiques à l'égard du mouvement des Gardes rouges.

Nos adversaires, m'a-t-il dit, se sont trop pressés de se prononcer en cette matière. Moscou sera peut-être menacé un jour par ce danger. Les dirigeants soviétiques ne voient pas l'ardeur dont fait preuve la jeunesse soviétique qui s'est notamment manifestée dans la lutte contre le fascisme. Tôt ou tard, elle se révélera.

Évoquant les méthodes de « répression » employées par les dirigeants soviétiques, le Ministre a rappelé à nouveau les manifestations d'étudiants chinois et asiatiques devant l'ambassade des États-Unis à Moscou et l'intervention de la police. « Ce genre de tragédie, a-t-il conclu, ne se serait pas produit à l'époque de Lénine et de Staline ».

J'ai profité de mon entretien avec le Ministre des Affaires étrangères pour évoquer la question de l'exposition française de Shanghai[1] : nous nous félicitons, ai-je dit, de l'accueil qui avait été réservé à cette manifestation et de l'intérêt que lui avaient témoigné les nombreux visiteurs Chinois. Toutefois, les exposants avaient le sentiment que le niveau des affaires commerciales traitées jusqu'à présent ne correspondait pas à ce climat très amical. J'avais l'intention de voir à ce sujet le ministère du Commerce extérieur : je tenais toutefois à mentionner au préalable le problème auprès de M. Chen Yi.

[1] L'exposition technique de Shanghai, inaugurée le 31 octobre 1966 résulte d'une initiative des milieux industriels français, mais le gouvernement s'y fait représenter par M. Jean Couture, secrétaire général à l'Énergie. Se reporter notamment à ce propos aux télégrammes de Pékin nos 3249 du 6 octobre et 3999 du 20 octobre 1966 et aux télégrammes de Paris n° 732 du 12 octobre et 745 du 17 octobre 1966 non reproduits.

Celui-ci m'a écouté avec attention et m'a promis d'intervenir auprès du ministère du Commerce extérieur.

J'ai indiqué à M. Chen Yi que j'avais vu récemment le directeur des Affaires consulaires du Wai Chiao Pu au sujet du contentieux domanial et je lui ai brièvement rappelé la position française en cette matière : nous ne voulions pas enter dans des calculs de détail, mais nous souhaitions qu'en échange des immeubles que nous remettrions à la Chine, nous puissions bénéficier des moyens nécessaires à la construction d'une nouvelle ambassade sur nos plans.

Le Ministre s'est fait préciser que nous entendions bien inclure dans ce total le salaire des ouvriers qui assureraient le travail. Puis, sans répondre directement, il m'a demandé de m'employer à Paris à obtenir la restitution des deux immeubles de l'ambassade de Chine, ajoutant que les autres questions seraient alors faciles à résoudre. Il a formulé enfin le vœu que la nouvelle ambassade puisse être construite rapidement.

J'ai brièvement abordé avec M. Chen Yi la question des relations culturelles franco-chinoises. En rappelant que la France avait gardé cette année les étudiants et chercheurs chinois, j'ai exprimé l'espoir que nos propres boursiers pourraient revenir en Chine l'an prochain.

Le Ministre m'a répondu que dès la rentrée, ils reprendraient leur place : pour le moment, il n'y avait pas de cours, comme on pouvait le constater. Quant à la date de la rentrée, elle pourrait se situer en mai ou bien en juillet, ou même à l'automne. On ne savait pas encore. Les jeunes étaient partis pour une longue marche et l'on ne pouvait pas faire de plans précis pour le moment.

(Collection des télégrammes, Chine, 1966)

350

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. nos 152 et 153. *Paris, 17 novembre 1966, 19 h. 26.*

Je réponds à votre communication n° 908[1].

Comme vous le faites observer, la réunion d'un Conseil pour les affaires sociales ne s'impose pas *a priori*.

Il reste cependant que le zèle et l'apparente bonne volonté dont M. Veldkamp fait preuve pour qu'une telle réunion ait lieu pourraient

[1] Télégramme de Bruxelles-Delfra nos 908 à 915 du 4 novembre 1966, non reproduit. Il rapporte que : « La convocation d'un Conseil pour les affaires sociales est vivement souhaitée par M. Veldkamp, [Gerardus Mattheus Johannes Veldkamp, ministre néerlandais des Affaires sociales et de la Santé publique depuis 1961] qui ne voudrait pas que la présidence néerlandaise [les Pays-Bas assurent la présidence du Conseil des ministres de la CEE durant le second semestre

éventuellement aider à sortir d'une situation que nous n'avons cessé de dénoncer.

Il est de fait, en tout cas, qu'au cours de leur entretien récent, M. Veldkamp et M. Jeanneney[1] sont tombés facilement d'accord pour stigmatiser l'attitude de la Commission dans ce secteur. Ils ont estimé qu'il devenait nécessaire d'une part de limiter les travaux de la Communauté en assignant à la Commission des sujets d'étude précis et limités, d'autre part de corriger des méthodes actuelles de travail en freinant l'utilisation abusive faite par la Commission de la consultation des partenaires sociaux.

À la suite de cet entretien, M. Veldkamp a fait remettre à M. Jeanneney un aide-mémoire résumant ce que pourraient être désormais les activités de la Communauté en matière sociale. De son côté, M. Jeanneney a fait établir un contre-projet plus restrictif qui vient d'être remis au secrétaire général du ministère des Affaires sociales néerlandais[2].

M. Veldkamp s'est engagé à soumettre ce nouveau texte à l'agrément de nos autres partenaires. Si ceux-ci marquaient leur accord sur ce texte, un Conseil pourrait être réuni et M. Jeanneney y participerait. J'ajoute que M. Veldkamp a pris contact avec M. Levi-Sandri[3].

Il est entendu, d'autre part, qu'il appartiendra désormais à votre collègue néerlandais[4] de tenir informé le comité des représentants permanents des développements de cette affaire[5].

De mon côté, je vous fais parvenir le texte du document établi par les services de M. Jeanneney et qui a été remis à M. Hoogwater.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

1966] s'achevât sans qu'il ait eu l'occasion de diriger les débats de Bruxelles et d'exposer des idées qui lui sont chères, notamment en matière d'harmonisation des normes sociales. (…) J'ai rappelé que nous n'étions pas favorables à ce projet, aucune question de caractère social ne paraissant justifier la convocation du Conseil, cé que d'ailleurs personne ne conteste. Mes autres collègues ont pourtant confirmé leur accord à la proposition néerlandaise, en invoquant comme prétexte que le Conseil ne s'est pas réuni, pour les questions sociales, depuis deux ans. »

[1] Jean-Marcel Jeanneney, ministre des Affaires sociales depuis le 8 janvier 1966.

[2] J. H. W. Hoogwater.

[3] Lionello Levi-Sandri, vice-président italien de la Commission de la CEE, depuis 1964.

[4] Dirk Spierenburg, représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962.

[5] Sur la suite de cette discussion au sein du Comité des représentants permanents, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 11109 à 1115 du 9 décembre 1966.

351

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

La situation en République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa)

N.[1] *Paris, 19 novembre 1966.*

Politique intérieure.

1) Depuis son accession au pouvoir[2], il y a un an, le général Mobutu est parvenu, grâce à l'appui de l'armée, à assurer son autorité dans la capitale congolaise comme dans les provinces. Simultanément le caractère présidentiel et militaire du régime qu'il a institué s'est de plus en plus accentué.

Toute forme d'opposition susceptible de constituer une menace pour le nouveau régime a été éliminée. Le général Mobutu dispose de pouvoirs quasi absolus. Il a la haute main sur l'Armée, la Sûreté, la Police et les services d'information. Les deux Assemblées n'ont d'autre privilège que de voter les motions désirées ou suggérées par le chef de l'État. L'activité des partis est interdite, le droit de grève suspendu[3]. Les principaux *leaders* politiques sont tenus à l'écart de la capitale ou font l'objet d'une étroite surveillance. Le 2 juin, le général Mobutu a fait condamner et exécuter quatre personnalités représentatives de l'ancien régime, dont M. Kimba ex-Premier ministre, accusées d'avoir organisé un complot[4]. Suspecté de sympathies agissantes à l'égard de M. Tshombé, le nouveau Premier ministre, le général Mulamba, a été lui-même révoqué le 26 octobre[5]. Ses attributions ont été dévolues à un « Secrétariat Général à la Présidence » composé de jeunes universitaires progressistes dont l'influence sur le chef de l'État paraît s'affirmer.

2) Le général Mobutu s'est également attaqué aux foyers d'insurrection qui mettaient en péril l'unité du pays.

Les forces gouvernementales ont déclenché, le 23 septembre, une opération punitive contre les unités katangaises de l'armée qui s'étaient mutinées deux mois auparavant à Kisangani (ex-Stanleyville). Quarante-huit heures

[1] Cette note est rédigée par M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département. À compléter par la dépêche de Kinshasa n° 1365/AL du 13 octobre 1966, non reproduite, intitulée : *Le Congo du général Mobutu en octobre 1966*.

[2] Le haut-commandement de l'Armée nationale congolaise prend le pouvoir le 24 novembre 1965. Ce même jour, le colonel Léonard Mulamba est nommé Premier ministre.

[3] L'ordonnance du 14 février 1966 suspend le droit de grève.

[4] Le 30 mai 1966, le complot dit « de la Pentecôte » est découvert. MM. Jérôme Anany, Évariste Kimba, Emmanuel Bamba et Alexandre Mahamba sont arrêtés, condamnés à mort par le tribunal militaire d'exception siégeant au camp Kokolo et exécutés publiquement le 2 juin.

[5] Le 26 octobre, le général Mobutu signe deux ordonnances-lois. L'une enlève au général Mulamba les fonctions de Premier ministre, désormais exercées par le chef de l'État lui-même. L'autre nomme le général Mulamba ministre de la Défense nationale, portefeuille qu'il refuse le 26, mais qu'il accepte le 27. Le déclin et la chute du général Mulamba sont analysés dans la dépêche de Kinshasa n° 1446/AL du 2 novembre 1966, non reproduite.

plus tard toute résistance avait cessé dans la ville[1]. Le 5 octobre, plusieurs centaines de mutins qui étaient parvenus à fuir vers le sud, en direction du Katanga, capitulaient sans conditions.

D'autre part, plusieurs actions offensives concentrées dans l'ancienne province orientale ainsi qu'entre Bukavu et Albertville, près des lacs Kivu et Tanganyika, ont permis au gouvernement central de démanteler la rébellion « muleliste »[2] en tant que force politique et militaire organisée. Chassées des centres urbains, dispersées et coupées de l'extérieur, d'où elles recevaient des armes et des équipements, les bandes rebelles ne se manifestent plus aujourd'hui que par de rares coups de main sur les voies de communication.

3) Le gouvernement du général Mobutu demeure hanté par la menace tshombiste. Tous ses efforts tendent à prévenir le régime d'un retour de l'ex-Premier ministre. Sur le plan judiciaire, le tribunal militaire d'exception, de Kinshasa a été saisi d'une plainte pour haute trahison contre M. Tshombé[3]. Au Katanga même des mesures de contrainte ont écarté des responsabilités provinciales les gouverneurs Munungo[4] et Kambola[5], personnalités représentatives d'un courant d'opinion favorable à l'ancien chef de la sécession.

4) Si, sur le plan de la sécurité et de l'ordre public, M. Mobutu a obtenu d'incontestables succès, en revanche il n'est pas parvenu à mettre un terme à la dégradation de l'appareil administratif, notamment au niveau des provinces. Dans le domaine économique et financier la situation ne semble pas s'être gravement détériorée depuis un an. Elle demeure toujours préoccupante. La promulgation de mesures insuffisamment étudiées et souvent rapportées *in extremis* est toujours une cause de confusion et souvent d'alarme dans les milieux industriels étrangers susceptibles d'investir au Congo.

Politique extérieure.

1) Soucieux de rompre le cercle d'inimitiés dans lequel l'attitude trop ostensiblement pro-occidentale de M. Tshombé avait enfermé le Congo, le nouveau chef de l'État a marqué, dès sa prise de pouvoir, sa volonté de se

[1] Le 4 octobre, le général Mobutu adresse un appel aux ex-gendarmes katangais pour que cessent les combats et invite les mutins à déposer leurs armes. Il décide une trêve de vingt-quatre heures pour leur permettre de se rendre.

[2] Pierre Mulele, un des chefs de la rébellion congolaise contre le gouvernement légal de Léopoldville, chef des maquis du Kwilu organisés depuis septembre 1963.

[3] Le 29 septembre 1966, une plainte pour haute trahison a été déposée contre Moïse Tshombé par les généraux Mobutu, Mulamba et M. Nsinga, ministre de l'Intérieur.

[4] Godefroid Munungo, gouverneur du Sud-Katanga, convoqué à Kinshasa par le président de la République le 9 septembre, est mis aux arrêts le 14, arrêté le 28 puis relâché, mais placé en résidence surveillée. Une enquête est en cours, impliquant nombre de ses amis.

[5] Henri Kambola-Ndala, gouverneur du Nord-Katanga est appelé à Kinshasa le 8 octobre, pour cause de conflit latent entre l'Assemblée provinciale et son gouverneur. Le 10 octobre, il est accusé d'être à l'origine de menées subversives et d'avoir dilapidé les fonds accordés par le gouvernement central à sa province.

rapprocher des pays africains progressistes. En décembre 1965, il charge un ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Lengema, d'une mission de bonne volonté au Ghana, d'une part, en Afrique Orientale[1], d'autre part. Lors de la sixième session du Conseil des ministres de l'OUA (février-mars 1966), la délégation congolaise parvient, en adoptant dans la discussion de l'affaire rhodésienne une position très énergique, à se concilier les nationalistes africains les plus exigeants. Lorsque le 31 mars s'ouvrira à Nairobi la conférence des pays d'Afrique orientale et centrale, le général Mobutu recevra la récompense de ses efforts. Accueilli avec des honneurs particuliers, il s'assurera l'amitié de MM. Nyerere et Kaunda, la sympathie de M. Kenyatta et de l'Empereur Haïlé Sélassié. Par la suite, des relations diplomatiques seront établies avec le Soudan, l'Ouganda, le Kenya, la République centrafricaine et le Burundi. Simultanément, des arrangements tendant à isoler la rébellion seront conclu avec les pays qui lui avaient jusqu'alors accordé des appuis ou des encouragements.

Il est clair désormais que le Congo, hier encore au ban de l'Afrique, a pris sa place dans le mouvement d'unité et d'émancipation : le 31 octobre, le ministre des Affaires étrangères congolais, M. Bomboko, a été élu président de la session du Conseil des ministres de l'OUA (à ce titre il a participé à la « mission de paix » chargée de dénouer la crise récemment ouverte entre le Ghana et la Guinée)[2] ; quelques jours plus tard, lors du « sommet » de l'OUA, le général Mobutu a été prié de s'entremettre dans le différend frontalier qui oppose le Rwanda au Burundi[3].

Le Congo-Kinshasa a signé en juin 1966 la Charte de l'OCAM et continue à faire partie de l'Organisation[4]. Le général Mobutu semble toutefois moins attiré que son prédécesseur par cette dernière et enclin à compenser son adhésion, comme on l'a vu plus haut, par une politique de rapprochement avec les pays de l'Est africain.

2) La volonté du général Mobutu de réaliser l'indépendance économique de son pays s'est traduite, au cours de l'été, par une série de mesures qui ont gravement affecté les intérêts financiers belges au Congo et provoqué

[1] Marcel Lengema, ambassadeur itinérant du général Mobutu s'est rendu au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie.

[2] Le 2 novembre, « la mission de paix » de l'OUA, composée de trois personnalités : MM. Justin Bomboko (Congo-Kinshasa), Joseph Murumbi (Kenya) et John Nelson (Sierra Leone) est à Accra, suite au dépôt d'une plainte de la Guinée auprès de cette Organisation, sur le motif de l'arrestation et de la détention illégales par le Ghana, le 29 octobre, des membres de la délégation guinéenne qui se rendait à la réunion d'Addis-Abeba, plus un certain nombre d'étudiants guinéens rentrant au pays, soit au total dix-neuf personnes.

[3] Le 11 novembre, le lieutenant-général Mobutu accepte la mission de conciliation entre le Rwanda et le Burundi, proposée par la conférence de l'OUA.

[4] *Note du document* : « S'agissant des rapports entre Kinshasa et les pays de l'ancienne communauté française, il faut noter que le chef de l'État centrafricain, le colonel Bokassa, a effectué au mois d'août un séjour de près de deux semaines au Congo à l'occasion duquel ont été signés un accord relatif aux échanges commerciaux et une convention culturelle ». Le 18 août, M. Diakha Dieng, secrétaire général de l'OCAM, arrive à Kinshasa, avec une délégation de quatre membres de l'Organisation, pour une durée de trois jours.

un regain de tension entre Bruxelles et Kinshasa[1]. De part et d'autre, cependant, paraît subsister le désir d'éviter une rupture.

Les relations luso-congolaises se sont, en revanche, brusquement détériorées. Désireux, semble-t-il, de se placer à la pointe du mouvement africain de libération, le Congo a déposé au Conseil de sécurité, le 21 septembre, une plainte contre le gouvernement de Lisbonne, accusé de donner asile en Angola à des mercenaires étrangers recrutés pour le compte de M. Tshombé. Le 24, l'ambassade du Portugal à Kinshasa a été mise à sac par des manifestants et le 5 octobre la rupture des relations diplomatiques avec Lisbonne a été décidée par les Congolais[2].

La crise luso-congolaise a fourni au général Mobutu l'occasion d'adresser un avertissement aux États-Unis dont l'assistance s'accompagne, selon lui, de fréquentes ingérences dans les affaires intérieures. En vue de prévenir une éventuelle demande de rappel de son ambassadeur[3], le Département d'État a pris le parti de le convoquer à Washington pour une consultation de longue durée.

La politique d'indépendance nationale menée par le général Mobutu est ouvertement approuvée, au Congo même, par une fraction de l'opinion, syndicats, étudiants, cadres administratifs. En Afrique, elle a valu au président congolais la sympathie des pays progressistes. Le chef de l'État paraît conscient, cependant, des dangers que comporte une attitude susceptible d'exciter les sentiments xénophobes des masses et de priver en fin de compte le Congo de l'assistance que lui fournissent les pays occidentaux.

(Afrique, Congo ex-belge, Politique intérieure, 1966)

[1] Le 16 juillet, dissolution des sociétés Kilomoto et Forminière et mise en place de comités congolais chargés de les gérer. Le 20 juillet, dissolution des sociétés privées du Kasai-Luebo-Lueta, également gérées par un office congolais.

[2] Ce même 5 octobre, le Conseil des ministres congolais décide également la fermeture de tous les consulats, sans exception, à l'intérieur du Congo.

[3] George McMurtrie Godley est ambassadeur au Congo-Léopoldville/Kinshasa depuis 1964.

352

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4805 à 4811[1]. *Alger, 20 novembre 1966.*

(*Reçu* : 14 h. 04).

Les conversations que M. Brunet[2] a eues à Alger ces deux derniers jours – tant au niveau des experts qu'avec M. Bouteflika –, ont dégagé les points suivants :

Les Algériens ont reconnu l'effort fait du côté français depuis le mois d'août[3] pour donner un caractère positif à ces nouvelles conversations. Nos interlocuteurs ont spontanément souligné le fait important que constituent, d'une part, l'inclusion de la Caisse des Dépôts et du Crédit Foncier dans l'accord recherché[4], qui couvrirait ainsi l'ensemble du contentieux public, d'autre part, l'abattement admis par rapport à nos dernières demandes du mois d'avril.

Le relevé des créances et réclamations qui seraient compensées ou abandonnées, et qui était annexé aux instructions de M. Brunet, a soulevé une seule mais importante difficulté, les Algériens ont ressenti comme une diminution de l'aide à laquelle ils attacheraient une signification politique le fait que nous ayons fait figurer dans ce qui serait abandonné par l'Algérie le solde encore inemployé (110 millions de francs) des droits de tirage que lui ouvrait, pour de nouveaux prêts, le protocole de 1963 sur les HLM[5].

En ce qui concerne les emprunts dont nous demandons le remboursement, les Algériens affectent de ne pas comprendre que nous ayons besoin

[1] Ce télégramme porte en marge : *Prière communiquer à M. Michel Debré*. M. Michel Debré est ministre de l'Économie et des Finances dans le gouvernement de M. Pompidou formé le 8 janvier 1966.

[2] M. J.-P. Brunet, ministre plénipotentiaire, succède à M. O. Wormser à la direction des Affaires économiques et financières au Département, en octobre 1966. Il se rend à Alger du 17 au 20 novembre 1966, conformément à la décision du Conseil sur les Affaires étrangères du 17 octobre, afin de reprendre les conversations sur le règlement du contentieux financier franco-algérien ouvertes depuis mars 1966.

[3] Voir, ci-dessus, le télégramme d'Alger n°s 3559 à 3570 du 27 août 1966 (et notes).

[4] Il s'agit de la liquidation des opérations de la Caisse des dépôts et consignations en Algérie et des dettes des collectivités algériennes envers cet établissement ainsi que des crédits et prêts spéciaux à la construction consentis par le Crédit foncier de France. Se référer à la note du 20 octobre 1966, CEF-CF n° 810, non publiée, rappelant *le comportement des Autorités algériennes en matière financière* depuis l'interruption en avril 1966 des négociations portant sur le contentieux franco-algérien, reprenant les défaillances du Trésor algérien mais aussi les gestes de bonne volonté effectués en matière financière par les autorités algériennes depuis avril.

[5] Le texte du protocole du 18 février 1963 concernant l'achèvement des constructions HLM (habitations à loyer modéré) en cours au 1er juillet 1962 figure dans le dossier du secrétariat d'État aux Affaires algériennes, Affaires économiques, 61-261. Se référer également à la note établie pour le ministre, datée du 8 juin 1964, intitulée *Négociations franco-algériennes sur l'achèvement des constructions HLM en Algérie*, qui reprend l'historique de la question.

de réclamer des prêts garantis par l'État français, il s'agit des emprunts CEDA[1] placés sur le marché et plus encore des emprunts d'EGA[2], également placés sur le marché. EGA nous est présenté au surplus comme une entreprise très coûteuse, inadaptée aux besoins du pays et nécessitant des subventions du Trésor. Par ailleurs, les Algériens soulignent que nous avons déjà assuré sur ces emprunts des remboursements anticipés, pour presque 200 millions de francs et considèrent ce montant définitivement effacé du contentieux. C'est sur ce point que nos interlocuteurs ont fait porter leur principal effort dans ces deux jours de discussion.

Ils ont admis les différentes dispositions qui pourraient être prévues concernant la Caisse des Dépôts et le Crédit Foncier, sans équivoque sur la portée de certaines compensations notamment en ce qui concerne la non-restitution des avoirs de la Caisse détenus en France au titre du dépôt des séries algériennes de la Caisse d'Épargne (68 millions) et nonobstant la prise en charge par l'Algérie des livrets des mêmes séries. Ce point mérite d'être souligné.

En revanche, une inquiétude subsiste de leur part sur les effets de la contre garantie donnée par la CEDA à certains prêts de la Caisse des Dépôts et du Crédit Foncier qui, au moins en 1967, se traduira nécessairement (comme d'ailleurs depuis 3 ans) par un prélèvement sur l'aide liée.

Nos demandes concernant les arriérés sont acceptées dans leur principe. On ne peut cependant tenir pour assuré que les Algériens ne demandent pas un étalement des paiements de ces arriérés qui se montent à 20 millions. D'autant plus qu'à cette somme s'ajouteront le reversement au Crédit Foncier des dépôts de fonds actuellement bloqués, ainsi que l'annuité 1966 des mêmes emprunts.

À l'inverse des discussions précédentes, le lien entre l'aide française et les annuités à payer par l'Algérie n'est pas apparu au centre des préoccupations des Algériens, qui se sont résignés à ne plus en faire un préalable. Cette attitude nouvelle mérite d'être soulignée.

S'agissant des questions de transferts, et des problèmes qui se posent à la COFACE, nous avons enregistré beaucoup de bonnes paroles dont certaines s'apparentent à des promesses. Il nous a été dit que l'effort entrepris depuis le mois d'août allait être accéléré. La sortie du matériel du port d'Arzew paraît acquise mais nous n'avons enregistré aucune assurance sur la raffinerie. Nous avons indiqué qu'une note serait incessamment remise au ministre des Affaires étrangères rappelant l'ensemble de nos demandes dans ce domaine.

L'impression d'ensemble est qu'en dépit des réserves exposées ci-dessus, nos interlocuteurs sont désireux d'aboutir rapidement.

[1] CEDA : Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, créée par le décret n° 59-434 du 17 mars 1959, gère l'aide liée versée par la France.

[2] EGA : Électricité et gaz d'Algérie.

Les principaux obstacles à l'accord qui subsistent encore sont : le montant de nos demandes concernant EGA[1], tant en capital qu'en annuités, et notre intention de cesser de participer au financement des HLM[2], tant en réclamant le remboursement des prêts consentis dans ce domaine depuis l'indépendance.

M. Brunet vous rendra compte avec plus de détails du déroulement des conversations.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966).

353

M. Lescot, Ambassadeur de France à Amman,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 291 à 293. *Amman, 20 novembre 1966.*

(*Reçu* : 23 h.)

J'ai été reçu ce matin sur sa demande, par le ministre des Affaires étrangères[3], chargé par le Roi[4], de transmettre au Président de la République et à Votre Excellence, l'expression de sa profonde gratitude pour le soutien « généreux et efficace » accordé par la France à la Jordanie au Conseil de sécurité[5].

M. Zueiter a ajouté que cet appui demeurait plus que jamais nécessaire à la Jordanie pour obtenir du Conseil qu'il se prononce en faveur de la résolution condamnant l'agression israélienne soumise par les États africains[6] et qu'il rejette le projet américain qu'Amman juge défavorable à sa cause.

[1] Le 19 août 1966, le Trésorier général de l'Algérie refuse d'honorer l'échéance du 4 août, d'un montant de F. 25 245 923. Le motif avancé est ici technique : les justifications de paiement aux porteurs des titres sont jugées insuffisantes.

[2] Les échéances des prêts aux organismes d'HLM des 31 mars et 30 juin 1965, mises en compensation en décembre 1965, ont été rejetées par le Trésorier payeur général de l'Algérie pour des raisons techniques. Présentées, à nouveau, le 18 août 1966, pour un montant rectifié de 22 100 073 F., elles ont fait l'objet d'un second rejet.

[3] Akram Zueiter est le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Jordanie depuis le 12 février 1966.

[4] Ibn Talal Hussein est roi de Jordanie depuis 1952, il appartient à la dynastie des Hachémites.

[5] Le 14 novembre 1966, la Jordanie porte plainte au sujet de l'agression que les forces armées israéliennes ont commise le 13 novembre contre des villages de Samua et de Rafaat après avoir attaqué le poste de police de Rajn al Madfaa (voir le télégramme de New York n° 3180 du 14 novembre non reproduit). Le 16 novembre 1966, M. Roger Seydoux de Clausonne, représentant de la France, condamne sans équivoque dans son intervention au Conseil de sécurité, l'action militaire décidée et exécutée par les autorités israéliennes.

[6] Le projet de résolution, présenté par trois États africains (Nigeria, Mali, Ouganda) et approuvé par le Japon et l'Argentine, condamne Israël. Le télégramme n° 3422 du 23 novembre, non reproduit, en donne le texte.

En faisant en effet également porter le blâme sur les Arabes et les Israéliens, la résolution présentée par les États-Unis[1] atténuerait selon le Ministre, la responsabilité de Tel-Aviv dans l'affaire de Samoua et, si elle était adoptée par le Conseil de sécurité, rendrait plus délicate encore la position des dirigeants jordaniens vis-à-vis d'une opinion sensibilisée à une propagande qui l'accuse de collusion avec les nations occidentales qui arment Israël.

Le gouvernement craint, dans une telle éventualité, que l'URSS, dont le prestige est déjà sorti grandi du précédent débat au Conseil, n'apparaisse aux yeux de la population comme la seule grande puissance respectueuse du bon droit arabe, avec tous les risques que cela implique pour la stabilité du régime hachémite[2].

(Afrique-Levant, Jordanie, relations avec la France)

354

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5042 à 5080. *Moscou, 21 novembre 1966.*

(*Reçu* : 10 h. 40).

La visite que M. Michel Debré[3] a faite du 16 au 20 novembre aux autorités soviétiques s'est déroulée dans des conditions qui me paraissent, dans l'ensemble, assez satisfaisantes. Le ministre de l'Économie et des Finances a vu, pendant tout le temps nécessaire, les personnalités soviétiques qu'il se devait de rencontrer. Il a été traité ainsi que ses collaborateurs avec égard. Il a pu tenir une conférence de presse en présence de M. Kirilline, président du Comité d'État pour la science et la technique, dans les locaux de cet organisme. L'agence *Tass* a donné une large publicité aux divers entretiens ainsi que, dans la plupart des cas, à leur substance. La mise au point du communiqué a été aisée. Je rappelle que M. Debré a vu deux

[1] Le 17 novembre les Américains rédigent un avant-projet de résolution condamnant Israël tout en déplorant les incidents terroristes qui ont eu lieu en territoire israélien (télégramme de New York n° 3267 du 17 novembre 1966, non publié).

[2] Le 24 novembre 1966 le représentant des États-Unis rédige avec le représentant de la Jordanie au Conseil de sécurité une résolution dont le texte, à la suite de l'intervention de l'Ambassadeur des États-Unis à Amman, est approuvé le même jour par le Roi. Israël accepte à son tour. Ce texte adopté par le Conseil de sécurité lors de sa 1328e séance le 25 novembre 1966 devient la résolution 228 (voir le télégramme de New York n° 3498 du 26 novembre, non reproduit). Cette résolution déplore les pertes de vies humaines, censure Israël pour son action militaire menée en violation de la charte des Nations unies et de la convention d'armistice général entre Israël et la Jordanie, souligne à l'intention d'Israël que les actes de représailles militaires ne peuvent être tolérés et que s'ils se répètent le Conseil de sécurité envisagera des mesures nouvelles et plus efficaces.

[3] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966.

fois M. Kirilline. Il a rencontré une fois M. Kossyguine. L'entretien, selon *Tass*, a été « très cordial ». M. Baibakov, président du Comité d'État pour la planification, M. Keldych, président de l'Académie des Sciences, M. Petrossiantz, président du Comité d'État pour l'utilisation de l'énergie atomique et enfin M. Patolitchev, ministre du Commerce extérieur, l'ont également reçu. Sur le fond et dans la mesure où M. Debré se proposait d'informer les autorités soviétiques des conditions dans lesquelles nous souhaitions que travaille la grande commission et que s'organise la coopération économique, scientifique et technique entre les deux pays, le ministre de l'Économie et des Finances a certainement atteint son objectif.

Peut-on aller plus loin et penser que les Soviétiques sont dès maintenant prêts à concevoir cette coopération et à la pratiquer comme nous l'entendons ? Pour ma part, compte tenu des impressions que j'ai recueillies avant l'arrivée du ministre en faisant visite aux personnalités citées ci-dessus (à l'exception de MM. Kossyguine et Patolitchev) et compte tenu de ce qui s'est dit pendant les différents entretiens qu'a eus M. Debré, entretiens dont le compte rendu détaillé vous sera envoyé par valise, je ne le pense pas.

En premier lieu le gouvernement soviétique est prêt à faire avec d'autres pays occidentaux ce qu'il offre de faire avec nous, tout en laissant entendre que la coopération franco-soviétique est privilégiée. Sans doute l'est-elle, à certains égards, mais l'explication paraît être que l'URSS est encore à la recherche de partenaires aussi bien disposés que la France. Ayant pris conscience de certaines lacunes ou faiblesses de son économie, confronté sans aucun doute avec des choix difficiles à opérer entre des objectifs nombreux et importants, désireux de satisfaire des besoins pressants tant dans le domaine de la recherche et des investissements que dans celui de la consommation, le gouvernement soviétique, aux prises avec une crise de la balance des paiements, a décidé de trouver à l'étranger des facilités et des concours qui, à titre d'appoint, peuvent rendre sa tâche plus aisée. Le partenaire français se trouve être le plus ouvert, en ce moment pour ce genre de travail en commun. Mais s'il s'en trouve d'autres, comme par exemple l'italien pour ne pas nommer l'américain, et sans pour autant entourer la chose d'autant de publicité, il ne manquera pas de saisir l'occasion.

Une seconde constatation est que l'URSS a tendance, au moins au départ, à ne concevoir la coopération qu'à son profit quasi exclusif, cela n'a rien, à mes yeux, de surprenant et il ne dépendra, en définitive, que de nous d'obtenir que la coopération soit équilibrée. Mais cela exigera, de notre part, à Paris un travail intense et une organisation administrative spécialement agencée à cet effet. Je laisse sur ce point à M. Debré, qui m'a dit en être convaincu, le soin d'expliquer comment s'y prendre. Mais le Département ne trouvera pas mauvais que j'entre dans le détail et analyse, à son intention, les différents facteurs qui entrent dans le calcul de nos partenaires, cette analyse pouvant être utile pour la préparation du voyage de M. Kossyguine et ne pouvant parvenir en temps utile qu'à condition d'être transmis par télégramme.

D'abord, et avant tout, il est clair que les Soviétiques, sur le plan politique, veulent pousser les choses plus avant entre eux et nous. Je lis, par exemple,

ce soir 20 novembre que, selon l'agence *Tass*, M. Debré aurait visité le mausolée de Lénine ce matin. Je ne sais si la nouvelle est exacte. Si elle l'est, c'est que, sans en avoir soufflé mot à cette ambassade, les Soviétiques y ont conduit le ministre avec qui j'avais rendez-vous à l'aéroport, sur le trajet allant de sa villa au champ d'aviation. J'ai déjà signalé, dans un télégramme adressé par M. Debré au ministre avant hier, le soin avec lequel l'agence *Tass* énumérait les secteurs dits « sensibles » dans lesquels une coopération pourrait s'instituer et dans quelle intention cette énumération a vraisemblablement été rendue publique : aggraver la méfiance qui existe à notre égard chez nos partenaires occidentaux, surmonter la réticence dont nous faisons montre à l'égard de certaines requêtes soviétiques. Le général Ramier, attaché militaire, qui se rend à Paris jeudi, m'a fait part de certaines avances non équivoques dont il a été l'objet dans le domaine qui est le sien.

L'état d'esprit de M. Kossyguine, au cours de son entretien avec M. Debré, dont j'envoie au Département une verbatim, me paraît plus caractéristique encore. Le chef du gouvernement soviétique, après avoir dit que « la politique française était hautement appréciée par le gouvernement soviétique » a ajouté « qu'on était conscient du côté russe des difficultés qui, du fait de notre politique, « prenaient naissance ». C'est pourquoi il « était prêt à appuyer cette politique, une lutte autour et à propos de cette politique étant inévitable ». Si j'ai bien compris le propos de M. Kossyguine, celui-ci part de l'idée que nous nous trouvons économiquement et commercialement gênés du fait des États-Unis et que l'URSS est, de ce fait, disposée à nous accorder son aide.

Mais cette aide, ainsi qu'il ressort de la conversation que j'ai eue avec M. Kirilline le 15 novembre et de l'attitude de celui-ci lors de ses entretiens avec M. Debré, ne peut trouver de points d'application pratique que dans la mesure où la coopération franco-soviétique porterait sur un terrain choisi par les Soviétiques. Ceux-ci ont paru vouloir se réserver le droit de dresser seuls, et sans doute en conformité avec leur plan, la liste des projets ou des actions communes, je ne dis pas choisis, mais éligibles. M. Kirilline a été jusqu'à me dire que le *Praesidium* du Conseil des ministres de l'URSS s'était prononcé dans ce sens.

Cette tendance à orienter les choses unilatéralement s'explique facilement : le poids spécifique des deux économies, le fait que la Russie tsariste ou soviétique n'a jamais cherché à coopérer sur un pied d'égalité avec une autre puissance qu'il s'agisse du domaine économique ou de tout autre, le fait que ce pays vit sous un régime de planification intégrale, toutes les ressources ou presque toutes sont affectées selon un schéma dont la moindre modification entraîne des complications sérieuses et engendre des luttes entre ministères, entre personnalités, toute controverse finissant par prendre une coloration doctrinale donc politique. À ces considérations, il faut ajouter le secret dont toute chose est ici entourée, secret que l'immensité même du pays contribue à épaissir. Je ne crois pas que, malgré la puissance de persuasion dont a fait montre M. Debré, nous devions nous attendre

rapidement à mieux connaître non pas les besoins de l'économie soviétique dont les autorités nous feront certainement part si elles l'estiment utile, mais ses possibilités. Je suis frappé par le fait qu'un homme aussi réfléchi que M. Kossyguine ait pu dire à M. Debré que l'URSS connaissait très mal les besoins et les possibilités de l'économie française en voulant répondre au ministre de l'Économie et des Finances qui se plaignait de notre ignorance des choses soviétiques. C'est une bien piètre réplique que de dire qu'à ce sujet la France et l'URSS sont à la même enseigne. Peut-être et c'est lui faire beaucoup de crédit, M. Kossyguine voulait-il tirer argument du fait que notre économie n'est pas planifiée comme celle des pays socialistes voisins pour expliquer la médiocrité de nos échanges. Mais la difficulté qui s'est élevée quant au siège à Moscou de la chambre de commerce franco-soviétique me semble venir à l'appui du jugement porté ci-dessus. Les autorités soviétiques veulent coopérer, cela n'est pas douteux, mais à leurs conditions et selon leurs méthodes qui, de toute évidence, leur font la partie belle.

Rien n'a été dit au cours des entretiens sur les Affaires commerciales qui puisse modifier l'opinion réservée que nous avons depuis toujours quant au développement des affaires entre la France et l'URSS. La Russie soviétique, malgré une bonne récolte, a des difficultés de balance de paiement. Elle ne peut donc débourser davantage. C'est une des raisons pour lesquelles, sans doute, le président du *Gosplan* M. Baibakov qui a, de toute évidence, les pieds sur terre m'a dit le 16 novembre « nous voulons employer le crédit ouvert par la France ». Encore pour être complet faudrait-il ajouter qu'il attendait pour l'employer une ultime concession de notre part en matière de taux d'intérêt. C'est pourquoi M. Kossyguine, M. Baibakov et M. Patolitchev ont entretenu M. Debré, entre autres choses, des possibilités pour la France de contribuer dans de très lointaines régions au développement de certaines ressources naturelles (bois, pétrole, minerais ferreux et non ferreux) à condition que nous acceptions d'être payés en produits, c'est-à-dire, dans longtemps et en nous chargeant de la commercialisation en France ou sur des marchés tiers, domaine où l'URSS ne brille pas par son efficacité. D'autre part, ce pays est si grand, si riche et cependant encore si pauvre, et il est animé d'une telle volonté de développement et de puissance que je le crois peu enclin à importer beaucoup et longtemps un même produit ou un même équipement. Tout pousse l'URSS à l'autarcie et je ne pense donc pas qu'on puisse établir des courants permanents dans le sens France-URSS, sauf dans certains secteurs de pointe et à titre relativement provisoire. Lorsqu'on nous parle ici de contrats à long terme, il s'agit avant tout d'importations françaises de produits russes.

À propos du commerce, je crois devoir rappeler au Département que les interlocuteurs de M. Debré, en particulier M. Kossyguine, M. Baibakov et M. Patolitchev ont dit en substance que le commerce serait, comme c'est le cas entre l'URSS et les pays socialistes d'Europe, plus important s'il était planifié des deux côtés. Ce n'était pas là une invite à adopter la planification en honneur ici, mais une constatation assortie d'une

invitation à procéder à des études communes. M. Patolitchev a donné aussi comme exemple de relations commerciales satisfaisantes celles qui se sont développées entre l'URSS et la Finlande, notamment en matière de constructions navales. Je me suis demandé, comme l'exemple n'est guère probant, la Finlande se trouvant géographiquement dans l'orbite soviétique, si le ministre du Commerce ne pensait pas à un pays qui quoique associé de fait à un groupement régional européen, en l'espèce, l'AELE, faisait bénéficier les principales productions russes en cause, des mêmes avantages que ceux consentis aux signataires du Traité de Stockholm[1], nous verrons bien.

Par contre, les Soviétiques confrontés avec tant de besoins, craignant d'être distancés par les États-Unis sont disposés à partager avec nous les frais de certaines recherches ou du passage de la recherche à l'application industrielle. Encore cette affirmation a-t-elle besoin d'être nuancée. Plusieurs indices et au moins trois exemples (l'affaire du SECAM, le protocole Renault et celle de la société d'électrification et d'automatisme – ma dépêche ACT 1896 du 8 novembre) me font penser que les Soviétiques, sous prétexte de coopération, voudraient bien autant que possible obtenir gratuitement, soit les découvertes, soit les brevets ou mises au point communes, soit l'engineering, en faisant, par exemple, sortir ces affaires du commerce courant et en les faisant entrer dans le domaine de la coopération, ils se montrent donc d'autant plus positifs en ces matières que leurs débours en devises seront plus réduits, soit parce que nous y consentirons de bonne grâce, soit parce que nos formes nationalisées ou non, se laisseront embarquer. Il va de soi que des experts réalistes, comme M. Gvichiani[2], se rendent compte qu'il faudra, pour obtenir ce que l'on souhaite du côté soviétique, consentir à rémunérer certaines inventions et qu'il faudra bien améliorer, en réalité créer, en URSS une procédure plus concrète pour la protection de la propriété industrielle. Les Soviétiques ont accepté qu'un groupe de travail étudie les questions juridiques. Il restera, si ce groupe aboutit à des conclusions, à voir si elles seront adoptées formellement par le gouvernement soviétique et surtout si elles recevront de la part de la pesante administration de ce pays une suite quelconque.

En dressant ce tableau qui est, je le reconnais, peu optimiste, je ne me propose en aucune façon de détourner le gouvernement de cette coopération. Je pense simplement qu'elle ne produira pas, sur le champ, des merveilles. Le vrai problème n'est pas de savoir s'il faut coopérer, cette question a déjà été tranchée par l'affirmative il y a cinq mois, mais de savoir comment et à quelles conditions. Et à cet égard, j'estime qu'il n'est pas du tout impossible d'arriver à certains résultats équilibrés, – l'équilibre des avantages et des prestations a été le thème essentiel de M. Debré – à la

[1] Suite au traité de Stockholm du 20 novembre 1959, sept pays se regroupent (Royaume-Uni, Danemark, Suède, Norvège, Portugal, Suisse, Autriche) pour former l'AELE.

[2] M. Gvichiani est vice-président du Comité d'État soviétique pour la Science et la Technique.

condition que nous fassions l'effort administratif nécessaire et que nous ne nous laissions entraîner dans aucun domaine au-delà de ce que nous estimons conforme à nos intérêts. Je voudrais conclure en mettant en lumière quelques facteurs qui me paraissent positifs.

Le climat est de toute évidence très bon. Il le restera vraisemblablement à moins que les Soviétiques n'éprouvent à notre égard une déception qui peut être d'ordre politique, si nous nous refusons, par exemple, à les suivre aussi loin qu'ils le souhaitent. Cette hypothèse n'est pas invraisemblable, mais si elle doit se vérifier, ce ne sera pas dans l'immédiat. Elle peut être d'ordre technique si les administrations françaises viennent ici avec des dossiers incomplets ou surtout qui auraient été par avance vidés de leur substance par des arrangements directs conclus entre les organismes soviétiques et les firmes françaises nationalisées ou non. L'équipe soviétique avec laquelle nous allons discuter, quoique travaillée par des conflits de compétence, et par des rivalités personnelles paraît, en effet, prête à causer. Elle nous a donné toutes sortes d'assurances verbales. À nous de les utiliser pour obtenir ce que nous voulons. Je pense même – et M. Debré a pu le constater à propos du rôle du charbon dans la question de l'énergie – qu'une sorte de dialogue peut s'ouvrir sur bien des problèmes à condition que nous nous expliquions les premiers sur la façon dont ils se posent chez nous et en en disant un peu plus que ce qui se trouve dans le domaine public. Alors nous pourrons, je ne dis pas compter sûrement, mais sérieusement espérer, obtenir à notre tour des éclaircissements sur ce qu'on pense et fait dans ce pays et en tirer avantage dans le choix des points d'application de la coopération. Il m'a semblé, en effet, depuis mon arrivée que les choses ont assez évolué en URSS pour qu'on puisse, avec certains dirigeants, et lorsqu'on représente à Moscou la France, parvenir par instants à atteindre l'homme au-delà du masque dont s'affublent ici fonctionnaires et dirigeants.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

355

M. GORSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4847 à 4854. *Alger, 22 novembre 1966.*
Urgent. Réservé. Diffusion strictement réservée.
(*Reçu* : 22 h. 30).

J'ai eu, à la fin de cette matinée, un assez long entretien avec M. Bouteflika, que rendait nécessaire l'élément de confusion introduit dans la négociation en cours[1] par la demande d'audience adressée au Président de la République[2].

Le ministre m'a d'abord exposé les raisons qui l'avaient amené à tenter ce recours. La négociation menée par M. Brunet, qui s'était ouverte dans un climat excellent, avait pris dans l'après-midi de samedi un tour moins agréable. La délégation française aurait en effet, si l'on en croit M. Bouteflika, donné à entendre que ses propositions étaient « à prendre ou à laisser » dans un délai de quelques heures, et que le prochain Conseil des ministres français se saisirait du problème. M. Bouteflika considérait, pour sa part, qu'il avait très normalement suggéré à M. Brunet de reprendre contact avec le gouvernement français et de lui soumettre les préoccupations marquées par la délégation algérienne sur les deux points qui restaient en litige : la question des HLM[3] et celle ces créances garanties par le Trésor français. Le président de la délégation française ne s'était pas prononcé sur la reprise du dialogue.

C'est donc d'abord l'incertitude où se trouvait M. Bouteflika, et aussi le sentiment que le temps lui était mesuré, qui l'avaient incité, en accord avec le colonel Boumediene, à demander audience au Président de la République et aux ministres intéressés.

Mais là ne se bornait pas son attention. D'autres problèmes que celui du contentieux financier demeuraient posés entre la France et l'Algérie. D'une

[1] Il s'agit de la négociation sur le contentieux financier franco-algérien, en cours depuis mars-avril 1966, reprise par M. Brunet, directeur des Affaires économiques et financières au Département, depuis le 18 novembre.

[2] Concernant cette demande d'audience précipitée et ses raisons, se reporter aux télégrammes d'Alger du 21 novembre 1966, nos 4812-4813 et 4827-4830, non reproduits. M. Bouteflika souhaitait vivement être reçu, non seulement, par le Président de la République mais encore par le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Économie et des Finances et M. Burin des Roziers, secrétaire général de la Présidence de la République.

[3] Aux termes du protocole d'accord du 18 février 1963, l'Algérie s'était engagée à rembourser les prêts consentis à ce titre avant et après son accession à l'indépendance. Du côté français, le gouvernement avait admis d'accorder de nouveaux prêts pour l'achèvement des constructions en cours. En 1965, l'Algérie a cessé tout remboursement et dès lors aucun nouveau prêt n'a été accordé. Pour obtenir la reprise des financements, l'Algérie est prête à rembourser non pas, comme le prévoit l'accord, les prêts antérieurs à 1963 (635 millions F), du moins ceux octroyés depuis 1963 (60 millions), mais il est exclu que la France continue à consacrer des crédits aux constructions de logements en Algérie.

manière générale, le gouvernement algérien s'inquiétait de constater que la politique française avait progressivement pris à l'égard de l'Algérie « une nouvelle tournure ». L'aide libre était diminuée, l'aide liée « réduite à sa plus simple expression »[1]. La politique soutenue par la délégation française sur les HLM équivalait à fermer l'un des derniers « canaux latéraux » de notre aide. Sur tous les plans on constatait une hésitation à construire ensemble, un refus de lier les deux pays l'un à l'autre par des engagements pluriannuels. L'attitude française à l'égard de l'Algérie paraissait donc, selon M. Bouteflika, caractérisée par un certain « raidissement » et plus encore par un « esprit de détachement » : c'est de cela qu'avec beaucoup de sérénité il voulait s'entretenir avec le général de Gaulle et le gouvernement français « afin d'y voir clair ». Aussi serait-il amené à maintenir ses demandes d'audience, même si nous parvenions entre-temps comme il le souhaitait à régler le contentieux financier.

Ici se posait une question de calendrier. M. Bouteflika comprenait fort bien qu'il fût difficile au général de Gaulle de le recevoir à très bref délai. Mais les dates du 28 au 30 novembre ne pouvaient guère lui convenir puisque c'était précisément celles où il devrait accompagner le colonel Boumediene au Caire[2].

Tout compte fait, M. Bouteflika ne verrait que des avantages à ce que, sans plus attendre, les négociations financières reprennent leur cours. Il propose donc à notre choix les deux formules suivantes : soit que M. Brunet revienne à Alger vendredi prochain[3] soit, que la délégation algérienne présidée par le docteur Aït Challal se rende à Paris ce même jour. Mais il faudrait que ce soit, avec de part et d'autre, la volonté d'aboutir.

J'ai répondu sur ce point que l'on ne pouvait espérer aboutir que s'il existait du côté algérien un esprit de compromis égal à celui dont la délégation française avait fait preuve. Le ministre devait comprendre dans quelle position difficile s'étaient trouvés les négociateurs français successifs, du fait qu'à aucun stade des conversations, depuis le mois de mars, la délégation algérienne n'avait officiellement articulé une quelconque contre-proposition.

M. Bouteflika s'est alors pour la première fois prononcé clairement sur ce que l'Algérie pouvait, selon lui, accepter. Deux questions seulement séparaient désormais les deux délégations : celle des HLM et celle des

[1] Pour l'année 1966, les crédits pour la contribution au développement économique et social de l'Algérie s'élèvent à 280 millions F. Cette aide économique se divise en deux parties : l'aide dite « libre », en principe versée par tranches trimestrielles au gouvernement algérien qui l'utilise librement, et l'aide dite » liée », gérée par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (CEDA), qui rembourse, sur justifications, à la Caisse algérienne de développement (CAD) les dépenses relatives aux opérations d'équipement retenues d'un commun accord. Pour 1967, les crédits prévus s'élèvent à 242 millions F.

[2] Le colonel Boumediene se rend en visite officielle au Caire du 28 novembre au 5 décembre 1966.

[3] La délégation française, conduite par M. Brunet, arrive à Alger le 6 décembre 1966. Voir le télégramme d'Alger n°s 4979 à 4982 du 29 novembre 1966, non publié.

créances garanties par le Trésor français. Le problème des HLM pouvait être réglé de deux manières : par la première, l'Algérie accepterait d'inscrire les 60 millions déjà dépensés dans sa dette publique, mis la France continuerait l'exécution des programmes en cours selon les dispositions de l'accord de 1963. Par la seconde, la France abandonnerait les travaux en cours, mais ne devrait pas, dans cette hypothèse, maintenir les 60 millions de sa créance. La première formule était évidemment de très loin la meilleure, puisqu'elle permettait à la France de continuer à participer à la construction de l'Algérie.

Sur les créances garanties par l'État français, la délégation algérienne avait demandé un « geste diplomatique ». Si la France n'estimait pas devoir l'accomplir, un compromis pourrait être envisagé : l'Algérie était disposée à accepter le maintien des créances de la CEDA[1], si la France abandonnait celles de l'EGA[2].

Ces propositions sont bien celles que nous pouvions pressentir. Elles ont du moins le mérite d'avoir été formulées, et cela sans qu'aucune allusion ait été faite à un lien de ce règlement avec l'aide française.

Après en avoir pris acte, je n'ai pas estimé qu'il était dans mon rôle de pousser plus avant la discussion. Je doute cependant, pour ma part, qu'il soit possible d'entraîner M. Bouteflika à des concessions beaucoup plus importantes. La reprise du dialogue au niveau des délégations ne présente donc d'intérêt que si nous sommes en mesure de nous rapprocher sensiblement du « compromis » suggéré par le ministre algérien : sinon, nous irons à un nouvel échec.

M. Bouteflika en est bien conscient pour sa part. aussi m'a-t-il déclaré que, si nous n'estimions pas souhaitable de reprendre vendredi, à Alger ou à Paris, les conversations engagées par M. Brunet, il maintiendrait sa demande d'une audience aussi prochaine que possible du Président de la République : il accepterait même, le cas échéant, de renoncer à accompagner le colonel Boumediene au Caire pour se rendre à Paris à toute date qui conviendrait au général de Gaulle[3].

La situation est donc relativement claire. M. Bouteflika a néanmoins insisté vivement auprès de moi pour que je me rende demain à Paris et que je vous l'expose de vive voix, de manière à pouvoir l'informer si possible dès jeudi de nos intentions soit sur la reprise des négociations au niveau des délégations, soit sur l'accueil réservé au recours suprême qu'il sollicite.

(Collection des télégrammes, Alger, 1966)

[1] CEDA : Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, créée par le décret n° 59-434 du 17 mars 1959, gère l'aide liée versée par la France.

[2] EGA : Électricité et gaz d'Algérie.

[3] Le général de Gaulle et M. Couve de Murville reçoivent M. Bouteflika le 13 décembre.

356

NOTE

La non-dissémination des armes nucléaires

N. *Paris, 22 novembre 1966.*

1. Américains et Soviétiques se sont préoccupés, dès qu'ils ont été en possession de l'arme nucléaire, d'en prévenir la diffusion. Aussi firent-ils bon accueil aux propositions faites par l'Irlande dès octobre 1958[1] pour que des mesures appropriées soient prises afin que n'augmente pas le nombre des États possédant une telle arme. Cet effort aboutit le 20 décembre 1960 à faire adopter par l'Assemblée générale des Nations unies, par 68 voix contre 0 et 26 abstentions, dont celle de la France, une résolution[2] invitant les puissances possédant des armes nucléaires à s'abstenir d'en céder le contrôle ou les secrets de fabrication à des États non-nucléaires (non-dissémination) et invitant ces derniers à s'abstenir d'en acquérir par quelque moyen que ce soit (non-prolifération). Une résolution[3] analogue était adoptée le 5 décembre 1961, mais cette fois à l'unanimité.

2. Le traité de Moscou (20 juin 1963)[4], en interdisant aux pays non nucléaires qui l'avaient souscrit de procéder aux expériences nécessaires à la mise au point de l'arme, constituait une première mesure de non-prolifération, mais il n'interdisait pas la dissémination à un moment où précisément, selon l'URSS, le gouvernement des États-Unis la favorisait en cherchant à créer au sein de l'OTAN une force atomique conjointe (mémorandum soviétique au gouvernement des États-Unis du 8 août 1963)[5]. Axant dès lors tout son effort sur la liquidation des projets de force nucléaire atlantique ou multilatérale, l'URSS obtint le 11 juin 1965 que la Commission du Désarmement[6], réunie à sa demande, prescrivît au Comité des Dix-Huit d'accorder une priorité spéciale à l'étude d'un traité destiné à empêcher la dissémination des armes nucléaires. Cette question, qui ne

[1] Le télégramme adressé par New York à Paris n° 1726 du 6 octobre 1958, non publié, donne le texte en langue anglaise de la proposition irlandaise. Le télégramme de Paris à Dublin n° 72, du 9 octobre, adressé également à Bruxelles (n° 575) et à Tokyo (n° 970), non publié, donne la traduction française du texte irlandais.

[2] Cette résolution porte le numéro 1576 (XV), elle énumère les mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires.

[3] Cette résolution n° 1665 (XV) est relative à la prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires.

[4] Il s'agit du traité d'interdiction des essais nucléaires signé à Moscou le 3 août 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 47 à 50.

[5] Il s'agit d'une note du 8 avril 1963 (et non du 8 août) émanant du gouvernement soviétique qui s'élève contre la force multilatérale de l'OTAN ; une note identique est adressée à la Grande-Bretagne et à la République fédérale d'Allemagne. Les pays membres de l'OTAN reçoivent copie de la note aux États-Unis.

[6] La commission du Désarmement se réunit à New York d'avril à juillet 1965. Elle ne se réunit pas en 1966.

préoccupait pas moins les États-Unis, inquiets de voir un certain nombre de pays approcher de la capacité nucléaire (Inde, Suède, Israël, etc.), éclipsa à partir de ce moment tous les autres problèmes traités sous la rubrique du désarmement et son examen entra dans une phase active s'appuyant sur deux projets de traité :

– un projet américain[1], déposé à Genève le 17 août 1965 et rédigé de manière à réserver la possibilité d'un système d'armes nucléaires atlantique ou européen dans lequel seraient associées les forces d'États nucléaires et non-nucléaires ;

– un projet soviétique[2] interdisant tout partage des responsabilités nucléaires au sein d'un groupe quelconque d'États.

3. Le Comité des Dix-Huit fut impuissant à rapprocher ces deux textes. L'Assemblée générale des Nations unies réclama, le 23 novembre 1965, par sa résolution n° 2028 (XX)[3] que soit conclu au plus tôt un traité « exempt de toute échappatoire », mais les Américains n'apportèrent que des amendements de pure forme à leur projet ; les Soviétiques de leur côté durcissaient apparemment leur position en condamnant la « prolifération politique » (c'est-à-dire la formule même du « Comité McNamara »)[4] au même titre que les projets de force multilatérale proprement dite.

Des difficultés supplémentaires apparaissaient :

M. Kossyguine, en déclarant, dans un message[5] adressé au Comité des Dix-Huit, que les Soviétiques étaient prêts à inscrire dans le traité « un article interdisant l'emploi des armes nucléaires contre les pays parties au traité qui ne seraient pas des pays nucléaires et qui ne posséderaient pas sur leur territoire d'armes nucléaires » soulevait implicitement le problème des arrangements nucléaires actuellement existants au sein de l'OTAN et retenait en outre l'attention des pays non-alignés.

Ces derniers, de leur côté, imaginaient de mettre un prix à leur renonciation éventuelle à l'arme nucléaire et formulèrent diverses revendications : leur sécurité devait être garantie et, conformément à la résolution 2028 (XX), un traité de non-prolifération devait être accompagné de la part des puissances nucléaires de mesures de désarmement véritable.

Enfin, les États-Unis soulevaient la question des explosifs nucléaires destinés à des fins pacifiques et, arguant du fait qu'ils étaient entièrement

[1] Le texte américain du projet de traité de non-dissémination des armes nucléaires est présenté au cours de la conférence du comité des Dix-Huit puissances sur le Désarmement qui se tient à Genève du 27 juillet au 16 septembre 1965.

[2] Le projet soviétique est présenté le 24 septembre 1965 à l'Assemblée générale des Nations unies ; ce projet sur la non-prolifération des armes nucléaires ferme complètement aux États non nucléaires tout accès direct ou indirect à l'arme nucléaire.

[3] Au sujet de la résolution n° 2028 (XX) voir les notes du 26 août 1966 et du 24 octobre 1966 publiées ci-dessus.

[4] Au sujet du Comité McNamara, voir *D.D.F.*, 1965-I, n°s 19, 28, 207, 209.

[5] Il s'agit du message adressé par Kossyguine à la conférence du comité des Dix-Huit le 1er février 1966. Voir la note du service du Désarmement du 19 septembre 1966, publiée plus haut.

assimilables aux explosifs militaires, en revendiquaient le monopole pour les puissances nucléaires.

4. C'est cependant sur une note différente que devait se dérouler la discussion sur la non-prolifération devant la Commission politique des Nations unies, à la suite des conversations de M. Gromyko avec le président Johnson et M. Dean Rusk[1].

Avant ces entretiens, le ministre soviétique avait conservé au cours du débat général une attitude nettement anti-américaine, accusant en particulier Washington d'être à l'origine des échecs enregistrés à Genève et présentant deux projets de résolution, l'un sur la non-prolifération, l'autre sur les bases étrangères en Afrique, en Asie et en Amérique latine, qui ne laissaient aucun doute sur les intentions polémiques de l'URSS.

Après les rencontres de M. Gromyko avec les hommes d'État américains et les déclarations relativement optimistes qui s'ensuivirent sur les chances d'aboutir à un accord en matière de non-prolifération, les discussions devant les Nations unies changèrent de ton. Certes, le climat de « guerre froide » ne disparut pas complètement : un certain nombre de projets de résolution déposés par divers pays de l'Est : projet hongrois sur les armes chimiques, projet polono-ukrainien sur les vols d'avions porteurs d'armes nucléaires prouvent le contraire ; mais, s'agissant de la non-prolifération, la note fut désormais à la compréhension, les Soviétiques s'abstenant de proférer de nouvelles diatribes contre les États-Unis et les Américains ayant l'habileté de « co-parrainer » le projet de résolution déposé par M. Gromyko[2], demandant aux États de renoncer à toute initiative pouvant faire obstacle à la conclusion d'un traité sur la non-prolifération.

5. Ce rapprochement américano-soviétique ne constitue pas à proprement parler une surprise. Malgré les polémiques dont Genève était le siège et dont le discours de M. Gromyko devait encore s'inspirer, les deux parties affichaient volontiers sinon leur espoir, du moins leur ferme intention d'aboutir à un accord. L'abandon progressif des projets de force multilatérale[3], malgré le mécontentement qu'il devait susciter à Bonn constitue évidemment un des aspects essentiels de cette évolution. Il s'y ajoute sans doute à Moscou, comme on le prétend à Washington, une appréciation nouvelle des dangers de la prolifération à la suite des récents développements de la capacité nucléaire. Enfin, Américains et Soviétiques

[1] Le 10 octobre 1966 Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, s'entretient à Washington avec le président Johnson pendant une heure et quarante-cinq minutes. Il a ensuite un dîner de travail avec le secrétaire d'État américain, Dean Rusk.

[2] Le projet de résolution soviétique, déposé le 23 septembre 1966, en commission politique de l'Assemblée générale des Nations unies, invite les États « à renoncer à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération ». Le texte est modifié à la demande des huit pays non-alignés, c'est le document A/C 1/L 638 rév.1 qui est adopté par 100 voix contre une (Albanie) et une abstention (Cuba). La France vote pour l'adoption.

[3] Au sujet de la force multilatérale ou MLF, voir *D.D.F.*, 1962-I, nos 6, 182, 184, *D.D.F.*, 1962-II, nos 115, 182, *D.D.F.*, 1963-I, nos 1 à 5, 10, 14, 21, 41, 53, 114, 150, et *D.D.F.*, 1964-II, n° 213.

ont toujours été implicitement d'accord pour décourager les efforts des non-alignés en vue de prendre une part active à la négociation et d'obtenir, en échange de leur renonciation expresse à l'arme atomique, des engagements de désarmement véritable et des garanties concernant leur sécurité. L'initiative soviétique et bientôt américano-soviétique d'une résolution de caractère général sur la non-prolifération, si elle n'a pas empêché les non-alignés d'exposer à leur tour leurs points de vue, a désamorcé l'offensive à laquelle ils s'apprêtaient si l'on en juge par les mémorandums qu'ils avaient déposés à l'issue de la dernière conférence de Genève[1]. Il est significatif, à cet égard, que l'URSS se soit abstenue, comme les États-Unis, sur une proposition pakistanaise tendant à réunir une conférence des États non-nucléaires.

6. Est-ce à dire que les positions américaines et soviétiques se sont réellement rapprochées ?

Les conversations bilatérales entamées entre experts à l'occasion du voyage de M. Gromyko[2] ont été interrompues et ne semblent pas encore avoir repris. Elles n'ont donné lieu à la rédaction d'aucun texte et les seuls points d'accord mis en évidence semblent de caractère secondaire.

Sur le fond du problème, à en juger par des informations qui sont de sources exclusivement américaines, les incertitudes, sinon les divergences, resteraient entières. Si Washington et Moscou ont, en fait, une position comme en ce qui concerne les États non-nucléaires en général, les deux parties ne s'accordent toujours pas sur le cas des États qui se trouvent liés par alliance à des puissances nucléaires, c'est-à-dire, essentiellement, lorsqu'il s'agit de la République fédérale. À Washington, les plus optimistes se félicitent avec M. Foster[3] de ce que l'URSS paraît désormais disposée à fermer les yeux sur l'existence au sein de l'Alliance Atlantique d'un organisme de consultation sur la stratégie nucléaire. Les pessimistes se demandent avec M. Dean Rusk si les Soviétiques ne cherchent pas, sous prétexte de prohiber rigoureusement toute forme de dissémination, à mettre en cause les arrangements nucléaires déjà existants au sein de l'OTAN.

Il convient de relever à ce propos non seulement le caractère très général du projet de traité soviétique, mais aussi le fait que, de façon constante, les représentants de l'URSS évoquent, à propos de la non-prolifération l'idée d'une dénucléarisation de l'Europe centrale. La proposition Kossyguine s'inspire de cette tendance. Plus récemment, l'intérêt manifesté par les Soviétiques aux contrôles de l'AIEA et à la proposition de Varsovie tendant

[1] Cette conférence de Genève (comité des Dix-Huit) se tient du 14 juin au 25 août 1966.

[2] M. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, se rend à Washington pour des entretiens qui ont lieu le 10 octobre 1966 avec le président Johnson et avec le secrétaire d'État Dean Rusk. Le 12 octobre il quitte New York après avoir assisté à l'ouverture de la 21e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

[3] William Chapman Foster est le représentant américain à la conférence du comité des Dix-Huit sur le désarmement.

à appliquer ces contrôles aux deux Allemagne comme à la Pologne et à la Tchécoslovaquie, permet de se demander si, en définitive, pour les Soviétiques, le vrai moyen d'interdire à la République fédérale l'accès à l'arme nucléaire n'est pas d'assurer dans toute la mesure du possible la dénucléarisation de son territoire. Si telle était leur intention, les chances d'un accord seraient problématiques.

7. La France qui a toujours déclaré que la dissémination des armes nucléaires n'était pas souhaitable, a voté en faveur de la résolution de principe dont les Soviétiques avaient pris l'intiative[1]. Elle n'en demeure pas moins à l'écart d'instances et de procédures qu'elle a toujours désapprouvées. Américains et surtout Soviétiques se sont enquis à plusieurs reprises auprès de nos représentants de l'attitude qu'adopterait le gouvernement français à l'égard d'un éventuel traité ; ils souhaiteraient que nous nous engagions dans une négociation qui, disent-ils, ne devrait pas porter préjudice à nos intérêts.

(Désarmement, problèmes nucléaires, non-prolifération des armes nucléaires)

357

NOTE

Les relations franco-zambiennes

N. *Paris, 22 novembre 1966.*

1. Depuis le début de la crise rhodésienne, plus précisément depuis l'envoi, en novembre 1965[2], d'un message du Président de la République de Zambie au général de Gaulle appelant son attention sur l'aide dont la Zambie avait besoin pour faire face aux conséquences de la rébellion de Ian Smith – message auquel il fut répondu de façon positive – les relations franco-zambiennes n'ont cessé de se développer. Visites de délégations officielles zambiennes[3], missions de techniciens français à Lusaka illustrant le resserrement des rapports entre les deux pays. Les contacts commencent à porter fruit : le 19 novembre la *Sofremines* signait un contrat de 200 millions de francs (entièrement à la charge du budget zambien) en vertu duquel

[1] Voir la note du service du Désarmement du 8 novembre 1966 publiée ci-dessus.

[2] Le Dr Kenneth David Kaunda, président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964, envoie le 2 novembre 1965 une lettre au général de Gaulle au sujet des difficultés que la Zambie pourrait rencontrer comme suite à la crise rhodésienne ; il demande une aide de la France dans les domaines de l'électricité et des transports (camions). Dans sa réponse du 23 novembre 1965, le général de Gaulle note que le gouvernement français a désapprouvé l'attitude du gouvernement de Ian Smith et promet l'aide demandée.

[3] Note du rédacteur : » Mission du Haut Commissaire de Zambie à Londres en mars 1966, mission zambienne aéronautique en août 1966 ». Le Haut Commissaire de Zambie à Londres est M. S.C. Katilungu.

elle se voyait confier la préparation de l'exploitation du bassin charbonnier de Siankandolo.

L'évolution n'en est encore qu'à ses débuts. Notre ambassadeur à Lusaka est catégorique à cet égard. Compte tenu des très importants projets de développement industriel qu'a en vue le président Kaunda, un vaste champ d'action est offert à la diligence de nos entreprises[1].

Le moment paraît donc venu de procéder à l'inventaire des besoins zambiens et d'examiner les divers secteurs où notre action est susceptible de s'exercer avec le plus de profit pour les deux partenaires.

2. Toute la politique économique du président Kaunda vise aussi bien à rompre l'étroite imbrication des économies rhodésienne et zambienne particulièrement préjudiciable à son pays depuis le coup de force de M. Smith qu'à se dégager de la très forte emprise anglo-saxonne, emprise qui s'exerce notamment par le truchement des grandes sociétés du *Copperbelt*.

Cette politique, de l'avis de la direction d'Afrique-Levant mérite d'être, en soi, encouragée. Elle le mérite d'autant plus qu'en secondant les efforts de la Zambie, nous sommes susceptibles d'en tirer un bénéfice politique et économique majeur. Le soutien que nous apporterions à la réalisation des projets du président Kaunda soulignerait notre désengagement à l'égard de la Rhodésie et pourrait faire, dans une certaine mesure, contrepoids, auprès de l'opinion africaine, à l'importance de nos relations avec l'Afrique du Sud. Sur le plan économique, d'importants capitaux français trouveraient à s'investir avec le maximum de sécurité, la Zambie étant un des pays les plus riches d'Afrique[2] et étant gouvernée par une équipe d'hommes qui se distingue par son intégrité, son dynamisme et son efficacité.

3. Il convient, en tout état de cause, de faire vite et d'éviter de laisser prescrire nos possibilités d'action. La concurrence est vive en Zambie et plusieurs pays européens – notamment l'Italie – font preuve de beaucoup d'esprit d'initiative.

À cet égard la possibilité s'offre à nous de discuter, à très bref délai et dans les conditions optima du problème évoqué dans la présente note. Le président Kaunda qui s'est rendu récemment aux Nations unies pour y faire connaître la position de son gouvernement dans l'affaire rhodésienne[3], effectue actuellement un long voyage à l'étranger. Il sera à Rome du 1er au 3 décembre.

De l'avis de la direction d'Afrique-Levant, l'occasion pourrait être mise à profit pour inviter le Président zambien, qui en a souvent manifesté le désir,

[1] M. Albert de Schonen, ambassadeur de France à Lusaka, démontre, dans la dépêche n° 438/DE du 1er décembre 1966, non publiée, que la Zambie est un pays riche avec des ressources propres

[2] Note du rédacteur : « La Zambie est le troisième producteur mondial de cuivre et le second producteur mondial de cobalt ».

[3] Le 15 novembre 1966, le président Kaunda prononce une allocution devant l'Assemblée générale des Nations unies, il stigmatise l'attitude de la Grande-Bretagne et demande l'application des sanctions contre la Rhodésie.

à s'entretenir avec nous, au plus haut niveau, à l'issue de son séjour en Italie, du développement des relations franco-zambiennes compte tenu des projets élaborés par Lusaka et de l'aide que nous pourrions apporter à la Zambie. De tels entretiens permettraient de mieux apprécier les perspectives exactes dans lesquelles notre action devrait se situer et de lui donner une plus grande efficacité.

Il semblerait opportun que le général de Gaulle fût approché à cet égard : si son emploi du temps permettait un entretien et un déjeuner avec le Président de la Zambie au début de décembre, M. Kaunda pourrait sans doute être touché en temps utile[1].

(Afrique-Levant, Afrique, Zambie, relations politiques avec la France)

358

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5118 à 5127. *Moscou, 23 novembre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 17 h. 22).

Comme le sait le Département, le plan quinquennal 1966-1970 n'a tou-jours pas été rendu public. Seules sont connues pour le moment les grandes lignes qui ont été adoptées sous forme de directives, au XXIIIe congrès du parti en avril. Pour l'année 1966, l'économie soviétique fonctionne sur la base d'un plan annuel présentée en décembre 1965 devant le Soviet suprême.

À la fin du XXIIIe congrès, le 7 avril, M. Kossyguine avait annoncé aux délégués que le plan quinquennal serait élaboré dans les quatre ou cinq mois à venir et qu'il serait ensuite présenté, pour approbation, au Soviet suprême. Le 3 août, devant le Soviet suprême, M. Kossyguine avait reporté la présentation du plan à la session suivante prévue pour décembre.

Au cours de l'entretien qu'il a eu, le 18 novembre, avec M. Debré, le président du *Gosplan*, M. Baibakov, a déclaré que le Soviet suprême n'adopterait en décembre que le plan pour 1967. Ensuite seulement, le plan quinquennal serait établi. Le lendemain, M. Kossyguine a présenté les choses de manière un peu différente. Il a dit à M. Debré qu'après deux plans annuels, le plan serait établi pour trois ans.

Que le plan quinquennal 1966-1970 soit finalement réduit à 3 ans ou qu'il intègre *a posteriori* deux années déjà écoulées importe au fond assez peu. Ce qui compte, c'est que la date de présentation du plan devant le Soviet suprême a été à nouveau repoussée.

[1] Le président Kaunda fera une visite en France du 15 au 19 septembre 1968.

Ce retard est l'indice de difficultés qui peuvent, à première vue, sembler d'origine technique. La révision des prix de gros industriels qui, à peine commencée maintenant, doit entrer en application surtout en 1967, et, d'une manière générale, la réforme de la gestion de l'industrie, qui soit s'étendre l'an prochain, compliquent sans doute sérieusement la tâche des planificateurs et des responsables de l'économie associés au travail de planification. En outre, des désaccords entre eux ne sont pas à exclure, qu'ils portent sur les objectifs du plan quinquennal, les directives adoptées étant assez vagues, pour laisser une marge de discussion possible ou même sur la portée des réformes en cours.

Mais il est probable que ces difficultés auraient été surmontées si une volonté politique claire s'était manifestée. Si le retard s'accentue c'est que cette volonté fait défaut, sans doute parce que les discussions entre experts ont des échos à l'échelon politique, au sommet. Une confidence faite à un de mes collaborateurs par M. Kirilline, à l'issue du voyage accompli en URSS par M. Peyrefitte au début du mois d'octobre, donne quelque crédit à cette hypothèse. M. Kirilline avait alors déclaré que le plan, réduit à quatre ans serait soumis la semaine suivante au Conseil des ministres et qu'il serait approuvé par le Soviet suprême en décembre. La décision de retarder la présentation du plan pourrait bien avoir été prise à ce moment, en raison de l'impossibilité où l'on se serait trouvé au sein du groupe dirigeant de se mettre d'accord sur une formulation définitive et détaillée du plan quinquennal.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

359

M. Rostain, Ambassadeur de France à Lomé,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 319/DAM[1]. *Lomé, 23 novembre 1966.*
Secret.

La tourmente passée[2], les responsables et les observateurs s'interrogent à Lomé sur les origines, l'organisation et les conséquences du complot, cependant que l'armée et la police veillent pour prévenir toute nouvelle tentative de désordres.

Il y a juste un an, le président avait décidé de relancer sa politique d'union et de réconciliation ; devant plus de 5 000 personnes, réunies le

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *le coup d'État manqué du 21 novembre.*

[2] Le 21 novembre, une vingtaine de civils conduits par Oswald Ajavon, directeur de la radio, s'emparent de Radio-Lomé et annoncent que le Gouvernement est renversé. Ils réclament la démission du Président, la dissolution du Parlement et des élections démocratiques Ils réclament aussi la fin du « néo-colonialisme et des ingérences étrangères ». Cinq mille manifestants, femmes et enfants, se massent devant la présidence. Le colonel Éyadéma déclare que l'armée reste fidèle au gouvernement : À 14 h. 30, la révolution est terminée.

4 décembre dernier à l'occasion du premier congrès national des partis[1], il avait annoncé son intention de créer un « parti unifié ». Ce projet n'a pu encore être mené à bien, par suite de l'intransigeance des extrémistes de l'Unité togolaise[2] et des dissensions internes des autres formations.

Dès les premiers mois de 1966, les *leaders* de l'Unité togolaise avaient prédit que le gouvernement de M. Grunitzky s'effondrerait à la fin de cette année ; selon eux, sa chute devait être provoquée par des difficultés économiques insurmontables qui amèneraient, comme au Dahomey, l'armée à intervenir.

Les progrès du plan quinquennal, les résultats intéressants des cultures d'exportation[3] ont déjoué ces prévisions. Les opposants ont donc changé de tactique : feignant de s'intéresser aux avances du gouvernement pour endormir sa méfiance, ils ont entrepris un lent travail de sape dans l'administration et dans tous les rouages de l'État, avivant les querelles et semant la division.

Au moment où, à l'intérieur même de l'équipe au pouvoir, la discorde atteignait son paroxysme, c'est-à-dire lorsque le vice-président Meatchi[4] mit en accusation le ministre de l'Intérieur M. Mama Fousseni[5], envisageant de le « démissionner » lui-même deux jours avant le retour du chef de l'État[6], deux autres ministres, MM. Adossama (Travail) et Malou (Éducation nationale) poignardaient la fragile coalition gouvernementale probablement en liaison avec des progressistes connus, tels M. Oswald Ajavon, directeur de l'Information, et Yves Brenner, ex-directeur de *Togo Presse*, admirateur des réalisations de la République populaire de Chine, ils contribuèrent à orienter vers le CUT, seule structure politique d'accueil qui put les tenter, quelques jeunes intellectuels avides d'évolution. Me Kutuklui, *leader* du

[1] Concernant le congrès des partis, sa préparation, son déroulement, les grandes lignes des deux discours prononcés par le président Grunitzky, se reporter à la dépêche de Lomé, n° 301/DAM du 15 décembre 1965, intitulée : *situation politique du 1cr au 15 décembre 1965*, non publiée.

[2] L'Unité togolaise, ou plus exactement le comité de l'unité togolaise (CUT), a été fondée en 1941 avec pour objectif de réunir tous les groupes Éwé dispersés entre le Togo français, le Togo britannique et la *Gold Coast*. Sylvanus Olympio dirige le CUT à partir de 1957 et oriente ses efforts vers l'indépendance, qui est reconnue le 27 avril 1960. Parmi les responsables de la tentative de putsch du 21 novembre 1966, figurent : Me Noé Kutuklui, avocat, ancien secrétaire général du CUT et, autrefois, homme de confiance du président Olympio ; Oswald Ajavon, directeur de l'Information, anti-colonialiste et pro-chinois ; Yves Brenner, ex-directeur de *Togo-Presse*, Alex Mivedor, ingénieur des Travaux publics.

[3] Les cultures d'exportation sont essentiellement : cacao, arachide, coton, café, ce dernier produit prenant, et de loin, la première place en valeur. Se référer à la dépêche de Lomé n° 221/DAM du 1er août 1966, *situation politique du 14 au 31 juillet 1966*, p. 12, la campagne de commercialisation des produits agricoles.

[4] Antoine Meatchi, ingénieur en agronomie tropicale, vice-président de la République togolaise depuis le 5 mai 1963, ministre des Finances, de l'Économie et du Plan du 14 mai 1963 au 26 novembre 1966.

[5] Fousseni Mama, ministre de l'Intérieur du 29 septembre 1964 au 26 novembre 1966, puis ministre de l'Éducation nationale depuis le 26 novembre 1966.

[6] Le président Grunitzky se rend à Paris le 27 octobre et ne revient dans sa capitale que le 18 novembre 1966.

CUT, qui n'a jamais cessé d'entretenir la flamme du mythe *Olympio*, se chargea du rôle de catalyseur.

Un plan d'action était vraisemblablement prêt depuis plusieurs semaines ; la démission de MM. Malou et Adossama[1] devait donner le signal de manifestations d'hostilité organisées par les syndicats (*cf.* ma dernière synthèse)[2] ; seule la fermeté du lieutenant-colonel Eyadéma a retardé l'échéance jusqu'au retour de Paris du chef de l'État.

L'unité togolaise escomptait certainement que M. Grunitzky, prisonnier des querelles entre ses ministres, chercherait à temporiser. Sa tentative de pousser l'armée à franchir le Rubicon pouvait alors réussir.

En provoquant en quelques minutes la démission du gouvernement[3] et en proposant la collaboration à l'Unité togolaise, le président a pris ses adversaires de vitesse et les a obligés à se découvrir. En même temps, il renforçait à point nommé le loyalisme du chef d'État-major en lui prouvant sa volonté de commander.

Bien préparé, le complot a pris les autorités au dépourvu dans la nuit de dimanche à lundi.

Dès trois heures du matin, des groupes de meneurs réglaient la circulation et lançaient des mots d'ordre de grève. Deux heures plus tard, un commando bloquait le central téléphonique, tandis qu'un autre lançait à la radio une proclamation de Me Kutuklui, annonçant que : « … la révolution commençait avec l'appui de l'armée ». De fait, on vit parmi les premiers manifestants quelques gendarmes ; on ne sut que plus tard qu'il s'agissait de meneurs déguisés en militaires.

Ouvriers et employés se rendant à leur travail, écoliers et lycéens, curieux et badauds étaient bientôt rassemblés par le mugissement continu des sirènes et les appels de voitures-radio, puis canalisés vers le centre de la ville. Après avoir entendu une déclaration de Me Kutuklui, ils reçurent des pancartes confectionnées à l'avance ; scindés en plusieurs cortèges pour impressionner davantage ils furent dirigés vers la résidence du président Grunitzky réclamant sa démission. Dans plusieurs villes de l'intérieur, des mouvements de foule, de plus faible importance, étaient également créés.

Privées de liaisons téléphoniques, affaiblies par l'absence malencontreuse d'une compagnie partie en nomadisation, l'armée et la gendarmerie n'ont pas réagi sur le champ. Ce retard a été mis à profit par les manifestants qui se sont crus un moment maîtres du terrain.

[1] Le 19 novembre, les deux ministres Adossama (Travail, Affaires sociales et Fonction publique) et Malou (Éducation nationale) donnent leur démission. Le 20 novembre, le président Grunitzky décide de démettre tout le Cabinet. Le 21 novembre, éclate la tentative de coup d'État.

[2] Se reporter à la dépêche de Lomé n° 310/DAM du 15 novembre 1966, non publiée, analysant la situation politique togolaise du 1er au 15 novembre 1966.

[3] Le 20 novembre 1966.

La chaleur aidant, la tendance s'est brusquement renversée dans les dernières heures de la matinée, lorsque la radio a repris ses émissions pour diffuser un message du Président, annonçant que l'armée lui restait fidèle.

Sans brutalité excessive, les militaires commençaient alors à disperser les manifestants, dont déjà le nombre ne dépassait plus 2 000. Une réunion générale des travailleurs, prévue par la principale organisation syndicale (UNTT)[1] était interdite, le téléphone rétabli. Enfin, dans l'après-midi, les ministres Malou et Adossama étaient mis en état d'arrestation, ainsi que plusieurs dizaines de meneurs. La ville reprenait rapidement son visage habituel dans la soirée et l'instauration du couvre-feu contribuait à calmer les esprits.

Il est encore bien tôt pour tirer toutes les conclusions de ce coup d'État avorté. Quelques-unes cependant s'imposent déjà :

– la prise de position de l'armée a été l'événement majeur. C'est le chef de l'État-major[2] qui a permis à M. Grunitzky de résister à la pression de la foule puis de reprendre en main la situation. Contrairement aux informations publiées par certains journaux, il n'a pas été seulement un arbitre mais il a pesé de tout son poids sur l'évolution de la crise. Les premières heures de la matinée ont montré que si l'armée était restée neutre, les auteurs du complot l'auraient rapidement emporté. Cependant les forces de l'ordre ont su garder leur sang-froid, ce qui a évité toute effusion de sang. Les manifestants étaient faiblement encadrés et par des éléments peu décidés. Il aurait suffi d'une provocation, d'un seul coup de feu contre les militaires, en grande partie originaires du nord, pour qu'ils échappent au contrôle de leurs chefs et donnent libre cours à leurs instincts guerriers, malgré les instructions de M. Grunitzky,

– le caractère presque bon enfant des manifestations, qui prenaient par moment une allure de kermesse africaine, rend d'autant plus incompréhensible la carence presque totale des services civils de l'État. Rares furent les fonctionnaires qui se rendirent à leur bureau ; cependant, c'est la crainte qui l'emportait sur la conviction, à l'exception de quelques-uns, qui trahirent ouvertement. Même les plus hautes personnalités du régime, hormis les quelques ministres qui entouraient le Président, sont restées terrées à leur domicile et n'en sont sorties que lorsque tout risque fut écarté.

Quant à la police, qui avait été incapable d'apporter le moindre renseignement sur ce qui se préparait et n'avait pris aucune précaution après la destitution du gouvernement, elle a été, dès le début, submergée par l'événement. Quelques agents désemparés se contentaient de régler la circulation des manifestants, dont certains n'ont pas hésité à emprunter les véhicules des commissariats ! C'est seulement dans la soirée que les policiers, dirigés

[1] UNTT : Union nationale des travailleurs togolais résultant de la fusion des deux centrales l'Union des syndicats confédérés du Togo et la Confédération africaine des travailleurs croyants.

[2] Étienne Eyadéma, est chef d'État-major de l'armée togolaise depuis le 1er janvier 1965.

par le ministre de l'Intérieur[1] en personne, ont commencé à se manifester en opérant quelques arrestations.

Qui avait, en fin de compte, provoqué tout cet affolement ? Une poignée d'intellectuels de l'UT[2] ou apparentés, bons organisateurs mais piètres combattants, qui se sont évanouis dès que les choses ont mal tourné, et quelques groupes d'hommes de main qui ont vite perdu leur enthousiasme devant l'intervention des militaires et leurs grenades lacrymogènes[3].

– la facilité avec laquelle les meneurs ont pu rassembler aussi vite autant de monde, s'explique de diverses façons : l'attrait qu'éprouve l'ensemble des Togolais pour les cortèges et défilés, le désir de changement après quatre années de stabilité, l'espoir de revanche d'une partie de la population Mina et Ewé[4] qui n'a jamais accepté que les militaires cabrais aient pu abattre le gouvernement de M. Olympio.

Le nom du président assassiné[5] est apparu sur plusieurs pancartes, et c'est aux cris d'*Ablodé* (indépendance), autrefois mot de ralliement du CUT, qu'ont défilé les manifestants.

Il s'agissait en fait de monter un grand spectacle avec peu d'acteurs mais beaucoup de figurants. On avait tablé sur la démission du président Grunitzky dès la première pression de la rue ; on escomptait que devant le vide légal et le consentement populaire apparent, le lieutenant-colonel Eyadéma et ses officiers endosseraient la responsabilité de la révolte.

Ce furent là les deux erreurs fatales des comploteurs : le président Grunitzky a tenu bon ; l'armée lui est restée fidèle.

Les vestales du culte *Olympio* ont pu mesurer le déclin de leur mythe. Figurants compris, il ne leur fut pas possible, ce 21 novembre, de réunir 4 000 fidèles dans une ville de 100 000 habitants.

M. Grunitzky doit maintenant se préoccuper de l'avenir. Dans l'immédiat, il est confronté au problème de la constitution du gouvernement[6]. Il ne lui sera pas facile de réunir une nouvelle équipe, car ceux des ministres sortants qui lui ont manifesté le soutien le plus efficace sont justement ceux qui étaient les plus critiqués : MM. Aquereburu, (Travaux publics)

[1] M. Fousseni Mama est ministre de l'Intérieur depuis le 29 septembre 1964.

[2] UT : Unité togolaise.

[3] Les prémisses du complot, le déroulement des événements et les tentatives d'explications sont présentés dans la dépêche de Lomé n° 321/DAL du 29 novembre 1966, non reproduite (situation politique du 15 au 28 novembre 1966).

[4] Concernant les deux grandes ethnies togolaises, les Minas d'où était issu Sylvanus Olympio, et les Éwés, constituant ce que l'on appelle la « bourgeoisie du Sud », voir l'analyse qui est présentée dans la dépêche de Lomé n° 206/DAM du 19 juillet 1966, non publiée.

[5] Le président togolais Sylvanus Olympio est assassiné lors du coup d'État du 13 janvier 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 20, 27, 33 et 34.

[6] Le nouveau gouvernement togolais est formé le 26 novembre 1966. Quelques commentaires sur ce remaniement ministériel et les ministres sont formulés dans la note de la direction des Affaires africaines et malgaches du 28 novembre 1966, non reprise.

et Fousseni Mama (Intérieur) notamment. Peut-être le souffle du boulet aura-t-il calmé certaines querelles personnelles ?

L'administration, ensuite, aura besoin d'une sérieuse mise en ordre. De nombreux hauts fonctionnaires se sont révélés pleutres, sans aucun sens de la discipline ni du devoir. Quelques-uns étaient dans l'autre camp. Le Président a déjà annoncé son intention de sévir ; il a décidé que les agents des services publics qui n'avaient pas repris mardi leur travail seraient révoqués.

La crise enfin, aura de nécessaires répercussions sur l'orientation du futur gouvernement. Lundi soir encore M. Grunitzky évoquait la nécessité de poursuivre la politique d'union et de réconciliation et de « … grouper tous les Togolais dans le même creuset national pour construire le pays… ».

Hier matin, à l'issue d'une réunion du comité national de coordination des partis, il devait cependant préciser que l'Unité togolaise s'était mise à l'écart de la politique d'union et serait donc traitée comme doit l'être l'opposition. En politique extérieure, en revanche, il ne faut guère s'attendre à des changements. Dans son message à la Nation de dimanche soir[1], M. Grunitzky avait certes fait allusion à un « complot ourdi de l'extérieur », mais les observateurs avaient surtout vu là une clause de style souvent utilisée en Afrique.

Si les manifestations de lundi ont bien montré qu'il y avait complot, rien n'a encore permis de déceler des ingérences extérieures. On peut seulement noter la présence de banderoles proclamant « À bas le néo-colonialisme », ou « Pas d'intervention étrangère ». Certains Européens ont été salués de quelques « À bas l'impérialisme », prononcés beaucoup plus sur le ton de la plaisanterie que sur celui de la menace. Enfin, Me Kutuklui a annoncé, dans son discours aux manifestants, son intention de travailler à la mise en place d'un « … gouvernement progressiste, frère de celui de Brazzaville ou de Cuba… ». À nul moment, en tout cas, la foule ne s'est attaquée aux missions diplomatiques. L'ambassade de France a été la plus entourée ; elle doit probablement cette marque d'attention à sa situation géographique, aux abords de la place de l'Indépendance et tout près du centre de la capitale, mais aussi aux déclarations de Me Kutuklui qui a proclamé devant la foule « nous n'admettrons pas que les parachutistes étrangers viennent détruire notre armée ». Une lettre ouverte, apportée à l'ambassade dans la matinée, l'accusait de vouloir s'opposer à l'action légitime du peuple.

Quoi qu'il en soit, la donnée essentielle est d'ores et déjà l'attitude de l'armée. « Gardienne de la Nation », elle a sauvé, le 22 novembre, un régime bien chancelant. Quel sera le prix de la fidélité ?

Le lieutenant-colonel Eyadéma n'a pas le désir de devenir Premier consul. Encore faudrait-il qu'il n'y soit pas contraint.

[1] Le 29 novembre 1966.

Comme lui, le pays souhaite que le Président gouverne, avec une équipe unie et honnête. C'est la condition du ralliement à la fois de l'opinion publique, de l'armée et des syndicats.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Togo, 1966)

360

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5144 à 5149. *Moscou, 24 novembre 1966.*

(*Reçu* : 13 h. 20).

Communiqué via le Département à Djakarta, n° 2/7

Je me réfère à mon télégramme n° 5085[1].

Dans un article non signé, la *Pravda* du 24 novembre, prend prétexte d'un article du journal indonésien *Berita Ioudha* pour effectuer une sorte de mise au point au sujet de la position de l'URSS à l'égard de l'Indonésie.

Le journal du parti s'insurge contre les allégations de *Berita Ioudha* selon lequel « les pays socialistes comprenaient les causes qui auraient amené les autorités indonésiennes à interdire le PKI et l'idéologie marxiste-léniniste dans leur pays », et qui invoque à l'appui de cette interprétation, « la visite récemment effectuée par une délégation gouvernementale indonésienne dans différents pays socialistes, dont l'Union soviétique ».

La *Pravda* rappelle que la « terreur déclenchée à Djakarta contre le PKI et les autres forces démocratiques indonésiennes avait provoqué l'indignation de l'opinion publique soviétique et avait été clairement condamnée par les dirigeants de l'URSS.

Selon le journal du parti « les pourparlers » qui viennent d'avoir lieu à Moscou concernent les deux États et « le fait que l'Union soviétique maintienne des contacts gouvernementaux avec l'Indonésie » ne signifie nullement que « quelqu'un puisse rester impassible dans l'État socialiste

[1] Dans ce télégramme nos 5085 à 5093 du 21 novembre 1966, non reproduit, l'ambassadeur de France fait part des indications recueillies auprès de l'ambassade d'Indonésie à Moscou à la suite de la visite effectuée par M. Malik en URSS du 17 au 22 octobre. Le ministre indonésien avait d'abord été chargé de faire connaître à Moscou les orientations du nouveau gouvernement de son pays et de rassurer les Soviétiques sur ses intentions. Djakarta n'entendait pas s'écarter de sa ligne de neutralité et de non-engagement. La répression anti-communiste qu'il avait menée tenait aux liens du PKI avec la Chine. Ayant ainsi montré à ses interlocuteurs l'inanité de leurs craintes, M. Malik avait pu ensuite négocier une reprise de la coopération soviéto-indonésienne. Le gouvernement de Djakarta avait notamment besoin d'acquérir des pièces détachées pour sa marine et son aviation mais se heurtait à des réticences soviétiques. En revanche, Moscou se montrerait plus ouvert à l'idée d'aménager les dettes et de reprendre l'aide économique. Certainement difficile, cette reprise de contact n'en a pas moins été, estime l'ambassadeur, un pas important vers la normalisation des relations entre l'URSS et l'Indonésie, sans avoir toutefois fait disparaître la méfiance de Moscou.

soviétique devant cette terreur et l'interdiction du PKI ». La *Pravda* souligne aussi que « l'Union soviétique tient compte dans sa politique du fait que, face aux puissances impérialistes qui cherchent à profiter dans leurs buts néo-colonialistes, de la situation politique en Indonésie, il convient d'appuyer l'orientation visant à l'indépendance nationale de l'Indonésie ».

Ces considérations générales reviennent finalement à préserver la bonne conscience du parti et à justifier tout accommodement sur le plan des relations d'État à État.

Aucune indication n'est par ailleurs donnée dans cet article, ni dans la presse soviétique en générale, sur l'état actuel des négociations financières, économiques et militaires qui se sont déroulées à Moscou pendant et après la visite de M. Malik[1].

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

361

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 2547 à 2556. *Washington, 24 novembre 1966, 19 h. 15.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à mon télégramme 1937/46[2].

M. Bohlen a fait connaître le 22 novembre au Ministre la position de son gouvernement sur les divers points qui ont fait l'objet des entretiens des 18 juillet, 2 août et 9 septembre.

1. *Oléoducs*

Le gouvernement américain est prêt à accepter la suggestion faite du côté français, c'est-à-dire la conclusion d'un accord pour le maintien en fonctionnement de l'oléoduc existant sans prévoir le cas de guerre et les dispositions à prendre dans cette éventualité. Le gouvernement américain passerait un nouveau contrat avec la société Trapil[3] qui assurerait sans intervention américaine la mise en œuvre du système, c'est-à-dire des conduites et de leurs réservoirs de stockage. Washington ne demande plus le maintien permanent de contrôleurs américains dans l'organisme français de gestion, mais seulement la possibilité d'envoyer 4 fois par an un groupe d'inspecteurs en civil. M. Bohlen suggère, si le gouvernement français accepte les lignes générales de cet accord, d'en confier la rédaction

[1] Adam Malik, diplomate indonésien, ambassadeur à Moscou de 1953 à 1956, ministre du Commerce de 1963 à 1966 et ministre des Affaires étrangères depuis 1966.

[2] Voir ci-dessus le télégramme « diffusion réservée » du 10 septembre 1966.

[3] La société française TRAPIL est chargée de la gestion de l'oléoduc américain Donges-Metz. Voir à ce propos, ci-dessus, la note du 8 juin 1966.

à un agent de son ambassade et au service compétent du Département. Il pense qu'on pourrait peut-être se contenter de reprendre l'accord franco-américain du 30 juin 1953 et l'accord technique conclu le même jour entre la mission centrale française de liaison et l'armée des États-Unis, en supprimant les dispositions de l'art. IX qui vise le temps de guerre.

M. Couve de Murville a répondu que si un nouvel accord était conclu sur ces lignes générales, il conviendrait en effet de supprimer toute mention du temps de paix ou du temps de guerre. Une situation éventuelle de neutralité française ou américaine est un problème de caractère général qui n'a pas a être évoqué dans un accord de ce genre. D'autre part, il pensait qu'il serait sans doute préférable d'envisager un nouvel accord, certaines dispositions de l'accord actuel devant être modifiées.

L'ambassadeur des États-Unis a précisé qu'une fois l'accord conclu, les autorités américaines auraient à négocier avec la société Trapil un nouveau contrat pour la mise en œuvre de l'oléoduc. Le contrat actuel avec Trapil venait à expiration le 30 juin 1967. Serait-il possible d'en continuer l'application pendant les 90 jours qui s'écouleront entre le 1er avril, date du départ des forces américaines et le 30 juin ? Le ministre a répondu que la question devrait être examinée, mais on ne voit pas pourquoi, puisque le contrat actuel doit être révisé, il n'y serait pas mis fin le 1er avril d'un commun accord entre les autorités américaines et Trapil.

Enfin, il a été reconnu de part et d'autre qu'un régime identique devrait être négocié pour le réseau de pipe-lines OTAN, qui est propriété commune des pays membres du Traité de l'Atlantique Nord, et cela d'autant plus qu'au-delà de Metz les produits pétroliers américains empruntent vers l'Allemagne une canalisation qui fait partie du réseau OTAN. Pratiquement, si la France et les États-Unis s'entendent sur les formules envisagées, il faudra que l'accord sur le réseau OTAN soit négocié parallèlement avec les autorités compétentes de l'organisation.

II. *Télécommunications* (réseau américain par ondes ultra-courtes)

M. Bohlen a fait savoir que le gouvernement américain serait prêt à accepter une formule analogue à celle qui était prévue pour l'oléoduc, c'est-à-dire un accord sans distinction entre le temps de paix et le temps de guerre, confiant aux autorités françaises, dans l'espèce les autorités militaires, la mise en œuvre des stations. M. Bohlen a précisé comme le 9 septembre que ce système de télécommunications n'intéressait le gouvernement américain que pour deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1969.

III. *Rapport à faire au Conseil de l'OTAN*

Le gouvernement américain souhaite que le Conseil de l'OTAN soit mis officiellement au courant des échanges de vues qui ont eu lieu tant à Washington qu'à Paris entre M. Couve de Murville et les autorités américaines. À cet effet, il a laissé au Ministre un texte préparé par le Département d'État où sont consignées la position américaine et la position

française telle qu'elle est comprise du côté américain. Il lui a été répondu que nous examinerions ce document en vue de nous mettre d'accord sur une déclaration qui devrait être faite avant le conseil ministériel du 15 décembre.

IV. M. Bohlen n'a plus fait allusion aux anciennes demandes américaines qui concernaient l'octroi en temps de guerre de bases aériennes et portuaires et d'entrepôts. Il a évoqué en revanche très brièvement les efforts qui sont faits du côté de l'armée américaine pour aboutir le plus rapidement possible à l'évacuation des quelques 800 000 tonnes de stocks entreposés en France et rappelle les difficultés dans lesquelles se trouve le gouvernement américain pour trouver à ces stocks une nouvelle implantation dans divers pays de l'alliance lorsque le matériel ne sera pas renvoyé aux États-Unis. Il a mentionné l'existence d'un problème particulier dans le cas des installations que la France a l'intention d'acheter (notamment certains hôpitaux), mais, il n'a pas fait allusion à la question de la « valeur résiduelle ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

362

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Picquet, chargé d'Affaires près l'ambassade de France
à Brazzaville.

T. nos 194 à 196.[1] *Paris, 24 novembre 1966, 20 h. 39.*
Strictement réservé.

Mon télégramme 186[2] vous a informé des décisions prises par le gouvernement à la suite des procédés inadmissibles exercés à l'encontre de notre mission diplomatique à Brazzaville[3]. Il appartient maintenant aux autorités congolaises d'administrer la preuve qu'elles ont la volonté et la

[1] Ce télégramme porte la mention *Pour le Chargé d'Affaires seul*. M. Louis Dauge, ambassadeur, haut représentant de la République française à Brazzaville, est rappelé, à Paris, le 13 novembre 1966 où il reste jusqu'au 5 mai 1967. Cette décision du gouvernement français fait suite à une série d'incidents et de menées anti-françaises qui sont allés en s'amplifiant. Déjà, au début d'août 1966, le bureau politique du MNR consacre une de ses réunions à l'ambassadeur de France dont l'expulsion est demandée. Le Premier ministre, Ambroise Noumazalay, s'y oppose. À partir du retour de congé de Louis Dauge, fin septembre, les relations entre l'ambassade de France et les dirigeants congolais n'ont cessé d'empirer. Un récit complet en est donné par l'ambassadeur Dauge, dans son rapport de fin de mission (10 décembre 1965-3 mars 1968), transmis par la dépêche de Brazzaville, n° 82/DAM, datée du 2 mars 1968, non reproduite.

[2] Le télégramme de Paris à Brazzaville nos 186 à 189 du 22 novembre 1966, non publié, informe le Chargé d'Affaires de France de la convocation, le 21 novembre, de l'ambassadeur du Congo à Paris, Nicolas Mondjo, par le président Charles de Gaulle. À l'issue de cette audience, un aide-mémoire lui est remis à l'intention du gouvernement congolais, dont le texte est transmis par le télégramme cité en référence. L'ambassadeur Mondjo rentre à Brazzaville le 22 novembre.

[3] Il s'agit de l'incident dont le premier conseiller près l'ambassade de France et son épouse ont été victimes au cours de la nuit du 9 au 10 novembre, accusations de complots et de soutien

capacité d'entretenir avec la France des relations officielles convenables. C'est seulement à cette condition que pourra se poursuivre la politique de coopération. Durant les jours qui viennent et jusqu'à nouvelle instruction du Département, vous observerez le comportement des autorités congolaises et m'en rendrez compte, notamment en ce qui concerne leurs réactions au message dont M. Mondjo a été chargé.

1. Il n'y a aucun inconvénient à laisser entendre, dans les conversations que vous pourriez être amené à avoir avec des dirigeants congolais, que vous êtes dûment informé des décisions prises à Paris et des avertissements qui ont été formulés auprès de M. Mondjo[1].

2. Vous ferez connaître à vos collaborateurs, notamment à la mission d'aide et de coopération[2], les raisons pour lesquelles M. Dauge, appelé en consultation par le Département, prolonge son séjour à Paris.

3. Vous pourrez également, si vous êtes interrogé par nos compatriotes, et pour couper court à toute interprétation erronée, indiquer les grandes lignes de notre position et souligner, si des inquiétudes étaient exprimées, qu'en tout état de cause, la protection de nos ressortissants et de leurs biens reste une préoccupation constante du gouvernement.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1966)

363

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1029 à 1034. *Bruxelles-Delfra, 25 novembre 1966.*

(*Reçu* : 19 h. 50).

Le Conseil d'association CEE-Turquie s'est réuni le 23 novembre.

Il a, tout d'abord, décidé d'augmenter le volume des contingents tarifaires dont bénéficient les quatre grands produits d'exportation turcs : tabac, raisins secs, figues sèches et noisettes. Cette augmentation, qui s'ajoute à

à la contre-révolution, surveillance des résidences du personnel diplomatique, attaques contre le centre culturel français présenté comme une « officine de propagande », articles de presse, en particulier d'*Etumba*, organe officiel du MNR, accusations de contrebande d'armes. Sur ces faits, se reporter aux télégrammes de Brazzaville nos 780 à 783, 784 à 786 du 10 novembre, 795 à 796 du 22 novembre, 800 et 801, 802 à 804, 805 à 814, des 25 et 26 novembre 1966. Ces télégrammes ne sont pas publiés.

[1] Il est écrit dans le texte de l'aide-mémoire remis à l'ambassadeur congolais, Mondjo, que « L'ambassadeur de France ne rentrera au Congo que si une amélioration se produit de nature à permettre son retour. Si la situation ne devait pas s'améliorer, il pourrait s'ensuivre une transformation fondamentale des relations franco-congolaises, et sur le plan des rapports diplomatiques et sur le plan de la coopération ».

[2] La mission d'Aide et de Coopération est dirigée par M. Jacques Dequecker.

celle intervenue l'année dernière, correspond presque intégralement aux demandes qui avaient été formulées du côté turc. Elle aura d'ailleurs pour effet de porter dans la plupart des cas les contingents tarifaires au niveau des exportations réelles de la Turquie vers les États membres.

Le ministre turc des Affaires étrangères[1] a, ensuite, présenté un bilan détaillé des deux premières années d'association[2]. Après avoir illustré, par de nombreux chiffres, les progrès économiques accomplis par son pays, il s'est montré, dans l'ensemble, satisfait des résultats obtenus dans le cadre de l'accord aussi bien sur le plan commercial que sur le plan financier. M. Çaglayangil n'en a pas moins annoncé que sa délégation avait l'intention de soumettre, au cours des prochains mois, diverses mesures de nature à améliorer ou à élargir le régime d'association. On souhaitait, en effet, à Ankara que les contingents tarifaires qui, pour le moment, font l'objet d'une répartition entre les États membres, soient globalisés sans attendre que la Communauté en soit arrivée au stade du Marché unique. De même, le gouvernement turc envisage de se prévaloir de l'article 6 du protocole provisoire[3] pour obtenir que d'autres produits soient ajoutés à la liste de ceux qui bénéficient des contingents tarifaires. Enfin, il voudrait pouvoir entamer les discussions sur le passage à la phase d'union douanière dès l'année 1968, c'est-à-dire un peu avant la date fixée par l'accord[4].

Aucune de ces demandes n'appelant de réponse immédiate, le porte-parole de la Communauté s'est borné à en prendre acte.

Le dernier point à l'ordre du jour concernait le problème de la main-d'œuvre turque. Pour des raisons surtout psychologiques, la Turquie souhaitait que les études poursuivies à ce sujet par le comité d'association reçoivent une consécration formelle de la part du Conseil. C'est pourquoi celui-ci a adopté un texte recommandant aux États membres et à la Turquie de donner suite, dans la mesure du possible, aux conclusions du rapport des experts, conclusions qui sont, d'ailleurs, elles-mêmes rédigées en termes particulièrement vagues et prudents. Désireuse cependant d'obtenir davantage, la délégation turque a demandé que le comité d'association soit autorisé à étudier certaines suggestions concrètes en matière de formation professionnelle par exemple. La Communauté a seulement admis de soumettre à examen la demande turque.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

[1] Ishan Sabri Çaglayangil, ministre turc des Affaires étrangères depuis octobre 1965.

[2] L'accord d'association CEE-Turquie, signé le 12 septembre 1963 à Ankara, est entré en vigueur le 1er décembre 1964. Sur la négociation et le contenu de ce traité, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 56.

[3] Article 6 du protocole provisoire de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie : « Au terme de la troisième année à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, le Conseil d'association peut décider des mesures susceptibles de favoriser l'écoulement sur le marché de la Communauté d'autres produits que ceux visés à l'article 2. » C'est-à-dire : tabac, raisins secs, figues sèches et noisettes.

[4] L'accord d'association prévoit l'ouverture de ces discussions à l'issue d'une phase préparatoire de cinq ans.

364

COMPTE RENDU

Entretien de M. Pompidou avec M. Lopez Rodo,
Ministre espagnol chargé du Plan,
le 25 novembre 1966, à l'Hôtel Matignon

C.R.

Assistent à l'entretien :

Du côté français	*Du côté espagnol*
M. Pompidou	M. Lopez Rodo[1]
M. Gaucher[2]	M. Cortina Mauri[3]

M. Lopez Rodo : Je vous remercie de m'avoir accordé cet entretien et je suis très heureux de vous voir.

Vous savez que je suis chargé en Espagne de planifier le développement économique. Il est pour moi très important de voir et de savoir ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Il est également très important pour moi de connaître vos objectifs à long terme et de vous faire connaître les nôtres. Il existe, en effet, des possibilités de complémentarité de nos activités économiques non seulement sur un plan bilatéral, mais aussi sur le plan de nos possibilités dans des pays tiers. Je songe à l'Amérique du Sud.

Je suis convaincu que l'ouverture toujours plus large de notre économie aux entreprises étrangères constitue un facteur essentiel de croissance. Une telle ouverture exige cependant une certaine réciprocité. À la fin de cette année nous aurons à votre égard un déficit de notre balance commerciale de 220 millions de dollars. Il est bien évident que nous ne pourrons à la longue vous verser chaque année, pour combler ce déficit, des sommes aussi importantes. Il faut donc qu'une partie de ces devises nous revienne, soit sous forme d'une augmentation de vos investissements en Espagne, soit sous forme de crédits à long terme, soit sous toute autre forme. Or, vos investissements en Espagne sont relativement beaucoup moins importants qu'au siècle dernier. Vous êtes distancés par de nombreux pays, notamment les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande et la Suisse. À la longue la place des produits français sur le marché espagnol risque d'être prise par d'autres. J'étais récemment en Italie : Pirelli s'apprête à investir chez nous 3 milliards de pesetas et la participation de Fiat dans la SEAT[4] est sur le point de passer de 7 % à 35 %.

[1] Laureano Lopez Rodo, ministre espagnol chargé du Plan depuis le 8 juillet 1965.

[2] Georges Gaucher, conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique au cabinet du Premier ministre depuis août 1964.

[3] Pedro Cortina Mauri, ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966.

[4] *Sociedad Española de Automóviles de Turismo,* fondée en 1950.

Ne serait-il pas utile que nous ayons des conversations pour tenter d'encourager les investissements français en Espagne ?

L'autre problème dont je souhaite vous dire un mot est naturellement celui de notre rapprochement avec le Marché commun[1]. Nous avons besoin d'un marché plus vaste que celui de nos 32 millions d'habitants. Nous avons besoin de pousser notre entrée dans le Marché commun. Nous vous remercions de l'appui que vous nous apportez, mais il nous est difficile d'attendre indéfiniment. Je dois bientôt préparer un nouveau plan de développement qui prendra effet à compter de 1968. J'ai besoin de savoir où nous en sommes avec le Marché commun. À cet égard, l'annonce faite aux *Cortès* le 22 novembre d'une nouvelle constitution espagnole, qui sera soumise à un référendum en décembre, devrait constituer un élément favorable. Cette nouvelle loi constitue, en effet, un pas très important. Il assure l'avenir et définit la règle du jeu politique. J'espère que nos amis trouveront là un argument supplémentaire pour hâter les choses à Bruxelles.

M. Pompidou : En ce qui concerne le problème de votre rapprochement avec le Marché commun, vous savez que nous sommes tout à fait favorables à une association étroite. À cet égard, et compte tenu de notre souci de ne pas nous mêler de la politique des autres pays, votre nouvelle constitution est sans influence sur notre position. N'oubliez pas que le Marché commun est une maison où les choses vont très lentement. Si les négociations entre deux pays étrangers sont souvent longues, celles avec le Marché commun sont encore plus longues.

En ce qui concerne le problème de nos échanges commerciaux et des investissements français en Espagne, je crois que le tourisme corrige sensiblement le déficit commercial dont vous m'avez parlé. Nous ne faisons rien, vous le savez, pour décourager nos touristes. Nous savons, en effet, qu'on ne peut sans cesse accumuler les déficits. Pour ma part, je suis tout à fait favorable à un développement des investissements français en Espagne. Je réfléchirai à ce qui pourrait être fait.

M. Lopez Rodo : Ce problème des investissements français en Espagne concerne, à mon avis, essentiellement la moyenne industrie française qui est à peu près absente en Espagne, alors que de grandes sociétés comme Saint-Gobain ou Michelin sont installées chez nous depuis longtemps. Or, il s'offre pour ces moyennes entreprises une occasion d'investir chez nous dans des conditions particulièrement favorables, dans ce que nous appelons nos cinq pôles de croissance, pour lesquels jusqu'au 1er mars prochain, nous accordons des encouragements substantiels : subventions allant jusqu'à 20 % de l'investissement global ; exonérations fiscales ; réductions allant jusqu'à 95 % des droits de douane pour l'importation de l'équipement.

M. Pompidou : Je souhaite, comme vous-même, que la France qui a une vieille tradition d'investissement en Espagne se manifeste plus

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 718 à 721 du 23 juillet 1966 et ci-dessous les télégrammes de Bruxelles-Delfra nos 1052 à 1055 du 30 novembre 1966 et nos 1230 à 1234 du 22 décembre 1966.

vigoureusement chez vous. Ce que vous me dites des encouragements que vous accordez aux investissements étrangers est fort intéressant. Il faut que le CNPF[1], la Chambre de commerce de Paris et aussi les grandes fédérations patronales en soit bien informés.

M. Cortina Mauri : En ce qui concerne l'affaire du Marché commun, je voudrais vous faire part d'une crainte que nous avons. À plusieurs reprises, l'Italie a tenté de faire différer l'examen de notre requête en demandant qu'au préalable une doctrine soit élaborée au sujet des problèmes que pose l'économie méditerranéenne. Notre souhait est que le mandat qui sera donné à la Commission soit le plus large possible et qu'il évite à tout prix de poser des préalables. Nous vous serions reconnaissants des efforts que vous pourriez faire pour empêcher certains de bloquer l'affaire.

À propos du tourisme, je voudrais évoquer le problème des communications entre la France et l'Espagne. Nous mettons en chantier une autoroute qui ira de Valence à la frontière française. Or, votre autoroute projetée se raccordant à votre grand axe Nord-Sud s'arrête à Narbonne et rien ne paraît être prévu, pour le moment, entre Narbonne et la frontière. Il risque d'y avoir là un dangereux goulot d'étranglement, surtout si l'on tient compte que 50 % de nos exportations vers la France se font par la route. Ce problème des communications entre la France et l'Espagne me paraît également être important pour le développement du Sud-Ouest français.

M. Pompidou : Je suis très favorable à tous les contacts que vous pourrez prendre avec notre Commissariat général au Plan, afin que chacun sache ce qui est fait par l'autre et que nous puissions prévoir les harmonisations nécessaires. Vous savez, d'autre part, que nous sommes disposés à accorder des crédits pour faciliter les investissements des entreprises françaises à l'étranger.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] Conseil national du patronat français.

365

COMPTE RENDU

Entretien de MM. Pompidou et Couve de Murville avec MM. Vanden Boeynants et Harmel, Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de Belgique, le 25 novembre 1966, à l'Hôtel Matignon

C.R.

Assistent à l'entretien :

Du côté français	*Du côté belge*
M. Pompidou	M. Vanden Boeynants
	M. Harmel
M. Couve de Murville	M. Rothschild
M. de Crouy-Chanel	M. Grauls
M. Gaucher	M. Davignon
	M. Van der Straten Waillet

M. Pompidou : Je suis heureux de faire votre connaissance et de vous accueillir. Je suis disposé à parler avec vous de tous les sujets qui vous intéressent.

M. Vanden Boeynants : Je vous remercie de votre accueil. Il est plusieurs sujets que je souhaiterais évoquer.

En ce qui concerne d'abord votre politique à l'égard de l'OTAN[1], je désire vous dire que nous comprenons vos raisons, bien que nous n'ayons pas les mêmes vues que vous. Un point nous inquiète cependant : les troupes françaises en Allemagne constituant un élément important du dispositif d'ensemble, si l'on ne réussit pas à définir à l'avance les hypothèses dans lesquelles la France considérera qu'elle est en état d'alerte et que ses troupes doivent participer à la mise en œuvre du dispositif global, une situation dangereuse peut en résulter. Nous risquons d'avoir des discussions interminables sur ce qu'il conviendrait de faire à un moment où le temps sera un élément fondamental.

Nous craignons, d'autre part, que, par suite de vos récentes décisions, la France ne joue plus à l'avenir au sein de l'Alliance le rôle primordial de garantie et d'équilibre que nous souhaitons qu'elle exerce. Il peut en résulter un encouragement donné au nationalisme allemand. Les Allemands ne seront-ils pas tentés de reprendre les arguments français, de les utiliser à leur profit et, en fin de compte, de revendiquer l'arme atomique ? Toutes ces inquiétudes que nous ressentons en Belgique m'amènent à vous

[1] Sur ce sujet, voir dans la table méthodique de *D.D.F.*, 1966-I, I. – Questions multilatérales, OTAN.

demander si, dans les conversations qui s'engagent entre les généraux Lemnitzer et Ailleret[1], un certain nombre d'hypothèses précises ne pourraient être définies. Cela dit, nous admettons parfaitement que chaque gouvernement décide en dernière analyse.

M. Pompidou : Vos propos me paraissent se situer sur un double plan. Il y a d'abord le plan des accords et des arrangements qui devraient être adaptés à chaque hypothèse. Il y a ensuite le plan des grandes réalités. Sur ce plan là, les difficultés et les appréhensions auxquelles vous faites allusion ne me semblent pas dramatiques. Que l'Allemagne connaisse certains soubresauts nationalistes me paraît fatal pour un pays qui a été vaincu et amputé d'une partie de son territoire. Cela dit, je ne vois guère comment ces réactions pourraient aller bien loin. Personne n'acceptera que l'Allemagne se dote d'un armement nucléaire. Nous ne sommes plus à l'époque où Hitler pouvait réoccuper la Rhénanie sans provoquer de réaction. Je crois, d'autre part, qu'une évolution s'amorce en Allemagne et que l'on commence là-bas à comprendre que la réunification devra passer par la détente avec l'URSS.

Vous admettez parfaitement, me dites-vous, que chaque gouvernement reste libre de sa décision finale en ce qui concerne son entrée dans un éventuel conflit. À ce sujet, il faut distinguer, je crois, entre la réalité et l'apparence. Le reproche que nous faisons à l'intégration est de laisser aux divers gouvernements l'apparence d'une telle décision, mais de leur en enlever la réalité. Les réactions américaines sont, à cet égard, troublantes : on ne sait plus si l'on doit pouvoir compter sur notre concours militaire, nous dit-on. Cela ne signifie-t-il pas que dans le système de l'intégration, dont nous venons de sortir, il n'y avait, en fait, aucune possibilité de décision indépendante ?

M. Vanden Boeynants : Pourquoi ne pas tenter de définir à l'avance à quel moment et dans quelle hypothèse le gouvernement français considérerait que l'état de crise est atteint ?

M. Pompidou : Attendons l'issue des conversations entre le général Lemnitzer et le général Ailleret.

M. Harmel : L'hypothèse qui nous préoccupe est celle d'une crise en Europe. Des concentrations de troupes se produiraient : elles seraient facilement identifiées. Ne serait-il pas possible que puissent alors être prises immédiatement des décisions qui auraient été préalablement préparées concernant l'entrée en jeu des différentes forces nationales et leur réunification, (je ne dis pas leur intégration) sous un commandement unique ? Des expériences qui ne sont pas si lointaines nous ont montré les inconvénients de tout autre système.

[1] Ces conversations entre le général américain Lyman L. Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) depuis janvier 1963, et le général français Charles Ailleret, chef d'État-major général de la Défense nationale depuis le 16 juillet 1962, aboutissent à la signature, le 17 septembre 1967, d'un accord définissant le rôle et l'emploi des forces françaises en Allemagne.

Il nous semble, en outre, que si, dès maintenant, on connaissait les hypothèses militaires dans lesquelles interviendrait une riposte prévue à l'avance à laquelle prendraient part les forces françaises, il y aurait là une justification au maintien des troupes françaises en Allemagne. Nous craignons que, s'il ne peut en être ainsi, il n'en résulte une tension entre la France et l'Allemagne et que les Allemands ne saisissent cette occasion pour amorcer une politique militaire indépendante, avec arme atomique à l'appui. Si dans les conversations entre les généraux Lemnitzer et Ailleret de telles hypothèses pouvaient être couvertes, bien des nuages et bien des craintes s'estomperaient.

M. Pompidou : Je ne crois pas en cette matière aux difficultés techniques, si grandes soient-elles. La véritable difficulté est de savoir si les pays européens sont ou non en mesure de conserver effectivement leur autonomie de décision.

M. Vanden Boeynants : Je voudrais vous dire un mot de la détente. Nous en sommes partisans, comme l'atteste le récent voyage que M. Harmel a fait en Pologne[1]. Nous croyons à l'utilité des contacts avec l'URSS et les pays de l'Est. Il nous semble, toutefois, que ces contacts ont avantage à être concertés sur un plan multilatéral.

Si demain surgissait en Allemagne un mouvement nationaliste, quelle serait l'attitude de l'URSS ? Ne prendrait-elle pas prétexte de certaines difficultés pour tenter d'en créer d'autres ? Il existe, et vous avez raison de le souligner, des différences fondamentales entre les Européens et les Américains. Mais n'en existe-t-il pas d'aussi fondamentales entre les Européens et les Russes ?

Certes, il existe un différend sérieux entre Russes et Chinois. Mais en sera-t-il toujours ainsi ? Il y a sept ans, au cours d'un voyage de plus d'un mois en URSS, j'avais été frappé de la persistance de certains *leitmotiv* et de l'extraordinaire mise en condition de l'opinion publique. Les Soviétiques auraient-ils été touchés par la grâce ou bien auraient-ils simplement tiré les conséquences de l'existence d'une situation qu'ils ne se sentiraient pas capables, pour le moment, de modifier ? Pour nous, l'OTAN ne doit nullement freiner le rapprochement avec l'État. Nous sommes pour la détente. Mais nous pensons que la détente doit s'appuyer sur quelque chose de solide. Si, sur le plan militaire il existait à l'avance une certaine définition des possibilités et des hypothèses, ce serait très important.

M. Pompidou : Je ne crois nullement que l'URSS ait été touchée par la grâce, mais bien par les réalités et qu'elle a compris qu'un conflit avec les États-Unis signifierait sa destruction et probablement sa défaite. Il faut en même temps tenir compte des aspirations grandissantes du peuple russe à une amélioration de ses conditions d'existence. Et puis il y a le conflit entre Pékin et Moscou. Il me semble ainsi que la voie de la détente à l'Ouest est

[1] Le ministre des Affaires étrangères belge se rend en Pologne du 5 au 8 septembre 1966. Le communiqué commun publié à l'issue de cette visite souhaite la réunion d'une conférence relative à la sécurité et à la coopération en Europe.

largement ouverte et qu'il convient de l'exploiter. Il ne s'agit nullement de nous livrer pieds et poings liés.

M. Vanden Boeynants : Nous avons toute confiance dans la prudence de la diplomatie française et je suis rassuré lorsque je vous entends dire, comme le général de Gaulle me l'a d'ailleurs confirmé ce matin, que pour vous l'Alliance Atlantique demeure une réalité.

Je voudrais passer à un autre problème, celui de l'entrée éventuelle de l'Angleterre dans la CEE. À ce sujet, je ne crois pas qu'il y ait entre vous et nous de divergence de vues sur l'objectif à atteindre : l'Angleterre devra, en définitive, accepter les termes du Traité de Rome[1]. Mais quels devraient être, selon vous, les préalables à une telle décision ? Le général de Gaulle en a évoqué un ce matin, à savoir que l'Angleterre devrait devenir plus continentale qu'« américaine ».

Supposons acquis que les Anglais désirent vraiment entrer dans la CEE. Ils devront résoudre certains problèmes. Une période de transition leur sera nécessaire. Quels sont, aux yeux du gouvernement français, les préalables, et que devrait contenir la période de transition ?

M. Pompidou : En ce qui concerne la période de transition, elle est, en effet, indispensable. Mais il convient qu'elle soit limitée dans le temps et qu'elle comporte des étapes très précises afin que nous ayons l'assurance que cette période de transition ne puisse permettre au gouvernement anglais de défaire de l'intérieur ce qu'il n'aurait pu défaire de l'extérieur. La question essentielle est de savoir si l'Angleterre est véritablement prête à accepter la CEE telle qu'elle existe. Au mois de juillet dernier, lorsque M. Couve de Murville et moi-même sommes allés à Londres[2], nous n'avons pas eu l'impression que le gouvernement anglais ait alors vraiment pris sa décision. Ne s'agirait-il pas d'une opération de politique intérieure ? De contacts que j'ai eus récemment avec des personnalités privées anglaises appartenant aux milieux économique et de la presse, j'ai retiré le sentiment que ces personnalités, toutes favorables à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, faisaient plus ou moins le raisonnement suivant : le *Commonwealth* est fini, le rapprochement avec l'Europe est de notre intérêt, il nous permettra de garder à la livre sterling sa valeur et son rôle international, l'Europe des Six nous épaulera et ainsi la livre sterling deviendra le bien commun des Européens. Ce genre de raisonnement m'inquiète. Je ne vois guère les Six devenir les garants des déficits accumulés par l'Angleterre au sein de la zone sterling.

Il y a, d'autre part, le problème de l'agriculture. Nous avons tous présents à l'esprit les obstacles que nous avons dû franchir pour établir le Marché commun agricole. Il est exclu que toute cette construction, si difficile à édifier, puisse être modifiée et que l'on reparte à zéro. Il y a, aussi, le

[1] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[2] Voir ci-dessus les comptes rendus des entretiens franco-britanniques de Londres des 6, 7 et 8 juillet 1966.

problème de ce que les Anglais appellent « leurs relations particulières avec les États-Unis ». De quoi s'agit-il ? Se situent-elles sur le plan économique, militaire, politique ou sur tous les plans à la fois ? Enfin, dans toutes les déclarations officielles britanniques, il est fait allusion à la nécessité de sauvegarder les intérêts essentiels de l'Angleterre. Quels sont-ils ?

M. Couve de Murville : Au fond, ce qui pour nous est important, c'est de connaître les intentions réelles de la Grande-Bretagne. Or, la seule communication officielle anglaise sur cette question que nous ayons reçue est une lettre[1] que m'a adressée, avant-hier, le secrétaire d'État au *Foreign Office*, M. George Brown, (M. Couve de Murville donne lecture de la lettre de M. Brown). Le moins qu'on puisse dire est que cette lettre n'est pas très explicite et qu'elle est fort ambiguë. La sagesse me paraît donc, pour le moment, d'attendre ce que M. Wilson et M. George Brown nous diront lorsqu'ils viendront nous voir[2]. Nous épiloguerons ensuite. Le mois de janvier n'est plus si loin.

M. Vanden Boeynants : Je voudrais parler d'une question bilatérale franco-belge à laquelle j'attache de l'importance. Nos ministres des Travaux Publics[3] se sont rencontrés récemment et ils ont étudié le problème de notre autoroute E3 destinée à se raccorder à votre liaison Paris-Mons et de notre autoroute E10 destinée à assurer la liaison entre Anvers-Lille et Dunkerque. Ils sont tombés d'accord pour que les travaux soient menés simultanément en France et en Belgique sous réserve, évidemment, que les engagements budgétaires correspondants seraient obtenus. Je peux vous dire qu'en ce qui concerne le gouvernement belge nous avons donné le feu vert à ces engagements budgétaires. Qu'en est-il de votre côté ?

M. Pompidou : Je connais ce problème de la simultanéité de la construction des autoroutes. Je crois savoir qu'il est réglé. Reste à voir si M. Pisani ne va pas venir me demander des suppléments de crédits. Dans ce cas là, nous devrions examiner nos possibilités budgétaires.

Sur le plan bilatéral franco-belge, il y a deux questions dont je souhaiterais vous dire un mot. Tout d'abord, le problème de la sidérurgie. Nous connaissons, les uns et les autres, des difficultés analogues. Nous avons élaboré un plan de redressement. Nous souhaiterions pouvoir nous tenir en contact avec vous afin de ne pas nous gêner mutuellement. Je crois que dans les années qui viennent, il conviendrait de ne pas augmenter la production et de la mieux coordonner. Actuellement nous avons tendance à nous faire une guerre des prix, ce qui finalement amène nos deux gouvernements à subventionner les industriels.

M. Vanden Boeynants : Nous partageons votre souci et nous désirons que des contacts étroits s'instaurent entre les deux ministres compétents.

[1] Non retrouvée.

[2] Le Premier ministre britannique et son ministre des Affaires étrangères se rendent en France du 22 au 27 janvier 1967. Les 24 et 25 janvier ils ont des entretiens à Paris avec le général de Gaulle et G. Pompidou.

[3] Edgar Pisani, ministre de l'Équipement depuis le 8 janvier 1966 et Jozef de Saeger, ministre belge des Travaux publics depuis le 28 juillet 1965.

Ceci est d'autant plus important que, comme vous le savez, les intérêts français sont considérables dans la sidérurgie belge. Je suis d'accord avec votre proposition.

M. Harmel : Il ne faudrait pas oublier la sidérurgie du Grand duché du Luxembourg, où intérêts belges et français sont étroitement imbriqués.

M. Pompidou : Vous avez parfaitement raison.

La seconde question dont je souhaitais vous entretenir est celle des armements. À cet égard, nous sommes préoccupés à divers points de vues, mais avant tout au point de vue politique. Il nous semble, en effet, que le domaine des armements pourrait offrir aux Européens la possibilité d'une prise de conscience commune. Actuellement, entre nos deux gouvernements des conversations sont en cours au sujet d'avions, de chars et d'hélicoptères. Je ne vous cacherais pas que nous serions déçus si ces négociations ne devaient aboutir à rien et si les armées belges décidaient finalement de s'équiper avec du matériel américain.

M. Vanden Boeynants : Bien que je connaisse mal cette question, je partage votre souci de ne pas être entièrement approvisionné par les États-Unis. Sur un plan plus général, je crois, en effet, à la nécessité d'édifier un cadre européen pour faire contrepoids aux États-Unis.

M. Couve de Murville : En 1963, nous avons passé avec les Allemands un accord de concertation mutuelle. À l'époque, cet accord a fait l'objet de nombreuses critiques. En fait, il n'a pas fonctionné[1].

M. Pompidou : À deux ou trois reprises, j'ai parlé à M. Erhard[2] d'une politique concertée en matière d'énergie, notamment de pétrole. Il semblait partager mes vues. Or, la dernière affaire de pétrole allemande a été récemment achetée par une société américaine.

M. Vanden Boeynants : L'exemple que vous citez est peu heureux. Mais il ne faut pas se décourager rapidement. Je suis convaincu que s'il existait chez les trois grands pays européens, la France, l'Allemagne et l'Angleterre, une volonté de constituer l'épine dorsale de l'Europe, dans cinq ans, nous aurions rétabli la situation de l'Europe par rapport aux États-Unis.

En conclusion, je souhaite vous dire que lorsque vous entendez des reproches belges, ce que nous vous reprochons ce n'est pas de vouloir occuper une place trop grande dans l'Alliance, mais au contraire de ne pas y occuper une place plus importante. N'oubliez jamais que nous vous aimons, peut-être mal, mais que nous vous aimons.

M. Pompidou : Je vous remercie de ce que vous venez de dire. Sachez que nous avons toujours conscience de travailler également pour nos voisins européens.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] Sur le traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, voir dans la table méthodique de *D.D.F.*, 1963-I : A. L'Europe de l'Ouest, 2. La République fédérale d'Allemagne.

[2] Dr Ludwig Erhard, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis 1963.

366

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6605 à 6613.
Réservé. Diffusion réservée.

Bonn, 26 novembre 1966.

(*Reçu* : 21 h. 30).

Comme je l'ai indiqué par mon télégramme n° 6596[1], la crise touche à sa fin et le gouvernement fédéral sera probablement constitué au début de la semaine prochaine[2].

Dans l'histoire de la République fédérale, c'est un événement que la formation d'une grande coalition. Beaucoup, M. Lübke, le premier, la recommandaient de longue date. On ne croyait guère, cependant, qu'elle fût réalisable ; durant dix-sept ans, les deux grands partis ont vécu de leur hostilité réciproque. Il aura fallu bien des circonstances, notamment l'usure du pouvoir chez les chrétiens-démocrates et leurs querelles intestines, l'impatience des socialistes de participer, enfin, à la direction des affaires, pour qu'une telle combinaison, qui paraît contre-nature à de nombreux éléments dans l'un et l'autre des deux camps, ait pu voir le jour. La médiocrité et les échecs des libéraux, l'apparition de la *NPD*[3] sur la scène et les réactions qu'elle a suscitées à l'étranger, expliquent aussi, dans une large mesure, que la *CDU* et la *SPD* jugent sage, pour une période qui ne devrait pas, d'ailleurs, être de longue durée, de travailler côte à côte. La tâche ne manquera pas au futur cabinet. Rien que sur le plan intérieur, notamment en matière économique et financière, il aura des difficultés à surmonter, dont le règlement exigera des ministres de demain, attachés à des conceptions souvent contradictoires, autant d'abnégation que d'habileté.

M. Kiesinger[4] et son équipe seront sûrement soucieux de faire bonne figure en dehors des frontières. Ils ne peuvent pas ne pas être préoccupés

[1] Le télégramme de Bonn nos 6596 à 6600 du 26 novembre 1966, non publié, fait part de l'échec des pourparlers entre les chrétiens-démocrates et les libéraux pour la formation du futur gouvernement. Il ne reste que la voie de la coalition avec les socialistes. L'ambassadeur de France souligne, à ce sujet, le bouleversement politique qui s'ensuit, et parle de « tournant », de « fin d'une époque ». La grande coalition est inévitable.

[2] M. Kiesinger annonce le 1er décembre, la composition de son Cabinet. Sur la personnalité du nouveau Chancelier, voir le télégramme de Bonn nos 6703 à 6710 du 1er décembre, non publié.

[3] *NPD* : parti national démocrate allemand ou parti d'extrême-droite. Pour une analyse des raisons de la montée du *NPD*, sa composition, ses électeurs, se reporter au télégramme de Bonn nos 6262 à 6268 du 10 novembre 1966, non repris.

[4] Le groupe parlementaire *CDU/CSU* a chargé, le 10 novembre, M. Kiesinger, ministre-président du Bade-Wurtemberg, de former le gouvernement par 137 voix contre 81 à M. Schröder et 22 à M. Barzel. Voir le télégramme de Bonn nos 6273 à 6277 du 10 novembre, non repris. Le 26 novembre MM. Kiesinger et Brandt annoncent leur intention de former un gouvernement de grande coalition. Celui-ci est formé le 1er décembre 1966. La répartition des portefeuilles est transmise par le télégramme de Bonn nos 6711 à 6717 du 1er décembre, non reproduit. Le vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères est M. Willy Brandt (*SPD*). Le Cabinet comprend 19 ministres, dont 9 socialistes.

et presque effrayés de tout ce que l'on dit et écrit sur leur pays pendant ce dernier mois. L'Allemagne de Adenauer, respectée, enviée, a fait place à une Allemagne, dont on ne cite plus guère le nom sans évoquer les souvenirs du national-socialisme, sans redouter qu'un jour ou l'autre, elle ne s'engage à nouveau dans une mauvaise direction.

Tandis que ces vastes changements s'opèrent, alors que tant de problèmes se posent, il est remarquable de constater que, dans les cercles diplomatiques de Bonn, l'intérêt se soit concentré sur une seule personne, celle de M. Schröder. Bien entendu, M. Strauss, M. Wehner, M. Willy Brandt, M. Kiesinger, jouent leur rôle, mais une question était et demeure sur toutes les lèvres : que deviendra le ministre fédéral des Affaires étrangères ? Qu'il ait été surclassé par M. Kiesinger dans le vote du groupe parlementaire de son parti a causé la plus pénible surprise. Ce fut dans les missions des pays de l'OTAN, à l'*Auswärtiges Amt*, un véritable jour de deuil. L'impression laissée par sa défaite, toute relative du reste, a révélé, s'il en était besoin, combien on comptait sur lui pour prendre certaines attitudes, faire une certaine politique. On ne pouvait imaginer que l'homme, qui misait à fond sur les États-Unis, ait été dominé par un « provincial », qui est tenu pour un ami de la France. Quelques mois après les initiatives que nous avions prises vis-à-vis de nos alliés, il y avait là un renversement qui passait les bornes et, depuis lors, on espère toujours que le dernier mot n'est pas dit. M. Schröder n'a pas été le moins étonné. Il était persuadé qu'il gagnerait la partie et que le moment viendrait où, après s'être imposé, il parlerait avec nous d'égal à égal, en appliquant à sa façon le traité du 22 janvier 1963.

La situation se présente, aujourd'hui, tout autrement. Il est évident que M. Kiesinger, si décidément il réussit, cherchera à améliorer le climat des relations franco-allemandes. Le langage en tous cas sera nouveau et M. Willy Brandt n'y fera pas obstacle. De là, l'émotion avec laquelle on s'interroge ici sur la portée du prochain voyage de M. Kossyguine[1]. Hier encore, un ministre influent nous demandait si le gouvernement français ne songeait pas à signer avec Moscou un accord de consultation s'inspirant de celui qui nous lie aux Allemands. Pourvu, insinuait-il, que, pour réparer les erreurs qui ont été commises, il ne soit pas trop tard.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

[1] M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, se rend en visite officielle en France du 1er au 9 décembre 1966. Le président soviétique sera accompagné de MM. Kirilline et Gromyko, respectivement vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères.

367

M. ARNAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1465 à 1479.
Réservé.

Vientiane, 26 novembre 1966.

(*Reçu* : le 27, 18 h. 12).

J'ai été reçu le 25 octobre par le Roi[1], qui passe une huitaine de jours à Vientiane à l'occasion des fêtes du That Luang : je tenais à lui indiquer, comme au Premier ministre[2], en quels termes notre position sur les problèmes laotiens venait de m'être confirmée à Paris.

Il a pour sa part, évoqué plusieurs sujets.

À propos de Kong Le, dont l'éloignement le satisfait[3], il m'a rappelé les propos qu'il me tenait le 12 octobre (télégramme n° 937)[4], c'est un fait que le souverain n'a jamais caché son antipathie pour cet officier – qu'il persistait à appeler capitaine pour la raison « que son grade de général ne lui avait pas été conféré par ordonnance royale – et qu'il m'avait, plus franchement que d'autres, fait part de ses intentions touchant l'intégration des forces neutralistes ». Il a ajouté que les changements en cours dans ce domaine s'effectuaient au milieu de l'indifférence générale des Laotiens – ce qui est en grande partie vrai.

« On se fait souvent à l'étranger, a-t-il poursuivi, sur les gens de ce pays des idées très éloignées de ce qu'ils sont. Par exemple, cela m'amuse toujours de voir présenter le général Kouprasith[5] comme l'homme fort du Laos, alors que c'est un homme faible » et, avec un grand rire : « Il n'est pas du tout courageux, vous savez ».

D'une manière générale, le Roi se montre optimiste quant à l'évolution de la mentalité laotienne, y compris et surtout parmi les militaires : que l'histoire trop mouvementée de cette dernière décade leur ait inspiré finalement la sagesse ou la prudence, ou bien l'indifférence, ils ne sont plus disposés, selon lui, à se joindre comme naguère à n'importe quelle sédition ou à affronter à tout propos les autorités constituées : à preuve l'échec complet

[1] Savang Vatthana, roi du Laos.

[2] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Vientiane nos 1158 à 1198 des 27-28 octobre 1966.

[4] Télégramme nos 937 à 946 du 12 octobre 1966, non reproduit. Il rapporte que : « Quant aux forces armées neutralistes (…), le Souverain estimait qu'elles coûtaient bien cher, qu'elles n'étaient pas pour autant bien équipées ni bien efficaces, qu'elles servaient trop souvent de refuge à des hommes qui avaient eu maille à partir avec la police ou s'étaient vus éliminés par l'armée nationale, qu'elles comportaient sans doute également des éléments valables que certains de ceux-ci commençaient d'ailleurs à se demander s'ils ne s'étaient pas fourvoyés (on avait enregistré ces derniers temps plusieurs ralliements aux FAR), surtout que là encore il serait bientôt temps de réaligner la fiction sur les réalités. »

[5] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

du coup de force de Thao Ma[1], et les conditions paisibles dans lesquelles se déroule jusqu'ici la « réorganisation » des forces neutralistes.

Ce n'est pas dire, bien sûr, que le Laos soit, désormais, à l'abri de tous risques : mais, pour le Souverain, les dangers, qui ne sont pas trop réels, viendraient du dehors, non de l'intérieur. « Les Laotiens sont unis dans la peur, la grande peur de la guerre. Il se peut que d'autres viennent la faire chez nous. Du moins nous refuserons-nous à y participer (ce serait pure folie pour un petit pays qui a 700 millions de Chinois à sa frontière) nous aurons ainsi quelque chance de limiter nos pertes, et ne nous étant pas engagés, d'éviter de nous trouver sacrifiés lors du règlement de paix ».

En disant cela, c'est à l'éventualité d'un conflit sino-américain que songeait le Roi. Il ne croit pas, en effet, que la guerre du Vietnam, si la Chine ne vient pas à y être impliquée, puisse exiger des opérations terrestres au Laos. Toujours vivement impressionné par la puissance américaine, « À quoi bon, s'est-il écrié, occuper notre pauvre pays quand la 7e flotte et toute l'armada aérienne des États-Unis pourraient en 15 jours, au moment où ils le voudraient, littéralement anéantir ce malheureux Vietnam ».

Et d'ajouter cependant : « Cette guerre pose une grave question de morale. Je suis d'accord avec le qualificatif que lui a donné le général de Gaulle »[2].

Mon interlocuteur s'est d'autre part étendu sur les menées des Chinois et des Nord-Vietnamiens : les premiers visaient surtout la Thaïlande, et entreprenaient d'aménager, dans la province de Phong-Saly, une route conduisant à la frontière siamoise (« que le prince Souvanna Phouma, alors à Khang Khai, les avait en 1961 autorisés à construire »). Les seconds se montraient actifs, ces temps-ci dans la vallée de la Nam Bac, où les forces armées royales ne trouveraient devant elles que des hommes venus de Diên Biên Phu, et non des Pathet Lao.

J'ai demandé si les élections prévues pour le 1er janvier pourraient se tenir à cette date. Le Roi m'a répondu que le gouvernement paraissait ne plus être sûr de mener à bien tous les préparatifs en temps voulu. Mais il avait dit au prince Souvanna Phouma : « C'est vous qui avez voulu la dissolution, et proposé que de nouvelles élections aient lieu au suffrage universel dans le délai constitutionnel de 90 jours. Vous avez ouvert la boîte de Pandore, il faut maintenant faire face aux conséquences ».

Il convenait, cependant, de prendre certaines précautions, et une décision définitive ne pourrait être prise que dans quelques jours. C'est ainsi qu'on avait observé ces derniers temps une grande activité des représentants officieux de Formose, « très influents à Vientiane ». Il n'était pas exclu qu'ils

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Vientiane nos 1055 à 1064 du 22 octobre 1966 et la note n° 549/CLV du 25 octobre 1966.

[2] Lors de sa conférence de presse du 28 octobre 1966, le général de Gaulle déclare : « le bombardement d'un petit peuple par un très grand et les pertes subies par les soldats des deux côtés nous paraissent absurdes et détestables. »

ne parviennent à susciter un certain nombre de candidatures d'hommes de paille, dont la campagne serait largement financée.

Le Pathet Lao cherchait, lui aussi, à obtenir certain succès « par personne interposée ».

Mais ces gens étant plus connus, le risque était bien moindre.

En tout cas le Roi, qui s'est alors référé aux vues du gouvernement français que je lui avait exposées en commençant, tenait à me dire que, demeurant pleinement conscient des nécessités internationales, il avait, ces derniers jours, convoqué tous les chefs de partis pour leur faire entendre qu'une chose était la politique intérieure, une autre la politique extérieure et que cette dernière ne saurait être affectée par les résultats du scrutin. Le statut du Laos, défini à Genève[1], avait subi bien des entorses. Du moins, aucun signataire des accords n'avait-il officiellement renié sa signature, ni remis en cause les principes qu'ils définissaient. Ces accords, et la politique de neutralité que ce pays s'y engageait à suivre, ne devaient en aucun cas être répudiés par les Laotiens eux-mêmes. « C'est là ma ferme volonté, et comme jusqu'ici, j'ai tout de même atteint, sans trop faire parler de moi, les buts que je m'étais fixés, j'espère bien qu'il en sera de même dans la conjoncture présente ».

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1966)

368

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5202 à 5215. *Moscou, 27 novembre 1966.*

(*Reçu :* 12 h. 41).

Le long article anonyme que publie ce matin la *Pravda* sous le titre « au sujet de ce qui se passe en Chine » et dont le texte intégral sera communiqué au Département par valise, paraît constituer un dossier destiné à l'édification à la fois de la population soviétique et de l'étranger, au moment où vont se réunir les congrès d'une série de partis communistes et où, selon la formule lancée récemment lors des assises du parti communiste bulgare, un certain nombre de partis frères estiment que les conditions sont de plus en plus mûres pour la réunion d'une nouvelle conférence des partis communistes et ouvriers.

Tout en se référant à la déclaration déjà publiée par le Comité central du PCUS au sujet de la « Révolution culturelle » en Chine, (mon télégramme n° 4058 du 1er septembre)[2] la *Pravda* estime qu'il y a lieu de revenir sur les

[1] Allusion aux accords de Genève de juillet 1962 établissant la neutralité du Laos.

[2] Ce télégramme non repris, en date du 13 septembre 1966 indique que les Soviétiques ont dû, devant la persistance des critiques injurieuses des Chinois, renoncer à leur parti pris de réserve.

événements qui ont eu lieu en Chine depuis le XIe Plénum du Comité central du PCC, dont les décisions « ont donné le sceau officiel à la politique anti-léniniste de grande puissance de Mao Tsé-toung et de son groupe, dirigée contre l'unité des pays du socialisme et de tout le mouvement communiste mondial ».

Regroupant tous les phénomènes négatifs à porter au passif des « dirigeants Chinois » (anti-soviétisme systématique et tendancieux, passivité vis-à-vis de l'impérialisme américain, division du mouvement anti-impérialiste, échecs de la politique intérieure et extérieure, etc.), la *Pravda* évoque le mécontentement croissant des cadres du Parti, de l'Intelligentsia, de l'armée et d'une large partie de la population chinoise. Mao Tsé-toung et ses partisans n'ont pas reculé devant l'idée de s'en prendre au rôle dirigeant du Parti dans l'État et de transformer la Parti en un instrument aveugle de la volonté de Mao. On chasse du Parti ceux qui tentent de défendre les principes du marxisme-léninisme et les normes léninistes de la vie interne du Parti.

« Pour donner à la campagne d'épuration l'apparence d'un mouvement venu de la base, on y a attiré les "gardes rouges", jeunes gens de 14 à 18 ans élevés dans l'atmosphère de l'éloge effréné de la personnalité de Mao, de l'arbitraire, du nationalisme et de l'anti-soviétisme. Derrière eux se tient en fait la direction de l'armée et des organes de la sécurité d'État ».

Rappelant les efforts patients et répétés déployés du côté soviétique pour surmonter les difficultés (« notamment depuis le plénum d'octobre 1964 », c'est-à-dire depuis la chute de M. Khrouchtchev) les efforts parallèles des autres partis frères (notamment la proposition polonaise, de novembre 1965, de conférence au sommet pour l'unité d'action de vue de l'aide au Vietnam), le refus systématique des Chinois de coopérer avec les autres partis sous prétexte que « l'écrasement des révisionnistes en URSS passe avant la lutte contre l'impérialisme », la *Pravda* constate non seulement que la Chine s'est isolée (échec de la tentative de regroupement d'autres pc en un bloc prochinois, échec au sein des diverses organisations « démocratiques » internationales, que la Chine n'a pas réussi à contrôler, échec devant le mouvement de libération nationale, qui échappe à l'hégémonie que cherchaient à lui imposer les dirigeants chinois), mais que Mao s'enorgueillit de cet isolement et l'a érigé en système dans son message adressé au Ve congrès du parti communiste albanais qui contient la « quintessence de la politique anti-soviétique de la Chine ».

Or, cet isolement, affirme la *Pravda*, est contraire aux intérêts du peuple chinois. « Les marxistes-léninistes ne peuvent avoir intérêt à l'isolement d'aucun pays socialiste, car ce serait tendre à couper ce pays de la communauté socialiste, et à dissocier les pays socialistes ».

Le journal du PCUS, la *Pravda* a ainsi publié un communiqué du Comité central fort critique du récent plénum du PCC et protestant contre les manifestations lancées contre l'ambassade de l'URSS à Pékin. L'ambassade de France relève que cet article n'est pas le seul et que la presse soviétique fait état de protestations de dirigeants communistes européens adressées aux dirigeants chinois. Mais elle observe que cette réaction de Moscou dissimule mal un certain désarroi devant l'impossibilité d'agir efficacement pour mettre un terme à ces attaques anti-soviétiques.

Le principal intérêt de cet article de la *Pravda* réside peut-être dans le fait qu'il demeure ouvert sur l'avenir « les événements de Chine ont un caractère très complexe et contradictoire »... « L'intérêt de l'unité de toutes les forces révolutionnaires en lutte contre l'impérialisme exige que soient dépassées la politique nationaliste anti-soviétique et la tentative de distorsion du marxisme-léninisme et de substitution à son idéologie de la pratique du Mao Tsé-toungisme »

Toujours soucieuse de rappeler que, du côté soviétique, on demeure fermement résolu à faire tout ce qui est nécessaire pour surmonter les difficultés suscitées par la politique des dirigeants du PCC dans le mouvement communiste, tout en défendant inflexiblement le marxisme-léninisme et l'internationalisme prolétarien, la *Pravda* exprime la conviction que finalement les deux partis et les deux peuples se retrouveront côte à côte dans la lutte pour la grande cause révolutionnaire commune.

L'article rappelle que la ligne générale élaborée par les conférences des partis frères en 1967 et 1960 est le fondement marxiste-léniniste de la cohésion des rangs communistes. Néanmoins il n'évoque pas explicitement la nécessité de convoquer une nouvelle conférence.

L'hebdomadaire soviétique *Temps Nouveaux* (25 novembre n° 48) paraît compléter sur ce chapitre l'article de la *Pravda*.

Il évoque comme une perspective naturelle la réunion d'une nouvelle conférence « forme efficace d'échange de vues et d'expérience, d'enrichissement, par les efforts collectifs, de la théorie marxiste-léniniste et de mise au point de positions uniques pour la lutte en faveur des objectifs communs ».

Il tourne en même temps en dérision les rumeurs répandues par la propagande bourgeoise selon laquelle il s'agirait d'un « tribunal international » ou d'un « concile rouge pour l'exclusion des hérétiques ».

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

369

M. Fouchet, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 296 à 301.
Immédiat.

Tripoli, 27 novembre 1966.

(*Reçu* : le 28 à 05 h. 05).

Le voyage de M. de Chambrun[1] s'est déroulé suivant le programme prévu. Les autorités libyennes déployant à cette occasion un exceptionnel souci du lui ménager les contacts qu'il souhaitait. Il a pu rencontrer, tant

[1] M. Charles de Chambrun se rend au Liban, en Arabie Saoudite, au Koweït puis en Libye où il séjourne du 22 au 26 novembre 1966.

à Tripoli qu'à Beida, outre le Premier ministre[1], le chef du diwan royal[2], le président de la Chambre[3] et sept des vingt ministres que comprend le gouvernement, c'est-à-dire les responsables de l'économie libyenne.

Au cours de ces entretiens, la présentation faite par ses interlocuteurs de l'expansion actuelle de l'économie de leur pays a fait apparaître de multiples possibilités d'interventions françaises. Le désir souligné à maintes reprises que nous nous intéressions plus activement, paraît avoir pour origine à la fois le prestige du général de Gaulle, la position française vis-à-vis des pays arabes, et aussi la volonté de diversifier le plus possible les collaborations étrangères nécessaires. Le règlement favorable des quelques affaires pendantes – contrat d'assistance technique d'Air France[4], escale d'Orly[5], manifestation française à l'occasion de la foire[6] – a été à nouveau demandé avec insistance ; en outre, d'autres champs d'action ont été abordés – tourisme, radio, télévision, industrie de la pêche, recherches géologiques et hydrographiques. Le secrétaire d'État a eu ainsi l'occasion à maintes reprises de souligner la valeur de nos techniciens et le désir du gouvernement français de participer, soit directement sous forme de coopération technique, soit indirectement, par l'entremise des entreprises françaises, au développement libyen. Enfin le Premier ministre a consacré un long développement à solliciter une coopération accrue dans le domaine culturel, la barrière de la langue constituant actuellement à ses yeux, l'obstacle majeur à la multiplication de nos rapports.

Dans ce pays où les contacts personnels sont essentiels, la visite du secrétaire d'État, premier membre du gouvernement français à se rendre en Libye depuis l'indépendance, a permis de créer ainsi un climat favorable à notre action future. Les liens de confiance qu'il a pu établir constituent un nouvel élément propice pour l'accroissement de notre présence. Il convient toutefois de souligner que les desiderata libyens ont souvent gardé un caractère de généralité qui nécessite la poursuite d'un sérieux effort de précision et de concrétisation. Il faut également appliquer aux entretiens qui

[1] Hussein Mazig est Premier ministre du royaume de Libye depuis le 20 mars 1965, il succède à Mahmoud Mountaceur démissionnaire pour raison de santé.

[2] Mahmoud Mountaceur est chef du divan royal (c'est-à-dire directeur du cabinet du roi) depuis le 20 mars 1965.

[3] Meftah Arreguib est président de la Chambre des députés.

[4] La compagnie Air France prête une assistance technique complète à la *Kingdom Libyan Airlines* ou KLA, en application d'un accord signé pour une période de deux ans et qui arrive à son terme le 1er octobre 1967. Il s'agit de la formation du personnel navigant, technique et commercial, du personnel de commissariat et d'exploitation au sol ainsi que de l'entretien et de la révision des cellules moteurs, de l'équipement des caravelles de la KLA. Les conditions du renouvellement du contrat font l'objet d'une étude approfondie à Paris en vue de donner satisfaction à la compagnie aérienne libyenne.

[5] Par télégramme en date du 19 décembre 1966 n° 241, Paris informe l'ambassadeur à Tripoli qu'il apparaît possible d'accueillir en escale commerciale à Orly les appareils de la KLA.

[6] La foire de Tripoli ouvre le 28 février 1967 ; un pavillon est réservé pour la France. Une journée pour la France se déroule le 3 mars 1967. M. Emmanuel Mayolle, vice-président du comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger, vice-président du Conseil national du patronat français est venu inaugurer le pavillon de la France.

viennent d'avoir lieu, le coefficient de correction qu'implique la courtoisie traditionnelle des Arabes vis-à-vis d'un hôte étranger de marque.

Dans ce pays, nous n'avons pas le handicap d'un passé. Nous bénéficions d'un présent favorable que le secrétaire d'État a mis en valeur ; notre avenir dépendra de l'efficacité de nos efforts pour donner des racines plus solides à ce qui vient d'être engagé.

(Affaires marocaines et tunisiennes, Libye, relations économiques avec la France)

370

M. TRICORNOT DE ROSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. 1104/AL[1]. *Lisbonne, 28 novembre 1966.*

Le colonel Fondacci, attaché militaire auprès de cette ambassade, vient d'accomplir un voyage au Mozambique du 22 octobre au 4 novembre. Il a rédigé un compte rendu de ce voyage que le Département trouvera ci-joint en annexe[2].

Ce document est intéressant à plus d'un titre. Pour la première fois nous possédons l'ordre de bataille des Portugais mais surtout celui des insurgés. Comparé avec le compte rendu des précédents voyages, et pour ma part je puis surtout le comparer avec les impressions que j'ai recueillies sur place il y a dix-huit mois[3], il est évident que la situation ne s'est pas améliorée pour le Portugal. Alors que l'an dernier l'activité des insurgés consistait essentiellement en des raids organisés au départ de Tanzanie, on a maintenant des taches d'insécurité permanentes. Les zones où les rebelles opèrent se sont aussi très sérieusement élargies puisqu'elles atteignent le district du Zambèze. Là, où opéraient des bandes auxquelles on hésitait à donner le nom de troupe, apparaissent maintenant des unités importantes (jusqu'à quatre-vingts hommes) en uniforme, pourvues de matériel automatique et mortiers et faisant preuve de connaissance du combat de guérilla.

En même temps, le Frelimo[4] commence une action politico-administrative, qui n'est pas sans résultat et qui doit donner une bien plus grande sécurité à ses troupes en continuel déplacement.

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *visite de l'attaché militaire au Mozambique*. Se reporter aussi à *D.D.F.*, 1965-II, n° 97.

[2] Le compte rendu du voyage du colonel Philippe Fondacci, long de vingt-cinq pages, plus cartes, (référence n° 66 618/3201/S, Lisbonne 22 novembre 1966), figure dans le dossier d'archives *Afrique-Levant, Mozambique, 1966-1969, Attaché militaire, MO-I-2.*

[3] M. François de Tricornot de Rose s'est rendu en Angola et au Mozambique du 25 avril au 9 mai 1965. Ses impressions de voyage sont publiées dans *D.D.F.*, 1965-I, n°s 264 et 266.

[4] Le Frelimo (Front de libération du Mozambique) résulte de la fusion de deux partis nationalistes, l'Union nationale africaine du Mozambique (UNAMO) et l'Union démocratique

En face les Portugais ne restent pas inactifs. Ils ont transporté à Nampula l'État-major, qui était auparavant à Lourenço-Marques. Le commandement se trouve dès lors au cœur de la zone d'opération. Les effectifs ne seraient pas inférieurs à 35 000 hommes. Des éléments noirs, volontaires à 90 %, sont incorporés toujours plus nombreux, dont le loyalisme ne s'est pas démenti jusqu'à présent. En ce qui concerne la conduite des opérations notre attaché militaire note le progrès des méthodes de guerre anti-subversive, quadrillage, ratissage, villages de regroupement, intoxication, etc.

Enfin, le colonel Fondacci s'interroge sur les possibilités qu'a le Portugal de poursuivre son effort. Les éléments que contient son rapport montre que cet effort est de plus en plus lourd.

Je me propose de revenir sur l'ensemble de la situation dans les provinces d'Outre-Mer et au Portugal dans un prochain rapport.

(Direction Afrique-Levant, Mozambique, 1966)

371

NOTE DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD POUR LE SERVICE DES PACTES

N. n° 534.[1] *Paris, 28 novembre 1966.*

La délégation se réfère à sa note n° 525 du 23 novembre[2].

Le secrétaire général nous a dit qu'après en avoir discuté, le 25 novembre, les Quatorze étaient d'avis que le rapport du Comité spécial des ministres de la Défense (McNamara)[3] devait être soumis au Comité des plans de défense lors de la prochaine session ministérielle. Ceci ne nous empêchait naturellement pas, si nous le souhaitions, de le faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil.

nationale du Mozambique (UDENA) pro-communiste. Il est créé en juillet 1962 à Dar es-Salaam. Le Dr Eduardo Mondlane, professeur d'anthropologie, en prend la tête en mars 1963. Le Frelimo a été reconnu par le Comité de Libération de l'OUA. Ses combattants sont entraînés en Tanzanie, dans les pays communistes ainsi qu'en Algérie. Se reporter à la dépêche de Lourenço-Marques n° 161 du 21 novembre 1966, non publiée, intitulée : *du Frelimo et du Dr Mondlane*.

[1] Cette note est paraphée par Pierre de Leusse, représentant permanent au Conseil de l'OTAN.

[2] La note n° 525 adressée, par la délégation de la France au Conseil de l'Atlantique Nord, au service des Pactes le 23 novembre 1966 indique que le rapport du Comité Spécial McNamara pour la session ministérielle prévue pour les 15-16 décembre 1966 à Paris n'est pas encore rédigé. La difficulté rencontrée concerne la composition du groupe nucléaire restreint. (Au sujet de ce groupe, voir la note du 15 novembre du service des Pactes publiée ci-dessus).

[3] Comité Spécial voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 19-28-207-299-328.

La position des Quatorze[1] ne correspond pas seulement à une position de principe. M. Brosio[2] nous a indiqué, en effet, qu'il n'était pas certain que le rapport final du Comité spécial puisse être arrêté dans sa forme définitive au niveau des représentants permanents. Dans cette hypothèse, nos partenaires entendaient réserver la possibilité d'une réunion des ministres de la Défense des pays membres du Comité spécial, qui aurait donc lieu le premier jour, avant la réunion du Comité des plans de défense[3].

L'examen de l'ordre du jour du Conseil viendra au Conseil permanent du 30 novembre.

Sauf objection du Département, je compte ne pas prendre position[4] sur l'instance devant laquelle doit venir le rapport du Comité spécial et indiquer que nous ne pourrons nous prononcer que lorsque nous serons saisis de ce rapport.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Comité spécial)

372

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T-circulaire n° 295.[5] *Paris, 29 novembre 1966, 20 h. 09.*

Strictement réservé.

Je me réfère au télégramme 805[6] de notre ambassade à Brazzaville que je vous communique par ailleurs.

L'article du journal *Etumba* – dont je n'ai pas besoin de dire qu'il relate des « faits » totalement imaginaires – ne constitue que la dernière en date

[1] Les Quatorze : les quatorze représentants permanents des pays membres de l'OTAN (sauf la France) réunis en groupe sous la présidence de M. de Staercke, représentant permanent de la Belgique.

[2] Manlio Brosio, diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964.

[3] Le Comité des plans de Défense réunit les ministres de la Défense de tous les pays membres. Voir ci-dessus la note de la délégation de la France au Conseil de l'Atlantique Nord du 2 novembre 1966.

[4] Cette note porte en marge les mentions manuscrites : « dépassé. Leusse dira d'accord sans rien proposer » et d'une autre main : « nous avions convenu du contraire ».

[5] Ce télégramme-circulaire est adressé aux postes diplomatiques français à Alger, Nouakchott, Dakar, Bamako, Abidjan, Ouagadougou, Niamey, Lomé, Cotonou, Fort-Lamy, Bangui, Yaoundé, Libreville, Kinshasa, Tananarive, Washington, New York, Londres, Moscou, Bonn et communiqué à Brazzaville et Pékin.

[6] Le télégramme de Brazzaville n°s 805 à 814 du 26 novembre 1966, non publié, reprend le numéro d'*Etumba*, organe officiel du MNR, daté du 1er décembre, largement consacré à des attaques anti-françaises contre le centre culturel, contre les médecins de l'assistance technique française qui « feraient de la discrimination », à des accusations de contrebande d'armes, enfin à des accusations mettant en cause personnellement l'ambassadeur de France et ses collaborateurs.

d'une série d'actions de dénigrement, d'intimidation et de vexations engageant le plus souvent la responsabilité directe des autorités congolaises.

Depuis plusieurs mois déjà, mais d'une manière plus systématique au cours des dernières semaines, des lettres anonymes de menace sont adressées à M. Dauge, des entrefilets et des articles paraissent dans la presse locale, mettant en cause plus ou moins ouvertement notre ambassadeur et ses collaborateurs. Des contrôles d'identité sont opérés par des patrouilles paramilitaires aux abords immédiats de la résidence de l'ambassadeur. Les véhicules des visiteurs, et parfois du personnel diplomatique français lui-même, sont fouillés, tandis que les collaborateurs de M. Dauge sont ostensiblement suivis dans leurs déplacements. Le personnel africain de l'ambassade est l'objet de tracasseries administratives. Enfin, le 9 novembre, le premier conseiller de l'ambassade et son épouse ont été appréhendés par des membres de la milice paramilitaire (CNDC)[1] au moment où ils rentraient chez eux, puis fouillés et détenus sous la menace d'armes à feu pendant près d'une heure. Durant leur détention, deux responsables de la milice sont venus les haranguer, accusant M. Dauge de « mener un complot contre la révolution congolaise ».

Cette situation ne pouvant être tolérée davantage, il a été décidé que M. Dauge, appelé à Paris en consultation le 13 novembre, ne regagnerait son poste que s'il était mis un terme à ces procédés inadmissibles. Il a été demandé, le 21 novembre, à l'ambassadeur du Congo à Paris de se rendre à Brazzaville pour informer son gouvernement de la position du gouvernement français à cet égard[2]. Il appartient maintenant à ce dernier de montrer s'il entend ou non maintenir des relations avec la France, ce que le gouvernement français souhaite de son côté.

Vous pourrez, si cela paraissait nécessaire, vous inspirer des indications qui précèdent pour les mises au point nécessaires auprès des autorités du pays de votre résidence.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1966)

[1] CNDC : le corps national de défense civile est une sorte de milice politique du parti unique MNR. Concernant les faits rapportés, se référer au télégramme de Brazzaville n°s 780 à 783 du 10 novembre, non reproduit.

[2] Voir le télégramme de Paris à Brazzaville n°s 186 à 189 du 22 novembre, non publié, transmettant le texte de l'aide-mémoire remis à l'ambassadeur du Congo à Paris pour informer son Gouvernement de la position prise par la France.

373

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le maréchal Ayub Kahn le 29 novembre 1966

C.R.

Le général de Gaulle. – Que se passe-t-il au Pakistan et pour le Pakistan ? Dites-moi ce que vous pensez des relations internationales et de la situation générale.

Le maréchal Ayub Khan. – Notre problème est essentiellement celui des relations avec l'Inde. Nous voulons vivre en bon voisinage et nous occuper paisiblement de nos affaires en permettant à l'Inde de s'occuper des siennes. En effet, il y a tant à faire, chez nous comme chez eux pour élever le niveau de vie, combattre l'analphabétisme, la pauvreté, la maladie… hélas nous n'avons pas réussi à en convaincre l'Inde. Celle-ci accroît ses forces armées au-delà des besoins de sa défense propre. Elle acquiert des types d'armement dont elle ne peut se servir que contre nous, sous prétexte de s'armer contre la Chine. Nous savons que la Chine n'a aucune intention d'attaquer l'Inde et d'ailleurs, le voudrait-elle, qu'elle ne le pourrait pas, à cause du terrain qui les sépare. Néanmoins, l'Inde est aidée par les États-Unis et, massivement, par l'Union soviétique, ce qui ajoute à nos préoccupations. Le conflit entre le Pakistan et l'Inde[1] qui est resté jusqu'ici local, pourrait devenir international et affecter la sécurité de tout le reste de l'Asie. Nous sommes donc forcés de créer une force de dissuasion suffisante pour prévenir toute tentative indienne. Au demeurant, nous n'avons aucune intention agressive et nous ne voulons nous servir de nos forces que comme un moyen de dissuasion. En outre, il nous faut maintenir le rythme de notre développement. Nous avons pris un bon départ et, parmi les pays en voie de développement, je crois que nous avons obtenu les meilleurs résultats. Mais il nous faut courir les deux lièvres à la fois.

Le général de Gaulle. – En fin de compte, tout le monde a été satisfait de l'accord de Tachkent. C'est sur la base de cet accord que vous vivez au Cachemire, mais dans un état de conflit latent. Y aurait-il quelque raison de croire que quelque chose pourrait remettre en cause cet accord ?

Le maréchal Ayub Khan. – Les Russes ont fait des efforts considérables et méritoires pour aboutir sinon à un règlement d'ensemble, du moins à des conditions qui auraient pu permettre d'obtenir un règlement. Kossyguine y a consacré personnellement une dizaine de jours de travail incessant. La déclaration de Tachkent, que nous avons signée, a eu certains résultats : les hostilités ont cessé, on en est revenu au *statu quo* de part et d'autre ;

[1] À propos de ce conflit, voir notamment *D.D.F.*, 1965-II, n°s 125, 165, 178, 184, 294 et *D.D.F.*, 1966-I, n° 20.

les relations diplomatiques ont été rétablies, les états-majors surveillent la situation pour éviter que le conflit ne se déclenche à nouveau par erreur. Et puis on en est resté là. Nous avons envoyé à l'Inde des fonctionnaires et des ministres pour lui dire : si nous ne pouvons pas régler le problème pour l'instant, au moins, organisons un mécanisme capable de conduire vers une solution afin, en particulier, de réduire les forces et donc, la menace réciproque. Mais l'Inde ne veut rien entendre.

Le général de Gaulle. – Quel est selon vous le mécanisme qui pourrait conduire à un règlement ?

Le maréchal Ayub Khan. – Ce serait précisément l'objet d'une négociation, qui dépend entièrement de la bonne volonté indienne. Si l'Inde était d'accord pour négocier, l'on pourrait mettre au point un système de règlement soit par une conférence de ministres ou de fonctionnaires, soit par une rencontre entre chefs d'État après la préparation appropriée. De notre part, nous voudrions en parler et mettre au point un tel mécanisme. Mais l'Inde en veut rien entendre et elle continue à déclarer que le Cachemire fait partie de son territoire et que nul n'a le droit d'en discuter.

Le général de Gaulle. – Ne pensez-vous pas que si l'Inde acceptait de discuter de ce problème, l'Union indienne aurait de grandes chances de se désintégrer ? Alors, comment l'Inde pourrait-elle l'envisager ?

Le maréchal Ayub Khan. – Si telle était l'hypothèse, la lutte devrait continuer. Mais pourquoi estimez-vous qu'un règlement de la question du Cachemire désintégrerait l'Inde ?

Le général de Gaulle. – C'est ce que l'on m'a dit de plusieurs côtés. Si l'Inde abandonnait le Cachemire, des parties de l'Inde poseraient immédiatement la question de leur indépendance ; et je ne sais si ce serait à l'avantage de quiconque, car une décomposition de l'Union indienne amènerait vraisemblablement des interventions étrangères de toutes parts. Mais je vous pose la question.

Le maréchal Ayub Khan. – À vrai dire, je ne le pense pas. Mais l'Inde est si fragile ! Il ne faut pas oublier qu'elle est dominée par les Hindous, qu'il y a des castes et des classes, les intouchables ; toutes les minorités, la chrétienne, la musulmane, sont considérées par les Hindous comme des charges. Au Cachemire, dont l'énorme majorité est musulmane, les Mahométans sont considérés comme des citoyens de troisième ordre. Néanmoins, l'on ne peut pas prétendre que la question du Cachemire se pose de la même façon dont se poserait celle des différentes parties de l'Inde ; car il a toujours été un territoire disputé.

Le général de Gaulle. – Et la Chine, que pense-t-elle et que vous dit-elle de tout cela ?

Le maréchal Ayub Khan. – Elle ne nous dit pas autre chose que ceci : le peuple du Cachemire doit avoir le droit de décider par lui-même de son avenir et par conséquent le Pakistan a raison d'appuyer ses revendications.

Le général de Gaulle. – Est-ce qu'elle vous dit cela parce qu'elle veut la justice et la réunion des musulmans du Cachemire avec votre État

musulman ou parce qu'elle ne veut pas que l'Inde se maintienne et qu'elle voit des avantages à tout ce qui pourrait affaiblir ou mettre celle-ci en pièces.

Le maréchal Ayub Khan. – Je ne dis pas que les Chinois soient des anges ni qu'ils n'aient pas d'arrière-pensées mais dans cette affaire, ils semblent soutenir le droit. Au demeurant l'Inde ne représente pas pour eux un sujet d'inquiétudes.

Le général de Gaulle. – Mais si les États-Unis continuent à armer l'Inde comme ils le font, ainsi que les Soviétiques, massivement, pensez-vous que ce soit contre le Pakistan et non pas pour que l'Inde soit forte en face de la Chine ?

Le maréchal Ayub Khan. – Celle-ci n'a aucune intention d'envahir celle-là. Que ferait-elle de plus de cinq cents millions d'être affamés, avec tous les problèmes de l'Inde. D'ailleurs, il n'est pas facile de conquérir un continent : les Anglais y ont mis cent cinquante ans, Napoléon et Hitler ont tenté d'envahir la Russie, le Japon l'a fait à l'égard de la Chine, et qu'est-il arrivé ? Même si les Chinois voulaient envahir l'Inde, ils auraient à surmonter des obstacles presque infranchissables qui sont le Tibet et l'Himalaya. Il n'en reste pas moins que les Chinois considèrent l'Inde comme une ennemie car elle représente une base américaine dirigée contre eux ; et même si l'Inde devenait communiste, elle le serait du type russe, et non pas chinois. Cela ne laisse pas de nous préoccuper et nous avons à surveiller la situation de près

Le général de Gaulle. – Je comprends bien votre situation et votre politique. Quant à nous, comme vous le savez, nous voulons l'équilibre et la paix. Nous pensons en effet qu'un conflit entre le Pakistan et l'Inde aurait de très mauvaises conséquences pour tout le monde et au-delà de ces deux pays. Voilà pourquoi nous avons été satisfaits de ce que vous ayez signé avec l'Inde l'accord de Tachkent. Nous constatons aussi avec satisfaction votre développement et les progrès que vous accomplissez à tous égards. Nos relations avec vous sont très bonnes et nous souhaitons qu'elles se développent, non seulement dans les sentiments mais aussi dans la pratique. Vous savez que nous y contribuons quand nous en avons l'occasion et la possibilité, car nous avons la plus grande estime pour votre pays et pour la façon dont il a su maintenir et développer son indépendance. Y a-t-il quelque chose dont vous aimeriez me faire part quant à nos relations pratiques ? Je sais qu'une mission d'armement s'est rendue récemment au Pakistan pour y mettre au point la livraison de *Mirage* et d'engins Matra. Un accord semble tout à fait possible dans ce domaine.

Le maréchal Ayub Khan. – Nous sommes reconnaissants pour l'aide que nous apporte la France. Évidemment, un certain nombre de problèmes se posent dans le domaine économique et financier : nous ne pouvons pas nous développer à l'aide de nos seules ressources et par conséquent il nous faut nous adresser à des pays amis, dont la France. Il ne faut pourtant pas que nos dettes représentent une charge trop lourde pour notre économie, sinon les buts mêmes de l'aide ne seraient pas atteints. D'autres pays nous

ont aimablement consenti des taux d'intérêt et des durées de remboursement plus favorables. En effet, ailleurs que dans le domaine militaire, il nous est difficile d'accepter les crédits français car l'intérêt est élevé et ils sont remboursables à plus court terme. Je sais que vous avez des problèmes particuliers avec vos anciennes colonies, mais le Pakistan est un bon ami de la France et vous avez besoin d'amis en Asie, et d'amis sur lesquels vous puissiez compter. Aujourd'hui même, l'on m'a signalé qu'il y aurait avantage à prévoir un remboursement à plus long terme pour les *Mirage*.

Le général de Gaulle. – Je prends note de ce que vous me dites, ce qui ne me surprend d'ailleurs pas. Et quels sont les pays qui vous offrent les conditions les plus commodes ?

Le maréchal Ayub Khan. – La Grande-Bretagne et le Canada nous consentent des prêts de vingt-cinq ans sans intérêt, les États-Unis prennent un taux nominal de 1,5 % sans remboursement pendant les dix premières années ; autrement dit, le remboursement s'étend sur quarante ans. Même l'Allemagne et le Japon ont assoupli leurs conditions.

Le général de Gaulle. – En fait, ce sont les pays qui vous vendent le plus de choses. N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles il est plus difficile pour la France de vous offrir des conditions plus favorables, puisque ces pays vous vendent de grandes quantités de biens de consommation, ce qui n'est pas notre cas. Néanmoins, nous allons étudier avec vous cette question et puisque vous êtes accompagné notamment par votre ministre des Affaires étrangères, il pourra s'en entretenir avec M. Couve de Murville.

Le maréchal Ayub Khan. – Il est vrai que la France ne se trouve pas dans la même situation que ces autres pays et que nous sommes en déficit de balance des paiements avec le Royaume-Uni, le Japon et l'Allemagne. Toutefois, la raison pour laquelle nous leur achetons beaucoup, c'est que leurs conditions de crédit sont plus favorables. Dans certains domaines comme ceux de l'énergie atomique et des armements, nous serions très heureux de nous adresser davantage à la France si la possibilité nous en était offerte. Cela pourrait modifier toute la structure de nos échanges. Naturellement, il y a tous les problèmes liés au Marché commun, ses contingents et ses restrictions. Voilà pourquoi notre commerce est limité avec la France ainsi d'ailleurs qu'avec l'Allemagne.

Le général de Gaulle. – Toutes ces questions pourront être étudiées pendant que vous êtes ici. Je crois que vous avez de très bonnes relations avec vos voisins, les Afghans, les Iraniens, les Turcs. Est-ce un ensemble qui se forme dans le domaine politique, et dans d'autres, et qui prend peu à peu de la consistance ? Il ne s'agit certes pas d'un bloc mais d'entente entre vous et les Afghans, les Iraniens et les Turcs. S'il en était ainsi, nous n'y verrions que des avantages.

Le maréchal Ayub Khan. – Les relations entre la Turquie, l'Iran et le Pakistan, sont très étroites, encore que la Turquie ait ses problèmes à cause de l'OTAN en particulier. Je me suis efforcé de suggérer à ces deux pays, et je l'ai d'ailleurs proposé aux Arabes mais ils ont de sérieuses difficultés internes, de coopérer dans des domaines qui ne provoqueraient aucune

friction extérieure, c'est-à-dire pour l'économie, le développement et la culture. Nous avons mis au point, à trois une collaboration pour le développement régional. Elle a pris un bon départ : des rencontres fréquentes ont lieu, à tous les niveaux, entre fonctionnaires, représentants des syndicats et des chambres de commerce. Une entente est en train de se former, en particulier pour la navigation maritime, l'armement, l'industrie, etc. Dans un tel cadre, nous pouvons organiser et accroître nos relations sans éveiller de soupçons à l'extérieur.

Le général de Gaulle. – Une telle entreprise est conforme à notre sentiment et elle est un élément d'équilibre. Par ailleurs, la guerre continue au Vietnam. Vous avez sans doute vu ce que la France en a dit publiquement.

Le maréchal Ayub Khan. – Vous êtes le seul à avoir pu et su dire des choses justes.

Le général de Gaulle. – Malheureusement, nous ne nous faisons guère entendre, j'entends des États-Unis.

Le maréchal Ayub Khan. – Je crois que le véritable problème provient de ceci : quand les deux super-puissances, l'Amérique et la Russie, n'avaient pas toutes deux l'arme atomique, il n'y avait pas d'équilibre et il y avait une grande instabilité. Un certain équilibre s'est établi aussitôt que la Russie eut acquis une puissance militaire équivalente à celle des États-Unis. On aurait pu imaginer que la paix était devenue possible. À ce moment-là, est apparue la Chine qui lutte non pas pour être la première puissance d'Asie mais pour obtenir un statut mondial. Elle veut qu'on la reconnaisse comme l'égale de l'Union soviétique et des États-Unis. Tant qu'elle n'y arrivera pas, le monde sera troublé. Voilà pourquoi, le centre de gravité de la lutte s'est déplacé vers l'Asie. À moins d'une guerre, et j'espère qu'il n'y en aura pas, le monde sera en état de crise pendant encore dix ou quinze ans.

Le général de Gaulle. – Je le pense aussi mais il y a en ce moment une guerre qui continue et qui peut avoir de graves conséquences.

Le maréchal Ayub Khan. – Un autre danger est dû au fait qu'aucun pays ni un ensemble de pays ne réussissent à exercer une influence déterminante ni sur les États-Unis, ni sur l'Union soviétique, ni sur la Chine, lesquels continuent à faire ce qu'ils veulent. Même vous, malgré tous vos efforts, n'y parvenez pas.

Le général de Gaulle. – Il n'est pourtant pas inconcevable qu'après beaucoup de malheurs et de complications, les États-Unis ne finissent par liquider la guerre au Vietnam qui ne leur apporte que des inconvénients ; il n'est pas impensable non plus que progressivement, l'Union soviétique n'étende son attitude pacifique, qu'elle a récemment démontrée, en Europe et même en Asie ; quant à la Chine, il n'est pas à désespérer qu'un jour elle entre dans le concert international, aux Nations unies et sur la scène diplomatique. Dans ce cas, l'on peut dire que la France aura quelque peu contribué à une telle attitude satisfaisante, un jour, des États-Unis, à celle encore plus satisfaisante de l'Union soviétique et peut-être à l'accession de la Chine à un rôle mondial. Malheureusement, aucune autre grande puissance ne semble y travailler.

Le maréchal Ayub Khan. – De votre part, cela est évident. Quant au Vietnam, il lutte pour sa liberté et il ne veut ni des Chinois ni des Russes ni des Américains.

Le général de Gaulle. – Pas plus qu'avant-hier ils n'avaient voulu des Français.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

374

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1052 à 1055. *Bruxelles-Delfra, 30 novembre 1966.*

(*Reçu* : 17 h. 15).

J'ai transmis au Département le rapport de la Commission au Conseil sur les conversations exploratoires avec l'Espagne[1].

La lecture de ce document confirme les indications qui m'avaient été données la semaine dernière (mon tél. n° 1023/25)[2].

La Commission commence par noter que l'économie espagnole n'a pas, jusqu'à présent souffert du développement du Marché commun et ne risque d'en être affectée qu'à long terme. En exposant ensuite les formules possibles d'accord entre l'Espagne et la CEE, la Commission ne cache pas que les deux voies extrêmes (accord de type grec[3] ou accord commercial) lui paraissent impraticables, car la première créerait de graves difficultés pour la Communauté, notamment dans les domaines agricole et institutionnel, tandis que la seconde serait rejetée par les Espagnols.

Reste la formule intermédiaire consistant à prévoir une première étape comportant des préférences réciproques, puis une deuxième phase dont l'accord ne définirait que les grandes lignes et qui serait consacrée à la réalisation de l'union douanière et de l'union économique. Le passage d'une étape à l'autre dépendrait de l'accord des parties. Cette solution présenterait, aux yeux de la Commission l'avantage de reporter le règlement des problèmes les plus difficiles au plus tôt en 1972, c'est-à-dire à un moment où la Communauté sera plus forte et où l'extension de la Communauté du nord de l'Europe, probablement réalisée ou sur le point de l'être, ne pourra que faciliter l'élargissement de la zone préférentielle vers le sud.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 718 à 721 du 23 juillet 1966 et ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1230 à 1234 du 22 décembre 1966.

[2] Télégramme du 25 novembre 1966, non reproduit. Il rapporte que le Conseil des ministres de la CEE a renvoyé à sa session des 6 et 7 décembre 1966 l'examen du dossier espagnol et donne les grandes lignes du rapport de la Commission.

[3] Sur l'accord d'association entre la Grèce et la CEE, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 718 à 721 du 23 juillet 1966.

Pour terminer, la Commission propose au Conseil de décider l'ouverture de négociations sur les relations futures entre l'Espagne et la Communauté de façon à étudier l'orientation qui pourrait être retenue[1].

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

375

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Beaulieux, Ambassadeur de France à Rawalpindi.

T. nos 201 à 206.
Diffusion réservée.

Paris, 30 novembre 1966.

(*Envoyé* : le 1er décembre à 12 h. 44).

En marge de la visite du maréchal Ayub Khan au général de Gaulle[2], le ministre des Affaires étrangères du Pakistan a été reçu le 29 novembre par M. Couve de Murville.

M. Pirzada[3] a d'abord entretenu le ministre de la visite qu'il a faite en Chine à la fin d'octobre, après son séjour à New York à l'occasion de la session des Nations unies. La « révolution culturelle », avec le grand déploiement de la jeunesse scolaire et universitaire, provoque une certaine effervescence dans la capitale et les grandes villes mais le mouvement des « Gardes rouges » lui paraît revêtir un certain caractère de spontanéité. La situation économique de la Chine semble s'être quelque peu améliorée, notamment dans le domaine de l'agriculture en raison d'un effort persévérant pour la fertilisation des terres, ainsi que dans le domaine industriel, en particulier pour ce qui est de la production d'acier. La situation alimentaire demeure évidemment préoccupante bien que les dernières récoltes aient été relativement bonnes.

Les deux ministres se sont trouvés d'accord pour estimer que la Chine n'avait aucune chance, cette année encore, de faire son entrée aux Nations unies. Les États-Unis ne sont nullement disposés à s'y résigner et l'affaire, comme dans le passé, butera sur des obstacles visant à retarder l'échéance.

Interrogé par M. Couve de Murville sur l'évolution de la question du Cachemire, M. Pirzada a précisé qu'il n'y avait à cet égard, malheureusement, aucun développement nouveau. Aucun progrès n'est intervenu depuis la rencontre des deux ministres à New York. Le nouveau ministre

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1230 à 1234 du 22 décembre 1966.

[2] Voir ci-dessus à ce sujet le compte rendu d'entretien entre le maréchal Ayub Khan et le général de Gaulle également le 29 novembre 1966.

[3] Syed Sharifuddin Pirzada, homme politique pakistanais, *attorney* général dans le gouvernement du maréchal Ayub Khan, il devient, en 1966, ministre des Affaires étrangères à la place de Zulfikar Ali Bhutto.

indien des Affaires étrangères, M. Chagla[1], semble encore plus rigide que son prédécesseur, et cela tient sans doute, souligne M. Pirzada, au fait qu'il est musulman et se doit, par la même, de marquer son zèle à défendre les thèses les plus intransigeantes de l'Inde. Selon les indications données par l'ambassadeur du Pakistan, un récent projet visant à organiser une rencontre entre les deux ministres des Affaires étrangères venait précisément d'avorter. M. Chagla aurait refusé d'admettre que le problème du Cachemire, région de souveraineté indienne, fût inscrit à l'ordre du jour des conversations. L'Inde, au surplus, accroîtrait sensiblement ses forces de police et ses forces armées au Cachemire et augmenterait de manière importante ses importations d'armements en provenance des pays de l'Est, en particulier d'Union soviétique et plus encore de Tchécoslovaquie.

Le ministre pakistanais, passant aux questions bilatérales, a fait mention de quatre projets précis auxquels son gouvernement souhaiterait voir la France accorder une attention particulière et pour lesquels il sollicite notre assistance :

1) centrale nucléaire de Roopur,

2) recherche de minerai atomique,

3) commande de 24 *Mirage*,

4) système de guidage pour fusées.

M. Pirzada a souligné que, de ces quatre projets, c'est naturellement celui concernant les conditions de la cession des *Mirage* qui revêtait, pour le gouvernement de Rawalpindi, le caractère de plus grande urgence.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

[1] Mohammedali Curri Chagla, homme politique indien, ministre de l'Éducation dans le gouvernement de Mme Indira Gandhi le 24 janvier 1966 puis ministre des Affaires étrangères le 13 novembre 1966.

376

M. Bouroux, chargé d'Affaires de France *a.i.* à bujumbura,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 585 et 586. *Bujumbura, 1er décembre 1966.*

(*Reçu* : le 2, 15 h. 36).

Le nouveau Président de la République[1], qui cumule ses fonctions avec celles de président du parti unique *Uprona*[2], de président du comité national révolutionnaire et de chef suprême des forces armées, utilise tous ces organismes pour expliquer au peuple le changement de régime et, du même coup, essayer de consolider sa position.

Dans la journée du 30 novembre, il a réuni les instances politiques du parti et le CNR[3]. Ce dernier a réclamé la mise en application de la déclaration du 27 juillet, la formation rapide de l'équipe gouvernementale, qui devrait être réduite et comporter plus de militaires, la réorganisation des services civils, et l'intensification de la lutte contre la subversion.

De son côté, la session de l'*Uprona*, sous la présidence de M. Micombero, a entériné les décisions du CNR. Il a prévu de créer trois commissions spécialisées dont une, essentiellement, sera chargée d'élaborer un projet de constitution, une autre se verra confier la révision de la charte du parti et la troisième se préoccupera du recrutement de nouveaux membres.

Les ralliements et les messages de félicitations parviennent nombreux, des mouvements comme l'union des étudiants, les syndicats, la jeunesse Rwagasore[4] déjà acquise aux nouvelles idées ainsi que d'ambassadeurs et de hauts fonctionnaires.

[1] Dans une déclaration à la radio, le capitaine Micombero, Premier ministre, a proclamé la République le 28 novembre, alors que le Roi Ntare V était en visite officielle à Kinshasa. Le Roi est déchu, le gouvernement est dissous. Le capitaine Micombero assume toutes les prérogatives de chef d'État du Burundi. Un comité national de la Révolution est créé, composé d'officiers, dont le président n'est autre que le chef de l'État, en attendant la formation d'un nouveau gouvernement. Les gouverneurs de province sont remplacés par des militaires. L'ancien ministre de la Justice, M. Simbananiye, est nommé procureur général de la République. Le nouveau ministère est rendu public le 6 décembre 1966. Se reporter à la dépêche de Bujumbura n° 1202/AL du 5 décembre 1966, non publiée, analysant la situation au Burundi du 22 novembre au 5 décembre 1966.

[2] *Uprona* : parti de l'Unité et du Progrès national, fondé en 1958.

[3] CNR : Conseil National de la Révolution, dont le rôle a été précisé par le président Micombero lors de sa conférence de presse du 29 novembre. Le CNR, mis en place en attendant la formation du nouveau gouvernement, demeurera en fonction dans les mois qui suivront cette formation. Ce comité est chargé de l'élaboration d'une constitution démocratique et supervisera toutes les activités du nouveau gouvernement durant les soixante jours qui suivront sa formation.

[4] Rwagasore, du nom du prince Louis Rwagasore, demi-frère de Ntare V, fondateur de l'*Uprona*, assassiné le 13 octobre 1961, par un Grec aux gages du clan rival des Baranyanka. Les jeunesses nationalistes Rwagasore, association très nationaliste, interdite en janvier 1965, après le meurtre de M. Ngendandumwe, a été autorisée de nouveau en avril 1966.

Radio-Bujumbura, devenue la *Voix de la Révolution*, diffuse des éditoriaux pour démontrer que la monarchie, inconsciente et corrompue, s'est condamnée elle-même.

(Direction Afrique-Levant, BU, Burundi, 1966)

377

M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, à différents représentants diplomatiques de la France en Afrique.

T.-circulaire n° 296[1]. *Paris, 1er décembre 1966, 17 h. 30.*
Diffusion réservée.

Le gouvernement du Mali vient de nous approcher officieusement afin de déterminer les conditions dans lesquelles la France pourrait l'aider à résoudre son problème monétaire[2].

Les autorités de Bamako paraissent accepter désormais le principe d'une adhésion « sans réserves, ni restrictions » à l'Union monétaire ouest-africaine intervenant à l'issue d'une période transitoire.

Dans une première phase de cette période transitoire[3], le Mali mettrait en œuvre, en collaboration avec la France, un plan de redressement de ses finances, de réorientation de sa politique économique, et de réorganisation profonde des sociétés d'État[4].

Lorsque l'effet de ces mesures se serait fait réellement sentir, le Trésor français, par un accord bilatéral de durée limitée, accorderait sa garantie à la monnaie malienne qui devrait faire l'objet de divers ajustements. En contrepartie, l'institut d'émission serait géré par un conseil d'administration

[1] Ce télégramme-circulaire, adressé à Bamako, Nouakchott, Dakar, Abidjan, Ouagadougou, Lomé, Cotonou, Niamey, est signé de Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches au Département.

[2] Les conversations officieuses franco-maliennes se sont tenues à Paris du 26 octobre au 21 décembre 1966. M. Couve de Murville a reçu, le 26 octobre, une délégation malienne conduite par M. Jean-Marie Koné, ministre d'État du gouvernement du Mali, chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques et financières, afin d'examiner les conditions et les modalités d'une reprise éventuelle des négociations sur les relations monétaires entre les deux pays. Cet entretien a été suivi, le 27 octobre, d'un échange de vues entre M. Charbonnel, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, et M. Nègre, ministre des Finances, gouverneur de la Banque de la République du Mali. Un aide-mémoire est signé le 29 novembre 1966. Se référer au télégramme de Paris à Bamako, nos 132 à 137, du 30 novembre, non publié.

[3] La durée de cette période transitoire est, en principe, fixée à un an.

[4] Un tableau de la situation économique et financière du Mali est présenté dans la note de la direction des Affaires africaines et malgaches, datée de fin décembre 1966, non reprise. Les sociétés d'État représentent de 65 à 90 % de l'activité économique du Mali, ce sont elles qui sont les principales causes du déficit des finances publiques. Un décret en date du 20 octobre modifie les structures de ces sociétés et porte désignation de nouveaux directeurs. Se reporter à la dépêche de Bamako n° 138 du 19 novembre 1966, non reproduite.

paritaire qui assurerait un contrôle très strict sur la politique de l'émission et du crédit.

En ce qui nous concerne, nous serions éventuellement prêts à négocier sur ces bases.

Il semble en effet que l'assainissement de la situation économique et financière du Mali présente un intérêt marqué pour ses voisins, et pour le groupe des États francophones en général.

Il apparaît d'autre part que la réintégration immédiate du Mali dans l'UMOA[1] risquerait de perturber très sérieusement le fonctionnement de cette organisation en raison de l'ampleur du passif interne et externe de ce pays. À l'issue de la période transitoire, l'adhésion du Mali ne devrait plus en revanche constituer une menace pour la stabilité de l'union, ou entraîner des charges pour ses membres.

Il est de fait, enfin, que les mécanismes de contrôle acceptés par les Maliens durant la période de garantie bilatérale sont plus contraignants que les procédures en vigueur dans l'union. Ceci devrait faciliter l'assainissement de la situation du Mali et inciter les autorités de Bamako à réintégrer rapidement l'union monétaire.

Nous sommes conscients cependant des difficultés et des risques de l'opération proposée par les Maliens. Aussi bien, attendons-nous du Mali un engagement formel et sans équivoque, d'adhérer à l'Union, qui serait rendu public au plus tard lors de la signature de l'accord. Nous marquerons, par ailleurs, à nos interlocuteurs que l'octroi de l'aide et de la garantie françaises sera constamment fonction de notre appréciation concernant les résultats de leurs efforts de redressement économique et financier.

Nous entendons bien évidemment ne passer au stade des négociations officielles avec le Mali que si les états membres de l'UMOA donnent leur agrément au schéma ci-dessus exposé.

Vous porterez ces indications à la connaissance du Président de la République et me ferez connaître dans les meilleurs délais son sentiment à ce sujet.

Le ministre de l'Économie et des Finances se propose d'entrer prochainement en contact avec le ministre des Finances du pays de votre résidence pour lui exposer plus en détail les modalités d'un éventuel accord monétaire entre la France et le Mali.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1966)

[1] UMOA : Union monétaire ouest-africaine, organisation financière sous-régionale, créée par le Traité de Paris du 12 mai 1962, dont les États membres sont : Mauritanie, Haute-Volta, Niger, Dahomey, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire. L'UMOA se caractérise par l'existence et la reconnaissance d'une même unité monétaire, le franc CFA, lié par un accord de coopération au franc français et dont l'émission est confiée à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

378

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Négociations franco-allemandes sur le stationnement des troupes françaises en Allemagne

N.[1] *Paris, 1er décembre 1966.*

À la suite de la décision du gouvernement français[2] de mettre fin à l'affectation au commandement de l'OTAN des troupes françaises stationnées en Allemagne, et puisque le gouvernement de Bonn avait exprimé le désir de les voir maintenir sur le territoire de la République fédérale, des négociations ont été engagées[3] pour déterminer quelles seraient à l'avenir les conditions de leur stationnement. Conduites par les directeurs politiques des deux ministères des Affaires étrangères, ces conversations se sont ouvertes à Bonn le 13 juin et se sont poursuivies au cours de plusieurs rencontres ultérieures ; la prochaine réunion doit avoir lieu à Paris, le 13 décembre.

En attendant l'achèvement des pourparlers, il a été convenu, par un échange de notes des 30 juin[4] et 4 juillet[5] derniers, de maintenir provisoirement le statut actuel des forces françaises, tel qu'il résulte de la Convention de Londres de 1951 sur le statut des forces de l'OTAN[6] et de l'accord complémentaire de 1959[7] concernant les forces étrangères stationnées en Allemagne.

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Louis Toffin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Europe centrale à la Direction d'Europe au Département.

[2] Le 7 mars 1966, M. Couve de Murville remet à l'ambassadeur des États-Unis à Paris un message du général de Gaulle au président Johnson concernant la participation de la France à l'OTAN. Il annonce son intention de retirer les forces françaises affectées à l'OTAN et son désir de voir les alliés retirer leurs installations permanentes du sol français, mais réaffirme son attachement à l'Alliance Atlantique. Les 10-11 mars, M. Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, reçoit les ambassadeurs à Paris des quatorze pays membres de l'OTAN et leur remet un aide-mémoire.

[3] Le 13 juin, première rencontre à Bonn entre le directeur des Affaires politiques du ministère français des Affaires étrangères et son homologue allemand, MM. Delarüe Caron de Beaumarchais et Meyer-Lindenberg, dans le cadre des négociations relatives au maintien des troupes françaises en Allemagne. La deuxième rencontre prend place le 15 juillet, suivie d'une troisième, le 3 août, puis d'une quatrième le 7 octobre. En marge de leurs consultations habituelles, les directeurs politiques français et allemand ont évoqué, le 17 novembre, à Bonn, la question des troupes françaises en Allemagne. Les échanges de vues ont porté à la fois sur le problème du droit de stationnement et sur celui du statut.

[4] Le texte de l'aide-mémoire allemand remis le 30 juin est transmis par le télégramme de Bonn nos 3968 à 3972 du 30 juin, non publié. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 455.

[5] La réponse du gouvernement français à l'aide-mémoire du gouvernement fédéral allemand (30 juin 1966) fait l'objet d'une note du 4 juillet, communiquée par le télégramme de Paris à Bonn, nos 1122 à 1125, du même jour, reproduit ci-dessus.

[6] Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces en date du 19 juin 1951, publiée dans *Recueil de textes relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 1948-1953*, La Documentation française, *Recueils et Monographies*, n° 25.

[7] Accord complémentaire à la convention de 1951 sur le statut des forces étrangères stationnées sur le territoire de la RFA du 3 août 1959.

Les entretiens de ces derniers mois ont porté à la fois sur le droit de stationnement de nos troupes et sur les aménagements à apporter à leur statut. Ils ont permis un rapprochement très sensible des vues françaises et allemandes :

1. *Droit de stationnement*

Le gouvernement fédéral a renoncé à mettre en cause l'application, en ce qui concerne la France, de la convention du 23 octobre 1954 « sur la présence des troupes étrangères sur le territoire de la République fédérale », qui fait partie des accords de Paris[1]. Il est prêt à admettre que celle-ci demeure la base juridique du stationnement de nos troupes et à se contenter d'une déclaration du gouvernement français aux termes de laquelle « l'exercice du droit relatif au stationnement des forces françaises sur le territoire de la République fédérale implique, pour ce qui concerne celle-ci, l'accord du gouvernement fédéral » (Annexe I)[2].

Cette déclaration ferait l'objet d'une communication au gouvernement allemand, qui en prendrait acte. À cet effet, Bonn a suggéré la procédure d'un échange de lettres entre ministres des Affaires étrangères ; cette formule est à l'examen.

2. *Statut des forces*

Le gouvernement fédéral a largement réduit la liste de ses demandes. C'est ainsi qu'il a abandonné ses revendications concernant les questions immobilières, les règles de survol, le régime des garnisons, les télécommunications, le problème des expulsions.

Sur la plupart des autres points, les conversations ont abouti à des solutions assez éloignées des positions initiales de Bonn. Le ministère allemand des Affaires étrangères doit nous faire connaître, avant la réunion du 13 décembre, la liste des questions sur lesquelles on considère, à Bonn, qu'un accord est désormais acquis ; mais, sous réserve d'indications contraires résultant de cette communication, les points suivants doivent être considérés comme réglés :

a) Règles du pavoisement. Il a été admis que le drapeau allemand sera hissé à côté du drapeau français à l'entrée des casernes et des dépôts (quelques exceptions sont cependant prévues).

b) Emplacement des unités et installations des forces françaises. Du côté allemand, on s'est déclaré prêt à accepter le texte suivant proposé par la Délégation française :

« Le gouvernement de la République française prend note de l'intention du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de ne pas

[1] La convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne est publiée dans *Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands signés à Paris, le 23 octobre 1954*, La Documentation française, 1955.

[2] L'Annexe I, intitulée *Projet de déclaration concernant le stationnement des forces françaises*, est reproduite ci-après.

remettre en cause l'emplacement actuel des unités et installations des forces françaises sur le territoire fédéral. Toutes modifications qui se révéleraient nécessaires feraient l'objet d'accords entre les deux gouvernements ».

c) Manœuvres et exercices. Les dispositions actuelles seront maintenues sans changement ; toutefois, comme un recours au secrétaire général de l'OTAN est prévu au cas où les gouvernements ne peuvent se mettre d'accord sur les zones de manœuvres, cette clause de la convention de 1959 sera considérée de part et d'autre comme caduque ; il appartiendrait aux deux gouvernements de résoudre en dernier ressort un désaccord éventuel.

d) Franchissement de la frontière. Des préavis seront donnés aux autorités allemandes en cas de passage de la frontière par des unités françaises importantes (supérieures au bataillon).

e) Nominations aux commandements importants. Les Allemands avaient demandé une consultation préalable ; ils ont renoncé à cette exigence et ont finalement accepté que le gouvernement français se borne, en cas de changement du Commandant en chef, à informer à l'avance le gouvernement fédéral du nom de son successeur.

f) Effectifs et structures des forces françaises. Il a été entendu que le gouvernement français fournirait chaque année au gouvernement fédéral des indications concernant les effectifs et les structures des forces françaises éventuellement appelées à coopérer avec les forces alliées.

g) Pour régler le problème des perquisitions, nos interlocuteurs demandent simplement que le gouvernement français prenne acte d'une déclaration allemande exprimant le vœu que « lorsqu'il y a de sérieuses raisons de croire qu'un crime ou un délit a été commis dans les emplacements des forces françaises en Allemagne, les autorités allemandes et françaises coopèrent étroitement en vue de l'investigation et de la poursuite de ces actes criminels ».

La seule difficulté qui subsiste aujourd'hui porte sur le problème des mouvements des unités françaises à l'intérieur de la République fédérale. Une note séparée traite de cette question (Annexe II)[1].

En ce qui concerne la forme de l'arrangement à intervenir sur les questions de statut, les Allemands ont suggéré un échange de lettres entre ministres des Affaires étrangères, distinct de celui qui concerne le droit de stationnement ; ni l'un ni l'autre ne serait soumis à la ratification du

[1] L'Annexe II, jointe, se présente sous la forme d'une note émanant du directeur des Affaires politiques au Département, datée du 28 novembre 1966, rédigée après la réunion qui s'est tenue le 19 novembre au ministère, en présence du général Multrier, pour examiner les amendements qui pourraient être apportés, compte tenu des objections allemandes, au projet français visant les mouvements des troupes françaises en Allemagne. La position qu'a fait connaître le général de Gaulle au sujet de la liberté de mouvement des troupes françaises en Allemagne est très nette : *« Pour ce qui est des formalités avec les Allemands pour nos mouvements de troupes, je ne veux pas qu'on puisse nous gêner. Je veux bien des modalités, comme par exemple d'indiquer nos intentions, mais sans qu'ils aient le droit de s'y opposer ».*

Bundestag. Cette question de procédure est encore à l'étude, mais devrait pouvoir être réglée sans grandes difficultés.

3. *Calendrier des prochaines conversations*

Bonn a abandonné l'exigence d'un parallélisme entre les négociations menées sur le plan bilatéral et les conversations qui se déroulent à Paris entre la France et les Quatorze. L'accord franco-allemand pourra être conclu indépendamment de l'évolution des conversations multilatérales. Il a été proposé du côté allemand que la rencontre des directeurs politiques, qui doit avoir lieu le 13 décembre, soit immédiatement suivie d'une réunion d'experts pour la mise au point des textes ; une dernière réunion se tiendrait à Bonn à la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier pour entériner l'accord.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

Annexe I

Projet de déclaration concernant le stationnement des forces françaises

Le gouvernement de la République française prend note du désir exprimé par le gouvernement de la République fédérale que les forces françaises demeurent sur son territoire.

À cet égard, se référant à l'article IV(2) de la « Convention sur les relations entre les Trois puissances et la République fédérale d'Allemagne », il déclare pour sa part qu'il considère que l'article 3 de la « Convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne » ne fait pas obstacle à ce que l'exercice du droit relatif au stationnement des forces françaises sur le territoire de la République fédérale implique, pour ce qui concerne celle-ci, l'accord du gouvernement fédéral.

Annexe II

Note

Sous réserve des divergences qui pourraient apparaître au cours de la réunion fixée au 13 décembre prochain à Paris, la question des mouvements à l'intérieur du territoire de la République fédérale des forces françaises stationnées en Allemagne est la seule qui demeure en suspens.

Le point de vue allemand est que les mouvements des forces françaises en dehors de leurs lieux habituels de garnison doivent s'effectuer, à partir du niveau du bataillon, en accord avec les autorités fédérales. Il s'agit-là pour nos interlocuteurs d'un aménagement rendu nécessaire du fait que depuis le 1er juillet 1966 les forces françaises en Allemagne ne sont plus soumises au commandement de l'OTAN ; les forces françaises demeurant désormais en Allemagne comme forces étrangères non-intégrées, leurs mouvements devraient faire l'objet d'une approbation par les autorités allemandes et non plus seulement d'une notification.

À l'appui de leur requête, les Allemands rappellent que le général de Gaulle a explicitement mentionné le 21 juillet à Bonn la « liberté de mouvement » parmi les questions sur lesquelles on pourrait envisager de modifier les rapports des troupes françaises avec les autorités allemandes.

Il a été répondu du côté français que, selon le statut découlant de l'accord de 1959, le principe est la liberté de mouvement pour les forces étrangères en Allemagne, sous réserve de certaines dispositions concernant les manœuvres ou les exercices et qui prévoient que les autorités fédérales peuvent présenter des objections ; en cas de désaccord entre les autorités allemandes et celles des forces, les unes et les autres doivent rechercher un règlement, localement si possible et, au besoin, en soumettant le litige aux deux gouvernements. Il a été indiqué d'autre part que l'on serait prêt, du côté français, à accepter de notifier avec préavis au délégué allemand les mouvements lorsque ceux-ci atteindraient ou dépasseraient le niveau du régiment, mais que les objections allemandes ne pourraient porter que sur les modalités d'exécution, et non sur le principe, du déplacement.

Le désaccord étant ainsi défini, une proposition dont le texte suit a été remise le 17 novembre à la délégation allemande :

« Les mouvements des forces françaises d'Allemagne à l'intérieur de la République fédérale d'Allemagne en dehors de leurs lieux habituels de garnison s'effectuent, à partir du niveau du régiment, que ce soit aux fins de manœuvres ou d'exercices ou pour toute autre raison, après notification préalable effectuée 15 jours avant la date de ces mouvements. La notification est effectuée par les autorités des forces au délégué du gouvernement fédéral.

Le silence du délégué du gouvernement fédéral durant huit jours à compter de la notification signifie que les autorités allemandes n'ont pas d'objection à présenter contre les modalités d'exécution des mouvements envisagés.

Si, avant l'expiration du délai de huit jours, le délégué du gouvernement fédéral fait valoir des objections sérieuses aux modalités prévues pour l'exécution de ces mouvements, un accord sera recherché de part et d'autre dans l'esprit de coopération visé à l'article 3 du paragraphe 1 de l'accord complémentaire du 3 août 1959.

Les délais visés ci-dessus seront réduits dans les cas exceptionnels où des mouvements devraient être effectués d'urgence ».

Cette proposition soulève, du côté allemand, une objection dans la mesure où elle prévoit que les autorités allemandes ne pourraient élever d'objection que contre les « modalités d'exécution » des mouvements, mais non contre les mouvements eux-mêmes. Pour tenir compte toutefois de nos préoccupations la délégation allemande se déclare prête à accepter qu'une disposition soit prévue de façon à assurer l'entière liberté de mouvement des troupes françaises à destination de la France et en ce qui concerne les déplacements entre les lieux de garnison et les terrains de manœuvres. À cet effet le paragraphe suivant pourrait être ajouté *in fine* au texte de notre proposition :

« Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux mouvements des troupes françaises à destination de la France et à leurs déplacements entre les lieux de garnison et les terrains de manœuvres. »

La question se pose de savoir si, avec, l'adjonction éventuelle de ce paragraphe, nous pouvons renoncer à toute référence aux « modalités d'exécution » aux paragraphes 2 et 3 de notre proposition. Dans cette hypothèse le paragraphe 2 se lirait comme suit :

« Le silence du délégué du gouvernement fédéral durant huit jours à compter de la notification signifie que les autorités allemandes n'ont pas d'objection à présenter ».

Et le paragraphe 3 :

« Si, avant l'expiration du délai de huit jours, le délégué du gouvernement fédéral fait valoir des objections sérieuses, un accord sera recherché de part et d'autre dans l'esprit de coopération visé à l'article 3 du paragraphe 1 de l'accord complémentaire du 3 août 1959 ».

L'État-major des armées estime qu'en dehors des deux cas envisagés d'autres éventualités peuvent se présenter en prévision desquelles les forces françaises doivent conserver une entière liberté de mouvement, par exemple le cas de crise (sans que cette notion soit autrement précisée) qui pourrait obliger le commandement français en Allemagne à procéder au regroupement de ses unités.

À cette objection, il peut être répondu que, dans le cas d'une crise, les mouvements de nos forces ne sauraient être soumis aux objections des autorités allemandes et que si l'état d'urgence devait être proclamé, les Alliés recouvreraient certains pouvoirs spéciaux. D'autre part, le fait de reconnaître aux Allemands la possibilité de présenter des objectifs contre les « modalités d'exécution » des mouvements de nos forces leur permet de s'opposer en fait à ces mouvements, si telle est leur intention ; il suffit de rappeler les prétextes mis en avant par les Russes en 1948 et qui aboutirent en fait au blocus de Berlin. Enfin, les Allemands ne peuvent ignorer les conséquences qu'aurait toute atteinte à la liberté de mouvement de nos forces sur les rapports entre les deux pays et sur le maintien en Allemagne des forces françaises.

379

M. BOUROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BUJUMBURA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 587 à 596[1]. *Bujumbura, 2 décembre 1966, 12 h. 00.*

(*Reçu* : 19 h. 01).

Je me réfère à mon télégramme précédent[2].

Le capitaine Micombero et ses amis, qui n'avaient plus aucune confiance dans le souverain, depuis la tentative de celui-ci de révoquer le gouvernement[3], alors que le Premier ministre était à Addis-Abeba, ont, à leur tour, saisi l'occasion du voyage du Roi à Kinshasa, pour abattre la monarchie[4]. Ils ont réussi là où Ntare V avait échoué.

Le capitaine a, en l'occurrence, adopté une tactique habile. Il avait déjà pris la précaution de remplacer le colonel belge à la tête de l'État-major[5] par le sous-lieutenant Shibura, ex-boursier de Saint-Cyr, qu'il a promu major.

Quelques jours avant le coup d'État, il s'est attaché les officiers en les nommant à des grades élevés[6].

J'ai, par ailleurs, appris de bonne source, que c'est au cours d'une réunion secrète, qui a eu lieu dans la luit du 26 au 27 novembre, après la cérémonie de remise des brevets au commando de Gitega[7], que le dispositif de contrôle à l'intérieur du pays, avait été mis au point. Les officiers qui devaient être nommés gouverneurs, avaient été, par la suite, envoyés dans les provinces avec, chacun à sa disposition, un peloton de soldats sûrs et disciplinés.

C'est, sans aucun doute, conseillé durant toutes ces journées par M. Artemon Symbananyie, ex-ministre de la Justice, qui joue le rôle d'éminence grise, que M. Micombero, a su profiter des circonstances et a décidé de précipiter l'évolution des événements.

[1] Ce télégramme est communiqué à Kinshasa.

[2] Le télégramme n°s 585 et 586 du 1er décembre 1966 est publié ci-dessus.

[3] Le 7 novembre 1966, le Souverain, profitant du séjour à Addis-Abeba du Premier ministre Micombero et du ministre des Affaires étrangères, Prime Niyangabo, tente de révoquer le Cabinet par une déclaration à la radio. Il en est empêché mais cet événement prouve qu'il veut se séparer de son gouvernement. La crise connaît alors un tournant décisif. La visite officielle de Diallo Telli, secrétaire général de l'OUA, à Bujumbura, le 19 novembre, le conflit frontalier entre le Rwanda et le Burundi, dominent l'actualité et obligent à une certaine retenue.

[4] Le 23 novembre, le Roi et le secrétaire général de l'OUA partent ensemble pour Kinshasa. Le 28 novembre, le capitaine Micombero annonce la déchéance de Ntare V. La république est proclamée, le gouvernement dissous, le capitaine Micombero assume les prérogatives de chef de l'État.

[5] Le colonel belge Wervayen est, depuis l'indépendance du Burundi, chef d'État-major des forces armées burundaises. Il est déchargé de ses fonctions pour n'être plus que conseiller du ministre et est remplacé par le lieutenant Shibura, directeur de la Sûreté.

[6] Parmi eux, on relève les noms de MM. Sylvère Sota, Martin Ndayahoze, Shibura, respectivement ex-ministres des Travaux publics et de l'Information et chef d'État-major des forces armées, tous trois anciens boursiers de Saint-Cyr.

[7] Le chef de la compagnie commando de Gitega est le capitaine Rusiga.

Mais l'horizon est loin d'être éclairci.

Une des premières préoccupations du capitaine est de sauvegarder les bonnes relations avec le Congo. Très sensible au mécontentement du général Mobutu[1], il a, aussitôt, assuré le chargé d'Affaires congolais, qu'il entendait améliorer encore ces relations et il a, le 30 novembre, envoyé à Kinshasa son directeur général, M. Zenon Nicayenzi, pour expliquer au général Mobutu, les raisons du changement de régime.

Il craint, en effet, par-dessus tout, des réactions congolaises défavorables, qui pourraient le gêner considérablement. On prétend qu'il est très inquiet par la présence – que je ne suis pas en mesure de confirmer – de mercenaires sud-africains à Uvira, lesquels seraient arrivés le 29 novembre dans cette ville située de l'autre côté de la frontière.

Le prétexte du recrutement de mercenaires par le palais, hantise permanente du gouvernement, a, du reste, été invoqué comme une des raisons motivant la proclamation de la République.

Par ailleurs, à Bujumbura, où le calme n'a cessé de régner, on ne constate aucun enthousiasme populaire. Les habitants sont inquiets et prudents.

À l'intérieur, on signale de bonne source que les paysans ont appris avec stupeur, la déchéance du roi. En effet, la masse était traditionnellement monarchiste et considérait le Mwami comme d'essence divine.

Une sourde hostilité se serait déjà manifestée dans quelques provinces. Aussi, le capitaine, qui avait déclaré, le 29 novembre, que la circulation était libre à l'intérieur, vient, en conséquence, de décider que des laissez-passer étaient nécessaires pour se rendre d'une province dans une autre. Il faut voir dans ce geste la volonté de « cloisonner » la campagne pour empêcher des regroupements d'opposants d'une certaine importance.

Un éditorial radiodiffusé le 30 novembre au soir est significatif[2]. Après avoir condamné l'ancien régime, l'auteur insiste sur l'idée que tous les Burundi étaient monarchistes, mais que c'est la monarchie elle-même, qui a préparé sa chute. Ce sont Ntare V et son père qui ont trahi la monarchie et non les Burundi. Le capitaine Micombero n'avait-il pas, d'ailleurs, sauvé Mwambusta IV lors des événements d'octobre 1965 ?[3] L'exposé de cette

[1] La République démocratique du Congo (Kinshasa) craint en particulier qu'un retour rapide des représentants de Pékin à Bujumbura n'engendre un réveil de la rébellion. Le président Micombero envoie auprès du général Mobutu un de ses meilleurs négociateurs, Zénon Nycayenzi, ministre d'État, pour tenter de dissiper les appréhensions du gouvernement congolais. Par ailleurs, l'ex-roi Ntare V, depuis sa déchéance, prolonge son séjour à Kinshasa, ajoutant une ombre supplémentaire aux relations entre les deux pays. Se référer à la dépêche de Bujumbura n° 1238/AL du 12 décembre 1966, analysant les relations entre la République du Burundi et la République démocratique du Congo/Kinshasa, non reproduite.

[2] La dépêche de Bujumbura n° 1193/AL du 2 décembre 1966, non publiée, reprend les déclarations officielles concernant l'instauration de la République : l'acte de proclamation de la République et l'éditorial diffusé le 30 novembre 1966, au soir.

[3] Dans la nuit du 18 au 19 octobre 1965, le palais royal du *Mwami* à Bujumbura est attaqué par surprise par des mutins, gendarmes ou militaires des forces armées nationales, mais après quelques heures de combat, l'ordre est rétabli par l'armée nationale. Voir *D.D.F.*, 1965-II, n°s 221, 229 et 245.

théorie, laquelle contient une certaine part de vérité, a d'abord pour but de persuader la masse que c'est contraint et forcé par les agissements de Ntare V et de son père que le capitaine a dû agir comme il l'a fait.

L'église n'a pas encore réagi. On se souviendra toutefois, que l'évêque de Bujumbura[1] et la majorité du clergé étaient préoccupés par les tendances gauchisantes du gouvernement. Les auteurs du nouveau coup d'État se méfient de l'église dans un pays où un habitant sur deux est catholique. C'est pourquoi ils n'ont pas manqué de préciser, dans la déclaration présidentielle, que « la liberté du culte sera naturellement garantie ».

C'est donc une nécessité absolue pour le Président de la République, de consolider, dans les meilleurs délais, sa position à l'intérieur et à l'extérieur. Au Burundi même, il doit convaincre le peuple que, ainsi qu'il l'a promis dans une déclaration, le nouveau régime sera plus « économique » et plus démocratique.

Mais s'il détient tous les pouvoirs, son comité révolutionnaire est cependant formé de militaires souvent très jeunes et politiquement inexpérimentés.

À l'étranger, son intérêt est de se faire reconnaître autant que possible par la majorité des pays, en particulier par les états voisins, ce qui renforcerait la légitimité de son entreprise.

Le capitaine attend pour former le gouvernement, le retour de Kinshasa des trois ministres[2] qui avaient accompagné le souverain. Ils pourraient arriver aujourd'hui à Bujumbura.

S'ils confirment au président que Ntare, comme le déclare Radio-Brazzaville, « a abandonné toute prétention et serait prêt à se rendre en Europe pour poursuivre ses études », les partisans de la monarchie, du reste désorganisés, seraient complètement désorientés et n'auraient plus, dans l'immédiat, de raison de se manifester.

(Direction Afrique-Levant, BU, Burundi, 1966)

[1] Mgr Ntuyahaga, évêque de Bujumbura, Tutsi attaché aux traditions, est partisan d'une monarchie éclairée, tournée vers l'avenir. Pour lui, le roi est une nécessité. L'évêque ne condamne pas la République mais se refuse à lui faire dès maintenant confiance.

[2] Ce sont les ministres des Affaires étrangères, Prime Niyangabo, de l'Information, Martin Ndayahoze et des Finances, Donatien Bihute.

380

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE PRÈS LES NATIONS UNIES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3675 à 3678. *New York, 2 décembre 1966.*
(*Reçu* : le 3, 04 h. 40)

La commission politique spéciale[1] a ouvert cet après-midi son débat sur l'*apartheid*.

À cette occasion, le représentant de la Guinée, président du Comité spécial de l'*apartheid*[2], devait reprendre d'une manière aussi véhémente, les principales considérations qu'il avait déjà longuement développées l'an dernier devant la commission. Il a d'abord déclaré que la situation de l'Afrique du Sud se caractérisait par les quatre constantes suivantes qui n'avaient cessé de se confirmer : la persistance et le durcissement de la politique de répression des autorités de Pretoria, la poursuite obstinée de la politique d'indifférence sinon de publicité des grandes puissances occidentales, l'incapacité flagrante des Nations unies de trouver une solution pacifique à l'*apartheid* en raison de la politique de ces pays, enfin la détermination inébranlable du peuple sud-africain de se libérer quels qu'en soient les moyens.

M. Achkar Marof s'en est ensuite pris aux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, Royaume-Uni, États-Unis, France, Italie et Japon. Il a tenu à rappeler (dans un passage que je vous adresse par télégramme séparé)[3] que, seule parmi les grandes puissances, « la France continuait à fournir de l'équipement de toutes sortes aux forces armées sud-africaines » et qu'elle était « la meilleure alliée de l'Afrique du Sud ».

S'efforçant de montrer combien le bilan des Nations unies était décourageant en la matière, le représentant guinéen a notamment indiqué que le Conseil de sécurité n'avait même pas débattu la question de l'*apartheid* depuis plus de deux ans en raison du refus du Royaume-Uni, des États-Unis, et de la France d'entreprendre ou de soutenir une action quelconque. Ces mêmes puissances avaient, par ailleurs, refusé de se joindre au Comité spécial de l'*apartheid* en dépit de l'invitation qui leur avait été implicitement adressée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2054 (XX)[4].

[1] La commission politique spéciale est chargée de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations unies.

[2] Le Comité spécial de l'*apartheid* est créé par la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies n° 1961 (XVII) du 6 novembre 1962.

[3] Ce télégramme n'est pas reproduit, son contenu étant résumé dans le télégramme n° 937 du 2 novembre 1966 reproduit ci-dessus.

[4] La résolution 2054 (XX) votée par l'Assemblée générale dans sa séance du 15 décembre 1965, lance un appel aux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud pour qu'ils mettent fin à

Enfin, force était de reconnaître que les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, ces grands profiteurs de la politique d'*apartheid*, véritables vampires du sang et de la sueur des Sud-Africains non-blancs « brillaient par leur absence sur la liste des contributeurs au fond d'affectation spécial[1] pour les victimes de l'*apartheid* bien que ces pays eussent voté à la dernière session en faveur de la création de ce fonds.

Le représentant de la Guinée a conclu que « les sanctions économiques universelles » restaient le seul moyen pacifique efficace de résoudre le problème de l'*apartheid*. Mais de telles sanctions ne pouvaient être appliquées, a-t-il ajouté, que par une décision du Conseil de sécurité avec le soutien des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. En attendant, il importait d'avertir lesdites puissances que leur refus de coopérer dans l'application des résolutions de l'Assemblée générale risquait de déclencher, un « conflit racial violent » et de « menacer » en conséquence la paix du monde.

(Afrique-levant, Afrique, Afrique du Sud, politique étrangère, UN 7-1 ONU)

381

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 2625 à 2636. *Paris, 3 décembre 1966, 20 h. 28.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à mon télégramme n° 2547 à 2556[2] paragraphe III.

Vous recevrez par télégramme séparé le texte d'un document remis le 22 novembre à M. Couve de Murville par M. Bohlen, où le Département d'État avait, à la suite des échanges de vues au sujet des facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du gouvernement des États-Unis sur le territoire français, consigne la proposition américaine et la position française telle qu'il l'a comprise. Ce document avait été présenté par l'ambassadeur comme destiné à constituer un rapport au Conseil de l'OTAN sur lequel nous nous serions mis au préalable d'accord.

leur collaboration économique. Il décide en outre d'élargir le Comité spécial de l'*Apartheid* en y ajoutant six membres.

[1] La résolution 2054 B (XX) de l'Assemblée générale des Nations unies, du 15 décembre 1966, crée un fonds d'affectation spécial (*trust fund*) des Nations unies pour les victimes de l'*apartheid*. Le président de l'Assemblée générale doit désigner « cinq États membres qui nommeront chacun un membre du Conseil d'administration appelé à décider comment seront utilisées les ressources du *trust fund* ».

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Paris à Washington du 24 novembre 1966.

Le 28 novembre, le Département a remis à l'ambassade des États-Unis un contre-projet où la position française se trouvait exposée d'une manière plus conforme à la réalité. Vous en trouverez également le texte dans le télégramme suivant. À cette date, l'ambassade des États-Unis, en promettant d'obtenir dans les meilleurs délais la réaction du Département d'État sur notre texte, ne paraissait pas douter qu'il fût bien question d'un rapport au Conseil permanent, qui pourrait être une déclaration de M. Cleveland[1] que M. de Leusse[2] pourrait ensuite se borner à confirmer.

Le lendemain 29 novembre, M. Cleveland, au cours d'une conversation avec M. de Leusse, a déclaré qu'il y avait un malentendu et que le texte préparé par le Département d'État n'était destiné qu'au groupe des quatorze.

Le 2 décembre, l'ambassade des États-Unis est venue faire lire au directeur politique un nouveau texte très proche du texte américain primitif, en disant qu'il s'agissait bien d'une communication aux quatorze, mais que le Département d'État lui avait donné instruction « de nous le montrer ». L'ambassade n'a donné aucune indication permettant de savoir si elle avait mal compris ses instructions primitives ou si, ce qui est plus vraisemblable, celles-ci ont été modifiées à la suite de la réception de notre contre-projet.

Ce nouveau document américain n'appelait donc pas de discussion. Mais notre représentant à l'OTAN va recevoir instruction de faire au Conseil, après la communication qui sera faite par M. Cleveland aux quatorze, une déclaration dans les termes du contre-projet que nous avions soumis le 28 novembre à l'ambassade des États-Unis.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

Texte du projet américain remis au ministre le 22 novembre 1966.

Des représentants du gouvernement français et du gouvernement américain ont eu plusieurs conversations sur la déclaration contenue dans l'aide-mémoire français du 11 mars 1966, selon laquelle le gouvernement français est disposé à engager des conversations pour définir les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du gouvernement des États-Unis sur le territoire français, dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique.

Au cours de ces discussions, le représentant des États-Unis a indiqué que les forces américaines désireraient pouvoir utiliser certains aérodromes, entrepôts, moyens de communication et ports ainsi que le système d'oléoduc, en temps d'alerte ou de crise, aussi bien qu'en cas d'hostilités. Le

[1] James Harlan Cleveland, journaliste et diplomate américain, notamment assistant du secrétaire d'État pour les affaires des organisations internationales (1961-1965), ambassadeur, représentant permanent des États-Unis à l'OTAN depuis 1965.

[2] Pierre, Marie, Noël de Leusse, ambassadeur de France successivement en Pologne (1954), en Tunisie (1956), et représentant permanent de la France à l'OTAN de 1959 à 1962 puis de 1965 à 1967.

représentant français a rappelé que son gouvernement était prêt à conclure des accords pour la réutilisation par les forces américaines de certaines facilités seulement pour le cas où la France et les États-Unis se trouveraient ensemble en guerre par le jeu de l'article V du Traité de Washington.

En ce qui concerne l'oléoduc et ses moyens de stockage existants, le gouvernement français s'est déclaré prêt à autoriser le gouvernement américain à continuer à l'utiliser. La question de l'utilisation en temps de guerre est réservée, compte tenu des trois hypothèses possibles : participation des deux pays, neutralité de la France, neutralité des Etats-Unis. Le gouvernement français est également disposé à permettre dans les mêmes conditions le maintien en fonctionnement de certains systèmes de télécommunications pendant une période intérimaire indiquée par les États-Unis. Des négociations ont été engagées en vue de préciser les termes d'un accord pour le fonctionnement sous administration française de l'oléoduc et du réseau de télécommunications.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

382

M. LAMBROSCHINI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 137/AS/C[1]. *Saigon, 3 décembre 1966.*

Les différentes mutations au sein de l'État-major, la fin de la crise ministérielle qui s'est soldée par le départ de trois ministres sudistes[2], la campagne contre les écoles françaises[3] et la reprise en mains par les Américains des services du développement révolutionnaire[4] sont les faits saillants qui ont marqué la vie politique au Vietnam dans le courant du mois de novembre.

J'ai tenu informé le Département de ces différentes questions et il ne me paraît pas nécessaire de les évoquer à nouveau pour l'instant, en dépit des remous et des interprétations diverses auxquelles elles ont donné lieu dans l'opinion publique.

[1] Cette dépêche est intitulée : *L'opinion publique hors les grands problèmes du Sud-Vietnam.*

[2] Le 11 novembre 1966 le Premier ministre sud-vietnamien, le général Ky, annonce les démissions de MM. Nguyen Van Truong, ministre de l'Éducation et Nguyen Huu Hung, ministre du Travail, il confirme celle de M. An Truong Thanh, ministre de l'Économie, intervenue le 20 octobre.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 2075 à 2078 du 17 octobre 1966.

[4] D'après le télégramme de Saigon n° 2394 du 5 décembre 1966, non reproduit : « Le 23 novembre, l'ambassadeur des États-Unis annonçait la création (…) d'un bureau des opérations civiles destiné à assurer "le soutien le plus efficace au gouvernement du Vietnam pour la réalisation du programme vital du développement révolutionnaire" (…) Les États-Unis passent ainsi du contrôle indirect des affaires du pays à l'administration directe et les Vietcong auront plus que jamais beau jeu pour dénoncer le caractère néo-colonialiste de la présence américaine au Sud-Vietnam. »

Cette dernière cependant toujours aussi instable, nerveuse et apathique à la fois semble se cristalliser dans une opposition anarchique mais vivace qui la conduit à s'intéresser moins aux rivalités des hommes qui sont au pouvoir qu'à certaines mesures qui peuvent gêner la vie quotidienne ou heurter les traditions profondes de la population.

C'est ainsi que le fameux marché en plein air encore appelé « le marché aux voleurs » où se négociait la plupart des produits volés dans le port ou en provenance des PX a été dispersé. L'opération a été conduite par la police avec toute la brutalité à laquelle on pouvait s'attendre et la presse vietnamienne n'a pas manqué de s'élever contre ces méthodes en soulignant que « le mal devait être extirpé à sa racine en procédant non à l'arrestation de quelques petits marchands mais à l'élimination de bandes organisées qui sévissent dans le port de Saigon, ce repaire de voleurs, comme l'a appelé le général Cao Ky ».

Toujours selon les journaux, une véritable mafia disposant de moyens puissants et groupant de nombreuses personnalités civiles et militaires serait à l'origine de tous ces trafics. Elle aurait déjà exercé les pressions nécessaires sur les pouvoirs publics au point que quelques jours seulement après la dispersion de ce marché, on parle déjà de sa réouverture en précisant toutefois pudiquement que l'on n'y trouverait plus que des produits locaux.

Cette dernière mise au point n'a pas manqué de faire sourire bon nombre de Saigonnais qui se demandent quel est exactement le rôle joué à cette occasion par un organisme de jeunesse créé au mois de mai sous le nom de « Groupe de jeunesse anti-corruptions » dont les interventions n'ont généralement qu'un lointain rapport avec les buts officiels de sa mission.

Indifférent au scandaleux étalage des marchandises volées qui couvraient les éventaires du fameux marché, ce groupe, en effet, n'a jamais rien fait pour l'interdire mais vient de se signaler une fois de plus à l'attention du public en intervenant dans une affaire d'attribution de véhicules *Lambretta* qui, si elle avait été poursuivie, aurait gravement lésé les intérêts des petits transporteurs.

Redoutant un ordre de grève de ces derniers et, par voie de conséquence, de manifestations violentes en ville le préfet de Saigon a donné ordre au Groupe de jeunesse anti-corruptions de s'effacer mais aucune enquête n'a été ouverte et les dirigeants de cette association officielle n'ont pas été inquiétés.

L'opinion a ainsi noté une fois de plus qu'il suffit d'entretenir des relations avec l'Armée ou l'Administration pour que cesse toute intervention judiciaire.

Dans le port, la situation est tout aussi difficile et les Américains s'apprêtant à y remettre de l'ordre ont déjà, pour des raisons mal connues, licencié une quarantaine de dockers. Immédiatement, leur syndicat a lancé un ordre de grève générale et s'il n'a pas encore été appliqué, c'est parce que les

responsables américains du port ont accepté d'ouvrir des pourparlers avec les dockers, mais jusqu'à présent aucun point d'accord n'a été trouvé.

D'autres syndicats manifestent déjà l'intention d'organiser des manifestations de solidarité. Le problème pourrait donc devenir particulièrement grave car l'engorgement du port si souvent évoqué conditionne en grande partie la faiblesse de l'économie vietnamienne et entrave l'effort de guerre américain. Il est vraisemblable que le Mac-V[1] ne pourra supporter longtemps un tel état de choses et qu'il invitera le gouvernement vietnamien à mettre un terme à des activités que l'on qualifiera bien entendu de « néo-colonialiste, communiste et neutraliste ».

L'opinion publique ne s'y laissera pas prendre et y trouvera surtout matière à de nouvelles critiques contre le gouvernement à qui, encore plus que la hausse des prix, les difficultés d'approvisionnement ou la corruption administrative, elle reproche de n'avoir rien fait pour limiter le développement de la prostitution.

Celle-ci, en effet, s'étale maintenant au grand jour et est devenue « le mal social par excellence » comme le rappellent presque chaque jour les journaux. Certes, le Premier ministre a vaguement fait allusion à un plan tendant à rassembler les innombrables « filles-fleurs, mademoiselle et madame » en un seul quartier réservé et l'on dit que le Conseil du Peuple et de l'Armée va très prochainement étudier cette proposition.

L'Association pour la protection de la femme a naturellement manifesté son opposition « à la concentration » des prostituées et Mgr Binh[2], archevêque de Saigon, dans une lettre dont la censure a retardé plusieurs jours la publication, s'est élevé contre une telle éventualité en déclarant que « la seule solution pour résoudre le problème de la prostitution était le retour à la paix ».

Il va sans dire que les militaires du Directoire ont vu d'un mauvais œil un ecclésiastique réclamer la paix pour éliminer les prostituées dont ils s'accommodent comme d'un « mal glorieux ».

Par contre la bourgeoisie sudiste, la paysannerie du delta comme les organisations bouddhistes et catholiques pour une fois d'accord s'indignent journellement du développement de la prostitution « qui brise les traditions familiales », « entraîne les paysannes à la perdition dans les faubourgs de la ville », « disperse les ménages », et « vend les femmes vietnamiennes aux étrangers ».

C'est peut-être dans ce sentiment profond de frustration et d'orgueil blessé que l'opposition politique menée par les étudiants, de très nombreux intellectuels, les petits fonctionnaires et beaucoup de jeunes officiers subalternes prend sa source réelle.

[1] *Military Assistance Command Vietnam*, commandement militaire américain au Sud-Vietnam, créé en 1962.

[2] Mgr Paul Nguyen Van Binh, archevêque de Saigon, depuis le 24 novembre 1960.

Rares sont ceux en effet qui parmi eux s'accommodent d'un tel écroulement de la morale et si par voie de conséquence, cette indignation que le spectacle des rues de Saigon justifie chaque jour donne malheureusement naissance à une xénophobie déjà très perceptible au niveau de la masse, il n'en reste pas moins vrai que les Américains par leur seule présence sont en train en dépit de leur « bonne conscience » de jeter à bas les derniers restes des traditions vietnamiennes.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976)

383

NOTE

Visite de l'ambassadeur de l'Inde

N. *Paris, 5 décembre 1966.*

L'ambassadeur de l'Inde a été reçu, sur sa demande, le 5 décembre 1966 par le directeur d'Asie-Océanie.

L'initiative de M. Dayal répondait apparemment à un double but : d'une part appeler l'attention du Département sur certains aspects des relations culturelles et économiques entre les deux pays ; d'autre part s'informer sur les résultats des récents entretiens franco-pakistanais[1].

Après avoir souligné que son pays traversait actuellement une période difficile : disette alimentaire en particulier dans le Bihar[2] et l'Uttar Pradesh[3], troubles sociaux, revendications « communalistes »... et avoir affirmé que le gouvernement indien réussirait à surmonter ces difficultés, l'ambassadeur a rappelé l'intérêt que son gouvernement attachait à une heureuse coopération entre la France et l'Inde.

Dans le domaine culturel et technique, celle-ci se développait de manière satisfaisante comme venait de le manifester encore la réunion à Paris de la commission mixte chargée de mettre en œuvre l'accord culturel. Il est souhaitable que cette coopération fructueuse se poursuive. L'Inde aurait en particulier besoin d'experts français en matière d'agriculture semi-tropicale.

En revanche, dans le domaine économique, la coopération était par-fois assez lente à prendre forme. Les autorités indiennes aimeraient en

[1] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et le maréchal Ayub Khan en date du 29 novembre 1966.

[2] Le Bihar est une province de l'Union indienne située au Sud du Népal et formée d'une partie de la plaine du Gange et du plateau de Khota Naghpur. Il a été traditionnellement un des foyers du nationalisme indien.

[3] L'Uttar Pradesh, littéralement « la province du Nord » se trouve en fait au centre du pays à proximité de Delhi ; il s'étend sur la vallée du Gange entre l'Himalaya au Nord et les collines du plateau central indien au Sud. C'est la province la plus peuplée de l'Union.

particulier connaître les intentions françaises au sujet de la raffinerie de Haldia[1] qui devait permettre à son pays de faire une substantielle économie de devises. D'autre part que comptions-nous faire en faveur des populations du Bihar éprouvées par la pénurie de céréales ? Enfin, l'Inde souhaitait pouvoir se procurer d'urgence en France, grâce aux crédits que nous lui avons ouverts, des engrais à base d'urée pour le développement de son agriculture.

M. Manac'h a indiqué à M. Dayal que ces différentes questions étaient actuellement à l'étude des services techniques intéressés tant au Département qu'au ministère des Finances. Il ne pouvait donc que lui recommander de prendre contact avec la direction des Affaires économiques et financières. Il ne manquerait pas, pour sa part, de s'enquérir du dernier état de ces problèmes auprès de la Direction dont il s'agit.

Le directeur d'Asie-Océanie, répondant à la demande de l'ambassadeur, a ensuite donné quelques indications générales sur les entretiens que le maréchal Ayub Khan et M. Pirzada viennent d'avoir à Paris avec le général de Gaulle et M. Couve de Murville. En ce qui concerne les relations entre le Pakistan et l'Inde, M. Dayal a réexposé longuement les thèses de son gouvernement : le Pakistan tarde à accepter de mettre en œuvre les recommandations de Tachkent. L'Inde a fait un certain nombre de gestes mais Rawalpindi se refuse toujours à normaliser les relations politiques, économiques, culturelles et consulaires, et persiste à centrer ses revendications sur le Cachemire. Or pour en traiter, il convient, estime-t-on à Delhi, d'abord de normaliser le climat entre les deux pays. Les entretiens à New York entre M. Pirzada[2] et M. Swaran Singh[3] sont restés sans résultat. L'accession de M. Chagla[4] au ministère des Affaires étrangères n'est évidemment pas de nature à modifier la politique indienne qui tend toujours à réaliser de bons rapports avec le Pakistan. Or on regrette à Delhi que le maréchal Ayub Khan ait inopportunément déclaré à Londres qu'il y avait une contradiction fondamentale entre musulmans et hindous du sous-continent.

Il y a lieu de retenir qu'à aucun moment de l'entretien, l'ambassadeur de l'Inde n'a cherché à savoir si le président Ayub Khan avait demandé à la France de lui fournir des matériels aéronautiques ou de l'armement.

[1] Cette raffinerie est un des projets à l'étude que la France pourrait aider l'Inde à réaliser. Se reporter à ce sujet ci-dessus à la note DP/QA du 25 juillet 1966 destinée à la Direction des Affaires économiques et financières.

[2] Sharifuddin Pirzada, ancien *attorney* général du Pakistan, ministre des Affaires étrangères depuis le 20 juillet 1966.

[3] Le sardar Swaran Singh est le ministre de la Défense de l'Inde depuis le 18 novembre 1966. Il a une longue carrière politique derrière lui. Membre du gouvernement depuis 1952, il a occupé divers postes avant d'être ministre des Affaires étrangères de 1964 à 1966.

[4] Mohammad Currim Chagla est un magistrat d'origine. Entré dans le service diplomatique, il a été nommé ambassadeur aux États-Unis puis Haut-Commissaire en Grande-Bretagne avant de devenir en 1963 ministre de l'Éducation et le 18 novembre 1966, ministre des Affaires étrangères de l'Inde.

Des quelques propos qui ont été échangés entre M. Dayal et M. Manac'h au sujet de la Chine, il convient de noter ceux de l'ambassadeur relatifs au progrès croissant des infiltrations chinoises au Bhoutan qui inquiète tout particulièrement le gouvernement de Delhi. En revanche, la situation serait plus calme au Sikkim malgré une propagande radiodiffusée intense de part et d'autre.

(Inde, 1966, n° 246)

384

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

L'intérêt d'un accord monétaire avec le Mali

N. n° 546/DAM1. *Paris, 5 décembre 1966.*

I. Quelles qu'en soient les modalités, un accord permettant de rétablir des liens monétaires étroits entre la France et le Mali présente un indéniable intérêt.

1) La dégradation de la situation économique et financière du Mali depuis cinq ans, et l'accélération de ce processus depuis dix-huit mois constitue une sérieuse menace pour les États voisins[1]. S'ils ne parvenaient pas à établir à brève échéance une coopération avec la France sur le plan monétaire, les dirigeants de Bamako n'auraient en effet d'autre issue que de renforcer considérablement les liens qui les unissent avec la Chine[2]. La fraction extrémiste du Parti[3] paraît déjà résolue à s'engager dans une telle voie. Il est loin d'être exclu que les Chinois, qui ont connu depuis deux ans les déboires que l'on sait en Afrique, ne soient tentés de s'assurer ainsi une position très solide dans un pays qui est probablement le seul d'Afrique noire à être dirigé par un parti réellement fort et cohérent. Un risque grave

[1] Se reporter à la note du 19 décembre 1966, non publiée, intitulée : *la situation économique du Mali selon le Fonds monétaire international.*

[2] Dès 1961, la République populaire de Chine a ouvert un crédit à très long terme au Mali portant sur un total évalué à 4,8 milliards de francs maliens. Le total cumulé des crédits à long terme ainsi octroyés par la RPC est estimé à 10,5 milliards de francs maliens et les prêts en devises à 3,5 milliards. Ces crédits ont été destinés, en partie, à financer certains investissements : sucrerie, complexe textile, manufacture de cigarettes, fabrique d'allumettes. Ces prêts sont remboursables en 30 ans, sans intérêts, avec différé d'amortissement de dix ans après achèvement des travaux. Fin 1965, un protocole a été signé à Bamako prévoyant un certain nombre d'investissements nouveaux à réaliser en 1966. Se référer à la dépêche de Bamako n° 678 du 8 juillet 1966, non publiée, intitulée : *la Chine populaire au Mali* donnant des détails sur l'orientation de l'action des Chinois : agriculture et industries de transformation, petite industrie, artisanat, action culturelle. Les exportations chinoises, inexistantes en 1961, ont atteint en 1966 plus de trois milliards de francs maliens et dépassé celles de la France.

[3] Les « durs » du parti sont : Madeira Keita, ministre de la Justice, Seydou Badian Kouyate, secrétaire aux Affaires économiques du parti (US-RDA), Ousmane Ba, ministre des Affaires étrangères, Mamadou Gologo, ministre de l'Information et du Tourisme, Attaher Maiga, ministre du Commerce, Idrissa Diarra, secrétaire politique du parti, ancien sénateur, Louis Nègre, ministre des Finances.

pèserait de ce fait sur la stabilité politique de l'ensemble des États d'Afrique de l'Ouest.

2) En rétablissant avec nous des relations étroites, les Maliens reconnaîtraient l'échec de leur politique de développement autarcique et de socialisme à tout prix. Pour l'ensemble des États modérés, et notamment pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal, une telle prise de position de la part d'un pays qui ne s'est pas fait faute, dans le passé, de les critiquer constituerait sans nul doute un précieux encouragement à maintenir leur politique de coopération confiante avec la France.

3) Le Sénégal, dont l'économie a été très particulièrement affectée par la-quasi disparition des échanges avec le Mali, tirerait le plus grand profit d'un rétablissement de liens étroits avec ce pays[1]. Une telle normalisation des relations entre les deux États dépend bien évidemment de l'assainissement de la situation économique, financière et monétaire du Mali.

4) On peut ajouter, enfin, qu'à un moment où nos rapports avec le Congo-Brazzaville sont particulièrement tendus, il ne serait pas sans intérêt de resserrer nos liens avec l'autre État « progressiste » d'Afrique francophone, État qui dispose d'ailleurs d'une audience autrement étendue dans le Tiers Monde que le Congo.

II. Contrairement à ce qui apparaissait au début de l'année 1965, la formule bilatérale transitoire[2] suggérée par les Maliens semble présenter d'appréciables avantages par rapport à une adhésion immédiate du Mali à l'UMOA :

– le passif interne et externe malien atteint en effet maintenant un tel volume[3] que la réintégration rapide du Mali dans l'Union ne pourrait s'effectuer sans une aide très importante de notre part[4] ;

– dans un cadre bilatéral, nous disposerons de moyens d'action beaucoup plus efficaces qu'au sein de l'UMOA : conseil d'administration paritaire, et doté d'un pouvoir de contrôle absolu sur l'émission et l'attribution des crédits aux entreprises ;

[1] L'éclatement de la fédération Soudan/Sénégal, le 28 août 1960, laissa beaucoup d'amertume et de rancœur entre les deux pays. La brouille se poursuivit jusqu'en juillet 1963, date à laquelle les deux présidents se réconcilièrent à Kidira, en territoire malien. Elle avait duré trois ans. La visite officielle qu'a faite le président Senghor au Mali du 4 au 10 décembre 1965 et celle du président Modibo Keita à Dakar du 1er au 9 décembre 1966 sont une nouvelle manifestation de la réconciliation entre les deux pays. Se reporter aux dépêches de Dakar nos 889 et 901/DAM/S2 des 7 et 9 décembre 1966, non publiées.

[2] Au cours de la période transitoire, les réformes à mettre en œuvre concernent la réorientation du plan de développement, la réorganisation des sociétés d'État, les ajustements monétaires qui devront intervenir avant le passage à la période bilatérale, le problème des dettes. Deux accords franco-maliens seront signés, le premier le 15 février 1967, le second le 19 décembre 1967.

[3] Le montant total des dettes extérieures du Mali, au 31 décembre 1965, était estimé à 52 milliards de francs maliens. Consulter la dépêche de Bamako n° 146 du 8 décembre 1966, non publiée, analysant le budget de fonctionnement de la République du Mali pour l'exercice 1966-1967.

[4] Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Bamako n° 154 du 17 décembre 1966, non reprise, évaluant les chances de réussite d'un plan de redressement de l'économie malienne avec l'assistance de la France.

– nous serons en outre en mesure de contrôler beaucoup plus strictement les différentes phases de la période préparatoire, et d'attribuer notre aide en fonction des résultats effectifs de la politique malienne. Il est évident que, dans le cadre de l'UMOA, nous aurions été obligés de tenir assez largement compte des pressions des autres États membres ;

– il apparaît enfin que l'un des avantages essentiels d'un accord bilatéral sera de ne pas compromettre le bon fonctionnement de l'union monétaire. La dégradation de la situation économique et financière du Mali est si profonde qu'elle risquait d'avoir pendant plusieurs années des incidences graves sur la bonne marche de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest. Il n'est pas exclu en outre que les dirigeants de Bamako, rencontrant de graves difficultés pour se conformer aux règles de l'Union, ne se soient rapidement efforcés d'en faire évoluer les statuts.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1966)

385

NOTE

La crise rhodésienne

N. *Paris, 6 décembre 1966.*

Les autorités de fait de Salisbury[1] ont repoussé le 5 décembre, les conditions posées par le gouvernement de Londres pour le retour à la légalité et, corollairement, l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie. Ce refus inaugure un nouveau chapitre de l'histoire des rapports entre Londres et Salisbury.

1. Latente depuis plusieurs années durant lesquelles échouèrent maintes tentatives de règlement sous l'égide du dernier gouvernement conservateur puis du gouvernement travailliste, la crise rhodésienne éclata le 11 novembre 1965 lorsque les dirigeants du *Rhodesian Front*, refusant d'accepter aucun des principes[2] sur quoi demeure fondée la politique britannique à l'égard de la Rhodésie, proclamèrent l'indépendance. Confronté à une véritable rébellion, M. Wilson[3] voulut y mettre fin par la mise en œuvre graduelle de sanctions[4] à laquelle furent associés la plupart des clients

[1] Les autorités de fait : il s'agit du gouvernement de Ian Smith qui proclame l'indépendance de la Rhodésie le 11 novembre 1965, voir *D.D.F.*, 1965-II, n°s 259, 310.

[2] Une note du rédacteur énumère les principes : « évolution progressive vers un gouvernement de majorité africaine, garantie contre tout changement constitutionnel tendant à bloquer cette évolution, abolition des mesures de discrimination raciale sur le plan social, élargissement immédiat de la participation africaine à la vie politique, acceptation de ces conditions par l'ensemble de la population rhodésienne, garantie contre toute oppression de la majorité par la minorité ou de la minorité par la majorité ».

[3] Rt. Hon. James Harold Wilson est *leader* du parti travailliste britannique depuis 1963 et Premier ministre depuis le 17 octobre 1964.

[4] Pour les sanctions voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 310.

et fournisseurs de la Rhodésie. Le refus du Portugal et de l'Afrique du Sud de participer à cette action n'allait pas tarder à en neutraliser les effets. Aussi, le Premier ministre britannique s'efforça-t-il, à partir de mai 1966, malgré les mises en garde des États africains, d'explorer les chances d'un règlement négocié. Les conversations exploratoires engagées avec les Rhodésiens apparurent toutefois assez rapidement décevantes et M. Wilson fut contraint en septembre 1966, à l'occasion de la conférence des Premiers ministres du Commonwealth[1], de placer Salisbury devant une véritable mise en demeure.

Ou bien M. Smith[2] acceptait les conditions d'un règlement précisées par le communiqué de la conférence[3], ou bien il persistait à refuser le compromis proposé. Dans ce dernier cas, la Grande-Bretagne ne reconnaîtrait aucune indépendance rhodésienne tant que la règle de la majorité ne serait pas effective et demanderait au Conseil de sécurité, avant la fin de l'année l'application contre la Rhodésie de sanctions économiques *sélectives et obligatoires.*

En dépit de cette menace, aucun changement significatif ne fut enregistré dans l'attitude des autorités rhodésiennes.

2. Le gouvernement britannique n'en fit pas moins preuve, pour des considérations diverses, d'un extrême souci de conciliation. À trois reprises, il dépêchait en octobre et novembre 1966 ses propres messagers à Salisbury pour soumettre à M. Smith un « plan de la dernière chance » reprenant pour l'essentiel les propositions antérieures. Finalement et tout en préparant la saisine du Conseil de sécurité il prenait brusquement l'initiative d'une ultime rencontre avec M. Smith (1er décembre).

Organisée dans le plus grand secret, à bord du croiseur *Tigre* dans les eaux de Gibraltar, la dernière négociation au sommet entre Britanniques et Rhodésiens vient d'échouer. Les discussions entre MM. Wilson et Smith (2 et 3 décembre) avaient pourtant abouti à la mise au point d'un *document de travail* susceptible de servir de base à un protocole d'accord et devant être approuvé par le cabinet rhodésien avant le 5 décembre à 10 heures. Ce document avait été élaboré selon les grandes lignes du projet retenu en septembre. Approuvé dès le 4 décembre par le cabinet britannique, il a été rejeté le lendemain par le gouvernement de Salisbury après une journée d'interminables délibérations durant laquelle le délai ultime accordé par M. Wilson avait dû être reporté. Justifiant le refus rhodésien par le caractère *inacceptable* de plusieurs propositions qui n'avaient rien de véritablement

[1] La conférence des Premiers ministres du *Commonwealth* a lieu à Londres en septembre 1966.

[2] Ian Douglas Smith est Premier ministre de la Rhodésie.

[3] Note du rédacteur : « Retour à la constitution de 1961 et restauration des pouvoirs du Gouverneur, nomination d'un gouvernement largement représentatif, négociation d'une nouvelle constitution permettant d'aboutir à un régime de majorité, transfert des forces de l'armée pendant une période intérimaire, sous l'autorité du Gouverneur ».

nouveau[1], M. Smith paraît s'être laissé circonvenir, une fois de plus, par l'aile dure du *Rhodesian Front*.

3. Aussitôt connue la décision rhodésienne, M. Wilson a demandé la réunion du Conseil de sécurité, pour décider des sanctions à appliquer à la Rhodésie. Le projet de résolution[2] d'origine britannique remis le 6 décembre par l'ambassade de Grande-Bretagne vise à rendre *obligatoire* :

– l'arrêt des importations en provenance de Rhodésie (amiante, fer, chrome, fonte, sucre, tabac, cuivre, viandes, cuirs et peaux mais non le charbon indispensable à la Zambie) ;

– l'interdiction de toute activité tendant à faciliter les exportations rhodésiennes.

Le projet dont il s'agit ne fait pas explicitement mention de l'embargo sur les produits pétroliers[3].

Pour ce qui nous concerne, la mise en œuvre de ce projet n'est pas de nature à nous gêner de façon particulière puisque nous appliquons déjà les sanctions envisagées[4]. Bien au contraire on peut penser que le recours à des sanctions obligatoires pour tous permettra à nos industriels de ne plus subir le poids de la concurrence déloyale de certains clients traditionnels de la Rhodésie tels que l'Allemagne fédérale, le Japon et les États-Unis qui seront désormais contraints à interdire, par voie législative, la poursuite d'opérations commerciales avec la Rhodésie.

5. Le refus de Salisbury constitue un grave échec politique pour le Premier ministre britannique qui n'avait pas hésité à mettre en jeu tout son prestige en vue de ramener le régime de Ian Smith à la légalité. Le parti conservateur pourrait être tenté d'exploiter la situation à son profit et surtout de mettre fin à la politique bipartisane jusqu'alors observée, avec plus ou moins de succès au Parlement dans l'affaire rhodésienne, M. Heath[5] étant opposé à tout recours à l'ONU. Devant l'évidence de cet échec, M. Wilson pourrait d'autre part être incité à rechercher du côté de l'Europe des compensations d'amour-propre et à accroître ses pressions en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Sur le plan économique la poursuite de la politique de sanctions risque d'avoir de très fâcheuses incidences sur l'économie et les finances britanniques. On estime déjà à Londres que l'opération *sanctions* telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à maintenant a coûté au Royaume-Uni entre 60 et 100 millions de livres (perte des exportations directes, des *invisibles*, aide

[1] Note du rédacteur : « Abandon de la constitution illégale de 1965, contrôle des forces armées par le Gouverneur, nomination de deux Africains et de plusieurs Européens libéraux comme ministres de la Couronne, dissolution du Parlement ».

[2] La résolution est résumée dans le texte de la présente note.

[3] Note du rédacteur : « le Royaume-Uni ne semble pas disposé à "parrainer" un tel embargo mais paraît prêt à s'y associer ».

[4] Au sujet de l'attitude de la France voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 259, 1966-I, n°s 275 et 294.

[5] Rt. Hon. Edward Richard George Heath, homme politique britannique, leader du parti conservateur.

à la Zambie, coût des ponts aériens entre ce dernier pays et la Tanzanie pour le transport du pétrole). Certains sont d'avis que l'application de sanctions sélectives et obligatoires est de nature à nuire davantage à la Grande-Bretagne qu'à la colonie rebelle. Le Chancelier de l'Échiquier[1], a, en tout cas, exprimé la crainte que la tenue de la livre sterling et le chômage n'en soient sensiblement affectés.

Enfin, il n'est pas acquis que les structures mêmes du Commonwealth sauront résister à l'épreuve qui ne peut, semble-t-il, manquer de les atteindre à plus ou moins brève échéance. Il y a lieu de penser que plusieurs États africains – tels la Tanzanie et la Zambie – jugeront insuffisante l'ampleur des sanctions réclamées contre la Rhodésie et qu'ils feront valoir, en tout état de cause, que l'efficacité de ces sanctions demeurera vaine aussi longtemps que le principe de mesures coercitives à l'encontre de l'Afrique du Sud et du Portugal n'aura pas été admis par la Grande-Bretagne. Or, si cette dernière semble prête à s'associer à des sanctions contre le Portugal, elle ne saurait en revanche se résoudre, sans sacrifier ses propres intérêts économiques et financiers, à s'engager dans cette voie à l'égard de l'Afrique du sud. Au demeurant Londres est conscient de la quasi-invulnérabilité de l'Afrique du sud. Celle-ci est en mesure de se suffire à elle-même et dispose dans un des très rares secteurs où elle dépend de l'importation – le pétrole – de stocks de réserve lui permettant de soutenir un blocus de trois ans.

Dans ces conditions, un refus très probable de Londres, de recourir à des sanctions contre Pretoria risque sinon de provoquer l'éclatement du Commonwealth du moins d'en secouer les assises et de provoquer le départ de certains de ses membres africains.

6. C'est d'ailleurs du côté de l'ensemble des États africains que les réactions seront les plus vives, à la fois envers ce qu'ils estimeront être de la pusillanimité de la part de Londres et l'attitude plus ou moins réservée de tel ou tel autre pays : conscients, sans vouloir l'admettre, de leur impuissance vis-à-vis de l'Afrique du sud ou du Portugal, ils auront tendance à considérer comme un test de leur influence mondiale, l'attitude des uns et des autres vis-à-vis de la Rhodésie.

(Afrique, Levant, Rhodésie, politique intérieure)

[1] Le Chancelier de l'Échiquier est le Rt. Hon. James Callaghan, membre du Parlement.

386

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6886 à 6894.
Diffusion réservée.

Bonn, 8 décembre 1966.

(*Reçu* : 22 h. 15).

M. Willy Brandt, qui avait reçu, ce matin, tous les chefs de mission accrédités à Bonn, a donné audience, successivement, cet après-midi, aux ambassadeurs des États-Unis[1], de France, d'Angleterre[2] et de Russie[3].

Il m'a dit, aussitôt, en s'exprimant au nom du gouvernement tout entier, qu'il désirait vivement voir se resserrer les relations de la France et de la République fédérale et que sa préoccupation était d'aboutir à des résultats concrets. La question franco-allemande, prise dans son ensemble, avait joué un rôle dans la formation du cabinet[4].

Sans doute, a-t-il ajouté, ne pouvait-on pas aller jusqu'à prétendre que le traité du 22 janvier 1963 était resté lettre morte. Mais il convenait maintenant de l'exécuter plus complètement et de rechercher les terrains de coopération et d'entente. D'ailleurs, la déclaration gouvernementale le soulignerait expressément.

Le ministre fédéral des Affaires étrangères considérait, en même temps, que les conversations sur le maintien de nos forces en territoire allemand approchaient de leur conclusion. Il avait donné pleins pouvoirs à M. Meyer-Lindenberg pour en terminer. Le directeur politique m'avait indiqué peu auparavant, qu'il serait possible après sa prochaine rencontre avec M. de Beaumarchais, de confier à un comité de rédaction la mise au point des textes.

M. Willy Brandt se félicitait de rencontrer le Ministre à Paris dans quelques jours[5]. Il souhaitait avoir l'honneur d'un entretien avec le général de Gaulle[6] et s'était assuré que le Chancelier, qui sera probablement parisien à son tour dans la seconde quinzaine de janvier, n'en prendrait pas ombrage. Tout au long de l'entretien, mon interlocuteur, a mentionné le nom de M. Kiesinger, pour bien marquer l'accord qui régnait entre eux.

Quels étaient les domaines dans lesquels les deux pays pourraient travailler ensemble ? M. Brandt a énuméré la recherche scientifique et

[1] George Crews McGhee, ambassadeur des États-Unis à Bonn depuis 1963.

[2] Sir Frank Kenyon Roberts, ambassadeur de Grande-Bretagne à Bonn depuis le 15 février 1963.

[3] Semion Konstantinovich Tsarapkine, ambassadeur d'URSS à Bonn depuis juin 1966.

[4] Se reporter au programme de gouvernement du *SPD* retransmis par le télégramme de Bonn n° 6361 du 14 novembre 1966, non publié. Des huit chapitres qu'il contient, quatre portent sur la politique étrangère.

[5] Le 13 décembre 1966.

[6] Le 15 décembre 1966.

spatiale, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et aussi – ce qui a retenu mon attention, compte tenu de la personnalité du ministre de la Défense[1] – la promotion en commun des armements.

Mais il y avait surtout l'Europe, et celle-ci sous quatre aspects :

Le développement du Marché commun. À cet égard, M. Brandt a fait une digression en insistant sur l'importance des négociations tarifaires à Genève, la République fédérale ayant, par l'accroissement de ses exportations, à compenser les charges que lui valaient les prescriptions existantes en matière agricole.

Les rapports entre les six partenaires et les États de l'AELE[2]. M. Brandt n'a pas parlé spécialement de l'Angleterre.

L'union politique des pays faisant partie du Marché commun. Le gouvernement fédéral n'avait à ce sujet aucune idée préconçue et ne se laisserait pas guider par des considérations idéologiques.

L'attitude à adopter vis-à-vis des pays de l'Est du continent. Il m'a semblé que cet aspect du problème européen intéressait particulièrement le ministre fédéral. La France avait pris des initiatives. Elle s'engageait dans une certaine voie. Comment l'Allemagne occidentale pourrait-elle participer à l'entreprise ? Dans sa déclaration du 13 décembre[3], M. Kiesinger citerait la Tchécoslovaquie et la Pologne, il prononcerait, à leur propos, des paroles qui iraient plus loin que la note de paix du 25 mars dernier ne l'avait fait.

M. Willy Brandt m'a répété, à la fin de son exposé, que la bonne volonté ne manquerait sûrement pas à Bonn. Son vœu était de trouver, chez nous, des dispositions correspondantes.

(Europe, EU, RFA, 1961-1970, 1966)

[1] M. Gerhard Schröder depuis le 1er décembre 1966.

[2] AELE : Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960 par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[3] Les passages de la déclaration gouvernementale de M. Kiesinger relatifs à la France et à la politique extérieure sont communiqués par les télégrammes de Bonn nos 7063 à 7069 et 7070 à 7087 du 13 décembre. L'ambassadeur de France fait part de ses commentaires par le télégramme de Bonn nos 7088 à 7099 également du 13 décembre. Ces documents ne sont pas publiés. Dans cette déclaration, le Chancelier, traitant des relations germano-polonaises souligne que « les frontières d'une Allemagne réunifiée ne pourront être définies que par un règlement librement négocié avec le gouvernement de l'Allemagne tout entière, ce règlement devant créer des conditions nécessaires à l'établissement de rapports de bon voisinage durables et pacifiques qui seraient approuvées par les deux peuples ». Quant à la Tchécoslovaquie, Kiesinger déclare que « Le peuple allemand souhaite également s'entendre avec la Tchécoslovaquie. Le gouvernement fédéral condamne la politique d'Hitler qui visait à détruire l'État tchécoslovaque. Il est d'avis que l'accord de Munich, conclu sous la menace n'est plus valable ».

387

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1102 à 1108. *Bruxelles-Delfra, 9 décembre 1966.*

(*Reçu* : 16 h. 55).

À l'occasion de l'examen par notre comité[1] du calendrier des travaux au cours des semaines qui viennent, le représentant de la Commission nous a fait part de l'intention de son institution d'adresser aux États membres, d'ici le 20 décembre, des propositions portant sur tous les secteurs de la négociation tarifaire de Genève[2]. Les délégations allemande et néerlandaise ont accueilli l'annonce de cette initiative avec satisfaction, faisant valoir notamment que, lors de sa session des 11 et 12 janvier, le Conseil devrait prendre les décisions nécessaires en vue de permettre aux représentants de la Communauté de participer efficacement aux négociations.

J'ai réservé la position de la délégation française. J'ai, en particulier, posé la question de savoir s'il était sage que, dans une matière aussi importante, la Commission présente des propositions, qui seront nécessairement rendues publiques, avant qu'un échange de vues ait pu avoir lieu au Conseil sur le bilan qu'elle a présenté et qui a été commenté hier par M. Rey[3]. J'ai en outre fait observer que, quel que soit notre désir de participer d'une manière aussi constructive que possible à la poursuite des débats sur ce sujet, le délai auquel certains de nos partenaires prétendaient se tenir rigoureusement paraissait bien court.

À la suite de mon intervention, il a été convenu que la Commission ne déposerait pas ses propositions avant le Conseil des 21 et 22 décembre[4]. Toutefois, la Commission ne cache pas son intention de formuler ses propositions avant Noël, c'est-à-dire aussitôt après le Conseil des 21 et 22. J'ai fait observer qu'il n'était nullement certain que les six gouvernements auraient le temps, dans les quinze jours qui viennent, de se faire leur propre opinion sur l'état actuel des négociations de Genève et sur les conclusions qu'il conviendrait éventuellement d'en tirer.

[1] Le comité des représentants permanents auprès des Communautés européennes, dit COREPER.

[2] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964.

[3] Les 6 et 7 décembre 1966, le Conseil des ministres de la CEE débat des offres agricoles complémentaires de la Communauté au GATT. Il entend également un exposé de Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, sur l'état général des négociations de Genève. Sur ce sujet voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1087 à 1097 du 8 décembre 1966, non reproduit.

[4] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1257 à 1262 du 22 décembre, non reproduit.

La discussion en est restée là. Je serais reconnaissant au Département de m'adresser ses instructions sur ce point qui me paraît important[1]. Nous pouvons, en effet, nous attendre à ce que la Commission suggère des aménagements assez substantiels des décisions précédemment arrêtées par le Conseil. C'est du moins ce que l'on peut conclure des propos tenus hier par M. Rey.

Il n'est pas douteux que les pressions américaines vont se faire plus vives pour amener la Communauté à assouplir sa position. Allemands et Néerlandais vont bien entendu se prêter à ce jeu. La Commission, guidée avant tout par le désir du succès, ne s'y dérobera pas non plus. C'est pourquoi il me semble que nous devrions marquer fermement que nous ne sommes nullement disposés à nous faire bousculer. La première chose à faire en ce sens ne serait-elle pas de nous opposer à ce que la Commission formule des propositions d'ensemble, et cela d'autant plus qu'elles interviendraient peu de temps après que nos partenaires du GATT aient déposé des listes de retrait d'offres.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

388

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1109 à 1115. *Bruxelles-Delfra, 9 décembre 1966.*

(*Reçu* : 19 h. 40).

Prière de communiquer à M. le ministre des Affaires sociales[2].

Le comité des représentants permanents a discuté hier du *mémorandum* de la présidence sur les Affaires sociales[3]. Cette discussion avait pour objet de préparer le Conseil qui devait se tenir le 19 décembre sur ce sujet[4].

[1] Par son télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 171 à 174 du 14 décembre 1966, non reproduit, le Département indique à M. Boegner que : « Comme vous l'avez marqué au sein de votre comité, il serait inadmissible que la Commission prit l'initiative de présenter d'elle-même dès le prochain Conseil des propositions qui auraient pour objet d'améliorer l'ensemble des offres déjà déposées à Genève par la Communauté. Il conviendrait en effet qu'avant d'élaborer la moindre proposition, la Commission ait une idée de la façon dont le Conseil apprécie le point où en sont arrivées les négociations de Genève. Or, jusqu'à présent, le Conseil n'a pas été mis en mesure de formuler une telle appréciation. »

[2] Jean-Marcel Jeanneney, ministre des Affaires sociales depuis le 8 janvier 1966.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 152 à 153 du 17 novembre 1966.

[4] Sur ce Conseil des ministres de la CEE, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1183 à 1189 du 21 décembre 1966, non reproduit. Comme elle le souhaitait, la délégation française y obtient qu'on limite les initiatives de la Commission dans le domaine des affaires sociales.

La plupart de mes collègues ont commencé par exprimer, à l'égard de ce *mémorandum*, un préjugé favorable. Autrement dit, ils reconnaissent qu'il est nécessaire de mettre de l'ordre dans la manière dont les Affaires sociales sont traitées, mais ils n'entendent pas faire obstacle au droit de la Commission de consulter les partenaires sociaux et ils entendent aussi, dans certaines limites, respecter le pouvoir d'initiative de la Commission.

J'ai exposé notre point de vue qui diffère sensiblement de celui des autres délégations. J'ai rappelé tout d'abord que nous considérions que les Affaires sociales avaient été, jusqu'à maintenant, traitées dans le désordre et la confusion. Ces errements provenaient du fait que la Commission prétendait mettre à l'étude toutes sortes de sujets et que, en même temps, elle entrait en contact avec les partenaires sociaux d'une manière qui nous paraissait excessive. Notre désir était qu'il soit mis un terme à cette manière de faire. Nous proposions en conséquence que, désormais, la Commission ne soit plus libre du choix des sujets à débattre mais qu'elle saisisse de ses intentions les États membres afin que ceux-ci puissent exprimer leur accord ou leur désaccord, dans le cadre du Conseil ou du comité des représentants permanents. Une fois l'accord réalisé sur le choix, la Commission pourrait, à ce moment, s'entourer, si elle l'estimait utile, du concours d'experts en vue d'étudier plus complètement les questions. D'autre part, nous estimions que les consultations avec les partenaires sociaux devaient s'effectuer dans le cadre du comité économique et social ou des comités consultatifs spécialisés qui avaient été ou pourraient être créés à l'avenir.

J'ai été partiellement suivi par certains de mes collègues en ce qui concerne la méthode de collaboration entre les États membres et la Commission. La délégation allemande a même proposé que l'on établisse, par accord entre les États membres et la Commission, un programme de travail qui éviterait par la suite toute discussion sur le choix des questions à débattre en priorité. En revanche, nos partenaires persistent à penser que la Commission doit pouvoir consulter les partenaires sociaux, tout en reconnaissant que ces consultations doivent obéir à certaines règles et à certaines limites.

Cet échange de vues fera, au Conseil, l'objet d'un exposé introductif du président du comité des représentants permanents[1].

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

[1] Dirk Spierenburg : représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962, assure la présidence du comité des représentants permanents durant le second semestre 1966.

389

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE FRANÇAISE PRÈS LES NATIONS UNIES.

T. nos 1132 à 1136[1]. *Paris, 9 décembre 1966, 20 h. 30.*
Immédiat.

Au cours de la dernière entrevue franco-soviétique à Rambouillet, M. Couve de Murville a eu l'occasion de s'entretenir avec M. Gromyko de la question des contributions volontaires à l'ONU. Il lui a indiqué qu'après avoir pris connaissance des dernières conversations qui ont eu lieu à ce sujet à New York, il avait le sentiment que les États-Unis ne voulaient actuellement rien faire. Quelle était la position soviétique ?

M. Gromyko a répondu que, selon lui, la France et l'URSS pourraient l'une et l'autre, avant la fin de la session de l'Assemblée générale, rendre publique une déclaration d'intention précisant que chacun des deux pays est prêt à consentir une contribution volontaire et en indiquer le montant[2]. Peut-être, a ajouté le Ministre des Affaires étrangères soviétique, pourrait-on également déclarer qu'il serait donné suite à cette intention en tenant compte de ce que feraient de leur côté les autres puissances (il avait dans l'esprit les principales puissances).

M. Couve de Murville ; lui ayant alors demandé à quel chiffre s'élèverait la contribution soviétique éventuelle, M. Gromyko a confirmé que le montant en question demeurait toujours fixé à 7 millions de dollars.

Le Ministre a remarqué que ce chiffre paraissait faible s'il s'agissait de mettre un terme aux difficultés financières de l'ONU par des contributions des principaux pays harmonisées en fonction de leurs moyens. Nous avions pensé que si la France versait de son côté 7 millions de dollars, l'Angleterre 10, l'URSS pourrait contribuer à concurrence de 15.

M. Gromyko a répondu que ces 7 millions de dollars avaient été déterminés en tenant compte des indications données du côté français en septembre sur les intentions de notre gouvernement.

Le Ministre a suggéré qu'il serait possible de faire une déclaration d'intention, mais sans mentionner de chiffres. À quoi M. Gromyko a répliqué que l'Union soviétique avait déjà, à plusieurs reprises, fait de telles déclarations

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington sous les numéros 2693 à 2697.

[2] Sur ce point, se reporter également ci-dessus au télégramme de Delfra-New York nos 1446 à 1460 du 24 juin 1966. Pour la France et l'URSS, les dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix ne sauraient être considérées comme des dépenses ordinaires de l'Organisation internationale mais doivent faire l'objet d'accords particuliers. À défaut, pour aider à pallier le déficit de l'ONU résultant d'opérations en cours, les deux pays sont disposés à consentir des contributions volontaires.

et que l'élément nouveau devrait être constitué par l'indication du montant de la contribution.

Je souhaite que, tenant compte de cet échange de vues, vous repreniez contact avec M. Fedorenko[1]. En ce qui nous concerne, nous pourrions déclarer, le moment venu, que nous sommes disposés à consentir une contribution volontaire pour porter remède aux difficultés budgétaires de l'organisation (sans bien entendu nous référer à une quelconque des opérations qui sont à l'origine du déficit), en ajoutant qu'il devrait exister une certaine harmonie entre les contributions des principales puissances en fonction de leur capacité financière.

(Collection des télégrammes, Washington, 1966)

390

M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DÉPARTEMENT,
À M. CHEYSSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJAKARTA.

L. *Paris, 9 décembre 1966.*

Je vois malheureusement des difficultés à répondre par télégramme à votre message n° 942[2] et je vous fais donc cette petite lettre en accord avec Jacques de Beaumarchais[3].

Il nous est difficile en effet de répondre par des instructions claires à des situations ambiguës. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, sans reconnaître qualité juridique au FNL, nous le considérons comme représentant une *réalité* importante au Vietnam-Sud. Il en résulte que nous entretenons des contacts *discrets* avec ses mandataires en certains points du monde. Il vous appartient en conséquence, en votre qualité de chef de poste, de prendre vos responsabilités (cela signifie des initiatives qui n'excluent pas la prudence) en fonction de la situation concrète qui existe à Djakarta. J'estime pour ma part qu'il vaudrait mieux que votre conseiller[4] se dispense d'aller à la réception prévue. Je suppose que sa présence éventuelle serait trop remarquée de nos alliés. Vous savez quels intérêts nous avons au Sud-Vietnam et dont malheureusement peut disposer le « gouvernement »

[1] M. Fedorenko est le représentant permanent de l'URSS auprès des Nations unies depuis 1962.

[2] Télégramme de Djakarta n° 942 du 7 décembre 1966, non reproduit. Claude Cheysson, ambassadeur de France à Djakarta depuis juin 1966, y rapporte que :

« Le représentant local du Front de libération du Sud-Vietnam [Huynh Van Nghia] donne le 20 décembre une réception organisée à l'occasion du sixième anniversaire de ce mouvement. Pour ne pas m'embarrasser, il ne m'y convie pas, mais il a invité mon conseiller à y assister à titre privé ».

Je serais reconnaissant au Département de me faire savoir si mon collaborateur peut accepter cette invitation. »

[3] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[4] Yvon Bastouil, conseiller des Affaires étrangères de deuxième classe, en poste à Djakarta depuis 1962.

de Ky. En revanche, votre collaborateur pourrait, à l'occasion, s'excuser oralement ou par téléphone de ne pouvoir accepter l'invitation, ou mieux, fournir un prétexte valable à son absence.

J'espère que cette lettre vous parviendra assez tôt.

Bien amicalement à vous.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

391

NOTE

Accord sur le contentieux public franco-algérien

N. *Paris, 10 décembre 1966.*

La négociation sur le contentieux financier public franco-algérien, reprise le mois dernier par M. Brunet[1], conformément à la décision du Conseil sur les Affaires étrangères du 17 octobre 1966, a abouti à un accord paraphé le 9 décembre à Alger[2].

L'Algérie s'engage à rembourser une série d'emprunts placés sur le marché financier avant son accession à l'indépendance (ainsi que les arriérés sur ces emprunts). Il s'agit :

– d'emprunts de l'ex-gouvernement général et des collectivités locales algériennes, non garantis par l'État français, qui seront normalement amortis en capital et intérêts (100 millions) ;

– d'emprunts de la Caisse pour le Développement et l'Équipement de l'Algérie (CEDA)[3], et d'Électricité et Gaz d'Algérie (EGA)[4] garantis par l'État français et dont le capital seul sera remboursé, selon un échéancier accéléré pour la CEDA (132 millions en 8 ans) et, au contraire, décalé pour EGA (153 millions en 20 ans).

[1] M. J.-P. Brunet, ministre plénipotentiaire, succède à M. O. Wormser à la direction des Affaires économiques et financières au Département en octobre 1966. Il se rend à Alger du 17 au 20 novembre 1966 afin de reprendre les conversations sur le règlement du contentieux financier franco-algérien, ouvertes depuis mars 1966. Sur les dernières négociations, se référer aux télégrammes d'Alger nos 5075 à 5077, 5111 et 5117 des 7, 8 et 9 décembre 1966, non repris.

[2] Cet accord est signé à Alger le 23 décembre 1966 par M. Gorse, pour le gouvernement de la République française, et par M. Bouteflika, pour le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire. Pour des commentaires sur cet accord suivi du texte signé, se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 5 janvier 1967, non publiée. Voir également le dossier du Département, Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, A 10-1-2. Les textes signés le 23 décembre ne seront pas publiés, à l'exception de la convention relative au transfert du service de l'Épargne.

[3] CEDA : Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, créée par le décret n° 59-434 du 17 mars 1959, gère l'aide liée versée par la France.

[4] EGA : Électricité et gaz de France.

L'Algérie honorera également les prêts du Crédit foncier de France aux communes algériennes, non garantis, qui seront amortis normalement en capital et intérêts (75 millions).

En revanche, le Crédit foncier renonce à recouvrer les prêts à la construction, financés en partie sur avances du Trésor algérien. Diverses sommes lui appartenant, et correspondant à des soldes inemployés ou à des remboursements sur ces prêts lui seront, néanmoins, restituées en francs.

Les affaires de la Caisse des Dépôts et Consignations sont réglées par une compensation qui lui permet de conserver ses avoirs en France provenant essentiellement des dépôts de la Caisse d'Épargne en Algérie. La garantie de l'État français devra être mise en jeu pour la part – très faible – des prêts de la Caisse qui en bénéficiait et qui n'a pas été provisionnée par cet établissement.

De même, la garantie donnée par la CEDA à certains prêts de la Caisse des Dépôts et du Crédit foncier, déjà mise en jeu depuis 1963, continuera de s'appliquer, mais nous avons pris l'engagement de ne plus imputer sur l'aide liée, à compter du 1er janvier 1968, les sommes nécessaires ; celles-ci (environ 20 millions de francs) devront être prévues sur un chapitre budgétaire distinct.

Les deux gouvernements abandonnent toutes les autres créances et réclamations réciproques. Nous ne recouvrerons donc pas les prêts aux HLM consentis après l'indépendance (60 millions) mais nous ne serons plus tenus aux nouveaux financements prévus par l'accord de 1963 et non encore exécutés (110 millions).

L'accord paraphé ramène le montant de la dette publique de l'Algérie à la France à 400 millions en capital (460 avec les intérêts).

Pour le Trésor algérien, la charge annuelle résultant de l'annuité et des arriérés (étalés) des emprunts mentionnés ci-dessus est d'environ 35 millions pendant 5 ans (elle diminue ensuite progressivement). À ce chiffre, s'ajoutent les transferts dus au Crédit foncier (45 millions, inégalement étalés sur 5 ans).

D'ici au 31 décembre 1971 (1966 et les 5 années à venir), la charge totale sur la balance des paiements de l'Algérie, au titre de sa dette, sera de 267 millions.

(Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1966)

392

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

T. nos 225 à 231. *Paris, 12 décembre 1966, 12 h. 24.*
Immédiat. Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n° 220[1].

Le télégramme de notre représentation permanente[2] qui vous a été retransmis sous le n° 50[3] vous aura informé de la façon dont le Ministre a été amené à faire une communication à ses collègues du Marché commun au sujet de l'Autriche ainsi que de la teneur de cette communication.

Il lui a paru en effet qu'au moment où la Communauté reprenait la discussion sur les négociations avec l'Autriche, il n'était pas possible que ses collègues ne fussent pas informés des préoccupations manifestées par le ministre des Affaires étrangères d'Autriche[4]. Un grand soin a été pris de ne pas mêler le gouvernement soviétique à ces informations, ni en ce qui concerne la visite de M. Podgorny à Vienne[5], ni en ce qui concerne celle de M. Kossyguine à Paris[6]. À l'occasion de cette dernière d'ailleurs, pas un mot n'a été dit par personne, de part ni d'autre, au sujet des relations de l'Autriche avec le Marché commun, ni plus généralement au sujet de l'Autriche elle-même.

Vous voudrez bien faire part à M. Toncic de ces indications. Celui-ci pourra constater qu'au cours de cet entretien, en dehors de la présence de la Commission et en marge du Conseil, M. Couve de Murville s'est borné à reprendre les points principaux de la conversation qu'il avait eue avec son collègue autrichien le 18 novembre[7].

Nos partenaires du Marché commun ayant été ainsi mis au courant des préoccupations du gouvernement autrichien, nous n'avons pas cru

[1] Télégramme de Paris à Vienne n° 220 du 8 décembre 1966, non reproduit. Il informe l'ambassadeur de France en Autriche de l'approbation par le Conseil des ministres de la CEE d'un nouveau mandat partiel de négociation avec l'Autriche.

[2] Jean-Marc Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes depuis juin 1961.

[3] Télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1065 à 1072 du 7 décembre 1966, non reproduit, communiqué via le Département à Vienne sous les nos 50 à 57. Il rapporte l'intervention de M. Couve de Murville à l'issue du Conseil des ministres de la CEE du 6 décembre 1966.

[4] Lujo Toncic-Sorinj, ministre des Affaires étrangères d'Autriche depuis avril 1966.

[5] Sur cette visite à Vienne, du 14 au 20 novembre 1966, de Nicolaï Victorovitch Podgorny, président du præsidium du soviet suprême de l'URSS depuis décembre 1965, et son opposition à un accord d'association de l'Autriche au Marché commun, voir le télégramme de Vienne nos 1258 à 1261 du 24 novembre 1966, non reproduit.

[6] Sur la visite à Paris, du 1er au 9 décembre 1966, du président du Conseil des ministres de l'URSS, voir ci-dessous le télégramme de Moscou nos 5541 à 5557 du 26 décembre 1966.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 15 novembre 1966 sur : *Les relations franco-autrichiennes.*

devoir nous opposer à l'adoption par le Conseil du nouveau mandat de négociation. Il ne s'agit là en effet que d'une décision de procédure destinée à permettre à la Commission de poursuivre les négociations engagées. Le nouveau mandat porte, comme vous le savez, sur les conditions de la libre circulation des produits industriels et agricoles à l'intérieur d'une zone préférentielle constitué par la CEE et l'Autriche, ainsi que les modalités de la protection commune instituée aux frontières de cette zone.

Il reste que ce mandat a été conçu dans la perspective d'une association de l'Autriche au Marché commun, c'est-à-dire d'un accord préférentiel comportant des droits et obligations réciproques et ouvrant la voie à certaines harmonisations dans les différents secteurs de la politique économique. Il est prévu en particulier une harmonisation très poussée des politiques agricoles.

Or c'est précisément en raison de ces implications que M. Toncic considère qu'un accord pourrait conduire son pays à une « catastrophe politique ». D'un autre côté, toujours selon M. Toncic, l'Autriche ne pourrait pas, sous peine de « catastrophe économique », renoncer à conclure un arrangement avec le Marché commun. Il convient par conséquent de trouver une solution qui soit compatible à la fois avec la neutralité de l'Autriche et son engagement de se refuser à toute idée d'*Anschluss* avec l'Allemagne et avec les intérêts économiques essentiels de ce pays.

Si tel est l'objectif du gouvernement autrichien, et le gouvernement français, lui-même signataire du Traité d'État[1], est d'accord à ce sujet, l'on distingue plus difficilement à quelle solution précise il est possible d'en venir, étant entendu qu'une telle solution doit être compatible aussi avec le Traité de Rome[2] et avec le GATT[3]. M. Toncic a d'ailleurs paru conscient de cette difficulté.

Telle est la manière dont se pose aujourd'hui la question d'un arrangement entre l'Autriche et le Marché commun. Le moment est vraiment venu pour le gouvernement autrichien de prendre position sur la manière dont il entend faire face simultanément à ses préoccupations (ou obligations) politiques et à ses préoccupations économiques. Les formules vers lesquelles s'orientent les négociations en cours conduisent à la fois à une union douanière quasi-complète et à une politique agricole commune. Sur ces deux points M. Toncic a déclaré à Paris que la solution envisagée n'était point politiquement concevable. Il faut maintenant aborder franchement la question et c'est à Vienne qu'il appartient de formuler sa doctrine. Paris pourra voir ensuite si celle-ci lui paraît compatible avec un Traité dont il est aussi signataire.

[1] Sur la négociation du Traité d'État du 15 mai 1955 qui rend sa souveraineté à l'Autriche, voir dans Table méthodique de *D.D.F.,* 1955-I : I. – Questions européennes, *e*. Statut de l'Autriche.

[2] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[3] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

Nos partenaires de la Communauté seront informés de la démarche que vous êtes chargé de faire[1]. Ultérieurement, et compte tenu des réponses que fera le gouvernement autrichien, des discussions pourront être engagées avec eux sur le plan politique.

(DE-CE, Coopération économique, 1961-1966)

393

M. VYAU DE LAGARDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1035 à 1040. *Dakar, 12 décembre 1966.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu* : 21 h. 40).

Le président Senghor, avec lequel je viens d'avoir un long entretien, m'a exprimé l'extrême satisfaction qu'il ressentait du voyage, au Sénégal, du président Modibo Keita[2].

L'accueil enthousiaste des populations sénégalaises qui a dépassé ce qu'en attendait le président Senghor, avait flatté le chef d'État malien et, tout au cours du voyage, les entretiens ont été amicaux et confiants. Le Président m'a dit que sur les deux points qui lui tenaient le plus à cœur : la francophonie et la rentrée du Mali dans l'Union monétaire, le président Modibo Keita n'avait pas manifesté la moindre réticence. S'il est resté hostile à l'OCAM, M. Modibo Keita qui estime, par contre, que la langue française est indispensable aux jeunes maliens, a déclaré trouver naturel que les pays qui se servent de notre langue, se réunissent pour échanger leurs vues sur les problèmes culturels[3].

Le président Senghor avait montré à son interlocuteur l'aide-mémoire que je lui avais remis le 1er décembre au soir (mon tél. n° 1004)[4] et le chef

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Vienne nos 1354 à 1359 du 16 décembre 1966, non reproduit.

[2] Le Président de la République du Mali, accompagné d'une nombreuse suite, a effectué une visite officielle au Sénégal du 1er au 7 décembre 1966. La véritable signification de cette visite est d'ordre psychologique et politique. Le président Modibo Keita n'était pas allé à Dakar depuis qu'il fut reconduit à la frontière par les autorités sénégalaises le 2 août 1960. Sur ce voyage se reporter aux télégrammes de Dakar nos 997 à 999, 1006 à 1007 des 1er et 2 décembre 1966, non repris. Des extraits du communiqué conjoint, publié à l'issue de ce séjour, sont transmis par le télégramme de Dakar nos 1024 à 1031 du 7 décembre, non reproduit. À compléter par les deux dépêches de Dakar nos 889/DAM et 901/DAM des 7 et 9 décembre 1966, non reproduites.

[3] À l'issue du déjeuner offert par le président Senghor, le président Modibo Keita a abordé la question de la francophonie, dans laquelle il voit « une organisation des relations et des échanges entre francophones », un moyen commode de communication linguistique entre « nouveaux États indépendants ». Ces propos sont rapportés dans le télégramme de Dakar nos 1008 à 1010 du 2 décembre, non publié.

[4] Le télégramme de Dakar n° 1004 du 2 décembre, non repris, confirme la remise au président Senghor de l'aide-mémoire signé à Paris, avec les autorités maliennes, le 29 novembre 1966, portant sur le retour du Mali dans l'Union monétaire ouest-africaine. Se référer au télégramme de Paris à Bamako nos 132 à 137 du 30 novembre, non publié.

d'État malien avait affirmé en accepter les termes et les conséquences. Il serait, d'ailleurs persuadé comme le président Senghor, de la nécessité d'un retour aux structures économiques et financières de l'ancienne AOF. Au cours de la conversation, le Président m'a répété être prêt à des sacrifices pour obtenir le retour du Mali dans l'Union monétaire en proportion, a-t-il ajouté, de l'effort français, proportion analogue à celle existant entre le budget sénégalais et le budget français. Il ne pense pas, en outre, qu'une dévaluation monétaire éventuelle de la monnaie malienne puisse avoir des conséquences graves dans son pays.

D'autre part, le Sénégal et le Mali s'étaient entendus sur certains problèmes économiques : le premier s'est engagé à acheter des marchandises maliennes jusqu'à concurrence des sommes qui lui sont dues au titre du chemin de fer[1]. Par contre, à l'avenir, les échanges devraient être équilibrés.

Les attaques de M. Sekou Touré contre M. Modibo Keita, en langue vernaculaire, avaient beaucoup irrité ce dernier. Il était d'accord avec le président Senghor sur l'inutilité d'une réunion des chefs d'État des pays riverains du fleuve Sénégal[2] si le président Sekou Touré ne revenait pas publiquement sur les accusations qu'il avait lancées contre le président Senghor[3]. En particulier, celui-ci m'a dit avoir été extrêmement ferme sur ce point. Bien plus, le président malien admettait l'éventualité de réunions à trois, sans la Guinée, si celle-ci ne s'amendait pas.

(Collection des télégrammes, Dakar, 1966)

[1] Au seul titre du chemin de fer, le Mali doit environ cinq cents millions de francs CFA au Sénégal et celui-ci exige, depuis le début de 1966, que le transport de marchandises entre Dakar et Bamako se fasse en port payé. D'autre part, les échanges commerciaux entre le Sénégal et le Mali n'ont jamais retrouvé le niveau qu'ils avaient atteint avant 1960 en raison de la fermeture pendant trois ans des communications ferroviaires, du choix par le Mali d'une monnaie inconvertible et de l'orientation de l'économie malienne en direction des pays socialistes.

[2] Les dirigeants maliens et sénégalais se rencontrent régulièrement au sein du comité inter-États des pays riverains du fleuve Sénégal (Mauritanie, Sénégal, Mali, Guinée), dont les bases ont été jetées en juin 1962 à Conakry et dont la charte a été adoptée à Bamako en février 1966. Le ministre malien des Travaux publics, Mamadou Aw, en est le président en exercice.

[3] Le président guinéen, Sekou Touré, avait accusé le chef de l'État sénégalais d'entretenir à Saint-Louis des camps d'entraînement pour les opposants au régime guinéen et de vouloir renverser celui-ci avec l'appui de la France. Sur les rapports entre les deux États, voir le télégramme de Dakar n°s 930 et 931 du 9 novembre 1966, non publié.

394

M. BOUROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BUJUMBURA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 622.
Diffusion réservée.

Bujumbura, 12 décembre 1966.

(*Reçu* : le 15, 15 h. 24).

M. Baranyanka, ambassadeur du Burundi à Paris[1], est arrivé le 5 décembre à Bujumbura. Il est reparti le 7 pour Abidjan en qualité de membre de la délégation du Burundi à la conférence parlementaire de l'association des dix-huit États à la Communauté économique européenne[2].

L'ambassadeur, qui m'a rendu visite le 6 décembre[3], m'a dit être venu ici de sa propre initiative : il voulait prendre immédiatement contact avec les dirigeants du nouveau régime, et en particulier avec M. Niyangabo, son ami intime[4].

Au cours de l'entretien, mon interlocuteur m'a affirmé qu'il avait toujours été républicain, mais qu'il avait été fidèle au Roi tant que la monarchie avait subsisté. « Aujourd'hui que la République est proclamée, la page est tournée et je n'ai plus de raisons de cacher mon attachement aux idées nouvelles ».

M. Baranyanka ne mésestime pas les difficultés du nouveau régime, la masse reste monarchique dans son ensemble – les Tutsi auraient dû tout de suite jouer franchement le jeu de la coopération avec les Hutu –, il y a en effet trop de Tutsi au gouvernement[5]. « C'est une situation délicate qui, si elle n'est pas modifiée rapidement, pourrait avoir des conséquences fâcheuses ».

L'intérêt du Président de la République, dont l'Ambassadeur ne pense pas qu'il est un véritable homme politique, est donc de prouver dans les

[1] Charles Baranyanka, issu d'une famille princière rivale de celle de l'ancien souverain Mwambutsa IV, ancien directeur du ministère des Affaires étrangères, ancien ambassadeur à Bruxelles, représente son pays à Paris depuis le 24 mars 1965.

[2] La conférence parlementaire, un des organismes créés par la convention d'association entre la CEE et les États africains et malgache signée à Yaoundé le 20 juillet 1963, se réunit une fois par an. Elle est composée, sur une base paritaire, des membres du parlement européen et de membres des parlements des États associés. Le Burundi, qui préside le conseil d'association, présentera à la conférence le rapport élaboré par les dix-huit pays. La délégation du Burundi, conduite par M. Njangwa, ministre de l'Agriculture, est composée, outre M. Baranyanka, de MM. Joseph Ndabaniwe, directeur général du ministère des Affaires étrangères, et Boisard, de nationalité suisse, conseiller près l'ambassade du Burundi à Bruxelles. Se reporter au télégramme de Bujumbura n° 614 du 8 décembre 1966, non publié.

[3] Le jour même où la composition du nouveau gouvernement était rendue publique.

[4] Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.

[5] Le nouveau gouvernement comprend treize ministres, dont huit Tutsi. Des ministères peu appréciés sont accordés aux Hutu, dont la Santé publique et les Affaires sociales.

plus brefs délais, que son régime est meilleur que le précédent[1]. C'est sans doute le seul moyen de rapprocher les deux ethnies, quant le symbole de l'unité[2] a disparu.

M. Baranyanka m'a dit avoir incité ses amis à la prudence en ce qui concerne la reprise des relations avec Pékin[3]. Il est en effet persuadé que si le nouveau régime était trop favorable à l'Est, les Belges feraient l'impossible pour renverser la République et son chef au profit des Hutu. Le baron Kronacker[4] lui aurait, à ce sujet, fait des confidences qui ne laisseraient aucun doute sur les intentions des Belges.

L'Ambassadeur croit que le Burundi a intérêt à maintenir de bonnes relations avec la Belgique, et pense qu'un bon moyen de s'entendre avec l'ex-puissance de tutelle serait que le nouveau gouvernement recommande à Bruxelles de rappeler son ambassadeur, le général Henniquiau[5]. Ce dernier connaît bien le Burundi « mais, du fait de son appartenance à l'armée, il comprend mal l'évolution du pays ».

M. Baranyanka m'a aussi confié qu'il avait conseiller à M. Micombero d'adresser une lettre au général de Gaulle, pour expliquer sa position, et souhaiter que se développe la coopération entre les deux pays.

L'ambassadeur m'a enfin assuré qu'il ne désirerait pas changer de poste. En raison des circonstances, le Burundi avait le plus grand intérêt à entretenir d'excellentes relations avec la France et nul autre que lui-même ne pouvait rendre à cet égard plus de services.

(Direction Afrique-Levant, BU, Burundi, 1966)

[1] Allusion au gouvernement formé le 13 juillet 1966 par le capitaine Micombero, Premier ministre, ministre de la Défense et ministre de l'Intérieur, qui comptait quatorze ministres dont cinq militaires.

[2] Le Roi.

[3] Les relations diplomatiques entre le Burundi et la République populaire de Chine ont été rompues le 29 janvier 1965. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n°s 37 et 56. En septembre 1966, le gouvernement du Burundi se disait prêt à renouer avec Pékin et annonçait qu'il soutiendrait la candidature de la RPC aux Nations unies.

[4] Le baron Paul Georges Kronacker est un ancien ministre d'État belge, reconverti dans les industries alimentaires, ancien directeur du conseil international du Sucre, président de la conférence internationale du Sucre auprès des Nations unies, directeur de la *Sucraf*, importante société sucrière implantée en République démocratique du Congo (Kinshasa).

[5] Le général Édouard Henniquiau, ambassadeur de Belgique au Burundi depuis 1962, demeurera à son poste, à Bujumbura, jusqu'en octobre 1969.

395

NOTE

Situation de l'Algérie

N.[1] *Paris, 12 décembre 1966.*

Dix-huit mois après le coup d'État qui a renversé M. Ben Bella[2], le gouvernement du colonel Boumediene a incontestablement consolidé sa position, sans avoir pour autant définitivement assis son autorité. Le fait est que le Président du Conseil de la Révolution[3] s'est senti assez sûr de lui pour faire une visite officielle en Yougoslavie[4] peu après la défection de trois de ses ministres et de plusieurs hauts fonctionnaires[5] et qu'il a de nouveau quitté à deux reprises le territoire algérien pour participer à la conférence au sommet de l'OUA[6] et, tout récemment, pour effectuer une visite d'État en RAU[7]. Il est d'ailleurs possible que la défection de MM. Smain, Mahsas et Boumaza, sans beaucoup ajouter à une opposition divisée contre elle-même[8], ait finalement renforcé l'équipe dirigeante en lui donnant plus de cohésion et en conférant une influence accrue aux ministres techniciens[9].

[1] Cette note est rédigée par M. François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département.

[2] Le 19 juin 1965, le président Ben Bella est destitué et le colonel Boumediene prend le pouvoir. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n°s 287, 289, 292, 302.

[3] Le colonel Houari Boumediene, président du Conseil de la Révolution, dont il rend publique la composition le 5 juillet 1965.

[4] Le président Boumediene, accompagné d'une délégation gouvernementale de treize membres, effectue une visite officielle en Yougoslavie du 6 au 11 octobre 1966, sur invitation du président Tito. Cette visite s'inscrit dans le cadre du rétablissement de relations étroites entre Alger et Belgrade, un moment compromises par la destitution de Ben Bella et qui intervient après celle qu'a faite en Yougoslavie en septembre, M. Chérif Belkacem, accompagné d'une importante délégation du FLN.

[5] M. Bachir Boumaza, ministre de l'Information, qui a quitté l'Algérie le 8 octobre, fait de Bruxelles une déclaration indiquant qu'il se désolidarise du régime du colonel Boumediene et se rallie à l'Organisation clandestine de la Révolution algérienne (OCRA). Après MM. Hadj Smain (ministre de la Reconstruction et de l'Habitat, décembre 1964-avril 1966) et Ali Mahsas (ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire), c'est le troisième ministre qui rompt avec le régime et rejoint les rangs de l'opposition. Le départ de M. Boumaza est suivi de celui de M. Slimane Rebba, secrétaire national de l'UGTA et directeur de l'hebdomadaire de la centrale ouvrière *Révolution et Travail*, qui fait connaître de Genève où il s'est réfugié son ralliement à l'OCRA. A également choisi l'exil volontaire et adhéré à l'OCRA, le 28 octobre, M. Abdelaziz Belazoug, directeur général de la presse écrite au ministère algérien de l'Information et secrétaire général de l'Union des journalistes algériens. Le responsable national de l'OCRA est M. Mohamed Lebjaoui.

[6] Le quatrième sommet de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) se tient à Addis-Abeba du 5 au 9 novembre 1966.

[7] Le colonel Boumediene se rend en visite officielle au Caire du 28 novembre au 5 décembre 1966.

[8] Se référer aux dépêches d'Alger n°s 21/AP et 29/AP des 16 mai et 25 août 1966, non publiées, traitant des oppositions en Algérie et de leurs tentatives de regroupement.

[9] Rendu nécessaire par le départ de M. Ali Mahsas, le remaniement ministériel est officiellement annoncé le 23 septembre 1966. M. Ali Yahia abandonne le ministère des Travaux publics pour prendre celui de l'Agriculture et M. Lamine Khene remplace M. Ali Yahia à la tête du ministère des Travaux publics. Aux termes d'un décret présidentiel du 27 septembre, M. Rabah

Si l'appui de l'armée, seule force organisée du pays et l'impuissance des mouvements d'opposition ont jusqu'ici mis le colonel Boumediene à l'abri de toute surprise politique, celui-ci semble avoir récemment pris conscience de la fragilité d'un pouvoir auquel les masses populaires n'ont jamais donné leur adhésion. D'où, au cours des deux derniers mois la multiplication des voyages en province, la reprise en main des organisations de masse et l'impulsion soudaine donnée à la préparation des élections communales[1]. D'où également une série de mesures d'ordre économique et financier qui, en dépit du verbalisme de rigueur, tendent à revenir sur les excès d'une socialisation hâtive et désordonnée, notamment dans le domaine de l'autogestion.

En matière de politique extérieure, l'Algérie s'est patiemment attachée à sortir de l'isolement dans lequel elle s'était trouvée au lendemain du coup d'État du 19 juin 1965.

Elle a rapidement renoué ses liens avec la Russie dont l'effort de coopération économique, technique et surtout militaire s'est considérablement accru en 1966[2], sans qu'elle relâche pour autant ses relations avec la Chine populaire.

Avec les pays arabes dits progressistes, la reprise du dialogue a été plus laborieuse. Amorcée par des contacts au niveau des partis, elle s'est matérialisée par le séjour de M. Bouteflika à Bagdad[3] et surtout par la récente visite du colonel Boumediene au Caire[4]. Celui-ci semble d'ailleurs avoir retiré tout le bénéfice de cette réconciliation spectaculaire qui lui vaut le brevet de progressisme et le statut de *leader* arabe qu'il recherchait, sans qu'il soit en contrepartie sorti de sa prudente réserve à l'égard des querelles qui déchirent le monde arabe. Son prosélytisme, d'autant plus virulent que l'objet de ses attaques était plus lointain ou plus insaisissable, s'est arrêté au seuil des engagements auxquels le colonel Nasser eût sans doute souhaité l'entraîner, qu'il s'agisse de la Palestine, du Yémen, du Pacte islamique ou du regroupement des forces progressistes.

Parallèlement à son rapprochement avec les pays communistes ou progressistes, la diplomatie algérienne a maintenu et parfois amplifié ses

Bitat, ministre d'État sans portefeuille, est chargé des attributions en matière de transports précédemment dévolues au ministre des Postes et Télécommunications.

[1] Les élections communales sont fixées au 5 février 1967. La campagne d'explication des projets d'organisation communale et de révolution agraire, ouverte le 17 août, s'est achevée le 3 octobre 1966.

[2] M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, se rend en URSS du 24 juillet au 5 août 1966, à l'invitation du gouvernement soviétique. Ce voyage a permis d'examiner les mesures susceptibles de renforcer la coopération entre les deux pays et de faire le point de leurs relations économiques. Trois protocoles d'accord ont été signés le 4 août portant sur l'élargissement de la coopération économique. Se référer au télégramme de Moscou du 5 août 1966, n°s 3666 à 3669, non reproduit et voir ci-dessus le télégramme d'Alger n°s 3529 à 3535 du 24 août 1966.

[3] Du 13 au 16 novembre 1966.

[4] Le colonel Boumediene se rend en visite officielle au Caire du 28 novembre au 5 décembre 1966.

relations avec le monde occidental, au sein duquel la France conserve sa position privilégiée. Il est à cet égard symptomatique que M. Bouteflika lors de sa visite à Bagdad, ait jugé à propos d'exalter publiquement la valeur exemplaire de la coopération franco-algérienne.

Les relations franco-algériennes se sont d'ailleurs sensiblement détendues au cours des six derniers mois, en dépit des hauts et des bas par lesquels sont passées les négociations sur le règlement du contentieux financier. L'imminence d'un accord[1] sur ce point devrait permettre d'aborder dans une ambiance plus favorable les nombreux problèmes en suspens dont l'une ou l'autre des deux parties souhaite la solution.

Il convient d'ailleurs de noter que la coopération entre la France et l'Algérie, loin d'être remise en question par l'obstacle du contentieux financier ou par certaines mesures du gouvernement algérien particulièrement préjudiciables aux intérêts français, a connu de nouveaux et importants développements marqués par la signature d'un accord de coopération culturelle et technique au mois d'avril[2], par la conclusion d'un contrat pour l'extension du réseau algérien de télévision le 1er décembre[3] et par la mise à l'étude d'un important programme d'assistance technique pour la formation des officiers de l'ANP. Enfin, une deuxième tranche de l'aide financière a été débloquée par la France au début de décembre[4].

(Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1966)

396

NOTE

Les relations politiques franco-syriennes

N. *Paris, 12 décembre 1966.*

1. L'indépendance de la Syrie a été acquise dans le trouble et dans la lutte[5]. L'influence française en a pâti sur le plan politique, cependant que la guerre d'Algérie et l'amitié avec Israël ont creusé le fossé. L'influence

[1] Cet accord est signé à Alger par MM. Gorse et Bouteflika le 23 décembre 1966.

[2] Le 8 avril 1966 est signée à Paris, entre MM. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères et Jean de Broglie, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, une convention de coopération technique et culturelle. Applicable à compter du 1er septembre 1966, cette convention fixe pour une durée de vingt ans le statut des coopérants français en Algérie.

[3] Cet accord a été précédé d'un échange de lettres du 21 juillet 1966 et de la mise à la disposition par la France d'une somme de quarante millions de francs pour le développement et la modernisation du réseau d'émission et des équipements des studios de la télévision algérienne.

[4] Le 1er décembre 1966, une tranche de quarante millions de francs a été débloquée par la France au titre de l'aide libre prévue pour 1966. Cette somme est portée à la compensation des opérations réciproques entre le Trésor français et le Trésor algérien à intervenir le 1er décembre 1966.

[5] L'indépendance de la Syrie est proclamée en 1941. Le mandat français ne prend fin qu'en 1943-1944.

culturelle de la France, qui s'exerçait avant tout sur les milieux traditionnels, a souffert également de la transformation sociale intervenue dans le pays : les nouvelles couches dirigeantes sont peu ouvertes au libéralisme et ne parlent guère que l'arabe.

La Syrie a rompu les relations diplomatiques avec la France au moment de l'affaire de Suez[1] et ne les a reprises qu'en 1962. Nous lui avons accordé une aide économique en décembre 1962. Peu après, le régime baathiste, oubliant lui aussi les querelles du passé, s'est tourné sincèrement vers nous. Le prestige du général de Gaulle, le succès de la décolonisation, l'indépendance de la politique extérieure française expliquant avant tout cette orientation alors que seuls quelques dirigeants civils du Baath[2] étaient de culture française tels que Bitar[3] et Aflak[4].

Cette amitié s'est traduite sur le plan politique par une série d'hommages rendus à la politique française. Un ancien ministre de l'Information, intellectuel de formation française, traducteur de Baudelaire et de Camus, a été nommé ambassadeur à Paris en juin 1964[5]. Le général Hafez, alors chef de l'État, s'est rendu en visite à Paris en octobre de la même année et a été reçu en audience par le Président de la République[6] pour lequel il n'a cessé de manifester une grande admiration personnelle. Le gouvernement syrien nous a ouvert largement les portes de la culture et de l'enseignement ; il nous a donné la préférence dans plusieurs secteurs économiques importants : aérodrome de Damas, Caravelles, équipement électrique, études pétrolières.

2. Le nouveau régime issu du coup d'État du 23 février[7] n'a pas fait exception à cette attitude. Ses dirigeants ont aussitôt fait savoir à notre ambassadeur qu'ils tenaient à conserver et à développer les meilleures relations avec nous. Aucune critique ne nous a été adressée pour nos relations avec Israël et lorsque des *Mirage* israéliens ont abattu des *Mig* syriens, Damas a feint d'ignorer l'origine des appareils ennemis, les critiques étant réservées aux États-Unis. Nos efforts culturels ne se sont heurtés à aucune difficulté particulière. À part le domaine de la prospection pétrolière où la

[1] La nationalisation du canal de Suez en juillet 1956 provoque en octobre-novembre une guerre menée par Israël, la France et la Grande-Bretagne. Voir *D.D.F.*, 1956-II, affaire de Suez.

[2] Le Baath est un parti politique socialiste fondé en 1953 afin de regrouper en une seule nation tous les États arabes du Proche-Orient ; il est au pouvoir en Syrie depuis 1963.

[3] Salah Eddine Al-Bitar, homme politique syrien, est président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Syrie de mars 1963 jusqu'à sa démission le 4 octobre 1964.

[4] Michel Aflak est l'un des fondateurs du parti Baath avec Bitar.

[5] Sami al Jundi, ministre syrien de l'Information, est nommé ambassadeur à Paris en 1964, le décret d'agrément est signé le 30 mai. C'est le premier ambassadeur depuis la reprise des relations diplomatiques confiées depuis 1962 à un chargé d'Affaires.

[6] Le général Hafez el Hassad, président de la République syrienne, depuis le coup de force du 23 février 1966, rencontre le général de Gaulle le 11 novembre 1964 ; voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 182.

[7] Le 23 février 1966 un coup d'État renverse le président Bitar ; le général Hassad prend le pouvoir. Bitar est assigné à résidence à Damas ; il s'évade le 26 août 1966 et se réfugie au Liban.

préférence a finalement été donnée aux Soviétiques[1], nous avons continué à développer notre implantation économique grâce aux sympathies politiques des dirigeants syriens. Un accord aérien a été signé en avril 1966[2].

L'amitié avec la France a pris même une signification nouvelle : il s'agit plus encore que par le passé, et tout au moins pour certains des dirigeants de Damas, d'équilibrer dans la mesure du possible le rapprochement avec l'URSS ; il s'agit également, dans le cadre d'une politique tendant à rompre l'isolement de la Syrie, de rechercher sur le plan extérieur l'appui le moins compromettant.

Le ministre des Affaires étrangères, le Dr Makhos[3], a exprimé dès le mois de juin à notre ambassadeur son désir d'être invité en France et le Premier ministre, le Dr Zouayen[4], aurait exprimé en privé le même vœu.

3. La sympathie que les dirigeants syriens actuels portent à la France est toutefois de caractère plus politique qu'affectif ; elle n'est pas d'ailleurs éprouvée par tous au même degré.

Au surplus, elle peut prêter à des malentendus dans la mesure où, selon la déclaration finale du dernier congrès du Baath[5], l'amitié avec la France est un « aménagement tactique destiné à tirer parti des contradictions du bloc impérialiste ».

C'est ainsi que les dirigeants syriens ont paru très surpris que M. Charles-Roux ait reçu instruction en novembre d'appeler leur attention sur l'intérêt que nous portions à la négociation avec l'IPC en raison de la situation de la CFP[6].

Cette démarche a eu toutefois pour effet de leur faire comprendre dans une certaine mesure que leur attitude à l'égard de l'IPC risquait de frapper

[1] Un contrat est signé le 6 octobre 1966 avec l'URSS par lequel les Soviétiques obtiennent les travaux de mise en exploitation des champs de pétrole syriens. Voir la dépêche du Conseiller commercial de France à Damas AG/NA n° 2257 du 123 octobre 1966, non publiée. Des pourparlers avaient primitivement été engagés avec des sociétés françaises en faveur desquelles le ministère de l'Industrie et les techniciens syriens s'étaient prononcés. Lorsque les Russes se mettent sur les rangs ils emportent le marché pour des raisons d'ordre politique ; voir la dépêche de Damas n° 935/AL du 1er septembre 1966, non publiée.

[2] L'accord aérien franco-syrien est signé à Damas le 7 avril 1966.

[3] Le Dr Ibrahim Makhos est ministre des Affaires étrangères de Syrie depuis septembre 1965. À compter du 1er mars 1966 il cumule ces fonctions avec celles de vice-président du Conseil.

[4] Le Dr Youssef Zouayen est président du Conseil syrien pour la troisième fois le 16 octobre 1966.

[5] Le 9e congrès interarabe du parti Baath se réunit à Damas dans la première quinzaine d'octobre 1966, peu de temps après le troisième congrès régional du parti Baath qui termine ses travaux à Damas le 4 octobre 1966.

[6] Le gouvernement syrien réclame à l'IPC (*Irak petroleum company*) consortium composé de compagnies principalement britanniques, mais aussi françaises, et chargé d'exploiter et transporter le pétrole, des remboursements de taxes sur le transport pétrolier des pipe-lines qui traversent le pays depuis l'Irak. En outre le gouvernement syrien demande une augmentation des taxes. Un litige s'ensuit. À la demande de Paris, M. Charles-Roux, ambassadeur de France, rencontre en novembre le ministre des Finances, M. Mouaffac Chourbagi et lui rappelle que la France, par l'intermédiaire de la Compagnie française des pétroles CFP, a un intérêt dans l'IPC et demande que le gouvernement syrien laisse à l'IPC le temps d'examiner la situation ; voir le télégramme de Damas n° 509 du 20 novembre 1966, non publié.

des intérêts français. Le Dr Zouayen a convoqué notre ambassadeur le 11 décembre pour lui dire qu'il souhaitait vivement que les mesures annoncées le 8[1] n'aient pas pour effet de nuire à ces intérêts et n'altèrent pas les bonnes relations entre nos deux pays. Il s'est déclaré prêt à étudier toute suggestion propre à sauvegarder ces intérêts, notamment à laisser passer le pétrole qui pourrait être nécessaire à la France.

(Afrique-Levant, Syrie, relations politiques avec la France)

397

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3990 à 3996[2]. *Pékin, 13 décembre 1966.*

(*Reçu :* le 14, 10 h. 00).

Le voyage de M. Kossyguine en France et la publication du communiqué franco-soviétique ont suscité un long commentaire du correspondant Hsinhua, que l'agence a publié le 12 décembre et qui n'a pas jusqu'ici été reproduit dans la presse. Les journaux chinois n'ont fait aucune mention de la visite du président du Conseil soviétique. Le texte intégral de la dépêche de Chine nouvelle sera communiqué au Département par la prochaine valise.

L'URSS, selon cet article, entend ménager avant tout sa position de grande puissance. À cette fin, elle pratique une politique de coopération avec les États-Unis qui sert notamment les projets vietnamiens du président Johnson. Le Kremlin favorise également une politique de détente en Europe qui permet à l'Amérique de transférer une partie importante de son potentiel militaire en Asie. Le texte chinois prête par ailleurs au général de Gaulle deux objectifs : assurer l'indépendance nationale en s'opposant à toute hégémonie américaine et mettre à profit « le retour au capitalisme » de l'URSS en vue de promouvoir un rapprochement entre les deux parties de l'Europe.

Cette analyse préalable des deux politiques soviétique et française permettrait de comprendre les termes du rapprochement franco-soviétique. Moscou aurait fait droit au souci français de subordonner toute conférence sur la sécurité européenne à un développement préalable des relations

[1] Le 17 novembre 1966 le gouvernement syrien pose un ultimatum à l'IPC : augmentation des tarifs de transports à compter du 1er janvier 1966, augmentation de la taxe terminale portée à deux *schillings*, paiement rétroactif pour 1955 à 1965 et demande la réponse avant le 19 novembre. M. Dailly, directeur général de l'*IPC* part à Londres en discuter avec le consortium. La réunion a lieu le 19 novembre. Le gouvernement syrien n'attend pas le retour à Damas de M. Dailly. Le 8 décembre 1966 le gouvernement syrien annonce la saisie de l'ensemble des avoirs et installations de l'IPC en Syrie en vue de se rembourser des taxes sur le trafic pétrolier du pipe-line et précise que les redevances s'élèvent désormais à 53 *schillings* 10 *pence* par tonne au titre de transit.

[2] Ce télégramme est rédigé par Pierre Cerles, premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis août 1966.

entre tous les pays intéressés. Une telle concession, selon *Chine Nouvelle*, révélerait le souci primordial du Kremlin de mettre en œuvre une politique de détente qui « trahit les intérêts des peuples de l'URSS et d'Europe de l'Est ». Cette formule aussi vague que véhémente vise peut-être à susciter quelque inquiétude chez les dirigeants de Pankow.

Si le gouvernement soviétique tient compte des vues françaises sur la sécurité européenne, il souhaiterait, en revanche, que Paris recommande avec insistance une solution négociée du problème vietnamien et favorise des contacts entre Washington et Hanoï. L'agence chinoise affirme que le communiqué conjoint « est en retrait sur les positions habituelles de la France à l'égard du Vietnam », car « il ne dénonce aucunement l'agression américaine et n'exige pas le retrait des forces américaines. Il se borne à affirmer, en termes vagues, que la gravité de la situation est due à l'ingérence étrangère ».

L'agence chinoise minimise enfin de manière significative la portée du rapprochement intervenu entre Paris et Moscou. Citant le propos de M. Debré sur la nécessité de développer les échanges commerciaux entre les deux pays, l'agence chinoise assure avec une nuance d'agacement que « malgré le tapage fait autour de cette visite, les relations franco-soviétiques ne se sont pas développées de manière substantielle ». Ce rapprochement, comme M. Kossyguine l'aurait laissé entendre, demeurerait subordonné à la coopération fondamentale entre Moscou et Washington.

(Collection des télégrammes, Chine, 1966)

398

COMPTE RENDU

Entretien de M. Pompidou avec M. Willy Brandt, Vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, le 13 décembre 1966, à l'Hôtel Matignon

C.R.

Étaient présents :

MM. Pompidou
Gaucher, conseiller des Affaires étrangères

MM. Willy Brandt
Schutz, secrétaire d'État aux Affaires étrangères
Klaiber, ambassadeur

M. Pompidou. – Je suis heureux de vous revoir et je vous félicite pour votre entrée dans le gouvernement[1]. Je suis heureux également que vous ayez pu venir si rapidement à Paris.

[1] Gouvernement formé par le chancelier Kiesinger le 1er décembre 1966.

M. Brandt. – Je vous remercie et je me réjouis que mon emploi du temps m'ait permis d'être aujourd'hui ici. Le Chancelier[1] m'a demandé de vous transmettre ses meilleures salutations.

Je tiens à mettre à profit cette première visite que j'ai plaisir à vous faire pour insister sur l'importance particulière que nous attachons à la partie de la déclaration gouvernementale, lue ce matin au *Bundestag* par M. Kiesinger, dans laquelle il est indiqué que nous chercherons avec sincérité et sérieux à donner un nouveau contenu au traité franco-allemand de 1963[2]. Nous avons déjà mis à l'étude des propositions que le Chancelier et moi-même vous soumettrons dès la mi-janvier. Cette initiative a l'appui d'un grand nombre de députés des deux principaux partis allemands

M. Pompidou. – Je vous demande de bien vouloir transmettre mes meilleures salutations et mes compliments au Chancelier que je connais et que nous tous ici tenons en haute estime. Nous nous réjouissons que le nouveau gouvernement allemand désire réanimer ce traité de coopération franco-allemand[3]. Nous avions signé ce traité avec de grands espoirs. Dans certains domaines le but a été atteint, notamment en ce qui concerne les contacts entre les populations et entre la jeunesse de nos deux pays. Quant à la coopération politique proprement dite, il nous semble que le traité s'est trouvé en quelque sorte vidé de sa substance par l'effet du préambule dont le *Bundestag* l'a fait précéder.

M. Brandt. – Je ne pense pas que le préambule ait été la seule solution pour laquelle le traité n'a pas fonctionné comme on l'espérait. Quoi qu'il en soit nous souhaitons voir ensemble ce que nous pouvons faire dans et pour l'Europe. Je ne fais pas seulement allusion à la coopération en Europe occidentale. Je crois que nous devrions également confronter nos idées sur l'Europe orientale. Nous cherchons, vous le savez, à normaliser nos relations avec les pays de l'Est et nous avons également tenté, malgré les difficultés rencontrées, de donner un nouveau ton à nos rapports avec l'Union soviétique.

Nous pensons également qu'il convient de relancer notre coopération dans le domaine économique et technologique. Ce point est mis en évidence dans notre déclaration gouvernementale et c'est pourquoi je tiens à le mentionner.

M. Pompidou. – J'ai lu, dans les dépêches de presse, une analyse de la déclaration de M. Kiesinger, et j'ai précisément noté les différents points que vous venez d'évoquer.

[1] Kurt Georg Kiesinger, avocat, membre de la CDU, ministre-président du Bade-Wurtemberg depuis décembre 1958, est chargé par son parti, le 10 novembre 1966 de former le gouvernement. Le 26 novembre, MM. Kiesinger et Brandt annoncent leur intention de former un gouvernement de grande coalition.

[2] Les principaux passages de la déclaration gouvernementale du chancelier Kiesinger relatifs à la France et à la politique extérieure sont communiqués par les télégrammes de Bonn n°s 7063 à 7069 et 7070 à 7087 du 13 décembre, non publiés.

[3] Le traité de coopération franco-allemand du 22 janvier 1963 est publié au *Journal Officiel de la République française* du 3 septembre 1963, p. 8028.

Contrairement à ce que l'on pense parfois, notre politique est extrêmement simple et suit une ligne continue. Elle tend naturellement à évoluer en fonction d'une situation générale qui ne dépend pas de nous seuls. Comme vous, nous pensons qu'il est très important que l'Europe occidentale telle qu'elle existe, notamment sous la forme du Marché commun, tente de se constituer et de s'organiser sur la base des États qui la composent et qui la composeront encore pour un temps indéterminé. Cela signifie en particulier qu'il faut chercher à harmoniser autant que possible nos politiques en matière économique, technologique, industrielle et scientifique pour que l'Europe puisse tenir la place qui doit être la sienne. Nous sommes préoccupés, comme vous l'êtes aussi, de constater que l'écart entre l'Europe et l'Amérique ne cesse de s'aggraver. Ceci est un premier aspect de notre politique. un second aspect concerne l'évolution des rapports entre l'Amérique et l'URSS. Nous avons connu une époque où la menace soviétique était pressante et où la politique américaine consistait à contraindre l'URSS à reculer. À cette époque, les problèmes européens, en particulier celui de l'Allemagne, se posaient en fonction de la pression que l'Amérique pouvait exercer sur l'URSS. Nous croyons que cette période a pris fin. À cause des armes atomiques que détient la Russie, les États-Unis ne prendront aucun risque majeur à propos d'une question européenne quelle qu'elle soit. Dans le même temps l'URSS tend à s'assagir, à cause de la menace chinoise, et aussi, parce que sa population aspire à plus de confort et à plus de liberté. Tout cela n'est plus compatible avec la notion de guerre. L'affaire de Cuba[1] a d'ailleurs montré à l'URSS ses limites. Nous croyons donc qu'il faut jouer la carte de la détente et nous sommes heureux du contenu de votre déclaration gouvernementale et de vos premières déclarations publiques qui manifestent un désir et une intention de normaliser vos relations avec l'Est sans renoncer à votre problème essentiel, la réunification. Nous pensons que la réunification ne peut être obtenue par la force, c'est-à-dire au prix d'une guerre générale ; elle ne pourra s'obtenir que dans la détente avec l'URSS. M. Couve de Murville vous mettra au courant en détail de nos conversations avec M. Kossyguine[2]. Sur le problème allemand, l'URSS et nous n'avons pas exactement les mêmes vues et nous l'avons répété sans ambiguïté, comme le général de Gaulle l'avait déjà dit à Moscou. Mais nous croyons sentir un certain changement d'esprit chez les Russes. Si vous travaillez dans le même sens que nous, cette évolution pourra peut-être aller plus vite.

[1] Concernant l'affaire de Cuba, se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, Table méthodique, rubrique *La crise de Cuba*.

[2] M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, accompagné, notamment, de MM. Kirilline et Gromyko, respectivement vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères, s'est rendu en visite officielle en France du 1er au 9 décembre 1966. Outre des entretiens avec le général de Gaulle et avec M. Pompidou, la délégation soviétique a visité les principaux centres industriels et les universités de Toulouse, Lyon et Grenoble. Les textes des diverses allocutions prononcées lors de cette visite, ainsi que celui de la déclaration franco-soviétique du 8 décembre sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 218 à 226.

M. Brandt. – Dans notre déclaration gouvernementale nous avons insisté sur le fait que notre préoccupation dominante est la consolidation de la paix. C'est dans cette perspective que nous envisageons tous les aspects de notre politique étrangère et de notre politique allemande. Nous avons déclaré que nous sommes prêts à étudier toutes les propositions tendant à une réduction des armements et que nous pourrions formuler nous-mêmes nos propres propositions. Afin qu'il n'y ait pas de malentendus nous avons dit nettement aujourd'hui devant le *Bundestag* que nous ne cherchions pas à acquérir une puissance militaire nationale et que nous ne revendiquions pas la possession d'armes nucléaires.

Notre position vis-à-vis de l'URSS est plus difficile que celle d'autres pays. Des divisions soviétiques sont stationnées sur le sol allemand. Je suis d'accord avec vous pour estimer qu'il n'y a pas actuellement de menace aiguë pour la paix. Mais lorsque l'on vit, comme je l'ai fait pendant des années à Berlin[1], entouré de puissants moyens militaires, on est obligé de se demander si, bien que les dirigeants soviétiques ne veuillent pas risquer une guerre, un malheur ne pourrait survenir par suite d'une erreur de calcul. Bien que les Russes ne soient pas prêts à parler de la question allemande au sens où nous l'entendons, nous souhaitons améliorer nos relations avec eux et nous l'avons fait savoir il y a quelques jours à l'ambassadeur soviétique. Nous avons proposé un échange de déclarations de renonciation au recours à la force et certains indices nous permettent de penser que notre initiative peut présenter un certain intérêt pour le gouvernement soviétique. Nous avons ajouté que nous étions prêts à établir un lien entre le problème de la réunification et une telle renonciation au recours à la force. Il n'y a rien là de nouveau pour nous, mais il semble utile de le répéter aux Soviétiques. Même si nous nous trouvons dans une situation inférieure à la vôtre, avec un pays divisé, nous pensons que tous nos efforts pour aboutir à une détente raisonnable et pour contribuer à la paix peuvent ouvrir un vaste domaine où nous pourrions harmoniser les initiatives et les mesures à prendre.

Je veux vous dire enfin combien je me réjouis que la question des troupes françaises en Allemagne ait pu être réglée aujourd'hui par les experts[2]. Les deux ministres des Affaires étrangères ont maintenant un projet d'accord. Il est bon que cette question puisse maintenant être retirée de la table afin que nous puissions nous consacrer à des problèmes plus importants. Je suis particulièrement heureux que M. de Beaumarchais ait fait preuve d'autant de compréhension au cours de ces derniers entretiens.

[1] Willy Brandt revient à Berlin en 1945 comme attaché de presse auprès de la mission norvégienne à Berlin. À partir de 1948, il milite au sein du SPD berlinois ; en 1950, il est membre de la Chambre des députés de Berlin-Ouest, réélu en 1954 et 1958. Le 3 octobre 1957, Willy Brandt est élu bourgmestre régnant de Berlin-Ouest, poste auquel il demeure jusqu'à son entrée au gouvernement de grande coalition le 1er décembre 1966, en tant que vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères.

[2] Au cours de la réunion des directeurs politiques français et allemand, qui s'est tenue à Paris le 13 décembre, les deux parties se sont mises d'accord sur les termes d'un échange de lettres destinées à régler la question du stationnement des Forces françaises en Allemagne.

M. Pompidou. – Je m'en félicite également. La compréhension que vous relevez chez M. de Beaumarchais est celle du gouvernement français depuis le début. Nous avons toujours dit clairement que nous voulions bien laisser nos troupes en Allemagne si la République fédérale le désirait. Nous cesserons de les y maintenir lorsque la République fédérale ne le désirera plus.

M. Brandt. – Nous avons à faire face à de nombreux problèmes dans un domaine qui, en France, a retenu et retient encore votre particulière attention. Nous avons des difficultés budgétaires et il nous faudra faire une politique financière plus sévère et à plus long terme. Nous nous rendons compte que nous ne sommes pas encore au creux de la vague et que la situation va encore empirer un peu avant de s'améliorer. Nous aurons un certain chômage au printemps dont l'ampleur exacte dépendra de la rigueur de l'hiver. Nous connaissons également un phénomène de stagnation dans les charbonnages. Nous pensons néanmoins pouvoir reprendre tout cela en mains et nous ferons tous nos efforts pour qu'à l'automne prochain nous nous retrouvions en phase d'expansion. Nous espérons que la Banque fédérale, qui est une institution autonome, prendra des mesures restrictives et que la coordination entre les mesures gouvernementales et les mesures de la Banque fédérale – ce que nos économistes appellent « l'action concertée » – permettra d'aboutir finalement à un taux d'expansion raisonnable. Nos instituts spécialisés prévoient actuellement un taux d'expansion de 2 % seulement pour le premier semestre 1967. Avec un tel taux on ne peut rien entreprendre et il n'est même pas possible de maintenir la sécurité sociale à son niveau actuel. Aussi la déclaration gouvernementale fixe-t-elle pour la première fois l'objectif d'un taux d'expansion minimum de 4 %. Cela entraînera quelques restrictions pour certaines catégories ; les subventions seront réduites et d'autres mesures désagréables prises. J'évoque ceci car je sais que vous vous intéressez particulièrement à ces problèmes que vous avez rencontrés dans votre pays. Nous ne pouvons évidemment pas vous copier car les conditions, chez nous, sont différentes. Nous allons faire des efforts très sérieux parce que nous estimons que le préalable d'une coopération européenne, et notamment franco-allemande, réside dans le redressement de la situation économique que nous connaissons actuellement.

M. Pompidou. – Je ne vous envie pas d'arriver au gouvernement dans une période dite de stabilisation. Je crois, moi aussi, que nous avons intérêt à ce que nos pays pratiquent une politique financière raisonnable et que les prix soient maintenus à des niveaux convenables. Vous citez un taux d'expansion de 2 %. Je crois que nous-mêmes sommes descendus à 3 % pendant la stabilisation. Il est certain que c'est insuffisant si l'on veut investir et promouvoir le progrès social. En fixant un objectif de 4 %, vous semblez très raisonnables. Je vois que le gouvernement fédéral commence à faire de la planification.

M. Brandt. – Si le nouveau ministre de l'Économie[1] était ici, il vous dirait, mieux que moi, ce qui distingue nos mesures de la planification, mais il est

[1] Karl Schiller, SPD, membre du sénat de Berlin.

bien certain que nous ne pouvons plus faire une politique à la petite semaine et que nous devons nous fixer un objectif à moyen terme. Hier, au Conseil des ministres, nous avons créé une commission de planification financière à moyen terme qui sera chargée de déterminer d'où proviendra l'argent de l'État dans les années à venir.

M. Pompidou. – J'attache beaucoup d'importance au problème du rapprochement entre les grandes affaires françaises et allemandes.

M. Brandt. – Je crois que de bons progrès ont été réalisés dans ce domaine.

M. Pompidou. – Oui, mais il a fallu beaucoup de temps pour démarrer. J'ai vu aujourd'hui un sidérurgiste allemand qui espère se rapprocher d'un groupe sidérurgique français. Je n'y vois que des avantages et je le lui ai dit. Au début, nous connaîtrons des difficultés communes, dans le cas des charbonnages, par exemple, où la situation est pire chez vous que chez nous. Pour l'acier également nous allons à un plafonnement de ses utilisations. Nous devons également promouvoir des industries modernes et là nous retrouvons l'éternel problème du manque d'argent en Europe en face des progrès considérables des États-Unis. Je suis tout acquis à l'idée de pousser nos gens à travailler avec les vôtres bien que les problèmes que nous rencontrerons seront innombrables.

M. Brandt. – Je suis certain que nous aurons maintenant plus souvent l'occasion de nous voir et je me réjouis de venir à Paris en janvier avec le chancelier Kiesinger. J'espère que nous aurons alors le temps de parler de toutes ces affaires. Je tiens à vous redire que nous avons le sincère désir que le traité de coopération franco-allemand ne reste pas un simple morceau de papier, mais que son cadre soit rempli d'un contenu bien vivant. Je compte que nous pourrons en parler en janvier.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

399

COMPTE RENDU

Entretien entre les ministres des Affaires étrangères de France et de la République fédérale d'Allemagne,
le mardi 13 décembre à 16 h. 30 au Quai d'Orsay

C.R.
Très secret.

Étaient présents :

MM.	Willy Brandt	MM.	Couve de Murville
	Klaiber		Delarüe Caron de Beaumarchais
	Meyer-Lindenberg		Puaux

M. Couve de Murville. – Je voudrais d'abord vous féliciter et vous dire que nous sommes heureux de vous voir ministre des Affaires étrangères de la République fédérale et qu'il m'est personnellement agréable d'entrer en contact avec vous en cette qualité.

M. Brandt. – Je suis très heureux pour ma part de venir à Paris et de vous rencontrer le jour même où le Chancelier fait au *Bundestag* sa déclaration de politique étrangère. Nous avons essayé d'y introduire quelque chose de neuf. Le gouvernement est lui-même nouveau. Les deux grands partis se sont associés[1] – pour un temps limité. Nous avons présenté une déclaration en quatre points[2], qui traite :

1) du problème financier, y compris le budget, qui nous donne cette année des soucis ;

2) de l'économie, pour laquelle il faut prévoir de nouvelles méthodes. Nous nous attendons à ce que la situation s'aggrave pendant quelque temps, puis s'améliorer ensuite. Le chômage va progresser mais nous comptons sur une reprise à l'automne ;

3) de la politique étrangère et,

4) de la question allemande.

M. Couve de Murville. – La ou les questions allemandes ?

M. Brandt. – Plus exactement en effet les questions allemandes. En ce qui concerne la politique étrangère, nous avons décidé en formant le Cabinet[3] que les relations entre nos deux pays en seraient le point essentiel. Ceci apparaît très clairement dans notre déclaration[4] qui consacre un long paragraphe aux relations franco-allemandes. Il est évident pour nous que tout développement en Europe repose sur les relations de nos deux pays et ce que je dis vaut pour le Chancelier comme pour moi-même. Nous avons le désir très sérieux de faire un effort honnête pour remplir davantage le cadre du traité de janvier 1963. Je ne veux pas dire par-là que rien n'a été fait. Certains résultats positifs ont été obtenus ; mais il y a cinq ou six secteurs où la France et l'Allemagne doivent faire quelque chose ensemble. Il ne me paraît pas utile de vous lire ce texte : vous le possédez sans doute déjà.

J'ai vu votre ambassadeur[5] ce matin, qui m'a paru très heureux de l'effort que nous avions fait pour poser ce problème. J'espère également que vous trouverez intéressante notre approche concernant les rapports avec l'URSS et les pays de l'Est. En ce qui concerne la ou les questions allemandes, nous

[1] La CDU/CSU (démocratie chrétienne) et le SPD (parti social-démocrate).

[2] Le programme de gouvernement du parti social-démocrate est transmis par les télégrammes de Bonn n°s 6199 à 6205 et 6361 des 5 et 14 novembre 1966, non publiés.

[3] La formation du cabinet Kiesinger et la répartition des postes ministériels sont annoncées par le télégramme de Bonn n°s 6711 à 6717 du 1er décembre 1966, non reproduit.

[4] Des extraits de la déclaration gouvernementale du 13 décembre sont repris dans les télégrammes de Bonn n°s 7063 à 7069 et 7070 à 7087 de ce même 13 décembre, non publiés.

[5] M. François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Bonn de 1958 à 1962, puis de nouveau à ce poste depuis février 1965.

avons essayé d'introduire des nuances nouvelles, sans renoncer pour autant à la poursuite de nos justes objectifs. Ce que nous avons tenté de faire, c'est de considérer ce problème comme partie intégrante d'une politique qui vise à préserver la paix. C'est cette préoccupation qui inspire notre approche. Lorsque je parle de nouvelles nuances, je fais allusion à l'idée de nous consulter, aussi longtemps qu'une solution politique ne sera pas trouvée à la division de l'Allemagne sur des efforts partiels en vue de sauvegarder l'unité de notre peuple divisé en deux moitiés, et ceci grâce à l'intensification du commerce interzone, l'amélioration du transit des personnes et des marchandises, le développement des rencontres, etc. Ceci dit, sur le plan juridique, nous ne modifierons pas notre politique qui consiste à ne pas reconnaître l'existence de deux États allemands.

Telle est la pensée qui nous inspire. Nous serions heureux de rencontrer la compréhension de nos alliés. J'aurai l'occasion d'en reparler demain soir au dîner quadripartite que vous nous offrez. Aujourd'hui, je voudrais plutôt vous parler des relations franco-allemandes. À ce sujet, j'ai été très heureux d'apprendre que les dates de la prochaine consultation entre le Chancelier et le Président ont été fixées : le 13 et le 14 janvier prochain. Le Chancelier m'en a parlé récemment. Il aimerait que le cercle de ces entretiens ne soit pas trop élargi.

M. Couve de Murville. – Il ne sera pas difficile de convenir de cela. Je vous remercie de ce que vous venez de dire. Nous étudierons avec beaucoup de soin, moi tout particulièrement, la déclaration de votre gouvernement. Ce qui est important de notre point de vue, c'est que : premièrement, notre approche respective des problèmes soit aussi voisine que possible et que, d'autre part, notre collaboration et nos relations mutuelles soient les meilleures et les plus étroites, conformément à l'esprit du traité. Je serai heureux de discuter avec vous tous les problèmes qui pourraient se poser.

M. Brandt. – J'ai appris avec plaisir que le problème des troupes venait d'être réglé[1]. Nous sommes reconnaissants à M. de Beaumarchais de tout ce qu'il a fait pour cela.

M. Couve de Murville. – Je remercie pour ma part M. Meyer-Lindenberg. Dans toute cette affaire, il ne s'agissait pas vraiment d'une question de fond mais beaucoup de questions de procédure. Ce qui est important, c'est que nous continuions. Il est bon que cet accord coïncide avec votre première visite dans notre capitale. Tout est difficile et les questions que vous avez mentionnées le sont aussi.

Nous allons avoir cette réunion de l'Alliance Atlantique[2]. Je ne vois pas de problème particulier. Je crois que ce sera une réunion assez facile. Avez-vous l'intention de rester, bien que vous ayez un débat au *Bundestag* ?

[1] Au cours de la réunion des directeurs politiques français et allemand, qui s'est tenue à Paris le 13 décembre, les deux parties se sont mises d'accord sur les termes d'un échange de lettres destinées à régler la question du stationnement des Forces françaises en Allemagne.

[2] La réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tient à Paris les 15 et 16 décembre 1966.

M. Brandt. – Je rentrerai jeudi soir tard pour le débat et espère revenir vendredi si possible.

M. Couve de Murville. – Si j'ai bien compris, il s'agit d'un débat qui n'est pas sanctionné par un vote. Seule la nomination du Chancelier est soumise à un vote. De toute façon, vous n'avez pas de problème de majorité.

M. Brandt. – Effectivement. Il ne faut pas s'attendre à ce que tous les membres de la coalition votent pour chaque proposition du gouvernement. Mais nous aurons toujours assez de voix pour faire une majorité. Ceci dit, il faut prévoir une longue liste de cas où nous aurons besoin d'une majorité des 2/3 pour modifier la constitution. Nous prévoyons près de soixante amendements.

M. Couve de Murville. – Cela représente une bien longue procédure.

M. Brandt. – Nous ne les présenterons pas tous en même temps, mais pour vous donner un exemple, si nous voulons unifier la procédure de paiement des fonctionnaires fédéraux et de ceux des *Länder*, nous aurons besoin d'un amendement à la Constitution. Nous voulons également modifier la loi électorale et l'inscrire dans la Constitution.

M. Couve de Murville. – Vous avez l'intention de passer de la représentation proportionnelle au scrutin majoritaire ?

M. Brandt. – Oui. La majorité relative sans deuxième tour. Nous nous attendons à une opposition considérable des deux côtés pour des raisons différentes suivant les régions.

M. Couve de Murville. – Vous allez voir notre Président.

M. Brandt. – Oui, jeudi.

M. Couve de Murville. – Lorsque vous viendrez en janvier, il faudra que nous discutions les questions en détail.

M. Brandt. – Nous annonçons dans notre déclaration que nous avons l'intention de faire différentes propositions en ce qui concerne les relations franco-allemandes.

M. Couve de Murville. – Nous avons eu Kossyguine la semaine dernière[1]. J'en ai dit un mot à votre ambassadeur. Il ne nous a rien dit de plus qu'en juin dernier. Les Russes sont toujours concentrés sur le problème européen, ce qu'ils appellent la sécurité et qui, pour nous, est le problème allemand. Ils insistent naturellement sur la reconnaissance de la RDA. Cela a toujours été leur position. À part cela, ils m'ont donné l'impression d'attendre avec grand intérêt ce que sera la ligne politique du nouveau gouvernement allemand. Ils n'ont pas porté de jugement sur celui-ci – nous non plus d'ailleurs – mais ils soulignent toujours le fait que leurs relations avec la République fédérale ne sont pas satisfaisantes, et ceci indépendamment de tout ce qu'il peut y avoir de propagande dans leurs

[1] M. Kossyguine, à la tête d'une délégation soviétique, a séjourné en France du 1er au 9 décembre. Outre des entretiens avec le général de Gaulle et avec M. Pompidou, le président du Conseil des ministres de l'URSS et la délégation soviétique ont visité à Toulouse, Lyon et Grenoble les principaux centres industriels et les universités.

propos publics. Ils ont aussi insisté sur le projet de conférence européenne tel qu'il a été défini dans la déclaration de Bucarest. Nous leur avons dit que nous n'avions rien contre ce projet en principe mais que, du point de vue allemand, il soulevait le problème des deux parties de l'Allemagne et des difficultés en ce qui concerne le gouvernement de la RDA. Ils n'ont pas évoqué la question des relations de la République fédérale avec les autres pays de l'Est. Je leur ai dit que nous avions toujours été favorables à l'amélioration des relations, non seulement avec l'URSS mais avec les autres pays de l'Est et à l'établissement de relations diplomatiques entre eux et vous. Ils n'ont rien dit.

M. Brandt. – M. Gromyko était-il là ? Quel genre d'homme est-ce ?

M. Couve de Murville. – Il est vrai que je suis très habitué à le fréquenter. Nous nous connaissons depuis près de 20 ans. Mais je vous avouerai que j'ai une certaine sympathie pour lui. Ce n'est pas un méchant homme. Vous ne l'avez jamais rencontré ?

M. Brandt. – Non, mes seules expériences ont été avec M. Abrassimov[1] ainsi qu'avec M. Tsarapkine[2] que j'ai vu jeudi dernier.

M. Couve de Murville. – Il ne passe pas pour commode.

M. Brandt. – Non, mais il est quand même possible de discuter avec lui. La première fois que je l'ai rencontré en août et septembre derniers en tant que président du parti, il me parlait tout le temps des *facts of life*. Je lui ai dit : « Vous admettez, Monsieur l'ambassadeur, qu'il puisse y avoir même sur les faits des divergences d'interprétation ». Il n'en est pas convenu. Je lui ai alors cité un passage d'un livre d'Ehrenbourg qui raconte son premier voyage aux États-Unis et sa visite à Einstein qui lui aurait dit : « Êtes-vous sûr que 2 et 2 font 4 ? En ce qui me concerne, je n'en suis pas sûr ». Tsarapkine s'est presque fâché et m'a demandé comment il pourrait être possible de discuter dans ces conditions. Il a insisté sur certains points de principe : la question des armes nucléaires. Nous en parlons dans notre dernière déclaration. Sans prendre d'autres engagements que les obligations que nous avons contractées, nous ne recherchons ni le contrôle national ni la propriété des armes nucléaires.

Sur le problème des frontières qui concerne la Pologne et la Tchécoslovaquie, nous confirmons ce qui a été dit par le précédent gouvernement dans sa note de paix du 25 mars[3]. Nous avons été un peu plus loin en ce qui concerne l'accord de Munich. Nous avons déclaré que ce qui avait été imposé sous la menace du recours à la force n'avait plus de valeur juridique.

Pour la question polonaise qui, comme vous le savez, est très brûlante chez nous, nous avons dit que, vivant nous-mêmes dans un pays divisé,

[1] Petr Andreevich Abrassimov, ambassadeur soviétique auprès de la République démocratique allemande (Berlin-Est) depuis 1962.

[2] Ambassadeur de l'Union soviétique à Bonn depuis juin 1966.

[3] Se référer à *D.D.F.*, 1966-I, n°s 185, 203, 220.

nous avions plus de compréhension que d'autres pour le désir de la Pologne de posséder des frontières sûres et fixes. Celles-ci seront établies lors du règlement de paix allemand. Nous irons aussi loin que nous pouvons aller et nous espérons que nos amis nous comprendront.

Tsarapkine a insisté sur le problème de la RDA. Je lui ai dit : « Je regrette que nous ayons des interprétations différentes. Mais essayons de faire quelque chose. Même si nous ne pouvons pas nous entendre sur la réunification, nous avons des problèmes à discuter ». Il m'a demandé lesquels. J'ai répondu : « La sécurité » et j'ai ajouté qu'il y avait des éléments dans la déclaration de Bucarest[1] qui nous intéressaient. Nous avons dans cet ordre d'idées renouvelé notre proposition d'échanger des déclarations de non-recours à la force, ajoutant que nous étions prêts à inclure le problème de la division de l'Allemagne dans ces déclarations.

M. Couve de Murville. – Vous pensez à des déclarations bilatérales ?

M. Brandt. – Oui, de manière à couvrir le problème de la division de l'Allemagne. Les Russes ont paru intéressés. J'ai eu des discussions privées sur ce point avec Abrassimov.

M. Couve de Murville. – C'est en effet une idée intéressante.

Je pense que vous irez ce soir au dîner de M. Rusk. Nous nous y rencontrerons ainsi que demain soir au dîner quadripartite traditionnel qui depuis 15 ans est consacré à l'Allemagne[2].

M. Brandt. – À ce propos, je voudrais faire une dernière remarque : il y aura exactement 8 ans demain que j'aurai pris part à l'une de ces réunions dans cette même maison. Je revois la scène comme si j'y étais. Vous étiez à droite de M. Dulles[3], face à face avec la délégation allemande et M. Selwyn Lloyd[4] était à gauche.

M. Couve de Murville. – Je m'en souviens très bien. C'était en décembre 1958.

M. Brandt. – C'est pourquoi mon retour ici aujourd'hui a pour moi un aspect sentimental. J'aurais aimé que l'on puisse mettre une phrase dans la presse au sujet de la question allemande ; pas seulement la répétition du texte traditionnel. Serait-il possible de dire que nous ne voyons pas la solution immédiate du problème allemand mais que nous cherchons à nous approcher de la vérité et qu'avec vos collègues américain et britannique, vous tenez à exprimer vos sentiments de sympathie pour le peuple allemand

[1] Les pays membres du Pacte de Varsovie se sont réunis à Bucarest du 4 au 7 juillet 1966. Se reporter aux télégrammes de Bucarest n°s 926 à 930, 934 à 941, 948 à 952, respectivement des 7, 8 et 9 juillet 1966, non repris. Le texte de la déclaration, adoptée le 5 juillet, sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, publiée à l'issue de cette conférence, est transmis par le télégramme de Bucarest n° 942, en date du 8 juillet, non publié.

[2] Le 14 décembre, se tient la réunion à Paris des ministres des Affaires étrangères de France, des États-Unis, de la RFA et de la Grande-Bretagne, portant sur la situation en Allemagne.

[3] John Foster Dulles (25 février 1888-24 mai 1959), secrétaire d'État américain de 1952 à 1959.

[4] Rt. Hon. John Selwyn Lloyd, secrétaire d'État au *Foreign Office* de 1955 à 1960.

divisé ? Il ne s'agirait pas d'un texte qui rappellerait les principales obligations bien connues. Je pense développer quelques idées à ce sujet demain soir.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

400

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Bouteflika, le 13 décembre 1966

C.R. *Paris, 13 décembre 1966.*

Confidentiel. Secret.

M. Bouteflika qui se montrera très détendu au cours de tout l'entretien se félicite, dès le début de la conversation, de l'accord qui vient d'être conclu au sujet du contentieux financier[1]. Il estime que cet accord est bon car chacune des deux parties y trouve, en définitive, raisonnablement son compte.

M. Bouteflika souhaite que, cette affaire épineuse ayant été heureusement réglée, l'on aborde sans tarder la négociation de plusieurs questions qui sont encore pendantes.

La première question concerne les mouvements de main-d'œuvre. Des pourparlers vont s'engager à ce sujet le 15 décembre[2].

En second lieu, il s'agit d'assurer, si possible sur une base pluriannuelle, le débouché en France des vins algériens[3]. Sur une question du Général,

[1] Cet accord est signé à Alger le 23 décembre 1966 par M. Gorse, ambassadeur, haut-représentant de la République française, et par M. Bouteflika, ministre des Affaires étrangères de la République algérienne, démocratique et populaire. Voir ci-dessus la note du 10 décembre 1966 (et notes).

[2] Les gouvernements français et algérien, par le protocole du 10 avril 1964, ont tenté de normaliser le courant migratoire entre les deux pays. Au cours des multiples entretiens qui ont eu lieu entre les deux parties, les autorités françaises ont affirmé que le problème des « faux touristes » conditionnait le règlement définitif de la question de la main-d'œuvre. Dans sa note du 25 novembre 1966, le ministère français des Affaires étrangères a de nouveau exprimé son désir de régler, en accord avec les autorités algériennes, cette question des « faux touristes ». Les dernières conversations, qui débutent le 15 décembre 1966, sont suspendues le 16. Les négociations ont fait apparaître une divergence de vues fondamentale entre les deux délégations. La position algérienne est rappelée dans le document remis le 19 décembre 1966 au directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires au Département, par M. Houhou, président de la délégation algérienne pour les négociations de main-d'œuvre. La position française est exposée dans la note pour le Cabinet du ministre (CA.T. 2bis-D 2) du 19 décembre 1966, non publiée.

[3] Concernant la question des vins, se reporter au compte rendu non publié de la réunion interministérielle du 22 décembre 1966, tenue sous la présidence de M. Jobert, directeur du Cabinet du Premier ministre, dont la première partie traite de l'organisation de la campagne viticole 1966-1967, des mesures applicables à la production métropolitaine et du régime des importations de vins en provenance du Maghreb. Les quantités de vin à importer d'Algérie sont fixées à 7 250 000 hl, contingent à ouvrir le 1er février 1967 pour 12 mois. Aux termes de l'accord

M. Bouteflika précise que le gouvernement d'Alger n'entend pas laisser dépérir le vignoble algérien. Il considère, en effet, que le vin peut constituer l'un des principaux articles d'exportation de l'économie algérienne à condition, bien entendu, que la France lui ouvre son marché. D'une façon générale, l'Algérie qui est condamnée pour longtemps à l'indigence, ne peut se passer du concours de la France. C'est pourquoi elle souhaiterait établir ses rapports économiques avec nous selon des arrangements couvrant plusieurs années. Cela vaut pour les mouvements de main-d'œuvre comme pour les exportations de vins ou pour l'attribution de notre aide financière.

M. Bouteflika souhaiterait, d'autre part, que les entreprises privées françaises s'intéressent à l'Algérie et qu'elles y investissent des capitaux. Son gouvernement est prêt à leur donner les garanties les plus formelles pour ce qui est du respect des personnes et des biens.

Il conviendra enfin de fixer par voie d'accord le régime applicable au trafic maritime entre la France et l'Algérie. L'Algérie souhaite que nos bateaux marchands prennent la plus large part possible au transport des marchandises de part et d'autre de la Méditerranée sous réserve d'attribuer une part du fret aux bâtiments algériens à mesure que ceux-ci entreront en service.

Passant aux problèmes politiques, M. Bouteflika évoque la venue récente à Alger de l'un des frères du président Kennedy[1] et de M. Harriman[2]. Tour à tour ces deux émissaires américains ont tenté de rencontrer les représentants à Alger du Vietnam du Nord et du Front de Libération mais l'un et l'autre ont trouvé porte close. M. Bouteflika a l'impression que le représentant du Front de Libération[3] serait plus accommodant que celui du Vietnam du Nord. Peut-être le gouvernement d'Hanoï serait-il moins intransigeant s'il était entièrement maître de sa politique.

M. Bouteflika a dit quelques mots des rapports entre l'Algérie et le Marché commun[4]. L'Algérie entretient des rapports commerciaux si étroits avec

du 18 janvier 1964, la France est tenue, pendant cinq ans, d'importer des quantités considérables de vins algériens selon un rythme légèrement dégressif, passant de 8 760 000 hl la première année à 7 000 000 hl la dernière année.

[1] Le sénateur Edward Kennedy, venant du Maroc, arrive à Alger le 21 novembre, à la tête d'une délégation de sénateurs américains. Il est reçu par le colonel Boumediene pour un entretien d'une heure auquel assistent MM. Bouteflika et Cherif Belkacem. M. Kennedy rencontrera ultérieurement plusieurs ministres algériens dont celui des Finances. Se référer aux télégrammes d'Alger n°s 4870 à 4874 du 23 novembre et de Washington n°s 6940 à 6949 du 1er décembre 1966, traitant des *États-Unis et le Maghreb*, non reproduits.

[2] M. Averell Harriman, ambassadeur itinérant, représentant personnel du président Johnson, a séjourné à Alger du 8 au 10 décembre afin d'expliquer la politique américaine au Vietnam. Il est reçu le 9 par le colonel Boumediene. Les positions des dirigeants algériens sur la question vietnamienne sont en désaccord total avec celles de Washington. Alger est le siège de la plus importante délégation du FNL (Front national de Libération) vietnamien hors du monde socialiste.

[3] M. Tran Hoai Nam, représentant du FNL à Alger.

[4] Lors de la signature du Traité de Rome, l'Algérie était partie intégrante du territoire français. Les accords d'Évian ont prévu, en ce qui concerne les échanges franco-algériens, « un statut particulier correspondant aux rapports de coopération entre les deux pays ». Les autorités algériennes ont mis en place un tarif douanier comprenant trois régimes applicables respectivement

les pays de l'Europe de l'Est qu'elle doit être en relations organisées avec le Marché commun. Toutefois, en raison de son appartenance au Tiers Monde, l'Algérie doit se montrer circonspecte dans le choix des mots : un terme tel qu'« association » lui paraîtrait contre indiqué pour caractériser le système de ses rapports avec la Communauté économique européenne.

M. Bouteflika fait état en dernier lieu des livraisons d'armes que son pays reçoit d'Union soviétique[1]. Le gouvernement américain affecte d'en prendre ombrage. Il tient à assurer le gouvernement français que l'Algérie n'entretient aucune intention malveillante à l'égard de ses voisins. Les fournitures qui lui sont faites par le gouvernement soviétique ne sont assorties d'aucune condition politique.

Le général de Gaulle qui a pris note, à mesure, des observations de M. Bouteflika et qui ne voit pas d'inconvénient à ce que les questions évoquées par ce dernier fassent l'objet de franches discussions dont l'issue ne saurait bien entendu être préjugée, indique à son interlocuteur à la fin de l'entretien, qu'il fera état de la conversation auprès du Conseil des ministres et que la presse sera informée, à cette occasion, de l'heureux développement des relations entre la France et l'Algérie.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

401

M. Lambroschini, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2448 à 2451.
Par courrier.

Saigon, 14 décembre 1966.

(*Reçu* : le 20, 18 h. 00).

Depuis le début de décembre, le Vietcong n'a pas cessé de manifester quotidiennement une agressivité accrue, surtout dans la région de Saigon et principalement contre les troupes gouvernementales.

Quoique dispersées et très localisées, ses attaques, par leur multiplication, ont pris la tournure d'une sorte d'offensive générale menée selon les principes de la guerre révolutionnaire du peuple, c'est-à-dire par des troupes qui se dérobent là où l'ennemi est en force, pour attaquer en revanche partout où elles peuvent s'assurer l'avantage du nombre ou de la surprise. Cette stratégie explique que le calme règne dans tous les secteurs où les Américains, solidement implantés, ont pendant ces derniers mois conservé

à la France, aux autres pays de la CEE et aux pays tiers. Les pays membres de la CEE ont pour l'essentiel, et dans l'attente d'une négociation prévue dès 1964, continué d'accorder à l'Algérie le régime douanier intracommunautaire. La RFA exceptée, ils n'ont toutefois pas appliqué à l'Algérie les dernières baisses de droits intervenues le 1er janvier 1966.

[1] Se reporter à la note n° 312/mil du 17 octobre 1966 reproduite ci-dessus.

l'initiative et engagé leurs plus importantes opérations (« Prairie »[1], « Thayer »[2], « Paul Revere »[3], « Attleboro »[4] dans les provinces de Quang-Tri, Binh-Dinh, Pleiku et Tay-Ninh), alors que dans le reste du pays les Vietcong intensifient leurs actions d'une manière soutenue.

Ce n'est pas seulement par leur nombre que ces attaques revêtent un caractère d'offensive générale, mais aussi sur le plan commun auquel elles répondent, la préparation de longue date que supposent la plupart d'entre elles, la diversité de leurs objectifs, la persévérance ou l'audace déployées pour les atteindre.

Leur principal objectif est assurément d'entamer, en portant des coups très durs à ses troupes, régulières ou auxiliaires, le moral de l'armée gouvernementale déjà ébranlé par la perspective de voir bientôt sa tâche réduite à assurer, dans le sillage de soldats étrangers, une improbable pacification du pays. Les résultats obtenus semblent satisfaisants, si l'on en juge par les pertes qualifiées de « modérées »[5] que les Vietcong viennent d'infliger successivement à plusieurs unités gouvernementales, par les nombreuses « disparitions » qui aggravent encore ces pertes, ainsi que par plusieurs incidents qui indiquent que les rapports entre militaires vietnamiens et américains tendent à s'aigrir.

Leur second objectif est constitué par les installations de l'armée américaine, comme le montrent les attaques du 4 et du 5 décembre contre l'aérodrome de Tan Son Nhut et celles du 9 décembre contre les dépôts de munitions de Long Binh.

Leur troisième objectif enfin, comprend les ponts situés sur les routes d'intérêt stratégique, notamment les routes qui relient la banlieue nord de Saigon à la grande base américaine de Bien Hoa. Dans ce domaine, les Vietcong n'ont enregistré jusqu'à présent que des échecs, puisque toutes leurs tentatives pour faire sauter ces ponts ont été déjouées par la vigilance de policiers ou de sentinelles.

Au delà de ses buts militaires qui ne peuvent être que limités, l'actuelle offensive Vietcong vise sans doute, à l'approche de l'anniversaire de la création du FNL[6] et des trêves prévues pour la fin de l'année, à prouver surtout aux yeux de l'opinion mondiale que, contrairement à ce qu'ils se laissent complaisamment aller à prétendre, les Américains n'ont nullement partie gagnée sur le plan strictement militaire.

Il est certain en effet que l'action du corps expéditionnaire US se heurte chaque jour à des faits qui ne laissent pas de doute sur les difficultés que

[1] L'opération « Prairie » est lancée le 10 octobre 1966.

[2] L'opération « Thayer » se déroule du 13 septembre au 22 octobre 1966.

[3] Lancée le 1er août 1966, l'opération « Paul Revere » s'achève le 25 du même mois.

[4] l'opération « Attleboro » débute le 14 septembre 1966 et s'achève le 18 novembre.

[5] Sur la décision du commandement américain de ne plus donner des chiffres précis sur ses pertes, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 30.

[6] Le Front national de Libération du Sud-Vietnam est créé le 20 décembre 1960.

rencontre le général Westmoreland[1]. Les pertes « lourdes » que le 2 décembre, quinze jours après la fin de « Attleboro », vient encore de subir une section de la 1re D.I. tombée dans une embuscade à 16 km seulement de Tay Minh, montrent la vanité des résultats obtenus à l'issue d'une opération qui avait été pourtant présentée comme la plus importante de la guerre. De telles constatations s'ajoutant au regain d'agressivité des Vietcong conduisent les militaires américains, sinon à désespérer de la victoire, du moins à s'interroger sur les nouveaux moyens qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour qu'elle ne reste pas seulement potentiellement acquise.

Mais pour « aller plus vite et plus fort », comme le souhaitait récemment l'amiral Himan, chef des opérations navales de la 7e flotte, il ne reste guère au commandement américain d'autre possibilité que d'avancer encore plus loin dans l'escalade de la guerre aérienne contre le Nord-Vietnam.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

402

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Évolution récente de l'AELE

N. n° 234/CE[2]. *Paris, 14 décembre 1966.*

Le 31 décembre prochain, les sept pays signataires de la Convention de Stockholm[3] seront en zone de libre-échange, les droits de douane frappant leurs échanges de produits industriels seront, à quelques exceptions près, qui tiennent compte des situations particulières de la Norvège et du Portugal, entièrement supprimés.

Ainsi, l'objectif premier de l'AELE se trouvera réalisé. Encore doit-on remarquer que depuis 1959, les membres du « club de Stockholm » ont pris conscience de la nécessité d'aller au-delà d'un simple désarmement douanier pour parvenir à une véritable libération des échanges. Bien des pratiques restrictives et discriminatoires devront encore être éliminées après le 31 décembre 1966 pour parfaire ce nouveau marché. C'est à quoi les Sept s'emploient actuellement : lors de la dernière session du Conseil de l'AELE à Lisbonne, en octobre dernier[4], il a été longuement débattu des

[1] Général William Childs Westmoreland, commandant depuis 1963 du *Military Assistance Command Vietnam,* commandement militaire américain au Sud-Vietnam, créé en 1962.

[2] Cette note est rédigée, en prévision du Conseil de l'UEO tenu à Bonn les 19 et 20 décembre 1966, par M. François Scheer, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au Département, service de coopération économique, depuis octobre 1964.

[3] L'Association européenne de libre échange est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[4] Ce Conseil de l'AELE a lieu les 7 et 8 octobre 1966.

pratiques commerciales et des méthodes d'achats des entreprises publiques. Quant au problème des échanges de produits agricoles, sa solution n'a guère avancé. Les négociations bilatérales engagées par le Danemark avec ses partenaires ont donné des résultats modestes. Aussi la délégation danoise a-t-elle, à Lisbonne, réclamé un nouvel effort en ce domaine. Les Sept sont convenus de réexaminer la question sur la base de nouvelles propositions de Copenhague.

Pour l'essentiel, toutefois, compte tenu du caractère limité des objectifs de l'AELE, on peut considérer qu'au terme de cette année, les Sept seront parvenus à leurs fins. Cette perspective avait été longtemps hypothéquée par l'existence de la surtaxe temporaire à l'importation instituée par le Royaume-Uni en octobre 1964[1]. Cédant aux demandes instantes de ses partenaires, le gouvernement britannique a supprimé la surtaxe le 1er décembre dernier.

Est-ce à dire que la réalisation de cette zone de libre-échange, si conforme soit-elle aux objectifs de l'AELE, est de nature à satisfaire complètement les pays qui en sont membres ? Pour ceux d'entre eux qui n'ont jamais voulu voir dans leur organisation autre chose qu'une solution d'attente, cet achèvement ne constitue évidemment qu'un succès relatif. Et on ne doit guère s'étonner que la question des rapports avec la CEE fasse plus que jamais l'objet de vifs débats entre les Sept.

On se souvient que lors du Conseil de l'AELE à Bergen, en mai de cette année[2], le Royaume-Uni avait pratiquement obtenu de ses partenaires, en échange d'une vague promesse d'information mutuelle, la liberté d'agir à sa guise à l'égard de la CEE. Les Sept ont reparlé de la question à Lisbonne. Le communiqué publié à l'issue de la réunion fait à nouveau allusion aux « efforts individuels » mais précise qu'une « action coordonnée, comme convenu aux réunions précédentes » serait, de l'avis unanime, le meilleur moyen de parvenir à la constitution d'un marché européen unique. Cette référence ambiguë ne signifie nullement que les Sept fondent encore quelque espoir sur la possibilité d'établir un dialogue entre la CEE et l'AELE. L'idée en a pratiquement été abandonnée à Bergen. Les Sept ont d'ailleurs pris soin de souligner, dans le communiqué publié à Lisbonne que « les perspectives les plus proches d'intensifier les échanges en Europe dépendent du succès de la négociation Kennedy »[3], reprenant ainsi une idée que nous avions constamment opposée aux projets de « ponts » et de « tunnels » entre les deux gouvernements dont l'AELE s'était un moment fait l'avocat.

De ce fait, le souhait exprimé par les Sept de coordonner leur action à l'égard de la CEE ne constitue rien d'autre qu'un rappel, sous une forme très édulcorée, de la déclaration de solidarité de 1961, aux termes de laquelle

[1] Au sujet de cette surtaxe de 15 %, voir la note n° 47/CE du 4 mars 1965, non reproduite.

[2] 12 et 13 mai 1966.

[3] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964.

le Royaume-Uni s'était engagé à ne pas entrer dans le Marché commun sans que les problèmes posés à ses partenaires de l'AELE n'aient été, au préalable, réglés. En vérité, cette référence ne paraît guère de nature à lier le gouvernement britannique. Elle n'a d'autre signification que de souligner avec quelque solennité l'obligation d'information mutuelle déjà inscrite dans le communiqué de Bergen. La première manifestation de cette solidarité réaffirmée a d'ailleurs suivi de peu la réunion de Lisbonne. En exposant aux Communes, le 10 novembre les grandes lignes de la procédure que le Royaume-Uni comptait mettre en œuvre pour tenter de définir ses relations futures avec la CEE. M. Wilson annonçait en effet que le premier acte en serait une réunion des chefs de gouvernement de l'AELE. Cette conférence s'est tenue à Londres le 6 décembre. Les partenaires du Royaume-Uni se sont déclarés d'accord pour que celui-ci recherche, par des entretiens bilatéraux avec les Six, s'il existe une possibilité de réouverture formelle des négociations en vue d'une adhésion britannique au Marché commun. Les Sept sont en outre convenus, selon M. Wilson, d'« agir ensemble en se consultant, chacun prenant en considération les intérêts des autres ». Cette formule balancée laisse en fait à chacun les mains libres à l'égard de la CEE.

La réunion du 6 décembre a d'ailleurs été pour chacun l'occasion de préciser sa position. La Norvège et le Danemark ont réaffirmé leur intention d'adhérer dès que possible. Le représentant suédois a laissé entendre que son pays pourrait également envisager d'adhérer. L'Autriche a confirmé sa volonté de poursuivre ses négociations avec la CEE. Quant à la Suisse et au Portugal, toujours réservés, ils se sont bornés à déclarer qu'ils pourraient reprendre les pourparlers avec la CEE, dans l'état où ils étaient restés en 1963.

Bien évidemment, aucun des partenaires du Royaume-Uni n'envisage pour l'instant de faire un pas en direction de la CEE avant que le gouvernement britannique ait ouvert la voie.

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1966-1970)

403

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Négociations tarifaires multilatérales de Genève

N. n° 239/CE[1]. *Paris, 15 décembre 1966.*

Pratiquement bloquées pendant la crise du Marché commun[2], les négociations tarifaires de Genève ont repris dès que la Communauté donna connaissance à ses partenaires des concessions qu'elle pourrait faire sur les produits agricoles et sur quelques produits industriels (aluminium, pâtes à papier et papiers, etc.) pour lesquels elle avait réservé jusque-là sa position[3]. Cette communication fut faite juste à la veille des vacances. Si bien que les conversations n'ont vraiment repris que depuis septembre.

Dans *le domaine des produits industriels* la situation se présente comme suit :

Les travaux sont fondés sur l'hypothèse d'un abaissement uniforme des droits de 50 %.

C'est en fonction de cette hypothèse que les participants ont déposé leurs listes d'exceptions, c'est-à-dire les listes de produits pour lesquels ils envisagent une réduction d'un montant inférieur au taux général qui sera finalement retenu (exception partielle) ou pas de réduction (exception totale).

C'est aussi en fonction de cette hypothèse de travail que la CEE a posé le problème dit des disparités. Aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Grande-Bretagne, de nombreux produits sont frappés de droits considérablement plus élevés que dans la CEE. Celle-ci estime par conséquent que, dans de tels cas, le pays à bas tarif devrait réduire ses droits dans une mesure moindre que dans le pays à tarif élevé.

Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant à Genève ont revêtu un double aspect :

– la CEE a eu *des conversations bilatérales* avec ses principaux partenaires européens. Dans certains cas, il s'agissait de rechercher avec eux une position commune sur des questions de portée générale, comme

[1] Cette note est rédigée, en prévision du Conseil de l'UEO des 19 et 20 décembre 1966, par M. Antoine Seillière de Laborde, secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département, service de coopération économique, depuis 1965.

[2] Sur la rupture intervenue entre la France et ses partenaires de la CEE lors du conseil des ministres des Affaires étrangères des Six dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1965, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 3. Sur les « arrangements de Luxembourg » du 30 janvier 1966, qui mettent fin à la crise de la « chaise vide », voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 75, 76 et 77.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 741 à 749 du 27 juillet 1966.

l'*American selling Price*[1]. Dans l'autre cas, il s'agissait d'examiner les problèmes soulevés par la position de la CEE au sujet des disparités. Des pays tels que les pays scandinaves et surtout la Suisse sont parfois d'importants fournisseurs de la Communauté pour des produits dont les droits sont en disparité entre les États-Unis et la CEE. Si la Communauté se refuse à soumettre les droits frappant ces produits au taux général de réduction qui sera finalement retenu, ces pays européens en pâtiront, alors qu'ils ne sont pas responsables de l'état de fait qui pousse la Communauté à agir de la sorte. Les discussions les plus poussées à ce sujet ont eu lieu avec la Suisse.

– la CEE a participé aussi à *des conversations multilatérales* sur les questions particulières que posent quelques grands groupes de produits : produits chimiques et sidérurgiques ; aluminium, textiles de coton. Il s'agit de produits pour lesquels un abaissement des droits ne peut être envisagé s'il n'est pas complété par d'autres mesures à déterminer en commun.

La dernière phase des négociations relatives aux produits industriels sera centrée sur la recherche mutuelle de l'équilibre des concessions. Certains pays estiment ne pas obtenir pour ce qu'ils offrent des concessions suffisantes de la part de tel ou tel partenaire et menacent de retirer une partie de leurs offres initiales. Il sera également question de la détermination du taux général de réduction, le taux de 50 % étant encore une hypothèse de travail.

Il va de soi qu'en ce qui concerne la CEE, le choix du taux dépendra de l'importance des produits mis en exception. En effet, un taux de réduction relativement élevé n'est acceptable que si tous les produits incapables de supporter une telle réduction sans préjudice sont mis en exception.

Depuis longtemps, on s'attend à ce que les négociations sur les produits agricoles, soient difficiles. Les divergences sont toujours aussi profondes au sujet des règles mêmes de la négociation. Les pays à culture extensive (tels les États-Unis) s'estimant les seuls producteurs efficients, cherchent à obtenir, par un abaissement des protections tarifaires, des garanties de débouchés pour leur production. Les pays structurellement importateurs (tels le Royaume-Uni et le Japon) dont les intérêts concordent avec ceux du groupe précédent, souhaitent avant tout continuer à s'approvisionner au moindre prix. Au contraire la CEE, tout en étant importateur net, estime indispensable le maintien d'une certaine forme d'organisation des marchés et entend en conséquence que la négociation porte non seulement sur la protection tarifaire, mais aussi sur tous les autres éléments des politiques agricoles nationales (thèse dite du montant de soutien).

Cette divergence fondamentale pèse sur les débats qui se déroulent à Genève sur les céréales. Le projet d'arrangement mondial élaboré par

[1] Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane non sur le prix de vente réel d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40 %.

la Communauté[1] a rencontré l'opposition des grands pays exportateurs. Ceux-ci, réunis à Washington ont mis au point le texte d'un arrangement qui apparaît aux plus objectifs comme inadmissible pour la Communauté. On ne perd pas espoir cependant d'arriver à convaincre les quatre grands producteurs (États-Unis, Australie, Argentine, Canada), d'abandonner l'essentiel de leurs prétentions.

Pour les produits agricoles autres que les céréales, des négociations multilatérales se poursuivent en vue de mettre au point un arrangement mondial pour les produits laitiers et la viande bovine. On ne se fait pas beaucoup d'illusions sur la possibilité d'aboutir dans ce domaine. Par ailleurs, les discussions bilatérales ont été nombreuses pour expliquer et préciser les offres tarifaires qui ont été faites sur les autres produits.

Du côté de certains participants aux négociations du GATT, on estime que les offres agricoles et industrielles de la Communauté ne sont pas suffisantes et qu'elles sont en tout cas moins généreuses que celles de ces pays. Il en va notamment ainsi des États-Unis et du Royaume-Uni. C'est la raison pour laquelle ces pays ont fait connaître le 30 novembre dernier les concessions supplémentaires qu'ils attendaient de la Communauté et la façon dont ils réduiraient pour ce qui les concerne leurs offres si la Communauté ne venait pas à composition. Il est clair qu'il s'agit là d'une manœuvre tactique marquant le début du marchandage qui va caractériser la phase terminale des négociations. Il va de soi que la Communauté a de quoi répondre à cette offensive[2].

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1966-1970)

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 200.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1257 à 1262 du 22 décembre 1966.

404

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Le Royaume-Uni et la CEE

N. n° 240/CE[1]. *Paris, 15 décembre 1966.*

Après la réunion des ministres britanniques aux *Chequers* en octobre dernier[2] et la session du Conseil de l'AELE à Lisbonne[3], l'impression prévalait que le gouvernement de M. Wilson[4] ne tarderait pas à prendre une initiative en ce qui concerne l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun. Dans les couloirs de la conférence de Lisbonne, on laissait dire notamment que cette initiative prendrait la forme d'une déclaration d'intention qui pourrait être faite à l'issue des négociations tarifaires multilatérales actuellement en cours à Genève[5].

Dans ces conditions, la déclaration que M. Wilson a faite le 10 novembre aux Communes a surpris par sa soudaineté. Les plus surpris semblent avoir été les gouvernements des États membres de l'AELE que les promesses d'« action coordonnée » échangées à Lisbonne n'avaient sans doute pas préparé à une initiative aussi brusquée de leur partenaire britannique.

L'effet de surprise mis à part, force est de reconnaître que M. Wilson a fait une déclaration caractérisée surtout par la prudence. Pour l'essentiel en effet, il s'est borné à faire savoir que son gouvernement avait décidé de tenter une nouvelle approche pour déterminer si les conditions d'une négociation fructueuse entre le Royaume-Uni et la Communauté existent désormais. À cet effet, le gouvernement britannique allait consulter les chefs des gouvernements des États de l'AELE puis M. Wilson et M. Brown[6] se rendraient auprès de chacun des chefs des gouvernements des six pays du Marché commun afin d'avoir des consultations avec eux. Après quoi, le gouvernement britannique se prononcerait « sur la question de savoir s'il conviendrait ou non de prendre sans délai des dispositions pour négocier en vue de l'adhésion ainsi que sur la date la plus opportune pour de telles négociations ». M. Wilson déclarait en outre que le gouvernement

[1] Cette note est rédigée, en prévision du Conseil de l'UEO des 19 et 20 décembre 1966, par M. François Scheer, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au Département, service de coopération économique, depuis octobre 1964.

[2] Le 22 octobre 1966, le Premier ministre britannique réunit quinze de ses ministres dans sa maison de campagne des *Chequers* pour examiner la possibilité d'une éventuelle adhésion du Royaume-Uni à la CEE.

[3] le Conseil de l'Association européenne de libre échange se tient à Lisbonne les 7 et 8 octobre 1966. Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 234/CE du 14 décembre 1966.

[4] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

[5] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964.

[6] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

britannique était disposé à accepter le Traité de Rome[1], sous réserve des ajustements rendus nécessaires par l'accession d'un nouveau membre et « à condition que nous obtenions satisfaction sur les points sur lesquels il nous apparaît qu'il y a des difficultés ». Mais l'on ne devait pas douter que le Royaume-Uni aborderait toutes ces discussions avec la ferme intention d'adhérer à la CEE « si ses intérêts essentiels et ceux du *Commonwealth* pouvaient être sauvegardés ».

Comme on peut le constater, la déclaration du Premier britannique a essentiellement pour objet de définir une procédure de consultations aux termes desquelles une décision devrait être prise. Mais pour le reste, elle n'apporte pas d'éléments nouveaux puisque M. Wilson a pratiquement repris mot pour mot ce que d'autres membres de son gouvernement répètent depuis plusieurs mois, savoir que le Royaume-Uni a la volonté d'entrer dans le Marché commun à condition que ses intérêts essentiels soient sauvegardés. À ce sujet M. Wilson n'a rien ajouté ; il a même pris soin de dire qu'à ce stade, il n'entendait pas s'expliquer sur les conditions que son gouvernement mettrait à l'adhésion.

Le premier acte de la nouvelle procédure a déjà eu lieu. Le 6 décembre dernier, les chefs de gouvernement de l'AELE se sont réunis à Londres et ont donné leur accord à l'initiative britannique.

La tournée des capitales de la Communauté s'effectuera au cours des mois de janvier et février. M. Wilson et M. Brown commenceront par Rome (16 et 17 janvier) ; ils viendront ensuite à Paris où ils seront reçus les 24 et 25 janvier. Ils pourront y reprendre avec M. le Président de la République et le Premier ministre la conversation commencée les 7 et 8 juillet dernier à Londres avec M. Pompidou et M. Couve de Murville[2].

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1966-1970)

[1] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[2] Voir ci-dessus les comptes rendus de ces conversations des 7 et 8 juillet 1966.

405

NOTE

La conférence spatiale européenne

N. n° 392/QS. *Paris, 15 décembre 1966.*

La conférence spatiale européenne[1], réunie à Paris le 13 décembre à l'invitation des pays membres à la fois des trois organismes spatiaux européens (CERS/ESRO[2], CECLES/ELDO[3] et CETS[4]), a adopté la résolution ci-jointe[5].

Pour les gouvernements qui ont envoyé des délégués à la conférence, cette résolution est, dès maintenant, en vigueur ; pour ceux qui ont envoyé des observateurs ou qui se sont abstenus, elle leur sera adressée par le secrétariat général de la conférence au nom de son président, en leur demandant de bien vouloir lui donner leur adhésion.

I. *Participation.*

Le premier objet de la conférence était une participation aussi nombreuse que possible.

[1] La conférence spatiale européenne est réunie à l'initiative de la RFA, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, pays membres à la fois des trois organismes spatiaux européens (CERS, CECLES, CETS), et préoccupés de la coordination des efforts communs entrepris au sein de ces trois organismes. Estimant que ce problème ne peut être réglé qu'à l'échelon des gouvernements, ils invitent l'Autriche, l'Australie, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, la Norvège, le Portugal, la Suède, la Suisse à une conférence spatiale européenne prévue à Paris le 13 décembre 1966 en vue d'entreprendre une étude des méthodes et moyens propres à donner les meilleures orientations et la plus grande efficacité possible à leur coopération.

[2] CERS/ELDO voir la dépêche du 31 août 1966.

[3] CECLES/ELDO est le Centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux (CECLES) ou *European Space Vehicles Launcher Development Organization* (ELDO) créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962, entrée en vigueur le 29 février 1964. Son siège est à Paris.

[4] La CETS ou Conférence européenne de télécommunications par satellites est créée au même moment que sont signés les accords de Washington du 20 août 1964 organisant un système provisoire mondial de télécommunications par satellites (INTELSAT) géré par la société américaine : *Communication Satellite Corporation* ou COMSAT. Réunie à l'initiative française, c'est une conférence intergouvernementale sans statut juridique à laquelle participent seize États européens : RFA, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Suisse, Cité du Vatican. Elle se donne pour mission de coordonner la politique européenne en matière de satellites avec la double perspective de défendre les intérêts de l'Europe vis-à-vis d'INTELSAT et de promouvoir le développement technologique de l'Europe dans le domaine des télécommunications spatiales.

[5] La résolution du 13 décembre 1966 émise par la conférence des ministres au cours de la conférence spatiale européenne décide qu'il sera procédé à l'inventaire des programmes des organismes spatiaux européens, poursuivis ou envisagés, des programmes nationaux envisagés, des ressources et besoins de l'Europe dans le domaine spatial ; un comité de suppléants est créé en vue d'accomplir les missions définies ci-dessus à l'aide de groupes de travail *ad hoc*. Ils seront aidés par les trois organismes spatiaux européens. Le rapport du comité des suppléants devra être prêt le 31 mai 1967. La création du comité d'études est confirmée, il examinera la possibilité de donner une existence juridique à la conférence ministérielle. La conférence se réunira de nouveau en juillet 1967.

La conférence ministérielle des gouvernements membres du CECLES avait souhaité cet élargissement pour que l'ensemble des problèmes spatiaux européens puisse être évoqué de manière coordonnée. Certains pays, en particulier la Suède et la Suisse, marquaient beaucoup de réticence à se joindre à une conférence dont l'initiative appartenait aux pays membres du CECLES. Finalement, l'invitation étant faite au nom des pays membres à la fois des trois organismes spatiaux, l'Autriche, la Grèce, l'Irlande et la Suisse acceptèrent de déléguer des observateurs ; la Suède fit de même au dernier moment ; l'Australie, l'Espagne et le Danemark déléguèrent des représentants de plein droit. L'absence du Portugal, de la Norvège et du Saint-Siège peut être considérée comme de peu de conséquence.

Quatorze pays étant représentés, en particulier tous les membres du CERS et du CECLES, le premier objet de la conférence était atteint.

II. *Décisions*.

1) L'inventaire demandé au paragraphe 1(i) de la résolution portera à la fois sur les programmes communs et sur les programmes nationaux. La délégation britannique a obtenu la suppression d'une mention des programmes à long terme, en dépit d'efforts énergiques du Premier ministre de Belgique. On peut, toutefois, estimer que les experts chargés de cet inventaire failliraient à leur tâche si dans l'inventaire des besoins de l'Europe ils arrêtaient leur enquête aux années 1970 ou 1971. Toute politique industrielle dans les domaines avancés ne peut être sérieusement établie sur des perspectives aussi courtes.

2) La résolution « confirme » la création du comité des suppléants. En réalité, du fait de l'élargissement de la conférence et en raison du travail qui lui a été assigné de procéder à un inventaire très complet des besoins et des ressources, il s'agit d'un nouveau comité qui, s'il réussit dans sa tâche, prendra progressivement le pas sur les conseils des organismes existants.

Le groupe de travail *ad hoc*, chargé d'aider le comité des suppléants, devra également être composé d'experts ayant une autorité et une responsabilité particulières dans leurs spécialités.

Les secrétariats des trois organismes européens devront apporter leur concours technique au comité des suppléants et au groupe de travail.

3) Le comité d'études, créé en juillet dernier, continuera ses travaux en vue de donner une forme plus rationnelle à la coopération des organismes existants.

4) Les rapports demandés devront être prêts pour le 31 mai 1967, la conférence souhaitant se réunir à nouveau en juillet 1967. Le ministre italien de la Recherche a invité celle-ci à tenir sa deuxième session à Rome.

III. *Observations*.

Les résultats de cette première conférence spatiale européenne peuvent paraître modestes. Toutefois, son premier objectif étant une participation aussi large que possible, en partie obtenue mais qui devra être confirmée, il convenait de laisser aux pays qui hésitent encore le temps de la réflexion.

Dès maintenant, une coordination de fait est en train de s'établir entre les objectifs du CERS, du CECLES et de la CETS. Le rôle du comité des suppléants et de son groupe d'experts sera essentiel pour progresser dans cette direction. La réunion de juillet prochain devrait se trouver en possession des éléments nécessaires pour prendre des décisions concrètes. Cette réunion ne sera d'ailleurs pas unique puisqu'elle comportera outre la conférence spatiale européenne (CSE), une conférence des pays membres du CECLES, une conférence des pays membres du CERS et, probablement aussi, une conférence des pays membres de la CETS, pour prendre une décision sur le satellite européen de télécommunications. Si l'on tient compte des préjugés existants, on doit considérer comme un progrès significatif le fait que toutes ces conférences se tiendront à la même date au même endroit.

En conclusion de son intervention en qualité non de président de la conférence mais de délégué de la France, M. Peyrefitte[1] tint à préciser les conditions d'une participation continue de notre part aux activités de coopération multilatérale dans le domaine spatial :

« Pour adapter nos objectifs à nos moyens et nos moyens à nos objectifs, la nécessité de projets communs et de leur coordination paraît si évidente que je ne m'attarderai pas à la démontrer, je voudrais souligner que la coordination doit être réelle et la gestion des projets efficace. Nous devons, certes, tenir compte des inconvénients tenant à la nature même des organismes multilatéraux et des risques de tout projet dans une technique nouvelle. Mais il y a un seuil au-delà duquel le principe même de la coopération peut être mis en cause. Ce seuil est très près d'être atteint. L'objet de nos travaux est de ne pas le dépasser, les efforts les plus énergiques doivent être faits pour nous en éloigner ».

Résolution

La Conférence

– Convaincue de l'importance qu'il faut attacher à la recherche spatiale et à l'utilisation de l'espace pour le progrès dans les domaines scientifiques et techniques ;

– Animée du désir de promouvoir dans l'intérêt mutuel les activités spatiales dans les pays participants ;

– Considérant la nécessité de coordonner de façon efficace l'usage des ressources dont disposent les États européens pour les recherches scientifiques et technologiques dans le domaine spatial, domaine qui absorbe une partie importante de leur potentiel scientifique.

[1] Alain Peyrefitte est ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

1. Décide qu'il sera procédé :

(i) à l'inventaire :

a) des programmes poursuivis ou envisagés par chacun des organismes spatiaux européens existants, y compris leurs implications techniques et financières et l'évaluation économique des profits à en escompter ;

b) des programmes nationaux actuellement envisagés ;

c) des ressources et des besoins de l'Europe dans le domaine spatial, tant en ce qui concerne les programmes nationaux que les programmes de coopération internationale ;

(ii) à une étude des ajustements mineurs qui pourraient être apportés aux programmes de coopération internationale approuvés.

2. Confirme la création du comité des suppléants. Celui-ci est chargé d'accomplir les missions définies aux paragraphes précédents en constituant un groupe de travail *ad hoc*. Les secrétariats des trois organismes spatiaux européens et les États membres fourniront les informations nécessaires à l'accomplissement de l'enquête et prêteront, dans la mesure de leurs moyens, leur concours le plus général au comité des suppléants.

Le rapport du comité des suppléants devra être prêt le 31 mai 1967.

3. Confirme la création du comité d'études. Celui-ci est invité en outre à examiner la possibilité de donner à la conférence ministérielle une existence juridique et à lui faire rapport à ce sujet avant la prochaine réunion de cette dernière.

4. Sur la base des travaux ainsi effectués, la conférence décide de se réunir, en principe, en juillet 1967 afin de parvenir à des décisions concrètes.

5. La conférence émet le vœu que tous les pays membres de l'un ou l'autre des organismes spatiaux européens puissent désigner des observateurs au comité des suppléants et donner leur adhésion à cette résolution en temps utile pour s'associer à la prochaine conférence.

(Affaires spatiales, conférence spatiale européenne)

406

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Willy Brandt, le 16 décembre 1966, 11 h. 45 – 12 h. 30

C.R.
Confidentiel. Secret.

Le général de Gaulle : Je suis heureux de vous revoir.

M. Brandt : Je vous remercie, M. le Président. Depuis ma visite en juin 1955, quelques modifications sont intervenues. Je suis devenu vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères de notre nouveau gouvernement[1] et dois d'abord vous apporter le salut du chancelier Kiesinger. Il est très heureux de pouvoir venir à Paris dès le début de janvier. Vous avez sûrement eu connaissance des principes de notre politique que nous avons exposés au *Bundestag*[2]. Je ne les reprendrai pas ici, mais je tiens à dire que nous prenons cela très au sérieux, que nous voulons prendre un nouveau départ et que, notamment, nous essaierons, malgré les déceptions que vous avez éprouvées, de donner un contenu réel au traité de coopération. Si je vous en parle, ce n'est pas seulement pour manifester de bonnes intentions, mais pour bien prouver que nous souhaitons définir nos intérêts communs. Nous serons heureux de pouvoir le faire en janvier.

Le général de Gaulle : Je vous répète que je suis heureux de vous voir aux Affaires étrangères et je ne vous cache pas que je suis également heureux de voir M. Kiesinger chancelier. Je l'estime beaucoup. Nous le connaissons et il a toujours eu de très bons rapports avec nous et avec moi. Cela ne veut pas dire que j'aie le moindre grief à l'égard du chancelier Erhard que j'estimais et qui a coopéré dans la mesure du possible. Je sais qu'on ne fait pas toujours ce que l'on veut et je vous informe, d'ailleurs, que j'ai écrit une lettre personnelle à M. Erhard pour lui dire qu'il avait toute mon estime et lui en donner témoignage.

Vous voilà donc, et nous nous en réjouissons. J'ai lu ce que vous avez dit notamment hier, et j'ai lu la déclaration du chancelier Kiesinger devant le *Bundestag*. Je trouve cela très intéressant et très encourageant. Maintenant, il faut voir ce que nous allons faire. Je me rends compte que cela ne sera pas facile, surtout pour vous, les Allemands. Je me rends compte des complexités et des difficultés que toute politique allemande ne peut pas ne pas rencontrer. Elles sont inévitables. Je vous déclare que pas plus que par le passé, nous ne ferons quoi que ce soit pour compliquer ou gêner la République fédérale. Nous avons signé le traité de 1963[3] sans

[1] Formé le 1er décembre 1966.

[2] Le 13 décembre 1966. De larges extraits sont communiqués par les télégrammes de Bonn nos 7063 à 7069 et 7070 à 7087 du même jour, non publiés.

[3] Le traité franco-allemand de coopération du 22 janvier 1963 est publié au *Journal Officiel de la République française* du 3 septembre 1963, p. 8028.

nous en exagérer la portée. C'était surtout un traité de bonne volonté, de réconciliation et c'est en cela qu'il était important et le demeure. Quant à savoir ce qu'il convient d'y mettre ! Il a déjà un contenu, ce sont les contacts périodiques entre nos deux gouvernements. Nous les croyons importants, nous espérons qu'ils se poursuivront et c'est pourquoi je me réjouis de recevoir le chancelier Kiesinger et vous-même en janvier à Paris.

Mais indépendamment de ces contacts personnels, que pouvons-nous faire ensemble ? Nos intentions ne sont pas très divergentes. Nous savons ce que vous souhaitez, c'est votre réunification et vous savez que nous n'y avons pas d'objection et la souhaitons de notre côté. Nous la souhaitons pour vous et pour mettre véritablement un terme à la guerre mondiale et à ses conséquences. C'est à ce titre que nous sommes favorables à la réunification. Nous comprenons, et vous aussi je pense, que cela ne sera pas facile mais, à notre sens, cela ne sera pas impossible. Ce fut impossible dans les conditions de la guerre froide où il aurait fallu faire la guerre à l'Union soviétique, ce que personne ne voulait, même pas vous, pas plus que les Américains. Il n'y a donc pas de solution de force pour la réunification allemande et il convient, par conséquent, de trouver une autre voie. Vous connaissez celle que nous recommandons, c'est celle de la détente européenne. Nous pensons qu'il n'y a rien à faire, et notamment pour la réunification, si on ne change pas complètement les rapports en Europe entre les différents pays et notamment entre l'Est et l'Ouest. Que faire, et comment faire ? Vous avez vu ce que nous faisons pour la détente avec l'Union soviétique[1]. Or, vous savez qu'avec elle nous n'avons pas, nous, fait la guerre depuis fort longtemps. Nous en avons fait une sous Napoléon Ier et une autre sous Napoléon III, mais pas d'autre depuis. Nous ne sommes donc pas hostiles à la Russie et la Russie n'est pas hostile à la France. Il n'y a pas de grief direct entre nous et eux. Bien entendu, nous prenons nos précautions car ce pays est devenu une très grande puissance qui a eu des ambitions et même celle de s'étendre davantage vers l'Ouest. Mais finalement on s'en est tenu aux décisions de Yalta[2] et la Russie ne s'est pas étendue davantage. Franchement, nous croyons que maintenant elle ne cherche pas à s'étendre plus loin. Nous ne pensons pas qu'elle vous attaquera, qu'elle nous attaquera ou qu'elle attaquera les États-Unis et ceci pour bien des raisons. D'abord, la Chine, qui est le principal souci de l'Union soviétique. Elle est actuellement encore plus préoccupée par la Chine que par l'Allemagne. D'autre part, il y a un besoin de mise en valeur et un besoin de concours, notamment de l'Occident. Enfin, le communisme a bien diminué comme idéologie. La Russie garde toujours un régime totalitaire et technocratique, mais, déjà, le communisme n'offre plus beaucoup d'attraits, en tout cas en Europe occidentale. Il y a encore quelques partis communistes, en France, en Italie, mais ce n'est pas par idéologie mais bien plutôt pour des raisons

[1] Allusion au voyage officiel du général de Gaulle en URSS du 20 au 30 juin 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n°s 428, 429, 447.

[2] La conférence de Yalta, qui réunit Staline, Roosevelt et Churchill, s'est tenue du 4 au 11 février 1945.

de revendications ouvrières, ce qui est différent. La Russie a changé, elle est obligée de changer, elle est même pacifique, bien qu'à sa manière, mais elle l'est. Nous avons tenté de profiter de tout cela pour prendre des contacts et faire avec elle de la détente et peut-être même de la coopération pratique. Nous pensons que c'est actuellement la meilleure politique pour l'Occident, pour les Européens de l'Ouest et aussi pour vous. Cela ne sera pas drôle ni commode pour vous, nous le savons, ni agréable, mais cela ne sera pas stérile ni vain et probablement pour vous, ce sera la meilleure voie.

Vous agirez comme vous le voudrez mais nous avons dit aux Soviétiques que nous étions pour cette politique, notamment la politique de détente entre eux et vous, naturellement, cela comporte que vous soyez d'accord et que vous fassiez quelque chose pour cela. Vous avez déjà commencé et je ne pense pas que les Russes refusent une telle politique. J'ai dit à M. Kossyguine : « Quand M. Brandt viendra vous voir à Moscou, vous le recevrez bien ». Il m'a répondu : « Oui, peut-être ». Mais tout reste à faire. Nous vous aiderons si vous le voulez, en particulier à Moscou ; nous avons déjà commencé. Dans cette politique de détente, nous ne faisons rien qui soit nuisible à l'Allemagne, nous ne reconnaîtrons pas la RDA. MM. Kossyguine, Brejnev et Podgorny ont insisté pour que je reconnaisse deux États allemands. Je leur ai dit non, il y a un seul peuple allemand, la RDA est artificielle. Nous ne reconnaissons pas cet État, nous ne le reconnaîtrons pas. Vous savez ce que nous pensons au sujet de vos frontières. Nous ne pensons pas qu'elles puissent changer et vos frontières de l'Est et du Sud, nous n'avons pas changé d'avis. Nous sommes vos amis, mais seulement pour autant que vous ne soyez pas impérialistes. Nous ne le serons plus si vous voulez retrouver ce que la guerre vous a fait perdre après l'attaque contre la Pologne et même contre la Tchécoslovaquie. On ne saurait non plus envisager un *Anschluss* avec l'Autriche. Dans ce cas en effet, nous ne serions plus sûrs de vous et vous ne seriez même pas sûrs de vous-mêmes si vous repartiez dans cette direction. En tout cas, vous ne dépasseriez pas la ligne à l'Est car la Russie d'aujourd'hui n'est plus celle d'autrefois et elle ne donnera jamais son accord pour que vous dépassiez cette ligne.

Quant à vos rapports avec les gens de la RDA – comme il y a un seul peuple allemand et c'est là la vérité de base – chaque fois que vous les améliorerez sur des questions pratiques, économiques, scientifiques, techniques, d'échanges de personnes, de touristes, de visites, nous trouverons cela très satisfaisant pour tous et particulièrement pour vous. Il faut maintenir ces contacts avec les Allemands artificiellement écartés. C'est cela notre politique. Mais par-dessus tout, il faut que nous ayons une politique à nous : que la France ait une politique à elle, et elle en a une ; que l'Allemagne ait une politique à elle, et c'est à vous d'en avoir une. La politique française, la politique allemande ou la politique anglaise qui serait la politique américaine ne serait pas une bonne politique. Nous ne sommes pas contre les Américains bien entendu. Ce sont nos amis, mais rien n'est pire pour l'Europe qu'une hégémonie américaine qui nous étouffe, qui nous empêche d'être nous-mêmes et de nous entendre avec l'Est. Elle empêche tout, c'est

un fait. Les Américains ne sont pas Européens, ils sont Américains ; on ne leur en veut pas pour cela, mais c'est ainsi. Pendant la période menaçante où l'Union soviétique constituait une menace, l'alliance avec l'Amérique a été justifiée. Je dis bien l'Alliance et non l'intégration. L'Alliance est toujours justifiée dans une certaine mesure car on n'est jamais sûr et il faut prendre des précautions, mais la situation générale est différente aujourd'hui. L'hégémonie américaine, la dépendance à l'égard des États-Unis est suivant nous une mauvaise politique. C'est une politique qui nous empêche de croire en nous et qui empêche les autres de croire en nous. Or, il faut que l'on croie qu'il y a une France, une Allemagne. Il faudrait même croire qu'il y a une Grande-Bretagne.

M. Brandt : Je vous remercie, M. le Président et si vous le permettez, avant de vous répondre, je voudrais d'abord dire un mot sur notre situation politique intérieure et venir ensuite aux points que vous avez évoqués. Nous ne sommes pas surpris de ce que la crise gouvernementale et certains autres phénomènes aient déclenché certaines inquiétudes sur l'Allemagne. En ce qui concerne certain groupement politique qui a eu quelques voix aux élections en Hesse et en Bavière[1], je dirai que ce serait simplifier les choses à l'extrême que de considérer cela comme un phénomène nazi. Les choses sont plus compliquées et je suis certain que les forces responsables des deux grands partis politiques seront en mesure d'apporter remède à ce problème. Nos amis n'ont pas de crainte à avoir. Il y a également une inquiétude car pour la première fois nous avons à affronter un problème financier et budgétaire. Des priorités devront être déterminées et une planification financière à moyen terme instaurée. Notre économie connaît quelques difficultés que la vôtre a connues il y a quelques années et je suis sûr que nous saurons les résoudre. Une autre difficulté provient du fait que certains chez nous ont des difficultés à comprendre les modifications qui se sont produites dans le monde. Pour quelques-uns, la situation s'est compliquée, mais en vérité, nous avons un peu plus de liberté d'action. Pas beaucoup plus, pas autant que vous, mais un peu plus et nous sommes un peu moins que par le passé la balle que d'autres se renvoient. Les raisons objectives en sont bien connues. Je vous ai dit que nous souhaitons définir notre intérêt propre et il résulte de la déclaration gouvernementale que notre principal dénominateur doit être la consolidation de la paix et de la coopération en vue de la détente, dans les relations Est-Ouest, dans la politique de sécurité, dans la question allemande, constituent des priorités qui doivent toutes être ramenées à ce dénominateur. S'il en est bien ainsi, j'espère qu'il n'est

[1] NPD : *Nationaldemokratische Partei Deutschlands* (Parti national démocrate allemand), extrême-droite, fondé en 1954. Les élections pour le renouvellement de la Diète de Hesse ont eu lieu le 6 novembre 1966. Si le SPD conserve la majorité absolue, la surprise vient du NPD qui recueille 7, 9 % des suffrages. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 6210 à 6214 et 6215 à 6220 des 7 et 8 novembre 1966, analysant ces résultats, non publiés. Les élections en Bavière se sont tenues le 20 novembre. Le NPD remporte 7,4 % des voix. L'analyse donnée par le consul général de France à Munich dans la dépêche n° 765 du 21 novembre, non reproduite, est que ce mouvement regroupe des irréductibles du passé, des réfugiés irrédentistes et qu'il profite d'une tendance qui progresse : celle de la réaffirmation d'une personnalité nationale allemande.

pas trop tard pour qu'une coopération et une coordination puissent être trouvées afin que nous entreprenions une action commune dans toute une série de domaines.

Nous sommes une jeune République au passé historique malheureux, mais nous avons fait nos expériences, nous avons maintenant un gouvernement stable pour réaliser nos volontés, en politique intérieure, sur le plan économique et financier ; en politique extérieure, dans le cadre dont je viens de parler. Vous êtes le chef d'un pays de vieille civilisation, vous disposez de votre expérience personnelle et d'une vision des choses que n'ont pas la plupart de vos contemporains. Nous croyons en toute conscience et en toute confiance pouvoir nous adresser à vous pour parler des questions que vous avez vous-même évoquées.

Je voudrais maintenant revenir à l'état actuel de la situation.

Pour l'Union soviétique, notre position est plus difficile car actuellement les dirigeants soviétiques ne veulent pas parler avec nous de notre question nationale au sujet de laquelle vous avez vous-même fait remarquer, depuis des années, qu'il s'agit d'une nécessité historique. Vous venez encore à l'instant de le confirmer en disant qu'un peuple ne pouvait pas être à jamais divisé. J'ai dit jeudi dernier à l'ambassadeur de l'Union soviétique[1], avant son départ pour Moscou, qu'il y a toute une série de choses dont on pourrait parler même si l'on ne parle pas immédiatement de la réunification allemande. Cette question pourrait être mise entre parenthèses pour l'instant. Il y a des questions bilatérales et des questions de sécurité, par exemple. Les Russes seraient intéressés par une déclaration de renonciation au recours à la force entre l'Union soviétique et la République fédérale. Peut-être pourrait-on incorporer le problème de la division de l'Allemagne dans une telle déclaration. En effet, les Russes sont méfiants et nous pouvons renoncer au recours à la force vis-à-vis de la Pologne, etc. mais il restera toujours le territoire qui fait maintenant partie du Pacte de Varsovie, la RDA, et nous ne reconnaissons pas qu'il s'agit d'un deuxième État allemand. Cela ne doit pas signifier qu'il faille recourir à la force pour résoudre ce problème et nous sommes donc prêts à échanger ces déclarations de renonciation du recours à la force. Je suis d'accord avec vous pour penser qu'actuellement une attaque soviétique paraît peu probable mais je suis peut-être un peu plus réservé car, d'une part, on ne sait jamais quels seront les dirigeants futurs de l'Union soviétique et, d'autre part, nous éprouvons encore quelque crainte du fait que des divisions soviétiques sont sur le sol allemand et qu'une erreur de calcul est toujours possible. D'une façon générale, je suis de votre avis et pense qu'il faut, sans illusion mais obstinément, encourager les dirigeants soviétiques qui souhaitent la détente, et nous le voulons.

En ce qui concerne les pays de l'Europe orientale, nous envisageons d'établir des relations avec certains d'entre eux, relations qui dépasseraient le stade des délégations commerciales actuelles. Dans la déclaration du

[1] Semion Konstantinovich Tsarapkine, depuis juin 1966.

chancelier Kiesinger de mardi, nous sommes allés aussi loin que nous le pouvons actuellement, vis-à-vis de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. Mais il ne faut pas oublier que notre pays se compose de gens vivants et qu'il faut peser toutes les possibilités et toutes les convictions. Les Tchèques ont parfaitement compris notre pensée. Nous avons affirmé que ce que Hitler avait fait sous la menace, malheureusement avec l'appui de trois autres personnes de trois autres pays, n'a plus de valeur[1]. C'est la première fois qu'un gouvernement allemand l'affirme et je crois que Prague l'a bien compris. Quant à la Pologne, je dois dire que nous, qui sommes maintenant divisés depuis plus de vingt ans, comprenons mieux l'intérêt et le souhait de la population polonaise de vivre dans un pays dont les frontières sont assurées. Nous avons simplement dit que cette question devrait être réglée dans le traité de paix et c'est tout ce que nous pouvons aujourd'hui dire dans une déclaration officielle. Vous avez mentionné l'Autriche et je ne pense pas qu'un responsable quelconque en Allemagne pense aujourd'hui à une forme quelconque d'*anschluss*. Il s'agissait d'une situation différente, née après la Première Guerre mondiale et qui ne correspond plus à la réalité actuelle.

Il y a un problème des relations intérieures allemandes et je me rappelle que, lorsque je vous ai rencontré au printemps de 1963 à Saint-Dizier[2], vous aviez déjà spontanément exprimé votre sympathie pour une plus grande union entre les personnes. À l'époque, les choses en étaient à un stade primitif, il s'agissait de visites de parents, d'amis, etc. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin et je crois que c'est en bonne conscience que nous pouvons évoquer avec les administrations de la RDA des questions techniques, commerciales, sportives, etc. sans que cela implique que nous souhaitions attaquer la RDA ni que nous la considérions comme un second État allemand. Si nous disons que nous seuls pouvons légitimement parler au nom du peuple allemand, cela ne signifie aucunement que les 17 millions d'habitants de la RDA doivent être considérés comme étant sous notre tutelle. Un jour, ils devront également exprimer leur volonté lorsque la réunification aura eu lieu. Les efforts que nous souhaitons entreprendre à l'égard de la partie communiste de l'Allemagne ne doivent pas seulement servir l'intérêt national, l'union des gens et des familles, mais contribuer également à ce que la division territoriale de l'Allemagne conduise à une politique pacifique et réduise les tensions, y compris à Berlin. Dans ce cadre, Berlin devrait également recevoir une nouvelle mission, même petite, pour jouer son rôle dans les échanges entre l'Ouest et l'Est. Par sa monnaie et par son droit, Berlin fait partie de la République fédérale. Vous voyez que nous avons un vaste domaine où ns idées sont très proches des vôtres et peuvent servir de base aux conversations à venir.

[1] Allusion aux accords de Munich des 29-30 septembre 1938.

[2] Willy Brandt, bourgmestre régnant de Berlin-Ouest, s'est rendu en visite officielle à Paris du 24 au 27 avril 1963. Il s'est entretenu avec le général de Gaulle à Saint-Dizier le 24, avec M. Couve de Murville le 25 et avec M. Pompidou le 26 avril. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 146.

Le général de Gaulle : Je vous remercie pour votre exposé intéressant et clair. Je reviens sur quelques points. Vous avez évoqué les nazis ou soi-disant tels. Nous n'y croyons pas. Dans tous les pays et même ici, il y a toujours des gens agités et totalitaristes, mais nous n'y croyons pas. Vous avez connu Hitler qui était à la fois un résultat et une cause, il y avait une crise difficile, vous aviez une inflation terrible, vous aviez un parti communiste énorme et menaçant et à l'extérieur, la situation n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Par rapport à la puissance allemande, la France était faible, l'Angleterre aussi et même la Russie. Hitler a donc eu beaucoup de possibilités, mais ces chances n'existent plus aujourd'hui. Sachez donc que nous n'attachons pas de réelle importance à ces petits groupes en Bavière et en Hesse qui ne nous intéressent pas. La question n'est pas là. La question, c'est le peuple allemand.

Vous nous dites que vous prendrez des mesures pour remettre votre économie et vos finances en ordre et nous sommes sûrs que vous le ferez, vous avez de très grandes capacités et de très grandes possibilités économiques, industrielles, commerciales et même agricoles. Donc, nous ne nous inquiétons pas quant à votre situation économique, financière et monétaire. Vous m'avez parlé des relations avec l'Union soviétique et avec l'Est. Je crois que votre façon de voir les choses est raisonnable et que sans renoncer à dire que vous souhaitez la réunification pour l'avenir, il existe des questions que l'on peut traiter et qui sont la détente, les nouveaux rapports avec l'Union soviétique, etc. Pour le cas particulier de la Tchécoslovaquie, vous avez pris une position que je crois bonne. Pour la Pologne, vous n'avez pas été catégorique, vous avez dit qu'on verra plus tard. Peut-être, mais je ne suis pas sûr que la situation à cet égard puisse changer désormais.

M. Brandt : En dehors du problème politique intérieur de nos réfugiés il y en a un autre : M. Gomulka[1] a dit et il l'a dit bien plus fort que d'autres, que nous devrions faire deux choses :

1) reconnaître la ligne Oder-Neisse et,

2) que ce n'est pas là notre frontière, c'est-à-dire reconnaître à la fois la ligne Oder-Neisse et la ligne de l'Elbe. Mais si ce n'est pas là notre frontière, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions la reconnaître, pas plus que nous ne pouvons reconnaître la frontière entre la Norvège et la Suède.

Le général de Gaulle : Je comprends, c'est un peu compliqué mais au fond de tout cela, je vois une évidence qui m'est également apparue lors de ma visite en Russie. Au fond de tout cela, la Russie et la Pologne n'oublient pas et ne peuvent pas oublier la guerre. Bien entendu, aujourd'hui elles exagèrent et elles parlent toujours comme si la question était toujours posée, mais elle ne l'est plus. Cependant, il y a eu la guerre et vous avez

[1] Wladyslaw Gomulka, premier secrétaire du comité central du parti ouvrier polonais (POUP) depuis octobre 1956. La RDA a reconnu en 1950 la frontière commune polono-allemande dans le traité de Zgorzelec. Le tracé, conforme aux limites fixées à Potsdam, en fut ensuite précisé en 1951 par le traité de Francfort-sur-l'Oder. La RFA a refusé cette reconnaissance. Se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 6 mai 1966, non publiée, traitant des *Relations entre la Pologne et la RFA*.

commis chez eux des actes terribles et qu'ils n'oublient pas. Au-delà de tout et indépendamment du régime communiste, en Russie, en Pologne et même dans la Zone, il y a au fond de ce problème une inquiétude à votre égard qui n'est pas terminée. Elle est sincère et pas seulement politique ou d'apparence. C'est une réalité psychologique profonde chez les Russes et les Polonais, moindre chez les Tchèques. Mais c'est un fait, ils ne peuvent pas oublier et il vous faut agir en conséquence. Donc la première chose est une opération psychologique pour une nouvelle politique. Il faut changer la psychologie de ces pays par rapport à l'Allemagne et alors la politique changera d'elle-même.

M. Brandt : Je ne sais si je peux me permettre une remarque au sujet de la venue du chancelier Kiesinger au mois de janvier. M. Kiesinger et moi-même serions intéressés à vous demander si vous ne pensez pas qu'il soit bon, en dehors des tête-à-tête, de restreindre le cercle au maximum et de ne pas venir, cette fois-ci, avec un grand nombre de ministres. En effet, les questions dont nous venons de parler maintenant et les propositions que nous souhaitons vous faire pourraient mieux être discutées après nos entretiens, à d'autres niveaux. Nous souhaiterions voir trois choses à l'ordre du jour de janvier :

1) ce que l'on peut faire dans le domaine de la sécurité, même s'il y a certaines divergences ; nous sommes heureux que la question des troupes ait pu être réglée, mais nous aimerions instaurer des contacts entre nos responsables de la Défense ;

2) il nous semblerait bon en janvier, ou la prochaine fois, cet été, d'échanger nos avis sur l'évolution de la coopération en Europe occidentale ;

3) Comme vous l'avez vu dans notre déclaration gouvernementale, nous souhaitons attaquer un sujet dont je vous ai parlé et voir si nous ne pouvons pas, davantage que maintenant, coopérer dans les questions scientifiques, de production technique et de production d'armement. C'est cela que souhaite mon gouvernement. Pour des raisons budgétaires et de balance des paiements, nous avons actuellement un peu moins de possibilités de mouvement mais nous voulons réduire ici certaines disproportions et les remplacer par des prévisions plus rationnelles dans le domaine des armements. Nous pourrions évoquer ces questions en janvier puis les transmettre aux experts pour étude.

Le général de Gaulle : Je suis d'accord. Nous avons certaines affaires en cours, ce sont toujours les mêmes : l'affaire de la CEE qui continue, la candidature du Premier ministre Wilson posée à la manière des Anglais, avec assez de conditions pour qu'elle ne puisse être acceptée, etc.

M. Brandt : Vous verrez les Anglais avant nous car ils nous rendront visite en février.

Le général de Gaulle : Il y a également des questions technologiques, de fusées, d'aviation où peut-être nous pourrions aboutir à des réalisations pratiques et plus concrètes que jusqu'à présent.

M. Brandt : Très franchement, je crois qu'il y a un peu d'ironie dans l'histoire des relations franco-allemandes. En effet, les relations entre nos deux

pays ont été menacées de deux côtés : d'une part, par les « Atlantiques » excessifs et, d'autre part, par ceux qui s'intitulent les gaullistes allemands dans le mauvais sens du terme. Il faut maintenant que ce soit un socialiste allemand qui appuie les démocrates-chrétiens pour reprendre en main les gaullistes allemands. Ce sont ceux-ci d'ailleurs qui éprouvent le plus de difficultés à comprendre les questions entre l'Est et l'Ouest. L'élargissement de la base de notre gouvernement permettra de résoudre ce problème.

Le général de Gaulle : Je vous remercie. Je suis votre politique intérieure de loin mais avec attention. Vous avez une République parlementaire et je sais qu'il est difficile de mener les affaires dans une république qui n'est que parlementaire. Il faut un parlement pour voter les lois, etc. mais si tous les pouvoirs sont au Parlement, il est difficile de gouverner.

M. Brandt : Nous allons tenter de réaliser deux nouveautés. Nous l'avons dit au Parlement : nous voulons modifier la Constitution pour donner davantage de pouvoir au gouvernement dans les questions de dépenses. Actuellement, le parlement est omnipotent pour toutes les questions financières et cela ne va pas ainsi. D'autre part, nous voulons tenter d'arriver à un système électoral majoritaire pour pouvoir dégager une majorité plus claire.

Le général de Gaulle : Heureusement, vous n'avez que deux grands partis et un petit. Cela simplifiera les choses.

M. Brandt : Je voudrais ajouter un mot. Bien qu'il ne soit pas d'usage de parler à la presse d'une conversation telle que la nôtre et dont je ne rendrai compte qu'au chancelier Kiesinger et, dans une certaine mesure, à mes collègues du Cabinet, j'apprécierais que vous me donniez une phrase d'encouragement dont vous me permettriez de faire publiquement état à Bonn.

Le général de Gaulle : Vous pouvez dire que notre entretien a été très cordial et que ce que le gouvernement allemand actuel a indiqué quant à son orientation sur tous les sujets est considéré par moi et par la France comme heureux et satisfaisant. C'est dans ce sens que notre coopération, même politique, doit pouvoir se renforcer. Cela correspond à ce que nous souhaitons en France. Dans cette direction, rien n'est mal vu en France et trouve, bien au contraire, notre approbation complète et profonde. Nous avons ainsi la certitude que notre coopération sera plus étroite qu'auparavant. Vous pouvez le dire, car c'est vrai. Lorsque les Soviétiques étaient ici, M. Kossyguine[1] y a passé huit jours et j'ai moi-même passé onze jours en Russie, vous pensez bien qu'on a parlé de l'Allemagne, on en a même parlé

[1] M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, accompagné, notamment, de MM. Kirilline et Gromyko, respectivement vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères, s'est rendu en visite officielle en France du 1er au 9 décembre 1966. Outre des entretiens avec le général de Gaulle et avec M. Pompidou, la délégation soviétique a visité les principaux centres industriels et les universités de Toulouse, Lyon et Grenoble. Les textes des diverses allocutions prononcées lors de cette visite, ainsi que celui de la déclaration franco-soviétique du 8 décembre sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1966,* La Documentation française, *Notes et Études documentaires*, nos 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 218 à 226.

énormément et je dois dire que leurs préoccupations, leurs inquiétudes, ont une part d'artificiel et une part de réel. Je retire de mes contacts prolongés avec les Russes, dans leur pays et ici, avec MM. Kossyguine et Gromyko, etc. l'idée qu'il est possible d'arriver un jour à un arrangement convenable sur l'Europe avec eux et convenable en particulier pour l'Allemagne. Je pourrais même vous dire qu'ils me l'ont dit mais il faudra du temps, il faudra une transformation des conditions. Mais je suis sûr qu'en définitive, la Russie acceptera un tel arrangement. Je ne sais qu'elle en sera la forme exacte ; peut-être demandera-t-elle quelques précautions : elle exigera certainement quelques conditions mais au fond, les Russes ne refusent pas l'idée qu'un jour il y ait une seule Allemagne. De cela, je suis sûr. Le reste c'est de la tactique, par conséquent de la politique.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

407

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Brown, à Paris le 16 décembre 1966 de 17 h. à 18 h. 10

C.R.
Confidentiel. Secret.

Le général de Gaulle. – Je suis très heureux de vous recevoir. J'ai beaucoup entendu parler de vous, de vos voyages, en particulier à Moscou et j'ai entendu ce que vous avez dit à l'OTAN[1].

M. Brown. – Pour commencer, je voudrais vous dire quelques mots de notre initiative à l'égard du Marché commun. Tant que je serai ministre des Affaires étrangères, je voudrais en tout premier lieu établir entre la France et la Grande-Bretagne des relations non pas seulement personnelles, de vous au Premier ministre et à moi-même, mais encore réellement étroites entre les deux pays en tant que tels, plus étroites et aussi beaucoup

[1] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966, se rend à Moscou du 22 au 25 novembre. Il y rencontre Alexeï Kossyguine et Andreï Gromyko. La discussion porte sur la sécurité européenne ; la guerre du Vietnam : MM. Brown et Gromyko conviennent que malgré les responsabilités particulières que portent les gouvernements britannique et soviétique en tant que co-présidents de la conférence de Genève ils ne jouent ni l'un ni l'autre un rôle actif dans le conflit ; le contrôle des armements : les deux ministres expriment la conviction qu'il sera possible de mettre au point le texte d'un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires. Le 15 décembre 1966, devant le conseil ministériel de l'OTAN réuni à Paris, G. Brown déclare qu'à ses yeux « une organisation de défense européenne qui serait détachée de l'OTAN n'aurait aucune valeur ». Par ailleurs il rappelle que le Traité de Rome ne comportait aucun obstacle en ce qui concerne la Grande-Bretagne, à la condition que des dispositions transitoires satisfaisantes soient prises pour préserver ses intérêts particuliers et ceux du *Commonwealth*. Il précise que, lorsque des négociations pour l'admission de la Grande-Bretagne seront éventuellement ouvertes, elles « ne porteront pas et ne devront pas porter » sur les problèmes plus vastes de la défense et de la politique, mais que ces problèmes pourraient faire l'objet de discussions lors des démarches préliminaires que le Premier ministre britannique compte entreprendre en janvier 1967.

plus cordiales. Cette initiative qui nous porte maintenant vers le Marché commun fait partie de ce désir fondamental. De divers côtés, j'ai entendu dire que tous les Français n'étaient peut-être pas entièrement convaincus de notre sincérité et de notre détermination. Je voudrais vous assurer que nous sommes aussi sincères que résolus, sincères dans notre intention d'entrer au Marché commun et résolus d'y parvenir. Cette fois-ci, un rejet ou un échec aurait chez nous les conséquences les plus graves, aussi bien pour le gouvernement que pour mon parti tout entier, qui a beaucoup évolué récemment. Quant à moi, vous savez peut-être que j'ai toujours été en faveur du Marché commun[1] et que c'était peut-être la seule chose qui m'opposait à Gaitskell[2]. Actuellement, je suis surpris de la façon dont l'opinion publique a évolué et de voir à quel point il est plus facile de la convaincre de certaines choses auxquelles elle était auparavant véhémentement opposée. Par contre, si nous échouions dans notre entreprise actuelle, cela nous amènerait à repenser toute l'organisation de nos affaires dans le monde. Il nous faut donc réussir le plus vite possible et avec un minimum de conditions préalables. En tant qu'homme politique m'adressant à un autre homme politique, encore que cet autre soit infiniment plus expérimenté que moi, je tiens à vous déclarer très honnêtement afin que vous le compreniez : il y a des choses que nous devons dire chez nous, pour notre consommation intérieure, et qui ne signifient nullement que nous ne soyons ni sincères ni résolus.

Le général de Gaulle. – Je crois ce que vous me dites et je connais vos opinions. Je sais que vous avez été depuis longtemps favorable à l'entrée de votre pays dans le Marché commun, même quand le gouvernement britannique et votre parti ne partageaient pas cet avis. Je suis sûr que vous êtes sincère et je pense que pour beaucoup de raisons la Grande-Bretagne souhaite entrer au Marché commun. J'apprécie ces raisons, mais je vous demande : que voulez-vous faire ? Nous avons fait le Marché commun, la Grande-Bretagne n'était pas avec nous. Maintenant, le Marché commun est chose faite. Que comptez-vous faire vous-mêmes ?

M. Brown. – En un certain sens, tout n'est pas fait, car le Marché commun est une organisation en marche. Évidemment, il a certains problèmes à résoudre et il en aura de nouveaux si nous y entrons. Ce dont nous voudrions discuter avec vous au moment de votre entrevue avec M. Wilson[3], c'est précisément les problèmes et les solutions à prévoir. Maintenant, le cabinet britannique, le parti travailliste et tout le pays sont décidés à entrer dans le Marché commun. À mon tour de vous demander si vous voulez que nous le fassions ?

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Londres n°s 3647 à 3654 du 9 septembre 1966.

[2] Hugh Gaitskell (1906-1963), leader du parti travailliste britannique de 1955 à sa mort.

[3] Le Premier ministre britannique se rend en visite en France du 22 au 25 janvier 1967. Les 24 et 25 janvier, il a des entretiens à Paris avec le général de Gaulle et G. Pompidou.

Le général de Gaulle. – C'est que nous ne savons pas dans quelles conditions vous voulez le faire. J'en ai longuement parlé avec M. Macmillan[1]. Lui-même et M. Heath[2] nous ont maintes fois répété qu'ils voulaient entrer dans la Communauté européenne et on en a discuté pendant plus d'un an à Bruxelles[3]. Néanmoins, ils n'ont jamais dit les conditions qui auraient permis à la Grande-Bretagne d'entrer dans ce Marché commun-ci ou dans un autre. En effet, on aurait pu en concevoir un autre avec les Six et la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, l'Autriche, la Suède, la Finlande, l'Irlande, le Portugal et même la Suisse, mais ce Marché commun qu'on était en train de faire par le Traité de Rome[4], la Grande-Bretagne n'a jamais dit dans quelles conditions il lui serait possible d'y accéder. Vous nous dites que vous avez l'intention d'entrer, je vous réponds : dans quelles conditions ? Nous savons que cela n'est pas facile pour vous et que vous êtes un pays maritime qui a toujours eu une économie maritime dont vous avez retiré des avantages et parfois quelques inconvénients, comme récemment[5]. Vous avez le *Commonwealth*, la zone sterling, etc. Comment imaginez-vous de devenir continentaux et d'accepter les règles continentales, telles qu'elles ont été faites pour nous, pour l'Allemagne, pour l'Italie, qui n'avons ni *Commonwealth*, ni zone sterling, ou presque pas, et dont l'économie n'est pas maritime ? Telle est la question et nous n'en connaissons pas la réponse. Nous comprenons votre souhait, mais nous ne voyons pas quels seraient les moyens que vous voudriez utiliser pour entrer dans le Marché commun.

M. Brown. – Nous représentons deux peuples fiers et je crois que nous sommes deux hommes fiers. Pour aboutir à un arrangement, il faut que nous parlions tout net en tenant compte de nos intérêts aussi bien que de notre fierté. Je puis vous dire que nous ne cherchons pas un autre Marché commun et, à ce propos, j'aimerais savoir si par un autre Marché commun, vous en entendez un qui serait différent et par conséquent moins acceptable. Pour ma part, je ne pense pas qu'il le serait.

Le général de Gaulle. – On aurait pu faire un Marché commun autre que celui du Traité de Rome, avec la participation de la Grande-Bretagne ; mais le Marché commun est ce qu'il est et ce n'est pas de ma faute.

M. Brown. – Je reprends vos arguments. Que nous soyons comme vous le dites, une nation maritime, je ne crois pas que cela ait des conséquences fâcheuses. Fondamentalement, nous sommes continentaux et notre base a toujours été en Europe. Pour de multiples raisons, la France et la Grande-Bretagne représentent des partenaires indispensables pour le

[1] Harold Macmillan, Premier ministre britannique de 1957 à 1963.

[2] Edward Heath, Lord du Sceau privé chargé des questions européennes au sein du cabinet britannique de 1960 à 1963, puis secrétaire d'État pour l'Industrie, le Commerce et le Développement régional jusqu'en 1964.

[3] Ouvertes le 8 novembre 1961, ces négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne sont suspendues le 18 janvier 1963.

[4] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[5] Sur la grève de la Marine marchande britannique, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien du 7 juillet 1966 entre H. Wilson et G. Pompidou.

genre d'Europe dont nous parlons. Nos relations maritimes, atlantiques et avec le *Commonwealth* ne s'y opposent nullement. Au contraire, ces deux genres de relations ne peuvent présenter que des avantages pour l'Europe. Pourquoi pensez-vous que cela représenterait un obstacle insurmontable ? Le Traité de Rome, lui non plus, ne représente pas un problème insoluble, le Premier ministre et moi-même nous l'avons assez répété. Quant à la question de savoir comment régler nos difficultés spéciales, il y a là un problème, mais les diplomates et les politiciens sont là pour cela. D'ailleurs, chaque signataire du Traité de Rome avait ses propres difficultés qu'il a dû régler. Cela est vrai aussi pour la France et vous avez dû vous-même, quand vous êtes arrivé au pouvoir, apporter des changements radicaux dans les structures industrielles, économiques et financières pour appliquer les règles de la Communauté. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas en faire autant. Quant au *Commonwealth*, il a beaucoup changé, du point de vue de son orientation et de son contrôle politique. La Nouvelle-Zélande continue à nous poser un problème important mais il n'est pas insoluble. Reste donc la zone sterling : je ne comprends pas les difficultés que vous y voyez. En entrant au Marché commun, nous lui apporterions un grand avantage, car nous sommes le centre de la zone sterling ; je veux dire, si nous y entrons avec une Livre forte et une économie stable.

Le général de Gaulle. – Je prends note avec intérêt de ce que vous me dites au sujet de vos intentions et des difficultés que vous devriez résoudre vous-mêmes. Je voudrais attirer votre attention sur un autre point, il est politique et je serai franc. Je n'ai pas fait le Marché commun, mais quand il l'a été, il comprenait une intention politique. Les auteurs du Traité de Rome, comme ils le disaient, voulaient faire l'Europe ; à leur façon certes, qui n'était pas la mienne. Naturellement, il y a eu beaucoup de changements et, spécialement, toutes ces idées de supranationalité se sont profondément modifiées. Il n'en reste pas moins que l'intention politique demeure dans la Communauté des Six, à savoir : faire quelque chose d'européen. C'est la réalité qui a permis aux Six de surmonter leurs difficultés économiques, de s'accorder et de faire la Communauté. Que veut dire « quelque chose d'européen » ? C'est quelque chose qui n'est pas américain, sinon ce ne serait pas européen. On ne peut pas empêcher que cette intention ne soit très importante dans la Communauté des Six. Où en êtes-vous à ce point de vue ? Il ne s'agit pas d'une question de détail ni de modalités, il s'agit d'un esprit et d'intention profonde. Je sais bien que, parmi les Six, tous ne sont pas aussi convaincus ni aussi audacieux que le sont peut-être les Français d'aujourd'hui, quant à l'Europe européenne ; mais tous, dans une certaine mesure, ont cette intention. Et vous, quelle est votre intention politique ? Nous ne le savons pas bien. Je suis un vieil homme et qui a longtemps vécu à des moments difficiles. J'ai toujours vu, dans ces moments difficiles, que la Grande-Bretagne était liée à l'Amérique et qu'elle ne pouvait ni ne voulait se délier de l'Amérique. Je comprends bien qu'à cet égard aussi votre situation est spéciale et qu'elle n'est pas la même que celle dans laquelle se trouve le continent par rapport aux États-Unis, ni par la langue, ni par la mer. Mais le fait est là, qu'en direz-vous ?

M. Brown. – Je sais que M. Wilson a précisément l'intention d'en parler avec vous et je ne voudrais pas préjuger vos entretiens. Sur le genre d'Europe européenne qui naîtrait, je crois vraiment que notre idée est beaucoup plus proche de la vôtre que ne l'est la vôtre de celle qu'ont certains de vos collègues du Marché commun. Je ne pense pas qu'à cet égard notre entrée vous gêne en quoi que ce soit, mais M. Wilson vous l'expliquera en détail. L'autre jour, j'ai parlé à une réunion privée du parti et, naturellement, la presse l'a su ; j'y ai été attaqué par ceux qui se font les avocats de la thèse Spaak[1]. Je leur ai répondu d'une façon que vous jugeriez tout à fait acceptable et satisfaisante. D'ailleurs, Spaak m'a envoyé une lettre de protestation. Il est vrai que depuis la création du Marché commun, les événements n'ont pas justifié les théories supranationales et fédéralistes ; en grande partie grâce à vous peut-être. Donc, cela rend notre entrée plus facile qu'elle ne l'était en 1963 et cela rend aussi plus aisée notre association avec vous. Quant à nos liens avec les États-Unis, il y a certes une divergence entre nous, mais je ne crois pas qu'elle soit telle qu'elle puisse infirmer notre association avec le continent. C'est ce que je me suis efforcé de dire hier à l'OTAN. Je pense, en effet, qu'un lien de l'Europe avec les États-Unis, dans le domaine de la défense, est d'une importance primordiale. Et j'espère que nous pourrons nous entendre sur ce point au moment de la visite de M. Wilson. Mais ce ne serait un lien que dans ce domaine et qui ne nous empêcherait nullement d'être aussi liés au continent européen. D'ailleurs, nous construisons le tunnel[2] et il n'y aura même plus d'eau entre nous. Il faudra certes que nous discutions à fond du problème de nos relations avec les États-Unis, auxquelles nous attribuons plus d'importance que vous ne le faites, mais j'espère que nous pourrons nous entendre pour le genre de relations qui devraient exister. En tout cas, cela ne doit pas représenter un obstacle insurmontable. Toutefois, si vous l'estimez tel, nous pourrons nous attaquer au cœur de ce problème au moment des entretiens avec M. Wilson. Au demeurant, vous avez raison de dire que ce sont là non pas des modalités, mais des choses essentielles et nous nous efforcerons de les régler toutes.

Le général de Gaulle. – La question de l'Europe européenne a déjà été importante depuis pas mal de temps, elle l'est aujourd'hui plus que jamais, car nous avons constaté, comme vous n'avez pas manqué de le faire vous-même, que tous les pays de l'Est européen changeaient, à l'intérieur d'eux-mêmes comme vis-à-vis de nous autres. Nous sommes donc dans une autre période que celle de la guerre froide. Il y a en ce moment de grandes possibilités européennes, beaucoup plus larges qu'auparavant. Il paraît pourtant difficile de concilier une telle extension européenne avec le maintien de relations privilégiées avec les États-Unis. Ce n'est nullement

[1] Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 25 avril 1961.

[2] Au sujet du tunnel sous la Manche, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien du 8 juillet 1966 entre les Premiers ministres français et britannique.

que nous soyons hostiles à ceux-ci, mais ils sont énormes et très puissants dans les domaines économique, militaire et technologique ; aussi, avons-nous l'impression que si nous n'existons pas par nous-mêmes, un jour nous serons annexés. Cette considération ainsi que celle qui a trait à l'Europe de l'Est nous rendent plus européens que jamais. Voilà pourquoi le problème des relations avec les États-Unis est essentiel.

M. Brown. – Nous reprendrons certainement l'examen de toutes ces questions avec M. Wilson, mais cet échange de vues a déjà été plus qu'utile.

Je suis fermement convaincu, et j'espère beaucoup pouvoir vous faire partager cette conviction, que l'Europe occidentale doit influencer la philosophie américaine de telle façon que nous puissions utiliser à bon escient la souplesse nouvelle qui apparaît parmi les pays de l'Est. Je pense donc que nous devons établir des rapports beaucoup plus étroits entre Européens de l'Ouest et, d'abord, entre la France et le Royaume-Uni, car nous sommes au cœur des choses. J'ai dit hier à l'OTAN qu'il fallait se débarrasser de cette façon de voir les choses de bloc à bloc. Tout cela joue en faveur de notre devenir continental tout en gardant les relations, non pas privilégiées, car je n'aime guère cette notion, mais existantes, avec les États-Unis, afin précisément de pouvoir influer sur eux. En second lieu, j'ai profondément conscience de l'énorme fossé qui existe, du point de vue économique maintenant, entre les puissances occidentales et l'Union soviétique et les États-Unis. Vous savez peut-être que nous avons consacré des ressources énormes à la recherche et au développement, ressources dont beaucoup n'ont jamais vu le jour sous forme de production. Si nous réunissions nos deux marchés, et peut-être avec ceux de quelques autres pays de la zone libre échange, si nous joignions nos capacités de production, nous diminuerions beaucoup le fossé économique et technologique. Cela aussi est un argument très fort qui milite en faveur de ce que le Royaume-Uni fasse partie de l'Organisation économique du continent. Nous y gagnerions et n'y perdrions rien, quand même nous garderions les relations existantes avec le *Commonwealth* et les États-Unis.

Le général de Gaulle. – Je sais que vous êtes en faveur de relations bilatérales avec les pays de l'Est et que vous ne voulez pas d'un paquet OTAN qui négocierait avec ceux-ci. Cela me paraît fort juste. Je crois que nous avons échangé des vues intéressantes. Certes, je savais à peu près ce que vous alliez me dire et vous saviez plus ou moins ce que j'allais vous dire. Comment envisagez-vous l'avenir de nos entretiens ? M. Wilson viendra, certes, et nous nous entretiendrons avec lui de ce sujet et sans doute d'autres, mais quelle serait votre idée quant à la procédure à suivre ? J'entends, qu'est-ce que vous voudriez faire du point de vue diplomatique, car les souhaits sont une chose et la pratique en est une autre ?

M. Brown. – J'espère beaucoup que ces conversations qui ont commencé ici, et nous savons bien que Paris est la clé du problème, conduiront soit à cerner les questions et à en définir précisément le nœud, afin de ne pas perdre notre temps à discuter des choses inutiles : soit, à établir qu'il n'y

a pas d'obstacle insurmontable à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Je pense que nous pouvons en terminer avec ce stade vers la fin février. Mon idée personnelle, et je n'en ai pas encore parlé avec mes collègues, c'est que nous pourrions à ce moment-là obtenir du cabinet britannique les pouvoirs pour négocier (et je distingue la négociation des entretiens), car nous saurons quels sont les problèmes réels et nous pourrons en chercher la solution. Ainsi pourrons-nous négocier au niveau politique approprié, mais, auparavant, il nous faudra très franchement nous entendre ou bien sur le fait qu'il n'y a pas d'obstacle insurmontable ou bien sur celui qu'un certain nombre de problèmes doivent être résolus à notre niveau. Cela représenterait une première phase après laquelle on pourrait travaillez aux détails. Cela signifie toutefois que non seulement nous-mêmes, c'est-à-dire le Royaume-Uni, nous exposons nos problèmes, mais aussi que vous-mêmes, tout aussi ouvertement, vous nous fassiez part de vos intentions et que vous nous disiez quels obstacles vous voyez à notre entrée. Ensuite, l'on pourra passer à la voie diplomatique.

Le général de Gaulle. – Si vous le voulez bien, je résume : il y a le Marché commun, et pour nous il n'y a pas de problème. Pour vous, il y en a un : vous voulez y entrer, et c'est votre problème. Il faut donc savoir si et comment vous pouvez et vous voulez entrer dans le Marché commun. Le problème est aussi important qu'il est entier. Je serai très heureux de m'en entretenir avec M. Wilson. Il y a le présent et puis il y a l'avenir. Vous avez déjà beaucoup changé, peut-être changerez-vous plus encore. L'avenir reste ouvert.

M. Brown. – Il serait inconvenant pour un homme plus jeune d'avoir le dernier mot, mais je voudrais dire qu'il y a peu d'hommes d'État comme vous, encore actifs, dont l'expérience s'étende à une période aussi longue ; et il y en a peu qui aient autant que vous le sens de l'Histoire, c'est-à-dire de l'avenir aussi bien que du passé. Néanmoins, ce dont nous parlons n'est pas que le problème du Royaume-Uni : il s'agit de l'organisation future et je dirais même de la destinée de tout le continent européen. En effet, si nous échouons une nouvelle fois, le Royaume-Uni sera contraint de s'organiser tout autrement dans le monde. Ce problème peut sembler être le nôtre, mais le sort de l'Europe en dépend. Il est certain que le continent n'a été bien organisé qu'au moment où la France et la Grande-Bretagne en portaient ensemble la responsabilité.

Le général de Gaulle. – En tout cas, je voudrais vous redire, ainsi que je l'ai dit à M. Wilson et à vos prédécesseurs, que la France a pour l'Angleterre une très haute et très spéciale considération. Nous vous avons vus dans l'histoire, quelquefois nous en avons souffert, d'autres fois nous en avons profité. Et je puis le dire de moi-même. Que nous fassions un jour quelque chose en commun ou que nous restions simplement bons voisins, l'Angleterre et la France seront ce qu'elles sont. Nous avons vécu longtemps, vous et nous, sans Marché commun ; peut-être pourrons-nous vivre avec le Marché commun et peut-être continuerons-nous de vivre sans être ensemble dans le Marché commun.

M. Brown. – Je voudrais vous remercier de l'attitude de votre gouvernement devant le problème rhodésien. Votre ambassadeur à New York nous a beaucoup aidés et il s'est efforcé de traiter la résolution de l'Assemblée de façon à ne pas nous placer dans une situation plus difficile qu'elle ne l'est. J'espère que ce soir le Conseil votera d'une façon favorable. J'aurais été heureux que vous soyez en mesure de voter pour la résolution, mais je comprends que vous ne puissiez pas le faire[1]. À titre confidentiel, je puis vous dire que mon Premier ministre m'a envoyé hier soir un message m'annonçant qu'un changement gouvernemental pouvait intervenir en Rhodésie, changement qui irait dans le sens d'un règlement. Nous ne savons pas encore si cette information est digne de foi, mais elle paraît l'être et nous avons par conséquent donné pour instruction à notre délégation de New York de ménager la plus grande ouverture possible en ce qui concerne la résolution. Il semble que les pressions que nous avons exercées à New York commencent à porter leurs fruits. En tout cas, nous vous informerons immédiatement de tout ce qui se passera.

(Europe, EU, Grande-Bretagne, 1966)

408

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani,
à Paris le 17 décembre 1966

C.R.
Confidentiel. Secret.

M. Fanfani[2], détendu et souriant, observe que dans le courant du mois de mars le Traité de Rome comptera dix années d'existence[3]. Ne pourrait-on, à l'occasion de cet anniversaire, envisager que les États signataires de ce Traité tiennent une réunion « au sommet » ?

Le général de Gaulle répond qu'il n'écarte pas *a priori* une telle éventualité. Le gouvernement français est depuis longtemps favorable à l'organisation de la coopération politique entre les six États du Marché commun. Il est, en revanche, opposé à toute procédure qui risquerait de faire renaître

[1] Le 5 décembre 1966, le Royaume-Uni demande au Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter une résolution imposant des sanctions économiques obligatoires à l'encontre de la Rhodésie. Le 16 décembre, la France, représentée à New York par l'ambassadeur Roger Seydoux, refuse de voter cette résolution au motif qu'en dépit de « la prétendue déclaration d'indépendance du mouvement rebelle dirigée par M. Ian Smith » la question rhodésienne reste une affaire intérieure britannique.

[2] Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères depuis le 24 février 1966.

[3] Le Traité de Rome créant la Communauté économique européenne est signé le 25 mars 1957.

le concept de la supranationalité. Par conséquent, sous réserve que la réunion suggérée par M. Fanfani se tienne sans ordre du jour préalable et qu'elle ne soit pas l'amorce d'un dispositif institutionnel, nous ne nous y refusons pas par principe. Mais nos partenaires ne demanderont-ils pas que la Grande-Bretagne participe à la rencontre. Ce serait alors poser la question en termes très différents.

M. Fanfani réplique que l'idée d'une participation de la Grande-Bretagne n'entre pas dans son esprit. La question des rapports de la Grande-Bretagne et du Marché commun ne sera examinée qu'après les visites de M. Wilson[1]. Elle pourra cependant faire l'objet d'un échange de vues entre les Six si ceux-ci doivent se réunir. Ils auraient auparavant d'autres sujets de conversation, en premier lieu les relations avec l'Europe de l'Est. Ils pourraient considérer également les problèmes pratiques que pose, à mesure, la mise en œuvre du Traité.

Le général de Gaulle confirme qu'il n'exclut pas une réunion, étant entendu qu'elle ne doit pas répondre à un dessein trop ambitieux. Il ne s'agirait en somme que de se rencontrer pour échanger des vues.

Ceci étant, comment M. Fanfani compte-t-il procéder ?

M. Fanfani note que l'anniversaire du Traité tombe le samedi saint : on pourrait donc se réunir un peu avant, soit plutôt un peu après. Entre-temps, M. Fanfani éprouverait les réactions de nos partenaires à ce projet. Il aura d'ailleurs l'occasion de s'en entretenir à Bonn sous très peu de jours avec les dirigeants allemands et M. Luns[2]. Il tiendra le général de Gaulle au courant du résultat de ses sondages[3].

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966)

[1] Le Premier ministre britannique se rend à Rome les 16 et 17 janvier 1967 et à Paris les 24 et 25 janvier.

[2] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[3] Le 19 décembre 1966, alors qu'il participe à Bonn au Conseil de l'UEO, le ministre des Affaires étrangères italien rencontre le chancelier Kurt Kiesinger, en fonction depuis le 1er décembre. Le 22 décembre, après un entretien avec son homologue français, il déclare qu'il a l'accord de ses partenaires pour qu'une rencontre au sommet des Six ait lieu au printemps, elle se tient à Rome le 30 mai 1967.

409

M. SIMON DE QUIRIELLE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE *A.I.* À HANOÏ,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1182 à 1188. *Hanoï, 19 décembre 1966.*

(*Reçu* : le 21, 21 h. 08).

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

Le gouvernement de Washington omet de dire que ses bombardiers ont attaqué le 13 les ateliers et les installations ferroviaires de Cia Lam, à 1500 mètres de la sortie est du pont Doumer[2], et à moins de quatre kilomètres du cœur de la ville. La quantité de projectiles déversés sur ce secteur ne permet pas de penser qu'il s'agissait de bombes ou rockets lâchées par un avion en perdition, mais apporte la preuve qu'il s'agissait d'une attaque délibérée.

C'est jouer sur les mots que de prétendre que Cia Lam n'est pas compris dans les limites administratives de la capitale. Cela revient à soutenir qu'un bombardement de Boulogne ou de Neuilly n'est pas une attaque contre Paris.

Les projectiles étaient incontestablement des bombes et des rockets. Dans le quartier de Dong Ha, j'ai constaté l'existence de deux entonnoirs de 40 mètres environ de diamètre et de quatre mètres de profondeur, groupés à moins de 100 mètres l'un de l'autre, et ayant provoqué la chute d'un bâtiment de trois étages. Il serait inexplicable que deux fusées Sam soient tombées ainsi groupées.

Des débris ont permis d'identifier comme étant des rockets, les projectiles tombés dans le quartier diplomatique, à proximité du pont Doumer sur la rive droite et également dans les quartiers sud-est et sud-ouest de la ville.

Le commissaire canadien de la CIC[3], qui ne ménage cependant pas ses efforts pour défendre les thèses américaines, a reconnu que sur les six points de chute qu'il avait examinés, dans l'une il s'agissait incontestablement de bombes, dans le second vraisemblablement des bombes et dans les quatre autres de rockets.

L'origine de ces projectiles peut également difficilement prêter à discussion. Des retombées de DCA ont à plusieurs reprises fait des victimes ou

[1] Dans le télégramme n° 1181 du 20 décembre, non reproduit, on lit : « Les affirmations de Washington selon lesquelles les bombardements américains n'auraient atteint que des objectifs militaires situés dans la périphérie d'Hanoï ne résistent pas à un examen attentif ».

[2] Construit de 1898 à 1903, ce pont métallique ferroviaire de 1682 m de long, conçu par Gustave Eiffel, traverse le Fleuve Rouge. Il porte le nom de Paul Doumer (1857-1932) gouverneur de l'Indochine de 1898 à 1903. Après 1954, il est rebaptisé pont Long-Bien par les Nord-Vietnamiens.

[3] V. C. Moore, commissaire du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam.

des dégâts sur Hanoï même, mais celles-ci, étaient de caractère limité et ne s'accompagnaient pas d'explosion ni d'incendies. Les bombes étaient indiscutablement américaines, sur les rockets, du moins sur celui tombé sur les ambassades de Chine et de Roumanie, il a pu être relevé des numéros d'identification et des marques de fabrique qui ne laissent pas de doutes sur sa nationalité.

Il n'est pas certain, il n'est peut-être même pas probable que l'aviation américaine avait pour mission de bombarder les quartiers de la capitale situés sur la rive droite du fleuve, c'est-à-dire la cité elle-même, mais il semble indiscutable qu'elle avait pour objectif, d'une part, d'attaquer ses faubourgs au plus près, d'autre part, de voler dans le ciel de la capitale pour affirmer qu'elle en avait la maîtrise. Ses deux missions comportaient évidemment le risque que des avions en perdition ou des projectiles échappant au contrôle ne tombent sur la ville et notamment sur les quartiers d'habitation. Un commandement aussi expérimenté que celui de l'aviation américaine ne pouvait l'ignorer.

La majorité des observateurs diplomatiques s'accordent à penser que plus que la destruction d'objectifs militaires secondaires c'était un effet psychologique qui était recherché par le commandement américain. À la veille des trêves de Noël et du jour de l'an un avertissement était donné au gouvernement vietnamien et à la population que, s'ils s'obstinaient dans une lutte que leurs adversaires estimaient sans issue et continuaient à braver les foudres de la puissance militaire américaine, la mansuétude de celle-ci se lasserait et frapperait directement et sans pitié. Le raid ne constituait donc pas, pour ces observateurs, en lui-même, le franchissement d'un nouveau degré dans l'escalade, mais plutôt l'annonce que le commandement américain n'hésiterait pas, s'il le jugeait nécessaire, à frapper directement la capitale et à prendre pour objectif direct ses installations militaires et économiques.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

410

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à différents Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. nos 712 à 723 (Ankara), 658 à 669 (Athènes), 1999 à 2010 (Moscou), 2652 à 2663 (Londres), 2848 à 2859 (Washington), 78 à 89 (Nicosie).

Paris, 19 décembre 1966.

(*Expédié* : le 22, 21 h. 03).

Le ministre turc des Affaires étrangères a été reçu le 12 décembre par M. Couve de Murville.

Après s'être félicité de l'état actuel des relations entre les deux pays, M. Çaglayangil a évoqué une amitié plusieurs fois séculaire, indiqué que

l'influence, longtemps prépondérante, de la France avait subi au cours des dernières années un recul devant l'influence anglo-saxonne mais que l'on pouvait noter dans la jeunesse turque un regain d'intérêt pour la France. Ceci s'explique par le respect qu'inspire la personnalité du général de Gaulle et la clarté des conceptions françaises, même si celles-ci ne sont pas toujours approuvées. C'est pourquoi le moment est venu de procéder à un échange de visites au plus haut niveau. Si le général de Gaulle se rend en Turquie il y sera accueilli avec enthousiasme. Le Président de la République turque sera heureux, pour sa part de se rendre en France.

En ce qui concerne les relations de la Turquie avec l'URSS[1], la Roumanie[2] et la Bulgarie[3], M. Çaglayangil a indiqué qu'elles se développent de manière satisfaisante, que les contacts se multiplient et que cette politique contribue à la consolidation de la paix dans la région. Quant au Moyen-Orient, il a déploré les divisions au sein du monde arabe, l'instabilité chronique en Syrie, le danger d'infiltrations d'éléments subversifs. Sur la situation au Vietnam, il a fait part de l'inquiétude qu'inspire à son gouvernement la poursuite du conflit et exprimé l'espoir qu'il devrait être possible de conclure un armistice sur les bases proposées par les États-Unis, et de convoquer une conférence en vue de rechercher une solution qui serait acceptable pour tous les intéressés.

Passant à Chypre, M. Çaglayangil a déclaré que la situation y était précaire, que la communauté turque s'y voyait refuser les libertés les plus élémentaires, que l'état de choses actuel ne pouvait se prolonger et que, si les pourparlers en cours ne devaient pas aboutir, la Turquie devrait en tirer les conséquences. Il espère toutefois que les entretiens qu'il aura avec son collègue grec[4], dont la bonne volonté n'était pas en cause, permettront

[1] M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, se rend en visite officielle en Turquie du 20 au 27 décembre 1966. Cette visite marque l'affermissement de la détente entre la Turquie et l'URSS qui doit se traduire surtout dans le domaine des relations économiques. Le début de ce processus remonte à 1964. Se référer aux télégrammes d'Ankara nos 961 à 964, 965 à 967 du 21 décembre, non repris. Le texte du communiqué commun, publié à l'issue de cette visite, est transmis par le télégramme d'Ankara n° 976 du 28 décembre, non publié.

[2] M. Gheorghe Maurer, président du Conseil des ministres de Roumanie, accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Corneliu Manescu, a effectué une visite officielle en Turquie du 25 au 30 juillet 1966. M. Maurer est le premier chef de gouvernement du bloc oriental qui visite officiellement la Turquie depuis la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, la Roumanie se fait la championne de l'idée du rapprochement qui se dessine entre les deux parties du continent européen. Voir les télégrammes d'Istanbul nos 627, 634 à 636 et 638, respectivement des 26, 30 et 31 juillet, non publiés, ainsi que la dépêche de Bucarest n° 283/EU du 13 août 1966, intitulée : *Du voyage en Turquie de M. Maurer*, non reproduite.

[3] M. Ivan Bachev, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, a séjourné en Turquie du 16 au 21 août 1966. Le problème le plus important entre les deux pays est celui de la minorité turque de Bulgarie. Voir le télégramme d'Istanbul nos 695 à 698 du 22 août, non publié. Le texte du communiqué commun est transmis par le télégramme d'Istanbul n° 694, également du 22 août, non reproduit.

[4] MM. Çaglayangil et Toumbas, respectivement ministres des Affaires étrangères de Turquie et de Grèce, doivent se rencontrer à Paris, à l'occasion de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord des 15-16 décembre 1966.

de se rapprocher d'un accord. Les récentes livraisons d'armes tchécoslovaques à Chypre[1] créent un déséquilibre entre les deux communautés que la Turquie se doit de rétablir par des mesures appropriées. La France ne pourrait-elle adresser un avertissement à Mgr Makarios ?

Enfin M. Çaglayangil a exprimé l'espoir que le gouvernement français renonce, comme il vient de le faire à l'égard de la Grèce, à sa réserve au sujet du programme d'infrastructure OTAN en Turquie.

M. Couve de Murville a répondu sur ces différents points. Un échange de visites entre les Présidents de la République serait certes une très bonne chose. La question se pose de savoir si, pour commencer, le président Sunay viendrait en France et si le général de Gaulle se rendrait en Turquie. On pourra en reparler après les élections françaises.

Évoquant la prochaine visite en Turquie de M. Kossyguine, le ministre a rappelé les grandes lignes de la politique de la France à l'égard des pays de l'Est. Cette politique de détente doit, dans notre esprit, conduire à une amélioration des relations entre tous les pays d'Europe et constitue le seul moyen de régler de manière pacifique les problèmes européens. Notre sentiment est que cette conception correspond à la politique soviétique. Il est heureux, à cet égard, que la Turquie, dans la ligne de la politique menée au cours des cinquante dernières années, cherche à améliorer ses relations avec les pays socialistes, à commencer par l'Union soviétique.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, M. Couve de Murville a indiqué que nous cherchions à maintenir une balance égale entre les Arabes et les Israéliens et que nous pratiquions, comme la Turquie, une politique de non-intervention.

Quant au Vietnam, le ministre a indiqué que notre opinion, quant à l'origine du conflit, aux responsabilités en cours et à la solution à apporter, diffère de celle des États-Unis. Aucune perspective n'existe à l'heure actuelle de voir la guerre s'arrêter. Si, en revanche, les Américains devaient décider de se retirer du Vietnam, la guerre s'arrêterait et le Sud-Vietnam pourrait alors se donner un régime. Il n'y a aucune autre façon de mettre fin à l'escalade et aux massacres. Si l'on part de l'idée qu'il n'y a pas de solution militaire, il faut rechercher un règlement politique, et pour qu'une négociation puisse s'ouvrir, il est nécessaire que les États-Unis et le Nord-Vietnam soient d'accord sur les objectifs d'une telle négociation. En attendant, personne ne peut prévoir si le conflit évoluera vers une guerre entre la Chine et les Etats-Unis. Qui aurait pu prédire, il y a deux ans qu'il y aurait en 1966 380 000 Américains au Vietnam ?

[1] Le 6 décembre, le porte-parole du gouvernement chypriote confirme l'arrivée à Chypre d'armes tchécoslovaques destinées à la Police chypriote-grecque. D'après la presse chypriote-turque, la première cargaison d'armement en provenance de Tchécoslovaquie avait été débarquée à Chypre le 17 novembre. Un navire, battant pavillon panaméen, aurait déchargé quelque 150 tonnes d'armes et de munitions, plus des véhicules blindés au port de Boghaz, base de la marine de l'Ethnarque. Mgr Makarios chercherait à constituer une force dont il disposerait seul.

Pour ce qui est de Chypre, le ministre a rappelé que, de l'avis du gouvernement français, seule une discussion entre la Turquie et la Grèce permettrait de rechercher une solution, bien que ce ne fût pas là, bien entendu, une entreprise facile. En ce qui concerne les livraisons d'armes tchécoslovaques à Chypre, le mieux serait sans doute d'en parler à M. Kossyguine, lorsqu'il ira à Ankara.

Enfin, le ministre a répondu à M. Çaglayangil qu'il étudierait le problème concernant l'infrastructure OTAN.

(Europe, EU, Turquie, Relations avec la France, 1966)

411

NOTE

Le réacteur à haut-flux franco-allemand

N.[1] *Paris, 19 décembre 1966.*

Un accord est intervenu le 15 décembre au cours des entretiens de MM. Peyrefitte[2] et Stoltenberg[3] sur la construction en commun avec l'Allemagne d'un réacteur à haut flux de neutrons[4].

L'entente s'est faite sur les quatre points qui restaient en suspens grâce à un compromis aux termes duquel :

– l'opération durera 13 ans (les Allemands demandaient 10 ans et nous 15) ;

– la fabrication des éléments combustibles sera répartie à raison de 60 % pour l'Allemagne et de 40 % pour la France (les Allemands demandaient 70 % et nous 30 %) ;

– les remboursements effectués à la société pour éviter l'imposition de la contribution allemande ne comprendront pas, conformément à nos thèses, les impôts locaux payés par la société et l'impôt sur le revenu dont seront redevables les chercheurs allemands. La répartition des charges de fonctionnement après achèvement du réacteur se fera en revanche à raison de 49 % pour l'Allemagne et de 51 % pour la France contrairement à la règle initiale d'une répartition par moitié.

[1] Cette note porte en marge la mention manuscrite : « M. J. Martin. Le Ministre est d'accord pour que M. Peyrefitte et M. Stoltenberg signent les textes à Grenoble. Ce serait vers la mi-janvier (16 ou 19). Il conviendrait donc de faire établir les pouvoirs nécessaires. Curien. 23-XII-66 ». Jacques Martin, ministre plénipotentiaire, est sous-directeur pour les Affaires atomiques, à la direction des Affaires politiques. Gilles Curien, conseiller des Affaires étrangères, est directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères.

[2] Alain Peyrefitte, ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des relations atomiques et spatiales.

[3] Dr Gerhard Stoltenberg, ministre fédéral de la Recherche scientifique.

[4] Au sujet du réacteur à haut flux de Grenoble, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 190.

Les textes appelés à régir l'opération, convention diplomatique, lettre financière, statuts de la société, contrats CEA[1], CNRS[2], GFK[3] sont pratiquement prêts. Quelques difficultés juridiques demeurent néanmoins au niveau de la convention : elles devraient être réglées par la venue à Paris d'un expert allemand.

Dans les premiers jours de janvier le Comité directeur de la société se réunira pour trancher les premiers choix techniques. Les textes pourraient être formellement signés à Grenoble à la fin du mois de janvier. MM Peyrefitte et Stoltenberg souhaiteraient signer eux-mêmes les conventions, ce qui soulève la question de la délégation de la signature du ministre au ministre délégué à la Recherche.

D'un autre côté, M. Kiesinger[4] devant venir à Paris à la mi-janvier, on peut se demander si cette occasion ne pourrait pas être mise à profit pour que la signature[5] intervienne à ce moment entre le ministre et M. Willy Brandt[6].

(Affaires atomiques, RFA, relations avec la France, Institut Laue-Langevin)

412

M. Masse, Consul général de France à Luanda,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 355/AL[7]. *Luanda, 20 décembre 1966.*

Le haut commandement militaire de l'Angola vient de publier un communiqué qui donne des renseignements sur les dernières opérations militaires dans la province. Ce communiqué n'est pas daté, mais il semble qu'il concerne la période du 4 au 10 décembre. Les Portugais ont eu au cours de cette semaine des pertes importantes : 25 morts et 23 blessés annoncés officiellement, chiffres qui semblent inférieurs à la réalité (annexe 1).

C'est sur le front nord et dans le massif des Dembos où l'activité a été la plus violente. Dans la région de Noqui[8], une colonne militaire a été

[1] Le CEA est le Commissariat à l'énergie atomique, dont le siège est à Paris.

[2] Le CNRS est le Centre national de la Recherche scientifique dont le siège est à Paris.

[3] La société GFK est la *Gesellschaft für Kernforschung* MBH (société pour la recherche nucléaire SARL). Son siège est à Karlsruhe.

[4] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1966 à 1969.

[5] L'accord sur la construction en commun d'un réacteur à très haut flux de neutrons, à l'Institut Max von Laue-Paul Langevin de Grenoble est signé à Grenoble le 19 janvier 1967 par Alain Peyrefitte et le Dr Gerhard Stoltenberg.

[6] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[7] Cette dépêche est sous-titrée : *Situation en Angola*.

[8] Le 9 décembre, pour la première fois depuis cinq ans, une importante colonne de renforts en matériel et en hommes, envoyée par le MPLA, réussit à franchir la frontière du Congo-Kinshasa

prise sous un « violent feu d'armes lourdes, mitrailleuses et mortiers ». Les rebelles ont pu ensuite se réfugier au Congo. C'est à la suite de cette attaque[1] que le gouvernement de Lisbonne a décidé de fermer la frontière entre l'Angola et le Congo (annexe 2). Le gouvernement général de l'Angola a appris cette décision par une dépêche de l'Agence ANI, décision qui est d'ailleurs défavorablement commentée car elle n'apporte aucun élément nouveau à la situation si ce n'est le risque de l'arrêt des échanges commerciaux par la voie ferrée de Benguela.

Dans la région d'Ucua, sur la route Luanda-Carmona où la circulation est seulement possible en convois, une colonne est tombée dans une embuscade. Les rebelles ont laissé passer le véhicule militaire de tête suivi des camions civils, pour attaquer à la mitrailleuse les deux véhicules militaires qui fermaient la colonne.

Sur le front de Zambie, le communiqué signale « que dans le district de Moxico, des groupes de criminels ont tenté d'attaquer les populations pacifiques mais ont été repoussées, subissant des pertes appréciables sans conséquences pour les populations visées ou pour les forces de l'ordre ».

Enfin le communiqué militaire indique que la vie a continué de se dérouler normalement dans les autres régions de l'Angola. Ce dernier renseignement paraît assez inexact, car si l'activité est normale en apparence, il règne actuellement en Angola une inquiétude évidente. Je viens d'effectuer une tournée à Nova Lisboa, Moçamédès, Benguela et Gabela, afin de prendre contact avec nos ressortissants qui sont pour la plupart des missionnaires. À Nova Lisboa notamment, la mère supérieure de l'hôpital m'a dit combien elle était frappée par l'hostilité des Africains à l'égard des Portugais. Elle l'explique par les réactions inadmissibles que l'armée portugaise aurait eues après l'affaire du vol d'armes dans une caserne de Nova Lisboa (ma dépêche n° 274/AL du 18 octobre 1966)[2], réactions dont on n'a d'ailleurs jamais fait état officiellement. Mon interlocutrice m'a

avec l'Angola et à rétablir le contact avec les populations insurgées des régions de Dembos, Nambuangogo, foyers traditionnels de résistance dans le nord de l'Angola.

[1] Survenant après le sac de l'ambassade du Portugal à Kinshasa et la rupture des relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo (Kinshasa) et le Portugal le 5 octobre 1966, cette dernière embuscade, qui aurait coûté aux Portugais vingt-cinq morts, marque le franchissement d'un nouveau pas dans la détérioration des relations entre le Portugal et le Congo-Kinshasa. La fermeture de la frontière angolo-congolaise, le 15 décembre 1966, est un avertissement destiné à rappeler aux voisins africains de l'Angola que Lisbonne n'est pas encore prêt à reconnaître l'indépendance de ce territoire. Se reporter au télégramme de Lisbonne n°s 242 à 245 du 16 décembre 1966, non publié.

[2] La dépêche de Luanda n° 274/AL du 18 octobre, non reproduite, décrit la situation politique en Angola après le départ du gouverneur général, le colonel Silverio Marques, apôtre de la pacification par la persuasion. L'application de cette doctrine non-violente avait entraîné la création d'un corps spécial : « les Services d'action psycho-sociale », organisme composite, amalgame de la Police d'État, de militaires à la retraite, d'employés de la radio et même de fonctionnaires civils. Cette politique était en opposition radicale avec le point de vue des militaires qui ont obtenu le renvoi du Gouverneur. L'intérim du Gouvernement général est assuré par le commandant en chef des Forces armées en Angola, le général Soares Pereira. Le 27 octobre, le nouveau Gouverneur général de l'Angola est nommé : le lieutenant-colonel Augusto de Miranda Rebocho Vaz.

assuré que plusieurs dizaines de Noirs avaient été pendus et mon collègue sud-africain[1] m'a confirmé le fait à mon retour à Luanda. Bien qu'il soit calme et pondéré et évidemment favorable à la politique portugaise en Angola, il n'a pu cacher sa désapprobation devant les exactions de l'armée portugaise. Un officier sud-africain, attaché à son consulat général, a en effet appris de source sûre, que vingt-huit Africains avaient été attachés par groupes de quatre ou cinq à une même corde et traînés par une jeep jusqu'à ce que mort s'ensuive.

De tels procédés ne peuvent évidemment que développer un climat de haine qui risque d'aboutir à un soulèvement général. C'est ce que redoutent deux religieuses françaises qui dirigent une école complètement isolée à l'est de Nova Lisboa sur la route de Silva Porto. L'une d'elles, arrivée en Angola, il y a trente ans, se demande si « son sacrifice aura été bien utile » !

Sur la côte, à Moçamédès, à Benguela, à Lobito, le calme est total, l'armée est absente et on ne parle pas de la guerre, mais dès qu'on remonte vers l'intérieur, l'inquiétude reprend. Dans certaines agglomérations de la région de Gabela (route Lobito-Luanda) les Blancs se regroupent pour passer la nuit, et la petite annonce suivante que j'ai par hasard vue dans un quotidien, est significative de l'état d'esprit qui y règne : « Grande entreprise du district du Cuanza-Sud avec installations à Gabela, recherche des soldats démobilisés pour former un corps de défense civile ; s'adresser, etc. ».

Cette dernière dépêche de l'année, se termine comme les précédentes sur une note pessimiste et l'on en vient à se demander si la seule solution pour le Portugal n'est pas seulement d'augmenter ses effectifs militaires pour retarder une échéance qui semble inévitable.

Annexe I

Renseignements recueillis par ce poste sur les récentes pertes portugaises (le nombre des blessés n'est pas indiqué)

7 décembre : Ucua (route Luanda-Carmona) : 10 tués

8 décembre : Bembe (mines de cuivre du nord) : 14 volontaires de la Défense civile, tués.

9 décembre : Noqui (frontière congolaise) : 29 tués, 1 disparu.

9 décembre : front de Zambie : 19 tués. L'ennemi aurait utilisé des canons sans recul de 78 mm de fabrication chinoise.

13 décembre : Ucua : 15 tués.

[1] E.M. Malone, en fonction au ministère sud-africain des Affaires étrangères, est nommé consul général à Luanda le 15 juillet 1964.

ANNEXE II

Le Centre d'information et tourisme de l'Angola a distribué en fin d'après-midi (15 décembre) la note officieuse suivante émanant des ministères des Affaires étrangères et d'Outre-Mer :

« Les relations de la République démocratique du Congo avec le Portugal, que nous nous sommes efforcés de maintenir dans un climat d'amitié et de coopération, viennent de gravement se détériorer à la suite de la récente attaque des forces terroristes venues du territoire congolais où elles circulent et agissent librement, attaque qui a occasionné des baisses sensibles à nos troupes. La politique suivie jusqu'à présent ne pourra se maintenir étant donné que les autorités congolaises continuent à démontrer qu'elles ignorent ou ne sont pas disposées à respecter, les règles élémentaires du droit et de la courtoisie en matière internationale. Dans ces conditions, le gouvernement portugais a décidé la fermeture de la frontière de l'Angola avec la République démocratique du Congo, indépendamment d'autres mesures qui pourraient être jugées opportunes ».

(Direction Afrique-Levant, Angola, 1966)

413

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le Dr Ibrahim Makhos, le 20 décembre 1966.

C.R.

Le général de Gaulle : Je suis heureux de vous accueillir.

M. Makhos[1] : J'apporte au Président de la République le salut du Président de la République syrienne[2] et du peuple syrien.

Le général de Gaulle : Nous connaissons bien le peuple arabe qui est un peuple composé d'éléments bien différents. (Le Président de la République fait ensuite un tour d'horizon des relations de la France avec les différents pays arabes).

M. Makhos : Toute notre politique est axée sur l'élévation du niveau de vie du peuple. Quant à notre attitude par rapport aux pays de l'Ouest, nous faisons une différence entre la France, qui suit une politique excellente, et les autres pays de l'Ouest. Nos relations avec les pays socialistes sont de bonnes relations de coopération.

[1] Ibrahim Makhos, ministre des Affaires étrangères de Syrie depuis septembre 1965, cumule ces fonctions avec celles de vice-président du Conseil.

[2] Le général Hafez el-Hassad, président de la République de Syrie, est arrivé au pouvoir par le coup de force du 23 février 1964.

Le général de Gaulle : Vous avez su créer une unité syrienne à partir d'éléments divers. Nous pensons que vos relations sont bonnes avec certains de vos voisins. La République Arabe Unie, l'Irak. Nous savons également que vous avez quelques difficultés avec la Jordanie. Vous en avez aussi avec l'Arabie Saoudite, avec laquelle d'ailleurs nous entretenons moins de rapports. Nous connaissons votre grand projet d'unité arabe. Nous pensons que c'est votre affaire et c'est à vous de la faire. Pour notre part, nous ne sommes absolument pas contre ce projet. Vous savez qu'avec l'Algérie nous entretenons de multiples relations économiques et sociales et des rapports humains et amicaux. Avec le Maroc, nos rapports étaient très bons, mais depuis l'affaire Oufkir[1], nous ne savons pas. De toute façon, nous gardons toute notre sympathie au Maroc. Nous souhaitons aider la Syrie et coopérer avec elle, notamment par la formation de cadres et d'administrateurs. Je vais vous parler sincèrement de la question d'Israël. Je vous rappelle que ce sont les Anglais, les Américains et les Russes qui ont constitué cet État. Nous n'y sommes pour rien et la France était dans une telle situation à l'époque qu'elle ne pouvait jouer un rôle actif dans cette affaire. De toute façon, croyez-moi, il faut considérer Israël comme un fait acquis et conserver la paix à tout prix dans le Moyen-Orient. D'ailleurs, pensez comme les terres arabes sont étendues, combien les Arabes sont nombreux. Il vous faut la paix pour pouvoir organiser et mettre en valeur. C'est sur ce problème de la mise en valeur que nous pouvons vous apporter notre aide.

M. Makhos : Je remercie le Président de la République de sa franchise. Nous faisons une différence très nette entre les Juifs en tant que pratiquants d'une religion et les sionistes qui sont des voleurs de pays. Nous avons donné au cours de notre histoire l'exemple de la vie en commun fraternelle entre les trois communautés : juive, chrétienne et musulmane. Nous ne pensons pas que tous les chrétiens puissent vivre à Bethléem, tous les Juifs à Jérusalem et tous les Arabes à La Mecque. Que les Juifs qui n'étaient pas des Juifs palestiniens vivent comme citoyens de leur pays d'origine, France, Allemagne, Italie, etc. mais personne ne pourrait admettre d'être chassé de chez lui, avec sa famille, et d'aller vivre dans un désert, même si ce n'était point de simples Juifs qui le fassent, mais les anges du ciel.

Le général de Gaulle : Je m'attendais à votre réponse, je vous comprends mais je pense que l'objectif principal doit être le maintien de la paix : l'existence d'Israël est, comme je vous l'ai dit, un fait acquis. Quand Israël exagère, nous lui demandons de ne pas exagérer et nous avons la même attitude envers les pays arabes. Le général de Gaulle demande ce qu'il en est de la situation économique de la Syrie.

M. Makhos répond en faisant allusion à la construction de l'aérodrome international[2], de l'installation par une compagnie française d'une ligne à

[1] Au sujet de l'affaire Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur, voir *D.D.F.*, 1965-II et 1966-I, Maroc, affaire Oufkir.

[2] Un groupement d'entreprises françaises conduit par la société des Batignolles est chargé de la construction de l'aérodrome international ainsi que de l'équipement de l'aéroport international dont l'installation est prévue aux environs de Damas. Le contrat est signé en mars 1965.

haute tension[1] et des problèmes culturels. Il souhaite que la France participe le plus largement possible au plan quinquennal d'équipement[2].

Le général de Gaulle interroge le Dr Makhos sur le barrage de l'Euphrate[3].

M. Makhos : Les accords ont été signés avec l'Union soviétique. Une première étape de développement est prévue pour six ans. Elle permettra, d'un côté, de doubler la superficie des terres irriguées et, d'un autre côté, de quadrupler la production d'énergie électrique.

Le général de Gaulle demande au Dr Makhos s'il veut lui poser d'autres questions.

M. Makhos déclare qu'il aimerait dire quelques mots sur la question du pétrole. Nous ne demandons point une révision ou une amélioration du traité signé en 1955[4]. Nous demandons simplement que les comptes de la société soient établis d'une manière équitable et garantissent notre droit. Je n'en veux pour exemple qu'une ligne de pipe-line imaginaire représentant la différence entre le transport par mer et le transport par terre où l'on fait figurer un pipe-line de Basrah à Banyas alors que ce pipe-line ne va que de Kirkouk à Banyas. Nous citerons également les 16 millions de guinées annuelles que la Société distribue en cadeaux à des gens que nous ne connaissons pas.

Le général de Gaulle : Avez-vous des moyens réels de contrôler la Société ?

M. Makhos : Dans le passé, le contrôle n'était pas réalisé. De toute façon, nous insistons sur le fait que nous ne demandons que notre droit et moins que notre droit. Nous demandons 5 shillings 10 pence comme débouché alors que nous pourrions demander 5 shillings 7 pence. La Société, après avoir accepté ce chiffre, est revenue au chiffre de 5 shillings 5 pence, ce qui représente une différence approximative d'un million de guinées. Comment peut-on refuser un million de guinées[5] au gouvernement syrien alors que l'on distribue 16 millions en cadeaux à des espions ? En plus, la Société a essayé d'ajouter à ce problème purement commercial un problème de main-d'œuvre en voulant licencier 3 500 ouvriers. L'Irak et le peuple irakien sont derrière nous dans cette lutte et nous avons reçu plus de 50 000 télégrammes d'ouvriers, de paysans et d'étudiants nous

[1] L'installation d'une ligne à haute tension destinée à relier l'interconnexion Damas-Homs-Alep est confiée en décembre 1965 à un groupe de constructeurs français : Trindel, Jeumont.

[2] Le deuxième plan quinquennal syrien de développement économique et social (1966-1970) est approuvé par décret du 6 août 1966.

[3] D'après un protocole annexe à la convention de coopération économique signée le 21 avril 1966 entre la Syrie et l'URSS, cette dernière s'engagerait à contribuer au financement et à la construction du barrage sur l'Euphrate et consentirait à un prêt de 120 millions de roubles ; voir le télégramme de Damas n° 138 du 23 avril 1966, non publié.

[4] La convention de 1955 entre l'IPC et la Syrie stipule un partage à moitié du profit né de la différence entre le coût du transport par mer et le coût du transport par oléoduc.

[5] La guinée est une ancienne monnaie de compte anglaise valant 21 *schillings*. Au sujet du pétrole, voir aussi la note de la direction d'Afrique-Levant du 12 décembre 1966 publiée ci-dessus.

encourageant et disant que nous réclamions moins que notre droit. Cette Société veut affamer le peuple irakien car, des 160 millions qui représentent le budget total irakien, 140 proviennent des ressources pétrolières.

Le général de Gaulle : Donc il faut laisser couler le pétrole.

M. Makhos : Un million de guinées annuelles ne peuvent être un cas de force majeure pour arrêter le travail d'une société.

Le général de Gaulle : Une des clauses du traité prévoit-elle l'arbitrage ?

M. Makhos : Nous ne sommes pas contre le principe de l'arbitrage mais la Société, après avoir accepté notre chiffre, s'est récusée.

Le général de Gaulle : Si la clause de l'arbitrage est prévue, quels sont les arbitres ?

M. Makhos : Trois membres sont prévus comme arbitres : un membre de la Compagnie, un membre syrien et un membre choisi par les deux parties.

Le général de Gaulle : Nous avons compris votre position. Nous allons réfléchir et essayer de faire quelque chose.

M. Makhos : Nous faisons confiance à l'âme généreuse et noble de la France qui s'exprime à travers l'âme noble et généreuse du général de Gaulle. Nous avons confiance dans sa sincérité et dans son esprit d'équité et de justice.

Le général de Gaulle : Étiez-vous venu me voir spécialement pour la question du pétrole ?

M. Makhos : Non.

Le général de Gaulle prie M. Makhos de transmettre son salut cordial au Président de la République syrienne, au Président du Conseil[1] et, à travers M. Makhos, au peuple syrien tout entier.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1966)

414

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7304 à 7305. *Bonn, 21 décembre 1966.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à mon télégramme n° 7237[2].

L'échange de lettres sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne a eu lieu aujourd'hui à l'*Auswärtiges Amt*, devant des représentants de la presse et de la radiotélévision. Les journaux de ce matin

[1] Le Dr Youssef Zouayen est président du Conseil syrien.

[2] Le télégramme de Bonn n°s 7237 à 7240 du 20 décembre 1966, non publié, faisait part du texte du communiqué que l'*Auswärtiges Amt* comptait donner à la presse à l'issue de l'échange de

avaient déjà annoncé le fait, souvent en première page, et sous des titres de plusieurs colonnes, en s'en félicitant.

M. Brandt a exprimé, en quelques mots, la satisfaction que le règlement de cette affaire inspirait à son gouvernement. Je lui ai répondu dans le même esprit.

Le ministre fédéral des Affaires étrangères a remis ensuite aux agences le commentaire qu'il nous avait communiqué, et qui tenait compte de nos remarques. Je l'envoie au Département sous le numéro suivant[1]. Le texte des lettres vient d'être donné à la presse[2], comme il avait été convenu.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1966)

415

M. François Seydoux de clausonne, ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7306 à 7308. *Paris, 21 décembre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 22 h. 00).

Suite à mon télégramme précédent[3].

Commentaire publié le 21 décembre 1966 par l'*Auswärtiges Amt* à la suite de l'échange de lettres sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne.

Début de citation

« Le 13 décembre, les négociations franco-allemandes sur le droit de stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne[4] ont pu être menées à bonne fin. L'accord concernant le droit de stationnement repose sur deux principes, à savoir :

1) le désir renouvelé du gouvernement allemand que les forces françaises restent stationnées en Allemagne en vue de la défense commune ;

lettres relatives au stationnement des troupes françaises sur le territoire de la RFA. Ce document devait, dans l'esprit des Allemands, permettre d'expliquer aux journalistes le sens de l'arrangement franco-allemand et ainsi rendre inutile la publication des lettres. Le point de vue français était différent, il fallait envisager la publication de ces lettres afin d'éviter toute équivoque, ce à quoi se sont finalement rangés les interlocuteurs allemands.

[1] Le commentaire publié le 21 décembre 1966 par l'*Auswärtiges Amt* à la suite de l'échange de lettres sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne est transmis par le télégramme de Bonn n°s 7306 à 7308 du 21 décembre, reproduit ci-après.

[2] Le texte de ces lettres est publié dans *Le Monde*, 23 décembre 1966, p. 3.

[3] Télégramme publié ci-dessus.

[4] Le 26 octobre 1966, Manlio Brosio, Secrétaire général, lit au Conseil la déclaration autorisant le général Lemnitzer, SACEUR, et un représentant militaire français à engager des pourparlers en vue d'arrangements militaires sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne.

2) la déclaration du gouvernement français selon laquelle la présence des unités françaises sur le territoire fédéral implique également, à l'avenir, l'accord du gouvernement fédéral.

Sur les questions de statut, les règlements actuels ont été adaptés aux conditions nouvelles résultant du retrait des forces françaises de l'intégration militaire de l'OTAN. La solution élaborée doit assurer une étroite coopération entre les forces françaises et les autorités allemandes compétentes.

L'accord est contenu dans deux lettres de chacun des ministres des Affaires étrangères, qui ont été échangées aujourd'hui. Nous avons toute raison de saluer le résultat des négociations comme le signe de notre étroite association avec la France ».

Fin de citation.

(Pactes, pacte Atlantique Nord, Structure de l'OTAN, retrait de la France, PAN-2)

416

NOTE

N.[1] *Paris, 21 décembre 1966.*

Le gouvernement français pense que la solution du problème vietnamien ne sera pas trouvée par des actions militaires mais par des moyens politiques, en prenant pour base les clauses principales des accords de Genève de 1954. Ces derniers stipulaient le respect de l'indépendance et de la souveraineté du Vietnam, interdisaient l'introduction de troupes étrangères et l'établissement de bases militaires étrangères dans ce pays et prévoyaient que les problèmes politiques (notamment celui de la réunification) devraient être résolus dans le respect des libertés fondamentales et des principes de l'indépendance et de l'unité du Vietnam.

Afin de remettre en vigueur ces principes qui ont été constamment violés depuis plus de dix ans – alors que la France, pour sa part, les a toujours respectés – le gouvernement français estime qu'une entente devrait être recherchée entre les pays ayant participé à la conférence de Genève[2] et, tout d'abord, entre les cinq grandes puissances (France, Grande-Bretagne, URSS, Etats-Unis, Chine populaire). Cette négociation (pour laquelle le cadre de l'ONU n'est pas approprié) aurait pour objectif un accord qui consisterait à confirmer et à renforcer les engagements de Genève en fixant

[1] Cette note reproduit intégralement le texte de la note n° 510/CLV du 5 octobre 1966, rédigée par M. Michel Cadol, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département de 1964 à décembre 1966.

[2] Les participants à la conférence de Genève de 1954 sont : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS, la République populaire de Chine, le Cambodge, le Laos, la République démocratique du Vietnam et l'État du Vietnam.

pour le Vietnam un statut de neutralité assorti de garanties. Devraient y participer, du côté vietnamien, toutes les parties engagées dans le conflit, y compris, bien entendu, le FNL. Quant aux problèmes intérieurs des deux parties du Vietnam, et à celui de la réunification, ils ne peuvent être réglés que par les Vietnamiens eux-mêmes.

Mais pour rendre une telle négociation et un tel accord possibles, il nous paraît qu'il faut mettre un terme à la politique consistant à intensifier les opérations de guerre. Le gouvernement estime en outre que toute puissance étrangère qui a introduit des troupes en territoire vietnamien devrait prendre l'engagement de les retirer dans un délai déterminé et de cesser toute intervention. C'est dans cet esprit que le gouvernement français a regretté en février dernier[1] la reprise des bombardements contre le Nord-Vietnam et a condamné les bombardements de la fin juin à proximité immédiate de Hanoï et Haïphong[2].

À l'heure actuelle, la France ne peut que constater que les conditions qui lui paraissent indispensables pour le rétablissement de la paix n'existent pas. Aussi n'envisage-t-elle pas de proposer sa médiation dans le conflit.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

417

NOTE POUR LE SERVICE DES PACTES

Consultation à l'OTAN en période de tension et de crise

N. n° 584. *Paris, 21 décembre 1966.*

La délégation se réfère à sa communication du 20 décembre[3].

I. Le Département sait que le Comité spécial des ministres de la Défense[4], créé le 29 novembre 1965, vient de se dissoudre. Son œuvre est double :

1) d'une part il a donné naissance au Comité des affaires nucléaires, et à son organe de travail le groupe de planification nucléaire – organismes permanents chargés de proposer la politique nucléaire de l'Alliance. Nous n'avons pas manifesté l'intention d'y participer, étant entendu que :

[1] À l'issue du Conseil des ministres du 2 février 1966, un commentaire officiel concernant le Vietnam est publié. Il déclare que : « Le gouvernement français ne peut que regretter et désapprouver la reprise des bombardements. Le rétablissement de la paix au Vietnam implique en effet et avant tout, conformément aux accords de Genève, la renonciation à toute intervention extérieure. Cette action renouvelée de bombardement, outre qu'elle aggrave cruellement le sort des populations, compromet davantage encore la cause de la paix. »

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n° 501 du 7 juillet 1966.

[3] Le télégramme n° 525 expédié par la délégation française au Conseil de l'Atlantique Nord le 20 décembre 1966, non publié, annonce l'envoi de la présente note qui fait le point sur la vision française au sujet de la consultation en période de tension et de crise. M. Cleveland, le représentant des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord, pense que le sujet intéresse la France.

[4] Ce comité est appelé aussi Comité McNamara. Voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 299, 328, 1966-I, n° 269.

– le comité militaire[1] reste chargé de donner aux grands commandements les directives militaires relatives à l'élaboration des plans, et notamment à leurs aspects nucléaires (paragraphe 6 du rapport DPC/D/66/39) ;

– la compétence du Conseil pour la décision d'emploi des armes nucléaires n'est contestée par personne. Tout au contraire cherche-t-on, ainsi qu'on le verra ci-dessous, à lui permettre d'exercer effectivement cette prérogative ;

2) d'autre part en effet, le Comité spécial a formulé dans un rapport que les ministres des Quatorze ont entériné (DPC/D/66/32) des propositions destinées à améliorer les méthodes de consultation, ainsi que l'avaient déjà prescrit les ministres à Ottawa (communiqué de presse, 24 mai 1963). Le rapport distingue :

a) *le temps de paix*.

Aux termes des recommandations du rapport, les ministres ont :

– invité le secrétaire général à soumettre des propositions précises afin que le siège de l'OTAN soit mieux à même de recevoir, organiser et présenter plus rapidement toutes les données appropriées, dans le sens suggéré par le rapport du groupe de travail I (analysé dans ma fiche d'information du 12 décembre[2]),

– approuvé la création du système de télécommunications OTAN proposé par le groupe de travail II et chargé le secrétaire général de soumettre des propositions précises en consultation avec les gouvernements membres,

– invité chaque gouvernement allié à prendre les mesures nécessaires pour mettre sur pied ou améliorer sur le plan opérationnel les dispositions aussi bien politiques que militaires lui permettant de recevoir des informations, renseignements et autres données, et de fournir en temps utile des analyses de situation en période de tension ou de crise.

b) *Les périodes de tension et de crise*

Il n'a pas été possible de fixer une procédure de consultation, et des études ultérieures ont été préconisées. L'esquisse mentionnée au paragraphe 7 du rapport précité mentionne le problème : faciliter les consultations sur toutes les mesures qui apparaîtraient nécessaires depuis les préparatifs politiques et militaires, jusqu'à l'emploi de forces classiques ou nucléaires.

II. Ces recommandations portent on le voit, d'une part sur l'amélioration des procédures de consultation du Conseil et d'autre part sur les moyens supplémentaires (télécommunications) nécessaires. La première revêt surtout un aspect politique, la seconde pose un problème financier et technique. Mais ces deux questions ne sont nullement liées, et il s'agit maintenant pour nous de savoir :

[1] Au sujet du Comité militaire voir plus haut la note du service des Pactes du 22 juillet 1966.

[2] La fiche d'information n° 566 rédigée par la délégation française au Conseil de l'Atlantique Nord porte que le groupe de travail n° 1 du Comité spécial (échanges de renseignements et autres informations) examine les conclusions du rapport.

1) si nous préférons que l'étude des méthodes de consultation pour le temps de paix, de crise et de tension se déroule en dehors de nous ou avec nous.

Au moment où nous venons de réaffirmer l'utilité que nous voyons à l'Alliance, il apparaîtrait peu logique de nous désintéresser de son fonctionnement dans ce domaine.

Sans doute certains de nos partenaires ont-ils en vue d'aller plus loin. Ils souhaiteraient par exemple que soient étudiées à l'avance des actions coordonnées, voire des plans de circonstances, alliant des mesures politiques et des mesures de précaution militaire destinées à faire face à des situations déterminées, où apparaîtrait une menace de caractère politique, ou politico-militaire. Ces divers plans (du type de ceux pour Berlin) réserveraient sans doute, à chacun des stades, la liberté de décision et d'appréciation de chacun – et comporteraient la possibilité d'être modifiés à tout moment en fonction des circonstances.

Le fait de participer à de telles études implique certaines obligations ; elles ont pour contreparties les avantages que nous retirerions soit d'influer sur l'élaboration de ces plans, soit tout simplement d'en avoir connaissance.

Si toutefois nous estimions inopportun de nous associer à des études de ce genre, il resterait possible de limiter pour nous l'exercice au perfectionnement des méthodes de consultation proprement dites. Nous montrerions ainsi à nos partenaires que le jeu de l'article V[1], que nous invoquons souvent, n'est pas pour nous une expression vide de sens, mais représente une décision qui mérite d'être entourée de toutes les garanties, et nécessite par conséquent une préparation soigneuse. Faute de quoi, les plus mal intentionnés auraient beau jeu de prétendre que nous refusons tout examen véritable des conditions pouvant entraîner l'application de l'article V.

De plus, le rassemblement instantané des données politiques et militaires tel qu'il est préconisé, sous une forme directement utilisable par les gouvernements, constitue pour nous un élément d'appréciation de valeur, non seulement pour l'emploi de nos forces qui feraient l'objet d'un accord de coopération mais pour l'ensemble de notre dispositif de défense.

2) La création d'un système complémentaire de télécommunications pour l'OTAN ne pose pas de problème de principe : ses modalités techniques sont décrites dans le rapport du groupe de travail n° 2, et son financement doit faire l'objet de consultations entre le secrétaire général et les pays membres. Quel que soit le budget ou les budgets qui serviront de support à ces dépenses (budget civil, budget militaire, infrastructure…), celles-ci sont destinées à l'amélioration des moyens de fonctionnement du Conseil. Elles portent pour une large part sur les liaisons entre le siège et les capitales, entre capitales, et pour une part moindre entre le siège et les grands commandements. Il s'agit donc de dépenses à Quinze, estimées pour le

[1] Article V du Traité de l'Atlantique Nord. Voir la note du général de Gaulle du 4 juillet 1966, publiée ci-dessus.

système complet à 650 000 Livres d'investissement initial, et une somme équivalente pour l'entretien et le fonctionnement annuel.

Notre intérêt paraît être de participer dès qu'elles s'ouvriront aux discussions devant conduire à la réalisation du système de communications dont le principe seul a été retenu – mais les modalités techniques et le financement restent à déterminer.

Je souhaiterais recevoir les instructions du Département sur les deux questions faisant l'objet de la présente note, de façon à me permettre d'en informer le secrétaire général dès le début de janvier. Nos partenaires, qui ont évoqué ces problèmes lors de la réunion du Comité des plans de défense[1] du 20 décembre, n'ont pris aucune initiative dans l'attente d'une indication de notre position.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Structures, Comité Spécial (McNamara), PAN-2)

418

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1230 à 1234. *Bruxelles-Delfra, 22 décembre 1966.*

(*Reçu* : 22 h. 35).

Je me réfère à mon télégramme n° 1138-44[2].

Le Conseil a examiné, le 22 décembre, les conclusions du rapport que la Commission lui a soumis à la fin du mois dernier concernant l'Espagne[3].

Comme cela avait été le cas lors du débat du comité des représentants permanents, deux attitudes différentes se sont manifestées.

M. Lahr[4], appuyé par M. Couve de Murville, a fait valoir qu'il importait d'entamer les négociations sans autre délai. Le rapport de la Commission fournissait, en effet, une base suffisante à condition d'exclure des trois hypothèses qu'il envisage, celle d'un accord commercial qui, de toute évidence, était une fausse solution. En revanche, tout en étant favorable à la conclusion d'un véritable accord d'association, les délégations française et allemande reconnaissaient que le moment n'était pas encore

[1] Comité des plans de défense. Voir la note de la délégation française au Conseil de l'Atlantique Nord du 2 novembre 1966 publiée ci-dessus.

[2] Télégramme du 16 décembre 1966, non reproduit. Il rapporte que le Comité des représentants permanents a examiné le problème de l'association de l'Espagne au Marché commun, afin de préparer les débats que le Conseil a convenu de tenir à ce sujet le 22 décembre.

[3] Sur le contenu de ce rapport, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1052 à 1055 du 30 novembre 1966.

[4] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères, depuis 1961.

venu d'opérer un choix définitif entre les deux autres formules suggérées par la Commission. Ces dernières, au reste, n'étaient que des formules-types, entre lesquelles on pouvait imaginer de nombreuses variantes et M. Couve de Murville a fait observer, notamment, que dans le cadre d'un accord en deux étapes, il ne paraissait guère raisonnable d'écarter entièrement l'agriculture des arrangements qui constitueraient la première de ces étapes. Il n'en était que plus nécessaire, par conséquent, de discuter de tous ces problèmes avec les Espagnols de manière que le Conseil, à un stade ultérieur, soit en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause.

Les autres délégations, au contraire, ont invoqué la complexité de l'affaire pour estimer que des études plus approfondies devraient être entreprises avant qu'il leur fût possible de se prononcer. Il convenait donc, à leur sens, que le dossier fut renvoyé aux représentants permanents, et, éventuellement, à un groupe de travail.

C'est finalement, dans la voie indiquée par M. Couve de Murville, qui a suggéré d'assigner un délai très bref aux travaux des représentants permanents qu'un accord a pu être trouvé. Le Conseil est, en effet, convenu d'inviter les représentants permanents à reprendre l'examen des propositions de la Commission et à lui faire rapport au début de février au plus tard, de telle manière qu'il soit mis en mesure de prendre une décision.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

419

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1257 à 1262. *Bruxelles-Delfra, 22 décembre 1966.*

(*Reçu* : 23 h. 30).

Ainsi qu'ils en avaient décidé lors de leur session précédente[1], les ministres ont tenté de faire le point des négociations commerciales multilatérales de Genève[2].

M. Neef, secrétaire d'État allemand aux Affaires économiques[3] a tout particulièrement insisté pour que la Commission examine dès maintenant les améliorations qu'il serait possible d'apporter à la liste d'exceptions de la

[1] Le Conseil des ministres de la CEE des 6 et 7 décembre 1966, sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1098 à 1101 du 8 décembre 1966, non reproduit.

[2] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes le 4 mai 1964.

[3] Fritz Neef, secrétaire d'État au ministère de l'Économie ouest-allemand.

Communauté pour aller à la rencontre des souhaits exprimés par certains de nos partenaires au GATT. Il a demandé qu'elle formule, en outre, des suggestions et des propositions dans les grands secteurs où les divergences de vues empêchent la progression des pourparlers. Enfin, il a exprimé le souhait que la Commission prépare rapidement une liste réduite de disparités, afin d'alléger celle qui fut établie en 1963[1].

M. Couve de Murville est intervenu pour tempérer l'empressement qui se manifeste au sein de plusieurs délégations et recommander que les décisions que la Communauté devra prendre dans les mois à venir soient arrêtées dans le calme et la sérénité.

Il s'est étonné que certains puissent préconiser un assouplissement alors que nos principaux partenaires du GATT ont tout récemment déposé des listes de retrait d'offres[2]. La Communauté ne devrait pas se comporter comme si elle éprouvait un sentiment de culpabilité, alors qu'elle a, bien au contraire, fait ce qu'il fallait pour apporter à la négociation de Genève une contribution positive. M. Couve de Murville a rappelé que toutes les délibérations de la Communauté étaient connues à l'extérieur et qu'il fallait éviter de placer ses négociations en position difficile.

S'agissant plus particulièrement des menaces de retrait formulées par les États-Unis et la Grande-Bretagne, M. Couve de Murville a posé la question de savoir si la Communauté ne devrait pas, le moment venu, en faire autant. Il fallait, au surplus, être conscient des difficultés devant lesquelles nous placent les États-Unis, en prenant une attitude négative sur le problème des disparités et de l'*American Selling Price*[3], alors que notre position à l'égard de certains pays européens comme la Suède et la Suisse, dépend des solutions qui pourraient intervenir dans ces domaines.

Les délégations belge et néerlandaise ont surtout insisté auprès de la Commission pour qu'elle prépare, à l'intention du Conseil, un document qui permette une évaluation précise de l'équilibre des offres.

M. Rey[4] a déclaré que la Communauté n'éprouvait aucun complexe d'infériorité en défendant ses offres à Genève. Il a rappelé que les offres présentées par la Communauté étaient, dans tous les domaines, raisonnables et équilibrées. Il a critiqué les listes de retraits présentées par nos grands partenaires, mais a reconnu que certaines concessions demandées par les

[1] Les participants au *Kennedy round* ont accepté le principe d'un abaissement général des droits de douanes de 50 %. Cependant il est prévu qu'il ne s'applique pas en cas de disparité tarifaire, c'est-à-dire quand les écarts de droits entre certains pays sont très importants, car alors une réduction de 50 % aurait pour effet de faire disparaître l'effet protecteur pour le pays pratiquant les droits les plus bas, alors qu'il subsisterait pour le pays pratiquant des droits élevés.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 239/CE du 15 décembre 1966.

[3] Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douanes non sur le prix de vente réel d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40 %.

[4] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures

Scandinaves et les Suisses lui paraissaient justifiées. Il a enfin précisé que le rapport en préparation à la Commission donnerait une vue plus claire de l'équilibre des offres.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1966)

420

NOTE

Méthodes de consultation à l'OTAN[1]

N.[2] *Paris, 22 décembre 1966.*

Le Comité spécial (ex-Comité McNamara)[3] a entériné le 14 décembre deux rapports.

A. L'un institue un Comité des Affaires nucléaires et un groupe de planification. Sur ce point le gouvernement français a déjà fait connaître sa décision de ne pas participer aux travaux de ces institutions nouvelles[4].

B. L'autre traite des améliorations à apporter aux consultations au sein du Conseil, d'une part sur le plan technique en proposant la création d'un système complémentaire de télécommunications pour faciliter les liaisons entre le siège du Conseil, les capitales et les grands commandements, d'autre part sur le plan politique en proposant l'étude « d'une procédure conçue de façon à faciliter les consultations sur toutes les mesures qui apparaîtraient nécessaires depuis les préparatifs politiques et militaires jusqu'à l'emploi de la force, classique ou nucléaire ».

La note ci-jointe[5] de la délégation française à l'OTAN analyse le rapport joint en annexe. M. de Leusse souhaiterait être autorisé à participer à ces études et demande que des instructions lui soient adressées dès le début de janvier.

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Structure, stratégie nucléaire, PAN-2)

[1] Cette note porte en marge, outre le paraphe H.A. de Hervé Alphand, l'indication manuscrite : « oui en gros, mais – pas de participation aux « plans de circonstances » – non à des communications à démontrer, compte tenu de leur coût ».

[2] Cette note est rédigée par Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères, en fonction au service des Pactes.

[3] Comité spécial (ex-comité McNamara), voir *D.D.F.*, 1965-II, n°s 19-28-207-299-328.

[4] Voir la note du service des pactes du 15 novembre 1966 publiée ci-dessus.

[5] Voir la note n° 584 du 21 décembre 1966 publiée ci-dessus.

421

M. PICQUET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRAZZAVILLE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 896 à 900.
Strictement réservé.

Brazzaville, 23 décembre 1966.

(*Reçu* : 23 h. 30).

La stagnation qui, à Brazzaville, paraît caractériser la phase actuelle de la crise, engendre malaise et inquiétude. Deux semaines bientôt après le départ de M. Mondjo[1], aucun fait nouveau n'est intervenu, hormis des protestations d'amitié : les barrages persistent, le retour de M. Dauge n'a pas été annoncé[2], et je suis frappé par ce que je pourrais reprendre, sans rien y changer, la conclusion de mon télégramme du 7 décembre[3]. Cette atmosphère équivoque ne semble pas près de se dissiper car les états d'âme des responsables, les divisions des militants et la défense du régime sont propres à l'entretenir.

L'on peut aujourd'hui faire le point de la situation de la façon suivante :

1) les Congolais estiment d'abord, puisque « la France a boudé le Congo depuis les trois Glorieuses »[4], que les responsabilités sont partagées. Ils réagissent ensuite avec une susceptibilité exacerbée à l'endroit de tout ce qui touche, pensent-ils, à la dignité et à la souveraineté du pays. En faisant droit à nos demandes, ils ont l'impression de céder et d'aliéner leur indépendance. Ces diverses considérations émoussent de façon notable la détermination affirmée par les dirigeants de préserver les relations avec Paris[5] ;

[1] L'ambassadeur du Congo-Brazzaville à Paris, Nicolas Mondjo, revenu à Brazzaville le 22 novembre, porteur de l'aide-mémoire qui lui a été remis à l'issue de l'audience accordée par le général de Gaulle, le 21, est de retour dans la capitale française le 11 décembre.

[2] L'ambassadeur de France à Brazzaville, Louis Dauge, a été rappelé en consultation à Paris le 13 novembre 1966. Il ne regagnera son poste à Brazzaville que le 5 mai 1967.

[3] Le télégramme de Brazzaville nos 845 à 847 du 7 décembre, non publié, souligne que c'est l'intransigeance du bureau politique du MNR qui a fait obstacle à une réponse conciliante au gouvernement français et au retour de l'ambassadeur Mondjo, le 6 décembre. En conclusion, le Chargé d'Affaires de France écrivait : « La perspective du prochain départ de M. Mondjo avait nourri l'espoir de la colonie française, son retour était le signe d'une volonté de dialogue encourageante. Mais, avec le temps qui passe et la persistance des contrôles autour de ma seule résidence, cet optimisme s'effrite et l'atmosphère s'appesantit à nouveau. Les affaires s'en ressentent et l'on redoute maintenant que la crise ne soit longue ».

[4] Allusion aux événements des 13, 14 et 15 août 1963 qui ont conduit à la démission du président Fulbert Youlou et à la constitution d'un gouvernement provisoire dirigé par M. Massemba-Debat. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 62. Depuis août 1963, le Congo souffre d'être mal aimé, il se sent frustré et reproche à la France de bouder la révolution.

[5] Se référer, à ce sujet, à la lettre adressée par le président Massemba-Debat au général de Gaulle, datée du 8 décembre 1966, non reprise, réaffirmant la solidité des liens entre les deux pays et l'attachement sans borne des deux populations aux idéaux de liberté et de paix que défend la France. Le Premier ministre Noumazalaye a déclaré, le 17 décembre, lors de la session de clôture de l'Assemblée nationale, que « Le Congo approfondira ses amitiés traditionnelles, en premier lieu avec la France ».

2) des luttes sourdes divisent profondément la révolution mais une fois encore, personne ne paraît de force à s'imposer, et chacun joue son propre jeu. Les compromis précaires résultant de ces affrontements interdisent l'adoption d'une politique cohérente déjà rendue difficile en temps normal par les « règles du centralisme démocratique » (résolution n° 4 du Comité central)[1].

3) la fragilité du régime impose aux dirigeants de redoubler d'efforts pour tenir le militant en haleine, et le moyen le meilleur est encore la dénonciation d'un péril extérieur. L'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme sont dénoncés à tout propos et l'on multiplie les appels à la vigilance. Certes, nous ne sommes plus nommés, mais les attaques ont été dans le passé suffisamment fréquentes et directes pour que – l'habitude aidant – l'on pense aussitôt à nous. Cet échauffement des esprits n'est assurément pas propice à un apaisement et ne peut que contrarier la « campagne d'explication » entreprise, nous dit-on, depuis plusieurs semaines[2].

Ainsi, de plus en plus, les relations franco-congolaises paraissent-elles liées à l'évolution de la crise que traverse Brazzaville et à son issue. Mais il faut bien constater que celle-ci ne paraît pas devoir intervenir dans un avenir proche[3].

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1966)

[1] Le comité central du MNR, instance exécutive suprême du parti, a tenu sa session ordinaire, à Brazzaville, du 28 février au 26 mars 1966. Il comprend cinquante-cinq membres, élus pour trois ans, et se réunit en principe deux fois par an. Au cours de cette session, le comité central a adopté dix-neuf résolutions, dont la n° 4, intitulée *Résolution sur les méthodes de travail.* Se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 157/DAM du 22 avril 1966, sous-titrée *Du comité central du MNR (28 février-26 mars 1966)* qui, outre une analyse générale de cette réunion, publie le texte des résolutions adoptées.

[2] La confirmation qu'une « campagne d'explication » était en cours à tous les échelons est donnée par l'ambassadeur Mondjo au chargé d'Affaires de France, venu le saluer à l'aéroport, le 11 décembre, à l'occasion de son départ pour Paris.

[3] De fait, en présentant, le 24 décembre, ses vœux au peuple congolais, le président Massemba-Debat évoque longuement les relations entre Brazzaville et Paris et reprend à son compte les accusations déjà portées par la presse du parti, sans apporter aucun démenti. Après deux mois de crise et de consultations, le Président s'en tient à ses positions de départ et se présente, comme avant tout, soucieux du raffermissement de l'amitié entre les deux peuples. De larges extraits de cette allocution sont transmis par le télégramme de Brazzaville n° 904 du 25 décembre 1966, non publié.

422

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR,
REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ
ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE FRANÇAISE PRÈS LES NATIONS UNIES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4287 à 4303.[1] *New York 23 décembre 1966.*
(*Reçu* : le 24, 03 h. 46).

Deux questions, d'importance d'ailleurs inégale, auraient pu rendre particulièrement difficile la session de l'Assemblée générale qui vient de s'achever : la succession d'U Thant[2], le conflit vietnamien[3]. Les problèmes africains se posaient, d'autre part, avec acuité à la suite de l'arrêt de la Cour internationale sur le Sud-Ouest africain[4] et en raison de l'évolution du problème rhodésien[5]. Or, si sur ces derniers points, les discussions

[1] Ce télégramme est communiqué directement à Washington (n° 969), Ottawa (n° 66) et Mexico (nos 1 à 28) et via le Département à Abidjan (nos 15 à 41), Alger (nos 30 à 56), Belgrade (nos 14 à 40), Bonn (nos 6 à 32), Bruxelles (nos 3 à 29), Bucarest (nos 5 à 31), Budapest (nos 1 à 27), Dakar (nos 23 à 49), Genève (nos 15 à 41), La Haye (nos 5 à 31), Le Caire (nos 31 à 57), Mexico (nos 1 à 28), Moscou (nos 210 à 236), New Delhi (nos 8 à 34), Niamey (nos 18 à 44), Nouakchott (nos 24 à 50), Ottawa (n° 66), Pékin (nos 62 à 88), Prague (nos 8 à 34), Rome (nos 8 à 34), Stockholm (nos 5 à 31), Tananarive (nos 18 à 44), Tokyo (nos 3 à 30), Varsovie (nos 1 à 27). Ce document porte en sous-titre : *XXIe session de l'Assemblée générale*.

[2] Le 2 décembre 1966, par une décision unanime, l'Assemblée générale a reconduit U Thant, Secrétaire général, pour un nouveau mandat de cinq ans, expirant le 31 décembre 1971.

[3] Le débat général a été dominé par le problème vietnamien, que 101 orateurs sur 108 ont abordé. Un accord quasi unanime semble s'être dégagé sur plusieurs points pour souligner les très graves dangers de la situation actuelle, pour nier la possibilité de toute solution militaire au Vietnam et aussi pour convenir de l'impuissance ou de l'incompétence des Nations unies à intervenir dans le règlement de ce conflit. La position de la France, telle qu'elle a été exposée à Phnom Penh par le général de Gaulle et aux Nations unies par M. Couve de Murville, a incontestablement influencé de nombreux orateurs. Pour une analyse des discours et des attitudes sur la question du Vietnam abordée devant les Nations unies, se référer au télégramme de New York, nos 2646 à 2662 du 22 octobre 1966, non publié, intitulé : *Vietnam*.

[4] Le débat sur le Sud-Ouest africain, point 65 de l'ordre du jour, s'est poursuivi, en séance plénière, du 23 septembre au 27 octobre 1966, au cours de douze séances qui ont permis à soixante-treize orateurs de s'exprimer. La discussion a porté essentiellement sur le projet de résolution déposé le 27 septembre par le groupe afro-asiatique. Ce projet demandait à l'Assemblée de se prononcer sur la révocation du mandat et sur son transfert aux Nations unies. L'Assemblée générale a décidé de mettre fin au mandat de la Société des Nations, exercé depuis quarante-six ans par l'Afrique du Sud, et a créé un comité spécial pour le Sud-Ouest africain, composé de quatorze membres, chargé de recommander des dispositions d'ordre pratique pour l'administration du Territoire afin de permettre au peuple d'exercer son droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance (résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966). Un historique de la question du Sud-Ouest africain est rappelé dans la note du 17 septembre 1966, n° 067, destinée au Cabinet du ministre, établie par la direction des Nations unies et des Organisations internationales au Département, non reproduite, à compléter par la note n° 016 du 27 janvier 1967, non publiée.

[5] La quatrième commission a abordé, le 11 octobre 1966, la question de la Rhodésie du Sud. Le 22 octobre, l'Assemblée a adopté par quatre-vingt-six voix contre deux et dix-huit abstentions (dont la France), une résolution relative aux pourparlers entre Londres et Salisbury au sujet de la Rhodésie. Les délégations africaines ont vigoureusement attaqué la Grande-Bretagne. Leurs critiques ont porté sur deux points principaux : le refus d'employer la force contre le régime de Ian Smith et les entretiens qui se déroulent entre les deux États.

à l'Assemblée et au Conseil de sécurité ont été vives, l'opposition entre l'Afrique et les Pays occidentaux n'a pas cependant pris le tour acerbe que l'on redoutait. D'autre part, ni l'affaire du secrétaire général, réglée par le maintien d'U Thant dans ses fonctions, ni celle du Vietnam n'ont provoqué entre les puissances d'affrontement assez sérieux pour gêner les travaux habituels de l'Assemblée.

D'un côté, le Tiers Monde semble perdre de plus en plus confiance dans la capacité de l'Organisation à régler ses problèmes lorsque les grandes puissances ne l'y aident pas, d'où, à la fois, un sentiment de frustration et une tendance à plus de modération. De l'autre, l'URSS et les États-Unis ont pu s'entendre dans des domaines nettement délimités lorsqu'ils y avaient intérêt. La guerre du Vietnam n'a pas constitué, à cet égard, l'obstacle qu'on aurait pu imaginer. L'esprit de relative modération que l'on trouvait donc également chez les plus grandes puissances ne pouvait qu'être imité par les délégations qui se réclament d'elles. La coopération franco-soviétique, de même que nos relations spéciales avec l'OCAM[1] et avec certains pays non-engagés ont assurément joué leur rôle dans le déroulement d'une session dont les résultats, dans l'optique de New York, sont considérés comme n'étant pas négligeables.

1. Comme je l'ai noté (mon télégramme 2646)[2], la plupart des orateurs ont traité du Vietnam au cours du débat général et les thèses américaines n'y ont trouvé qu'un soutien sporadique. L'opinion mondiale, telle qu'elle se reflète à New York, est en grande majorité, opposée à l'extension de la guerre au Vietnam et cet état d'esprit a plus ou moins pesé sur les débats à l'Assemblée et dans les commissions. La plupart des délégations n'ont pas pour autant apporté publiquement, pendant le débat général, leur appui aux adversaires des États-Unis dans ce conflit et, à l'exception d'une tentative avortée du Cambodge[3], aucune d'entre elles n'a pris ensuite, l'initiative de faire écho, formellement à la lettre du 1er septembre du secrétaire général[4],

[1] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, réunit tous les anciens membres de l'Union africaine et malgache en vue d'une coopération s'étendant à tous les domaines, y compris celui de la politique. L'OCAM compte quatorze membres à la suite de l'admission du Congo-Léopoldville, le 26 mai 1965. Se référer à *D.D.F.*, 1965-I, n° 305. Les pays membres de l'OCAM se sont réunis chaque semaine, au cours de l'Assemblée générale, pour étudier les principaux problèmes à l'ordre du jour.

[2] Le télégramme de New York nos 2646 à 2662 du 22 octobre 1966, intitulé : *Vietnam*, non publié, analyse les discours et les positions des États membres de l'ONU sur cette question, soulignant que ce sont les interventions des États-Unis et de la France qui ont eu la plus large audience.

[3] M. Huot Sambath, représentant permanent du Cambodge, estime que la question du Vietnam doit être considérée « comme l'assassinat d'un peuple par une puissance étrangère », reportant sur les États-Unis toute la responsabilité de l'affaire. Il a écarté, comme un défi au bon sens la thèse selon laquelle « le Vietnam agressé par les Vietnamiens est défendu par les États-Unis ». Les Nations unies doivent exiger des États-Unis que cesse leur agression au Vietnam et que soient retirées leurs troupes. Se reporter au télégramme de New York n° 2501 du 17 octobre 1966, non repris.

[4] Dans cette lettre, U Thant a communiqué à tous les membres des Nations unies le texte d'une déclaration dans laquelle, après avoir mentionné les difficultés qu'il avait rencontrées durant l'exercice de ses fonctions, il faisait connaître sa décision de ne pas solliciter le renouvellement

aux programmes de paix de Hanoï et du FNL[1] ou aux suggestions françaises. L'opposition du Nord-Vietnam et du Vietcong à toute initiative prise aux Nations unies explique cette situation. La raison fondamentale en est, cependant, l'attitude de l'URSS, qui aurait été évidemment seule en mesure de dramatiser la session autour du conflit vietnamien : on a vu, dès l'arrivée de M. Gromyko à New York[2], que ce problème ne passait pas dans l'esprit des Soviétiques au premier rang de leurs préoccupations.

D'autre part, U Thant est demeuré à son poste sous la pression conjointe, sinon combinée, des Soviétiques et des Américains. En se félicitant de cette décision, la majorité des délégations ont donné la mesure de leur attachement à l'Organisation, qu'elles jugent manifestement trop fragile pour supporter une nouvelle crise. Mais le revirement du Secrétaire général, alors que le motif qu'il avait donné à son départ – la guerre du Vietnam – gardait toute sa valeur, a affaibli dans l'esprit de certains son autorité, tandis que la frustration des petites puissances, qui n'ont eu qu'à approuver les dispositions prises par les membres permanents, s'en trouve accentuée. Mais la continuité est assurée et la crise longue et délicate que l'on prévoyait a été évitée.

2. L'Assemblée s'est donc trouvée en mesure d'engager, puis de poursuivre ses travaux dans des conditions normales et dans une atmosphère relativement détendue.

Elle a approuvé le traité sur l'espace[3], voté des textes de portée limitée sur la non-prolifération[4], puis sur le non-recours à la force, la non-intervention, la guerre chimique et bactériologique.

En matière de décolonisation, l'Assemblée a décidé de révoquer le mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain[5] et confié à un comité, auquel participeront des experts soviétiques et américains, l'étude

de son mandat. Voir la note n° 065 du 17 septembre 1966, rédigée par la direction des Nations unies et Organisations internationales au Département, à l'intention du Cabinet du ministre, non publiée.

[1] La note de la direction d'Asie-Océanie-CLV au Département n° 391 du 12 août 1965, non publiée, analyse la position du Front national de Libération du Sud-Vietnam et le problème des négociations au Vietnam.

[2] Le discours prononcé par M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, le 23 septembre 1966, devant l'Assemblée générale des Nations unies, est transmis par le télégramme de New York n° 2017 du 23, non reproduit. Une analyse de l'attitude générale de l'URSS, tout au long de cette XXIe session, est présentée dans le télégramme de New York n°s 4306 à 4322 du 24 décembre 1966, non publié.

[3] L'Assemblée a adopté, à l'unanimité, le 19 décembre, trois projets de résolution relatifs à la conférence sur l'espace qui doit se tenir à Vienne en septembre 1967, au projet de traité sur l'espace, au rapport du comité des utilisations pacifiques de l'espace. Ces projets avaient été adoptés à l'unanimité le 17 décembre par la première commission.

[4] Le débat sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est ouvert le 20 octobre devant la première commission et s'est terminé le 10 novembre. La commission a adopté le projet de résolution des non-alignés par 103 voix contre une (Albanie) et deux abstentions (France et Cuba).

[5] Résolution 2145 (XXI) (point 65 de l'ordre du jour), 27 octobre 1966. L'historique de la question du Sud-Ouest africain, la teneur des débats sont rappelés dans la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales n° 016 du 27 janvier 1967, non publiée.

des mesures à prendre par l'Assemblée générale extraordinaire prévue pour le mois d'avril. Il faut mentionner également la Rhodésie, bien que la discussion ait eu lieu au Conseil, car la première « décision » prise par cet organisme depuis son origine en vue d'appliquer des sanctions obligatoires a évidemment marqué cette session, encore que le scepticisme soit assez général parmi les délégations sur l'effet de ces mesures comme sur celles qui pourraient être prises quant au Sud-Ouest africain.

En ce qui concerne les droits de l'homme, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité les pactes dont le texte était à l'étude depuis près de vingt ans[1]. Peu de résolutions d'intérêt pratique ont été votées dans le domaine économique, à l'exception d'un texte sur la propriété des ressources naturelles[2], problème évidemment important pour les pays sous-développés. L'étude du comité des Quatorze sur l'assainissement des finances de l'Organisation a trouvé sa conclusion dans l'approbation d'un texte qui crée notamment un corps d'inspecteurs ayant compétence sur le secrétariat et sur les institutions spécialisées.

Il faut citer enfin le vote de la résolution dont nous avions également pris l'initiative en vue de permettre aux délégations d'agir sur le secrétariat pour rétablir l'équilibre entre les langues de travail, c'est-à-dire essentiellement pour assurer les droits de la langue française[3].

3. En revanche, un certain nombre de questions n'ont pu être réglées : sur les opérations de maintien de la paix, l'action conjointe des pays socialistes, de la France et, en la circonstance, de ses alliés africains, ainsi que d'un certain nombre de pays non-engagés a permis de faire échouer en séance plénière, une résolution présentée par le Canada et déjà approuvée en commission. Les principes affirmés dans ce texte étaient sans doute de nature à faire renaître la confrontation entre les grandes puissances qui avaient fait avorter la XIXe session[4].

Sur un autre plan, en dépit des votes massifs qui les condamnent, l'Afrique du Sud et le Portugal n'ont donné aucun signe de fléchissement dans leur politique de discrimination raciale et de maintien de la domination coloniale.

[1] L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, deux pactes relatifs aux droits de l'homme, le premier portant sur les droits économiques, sociaux et culturels, le second sur les droits civils et politiques. Une fois ces deux pactes ratifiés, les États parties seront légalement tenus de donner effet aux droits et libertés proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'adoption des pactes est le point culminant des travaux poursuivis par les Nations unies depuis 1947.

[2] Résolution 2158.

[3] Le déroulement du débat et le rôle joué par les délégations francophones sont retracés dans la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales du 7 février 1967, non reprise, intitulée : *Défense de la langue française aux Nations unies (débat et résolution de la XXIe session).*

[4] Un groupe de pays non-alignés a soumis à l'Assemblée un texte de procédure destiné essentiellement à éviter un affrontement entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Présenté par l'Algérie, le projet de résolution se borne, d'une part, à renvoyer le rapport de la commission politique spéciale sur la question des opérations de maintien de la paix à la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée qui doit se tenir en avril 1967, d'autre part, à inviter le comité des « 33 » à poursuivre ses travaux et à faire rapport à l'Assemblée générale à cette prochaine session.

Le Département sait dans quelles conditions le problème de l'admission de la Chine, loin de progresser, a fait cette année l'objet de votes favorables à la thèse américaine. Un projet italien, visant à soumettre la question à un comité d'études a été rejeté par l'opposition conjuguée des partisans de Pékin et de Formose[1].

L'affaire des contributions volontaires est, enfin, restée en l'état. Peu d'allusions y ont été faites publiquement, mais on ne peut contester que le problème n'ait pesé sur l'esprit de beaucoup de délégations, certaines, peu nombreuses, se félicitant que la France et l'URSS résistent aux pressions des États-Unis tant que ceux-ci ne se seront pas décidés à participer également au règlement du déficit de l'Organisation, d'autres, qui constituant une large majorité, se disent réellement inquiètes de la situation financière des Nations unies. Mais maints observateurs ont noté que les Américains se sont gardés d'exploiter cette affaire contre l'Union soviétique qu'ils dénonçaient naguère avant tant de vigueur.

4. Ce tableau des résultats et des lacunes de la XXIe session montre que les travaux de l'Assemblée continuent à s'organiser autour de deux pôles, le Tiers Monde et les grandes puissances, les positions des autres délégations ne prenant leur signification qu'en fonction des revendications du premier et des rapports de force qui s'établissent entre les secondes. C'est en ceci qu'apparaît le caractère en partie irréel de ces débats, puisque, d'une part, les problèmes posés par le Tiers Monde, ont plus d'importance par le nombre des délégations qui s'y intéressent que par leur nature et que, d'autre part, les relations soviéto-américaines à New York ne recouvrent qu'une proportion limitée, celle qui est surtout à usage public, de la politique qui rapproche ou éloigne les deux super-puissances.

Le Tiers Monde s'est encore accru en nombre par l'admission de quatre États, l'un minuscule (la Barbade), deux autres à peine indépendants (Lesotho, Botswana), enfin l'ancienne Guyane anglaise. Il reste le principal demandeur sur le plan politique (règlement des questions de décolonisation), comme dans le domaine économique (lutte contre le sous-développement). Cependant, mises à part la fixation de l'ordre du jour et quelques désignations à des places dans les comités et commissions, l'importance des effectifs du Tiers Monde ne constitue plus pour lui un atout décisif. Des conflits bilatéraux et régionaux le divisent profondément, tandis qu'il perd, dans la mesure où les grandes puissances renoncent à s'opposer entre elles, les possibilités de surenchère qu'il avait si habilement exploitées à l'époque de la guerre froide. La division de l'Asie est apparue plus nettement que jamais cette année et le groupe qui représentait ce continent aux Nations unies a pratiquement cessé d'exister. Au sein du groupe africain, pour avoir été moins visible qu'à la session précédente, l'hostilité entre Arabes et Noirs s'est maintenue, cette division en recouvrant d'autres non

[1] Ce point 90 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, examiné du 18 au 29 novembre, ainsi que les détails du scrutin sont repris dans la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales au Département du 23 janvier 1967, non publiée.

moins profondes, entre anglophones et francophones, entre modérés et extrémistes, entre régions géographiques. Les événements intervenus en Afrique depuis l'année dernière, le désordre qui continue à régner au Congo-Léopoldville, la révolution au Ghana, la dislocation du Nigeria, les coups d'État en Afrique francophone et anglophone ont encore contribué à diminuer l'influence de ce continent à New York[1]. Le groupe afro-asiatique et le groupe africain ont continué, puisque l'on traitait un grand nombre de problèmes les intéressant directement, à se réunir très fréquemment : ils n'ont jamais réussi complètement à faire prévaloir leurs vues sur celles des grandes puissances.

Dans le vide qui s'est ainsi créé, certains groupements plus restreints se sont reconstitués. Le groupe des Africains d'expression française (OCAM) a retrouvé sa cohésion et son unité s'est démontrée à l'occasion d'un vote de procédure sur les opérations pour le maintien de la paix où l'appoint de ses voix a mis en échec l'association traditionnelle des pays occidentaux, de l'Amérique latine et du *Commonwealth*. Animés par quelques délégués particulièrement actifs, l'Inde et les trois autres pays non-engagés, RAU, Yougoslavie, Algérie, ont repris ici une certaine influence et auxquels se sont joints selon les circonstances la Guinée, le Mali, la Mauritanie, Cuba, l'Albanie et le Cambodge, ont, par leur indépendance, tant vis-à-vis des Américains que des Soviétiques, marqué de leur action quelques débats importants : désarmement, opérations de maintien de la paix, problèmes sociaux et économiques. De même, leur position sur le Vietnam a été plus explicite et plus écoutée.

L'action de ces délégations n'a cependant pu s'exercer avec quelque efficacité que dans la mesure où les grandes puissances se mettaient d'accord pour les laisser agir. Le rôle de la France mis à part – dont je traiterai par télégramme séparé[2] – de même que celui de la Grande-Bretagne, toute occupée à mener, non sans habileté, un combat en retraite, c'est l'attitude de l'URSS et des États-Unis[3] – c'est-à-dire la recherche d'accords dans certains domaines, n'excluant pas des propos fort vifs de la part des Soviétiques contre l'impérialisme américain et l'agression au Vietnam –, qui a été évidemment déterminante. J'en fais également l'objet de communications distinctes.

5. En conclusion, si, malgré une certaine évolution, l'attitude des groupes et leurs rapports mutuels ne se sont pas, pendant cette session, modifiés de façon décisive, les résultats obtenus peuvent paraître aussi, malgré l'abon-

[1] Se référer au télégramme de New York n°s 17 à 22 du 6 janvier 1967, non reproduit, passant en revue le vote des délégations africaines.

[2] Voir le télégramme de New York n°s 4338 à 4363 du 30 décembre 1966, publié ci-après.

[3] L'action des États-Unis au cours de la XXIe session est analysée dans le télégramme de New York n°s 4323 à 4336 du 29 décembre 1966, non publié.

dance des textes, assez modestes. L'accord sur l'espace en particulier, n'est qu'un accord-cadre qui n'avait certainement pas besoin des Nations unies pour voir le jour. Les résolutions sur la non-prolifération ne font qu'indiquer des perspectives, à des fins qui, d'ailleurs, sont surtout destinées à défendre le monopole des super-puissances. Les mesures sur l'Afrique sont d'une application très problématique, nul n'imaginant que l'Afrique du Sud et le Portugal y donnent suite, ce qui ne fera d'ailleurs que renforcer l'amertume des Africains – qui sur ce point retrouvent leur unité – et leur désir de faire comparaître à nouveau les puissances occidentales pour stigmatiser leur attitude. Malgré leur intérêt intrinsèque, les autres documents approuvés sont évidemment d'importance réduite pour une Assemblée qui se veut, pendant trois mois et au cours d'innombrables débats, la tribune politique du monde.

On ne saurait oublier cependant qu'il y a deux ans l'Organisation a été paralysée par la crise constitutionnelle et financière. Que, l'année dernière, nombre de délégués considéraient que les Nations unies étaient encore convalescentes et que l'élection du Secrétaire général pouvait cette fois provoquer une crise profonde. Si l'on tient compte également de la volonté renforcée des grandes puissances de ne pas partager leur pouvoir et de l'incapacité des pays sous-développés à s'organiser et à prendre leur parti de l'état des choses dans le monde, on doit reconnaître que la XXIe session comporte des aspects positifs.

Elle aura aussi montré que, si les petits et moyens États sont chaque année plus conscients des lacunes et même des carences de l'Organisation, ils y demeurent profondément attachés.

(Nations unies, XXIe session, 1966)

423

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5526 à 5528. *Moscou, 24 décembre 1966.*

(*Reçu* : 11 h. 20).

M. Kosyriev, que j'ai reçu hier à déjeuner ainsi que les membres de la section française du ministère des Affaires étrangères, s'est référé à une idée que M. Gromyko aurait exposée à Paris et selon laquelle des « échanges de visite » pourraient être organisés entre principaux fonctionnaires des deux ministères des Affaires étrangères. Le ministre adjoint des Affaires étrangères a mentionné le Secrétaire général, le directeur politique et également le directeur d'Europe comme devant être conviés ici.

J'ai dit que personnellement je pensais que l'idée était bonne.

Ce qui ne fait aucun doute, c'est que M. Kosyriev souhaite vivement être invité à passer quelques jours en France avec Mme Kosyriev. Il voudrait

aller en province et retourner à Grenoble où il a jadis passé 24 heures. Le ministre adjoint se rendra, en tous les cas, à Paris le 27 janvier pour la réunion de la grande commission.

Je souhaiterais, à tout le moins, être autorisé à dire à M. Kosyriev que le Département est d'accord pour l'inviter à passer une semaine en France avec son épouse, et que les détails pourraient être arrêtés à l'occasion de sa venue à Paris à la fin du mois prochain.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

424

M. Brouillet, ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Couve de Murville, minsitre des Affaires étrangères.

D. n° 359/CM. *Rome, 24 décembre 1966.*

Paul VI, par delà l'échange de propos auquel a donné lieu la remise que j'ai opérée entre ses mains de la médaille d'or de l'Académie Française (ma communication du 23 décembre) a abordé successivement deux ordres de sujets : un certain nombre de points concernant la vie de l'Église de France et, plus brièvement, l'affaire du Vietnam.

I.

1. Le Souverain Pontife dit, en premier lieu, la satisfaction qu'il a eue à s'entretenir, la veille, avec le cardinal Lefebvre, archevêque de Bourges et, deux jours avant, avec le cardinal Villot, archevêque de Lyon. Votre Excellence sait la place tenue dans l'esprit du chef de l'Église par les soucis que lui créent diverses manifestations de laxisme ou d'intempérance dans l'interprétation des décisions du Concile. La sérénité, la pondération de nos deux prélats, les indications qu'ils se sont appliqués à fournir au Pape sur le travail en cours dans l'Église de France, sur les premiers résultats à leurs yeux incontestablement positifs, de l'entreprise destinée à traduire en notes l'enseignement de Vatican II ont laissé, à l'évidence, Paul VI sur une impression favorable et il se plaît à le manifester.

Le Pape évoque avec une sympathie analogue l'action de la conférence épiscopale française. Il loue l'exemple qu'elle donne de conscience, d'application et de méthode et dit avec quel intérêt il a pris connaissance des délibérations tant, en octobre dernier, de son Assemblée plénière que, la semaine passée, de son Concile permanent. Il marque son appréciation de la réponse qu'elle vient de faire au questionnaire adressé, cet été, à l'Épiscopat du monde entier par le cardinal Ottaviani, au nom de la Congrégation de la Foi, touchant les opinions erronées tendant à se développer, de-ci de-là, sur un certain nombre de points fondamentaux de la doctrine de l'Église.

Paul VI fait un éloge non moins vif du labeur déployé à Rome par Mgr Garonne, à la tête de la Congrégation des séminaires et des universités.

Allusion à la position inconfortable de notre compatriote entre le vieux cardinal Pizzardo, demeuré Préfet de ce Dicastère, nonobstant le handicap de ses 89 ans et Mgr Staffa, secrétaire de la Congrégation, l'un des prélats les moins ouverts à l'*aggiornamento*, il déclare que Mgr Garonne verra de plus en plus s'aplanir les obstacles qu'il a jusqu'ici trouvés sur sa route.

2. Le Pape se félicite de la conduite à bonne fin de l'entreprise de réorganisation de l'archidiocèse de Paris. Il rend hommage à la personne du cardinal Feltin et célèbre sa longue carrière de bons et loyaux services. Eu égard à son âge et à son état de santé il a cru ne pouvoir mieux faire que d'accepter maintenant sa démission. Mais le cardinal Feltin emporte dans sa retraite toute sa reconnaissance. Sa nouvelle titulature *olim archiepiscopus parisiensis* continuera de rappeler la magistrature dont il était jusqu'à présent investi. Il va de soi aussi qu'il reste cardinal. « Ce qui, ajoute Paul VI, n'empêchera nullement, le jour venu, Mgr Veuillot d'être cardinal en même temps que lui ».

Parlant du nouvel archevêque de Paris, le Pape continue en ces termes : « Il n'a pas, dans le moment présent, la popularité pour lui. Tel est le lot ordinaire de deux séries, totalement différentes, de personnes. Les médiocres qui sont au-dessous de la tâche qui leur a été confiée. Les hommes de valeur et de courage, qui entendent faire honneur à toutes les obligations et sont exposés, comme tels, à l'épreuve de l'incompréhension et de l'ingratitude, mais dont le temps qui passe plus tôt ou plus tard, permet de mieux affirmer et placer en lumière les mérites. Mgr Veuillot est une illustration par excellence de cette seconde catégorie ».

Rappelant les liens étroits qui l'ont uni, de longue années, à celui qui fut à la Secrétairerie d'État l'un de ses plus proches collaborateurs, il se plaît à célébrer les traits demeurés à ses yeux les plus marquants de sa personnalité : « sa lucidité, son esprit d'organisation, sa capacité de travail sans limite, son abnégation, son courage et, par-dessus tout, ajoute-t-il, son élévation spirituelle, son identification totale à sa mission de prêtre ».

3. De Paris, Paul VI passe à Strasbourg, Mgr Weber comme le cardinal Feltin, a offert à Rome sa démission. Un scrupule est venu au Pape avant de l'accepter. Acquiescer au départ de Mgr Weber, c'est, dit-il, transférer, *ipso facto*, le gouvernement du diocèse de Strasbourg à son coadjuteur Mgr Kleringen. Or la question se pose de savoir si une meilleure utilisation ne pourrait être faite de ses capacités. Il n'existe dans l'Église de France aucun responsable qui soit en mesure d'appréhender l'ensemble des problèmes intéressants l'« intelligentsia » catholique française, qu'il s'agisse de la coordination des efforts dans les domaines de la recherche théologique et scientifique, de l'impulsion générale à donner aux Instituts catholiques, de l'animation de la paroisse universitaire et des autres mouvements plus ou moins connexes d'action catholique.

Certes Mgr Veuillot est-il, dans le cadre de la nouvelle organisation de la conférence épiscopale française président de la commission du monde scolaire et universitaire. Mais les obligations de sa charge d'archevêque de Paris le laisseront de moins en moins en situation de consacrer à ce

secteur, pourtant essentiel, le temps et l'attention nécessaire. Une solution convenable serait de proposer à cette tâche Mgr Elchinger, avec le titre éventuel d'aumônier général de la France du monde intellectuel. Mais il conviendrait, dans cette hypothèse, que Mgr Elchinger ait été au préalable déchargé du gouvernement du diocèse de Strasbourg.

Évoquant le cas de l'Angleterre, Paul VI déclare qu'une exigence semblable a, au cours des mois récents occupé les esprits et que le projet a été envisagé de confier un titre analogue d'aumônier général du monde intellectuel pour le Royaume-Uni à Dom Christophe Butler, président de la confédération bénédictine d'Angleterre. Le Pape laisse paraître son regret que diverses circonstances aient, en définitive, empêché ce projet d'aboutir. Pourquoi ne pas essayer de lui donner corps en France ?

C'est à condition de s'assurer, au préalable, qu'il est encore temps de le faire, alors que l'annonce du départ de Mgr Weber a été pratiquement rendue publique et que tout le monde s'attend, de la façon la plus normale, à ce que son héritage soit recueilli par Mgr Elchinger. Le Pape me dit avoir consulté le cardinal Villot et le cardinal Lefebvre, avoir fait interroger également la conférence épiscopale française. Il sait que la date du 29 décembre avait été, à l'origine, tenue pour l'annonce officielle de la démission de Mgr Weber. Paul VI dit ne pas exclure que ce calendrier puisse être respecté et ajoute qu'il me fera informer dès qu'une décision aura été prise.

Un appel téléphonique de Mgr Samore m'a appris, en fin d'après-midi, que l'affaire n'aurait pas de suite, le secrétaire de la Sacrée Congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires se bornant à m'indiquer que tous les obstacles étaient levés à l'acceptation de la démission de Mgr Weber et que la décision, comme il avait été initialement envisagé, serait rendue publique, le 29 décembre, à l'*Osservatore Romano*.

Le cardinal Lefebvre, ce matin, avant de reprendre l'avion pour Paris, a exprimé devant moi le sentiment que le projet imaginé « était venu trop tard ; que, dans l'état actuel des choses, alors que Mgr Elchinger est coadjuteur de Strasbourg depuis neuf ans, il eût été impensable de lui assigner une autre mission que celle de succéder à Mgr Weber sans que pareille mesure fût interprétée à son endroit comme un désaveu.

II.

Paul VI touche plus brièvement, dans la seconde partie de l'entretien, à l'affaire du Vietnam. Il exprime à nouveau la préoccupation que lui inspirent la poursuite et l'aggravation des combats. Il renouvelle le souhait qu'il soit possible d'instituer une jonction entre les trêves de Noël et du jour de l'an et la trêve du Têt et qu'à la faveur de cette suspension d'armes puissent s'instaurer de véritables tractations de paix.

La mention que je fais de la distance qui sépare les positions respectives des belligérants et une allusion notamment aux vues divergentes de Washington et d'Hanoï touchait les conditions d'un éventuel retrait des troupes américaines appellent de ma part cette réflexion : « Mais le départ

du Vietnam des troupes américaines serait, à l'évidence, l'ouverture de toute la péninsule à la submersion communiste ». Se référant aux efforts déployés par M. Thant, le Pape n'en formule pas moins l'espoir que l'action du secrétaire général des Nations unies, finira, en dépit des obstacles, par dégager des perspectives nouvelles.

La prudence, l'application qui caractérisent dans le domaine proprement ecclésiastique la démarche de l'actuel Pontife, le soin, le scrupule qu'il apporte à la préparation des décisions qui relèvent de son autorité en matière spirituelle sont pour l'observateur autant de raisons d'imaginer de prime abord, de la part de la diplomatie vaticane, la méthodologie lorsqu'il s'agit pour elle d'intervenir sur le plan temporal. Et de fait, certaines consultations, certains entretiens, certaines initiatives peuvent-ils être, de-ci de-là, interprétées, dans l'affaire du Vietnam elle-même, comme autant d'indices du même esprit de précaution, du même souci d'enquête et d'investigation systématique.

Force est pourtant de constater que, dans le cas particulier, telle, n'est pas, toujours, l'impression qui prévaut. Ainsi en a-t-il été, en janvier dernier, lors du *satisfecit* décerné à l'offensive de paix américaine et de l'appel lancé en faveur d'un arbitrage des pays neutres dans le cadre des Nations unies à l'avant-veille de la reprise des bombardements sur le Nord-Vietnam. Un doute analogue peut exister, à l'heure actuelle, sur les chances de voir se réaliser l'espoir exprimé par le Pape dans son allocution du 8 décembre et formulé à nouveau par lui au cours de notre entretien d'avant-hier.

La tentation existe de chercher l'explication de ce *hiatus*, de cette discordance, dans l'insuffisance de l'appareil dont dispose actuellement le Souverain Pontife. Mais, beaucoup plus, convient-il de se demander si l'erreur ne consiste pas, précisément, à attendre de Paul VI une démarche identique selon qu'il s'agit de son action dans les affaires d'Église ou vis-à-vis de la Cité terrestre. Postuler, de sa part, dans les deux cas, les mêmes diligences reviendrait à lui prêter dans l'ordre temporel le même type de responsabilités que dans l'ordre spirituel, équivaudrait à méconnaître le caractère transcendant de sa mission en l'assimilant à celle des responsables de la conduite des États.

Paul VI, à l'évidence, entend, tout à la fois ne pas empiéter sur des compétences qui ne lui appartiennent pas et, dans le même temps, situer son intervention au plan qui est et doit rester le sien. La fin qu'il s'assigne – j'en avais, avant-hier matin, en l'observant et l'écoutant, de façon particulièrement vive, la sensation – est, s'élevant au-dessus des querelles et des compétitions humaines, de faire entendre la voix du Christ, messagère de paix, plaçant son espoir dans le miracle d'adhésion que l'appel divin pourra susciter au cœur de l'homme. D'où l'aspect original, irréductible à tout autre, de cette « diplomatie de l'Évangile ».

Sur l'expression de l'espoir que M. Thant pourra préparer les voies à un arrangement dans l'affaire du Vietnam l'entretien est arrivé à son terme. Évoquant la proximité de la fête de Noël, le Souverain Pontife me demande d'être son interprète auprès de M. le Président de la République « Je sais,

me dit-il, quelle place tient dans son esprit la préoccupation spirituelle. Veuillez lui donner l'assurance que, de tout cœur, après-demain, je prierai pour lui ».

(Collection des télégrammes, Saint-Siège, 1966-1970)

425

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5541 à 5557. *Moscou, 26 décembre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 13 h. 20).

Comme le sait le Département, le ministre de l'Économie et des Finances a dit à Rambouillet à M. Kossyguine quelques mots sur les problèmes monétaires internationaux. Le chef du gouvernement soviétique a répondu à M. Debré que je pourrais, pour commencer, entretenir de la question le ministre des Finances et le président de la Banque d'État. Il me verrait ensuite.

D'autre part, cette ambassade n'a reçu à ce sujet aucune instruction. Sans doute ai-je rapporté, de Paris la note en date du 8 décembre que M. Debré avait préparée, mais n'a pas remise aux Soviétiques et ai-je eu, à titre personnel, communication d'une note de la direction du Trésor n° 27628 du 1er décembre pesant le pour et le contre quant à une adhésion éventuelle de l'URSS aux accords de Bretton Woods.

Mais, compte tenu aussi de ce que le ministre m'a dit avant que je regagne Moscou, je n'ai pas encore sollicité d'audience des deux personnalités mentionnées par M. Kossyguine[1].

J'attendrai, pour le faire, que le Département me le prescrive.

Toutefois et quel qu'ait été mon premier mouvement à Rambouillet lorsque M. Debré m'a fait part de son intention, il me semble, à la réflexion, que nous devons, en la matière, agir avec une extrême prudence et nous garder de toute démarche qui pourrait être interprétée ici comme signifiant que l'appui soviétique nous est nécessaire dans les difficiles discussions que nous menons avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays occidentaux. De même, nous ne devons pas donner un tour anti-américain à notre démarche. Enfin, compte tenu des données du problème, je ne crois

[1] Mais il en a informé une autre dans les jours qui ont suivi. Par le télégramme n° 5601/03 du 31 décembre 1966, non reproduit, M. Wormser accuse en effet réception d'une lettre lui transmettant une nouvelle rédaction du document sur les questions monétaires rédigé par M. Debré. Constatant que sous une forme différente ce texte reprend les mêmes arguments que lui, l'ambassadeur de France précise qu'il a demandé à M. Kosyriev de le recevoir et lui a communiqué le point de vue français en lui en laissant un résumé. Le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique a manifesté un intérêt certain pour cette communication.

pas, si nous nous décidons à dire quelque chose aux autorités soviétiques, que nous devions les premiers leur parler d'une adhésion aux organismes de Bretton Woods[1].

Je serais d'avis, si le Département veut engager la conversation, de nous en tenir à des propos très généraux et de caractère avant tout politique.

Ces propos pourraient être les suivants :

Nous pourrions commencer par rappeler que le gouvernement français souhaite que s'établisse dans le monde un équilibre générateur de progrès et de paix et que la multiplication des rapports dans tous les domaines doit créer un climat de détente conduisant peu à peu à l'entente, qu'il s'agisse de rapports bilatéraux ou multilatéraux.

Il pourrait être ensuite fait observer que la notion d'équilibre et d'entente doit prévaloir dans tous les domaines, qu'il a déjà été constaté, par exemple, d'un commun accord entre les gouvernements soviétique et français, qu'un déséquilibre dans le progrès scientifique et technique conduirait nécessairement à terme à une inégalité de puissance entre les différentes nations ou groupes de nations. Nous dirions ensuite que les questions monétaires constituent en elles-mêmes un de ces domaines où l'équilibre doit aussi prévaloir. Si les thèses de telle ou telle nation ou de tels et tels groupes de nations, thèses qui ne sont que l'expression de leurs intérêts égoïstes devaient l'emporter, en lieu et place d'un compromis raisonnable fondé sur le bon sens et l'expérience, et écartant de ce fait tout mécanisme obligeant un État à faire contre son gré crédit à un autre État qui n'aurait pas su ou voulu mettre ses affaires en ordre, l'équilibre se trouverait rompu dans un secteur important. Ce serait là un phénomène regrettable. Aucune nation ne pourrait au demeurant échapper aux effets du mécanisme monétaire que nous combattons, s'il était monté, et aux conséquences du déséquilibre qui s'en suivrait. On peut, en effet, penser par exemple que, dans le domaine commercial, tout pays qui accepterait d'être payé en monnaies ainsi artificiellement créées se trouverait, de ce fait, en position avantageuse par rapport aux concurrents qui continueraient d'exiger que leurs créances soient acquittées en moyens de paiement traditionnels. Le mécanisme que nous critiquons permettrait de gagner non seulement des clients, mais une clientèle. Il permettrait en outre et surtout à certains États de mener des politiques outrepassant leurs forces réelles et de les mener longtemps et même d'acquérir, à titre permanent, par des investissements, des positions dominantes. Ceci créerait et aggraverait le déséquilibre politique. Nous constaterions que l'URSS est demeurée jusqu'à présent très discrète sur ces sujets, qu'elle n'a pas pris officiellement position, et que cette discrétion est d'autant plus remarquable que le gouvernement soviétique se propose de développer ses échanges extérieurs. Dans le domaine monétaire, les conditions mêmes du débat en sont en quelque sorte altérées. Nous demanderions en conséquence à nos interlocuteurs s'ils ont analysé le problème

[1] En juillet 1944, les accords de Bretton Woods ont créé deux organismes chargés de réguler l'économie mondiale : le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

et s'ils ont des vues sur le sujet, en nous contentant, pour conclure, de dire que le gouvernement français souhaite, pour sa part, que l'URSS cesse de se conduire comme si ces questions ne la concernaient pas. Nous pourrions préciser que, dans notre esprit, des entretiens bilatéraux qui pourraient, par exemple, porter sur les conséquences à tirer de l'ouverture éventuelle d'un marché international de l'or à Paris pourraient avoir lieu entre autorités françaises et soviétiques compétentes ainsi que, bien entendu et surtout, des entretiens portant sur les questions générales proprement dites où nous pensons qu'un point de départ commun quant au rôle de l'or dans les paiements internationaux pourrait être assez aisément dégagé à partir non seulement de considérations techniques, mais aussi des considérations d'ordre politique qui précèdent. Nous laisserions donc aux autorités soviétiques le soin de dire d'abord si elles veulent sortir de leur passivité et ensuite si elles songent aux organismes de Bretton Woods, ce dont, *a priori* et dans l'état actuel de nos informations, j'ai tendance à douter.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire connaître son opinion sur cette présentation et sa décision.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

426

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DÉPARTEMENT.

L. *Phnom Penh, 29 décembre 1966.*

Suivant des renseignements de bonne source, le gouvernement royal est l'objet depuis quelque temps de pressions de la part du gouvernement chinois pour qu'il fournisse du riz et des vivres au FNL. Embarrassé par cette demande, qui a été présentée par M. Chou En-laï lui-même, mais n'osant pas y opposer une fin complète de non recevoir, il aurait mis à la disposition du Front, à titre de don, une trentaine de tonnes de riz dont les maquis ne seraient toutefois pas encore venus prendre livraison.

Par ailleurs, le FNL aurait demandé aux autorités cambodgiennes d'effectuer pour son compte des achats de médicaments à l'étranger. Le gouvernement royal hésiterait à lui donner satisfaction et aurait fait pour le moment une réponse dilatoire.

Lors de son dernier passage à Phnom Penh, M. Tran Buu Kiem[1] aurait également été rendre visite à l'ambassadeur de l'URSS[2] pour solliciter du gouvernement soviétique un don en médicaments. M. Ratanov n'aurait laissé aucun espoir à son interlocuteur.

[1] Membre du comité central du Front national de Libération sud-vietnamien et président de sa commission des relations extérieures.

[2] Anatoly Ratanov, ambassadeur d'URSS à Phnom Penh depuis juin 1965.

J'essaierai d'obtenir plus de détails sur ces tractations. Celles-ci montrent, en tout cas, qu'il est de plus en plus difficile au Cambodge d'éviter tout engagement dans l'affaire vietnamienne.

J'ai préféré vous adresser ces renseignements à titre personnel plutôt que d'en faire l'objet d'un télégramme officiel.

S'il y a intérêt à ce que vous sachiez ces choses, il me semble qu'il n'y a pas moins d'intérêt à ce qu'elles ne soient pas trop ébruitées.

Je précise que les livraisons de riz demandées par Chou En-Laï entreraient dans le cadre d'un arrangement triangulaire – Chine – FNL – Cambodge – et Phnom Penh en percevrait le prix par les soins de Pékin.

P.S. : Je lis le télégramme n° 1500 du 18 décembre, de Saigon[1], qui vient de me parvenir par la valise diplomatique d'aujourd'hui. Il est intéressant car on nous avait signalé, à cette date, la présence de Huynh Tan Phat[2] à Saigon. Il est donc bien plausible que Hoach[3] ait pu le rencontrer ou un de ses émissaires. Pour apprécier la conversation, il faut aussi se souvenir que Phat est considéré comme un des éléments les plus modérés du Front. Cela a son importance. Tran Buu Kiem, au contraire, passe, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, pour un des plus « durs ».

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

427

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur,
Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité
et Chef de la mission permanente française près les Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4338 à 4363.[4] *New York, 30 décembre 1966.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : le 31, 04 h. 00).

Au terme d'une session qui, loin d'être, comme la précédente[5], celle d'une assemblée convalescente, mal remise de la crise constitutionnelle qu'elle venait de traverser, a revêtu cette année un caractère plus normal, pour ne pas dire plus routinier, le rôle de la délégation française peut être apprécié à la lumière de ses résultats et des moyens que nous avons utilisés pour les atteindre. Son action a suscité de la part des autres délégations des

[1] Ce télégramme n'existe pas, il doit s'agir en fait d'une dépêche, non retrouvée.

[2] Huynh Tan Phat, secrétaire général du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964.

[3] Le Van Hoach, homme politique sud-vietnamien, ancien président du gouvernement provisoire de Cochinchine (7 décembre 1946-8 octobre 1947).

[4] Ce télégramme porte en sous-titre : *La France aux Nations unies*.

[5] Se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, nos 340, 343, 344.

commentaires dont l'analyse permettra de préciser l'idée que l'on se fait de la politique de notre pays aux Nations unies.

Deux questions essentielles et étroitement liées, auxquelles nous portions de l'intérêt, ne figuraient pas à l'ordre du jour, mais ont été à l'arrière-plan de toutes les conversations et de tous les débats : celle du Vietnam et celle de l'élection du Secrétaire général. En ce qui concerne la première, notre position, définie par le chef de l'État lui-même, lors de son séjour au Cambodge[1], puis au cours de sa conférence de presse du 28 octobre[2], avait été exposée par le ministre à l'Assemblée dans le cadre du débat général[3]. Elle a été brièvement rappelée à l'occasion du débat sur la non-intervention dans les affaires intérieures des États. Les raisons qu'U Thant avait données de sa décision de ne pas se porter candidat à un nouveau mandat[4] étaient ramenées par la plupart des observateurs à une seule : l'échec des tentatives faites par le Secrétaire général pour ramener la paix au Vietnam. Le souci que nous avions de respecter sa décision ne pouvait que nous conduire à freiner l'impatience des Anglais et des Américains qui voulaient, en lui imposant une décision prématurée, l'obliger en quelque sorte à se désavouer. Notre approche prudente[5], a consisté à éviter toute presse sur U Thant, et, le moment venu, à faire prévaloir au Conseil une formule acceptable pour les quatre membres permanents. Notre rôle a donc été avant tout tactique. En nous y tenant, nous avons laissé au Secrétaire général l'entière liberté – donc l'entière responsabilité – de son choix.

Parmi les questions examinées au cours de cette session, quelques-unes présentaient pour la France un intérêt direct : la suspension des essais nucléaires, la question de la Côte française des Somalis[6], le traité sur

[1] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, effectue une visite officielle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966. Le 31 août, le président français reçoit M. Nguyen Tuong, représentant du Nord-Vietnam à Phnom Penh, qui lui remet un message d'amitié du président Hô Chi Minh. Dans son discours prononcé à Phnom Penh le 1er septembre, le général de Gaulle demande aux Américains de s'engager, avant toute négociation, à retirer leurs troupes et préconise « la neutralité des peuples d'Indochine ».

[2] Les principaux sujets abordés au cours de la quatorzième conférence de presse du général de Gaulle ont porté sur le Vietnam, l'Alliance Atlantique, l'Europe et le référendum à Djibouti.

[3] M. Couve de Murville prononce son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies le 28 septembre 1966. Le texte de cette allocution est transmis par le télégramme de New York nos 2057 à 2087 du 27 septembre, non publié.

[4] Le 1er septembre est publiée la lettre par laquelle U Thant fait connaître officiellement sa décision de ne « pas se proposer pour un second mandat ». Parmi ses motifs, la situation au Vietnam et la composition de l'ONU qui « n'est pas encore universelle ».

[5] Roger Seydoux, dans un entretien particulier qu'il a eu le 13 septembre avec le Secrétaire général, a souligné à son interlocuteur qu'ayant avant tout le souci de ne pas l'embarrasser, la représentation française évitait de s'associer aux diverses initiatives imaginées par les uns ou les autres pour lui faire reconsidérer sa position.

[6] Cette question est traitée dans la note rédigée par la direction des Nations unies et Organisations internationales au Département n° 068 du 17 septembre 1966, qui reprend l'historique de l'affaire. Le 20 décembre 1965, le représentant de la Somalie aux Nations unies a déclaré que la population de la Côte française des Somalis n'avait pas encore exercé son droit à l'autodétermination car le référendum de 1958 avait été truqué. La position française est que la Côte française des Somalis a choisi librement, en 1958, le statut de collectivité territoriale de la République, qui est actuellement le sien, comme l'a rappelé le général de Gaulle dans la

l'espace, l'adoption du rapport du comité des 14 chargé d'examiner les finances de l'organisation, la controverse sur les opérations de maintien de la paix, la question de l'utilisation des langues au secrétariat et celle du siège de l'ONUD[1].

Les réactions suscitées, dans les pays riverains du Pacifique, par les essais atomiques que nous avons effectués pendant l'été à Mururoa[2] avaient pu faire craindre qu'à la faveur du débat sur la suspension des essais, la France ne soit l'objet de critiques notamment de la part des pays qui s'estimaient le plus directement menacés. Il n'en a rien été. Les mesures de sécurité exceptionnelles que nous avions prises et la publicité que nous leur avions données, le fait aussi que les expériences se soient déroulées sans incident ont beaucoup contribué à désarmer nos détracteurs éventuels. De plus, il semble que cette année, l'euphorie de 1963 étant dissipée[3], le caractère illusoire de l'accord de Moscou soit apparu à beaucoup de délégations du Tiers Monde, aussi attentives à la poursuite des expériences souterraines par les États-Unis et l'URSS qu'aux essais dans l'atmosphère réalisés par la France et la Chine, quoi qu'il en soit, trois délégations seulement, celles du Chili[4], du Japon[5], et de la Nouvelle-Zélande, ont fait état de nos essais en des termes d'ailleurs modérés et en mentionnant favorablement les précautions que nous avions prises pour éviter tout danger de contamination des régions voisines de Tahiti.

Après la décision prise par le gouvernement français d'organiser un référendum en Côte française des Somalis[6] on pouvait penser que la quatrième commission hésiterait à ouvrir un débat sur la question. Sous la pression de la Somalie, et en dépit des craintes de nombreux pays africains

déclaration qu'il a faite à Djibouti le 26 août 1966. Toutefois, le président français a ajouté : « si un jour, par la voie régulière et démocratique, le territoire exprimait un avis nouveau en ce qui concerne son destin, la France en prendrait acte ».

[1] ONUDI : Organisation des Nations unies pour le développement industriel. L'organe directeur de l'ONUDI est le Conseil du développement industriel, qui comprend quarante-cinq membres et qui tiendra sa première session au début de 1967. Son siège est à Vienne. Le secrétariat de l'ONUDI aura à sa tête M. Ibrahim Helmi Abdel-Rahman, Égyptien, dont la nomination comme directeur exécutif a été confirmée par l'Assemblée générale (résolution 2152).

[2] Les deux premières explosions nucléaires françaises à Mururoa ont lieu les 2 et 19 juillet, suivies les 11-12 septembre d'une quatrième, en présence du général de Gaulle, puis d'une cinquième le 24 septembre.

[3] Allusion au traité de Moscou signé le 3 août 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, nos 17, 26, 41, 43, 47, 48, 49, 50.

[4] Le ministre chilien des Affaires étrangères, M. Gabriel Valdes, s'est exprimé devant l'Assemblée générale des Nations unies le 30 septembre. Sans jamais mettre en cause la France, il s'éleva contre la course aux armements et les expériences nucléaires. Le ministre chilien exprima le vœu qu'une zone dénucléarisée fût créée, non seulement, en Amérique latine, mais aussi, dans tout le Pacifique.

[5] M. Shiina, ministre des Affaires étrangères du Japon, au cours de son allocution, prononcée le 23 septembre, a exprimé le regret de voir la République populaire de Chine et la France poursuivre leurs programmes d'essais nucléaires.

[6] Lors de son voyage en Côte française des Somalis, les 25-26 août 1966, le général de Gaulle, dans le discours qu'il a prononcé le 26, évoque la possibilité d'une consultation de la population sur l'avenir du territoire.

que la discussion ne dégénère en une controverse entre cette dernière et l'Éthiopie, une discussion a eu lieu et une résolution a été adoptée[1]. On a pu constater à cette occasion à quel point notre pays était ménagé, encore que notre refus de participer au débat ait embarrassé nos amis africains et latino-américains.

Important sur un autre plan est le fait que nous ayons pu faire insérer certaines de nos suggestions dans la résolution relative au traité sur l'espace extra-atmosphérique[2]. Cet épisode, qui constitue un résultat très positif de la coopération franco-soviétique, n'a pas été sans causer un certain agacement chez nos collègues américains.

L'adoption, à l'unanimité, du rapport du Comité des Quatorze chargé d'examiner les finances de l'Organisation a consacré le succès de l'initiative prise par la délégation française à la XXe session[3]. Beaucoup, cependant, ont aussi interprété ce résultat comme la réalisation d'une condition que nous posions préalablement au versement d'une contribution volontaire, et ont, en conséquence attendu l'annonce de notre participation au règlement du déficit.

Le renvoi à la session extraordinaire d'avril 1967 de la question des opérations de maintien de la paix a été généralement, et à juste titre, considéré comme un succès commun des délégations de la France et de l'URSS. Celle-ci, pour s'opposer à l'adoption de la résolution du Canada, a mobilisé tous ses amis, mais ce sont les nôtres, en l'occurrence les délégations de l'OCAM, qui ont fourni l'appoint décisif grâce auquel la priorité a été donnée à la résolution préconisant le report du débat[4].

Le vote massif d'une résolution relative à l'utilisation des langues de travail par le personnel du secrétariat est apparu comme la manifestation

[1] L'Assemblée a adopté une résolution demandant à la France de prendre des dispositions pour que les Nations unies puissent surveiller le déroulement du référendum, qui doit avoir lieu dans la Côte française des Somalis en 1967 et au cours duquel la population doit décider de son avenir politique ; elle a demandé à la France de créer le climat politique voulu pour un référendum organisé sur une base libre et démocratique.

[2] L'Assemblée a adopté, à l'unanimité, le 19 décembre, trois projets de résolution relatifs à la conférence sur l'espace qui doit se tenir à Vienne en septembre 1967, au projet de traité sur l'espace, au rapport du comité des utilisations pacifiques de l'espace. Ces projets avaient été adoptés à l'unanimité le 17 décembre par la première commission. Au cours des débats, le professeur Manfred Lachs, Polonais, président du sous-comité juridique du comité de l'espace, avait présenté le projet de traité comme une application du principe de coexistence pacifique dans le domaine spatial. Le représentant français, Roger Seydoux de Clausonne, a rappelé que ce projet constituait le premier chapitre d'un droit nouveau et qu'il incombait au comité des utilisations pacifiques de l'espace de définir certaines notions (responsabilité, espace, utilisation, assistance, etc.).

[3] Voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 344.

[4] La commission politique spéciale a consacré quinze séances du 15 au 28 novembre à l'examen de la question des opérations du maintien de la paix (point 33 de l'ordre du jour). Le rapport du comité spécial sur ces opérations, soumis à l'étude de la commission politique spéciale, constituant en fait un constat de carence, le débat a essentiellement porté sur les deux projets de résolution déposés, successivement, par l'Irlande et le Canada. La teneur des débats, les trois interventions du représentant français, l'atmosphère de la discussion en séance plénière, le projet de résolution renvoyant le rapport de la commission politique spéciale à la session extraordinaire de l'Assemblée qui doit se tenir en avril 1967, sont résumés dans la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales n° 023 du 2 février 1967, non publiée.

concrète du mécontentement qu'éprouvent non seulement les pays d'expression française, désormais rassemblés pour la défense de leurs intérêts, mais aussi ceux de langue espagnole, qui nous ont apporté leur appui, devant une situation qui consacrait jusqu'ici la primauté de l'anglais. Durement ressentie par les éléments anglophones du secrétariat comme par la délégation américaine – qui, après avoir fait campagne contre notre résolution, ne s'y est ralliée que pour éviter de rester isolée – cette réussite devrait permettre aux délégations francophones de faire pression sur les services du personnel de l'Organisation pour améliorer le recrutement d'éléments de langue française[1].

L'échec de la candidature de Paris, que nous avions tardivement proposée pour l'installation de l'Organisation pour le développement industriel, est dû à la conjonction de plusieurs facteurs : la réaction des pays africains anglophones qui avaient en vain essayé d'imposer le choix de Nairobi, la décision prise antérieurement par les pays de l'Est de se prononcer pour Vienne, et la campagne active de la délégation américaine, à la fois déçue du faible nombre de voix qui se sont exprimées en faveur de New York et résolue à empêcher l'implantation – fut-ce à titre transitoire – d'un organisme des Nations unies dans les bâtiments laissés vacants par le SHAPE.

Il va sans dire que bien d'autres questions ont sollicité notre attention au cours de cette session. Si, lors des discussions concernant le désarmement, nous avons continué à marquer la même réserve que par le passé à l'égard de tous les textes se référant au Comité des 18, du moins avons-nous pu voter un certain nombre de résolutions, telles que celles relatives à l'élimination des obstacles à la conclusion d'un traité de non-prolifération, à la guerre chimique et bactériologique et à une étude sur les incidences de l'acquisition et de l'emploi des armes nucléaires. Cette attitude, moins restrictive, de même que les explications que notre délégation a données à l'occasion de certains votes, ont été notées avec intérêt. D'une manière générale, les délégations des pays socialistes et celles du Tiers Monde ont apprécié la façon dont nous avons dénoncé les manœuvres auxquelles a donné lieu cette année le débat sur la Chine, ainsi que les positions que nous avons prises sur les questions de la non-intervention dans les affaires intérieures des États, du non-recours à la force et de la souveraineté sur les ressources naturelles. De même, lors des débats de la troisième commission sur les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, avons-nous pu rallier autour de nos propositions, non seulement les Européens, mais souvent aussi l'aile gauche du Tiers Monde et les délégations communistes. En revanche, la rigidité de nos conceptions touchant la décolonisation, l'*Apartheid* et le problème du Sud-Ouest africain, et notre participation très réduite à ces débats, si elles n'ont pas surpris, ont donné à ces délégations

[1] Le déroulement de la discussion sur la défense de la langue française aux Nations unies est rapporté dans la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales n° 025 du 7 février 1967, non publiée. Le rôle joué par les délégations francophones et le soutien très large qu'elles ont trouvé dans divers secteurs de l'Assemblée est souligné.

l'impression d'un parti pris d'indifférence que nos abstentions successives dans les scrutins sur la Rhodésie du Sud au Conseil de sécurité n'ont pas contribué à modifier.

À la lumière de l'analyse des positions prises par la délégation française à la XXIe session on peut tenter de déterminer l'opinion qu'en général on se fait de notre pays à l'Organisation.

Le trait qui, à coup sûr, frappe le plus les observateurs est l'indépendance de notre politique. Aux Nations unies comme ailleurs nous prenons nos décisions sans référence à aucun bloc, en fonction des principes qui inspirent notre action et de nos seuls intérêts nationaux, étudiant les problèmes cas par cas et arrêtant notre attitude en fonction de leurs mérites. Cette liberté d'allure n'est pas fréquente à New York, où même ceux qui se disent non-alignés obéissent à une certaine discipline de groupe. Aussi observe-t-on avec une attention qui ne va pas sans surprise – et parfois pas sans envie – nos prises de position tant à l'Assemblée qu'au Conseil de sécurité. Notre indépendance ne trouve ses limites que dans un respect strict de la Charte, dont nous proclamons en toute occasion la primauté. Cette rigueur nous place parfois à contre-courant par rapport au Tiers Monde qui, fort de la majorité qu'il détient, tend à interpréter à son bénéfice certaines des dispositions de la Charte qu'il s'agisse de la décolonisation, de l'*Apartheid*, du Sud-Ouest africain, de la Rhodésie, notre réserve, si elle est maintenant admise, ne laisse pas de choquer.

Elle tend à ternir l'image que l'on s'était faite de notre pays au terme de l'émancipation de ses anciens territoires coloniaux et surtout au lendemain des accords d'Evian[1]. La France reste encore, aux yeux de la plupart des délégations, le symbole d'une décolonisation réussie, menée à bien de sa propre volonté et par ses propres moyens, au contraire de l'Angleterre qui ne cesse de rejeter sur l'Organisation la responsabilité de résoudre ses problèmes coloniaux. Notre succès dans ce domaine est d'autant plus remarqué que nos techniques de coopération avec les jeunes États sont considérées comme particulièrement bien adaptées, exemptes de toute condition politique et de nature à ne limiter en rien l'exercice de la souveraineté des gouvernements intéressés. Nos accords pétroliers[2] avec l'Algérie sont, à cet égard, souvent cités en exemple. De même, note-t-on avec intérêt, aux Nations unies, la liberté qu'ont les pays de l'OCAM d'adopter sur des problèmes importants, comme par exemple celui de la représentation de la Chine, des attitudes parfois contraires aux nôtres.

D'autre part, l'impulsion que nous donnons à la détente en Europe et la valeur que nous attachons au principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des États nous attirent de nombreuses sympathies, surtout de la part des pays de l'Est et de l'ensemble du Tiers Monde. Le voyage du général de Gaulle en Union soviétique[3] et ceux du ministre

[1] 18 mars 1962.

[2] 29 juillet 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 73.

[3] Le général de Gaulle a effectué une visite officielle en URSS du 20 au 30 juin 1966.

dans les capitales des pays socialistes[1] ont montré dans quel esprit positif nous situons le rétablissement de nos relations traditionnelles avec les États de l'Europe orientale. Aux Nations unies les résultats de la coopération constante entre notre délégation et celle de l'Union soviétique au cours de la XXIe session montrent que, si cette collaboration n'apparaît pas suffisante pour faire adopter des résolutions de notre choix elle a du moins permis d'empêcher, dans certains cas, la constitution contre nos deux pays de majorités opposées à nos vues. De même, les ménagements qu'ont eus pour nous les délégations socialistes, tant à la commission politique lors du débat sur la suspension des essais nucléaires qu'à la commission politique spéciale lors des discussions sur l'*Apartheid*, ou à la quatrième commission dans le débat sur la Côte française des Somalis sont également caractéristiques de l'amélioration de nos relations avec l'Europe de l'Est.

Toutefois, ces manifestations d'un nouvel état d'esprit en Europe ne trouveraient pas une résonance très grande au sein de la majorité afro-asiatique de l'Assemblée si nous n'avions une position aussi arrêtée en ce qui concerne les interventions dans les affaires intérieures des États. À propos de l'affaire de Saint-Domingue comme de la guerre du Vietnam, notre attitude non équivoque a fait en quelque sorte de la France le champion de l'indépendance et de la libre détermination des États. Cette politique trouve ici un écho d'autant plus favorable qu'on lui reconnaît un aspect plus désintéressé qu'à celle de l'Union soviétique, dont le soutien au Tiers Monde est trop souvent justifié par les impératifs de la confrontation entre l'Est et l'Ouest.

Cependant, ce capital de sympathie n'est pas inépuisable. Il représente, certes, pour la France des possibilités d'action considérables aux Nations unies, que l'on voudrait nous voir exploiter davantage. Or, on nous reproche fréquemment de ne pas « jouer le jeu », d'observer en maintes occasions un silence qui est interprété comme une marque d'indifférence, de pratiquer, dans les débats essentiels, une politique d'abstention systématique, de limiter très étroitement l'action du Secrétaire général et de refuser à l'Organisation l'appui financier qui l'aiderait à apurer son déficit. Ces critiques ne sont pas encore très vives. Elles pourraient néanmoins le devenir si nous continuions à donner l'impression de ne pas vouloir nous intéresser davantage aux travaux de l'institution internationale, que des petits pays notamment persistent à considérer comme un élément important de leur sécurité et de leur développement.

(Nations unies, XXIe session, 1966)

[1] M. Couve de Murville s'est rendu en Roumanie du 25 au 28 avril, en Bulgarie du 28 au 30 avril, en Pologne du 18 au 21 mai, en Hongrie du 28 au 30 juillet.

428

ROGER SEYDOUX, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE PRÈS LES NATIONS UNIES
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4364 à 4369.
Diffusion très restreinte.

New York 30 décembre 1966.

(*Reçu :* le 31, 4 h. 30).

Au cours d'un entretien que j'ai eu aujourd'hui avec U Thant[1], celui-ci m'a donné, à titre très personnel et confidentiel, l'information suivante qui lui a été communiquée tout récemment par mon collègue polonais[2].

Selon M. Tomorozicz, M. Cabot Lodge[3] avait demandé au début du mois de novembre à rencontrer le représentant de la Pologne à la commission internationale de contrôle[4]. La réunion avait eu lieu à Saigon, le 14 novembre, à la résidence de l'ambassadeur d'Italie[5]. M. Cabot Lodge avait déclaré à M. Lewandowski que son gouvernement était disposé à arrêter les bombardements et à participer à une conférence au cours de laquelle les délégués américains annonceraient l'intention de Washington de retirer ses troupes et de détruire les bases. Le gouvernement américain accepterait en outre que le Sud-Vietnam devienne un pays non-aligné. M. Lewandowski était prié de transmettre ce message le plus tôt possible à Hanoï. Le diplomate polonais demanda qu'une seconde réunion ait lieu le lendemain au même endroit, en présence des mêmes témoins, pour que la teneur de ce message, qu'il considérait bien entendu comme émanant de Washington, lui fût confirmé. Une autre rencontre eut effectivement lieu le 15 novembre, au cours de laquelle la confirmation souhaitée fut donnée. Le représentant polonais prit aussitôt ses dispositions pour se rendre à Hanoï.

Il n'en revint que deux semaines plus tard. Une nouvelle réunion eut lieu le premier décembre au même endroit et avec les mêmes partenaires. M. Lewandowski rendit compte de sa mission : le gouvernement nord-vietnamien ne pouvait accepter qu'une communication de cette importance lui soit faite par un intermédiaire quel qu'il soit. Il désirait que ce message soit remis par un représentant de Washington à un représentant d'Hanoï et proposait que la rencontre des deux envoyés ait lieu à Varsovie le 6 décembre. L'ambassadeur américain fit quelques difficultés, observant que certains points, devraient être éclaircis au préalable. Le diplomate

[1] U Thant secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, depuis 1961.

[2] Bohdan Tomorozicz, représentant permanent de la Pologne à l'ONU depuis 1966.

[3] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau depuis juillet 1965.

[4] Januscz Lewandowski, commissaire de la Pologne auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam.

[5] Giovanni d'Orlandi, ambassadeur d'Italie à Saigon depuis 1962.

polonais répliqua qu'il n'y avait en fait qu'à répéter le message que lui-même avait transmis. La suite de l'entretien se déroula dans une certaine confusion, mais l'accord se fit en définitive sur les propositions d'Hanoï.

M. Rapacki[1], qui de son côté suivait cette affaire avec la plus grande attention, convoqua aussitôt l'ambassadeur des États-Unis à Varsovie[2]. M. Gronouski présenta des objections analogues à celles qu'avait soulevées M. Cabot Lodge. Plusieurs réunions eurent lieu entre l'homme d'État polonais et son interlocuteur sans conduire à un accord complet sur les modalités de l'organisation de la réunion. Il fut cependant décidé que le gouvernement américain serait représenté par M. Gronouski et celui du Nord-Vietnam par son ambassadeur à Varsovie[3]. Le gouvernement d'Hanoï exigea que la réunion fût tenue absolument secrète, déclarant que si la moindre fuite se produisait, il opposerait un démenti catégorique à toutes les informations se rapportant à ce sujet. Il fit en outre observer qu'au moment où l'on s'employait à préparer cette prise de contact, les bombardements de la région d'Hanoï redoublaient de violence.

La liaison était cependant maintenue entre les trois parties lorsque se produisirent, les 13 et 14 décembre, les bombardements de plusieurs quartiers d'Hanoï[4]. Le représentant du Nord-Vietnam fut immédiatement invité par son gouvernement à mettre fin aux conversations.

Commentant l'échec de cette tentative, U Thant me dit qu'on pouvait à son avis, l'expliquer soit par l'opposition du Pentagone à toute idée de négociation avec Hanoï, soit par le désir de certains milieux américains d'augmenter constamment la violence des bombardements sur le Nord-Vietnam, en particulier sur Hanoï et sa région, jusqu'à ce que toute volonté de résistance des dirigeants nord-vietnamiens soit brisée.

Comme je m'étonnais que, dans les propositions présentées par M. Cabot Lodge, aucune allusion n'ait été faite au FNL M. Thant me répondit que cette omission l'avait également vivement frappé, mais que beaucoup de responsables américains tenaient à éviter toute discussion avec le Vietcong.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)

[1] Adam Rapacki, ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1956

[2] John Austin Gronouski, ambassadeur des États-Unis à Varsovie depuis le 11 septembre 1965.

[3] Do Phat Quang, ambassadeur de la RDVN à Varsovie depuis le 4 août 1965.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n°s 1182 à 1188 du 19 décembre 1966.

429

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 560 à 563.
Immédiat. Réservé.

Cotonou, 31 décembre 1966.

(*Reçu* : 20 h. 05).

Je me réfère à mes télégrammes nos 552 à 557[1].

À peine l'effet complet de surprise qu'a provoqué une partie du remaniement ministériel[2] était-il passé que se manifestaient, de la part de quelques ministres, de violentes réactions laissant à entendre qu'ils n'avaient pas été consultés par l'instigateur des mesures, le commandant Alley[3], et faisant craindre une crise politique.

C'est ainsi que ce matin, au palais, lors de la présentation des vœux des membres du nouveau gouvernement au chef de l'État, MM. Nicéphore Soglo[4] et Moïse Mensah[5] se sont ostensiblement tenus à l'écart de leurs collègues. Rejoints par MM. Christian Vieyra[6] et Arsène Kinde[7], ils faisaient savoir quelque temps plus tard, qu'ils étaient résolus à démissionner sans tarder de leurs nouvelles fonctions. Le général Soglo avait dit alors d'une voix très altérée par l'émotion que des difficultés avaient surgi dans son équipe.

Les protestataires passaient aussitôt aux actes. Un communiqué de la présidence vient ainsi de confirmer le retrait du gouvernement de

[1] Le télégramme de Cotonou nos 552 à 557, du 31 décembre 1966, non publié, fait part de délibérations secrètes au sein d'un groupe d'officiers et du coup de théâtre provoqué par l'annonce du remaniement ministériel. Des changements interviennent dans la structure même du gouvernement, qui comprend désormais onze ministres et surtout dans les personnes, le plus important et le plus inattendu étant la nomination de Me Bertin Borna au poste-clé de ministre des Finances et du Tourisme.

[2] La composition du gouvernement, suite au remaniement ministériel du 31 décembre, est transmise par le télégramme de Cotonou nos 558 et 559 du 31 décembre 1966, non repris.

[3] Le commandant Alphonse Alley s'engage dans l'Armée française le 12 septembre 1949. Il sert en Indochine comme sous-officier au bataillon de Marche n° 57 (1950-1953), puis au Maroc (1955-1956) et en Algérie (1959-1961). Il est promu sous-lieutenant en 1958 et est transféré dans les forces armées dahoméennes en août 1961. Il est promu capitaine en mars 1962, commandant en février 1964, chef d'État-major général des forces armées dahoméennes en 1965.

[4] Nicéphore Soglo, inspecteur des Finances, ancien conseiller technique du ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan (14 février 1964-24 décembre 1965), ministre des Finances et des Affaires économiques du 24 décembre 1965 au 30 décembre 1966.

[5] Moïse Mensah, ingénieur agricole, ministre du Développement rural et de la Coopération du 24 décembre 1965 au 30 décembre 1966.

[6] Christian Vieyra, magistrat, procureur d'État, ancien directeur-adjoint au cabinet du Premier ministre Apithy (1959-1960), ancien conseiller technique puis directeur de cabinet de M. Hubert Maga, président de la République (1960), haut-commissaire au plan depuis le 24 décembre 1965.

[7] Arsène Kinde, administrateur de la France d'Outre-Mer, ancien chargé de mission au cabinet du général Soglo (février-juillet 1964), conseiller à la Cour suprême (août 1964), ministre de la Justice et de la Législation du 26 décembre 1965 au 30 décembre 1966.

MM. Soglo et Mensah dont la décision aurait été acceptée apparemment sans grande hésitation de la part du général, qui paraît débordé par son chef d'État-major.

Les attributions des deux démissionnaires, qui ne sont pas, remplacés, sont réparties entre les autres départements ministériels et même la présidence. C'est ainsi que le chef de l'État, outre la Défense nationale, prend le développement rural, le docteur Zinsou[1], déjà titulaire des Affaires étrangères se voyant confier les responsabilités du Plan et du Tourisme, tandis que M. Bertin Borna[2] devient ministre des Finances et des Affaires économiques.

Les observateurs politiques restent confondus devant cette série de coups de théâtre, qui vont entamer le crédit du général Soglo auprès d'une opinion assez hostile à M. Borna. De la nomination de cet homme ambitieux dont l'ambassade a rappelé les antécédents et signalé les intrigues (télégrammes n°s 214 à 220 du 9 mai 1966)[3], et de celle de M. Gbenou[4], l'homme de la rue a déduit qu'il s'agissait du premier acte d'un retour calculé au pouvoir des présidents Maga et Apithy auxquels ils sont politiquement très liés.

La subite épreuve de force entre le clan des officiers et les civils est, pour le moment à l'avantage du commandant Alley qui dispose entièrement de la force. Mais on peut redouter d'autres développements de la crise ainsi ouverte depuis hier soir.

Quoi qu'il arrive, on déplore, dès à présent, le départ de M. Moïse Mensah qui était l'un des plus intelligents, actifs et efficaces ministres de la première équipe gouvernementale, et celui de M. Nicéphore Soglo qui, bien que moins brillant, avait mené, avec application, conscience et intégrité, dans un précieux climat de confiance avec les services de l'ambassade, la tâche délicate de préparation du nouveau budget de restriction du pays.

[1] Émile-Derlin Zinsou, docteur en médecine, ancien ministre de l'Économie générale dans le gouvernement provisoire de M. Sourou-Migan Apithy (juillet 1958-mai 1959) ; premier ambassadeur du Dahomey à Paris (21 juillet 1961-1962) ; président de la Cour suprême (décembre 1960-février 1962), ministre des Affaires étrangères (22 février 1962-29 octobre 1963) dans le gouvernement de M. Hubert Maga, puis dans celui du général Soglo depuis le 24 décembre 1965.

[2] Bertin Borna, avocat, député et vice-président de l'Assemblée nationale (1959-1960), ministre du Travail et de la Fonction publique (30 décembre 1960-12 février 1962), député (2 avril 1959-19 janvier 1964), ministre des Finances dans le gouvernement Maga (12 février 1962-29 octobre 1963), président de la BCEAO (1962-1963), ministre des Finances et des Affaires économiques depuis le 31 décembre 1966.

[3] Le télégramme n°s 214 à 220 du 9 mai 1966, non reproduit, fait part de la préparation secrète d'un remaniement ministériel par le général Soglo, donnant les noms des futurs ministres, assorti de commentaires sur ces personnalités.

[4] Grégoire Gbenou, nouveau garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation, est magistrat, procureur général, ancien chef de cabinet de M. Sourou-Migan Apithy, président de la République, ancien conseiller technique du ministre de la Justice d'avril 1961 à mars 1962.

En outre, le limogeage de ce dernier risque d'être fâcheusement interprété comme un désaveu de la politique d'austérité suivie jusqu'à présent et la *capitis diminutio* du lieutenant-colonel Aho[1] ne sera pas sans provoquer une très vive amertume chez le ministre de l'Intérieur et auprès d'une partie de l'opinion qui apprécie ses efforts pour la remise en valeur de l'autorité locale.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1966)

[1] Le lieutenant-colonel Philippe Aho, engagé dans l'Armée française le 16 décembre 1931, blessé et fait prisonnier le 16 juin 1940 lors de la campagne de France, rapatrié sanitaire, est nommé sous-lieutenant le 10 août 1944, passé à la résistance dans les FFI, participe à un maquis de Dordogne. Il est nommé lieutenant puis capitaine en 1945 et sert au Dahomey (1946), en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta (1947), à Madagascar (1950-1953), en Extrême-Orient de 1953 à 1955. Il revient à Paris au ministère de la France d'Outre-Mer (1957-1959), repart au Congo-Brazzaville (1959-1961). Il est nommé chef d'État-major des forces armées dahoméennes (octobre 1963-décembre 1965), puis ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense nationale du 24 décembre 1965 au 31 décembre 1966. À cette date, le général Soglo, président de la République, chef du gouvernement, prend le portefeuille de la Défense nationale, le lieutenant-colonel Aho n'étant plus que ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABATCHA (Ibrahim), *fondateur de l'Union nationale tchadienne en 1958, secrétaire général du Front de libération national du Tchad depuis juin 1966*, 199

ABBAS (Ferhat), *ancien président du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) et de l'Assemblée algérienne, démissionnaire le 14 août 1963, mis en résidence surveillée, libéré en juin 1965, se retire ensuite de la vie politique*, 444

ABD EL-KADER (Émir), (1807 Mascara (Algérie)-26 mai 1883 (Damas), *son nom est lié à la conquête de l'Algérie par Bugeaud. Vaincu en 1843, il se réfugie au Maroc puis se soumet en 1847. Interné en France, libéré en 1852, il se retire en Turquie puis à Damas*, 219

ABDALLAH (prince Moulay), *frère du roi du Maroc Hassan II*, 156

ABDALLAH AL-SALEM AL-SABAH, *Émir du Koweit de février 1950 à novembre 1965*, 429

ABDEL-RAHMAN (Ibrahim Helmi), *Égyptien, nommé directeur exécutif de l'ONUDI par l'Assemblée générale des Nations unies le 17 novembre 1966*, 1075

ABDESSELAM (Mohamed Belaïd), *ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, dans le cabinet formé par le colonel Boumediene le 10 juillet 1965*, 986

ABDI ADEN (Mohammed), *ambassadeur de Somalie à Paris depuis juin 1965*, 809

ABDIRIZAK (Hadj Hussein), *Premier ministre de Somalie depuis le 15 juin 1964*, 527, 697, 699 et 700, 809 à 811

ABRAMOV (Alexandre), *ambassadeur d'URSS à Cotonou depuis le 30 juin 1966*, 775

ABRASSIMOV (Petr Andreevich), *ambassadeur de l'Union soviétique auprès de la République démocratique allemande (Berlin-Est) depuis 1962*, 1000 et 1001

ABUBAKAR TAFAWA BALEWA (Sir Alhaji), *Premier ministre fédéral du Nigeria depuis le 1er octobre 1960, enlevé le 15 janvier 1966 et assassiné*, 465

ACHESON (Dean Goderham), *avocat, homme politique américain, ancien secrétaire d'État sous Harry Truman, conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires européennes et les questions de l'OTAN, puis au même poste sous la présidence Johnson, conseiller officieux américain dans l'affaire de Chypre*, 32, 655, 670

ADAM, *jurisconsulte français, envoyé par le service des Affaires culturelles et techniques du Département auprès du ministère des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo*, 110

ADAN, *représentant de la Somalie à la vingtième Assemblée générale des Nations unies*, 92

ADEBO (Siméon Olansebikan), *représentant du Nigeria au Conseil de sécurité de l'ONU*, 99

ADENAUER (Dr Konrad), *chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1963*, 7, 103 et 104, 315, 485, 538, 925

ADOSSAMA (Pierre), *ministre togolais du Travail, des Affaires sociales et de la Fonction publique depuis janvier 1966 jusqu'au 21 novembre 1966*, 904 à 906

ADOULA (Cyrille), *ancien Premier ministre du Congo-Léopoldville (3 août 1961-6 juillet 1964) et ministre des Affaires étrangères (1963-juillet 1964), démissionnaire, ambassadeur de la RDC à Bruxelles depuis le 2 février 1966*, 14, 94 et 95, 111, 373, 707

AFLAK (Michel), (1912-1989), *fondateur du parti Baath en 1947*, 988

AGHA SHABI, *secrétaire d'État adjoint pakistanais aux Affaires étrangères*, 371 et 372

AGUYI-IRONSI (général Johnson Thomas Umunakwe), *commandant en chef de l'armée nigériane, chef du nouveau gouvernement militaire fédéral formé le 17 janvier 1966*, 350 et 351, 433, 463, 465 et 466

AHIDJO (Ahmadou), *président de la République fédérale du Cameroun depuis mai 1960*, 175, 211

AHO (*lieutenant-colonel Philippe*), *ministre de l'Intérieur et de la Sécurité du Dahomey*, 1084

AÏDIT, *Premier secrétaire du Parti communiste indonésien (PKI) de 1951 à 1965*, 240

AIKEN (George David), *sénateur américain du Vermont depuis 1940, membre du parti républicain*, 322

AILLERET (général Charles), *chef d'État-Major des armées depuis 1962*, 27, 122, 149, 321, 308, 319, 402, 404 et 405, 415, 611, 782, 859, 919 et 920

AÏT AHMED (Dr Hocine), *ancien chef FLN, chef du Front des forces socialistes de Kabylie de 1963 à 1964, arrêté à cette date, condamné à mort pour opposition au régime, s'évade, se réfugie en Espagne puis au Maroc*, 120

AÏT CHAALLAL (Dr Messaoud), *ancien délégué du GPRA à Beyrouth puis chargé d'Affaires de l'Algérie auprès du gouvernement marocain (1962), est conseiller diplomatique du gouvernement algérien*, 362, 894

AJAVON (Oswald), *directeur de Radio-Lomé et leader du mouvement du 21 novembre 1966*, 903 et 904

AKE (Siméon), *diplomate ivoirien, représentant permanent auprès de l'ONU depuis le 3 septembre 1966*, 99

AKLILOU HABTE-WOLD (Tschafe Taezaz), *homme politique éthiopien, Premier ministre depuis 1961*, 356, 527 et 528, 530 et 531, 700

ALAMAZANI, *gouverneur de la province du Haut-Congo (Congo-Léopoldville)*, 468

ALAOUI (Moulay Ahmed), *ministre marocain de l'Industrie et des Mines depuis février 1966*, 517, 664

AL-BITAR (Salah Eddine), *homme politique syrien, est président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Syrie de mars 1963 jusqu'à sa démission le 4 octobre 1964*, 988

ALEXANDRE, *ressortissant français au Congo-Brazzaville*, 352

ALLEN (Sir Roger), *diplomate britannique, et sous-secrétaire d'État adjoint au* Foreign Office, *depuis 1965*, 846, 848

ALLEY (commandant Alphonse), *chef d'État-major général des forces armées dahoméennes en 1965*, 1082

ALPHAND (Hervé), *ambassadeur de France à Washington (1956-1965) puis secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965*, 17, 26, 34, 83, 106, 123 et 124, 185, 189, 223 et 224, 292, 313, 325, 327, 388, 563, 661, 675, 702, 738, 870, 934, 947, 1056

AMER (maréchal Mohammed Abdul Hakim), *Premier vice-président égyptien et commandant en chef des forces arabes unies depuis 1964*, 595 à 597, 767

AMJAD ALI (Syed), *représentant permanent du Pakistan au Conseil de sécurité des Nations unies depuis 1961*, 371

AN TRUONG THANH, *ministre sud-vietnamien de l'Économie, démissionne en octobre 1966*, 959

ANANY (Jérôme), *homme politique du Congo ex-Belge (originaire du Kivu) condamné à mort et exécuté publiquement le 2 juin 1966*, 95, 196, 373, 880

ANKRAH (général Joseph Arthur), *Ghanéen, commandant en chef des forces armées, président du Conseil national de Libération constitué le 24 février 1966*, 15, 711, 855

APITHY (Sourou-Migan), *ministre dahoméen des Affaires étrangères depuis le 24 décembre 1965*, 173, 1083

APOSTOL (Gheorghe), *membre du bureau politique du PC roumain, vice-président du Conseil des ministres*, 245

AQUEREBURU, *ancien ministre togolais des Travaux publics et des P.T.T. jusqu'au remaniement ministériel du 26 novembre 1966*, 907

ARBOUSIER (Gabriel d'), *Sénégalais, un des fondateurs du RDA (Rassemblement démocratique africain) en octobre 1946, directeur général de l'UNITAR depuis 1964*, 173

ARDEYE (Hadji Abdullah), *secrétaire général du Front de libération de la Côte française des Somalis*, 37, 698

AREF (général Abdul Rahman Mohamed), *président de la République irakienne depuis le 16 avril 1966*, 287

AREF (maréchal Abdul Salam), *président de la République irakienne de 1963 à 1966*, 287 et 288

AREF BOURHAN (Ali), *homme politique irakien, vice-président du Conseil du gouvernement de juin 1960 à octobre 1966*, 93

ARGOD (Hubert Aymard), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis janvier 1964*, 106, 443, 532, 534 et 535, 544, 577, 561, 603, 832, 1072

ARNAUD (Claude), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Vientiane depuis janvier 1966*, 151, 293, 537, 629, 795, 926

ARREGUIB (Meftah), *homme politique libyen, président de la Chambre des députés*, 931

ATTLEE (Clement Richard), leader *travailliste et Premier ministre britannique de 1945 à 1951*, 133

AUBINIÈRE (général Robert), *directeur général du CNES (centre national d'études spatiales)*, 36

AUJALEU (Eugène), *conseiller d'État, directeur général de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (INSERM) depuis juillet 1964*, 517

AUJOULAT (Dr Louis-Paul), *ancien ministre, ancien député, chef du service de la coopération technique au ministère de la Santé publique depuis 1962*, 114

AUMALE (Christian d'), *ministre plénipotentiaire, premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis avril 1962*, 189, 393, 484

AVRAMOVIC (Dragoslav), *Yougoslave, directeur des Études économiques spéciales au Bureau du président de la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement)*, 121

AW (Mamadou), *président du comité inter-États des pays riverains du fleuve Sénégal*, 982

AWOLOWO (chef Obafemi), *Nigérian, ancien président de l'*Action group, *est emprisonné de 1962 à 1966 ; il entre au Conseil exécutif en juin 1967*, 464

AYUB KHAN (maréchal Mohammad), *président du Pakistan et ministre de la Défense depuis le 28 octobre 1958, réélu en mars 1965*, 423, 475, 832, 936 à 942, 962 et 963

AZIKIWE (Dr Benjamin Ndamki), *président de la République du Nigeria, depuis le 1er octobre 1963, est renversé par le putsch de janvier 1966*, 465

B

BA (Amadou Diadié), *ambassadeur du Mali à Paris depuis mars 1966*, 4, 6

BA (Hampaté), *ambassadeur du Mali en Côte d'Ivoire*, 58

BA (Ousmane), *ministre malien des Affaires étrangères depuis septembre 1964*, 5, 58, 964

BABIIHA (John K.), *ministre de l'Élevage et de la Pêche de l'Ouganda à l'issue du remaniement ministériel du 30 avril 1966*, 194

BACHEV (Ivan Christov), *ministre bulgare des Affaires étrangères depuis 1962*, 695, 1038

BACHIR (général), *directeur du Cabinet du ministre de la Défense nationale du Royaume du Maroc*, 365

BACHTARZI, *directeur de l'OIAC (Office international algérien des céréales)*, 826 et 827

BAEYENS (André), *secrétaire des Affaires étrangères, au service des Pactes et Affaires spatiales au Département depuis 1964, puis à partir d'octobre 1966, premier secrétaire à Washington*, 459

BAEYENS (Jacques), *ambassadeur de France à Athènes depuis mars 1964*, 289, 668

BAIBAKOV (Nikolai), *homme politique soviétique, président du Comité d'État pour la planification (Gosplan) depuis 1965*, 888, 890, 902

BAKÉRÉRÉ, *chef coutumier du Burundi*, 792

BAKOLE (Mgr Martin), *premier vice-recteur de l'Université Lovanium, évêque auxiliaire de Luluabourg, République démocratique du Congo (ex Congo-Léopoldville)*, 198

BALAFREJ (Hadj Ahmed), *représentant du Roi du Maroc avec rang de ministre, fonde le 10 décembre 1943 l'*Istiqlal *: le parti de l'indépendance*, 515, 520

BALAGUER (Dr Joaquin), *président de la République dominicaine de 1960 à 1962, réélu à ce poste en juin 1966 et investi en juillet de la même année*, 262 à 267

BALDWIN (colonel), *conseiller militaire à l'ambassade des États-Unis à Vientiane*, 801

BALL (George Wildman), *sous-secrétaire d'État américain depuis le 29 novembre 1961*, 38 et 39, 45, 154, 233, 303, 589, 592 à 594, 598, 600 et 601, 607, 609

BALOMBO (Mendonça), *membre de la Commission nationale exécutive du Conseil du peuple angolais*, 459

BALOUS (Mme), *secrétaire-adjointe des Affaires étrangères à la direction des Affaires culturelles et techniques au Département depuis septembre 1957*, 107

BALTHAZAR (Lucien), *conseiller des Affaires étrangères, inspecteur des postes diplomatiques et consulaires depuis 1956*, 164

BAMBA (Emmanuel), *sénateur (République démocratique du Congo), dignitaire d'une fraction dissidente de la secte kimbanguiste*, 95, 98, 196, 373, 880

BANDIO (Jean Arthur), *ministre de l'Intérieur centrafricain depuis août 1960, reconduit dans ses fonctions le 3 janvier 1966*, 174 et 175, 739, 804

BANERJEA, *homme politique indien*, 488

BANGALA (colonel Alphonse), *gouverneur militaire de la capitale de l'ex-Congo belge, Kinshasa, depuis le 27 avril 1966*, 198

BANGUI (commandant Georges), *chef de l'État major particulier du président centrafricain Dacko*, 174

BANZA (capitaine Alexandre), *officier parachutiste centrafricain, ministre d'État chargé des Finances et des Anciens combattants depuis janvier 1966*, 174, 739, 805

BAQUE (Dr commandant), *chirurgien des hôpitaux des armées françaises*, 352

BARANYANKA (Charles), *ambassadeur du Burundi à Paris depuis le 24 mars 1966*, 791, 983 et 984

BARBEY (Marc), *ministre plénipotentiaire, nommé ambassadeur à Lagos en août 1966*, 351

BARRIENTOS-ORTUÑO (général René), *commandant en chef de la Force aérienne bolivienne, élu vice-président de la République en mai 1964, et président de la République en août 1966*, 1 à 3

BARZANI (Mullah Moustapha), *chef kurde irakien*, 284

BARZEL (Rainer), *homme politique ouest-allemand, président du groupe parlementaire CDU/CSU (démocratie chrétienne) depuis 1964*, 33, 315, 817, 924

BASSET (Dr), *spécialiste d'éducation sanitaire*, 114

BASTOUIL (Yvon), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Djakarta depuis 1962*, 976

BATISTA (général Fulgencio), *président autoproclamé de la République cubaine de 1952 à 1959*, 820

BATOR (Francis), *universitaire américain, professeur de macro-économie. Il est pendant trois ans conseiller adjoint pour la sécurité nationale du président Johnson avant d'occuper une chaire à Harvard en 1967*, 709

BAUDET (Philippe), *ambassadeur de France à Moscou de janvier 1964 à août 1966*, 54, 71, 133, 136, 168, 276, 367, 409, 445, 492, 661, 675, 712

BAUDIS (Pierre), *député de la Haute-Garonne, président du groupe d'Amitié parlementaire France-Tchécoslovaquie*, 335

BAUDOUIN Ier, *roi des Belges depuis le 17 juillet 1951*, 659

BAYLE (Henri), *ambassadeur de France à la Havane depuis août 1966*, 824

BEAULIEUX (Amédée), *ambassadeur de France à Rawalpindi depuis juin 1964*, 942

BEAUMARCHAIS DE voir DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS

BEDELL SMITH (Walter), (1895-1961), *officier américain, chef d'État-major alors qu'Eisenhower est commandant suprême des forces alliées en Europe durant la Seconde Guerre mondiale*, 159

BEITZ (Berthold), *homme d'affaires ouest-allemand, fondé de pouvoir de la firme* Krupp, 9, 105

BELAZOUG (Abdelaziz), *directeur général de la presse écrite au ministère algérien de l'Information et secrétaire général de l'Union des journalistes algériens*, 985

BELKACEM (Chérif), *ministre algérien de l'Éducation (1964-1965) puis membre du Conseil national de la Révolution, secrétaire général de ce Conseil*, 554, 985, 1003

BEN AMMAR, *directeur du Cabinet du Secrétaire d'État tunisien à la Défense tunisien*, 704

BEN BARKA (Mehdi), *homme politique marocain, fondateur, en 1959, de l'Union nationale des forces populaires marocaines,* leader *de l'opposition marocaine au régime du roi Hassan II, il est enlevé à Paris le 29 octobre 1965*, 448, 491, 499, 516, 520, 662 et 663, 666, 668, 732 et 733, 786, 872

BEN BELLA (Ahmed), *premier président de la République algérienne (1962-1965), est destitué le 19 juin 1965 par Houari Boumediene, emprisonné puis assigné à résidence*, 119 et 120, 156, 220, 244, 444, 985

BEN HAÏM, *ancien ambassadeur israélien à Bangui (1961)*, 24

BÉNARD (Jean), *ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965*, 358

BENES (Édouard), *ancien président de la République de Tchécoslovaquie de 1935 à 1938 et de 1946 à 1948*, 340

BENHIMA (Ahmed Taïbi), *ministre marocain des Affaires étrangères du 20 août 1964 au 23 février 1966*, 155, 733

BENHIMA (Dr Mohammed), *ministre marocain de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, 515 à 520

BENJELLOUN (Ali), *homme politique marocain, nommé directeur de l'Office chérifien des Phosphates le 8 juillet 1965*, 489 à 492, 518, 520, 732

BÉRARD (Armand), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juin 1962*, 60

BERNARD (André), *conseiller des Affaires étrangères en fonction au service Amérique latine de la direction d'Amérique au Département depuis 1964*, 1

BERNARDES (Carlos), *diplomate brésilien, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Chypre de septembre 1964 à janvier 1967*, 64, 289

BERTHOLLE, *chargé des questions juridiques au sein de la mission française d'assistance technique au Congo-Léopoldville depuis mars 1965*, 110

BERTIN (Jean), *ingénieur français*, 274

BETOU (Gabriel), *ministre congolais de l'Éducation nationale de décembre 1965 à mai 1966*, 775

BEUVE-MERY (Hubert), *directeur de la section juridique et économique à l'Institut français de Prague de 1928 à 1939. Fondateur et directeur du journal* Le Monde *depuis 1944*, 340

BHUTTO (Zulfikar Ali), *ministre pakistanais des Affaires extérieures depuis 1963*, 942

BIHA (Léopold), *Burundais, traditionaliste Tutsi, ancien secrétaire privé du roi Mwambutsa IV, ancien Premier ministre*, 791

BIHIN (Paul), *ambassadeur de Belgique au Congo-Kinshasa depuis juin 1966*, 96, 195, 198, 469

BIHUTE (Donatien), *ancien ministre des Finances du Burundi*, 955

BISTA, *diplomate népalais*, 807 et 808

BITAT (Rabah), *ministre d'État algérien sans portefeuille, chargé des transports depuis septembre 1966*, 985

BLOT (capitaine), *officier français, chef a.i. de la Gendarmerie tchadienne*, 575

BOBOZO (général-major Louis), *commandant en chef de l'Armée nationale du Congo-Léopoldville, signataire de la proclamation du haut commandement de l'Armée nationale congolaise du 24 novembre 1965*, 468

BODNARAS (Emil), *homme politique roumain, premier vice-président du Conseil des ministres en 1965*, 245, 474

BOEGNER (Jean-Marc), *représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, avec rang d'ambassadeur, depuis juin 1961*, 222, 408, 410, 416, 424, 426 et 427, 644, 803, 878, 913, 941, 972 et 973, 979, 1053 et 1054

BOGANDA (Barthélémy), *président de la République centrafricaine de décembre 1958 à mars 1959*, 172 à 176, 739, 805

BOGNAR (Joseph), *directeur de l'institut hongrois des relations culturelles*, 346

BOHLEN (Charles Eustis), *ambassadeur des États-Unis à Paris depuis 1962*, 123, 184 et 185, 189, 347 à 349, 598 et 599, 830, 910 à 912, 957

BOISARD, *de nationalité suisse, conseiller près l'ambassade du Burundi à Bruxelles*, 983

BOISGELIN (Gilles de), *conseiller des Affaires étrangères, au service des Pactes et Affaires spatiales au Département depuis septembre 1962*, 18

BOISSIER-PALUN, *ambassadeur du Sénégal à Paris de juillet 1966 jusqu'à octobre 1966, démissionnaire*, 740

BOKASSA (colonel Jean Bedel), *président de la République centrafricaine, président du Gouvernement et ministre de la Défense nationale, Garde des Sceaux depuis le 1er janvier 1966*, 174 à 176, 739, 772, 804 et 805, 882

BOMBOKO (Justin), *député congolais (Congo-Léopoldville), ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé par le colonel Léonard Mulamba le 24 novembre 1965*, 94, 198, 212, 375, 706, 882

BONNELLY (Rafael), *avocat, ancien président de la République dominicaine du 18 janvier au 20 décembre 1962*, 264, 267

BOON (Henry N.), *représentant des Pays-Bas au Conseil de l'OTAN depuis 1961*, 159, 610

BORDA (German), *ministre-conseiller de l'ambassade de Bolivie à Paris depuis le 17 novembre 1965, chargé d'Affaires* a.i. *jusqu'au 6 juin 1966*, 4

BORNA (Bertin), *avocat dahoméen, ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan depuis décembre 1966*, 1083

BOSCH (Juan Gaviño), *homme politique et écrivain dominicain, président de la République dominicaine (20 décembre 1962-25 septembre 1963)*, 262, 267

BOTSIO (Kotjo), *ministre des Affaires étrangères du Ghana*, 854

BOUABID (Abderrahim), *ancien vice-président du Conseil du Maroc,* leader *de l'UNFP*, 666

BOUDIAF (Mohammed), *Algérien, membre fondateur du FLN, condamné à mort en 1964, contraint à l'exil en Europe*, 120

BOUKAMBOU (Julien), *vice-président de la commission des Affaires administratives à l'Assemblée nationale congolaise*, 352, 472

BOULANT (Mme), *ressortissante française au Congo-Brazzaville*, 352

BOULIN (Robert), *secrétaire d'État au Budget depuis le 11 septembre 1962*, 803

BOUMAZA (Bachir), *ministre algérien de l'Information dans le ministère formé le 10 juillet 1965*, 985

BOUMEDIENE (colonel Houari), *vice-président du Conseil algérien de 1962 à 1965, organisateur du coup d'État qui, le 19 juin 1965, destitue Ben Bella, président du Conseil de la Révolution et du gouvernement depuis juin 1965*, 119 à 122, 155 et 156, 220 et 221, 231, 555, 678 et 679, 684 et 685, 825, 893 à 895, 985 et 986

BOUN OUM NA CHAMPASSAK (Prince), *ancien Premier ministre du Laos de décembre 1960 à 1962, un des chefs de la droite laotienne*, 800

BOUNDIO, *secrétaire général à la présidence de la République centrafricaine*, 739

BOUQUE, *expert financier auprès du directeur de l'OTRACO (Office des transports congolais) au Congo-Léopoldville depuis mai 1964*, 113

BOUQUIN (Jean-Marcel), *conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Fès depuis juillet 1963*, 663, 666

BOURGES (Yvon), *secrétaire d'État chargé de l'Information depuis janvier 1966*, 235, 804

BOURGUIBA (Habib Ben Ali), *Président de la République de Tunisie depuis 1957*, 155 à 157, 208

BOUROUX (Louis), *chargé d'Affaires de France* a.i. *à Bujumbura depuis décembre 1963*, 792, 944, 953, 983

BOUTALEB (Abdel Hadi), *ministre marocain de la Justice depuis le 20 août 1964*, 156

BOUTEFLIKA (Abdelaziz), *ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963*, 156, 220 et 221, 231 et 232, 362 et 363, 366 et 367, 521, 522, 523, 554 et 555, 884, 893 à 895, 977, 986 et 987, 1003 et 1004

BOUYSSONIE (Joseph), *conseiller des Affaires étrangères, conseiller diplomatique auprès du gouvernement congolais (Léopoldville) de 1965 à décembre 1966*, 110

BRANDT (Willy), *homme politique ouest-allemand, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères depuis décembre 1966*, 10, 495, 924 et 925, 970 et 971, 991, 994 à 1001, 1018, 1020 et 1021, 1023, 1041, 1048

BRAQUE (Georges) (1882-1963), *peintre français*, 342

BREA PEÑA (José Antonio), *ministre de l'Industrie et du Commerce de la République dominicaine depuis juin 1966*, 264

BRÉBISSON (général Michel de), *commandant en chef des forces françaises en Allemagne depuis novembre 1963 puis secrétaire général de la Défense nationale*, 28, 148, 285, 610

BREJNEV (Leonid Ilitch), *premier secrétaire du Comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964*, 72, 134 à 138, 168 et 169, 204, 208, 246, 377, 382, 474, 793 à 795, 825, 1020

BRENNER (Yves), *ex-directeur de* Togo Presse, 904

BRESSIER (Raymond), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près l'ambassade de France à Moscou depuis 1963*, 367

BRESSON (Jean-Jacques de), *directeur du service juridique du Département depuis avril 1966*, 138, 215, 409, 749

BRÈTHES (Jean), *chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960*, 11, 66, 504, 611, 672, 799

BROGLIE (Jean de), *secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 8 janvier 1966*, 11, 66, 350 et 351, 504, 611, 672, 799, 987

BROSIO (Manlio), *diplomate italien, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) depuis 1964*, 76, 158, 160, 751, 758, 819, 934, 1048

BROUET (Georges), *doyen de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1965*, 345

BROUILLET (René), *ambassadeur de France près le Saint-Siège depuis décembre 1963*, 1066

BROWN (Rt. Hon. George), *vice-Premier ministre britannique et ministre des Affaires économiques depuis 1964*, 146, 250, 587 et 588, 657 et 658, 743, 862, 922, 1012 et 1013, 1027 à 1029, 1031 à 1034

BRUNET (Jean-Pierre), *chef du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis janvier 1965, puis directeur des Affaires économiques et financières à partir d'octobre 1966*, 884, 886, 893 à 895, 977

BRZEZINSKI (Zbigniew), *universitaire américain d'origine polonaise, spécialiste des questions communistes et soviétiques*, 33

BUCHALET (général Albert), *président du groupement des constructeurs français de centrales nucléaires*, 595, 597

BUNCHE (Dr Ralph), *haut fonctionnaire international américain aux Nations unies depuis 1945*, 289

BUNDY (McGeorge), *assistant spécial du président des États-Unis en matière de sécurité nationale*, 43, 126 à 129, 566 et 567, 594, 640

BUNDY (William Putnam), *secrétaire d'État adjoint au Département d'État pour les Affaires d'Extrême-Orient depuis 1964*, 594

BURGARD (Jean-Jacques), *inspecteur des Finances envoyé à Léopoldville depuis juillet 1965 dans le cadre de la coopération franco-congolaise*, 110, 375

BURIN DES ROZIERS (Étienne), *ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la présidence de la République depuis février1962*, 69, 292, 393, 893

BUTLER (Dom Christophe), *président de la confédération bénédictine d'Angleterre*, 1068

BUWONO IX (sultan Hamengku), *homme politique indonésien, chargé des questions financières et économiques depuis mars 1966*, 829

C

CA VAN THINH, *représentant de la RDVN (République démocratique du Vietnam-Nord) à Phnom Penh jusqu'au 19 août 1966*, 444, 561

CABOT LODGE (Henry), *ambassadeur américain au Sud-Vietnam de 1963 à 1964, puis à nouveau à partir de 1965*, 47, 1080 et 1081

CABOUAT (Jean-Pierre), *conseiller des Affaires étrangères, directeur-adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département depuis février 1964*, 428

CADIEUX (Marcel), *secrétaire général du ministère canadien des Affaires étrangères*, 327

CADOL (Michel), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie (Vietnam) au Département depuis novembre 1964*, 89, 217, 450, 787, 789, 1049

ÇAGLAYANGIL (Ishan Sabri), *ministre turc des Affaires étrangères depuis le 27 octobre 1965*, 289, 653, 655, 669, 672, 914, 1037 à 1039, 1040

CALLAGHAN (Rt. Hon. Leonard James), *chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni depuis octobre 1964*, 314, 969

CAMARET (Michel de), *conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Tanger depuis octobre 1963*, 663

CAMPBELL (Allen), *diplomate britannique, directeur du service d'Europe de l'Ouest au* Foreign Office *depuis 1965*, 255, 268

CANSOU (Claude), *conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Oujda depuis février 1965*, 662

CAO KY voir NGUYEN CAO KY

CARMICHAEL (Stokely), *activiste noir américain soutenant des thèses extrémistes*, 234

CARSTENS (Dr Carl), *juriste et diplomate ouest-allemand, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt *depuis 1960*, 83, 140 et 141, 180, 187, 202, 393, 685 et 686, 782

CASTILLO (Ramon), *ministre de l'Intérieur et de la Police de la République dominicaine depuis juillet 1966*, 264

CASTLE (Barbara), *ministre britannique des Transports depuis janvier 1966*, 268 et 269

CASTRO (Fidel), *Premier ministre cubain depuis février 1959*, 244, 316, 820 à 823

CEAUSESCU (Nicolae), *secrétaire général du parti communiste roumain, président du Conseil d'État depuis mars 1965*, 474

CELARIE, *chef de la mission OCORA (Office de coopération radiophonique) au Congo-Léopoldville*, 113

CERLES (Pierre), *premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis août 1966*, 990

CHABOU (commandant Moulay Abdelkader), *directeur de Cabinet du colonel Boumediene depuis octobre 1963*, 220

CHAGALL (Marc), (1887-1985), *peintre et sculpteur français*, 342

CHAGLA (Mohammad Currim), *homme politique indien, ministre de l'Éducation dans le gouvernement formé par Mme Indira Ghandi le 24 janvier 1966 puis ministre des Affaires étrangères à dater du 13 novembre 1966*, 943, 963

CHALFONT (The Rt. Hon. Lord), *ministre d'État britannique aux Affaires étrangères et délégué du Royaume-Uni au comité du désarmement à Genève*, 857

CHAMBRUN (Charles Pineton de), *directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires au Département depuis mars 1965*, 930

CHAMPASSAK (Sisouk Na), *ministre laotien des Finances depuis le 11 mars 1965*, 293

CHAMPETIER (professeur Georges), *président de l'Institut Pasteur*, 703

CHAO YI-MIN, *membre suppléant du Comité Central du PC chinois*, 473

CHARBONNEL (Jean), *conseiller référendaire à la Cour des Comptes, secrétaire d'État aux affaires étrangères, chargé de la Coopération depuis janvier 1966*, 5, 804, 945

CHARBONNIER (Daniel), *conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur des intérêts économiques à la direction d'Afrique du Nord*, 703

CHARLES-ROUX (Edmonde), *Rédactrice en chef de l'édition française de la revue américaine* Vogue, 516

CHARLES-ROUX (Jules, Henri, François), *ambassadeur de France à Damas depuis mai 1964*, 989

CHAU SENG, *Cambodgien, directeur de cabinet du prince Sihanouk de janvier 1965 à novembre 1966*, 359 et 360, 833

CHAUVEL (Jean), *diplomate, Ambassadeur de France, conseiller diplomatique du Gouvernement depuis 1962, (hors cadre depuis 1963)*, 615

CHAVAN (Yeshwantrao Balwantraon), *homme politique indien, ministre de la Défense de novembre 1962 à novembre 1966*, 488

CHEHU (Mehmet), *président du Conseil des ministres de la République populaire d'Albanie depuis 1954 et membre du bureau politique du Parti albanais du Travail*, 246 et 247

CHELEPINE (Alexandr Nicolaievitch), *vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1962 et membre du* Praesidium *du Soviet suprême*, 276

CHEN YI (maréchal), *ministre des Affaires de la République populaire de Chine depuis 1958*, 477, 479, 604, 874 à 878

CHEOULATI (lieutenant-colonel Larbi), *gouverneur de la province marocaine d'Oudja depuis 1965*, 662

CHERIET, *diplomate algérien, directeur pour les pays arabes au ministère algérien des Affaires étrangères*, 155, 157

CHERKAOUI (lieutenant-colonel Mohammed), *ministre des Affaires étrangères du Maroc depuis le 23 février 1966,* 448 et 449, 489, 515 et 516, 519 et 520, 732, 872

CHEYSSON (Claude), *ambassadeur de France à Djakarta depuis juin 1966*, 976

CHEAN VAM, *ancien président du Conseil des ministres du Cambodge (20 février-14 août 1948)*, 68

CHIAO KUAN-HUA, *ministre adjoint des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis 1964*, 473

CHIPENDA (Daniel), *représentant du MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola) à Dar Es-Salaam*, 460

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), *ambassadeur de France à Londres depuis mars 1962*, 145, 179, 255, 268, 278, 587, 846

CHOU EN-LAÏ, *Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1958*, 247, 434, 435, 473 et 474, 476 et 477, 773, 1072, 1073

CHOUNRAMANY (Nouphat), *ambassadeur du Laos à Paris depuis 1963*, 293

CHOURBAGI (Mouaffac), *ministre des Finances de la République arabe de Syrie depuis septembre 1966*, 989

CHURCH (Frank), *homme politique américain, sénateur de l'Idaho depuis 1956, membre du Parti démocrate*, 354

CHURCHILL (Sir Winston Spencer), (1874-1965), *homme politique britannique, Premier ministre de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955*, 61, 127, 133, 159, 1019

CIOARA (Gheorghe), *ministre roumain du Commerce extérieur depuis 1965*, 7, 652

CISAR (Cestmir), *ministre de l'Éducation nationale tchécoslovaque de 1963 à 1965*, 341 et 342

CLEVELAND (Harlan James), *représentant des États-Unis auprès de l'OTAN depuis 1965*, 76 et 77, 138, 159 et 160, 303, 958, 1050

COCHET (général Gabriel), *membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur de 1945 à 1967,* 220 et 221

COCKERELL (Christopher), scientifique britannique, 274

COLLINS (Joseph Lawton), *représentant spécial des États-Unis au Vietnam avec rang d'ambassadeur (1954-1955)*, 600

COLOMBEL (Jean), *chiffreur au Département, consul-adjoint à Pékin depuis 1964*, 569 et 570

COMMINES DE MARSILLY (Guy), *ambassadeur de France à Fort-Lamy depuis janvier 1964*, 199, 575

CONSTANTIN II, *roi de Grèce depuis 1964*, 42

CONTE (Seydou), *ambassadeur de Guinée à Moscou depuis novembre 1959*, 14

CORBIE (Marie-Thérèse de), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires politiques au Département, service Asie-Océanie depuis janvier 1961*, 477

COROTAEV, *diplomate soviétique, conseiller économique près l'ambassade d'URSS à Brazzaville*, 775

CORTINA MAURI (Pedro), *ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966*, 917

COSTOPOULOS (Stavros), *ministre grec de la Défense depuis le 15 septembre 1965*, 669

COULIBALY (Sori), *représentant permanent du Mali auprès des Nations unies depuis 1962*, 99

COULOMB (Professeur Jean), *universitaire français, membre de l'Institut, directeur de l'Institut de physique du Globe (1941-1958), puis du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) (1957-1962), président du Conseil d'administration du Centre National d'Études Spatiales (CNES) depuis octobre 1962*, 53 et 54, 182, 691, 731

COURRIER (Professeur Robert), *médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences*, 703

COUSINS (Frank), *Britannique, secrétaire général du syndicat des transports, ministre de la technologie d'octobre 1964 à juillet 1966*, 253

COUTURE (Jean), *ingénieur des Mines, secrétaire général à l'Énergie au ministère de l'Industrie*, 877

COUVE DE MURVILLE (Maurice), *ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958*, 27 à 29, 33, 40, 42, 77, 104, 106, 123, 136, 146, 158, 180, 193, 204, 207, 226 et 227, 229 et 230, 251 à 260, 268, 275, 283 et 284, 292, 297 et 298, 307, 313, 320, 335 et 336, 340, 344, 347, 348, 349, 377, 392, 394, 398 et 399, 419, 436, 437, 438, 442 et 443, 445 et 446, 449, 485, 489 et 490, 504, 518, 521, 529, 531, 550, 552, 562, 598 et 599, 602, 617 et 618, 620 à 623, 625, 628, 630 et 631, 633, 659, 673, 692 et 693, 695, 697, 732, 734, 753, 768 et 769, 795, 807 et 808, 810, 813 à 817, 819, 828 à 832, 834, 835, 836, 838 à 843, 845 et 846, 866, 871, 873, 895, 911, 918, 921 à 923, 939, 942, 945, 947, 957, 963, 975, 979, 993, 99 à 1013, 1023, 1037, 1039, 1053 à 1055, 1059, 1074, 1079

CROSSLAND (Anthony), *ministre britannique de l'Éducation et des Sciences*, 861

CROUY-CHANEL (Étienne de), *ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965*, 918

CUAU (Yves), *journaliste français au* Figaro, 766

CUNHA PIMENTEL HOMEM DE MELO (Manuel da), *ambassadeur du Portugal à Bonn depuis mars 1964*, 315

CUONG (colonel), *maire de Danang au Sud-Vietnam*, 90

CURIEN (Gilles), *conseiller des Affaires étrangères, directeur du Cabinet du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales (1964-1965), puis directeur adjoint du Cabinet du Ministre depuis août 1965*, 34, 84, 752, 1040

D

DA COSTA (Claude), *ancien secrétaire d'État à la Défense nationale de la République du Congo-Brazzaville, nommé ministre des Travaux publics le 31 décembre 1965, puis de la Reconstruction nationale le 14 janvier 1966*, 352, 776

DACKO (David), *président de la République centrafricaine (17 août 1960-1er janvier 1966)*, 21, 173 à 176, 739, 772, 804 et 805

DAILLY, *directeur général de l'IPC* (Irak Petroleum Company), 990

DANEMARK (Anne-Marie de), *épouse du Roi de Grèce Constantin II*, 42

DANGE, *Premier secrétaire du Parti communiste indien*, 240

DARIDAN (Jean), *ambassadeur de France à New Delhi depuis mai 1965*, 857

DASTUGUE DE SORÉAC DE BUZON (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères, chargé p. i. des fonctions de délégué général au Nord-Vietnam de 1963 à 1965*, 616

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (Xavier), *ministre plénipotentiaire, premier conseiller à Rabat depuis juin 1963*, 448, 515, 518, 662, 732, 786

DAUGE (Louis), *ministre plénipotentiaire, ministre-délégué à Alger (1964-1965) puis ambassadeur de France, haut représentant à Brazzaville en décembre 1965*, 352, 428, 471, 912 et 913, 935, 1057

DAVID (Vlacav), *ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères depuis 1958*, 335

DAVIGNON (vicomte Étienne), *chef de Cabinet du ministre belge des Affaires étrangères*, 96, 918

DAYAL (Rajeshwar), *ambassadeur de l'Inde à Paris depuis 1965*, 489, 962 à 964

DEBRÉ (Michel), *ministre de l'Économie et des Finances avec rang de ministre d'État depuis le 15 janvier 1966*, 307, 324, 446, 521, 523, 677, 687, 866, 884, 887 à 892, 902, 991, 1070

DECIRY (Jean), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Ankara depuis novembre 1962*, 653

DEFFERRE (Gaston), *député socialiste des Bouches du Rhône depuis 1962, maire de la ville de Marseille depuis 1953*, 516

DEGTIAR (Dimitri Danilovitch), *ambassadeur soviétique à Conakry le 10 janvier 1962*, 14

DEGUEN (Daniel), *administrateur civil, sous-directeur des Relations internationales à la direction du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances*, 446

DELAHAYE (colonel), *directeur des Affaires internationales à la délégation ministérielle pour l'Armement*, 430

DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS (Jacques), *ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet du Ministre (1964-1965) puis directeur des Affaires politiques au Département à partir de décembre 1965*, 17, 27 et 28, 70, 83, 115 à 117, 138, 148, 187, 190, 202 et 203, 215, 255, 268, 309, 315, 393, 420, 436, 454, 456, 489, 518, 617, 782, 871, 947, 970, 976, 994 et 995, 998, 996

DELIVANIS (Miltiade), *ancien ambassadeur de Grèce à Nicosie de février 1962 à mars 1964, puis à Téhéran, nommé en février 1966 ambassadeur de Grèce à Ankara*, 654

DELTOUR (André), *chancelier, consul à Agadir depuis septembre 1965*, 663

DEMIREL (Süleyman), *Premier ministre de Turquie depuis le 27 octobre 1965*, 653

DENARD (Bob), *mercenaire français*, 467

DENG HSIAO PING, *secrétaire général du parti communiste chinois depuis 1956*, 246, 477

DENIS (Ernest), (1849-1921), *universitaire français, fondateur de l'Institut français de Prague*, 343

DEQUECKER (Jacques), *directeur de la mission d'Aide et de Coopération au Congo-Brazzaville*, 913

DIAKHA (Dieng), *secrétaire général de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) depuis 1964*, 213, 882

DIAKHABY (M'Bemba), *ambassadeur de Guinée à Dakar depuis juin 1966*, 261

DIARRA (Idrissa), *Malien, député du 8 mars 1959 au 17 janvier 1968, secrétaire politique du Rassemblement démocratique africain (RDA) et membre du bureau politique national de ce parti jusqu'en août 1967*, 58, 964

DIEM (Ngo Dinh), *président du Conseil de l'État du Sud-Vietnam de juin 1954 à octobre 1955 puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963*, 609

DIENG (Amadou), *Sénégalais, contrôleur financier de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache)*, 213

DILLON (Clarence Douglas), *secrétaire américain au Trésor de 1960 à 1965, d'où l'appellation du cycle de négociations du GATT* (General Agreement on Tariffs and Trade) *de 1960 à 1961* Dillon Round, 129, 425

DIORI (El Hadj Hamani), *président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, réélu le 30 septembre 1965, ministre des Affaires étrangères depuis le 23 novembre 1965*, 208, 213, 215, 220, 231, 466

DJALLABOU (Abakar), *dirigeant de l'Union nationale tchadienne*, 199

DJILAS (Milovan), *un des principaux dirigeants du parti communiste yougoslave et théoricien de la politique d'autogestion*, 634

DLIMI (lieutenant-colonel Ahmed), *directeur adjoint de la Sûreté nationale du Maroc*, 662, 786 et 787

DO PHAT QUANG, *ambassadeur de la RDVN (République démocratique du Vietnam Nord) à Varsovie depuis le 4 août 1965*, 1081

DOBRYNIN (Anatoly Fedorovitch), *ambassadeur d'Union soviétique à Washington depuis janvier 1962*, 33, 814

DOMMEL (Daniel), *inspecteur des Finances, chef de la Mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger depuis 1952*, 362

DORTICOS TORRADO (Oswaldo), *président de la République cubaine depuis 1959*, 316, 820

DOUALEH (Ahmed Iusuf), *ministre somalien des Affaires étrangères depuis le 15 janvier 1964*, 809

DOUMBO (colonel), *chef d'État-major de l'armée nationale tchadienne*, 575

DOUMER (Paul), (1857-1932), *gouverneur de l'Indochine de 1898 à 1903, élu président de la République le 13 mai 1931, il meurt assassiné le 6 mai 1932*, 164, 1036

DOYON (Gérald), *ingénieur des Télécommunications, administrateur de 1re classe au ministère des Postes et Télécommunications, a effectué deux missions à Léopoldville, la première en octobre 1964, la seconde en septembre-octobre 1965*, 112

DREYFUS (Pierre), *directeur général de la régie Renault*, 664

DUFOUR (Pierre), *conseiller culturel près l'ambassade de France à Belgrade*, 514

DULLES (John Foster), (1888-1959), *secrétaire d'État américain (1953-1959)*, 481 et 482, 1001

DUMARCAY (Jacques), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Bagdad depuis septembre 1963*, 283

DUMONT, *professeur détaché à l'École des Télécommunications de Léopoldville*, 109

DUNAND-HENRY (colonel), *attaché des forces armées près l'ambassade France à Alger depuis septembre 1963*, 684 et 685

DURAND (Bernard), *chef du protocole au Département depuis septembre 1965*, 873

DURRY (Marcel), *doyen de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris*, 345

E

EBADEP (capitaine), *officier de la République du Congo-Brazzaville*, 191

EBAN (Abba), *ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966*, 768 et 769

EBOUKA-BABACKAS (Édouard), *ministre des Finances, du Budget et des Mines de la République du Congo-Brazzaville depuis le 31 décembre 1965*, 194, 352, 472

EFANOV, *attaché commercial de l'ambassade d'URSS à Paris*, 826

EGAL (Mohammed Hadj Ibrahim), *Premier ministre de Somalie depuis juillet 1967*, 697

EHRENBOURG (Ilya), (1891-1967), *écrivain soviétique*, 1000

EIFFEL (Gustave), (1832-1923), *ingénieur français*, 164

EINSTEIN (Albert), (1879-1955), *physicien allemand, prix Nobel de physique en 1921*, 1000

EISENHOWER (Dwight David), *général d'armée, commandant en chef des forces alliées sur le front occidental pendant la Deuxième Guerre mondiale (1942-1945), commandant suprême des forces de l'OTAN (1950-1952) et 34e président des États-Unis (1953-1961)*, 159, 480 à 483, 830

EL BAGHALANI, *homme politique tchadien, un des* leaders *de l'Union générale des fils du Tchad (UFT)*, 199

EL MAHLI (El Ghali), *commissaire marocain, étudiant à Paris*, 520

EL-BAZZAZ (Dr Abdel Rahman), *Premier ministre de la République irakienne depuis le 21 septembre 1965*, 284

ELCHINGER (Mgr Léon), *évêque de Strasbourg*, 1068

EL-FASSI (Mohammed Allal), leader *historique du parti politique l'*Istiqlal *depuis 1956, ministre des Affaires musulmanes en 1961, recteur de l'Université Mohammed V*, 156 et 157, 490, 515, 664, 667

ELIOUTINE (Viacheslav), *ministre soviétique de l'Enseignement supérieur depuis 1959*, 861

ELY (général Paul), *général d'armée, chef d'État-major de la Défense nationale (1959-1961), président du comité d'orientation et de perfectionnement du haut enseignement de la défense depuis 1961*, 600, 612

EPINAT (Barthélémy), *ambassadeur de France à Accra depuis juillet 1964*, 711

ERHARD (Dr Ludwig), *chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 16 octobre 1963 au 1er décembre 1966*, 8 à 10, 69 et 70, 84, 104 et 105, 117, 203, 307, 309, 313, 381 à 383, 385 à 394, 398, 400, 415, 419 et 420, 484, 487, 538, 585, 685 et 686, 779, 923, 1018

ERLER (Fritz), *homme politique ouest-allemand, vice-président du SPD* (Sozialdemokratische Partei), *depuis 1964, président de la fraction SPD au* Bundestag, 486

ESPINOSA (Tomas Alcibiades), *homme politique de la République dominicaine*, 264

EVERSON (Frederick Charles), *ministre plénipotentiaire, chargé des questions économiques à l'ambassade du Royaume-Uni à Paris, depuis 1963*, 146 et 147

EYADÉMA (lieutenant-colonel Étienne Gnassingbé), *chef d'État-major de l'armée togolaise depuis le 1er janvier 1965*, 903, 906 à 908

F

FABIOLA DE MORA Y ARAGON, *reine des Belges depuis le 15 décembre 1960*, 659

FAJUYI (lieutenant-colonel), *Nigerian, gouverneur militaire de la région ouest*, 463

FALAIZE (Pierre-Louis), *ambassadeur de France à Beyrouth depuis mars 1964*, 429

FANFANI (Amintore), *ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 mars 1965*, 62, 180, 306 et 307, 315, 1034 et 1035

FARAGGI (André), *président directeur général de l'Office général de l'Air*, 430

FARAH DIBAH PAHLAVI, *Impératrice d'Iran, épouse du Shah d'Iran depuis 1959*, 42

FARUQUE (Ghulam), *ministre pakistanais du Commerce et conseiller du président Ayub Khan*, 423

FAUGÈRE (Guy), *secrétaire adjoint des Affaires étrangères, troisième secrétaire à Rabat depuis 1964*, 515

FAURE (Paul), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département depuis septembre 1963*, 466, 880

FAWZI (Dr Mahmoud), *représentant permanent de l'Égypte auprès des Nations unies (1947), délégué au Conseil de sécurité des Nations unies (1949-1951), ministre des Affaires étrangères depuis 1966*, 764 et 765, 767

FAYÇAL, *Roi d'Arabie Saoudite depuis 1964*, 283

FEDORENKO (Nikolaï Trofimovitch), *représentant permanent de l'URSS auprès des Nations unies depuis 1962*, 82, 976

FELTIN (cardinal Maurice), *archevêque de Paris du 15 août 1949 au 21 décembre 1966*, 1067

FEUVRIER (général Charles), *adjoint à l'amiral chef de la délégation française au Groupe Permanent Nord-Atlantique à Washington depuis janvier 1966*, 611

FIELDING (Leslie), *chargé d'Affaires britannique à Phnom Penh depuis 1964*, 259

FIGON (Georges), *Français, protagoniste de l'affaire Ben Barka*, 490

FINNEY (John), *journaliste américain au* New York Times, 225, 226

FISCHEL, *président de la section de Tunisie de l'Union des Français de l'étranger et membre du Comité des agriculteurs*, 702

FOFANA (Abdulaye), *ministre sénégalais de l'Information depuis mars 1965*, 261

FOLCHI (Alberto Enrico), *juriste et homme politique italien, député (Démocratie chrétienne) depuis 1953*, 861

FOLLIN (Bernard), *chef de la mission permanente d'aide et de coopération auprès de la République démocratique du Congo (Léopoldville) depuis 1965*, 111

FONDACCI (colonel Philippe), attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Lisbonne, 932 et 933

FONTAINE (Michel), *ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou,* 689, 708, 712, 730 et 731

FOSTER (Wendell), *homme religieux américain*, 461

FOSTER (William Chapman), *représentant américain à la conférence du comité des Dix-Huit sur le désarmement*, 783, 899

FOUCHET (Christian), *ministre de l'Éducation depuis novembre 1962, reconduit dans ses fonctions en janvier 1966,* 262, 336, 341, 447

FOUCHET (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières depuis 1962*, 930

FOUCHET (Paul), *ambassadeur de France à Tripoli depuis juillet 1966*, 267

FOURNIAU (Charles), *journaliste français, ancien correspondant de* L'Humanité *à Hanoï*, 406

FOURRE (Jean), *directeur des études à l'école de Droit et d'Administration de Léopoldville* (ENDA) *(octobre 1964),* 108

FOWLER (Henry Hamill), *secrétaire américain au Trésor depuis 1965*, 324, 687

FRANÇAIS (Jean), *ambassadeur de France à Bangui depuis 1965*, 739, 804

FRANCFORT (Pierre), *ambassadeur de France à Belgrade depuis novembre 1965*, 617

FRANKEL (Max), *journaliste américain au* New York Times, 557

FULBRIGHT (James William), *sénateur démocrate de l'Arkansas, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat américain*, 126 et 127, 129, 304, 354 et 355, 403, 480

G

GAILLARD (docteur lieutenant-colonel), *chef des services chirurgicaux de l'hôpital général de Brazzaville, mis à la disposition du Congo, en service « hors cadre »,* 352

GAITSKELL (Hugh), (1906-1963), *leader du parti travailliste britannique de 1955 à sa mort*, 1028

GALLICE (Pierre), *attaché culturel et de coopération technique près l'ambassade de France à La Havane depuis septembre 1966*, 824

GANAO (David Charles), *ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis le 15 août 1964*, 212, 352 à 354, 472

GANDHI (Shrimati Indira), (1917-1984), *Premier ministre de l'Inde depuis le 19 janvier 1966*, 401, 488, 830, 853, 857, 943

GARCIA-GODOY CACERES (Dr Hector), *nommé chef du gouvernement provisoire de la République dominicaine le 30 septembre 1965*, 262

GARNIER DES GARETS (Jean), *ambassadeur de France à Mogadiscio depuis 1964*, 698

GARONNE (Mgr Gabriel-Marie), *préfet de la Congrégation des Séminaires et des Universités à la Curie romaine*, 1066 et 1067

GAROUFALIAS (Petros), *ministre grec de la Défense du 19 février 1964 au 16 juillet 1965*, 43

GARRIDO (Casasnovas), *ministre sans portefeuille de la République dominicaine*, 264

GASTAMBIDE (Raymond), *ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965*, 436 et 437

GAUCHER (Georges), *conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique au cabinet du Premier ministre depuis août 1964*, 268, 736, 809, 915, 918, 991

GAULLE (général Charles de), *président de la République française depuis 1959*, 4, 6, 8, 10, 26 à 29, 32 et 33, 42, 45, 49, 54, 57, 60, 62, 69, 84, 86, 103 et 104, 114 et 115, 126, 129, 132 à 137, 143, 149, 154, 158 et 159, 161, 168 à 171, 177 et 178, 188, 193 et 194, 204 à 208, 216, 220, 227, 236 à 238, 248, 252, 260, 279 et 280, 284, 287 et 288, 292 à 294, 296, 297 à 302, 304, 307, 312 et 313, 317, 321, 336, 356, 369, 376 et 377, 379 à 392, 394 et 395, 398 à 400, 402, 407, 413 à 415, 419 et 420, 431 et 432, 437 et 438, 443, 448, 480 à 485, 490 à 493, 499 à 502, 506, 517, 519, 522, 524 à 531, 544 à 547, 550 à 560, 562, 566 à 568, 571, 574, 577, 580 à 582, 587 et 588, 591 à 594, 600 à 604,

607, 609, 616 à 618, 623, 625 et 626, 628 et 629, 634, 637 à 641, 677, 688 à 690, 698 et 699, 707, 711, 713, 730, 734, 739, 741, 743, 753 à 756, 759, 794 et 795, 804, 806 et 807, 808, 810 et 811, 816 et 817, 854 et 855, 859, 866, 876, 894 et 895, 900, 902, 912, 921 et 922, 927, 931, 936 à 942, 947, 951, 962 et 963, 970, 984, 988, 993, 999, 1002, 1004, 1018 et 1019, 1023 à 1035, 1038 et 1039, 1044 à 1047, 1052, 1057, 1059, 1074 et 1075, 1078

GAULLE (Yvonne de), *épouse du général Charles de Gaulle,* 132, 579

GAUSSENS (Jean), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis mai 1966*, 422

GBENOU (Grégoire), *procureur général, ministre dahoméen de la Justice et de la Législation*, 1083

GENSOY (Seref), *journaliste turc au* Son Havadis, 656

GEORGY (Guy), *ambassadeur de France à Cotonou depuis janvier 1964*, 350, 433, 541, 585, 1082

GERBER (L.), *chargé de mission agricole près l'ambassade de France à Alger*, 825

GERSTENMAIER (Eugen), *président du* Bundestag *depuis 1954*, 70, 315

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), (1901-1965), *président du Conseil d'État et premier secrétaire du parti ouvrier roumain depuis 1961, décédé à Bucarest le 19 mars 1965*, 473 à 475

GIAM (Hoang Minh), *ministre nord-vietnamien de la Culture*, 292

GIAP (général), *ministre nord-vietnamien de la Défense*, 572

GILLET (Robert), *ambassadeur de France à Rabat depuis février 1965*, 516, 518, 733

GIRAUD (général Henri), (1879-1949), *en 1939, général d'armée, commande la 7e armée française, fait prisonnier le 19 mai 1940, s'évade de la forteresse de Koenigstein le 17 avril 1942, est nommé commandant civil et militaire de l'Afrique du Nord en décembre 1942, placé en réserve de commandement en avril 1944, est vice-président du conseil supérieur de la guerre jusqu'au 15 décembre 1948,* 159

GISCARD D'ESTAING (Valéry), *député, ministre des Finances et de l'Économie de 1962 à 1966*, 136

GIZENGA (Antoine), *fondateur du Parti solidaire africain du Congo-Léopoldville, chef du gouvernement lumumbiste de Stanleyville, arrêté en janvier 1962, amnistié le 26 novembre 1965 par le général Mobutu*, 14

GODLEY (George McMurtrie), *ambassadeur des États-Unis à Léopoldville depuis le 20 février 1964*, 883

GOKHALE, *homme politique indien, un des fondateurs du Parti de l'Union indienne*, 488

GOLDBERG (Arthur Joseph), *ambassadeur des États-Unis auprès des Nations unies depuis 1965*, 82, 188, 641 et 642, 672 à 674, 743

GOLDSCHMIDT (Bertrand), *directeur des Relations extérieures et des Programmes au Commissariat à l'énergie atomique*, 605 et 606

GOLDSMITH (Michael), *journaliste américain*, 516

GOLOGO (Mamadou), *ministre malien de l'Information*, 58, 964

GOMULKA (Wladislaw), *premier secrétaire du comité central du parti ouvrier polonais (POUP) depuis octobre 1956*, 1024

GORRE-BOOTH (Sir Paul), *diplomate britannique, sous-secrétaire d'État au* Foreign Office *depuis 1965,* 179, 268

GORSE (Georges), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France, haut-représentant à Alger depuis janvier 1963*, 40, 119, 219, 231, 362, 366, 521, 524, 554, 638, 678, 684, 825, 884, 893, 977, 987, 1002

GOURINE (capitaine Madani), *officier algérien, chargé des relations avec la Mission militaire française à Alger*, 678, 685

GOURVENNEC (capitaine), *officier français, chef du service de coordination et de synthèse du renseignement*, 575

GOWON (général), *commandant suprême, chef des armées du Nigeria depuis juillet 1966*, 433, 464, 540

GOXE (Abel), *directeur de la société UCIA (Sud-Vietnam), arrêté à Saigon par la sécurité militaire sud-vietnamienne le 6 septembre 1966*, 688

GRADL (Dr Johann Baptist), *député CDU (démocratie chrétienne) de Berlin, ministre des Réfugiés, Expulsés et Victimes de guerre (1965-1966)*, 9

GRANDJEAN (Philippe), *directeur des Brasseries et Glacières d'Indochine*, 688

GRAULS (Mgr Antoine), *ecclésiastique belge, archevêque de Kitega (Burundi) depuis le 10 novembre 1959*, 918

GREENHILL (Denis Arthur), *diplomate britannique, sous-secrétaire d'État adjoint au* Foreign Office *depuis le 15 septembre 1964*, 368

GREWE (Dr Wilhelm), *représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1962*, 77, 138, 149, 158 et 159, 610

GRINCOURT, *Français, directeur de l'école des Télécommunications à Léopoldville*, 109

GRIVAS (général Georgios), *officier chypriote-grec, ancien chef de l'EOKA, commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques depuis août 1964, conseiller militaire du gouvernement chypriote*, 671

GROMYKO (Andreï Andreïevitch), *ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957*, 53 et 54, 193, 367, 369, 449, 642, 710, 742 et 743, 813 à 816, 871 et 872, 898 et 899, 925, 975, 993, 1000, 1027, 1061, 1065

GRONCHI (Giovanni), *président de la République italienne de 1955 à 1962*, 62

GRONOUSKI (John Austin), *ambassadeur des États-Unis à Varsovie depuis le 11 septembre 1965*, 1081

GROOTE (de), *conseiller belge du gouverneur de la Banque nationale du Congo*, 707

GROSE (Peter), *correspondant du* New York Times *à Moscou*, 608

GRUENING (Ernest), *homme politique américain, gouverneur de l'Alaska de 1939 à 1953, sénateur de cet État depuis 1956*, 602

GRUENTHER (général Alfred B.), *commandant en chef des forces alliées en Europe de 1953 à 1956*, 564

GRUNITZKY (Nicolas), *président de la République du Togo depuis mai 1963*, 211, 904 à 908

GUEDIRA (Ahmed Reda), (1922-1995), *juriste marocain, conseiller du futur roi Hassan II*, 156

GUERASSIMOV (Paul), *chargé d'Affaires soviétique au Caire de 1958 à 1959*, 14

GUERET (Dominique), *ministre centrafricain de l'Éducation nationale de janvier 1963 à janvier 1966*, 174

GUEURY (Jean), *conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique à la direction Afrique-Levant au Département, depuis janvier 1966*, 752, 856

GUILLERMAZ (général Jacques), *attaché militaire près l'ambassade de France en Chine*, 569

GUIMALI (Antoine), *ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine depuis janvier 1964*, 174, 739, 804

GUSSING (Nils-Göran), *diplomate suédois*, 67, 332 et 333

GUTTENBERG (Karl von), *député CSU au* Bundestag, *membre de la commission des Affaires étrangères*, 817 et 818

GVICHIANI, *vice-président du Comité d'État soviétique pour la science et la technique*, 409, 690 et 691, 712, 891

GWAMBE (Adelino), *Mozambiquais, fondateur du COREMO (Comité révolutionnaire du Mozambique*, 118

H

HA, *diplomate, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère des Affaires étrangères du Nord-Vietnam*, 235

HABIB-DELONCLE (Michel), *secrétaire d'État aux Affaires étrangères (6 décembre 1962-7 janvier 1966)*, 375, 706, 854

HABIBI (colonel), *officier marocain, chef du service des Études à l'État-major des FAR (Forces armées royales)*, 156

HAFEZ EL HASSAD (général), *président de la République syrienne, depuis le coup de force du 23 février 1966*, 988, 1044

HAGUIWARA (Toru), *ambassadeur du Japon à Paris*, 835, 844

HAIDARA (Mahamane Alassane), *président de l'Assemblée nationale malienne, député-maire de Tombouctou*, 59

HAÏLÉ SÉLASSIÉ (S.M. Tafari Makonnen), *nom de règne du ras Tafari Makkonen, Empereur d'Éthiopie depuis 1930*, 317, 626, 882

HAJEK (Jiri), *ministre tchécoslovaque de l'Éducation nationale*, 336, 341

HALLSTEIN (Walter), *président ouest-allemand de la Commission de la* CEE *depuis janvier 1958*, 222, 305 à 307, 390 et 391, 496, 631, 651

HAMANI DIORI (El Hadj), *président de la République du Niger depuis novembre 1960*, 210

HANG VAN TIEN, *vice-ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères*, 572

HANNEZO (colonel René), *officier français envoyé en mission exploratoire en Tunisie à la fin de l'année 1966*, 704

HARMEL (Pierre), *Premier ministre belge du 27 juillet 1965 au 11 février 1966*, 306, 918 à 920, 923

HARRIMAN (William Averell), *gouverneur de l'État de New York de 1955 à 1958, sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques (1963-13 février 1965), puis ambassadeur itinérant*, 193, 233, 322, 402, 502, 505, 551, 589, 607 à 609, 692, 828 à 832, 1003

HARRISON (Sir Geoffrey), *ambassadeur du Royaume-Uni à Moscou depuis 1965*, 276

HASCOËT (commandant), *chef du cabinet militaire du Président tchadien Tombalbaye*, 575

HASE (Karl-Günther von), *secrétaire d'État ouest-allemand chargé de la Presse et de l'Information depuis 1962*, 189, 205, 393

HASSAN II (Moulay), *roi du Maroc depuis 1961, XVIIe souverain de la dynastie des Alaouites*, 156, 444, 490, 499, 516 et 517, 519, 871 à 873

HASSEL (Kaï-Uwe von), *ministre ouest-allemand de la Défense depuis 1963*, 392, 399, 484, 779

HAZAREESINGH, *Mauricien, conseiller technique au Cabinet de Sir Seewoosagur Ramgoolam*, 736

HEALEY (Rt. Hon. Denis Winston), *secrétaire d'État britannique à la Défense depuis le 16 octobre 1964*, 178, 252

HEATH (Rt. Hon. Edward Richard George), *homme politique britannique,* leader *du parti conservateur,* 968, 1029

HENNIQUIAU (général Édouard), *ambassadeur de Belgique à Bujumbura (Burundi) depuis 1962*, 984

HERTER (Christian Archibald), (1895-1966), *homme politique américain, ancien gouverneur du Massachusetts (1953-1957), secrétaire d'État américain (1959-1961), représentant des États-Unis aux négociations du GATT depuis 1962*, 325, 480

HICKENLOOPER (Bourke Blakemore), *gouverneur en 1943 puis sénateur de l'Iowa depuis 1945*, 129

HIDALGO JUSTO (Victor), *ministre de l'Éducation nationale de la République dominicaine*, 264

HIMAN (amiral), *chef des opérations navales de la 7e flotte américaine*, 1006

HIRSCH (Robert), *administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique,* 691, 731

HITLER (Adolf), (1889-1945), *chancelier du Reich allemand du 30 janvier 1933 au 30 avril 1945*, &493, 619, 633, 919, 938, 971, 1024

HÔ CHI MINH (Nguyen Ai Quôc, dit), *président de la République démocratique du Nord-Vietnam depuis 1954*, 12, 49, 148, 166, 237, 260, 291, 301, 322 et 323, 332, 406 et 407, 414, 435, 452 et 453, 558, 561 et 562, 571, 573, 605, 616, 625, 1074

HOAN XUAN LAM (général), *commandant du 1er corps d'Armée sud-vietnamien et de la 1re région tactique depuis 1966*, 91

HOANG MINH GIAM, *ministre nord-vietnamien de la culture depuis 1964*, 277

HÖCHERL (Hermann), *ministre ouest-allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt depuis septembre 1965*, 410, 427

HODJA (Enver), *Premier secrétaire du parti du Travail albanais depuis 1941, chef du gouvernement provisoire et ministre de la Défense en octobre 1944, fondateur de la République populaire albanaise en janvier 1946*, 477

HOLDEN (Roberto), *fondateur en 1957 du mouvement angolais de Libération UPA (Union des peuples angolais), président du gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil (GRAE), réfugié au Congo-Léopoldville*, 460 et 461

HOLT (Harold Edward), *Premier ministre australien depuis janvier 1966*, 640

HOOD (Samuel Lord), *sous-secrétaire d'État adjoint au* Foreign Office *depuis 1962*, 255, 258, 268

HOOGWATER (H. W.), *secrétaire général du ministère néerlandais des Affaires sociales*, 879

HOOVER (Herbert), *(1874-1964), 31e président des États-Unis de 1929 à 1933,* 480

HOUHOU (Djamal), *directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères,* 362, 524, 1002

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), *président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960*, 59, 173, 211, 261, 312, 776, 855

HUILLE (Jean-Marie), *commissaire de la Marine, chargé de mission en Algérie,* 759

HUM (Avdo), *président du Conseil fédéral yougoslave*, 512

HUMPHREY (Hubert Horatio Jr), *sénateur américain du Minnesota depuis janvier 1949, démocrate, vice-président des États-Unis depuis novembre 1964*, 262, 266 et 267, 741

HUNEBELLE (Danielle), *journaliste française, romancière, auteur et productrice de télévision, grand reporter pour la revue mensuelle* Réalités, 517

HUOT SAMBATH, *représentant permanent du Cambodge à L'ONU*, 1060

HUSSAIN (Dr Zakir), *vice-président de l'Union indienne*, 857 et 858

HUSSEIN II (Ibn Talal), *proclamé roi de Jordanie par décret du Parlement le 11 août 1952, couronné le 2 mai 1953*, 499 et 500, 516, 519, 886

HUSSON (Philippe), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Washington depuis octobre 1966*, 742

HUYNH TAN PHAT, *secrétaire général du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964*, 1073

HUYNH VAN TAM, *chef de la mission permanente du FNL nord-vietnamien à Alger jusqu'au 17 juin 1966*, 40, 90, 532 à 535, 537

I

IGNATIEFF (George), *représentant canadien au Conseil de l'OTAN depuis 1961*, 159

ILEKA, *ambassadeur à Dakar de la République démocratique du Congo (Kinshasa)*, 211 et 212

ILLIA (Arturo), *président de la République d'Argentine d'octobre 1963 à juin 1966*, 263

INSIXIENGMAY (Leuam), *ministre de l'Éducation, des Beaux-Arts, des Sports et de la Jeunesse dans le gouvernement d'union nationale laotien depuis juin 1962. Vice-Premier ministre depuis 1965*, 802

IZAMO (Henri), *chef de la Gendarmerie de la République centrafricaine*, 174

J

JACKSON (Henry Martin), *sénateur de l'État de Washington depuis 1953, président de la Commission de l'intérieur et membre de la Commission du Congrès pour l'énergie atomique, président de la sous-commission pour la sécurité nationale et les opérations internationales*, 129, 142, 480

JACQUIN DE MARGERIE (Christian), *ambassadeur de France à Buenos Aires depuis octobre 1963*, 769

JALAS, Mme, *Française, attaché scientifique à Buenos Aires*, 771

JDANOV (Andreï), *homme politique soviétique, fondateur du Kominform en 1947*, 634

JEANNENEY (Jean-Marcel), *ministre de l'Industrie et du Commerce de janvier 1959 à avril 1962, ambassadeur, haut-représentant de la France en Algérie (juillet 1962-janvier 1963), ministre des Affaires sociales depuis le 8 janvier 1966*, 879, 973

JERNEGAN (John D.), *ambassadeur des États-Unis à Alger depuis le 22 juillet 1965*, 220, 555

JESSEL (Jacques), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale depuis octobre 1965*, 307

JINAH (Mohammad Ali) (25 décembre 1876-11 septembre 1948), *fondateur et premier gouverneur général du Pakistan le 14 août 1947*, 488

JIVKOV (Todor), *président du Conseil des ministres de Bulgarie depuis novembre 1962*, 695, 753, 755 et 756

JOBERT (Michel), *conseiller référendaire à la Cour des Comptes depuis 1953, Directeur adjoint du cabinet du Premier ministre (1963-1966)*, 268, 393, 1002

JOHNSON (Lyndon Baines), *36e président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963*, 44 et 45, 154, 161, 169, 188, 217 et 218, 232 à 234, 282, 299 et 300, 327, 336, 355, 368, 370, 389, 403, 400, 414 à 416, 451 et 452, 487, 493, 566, 592, 602, 626, 629, 640 à

642, 673, 676, 709 et 710, 741 à 743, 790, 802, 814 à 816, 828, 830, 871, 898 et 899, 947, 990, 1003

JONES (Everett Leroi), *écrivain et militant noir américain*, 234

JOXE (Louis), *garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Fonction publique depuis 1962*, 42, 276, 336 et 337, 341, 431, 512, 675, 866

JUNDI (Sami Al), *ministre syrien de l'Information, nommé ambassadeur à Paris en 1964*, 988

K

KABAIDI (Paul), *Congolais, secrétaire général du Corps des Volontaires de la République démocratique du Congo (Kinshasa)*, 195

KADAR (Janos), *homme politique hongrois, membre du Bureau politique et premier secrétaire du parti socialiste des Travailleurs hongrois, Premier ministre de 1956 à 1958 et de 1961 à 1965*, 436, 437, 441 et 442

KAGAMI, *dipomate japonais, chef de la section des Affaires d'Europe occidentale au* Gaimusho, 835

KAGAWA, *conseiller de l'ambassade du Japon à Paris*, 835

KAMANDA (Gérard maître), *avocat au barreau de Kinshasa, conseiller privé du général Mobutu*, 374

KAMARAJ, *homme politique indien, président du parti du Congrès*, 488

KAMBOLA-NDALA (Henri), *gouverneur de la province du Nord-Katanga (Congo ex-belge)*, 881

KAMITATU (Cléophas), *homme politique du Congo-Léopoldville, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur dans le gouvernement formé le 18 octobre 1965 par Évariste Kimba*, 95, 111

KANDOLO (Damien), *homme politique du Congo-Léopoldville, ancien membre du groupe de Binza, arrêté au début de février 1966*, 94, 198

KANTOL (Prince Norodom), *Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Cambodge, depuis le 6 octobre 1962*, 66 et 67, 259, 333, 852

KASAVUBU (Joseph), *Président de la République du Congo-Léopoldville du 21 juin 1960 au 24 novembre 1965, date à laquelle il est destitué par le coup d'État du lieutenant-général Mobutu*, 93, 95, 373

KASSINDA (André), *homme politique angolais, chef de la « Commission nationale exécutive du Conseil du peuple angolais »*, 459 et 460

KATILUNGU (S.C.), *Haut Commissaire de Zambie à Londres*, 900

KATSINA (général Hassan Usman), *fils de l'émir de Katsina ; nommé gouverneur militaire de la région du Nord du Nigeria le 18 janvier 1966*, 433, 463

KAUNDA (Dr Kenneth David), *Premier ministre de la Rhodésie du Nord en janvier 1964 puis Président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964*, 194, 900 et 901

KAUZRU (H.N.), *directeur de l'École des Études internationales à New Delhi*, 858

KAYIBANDA, *président du Rwanda depuis le 26 octobre 1961*, 211

KEITA (Mamadou Madeira), *homme politique malien, ministre de la Justice depuis septembre 1966*, 56 à 58, 777, 964

KEITA (Modibo), *chef de l'État, président du gouvernement du Mali depuis septembre 1960*, 57 à 59, 208 à 210, 641, 772, 965, 981 et 982

KELDYCH (Mstislav Vsevolodovich), *président de l'Académie des Sciences de l'URSS depuis 1961, membre du Comité central du PCUS*, 888

KELLY (Edna Flannery), *membre de la Chambre des Représentants pour Brooklyn (New York)*, 154

KENNEDY (Edward Moore), *frère du président John Kennedy, sénateur démocrate du Massachusetts depuis 1962*, 1003

KENNEDY (John Fitzgerald), (1917-1963), *homme politique américain, représentant puis sénateur démocrate, Président des États-Unis (1960-1963), assassiné à Dallas le 22 novembre 1963*, 44, 160 à 162, 234, 300, 414, 483, 493, 619, 687, 709 et 710, 716, 822 et 823, 1003

KENYATTA (Mzee Jomo), *homme politique kenyan, chef du premier gouvernement du Kenya en 1963, Président de la République depuis 1964*, 313, 882

KETEMA YIFRU (Ato), *ministre d'État chargé des Affaires étrangères en 1961, et depuis août 1966, ministre des Affaires étrangères*, 356 à 358

KHALED-AL-MASOUD AL FEHAYD, *ministre koweïtien de l'Éducation nationale*, 430

KHAMMAO (Tiao), *secrétaire général du palais royal laotien*, 293

KHENE (Abderrahmane Lamine), *président de l'OCI (Organisme de coopération industrielle) depuis janvier 1966, puis ministre algérien des Travaux publics depuis septembre 1966*, 985

KHIDER (Mohammed), *Algérien, opposant au régime de Boumediene*, 120

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergheïevitch), *homme politique soviétique, premier secrétaire du PCUS (1953-1964), président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964*, 8, 71 et 72, 243, 246, 493, 497, 816, 843, 929

KIESINGER (Kurt), *avocat ouest-allemand, membre de la CDU, ministre-président du Bade-Wurtemberg depuis décembre 1958, est chargé par son parti, le 10 novembre 1966 de former le gouvernement, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne à partir de décembre 1966*, 924, 925, 970 et 971, 991 et 992, 997, 1018 et 1019, 1025 et 1026, 1035, 1041

KIKADIDI (lieutenant), *commandant de l'Unité des parachutistes du Congo-Brazzaville*, 191

KIM IL SUNG (maréchal), *homme politique nord-coréen, Premier ministre de la République démocratique de Corée depuis 1948*, 240 et 241

KIMBA (Evariste), *homme politique du Congo-Léopoldville, député Balubakat du Nord-Katanga en 1965*, 95, 98, 373, 375, 880

KIMBANGU (Simon), *Congolais, du Congo-ex-belge, fondateur d'un mouvement religieux syncrétique christiano-africain en 1921, qui s'étendra en Angola et au Congo-Brazzaville*, 195

KIMPIOBI (Yvon), *président de la Chambre des Représentants du Congo-Léopoldville*, 198

KINDE (Arsène), *administrateur de la France d'Outre-Mer, ancien chargé de mission au cabinet du général Soglo (février-juillet 1964), conseiller à la Cour suprême (août 1964), ministre de la Justice et de la Législation du 26 décembre 1965 au 30 décembre 1966*, 1082

KING (Martin Luther), *pasteur baptiste noir, militant pour l'intégration des Noirs, assassiné à Memphis (Tennessee) le 4 avril 1968 par un extrémiste blanc*, 234

KIRILLINE (Vladimir Alekseevitch), *homme politique soviétique, vice-président du Conseil des Ministres de l'URSS depuis 1965 et président du Comité d'État pour la Coopération scientifique et technique depuis la même année*, 731, 861, 887 à 889, 903, 925, 993

KIRONDE (Apollo), *représentant de l'Ouganda au Conseil de sécurité de l'ONU pour 1966*, 99

KISSINGER (Henry Alfred), *professeur à l'Université de Harvard, spécialiste des questions stratégiques et internationales, consultant du Conseil National de Sécurité (1961-1962), conseiller du président Kennedy (1961-1963),* 160 à 162

KITAHARA, *directeur des Affaires d'Europe au* Gaimusho, 835

KLAIBER (Dr Manfred), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis 1963,* 17, 69, 223 à 224, 393, 991, 996

KLAUS (Joseph), *chancelier de l'Autriche depuis 1964*, 866

KLERINGEN (Mgr), *coadjuteur de l'évêque de Strasbourg*, 1067

KO THACH, *vice-ministre des Affaires étrangères du Vietnam Nord*, 291

KOHL (Helmut), *homme politique ouest-allemand, membre de la CDU depuis 1946, député de Rhénanie-Westphalie*, 486

KÖHLER (général), *chargé de mission auprès du commandant français, délégué auprès des forces françaises stationnées en République fédérale depuis juillet 1966*, 190, 224, 311, 539

KOMAROV, *homme politique soviétique ; vice-ministre du Commerce extérieur*, 675

KONÉ (Jean-Marie), *ministre d'État du gouvernement du Mali, chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques et financières depuis septembre 1962*, 59, 945

KONG LE (général), *commandant en chef des forces neutralistes laotiennes*, 151, 153, 788 et 789, 797 et 798, 802, 926

KOSCIUSKO-MORIZET (Jacques), *ambassadeur de France à Léopoldville depuis le 24 octobre 1963,* 194, 376, 706

KOSSYGUINE (Alexeï Nikolaïevitch), *président du Conseil des ministres de l'URSS, depuis octobre 1964*, 71, 135 et 136, 168, 204, 208, 367 à 369, 377, 382, 445, 449, 453, 585, 608, 636, 712 et 713, 793 à 795, 816 et 817, 825, 862, 871, 873, 888 à 890, 897, 899, 902, 925, 936, 979, 990 à 991, 993, 999, 1020, 1026 et 1027, 1038 à 1040, 1070

KOSYRIEV, *diplomate soviétique*, 1065, 1070

KOUDRIAVTSEV, *journaliste soviétique des* Izvetstia, 471

KOUPRASITH (Abhay général), *commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane*, 788 et 789, 800 à 803, 926

KOUYATE (Seydou Badian), *ministre malien du Développement du 17 septembre 1962 au 17 septembre 1966 et depuis août 1966, président de la Commission des affaires économiques et financières du Comité national de défense de la Révolution*, 58, 964

KOUZNETSOV (Vasiliy, Vasilevitch), *premier vice-ministre des Affaires étrangères soviétique depuis 1955*, 368 et 369

KRECJI (Josef), *ministre tchécoslovaque de la Métallurgie et des Mines (1962-1965), puis ministre de l'Industrie lourde à dater de novembre 1965*, 335

KROKHINE (Alexeï), *ministre-conseiller près l'ambassade de l'URSS à Paris*, 431, 675

KRONACKER (baron Paul Georges), *ancien ministre d'État belge, reconverti dans les industries alimentaires*, 984

KRONE (Heinrich) *président du conseil de Défense nationale ouest-allemand*, 538 à 540

KÜNERALP (Zeki), *secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères depuis 1966*, 654

KUPKA, (1871-1957), *peintre et dessinateur tchèque*, 342

KUTCHUK (Dr), *chypriote-turc, vice-Président de la République de Chypre*, 64, 654

KUTUKLUI (Me Noé), *Togolais, leader du Comité de l'unité togolaise fondé en 1941*, 904 et 905, 908

KY (général Nguyen Cao), *Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965*, 90, 217, 414, 435, 451, 458, 607, 609, 641, 688, 757, 790, 829, 959 et 960, 977

KYPRIANOU (Spyros), *ministre chypriote des Affaires étrangères depuis août 1960,* 289

KYRILLINE, *homme politique soviétique, vice-président du Conseil et président du Comité d'État pour la Science et la Technique*, 689 à 691

L

LA CHEVARDIÈRE DE LA GRANDVILLE (Jean de), *ministre plénipotentiaire, chef du service des Pactes et des Affaires spatiales depuis décembre 1961*, 27, 29, 74, 122, 148, 349, 393, 404, 519, 563, 748, 819, 869, 871

LA FAYETTE (Marie, Joseph, marquis de), (1757-1834), *général et homme politique français*, 299

LA GORCE (François de), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis novembre 1963*, 393

LACHERAF (Mostafa), *cadre du FLN algérien*, 120

LACHS (Professeur Manfred), *Polonais, président du sous-comité juridique du comité de l'espace des Nations unies*, 1076

LAHR (Dr Rolf), *secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt *depuis 1961*, 393, 410, 652, 1053

LAMBROSCHINI (Joseph), *consul général de France à Saigon depuis août 1964*, 559, 688, 757, 959, 1004

LAMI (Pierre), *ancien gouverneur de la France d'outre-mer chargé d'une mission d'assistance technique au Congo-Léopoldville en mars 1965*, 110, 375

LAMIZANA (lieutenant-colonel Sangoulé), *chef d'État-Major de l'Armée voltaïque auquel le président Yaméogo remet ses pouvoirs, le 3 janvier 1966*, 211, 641

LAMVU (Emmanuel), *président du « Comité des Bons offices angolais »*, 460

LANCRENON (général Robert), *chef de la mission militaire française auprès du Commandant suprême des forces alliées en Europe depuis juillet 1966*, 758

LANGEVIN (Paul), (1872-1946), *physicien français*, 1041

LANURIEN (lieutenant de), *officier français qui a participé au soulèvement national tchécoslovaque le 29 août 1944 à Banska-Bystrica*, 335

LAPARRA (lieutenant-colonel Fernand), *membre de l'État-major particulier du Président de la République*, 151

LARRE (René), *inspecteur des Finances, ministre plénipotentiaire, conseiller financier près l'ambassade de France à Washington depuis mai 1961*, 522 et 523

LASRAM (Abdelaziz), *ministre plénipotentiaire, chargé d'Affaires de Tunisie à Paris*, 446

LASTOVICKA (Bohuslav), *président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis mars 1964*, 335

LATTRE DE TASSIGNY (maréchal Jean de), (1889-1952), *officier français, à la tête de la 1re armée française, participe au débarquement allié de Provence, le 16 août 1944, reçoit, pour la France, à Berlin, la capitulation allemande le 8 mai 1945, il est haut-commissaire et commandant en chef en Indochine de 1950 à 1952, la dignité de maréchal de France lui est conférée à titre posthume en 1952,* 159

LAUE (Max von), (1879-1960), *physicien allemand, prix Nobel de Physique en 1914*, 1041

LAUSCHE (Franck John), *homme politique américain, membre du Parti démocrate, gouverneur de l'Ohio de 1945 à 1946 puis de 1949 à 1956 et sénateur depuis 1956*, 129

LAVAL (Pierre), (1883-1945), *homme politique français*, 317

LE BOURGEOIS (colonel), *officier français en mission en Tunisie de novembre à décembre 1966*, 704

LE DUC THO (de son vrai nom Pham Dinh Khai), *membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955*, 165

LE GUERN (Charles), *chargé de mission culturelle à la délégation générale de France à Hanoï depuis le 1er septembre 1965*, 573

LE VAN HOACH, *homme politique sud-vietnamien, ancien président du gouvernement provisoire de Cochinchine (7 décembre 1946-8 octobre 1947)*, 1073

LEBEL (Claude), *ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches au Département depuis avril 1966*, 428, 752, 945

LEBJAOUI (Mohamed), leader *algérien de l'OCRA (Organisation commune de la résistance algérienne), en exil à Genève depuis juin 1965 après la destitution de Ben Bella*, 985

LEBOCQ (Serge), *consul de France à Danang depuis 1962*, 89

LECANUET (Jean), *homme politique français, sénateur de Seine-Maritime, président du Centre démocrate*, 70

LECHEVOIR (commandant), *assistant technique militaire français, conseiller militaire du préfet d'Abeche (Tchad), Mahamat Martin*, 200

LECHIN (Juan), *Bolivien*, leader *du PRIN : Parti révolutionnaire de l'*Izquierda Nationale, 2

LEDDY, *secrétaire d'État américain adjoint pour les Affaires européennes*, 154

LEDUC (François), *ambassadeur de France à Ottawa depuis mars 1965*, 738

LEFEBVRE (cardinal Joseph-Charles), *archevêque de Bourges depuis le 17 juin 1943*, 1066, 1068

LEFEBVRE DE LABOULAYE (François), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis août 1965*, 445, 447, 515, 518, 702 et 703, 705, 985

LEFORT (général Jacques), *chef de la mission militaire française d'instruction au Laos, depuis septembre 1964*, 151

LEMNITZER (général Lyman L.), *commandant suprême américain des forces alliées en Europe (SACEUR) depuis 1963*, 27, 76 et 77, 86, 122, 217, 308, 321, 348, 387, 402, 415, 611, 758, 782, 859, 919 et 920, 1048

LENGEMA (Marcel), *Congolais, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Congo-Kinshasa*, 212, 882

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), (1870-1924), *théoricien révolutionnaire russe, président du Conseil des commissaires du peuple de 1917 à 1924*, 71, 889

LESCOT (Roger), *ambassadeur de France à Amman depuis octobre 1962*, 886

LEUAM INSISIENGMAY, *ministre de l'Éducation, des Beaux-Arts, des Sports et de la Jeunesse dans le gouvernement laotien d'union nationale formé en juin 1962. Vice-président du Conseil depuis 1965*, 796, 799, 802

LEUSSE (Pierre de), *ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, avec rang d'ambassadeur, depuis février 1965*, 11, 75, 122, 124, 148, 158, 162, 255, 268, 279, 320, 393, 610, 611, 624, 751, 758, 780, 819, 871, 933 et 934, 1056

LEUSSE DE SYON (Bruno de), *ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis février 1966*, 759, 958

LEVI (Sylvain), (1863-1935), *historien, orientaliste français de renommée mondiale, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (1886), professeur de langue et littérature au Collège de France de 1894 à 1935, fondateur de l'institut de civilisation indienne en 1927*, 807

LEVI-SANDRI (Lionello), *vice-président italien de la Commission de la CEE depuis 1964*, 879

LEWANDOWSKI (Januscz), *diplomate polonais, commissaire de la Pologne auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam*, 1080

LI CHI, *vice-ministre de la Culture de la République populaire de Chine*, 773

LIBERMAN (Evsei), *économiste soviétique*, 861

LILLI (Virgilio), *journaliste italien*, 60

LIU CHUN, *ambassadeur de Chine populaire à Vientiane depuis le 12 octobre 1962*, 537

LIU SHAO CHI (Hu Fu, Tao Shang-hsing, dit), *président de la République populaire de Chine depuis 1949*, 475 et 476

LLOYD (Rt. Hon. John Selwyn), *secrétaire d'État au* Foreign Office *de 1955 à 1960*, 1001

LON NOL (lieutenant-général), *ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963. Puis Premier ministre à partir du 24 octobre 1966*, 67, 544, 551, 832 et 833, 852 et 853

LOPEZ BRAVO (Gregorio), *ministre espagnol de l'Industrie*, 328

LOPEZ RODO (Laurean), *ministre espagnol chargé du Plan depuis le 8 juillet 1965*, 915 et 916

LOUNDA, *Congolais, membre du bureau politique du mouvement national de Libération du Congo-Brazzaville*, 352

LÜBKE (Dr Heinrich), *président de la République fédérale d'Allemagne depuis 1959*, 56, 377, 379 à 381, 420, 495, 584

LUCET (Charles), *ambassadeur à Washington depuis octobre 1965*, 28, 30, 32, 38, 43, 78, 86, 101, 126, 129, 132, 142, 154, 160, 170, 188, 193, 224 et 225, 232, 234, 279, 282, 299, 301 à 303, 322, 400, 403, 405, 413, 470, 480, 487, 556, 566, 568, 574, 589, 591, 594, 598, 600, 602, 605, 607, 627 et 628, 677, 686 et 687, 692, 709, 814, 910, 957

LUMUMBA (Patrice), (1925-1961), *fondateur du MNC (Mouvement national congolais) en octobre 1958, Premier ministre du Congo-Léopoldville (juin 1960-5 novembre 1960)*, 14, 196 à 198, 374

LUNS (Joseph M.A.H.), *ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956*, 222, 306, 644, 1035

LY (Oumar), *directeur de la Société malienne d'import-export (SOMIEX)*, 56

M

M'BA (Léon), *président de la République du Gabon depuis 1961*, 211

MA (général), *officier laotien, officiellement relevé de ses fonctions de chef de l'aviation laotienne en mai dernier, mais toujours en exercice*, 787 et 788, 802 et 803

MACARTHUR (général Douglas), (1880-1964), *officier américain, participe à la Première Guerre mondiale, chef d'État-major de l'armée (1930-1935). Il est rappelé au service actif en juillet 1941. Il reçoit la capitulation du Japon le 2 septembre 1945. En juin 1950, il est nommé commandant en chef des forces des Nations unies qui combattent en Corée, mais est démis de ses fonctions en avril 1951 par le président Truman*, 414

MACMILLAN (Harold), *Premier ministre du Royaume-Uni de 1957 à 1963*, 159, 480, 1029

MAGA (Hubert), *Président du Dahomey du 11 décembre 1960 au 19 janvier 1964*, 1083

MAGALE (lieutenant André), *Centrafricain, officier de gendarmerie, ministre de la Santé et des Affaires sociales depuis janvier 1966*, 174

MAHAMBA (Alexandre), *originaire du Kivu (Congo-Léopoldville), ministre de 1960 à 1964, exécuté le 2 juin 1966*, 95, 196, 373, 880

MAHEU (René), *universitaire français, directeur général de l'UNESCO depuis septembre 1962*, 754

MAHROUG (Ismaël), *directeur général des Finances d'Algérie depuis 1965*, 362

MAHSAS (Ali), *homme politique algérien, ministre de l'Agriculture depuis septembre 1966*, 985

MAI VAN BO, *délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France depuis 1961*, 561, 605, 613, 831

MAIGA (Attaher), *ministre malien des Finances depuis le 15 avril 1959 et du Commerce depuis le 13 mai 1964*, 209, 777, 964

MAIWANDWAL (Muhammad Hashem), *Premier ministre d'Afghanistan depuis novembre 1965*, 653

MAJORELLE (Jean), *ressortissant français installé au Caire*, 766

MAKANI (Lévy), *ministre de l'Éducation nationale du Congo-Brazzaville depuis mai 1966*, 352

MAKARIOS III (Mikhaïl, Kristodhoulos Mouskos, en religion Mgr), *ethnarque, premier Président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959*, 64, 289 et 290, 654 à 656, 669 à 671, 1039

MAKEBA (Miriam), *artiste sud-africaine*, 234

MAKHOS (Dr Ibrahim), *vice-président du Conseil des ministres et ministre syrien des Affaires étrangères*, 121, 989, 1044 à 1047

MALAUD (Philippe), *conseiller des Affaires étrangères, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis 1961*, 518

MALCOM X (de son vrai nom Malcolm Little) (1925-1965), *Américain, ancien chef du mouvement* Nation of Islam, *assassiné le 21 février 1965*, 234

MALENKOV (Georgiy), *homme politique et dirigeant du Parti Communiste de l'Union Soviétique (PCUS), proche collaborateur de Staline, Président du Conseil des ministres de mars 1953 à février 1955*, 334

MALIK (Adam), *diplomate et homme politique indonésien, ambassadeur en URSS de 1959 à 1963, ministre du Commerce de 1963 à 1966, ministre des Affaires étrangères depuis 1966*, 255 et 256, 583, 829, 843, 909 et 910

MALILA (colonel), *chef d'État-major de l'armée congolaise (Congo-Léopoldville)*, 195

MALINOVSKI (Rodion Yakovlevich), *maréchal soviétique, ministre de la Défense depuis 1957*, 850

MALLOUM (commandant), *chef d'État-major adjoint des forces armées tchadiennes*, 200, 575

MALO (Charles), *chargé d'Affaires de France a.i. à Phnom Penh de 1964 à mai 1966*, 66, 106, 114 et 115, 131

MALONE (E.M.), *diplomate en fonction au ministère sud-africain des Affaires étrangères, est nommé consul général à Luanda le 15 juillet 1964*, 1043

MALOU (Benoît), *ministre togolais de l'Éducation nationale de janvier à novembre 1966*, 905 et 906

MALRAUX (André), *écrivain et homme politique français, ministre d'État chargé des Affaires culturelles depuis 1959*, 765, 860 et 861

MALULA (Mgr Joseph-Albert), *archevêque de Kinshasa depuis le 7 juillet 1964*, 198

MAMA (Fousseni), *ministre togolais de l'Intérieur du 29 septembre 1964 au 26 novembre 1966, puis ministre de l'Éducation nationale*, 904, 907 et 908

MAMMO TADESSE (Ato), *ministre d'État auprès du Premier ministre d'Éthiopie de 1961 à 1966, puis ministre éthiopien de la Justice depuis le remaniement ministériel d'avril 1966*, 526

MANAC'H (Étienne), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960,* 39 à 41, 46 à 49, 66, 89, 106, 292 à 293, 489, 532 à 535, 562, 603 à 605, 963 et 964, 976

MANESCU (Corneliu), *ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis 1961*, 652, 1038

MANSFIELD (Michael Joseph), *sénateur du Montana depuis 1952, chef de la majorité démocrate du Sénat depuis 1961*, 403, 557

MAO TSÉ-TOUNG, *Président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959, depuis lors, secrétaire général du parti communiste chinois*, 166, 537 et 538, 619, 633, 683, 772, 823, 835, 837, 874, 875, 929

MARCHAL (Pierre), *consul général de Belgique à Lubumbashi (ex-Élisabethville), capitale de la province du Sud-Katanga, Congo-Léopoldville*, 469

MARCOS (Ferdinand), *président des Philippines depuis décembre* 1965, 628

MAROF (Achkar), *représentant permanent de la République de Guinée à l'ONU*, 956

MARQUES (colonel Silverio), *ancien gouverneur général de Luanda (Angola)*, 1042

MARSHALL (George) (1880-1959), *général et homme politique américain, chef d'État-major des armées, pendant la Seconde Guerre mondiale, ambassadeur des États-Unis en Chine jusqu'en janvier 1947, puis secrétaire d'État jusqu'en janvier 1949. Il élabore un vaste plan d'aide pour la reconstruction de l'Europe, connu sous le nom de plan Marshall*, 355

MARSUPI, *chargé d'Affaires indonésien à Vientiane (Laos)*, 798

MARTIN (Jacques), *ministre plénipotentiaire, sous-directeur pour les Affaires atomiques, à la direction des Affaires politiques*, 1040

MARTIN (Mahamat), *Tchadien, préfet d'Abeche (Tchad)*, 200

MARTINEZ FRANCISCO, *ministre des Finances de la République dominicaine*, 264

MARTOLA (général), *commandant en chef de la force de pacification à Chypre depuis le 6 mai 1966,* 289

MARX (Karl), (1818-1883), *philosophe et économiste allemand, auteur du* Capital *en 1867,* 485

MAS (famille), *magnat de la presse au Maroc*, 667

MASARYK (Jan), (1886-1948), *ancien ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères (1945-1948)*, 341

MASMOUDI (Mohamed), *ambassadeur de Tunisie à Paris depuis janvier 1965*, 445 à 447, 702 à 705

MASSÉ (Robert), *conseiller des Affaires étrangères, consul général à Luanda depuis juillet 1965*, 462, 1041

MASSEMBA-DEBAT (Alphonse), *président de la République du Congo-Brazzaville, chef de l'État, ministre des forces armées depuis le 24 décembre 1963*, 191 et 192, 211 à 213, 352, 354, 1057 et 1058

MASSIGLI (René), *ambassadeur de France, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (1955-1956), hors cadre en juillet 1956*, 159

MASSU (général Jacques), *officier français, commandant en chef des Forces françaises en Allemagne depuis mars 1966*, 141

MASUMBUKO (Pie), *ministre burundais des Affaires étrangères de juillet à octobre 1966*, 792 et 793

MATTEI (André), *ministre plénipotentiaire, est chargé du Désarmement à la direction des Affaires politiques depuis décembre 1965*, 850

MAURER (Ion Gheorghe), *président du Conseil des ministres de Roumanie depuis 1961, membre du* Praesidium *permanent et du comité exécutif du parti communiste roumain*, 245, 473, 1038

MAURI, PEDRO CORTINA voir CORTINA

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), *ministre de l'Industrie depuis 1962*, 334

MAYNOT (Claude), *secrétaire-adjoint des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique Levant depuis octobre 1965*, 595

MAYOLLE (Emmanuel), *vice-président du comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger, vice-président du Conseil national du patronat français*, 931

MAZIG (Hussein), *Premier ministre du royaume de Libye depuis le 20 mars 1965*, 931

MBEKA (Joseph), *ancien représentant permanent du Congo-Léopoldville auprès de la CEE (1961-1965), chef de Cabinet du général Mobutu depuis le 24 novembre 1965*, 376

MCBRIDE (Robert Henry), *ministre-conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 13 juillet 1964*, 349, 501, 504

MCCARTHY (Joseph) (1908-1957), *sénateur républicain du Wisconsin de 1947 à 1957*, 354 et 355

MCCLOY (John Lay), *avocat américain, adjoint au secrétaire d'État à la guerre de 1941 à 1945, coordinateur pour les questions de désarmement de 1961 à 1963*, 782

MCCONE (John A.), *président de la Commission de l'énergie atomique américaine de 1958 à 1960, directeur de la CIA de 1961 à 1965*, 326

MCGHEE (George Crews), *ambassadeur américain à Bonn depuis le 25 avril 1963*, 314, 970

MCNAMARA (Robert Strange), *secrétaire d'État américain à la Défense depuis 1961*, 33, 78 et 79, 86, 101 et 102, 130 et 131, 143, 300, 314, 355, 369, 459, 600 et 601, 653, 743, 815, 869 et 870, 933, 1050, 1056

MEATCHI (Antoine), *ingénieur en agronomie tropicale, vice-président de la République togolaise depuis le 5 mai 1963, ministre des Finances, de l'Économie et du Plan du 14 mai 1963 au 26 novembre 1966*, 904

MELLO (Anibal), *Angolais, représentant du MPLA (Mouvement pour la libération de l'Angola) à Lusaka*, 460

MENDE (Erich), *homme politique ouest-allemand, président du FDP (parti libéral ouest-allemand), vice-chancelier depuis octobre 1963*, 11, 103, 651

MENDÈS FRANCE (Pierre), *homme politique français, radical-socialiste, président du Conseil de juin 1954 à février 1955*, 612

MÉNÉLIK II, (1844-1913), *empereur d'Éthiopie de 1889 à 1913*, 317

MENGUY (Marc), *secrétaire des Affaires étrangères, premier secrétaire près l'ambassade de France à Pékin depuis 1964*, 569 et 570, 682

MENSAH (Moïse), *ingénieur agricole, ministre dahoméen du Développement rural et de la Coopération du 24 décembre 1965 au 30 décembre 1966*, 1082 et 1083

MERCIER, *expert pour les problèmes techniques auprès du directeur de l'OTRACO (Office des transports congolais) au Congo-Léopoldville depuis mai 1964*, 113

MESSMER (Pierre), *ministre des Armées depuis février 1960*, 43, 123, 162, 273, 356, 392, 399, 419, 430, 459, 748, 804, 866

MESTIRI (Ahmed), *ambassadeur de Tunisie à Alger*, 157

MEYER-LINDENBERG (Dr Hermann), *diplomate allemand, directeur politique à l'*Auswärtiges Amt *depuis 1961*, 70, 83, 115 et 116, 187, 190, 203, 309, 315, 393, 420, 455, 456, 781 et 782, 947, 970, 996, 998

MICHEL (André), *universitaire français, directeur de l'Alliance française de Budapest*, 344

MICOMBERO (capitaine Michel), *président du Burundi depuis novembre 1966*, 791, 944, 953, 954, 984

MIEHAKANDA, *médecin-chef de l'hôpital de Brazzaville*, 352

MIESZKO Ier, *souverain polonais, premier souverain de la dynastie des Piast (960-992)*, 45

MIKOYAN (Anastase Ivanovich), *homme politique soviétique, président du* praesidium *du Soviet suprême de l'URSS depuis juillet 1964*, 14

MILJKOVIC (Mita), *ambassadeur de Yougoslavie à Paris depuis août 1962*, 617

MINGUY, *agent du ministère des Postes et Télécommunications*, 109

MIRAMBEL (André), *administrateur de l'École nationale des Langues orientales vivantes*, 754

MIRANDA REBOCHO VAZ (lieutenant-colonel Augusto de), *gouverneur général de l'Angola depuis octobre 1966*, 1042

MISNIK (Mikhaïl I.), *vice-président du Comité d'État du Plan du Conseil des Ministres de l'URSS, conduit la mission du* Gosplan *en Algérie à compter du 20 février 1966*, 121

MITTERRAND (François), *homme politique français, député de la Nièvre au titre de l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance) de 1946 à 1958, candidat à l'élection présidentielle de 1965*, 173

MIVEDOR (Alex), *Togolais, ingénieur des Travaux publics*, 904

MIYAMOTO, *secrétaire général du PC japonais*, 241 et 242, 244 et 245

MOBUTU (lieutenant-général Joseph-Désiré), *chef d'État-major de l'Armée nationale congolaise, auteur du coup d'État du 25 novembre 1965*, 14, 93 à 98, 194 à 197, 198, 211, 373 à 375, 376, 467 et 469, 706 et 708, 880 à 883, 954

MOHAMMED V (Sidi Mohammed ben Youssef, dit), (1909-1961), *sultan puis roi du Maroc (1957-1961)*, 786

MOHAND (colonel Ou El Hadj), *membre du Conseil national de la Révolution algérienne, membre de la direction collégiale du FLN*, 120

MONDJO (Nicolas), *ambassadeur du Congo-Brazzaville à Paris depuis le 23 novembre* 1964, 912 et 913, 1057 et 1058

MONDLANE (Dr Eduardo), *anthropologue,* leader *du FRELIMO (Front de libération du Mozambique) depuis mars 1963*, 118, 933

MOORE (V. C.), *commissaire du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam*, 1036

MOREAU (René), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller à Dakar depuis août 1965*, 740

MORIZET (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis 1962*, 742

MORO (Aldo), *homme politique italien, démocrate-chrétien, président du Conseil à plusieurs reprises de 1963 à 1966*, 61 et 62

MOROZOV (Platon Dimitrievitch), *représentant permanent de l'URSS aux Nations unies*, 642

MOUNOUBAI, *directeur de la Brigade de Sécurité intérieure de l'État centrafricain*, 173 et 174, 772

MOUNTACEUR (Mahmoud), *ancien Premier ministre du royaume de Libye*, 931

MOUNTHAULT, *Congolais (Congo-Brazzaville), membre du bureau politique du Mouvement national de la Révolution*, 352

MOUNTSAKA (commandant), *officier congolais (Congo-Brazzaville), chef d'État-major jusqu'aux événements de l'été 1966*, 191

MOUSSA (Hassan Ahmat), leader *de l'Union générale des Fils du Tchad*, 199

MOUYABI, *président de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville depuis mai 1966*, 352

MOZER (Alfred), *homme politique allemand, chef de cabinet du Commissaire européen à l'Agriculture S. Mansholt depuis 1958*, 403

MUDINGAYI (Sylvestre), *président du Sénat du Congo-Léopoldville*, 198

MULAMBA (Léonard), *officier de l'Armée nationale congolaise (Congo-Léopoldville), nommé Premier ministre le 24 novembre 1965, nommé général en décembre 1965*, 94, 112, 195, 198, 460, 467 et 468, 880 et 881

MULELE (Pierre), *chef des forces révolutionnaires de la zone ouest du Congo-Léopoldville et vice-président du Conseil suprême de la Révolution fondé en avril 1965 au Caire*, 881

MULTRIER (général Michel), *sous-chef d'État-major à l'État-major des armées*, 27, 148, 949

MUNONGO (Godefroid), *élu le 26 avril 1966 gouverneur de la nouvelle province du Sud-Katanga (Congo ex-belge), créée à la suite de la réorganisation provinciale du 6 avril 1966*, 95, 110, 467 et 468, 881

MURPHY (Robert Daniel), *ancien diplomate américain, envoyé du président Roosevelt à Vichy et à Alger, reconverti dans les affaires*, 482

MURRAY (Donald Frederick), *diplomate britannique, en poste au département d'Asie du Sud-Est du* Foreign Office *depuis 1964*, 258 et 259

MURUMBI (Joseph), *ministre des Affaires étrangères du Kenya depuis 1964*, 212, 311 à 313, 882

MWAMBUTSA IV, *roi (Mwami) du Burundi porté sur le trône en 1915 à l'âge de trois ans, règne depuis 1930, année de sa majorité*, 791 et 792, 954, 983

N

N'DJADI (Athanase), *ministre de l'Éducation nationale et des Affaires culturelles de la République démocratique du Congo (Congo-Léopoldville) depuis le 28 novembre 1965*, 107 et 108

N'DOURE (Hamacire), *avocat, ministre malien délégué à la Présidence et chargé de mission de mai 1964 à septembre 1966*, 56, 209

N'GOUABI (capitaine), *officier congolais (Congo-Brazzaville)*, 191 et 192

N'KRUMAH (Dr Kwame), *président de la République ghanéenne depuis le 1er juillet 1960*, 15, 57 et 58, 68, 100, 199, 711, 854 et 855

NAPOLÉON IER, (1769-1821), *empereur des Français de 1804 à 1815*, 938, 1019

NAPOLÉON III, (1808-1873), *empereur des Français de 1852 à 1870*, 60, 1019

NASSER (colonel Gamal Abdel), *président de l'Égypte puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958*, 283, 587, 632, 853, 986

NASUTION (général Abdul Haris), *ministre indonésien de la Défense de 1959 à mars 1966, élu président du Congrès du Peuple en juin 1966*, 843

NDABANIWE (Joseph), *directeur général du ministère des Affaires étrangères du Burundi*, 983

NDAYAHOZE (Martin), *chef d'État-major des forces armées du Burundi*, 953, 955

NDELE, *gouverneur de la Banque nationale du Congo-Léopoldville*, 707

NDIZEYE (prince Charles), *Burundais, succède à son père, Mwambutsa IV, en juillet 1966*, 791

NEARIREATH (Sisowath Kossamak), *mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956, « gardienne du trône » depuis 1960*, 358, 544, 579

NEEF (Fritz), *secrétaire d'État au ministère de l'Économie ouest-allemand*, 1054

NÈGRE (Louis), *gouverneur de la Banque de la République du Mali depuis 1964 et représentant de son pays auprès de la Banque mondiale*, 945, 964

NÉGRIER (Pierre), *ambassadeur de France à La Havane depuis juillet 1964*, 316

NEHRU (Pandit Jawaharlal), (1889-1964), *Premier ministre indien, ministre des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique de 1947 au 27 mai 1964*, 221, 372, 488, 830

NELSON (John), *diplomate du Sierra-Leone participant à une mission de l'OUA en novembre 1966 à Accra*, 882

NENDAKA (Victor), *ministre de l'Intérieur du Congo-Léopoldville à partir du 19 juillet 1965 puis ministre des Transports et Communications depuis le 24 novembre 1965*, 198

NENNI (Pietro), *vice-président du Conseil italien depuis décembre 1963 et président du Parti socialiste italien (PSI)*, 62

NETO (Antonio Agostinho), *homme politique angolais, médecin, fondateur en 1956 du Mouvement populaire de Libération de l'Angola (MPLA) et membre dirigeant depuis décembre 1962*, 460

NGENDANDUMWE (Pierre), *Premier ministre du Burundi (juin 1963-avril 1964), renouvelé à ce poste le 11 janvier 1965, assassiné à Bujumbura le 15 janvier 1965*, 792 et 793, 944

NGO DINH DIEM, (1901-1963), *chef de gouvernement (16 juin 1954) puis président de la République du Sud-Vietnam (23 octobre 1955), assassiné lors du putsch du 1er novembre 1963*, 331, 370, 612, 615, 839

NGUVULU, *Haut commissaire à la Reconstruction nationale au Congo-Léopoldville*, 111, 376

NGUYEN BAO TRI (général), *commandant du 3e corps d'armée sud-vietnamien*, 559

NGUYEN CHANH THI (général), *commandant de la 1re région tactique sud-vietnamienne et délégué du gouvernement au Centre-Vietnam*, 90

NGUYEN DUY TRINH, *ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1965*, 235

NGUYEN HUU CO, *ministre sud-vietnamien de la Défense depuis le 19 juin 1965 et vice-Premier ministre depuis le 1er octobre 1965*, 559

NGUYEN HUU HUNG, *ministre sud-vietnamien du Travail jusqu'en novembre 1966*, 959

NGUYEN HUU THO, *président du Front national de Libération sud-vietnamien depuis 1961*,

NGUYEN KO THACH, *vice-ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères*, 235

NGUYEN NGOC LOAN (général), *chef de la sécurité militaire sud-vietnamienne*, 688 et 689

NGUYEN THUONG, *représentant de la RDVN (République démocratique du Vietnam Nord) à Phnom Penh depuis août 1966*, 444, 561 et 562, 568, 573 et 574, 591, 603 à 605, 625

NGUYEN VAN BINH (Mgr Paul), *archevêque de Saigon, depuis le 24 novembre 1960*, 961

NGUYEN VAN HIEU, *représentant du Front national de Libération sud-vietnamien à Phnom Penh*, 49, 532 à 537

NGUYEN VAN PHAT, *ambassadeur du Nord-Vietnam à Alger depuis septembre 1966*, 555

NGUYEN VAN THIEU (général), *chef de l'État sud-vietnamien, depuis le 19 juin 1965*, 414, 451

NGUYEN VAN TRUONG, *ministre sud-vietnamien de l'Éducation jusqu'en novembre 1966*, 959

NGUYEN XUAN THUY, *ministre des Affaires étrangères de la RDVN (République démocratique du Vietnam Nord) de 1963 à 1965*, 478

NHIEK TIOULONG (général), *officier cambodgien, chef d'État-major des Forces armées royales depuis octobre 1966*, 833

NICAYENZI (Zenon), *ministre d'État du Burundi*, 954

NICOLLE (Charles), *bactériologiste français, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis*, 447, 703

NIEK TIOULONG (lieutenant général), *ancien ministre cambodgien, chef d'État-major des FAR à partir du 24 octobre 1966*, 359

NIETZSCHE, (1844-1900), *philosophe allemand*, 494

NIKEZIC (Marko), *diplomate yougoslave, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1965-1968)*, 617, 631 à 633

NIYANGABO (Prime), *ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burundi*, 793, 953, 955, 983

NJANGWA, *ministre de l'Agriculture du Burundi*, 983

NORSTAD (général Lauris), *commandant en chef américain des forces américaines et de l'OTAN en Europe (Saceur) de 1956 au 20 juillet 1962*, 142 et 143

NOUIRA (Hedi), *gouverneur de la banque centrale de Tunisie*, 704 et 705

NOUMAZALAY (Ambroise), *Premier ministre du Congo-Brazzaville depuis mai 1966*, 191, 352 et 353, 472, 776, 912, 1057

NOVIKOV (Ignatii Trofimovitch), *ministre soviétique de l'Énergie et de l'Électricité*, 367

NSINGA, *ministre de l'Intérieur du Congo-Léopoldville après le coup d'État du général Mobutu*, 881

NTARE V *voir* NDIZEYE 792, 944, 953 à 955

NTUYAHAGA (Mgr), *évêque de Bujumbura, Tutsi*, 955

NYERERE (Julius), *président de la Tanzanie, réélu en septembre 1965*, 194

NZALLAT, *chef du cabinet du président centrafricain Dacko*, 772

O

O'NEILL (Sir Con Douglas Walter), *sous-secrétaire d'État adjoint au* Foreign Office *depuis 1965*, 145, 268

OBONGUI (Gabriel), *membre du bureau politique du MNR (Mouvement national de la Révolution du Congo-Brazzaville)*, 352

OBOTE (Dr Milton), *président de la République ougandaise depuis avril 1966*, 194

ODINGA (Oginga), *vice-président de la République du Kenya de mars 1966 à avril 1966*, 311

OFFENBACH (Jacques), (1819-1880), *compositeur français*, 351

OGNAMY, *membre du bureau politique du MNR (Mouvement national de la Révolution du Congo-Brazzaville)*, 352

OGUNDIPE (général), *numéro deux du Conseil militaire suprême et chef d'État-major du Nigeria jusqu'en juillet 1966*, 433, 463 et 464

OJUKWU (lieutenant-colonel Odumegwu), *gouverneur militaire du Nigeria oriental*, 464 et 465, 540

OKPARA (Dr Michael I.), *ancien Premier ministre du Nigeria oriental, président du* National Convention of Nigerian Citizens *de 1960 à 1966*, 464

OLYMPIO (Sylvanus), (1902-1963), *président du Togo d'avril 1960 à janvier 1963*, 907

ONGANIA (général Juan Carlos), *prend le pouvoir à Buenos Aires, suite au coup d'État de juin 1966*, 263

ORLANDI (Giovanni d'), *ambassadeur d'Italie à Saigon depuis 1962*, 1080

OSMAN (Aden Abdullah), *président de la République somalienne depuis 1960*, 698, 700

OSTERHELD (Horst), *diplomate ouest-allemand, affecté depuis 1960 au service diplomatique de la Chancellerie fédérale*, 69, 393

OTERO (José Maria), *président de la commission espagnole de l'énergie atomique*, 328

OUAZZANI (Thami), *ambassadeur du Maroc à Alger*, 155

OUESSANGO-BANGO, *personnalité centrafricaine, chef d'entreprise, appartenant à l'ethnie M'Baya alors opposée à celle du général Bokassa, qui est un M'Beka*, 805

OUFKIR (Mohamed), *ministre marocain de l'Intérieur depuis le 20 août 1964*, 156, 448, 490 à 492, 500, 516 et 517, 519 et 520, 662, 665, 786, 1045

OULD BRAHAM (Maloum), *ministre des Affaires étrangères de Mauritanie (21 février-8 octobre 1966)*, 220

OULD DADDAH (Moktar), *président de la République islamique de Mauritanie depuis 1960*, 210

P

PACHACHI (Adnan), *ministre des Affaires étrangères de la République irakienne depuis décembre 1965*, 283, 287 et 288

PAGNIEZ (Yves), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis 1964*, 682 et 683

PALEWSKI (Gaston), *ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales du 14 avril 1962 au 22 février 1965, puis président du Conseil constitutionnel depuis mars 1965*, 868

PALMER (Joseph), *secrétaire d'État américain adjoint pour les Affaires africaines depuis le 1er avril 1966*, 741

PANDIT (Vijaylakshmi), *personnalité politique indienne, sœur de Nehru, président de la 8e session de l'Assemblée générale des Nations unies*, 220

PANITZKI (général), *officier ouest-allemand, inspecteur de la Luftwaffe*, 585, 779

PAPE (général), *officier ouest-allemand, commandant de la région de Düsseldorf*, 585, 779

PASHWAK (Abdul Rahman), *représentant de l'Afghanistan, est élu président de la XXIe session de l'Assemblée générale des Nations unies*, 818

PATOLITCHEV (Nicolaï Semenovitch), *homme politique soviétique, ministre du Commerce extérieur depuis 1958*, 136, 367, 890 et 891

PAUL VI (Giovanni Battista Montini), *archevêque de Milan (1954), cardinal (1958), pape sous le nom de Paul VI depuis 1963*, 181, 1066 à 1069

PAYE (Lucien), *ambassadeur de France à Pékin depuis avril 1964*, 171, 207, 569, 582, 681 et 682, 780, 849, 874, 990

PAZ ESTENSSORO (Victor), *président de la République de Bolivie d'avril 1952 à août 1956, d'août 1956 à août 1960, d'août 1964 à novembre 1964*, 1

PEARSON (Rt. Hon. Lester Bowles), *Premier ministre canadien du 22 avril 1963 au 20 avril 1968*, 127, 327, 741

PELLA (Dr Giuseppe), *ministre italien des Affaires étrangères du 15 février 1959 au 24 février 1960*, 222

PELSCHE (Arvid Ianovich), *membre du Politburo et président de la commission pour le contrôle du Parti au comité central*, 850

PENG CHEN, *maire de Pékin*, 241, 537

PENG PONG SAVAN, *ministre de l'Intérieur du Laos depuis juin 1962*, 799

PENN NOUTH, *ancien Premier ministre cambodgien, ancien ambassadeur du Cambodge à Paris (1963-1964)*, 67, 359, 443 et 444

PERETTE (Carlos), *vice-président de la République argentine de 1963 au 28 juin 1966*, 263

PEREYRA (Tavaré Alvarez), *ministre de la Santé de la République dominicaine*, 264

PÉREZ Y PÉREZ (général), *ministre des Forces armées de la République dominicaine*, 264

PÉREZ, *magistrat, conseiller à la Cour d'appel de Paris*, 664

PERNET (Pierre), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Mogadiscio depuis août 1964*, 37

PÉROL (Gilbert), *conseiller des Affaires étrangères, chargé de mission et chef du service de presse et d'information à la présidence de la République*, 795

PERRIN (Michel), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires atomiques depuis septembre 1965*, 691

PERROUX (François), *économiste français, professeur au Collège de France depuis 1955, fondateur et directeur (depuis 1944) de l'institut des Sciences économiques appliquées, en mission à Léopoldville en mai 1964*, 111, 346

PETER (Janos), *ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1961*, 436 à 438

PETIT, *ressortissant français au Congo-Brazzaville*, 352

PETROSIANTZ, *homme politique soviétique, à la tête du Comité pour l'utilisation de l'énergie atomique*, 689, 691, 731, 888

PEYREFITTE (Alain), *ministre délégué, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis janvier 1966*, 447, 514, 679 et 680, 712 et 713, 730 et 731, 903, 1040 et 1041

PHAM DINH KHAI, *membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955*, 165

PHAM VAN DONG, *Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955*, 12, 235 à 239, 291, 406 et 407, 478, 556, 562, 568, 572, 574, 591, 612, 672, 694, 813, 853

PHAN XUAN NHUAN, *officier sud-vietnamien*, 91

PHOUMI NOSAVAN (général), *officier laotien, vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale formé en juin 1962. Exilé en Thaïlande après l'échec du putsch de janvier 1965*, 787, 800, 802 et 803

PICASSO (Pablo Ruiz y), (1881-1973), *peintre espagnol*, 342

PICQUET (Robert), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller à Brazzaville depuis novembre 1965*, 912, 1057

PIGNEDOLI (Mgr Sergio), *délégué apostolique au Canada depuis le 1er juin 1964*, 829

PILLER (Jan), *homme politique tchécoslovaque, vice-président du Conseil, spécialiste des questions économiques*, 335

PINAY (Antoine), *industriel et homme politique français, ancien ministre des Affaires étrangères dans le cabinet d'Edgar Faure (1955-janvier 1956) et ministre des Finances de juin 1958 à janvier 1959*, 614

PIRZADA (Sharifuddin), *ministre des Affaires étrangères du Pakistan depuis le 20 juillet 1966*, 475, 832, 942 et 943, 963

PISANI (Edgard), *ancien préfet, ministre de l'Agriculture du 24 août 1961 au 7 janvier 1966 et ministre de l'Équipement depuis janvier 1966*, 922

PISTARINI (général), *commandant en chef de l'armée de terre d'Argentine*, 263

PIZZARDO (Mgr), *préfet de la Congrégation des Séminaires et des Universités depuis le 14 mars 1939*, 1067, 1067

PLEVEN (René), *ancien président du Conseil de juillet 1950 à août 1951, ministre de la Défense nationale de mars 1952 à juin 1954*, 173

PLUCHON, *pharmacien général, envoyé en mission à Léopoldville*, 114

PODGORNY (Nikolai Viktorovitch), *membre du* Praesidium *du Soviet suprême depuis 1960, secrétaire du Comité central du PCUS depuis 1963*, 168, 204, 207 et 208, 377, 382, 713, 793 à 795, 979, 1020

POHER (Alain), *homme politique français, sénateur de 1946 à 1948 et depuis 1952*, 70

POMPIDOU (Georges), *Premier ministre depuis le 14 avril 1962*, 26, 42, 53, 145, 147, 226 à 230, 247, 251 et 252, 254, 268, 269 à 275, 278, 292, 297, 392, 398, 419, 459, 521, 657 et 658, 679, 736 à 739, 753, 804, 807, 809 et 810, 884, 915 à 923, 991 à 993, 995 et 996, 999, 1013, 1023, 1026, 1028 et 1029

PONCHARDIER (Dominique), *ambassadeur de France en Bolivie depuis mars 1964*, 4

POPOV (Ivan), *président du comité d'État bulgare pour la Recherche scientifique et le Progrès technique*, 695

POPOVIC (Koça), *vice-président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1966*, 617, 630 et 631

POSIER (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie (service Cambodge, Laos, Vietnam) du Département depuis février 1966*, 329, 358, 852

POTIN (René), *gérant de plantations au Vietnam*, 534

POUMAILLOUX, *en mission au Congo-Léopoldville en décembre 1964*, 111

POUREJVAL (Toumbachin), *ambassadeur de Mongolie au Mali, résidant à Alger*, 778

POUSSARD (Raymond), *ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Relations culturelles au Département depuis octobre 1966*, 107

PRADER (Georg), *ministre autrichien de la Défense depuis 1959*, 866

PRICA (Srdja), *diplomate yougoslave, conseiller diplomatique au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères*, 617

PUAUX (François), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis février 1964*, 255, 268, 393, 436, 659, 996

Q

QUIGG (Philip), *directeur général de la revue américaine* Foreign Affairs, 82

QUIHILLALT (amiral), *président de la Commission argentine de l'énergie nucléaire*, 422

QUIRIELLE (de) voir SIMON DE QUIRIELLE 291, 453

R

RADOUX (M.L.), *ancien parlementaire belge, membre de la commission des Affaires budgétaires et administratives de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)(1967-1968), auteur de* La France et l'OTAN, 186 et 187

RAFFAELLI (Jean), *journaliste français, correspondant de l'AFP à Hanoï*, 370, 434

RAMGOOLAM (Sir Seewoosagur), *Premier ministre mauricien depuis le 27 septembre 1961*, 736

RAMIER (général), *attaché militaire près l'ambassade de France à Moscou*, 889

RANADE, *homme politique indien, dirigeant du Parti du Congrès*, 488

RAPACKI (Adam), *ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1956*, 496, 1081

RAPTIS (Michel), *ingénieur urbaniste d'origine grecque, ancien secrétaire général de la IVe Internationale, conseiller de Ben Bella*, 120

RATANOV (Anatoly), *ambassadeur d'URSS à Phnom Penh depuis juin 1965*, 1072

RAYMOND (André), *sous-secrétaire d'État haïtien aux Affaires étrangères*, 263

RAZZAK (général Aref Abdul), *Premier ministre irakien depuis le 21 septembre 1965*, 284, 287 et 288

REBBA (Slimane), *Algérien, secrétaire national de l'UGTA et directeur de l'hebdomadaire de la centrale ouvrière* Révolution et Travail, 985

REBEYROL (Philippe), *ministre plénipotentiaire, ministre conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis mars 1966*, 155

REDON, *ressortissant français au Congo-Brazzaville*, 352

REID, *représentant du Canada à New Delhi*, 372

REILLY (Sir Patrick), *ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris depuis 1965*, 18, 146, 251, 255, 268

RENARD (Henri), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à la délégation permanente de la France à l'OTAN depuis 1964*, 758

RENARD, *expert, membre de la mission administrative française envoyée au Congo-Léopoldville au début de l'année 1965*, 110,

RESTON (James), *journaliste américain*, 232, 594, 602, 673, 692

REUTER (Paul), *professeur à la faculté de droit depuis 1938, conseiller au ministère des Affaires étrangères depuis 1948, membre de la Cour permanente d'arbitrage de la Haye depuis 1957*, 444

REVISTO (Franco), *ministre italien de l'Agriculture depuis le 23 février 1966*, 427

REY (Jean), *membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures,* 408, 972 et 973, 1055

REY (Marcel), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis février 1966*, 118

RIAD (Mahmoud), *représentant permanent de la RAU aux Nations unies, puis ministre des Affaires étrangères en 1964*, 734 et 735, 764

RIBBING (Herbert de), *diplomate suédois, nommé en août 1966 représentant personnel du secrétaire général de l'ONU, U Thant, dans le litige entre la Thaïlande et le Cambodge*, 853

RIBO (Jean), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis 1965*, 91

RIVERS (Mendel), *homme politique américain*, 86, 627

ROA (Raoul), *ministre cubain des Affaires étrangères*, 822

ROBERTS (Chalmers), *journaliste américain*, 557

ROBERTS (Sir Frank Kenyon), *ambassadeur de Grande-Bretagne à Bonn depuis le 15 février 1963*, 970

ROCHE (Jean, Casimir), *universitaire, recteur de l'Académie de Paris depuis 1961*, 345, 979

ROCHTCHINE (A. A.), *représentant de l'URSS à la conférence du comité des Dix-Huit sur le désarmement*, 783

ROLL (Sir Eric), *secrétaire permanent du Département des Affaires économiques du Royaume-Uni depuis 1964*, 68

ROMET (colonel), *attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Tunis*, 704

RONNING (Chester Alvin), *ambassadeur itinérant du Canada*, 147 et 148, 166, 292

ROOSEVELT (Franklin Delano), (1882-1945), *32e président des États-Unis (8 novembre 1932-12 avril 1945)*, 133, 482, 1019

ROSANO GARCIA (Antonio), *chargé d'Affaires du Portugal à Kinshasa (ex-Léopoldville, Congo-Léopoldville)*, 460

ROSSIDÈS (Zénon), *diplomate chypriote, ambassadeur de la République de Chypre à Washington et représentant permanent de ce pays auprès des Nations unies depuis 1960*, 655

ROSTAIN (Claude-François), *ambassadeur de France au Togo depuis mai 1964*, 903

ROSTOW (Walt Whitman), *professeur d'économie au MIT de Boston et haut fonctionnaire, président du Conseil de planification politique (1961-1966) et assistant spécial du Président des États-Unis pour les questions de sécurité depuis 1966*, 33, 43 à 45, 233, 304, 355

ROTHSCHILD (Robert), *ambassadeur de Belgique en France*, 918

ROUX (Jacques), *ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1963*, 764

ROUXEL (commandant), *officier français, membre de l'assistance technique militaire au Tchad*, 575

ROYERE (Pierre), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Karachi depuis 1964*, 371

RUFFIN (Henri), *conseiller des Affaires étrangères au service des Pactes depuis 1961*, 19150, 285, 404, 869

RUNDSTEDT (Karl Rudolf Gerd von), (1875-1963), *haut officier allemand*, 159

RUSIGA (capitaine), *Burundais, chef de la compagnie commando de Gitega (Burundi)*, 953

RUSINGIZANDEKWE, *ministre des PTT du Rwanda*, 211 et 212

RUSK (Dean), *secrétaire d'État américain depuis 1961*, 28, 31, 33, 38 et 39, 69 et 70, 101, 154, 160, 323, 355, 400 à 402, 501, 504 à 556, 594, 603, 628 et 629, 640, 653, 655, 673, 687, 692 à 695, 741 et 742, 813 à 815, 840, 871, 898 et 899, 1001

RUSSEL (Donald Stuart), *homme politique américain, sénateur de Caroline du Sud depuis 1965*, 322

RUSSELL (Bertrand Arthur), *mathématicien et philosophe britannique*, 487

RUTKIN (Arnold), *chargé des Affaires internationales à la NASA* (National Aeronautics and Space Administration), 36

RWAGASORE (prince), *Tutsi, prince burundais, assassiné en octobre 1961*, 944

S

SABAH AL SALEM AL SABAH (Cheik), *émir du Koweït depuis le 24 novembre 1965*, 429

SABAL AL AHMED (Cheik), *ministre des Affaires étrangères du Koweït*, 431

SACHS (Hans-Georg), *représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de la CEE et de l'Euratom depuis 1958*, 645

SAEGER (Jozef de), *ministre belge des Travaux publics depuis le 28 juillet 1965*, 922

SAINTENY (Jean), *délégué général de France au Nord-Vietnam depuis 1954 et ministre des Anciens combattants et victimes de guerre du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966*, 219, 235 à 239, 260, 277, 291 et 292, 301, 304, 322, 406, 414, 453, 611, 613, 615 et 616, 839

SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE (René de), *conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République depuis avril 1964*, 293, 759

SALEM AL SABAH (Cheik Saad al Abdallah al) *ministre koweïtien de la Défense*, 430

SALLAL (maréchal Abdallah), *président du Conseil révolutionnaire yéménite et commandant en chef des forces républicaines depuis septembre 1962*, 768

SAM SARY, *ancien ministre cambodgien et ambassadeur du Cambodge à Londres*, 360

SAMBA, *député centrafricain*, 352

SAMORE (Mgr), *secrétaire de la Sacrée Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques*, 1068

SANANIKONE (Général Oudone), *chef d'État-major des forces armées royales laotiennes*, 801

SANANIKONE (Ngon), *ministre laotien des Travaux Publics et des Transports depuis 1962*, 292

SANCHEZ (Calvo), *vice-président du Costa Rica*, 262

SANDYS (Duncan Rt. Hon.), *homme politique britannique, membre du parlement, député de Streatham, division de Wandsworth*, 178

SANE (Pascal), *commissaire sénégalais chargé des relations avec le Parlement*, 208 et 209

SANVITI (Noël), *deuxième conseiller à l'ambassade de France à Alger depuis octobre 1963*, 39

SARABHAI (Dr Vikram A.), *président de la Commission indienne de l'énergie atomique*, 422

SARAGAT (Giuseppe), *ambassadeur d'Italie à Paris de 1945 à 1946, président de l'Assemblée constituante de 1946 à 1947. Il est président de la République depuis 1964*, 60

SARIT THANARAT (maréchal), (16 juin 1908-8 décembre 1963), *Premier ministre thaïlandais de 1958 à sa mort*, 331

SARRAUT (Albert), (1872-1962), *gouverneur général de l'Indochine de 1911 à 1914 et de 1916 à 1919*, 614

SARTRE (Jean-Paul), *philosophe français*, 487

SATO (Eisaku), *Premier ministre japonais depuis 1964*, 241

SATO, *ministre-conseiller près l'ambassade du Japon à Paris*, 835

SAU KAM KHOY, *officier cambodgien, chef de la maison militaire du prince Sihanouk*, 833

SAUVAGNARGUES (Jean), *ambassadeur de France à Tunis depuis août 1962*, 702

SAVANG (Vatthana), *roi du Laos depuis 1959*, 238, 301, 407, 926

SAVIMBI (Jonas), (1934-2002), *un des chefs angolais rebelles, il fonde en juillet 1964 l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) après avoir quitté le Front national de libération de l'Angola (FNLA) de Roberto Holden*, 461

SCHÄRF (Adolf), (1890-1965), *président de la République d'Autriche de mai 1957 à février 1965*, 866

SCHEER (François), *secrétaire des Affaires étrangères, au service de coopération économique du Département depuis octobre 1964*, 656, 862, 1006, 1012

SCHELLING (Thomas Crombie), *économiste, professeur à l'Université de Harvard, membre de la* Rand Corporation *(1958-1959), et président du Conseil scientifique consultatif de l'U.S. Air Force (1960-1964)*, 142

SCHILLER (Karl), *homme politique allemand, membre du Sénat de Berlin*, 995

SCHMIDT (Helmut), *homme politique ouest-allemand, député SPD de Hambourg depuis 1953*, 33, 495, 651

SCHMITZ (Wolfgang), *ministre autrichien des Finances*, 866

SCHMÜCKER (Kurt), *ministre ouest-allemand de l'Économie et du Trésor depuis 1963*, 585, 652

SCHONEN (Albert de), *ambassadeur de France à Lusaka depuis juin 1966*, 901

SCHRÖDER (Dr Gerhard), *ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1961*, 7 à 11, 70, 104 et 105, 142, 180, 306, 315, 392, 399, 420, 484, 495, 584, 649, 651, 782, 817, 924 et 925, 971

SCHUCKBURG (Sir Evelyn), *représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil de l'Atlantique Nord de 1962 à 1966*, 76 et 77

SCHUTZ, *secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt, 991

SEABORG (Glenn Theodore), *savant atomiste américain, Prix Nobel de chimie en 1951, président de la Commission pour l'énergie atomique des États-Unis depuis 1961*, 605 et 606

SEBASTIAN (Peter), *deuxième secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris depuis juillet 1963*, 752

SEDOV (Pr Leonid Ivanovitch), *membre de l'Académie des Sciences de l'URSS*, 53

SEILLIÈRE DE LABORDE (Antoine), *secrétaire des Affaires étrangères à la Direction des Affaires économiques et financières depuis juin 1965*, 646, 1009

SELASSIÉ (Tafari Makonnen Haïlé), *empereur d'Éthiopie depuis 1930*, 449, 519, 698

SELINGAR (Silas), *ministre tchadien chargé de l'Intérieur*, 577

SELLIER (André), *conseiller commercial près l'ambassade de France, chef des services d'expansion économique en Algérie*, 826

SENGHOR (Léopold Sédar), *président de la République du Sénégal depuis 1963*, 209 à 211, 214 et 215, 261, 740 à 742, 855, 965, 981 et 982.

SENOUSSI, *conseiller juridique du gouvernement tunisien*, 702, 705

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), *ambassadeur de France à Bonn depuis février 1965*, 6, 69, 83 et 84, 103, 140, 186, 202, 204, 223, 313, 393, 538, 584, 625, 742, 781 et 782, 817, 859, 924, 970, 997, 1047 et 1048

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), *représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité de l'ONU et chef de la mission permanente près les Nations unies depuis juin 1962*, 17, 63, 87, 98, 180, 548, 701, 734, 818, 886, 956, 975, 1034, 1059, 1073 et 1074, 1076, 1080

SHACKLETON (Lord Edward), *ministre d'État britannique pour l'Air depuis 1964*, 268, 273

SHAPLEN, *journaliste américain au* New Yorker, 607

SHASTRI (Lal Bahadur), *Premier ministre de l'Inde et ministre des Affaires extérieures de juin 1964 à janvier 1966*, 608

SHEHU (Mehmet), *president albanais du Conseil depuis 1954*, 475, 477

SHERMAKE (Abdira Shid Ali), *homme politique somalien*, 700

SHIBURA (sous-lieutenant), *ancien directeur burundais de la Sûreté, il devient chef d'État-major à la fin de 1966*, 953

SHIINA (Etsusaburo), *ministre japonais des Affaires étrangères depuis 1964*, 834 et 835, 838, 840 et 841, 843, 845 et 846, 1075

SIDI MOHAMMED, (1909-1961), *sultan du Maroc depuis 1927 et roi du Maroc sous le nom de Mohammed V de 1957 à 1961*, 490

SIEDLECKI (Jerzy), *ambassadeur de Pologne à Hanoï de février 1963 à décembre 1966*, 406

SIHANOUK (Prince Norodom), *roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960*, 67 et 68, 106, 114 et 115, 131, 238, 329, 331 à 333, 358 à 361, 369, 401 et 402, 414 et 443, 444, 501, 505, 536, 544, 546 et 547, 550, 552 et 553, 358, 560 et 561, 578 à 581, 589, 590, 602, 607, 617, 832 à 834, 852 et 853

SIM VAR, *ministre coordinateur cambodgien des Affaires sociales et de l'Éducation, de l'Assainissement et de la Jeunesse à partir du 24 octobre 1966*, 833

SIMBANANIYE (Artemon), *secrétaire d'État burundais à la Justice*, 793 et 944

SIMON (Klaus), *diplomate ouest-allemand, conseiller du ministre des Affaires étrangères de la RFA*, 393

SIMON DE QUIRIELLE (François), *chargé par intérim des fonctions de délégué général de France au Nord-Vietnam depuis janvier 1966*, 147, 200, 235, 277, 291, 370, 406, 434, 453 et 454, 457, 558, 571, 616, 1036

SINGA (lieutenant-colonel), *chef de la Sûreté du Congo-Kinshasa*, 195

SINGARE (Abdoulaye), *ministre malien de l'Éducation depuis avril 1959*, 58, 209

SINGH (Dinesh), *ministre d'État aux Affaires extérieures de l'Inde*, 632

SINGH (Swaran), *ministre indien des Affaires extérieures depuis juillet 1964*, 963

SISCO (Joseph), *diplomate américain, assistant du secrétaire d'État depuis 1966*, 628

SISOUVONG (prince), *ministre laotien des PTT*, 798

SISOWATH MONIRETH, *supervise le département de la Défense nationale, le commandement et l'État-major général des forces armées royales khmères*, 834

SISOWATH MONIVONG, (1875-1941), *roi du Cambodge de 1927 à 1941*, 834

SISOWATH SIRIK MATAK (prince), *ministre d'État chargé de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts (1964-1966) puis ambassadeur au Japon*, 67

SISSOKO (Fili Dabo), (1900-1964), *écrivain et homme politique malien*, 173

SLIM (Mongi), *diplomate tunisien, trésorier du parti Destour, représentant personnel du président Bourguiba (1964-1966) puis, à partir de 1966, secrétaire d'État à la Justice*, 156

SMAIN (Hadj), *ministre algérien de la Reconstruction et de l'Habitat de décembre 1964 à avril 1966*, 985

SMIRNOV (Andreï Andreïevitch), *ambassadeur d'URSS à Bonn depuis le 26 octobre 1956*, 7, 584

SMIRNOVSKY (Mikhail), *diplomate soviétique, ambassadeur d'URSS à Londres depuis 1966*, 368

SMITH (Ian Douglas), *Premier ministre de la Rhodésie du Sud depuis avril 1964*, 118, 900 et 901, 966 à 968, 1034, 1059

SOARES PEREIRA (général), *officier angolais, commandant en chef des Forces armées*, 1042

SOEKARNO ou SUKARNO (Dr Ahmed), *président de la République d'Indonésie depuis 1945*, 68, 255, 842

SOGLO (général Christophe), *président de la République du Dahomey, chef du gouvernement, ministre de la Défense nationale depuis le 24 décembre 1965*, 211, 542, 543, 585, 587, 739, 772, 1083 et 1084

SOGLO (Nicéphore), *conseiller technique du ministre dahoméen des Finances, des Affaires économiques et du plan (14 février 1964-24 décembre 1965) puis à compter de cette date, ministre des Finances et des Affaires économiques du Dahomey*, 1082 et 1083

SOLOD (Daniel), *ancien ambassadeur soviétique en Guinée*, 14

SON NGOC THANH, *Cambodgien, chef des guérilleros Khmer Serai cambodgiens*, 360

SON SANN, *conseiller privé de Norodom Sihanouk, gouverneur de la Banque du Cambodge depuis 1954*, 66, 359, 852

SONN VOEUNSAÏ, *ambassadeur du Cambodge à Paris, depuis décembre 1964*, 66

SOTA (Sylvère), *ex-ministre congolais (Congo-Léopoldville) des Travaux publics et de l'Information*, 953

SOUBBOTIN, *journaliste soviétique*, 221

SOURITH DON SASORITH (général), *commandant de l'aviation des Forces armées royales laotiennes à partir du 22 octobre 1966*, 788

SOUTOU (Jean-Marie), *ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département (1962-1966)*, 4

SOUVANNA PHOUMA (prince), *Premier ministre du gouvernement d'Unité nationale laotien, ministre des Affaires étrangères, de la Défense, des Vétérans et de l'Agriculture depuis 1965*, 238, 292, 294, 296, 298, 407, 614, 630, 788, 796 et 797, 799 et 800, 802, 926 et 927

SOUVANNAVONG (Oudom), *président de l'Assemblée nationale laotienne*, 292

SOUVANNAVONG (Outhong), *président du Conseil du Roi du Laos depuis 1954*, 292

SOUZA (Robert de), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Athènes depuis septembre 1964*, 668

SOYSAL (Ismaïl), *ambassadeur de Turquie à Alger*, 221

SPAAK (Paul-Henri), *homme politique belge, secrétaire général de l'OTAN de 1956 à 1961, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de 1961 à 1965*, 96, 198, 374, 1031

SPIERENBURG (Dirk), *représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes, depuis 1962*, 222, 426, 644 et 645, 879, 974

SPITALIER (Raoul), *conseiller des Affaires étrangères pour l'Amérique latine au Département depuis décembre 1959*, 820

SPITZKY (Ivan Stepanovitch), *premier ambassadeur de l'URSS au Congo, arrive à Brazzaville en août 1964*, 472

SRI SAVANG VATTHANA, *roi du Laos depuis 1959*, 292

STAERCKE (André de), *représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1952*, 28, 76, 188, 280, 320, 624, 660, 819, 934

STAFFA (Mgr Dino), secrétaire de la Congrégation des Séminaires et des Universités depuis le 18 décembre 1958, 1067

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougatchvili, dit), (1879-1953), *secrétaire général du parti communiste de l'URSS de 1922 à 1953*, 71, 133, 193, 377, 493, 497, 634, 1019

STEPHANOPOULOS (Stephanos Christos), *Premier ministre de Grèce depuis le 17 septembre 1965, il assure l'intérim du ministre des Affaires étrangères du 11 avril 1966 au 11 mai 1966*, 654, 671

STEWART (Rt. Robert Michael Maitland), *secrétaire d'État au* Foreign Office *depuis janvier 1965*, 147, 178 et 179, 180, 226, 229, 230, 250, 255, 256, 257, 258, 268, 275, 658

STOLTENBERG (Dr Gerhard), *ministre ouest-allemand des Affaires scientifiques depuis le 26 octobre 1965*, 584, 1040 et 1041

STRAUSS (amiral Lewis Lichtenstein), *assistant du Président des États-Unis de 1953 à 1958*, 326

STRAUSS (Franz-Joseph), *homme politique ouest-allemand. Président de la* CSU (Christliche Sozial Union) *depuis 1961, il est ministre de la Défense de 1956 à 1962*, 9, 484, 486, 540, 925

STÜCKLEN (Richard), *ministre des Postes et Télécommunications de la RFA (République fédérale d'Allemagne) depuis 1962*, 584

SUBANDRIO (Dr R), *chirurgien et homme politique indonésien, ministre de l'Information, ambassadeur en Grande-Bretagne puis en URSS, ministre des Affaires étrangères depuis 1957 et vice-Premier ministre depuis 1960*, 842

SUHARTO (général), *général et homme politique indonésien, instigateur du coup d'État du 30 septembre 1965*, 68, 829, 842 et 843

SULLIVAN (William Healy), *ambassadeur des États-Unis à Vientiane depuis le 25 novembre 1964*, 796 à 799, 802

SUNAY (Cevdet), *président de la République de Turquie depuis mars 1966*, 1039

SURAMARIT (Norodom), (6 mars 1896-3 avril 1960), *roi du Cambodge de 1955 à sa mort, époux de la reine Sisowath Kossamak Nearireath et père du prince Norodom Sihanouk*, 358

SVOBODA (Dr Jaroslav), *directeur au ministère tchécoslovaque du Commerce extérieur*, 777

SYMBANANYIE (Artemon), *ex-ministre burundais de la Justice*, 953

SZILAGYI (Bela), *vice-ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1963*, 436

T

TABANERA (Theofili), *Argentin, président de la CNIE* (Comisión Nacional de Investigaciones Espaciales), 770

TADESSE, *ministre d'État auprès du Premier ministre d'Éthiopie de 1961 à 1966, est le ministre éthiopien de la Justice depuis le remaniement ministériel d'avril 1966. Il est en outre président du conseil d'administration du chemin de fer franco-éthiopien*, 530

TAKLA (Philippe), *ministre des Affaires étrangères et de la Justice du Liban*, 431

TALEB (Dr Ahmed), *ministre algérien de l'Éducation nationale depuis 1965*, 553,

TAMBOUX (Adama), *Centrafricain, premier président de l'Assemblée nationale*, 173

TAO CHU, *vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 9 juillet 1966*, 479

TCHERBAKOK, I. S., *ambassadeur soviétique à Hanoï*, 166, 434 et 435

TCHERE (Adoum), *président tchadien de l'Assemblée nationale*, 576

TEISSIER DU CROS (Rémy), *conseiller des Affaires étrangères en fonction à la Direction des Affaires politiques, sous-direction d'Afrique de 1962 à avril 1966, chargé d'Affaires* a.i. *à Lagos d'avril à septembre 1966, puis 2e conseiller à Lagos*, 351, 540

TELLI (Diallo), *secrétaire général de l'OUA depuis 1964*, 953

THANAT KHOMAN, *ministre thaïlandais des Affaires étrangères*, 167

THANT (Sithu U), *diplomate birman, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962*, 11, 63 et 64, 67, 87, 168, 218, 257, 333, 372, 454, 458, 1059 à 1061, 1069, 1074, 1080 et 1081

THAO MA (général), *officier laotien, commandant de l'aviation des Forces royales laotiennes de 1959 à octobre 1966*, 152, 787, 789, 798, 801 et 802, 927

THEODOROPOULOS, *diplomate grec, ministre plénipotentiaire, chargé de la direction Chypre-Turquie au ministère des Affaires étrangères de Grèce*, 289 et 290, 669

THI HAN, *ministre birman des Affaires étrangères depuis 1962*, 641

THIAM (Me Doudou), *avocat sénégalais, ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la suppléance du Président de la République, depuis le 10 décembre 1963*, 742

THOA (lieutenant-colonel), *officier sud-vietnamien*, 91

THOMSON (George), *ministre d'État, Chancelier du duché de Lancastre, chargé des Affaires européennes, dans le gouvernement formé par Harold Wilson le 5 avril 1966*, 180, 250, 255, 258, 268, 656, 670 et 671, 782

TIEN, *directeur des Affaires consulaires au Wai Chiao Pu (ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine)*, 569

TILAK, *homme politique indien, dirigeant du Parti du Congrès*, 488

TITO (Joseph Broz dit), *Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953*, 243, 312, 474, 617 à 623, 631, 632, 633 et 634, 652, 853

TODOROV (Nicolaï), *directeur de l'Académie des Sciences bulgare*, 754

TOFFIN (Jean-Louis), *ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département*, 779, 947

TOMBALBAYE (François), *Président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962, chargé de l'Intérieur et de l'Information depuis le 28 janvier 1964*, 174, 175, 211, 575 à 577, 805

TOMOROZICZ (Bohdan), *représentant permanent de la Pologne à l'ONU depuis 1966*, 1080

TON THAT DINH (général), *officier sud-vietnamien nommé par le président Diem gouverneur militaire de Saigon le 2 août 1963. Il fait partie des généraux qui, partisans du général Duong Van Minh, sont assignés à résidence à Dalat après le coup d'État du 30 janvier 1964*, 91

TONCIC-SORINJ (Lujo), *ministre autrichien des Affaires étrangères depuis avril 1966*, 865, 979 et 980

TORRES (Charles), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis 1952*, 845

TOUBAS, *avocat général à la première Chambre de la Cour d'Appel de Paris*, 518

TOUMBAS (Ioannis), *officier en retraite de la Marine royale hellène, devient ministre des Affaires étrangères en mai 1966*, 42, 289, 653, 655, 669, 1038

TOURÉ (Sekou), *président de la République de Guinée depuis octobre 1958*, 58, 261, 982

TOUZÉ (Raphaël Léonard), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près l'ambassade de France à Léopoldville depuis novembre 1963*, 468, 706

TRA HOAI NAM, *représentant du FNL sud-vietnamien à Alger depuis juin 1966*, 39, 1003

TRAN BUU KHIEM, *président de la Commission des relations extérieures du FNL sud-vietnamien*, 532, 603, 605, 1072 et 1073

TRANOS, *représentant permanent de la Grèce auprès de la Communauté européenne*, 669

TREND (Sir Burke), *Britannique,* Cabinet Secretary *du Premier ministre Harold Wilson depuis 1963*, 268

TRETTNER (général), *officier ouest-allemand, chef d'État-major de la* Bundeswehr *de 1964 à 1966*, 585, 779

TRI QUANG (Tich), *bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam*, 91, 217

TRICORNOT DE ROSE (François de), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Lisbonne depuis mai 1964*, 932

TRIVEDI (V.C.), *ambassadeur de l'Inde en Suisse, représentant de l'Inde à la conférence du désarmement en février 1966*, 857

TROTABAS (René, dit Thibault), *consul général de France à Casablanca depuis novembre 1961*, 662

TRUJILLO Y MOLINA (Hector), *frère de l'ancien président de la République dominicaine*, 262, 264, 266, 820

TRUJILLO Y MOLINA (Rafael Leonidas), (1891-1961), *président de la République dominicaine de 1952 à 1961*, 262

TRUMAN (Harry S.), *33e président des États-Unis de 1945 à 1953*, 133, 232, 414

TSARAPKINE (Semion Konstantinovich), *ambassadeur d'URSS à Bonn depuis juin 1966*, 584 et 585, 970, 1000 et 1001, 1022

TSCHIMPULA ou TSHIPULA (colonel), *mercenaire et ex-gendarme katangais*, 467 et 468

TSHISEKEDI, *ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières du Congo-Léopoldville*, 467

TSHOMBÉ (Moïse), *Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, du Plan, du Commerce extérieur et de l'Information du Congo-Léopoldville de juillet 1964 au 13 octobre 1965*, 95 à 97, 111, 196, 198, 212, 373 à 375, 467 à 469, 706 et 707, 880 et 881, 883

TSIRANANA (Philibert), *président de la République malgache depuis 1960*, 213

TÜRKMEN (Ilter), *diplomate turc, chef du service des affaires de Chypre au ministère des Affaires étrangères*, 290, 653 et 654

U

U NU, *ancien Premier ministre birman, renversé par un coup d'État militaire en mars 1962*, 68

ULBRICHT (Walter), *président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié*, 10, 484, 652

ULLASTRES (Alberto), *ministre espagnol du Commerce du 25 février 1957 au 7 juillet 1965, ambassadeur d'Espagne auprès de la CEE depuis décembre 1965*, 408

UNG HONG SATH, *président de l'Assemblée nationale cambodgienne jusqu'en octobre 1966. Chef du « contre-gouvernement » à partir du 24 octobre 1966*, 833

UNTUNG (colonel), *officier indonésien, meneur du coup d'État de septembre 1965*, 241

URENA (Pedro Henriquez), (1884-1946), *écrivain dominicain*, 264

URRUTIA LLEO (Manuel), *président de la République cubaine du 3 janvier 1959 au 17 juillet 1959*, 820

USHER ASSOUAN (Arsène), *nommé délégué permanent de la Côte d'Ivoire (30 décembre 1960), membre du Conseil de sécurité des Nations unies (1er janvier 1964-31 décembre 1965), puis ministre des Affaires étrangères depuis le 21 janvier 1966*, 99 et 100

USMANI (Dr I.H.), *président de la Commission pakistanaise de l'énergie atomique*, 423

V

VALDES (Gabriel), *ministre chilien des Affaires étrangères depuis 1964*, 1075

VALETTE (Guillaume), *universitaire français, doyen de la Faculté de Pharmacie depuis 1960*, 345

VALKO (Marton), *ambassadeur de la République populaire de Hongrie à Paris*, 436

VAN DER STRATEN WAILLET, *ambassadeur de Belgique aux Pays Bas depuis 1955*, 918

VAN HALLEWIJN, *officier belge, magistrat militaire, conseiller du général Mobutu*, 374

VAN TAM (Huynh), *représentant du FNL sud-vietnamien à Alger*, 39 à 41, 46 à 49

VANDEN-BOEYNANTS (Paul), *président du parti social-chrétien belge et Premier ministre depuis mars 1966*, 469, 918 à 923

VANIER (Georges), *gouverneur général du Canada depuis 1959*, 676

VAURS (Roger), *ministre plénipotentiaire, directeur du service d'information, de presse et de documentation depuis avril 1966*, 255, 268, 393

VAURY (capitaine de frégate), *officier français du centre de transmissions gouvernementales rattaché au Secrétariat général de la Défense nationale*, 661

VEDEL (amiral), *sous-chef d'État-major à l'État-major des armées*, 28 et 29, 148,

VEDEL (Georges), *universitaire français, doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris depuis 1962*,

VELDKAMP (Gerardus Mattheus Johannes), *ministre néerlandais des Affaires sociales et de la Santé publique depuis 1961*, 878 et 879

VERWOERD (Dr Hendrik), *Premier ministre d'Afrique du Sud depuis septembre 1958*, 82

VEUILLOT (Mgr Pierre Marie Joseph), *archevêque de Paris depuis décembre 1966*, 1067

VIDAL (Jean), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Europe au Département*, 7, 649, 865

VIEYRA (Christian), *magistrat dahoméen, procureur d'État, ancien directeur de cabinet de M. Hubert Maga, président de la République (1960), haut-commissaire au plan depuis le 24 décembre 1965*, 1082

VILLOT (Mgr Jean-Marie), *cardinal depuis février 1965*, 1066, 1068

VITSAXIS, *ministre-conseiller grec à Ankara*, 654

VO CONG TRUNG, *représentant-adjoint du FNL sud-vietnamien à Alger*, 39, 46

VORONOV, *président du Conseil des ministres de la République socialiste fédérative soviétique de Russie*, 862

VYAU DE LAGARDE (Jean), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Dakar depuis juin 1964*, 208, 261, 981

W

WALDHEIM (Kurt), *représentant permanent de l'Autriche et président du comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations unies*, 641

WALLERSTEINER, *banquier britannique*, 577

WALTHER (Gebhardt von), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou*, 585

WANG TSUNG-LI, *vice-directeur des Affaires consulaires au Wai Chiao Pu (ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine)*, 682 et 683

WARD (Paul), *journaliste américain au* Baltimore Sun, 557

WARNER (Frederick Archibald), *ambassadeur du Royaume-Uni à Vientiane depuis 1965*, 797

WARNIER (Raymond), *agrégé d'allemand, ancien attaché culturel français au Brésil*, 344

WASSEF BOUTROS GHALI (Louise), *ressortissante franco-égyptienne*, 766

WATSON (major), *officier canadien*, 371

WAUTIERS, *commandant d'une unité de mercenaires belges*, 467

WEBER (Mgr), *évêque de Strasbourg*, 1068

WEDGWOOD-BENN, *ministre des Postes britannique de 1964 au 3 juillet 1966, puis ministre de la Technologie*, 268, 273

WEHNER (Herbert), *homme politique allemand, vice-président du SPD (parti social-démocrate)*, 817, 925

WELCZECK (Johannes von), *diplomate allemand, chef du Protocole à l'*Auwärtiges Amt, 313

WERNER (Pierre), *Premier ministre et ministre d'État luxembourgeois depuis le 2 mars 1959, il détient de plus les portefeuilles des Affaires étrangères, de la Justice et du Trésor depuis le 15 juillet 1964*, 306, 641

WERVAYEN (colonel), *officier belge, chef d'État-major des forces armées burundaises depuis l'indépendance du Burundi*, 953

WESTMORELAND (général William Childs), *commandant depuis 1963 du* Military Assistance Command Vietnam, *commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962 et en Thaïlande depuis 1964*, 505, 601, 1006

WESTRICK (Ludger), *conseiller du chancelier Erhard, chef des services de la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne depuis 1963 et ministre des Missions spéciales depuis 1964*, 69 et 70, 392, 398, 484, 779

WHEELER (général Earle Gilmore), *président du* Joint Committee *des chefs d'États-majors des forces américaines depuis 1964*, 601

WILDEN (Auguste), *envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire français en Chine de décembre 1929 à décembre 1935*, 570

WILPERT (Paul), *vice-ministre des Transports de la RDA (République démocratique allemande) depuis 1965*, 777

WILSON (Rt. Hon. James Harold), leader *du parti travailliste britannique depuis 1963 et Premier ministre depuis le 17 octobre 1964*, 145, 147, 180, 226 à 228, 230, 237, 247, 250, 252 à 254, 268 à 274, 276, 278, 367 et 368, 398, 401, 432, 588, 657, 922, 966 à 968, 1008, 1012 et 1013, 1025, 1028 et 1029, 1031 à 1033

WILSON (Edwin), *représentant du gouvernement des États-Unis auprès du CFLN (Comité français de Libération nationale) en 1943 à Alger*, 159

WINZER (Otto), *ministre des Affaires étrangères de la RDA (République démocratique allemande)*, 773, 777

WISCHNEWSKI (Hans Jürgen), *membre SPD de la commission des Affaires étrangères du* Bundestag, 651

WOLFF (Étienne), *professeur au Collège de France, chaire d'embryologie expérimentale*, 703

WORMSER (Olivier), *ambassadeur de France à Moscou depuis septembre 1966*, 145, 362, 366, 410, 521, 712, 848, 861, 884, 887, 902, 909, 928, 977, 1065, 1070

X

XUAN THUY, *ministre des Affaires étrangères de la RDVN (République démocratique du Vietnam-Nord) de 1963 à 1965*, 479

Y

YAHIA (Ali), *ancien ministre algérien des Travaux publics et ministre des Transports depuis septembre 1966*, 985

YAMAGUSHI, *deuxième secrétaire à l'ambassade du Japon à Paris*, 835

YATABÉ, *premier secrétaire à l'ambassade du Japon à Paris*, 835

YOULOU (abbé Fulbert), *Président de la République du Congo-Brazzaville de 1960 à 1963, arrêté à cette date, réfugié au Congo-Léopoldville, puis en Espagne*, 1057

Z

ZAMANSKY (Marc), *universitaire, mathématicien, doyen de la faculté des Sciences de Paris depuis 1961*, 345

ZAMYATINE, *diplomate soviétique, chef du service du Presse du* Minindiel, 369

ZANTEÑO-ANAYA (colonel), *ministre dominicain des Relations extérieures*, 3

ZINSOU (Dr Émile Derlin), *ministre dahoméen des Affaires étrangères (22 février 1962-29 octobre 1963) dans le gouvernement de M. Hubert Maga, puis dans celui du général Christophe Soglo depuis décembre 1965*, 1083

ZINTCHOUK, *diplomate soviétique, ministre-conseiller près l'ambassade d'URSS à Washington*, 743 et 744

ZOLLINGER, *juge d'instruction qui lance un mandat d'arrêt international contre le colonel Oufkir en janvier 1966*, 786

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), *vice-ministre soviétique des Affaires étrangères (1947-1965), ambassadeur d'URSS à Paris depuis avril 1965*, 7, 33, 661, 793 à 795, 813 à 816, 871, 873

ZOUAYEN (Dr Youssef), *président du Conseil syrien pour la troisième fois le 16 octobre 1966*, 989 et 990, 1047

ZUEITER (Akram), *ministre des Affaires étrangères du Royaume de Jordanie depuis le 12 février 1966*, 886

ZULFIKAR (Ali Bhutto), *ministre pakistanais des Affaires étrangères de 1963 à juin 1966*, 475

ZYKOV, *journaliste soviétique*, 221

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (3e trimestre 2006).

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique